

BIOGRAPHIE

DES HOMMES VIVANTS.

CA—EZ.

SE VEND

CHEZ

Th. KORN, libraire, à *Breslaw;*
PIATTI, libraire, à *Florence;*
GIEGLER, libraire, à *Milan;*
BOCCA, libraire, à *Turin;*
GRIESHAMMER, libraire, à *Leipzig;*
SCHAUMBOURG, libraire, à *Vienne;*
BOSSANGE ET MASSON, libraires, à *Londres;*
BOGAERT DUMORTIER, libraire, à *Bruges.*
PASCHOUD, libraire, à *Genève;*
LECHARLIER, libraire, à *Bruxelles;*
MAIRE, libraire, à *Lyon;*
Mme. Ve. BERGERET, libraire, à *Bordeaux.*
RENAULT, libraire, à *Rouen;*
SENAC, libraire, à *Toulouse;*
DEIS, libraire, à *Besançon;*
VANACKERE, libraire, à *Lille;*
TREUTTEL et WURTZ, libraires, à *Strasbourg;*
DEVILLY, libraire, à *Metz;*

BIOGRAPHIE
DES HOMMES VIVANTS,



OU

HISTOIRE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

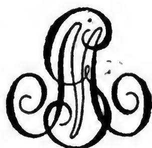
DE LA VIE PUBLIQUE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ACTIONS OU LEURS ÉCRITS.

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants; on ne doit, aux morts, que la vérité. (VOLT., Ire. Lett. sur *OEdipe*.)

TOME SECOND.



A PARIS,
CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES BONS-ENFANTS, Nº. 34.

OCTOBRE 1816 — FÉVRIER 1817.

BIOGRAPHIE
DES HOMMES VIVANTS.

C

CABELLERO (Le marquis DE), ex-secrétaire du département de la guerre et de la justice du royaume d'Espagne, embrassa, en 1809, le parti du roi Joseph Buonaparte, fut nommé conseiller d'état le 8 mars, élevé le 18 mai à la dignité de président de la section de justice des affaires ecclésiastiques, et, dans le mois de septembre de la même année, créé grand-cordon de l'ordre royal d'Espagne. Depuis le rétablissement de Ferdinand VII sur le trône d'Epagne, le marquis de Cabellero n'a pu retourner dans ce royaume. A.

CABRE (AUGUSTE SABATIER DE), né en 1785, fils de M. Sabatier de Cabre, ministre plénipotentiaire du Roi près le prince-évêque de Liége, et administrateur des consulats jusqu'à la révolution, commença par être attaché à l'ambassade de France aux Etats-Unis, sous le gouvernement impérial. Il fut nommé secrétaire de légation à Stockholm sous Alquier (*Voy.* ce nom), et devint, après le renvoi de celui-ci, chargé par *intérim* des affaires de France au moment où la mésintelligence éclata entre les deux puissances. Il adressa le 21 décembre 1812, au baron d'Engestrom, ministre des relations extérieures en Suède, une lettre, dans laquelle il réfutait les reproches que cette cour faisait à la France. N'ayant pas reçu de réponse satisfaisante à cette note, il en écrivit une seconde, le 25 décembre suivant, portant que sa présence à Stockholm étant désormais inutile, son maître lui avait signifié l'ordre de retourner en France. Il demandait, en conséquence, ses passeports; et, les ayant obtenus, il partit de Stockholm le 27, et fut conduit à la frontière par un commissaire de police : espèce d'insulte qui irrita beaucoup Buonaparte quand son envoyé l'en eut informé. M. de Cabre, au moment de la restauration, fut nommé secrétaire de légation en Danemark sous M. de Bonnay. Pendant les cent jours il se refusa aux avantages que lui proposaient les agents de Buonaparte s'il voulait manquer à ses devoirs et à ses serments. Il continua sa résidence à Copenhague. H et IN.

CADET-DE-VAUX (ANTOINE-ALEXIS), membre du collége de pharmacie et de plusieurs sociétés savantes, né à Paris le 13 janvier 1743, et frère de Louis-Claude Cadet (*Voy.* la *Biographie univ.*, au mot CADET), était autrefois censeur-royal : il présida long-temps le département de Seine-et-Oise, et s'y fit estimer par sa modération. Ses connaissances en chimie ne peuvent être contestées. Il a publié divers Mémoires, sur la diminution des eaux, occasionnée par la dégradation des bois; sur l'économie rurale, et sur tout ce qui a rapport à la salubrité. C'est à lui qu'on doit l'interdiction du cimetière des Innocents, et l'exhumation qui la suivit. Il publia, en 1795, des Observations sur le danger des vases de cuivre destinés à contenir du lait, et sur celui des tables de plomb employées à couvrir les comptoirs des marchands de vin, et en fit prohiber l'usage par une loi. En mars 1800, il présenta un projet d'hospice anti-hydrophobique, et fut nommé, quelque temps après, directeur de l'hospice du Val-de-Grâce. A la suite de la tentative du 3 nivôse (24 décembre 1801) contre la personne du premier consul, M. Cadet-Devaux demanda, par une lettre insérée dans les journaux, le rétablissement du supplice de la roue et de l'écartèlement. Il s'est beaucoup occupé du perfectionnement de la fabrication du vin; et, à force d'essais répétés avec un zèle bien louable, il est parvenu à démontrer que cette fabrication était pour ainsi dire mécanique. Il a publié, sur ce sujet, dans les différents recueils qui traitent des arts chimiques, une foule de Mémoires où

l'homme instruit même trouve toujours quelque chose de nouveau et d'utile, quoiqu'on y remarque parfois de l'exagération. Propriétaire de vignes à Argenteuil, M. Cadet a réussi, par ses procédés, à donner à leurs produits une qualité qui les rapproche des vins de Bourgogne. Il fut nommé censeur-royal honoraire, le 24 octobre 1814; et le Roi, par ordonnance du 15 juillet 1815, l'a choisi pour présider le collége d'arrondissement de Sisteron au département des Basses-Alpes. On a de lui: I. *Instituts de chimie de Spielmann*, trad. du latin, 1770, 2 vol. in-12. II. *Observations sur les fosses d'aisance, et moyens de prévenir les inconvénients de leur vuidange*, 1778, in-8°. III. *Avis sur les bleds germés*, 1782, in-8°. IV. *Avis sur les moyens de diminuer l'insalubrité des habitations après les inondations*, 1784, in-8°.; réimp. en 1802. V. *Mémoire sur les bois de Corse, et observations générales sur la coupe des arbres*, 1792, in-12. VI. *Instruction sur l'art de faire les vins*, 1800, in-8°. VII. *Recueil de rapports et expériences sur les soupes économiques et les fourneaux à la Rumford*, 1801, in-8°. VIII. *Mémoire sur la peinture au lait*, 1801, in-8°.; 1802, in-8°. IX. *Moyens de prévenir et de détruire le méphitisme des murs*, 1801, in-8°. X. *Mémoire sur la gelatine des os et son application à l'économie alimentaire*, 1803, in-8°. XI. *De la taupe, de ses mœurs, et des moyens de la détruire*, 1803, in-12. fig. XII. *Traité du blanchissage domestique à la vapeur*, 1805, in-12. XIII. *Dissertation sur le café, son historique*, etc., 1806, in-12. XIV. *De la restauration et du gouvernement des arbres à fruits*, 1806, in-8°. XV. *Essai sur la culture de la vigne sans le secours de l'échalas*, 1807, in-8°. XVI. *Mémoire sur la matière sucrée de la pomme*, 1808, in-8°. L'auteur proposait de composer un sirop de pomme qui ne devait coûter que dix sous la pinte, ou trois sous la livre; et une gelée de pomme qui coûterait quatre ou cinq sous la livre, tandis que la gelée de Rouen se payait alors quatre fr. XVII. *Mémoire sur quelques inconvénients de la taille des arbres à fruits*, 1809, in-8°. XVIII. *Traité de la culture du tabac*, 1810, in-12. XIX. *Le ménage ou l'emploi des fruits dans l'économie domestique*, 1810, in-12. XX. *Moyens de prévenir le retour des disettes*, 1812, in-8°. XXI. *Des bases alimentaires et de la pomme de terre*, 1813, in-8°. M. Cadet a fait connaître pour la première fois, dans cet ouvrage, les moyens de convertir la pomme de terre toute entière en farine panifiable. XXII. *De l'économie alimentaire du peuple et du soldat, ou moyen de parer les disettes et d'en prévenir à jamais le retour*, 1814, in-8°. XXIII. *Nouveau procédé de peinture applicable à l'intérieur et à l'extérieur des maisons*, 1814, in-8°. M. Cadet-de-Vaux était l'un des principaux rédacteurs de la *Bibliothèque des propriétaires ruraux*, ou *Journal d'économie rurale et domestique*, in-8°., commencé en mars 1803, et dans lequel il a inséré en entier ou par extrait une partie des mémoires précédents. Il est aussi l'un des auteurs du *Cours complet d'agriculture pratique*, 6 vol. in-8°. F.

CADET DE GASSICOURT (CHARLES-LOUIS), fils de Louis-Claude (*Voy.* la *Biographie univ.* au mot CADET), naquit à Paris le 23 janvier 1769; il fut avocat jusqu'en 1791, et depuis homme de lettres, chimiste et pharmacien, membre de la société de bienfaisance judiciaire, l'un des fondateurs du lycée républicain, membre du lycée de Paris, et de la société des belles-lettres. Au 13 vendémiaire an IV (10 octobre 1795), il était président de la section du Mont-Blanc qui marcha contre la Convention nationale; il fut condamné à mort par contumace, et ensuite absous par le jury du tribunal criminel de la Seine. M. Cadet de Gassicourt était pharmacien de l'empereur. On a de lui: I. *Observations sur les peines infamantes*, 1789, in-8°. II. *L'Anti-Novateur*, 1794, in-8°. III. *Le Tombeau de Jacques Molay*, 1797, in-18, fig. IV. *Raisons d'un bon choix*, ou *Théorie des élections*, 1797, in-8°. V. *Le Souper de Molière, comédie*, jouée sur le théâtre du Vaudeville, 1798, in-8°. VI. *La visite de Racan, comédie*, 1798, in-8°. VII. *Mon voyage* ou *Lettres sur la Normandie, suivies de quelques poésies fugitives*, 1799, 2 vol. in-12. VIII. *Le poète et le savant*, ou *Dialogues sur la nécessité pour les gens de lettres d'étudier la théorie des sciences*, 1799, in-8°. IX. *Cahier de réformes*, ou *Vœux d'un ami de l'ordre, adressés aux conseils et aux commissions législatives*, 1800, in-8°. X. *L'Esprit des sots, présents, passés et à venir*,

1801, in-18. XI. *La Chimie domestique*, ou *Introduction à l'étude de cette science mise à la portée de tout le monde*, 1801, 3 vol. in-12. XII. *Dictionnaire de chimie, contenant la théorie et la pratique de cette science, son application à l'histoire naturelle et aux arts*, 1803, 4 vol. in-8°. XIII. (Avec Chazet), *Finot* ou *le Portier de M. de Bièvre, proverbe archi-bête*, 1800, in-8°. XIV. (Avec le même et d'autres auteurs), *M. de Bièvre* ou *l'abus de l'esprit, vaudeville*, 1800, in-8°. XV. (Avec Chazet et autres), *Christophe Morin*, ou *Que je suis fâché d'être riche!* comédie, 1801. XVI. *Cours gastronomique* ou *les dîners de Magnantville*, 1809, in-8°. XVII. *Formulaire magistral et Mémorial pharmaceutique*, 1812, in-18; 2e. édit., 1814, in-8°.; 3e. édition, 1816, in-8°. XVIII. *Saint-Geran*, ou *la nouvelle langue française*, 1812, in-12; critique du style de M. de Châteaubriand et de Mme. de Staël. XIX. *Éloge de Parmentier*, 1814, in-8°. XX. *Pharmacie domestique*, 1815, in-18. M. Cadet est un des collaborateurs, 1°. au *Dict. des sciences médic.*; 2°. au *Bulletin de pharmacie*; 3°. au *Journal de pharmacie*, qui est la continuation du *Bulletin*. Il a donné quelques articles à la *Biogr. univers.* Membre de la société du caveau moderne, il a fourni au recueil de l'Epicurien, sous le nom de Sartrouville, un grand nombre de chansons agréables et spirituelles. Enfin il a publié un recueil de poésies légères, sous le titre de *Soupers du jeudi*. Plusieurs de ses ouvrages sont anonymes. On lui a attribué : *Vie privée de Mirabeau*. — Cadet (Hercule), son fils, a publié un *Poème sur le retour du Roi et de la famille royale; extrait imité d'Homère, Théocrite, Euripide*, etc., et traduit librement, 1814, in-8°. — Cadet-de-Chambine, fils de feu Cadet de Senneville, a été long-temps secrétaire-général de l'administration des ponts-et-chaussées. Il est aujourd'hui l'un des électeurs du département de la Seine; et il a publié une brochure ayant pour titre : *Réflexions sur l'esprit qui doit diriger les élections en août* 1815, in 8°. Ot.

CADOUDAL, propriétaire d'un moulin dans la basse Bretagne qu'il exploitait lui-même, est le père de George Cadoudal. (*Voy.* George dans la *Biographie univ.*) Il fut anobli par lettres-patentes du Roi, du 12 octobre 1814, en récompense des services de son fils. — Cadoudal (Joseph), frère de George, né vers 1780, fit la guerre sous les ordres de ce chef dès sa plus tendre jeunesse, et reçut alors de ses compagnons d'armes le surnom de *Joyou*. Après la condamnation de George, en 1804, il reçut l'ordre de quitter le Morbihan, et fut envoyé en surveillance à Tours, avec cinquante francs par mois pour sa subsistance. Mais il quitta bientôt cette ville, et rejoignit Guillemot à son retour d'Angleterre. Quand ce dernier fut arrêté, Cadoudal faisait partie de sa troupe; mais il eut le bonheur d'échapper aux recherches. En 1814, Joseph Cadoudal était parvenu à faire insurger huit mille paysans des environs de Vannes, au moment où la prise de Paris vint renverser la puissance de Buonaparte. Le Roi, par ordonnance du 30 octobre 1815, l'a nommé colonel de la légion départementale du Morbihan. A.

CAEMMERER (Jean-Vincent), publiciste et auteur dramatique, né à Maïence le 9 mai 1761, fut archiviste de l'ambassade de l'électeur de Maïence auprès de la diète impériale de Ratisbonne, et, en même temps, depuis 1804, secrétaire de légation du prince de Salm-Kyrbourg. Il a publié, en latin : I. *De acquirendâ bonâ famâ, oratio*, Francfort, 1784. II. En allemand : *Apollon parmi les chambellans*, comédie en 5 actes, imitée du français, ibid., 1789, in-8°. III. *Annales de la diète germanique*, 1791, deux parties, in-8°. IV. *La galopade*, comédie en trois actes, 1793, in-8°. V. *Les Cosaques, tels qu'ils étaient en* 1799, *quand ils ont traversé l'Allemagne*, Ratisbonne, 1799, avec des gravures en couleur, in-4°. VI. *Portraits des troupes réglées de l'empire russe, telles qu'elles étaient en passant en* 1799 *par Ratisbonne*, ibid., 1799, in-4°. VII. *Annuaire des diètes pour l'année* 1800, *avec un appendix*, ibid., 1799, in-8°. VIII. *Extraits de toutes les représentations et réclamations qui ont été présentées à la diète impériale germanique, par ordre chronologique*, ibid., 1802, 4 cahiers in-4°. M. Caemmerer a été aussi l'un des collaborateurs du *Magasin pour la philosophie et les belles-lettres*, publié par Engel; du *Journal du théâtre de Maïence*, et des *Feuilles dramatiques*, imprimées à Francfort, 1788-1789. Bu.

CAFFARELLI (Le comte Auguste), lieutenant-général, est le frère puîné du général Caffarelli-Dufalga, mort en Egypte en 1798. (*Voy.* Caffarelli, dans la *Biographie universelle.*) Il embrassa, comme lui, la profession des armes dès sa jeunesse, servit d'abord comme sous-lieutenant dans les troupes sardes, et ensuite dans celles de la république. Il devint adjudant-général en 1793, et fit plusieurs campagnes en cette qualité. Le général Buonaparte se l'attacha comme aide-de-camp; il fut, peu de temps après, promu au grade de général de brigade, et suivit en 1803 le premier consul à Bruxelles. Ce fut lui que Buonaparte chargea des préparatifs du voyage du pape en France, lorsque Sa Sainteté vint à Paris pour le sacre du nouvel empereur. Le 1er. février 1805, le général Caffarelli fut nommé général de division, et, peu de jours après, gouverneur du palais des Tuileries, et commandant de la Légion-d'honneur. Un décret impérial du 19 mars suivant le nomma président du collége électoral du Calvados, dont son frère était alors préfet. Il fut employé, à la fin de 1805, à la grande-armée d'Allemagne, et prit à Lintz le commandement de la division du général Bisson, blessé à la prise de cette ville; il la commanda le 2 décembre, à la bataille d'Austerlitz. S'étant depuis attaché à Eugène Beauharnais, il passa avec lui en Italie, et fut nommé ministre de la guerre de ce royaume. Envoyé, en 1807, à Paris, pour complimenter Buonaparte, au nom du vice-roi, sur la paix de Tilsitt, il reprit du service en France, et fut employé en Espagne; il força, le 23 octobre 1810, les Anglais qui voulaient opérer un débarquement à Laredo, de se retirer sur leurs vaisseaux. A la fin d'août 1811, il battit les chefs de guerillas Mina et Mendizabal dans les environs de Sarragosse, et leur enleva un convoi considérable. En 1812, il remporta une nouvelle victoire sur les mêmes lieux, s'empara de Bilbao, au mois de septembre, et y prit un grand nombre de canons anglais et différentes embarcations. Quelque temps après, il se distingua à la bataille de Villadiego, repoussa les Anglais, leur fit éprouver une grande perte, et contribua à leur faire lever le siége de Burgos. Le 7 janvier 1813, il écrivit au ministre de la guerre, pour lui rendre compte de sa marche sur Santorra. Il ne rentra en France qu'en 1814 avec le maréchal Soult, et fut nommé par le Roi chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet. Louis XVIII venait de lui donner le commandement de la 13e. division militaire (l'ancienne Bretagne), au moment où Buonaparte reparut en France, en 1815. Le général Caffarelli fit passer sous ses ordres les provinces qu'il commandait. Le 23, il adressa à Buonaparte des dépêches, dans lesquelles il lui annonçait *que la Bretagne était tranquille et animée du meilleur esprit*. Le 26, il écrivit de St.-Malo au ministre de la guerre qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun agent royaliste ne pût être reçu dans les places de sa division. Le 23 avril, il arriva à Rennes, au moment où se formait la *Fédération bretonne*, et il applaudit aux sentiments des fédérés. Par décret du 2 juin, Buonaparte, pour le récompenser du zèle avec lequel il avait rempli sa mission, le nomma commandant de la 1re. division militaire. Le 12 juin, le général Caffarelli publia un ordre du jour où il disait « *qu'il importait à la* » *défense de Paris* que les militaires de » tous grades vinssent se faire inscrire à l'état-major-général de la division. Il assista, le 1er. juillet, au conseil de guerre, assemblé à l'hôtel-de-ville, pour décider si Paris était dans le cas de se défendre; et il suivit l'armée dans sa retraite d'outre-Loire. Il a cessé d'être employé depuis le licenciement de 1815. In.

CAFFARELLI (Le comte Joseph), frère du précédent, se consacra au service de la marine, et obtint le grade de capitaine de vaisseau dans les premières années de la révolution. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut appelé au conseil-d'état, section de la marine, d'où il passa à Brest, le 20 juillet 1800, avec le titre de préfet maritime. Il eut pendant l'exercice de ses fonctions de fréquentes altercations avec le ministre Decrès. En avril 1804 et en mai 1805, il fut élu candidat au sénat conservateur par le collége électoral de la Haute-Garonne; et au mois de juillet suivant, il fut décoré du titre de grand-officier de la Légion-d'honneur. Rappelé, en 1806, au conseil-d'état, il y resta long-temps dans une sorte d'obscurité. En 1810, il proposa au sénat la levée des jeunes marins dans les départements maritimes. Cette proposition était telle, que toute la population, depuis douze jusqu'à qua-

rante-cinq ans, eût été appelée. Il fallut y renoncer. Décoré, en 1813, de la grand'-croix de l'ordre de la Réunion, il fut, en janvier de l'année suivante, envoyé en qualité de commissaire extraordinaire dans la 10e. division militaire, pour y organiser des *mesures de salut public*. Arrivé à Toulouse, M. Caffarelli prit, le 29 mars, un arrêté, par lequel il déclarait en état de siége tout le département de la Haute-Garonne. « Il faut, » disait-il, que tout citoyen devienne » soldat, et que tout fonctionnaire, sans » exception, donne l'exemple du dévoue» ment et du patriotisme : *Honneur, Pa*» *trie*, *Napoléon*, doivent être la devise » de tous les Français. Ces mots sacrés, » gages certains de la victoire, doivent les » enflammer tous jusqu'au dernier mo» ment de leur vie. » Mais le temps du prestige était passé ; et le peuple ne répondit point à cet appel de M. Caffarelli. Cependant, depuis trois ans, il existait à Toulouse une association de royalistes, connue entre eux sous le nom de *Confédération chrétienne*. Le moment était venu où cette association pouvait servir efficacement la cause à laquelle elle s'était dévouée ; et elle avait, en effet, redoublé d'efforts pour entraver les mesures du commissaire extraordinaire. Mais celui-ci, étant parvenu à découvrir cette association, et s'étant même procuré une liste des noms de tous ceux qui la composaient, se disposait à sévir contre eux ; il allait en faire un rapport au ministre de la police, lorsque Mme. d'Argicourt entreprit d'écarter cet orage. Cette dame était initiée dans tous les secrets de la confédération : elle se rend chez le commissaire extraordinaire, et parvient à lui persuader que l'honneur et l'intérêt de sa propre sûreté exigent qu'il garde le silence. Toulouse ayant été pris quelques jours après, par l'armée du duc de Wellington, et la capitulation de Paris mettant fin à toutes les hostilités, M. Caffarelli cessa ses fonctions de commissaire extraordinaire, et vint à Paris se soumettre à l'autorité royale. Nommé alors conseiller-d'état honoraire, il vécut dans la retraite. Mais, après le retour de Buonaparte, en 1815, il fut créé membre de la chambre des pairs, par décret du 3 juin. Il fut désigné par cette chambre pour faire partie de la députation qui, le 9 du même mois, alla présenter une adresse à l'ex-empereur. Depuis le retour du Roi, M. Caffarelli est resté sans fonctions. In.

CAFFARELLI (Charles-Antoine), frère des précédents, fut destiné dès l'enfance à l'état ecclésiastique, et reçut une éducation soignée. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut d'abord nommé préfet de l'Ardèche, puis du Calvados. Il se distingua dans cette contrée par sa probité et l'austérité de ses principes, et fit preuve surtout d'un grand respect pour les lois de l'honneur et de l'humanité, en refusant de concourir à l'assassinat du comte d'Acher, dont voulait le charger la police de Buonaparte. Au mois d'avril 1804, il fut élu candidat au sénat conservateur, par le collége électoral de ce département, et fut décoré, peu de temps après, de la croix de la Légion-d'honneur. Nommé préfet de l'Aube, en 1810, il fut destitué par Buonaparte, le 24 février 1814, pour n'avoir pas suivi l'armée française, et n'être pas revenu avec elle dans Troyes. Depuis lors, il est resté sans fonctions, malgré le vœu exprimé en sa faveur par la députation que le département de l'Aube envoya au Roi quelque temps après le retour de S. M. On lui doit l'utile idée de l'établissement des percepteurs à vie, qu'il consigna dans un mémoire adressé au ministre en l'an IX, et qui a si fort contribué à la sûreté des recouvrements de l'impôt. Il est membre du conseil général du département de l'Aude, et vit au sein de sa famille dans la plus modeste aisance. M. Caffarelli est encore auteur de plusieurs Mémoires estimés sur des objets d'économie politique. — Un autre Caffarelli, qui avait également embrassé l'état ecclésiastique avant la révolution, est devenu évêque de St.-Brieux. In.

CAGNIARD (François-Nicolas), né le 7 mai 1765, a publié : I. *Histoire d'une famille*, 1793, in-12. II. *Ruche et Rucher de la Prée*, 1804, 2 vol. in-12. III. *Trois fantaisies*, 1804, in-12 (formant le 3e. vol. de l'ouvrage précédent). IV. *Discours à Ariste*, 1809, in-8o. V. *Réponse aux critiques du Discours à Ariste*, 1812, in-8o. VI. *Réponse*, etc. (livre second), 1813, in-8o. VII. *Traité succinct sur les abeilles*, 1815, in-8o. VIII. *Résultat de douze années, suite du livre intitulé : Traité succinct*, etc., 1815, in-8o. Ot.

CAGNOLA (Le marquis Louis), de Mi-

lan, voué, dès sa jeunesse, à l'étude de l'architecture, y fit de tels progrès que les plus belles constructions de sa patrie sont de sa composition. Réunissant, avec une parfaite intelligence et un goût exquis, la richesse et la majesté de l'architecture antique, aux grâces et à l'élégance de l'architecture moderne, il a produit des édifices qui le disputent à ceux de l'ancienne Rome et de l'ancienne Grèce. Tel est, par-dessus tout, cet arc de triomphe en marbre qui s'élève à celle des portes de Milan qui regarde le Simplon : commencé pour attester à la postérité le retour de Buonaparte en Italie, lorsqu'il y vint, en 1800, par le St.-Bernard pour gagner la bataille de Marengo et chasser les Austro-Russes, il devait porter le nom d'*Arc de la victoire*. Depuis la chute du trône de Buonaparte, ce monument a changé de destination pour la postérité. En conservant le même nom, l'architecte l'achèvera pour attester la délivrance de l'Italie par les puissances alliées en 1814. Cagnola est de l'académie des beaux-arts de Milan, et chevalier de la Couronne-de-fer. N.

CAHAISSE (Henri-Alexis), né à Paris, vers 1755, de la famille de M. de Flesselles, prévôt des marchands, qui périt en 1789 victime de la fureur populaire, était, avant la révolution, officier des maréchaux de France, et fut enfermé à la Bastille vers 1780, comme étant soupçonné d'avoir coopéré à un écrit politique en société avec madame Bournon-Mallarme. (*Voy*. Bournon-Mallarme.) Cet écrit était intitulé : *Le Fripon parvenu*, ou *Histoire du sieur Delzenne*. M. Cahaisse s'est toujours montré fort opposé aux principes de la révolution. Compris dans la proscription du 18 fructidor (1797), il parvint à y échapper; il concourut ensuite à la rédaction d'un journal, et s'y étant permis quelques plaisanteries à l'occasion d'un ours qui avait attaqué le directeur Laréveillère qui se promenait au Jardin des Plantes, il fut arrêté, mis en jugement et acquitté. Buonaparte le fit aussi arrêter avec sa famille, pour avoir fait des allusions satiriques contre son gouvernement, dans un livre intitulé : *Histoire d'un perroquet écrite sous sa dictée*, 1802 (vol. in-12). M. Cahaisse a eu beaucoup de part aux écrits dans lesquels furent signalés, d'une manière très forte, en 1815, les nommés Schulmeister, agent de Savary, et Bernard, entrepreneur des jeux. Lorsque Buonaparte, échappé de l'île d'Elbe en 1815, se dirigeait sur la capitale, M. Cahaisse fit afficher un placard signé K. S., ex-rédacteur du *Mercure de Cologne*, dans lequel il invitait les Français les plus riches à se cotiser pour offrir une somme considérable à celui qui se dévouerait pour délivrer la France de la personne de l'usurpateur. Le lendemain du jour où Buonaparte fut entré dans Paris, cette affiche se voyait encore sur quelques murs de cette ville. N.

CAHIER (Louis-George), né à Soissons, fils d'un maître de pension, vint s'établir à Paris, et fut nommé électeur et membre de la commune, en 1792. A l'époque du 10 août, il apostropha hautement Pétion sur son imprévoyance, qu'il qualifia de perfidie préméditée. Cette sortie, dans un moment où le trône perdait ses appuis, lui attira la haine des révolutionnaires. Il fut incarcéré peu de jours après, et aurait été massacré au 2 septembre, sans le courage d'un nommé Grappin, qui le sauva des mains des assassins. Au 13 vendémiaire, M. Cahier fut président de la section du faubourg Montmartre, et se vit bientôt après obligé de se cacher. L'assemblée électorale de la Seine le nomma, en avril 1797, à la place d'accusateur public. Il l'exerça jusqu'au 18 fructidor, et fut alors destitué par ordre du directoire. Après le 18 brumaire, il fut porté sur la liste des avoués près les tribunaux de Paris, devint ensuite substitut du procureur-général près la cour d'appel, et garda cette place jusqu'en août 1815, époque à laquelle il fut nommé, par ordonnance royale, avocat-général près la cour de cassation, en remplacement du sieur Fréteau de Peny. M. Cahier présidait la députation du collége électoral de Soissons, qui fut présentée à S. M., le 2 septembre 1815. Il fut appelé en témoignage dans l'affaire des *patriotes de* 1816, et déposa à l'audience du 1er. juillet, en faveur de Gonneau, qu'il connaissait depuis long-temps. M. Cahier est membre de la Légion-d'honneur. B. M.

CAHOUET, fils d'un inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, est né, en Normandie, vers 1778; il entra d'abord dans l'artillerie, où il devint capitaine. Ayant été appelé comme auditeur au conseil-d'état, section des ponts-et-chaussées, il fut chargé de porter à

Vienne, alors envahie, le portefeuille, et saisit par-là une occasion de fixer sur lui l'attention de Buonaparte, qui bientôt après le nomma préfet de la Haute-Loire. Il fut remplacé en 1814, et vécut dans la retraite jusqu'au retour de l'ex-empereur, qui, par décret du 6 avril 1815, le nomma préfet du département des Vosges. Arrivé à Epinal, il ne négligea rien pour exciter le dévouement de la population; et, au commencement du mois de mai, il envoya au ministre de l'intérieur Carnot une adresse, dans laquelle il protestait de sa fidélité à l'empereur. Le 7 juin, il remit, en grande cérémonie, au 1er. bataillon des gardes nationales des Vosges, un drapeau brodé par les dames d'Epinal, qui portait pour devise : *Amour et fidélité à l'empereur.* M. Cahouet fut remplacé par M. Boula du Colombier, après le retour du Roi; et il cessa d'être employé. Y.

CAIGNART DE MAILLY, fut capitaine de la garde nationale de Laon, au commencement de la révolution. Envoyé à Paris par les habitants de cette ville pour demander la suppression de quelques droits féodaux, il l'obtint, sur la motion de Chabot, dans la séance du 2 août 1792. Peu après, il devint l'un des administrateurs du département de l'Aisne. Poursuivi comme *terroriste*, après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il se réfugia à Paris, où il coopéra à la rédaction de plusieurs journaux démagogiques, et fut nommé chef du bureau des émigrés au ministère de la police. En thermidor an VII (août 1799), il parut à la société du Manège, y défendit les anarchistes proscrits par le directoire, et proposa de substituer au serment de haine à la royauté et à l'anarchie, celui de « haine à la royauté, et attachement à » la république, une, indivisible et dé» mocratique. » Cette motion, reproduite au conseil des cinq-cents, y fut accueillie, et amena une nouvelle rédaction de la formule du serment. Peu de temps après, M. Caignart perdit son emploi : depuis ce temps, il a suivi la carrière des tribunaux, comme jurisconsulte. A.

CAIGNIEZ, l'un des auteurs de mélodrames les plus féconds, a donné sur les théâtres des Boulevards : I. *Nourjahad et Cheredin*, ou *l'Immortalité à l'épreuve*, mélodrame, 1801, in-8°. II. *Le Jugement de Salomon*, mélodrame en 3 actes, 1804, in-8°. III. *Richardet et Bradamante*, mélodrame, 1804, in-8°. IV. *Les Amants en poste* ou *la Magicienne supposée*, comédie, 1804, in-8°. V. *L'hermite du mont Pausilippe*, mélodrame, 1805, in 8°. VI. *Le Volage* ou *le Mariage difficile*, comédie en 3 actes et en prose, 1807, in-8°. VII. *La Fille adoptive*, ou *les Deux Mères*, 1810, in-8°. VIII. *La Forêt d'Hermanstadt*, ou *la Fausse Epouse*, 1810, in-8°. IX. *Jean de Calais*, joué en 1810, imprimé en 1814, in-8°. X. (Avec M. Bernhard), *Henriette et Adémar*, ou *la Bataille de Fontenoy*, 1810, in-8°. XI. *Le faux Alexis*, ou *le Mariage par vengeance*, 1812, in-8°. XII. *Edgar*, ou *la Chasse aux loups*, 1812, in-8°. XIII. *Le Juif errant*, 1812, in-8°. XIV. *La Folle de Wolfenstein*, 1813, in-8°. XV. *La Morte vivante*, 1813, in-8°. XVI. *L'Enfant de l'Amour*, 1813, in-8°. XVII. *L'Enfant venu par la fenêtre*, 1814, in-8°. XVIII. (Avec d'Aubigny), *La Pie voleuse*, 1815, in-8°. Cette dernière pièce a obtenu un honneur bien rare, même pour les chefs-d'œuvre de la scène française : elle a été traduite en anglais, et représentée, avec le plus grand succès, sur le théâtre de Drury-Lane à Londres. Les administrateurs n'avaient rien négligé pour que cette traduction eût un succès égal à celui dont a joui, à Paris, le *chef-d'œuvre* de MM. Caigniez et d'Aubigny. M. Caigniez a encore donné (avec Louis) *Imposture et Vérité*, mélodrame en 3 actes, 1816, in-8°. Ot.

CAILLAU (J.-M.), né en 1776, médecin à Bordeaux, a publié : I. *Mémoire à consulter, adressé à la société de santé de Paris, sur une éruption venteuse extraordinaire*, 1796, in-8°. II. *Avis aux mères sur l'éducation physique et morale des enfants*, 1797, in-8°. III. *Journal des mères de famille*, 1797, 4 vol. in-8°. IV. *Premières lignes de nosologie infantile*, etc., 1797, in-12. V. *Examen d'un livre intitulé: Philosophie médicale*, de M. Lafon, 1797, in-8°. VI. *La Callipédie* ou *l'art d'avoir de beaux enfants*, trad. nouvelle du poème de Cl. Quillet, 1799, in-8°. VII. *Notice sur la vie et les écrits de P. Desault*, médecin à Bordeaux, 1800, in-8°. VIII. *Eloge de C. Grossard*, chirurgien à Bordeaux, in-8°. IX. *Eloge de S. Lucadon*, médecin à Bordeaux, in-8°. X. *Tableau de la médecine Hip-*

pocratique, 1806, in-12; seconde édit., 1811, in 8°. XI. *Réflexions générales sur les femmes considérées comme garde-malades dans les hôpitaux*, 1808, in-8°. XII. *L'Antoniade*, poème en 3 chants, 1808, in-8°. XIII. *Epître à l'Espérance*, 1811, in-4°. XIV. *Mémoires sur le croup*, 1812, in-8°. — CAILLAU (P.-C.-Henri), fils de J. M. Caillau), né vers 1796, a publié, *Essai d'un jeune homme* ou *divers morceaux de Poésie française*, traduits en vers latins, 1813, in-8°. OT.

CAILLE, ancien procureur-syndic du département du Calvados, fut soupçonné d'avoir excité la populace contre son prédécesseur, l'estimable Baïeux, massacré à Caen; mais il paraît que ce soupçon était dénué de fondement. M. Caille se prononça fortement pour le parti *girondin* ou *fédéraliste* persécuté par la Montagne. Le 6 juillet 1793, il harangua le peuple de Caen en faveur des députés proscrits dans les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin, et détermina quelques jeunes gens à se joindre à l'armée qui se formait à Evreux, sous les ordres de Wimpfen, pour marcher sur Paris. Cette armée fut dissipée; mais Caille échappa aux proscriptions. Il exerce maintenant la profession d'avocat à Paris. M. Caille a fait imprimer : I. *Ode sur la campagne de l'empereur des Français et roi d'Italie en* 1805, Paris, Didot jeune, 1806, in-8°. II. *Ode au Roi, à l'occasion de la rentrée de S. M. à Paris le* 3 *mai* 1814, 1814, in-8°. IN et OT.

CAILLEAU, de Saumur, architecte, président du collége électoral de Maine-et-Loire, et doyen, à ce qu'il prétendit, de tous les colléges électoraux de France, fut présenté, le 28 mai 1815, à Buonaparte, à la tête de la députation de ce collége. Dans le discours qu'il prononça on remarquait ce passage : « Vos ennemis, Sire, sont les ennemis de la nation; Napoléon et la France sont désormais inséparables. La gloire et le malheur les ont identifiés. Sire, pendant votre trop longue absence, la vie du corps social semble avoir été suspendue. Vous paraissez, et la France revit, etc. » Le 13 juin, M. Cailleau assista au repas qui réunit, chez Véry, tous les électeurs de Maine-et-Loire présents à Paris, s'y fit remarquer par son enthousiasme, et porta le toast suivant: *Au peuple français et à son indépendance!* V.

CAILLEMER (C.-F.-L.), né en Normandie, était avocat à Paris, à l'époque de la révolution. Il fut élu juré à la haute-cour nationale d'Orléans, en 1792, puis président de l'administration du département de la Manche. Nommé par ce département, en mars 1799, membre du conseil des anciens, il y combattit, en août suivant, la résolution portant que les émigrés naufragés à Calais seraient détenus jusqu'à la paix. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il devint membre du tribunat, et s'opposa, au commencement de janvier 1800, aux projets concernant l'organisation du tribunal de cassation, et la division administrative. Il fit ensuite divers rapports sur des matières d'ordre judiciaire, et demanda l'adoption d'un projet de loi autorisant la construction des ponts et canaux par les particuliers. En 1801, il appuya l'institution des tribunaux spéciaux. A la fin de décembre même année, il combattit le projet de code civil présenté par le gouvernement. Ses fonctions législatives expirèrent en 1803; et il fut nommé, peu de temps après, commissaire général de police à Toulon. A l'époque de la chute de Buonaparte, il publia une proclamation très énergique en sa faveur. Destitué sous le gouvernement royal, il revint à Paris. Par décret du 31 mars 1815, il fut nommé par Buonaparte commissaire extraordinaire de police du sixième arrondissement, comprenant tous les départements que baignent le Rhône et la Saône. Après le retour du Roi, cette place fut encore supprimée; et depuis on n'a plus entendu parler de M. Caillemer. IN.

CAILLOT (ANTOINE), né à Lyon vers 1757, était, avant la révolution, prêtre de ce diocèse. Ayant refusé le serment de la constitution civile du clergé en 1791, il fut obligé de sortir de France. Il y rentra bientôt, se réfugia à Paris, où il fut arrêté en 1794; il déguisa son nom et son pays natal, afin d'échapper à la mort qui était alors inévitable pour les Lyonnais. Il fut cependant condamné à la subir sous le nom de Caillaux, natif de Rhodez, le 5 thermidor (23 juillet 1794), cinq jours avant la chute de Robespierre. Un guichetier le sauva, en faisant partir à sa place, avec cinquante-sept victimes, un autre prêtre qui se trouvait dans la même prison. Par suite du 9 thermidor, Caillot sortit de

prison. Dénué de moyens de subsistance, il se mit à donner des leçons de langues, servit dans une administration qui avait la littérature et l'instruction pour objet, enfin se fit libraire, et traversa ainsi les différentes phases de la révolution. On a de lui : I. *Le retour de la paix*, poème en forme de dialogue entre un militaire, un cultivateur, un marchand, un artiste et un auteur, 1801, in-8°. II. *Epître de Neptune aux Français, au sujet de la descente en Angleterre*, 1804, in-8°. III. *Stances sur le sacre et le couronnement de S. M. l'empereur Napoléon*, 1804, in-8°. IV. *Etrennes à la grande-armée*, ou *Recueil des traits les plus intéressants des défenseurs de la patrie*, 1807, in-8°. V. *Voyage sentimental et pittoresque au Champ du Repos, sous Montmartre, et à la maison de campagne du P. Lachaise*, 1808, in-12; seconde édition, sous le titre de *Voyage religieux et sentimental aux quatre Cimetières de Paris*, 1808, in-8°. VI. *Le Voltaire de la jeunesse*, 1808, in-12. VII. *Le J.-J. Rousseau de la jeunesse*, 1808, in-12. VIII. *Le Rollin de la jeunesse*, 1809, 2 vol. in-8°. IX. *Histoire d'un pensionnat de jeunes demoiselles*, 1809, 2 vol. in 12. X. *Voyage autour de ma bibliothèque*, 1809, 3 v. in-12. XI. *Morceaux choisis des Lettres édifiantes et curieuses*, 1810, 2 vol. in-12. XII. *Morceaux d'éloquence, extraits des sermons des orateurs protestants français les plus célèbres du XVIIIe. siècle*, 1810, in-8°. XIII. *Dictionnaire portatif de littérature française*, 1810, in-8°. XIV. *Morceaux choisis de l'Histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury*, 1811, 2 vol. in-12. XV. *Précis de l'histoire de France depuis 1789*, 1812, in-12. XVI. *Les jours de congé*, ou *Promenades hebdomadaires*, 1812, 2 vol. in-12; 1814, 2 vol. in-12. XVII. *Le Crevier de la jeunesse*, 1813, in-12. XVIII. *Nouvelles leçons élémentaires de l'histoire ancienne, par demandes et par réponses*, 1813, in-12. XIX. *Nouvelles leçons élémentaires de l'histoire romaine, par demandes et par réponses*, 1813, in-12. XX. *Précis de l'histoire de Russie*, 1813, in-12. XXI. *Histoire de la ruine de Troie, attribuée à Darès.* (Voy. la *Biographie universelle*, au mot Darès.) XXII. *Précis historique de la campagne de Russie*, 1814, in-12; deux éditions. XXIII. *Abrégé de l'histoire ancienne de Rollin*, 1815, in-12. XXIV. *Recherches historiques sur les assemblées nationales, dites du Champ-de-Mars et du Champ-de-Mai*, 1815, in-8°. XXV. *In extremis Ludovici decimi sexti diebus et nece, elegia*, 1815, in-8°. XXVI. *La prière des royalistes* ou *Paraphrase du psaume* Exaudiat, etc., 1815, in-12. M. Caillot préparait en 1816 un abrégé de l'*Histoire des croisades*, destinée à la jeunesse. Ot.

CAILLY (du Calvados), après avoir rempli diverses fonctions publiques dans son département pendant les premières années de la révolution, fut nommé, en 1796, commissaire du directoire près les tribunaux du Calvados, et fut destitué quelque temps avant le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), comme soupçonné d'appartenir au parti révolutionnaire. Mais, aux élections de l'an VI (1798), il fut élu député au conseil des anciens, dont il devint secrétaire le 21 février 1799. Il y fit un rapport sur le notariat, et appuya les droits de la république sur les successions des émigrés. Il ne fut pas compris dans le nouveau corps législatif, organisé après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799); mais il fut nommé, le 24 avril 1800, président de la cour d'appel de Caen. Lors de la réorganisation des tribunaux, en 1811, il fut confirmé dans ses fonctions, sous le nouveau titre de président de la cour impériale de Caen; il remplissait les mêmes fonctions en 1816. D.

CAIRE DU LAUZET (Alexis comte de), gentilhomme provençal, est le fils du comte de Caire du Lauzet, mousquetaire gris, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France en Provence, otage de Louis XVI, etc. Quoique très jeune, le comte Alexis de Caire fut également offert en otage, ainsi que toute sa famille, pour Louis XVI, lors du retour de Varennes. Il émigra en Italie, passa en Angleterre l'année suivante, débarqua en Bretagne vers la fin de 1794, et joignit le comte de Puisaye dans les environs de Rennes. Il servit sous ses ordres immédiats dans l'état-major, en qualité de capitaine, jusqu'en novembre 1795, qu'il entra dans le corps de cavalerie noble des chevaliers catholiques, destiné à la garde des princes, créé par le comte de Puisaye, d'après les ordres de Monsieur. Ce corps ayant été dissous, en 1796, après la pacification de Hoche, le comte de Caire

entra dans la division de Fougères, commandée par le général du Boisguy. Il avait été blessé dans plusieurs rencontres, notamment à Mordelles et à St.-Hilaire. En récompense de ses services, il obtint dans la même année la croix de St.-Louis. Il ne posa les armes qu'en 1797, lorsque les troupes de la république inondèrent la Bretagne et obligèrent les royalistes de se séparer. Il rentra alors dans ses foyers; mais les persécutions qu'il éprouva, le contraignirent à chercher un asile à la Martinique, où il avait des parents et des propriétés. Ayant appris, dans cette colonie, le 30 avril 1815, la catastrophe du 20 mars, il en partit le 18 mai suivant, sur un vaisseau expédié au Roi par M. le comte de Vaugiraud, dans l'intention de venir de nouveau se rallier aux armées royales de la Bretagne et de la Vendée. P.

CAIRE, commandant du fort Barraux, en 1815, présenta au Roi, le 15 août, au nom de sa garnison, l'adresse suivante : « Sire, la garnison du fort » Barraux, cernée depuis six semaines » par des troupes étrangères, privée de » toute communication avec les auto- » rités militaires supérieures, et compri- » mée, d'ailleurs, par la présence d'un » chef, dont l'aveugle obstination la te- » nait dans une ignorance absolue, n'a » pu, jusqu'à présent, faire parvenir sa » soumission à son souverain légitime : » aujourd'hui, éclairée, par l'arrivée de » nouveaux chefs, sur ses devoirs et sur » les vrais intérêts de la patrie, elle s'em- » presse, Sire, de se mettre à la discré- » tion de V. M., en s'engageant à n'obéir » qu'à ses ordres, et à défendre, de tous » ses moyens, la place dont la garde lui » est confiée. » — Un autre CAIRE (Esprit), négociant de Marseille, fut long-temps, à Paris, agent de MM. de Puyvert, Villot et Dandré. Arrêté en 1804, il fut mis ensuite en liberté. Il avait déclaré à la police que, d'après le traité fait entre les meneurs des sections de Marseille et l'amiral Hood pour la livraison de Toulon, l'Angleterre s'était engagée à remettre la ville et le port à Louis XVII, et à payer tous les frais. Ce traité, qui était resté caché à Marseille, fut remis au ministre de la police. P.

CALCRAFT (JOHN, lord), membre de la chambre des communes. Dans la discussion qui eut lieu, le 23 février 1815, sur la taxe de l'importation des grains, il demanda que le prix commun du blé fût fixé à 72 schellings par *quarter*, par amendement au projet ministériel qui le portait à 80 schellings au lieu de 65, prix alors courant. Lord Calcraft développa de nouveau cette proposition, à la séance du 28, et insista pour que l'on délibérât formellement, et qu'un amendement de cette nature fût au moins inscrit sur le journal de la chambre. On passa aux voix, et l'amendement fut rejeté. Dans la séance du 5 mai, où l'on discuta la taxe sur la propriété, lord Calcraft parla pour la taxe, telle qu'elle avait été établie en 1806, parce qu'elle répondait, plus que toute autre, aux besoins de l'État; et il s'opposa à ce que les fermiers en fussent exempts. Dans la discussion qui eut lieu le 8 mars 1816 sur l'établissement militaire, proposé par les ministres, il vota contre leur projet, et pour la réduction des troupes de la maison du Roi et de l'armée, voulant que l'Angleterre ne conservât que soixante-seize mille hommes sous les armes; ce qui, selon lui, produirait une économie de 1,300,000 livres sterling. Il proposa aussi, dans les mêmes vues d'économie, de diminuer les garnisons des petites îles des Indes-Occidentales, et de confier la sûreté de ces îles à une station navale. Il ajouta qu'il était absurde d'entretenir trois mille hommes au cap de Bonne-Espérance, où le gouvernement anglais n'avait à se défendre que contre les Hottentots, et finit par montrer qu'il était imprudent d'employer des soldats à veiller à la perception des droits d'entrée, disant que c'était leur fournir l'occasion de s'enivrer, et, par conséquent, de manquer à leur devoir. Y.

CALDER (Sir ROBERT), amiral anglais, entra de bonne heure dans la marine, et se trouva, en qualité de capitaine, sur la flotte du comte de St.-Vincent, le 27 février 1797, à la bataille où cet amiral acquit son titre. Il croisait devant le Ferrol, dans le mois d'août 1805, avec une division anglaise, lorsqu'il rencontra les flottes combinées de France et d'Espagne, aux ordres des amiraux Villeneuve et Gravina : il leur livra, le 22 juillet, un combat dans lequel sa flotte souffrit beaucoup, mais où il s'empara de deux vaisseaux espagnols. Il s'empressa d'annoncer en Angleterre cette nouvelle qui y fut reçue avec enthousiasme; et comme il annonçait en même temps que l'action recom-

mencerait le lendemain, on s'attendit à apprendre l'entière destruction de la flotte ennemie : mais la direction du vent ayant favorisé la retraite de la flotte de Villeneuve, sir Robert Calder la vit s'éloigner le 24 dès le point du jour sans pouvoir la combattre. Ses compatriotes, désappointés, attribuèrent ce résultat aux opérations de leur amiral, qui voyant les imputations se multiplier contre lui, crut devoir solliciter un examen de sa conduite. Arrivé en Angleterre, il fut jugé par un conseil de guerre à Portsmouth le 22 décembre; et malgré une défense sage et mesurée, qui se trouve imprimée à l'Appendix de l'*Annual register* de 1805, le conseil décida que l'amiral n'avait pas fait tout ce qui lui était possible pour détruire chacun des vaisseaux ennemis avec qui il était de son devoir d'engager le combat. Mais il attribua en même temps une telle conduite à une erreur de jugement, l'acquittant entièrement de toute imputation de lâcheté. Sir Robert fut en conséquence condamné à être sévèrement réprimandé. Dans le rapport officiel de ce combat, il fut tant de fois question de brume et d'obscurité, qu'on lui a donné plaisamment le nom de *la bataille des quinze-vingts*. Les amiraux des trois nations y perdirent le peu de réputation qu'ils avaient acquise. Robert Calder est depuis plus de cinquante ans au service de la marine anglaise, et il est aujourd'hui (1816), l'un des amiraux du pavillon blanc. Re.

CALÈS (J.-M.), avocat à Toulouse, fut dès le commencement de la révolution membre du club de cette ville, dont il devint l'un des plus violents orateurs, et fut élu, en septembre 1791, député de la Haute-Garonne à l'assemblée législative. Il y siégea constamment au côté gauche, et fut réélu à la Convention nationale. Après s'être opposé à l'appel au peuple, il vota la mort de Louis XVI, en ces termes : « Je vote pour la » mort; et tout mon regret est de n'avoir » pas à prononcer sur tous les tyrans. » Il se déclara ensuite contre le sursis. Calès eut une mission près l'armée des Ardennes en juillet 1793, et n'y resta que peu de temps. Après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il fut envoyé dans le département de la Côte-d'or, où il chercha à comprimer les jacobins. Il écrivait de Dijon, en novembre 1794, « que cette » ville était l'intermédiaire entre Mar» seille et Paris; que la municipalité et » la société populaire ne faisaient qu'un, » et qu'il y existait encore une armée ré» volutionnaire. » A son retour à la Convention, il fut élu membre du comité de sûreté générale. Le 13 vendémiaire an IV (10 octobre 1795), il alla, à la tête d'une force armée, faire évacuer la salle des réunions de la section du Théâtre-Français. Il passa ensuite au conseil des cinq-cents, par la réélection des deux tiers de la Convention; et le 18 avril 1796, il se joignit à Lesage-Senault, pour faire rappeler à l'ordre Boissy-d'Anglas, qui attribuait aux terroristes les troubles survenus à Nevers. Nommé, le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), membre de la commission des inspecteurs, il fit régler les divers costumes des représentants, messagers d'état, huissiers du conseil, etc., et en sortit le 20 mai 1798. Il vécut dans l'obscurité jusqu'en mai 1815, époque à laquelle le département de la Haute-Garonne le nomma membre de la chambre des représentants. Compris, en 1816, dans la loi d'exil contre les régicides, il fut obligé de sortir de France; et il se trouvait, dans le mois de mai même année, résider, sans permission, sur les frontières de la Suisse. D.

CALOGEROPULO (Théodore), primat de la ville d'Anaplades dans l'île de Corfou, fut condamné à mort, le 30 mars 1816, par une cour martiale, pour avoir transgressé les mesures sanitaires établies dans l'île. En signifiant cette sentence au condamné, on lui annonça que son exécution aurait lieu dans l'endroit même où il avait violé la loi. Le 2 avril, toutes les troupes prirent les armes, et se mirent en marche avec le condamné. Elles arrivèrent sur les hauteurs d'Anaplades, où l'exécution devait avoir lieu, et elles y formèrent un carré. L'on fit approcher, à une certaine distance du patient, les habitants des villages voisins, qui avaient eu la veille l'ordre de se rendre sur les lieux, au premier signal, pour être présents à l'exécution. Tous avaient les yeux mouillés de larmes lorsque le condamné fit ses dernières dispositions, et se confessa. L'instant fatal étant arrivé, on lui banda les yeux, on lui lia les mains, et on lui lut de nouveau sa sentence : il assura qu'il n'avait violé la loi que par ignorance. Alors le piquet, chargé de l'exécution, s'avança au son du

tambour. Le moment critique était arrivé, lorsque le colonel Vogelsang accourut au galop, et remit au juge-député les lettres de grâce. La famille de Calogeropulo, et les principaux habitants du village d'Anaplades, furent appelés; et le colonel Vogelsang leur remit le condamné, qu'il réintégra dans ses fonctions. Des cris de joie s'élevèrent alors de toutes parts. D.

CALOMBEL, jeune citoyen de Nantes, d'une famille bourgeoise distinguée, fut, au mois d'avril 1815, un des six députés chargés, au nom de la jeunesse nantaise, de renouveler, avec les jeunes gens de Rennes, le pacte d'alliance révolutionnaire qui, signé à Pontivi en 1790, avait réuni contre la royauté, sous les ordres de Moreau, une partie de la jeunesse de la Bretagne. Il fut également un des principaux auteurs de la proclamation dont voici quelques passages: « Les débris » d'un parti qui naguère voulait courber » nos fronts sous le joug humiliant des » préjugés que nous avons détruits, s'agi» tent et paraissent nous menacer. Cal» culant sur la possibilité d'une guerre » étrangère, et sur l'absence de notre » invincible armée, les nobles et leurs » esclaves se flattent de nous redonner » des fers; ils rêvent encore notre avi» lissement! Bretons! pressons-nous au» tour du grand homme qui fit si long» temps la gloire de la France, et qui » nous promet son bonheur. Le gouver» nement des Bourbons marchait à l'a» néantissement de toutes les idées libé» rales: la porte de l'avancement se fer» mait pour nos fils. Encore une généra» tion, et les plébéiens retombaient sous » l'inquisition des moines et la tyrannie » des nobles... Napoléon vient nous réin» tégrer dans nos droits: déjà sa pré» sence a consolidé les propriétés, rame» né la tolérance, et effacé cette noblesse » orgueilleuse et héréditaire, la honte » de la civilisation... Pénétré de cette pen» sée philantropique *que les trônes sont* » *faits pour les peuples*, ce héros-lé» gislateur convoque les Français à l'as» semblée patriotique du Champ-de-» Mai; il prépare les éléments d'une » constitution telle qu'a droit de l'atten» dre de lui une nation puissante et » éclairée. Il nous l'a promise; nous lui » devrons ce bienfait: sa parole et son » intérêt même en seront les garants in» faillibles. » Calombel arriva, le 22, à Rennes avec ses collègues; et, le 24 avril, fut signé, entre les citoyens de Nantes, de Rennes, de Vannes et leurs écoles de droit, le pacte fédératif, connu sous le nom de *Fédération bretonne*. (Voyez Blin.) D.

CALONNE (L'abbé de), frère de l'ancien ministre des finances, se rendit en Angleterre dans les premières années de la révolution, et y concourut à la rédaction d'un journal, intitulé le *Courrier de l'Europe*. Il se retira ensuite dans le Canada, et y fonda une petite colonie dont il est le curé. Il revint en Angleterre en 1807, et repartit presque aussitôt pour le Canada; ainsi c'est par erreur que l'on a dit dans la *Biographie universelle* qu'il était mort en 1799. D.

CALVEL (Étienne), directeur de la pépinière du Luxembourg, a publié: I. *Des arbres fruitiers pyramidaux, vulgairement appelés quenouilles*, 1803, in-12; 1804, in-12. II. *Traité complet sur les pépinières*, 1803, in-8°.; 1805, 3 vol. in-12. III. *Manuel pratique des plantations*, 1804, in-12. (Cet ouvrage a été traduit quatre fois en allemand.) IV. *Notice historique sur la pépinière nationale des Chartreux au Luxembourg*, 1804, in-12. V. *Considérations sur le glanage, pour servir de réponse à la question faite sur cet objet par la ci-devant commission d'agriculture*, 1804, in-8°. VI. *Du melon et de sa culture sans châssis, sur couche et en pleine terre*, 1805, in-12; 1810, in-8°. VII. *Mémoire sur l'orme, sur sa diminution et les moyens d'y remédier*, 1807, in-8°. VIII. *Mémoire sur l'ajonc ou genêt épineux*, 1808, in-8°. IX. *Principes pratiques sur la plantation et la culture du chasselas et autres vignes précoces*, 1811, in-8°. X. *De la betterave et de sa culture*, 1811, in-8°. XI. *Recherches et expériences sur les moyens pratiques d'accélérer la fructification des arbres*, 1811, in-8°. XII. *Recherches expérimentales sur l'éducation et la culture du mûrier blanc*, 1812, in-8°. XIII. *Réponse à la lettre de M. Bose, insérée dans le Moniteur* du 25 décembre 1812, 1813, in-8°. — Calvel, ancien professeur au collége de Toulouse et de l'académie des jeux floraux, fut détenu comme suspect pendant la terreur. Il a composé beaucoup de brochures sur les circonstances po-

litiques, et un *Discours à l'occasion du prix de vertu que l'administration de l'hôpital général de Toulouse faisait distribuer tous les ans aux pauvres les plus industrieux et les plus sages*, in-8°. Ot.

CALVERT (Henri), lieutenant-général et adjudant-général dans l'armée anglaise, issu de l'ancienne et respectable famille des Calvert de Aldbury-Hall, fut élevé à l'école de Harrow, et entra de bonne heure au service militaire. Envoyé en Amérique avec son régiment, sa conduite lui mérita l'amitié du général Clinton, de lord Cornwallis, de lord Howe, et de presque tous ses officiers supérieurs. Il fut fait prisonnier avec lord Cornwallis. Lorsqu'il eut recouvré la liberté, ce fut à lui que le duc d'York confia les dépêches qui contenaient le rapport de la prise de Valenciennes. S. M. l'éleva en cette occasion au rang de major. Bientôt après le retour de l'armée anglaise du continent, ses talents, son assiduité à son service et son intégrité, le firent nommer adjudant-général suppléant; et après avoir rempli long-temps les fonctions d'adjudant-général, que la santé languissante du général Fawcet ne lui permettait plus de remplir lui-même, Henri Calvert en reçut le titre, lors de la résignation de cet officier, en 1797. Ses efforts généreux ont beaucoup contribué à l'établissement de l'*Asyle* en faveur des veuves et des orphelins de soldats, et à celui du *Collége militaire*, fondé sur le modèle de notre école militaire. Il fit améliorer le sort des chapelains ou aumôniers qui suivent les régiments anglais; et c'est principalement à sa sollicitation que la chapelle de Whitehall a été destinée aux militaires casernés à Westminster: *le moyen, suivant lui, d'envisager hardiment la mort, c'est d'y être préparé.* Il était employé en Espagne en 1809. Re.

CALVET (J.-J.) était garde-du-corps du Roi, à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec modération. Elu, en septembre 1792, député de l'Ariége à l'assemblée législative, il s'y prononça contre les Jacobins, et fit décréter, dès les premières séances, la formation de la garde soldée parisienne, en deux bataillons de ligne, malgré l'opposition du côté gauche. Le 30 janvier 1792, il combattit, comme sanguinaires, des propositions tendant à empêcher l'émigration, et vota l'improbation d'un arrêté du département de Loir-et-Cher contre les prêtres réfractaires. Le 26 avril suivant, il s'opposa à ce que l'on accordât à Dumouriez, alors ministre des affaires étrangères, un crédit de 6 millions pour dépenses secrètes. Bientôt après, il réclama la lecture des pièces contre le journaliste Carra, dénoncé par le ministre Montmorin. On le vit, au 20 juin, s'opposer à ce qu'on admît à la barre, des habitants du faubourg St.-Antoine, qui se rendaient chez le Roi. Il fut enfermé trois jours à l'Abbaye, pour avoir traité de *canaille* les dénonciateurs de la nouvelle garde du Roi, et comparé le temps où il vivait aux règnes de Tibère et de Néron. M. Calvet devint successivement membre des comités militaire et de surveillance; et il parut plusieurs fois à la tribune au nom de ces comités. A l'époque du 10 août 1792, il fut insulté par la populace, pour n'avoir pas voté le décret d'accusation contre Lafayette. M. Calvet sortit du corps législatif après la session, et échappa aux effets du régime révolutionnaire de 1793. Resté long-temps dans l'obscurité, il fut nommé, en 1813, par le département de l'Ariége, membre du corps législatif; et, en 1814, il fut désigné candidat pour la place de secrétaire-rédacteur de la chambre des députés. — Calvet-Madaillan (Le baron Joseph-Thibaut de), parent du précédent, et, comme lui, garde-du-corps avant la révolution, était membre du conseil-général de l'Ariége, lorsqu'il fut nommé membre du corps législatif par ce département, en juin 1789. Il était questeur le 9 avril 1814, lorsqu'il donna son adhésion à l'acte constitutionnel qui prononçait la déchéance de Napoléon et rappelait les Bourbons au trône de France; il rentra peu de temps après dans les gardes-du-corps, compagnie Wagram, et fut fait chevalier de Saint-Louis, le 20 août même année. Le 11 juin, le Roi l'avait confirmé dans sa place de questeur à la chambre des députés. Nommé par S. M., en septembre 1815, pour présider le collége électoral de l'Ariége, il fut élu, par ce collége, membre de la chambre des députés. B. M.

CALVIÈRE (Le baron Jules de) né en Languedoc d'une famille noble, commanda un corps de royalistes dans le département du Gard, balança avec quelque succès les efforts du général

Gilli dans les environs de Beaucaire, et fut élu membre de la chambre des députés par le département du Gard, le 15 septembre 1815. Il se fit peu remarquer dans cette assemblée, où il vota toujours avec la majorité. Lors de son retour à Nîmes, dans le mois de mai 1816, les habitants élevèrent un arc de triomphe devant sa porte. Le lendemain, il passa la revue de la garde nationale, comme major-général; et, le soir, toutes les maisons furent spontanément illuminées, et ornées de drapeaux blancs. D.

CALZADA (Sébastien de la), général espagnol, employé en 1815 et en 1816 en Amérique contre les *indépendants*, commandait la cinquième division de l'armée espagnole. Après avoir parcouru plus de deux cents lieues de pays, et, dans toutes les rencontres, battu les *indépendants*, Calzada parvint jusqu'à Pamplona, et y établit son quartier-général. Là, il adressa, le 9 décembre 1815, aux habitants de la province de Varinas, la proclamation suivante: « Vous vous êtes » empressés de tomber sur cette misérable » troupe de bandits qui voulaient envahir » votre territoire: la cinquième » division vous a vus avec plaisir; elle » s'applaudit d'avoir concouru avec vous » à la pacification du royaume de Santa-Fé. » Bientôt nous jouirons d'une paix » inaltérable. Vous êtes récompensés de » votre fidélité, en voyant vos frères couverts » de gloire, vos ennemis vaincus, » quinze pièces d'artillerie, deux drapeaux, » vingt caissons et une immensité » de dépouilles en votre pouvoir. Vos » parents, vos frères, retourneront bientôt » au milieu de vous; ils auront eu » l'honneur de pacifier le royaume de » Santa-Fé. Il reste peu de choses à faire » pour consommer ce glorieux ouvrage: » en attendant, il faut se soumettre à » quelques privations momentanées. Votre » repos futur en sera le prix. Restez » fidèles; méprisez les insinuations perfides, » et vous aurez la paix, qui seule » fait le bonheur des peuples. » Le 23 février 1816, don Sébastien de la Calzada étant parti de Pamplona, avec sa troupe, pour se rendre à Santa-Fé, fut attaqué par toutes les forces réunies des rebelles de cette vice-royauté. Le combat fut sanglant, et dura deux jours entiers: les *indépendants* furent complètement vaincus; leur armes, munitions, caisses, quatre drapeaux, et d'immenses dépouilles, restèrent au pouvoir de Calzada, qui, en mémoire de cet avantage signalé, invita la ville de Caracas à faire chanter un *Te Deum*, et à illuminer pendant trois nuits consécutives. In.

CAMBACÉRÉS (Jean-Jacques Régis de), naquit à Montpellier, le 15 octobre 1753, d'une famille de robe, dont la fortune était bornée. Cependant il reçut une éducation soignée. Des malheurs ayant forcé ses parents à quitter Montpellier pour se retirer à la campagne, le jeune Cambacérés redoubla de zèle pour se mettre à même de rendre à son père l'aisance qu'il n'avait plus. Bientôt connu par ses talents dans le barreau, il obtint une charge de conseiller à la cour des comptes de Montpellier. Sa réputation d'excellent jurisconsulte le fit choisir pour rapporteur de cette cour souveraine dans des affaires importantes. Nommé électeur de la noblesse, lors de l'assemblée des états-généraux, il fut choisi par ses collègues, pour être le rédacteur de leurs séances. Il devint ensuite suppléant à l'assemblée constituante, exerça l'état d'avocat à Paris pendant la session de la première assemblée législative, et parut comme député de l'Hérault à la Convention nationale, en septembre 1792: il travailla beaucoup dans les comités, et s'occupa particulièrement de la partie judiciaire. Le 12 décembre 1792, il fut chargé d'aller demander à Louis XVI les conseils qu'il voulait choisir, et fit décréter que ces conseils communiqueraient librement avec ce prince. Il interpella vivement Louvet, à l'occasion de la promulgation précipitée du décret rendu pour l'expulsion des Bourbons. En janvier 1793, il déclara Louis XVI coupable; contesta néanmoins à la Convention le droit de le juger. « Le » peuple, dit-il, vous a créés législateurs; » mais il ne vous a pas institués » juges. Il vous a chargés d'établir sa » félicité sur des bases immuables; mais » il ne vous a pas chargés de prononcer » vous-mêmes la condamnation de l'auteur » de ses infortunes. » Il vota ensuite contre l'appel au peuple, disant: « Nous » devions aussi renvoyer à la sanction » du peuple le décret par lequel nous » nous sommes constitués juges de Louis; » nous ne l'avons pas fait, je dis non. » Dans le troisième appel, il vota « pour » les peines prononcées par le Code pénal » avec sursis jusqu'à la paix, et alors » faculté de commuer ces peines; mais

» leur exécution rigoureuse dans les » vingt-quatre heures de l'invasion qui » pourrait être faite du territoire fran» çais par les ennemis. » Dans le dernier appel, M. Cambacérés vota contre le sursis. Il fut nommé secrétaire, le 24 janvier. Le 10 mars, il dit « que les » pouvoirs législatif et exécutif ne de» vaient pas être séparés dans la situa» tion des choses, et que lors de l'éta» blissement de la constitution seulement » on discuterait l'utilité de leur sépara» tion. » Il s'éleva quelques jours après contre les pétitionnaires de la section Poissonnière, qui dénonçaient Dumouriez, et provoqua l'arrestation de l'orateur et du président de cette section. Il fit ensuite décréter la mise en liberté de Ducray, arrêté comme séditieux à Perpignan, et mettre hors la loi ceux qui prendraient part aux rebellions concernant le recrutement de l'armée. Porté au comité de salut public dans la séance du 26 du même mois, il dénonça la trahison de Dumouriez, donna connaissance des pièces qui la constataient, et annonça que le comité s'était assuré de ceux que leur naissance et leurs liaisons pouvaient faire soupçonner de participer au projet formé par ce général pour le rétablissement de la royauté. Il combattit la proposition d'obliger chaque représentant à faire connaître l'état de sa fortune; et, à l'occasion d'une discussion sur les troubles de la Vendée, il demanda que l'on fixât le sens du mot *chef de brigands*, et que l'on désignât les individus qui pourraient être considérés comme tels. Il prit la défense de Durand, maire de Montpellier, accusé de *fédéralisme* par Jean-Bon-Saint-André. Ce fut dans les mois d'août et d'octobre 1793, qu'il présenta son premier projet de code civil, dont les dispositions durent se ressentir des idées démocratiques du temps. Douze jours après la mort de Robespierre, lors de la réorganisation des comités, il insista pour qu'ils n'eussent plus la faculté d'attenter à la liberté des représentants. Quelques jours après, il fit défendre de porter d'autres noms que ceux indiqués dans l'acte de naissance. Il fut nommé président, le 6 octobre; et, lorsque les 73 députés exclus par la Montagne, rentrèrent au sein de la Convention, il invoqua l'amnistie pour tous les faits non prévus dans le code pénal. Il présenta ensuite un projet d'adresse au peuple français, sur les principes qui devaient le diriger, et combattit une pétition de la section du Panthéon, qui demandait le rapport des lois révolutionnaires, notamment de celle du 17 septembre. Il développa les bases d'un nouveau projet de code civil, dans les séances des 16 et 19 frimaire an 2 (6 et 9 décembre 1793). Il fit, le 22 janvier 1795, un rapport sur les individus de la famille de Bourbon, détenus au Temple; il déclara qu'il serait impolitique de les relâcher pendant la guerre, et fit passer à l'ordre du jour sur leur mise en liberté. Il s'opposa ensuite à la ratification du traité conclu avec la Toscane, fit déterminer les attributions du comité de salut public, relativement aux relations extérieures, et combattit encore, le 19 mars, l'abrogation de la loi du 17 septembre, demandée par Lecointre de Versailles. Dix jours après, il provoqua un rapport sur la situation de la république, et sur les moyens de mettre en activité la constitution de 1793. Nommé membre de la commission chargée d'en présenter les lois organiques, il fit son rapport sur cet objet, peu de temps après. Il combattit le projet de Thibaudeau pour la suppression du comité de sûreté générale, et demanda plus d'*intensité* dans l'action du gouvernement. Le 18 juin, il fit rejeter un projet de Personne, pour la mise en jugement des membres des comités et tribunaux révolutionnaires, puis rentra encore au comité de salut public. Il fit substituer le bannissement à la déportation proposée contre les prêtres qui troubleraient l'ordre public, et s'opposa à l'arrestation du commandant du château de Ham, inculpé pour avoir traduit devant l'officier de police judiciaire les détenus *terroristes* confiés à sa garde, et leur avoir procuré la liberté. Lors du mouvement insurrectionnel du 13 vendémiaire contre la Convention, Cambacérés annonça les troubles qui se manifestèrent à Dreux à cette époque. Il se trouva alors lui-même compromis dans la correspondance saisie chez Lemaître, par ces mots d'une lettre de d'Antraigues : « Je ne suis nullement étonné que » Cambacérés soit du nombre de ceux » qui voudraient le retour de la royauté; » je le connais, etc. » Il repoussa la prévention qui aurait pu en résulter contre lui; et, après avoir tracé le tableau de sa conduite politique, il s'écria : « Et

» c'est moi que l'on soupçonnerait d'être » en correspondance avec des conspirateurs ! Sans doute que le génie de St.-» Just ne sortira pas du tombeau ; sans » doute que l'on ne verra plus de ces » délits imaginaires opérer la condam-» nation des représentants du peuple. » L'assemblée ordonna l'impression de son discours ; mais le coup était porté à sa réputation de républicanisme, et il fut écarté du directoire, pour lequel on l'avait désigné. Il entra au conseil des cinq-cents, comme faisant partie des deux tiers de conventionnels. Il y demanda qu'on fît connaître le montant de l'emprunt forcé, et présenta encore un nouveau projet de code civil, dont l'impression fut ordonnée. Il fit aussi créer une commission pour examiner les actes du directoire, lorsqu'ils porteraient atteinte au pouvoir législatif. Le 22 octobre 1796, il fut élu président. Le 29 décembre, il discuta le projet de Daunou, sur la calomnie ; fit décréter, le 27 février 1797, la contrainte par corps en matière civile, et sortit du conseil le 20 mai suivant. Il reparut l'année d'après, parmi les électeurs de Paris ; fut nommé d'abord secrétaire, puis député par l'assemblée électorale, séant à l'Oratoire : mais les opérations de cette assemblée ayant été annulées, il fut promu au ministère de la justice, après que Merlin et Treilhard eurent été expulsés du directoire. Il prit une grande part à la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), et Buonaparte qui connaissait ses talents et son caractère souple et craintif, l'éleva à la dignité de second consul, qu'il remplit en décembre suivant. Dans cette place, Cambacérés fut continuellement occupé d'organiser les pouvoirs judiciaires ; et, après l'avénement de Napoléon au trône impérial, il fut nommé archichancelier de l'empire (mai 1804), puis grand-officier de la Légion-d'honneur, le 1er. février 1805. Deux mois après, il fut décoré des ordres de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge de Prusse, et enfin de presque tous les ordres de l'Europe. Depuis cette époque, Cambacérés ne parut plus occupé que de servir Napoléon avec le plus entier dévouement. Il fut initié dans les principaux secrets de sa politique. Buonaparte lui abandonna surtout, avec une extrême confiance, toutes les affaires des tribunaux ; et l'on peut dire que, bien que ses avis aient été souvent méprisés, il est un de ceux qui concoururent le plus réellement aux opérations de ce gouvernement. Il fut même chargé, plusieurs fois, de tous les pouvoirs, en l'absence de Buonaparte ; ce qui est fort remarquable de la part d'un homme aussi ombrageux et aussi jaloux de son autorité. Ce fut toujours Cambacérés qui porta, au sénat, les ordres de l'empereur, soit pour déclarer la guerre, soit pour annoncer la paix, soit pour lever des conscriptions, ou pour réunir des territoires à la France. Il lui présenta aussi le traité de paix de Tilsitt, et dit, « que le cours » rapide des victoires de Sa Majesté of-» frait le présage infaillible d'une paix » glorieuse. Au milieu, ajouta-t-il, des » grands résultats que présentent ces » transactions politiques, il en est un qui » intéressera vos plus vives affections : » dévoués comme vous l'êtes à la dynas-» tie impériale, avec quelle satisfaction » ne verrez-vous pas porter au trône de » Westphalie un jeune prince, dont la » sagesse et le courage viennent de se si-» gnaler par de si nobles travaux ! Dans » cette disposition, comme dans toutes » celles qui composent les traités, vous y » trouverez les soins constants du fon-» dateur de l'empire, pour consolider » le grand système dont il a posé les » bases. Votre cœur applaudira aux con-» ceptions du génie, uni à l'humanité, » (l'humanité de Buonaparte !) dont » toutes les vues et les précautions » ont pour objet d'éloigner l'effusion du » sang. » Le 5 septembre 1808, Cambacérés présida le sénat, assemblé à l'occasion de la levée de la conscription de 1810 ; et il dit, entre autres choses : « Les » communications que vous allez rece-» voir, et le projet soumis à votre dé-» libération, conserveront de nouveau, » dans vos fastes, ces relations habituelles » de confiance, que Sa Majesté se plaît » à entretenir avec vous, et dont votre » zèle, si souvent éprouvé pour le bien » public, a fait sentir toute l'utilité. » Le 21 janvier 1813, Cambacérés se présenta encore au sénat : il l'engagea à sanctionner la levée de trois cent cinquante mille hommes, motivée, en partie, sur la défection du général prussien Yorck ; et, le 12 octobre, il communiqua à la même autorité les pièces et documents relatifs à la guerre avec l'Autriche et la Suède. Le 3 avril, il fut nommé grand-dignitaire de l'ordre de la

Couronne-de-fer. Nommé président du conseil de régence pendant que Napoléon combattait les alliés en Champagne, il fut le régulateur du gouvernement impérial. à cette époque critique; et ce fut lui qui, à la fin de mars, instruit de l'approche des alliés, fit décider que l'impératrice Marie-Louise et le gouvernement s'éloigneraient de la capitale. On sait combien ce départ jeta de découragement parmi les partisans de Napoléon. Le 7 avril 1814, Cambacérés envoya de Blois, en ces termes, son adhésion à la déchéance de Buonaparte, et aux actes du sénat et du gouvernement provisoire: « Le prince grand-dignitaire étant séna-» teur, croit devoir, en tant que de be-» soin, déclarer qu'il adhère à tous les actes » faits par le sénat, depuis le 1er. avril. » Il se rendit ensuite à Paris, continua d'habiter le bel hôtel qu'il y possède, vivant en apparence d'une manière très retirée. Au retour de Buonaparte, en mars 1815, il reprit le titre de prince archichancelier, et fut nommé ministre de la justice. Il fit d'abord quelque difficulté d'accepter, en alléguant ses infirmités; mais Buonaparte lui fit dire qu'il ne le choisissait que pour avoir son nom à la tête du ministère; que tout le travail serait fait par Boulay de la Meurthe, qui, par décret du même jour, fut en effet chargé de la direction de la correspondance et de la comptabilité, ainsi que Cambacérés le fit connaître dans une circulaire où on lisait: « S. M. re-» met entre mes mains le portefeuille de » la justice. Le souvenir de mes anciens » travaux a pu seul déterminer cette » disposition: toutefois, il était de mon » devoir d'exposer à S. M. combien des » infirmités précoces, un âge déjà avan-» cé, et des tribulations inattendues, » mettent cette tâche importante au-» dessus de mes forces. L'empereur a » exigé que je surmonte cette juste dé-» fiance de moi-même; et j'ai dû d'au-» tant moins hésiter à me conformer aux » ordres de S. M., qu'elle a placé auprès » de moi un magistrat dont le talent et » les lumières me promettent de puissants » secours... » Cette circulaire fut le seul acte ministériel de Cambacérés. Il ne prit pas même d'appartement à l'hôtel du ministère; toute sa tâche se réduisit à donner des signatures. Le 26, il se rendit chez Buonaparte, avec tous les ministres; et, parlant en leur nom, il lui dit: « Lors-» que tous les cœurs ressentent le besoin » de manifester leur admiration et leur » joie, nous avons cru devoir consigner » nos opinions, et l'expression de nos sen-» timents, dans l'adresse que j'ai l'hon-» neur de vous présenter. Puisse Votre » Majesté accueillir cet hommage de ses » fidèles serviteurs, de ses serviteurs si » cruellement éprouvés, mais si com-» plètement dédommagés par votre pré-» sence, et par toutes les espérances qui » s'y trouvent attachées! » Il présenta ensuite à Buonaparte l'adresse des ministres, ainsi conçue: « La Providence qui » veille sur nos destinées a rouvert, à » Votre Majesté, le chemin de ce trône, » où vous avaient porté le choix libre du » peuple et la reconnaissance nationale. » La patrie relève son front majestueux; » elle salue, pour la seconde fois, du » nom de libérateur, le prince qui dé-» trôna l'anarchie, et dont l'existence » peut seule, aujourd'hui, consolider nos » institutions libérales. La plus juste des » révolutions, celle qui devait rendre à » l'homme sa dignité et tous ses droits » politiques, a précipité du trône la dy-» nastie des Bourbons. Après vingt-cinq » ans de troubles et de guerre, tous les » efforts de l'étranger n'ont pu réveiller » des affections éteintes, ou tout-à-fait in-» connues à la génération présente: la » lutte des intérêts et des préjugés d'un » petit nombre contre les lumières du » siècle et les intérêts d'une grande na-» tion, est enfin terminée. Les destins » sont accomplis: ce qui seul est légitime, » la cause du peuple, a triomphé. Votre » Majesté est rendue aux vœux des Fran-» çais; elle a ressaisi les rênes de l'Etat, » au milieu des bénédictions du peuple » et de l'armée. Les Bourbons n'ont rien » su oublier; leurs actions et leur con-» duite démentaient leurs paroles. V. M. » tiendra la sienne; elle ne se souvien-» dra que des services rendus à la patrie; » elle prouvera qu'à ses yeux et dans son » cœur, quelles qu'aient été les opinions » diverses et l'exaspération des partis, » tous les citoyens sont égaux devant » elle, comme ils le sont devant la loi. » V. M. veut aussi oublier que nous » avons été les maîtres des nations qui » nous entourent: pensée généreuse, qui » ajoute une autre gloire à tant de gloire » acquise! Déjà V. M. a tracé à ses » ministres la route qu'ils doivent tenir; » déjà elle a fait connaître à tous les » peuples, par ses proclamations, les

» maximes d'après lesquelles elle veut que » son empire soit désormais gouverné. » Point de guerre au-dehors, si ce n'est » pour repousser une injuste oppression; » point de réaction au-dedans; point » d'actes arbitraires; sûreté des personnes, » sûreté des propriétés; libre circulation » de la pensée : tels sont les principes que » vous avez consacrés. Heureux, Sire, ceux » qui sont appelés à coopérer à tant d'ac- » tes sublimes ! De tels bienfaits vous » mériteront, dans la postérité, c'est-à- » dire, lorsque le temps de l'adulation » sera passé, le nom de père de la patrie; » ils seront garantis à nos enfants par » l'auguste héritier que V. M. s'apprête » à couronner au Champ-de-Mai. » Le 10 avril suivant, une circulaire, revêtue de sa signature, fut adressée à tous les magistrats, pour les inviter à se servir de tous les moyens de persuasion que leur donnait leur ministère, afin d'engager les militaires qui avaient quitté l'armée, à répondre à l'appel que leur faisait le décret du 28 mars. Par décret du 22 avril, Buonaparte nomma Cambacérés président de l'assemblée centrale composée de membres de tous les colléges électoraux de la France, et chargée du recensement général des votes de tous les départements sur l'acte additionnel aux constitutions. C'est du 11 mai qu'est datée la circulaire du ministre de la justice *aux procureurs généraux*, qui contenait des instructions relatives à l'exécution du décret du 9 mai, portant confiscation des biens de tous les Français qui avaient suivi Louis XVIII et les princes, et prononçant les peines les plus sévères contre ceux qui, dans l'intérieur de la France, se déclareraient en faveur de la cause légitime. Voici quelques passages de cette pièce : « La police administrative surveille plutôt » qu'elle ne poursuit; mais plus elle se » montre circonspecte, plus la police ju- » diciaire doit déployer d'ardeur et d'in- » flexibilité. Celle-ci s'attache au crime » déjà commis; elle dévoile toutes les cir- » constances qui le caractérisent; elle en » recherche, sans exception de personnes, » les auteurs et les complices; elle les » suit sans relâche, jusqu'au dernier » asile où la justice les saisit, et le mi- » nistère public ne doit plus les quitter » que la vengeance des lois ne soit plei- » nement satisfaite. Les crimes dont je » vous entretiens, sont de ceux en fa- » veur desquels on tente quelquefois » d'émouvoir une imprudente pitié : ce » sentiment doit fléchir à l'aspect des » conséquences qu'entraînerait leur im- » punité. Il faut remarquer, à l'égard » de cette nature de délits, que ceux » qui trament une conspiration contre » l'État, qui entretiennent des intelli- » gences avec ses ennemis, couvrent » leurs démarches avec tant de mystère » et d'adresse, que souvent chaque fait » particulier de leur conduite, pris iso- » lément, n'offre, en apparence, rien de » répréhensible; de sorte que, pour ap- » précier toute l'étendue de leurs des- » seins, il est nécessaire qu'un examen, » franc et dégagé de subtilités, contem- » ple l'ensemble des faits et des circons- » tances, et en prononce de bonne foi » les résultats. Enfin, vous emploierez » tous vos soins à mettre les tribunaux » en garde contre des applications erro- » nées de la loi, dont l'effet laisserait » impunis des délits aussi préjudiciables » à la société. La répression des délits est » la partie la plus essentielle des attribu- » tions du ministère public. Son action » s'est, à cet égard, malheureusement » ralentie depuis quelque temps : cet en- » gourdissement doit cesser. » Le 31 mai, Cambacérés assista, en qualité de président de l'assemblée centrale de tous les colléges électoraux, au recensement général des votes sur l'acte additionnel aux constitutions. Le 1er. juin, à la cérémonie du Champ-de-Mai, il présenta à Buonaparte, élevé sur un trône, la députation centrale de tous les colléges électoraux de France. Il proclama ensuite le résultat des votes, portant que l'acte additionnel aux constitutions de l'empire était accepté à la *presque-unanimité*. Il remit ensuite à Joseph Buonaparte la plume, que celui-ci présenta à Napoléon, pour signer l'acte de promulgation de la constitution. Ce fut encore Cambacérés qui, dans cette cérémonie, prononça le premier le serment d'obéissance aux constitutions, en y ajoutant celui de fidélité à l'empereur. Dès le 26 mai, Buonaparte avait, dans un décret, désigné Cambacérés comme président de la chambre des pairs. Le 3 juin, il présida cette chambre pour la première fois. Le 11, à la tête d'une grande députation, il présenta à Napoléon une adresse de la chambre, où l'on remarquait ce passage : « Si les événe- » ments répondent à la justice de notre » cause et aux espérances que nous som-

» mes accoutumés à concevoir de votre » génie et de la bravoure de nos armées, » la France n'en veut d'autre fruit que la » paix. Nos intentions garantissent à l'Europe que jamais le gouvernement français ne peut être entraîné par les séductions de la victoire. » Le 22 juin, il obtint, à la chambre des pairs, un assez grand nombre de suffrages, pour être membre de la commission de gouvernement. A la séance du 25, il laissa entrevoir qu'il désapprouvait le projet de loi concernant les mesures de sûreté générale, tel qu'il avait été présenté, et qu'il fut adopté, dans cette séance, avec quelques amendements qui en adoucissaient la rigueur. Lorsqu'il fit le résumé de la discussion, il releva de la manière la plus piquante le comte d'Aubusson, qui l'avait interrompu assez mal-à-propos. (*Voy.* d'Aubusson.) Il revêtit de son *visa*, comme archichancelier, la loi qui déclarait Paris en état de siége, et les deux lois par lesquelles le gouvernement et les deux chambres déclaraient que l'armée de l'Ouest et l'armée sous Paris avaient bien mérité de la patrie. Dans ces derniers temps, il fut un des fonctionnaires publics qui se montrèrent le plus disposés aux mesures modérées. A la séance du 7 juillet, il ordonna *simple mention au procès-verbal* de la communication par laquelle la chambre des députés annonçait qu'elle avait nommé une députation pour présenter aux souverains alliés la *déclaration des droits des Français*. Et quelques instants après, lors de la réception *du message de la commission de gouvernement*, par lequel elle remettait ses pouvoirs, vu l'entrée prochaine de Louis XVIII dans sa capitale, Cambacérés leva indéfiniment la séance, sans donner le temps à aucun membre d'élever une réclamation. Au retour du Roi, il rentra dans la vie privée, vendit une partie de ses biens, et vécut d'une manière fort retirée. Il fut imposé pour seize mille fr. dans l'emprunt de cent millions. Au mois de février 1816, compris comme régicide dans l'article 7 de la loi d'amnistie, il se retira à Bruxelles. Il avait envoyé, dès le mois de mars, à la cour de Vienne, un acte dans toutes les formes, par lequel il renonçait à son titre de duc de Parme. On écrivait de Londres, en date du 20 mai 1816, que l'ex-archichancelier avait acheté pour 15,000 livres sterling de cinq pour cent consolidés. Quoique M. Cambacérés fût membre de la 3e. classe de l'Institut depuis sa fondation, jamais il n'assistait à ses séances; il n'a pas été compris dans la liste des académiciens, publiée le 3 mars 1816 par le gouvernement royal. Il passe pour aimer beaucoup la table; mais son ami d'Aigrefeuille est pour beaucoup dans cette réputation. Il est cependant sûr que c'est lui qui fut chargé long-temps de représenter, sous ce rapport, le gouvernement impérial. Buonaparte voulait que chez lui l'on dînât toujours comme dans un camp près d'être levé; et la parcimonie de Lebrun repoussait les dîneurs: de sorte qu'il était passé en proverbe, que l'on dînait vite chez Buonaparte, bien chez Cambacérés, et chez Lebrun pas du tout. On a si généralement accusé d'un autre vice le ci-devant archichancelier, que pour démentir ces bruits il imagina de prendre à ses gages une actrice de l'un des petits théâtres du Boulevart. Au reste, il est probable que tous les quolibets et les caricatures auxquels cette supposition a donné lieu, ont dû leur naissance à la malignité. Il a publié, en 1796, un *Projet de Code civil* et *Discours préliminaire*, vol. in-8°, dont les principales bases ont servi, plus tard, pour le Code Napoléon. D et Y.

CAMBACÉRÉS (Étienne-Hubert de), frère cadet du précédent, naquit à Montpellier le 11 septembre 1756. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il obtint un canonicat dans cette ville. Cultivant les lettres avec quelque succès, il ne prit aucune part à la révolution, la traversa sans essuyer de malheur, et fut pourvu de l'archevêché de Rouen, le 11 avril 1802, par la faveur dont jouissait son frère. L'année suivante, il reçut le chapeau de cardinal, et fut décoré du cordon de grand-officier de la Légion-d'honneur. Elu candidat au sénat conservateur par le collége électoral de l'Hérault, le nouveau prélat y fut appelé le 1er. février 1805. Après la bataille d'Austerlitz, il publia un mandement pour remercier le ciel d'avoir donné encore une fois la victoire à Napoléon. Le 8 avril 1814, il adressa au gouvernement provisoire son adhésion aux actes du sénat qui prononçaient la déchéance de Buonaparte. Cependant, en juin 1815, il fut nommé pair par ce dernier. Il ne se fit point remarquer dans les séances de

cette chambre ; et il cessa d'en faire partie après le retour du Roi. — CAMBACÉRÈS (Le général), après avoir été colonel d'un régiment de chasseurs, fut nommé général de brigade le 10 juillet 1806 ; et là s'est arrêté son avancement, malgré la puissante protection de son oncle. Il est aujourd'hui retiré avec la demi-solde. A.

CAMBIS (JOSEPH DE), chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Lazare, du Mont-Carmel et de Cincinnatus, naquit à Entrevaux, petite ville de Provence, dont son père était gouverneur, entra fort jeune dans la marine, fit les campagnes d'Amérique de 1778 à 1782, sous le comte d'Estaing, et se distingua particulièrement à l'attaque de Savanah. Parvenu au grade de capitaine de vaisseau, M. de Cambis commandait, en 1792, le *Jupiter* de la station de St.-Domingue, lorsqu'une violente insurrection éclata sur son bord. Il montra, en cette occasion, tant de sang-froid et d'énergie, qu'il fit rentrer les révoltés dans le devoir. Il fut moins heureux dans une autre insurrection à New-York, où il reçut une blessure grave. Etant revenu en France en 1793 à l'époque la plus affreuse de la révolution, il fut arrêté à cause de sa naissance et de ses principes, conduit à Paris, et jeté dans une prison, d'où il ne sortit qu'après la mort de Robespierre. Resté long-temps sans emploi, il ne reprit du service que sous le gouvernement consulaire, comme inspecteur de la marine, fut ensuite mis à la retraite ; et, depuis ce temps, il a vécu au milieu de sa famille. D.

CAMBON (JOSEPH), né à Montpellier, d'une famille protestante, était commerçant dans cette ville à l'époque de la révolution. Il en embrassa la cause avec enthousiasme, fut d'abord officier municipal, et ensuite nommé député de l'Hérault à l'assemblée législative, où il s'occupa principalement de finances : c'est à lui qu'on doit la formation du grand-livre de la dette publique. Le 11 novembre 1791, il demanda la convocation de la haute-cour nationale, à l'occasion des troubles religieux survenus à Caen. Le 31, il combattit le nouveau serment exigé des ministres du culte, comme trop favorable aux prêtres réfractaires. Le lendemain, il fit un long discours sur les émigrés, demanda des mesures contre eux, et exagéra les dangers, afin d'avoir occasion de sévir davantage. A la fin de décembre, on le vit s'élever avec force contre la nomination de Rochambeau et de Luckner au grade de maréchal de France. Le 2 février 1792, il appuya les plaintes de l'assemblée contre le ministre de Bertrand-Moleville, et seconda ensuite de tout son pouvoir son collègue Bazire, pour faire décréter la confiscation des biens d'émigrés. Le 6 mars, il saisit l'occasion de l'assassinat du maire d'Etampes, pour accuser le pouvoir exécutif de faiblesse ou de connivence. Le 10, il parla encore contre le ministre de Bertrand-Moleville, et se livra à de nouvelles déclamations contre le roi, qui avait déclaré conserver à ce ministre toute sa confiance, malgré les représentations et la censure de l'assemblée. Il présenta, le 3 avril, un rapport sur la situation des finances, et prouva que la valeur des biens nationaux, pris en masse, surpassait de beaucoup celle des assignats livrée à la circulation, et le montant de la dette exigible. Quelque temps après, il fit décréter la suppression du traitement accordé aux frères de Louis XVI, et appuya sa motion sur ce que les princes français, ayant émigré, n'appartenaient plus à la France ; qu'ils avaient, par ce fait, renoncé à leurs avantages, et que la nation ne leur devait plus rien. Le 30, il fit créer pour trente millions de nouveaux assignats, et réduire les appointements des ministres à 30,000 fr. Le 24 juillet, il demanda que les statues des *tyrans*, qui subsistaient dans la capitale, fussent converties en canons. Cependant on le vit, le 4 août suivant, combattre l'adresse d'une section de Paris, qui était venue déclarer qu'elle ne reconnaissait plus le roi : Cambon démontra, dans un long discours, le danger d'une pareille adresse ; et il provoqua un travail de la commission des douze pour éclairer la nation *sur les vrais principes, et sur les intrigues qui la poussaient à sa ruine.* Lorsqu'après la journée du 10 août, le roi se réfugia dans le sein de l'assemblée, Cambon s'empressa de faire prendre les mesures nécessaires à la sûreté du monarque. Ces deux actes auraient pu faire croire qu'il penchait vers la royauté : mais, bientôt rendu aux principes révolutionnaires, il fit priver de leur traitement les ecclésiastiques qui n'avaient point prêté serment de fidélité à la nation. Le 15, il

présenta des pièces trouvées aux Tuileries, comme établissant la trahison du roi, ses relations avec les émigrés, etc. Peu de jours après, il provoqua la vente des diamants et bijoux de la couronne, et fit décréter que les prêtres insermentés seraient déportés à la Guiane. Le 28, il contribua à la mise en accusation des ex-ministres Lajard, de Grave et Narbonne. Il fut le dernier des présidents de l'assemblée législative. Élu député à la Convention, il dénonça, le 25 septembre 1792, les placards de Marat, et les actes arbitraires de la commune de Paris. Le 30, il fit décréter que tout dépositaire de biens ou effets appartenant à des émigrés, serait tenu de les remettre à la nation sous peine de mort. Le 10 octobre, il fit astreindre les ministres à rendre compte de leurs dépenses secrètes; provoqua le lendemain la suppression des assignats à face royale; fit adopter un impôt extraordinaire sur les riches, et proposa de s'emparer des biens des princes, nobles et prêtres qui étaient en pays ennemi. Lorsque, le 29, Louvet dénonça Robespierre et ses projets de dictature, Cambon s'écria, en élevant le bras: « Misérables, voilà » l'arrêt de mort des dictateurs »; et, le lendemain, il réclama la vérification des arrêtés pris par la commune de Paris, dénoncée comme complice de Maximilien. Bientôt après, il vota la mise en accusation de l'ex-ministre Lacoste, et dénonça Servan, Malus et d'Espagnac, pour marchés frauduleux. Le 15 décembre, il fit rendre le décret qui mettait des bornes au pouvoir des généraux en pays ennemi: ce décret obligea Dumouriez de se prononcer enfin contre l'autorité des commissaires de la Convention. Le lendemain, Cambon appuya l'expulsion de tous les Bourbons; et il proposa d'*ostraciser* les chefs de parti qui faisaient ombrage à la liberté. En janvier 1793, il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis, et, par une espèce de compensation, demanda que Kersaint, démissionnaire, vînt faire connaître à la barre les députés qu'il disait être auteurs des massacres de septembre. Dans la séance du 2 mars, il fit ordonner aux généraux français, entrant sur le territoire hollandais, de proclamer la liberté de ce peuple et sa souveraineté. Huit jours après, il s'éleva contre l'organisation du tribunal révolutionnaire, proposée par Robert Lindet, et demanda qu'il y eût des jurés. Attaqué par Dumouriez, qui rejetait sur le décret du 15 décembre la perte de la Belgique, Cambon prétendit, dans sa réponse, que depuis long-temps ce général méditait sa trahison; et il fit, au même moment, autoriser les commissaires envoyés en Corse à s'assurer de la personne de Paoli. Nommé membre du comité de salut public, il appuya, le 18 mai, la proposition d'obliger les députés à faire connaître l'état de leur fortune. Le 19, il rendit compte des complots ourdis contre la Convention, et loua, à cette occasion, la conduite du maire Pache, qui s'y était opposé; mais, lorsque ces mêmes projets vinrent à éclore, il se rangea du parti de leurs auteurs. Il réclama l'ajournement d'une pétition dans laquelle on demandait le décret d'accusation contre vingt-sept députés, et déclara que l'insurrection qui se manifestait semblait venir de ce qu'on n'avait pas fait droit à la demande des sections. Dans la séance du 11 juillet, il fit un rapport sur la situation de l'État, les opérations du comité de salut public, et la correspondance qui semblait exister entre la conduite des puissances étrangères et les projets des ennemis de l'intérieur. Le 1er. août, il fit ordonner la fermeture des barrières, l'arrestation des gens suspects, et décréter la démolition des forts et châteaux de l'intérieur. Le 22, il fut élu président, et fit rendre un décret sur le paiement des arrérages dus aux pensionnaires de l'Etat, en annonçant que la trésorerie était prête à payer à dix mille personnes par jour. Enfin, le 1er. avril 1794, après avoir présenté l'aperçu du compte rendu par les commissaires de la trésorerie, développé l'ordre de cette administration et annoncé l'ouverture du grand-livre, où seraient portés comme comptables tous ceux qui maniaient les deniers de la république: « On n'oubliera, dit-il, ni les hommes » à grandes moustaches et à bonnet » rouge, qui ont levé des taxes révolu- » tionnaires dans les départements, ni » ceux qui, sous prétexte de détruire le » fanatisme, s'en sont approprié les dé- » pouilles. » Ce premier décret fut suivi de plusieurs autres, concernant les receveurs et leur comptabilité, et la suppression des payeurs de rentes de l'hôtel-de-ville. Attaqué par Robespierre, le 8 thermidor, il justifia ses opérations et

celles du comité des finances, et accusa, à son tour, celui-ci de tyrannie et de despotisme. Après la chute de Maximilien, Cambon dirigea encore quelque temps les finances : mais la chute du colosse de puissance, qu'il venait de concourir à renverser, avait ébranlé la sienne. Aussi, dès le 28 août 1794, il accusa les nobles et les agioteurs des dénonciations qui se multipliaient contre les montagnards, repoussa les attaques de Lecointre de Versailles, contre les membres des anciens comités, et accusa Tallien d'être l'un des auteurs des massacres de septembre. Cette attaque violente acheva d'allumer une guerre d'extermination entre les jacobins demeurés invariables et les transfuges de ce parti : Cambon voulut encore lutter contre les nouveaux principes qui dirigeaient la Convention; mais ce fut en vain. On rendit, malgré lui, les biens aux parents des condamnés; on leva le séquestre apposé sur ceux des étrangers : et il vit s'écrouler, pièce à pièce, l'édifice qu'il avait eu tant de peine à construire. L'insurrection du 1er. avril 1795 éclata; et, sur la proposition de Tallien, Cambon fut décrété d'arrestation. Il parvint à s'y soustraire, se cacha dans le faubourg Saint-Antoine, et, se trouvant encore compris dans la conspiration du 1er. prairial (20 mai), il fut mis hors la loi. L'amnistie du 4 brumaire le rendit à la liberté. Cambon vécut depuis tranquillement à Montpellier; il y fut même officier municipal et commissaire du directoire. En 1799, il envoya une pétition aux conseils, pour demander que tous les fonctionnaires, depuis la révolution, rendissent compte de leur fortune; mais cette proposition resta dans l'oubli pour des raisons faciles à comprendre. Cambon vint à Paris en 1804, et il résista aux instances qui lui furent faites de rentrer dans la carrière administrative. Pendant toute la durée du gouvernement impérial, il vécut au sein de sa famille, dans un bien de campagne, qu'il avait près de Montpellier. Il ne fit qu'un seul voyage à Paris, en 1805; et il visita son ancien collègue et compatriote Cambacérès, qui l'accueillit avec quelque *bonté*, malgré l'énorme distance qui les séparait, et que le nouveau prince savait fort bien faire sentir, même à ses plus intimes amis. En 1815, quand l'arrivée de Buonaparte donna aux anciens artisans de la révolution l'espoir de voir renaître leur influence, Cambon sembla se réveiller de sa longue léthargie : il fut élu membre de la chambre des représentants par le département de l'Hérault; et à la séance du 22 juin, lorsqu'il fut question de nommer la commission de gouvernement, il demanda que le choix ne pût tomber sur un membre des chambres. Le 24, il se plaignit de ce que le projet d'arrêté, envoyé par la commission de gouvernement, concernant les réquisitions de guerre, n'était contre-signé d'aucun ministre ayant département. Mais ce point de discussion ayant été écarté, vu l'urgence, il demanda une seconde lecture du projet, pour qu'il fût discuté de suite. Le lendemain, lors de la présentation de l'adresse des fédérés parisiens, il proposa que, pour encourager les bonnes dispositions des citoyens, la chambre prît lecture du texte de ces sortes d'adresses, et qu'on ne se contentât point d'en lire les sommaires; ce qui fut rejeté. Le 27, il demanda, contre l'avis de Flaugergues, que le projet de réquisition, tel qu'il était amendé par la commission, fût voté article par article. « Nous n'avons pas » même à délibérer, dit-il; car il faut » que nos armées vivent. Il faut se borner » à déclarer en principe, ce dont per» sonne ne doute, que les réquisitions » seront exactement acquittées; quant au » mode de remboursement, ajournons la » discussion au moment où l'on s'occu» pera du budget. » Le lendemain, Cambon proposa de scinder le travail de la loi des finances, dont la chambre s'occupait dans les bureaux, afin de pouvoir de suite, par des moyens extraordinaires, établir le pair entre les recettes et les dépenses de l'exercice de 1815 : en conséquence, il fut décidé qu'ajournant toute autre matière qui ne serait pas de première urgence, l'assemblée s'occuperait, dans ses bureaux, des titres 5, 6 et 10 du budget. Le même jour, Cambon fut élu membre de la commission chargée de faire un rapport sur le projet tendant à pourvoir, sans délai, au paiement des anciennes fournitures et de l'arriéré de la solde des troupes. La commission procéda à son travail; et, séance tenante, Cambon, son organe, fit un rapport ayant pour but l'adoption du projet; ce qui eut lieu sans discussion. Le lendemain, il demanda la nomination d'une commission de cinq membres, pour aller prendre connaissance de l'état

du trésor public, et en rendre compte à la chambre; ce qui fut rejeté. Le 30, il appuya et rappela les propositions faites par Bory-Saint-Vincent, pour que, dans l'adresse au peuple français, on exprimât franchement qu'on ne voudrait jamais des Bourbons; que les gardes nationales de bonne volonté fussent appelées à combattre, avec les troupes de ligne, sur les hauteurs de Paris; enfin, qu'il y eût constamment cinq représentants aux armées. Le 5 juillet, lors de la discussion de l'acte constitutionnel, Cambon se prononça pour que l'article 9, relatif à la liberté des cultes, expliquât quelle sorte de privilége on accorderait à certaines professions religieuses. Compris dans la loi contre les régicides, il a quitté Paris, vers la fin de janvier 1816, et s'est réfugié dans la Belgique. D.

CAMBRIDGE (ADOLPHE-FRÉDÉRIC d'Angleterre, duc DE), comte de Tipperary, et baron de Culloden, gouverneur-général d'Hanovre, chancelier de l'université de Saint-André, feld-maréchal, colonel du régiment *Goldstream* des gardes à pied, et colonel en chef de la légion germanique, chevalier de la Jarretière et grand-croix de l'ordre du Bain, est né le 24 février 1774. Son frère, le duc de Clarence, ayant été destiné au service de mer, il le fut, dès sa naissance, au service de terre; et après avoir reçu une éducation militaire très sévère, il obtint sa première commission comme enseigne à l'âge de seize ans. Il fut ensuite envoyé faire ses études classiques à l'université de Goettingue, où il acquit une parfaite connaissance de la langue latine et quelque teinture du grec. Au bout de trois ans, il alla passer un hiver à la cour de Frédéric-Guillaume II, et revint en Angleterre en 1793, au moment où le ministère se préparait à unir ses efforts à ceux des autres cabinets de l'Europe contre le gouvernement révolutionnaire de France. En 1794, S. A. R. reçut sa commission de colonel, et, l'année suivante, parvenue à l'âge de majorité, fut créée duc de Cambridge, et appelée à la chambre des pairs. Son établissement fut arrangé quelques mois après, et le prince fut pleinement investi des priviléges qui, par la constitution, appartiennent à son rang. Ce fut alors que le parti de Pitt, celui de Fox et du prince de Galles, cherchèrent à l'attirer dans leurs rangs. L'austérité rebutante de Pitt, et l'éloquence de Fox, ne contribuèrent pas peu à déterminer son choix en faveur de l'opposition; mais il ne lui prêta guère que l'appui de son nom, et ne prit jamais une part décidée contre l'administration. Cependant lorsque la nation, éclairée par les écrits de M. Burke, vit que les membres de ce parti n'étaient que les champions des principes révolutionnaires qui, après avoir désolé la France, menaçaient l'existence de tous les gouvernements, les princes de la famille royale s'empressèrent de s'en séparer pour se rallier aux ministres. Le duc de Cambridge, qui ne put jamais surmonter entièrement l'éloignement qu'il avait pour M. Pitt, s'attacha particulièrement à cette division du parti ministériel qu'on appelait le parti Grenville, et qui était, jusqu'à un certain point, opposée à M. Pitt lui-même. S. A. R. avait vivement sollicité, à différentes reprises, l'honneur d'être placée dans une situation où elle pût servir son pays avec activité; mais le ministère s'y était toujours refusé. Cependant, lorsqu'en 1803 l'électorat d'Hanovre fut menacé d'une invasion des Français, le conseil, s'étant assemblé, décida que le duc de Cambridge serait envoyé pour s'y opposer: le prince fut en conséquence élevé en grade, et partit à la tête de 6000 Anglais et de 8000 Allemands; mais une faction qui dominait dans le pays d'Hanovre, entrava toutes ses opérations, et réussit à prévenir le peuple contre lui. Le mépris qu'on y fit bientôt de son autorité et de sa personne, l'engagea à demander lui-même son rappel. Le ministre répondit que S. A. R. devait rester à son poste durant le bon plaisir de S. M. A l'approche des troupes françaises, un manifeste fut publié sous le nom du prince, appelant aux armes tous les Hanovriens en masse; mais ce manifeste ne fit point d'effet: les amis mêmes de S. A. R. ont jugé que sa conduite, dans ce poste, avait été loin de répondre à l'idée qu'on avait pu se former de ses talents. Il retourna en Angleterre, laissant au général Walmoden le commandement des troupes hanovriennes, qui capitulèrent peu de temps après. Ayant repris sa place à la chambre des pairs, le duc de Cambridge y parla avec force, dans plusieurs occasions, contre le gouvernement français, et se servit d'expressions très énergiques contre la personne

et l'autorité de Buonaparte, alors premier consul. Attaché pendant quelque temps au parti de lord Sidmouth, qui avait remplacé Pitt dans le ministère, il reparut ensuite dans le parti Grenville, qui, entré dans l'administration, s'occupa de répondre aux desirs de S. A. R., en lui donnant un commandement militaire; mais cette promotion n'eut pas lieu, les chefs du parti Grenville étant sortis du ministère peu de temps après : le prince rentra alors dans le parti de l'opposition. Il a publié, au mois de juin 1815, une proclamation par laquelle il annonçait que les déserteurs de la légion germanique seraient admis à prendre du service dans l'armée du duc de Wellington. Le duc de Cambridge se trouvait à Bruxelles en août 1816, ainsi que son frère, le duc de Kent; et il vint sur la frontière de France, où il passa en revue les différents corps de l'armée d'occupation. RE.

CAMBRONNE (Le baron PIERRE-JACQUES-ÉTIENNE), maréchal-de-camp et commandant de la Légion-d'honneur, né à Nantes, le 26 décembre 1770, de parents peu fortunés, s'enrôla, à l'âge de vingt ans, dans un bataillon de volontaires, et fut employé, dès le premier moment de l'insurrection vendéenne, contre les armées royales. Malgré son zèle à servir la cause républicaine, il donna des preuves de modération et d'humanité envers quelques individus du parti contraire. Il servait dans l'armée de Hoche à Quiberon, en 1795. Après la pacification de ce temps-là, il passa à l'armée des Alpes. Il se trouvait à Zurich dans l'armée du maréchal Masséna, en 1799; et il se signala, dans cette ville, à la tête d'une compagnie de grenadiers. Parvenu successivement aux grades de chef de bataillon et de colonel, il se distingua à Iéna, et fit encore la seconde campagne d'Autriche en 1809. Il était en 1812, à l'ouverture de la campagne de Russie, major, commandant le 3e. régiment de voltigeurs de la garde. Il montra le même courage dans toutes les circonstances; fit encore la campagne de 1813, en Saxe, et rentra en France avec son régiment, après avoir de nouveau fait admirer sa bravoure à la bataille de Hanau. Blessé grièvement à celle de Craonne, et ensuite à celle du 30 mars 1814, sous les murs de Paris, il se trouvait à Fontainebleau, malade et retenu dans son lit, lorsque Buonaparte signa son abdication. Cambronne sollicita la faveur de le suivre à l'île d'Elbe; et il obtint le commandement de l'escorte que les puissances lui permirent d'emmener avec lui. Nommé commandant de la place de *Porto Ferrajo*, Cambronne avait aussi la direction du matériel de la garde de Napoléon; et il fut chargé de la police et de l'instruction des corps militaires. Il a déclaré, dans son procès, que Buonaparte ne lui avait rien communiqué de son projet d'envahir la France, et que, trois jours avant l'embarquement, il lui donna l'ordre de se tenir prêt à partir, sans lui faire connaître son plan. Débarqué au golfe Juan, le 1er. mars 1815, il reçut le commandement de l'avant-garde; et il signa l'*adresse des généraux, officiers et soldats de la garde impériale, aux généraux, officiers et soldats de l'armée*, datée du golfe Juan, le 1er. mars. S'étant mis en marche avec son avant-garde, Cambronne occupa d'abord le bourg de Saint-Pierre, et fit arrêter le prince de Monaco, qui s'y trouvait, et que Buonaparte fit ensuite relâcher. Le 5, il s'empara de Sisteron, et ensuite de Grasse, où il fit des réquisitions de vivres *au nom de l'empereur de l'île d'Elbe*, si l'on en croit ses déclarations. Le général Cambronne marcha ainsi en avant-garde jusqu'à Lyon. Ce fut après son arrivée dans cette ville que l'ex-empereur le fit rester près de sa personne jusqu'à Paris. Dès qu'il se fut établi dans la capitale, Buonaparte se hâta de récompenser son zèle, en le nommant lieutenant-général, grand-officier de la Légion d'honneur, comte de l'empire et pair de France. Cambronne suivit son maître dans la courte campagne que termina la bataille de Waterloo. La division de la garde qu'il commandait, y périt presque entièrement, et on crut qu'il y avait lui-même été tué. Les journaux rapportèrent que, sommé de se rendre, il avait répondu : *La garde impériale meurt, elle ne se rend pas.* Aucun rapport officiel n'a fait mention de cette circonstance; et il est bien sûr qu'après avoir été blessé, Cambronne se rendit aux Anglais, qui le transportèrent en Angleterre. Ce fut là qu'il apprit la seconde chute de Buonaparte. Il écrivit alors au Roi la lettre suivante : « Sire,
» major au premier régiment de chas-
» seurs à pied de la garde, le traité

» de Fontainebleau m'imposa le devoir de » suivre l'empereur à l'île d'Elbe ; cette » garde n'existant plus, j'ai l'honneur de » prier V. M. de recevoir ma soumis- » sion et mon serment de fidélité. Si ma » vie, que je crois sans reproche, me » donne des droits à votre confiance, je » demande mon régiment : en cas con- » traire, mes blessures me donnent droit » à la retraite, qu'alors je solliciterai, re- » grettant d'être privé de servir ma pa- » trie. Je suis, etc. » Mais, pendant ce temps, Cambronne était porté sur la liste des généraux qui, ayant attaqué la France et le gouvernement royal à main armée, durent être arrêtés et traduits devant un conseil de guerre. Le 10 octobre, il écrivit au ministre de la guerre, qu'aussitôt que le traité de paix lui rendrait la liberté, il paraîtrait devant ses juges. Il s'embarqua en effet le 25 septembre ; et, le surlendemain, arrivé à Calais, il se présenta lui-même au commandant de place, et fut conduit, sous escorte, à Paris, et renfermé à l'Abbaye, où déjà était détenu un de ses compagnons d'armes, le général Drouot. Il resta près de quatre mois dans cette prison. Le 26 avril 1816, le conseil nommé à cet effet, s'assembla ; et le général Cambronne, après s'être défendu par l'organe de Me. Berryer fils, avocat, et avoir allégué qu'il n'avait agi que comme sujet du souverain de l'île d'Elbe, fut acquitté à l'unanimité. Cependant, M. Duthuis, commissaire du Roi, arguant de ce que le rapporteur avait, contre l'intention de son institution, paru prendre lui-même la défense de l'accusé, fit suspendre l'exécution du jugement ; et, le 4 mai suivant, un conseil de révision se réunit pour examiner de nouveau cette affaire. Mais le résultat de ce second examen fut le même. Le premier jugement fut maintenu ; et le général Cambronne, mis en liberté, vit maintenant dans sa famille, au village de Saint-Sébastien, près de Nantes. On a publié, en mai 1816 : *Procès du général Cambronne*, contenant toutes *les pièces*, *interrogatoires*, *débats*, etc., in-8°. D.

CAMET DE LA BONARDIÈRE (J.-P.-G.) était maire du onzième arrondissement de Paris, sous le gouvernement impérial, et fut continué dans cet emploi par S. M. Louis XVIII. Nommé chevalier de la Légion-d'honneur par Buonaparte, il reçut du Roi un brevet d'officier, le 2 août 1815. M. Camet fut élu membre de la chambre des députés, par le collége électoral de la Seine, et fut un des commissaires du neuvième bureau de cette chambre, pour la discussion du projet de loi relatif aux mandats de détention, présenté le 21 octobre 1815, par le ministre de la police. Il a été un des candidats à la chambre des députés par le département de la Seine en septembre 1816. Le Roi l'avait nommé baron, et maître des requêtes au comité de l'intérieur et du commerce, par ordonnance du 1er. janvier de la même année. Il est aussi membre du conseil général des hospices. In.

CAMINADE DE CASTRES, propriétaire, présenta, le 15 janvier 1792, à l'assemblée nationale un projet pour établir une caisse d'emprunt. Resté depuis long-temps dans l'obscurité, il fut, au mois de mai 1815, élu membre de la chambre des représentants par le collége d'arrondissement de Cognac (Charente). Le 4 juillet, il fut du nombre des commissaires chargés de se concerter avec la commission de gouvernement, pour l'impression des pièces concernant la situation politique de la France, qui avaient été communiquées à la chambre en comité secret. Les circonstances subséquentes empêchèrent cette impression d'avoir lieu. — Un autre CAMINADE, qui a écrit sur la grammaire, est mort depuis plusieurs années. Y.

CAMPAGNE (JEAN-VICTOR) a publié : I. *Ode sur la liberté*, 1794, in-4°. II. *Ode sur la prise de Toulon*, 1794, in-8°. III. *Paris moderne*, satire, 1796, in-8°. IV. *Les mœurs*, satire, 1798, in-8°. M. Victor Campagne a composé quelques autres ouvrages en vers, qui sont tombés dans un entier oubli. Ot.

CAMPAN (Mme. DE), ancienne femme de chambre de la reine Marie-Antoinette, fut long-temps honorée de sa confiance et comblée de ses bontés. Elle établit dans le cours de la révolution, à St.-Germain-en-Laye, un pensionnat de demoiselles, qui eut une très grande vogue, et où tous les puissants du jour s'empressèrent d'envoyer leurs enfants. Mme. de Campan fut ainsi chargée de l'éducation de la sœur cadette de Buonaparte (Mme. Murat), de Mlle. Beauharnais (Mme. Louis Buonaparte), et de beaucoup d'autres jeunes personnes du même rang. Les soins qu'elle leur donna, lui procurèrent

une grande réputation ; et ils ne furent pas perdus pour sa fortune. Elle fut nommée directrice de la maison des orphelines de la Légion-d'honneur à Ecouen. De tels succès durent exciter l'envie ; et il circula dès-lors beaucoup de bruits fâcheux sur la maison de Mme. de Campan. Ces bruits se répandirent avec plus d'éclat encore, lorsque les protecteurs de Mme. de Campan furent renversés. En 1814, elle perdit sa direction d'Ecouen ; et en 1815, le sieur Revel, dont la femme, élevée chez Mme. de Campan, avait passé des bras de Murat dans ceux de Buonaparte, dit ouvertement dans un *factum*, que Mme. de Campan avait livré son élève à ses séducteurs. Quelques journalistes prirent la défense de Mme. de Campan ; et M. le comte de Lally-Tollendal écrivit en sa faveur une lettre, dans le *Journal des Débats*. On annonça qu'elle publierait elle-même un mémoire ; mais ce mémoire n'a point paru. Mme. de Campan était tante de la maréchale Ney ; elle a fait, dans un court espace de temps, plusieurs pertes bien douloureuses. Madame Auguié, sa sœur, qui avait aussi été femme-de-chambre de la reine épouse de Louis XVI, et très favorisée de cette princesse, s'est précipitée par une fenêtre, dans un accès de fièvre chaude ; Mme. de Broc, fille de Mme. Auguié, dame d'honneur de l'ex-reine de Hollande, est tombée dans un gouffre près d'Aix en Savoie, et s'est noyée ; le maréchal Ney, couvert de gloire militaire, a souillé son nom par une détestable perfidie ; M. Auguié, beau-frère de Mme de Campan, est mort de douleur dans les premiers jours du procès fait à son gendre ; enfin M. de Montigni, neveu de M. Auguié, s'est tué d'un coup de pistolet. — Campan (Madame Genet) a publié, *Lettres de deux jeunes amies*, 1811, in-8°. D.

CAMPANA (N.), né à Rome, d'une ancienne famille, après avoir servi dans les armées françaises dès les premières années de leur invasion dans sa patrie, parvint au grade de général de brigade en 1806, et se distingua, en cette qualité, à la bataille d'Austerlitz, à la suite de laquelle il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur. Quand Murat fut placé sur le trône de Naples, le général Campana le suivit en qualité d'aide-de-camp. En 1815, il commandait un des corps de l'armée napolitaine destinée à envahir l'Italie. L'inquiétude la plus vive agitait les Romains, lorsque le général Campana, qui précédait les troupes napolitaines, descendit le 24 mars, à Rome, chez sa sœur la duchesse de Fiano, et annonça que l'armée du roi Murat avait trouvé un chemin pour arriver à Ponte-Molle, sans passer par Rome. Le 12 avril, il tenait les Autrichiens en échec, sur la gauche du Pô et sur le Mincio. Peu de jours après, arrivé avec son corps d'armée au commencement de l'engagement de Murat avec les Autrichiens à Césène, il décida le succès de cette affaire en faveur des Napolitains. Le 14, il fit son entrée à Florence avec l'armée napolitaine. Le 29, il attaqua, à Cantiano, Nocera et Ponticino, les troupes autrichiennes, et, de concert avec le général Carascosa, les repoussa de toutes leurs positions. Mais il ne put ensuite arrêter la défaite générale de l'armée napolitaine, attaquée par toutes les forces autrichiennes. (*Voyez* Bianchi.) Il a quitté le service, depuis le retour du roi Ferdinand à Naples. Y.

CAMPBELL (Thomas), poète anglais, naquit en 1777 à Glascow, étudia à l'université de cette ville, et vint ensuite à Edinbourg. Il publia en 1799 in-8°., à Edinbourg, *les Plaisirs de l'Espérance*, poème en deux chants, suivi d'autres poésies, et qui donna une idée très avantageuse de son talent, formé à la meilleure école ; ce poème fut réimprimé en 1803, in-4°., et il a eu depuis plusieurs éditions. On y admira surtout un morceau sur le démembrement de la Pologne et sur Kosciusko. L'auteur, en cultivant la littérature légère, se livrait à des travaux plus graves. On lui attribue des articles de politique insérés dans un journal, et qui avaient pour objet de soutenir l'administration de lord Grenville. Il est du moins constant qu'il lui fut alloué par ce ministre une pension, dont il continue de jouir. M. Campbell fit un voyage en Allemagne en 1800, se maria à son retour en 1803, et s'établit alors à Sydenham. Il publia en 1808, sous le voile de l'anonyme, des *Annales de la grande Bretagne, depuis l'avénement de George III jusqu'à la paix d'Amiens*, 3 vol. in-8°. Sa dernière production est intitulée : *Gertrude de Wyoming, histoire pensylvaine, et autres poëmes*, 1809, in-4°. Cet ouvrage a confirmé l'opinion qu'avait fait concevoir de son talent son premier poème. On y trouve moins de traits brillants,

mais encore plus de charme dans la peinture des sentiments doux et tendres, et dans les descriptions de ces scènes heureuses qui rappellent le séjour de l'homme dans l'Eden et avec lesquelles il fait habilement contraster des scènes de désolation et de désespoir. Sa manière paraît être celle de Spenser et de Thomson dans son Château de l'indolence. Il réussit également dans le genre pathétique et dans le sublime; mais les efforts qu'il fait pour être énergique et concis, l'ont quelquefois fait tomber dans l'obscurité. Parmi les morceaux qui sont imprimés à la suite de *Gertrude de Wyoming*, on distingue, la *Bataille de la Baltique*, *Lochiel*, *Hohenlinden*, et un *chant aux marins de l'Angleterre*, qui ont obtenu une grande popularité dans son pays. Ce recueil a été réimprimé en 1810, in-8°. — CAMPBELL (Le capitaine) fut chargé de surveiller Buonaparte à l'île d'Elbe en 1815; et après son évasion, accusé généralement de n'y avoir apporté aucun obstacle, lord Castlereagh le justifia au parlement (*V.* CASTLEREAGH), et Campbell continua d'être employé. RE.

CAMPE (JOACHIM-HENRI), philologue célèbre, naquit à Deensen dans la principauté de Brunswick-Wolfenbüttel, en 1746, et reçut les premiers éléments de l'instruction à l'excellente école de Holzminden. Il étudia ensuite la théologie à Halle, et devint, en 1773, aumônier du régiment du prince de Prusse, en garnison à Potsdam. En 1776, il succéda à Basedow, dans la direction de l'institut d'éducation de Dessau. (*Voy.* l'article BASEDOW dans la *Biographie univers.*) Il quitta cependant ces dernières fonctions l'année suivante, pour surveiller un institut semblable qu'il avait établi à Hambourg, et qu'il céda, en 1783, au professeur Trapp, à cause du dérangement de sa santé qui l'avait rendu hypocondriaque. Il se rendit alors à Trittow, village près de Hambourg, où il vécut dans la retraite pendant quelques années. M. Campe est, depuis 1787, conseiller des écoles dans le duché de Brunswick, et chanoine du chapitre de Saint-Cyriaque; il en est devenu le doyen depuis 1805. Il a eu, en même temps, la direction de la librairie d'éducation de Brunswick, l'une des plus considérables de l'Allemagne. En 1789, M. Campe vint à Paris, pour y rétablir sa santé. Il fut du nombre des dix-huit savants étrangers auxquels l'assemblée nationale offrit les droits de citoyen français, par décret du 26 août 1792. Après avoir, comme Berquin, employé toute sa vie à se rendre utile à la jeunesse, ce savant s'est retiré des affaires, et vit depuis plusieurs années dans sa maison de campagne près de Brunswick. Sa nation l'estime comme philosophe, comme philologue, et lui doit une grande reconnaissance pour les soins qu'il a pris d'épurer la langue nationale des expressions étrangères qui s'y étaient glissées, surtout depuis le commencement du règne de Louis XIV. L'entreprise de M. Campe n'était pas facile; et la surveillance qu'exigeait son commerce de librairie ne lui a pas permis sans doute d'examiner, dans toutes leurs acceptions, les mots par lesquels il a voulu remplacer, dans son dictionnaire, ceux qui avaient été transportés d'une langue étrangère dans l'allemand. Toutefois ses travaux, en ce genre, ont un grand mérite; et ils ont frayé la voie aux littérateurs qui s'occupent aujourd'hui du perfectionnement de la langue allemande. On ne peut méconnaître dans les écrits de M. Campe le patriotisme et la philantropie qui les ont dictés. Il possède bien sa langue; son style est coulant, et il a le talent de persuader. On admire surtout dans ses ouvrages le don rare de faire concevoir aux enfants les idées les plus abstraites, et la facilité avec laquelle il sait conformer son langage au degré de leur intelligence. Les principaux écrits qu'il a publiés (en allemand), sont: I. *Conversations philosophiques sur la révélation indirecte de la religion et sur l'insuffisance de quelques démonstrations qui la concernent*, Berlin, 1773, in-8°. II. *Commentaire philosophique sur ces mots de Plutarque: La vertu est une longue habitude*, ou *De la manière dont se forment les inclinations vertueuses*, Berlin, 1774, in-8°. III. *Les facultés de l'ame humaine de sentir et de connaître, considérées la première d'après ses lois, et toutes les deux d'après l'influence qu'elles exercent l'une sur l'autre; et de leurs effets sur le caractère et le génie*, Leipzig, 1776, in-8°. IV. *La vie de Bianca Capello, traduite de l'italien de San-Severino*, Berlin, 1776, in-8°. V. *Conversations relatives à l'éducation*, Dessau, 1777, quatre cahiers, in-8°. Basedow fut le collaborateur de M. Campe pour cet ouvrage.

VI. *Petit livre de morale à l'usage des enfants*, Brunswick, 1777, in-8°.; 8e. édit., 1806, in-8°. Ce petit ouvrage, qui enseigne aux enfants, d'une manière très intelligible, les vérités les plus profondes de la morale, a été aussi publié en latin, sous ce titre : *De moribus libellus singularis, secundùm repetitæ lectionis autographum*, Brunswick, 1781, in-8°.; et en français, Paris, 1799, in-12. VII. *Recueil de différents mémoires sur l'éducation*, Leipzig, 1778, 2 vol. in-8°. VIII. *Compendium artis vivendi, ex Erasmi Roterodami libro de civilitate morum puerilium, et ex Jo. Lud. Vivis, Valentini, introductione ad veram sapientiam, concinnatum*, Hambourg, 1778, in-8°. IX. *Petite bibliothèque des enfants*, publiée aussi sous les titres d'*Almanach hambourgeois pour les enfants*, et de *Présent de Noël pour les enfants*, Hambourg, 1779-1784, 12 vol. in-16; Brunswick, 1782-1784, 12 vol. in-12; traduits en français dans la *Bibliothèque géographique et instructive des jeunes gens.* (Voy. Breton.) X. *De la sentimentalité et de la sensibilité sous le rapport de l'éducation*, Hambourg, 1779, in-8°. Cette dissertation, corrigée et augmentée de notes très intéressantes, a été réimprimée sous ce titre : *Des soins nécessaires pour conserver l'équilibre entre les facultés humaines*, et *Avis particulier contre le vice moderne de l'exaltation de la sentimentalité dans la révision générale des matières relatives aux écoles et à l'éducation.* XI. *Robinson le jeune*, Hambourg, 1779-1780, 2 vol. in-8°.; 8e. édition, Brunswick, 1804. Wetzel s'occupait de traduire de l'anglais le roman si connu de *Robinson Crusoé*: M. Campe avait, en même temps, conçu le projet d'une refonte de cet ouvrage; et sans se laisser décourager par l'annonce du travail de Wetzel, il publia son *Robinson le jeune*, qui ne peut pas être considéré comme une traduction, car il n'a conservé que le fond du *Robinson Crusoé*. Il a adopté la forme du dialogue, qui amène des explications très instructives. Le Robinson de M. Campe a été traduit dans toutes les langues de l'Europe, même en russe et en grec moderne. Il en existe cinq traductions françaises; les meilleures sont, celle de M. Huber, Brunswick, 1793, in-8°., et celle qui a paru à Francfort, 1801, in-8°. La 3e. édition de la traduction latine qu'en a faite P. J. Lieberkühn, Zullichau, 1794, in-8°., a été revue par Gedike, et enrichie d'un index; la quatrième édition d'une autre traduction latine, due à M. F.-G. Goffaux, Paris, 1815, est ornée de dix grav. XII. *La découverte de l'Amérique, pour l'instruction et l'amusement des jeunes gens*, Hambourg, 1781-1782, 3 vol. in-8°.; 5e. édit., Brunswick, 1801, in-8°. Le professeur Junker en a donné une traduction française, qui a été imprimée en Suisse, 1781-1785, in-8°., avec fig. XIII. *Petite psychologie pour les enfants*, Hambourg, 1780, in-8°., avec 4 planches; Brunswick, 1804. L'auteur suit, dans cet ouvrage, la manière de Socrate, pour éclairer les jeunes élèves sur les facultés de l'ame. Le récit d'un événement, une gravure, lui fournissent la matière d'une conversation simple et lumineuse qui les conduit eux-mêmes à la découverte de la vérité. Il en existe une traduction franç., dédiée à Mme. la comtesse de Genlis; elle est intitulée : *Éléments de psychologie, ou Leçons élémentaires sur l'ame, à l'usage des enfants*, Genève, 1785, in-12, avec 16 planches. XIV. *Théophron, ou le Guide de la jeunesse*, Hambourg, 1783, in-8°.; 6e. édit., Brunswick, 1806, in-8°. Une traduction française en a été publiée; Brunswick, 1798, in-8°. *Les maximes de prudence tirées des lettres de lord Chesterfield à son fils*, qui faisaient d'abord partie de cet ouvrage, ont été, dans la suite, imprimées à part, Brunswick, 1793, in-8°. XV. *Conseil paternel à ma fille*, Brunswick, 1789, in-8°. C'est le pendant de *Théophron*. XVI. *Révision générale de toutes les matières relatives aux écoles et à l'éducation*, Hambourg, 1785-1792, 16 vol. in-8°., avec une table des matières. On a publié, de cet ouvrage intéressant, un extrait en 3 vol., Würtzbourg, 1800-1803, in-8°. XVII. *Lettres écrites de Paris pendant la révolution*, ibid., 1790, in-8°. Ces lettres ont produit une grande sensation en Allemagne : elles entraînent par une éloquence persuasive, en même temps qu'elles frappent par la hardiesse des pensées, et par la vérité dans la description des détails historiques. XVIII. *L'Ermite de Warkworth, ballade northumbrienne, traduite de l'anglais* (de Percy), nouvelle édition corrigée, et servant comme échantillon des

caractères d'impression d'une nouvelle forme, Brunswick, 1790, in-8°. La traduction de Campe avait d'abord paru dans le *Mercure allemand*, n°. 10, en 1774, et ensuite dans une *Collection d'anciennes ballades anglaises et écossaises, faites par A. F. Ursinus*, Berlin, 1777, in-8°. XIX. *Échantillons de quelques Essais pour enrichir la langue allemande*, Brunswick, 1791, 1792 et 1794, in-8°. Le troisième fut couronné par l'académie des sciences à Berlin. Campe jeta dans cet ouvrage les fondements du nouvel édifice de la langue allemande qu'il se proposait d'élever. La première partie renferme des observations très philosophiques : il y examine si la pureté absolue d'une langue, et surtout celle de la langue allemande, est possible; si elle est nécessaire; jusqu'à quel point il est permis d'épurer cette langue; quelles parties du trésor de la langue allemande ont besoin de cette épuration; et enfin les principes d'après lesquels ce travail doit être exécuté. La seconde partie, consacrée à la pratique, consiste en un dictionnaire qui indique un grand nombre de mots étrangers, introduits abusivement, et propose les expressions allemandes qui devraient les remplacer. Rudiger a passé en revue les mots proposés par M. Campe, dans son 5e. cahier de l'*Agrandissement de la Grammaire allemande, étrangère et universelle.* XX. *Dictionnaire pour expliquer et pour rendre en allemand les expressions étrangères que la langue allemande a été contrainte d'adopter; servant de supplément au dictionnaire d'Adelung*, Brunswick, 1801, 2 vol. in-4°. Ce dictionnaire s'étend aussi sur les termes latins et grecs, conservés dans le langage scientifique, explique les mots nouveaux employés par l'école philosophique de Kant, et ceux dont on se sert encore dans le style du barreau et des chancelleries. Ce travail n'est peut-être pas aussi parfait qu'on eût pu le desirer; mais nous ne connaissons, en aucune langue, un essai d'épuration aussi complet : il en a paru en 1813 une nouvelle édition augmentée. XXI. *Essai pour fixer d'une manière plus positive, et rendre, en allemand, les termes scientifiques de la grammaire*, Brunswick, 1804, in-8°. En cherchant à fixer d'une manière positive les idées qu'on doit attacher aux termes dont on se sert dans la grammaire, l'auteur donne un aperçu très lumineux de la grammaire universelle. XXII. *Mémoire pour servir au perfectionnement ultérieur de la langue allemande, par une société d'amis de cette langue*, Brunswick, 1795-1797, 3 volumes, en 9 parties, in-8°. Les plus savants littérateurs de l'Allemagne, tels que Rudiger, Eschenburg, Heynaz Mackenson, Mertian et autres se réunissaient pour seconder M. Campe dans ses projets de perfectionner la langue nationale : leurs travaux sont recueillis dans cet ouvrage; et les productions de Wieland, de Herder, de Gœthe, de Kant, de Voss, et des principaux auteurs allemands, y sont jugées par eux, sous le rapport grammatical. XXIII. *Dictionnaire allemand*, Brunswick, 1807-1811, 5 vol. in-4°. XXIV. *Voyage en Angleterre et en France en forme de lettres*, ibid., 1803, 2 vol. in-8°., avec fig. (en allemand). M. Campe a été aussi avec Trapp, Struve et Heusinger, un des éditeurs du *Journal de Brunswick*, pendant les années 1788-1789. Trapp fut chargé ensuite, seul, de la rédaction de ce journal philosophique. On doit encore à Campe un grand nombre de mémoires et de dissertations, insérés dans le *Muséum allemand*, dans le *Mercure allemand* et dans le *Journal de Berlin* (*Berliner Monatschrift*). Son portrait se trouve dans les *Caractères des philologues allemands*, et à la tête du 4e. cahier de l'*Olla potrida*, 1785. B. D.

CAMPENON (VINCENT), neveu du poète Léonard, naquit à Grenoble vers 1775, et fut nommé à l'Institut à la place de M. Delille en 1812. Il était alors commissaire impérial du théâtre de l'Opéra-Comique, et adjoint au chef de la 1re. division de l'université. Il fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 13 septembre 1814, et censeur royal le 24 octobre même année. Le 16 novembre, il prononça son discours de réception à l'Institut, et il fut nommé secrétaire de la chambre par M. le duc de Duras, le 1er. janvier 1815. M. Campenon a été conservé dans la nouvelle organisation de l'académie française en mars 1816. On a de lui : I. *Voyage à Chambéry*, en prose mêlée de vers, 1790, in-8°.; 3e. édition, 1798, in-18. II. *Epître aux femmes*, 1800. III. *Requête des Rosières de Salency à l'impératrice*; (dans le recueil intitulé : *L'hymen et la nais-*

sance.) IV. *La maison des champs*, poëme, 1809, in-18; 1810, in-18, suivi de quelques poésies et du *Voyage de Grenoble à Chambéry*, en prose et en vers. V. *L'enfant prodigue*, 1811, in-8°.; 1812, in 8°. M. Campenon est éditeur des *OEuvres de Léonard*, 3 vol. in-8°, et des *OEuvres choisies de Cl. Marot*, 1801, in-18. A.

CAMPMAS, médecin à Alby, fut député du tiers-état de Languedoc aux états-généraux en 1789, et, en 1792, député du Tarn à la Convention nationale, où il déclara Louis XVI coupable, s'opposa à l'appel au peuple, vota la mort, et fit une réponse négative sur la question du sursis. Après la session, il fut employé comme commissaire du directoire, et se trouvait, en 1806, magistrat de sûreté à Alby. Il y resta jusqu'en 1810, époque à laquelle cette place fut supprimée; il devint alors procureur-impérial près le tribunal des douanes séant à St.-Gaudens. Obligé de sortir de France par suite de la loi contre les régicides, il se réfugia à Genève, où il était au mois de mai 1816. B. M.

CAMPO-ALANGEL (Le duc NEGRETÉ DEL), fils d'un riche fournisseur de l'armée qui avait été fait comte par le roi Charles III, obtint le titre de grand d'Espagne par sa fortune et la protection de Godoy, et fut envoyé comme ambassadeur à la cour de Vienne par le roi Charles IV. Il parut dans cette capitale avec une grande ostentation. Revenu en Espagne, il embrassa le parti du roi Joseph, qui le nomma capitaine-général des armées espagnoles, puis grand-chancelier de son ordre le 21 janvier 1809. Le 16 août 1811, le duc del Campo donna une grande fête pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Napoléon. Nommé ambassadeur d'Espagne à Paris, il fut présenté à l'empereur des Français le 30 juin, et lui remit ses lettres de créance: il remplaçait le duc de Frias, décédé. Depuis le retour en Espagne du roi Ferdinand, le duc del Campo n'a pu rentrer dans sa patrie; et il vit à Paris dans l'obscurité, ainsi que son fils cadet, le général Negreté, qui avait aussi eu part aux faveurs de Joseph. — Son fils aîné, le comte NEGRETÉ, se montra, au contraire, un des plus chauds partisans de la résistance aux Français, et il fit la guerre contre eux comme capitaine de grenadiers. Il jouit aujourd'hui à Madrid de la fortune de sa famille, qui, bien que fort diminuée par la guerre, est encore très considérable. Z.

CAMPO-CHIARO (Le duc DE), Napolitain, fut ministre plénipotentiaire du roi Murat auprès des puissances alliées, lors de la coalition de 1814. Il conclut avec l'Autriche, le 11 janvier de cette année, un traité d'alliance, par lequel cette puissance assurait à Murat la possession des Légations ou Marches papales. La conduite des Anglais ayant donné à celui-ci les plus vives inquiétudes, son ambassadeur remit, le 4 avril, au lord Castlereagh, une note, dans laquelle il se plaignait amèrement de ce que, sous les dehors de la bonne intelligence, lord Bathurst, agent du gouvernement britannique en Italie, inondait son royaume de proclamations, par lesquelles on excitait les Napolitains à la révolte, en promettant de leur donner une meilleure forme de gouvernement. Cette première note n'ayant point eu de résultat, le duc de Campo-Chiaro, qui s'était rendu au congrès de Vienne après la signature du traité de Paris, en présenta une seconde beaucoup plus longue. Il y faisait l'historique de la conduite de son maître depuis la bataille de Leipzig, et s'efforçait de démontrer qu'elle avait toujours été franche, loyale, et toute entière dans l'intérêt de la coalition. Cette seconde note, du mois de septembre 1814, fut suivie d'une troisième, en date du 29 décembre, dans laquelle l'ambassadeur napolitain, récapitulant de nouveau les services de son maître, cherchait habilement à lui ménager la bienveillance des Anglais, en démontrant à ceux-ci qu'il était de leur intérêt que la maison de Bourbon ne fût point trop puissante en Europe; ce qui arriverait infailliblement s'ils prêtaient la main à la rentrée du roi de Sicile dans le royaume de Naples, et renouvellerait ce fameux pacte de famille du dernier siècle, contre lequel s'étaient élevées toutes les puissances européennes. Le 25 janvier 1815, le duc de Campo-Chiaro adressa encore, au prince de Metternich, une note diplomatique, signée du prince de Carcati, autre ministre de Murat, par laquelle il sollicitait l'intervention de l'Autriche pour faire reconnaître son maître par le roi de France. Au mois de mars 1815, lors du retour de Buonaparte, le duc de Campo-Chiaro offrit, au

nom de son maître, d'accéder à l'alliance contre Napoléon, à condition que les puissances coalisées lui assureraient la possession du royaume de Naples. Cette offre n'eut aucune suite; elle fut réitérée le 6 avril au prince de Metternich, qui répondit de manière à laisser quelque espérance à Murat : mais la précipitation que celui-ci mit à prendre les armes sans attendre le résultat des démarches de son ministre, rendit inutiles les efforts de ce dernier. A.

CAMPREDON (Le baron JACQUES-DAVID), lieutenant-général du génie, né en 1761, fut chargé de la direction des fortifications de Mantoue, et y fit travailler avec activité en octobre 1805, au moment de la reprise des hostilités. Il contribua ensuite au succès du maréchal Masséna dans cette contrée. Il fit, en 1806, un rapport sur le siége et la prise de Gaëte, et fut nommé grand-dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles le 19 mai 1808. Le 25 mai 1809, il fut chargé, par intérim, du portefeuille de la guerre et de la marine de Naples, en l'absence du général Régnier. En 1813, il passa à la grande armée, et fut employé à Dantzig, qu'il défendit pendant le siége que cette ville eut à soutenir après les désastres de la campagne de Russie. Il se distingua par son habileté, et fut conduit prisonnier à Kiow après la capitulation. Il adressa de cette ville, le 4 juin 1814, son acte d'adhésion aux événements qui rendirent le trône de France à la famille de Bourbon. Nommé chevalier de St.-Louis le 27 juin, grand-officier de la Légion-d'honneur le 29 juillet, il fut présenté au Roi le 5 septembre même année. Le général Camprédon se trouvait employé à Nanci dans le mois de juin 1815. A.

CAMUS-DUMARTROY (ÉMANUEL), d'une ancienne famille de Bretagne, fut nommé, le 12 février 1809, auditeur au conseil-d'état, et, le 12 février 1810, préfet de la Creuse: il prêta serment le 12 août, et obtint, peu après, la croix de la Légion-d'honneur. Il fut nommé maître des requêtes en service extraordinaire le 29 juin 1814, et prêta serment au Roi en cette qualité le 3 août. Il fut nommé préfet de l'Ain par le Roi, dans le mois de juillet 1815. M. Camus conserva le titre de maître des requêtes en service extraordinaire, par ordonnance du 1er. janvier 1816. — Son frère fut président du collége électoral d'arrondissement de Coulommiers, en août 1815. — CAMUS DE RICHEMONT, maréchal-de-camp, fut, au mois de mai 1815, député à la chambre des représentants, par le collége électoral de l'Allier. A.

CANCELLIERI (L'abbé FRANÇOIS), savant Italien, né à Novare dans le Piémont en 1746, a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons d'abord des notices biographiques, savoir : l'*Elogio del cardinal e Stefano Borgia*, et l'*Elogio di Vito M. Giovenazzi*, insérés dans les *Memorie di Guattani*, pour 1805; l'*Elogio di Filipo-Maria Renazzi*, dans le no. 54 du *Diario di Roma*, juillet 1808; du *P. Dominico-Maria Gabrini*, dans le même *Diario*, au no. 98; l'Eloge de J.-B. Visconti, père du fameux Ennio Quirino; celui du cardinal Guillaume Pallotta. Ces derniers éloges sont insérés dans un Recueil que publiait Cancellieri, sous le titre de *Discobolo*, dans le tome IV duquel, en parlant *de secretariis*, il présente la vie de plusieurs chanoines et clercs bénéficiers, parmi lesquels il en fut beaucoup de très distingués dans les lettres. Cancellieri a fourni plus de cent articles à l'avocat Renati, pour le IVe. tome de sa *Storia dell' archi-ginnasio della Sapienza*. Il a encore publié séparément, un *Elogio di Gio. Cristoforo Amaduzzio*, plein d'anecdotes curieuses, et accompagné du catalogue des ouvrages de cet auteur. Parmi les autres écrits de l'abbé Cancellieri, dont la plupart sont remplis de recherches, mais surchargés d'une érudition bibliographique plus minutieuse que profonde, nous indiquerons les suivants, dont nous traduisons les titres en français : I. *Recherches sur les secrétaires de l'ancienne et de la nouvelle basilique de Rome*, etc., recueillies par Cajétan Marini, Rome, 1783, in-4o. II. *Description de la basilique du Vatican, et bibliographie des auteurs qui en ont parlé*, ibid., 1783, in-12. III. *Des fêtes principales qui se célèbrent dans cette basilique, des rites qui s'y pratiquent, et des auteurs qui en ont traité*, ibid., 1788-89, in-8o. IV. *Des chapelles pontificales, des consistoires, et des cérémonies qui ont lieu pour l'élection des cardinaux*, ibid., 1790, 2 parties V. *Des solennités relatives à l'intronisation des souverains pontifes*, ibid., 1802, in-4o. VI. *Notices sur les sonneries, cloches, clochers et horloges des églises*, ibid., 1806, in-4o. VII.

Dissertations en forme de lettres sur la patrie de Christophe Colomb, et sur celle de l'abbé Jean Gersen, adressées à Jean-François Galeani Napione, ibid., 1809, in-8°., de 415 pag. Ces deux Dissertations sont un volumineux appendix bibliographique à celles que son compatriote, M. Napione, avait publiées sur les mêmes sujets en 1808. L'abbé Cancellieri, dans sa conclusion (pag. 345), dit que la question relative à l'auteur de l'*Imitation de J.-C.* a été résolue en faveur de Jean Gersen par le *parlement* et l'archevêque de Paris. Il est évident qu'il se trompe; car le parlement décida précisément contre Jean Gersen. L'auteur veut parler sans doute du *président* du parlement : mais ce président ne porta aucune décision; et l'archevêque de Paris ne fit qu'attester le procès-verbal d'une assemblée qui ne décida rien non plus en faveur de Gersen. VIII. *Le marché, le cirque agonal*, etc., *avec un traité des obélisques*, Rome, 1811, in-4°. de 290 pag., avec 19 pl. C'est une topographie historique des environs de la place Navone. Elle est terminée par le catalogue des ouvrages que l'auteur avait publiés jusqu'alors, au nombre de 44 : cette liste a été insérée dans le *Magasin encycl.* de septembre 1809. IX. *Mémoires sur S. Medicus, martyr, et citoyen d'Otricoli, avec la notice de tous les saints ou saintes qui ont exercé la médecine.* X. Quelques gazettes ayant annoncé sa mort le 11 janvier 1812, il se hâta de démentir cette fausse nouvelle par une *Lettre philosophico-morale*, adressée à M. Millin, Rome, 1812, in-12, de 41 pag., remplie de gaîté et d'érudition historique sur tous les personnages qui ont survécu à la fausse nouvelle de leur trépas. XI. *Les sept choses fatales de l'ancienne Rome*, ibid., 1813, in-12, terminé par une liste des ouvrages de M. Millin, à qui l'ouvrage est dédié. XII. *Hommes doués d'une grande mémoire*, avec une bibliographie des auteurs qui ont écrit sur la mnémonique, ibid., 1815, in-8°., livre curieux, mais superficiel. L'abbé Cancellieri a, en portefeuille, une infinité d'autres notices biographiques et bibliographiques : il serait à desirer que son grand âge lui permît de les publier. Il accompagna Pie VII à Paris en 1804, lors du couronnement de Buonaparte. Il a beaucoup souffert pendant le temps que Rome a été sous la domination française. Le Pape, à son retour, a tâché de l'en dédommager par de nouvelles grâces.

N et E.

CANCLAUX (Jean-Baptiste-Camille, comte de), né à Paris le 2 août 1740, entra, en 1756, dans le régiment de Conti cavalerie; il était major au moment où la révolution éclata. L'émigration le porta alors au grade de colonel; et, le 1er. avril 1791, il devint maréchal-de-camp, et enfin lieutenant-général, le 7 septembre 1792. Dans le mois d'avril 1793, il fut nommé commandant en chef de l'armée que la Convention rassembla sur les rives de la Loire, pour s'opposer aux progrès du royalisme dans ces contrées. Bientôt enfermé dans la ville de Nantes, le général Canclaux fut attaqué par soixante mille Vendéens; et il parvint à les repousser, après avoir essuyé des attaques très vives et s'être vu plusieurs fois sur le point de succomber. Malgré ces succès importants, le comité de salut public le remplaça, le 6 octobre 1793, par les généraux Rossignol et l'Echelle, dont l'ineptie causa de si grandes défaites. L'ordre de son rappel lui parvint le jour même qu'il remporta une victoire à St.-Symphorien. Cette disgrâce ne fut que momentanée; et la révolution du 9 thermidor lui rendit son commandement. Il reparut, le 8 octobre 1794, sur le même théâtre, en qualité de commandant en chef de l'armée de l'Ouest. Après quelques opérations peu importantes, et la formation de cette légion nantaise si fameuse dans la guerre vendéenne, le général Canclaux conclut la paix qui eut lieu au commencement de 1795. En 1796, il fut envoyé dans le Midi, pour présider à la formation de l'armée destinée à faire la guerre en Italie. En l'an V (1797), il fut nommé ambassadeur en Espagne; mais, retenu par une maladie grave, il ne put se rendre à sa destination. Quelques mois après, nommé ambassadeur près du roi des Deux-Siciles, il vint à Naples, et il y traita avec beaucoup de succès les intérêts de la République. Remplacé dans cette ambassade par Garat, le général Canclaux fut nommé par le directoire, en 1799, ainsi que Moreau, d'Arçon, Muller et Kellermann, membre du bureau militaire qu'on venait d'établir. Pendant et après le gouvernement consulaire, il fut successivement nommé comman-

dant de la 14e. division militaire, à Caen; inspecteur-général dans la seconde armée de réserve et celle des Grisons; inspecteur-général de la cavalerie; membre du sénat-conservateur, le 19 octobre 1804, comte de l'empire, et grand-officier de la Légion-d'honneur. En 1813, il fut envoyé en mission extraordinaire dans la 13e. division militaire, à Rennes, pour y prendre les mesures propres à soutenir la puissance chancelante de Buonaparte. Il adhéra, en avril 1814, à la déchéance de celui-ci; fut nommé pair par le Roi, le 4 juin 1814, et, le 23 août même année, commandeur de Saint-Louis. Au retour de Buonaparte, en 1815, le comte de Canclaux fut compris dans l'organisation de sa chambre des pairs; mais il n'y siégea pas. Le Roi, par son ordonnance du 10 août 1815, déclara qu'il le maintenait au nombre des pairs. B. M.

CANCRINUS (François-Louis de), minéralogiste allemand, né à Breitenbach, dans le pays de Darmstadt, le 21 février 1738, fut d'abord contrôleur de la monnaie et des bâtiments civils à Hanau, ensuite conseiller principal de la chambre et professeur à l'école militaire à Cassel, puis commissaire du gouvernement à Altenkirchen, dans le comté de Sayn. Il quitta cette place l'année suivante, et entra au service de l'empereur de Russie en qualité de conseiller du collége impérial, et de directeur des mines. Il se retira, en 1786, à Giessen, par congé, et retourna, en 1793, à Pétersbourg, où il fut nommé conseiller-d'état. M. Cancrinus a publié, en allemand, un grand nombre d'ouvrages sur la minéralogie et la métallurgie, et sur l'administration publique: ces écrits sont, en général, estimés, et quelques-uns sont même devenus classiques. Nous citerons les plus remarquables: I. *Dissertation pratique sur l'exploitation et la préparation du cuivre*, Francfort, 1766, in-8o. II. *Description des principales mines situées dans la Hesse, dans le pays de Waldeen, dans le Harz, dans les districts de Mannsfeld et de Saalfeld, et en Saxe*, ibid., 1767, in-4o. III. *Principes élémentaires de la science des mines et des salines*, ibid., 1773-1791, 12 vol. in-8o., avec un grand nombre de planches. Cet ouvrage est regardé comme le plus complet et le meilleur que l'on puisse consulter sur cette matière: toutes les sciences qui ont rapport à cette branche de l'administration, et même la jurisprudence et la police, en tant qu'elles doivent exercer une influence particulière sur l'exploitation des fossiles, y sont traitées dans le plus grand détail. IV. *Introduction à la docimasie et à la métallurgie*, Francfort, 1784, in-8o., fig. V. *Mélanges sur l'économie, en douze dissertations*, Riga, 1786-1787, in-4o. avec un grand nombre de planches. VI. *Histoire et description systématique des mines situées dans le comté de Hanau-Münzenberg*, Leipzig, 1787, in-8o., avec une planche. VII. *Opuscules technologiques*, Giessen, 1788-1790, 6 volumes in-8o., avec un grand nombre de planches. VIII. *Dissertations sur le droit hydraulique* (et maritime), Halle, 1789-1800, 4 vol. in-8o., avec planches. IX. *Mémoires sur les constructions rurales*, Francfort, 1791-1792, 2 vol. in-8o., avec gravures X. *Principes de l'architecture civile, conformément à la théorie et à la pratique*, Gotha, 1792, in-4o., avec 30 planches. XI. *Dissertation complète sur les poêles et cheminées en usage dans l'empire russe, et de l'amélioration de leur construction*, Marburg, 1807, 8 vol., avec dix planches, in-8o. Les autres écrits de M. Cancrinus, sur la tourbe, sur les fourneaux, sur la construction des puits, etc., renferment tous des idées neuves et instructives. Meusel, dans son Dictionnaire des auteurs allemands vivants, et Strieder, dans le second volume de l'Histoire littéraire de la Hesse, indiquent en détail les travaux de ce savant laborieux. B. D.

CANDEILLE (Julie), fille d'un compositeur qui a fait la musique de *Pizarre*, débuta à l'Opéra en 1782, et y obtint des succès, qu'elle dut surtout aux avantages d'un physique très séduisant. La comédie de la *Belle-Fermière*, qui fut représentée sous son nom au Théâtre-Français, et dans laquelle elle jouait le premier rôle, lui fit une grande réputation. Elle dit dans sa préface qu'elle ne l'avait d'abord intitulée que *Catherine*, et qu'en y ajoutant le nom de la *Belle-Fermière* elle n'avait fait que céder aux sollicitations de ses camarades. Quoique cette pièce soit très faible sous le rapport de la composition, quelques jaloux en contestèrent la gloire à Mlle. Candeille, et ils l'attribuèrent au célèbre Vergniaud; ce qui n'est guère probable. Mlle. Candeille se sépara de ses camarades au com-

mencement de la révolution, pour jouer avec Monvel et quelques comédiens qui établirent un théâtre secondaire de celui qu'on appelle *les Français*, dans la salle, alors toute nouvelle, du Palais-Royal, rue de Richelieu. Lorsque Danton fit célébrer ses fêtes *de la raison*, Mlle. Candeille, si l'on en croit Mercier, qui était présent, fut mise en réquisition pour y jouer un rôle. Voici ce qu'on lit à cet égard dans le dernier *Tableau de Paris :* « Le 20 novembre 1793 mit le » comble à ces folies irréligieuses. Une » file immense d'hommes rangés sur deux » lignes, et couverts de dalmatiques, » chasubles et chapes, marchaient en » procession allant à l'église Notre-Dame. » On portait sur des brancards des calices, » des ciboires, des soleils, des chande- » liers, des plats d'or et d'argent. A » l'offrande qu'on fit, la gaîté devint » ivresse : la populace effrénée dansait » devant le sanctuaire en hurlant la *car-* » *magnole;* les danseurs étaient presque » déculottés, le cou et la poitrine nus, » les bras ravalés. La femme de Momoro, » ce vil et plat orateur des Cordeliers » (club révolutionnaire de Danton), la » chanteuse Maillard, l'actrice Candeille, » en déesses de la raison, étaient portées » en triomphe et presqu'adorées. On avait » masqué le devant des chapelles colla- » térales de la nef avec de grandes ta- » pisseries, non sans dessein. Du sein » de ces réduits obscurs partaient des » ris aigus qui attiraient des aventu- » riers...... » Après le 9 thermidor, Mlle. Candeille continua à jouer avec ceux des comédiens qui s'étaient séparés des Français; et ce fut à cette époque qu'elle donna *la Bayadère*, qui parut dans un moment où le public était dans des dispositions très hostiles contre une partie des comédiens. « Jamais, disent » les auteurs de l'*Histoire du Théâtre-* » *Français*, ouvrage ne fit une chute » aussi épouvantable; le bruit discor- » dant des éclats de rire et des sifflets » ne permit pas même d'en suivre l'in- » trigue. La triste *Bayadère* ne laissait » pas échapper un vers qui ne fût ac- » cueilli par une triple bordée d'instru- » ments aigus. C'était Mlle. Candeille qui » en jouait le rôle. Des malins avaient » répandu qu'elle en était l'auteur; et » l'on n'en douta plus quand on entendit » les louanges fades sur sa beauté, sur » ses graces, sur ses talents, qu'elle avait » eu soin de mettre dans la bouche des » interlocuteurs. Ce qui lui avait réussi » dans la *Belle-Fermière* tourna cette » fois à sa confusion; et l'on juge com- » bien dut souffrir son amour-propre » de femme, d'actrice et d'auteur. » Mlle. Candeille se retira du théâtre peu de temps après cette catastrophe; et elle épousa M. Simon, ancien carrossier de Bruxelles, et père de celui qui, dans le même temps, épousa Mlle. Lange. Ce M. Simon était venu à Paris dans l'intention de détourner son fils d'un mariage qu'il regardait comme peu convenable; mais loin d'y réussir, il se trouva lui-même tellement épris des charmes de Mlle. Candeille, qu'il l'épousa. Cette anecdote a fourni à M. Andrieux le sujet de sa pièce intitulée *la Comédienne*. Depuis ce temps, Mlle. Candeille a vécu dans la retraite, ne paraissant occupée que de la composition de quelques romans. Elle quitta la France en 1815, et passa en Angleterre, où elle donna des séances publiques de déclamation et de harpe; et elle y était encore lorsque les journaux annoncèrent, au commencement de 1816, que le Roi lui avait accordé une pension de 1500 francs. Voici la liste de ses ouvrages publiés : I. *Catherine*, ou *la Belle-Fermière*, comédie en 3 actes, 1793, in-8o. II. *La Bayadère*, ou *le Français à Surate*, comédie en 4 actes et en vers libres, 1794. III. *Cange*, ou *le commissionnaire de St.-Lazare*, 1796. IV. *Lydie*, ou *les Mariages manqués*, 1809, roman en 2 vol. in-12. V. *Bathilde, reine des Francs*, 1814, 2 vol. in-8o.; seconde édition, 1815, 2 vol. in-8o. A.

CANDOLLE (AUGUSTIN-PYRAME DE), né à Genève vers 1775, d'une famille connue dans les lettres dès le XVIe. siècle (*Voy.* CANDOLLE dans la *Biograph. univers.*), est fils de l'ancien premier syndic de Candolle; il a été long-temps professeur de botanique aux facultés de médecine et des sciences de l'académie de Montpellier, et a composé, dans cette ville, la plus grande partie des ouvrages qu'il a donnés au public. Le conseil-d'état de la ville de Genève, ayant créé une chaire d'histoire naturelle, en janvier 1816, M. de Candolle a été nommé pour la remplir. On a de lui : I. *Plantarum succulentarum historia*, ou *Histoire des plantes grasses, avec leurs figures*, dessinées par Redouté, 1799, et années suivantes, 28 livraisons, formant 4 vol.

in-fol. et in-4°. II. *Astragalogia, nempe astragali, biserrulæ et oxytropidis nec non phacæ, coluteæ et lessertiæ historia iconibus illustrata*, 1803, in-fol et in-4°. III. *Essai sur les propriétés médicales des plantes, comparées avec leurs formes extérieures et leur classification naturelle*, 1804, in-4°. IV. *Flore française*, 1809-1815, 6 vol. in-8°. Le 6e. vol. est tout entier de sa composition. Il a composé les autres en société avec M. Lamarck de l'Institut, seul auteur des premières éditions. V. *Catalogus plantarum horti botanici Monspeliensis*, 1813, in-8°. VI. *Recueil de mémoires sur la botanique*, 1813, in-4°. VII. *Théorie élémentaire de la botanique*, 1813, un gros in-8°. OT.

CANNING (GEORGE), né à Londres en 1770, descend d'une famille irlandaise fort respectable. Il était encore au berceau, lorsqu'il perdit son père George Canning, auteur de quelques traités estimés en faveur de la liberté publique, et de plusieurs pièces de vers assez remarquables. Les soins de son éducation tombèrent à la charge d'un oncle, négociant à Londres, qui l'envoya au collége d'Éton, où il obtint les plus brillants succès. A l'âge de 16 ans, il se distingua parmi les collaborateurs du *Microcosme*, feuille hebdomadaire où ses articles étaient signés de la lettre B. Il y a publié quelques morceaux de poésie, dont le meilleur a pour sujet l'asservissement de la Grèce. Bientôt après il alla terminer ses études à l'université d'Oxford, où il composa d'excellents discours, et des vers latins qu'on a beaucoup admirés. Le goût de M. Canning l'entraînait vers la littérature et le calme de la retraite. Mais le défaut de patrimoine le força de se jeter dans le monde pour s'y faire un état. La carrière du barreau, conduisant en Angleterre aux premiers honneurs, est celle que choisissent d'ordinaire les jeunes gens qui joignent l'ambition au sentiment de leurs forces. M. Canning suivit cette route, et s'attacha particulièrement à contracter l'habitude de parler en public avec facilité. Son application à l'étude ne l'empêchait pas de fréquenter, comme amis de collége, plusieurs jeunes gens des premières familles, qui aspiraient déjà aux places les plus importantes. Appuyé de leur crédit, il avança rapidement, et obtint, à l'âge de 23 ans, l'honneur de siéger à la chambre des communes, comme député du bourg de Newtown dans l'île de Wight. Tous les regards étaient tournés sur lui, parce que M. Sheridan l'avait annoncé à la chambre comme doué des plus rares talents. M. Canning crut devoir garder le silence pendant quelque temps; et ce ne fut que le 31 janvier 1794, qu'il prononça son 1er. discours en faveur du traité à conclure avec le roi de Sardaigne. Dès-lors il prit part à tous les débats de quelque importance; et loin de se déclarer, comme la plupart des jeunes orateurs, pour la liberté populaire, il épousa les intérêts du parti de Pitt, et surpassa tous ses collègues par la véhémence de ses discours contre le gouvernement français. En 1796, il fut réélu au parlement pour Wendover. Sa nomination à la place de sous-secrétaire-d'état au département des affaires étrangères, alors dirigé par lord Grenville, augmenta encore l'ardeur de ses attaques. N'ayant jamais voyagé, imbu de tous les préjugés nationaux d'un anglais de vieille roche, il avait acquis une sorte de popularité par la manière assez leste dont il traitait les nations continentales. Un homme de cette humeur ne devait pas épargner le Ier. consul: les orateurs de l'opposition lui firent un crime de ces personnalités qu'ils représentèrent comme impolitiques; et M. Canning se vit obligé de défendre sa conduite, dans un discours prononcé le 18 juillet 1800. Il y déclare solennellement qu'il n'a ni repentir ni honte de la manière dont il s'est exprimé sur le compte de Buonaparte; il regarde le gouvernement consulaire comme incapable de se soutenir, et ne veut pas se courber devant une idole de trois jours. Dans la question de l'abolition de la traite des nègres, il seconda, ainsi que M. Pitt, les efforts de M. Wilberforce pour faire cesser un pareil commerce. Cependant le parti de l'opposition se fortifiait de jour en jour. Le succès des armes françaises étonnait la majorité du parlement; et Pitt, pour laisser écouler le torrent, avait quitté le timon des affaires en 1801. M. Canning se retira aussi avec ses amis: il n'approuvait pas le traité d'Amiens, et il déclara qu'il regardait une paix avec la France comme *un suicide pour l'Angleterre*. En 1802, M. Canning, élu député pour le bourg de Tralee en Irlande, se prononça hautement contre l'administration du nouveau chancelier

de l'échiquier (M. Addington). En 1803, Pitt ayant été remis à la tête des affaires, M. Canning eut la place de trésorier de la marine, en remplacement de M. Tierney, qui obtint sa retraite. Cette place lui assurait des honoraires de quatre mille livres sterling. A la mort de Pitt en 1806, il résigna cet emploi, et fut élu membre du parlement pour Sligo. Il combattit avec beaucoup d'éloquence le plan de défense militaire de M. Windham, et profita de cette occasion pour tourner en ridicule le ministre Fox. En janvier 1807, il s'attacha à faire sentir les fautes du ministère dans les guerres suscitées par l'Angleterre à la Russie et à la Prusse. Deux mois après, à la chute du ministère de lord Grenville, et à la formation de l'administration de M. Perceval, M. Canning devint ministre des affaires étrangères. Il débuta dans cette carrière par l'expédition de Copenhague, et prononça, le 21 janvier 1808, un long discours pour justifier l'enlèvement de la flotte danoise. Lors de l'expédition des Anglais contre Flessingue et l'île de Walcheren, au mois d'août 1809, il quitta Londres avec lord Mulgrave pour assister à l'embarquement des troupes. Une discussion, qu'il eut au sujet de cette expédition avec son collègue lord Castlereagh, donna lieu à un duel au pistolet entre ces deux ministres. M. Canning fut blessé à la cuisse droite, et il résigna son emploi. En 1812, il fut nommé l'un des représentants de Liverpool, et parla fortement en faveur des catholiques, qu'il proposa d'admettre à l'exercice de tous les droits de citoyen anglais. Il ne mit pas moins de chaleur, l'année suivante, à la défense de la même cause. Le 12 mai 1813, il vota contre la motion faite en faveur des Norvégiens; et, après avoir tracé le tableau de la situation du Danemark et de la Suède, il établit qu'en essayant de rendre la Norvège indépendante, on ne pouvait que replonger le Nord dans les horreurs de la guerre civile. En septembre 1814, il fut nommé ambassadeur en Portugal; et cette nomination excita les plaisanteries de plusieurs membres de la chambre des communes, à cause de son inutilité. Il revint de Lisbonne en traversant la France, dans le mois de mai 1816; et il assista à Bordeaux à un banquet donné en son honneur par les négociants anglais établis dans cette ville. Après avoir porté la santé du Roi de France, il en porta une à la prospérité du commerce de Bordeaux, et prononça à cette occasion un discours dans lequel il établit que la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre était nécessaire au nouveau système politique de l'Europe, fondé sur la légitimité et sur la répression du parti révolutionnaire. De retour en Angleterre, M. Canning se rendit à Liverpool pour se faire réélire membre du parlement; mais il avait de nombreux ennemis. On l'avait remarqué jadis dans les rangs de l'opposition, attaquant vivement quelques ministres. Les chefs de l'opposition actuelle n'avaient pu se défendre d'un dépit amer, en le voyant se réconcilier depuis avec ceux même des ministres avec lesquels il avait eu les démêlés les plus vifs. Depuis cette époque, M. Canning, ferme dans ses principes, contrariait de tout son pouvoir les menées factieuses des opposants, qui redoutaient ses lumières et sa constance inébranlable. Aussi ne cessaient-ils de le calomnier pour le rendre odieux à la nation. Ils auraient voulu, sans doute, qu'à l'imitation de lord Grenville, il renonçât à ses principes, et fît cause commune avec eux. M. Shepherd fut le candidat que les ennemis de M. Canning lui opposèrent. Cette lutte fut très orageuse; et M. Canning, par une des gentillesses auxquelles on est habitué en Angleterre, fut plusieurs fois sur le point d'être assommé par le peuple. Enfin, après de longues oppositions et des rivalités scandaleuses, M. Shepherd ne se voyant plus assez appuyé se retira de la lice, en déclarant qu'il était persuadé que M. Canning gérerait, avec son habileté ordinaire, les intérêts des commettants. M. Leylan, dont on lui opposait encore le nom, déclara de même renoncer à toutes ses prétentions, et parut à la salle des élections comme avocat, pour rétablir l'ordre et la décence. M. Canning fut réélu; et il prononça un long discours dans lequel il démontrait que, toujours fidèle à la gloire de l'Angleterre, il n'a différé d'opinion avec les ministres que lorsque leur système ne lui a pas paru assez vigoureux; mais qu'il s'est réconcilié avec eux, dès qu'il a reconnu qu'ils faisaient tout ce qui dépendait d'eux pour accélérer la délivrance de l'Europe et le triomphe des principes de la véritable liberté sur les maximes de la révolution française. « Je

» sais, ajouta-t-il, que les membres de » l'opposition qui veulent concentrer le » ministère dans quelques grandes familles, qui, en se moquant de la légitimité » à l'égard des trônes, prétendent à des talents politiques héréditaires, me traitent » d'aventurier. Je ne comprends pas ce » qu'un semblable reproche peut signifier dans un pays où toutes les carrières » sont ouvertes à tout le monde : mais » j'accepte cette qualification ; elle désigne un homme qui, comme représentant, ne veut dépendre que de la » nation, et qui, pour servir sa patrie, » ne croit pas avoir besoin de l'appui de » cent générations d'illustres ancêtres. » Ce fut le 12 juin 1816 que cette élection tumultueuse fut terminée. Le soir, M. Canning fut porté en triomphe, et reçut les félicitations de ses amis. Quelques jours après, il fut présenté au roi en qualité de président du bureau des Indes, l'une des places les plus importantes du ministère. Il prêta aussi serment dans la chambre des communes comme député par celle de Liverpool. Il fut nommé, en août 1816, ambassadeur extraordinaire près la confédération helvétique. M. Canning a épousé, en 1810, une fille du général Scott, qui lui a apporté une fortune considérable. On s'accorde à lui reconnaître un talent très remarquable pour la discussion. Doué d'un extérieur agréable, il est plein de vivacité. Sa conversation abonde en sarcasmes; et ses discours publics se ressentent de cette disposition satirique. Il n'est jamais plus éloquent que lorsqu'il attaque un antagoniste par des personnalités directes. Sa fortune rapide a soulevé contre lui des flots d'ennemis, et leur injustice est allée jusqu'à lui donner le nom de parvenu. Il a été, avec MM. Frere et Ellis, l'un des principaux rédacteurs de l'*Anti jacobin*, feuille périodique, commencée en 1798, et qui a eu beaucoup de succès. Son esprit caustique s'y faisait reconnaître dans une foule de morceaux très piquants. Aujourd'hui encore, il envoie régulièrement des articles à l'éditeur d'un recueil intitulé : *Quarterly Review*. D.

CANOLLE ou KNOLLE (Le chevalier DE), né en 1774, à Paris, d'une famille originaire d'Angleterre, n'avait que dix-huit ans lorsqu'il se trouva, en qualité de garde national, auprès de Louis XVI, le 20 juin 1792, au moment où la populace s'était portée en tumulte au château des Tuileries. Le jeune Canolle eut alors le bonheur de sauver la vie au Roi en se jetant sur l'un des assaillants, qui menaçait Louis XVI avec sa pique et criait qu'il voulait le tuer. Désarmé par M. de Canolle, ce misérable tomba aux genoux du monarque, et se mit à crier, *vive le Roi!* Louis XVI, voulant récompenser cet acte de dévouement, détacha de sa boutonnière la croix de St.-Louis, et daigna l'attacher lui-même à celle de M. de Canolle. Quelque temps après, le 10 août, MM. de Canolle père et fils furent arrêtés, et jetés dans les prisons, où ils restèrent pendant quinze mois. Traduits devant le tribunal révolutionnaire, le 23 mai 1794, le père fut condamné à mort et le fils acquitté. Présenté, en 1814, au Roi et à S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême, M. de Canolle fut nommé lieutenant de la compagnie de gendarmerie des chasses de S. M. En septembre 1815, le roi de Prusse le décora de la croix de l'ordre du Mérite de Prusse. IN.

CANOUVILLE (Le comte ANTOINE-ALEXANDRE-MARIE-FRANÇOIS DE), maire d'Elbeuf, fut membre du corps législatif sous le gouvernement impérial. Nommé chef de la légion des grenadiers et chasseurs de la garde nationale de Rouen en 1814, il montra le plus grand empressement à l'organiser, et signala particulièrement son zèle dans les premiers jours de février. Il envoya à l'empereur une adresse ainsi conçue : « Nous éprouvons le besoin d'exprimer à V. M. I. » et R. les sentiments dont nous sommes » animés. Guidés autant par la reconnaissance que par le vif amour que nous » portons à votre auguste personne, nous » venons vous offrir notre bras. Déjà » trois de nos bataillons sont partis dans » vos phalanges immortelles : un seul mot » peut nous y réunir... » M. de Canouville envoya, le 9 avril 1814, son acte d'adhésion à l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France. — CANOUVILLE (DE), maire de Dieppe, fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure) pour la session de 1809. — CANOUVILLE (Le comte DE), officier supérieur, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 5 septembre 1814. D.

CANOVA (ANTOINE), célèbre sculpteur, naquit en 1757 à Possagno, village des états de Venise, du diocèse de Trevise.

On jugera de la précocité de son goût pour l'art dans lequel il devait s'illustrer, en apprenant qu'à l'âge de douze ans il fit et présenta, sur la table du seigneur de son village, un *Lion* en beurre. Ce seigneur, M. Falieri, favorisa ses dispositions. A dix-sept ans, Canova exécuta une *Eurydice* de demi-grandeur en marbre mou. Il passa alors de l'atelier d'un sculpteur de Bassano à l'académie des beaux-arts de Venise, où il remporta plusieurs prix. Il quitta cette ville à vingt-trois ans, ayant déjà produit d'heureux essais de son talent. Son groupe de *Dédale et d'Icare* lui valut un traitement de 300 ducats, que lui accorda le sénat de Venise en l'envoyant à Rome en 1779. Il se fit connaître dans cette capitale d'abord par *Thésée assis sur le Minotaure qu'il vient de tuer*, groupe qui a été très bien gravé par Morghen. Celui de l'*Amour et de Psyché couchés*, fut le premier de ses ouvrages qui donna une juste idée de son goût original pour l'expression des affections douces. Cet ouvrage fut suivi du groupe de *Vénus et d'Adonis*, du *Mausolée de Clément XIII*, placé dans l'église de Saint-Pierre de Rome, et qui ajouta beaucoup à sa réputation; de *Psyché tenant un papillon entre ses doigts*; de la *Madelène repentante*, un de ses chefs-d'œuvre, qui est actuellement à Paris chez M. Sommariva; et enfin de la statue d'*Hébé*. Ce ne fut qu'après cette époque que Canova appliqua son talent à des sujets d'un genre bien différent, et parmi lesquels les *Deux Pugilateurs* (*Kreugas et Damoxène*) sont ce qu'il a produit de mieux; il en a envoyé un plâtre à Paris. M. Quatremère de Quincy dit, en parlant du *Kreugas*: « Tout y est établi grandement; la manière est large; rien n'y est tâtonné, » rien n'y est emprunté; tout y est facile » et fait facilement. » On distingue entre les ouvrages qu'il exécuta par la suite, un nouveau groupe de l'*Amour et de Psyché*; le *Mausolée de l'archiduchesse Christine d'Autriche*, épouse du duc Albert de Saxe-Teschen, dont l'idée est nouvelle et originale, mais trop compliquée (1); la statue du *roi de Naples Ferdinand*, dont le modèle fut achevé en 1797, mais qui ne fut exécutée en marbre qu'en 1803. En 1798 et 1799, Canova quitta sa patrie bouleversée, et il accompagna le prince Rezzonico dans un voyage en Allemagne et en Prusse. Après son retour à Rome, il fit paraître le modèle du *Persée tenant la tête de Méduse*, qu'il exécuta en marbre l'année suivante, et qui a été exalté à l'égal de l'*Apollon du Belvédère*, du moins sous le rapport de l'exécution et de la beauté des formes. Le pape en fit l'acquisition pour remplacer l'*Apollon* dans le musée du Vatican; et il nomma son auteur inspecteur-général des beaux-arts dans la capitale du monde chrétien. L'artiste donna un pendant à son *Persée* dans la statue de *Mars pacificateur*, exposée dans son atelier en 1802. Ce fut cette année que le pape Pie VII le créa chevalier romain, et lui attacha lui-même les marques de cette honorable distinction. Au mois de septembre, Sa Sainteté l'autorisa à se rendre en France, où l'appelait le Ier. consul Buonaparte. Il y fut accueilli de la manière la plus flatteuse; et l'Institut le plaça au nombre de ses associés. Après avoir exécuté le buste de Napoléon, destiné à une statue colossale, dont l'ensemble a paru fort médiocre, il repartit pour Rome à la fin de la même année. L'exécution de cette statue de Napoléon qui, en y comprenant la base, a quinze palmes de haut, a fait dire qu'elle était très grande sans aucun air de grandeur. Cet ouvrage devait être exposé dans la salle des antiques du Musée à Paris: mais Buonaparte, se voyant représenté d'une manière trop ressemblante, laissa percer son dépit de voir de sa personne une image où il avait si peu de noblesse, et il ne permit pas que le public vît cet ouvrage. Cette statue resta long-temps voilée et couverte d'un rideau dans le Musée: ce ne fut qu'en 1814, après la restauration, qu'elle parut un instant pour rentrer ensuite dans les magasins, d'où elle n'est pas destinée à sortir. En 1815, lorsque les puissances alliées dispersèrent les monuments rassemblés dans le Musée français, Canova fut choisi par S. S. Pie VII, pour présider à l'enlèvement des objets d'art qui avaient autrefois orné la ville de Rome. Il vint à cet effet à Paris, dans le courant d'août, avec le titre d'ambassadeur du pape; ce qui fit dire aux plaisants qu'il aurait dû prendre plutôt celui d'*emballeur*. Il fut alors chargé de faire la statue de l'empe-

(1) La Description de ce monument, composée en italien par M. E.-C.-J. Van de Vivere en 1801, a été traduite en français par l'auteur, et revue par M. l'abbé d'Auribeau, Rome, 1805, in-8°.

reur Alexandre, destinée à décorer le palais du sénat dirigeant de Pétersbourg. Quelque temps après, Canova se rendit à Londres; et S. A. R. le prince-régent lui fit présent d'une magnifique tabatière enrichie de diamants. Il retourna bientôt en Italie, et fut chargé par le pape de remettre dans leur ancienne place les chefs-d'œuvre qui venaient d'arriver de Paris. Les plus grands honneurs lui ont été rendus à cette occasion. L'académie de Saint-Luc alla en corps au-devant de lui; et, pour lui marquer toute sa satisfaction, Sa Sainteté, dans une audience solennelle qu'elle lui accorda le 5 janvier 1816, se plut à lui remettre elle-même le billet qui lui annonçait l'inscription de son nom sur le livre du Capitole. Le pontife ne s'en est pas tenu à ces témoignages honorables: Canova a été créé *marquis d'Ischia*, et il a reçu le brevet d'une pension de trois mille écus romains. Ce sculpteur s'est livré à la peinture, avec plus de succès dans la partie du coloris que dans celle de la composition; on a de lui neuf tableaux au moins, sur des sujets gracieux, dont un a été gravé, et représente une *Vénus nue*, de grandeur naturelle, reposant sur un lit et tenant un miroir: un autre est le portrait de l'artiste. Parmi les bas-reliefs qu'il a produits, on remarque celui qui offre la *Ville de Padoue*, sous la figure d'une femme assise. Le génie de Canova s'est nourri des ouvrages des anciens, qu'il continue de se faire lire pendant qu'il se livre à ses travaux. Les traits caractéristiques de son talent sont l'originalité, la facilité et la fécondité. Nous n'avons cité qu'une partie de ses ouvrages. On doit cependant mentionner encore, sa statue de la mère de Napoléon Buonaparte, sous la forme d'Agrippine; une *Vénus sortant du bain*, couvrant son sein et ses cuisses d'une draperie; une statue *de la princesse B.*, demi-nue, couchée sur un lit de repos, appuyant sa tête sur une main, et tenant de l'autre une pomme; le buste du *pape Pie VII*; le buste de *l'empereur François II*; et un monument pour le graveur Volpato, son ami. On lui reproche de chercher à donner à ses statues en marbre un air de vie et une plus grande ressemblance par des moyens artificiels, et qui ne sont pas du domaine de la sculpture, en appliquant une couleur sur les lèvres, sur les yeux, etc., procédés inusités chez les sculpteurs modernes. On peut lire, pour connaître plus en détail les productions de cet artiste, une Notice extraite de l'ouvrage d'un Suédois, M. Ch.-L. Fernow, et insérée dans le *Magasin encyclopédique* de janvier 1807, ainsi qu'une autre Notice par M. Quatremère de Quincy, dans les *Archives littéraires*, 1804. Re et T.

CANUEL (Simon), lieutenant-général, né en 1767, s'éleva dès le commencement de la révolution aux premiers grades de l'armée, et fut nommé général de division le 28 novembre 1793. Il commandait la place de Lyon en 1796, et il obtint, à cette époque, du directoire, l'autorisation de mettre cette ville en état de siége. Il avait fait auparavant la guerre contre la Vendée sous Westermann, et sous Rossignol, qui, dans ses rapports à la Convention, fit souvent l'éloge de sa valeur. Buonaparte l'employa peu dans l'armée active; et après lui avoir donné le commandement de quelques places, il le réforma entièrement. Se trouvant retiré dans l'Anjou, où il a acheté des terres, au moment de l'invasion de Buonaparte en mars 1815, il n'hésita pas à se réunir aux Vendéens; et il commandait un corps de royalistes sous le général Larochejaquelein, lorsque celui-ci fut tué. Le général Canuel fut ensuite chef d'état-major; il servit avec beaucoup de distinction, et, dans le mois de septembre 1815, fut nommé, par le département de la Vienne, membre de la chambre des députés. Il proposa à cette chambre, le 19 janvier 1816, un projet de loi tendant à accorder des récompenses à tous les officiers et soldats vendéens, à leurs veuves et à leurs enfants, lorsqu'il serait constaté que ces officiers ou soldats se sont distingués par des actions d'éclat; et il prononça à ce sujet un discours étendu, dans lequel il exprima le regret de ne pas être accoutumé à manier la plume comme l'épée. M. Canuel fut nommé, par ordonnance du 17 mars 1816, président du conseil de guerre assemblé à Rennes pour juger le général Travot. Quand celui-ci eut été condamné à mort, le 20 mars, M. Canuel déclara qu'il avait dénoncé d'office, au procureur du Roi et aux ministres, les différents mémoires des avocats du général Travot, comme attentatoires à la majesté royale: de leur côté, les avocats publièrent une justification. D.

CANZLER (Frédéric-Théophile), laborieux géographe et bibliographe, né à Wolgast, dans la Poméranie suédoise, le 25 décembre 1764 enseigna d'abord la science des finances à l'université de Gottingue, et, depuis 1800, comme professeur ordinaire, à l'université de Greifswalde. Un grand nombre de livres instructifs sont sortis de la plume de M. Canzler; il a traduit en outre plusieurs ouvrages anglais. Ses écrits, en général, ont contribué à augmenter en Allemagne la masse des connaissances en géographie, en statistique et en politique. Voici la liste des principaux : I. *Archives universelles pour la connaissance des pays, des peuples et des états, de leur littérature et de leurs richesses, pour l'année* 1786, premier cahier, Gottingue, 1787, in-8°. II. *Notices hebdomadaires des cartes géographiques, statistiques et historiques, ainsi que des ouvrages qui traitent des sciences commerciales*, deux années, ibid., 1788-1789, in-8°. III. *Traité de la géographie dans toute son étendue*, ibid., 3 vol. in-8°. IV. *Archives universelles pour la littérature géographique, historique et statistique*, etc., *pour* 1791, Gottingue, 1792; — *pour* 1793, Berlin, 1793-1795, 3 vol. in-8°.; — *pour* 1794 et 1795, première livraison, Gottingue, 1795, in-8°. Cet ouvrage très utile n'a pas été régulièrement continué. V. *Essai d'une introduction à la connaissance de quelques langues et idiomes dérivés de la langue allemande, ainsi que de leur littérature respective*, Gottingue, 1799, in 8°. VI. *Descriptio historico-topographica urbis Wermelandiæ Christinæhamn*, Greifswalde, 1800, in-8°. Putter, dans son Histoire de l'université de Gottingue, parle du mérite littéraire de ce professeur, auquel on doit aussi une traduction de l'anglais, de l'*Aperçu historique et politique de la colonie de Surinam*, par P. Fermin, et des *Voyages* de Swinton dans la Norvège, le Danemark et la Russie — Jean-Georges Canzler, autrefois secrétaire de légation attaché à l'ambassade saxonne à Stokholm, et, depuis, conseiller des comptes à Dresde, naquit à Burkhardsdorf, sur le Harz, le 19 janvier 1740. Il a enrichi la littérature de quelques écrits historiques et politiques, publiés les uns en français, et les autres en allemand. On distingue dans ce nombre : I. *Mémoires pour servir à la connaissance des affaires politiques et économiques du royaume de Suède*, 2 vol., Dresde, 1776, in-4°. Une traduction allemande de cet ouvrage a été publiée à Dresde, 1778, 2 vol. in-8°., avec des planches et des tableaux. II. *Tableau historique pour servir à la connaissance des affaires politiques et économiques de l'électorat de Saxe et des provinces incorporées ou autrement réunies* (en français), Leipzig, 1786, in-4°. M. Canzler a aussi composé un grand nombre de Mémoires insérés dans le *Magasin géographique* de Büsching, et dans d'autres recueils. B. D.

CAPDEVILLE (Pierre-François-Désiré, baron de), né dans la Guienne dont sa famille est originaire, entra de bonne heure au service, et fut sous-lieutenant de cavalerie dans le régiment de Royal-Navarre en 1771, capitaine dans le même régiment en 1779, sous-lieutenant des gardes-du-corps de S. A. R. le comte d'Artois, avec rang de colonel de cavalerie. en 1788. Il émigra en 1791, fit les campagnes de ce temps dans les armées des princes, et rentra en France après le 18 brumaire. Le Roi le créa chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'honneur, en 1814, et le nomma colonel de la légion départementale des Hautes-Alpes, le 30 octobre 1815. In.

CAPELLE (Le baron Guillaume-Antoine-Benoît de) est né le 3 septembre 1775, à Salles-Curan, près de Milhaud, département de l'Aveiron. Son père était dans la magistrature, et sa mère d'une famille noble de la même paroisse. Appelé aux armées, en 1792, lors des premières levées, il fut fait lieutenant de grenadiers dans le 2e bataillon des Pyrénées-Orientales. Ayant été destitué comme neveu d'émigré en 1794, il rentra dans ses foyers, fut mis en état d'arrestation à Rhodez, mais recouvra presque aussitôt sa liberté, par suite de la révolution du 9 thermidor an II. S'étant, peu de temps après, marié à Milhaud, il y commanda pendant plusieurs années la garde nationale. Après les événements du 18 brumaire an VIII, il fut envoyé par cette ville auprès du nouveau gouvernement, pour solliciter des établissements qu'elle desirait obtenir; et il ne tarda pas à entrer dans la carrière administrative. Nommé secrétaire-général de la préfecture des Alpes-Maritimes en l'an IX, et de celle

de la Stura en l'an XIII, il fut préfet de la Méditerranée (Livourne) en février 1808, et préfet du Léman en novembre 1810. Il administrait encore ce dernier département, à la fin de 1813, lorsque les troupes alliées arrivèrent le 29 devant Genève, et y entrèrent, par capitulation, le 30. Par une suite de l'aveuglement dont Napoléon paraissait frappé, cette place était restée sans garnison et sans défense, malgré les fréquents avis du préfet, qui n'avaient servi qu'à l'irriter contre celui qui osait prévoir des malheurs et exprimer des craintes. Après avoir fait toutes les dispositions commandées par les circonstances, le baron de Capelle se retira le 29 de Genève, et le 31 du département, dont tout le territoire était déjà au pouvoir des Autrichiens. La défense de Genève était exclusivement confiée au général qui y commandait : mais le préfet avait blessé l'orgueil de Buonaparte; un décret du 5 janvier 1814 le suspendit de ses fonctions, et ordonna sa mise en jugement. Ce décret était accompagné d'une note officielle qui dénaturait les faits, et tendait à rendre les préfets responsables des événements militaires qui frappaient leur département. C'était un premier signal de cet affreux système de destruction que Buonaparte voulait opposer aux armées réunies de toute l'Europe, système par lequel il espérait obtenir un dernier triomphe sur les ruines de la France. Une commission de trois conseillers-d'état fut chargée d'examiner les griefs imputés au baron de Capelle, et cette commission eut le courage de le déclarer non coupable. M. Faure en était rapporteur. La chute de Napoléon ne tarda pas à délivrer la France, et à lui rendre ses princes légitimes. Le baron de Capelle fut au nombre de ceux qui se rallièrent les premiers à cet heureux événement. Le Roi le nomma préfet de l'Ain. Il administrait, depuis dix mois, ce département, lorsque l'esprit de vertige et de révolte que Buonaparte, de retour sur le sol français, excitait sur son passage, éclata le 12 et le 13 mars 1815, parmi les troupes qui formaient la garnison de Bourg, et se communiqua à une partie de la population. Le baron de Capelle, après avoir inutilement lutté contre l'incendie, partit le 13 au soir, pour aller joindre le maréchal Ney, qui commandait à Lons-le-Saunier une armée en marche contre l'usurpateur; il arriva auprès de lui le 14, à quatre heures du matin, et entendit encore de sa bouche des protestations de fidélité. Cependant le maréchal ayant, quelques heures après, abandonné la cause royale et proclamé Napoléon, manda le baron de Capelle, et ne négligea rien pour l'amener à imiter son exemple : celui-ci, s'étant refusé aux instances et aux ordres du maréchal, partit aussitôt de Lons-le-Saunier pour la Suisse, et de là se rendit à Gand, où il arriva peu de jours après le Roi. Pendant le séjour de S. M. dans cette ville, il fut chargé d'un travail, pour la création de commissaires extraordinaires dont la mission eût été de suivre, dans l'invasion qui se préparait, chaque grand corps d'armée, d'employer tous les moyens propres à atténuer les maux de la guerre, à secourir les Français frappés par ces maux inévitables, et à rétablir l'ordre public et l'autorité royale. Il fut lui-même nommé commissaire auprès de l'armée du duc de Wellington : mais cette mesure, n'ayant pas été agréée par tous les cabinets, resta sans exécution. Le baron de Capelle, rentré en France à la suite du Roi, fut nommé préfet du Doubs; peu de temps après, conseiller-d'état honoraire; et, le 1er. janvier 1816, conseiller-d'état en service ordinaire, section de l'intérieur. Il fit, dans le procès du maréchal Ney, une déposition fort étendue, et fut un des témoins dont les éclaircissements parurent les plus importants à la chambre des pairs. Par ordonnance du Roi du 24 août 1816, M. le baron de Capelle a été nommé pour examiner, de concert avec les délégués des puissances alliées, 1°. le montant des paiements à faire en vertu de la convention du 20 novembre, à partir du 1er. décembre 1815, jusqu'au 1er. juin 1816; 2°. pour vérifier les paiements faits pendant le même espace de temps; 3°. pour constater la libération de la France envers les puissances étrangères pour les six premiers mois de l'exécution de la convention. D.

CAPELLE, né à Montauban vers 1775, fut pendant quelques années libraire à Paris; il habitait encore cette ville en 1816, et y rédigeait un journal peu connu. Il a publié : I. Le *Portefeuille français*, de 1800-1813, 14 vol. petit in-12. II. *Dictionnaire de morale, de science et de littérature*, 1810, 2 vol. in-8°. III. *La clef du caveau*, 1811, in-12; 2e. édit., 1816. IV. *Elle et Lui*, vaudeville (avec Théau-

lon). M. Capelle a aussi composé quelques vaudevilles qui n'ont point été imprimés; et il a donné des chansons, épigrammes, contes et autres pièces dans divers recueils. OT.

CAPELLEN (Le baron VAN DER), vice amiral hollandais, fut nommé, le 28 novembre 1814, commissaire-général, par le prince souverain de Hollande, pour reprendre, en son nom, possession des colonies de l'état, situées dans les Indes-Orientales : il fut, en même temps, créé gouverneur-général de ces possessions, et commandant en chef des troupes de terre et de mer y stationnées. Au mois d'août 1816, l'escadre hollandaise, composée de six frégates et d'un brick, sous les ordres du vice-amiral Van Capellen, ayant offert à lord Exmouth sa coopération dans l'expédition d'Alger, les deux flottes réunies mirent à la voile de Gibraltar le 14 août. L'amiral hollandais seconda puissamment les efforts des Anglais dans cette mémorable opération. Placé dans un poste important, il rendit presque nul l'effet des batteries ennemies, sur lesquelles il entretenait un feu bien nourri, pendant que les frégates anglaises bombardaient le môle et les autres fortifications de la ville. Lord Exmouth lui donna les plus grands éloges dans son rapport. « Je dois, dit-il, de la » reconnaissance et des remercîments à » tous ceux qui étaient sous mes ordres, » notamment au vice-amiral Capellen et » aux officiers de l'escadre de S. M. le roi » des Pays-Bas; le souvenir de leurs ser- » vices ne cessera qu'avec ma vie. Jamais » je n'ai vu plus d'énergie ni de zèle. » Le roi des Pays-Bas, pour témoigner au baron Capellen toute sa satisfaction, le nomma grand'-croix de l'ordre de Guillaume, le 26 septembre 1816. S. S.

CAPO D'ISTRIA (JEAN, comte DE), né à Corfou, conseiller-d'état de l'empereur de Russie, secrétaire-d'état, grand'-croix de l'ordre de St.-Wladimir de la seconde classe, et chevalier de Ste.-Anne de la première classe, grand'-croix de l'ordre de St.-Léopold d'Autriche, et de celui de l'Aigle-rouge de Prusse, était, en 1813, ministre plénipotentiaire de l'empereur Alexandre en Suisse. Quelque temps avant l'invasion de ce pays par les troupes alliées, il présenta, conjointement avec le plénipotentiaire autrichien, au landamman, une déclaration dans laquelle, après avoir annoncé le projet des puissances d'entrer en France par la Suisse, ils promettaient ainsi, en leur nom, de rendre à la confédération helvétique son ancienne indépendance : « Les armées al- » liées espèrent, en entrant en Suisse, ne » trouver que des amis. LL. Majestés » impériales s'engagent formellement à » ne poser les armes qu'après avoir as- » suré à la Suisse les pays que la France » lui a enlevés. Elles attendent du pa- » triotisme d'une nation estimable, que, » fidèle aux principes qui dans les siècles » passés ont fondé sa gloire, elle ne re- » fusera pas son accession aux entrepri- » ses grandes et généreuses pour lesquelles » tous les souverains et tous les peuples » de l'Europe sont réunis. » Le 31 décembre de la même année, les mêmes plénipotentiaires présentèrent au landamman une note par laquelle ils engagèrent la nation helvétique à se donner une constitution adaptée à ses mœurs et à ses usages : « LL. MM. II. et RR., était-il dit » dans cette note, croient devoir recom- » mander à la Suisse, comme un objet » qui mérite son attention particulière, » la formation d'un *acte constitutionnel* » qui renferme les bases et la garantie » de sa durée, et qui la préserve de toute » influence étrangère, ainsi que de la » nécessité d'y avoir jamais recours. » Appelé depuis par son souverain à prendre part au congrès de Vienne, le comte Capo-d'Istria partit de Zurich, le 27 septembre 1814, pour se rendre dans la capitale de l'Autriche; et c'est surtout d'après ses instructions que furent terminées les affaires de la Suisse. Le 30 juin 1815, il se trouvait à Haguenau à la suite de l'empereur de Russie, lors de l'arrivée des cinq plénipotentiaires chargés par le gouvernement provisoire de France de proposer un armistice aux puissances alliées. Les trois souverains réunis ayant résolu de nommer chacun un commissaire pour entendre ces envoyés, le comte Capo-d'Istria fut honoré du choix de l'empereur Alexandre. Le résultat de la conférence fut le renvoi des commissaires français, avec une note dans laquelle il était dit qu'une des conditions essentielles de la paix était que la personne de Napoléon fût remise à leur garde. Le comte Capo-d'Istria, qui suivit l'empereur de Russie à Paris, fut l'un des plénipotentiaires de cette puissance chargés de conclure le traité de paix définitif avec la France; et il le

signa, en cette qualité, le 20 novembre 1815. Le grand-conseil de Lausanne, dans sa séance du 27 mai 1816, déclara citoyen du canton de Vaud, M. le comte Capo-d'Istria; et le lendemain, le conseil communal de cette ville vint lui offrir l'hommage de la bourgeoisie. Le comte Capo-d'Istria est retourné en Russie avec l'empereur son maître, à la fin de 1815. In.

CAPPERONIER (Jean-Augustin), né à Montdidier, le 2 mars 1745, est l'un des conservateurs de la bibliothèque du Roi. Il est neveu de Jean-Claude, et petit-neveu de Claude Capperonier. (*Voy.* la *Biograph. univers.*) M. Capperonier a donné de bonnes éditions de plusieurs auteurs latins. On lui doit entre autres: I. *Académiques de Cicéron, avec le texte latin de l'édition de Cambridge et des remarques nouvelles, outre les Commentaires de Davies et de Bentley, suivies du commentaire latin de Pierre Valence par David Durand, nouv. édit. revue, corrigée et augmentée de la traduction française du commentaire de Valence, par M. de Castillon*, 1796, 2 vol. in-12. II. *Quintilien, de l'institution de l'orateur, traduit par M. l'abbé Gédoyn, 4e. édition, revue, corrigée et augmentée des passages omis par le traducteur, d'après un mémoire manuscrit de M. Capperonier*, 1803, 4 vol. in-12. Ot.

CAPURON (Joseph), médecin à Paris, a publié: I. *Nova medicinæ elementa*, 1804, in-8o.; 1812, in-8o. II. *Aphrodisiographie*, ou *Tableau de la maladie vénérienne*, 1807, in-8o. III. (Avec Nysten), *Nouveau dictionnaire de médecine, chirurgie, chimie, botanique, art vétérinaire*, 1810, in-8o. IV. *Cours théorique et pratique d'accouchements*, 1811, in-8o.; 1816, in-8o. V. *Traité des maladies des femmes*, 1812, in-8o. VI. *Traité des maladies des enfants*, 1812, in-8o. VII. *Manuel des dames de Charité*, 1816, in-8o. Ot.

CARACCIOLO (Le bailli Saint-Erasme de), de l'illustre famille napolitaine de ce nom, entra dans l'ordre de Malte dès sa jeunesse, et fut successivement général des galères, président de plusieurs congrégations, ministre et receveur, président de la chambre du trésor, grand'-croix, etc. L'assemblée générale de l'ordre en couvent à Catane, le désigna pour le magistère le 17 juin 1805, après la mort du grand-maître Tommasi; et, par un décret du sacré conseil, il fut présenté au S. Siége pour que son élection fût confirmée. Le Saint-Père était sur le point de donner sa sanction à cette nominatien, lorsque le cardinal Fesch, oncle de Buonaparte, alors ambassadeur de France à la cour de Rome, s'opposa à cette sanction, fit suspendre toute nomination d'un grand-maître, et intima au pape l'ordre de confirmer, dans la lieutenance du magistère, le bailli Guevara. La nomination de M. Caracciolo fut néanmoins reconnue par la plupart des cours de l'Europe, par tous les prieurés de l'ordre, et par la presque-généralité des chevaliers, qui la regardèrent comme légitime et faite par la représentation souveraine de l'ordre. Il existe seulement en Sicile une fraction scissionnaire, qui s'appuie sur ce que le S. Père n'a pas encore reconnu le bailli de Caracciolo. La cour de France ne l'avait pas non plus reconnu en 1816, malgré les efforts de ses commissaires (*Voy* Cesarini). Le grand-maître Caracciolo continue de résider à Naples. D.

CARAMAN (Le comte Victor Riquet de), chef de l'ancienne famille de ce nom, illustrée par la construction du canal de Languedoc, émigra en 1791, et remplit différentes missions importantes pour le roi et les princes français en Allemagne et en Russie. Il fut envoyé comme ambassadeur à Berlin, dans le mois de septembre 1814; et nommé pair de France par le Roi, après le second retour de S. M. en 1815. Il quitta la capitale de la Prusse, où il fut vivement regretté, dans le mois de juin 1816, pour se rendre à Vienne en la même qualité. Le roi de Prusse lui adressa alors la lettre suivante: « M. le comte de Caraman, vous n'ignorez pas que vous avez toujours eu, et dans nos temps de malheur et dans ceux de prospérité, des titres et des droits à mon estime. Vous les aurez retrouvés pendant votre séjour actuel dans ma capitale; et je ne veux pas que vous la quittiez sans en emporter un souvenir. Recevez comme tel, et comme une marque publique de ma bienveillance, la décoration ci-jointe de mon grand-ordre de l'Aigle-rouge. J'ajoute mes vœux pour vos succès et vos satisfactions futures dans la nouvelle carrière honorable qui vous est assignée, etc. » — Caraman (Le vicomte

Victor DE), son fils, après avoir servi en Prusse et en Hollande comme officier d'artillerie, devint aide-de-camp de Caulaincourt, et ensuite officier d'ordonnance de Buonaparte en 1813. Le 6 mars 1814, il prit part, en cette qualité, à la bataille de Craonne. S'étant mis à la tête d'un bataillon de la garde impériale, il tourna l'ennemi, et fut cité à ce sujet dans le bulletin. Il est aujourd'hui lieutenant-colonel d'artillerie dans la garde royale; il a été nommé membre de la commission de réorganisation de l'école polytechnique, en mai 1816. — George DE CARAMAN, après avoir été secrétaire de la légation française à la Haye, passa en la même qualité à Londres, où il se trouvait en 1816. H.

CARAMAN (Le comte MAURICE RIQUET DE), frère du comte Victor, était major en second des chasseurs de Picardie en 1789. Il émigra en 1791; et après avoir servi dans les armées des princes, il rentra en 1800. Il était membre du conseil général du département de Jemmape, lorsqu'il fut élu par le sénat membre du corps législatif en 1811. Le 20 juillet de cette même année, il fut choisi par ses collègues pour candidat à la présidence, et, le 13 février 1813, désigné de nouveau pour le même objet. Le 24 suivant, il fut nommé membre de la commission d'administration intérieure. Fait maréchal-de-camp en 1814, il commandait à Angoulême après le retour du Roi en 1815, et passa ensuite à Arras avec le même titre. En 1815, il fut élu candidat à la chambre des députés par le collége électoral du département du Nord. — CARAMAN (François-Joseph-Philippe, comte DE), chevalier de Malte, de St.-Louis, colonel de cavalerie, et lieutenant de la louveterie du Roi, second frère du comte Victor, est né le 21 septembre 1771. Il fut officier dans le régiment de Noailles dragons, avant la révolution. Ayant eu pour sa part, dans la succession du prince de Chimai, son oncle, la terre de ce nom, il prit le titre de prince qu'il porte aujourd'hui. C'est lui qui a épousé, en 1805, la célèbre Mme Tallien, dont il a quatre enfants. Il a été nommé, en 1815, membre de la chambre des députés par le département des Ardennes, et il a voté avec la minorité de cette assemblée. H.

CARASCOSA (Le baron), général en chef de l'armée napolitaine sous le roi Murat dans les deux campagnes de 1814 et 1815 contre les Autrichiens, débuta par une fanfaronnade qui excita le rire de tous les Italiens. En 1814, quoiqu'il eût amené ses troupes sans éprouver de résistance, quand elles furent près de l'ennemi, il tâcha de les encourager en les félicitant, dans une proclamation emphatique, de ce que, venant de Naples à Ancône, elles avaient marché de triomphe en triomphe. Dans la campagne suivante, lorsque le général Carascosa fut arrivé à Ancône, il adressa aux habitants des Marches et Légations une proclamation où l'on remarquait ce passage : « Peuples d'Italie ! » soyez unis sous les drapeaux de ce grand » prince, du héros du siècle, Joachim, » notre souverain. Il veut votre bonheur; » et vous êtes tous ses enfants, sous quelque » dénomination que la différence des » pays vous fasse désigner. Ralliez-vous » sous ce capitaine invincible, dont le » bras s'est si puissamment déployé dans » la dernière guerre pour protéger vos » provinces des horreurs qui ont désolé » les autres pays de l'Europe. » Le général Carascosa obtint, le 30 mars 1815, un avantage sur les Autrichiens au pont St.-Lazare au-dessus de Savignana. Par suite de ce succès, Murat établit son quartier-général à Faenza. Le 29 avril, Carascosa eut beaucoup de part à l'avantage que les troupes napolitaines remportèrent à Nocera. Lorsqu'à ces premiers succès commencèrent à succéder des revers décisifs, Carascosa s'enferma dans Ancône; et le 1er. mai, il déclara cette ville en état de siége. Mais Murat ayant été vaincu sans ressources, Carascosa se rendit le 20 mai à Casalanza devant Capoue, où était établi le quartier-général des armées anglaises et autrichiennes, pour entamer, avec le feld-maréchal Bianchi, des négociations, qui se terminèrent le même jour par une convention portant qu'il y aurait armistice entre les troupes autrichiennes et les troupes napolitaines; que l'armée autrichienne ferait, le 21, son entrée à Capoue, et que, le 23, Naples lui serait livrée pour être remise à S. M. le roi Ferdinand IV. N.

CARAVITA (D. NICOLAS), chevalier napolitain, abandonna sa patrie et ses possessions en 1806, lorsque le gouvernement français se fut emparé du royaume de Naples. Il suivit le roi Ferdinand IV en Sicile, et resta dans cette contrée pendant tout le temps que dura le long exil

de ce monarque. Ferdinand, à son retour à Naples en 1815, rendit, en faveur du chevalier Caravita, un décret pour lui conférer une pension de 1600 ducats, sans qu'il eût fait aucune sollicitation pour l'obtenir. Ce décret, dont les expressions sont extrêmement touchantes, fait autant d'honneur au prince qui le rendit, qu'au fidèle sujet qui en fut l'objet. IN.

CARBONARA, Génois, né vers 1760, commença par être avocat dans sa patrie, et parvint à faire partie du petit conseil de la sérénissime république, dont il abandonna la cause à l'approche des armées françaises en 1796. Se déclarant alors pour le parti révolutionnaire, il insista pour qu'on facilitât leur entrée en Italie, promettant que, dans ce cas, le directoire de la république française ne ferait éprouver aucune réduction aux quarante millions de rentes que les Génois avaient sur le grand-livre de France. Le directoire se montra en effet reconnaissant envers les Génois, et rendit un décret favorable à leurs intérêts. Quand Buonaparte eut établi la nouvelle république ligurienne, Carbonara y remplit quelques charges; et, lorsque ce conquérant se fut fait empereur des Français, et qu'il eut réuni la Ligurie à son empire, il le nomma président de la cour impériale de Gènes. Bientôt il lui conféra la suprême recompense de ceux qui l'avaient bien servi, en le faisant membre de son sénat; et il le fit de plus comte de l'empire et chevalier de la Légion-d'honneur le 28 mars 1809. Le 6 avril 1814, Carbonara donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte et au rétablissement du trône des Bourbons. Il ne fut nommé pair, ni par le Roi, ni par Buonaparte au retour de celui-ci en 1815. Le 27 mars 1816, M. Carbonara fut créé, par ordonnance du roi de Sardaigne, président d'une commission chargée de recevoir les réclamations de tous les créanciers ou fournisseurs des établissements pieux, des chapitres, des abbayes et corporations religieuses de l'état de Gênes, qui auraient été oubliées sous les administrations françaises, quoique leur objet fît partie de la dette publique. N.

CARBONNIÈRE (CASIMIR DE BERNARD DE LA) était sous-lieutenant au régiment d'Angoumois infanterie, à l'époque de la révolution. Il émigra en 1791, servit en qualité de volontaire dans le régiment de Loyal-émigrant, devint ensuite sergent, et débarqua en 1795 à la baye de Quiberon. Après avoir échappé au désastre, il fut chef de division dans les armées royales de la Bretagne, et fit long-temps la guerre en cette qualité. Enfin, obligé de fuir après la dispersion du parti royaliste, il erra long-temps, fut arrêté, mis en prison à Bordeaux et à Rochefort, et déporté à Caïenne. Au retour du Roi en 1814, M. de la Carbonnière reprit du service dans les mousquetaires de la garde. IN.

CARDONNEL (PIERRE-SALVI-FÉLIX DE), président de la cour royale de Toulouse, né en 1770, à Monestiés, avait à peine atteint sa vingt-cinquième année quand il fut nommé, en 1795, par le département du Tarn, membre du conseil des cinq-cents, où il se distingua par son activité, ses talents et son énergie. Il fut rapporteur de plusieurs commissions, notamment de celle de la classification des lois; et il se prononça pour la suspension du divorce par incompatibilité d'humeur; contre l'aliénation des presbytères; contre le rachat des rentes foncières, provenant de baux à culture perpétuelle; signala des abus introduits parmi les notaires des campagnes, et indiqua les moyens de les faire cesser. Il accusa la municipalité révolutionnaire de Toulouse de favoriser les jacobins, et promit de fournir contre elle des pièces irrécusables. Au nom d'une commission spéciale, il proposa, dans le mois de messidor an v, d'excepter des lois contre les émigrés, tous ceux qui prouveraient, par un certificat des conseils de leurs communes, avoir cultivé les sciences et les arts en pays étranger. Cette proposition rendit M. Cardonnel l'objet d'une dénonciation de Guillemardet, qui l'accusa d'avoir voulu ouvrir les portes de la France à tous les émigrés. Le 20 mai 1798 (an VII), M. Cardonnel se retira dans ses foyers: il entra dans la magistrature dès qu'il eut l'âge requis pour en remplir les fonctions. Nommé, en 1811, au corps législatif, il fut du nombre de ceux que Buonaparte signala, dans les derniers momens de sa tyrannie expirante, comme des factieux et des rebelles. Membre de la chambre des députés en 1814, il prononça l'éloge funèbre de deux de ses collègues morts pendant la session. Il opina, dans un premier discours, pour la sus-

pension momentanée de la liberté de la presse, et attaqua, dans une seconde opinion, l'avis de la commission qu'il opposa à elle-même. Il parla en faveur de la restitution des biens non vendus des émigrés, et demanda que le projet du gouvernement à leur égard fût plus étendu. Son opinion sur la cour de cassation fut distinguée par la force des raisonnements, la solidité des principes, la pureté et l'élégance du style. Il y réfuta d'une manière victorieuse les objections de Flaugergues. Appelé, en 1815, par le vœu unanime de son département à la nouvelle chambre des députés, il fut nommé l'un des secrétaires de cette chambre dans la séance du 9 janvier 1816, et fit partie des commissions qui furent formées, le 21 octobre, pour l'examen du projet de loi relatif aux cris séditieux, et le 13 décembre, pour l'examen du projet de loi relatif à l'amnistie. Il parla pour la réduction des cours et tribunaux; pour la suspension de l'inamovibilité des juges; sur les divers projets présentés par MM. de Castelbajac, de Blangy et Roux de Laborie, relatifs à l'amélioration du sort du clergé; pour l'abolition du divorce, etc.: il vota toujours avec la majorité de la chambre. M. Cardonnel a été anobli par le Roi et nommé officier de la Légion-d'honneur en 1814. Sa fille unique ayant été blessée par l'explosion de l'arsenal de Toulouse en mars 1816, le Roi lui demanda plusieurs fois avec beaucoup d'intérêt des nouvelles de la santé de cette jeune personne, qui ne tarda pas à être rétablie. M. Cardonnel fut encore élu député du Tarn en oct. 1816. A.

CAREGA (J.-B.), patricien génois, est fils de l'ex-doge de ce nom: jouissant d'une grande fortune, et ne s'étant point montré favorable au parti révolutionnaire de Gênes, lors de l'entrée des Français en 1795, il y fut en butte à diverses persécutions. Obligé de s'expatrier, il se retira à Vienne en Autriche, d'où il ne cessa de s'intéresser au sort de ses infortunés compatriotes. De ce lieu d'exil, il continuait d'être le bienfaiteur des hôpitaux de Gênes, dont il avait été le protecteur et directeur en titre. Revenu dans sa patrie en 1814, il y fut accueilli avec l'empressement qu'il méritait. Lorsque le roi de Sardaigne vint prendre possession de Gênes, ce prince habita dans son palais, lui montra une estime toute particulière, et lui conféra des charges honorables. N.

CARENCY (Le prince DE) fut arrêté au Havre avec son père, le duc de la Vauguyon, lorsqu'ils partaient ensemble pour l'Angleterre, le 29 juillet 1789. Il passa de là en Espagne, et fut souvent dénoncé, dans le cours de la révolution, comme l'agent d'un parti qui entretenait des correspondances avec les royalistes de l'intérieur pour rétablir la monarchie. Ces soupçons étaient peu fondés; et la police du directoire, qui arrêta ensuite M. de Carency, et le retint long-temps prisonnier au Temple, le traita, du reste, avec beaucoup d'égards. La police de Buonaparte ne le traita pas avec moins de ménagements; ce qui donna lieu à beaucoup de conjectures. A.

CARIATI (Le prince), ministre plénipotentiaire du roi Murat au congrès de Vienne, s'y rendit au mois de mars 1815 avec le duc de Campo-Chiaro, et négocia de concert avec celui-ci (*Voy.* CAMPO-CHIARO), pour les intérêts du gouvernement napolitain. A la fin d'avril 1815, les alliés et Murat étant sur le pied de guerre ouverte, Cariati quitta Vienne, et s'embarqua à Trieste pour se rendre à Ancône, où il espérait trouver le roi de Naples; mais celui-ci n'y était plus. Cariati se rembarqua pour Pescara, où l'on prétendait qu'était Murat (le 11 mai). Lorsque le commodore Campbell, à la tête d'une escadre, menaçait de bombarder Naples, le prince Cariati fut envoyé par l'épouse de Murat pour entrer en négociation; et ne pouvant refuser une honteuse capitulation dans une situation aussi désespérée, il consentit à la remise des vaisseaux en rade, chantiers et arsenaux de la capitale. Y.

CARIGNAN (CHARLES-AMÉDÉE-ALBERT, prince DE), héritier présomptif de la couronne de Sardaigne, fils du prince de Savoie-Carignan (Charles-Emanuel), naquit le 28 décembre 1798. Il accompagna le roi de Sardaigne, le duc et la duchesse de Modène, dans le voyage que ces princes firent à Gênes vers la fin d'avril 1816. Le 11 mai il revint à Turin avec S. M. sarde. Il n'avait que 17 ans, lorsqu'à l'époque de la ligue européenne contre Buonaparte, en 1815, il demanda à S. M. la permission de faire la campagne contre Napoléon, et de se rendre au quartier-général des souverains alliés: le roi crut devoir lui refuser cette permission. S. S.

CARION, marquis de Nisas, naquit

dans le village de ce nom, près de Pézenas, et embrassa fort jeune la profession des armes. Il était officier d'infanterie à l'époque de la révolution. N'ayant pas émigré, il épousa une parente de Cambacérés, qui le prit sous sa protection et le fit nommer tribun le 7 février 1801. M. Carion parla, dans cette assemblée, en faveur du concordat; combattit le projet sur l'instruction publique comme renfermant des idées philosophiques, et s'éleva contre les principes de J.-J. Rousseau. En 1803, il désapprouva le divorce, le représenta comme le fruit monstrueux des désordres révolutionnaires, et comme l'ennemi des mœurs et de la religion. Il poussa si loin cette attaque, que le conseiller-d'état, orateur du gouvernement, se crut obligé de défendre cette institution contre le tribun. Le 21 juin 1803, M. Carion fut élu secrétaire, et, le 23 décembre, président. Dans l'intervalle de ces deux nominations, il fut décoré du titre de chevalier de la Légion-d'honneur. Le 1er. mai 1804, il proposa un des premiers que Napoléon Buonaparte fût déclaré empereur, et rappela au tribunat qu'*il avait émis ce vœu dans un moment où personne n'osait encore y penser*. « En imprimant un mouvement » plus sage au corps politique, ajouta- » t-il, nous consolidons à jamais les » intérêts de la révolution, sans en al- » térer les principes. Nous ouvrons enfin » les portes d'un siècle qui brillera de » la gloire civile et militaire, et de » celle de tous les arts; cette gloire » si pure embellit toujours les époques » tranquilles qui suivent les grandes cri- » ses. » Peu de temps après avoir prononcé ce discours, M. Carion fut fait officier de la Légion-d'honneur, baron et chancelier de la 9e. cohorte, dont le chef-lieu était Montpellier. Il donna au Théâtre-Français, en 1804, la tragédie de *Pierre-le-Grand*, dont la représentation occasionna beaucoup de bruit à cause de l'opposition qu'elle éprouva de la part du parterre, au point que la police fut obligée d'intervenir. On sait que les spectateurs voulurent, en cette occasion, le punir des adulations aussi basses que ridicules qu'il avait prodiguées à Buonaparte, plus encore qu'ils n'eurent l'intention de siffler une mauvaise tragédie. Lorsqu'en 1807 la guerre éclata avec la Prusse et la Russie, M. Carion reprit du service; et il entra dans la compagnie des gendarmes d'ordonnance. En mars de cette année, il se distingua à l'affaire de Zurmin, près Colberg, et fut cité dans le bulletin. Il fut récompensé par le brevet de capitaine dans sa compagnie, et il fit en cette qualité le reste de la campagne. Rendu par la paix à ses fonctions de tribun, M. Carion se fit encore remarquer, dans toutes les occasions, par son zèle à approuver et à exalter toutes les opérations du gouvernement impérial. Enfin il mit le comble à cette habitude d'adulation lors de la suppression du tribunat, en terminant les discussions de cette assemblée par le discours suivant: « Cette sup- » pression est accompagnée de tant de » témoignages d'estime de la part du » souverain; ces témoignages sont d'un » si grand prix, ils ont eu une solennité si » éclatante, que je suis certain d'être » l'interprète fidèle du cœur de mes col- » lègues en leur proposant de porter au » pied du trône une adresse qui exprime » nos sentiments d'amour et de dévoue- » ment au monarque qui l'a ordonnée. » De telles flatteries devaient alors conduire à toutes les faveurs: cependant M. Carion n'obtint que le grade de lieutenant-colonel. Il fit en cette qualité les campagnes de Portugal, et fut nommé colonel en Espagne, où il se distingua au siége de Sarragosse en 1809. Mais s'étant laissé surprendre par l'ennemi dans une rencontre, il fut entièrement disgracié, et même destitué. Il ne se découragea pas; et étant rentré ensuite dans la carrière militaire comme simple soldat, il redevint quelque temps après officier, et bientôt colonel; mais, malgré tous ses efforts, il ne put s'élever davantage. En 1814, il fut du nombre des colonels qui vinrent en députation offrir leurs hommages au Roi. Nommé secrétaire-général-adjoint au ministère de la guerre, le 14 mars 1815, il se rangea du parti de Buonaparte aussitôt après son retour de l'île d'Elbe, et fut député à l'assemblée du Champ-de-Mai par le département de l'Hérault. Ce fut lui qui composa le discours d'ouverture pour cette cérémonie. On y remarquait cette phrase: « Elles veulent (les puissances coalisées) » nous imposer des maîtres que nous ne » voulons point; et le souverain qu'elles » ne veulent pas, est celui que nous » voulons. » M. Carion de Nisas est maintenant retiré dans ses foyers à Péze-

nas. On a de lui : I. *Discours sur le concordat*, 1802, in-8°. II. *Montmorency*, tragédie en cinq actes, 1803, in-8°. III. *Discours sur l'hérédité de la souveraineté en France*, 1804, in-8°. IV. *Pierre-le-Grand*, tragédie, 1804, in-8°. V. *Songe du professeur Monti*, traduction du poëme de Monti en l'honneur de Buonaparte, lors de son couronnement à Milan comme roi d'Italie : cette traduction est en vers français, 1805, in-4°. VI. Une Histoire abrégée de sa généalogie, où il se prétend modestement descendu des rois d'Aragon. D.

CARLIER (Prosper-Hyacinthe), né à Coucy en Picardie, fut président du tribunal de cette ville au commencement de la révolution, et ensuite député de l'Aisne à l'assemblée législative. Il fit, le 20 mars 1792, un rapport sur une lettre que le ministre de la justice Duport écrivait à l'assemblée pour lui demander quel serait le mode à suivre dans l'exécution des condamnations à mort ; M. Carlier engagea l'assemblée à consulter l'école de chirurgie, et sa proposition fut adoptée. En 1793, il fut obligé de se tenir long-temps caché, et son épouse fut détenue pendant vingt-un mois. L'esprit public ayant paru changer de direction en 1796, il fut choisi par ses concitoyens pour présider le conseil d'administration centrale de son département. Les événements du 18 fructidor le firent destituer comme royaliste. Après le 18 brumaire, il fut nommé secrétaire-général de la préfecture de l'Aisne ; il remplit plusieurs fois les fonctions de préfet *par intérim*, et se fit toujours remarquer par ses talents administratifs et la sagesse de ses principes. C'est à tort que, dans la *Biographie moderne*, il a été désigné comme ayant fait partie de la Convention et ayant voté la mort de Louis XVI ; ce vote est d'un nommé *Le Carlier*, maire de Laon, qui est mort depuis quelques années. D.

CARLIER, né à Arras, fut d'abord laquais dans cette ville, petit marchand de grains, demeurant dans une espèce de cave, sur la grande place. Membre de la société populaire au moment où le représentant Lebon fut en mission dans le département du Pas-de-Calais, il se fit remarquer dans cette société par la violence de ses opinions, et se permit même d'insulter le terrible Lebon. Celui-ci le fit d'abord emprisonner ; mais ayant remarqué en lui les qualités propres à servir son parti, il lui pardonna ses insultes, et le fit nommer président du tribunal révolutionnaire. Carlier devint alors un des instruments les plus actifs de la tyrannie du féroce proconsul. Il ne savait pas même lire : Lebon prit la peine de lui apprendre à griffonner son nom. C'était chez Carlier que Lebon et ses acolytes se rassemblaient pour préparer leurs épouvantables opérations. Cet homme est aujourd'hui marchand à Béthune. A.

CARLISLE (Frédéric Howard, comte de), politique et poète anglais, né le 28 mai 1748, a succédé au titre de son père en 1758. Pendant qu'il faisait ses études à l'école d'Eton, il donna des preuves d'un talent en poésie qu'il paraît avoir hérité de sa mère, Isabelle, fille de Guillaume lord Byron. On a conservé une pièce de vers qu'il composa à cette époque, et dans laquelle il prédisait la célébrité de son condisciple Ch. Fox. Il passa de ce collége à l'université de Cambridge, commença ensuite ses voyages, et, ayant été créé chevalier de l'ordre du Chardon, en reçut la décoration le 27 février 1768, à Turin, le roi de Sardaigne représentant, en cette occasion, Sa Majesté britannique. Le 13 juin 1777, il fut nommé conseiller privé et trésorier de la maison du roi ; et, en avril de l'année suivante, l'un des commissaires chargés d'aviser aux moyens d'apaiser les troubles qui s'étaient élevés dans quelques-unes des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale : mais il revint de ce pays sans avoir pu y faire goûter aucune proposition conciliante. Il publia, en 1798, un écrit plein de chaleur, intitulé, *Union ou Ruine*, qu'il fit distribuer avec abondance. En novembre 1799, il devint premier commissaire du commerce et des plantations ; et, en février 1780, lord-lieutenant d'Irlande, place qu'il occupa jusqu'au changement opéré dans le ministère en 1782, lorsqu'il fut remplacé par le duc de Portland. Cette circonstance le jeta dans le parti de l'opposition. On a de lui un petit recueil de poésies, imprimées en 1773, et qui ont été réimprimées à la suite de ses *tragédies et poëmes*, Londres, 1801, in-8°. Ce volume contient deux tragédies : *La vengeance d'un père*, dont le sujet est l'histoire de *Tancrède et Sigismonde*, racontée par Boccace ; et *La belle mère* (*The step-mo-*

ther). On remarque parmi les poésies qui sont à la suite, une *Ode sur la mort de Gray*, écrite en 1771, et une traduction de l'épisode du *Comte Ugolin*, du Dante. Ce recueil est supérieurement imprimé par Bulmer. On trouve dans ces ouvrages des traits énergiques et de la sensibilité. Le comte de Carlisle a publié depuis : I. *Vers sur la mort de lord Nelson*, 1806. II. *Réflexions sur l'état actuel du théâtre, et sur la construction d'une nouvelle salle*, 1808, in-8°. (anonyme). Il a épousé, en 1770, lady Caroline Gower, sœur du marquis de Strafford. Son portrait, par Romney, a été gravé, et se voit dans l'*European Magazine* de 1785. RE.

CARMINATI (BASSIANO), médecin et professeur très distingué de l'université de Pavie, né à Lodi, fut nommé par Buonaparte membre de l'Institut de son royaume d'Italie. Il a contribué aux progrès de l'hygiène et de la thérapeutique, par ses leçons et par ses écrits, dont les principaux sont : I. *Opuscula therapeutica*, Pavie, 1788, in-8°.; trad. en allemand, Vienne, 1789, in 8°. Il n'a paru qu'un volume de ce recueil, dans lequel on trouve des observations intéressantes sur les propriétés médicamenteuses du savon acide, du zinc et du bismuth; des lézards et des vipères; de la valériane; sur l'emploi de l'opium dans la siphilis. II. *Hygiene, therapeutice et materia medica*, Pavie, 1791-1793, 3 vol. in-8°. Il y en a une nouvelle édition de Leipzig, peu recherchée, et une traduction libre en allemand, publiée dans la même ville, 1792-1796. Cette production, estimable sous plusieurs rapports, n'est pourtant pas à l'abri de la critique. Le style en est pur, et même parfois élégant; mais on y desirerait un meilleur ordre, une doctrine moins surannée et des explications moins hypothétiques. III. *Saggio di alcune ricerche su i principi e sulla virtù della radice di calaguala*, Pavie, 1791, in-8°. Cet opuscule est un des premiers qu'on ait publiés en Europe sur la calaguala (plante de la famille des fougères); il a été traduit en allemand, réuni à celui de D. L. Gelmetti, Leipzig, 1793, in-8°. IV. *Ricerche sulla natura e sugli usi del sugo gastrico in medicina ed in chirurgia*, Milan, 1785, in-4°.; traduit en allemand, Vienne, 1785, in-8°. Bien que les propriétés du suc gastrique n'aient pas justifié les espérances qu'on en avait conçues, l'écrit de Carminati n'en est pas moins une production utile sous les rapports physiologique, chimique et thérapeutique. V. *De animalium ex mephitibus et noxiis halitibus interitu, ejusque propioribus causis*, Lodi, 1777, in-4°. Carminati s'est encore occupé avec succès du galvanisme. C.

CARNEVALI (EUTIME), prêtre italien, que la révolution avait rendu à l'état laïque, fut nommé par le ministre de l'intérieur du royaume de Buonaparte, chef d'une division importante de ses bureaux. Il a publié, en 1809, une traduction en vers italiens blancs (*sciolti*) du poème des *Jardins* de Delille, dans laquelle il a montré qu'il connaissait assez bien la langue française, et qu'il versifiait avec facilité dans la sienne propre. Le frontispice de cette traduction le qualifiait associé de diverses académies. N.

CARNOT l'aîné (LAZARE-NICOLAS-MARGUERITE), naquit à Nolay en Bourgogne, le 13 mai 1753, d'une ancienne famille de bourgeoisie. Son père était avocat. Placé de bonne heure dans le corps du génie, il y acquit des connaissances, s'avança par la protection du prince de Condé, et publia des *Essais de mathématiques* qui le firent agréger à plusieurs sociétés savantes, et un *Eloge du maréchal de Vauban*, qui fut couronné à l'académie de Dijon. M. Carnot était capitaine du génie, et chevalier de St.-Louis au commencement de la révolution : il fut nommé, en septembre 1791, député à la législature par le département du Pas-de-Calais. Une des premières opinions qu'il émit dans cette assemblée fut dirigée contre les princes; il vota leur mise en accusation, ainsi que celle de Mirabeau jeune, du cardinal de Rohan et de Calonne. Il appuya ensuite la proposition de remplacer les officiers de l'armée par les sergents. En janvier 1792, il demanda la démolition des châteaux-forts de l'intérieur; fit rayer des réglements le principe d'obéissance passive envers les officiers; proposa la fabrication de trois cent mille piques pour armer les sans-culottes, et fit licencier la garde de Louis XVI, accusée d'*incivisme*. Il fit rendre, le 9 juin suivant, un décret pour honorer la mémoire de Théobald Dillon, massacré à Lille par les soldats révoltés; parla, quelque temps après, en faveur de Manuel et de Pétion, suspendus de leurs fonctions par le Roi, à la suite de la jour-

née du 20 juin, et fut envoyé aux camps de Soissons et de Châlons, d'où il annonça le massacre du lieutenant-colonel Limonnier, sur lequel on avait trouvé, disait-il, des lettres établissant sa complicité avec les émigrés. Bientôt après, il signifia à l'armée de Luckner, le décret qui prononçait la déchéance de Louis XVI. Devenu député à la Convention par le même département, il reçut, dès la première séance, une mission pour les Pyrénées; vota, en janvier 1793, la mort du Roi, sans appel et sans sursis; fit prononcer la réunion de Monaco et d'une partie de la Belgique à la France; puis fut envoyé, au mois de mars, à l'armée du Nord, où il destitua, sur le champ de bataille, le général Gratien, qui avait reculé devant l'ennemi, et marcha lui-même à la tête des colonnes. De retour à la Convention, il fut nommé membre de ce comité de salut public, qui gouverna si long-temps et d'une manière si épouvantable. M. Carnot a dit qu'il n'avait eu aucune part à ces opérations sanguinaires, et qu'il y fut toujours exclusivement occupé de ce qui avait rapport à la guerre. Cependant il donna au féroce Lebon des instructions que les journaux du temps ont conservées; et parmi ces pièces, on remarque sa lettre du 15 novembre 1793. « Le » comité de salut public, dit-il à son » collègue, vous fait observer qu'investi » de pouvoirs illimités, vous devez pren- » dre dans votre *énergie*, toutes les me- » sures commandées par le salut de la pa- » trie. Continuez votre *attitude* révolu- » tionnaire: l'amnistie prononcée lors de » l'amnistie *Capétienne* invoquée par tous » les scélérats, est un crime qui ne peut » en couvrir d'autres. Les forfaits ne se » rachètent pas dans une république; ils » s'expient par le glaive. Le tyran l'invo- » qua; le tyran fut frappé. Vous pouvez, » vous devez même faire acquitter par la » trésorerie les frais de voyage des dépu- » tés qui sont venus dénoncer les projets » des fédéralistes. Les dénonciateurs ont » bien mérité de la patrie. Secouez sur » les traîtres le flambeau et le glaive. Mar- » chez toujours, citoyen collègue, sur la » ligne révolutionnaire que vous suivez » avec courage. Le comité applaudit à » vos travaux. » Lazare Carnot envoya encore plusieurs instructions du même genre à son collègue; et il est utile de savoir que le département qu'il faisait traiter ainsi, est le pays natal de sa femme. On lui a également reproché d'avoir donné des instructions à la fameuse commission d'Orange, dont la première conception lui appartient: « Les ennemis de la révolu- » tion, écrivit-il à cette commission, » sont tous ceux qui, par quelques » moyens que ce soit, ont cherché à con- » trarier la marche de la révolution. La » peine due à ce crime est la mort; les » preuves requises pour la condamna- » tion, sont tous les renseignements, de » *quelque nature qu'ils soient*, qui peu- » vent convaincre un homme raisonnable » et ami de la liberté. » Ce n'était, en effet, que par une sorte de distraction, et tout en s'occupant de la grande direction des affaires militaires, que M. Carnot donnait de pareilles instructions. Dans un de ses discours de la même époque, on remarqua le passage suivant: « Quelle » honte pour vous, ô hommes de tous » les pays, que la nature appelait à par- » tager les bienfaits de la liberté! vous » qui, au lieu de vous serrer auprès d'un » peuple qui saisissait l'occasion de bri- » ser ses chaînes, vous êtes ligués pour les » appesantir; qui, au lieu d'écouter la rai- » son et la justice éternelle, qui, du haut » des montagnes sacrées proclament l'éga- » lité, avez fourni des poignards au fana- » tisme, et de nouvelles ténèbres à l'igno- » rance: eh bien! vos propres crimes se- » ront un jour votre punition. Vous avez » méconnu les droits de l'homme, et vous » n'en jouirez pas; vous avez combattu » pour l'esclavage, et vous y croupirez; » vous êtes condamnés, pour plusieurs » siècles encore, à dire, *Mon maître*, » à vous rouler devant lui dans la pous- » sière. Vous vous êtes réunis contre un » seul: son triomphe sera votre suppli- » ce, l'humiliation votre partage; et vos » malheurs dureront aussi long-temps que » vous n'aurez pas lavé tant d'outrages » faits à l'humanité dans le sang des bri- » gands féroces que vous appelez vos » souverains. » Maître de tous les plans déposés dans les bureaux depuis Louis XIV, M. Carnot dirigea les opérations des armées françaises, se montra extrêmement jaloux de ce genre de gloire, et voulut même revendiquer le succès de la bataille de Maubenge, gagnée par Jourdan, parce qu'il s'y était trouvé comme commissaire de la Convention. Le 5 mai 1794, il fut élu président. Une députation des jacobins étant venue professer, à la barre, le dogme de l'existence de Dieu,

Carnot leur dit que cette démarche répondait seule à toutes les calomnies vomies contre leur société. Deux mois après le 9 thermidor, il inculpa Carrier et Turreau pour leur conduite révolutionnaire dans la Vendée, et déclara que le général Huchet, accusé de cruauté dans ce malheureux pays, y avait été maintenu, malgré son opposition, par la volonté de Robespierre. Dans un rapport du 2 janvier 1795, sur les succès de l'armée du Nord, Carnot essaya de rappeler les formes de l'ancien comité, en demandant qu'il fût au moins permis aux Anglais vaincus de regarder les soldats français comme de grands *terroristes*. Ce lazzi excita des murmures, et Tallien reprocha à Carnot de faire des calembourgs *à la Barère*. Quand Collot, Billaud et Barère eurent à répondre aux poursuites de la Convention, Carnot les défendit avec chaleur, et dénonça, le 22 mars, un placard intitulé, *Tocsin national*, qui proposait d'envoyer à l'échafaud ceux qui parleraient en faveur des prévenus. Il fut lui-même souvent accusé pendant le cours de cette espèce de procédure, et Legendre demanda son arrestation, à la suite de l'insurrection du 1er. prairial an III (20 mai 1795); mais Bourdon de l'Oise arrêta cette impulsion, en s'écriant: « C'est cet homme qui a organisé la vic» toire dans nos armées. » Carnot, porté au directoire aussitôt après l'établissement de cette autorité (1795), y eut d'abord quelque influence; mais il se laissa enlever par Barras le portefeuille de la guerre, et dès-lors il devint son ennemi secret. En 1797, un parti s'étant formé dans les conseils contre les directeurs, Carnot essaya de s'en servir pour renverser son adversaire: ce parti, qui avait un autre but, n'en fut pas dupe; mais Carnot le fut lui-même de Larèveillère qui, dirigé par Barras, parut un instant vouloir le seconder, et se jeta ensuite tout-à-coup du côté de ses ennemis, qui l'enveloppèrent dans la proscription du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Il évita la déportation à Caïenne, en se sauvant en Allemagne, où il publia un ouvrage explicatif de sa conduite, et sur le titre duquel il prit les qualités de *citoyen français, l'un des fondateurs de la république*. Dans ce pamphlet, Carnot se montra aussi fort de raisons, en attaquant ses complices, que faible quand il prétendit se justifier lui-même. Il finit par protester qu'il était toujours l'ennemi irréconciliable des rois; déclaration assez remarquable, quand on se rappelle que Carnot imprimait son livre sous la protection des rois qui lui donnaient alors un asile contre la fureur des démagogues: il publia, peu de temps après, un supplément à cet écrit, dans lequel on trouve des personnalités très violentes, mais souvent injustes et dictées évidemment par la haine. Ces Mémoires, réimprimés à Paris en 1799, y furent lus avec avidité par les ennemis du directoire qui gouvernait alors: ce gouvernement en fit arrêter les imprimeurs; mais le coup était porté, et Carnot, en publiant les turpitudes de ses anciens collègues, contribua à leur chute, qui eut lieu, le 30 prairial an VII (18 juin 1799). Après la révolution du 18 brumaire, il fut rappelé en France, et nommé inspecteur aux revues, en février 1800; puis ministre de la guerre, le 2 avril: mais ses opinions démagogiques ne pouvaient convenir long-temps à Buonaparte, déjà impatient d'arriver au pouvoir absolu. Carnot ne conserva donc pas long-temps cette place, et il se retira dans le sein de sa famille. Appelé au tribunat le 9 mars 1802, il y porta l'inflexibilité de principes qui l'avait distingué jusqu'alors, s'opposa plusieurs fois aux vues du gouvernement, vota seul contre le consulat à vie, et s'éleva surtout contre la proposition de déclarer Napoléon Buonaparte empereur. Son discours fut refuté par plusieurs de ses collègues, qui rappelèrent sa conduite révolutionnaire: il persista dans son opinion, et refusa seul de signer le registre d'adhésion. Sorti du tribunat, lors de la dissolution de ce corps, Carnot parut ne vouloir plus s'occuper que de l'étude des sciences. Cependant, après quatre ans de retraite, ce fier républicain céda aux offres de Buonaparte, qui lui rendit son grade de lieutenant-général, lui fit compter cent mille francs, et lui assura une pension de 25,000 francs, à la condition de servir ses vues. Il fut en effet nommé gouverneur d'Anvers, devenu presque imprenable par les immenses travaux que Buonaparte y avait fait faire; et il se trouvait dans cette place, lorsque les alliés s'en approchèrent au commencement de 1814. Il n'y fut pas attaqué très vivement; et il n'eut pas ainsi beaucoup de peine à s'y maintenir. Cependant ses partisans ont vanté les talents et la valeur qu'il déploya

dans cette occasion. M. Bellemare, qui résidait alors à Anvers, en qualité de commissaire de police, en a parlé tout autrement dans un article inséré dans la *Gazette de France* au commencement de 1815. Le général Carnot conclut une capitulation avec les Anglais dans les premiers jours d'avril 1814; et il adressa à la garnison, le 28 de ce mois, une proclamation en ces termes : « Aucun doute raisonnable ne pouvant plus s'élever sur le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons, ce serait nous mettre en révolte contre l'autorité légitime, que de différer plus longtemps à la reconnaître. Nous avons pu, nous avons dû procéder avec circonspection; nous avons dû nous assurer que le peuple français ne recevait cette grande loi que de lui-même: un gouvernement établi dans une ville occupée par des armées étrangères avec lesquelles il n'existe encore aucun traité de paix, a dû quelque temps nous inspirer des craintes sur la liberté de ses délibérations ; ces craintes sont dissipées par le vœu unanime des villes éloignées du théâtre de la guerre : l'avénement du nouveau Roi au trône de ses ancêtres sera bien plus glorieux, appelé par l'amour des peuples, que par la terreur des armes. » M. Carnot fut maintenu dans son grade par le Roi. Il s'empressa de reprendre la croix de Saint-Louis qu'il avait obtenue avant la révolution, et il parut d'abord se soumettre sans murmure au gouvernement royal : mais bientôt affectant des craintes chimériques, ou peut-être encore plus, des remords trop fondés ne cessant de l'agiter, il écrivit un Mémoire adressé au Roi, dans lequel, prenant ses terreurs et ses opinions pour des réalités, il censura violemment l'administration du monarque, jeta l'alarme dans les esprits, et prépara les malheureux événements de 1815. On ne pense pas que les intentions de M. Carnot fussent telles alors : mais les meneurs du parti révolutionnaire se hâtèrent de s'en emparer. Son Mémoire fut imprimé par ses soins à un grand nombre d'exemplaires (1), et il répandit jusque dans les dernières classes de la société les germes de la sédition. On ne doute point que dès-lors M. Carnot n'entrât dans tous les complots relatifs au retour de Buonaparte. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fut un des principaux auteurs du traité qui se fit à cette époque entre les jacobins et la faction militaire de Buonaparte; on l'a même désigné comme ayant été le trésorier des conjurés. Lorsque Napoléon fut installé de nouveau aux Tuileries, il y remercia publiquement l'ancien directeur, de la part qu'il avait eue à son retour, le nomma comte de son empire, et lui confia le ministère de l'intérieur. Plein de zèle pour le service de son nouveau maître, le comte Carnot écrivit, dès le 22 mars, aux préfets, une circulaire dans laquelle, à côté de calomnies grossières contre les Bourbons, on remarquait le passage suivant : « Rappelez à leur poste les fonctionnaires municipaux qui en ont été » éloignés à cause de leurs opinions politiques et de leur qualité d'acquéreurs » de biens nationaux; pénétrez-vous bien » des intentions que l'empereur a exprimées pour le bonheur du peuple, et » unissons nos efforts pour faire chérir un » prince qui nous est rendu par la Providence, et qui garantit à nous et à nos » enfants l'égalité des droits civils, la » jouissance de toutes les propriétés, et » celle non moins précieuse de l'honneur » national. » Carnot coopéra aussi à l'adresse des ministres présentée le 25 mars à Buonaparte. (*Voy.* CAMBACÉRÈS.) Le 28, il écrivit aux préfets une nouvelle circulaire dans laquelle il leur donnait des instructions sur la convocation d'une assemblée extraordinaire du *Champ-de-Mai* : « Dans cette nouvelle fédération, » dit-il, l'empereur présentera à ses peuples son auguste épouse, et le prince, » espoir de la nation qu'il doit gouverner un jour. Suivant un usage antique » et cher à la France, ils recevront la » couronne au milieu du *Champ-de-Mai*, et prendront place sur le trône à » côté du grand Napoléon. » Une autre circulaire du 12 avril invitait les préfets à donner tous leurs soins à rappeler sous les drapeaux les officiers et soldats qui avaient quitté l'armée. Le 12, il leur adressa des

(1) Le Roi avait fait défendre à M. Carnot de publier son Mémoire: l'auteur a allégué que c'était sans sa participation que cet écrit avait paru ; mais on n'en a rien cru ; et l'imprimeur Dentu a publié qu'après la défense positive de Sa Majesté, M. Carnot lui avait proposé de l'imprimer en secret, mais qu'il s'y était refusé. Cette assertion n'a pas été démentie ; et il est probable qu'après avoir éprouvé ce refus, M. Carnot s'adressa à un autre imprimeur.

instructions relativement à l'organisation de deux millions de gardes nationales: « Toutes les garanties se trouvent dans » cette grande mesure de défensive na- » tionale, dit-il; celle de nos droits » politiques et de nos lois fondamentales, » comme aussi celle de la durée de la » paix, parce qu'elle ne saurait être » troublée lorsque la partie la plus vi- » goureuse de la population, plus de » deux millions d'hommes, la plupart » aguerris, sont armés, non plus en masse » et tumultuairement, mais d'après des » bases régulières, et destinés unique- » ment à défendre l'intégrité du terri- » toire français. » Dans le mois d'avril, il fit vendre son *Mémoire au Roi* avec une telle profusion, qu'on le débitait sur tous les quais, places et carrefours de la capitale, et qu'on le colporta dans une voiture, dont le nouveau ministère avait fait les frais. Le 26, il fit un rapport pour engager Buonaparte à approuver l'introduction en France du système d'éducation primaire, d'après les méthodes de Bell et de Lancaster. Lors de la promulgation de l'*Acte additionnel aux constitutions de l'empire*, dont pourtant il était loin d'approuver toutes les dispositions, ainsi qu'il l'avait manifesté dans le conseil-d'état, il força ses employés à signer cet acte, sous peine de destitution. Le 12 mai, il fit à Buonaparte un rapport sur le *bon esprit* des habitants du département de l'Aisne, qui, selon lui, ne cessaient de donner les preuves du plus entier dévouement à sa cause. Lorsque les électeurs du Champ-de-Mai arrivèrent à Paris, Carnot les réunit souvent à des dîners, où rien n'était épargné pour exciter l'enthousiasme en faveur de Buonaparte. Par décret du 2 juin, il fut nommé membre de la chambre des pairs. Le 13, il lut à cette assemblée un exposé de la situation de l'empire. A ses injures accoutumées contre la famille des Bourbons et contre le clergé, Carnot mêla dans ce rapport, par une étrange transition, des dissertations sur les procédés industriels les moins répandus. « Trois mois sont à peine écoulés, » dit-il, depuis que l'empereur a quitté » le rocher de son exil pour venir dé- » livrer la patrie du joug insupporta- » ble que ses ennemis lui avaient im- » posé....... Sa seule présence a suffi » pour dissoudre un gouvernement qui » semblait n'être installé que pour ex- » ploiter le sol de la France au nom des » puissances étrangères, pour avilir la » nation et pour exercer des vengean- » ces... Maintenant abandonnerons-nous » encore les destinées de notre belle pa- » trie à ces irréconciliables ennemis de » toutes les pensées libérales? confie- » rons-nous notre existence et l'honneur » national à leurs promesses tant de fois » mensongères? livrerons-nous à leur » animosité celui qui est venu nous af- » franchir des honteux instruments de » l'oppression britannique?... Je ne dois » pas passer sous silence, disait plus loin » l'orateur, le procédé par lequel M. Darcet vient d'ajouter à la masse alimen- » taire, en retirant des os une nourri- » ture aussi saine qu'abondante; ce qui » produit une économie assez considé- » rable pour que l'administration de » plusieurs hôpitaux ait pu améliorer le » sort des malades, et leur donner de » l'excellente volaille plusieurs jours de » la semaine. » Ce rapport rendit Carnot ridicule aux yeux mêmes d'un grand nombre de ses partisans. Le 21 juin, il vint à la chambre des pairs annoncer, dans toute leur étendue, les désastres de la bataille de Waterloo. Le message de la chambre des représentants, qui déclarait cette chambre en permanence, étant arrivé sur ces entrefaites, il partagea l'opinion de ceux qui, pour gagner du temps dans l'intérêt de Buonaparte, voulaient qu'on nommât une commission sur ce message; ce qui ne fut point adopté. Le lendemain, il assista avec tous les ministres à la séance dans laquelle furent votées l'acceptation de l'abdication de Buonaparte, et la création d'une commission de gouvernement, dont il fut nommé membre. Le même jour, il vint faire à la chambre des pairs des communications rassurantes sur la situation de l'armée; mais il reçut un démenti formel du maréchal Ney, qui prouva que ces renseignements étaient faux. Carnot se défendit avec humeur, mais ne persuada personne. (*Voy.* Davoust.) Tous les actes de la commission de gouvernement étaient signés de lui, concurremment avec les quatre autres membres. Lorsque les alliés furent sous les murs de Paris, on l'accusa d'exciter les fédérés et toute la populace des faubourgs à se lever en masse et à livrer la capitale à la fureur de cette populace; ce dont il s'est dé-

fendu dans l'*Exposé de sa conduite*, etc. Si l'on en croit ce Mémoire, il fut un de ceux qui, voyant les ennemis prêts à entrer de vive force dans Paris, furent d'avis de leur proposer une capitulation, qui fut en effet conclue le 2 juillet. Le 7, Carnot signa l'acte par lequel les membres de la commission de gouvernement remettaient leurs pouvoirs. Le lendemain, jour de l'entrée du Roi, il quitta Paris pour se retirer dans sa terre de Cerny à douze lieues de Paris. Il fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet sur la liste des individus qui devaient quitter la capitale, et se retirer en un lieu désigné dans l'intérieur de la France pour y rester en surveillance en attendant que les chambres statuassent sur leur sort. Le ministre Fouché l'autorisa à demeurer dans la retraite qu'il s'était choisie. Peu sensible à cet acte de modération, Carnot publia un *Exposé de sa conduite*, où il se livra encore à des allégations injurieuses et à de grossiers mensonges; et se justifiant toujours, parlant sans cesse de sa vertu, il dit: « J'ai partagé avec mes collègues le bonheur de sauver Paris; et par un coup d'état je suis exilé de Paris. Je me suis chargé de la haine de Napoléon, pour m'être opposé seul à son premier avénement au trône des Français; je suis du très petit nombre de ceux qui n'ont jamais brûlé d'encens sur ses autels, et l'on me compte parmi ceux qui ont conspiré pour le rétablir sur le trône. Je me suis plaint au Roi des infractions que les agents de son pouvoir se permettaient de faire à la charte constitutionnelle qu'il nous avait donnée; et l'on prétend que ces plaintes sont un outrage fait à S. M. J'ai toujours fait profession de me soumettre au gouvernement établi: l'on me dépeint comme un factieux qui ne m'occupe qu'à marcher de révolution en révolution.» L'opinion publique fit justice de ce nouveau pamphlet. Tous les journaux y répondirent, et M. Gaûthier du Var en fit imprimer une réfutation. Carnot prit, bientôt après, le parti de s'expatrier. Ses partisans répandirent le bruit que l'empereur Alexandre lui avait accordé un grade élevé dans son armée; mais cette assertion était fausse. Il est actuellement à Varsovie (sept. 1816), traité avec égards, même avec une sorte de distinction, mais surveillé avec soin. Il a paru au commencement de 1816 une *Vie privée, politique et morale de L. N. M. Carnot*, par le baron de B., 1 vol. in-12. Voici la liste des écrits qu'il a publiés: I. *Eloge de Vauban, discours qui a remporté le prix à l'académie de Dijon*, 1784, in-8°. II. *Essai sur les machines en général*, 1786, in-8°. III. *Observations sur la lettre de M. Choderloz de Laclos contre l'éloge de M. le maréchal de Vauban*, 1785, in-8°. IV. *Exploits des Français depuis le 22 fructidor an* 1er., 2 vol. in-18. V. *Œuvres mathématiques*, 1797, in-8°. VI. *Reflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal*, 1797, in-8°; 2e. édition, 1813, in-8°. VII. *Réponse au rapport fait sur la conjuration du* 18 *fructidor an* ve. *par J. Ch. Bailleul*, par L. M. Carnot, citoyen français, 1799, in-8°., et in-12, Hambourg et Paris. Il en a paru un supplément à Hambourg, qui n'a pas été réimprimé dans l'édition de Paris. VIII. *De la corrélation des figures de géométrie*, 1801, in-8°. IX. *Principes fondamentaux de l'équilibre et du mouvement*, 1803, in-8°. X. *Géométrie de position*, 1803, in 8°. Le juri des prix décennaux a fait une mention honorable de ce dernier ouvrage; et la classe des sciences mathématiques de l'Institut, dans son rapport de 1808, en a parlé de la manière suivante: « La géométrie de » position est une production également » originale où l'on trouve, parmi un nom- » bre considérable de théorèmes entiè- » rement nouveaux, toute la trigono- » métrie rectiligne réduite à une seule » figure, qui servirait également à dé- » montrer toute la trigonométrie recti- » ligne des astronomes grecs. M. Carnot » s'attache à donner dans tous ses ou- » vrages une théorie plus sûre et plus » complète des quantités positives et né- » gatives. » XI. *Discours contre l'hérédité de la souveraineté en France*, 1804, in-8°. XII. *Mémoire sur la relation qui existe entre les distances respectives de cinq points quelconques pris dans l'espace, suivi d'un Essai sur la théorie des transversales*, 1806, in-4°. de 116 pag., fig. XIII. *De la défense des places fortes*, 3e. édition, 1812, in-4°.; traduit en anglais par le lieutenant-colonel baron de Montalembert, Londres, 1814, in-8°. XIV. *Mémoire adressé au Roi en juillet* 1814, in-8°., traduit en anglais, précédé de la Vie de l'auteur, de plusieurs de ses discours, etc., par Lew

Goldsmith, 1814, in-8°. XV. *Exposé de la conduite politique de M. le lieutenant-général Carnot, depuis le 1er. juillet 1814*, in-8°. A.

CARNOT-FEULLINS (Charles-Marie), frère cadet du précédent, et né comme lui à Nolay, était également capitaine du génie à l'époque de la révolution: il fut nommé, en 1790, membre du conseil-général du Pas-de-Calais, et ensuite député à l'assemblée législative. Il travailla presque toujours au comité militaire, et fit quelques rapports en son nom. Quoique plus modéré que son frère, il ne laissa pas d'attaquer quelquefois les ministres. En 1792, il s'opposa à ce que l'on déportât les prêtres sur la dénonciation de vingt citoyens. Au 10 août il provoqua l'envoi de commissaires aux armées. Après la session, il fut employé à l'armée du Nord : il rendit quelques services à la bataille de Wattigniès, et il était à Valenciennes lorsque cette place fut assiégée en 1793. Ayant essayé, le 25 juin, de s'échapper déguisé en paysan, il donna dans un poste autrichien, et fut fait prisonnier. Revenu en France, il demeura près de son frère, et fut accusé, en 1794, de *modérantisme*, par Hébert, qui prétendit qu'il aspirait au ministère de la guerre. Devenu officier supérieur dans son arme, il fut désigné, en novembre 1802, pour faire partie de l'expédition de Saint-Domingue; mais il s'en excusa sur sa mauvaise santé. Il se prononça dans plusieurs occasions contre le despotisme de Buonaparte, qui l'en punit en le faisant rayer du contrôle des officiers-généraux, et en lui ôtant la croix de la Légion-d'honneur qu'il lui avait donnée. M. Carnot-Feullins resta dans l'oubli, et retiré dans sa patrie, pendant toute la durée du gouvernement impérial. Au retour du Roi en 1814, il fut rétabli dans son emploi d'inspecteur du génie, et fut décoré le 24 août de la croix de la Légion-d'honneur, et, le 27 décembre, de celle de St.-Louis. Cependant, quoiqu'il se fût montré l'ennemi de Buonaparte, dans le temps où le degré de sa puissance pouvait excuser ses serviteurs, on le vit, en 1815, nommé par le département de Saone-et-Loire membre de la chambre des représentants. M. Carnot ne parla qu'une seule fois dans cette assemblée; ce fut à la séance du 6 juin, où il proposa de proclamer que l'armée avait bien mérité de la patrie : deux jours après, il fut élu secrétaire. Lors de la seconde abdication de Buonaparte, il fut chargé par *interim* de remplacer au ministère de l'intérieur son frère aîné, nommé membre du gouvernement provisoire. Cette ombre de ministère, qu'il ne garda que onze jours, lui échappa la veille de la rentrée du Roi. — Carnot (L.-N.-M.), connu sous le nom de Carnot de la Côte-d'or, frère des précédents, a été longtemps président du tribunal criminel de Dijon, et fut nommé, le 15 mars 1801, conseiller à la cour de cassation. En 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte; et, en 1815, il fut l'un des signataires de l'adresse présentée le 25 mars par la cour de cassation. (*Voy*. Muraire.) Le 12 juillet suivant, il fut aussi un des signataires de la déclaration de la cour de cassation à S. M. Louis XVIII. (*V*. Audier Massillon.) M. Carnot a publié : *De l'instruction criminelle, considérée dans ses rapports généraux et particuliers avec les lois nouvelles et la jurisprudence de la cour de cassation*, Paris, 1812, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage acquit à M. Carnot la réputation de l'un des meilleurs criminalistes de la capitale. Le corps législatif en agréa l'hommage. In.

CARON (De Caroin-Épinoy), né à Saint-Pol, en Picardie, fut, en 1793, accusateur public du tribunal révolutionnaire d'Arras, sous la direction du fameux Lebon. Arrêté après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), et conduit à Paris, il montra autant de faiblesse qu'il avait montré de cruauté : on le trouvait toujours versant des larmes, et demandant pardon aux parents et amis de ceux qu'il avait immolés, non par conviction de ses torts, mais par la crainte d'en être puni. Mis en liberté après le 13 vendémiaire an IV (10 juillet 1795), il fut nommé commissaire du directoire dans un canton près de Boulogne, et destitué un an après. Il est aujourd'hui huissier près le tribunal civil de Béthune. — Un autre Caron (L.) épousa la belle-sœur de Lebon, et fut juge du tribunal révolutionnaire d'Arras. Il se sépara de cette famille par le divorce, après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794). A.

CARON (Jean-Charles-Félix), chirurgien à Paris, a publié : I. *Compendium institutionum philosophiæ*, 1770, 2 vol. in-8°. II. *De poplitis anevrismate*, 1772. III. *Recherches criti-*

ques sur la 4e. section d'un ouvrage ayant pour titre : De la connexion de la vie avec la respiration, etc., par E. Goodwyn, traduit de l'anglais par Hallé, 1798, in-8°. (*Voy.* HALLÉ.) IV. *Dissertation sur l'effet mécanique de l'air dans les poumons pendant la respiration*, 1798, in 8°. V. *La chirurgie peut-elle retirer quelques avantages de sa réunion à la médecine? Cette réunion fournira-t-elle des médecins assez instruits en chirurgie pour secourir l'humanité souffrante?* 1802, in-8°. VI. *Réflexions sur l'exercice de la médecine*, 1804, in-8°. VII. *Remarques sur un fait d'insensibilité qui quelquefois doit avoir lieu sur les amputations des grandes extrémités*, 1804, in-8°. VIII. *Examen du recueil de tous les faits et observations relatifs au croup*, 1808, in-8°. IX. *Nouvelle doctrine des maladies vénériennes*, 1811. X. *Réfutation du premier mémoire de la clinique chirurgicale de M. Pelletan sur la bronchotomie*, 1811, in-8°. XI. *Programme d'un prix relatif à la trachéotomie dans le traitement du croup*, 1812, in-8°. — CARON (Auguste) est né à Amiens en 1764. On lui attribue : I. *Manuel de santé et d'économie domestique*, 1804, in-18. II. *Toilette des dames*, ou *Encyclopédie de la beauté*, 1805, 2 vol. in-18. OT.

CARONDELET-POTELLES (F.) a publié : I. *Traduction nouvelle en vers français des Élégies de Tibulle*, 1807, in-8°. II. *Table des réductions pour la comparaison des poids et mesures anciennes et nouvelles.* OT.

CARONI (Le père D. FÉLIX), de la congrégation des Barnabites à Milan, né vers 1753, prédicateur et antiquaire, versé dans plusieurs sciences naturelles, réunit, au savoir et aux vertus de son état, tous les charmes d'un caractère franc et jovial. Étant allé prêcher un carême à Naples en 1804, et ayant voulu après sa station faire une course en Sicile, il fut pris par les Barbaresques, et emmené captif à Tunis. Ayant été présenté au bacha, qui savait l'italien, il en obtint des adoucissements à son sort, dont il profita pour expliquer à ce bacha le mystère de la Trinité, l'utilité de la confession, et l'importance du sacrifice de la messe: le bacha écouta avec intérêt, mais ne se convertit point. Caroni, usant de la liberté qu'il lui laissait, parcourut les ruines de Carthage, et y passa trois semaines en contemplation : il y trouva des débris, et y leva des dessins de tout ce qu'il ne pouvait emporter ; il en fit part à des habitants de Tunis qui, de leur côté, avaient recueilli quelques monuments semblables : plusieurs provenaient des Grecs, des Romains et des Vandales, qui, tous, avaient habité ce pays. Caroni devint le médailliste des Tunisiens, auxquels il laissa des regrets quand il fut racheté et qu'il retourna en Italie. Toutes ces particularités, et beaucoup d'autres fort curieuses, sont consignées dans le récit que Caroni publia de son voyage en 1805, sous ce titre : *Ragguaglio del viaggio compendioso di un dilettante antiquario, sorpreso dai corsari, condotto in Barbaria e felicimente ripatriato*, imprimé à Milan, et vendu au profit des esclaves que l'auteur avait laissés en Barbarie. Ce récit forme la première partie d'un gros volume, dont la seconde a pour titre : *Ragguaglio di alcuni monumenti di antichità ed arti, raccolti negli ultimi viaggi da un dilettante*, etc. Le volume est accompagné de treize planches, où sont représentés tous les monuments dont l'auteur a parlé. Le P. Caroni publia à Rome, en 1808, une traduction italienne des *Lezioni elementarie di numismatica antica dell' abbate Eckel, tedesco*, accompagnée de 5 grandes planches. Il rapportait de Rome à Milan le bref par lequel Pie VII avait excommunié Buonaparte, lorsqu'il fut fouillé aux frontières du royaume d'Italie, et conduit comme prisonnier à Milan. Quand il obtint sa liberté, il alla en Hongrie, où un grand seigneur, qui avait un cabinet d'histoire naturelle, lui en confia le soin. Il publia à Milan, en 1812, sous le titre de *Caroni in Dacia*, ses observations sur les lieux, les habitants et les antiquités de cette province. Ayant étudié particulièrement les mœurs des Valaques et Bohémiens transilvains, il crut reconnaître que la langue valaque avait de l'analogie avec l'italien, et que celle des Bohémiens n'en avait aucune avec les autres langues connues. Ce dernier voyage du P. Caroni est, ainsi que celui de Barbarie, écrit avec une gaîté fort originale. N.

CARPANI (JOSEPH), littérateur et musicien, né à Milan en 1752, et résidant à Vienne en Autriche, où il a traduit en langue italienne, pour les plaisirs de

la cour, plusieurs poèmes lyriques allemands, s'y distingua surtout en 1799, par l'art avec lequel il appropria des paroles italiennes à l'oratorio de *la Création* d'Haydn. Ayant connu personnellement ce compositeur, il publia sur lui un volume de lettres biographiques très judicieuses. Ce volume, dédié au Conservatoire de musique de Milan, fut imprimé dans cette ville en 1812. Un Français, Louis-Alexandre-César Bombet, en fit une traduction qu'il donna au public comme son propre ouvrage, et que Didot imprima comme tel. Bombet avait fait quelques changements au texte; et il avait même supposé qu'étant à Vienne en 1808, il avait écrit ces lettres à un ami à Paris, et qu'il s'était décidé à les publier réunies, parce qu'il s'en était répandu des copies, et qu'elles paraissaient devoir être agréables au public. Mais, dans les changements qu'il avait faits au texte, il avait raisonné comme un homme peu connaisseur en musique, et s'était souvent trompé sur les faits. Joseph Carpani réclama vivement contre le plagiat en 1815, dans une brochure imprimée à Vienne; et il appuya la réclamation d'une déclaration de MM. Salieri, Weigl, Friebert, Grissinger et Mlle. de Kurzbek, portant qu'ils n'avaient jamais vu ni connu Louis-Alexandre-César Bombet, qu'ils ne lui avaient jamais communiqué aucune note, quoiqu'il l'affirme en plusieurs endroits de son livre, et qu'ils n'en avaient donné qu'à Joseph Carpani, reconnu par eux pour le véritable auteur des Lettres sur la vie d'Haydn, publiées à Milan sous le titre de *Haydine*. Cette déclaration est déposée, ainsi que le manuscrit autographe de Carpani, chez le premier maître de chapelle impériale à Vienne, M. Salieri. Tous les journaux d'Italie, et entre autres celui de Venise, *Notizie del mundo*, 3 septembre 1815, et quelques journaux de France, ont rapporté les réclamations de Carpani. Cependant le *Journal de Paris* (septembre 1816) a inséré une réponse de M. Bombet faite par son frère. Elle n'a point paru dénuée de solidité, et rend du moins justice à M. Bombet comme auteur plein de grâces et d'une sensibilité attachante. N.

CARPANI (L'abbé JEAN-PALAMÈDE), né à Milan, vers 1764, est l'un des bibliothécaires de la bibliothèque de *Brera*, dans cette ville : il a publié, pour la collection des *Classici italiani*, vers 1812, une nouvelle édition plus exacte, plus instructive que les précédentes, de la *Vita di Benvenuto Cellini, scritta da se stesso.* (Voy. CELLINI, dans la *Biographie universelle.*) Cette vie est le premier exemple qu'on ait eu d'un auteur racontant au public ses fautes, ses torts et ses travers : mais la confession de Cellini est restée, pour la franchise, bien au-dessus de celles de J.-J. Rousseau et d'Alfieri. Cellini, appelé à la cour de François Ier. parlait beaucoup des endroits de Paris et de Fontainebleau auxquels se rapportaient quelques-unes de ses aventures; mais la destination et les noms de ces lieux étant changés pour la plupart, on ne pouvait plus suivre sa narration avec le même intérêt. Carpani, ayant étudié les rapports de la topographie actuelle de ces deux villes avec celle des temps dont parle Cellini, et s'étant procuré des renseignements certains, est parvenu à déterminer, dans des notes fort curieuses, le théâtre des aventures dont il est question dans cette vie : il en a fait un ouvrage intéressant pour les Parisiens même de nos jours. N.

CARR (Sir JOHN), avocat et écrivain anglais, né dans le Devonshire, fit un voyage en France en 1802, et en publia la relation en 1803, sous le titre de l'*Étranger en France*, ou *Voyage de Devonshire à Paris*, Londres, in-4°., orné de douze jolies gravures, exécutées à l'aquarelle, d'après des dessins faits sur les lieux par le voyageur. Cette relation eut du succès en Angleterre; et il en fut fait, l'année suivante, une édition in-12, à Hartford, sans figures. Ce qui nous y a particulièrement frappés est l'esprit d'observation, et une disposition à la bienveillance et à l'impartialité. Lorsque la guerre se fut rallumée dans le midi de l'Europe, M. Carr fit un voyage dans le nord; et il en a publié également une relation, sous le titre un peu recherché de l'*Été du Nord*, ou *Voyages autour de la Baltique, dans le Danemark, la Suède, la Russie, la Prusse, et une partie de l'Allemagne, en* 1804, Londres, 1805, in-4°., avec gravures. On y trouve beaucoup d'intérêt, et des particularités précieuses sur des personnages et des événements importants, entre autres des récits de la mort de la reine Mathilde, de Gustave III, et de celle de Paul Ier.,

que l'auteur tenait de la bouche même d'un témoin de cette catastrophe ; de la prise de Copenhague par lord Nelson, ainsi que des anecdotes sur Pierre I[er]., Catherine II et l'empereur actuel. Cet ouvrage a été traduit en français par T. G. Bertin. M. Carr donna au public, en 1806, l'*Étranger en Irlande*, ou *Voyage fait en* 1805, *dans les parties septentrionales et méridionales de ce pays*, in-4°., avec seize gravures, et une carte de Killarney. Le zèle qu'il avait montré pendant le court séjour qu'il avait fait en Irlande pour l'amélioration du sort des habitants et pour le perfectionnement de divers établissements publics, fut, à ce qu'il paraît, le motif qui décida le duc de Bedford, lord-lieutenant, à lui conférer, en 1806, le titre de chevalier. L'*Étranger en Irlande* a été traduit en français par M[me]. Keralio Robert, Paris, 1809, 2 vol. in-8°., avec figures ; mais cette traduction prouve bien peu de connaissance de la langue anglaise, et présente des méprises vraiment curieuses. Le *Voyage* (de sir John Carr) *en Hollande, le long des rives droite et gauche du Rhin, en* 1806, parut en 1807, in-4°., et a été traduit aussi en français par M[me]. Keralio Robert, 1808, 2 vol. in-8°., avec un atlas. Aux mérites qui distinguent les écrits de ce voyageur se trouvent malheureusement joints des défauts assez graves, et dont les principaux sont, une trop grande inclination à jouer sur les mots, une instruction peu sûre qui l'a fait tomber dans plusieurs erreurs, et le desir sensible d'en faire parade, ce qui le porte à retracer fréquemment, à l'occasion d'un fait dont il a été témoin ou qu'il a entendu raconter, des faits antérieurs analogues, souvent insignifiants, qui ne semblent avoir été rappelés là que pour grossir le volume. Son style, en général vif et animé, est parfois trop pompeux relativement aux sujets. Aussi sa manière fut-elle tournée en ridicule en 1807, dans une brochure dont M. Carr cita l'auteur devant un tribunal, mais sans succès. Il publia, en 1809, des *Esquisses calédoniennes*, ou *Voyage en Écosse en* 1807, in-4°., avec douze gravures. Cet ouvrage peut être lu comme un antidote de celui de Samuël Johnson sur ce sujet. L'auteur y fait sentir tous les avantages que l'instruction donne au peuple pauvre de ce pays : nouvel Howard, il s'est introduit dans l'obscurité des prisons, et a proposé des moyens d'adoucir le sort des captifs. Le dernier ouvrage qu'a publié sir John Carr, est, *Voyages en Espagne et aux îles Baléares en* 1809, 1811, in-4°. Il épousa, dans la même année, une femme riche du comté d'Essex. On a aussi de lui les *Fureurs de la Discorde*, poème, 1803, in-8°., et un autre volume de *Poésies*, 1807, in-4°. et in-8°., accompagné de son portrait. RE.

CARRA-SAINT-CYR (Le comte JEAN-FRANÇOIS) était officier à l'époque de la révolution. Devenu colonel, il se distingua dans différentes occasions, parvint au grade de général de brigade, et fut employé à l'armée du Rhin sous Pichegru et Moreau. Il reprit, en novembre 1795, la ville de Deux-Ponts, sur l'armée de Clerfayt, qui y avait pénétré ; se signala à Ettinghen, et reçut plusieurs fois des éloges publics. En 1796, il obtint de nouveaux succès. Employé en 1800 à l'armée d'Italie, il repoussa les Autrichiens au-delà de la Brenta. Il servait sur le Rhin au mois d'avril suivant, passa ce fleuve sous Brisac, s'empara de Fribourg et de plusieurs autres villes, et contribua à la victoire de Hohenlinden. Il fut employé ensuite dans l'intérieur, et fit partie de l'armée qui se rassembla à Brest sous les ordres du maréchal Augereau après la rupture du traité d'Amiens. De là il fut de nouveau envoyé en Italie, en qualité de général de division, dont Buonaparte venait de lui accorder le brevet ; il commandait, en 1805, l'armée qui occupa les postes militaires du royaume de Naples, et qui les abandonna par le traité conclu avec cette cour, en novembre de la même année. Lors de la retraite de l'archiduc Charles, il fit prisonnier un corps de 6000 Autrichiens, commandés par le prince de Rohan : formant alors la droite de l'armée, aux ordres du maréchal Masséna, il fut chargé d'attaquer Venise, où il ne tarda pas à entrer par suite de la capitulation d'Austerlitz. Décoré, le 11 juillet 1807, du titre de grand-officier de la Légion-d'honneur, que lui avait mérité sa belle conduite à la bataille d'Eylau, il fit la campagne de 1809 contre l'Autriche, et fut nommé gouverneur de Dresde, quand les Autrichiens laissèrent cette place au pouvoir de l'armée française ; il commanda en même temps le huitième corps de cette armée. Buonaparte lui

permit de porter la décoration de commandeur grand'-croix de l'ordre du grand-duc de Hesse, et celle de commandant de l'ordre de St.-Henri de Saxe. Après la paix de Vienne, le général Carra-St.-Cyr quitta Dresde, et fut envoyé dans les provinces Illyriennes. A la suite des désastres de 1813, Buonaparte, qui avait besoin de bons officiers, rappela Carra-St.-Cyr de cette espèce d'exil, et lui confia le commandement de la 32e. division militaire. Ce général avait, le 2 mars 1813, son quartier-général à Altembourg. Attaqué dans ses positions, il fut battu sur la rive gauche de l'Elbe. Cette défaite irrita Buonaparte; et il accusa hautement le général Carra d'avoir fait un mouvement contraire à l'art de la guerre, et de n'avoir pas déployé assez de vigueur de caractère contre les habitants du pays, presque tous partisans des Russes. Cependant ce général continua d'être employé; il établit son quartier-général à Valenciennes en mars 1814, et s'occupa surtout de l'organisation des gardes nationales et de la conservation des places fortes de Bouchain, Condé et Valenciennes. Lors du retour du Roi, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 8 juillet, et créé comte en novembre de la même année. In.

CARRERA (Don Diégo), banquier à Madrid, né dans le Béarn, et connu à Baïonne, sous le nom de Denis Carrère, fut d'abord commis dans une maison de commerce à Pampelune. S'étant depuis marié en Espagne avec une Française, il se fit naturaliser Espagnol, et se lia particulièrement avec les émigrés français au service de la cour d'Espagne, et plus étroitement encore en 1802, avec Richer-Sérizy, que les princes français avaient envoyé à Madrid. M. Carrera fut le banquier de l'agence de Bordeaux, connue sous le nom de l'*Institut*, et dont les fonds étaient fournis par l'Angleterre. Lorsque cette agence fut découverte en 1803, l'ambassadeur de France à Madrid demanda l'arrestation de Carrera, et l'obtint du gouvernement espagnol, qui était alors tout entier sous l'influence de Buonaparte. Carrera, dans ses interrogatoires, nia toute espèce de relation politique avec les membres de l'*Institut*, et il dit n'avoir jamais eu avec eux que des rapports d'affaires et de commerce. La liberté du banquier Carrera fut sollicitée par les principales maisons de commerce de Madrid, et même par des personnages puissants dans l'Etat. L'ambassadeur crut devoir se rendre à ces sollicitations; et il demanda lui-même l'élargissement de ce banquier, ne le considérant que comme un instrument passif. M. Carrera a toujours montré un grand attachement à la cause des Bourbons; et il a dépensé pour la soutenir des sommes considérables. Lorsque Buonaparte se fut rendu maître de Madrid, M. Carrera se vit obligé de prendre la fuite, et les scellés furent apposés sur ses papiers. Arrivé à Séville, il incorpora ses deux jeunes fils dans les volontaires espagnols. Après le passage de la Sierra Morena, et l'invasion de Séville, il se retira à Cadix avec sa famille. Il est à présent de retour à Madrid, où le roi a pour lui les plus grands égards. Z.

CARRÈRE (Le comte Joseph-Marie de) fit les guerres d'Amérique de 1775 à 1783 comme capitaine de grenadiers, et mérita la croix de Saint-Louis par une action d'éclat au siége d'York-Town. Il obtint sa retraite en 1791, et éprouva beaucoup de persécutions pendant la révolution. Lorsque Mgr. le duc d'Angoulême arriva dans le Midi de la France au commencement de mars 1814, S. A. R. nomma M. de Carrère préfet des Landes, en lui déclarant que c'était d'après le vœu public. Ayant perdu cet emploi lors du retour de Buonaparte en 1815, il le recouvra au retour du Roi. Lors de l'invasion projetée par les Espagnols sur le territoire français, en septembre 1815, il fit les dispositions les plus sages, en vertu des ordres du gouverneur de la 11e. division militaire, M. le comte de Vioménil. Le Roi lui a conféré le titre de comte par ordonnance du 31 janvier 1816. D.

CARRET (Michel), né à Lyon vers 1752, était un des chirurgiens les plus distingués de cette ville lorsque la révolution éclata. Ses principes l'eurent bientôt fait remarquer des révolutionnaires, qui le nommèrent président de leur club, et le choisirent en plusieurs circonstances pour remplir des fonctions municipales. Le *patriotisme* de M. Carret n'empêcha pas qu'il fût arrêté en 1793; mais cette persécution ne fut pas de longue durée. M. Carret fut nommé, en mars 1798, député du Rhône au conseil des cinq-cents. Le 11 juin 1799, il combattit le projet de Berlier sur la liberté de la

presse, proposa l'établissement d'une censure des écrits, et termina par déclarer « qu'il s'était aperçu, dans le voyage » qu'il venait de faire dans sa patrie, » que l'assassinat des ministres français à » Rastadt n'avait fait qu'une légère im» pression. » Cette assertion excita de violents murmures. Il fut obligé de descendre de la tribune au milieu des reproches de ses collègues. Après la révolution du 18 brumaire, Carret fut envoyé par Buonaparte dans un département de l'ouest pour une mission dont on n'a jamais connu le véritable objet. Après son retour, il passa au tribunat, où il appuya toutes les mesures proposées par le gouvernement. Le 25 octobre 1803, il fut élu secrétaire; et peu de mois après, il vota pour que Buonaparte fût proclamé empereur. Le 29 janvier 1806, M. Carret prononça au tribunat un discours, monument d'adulation, et dont le passage suivant n'est peut-être pas le plus fort dans ce genre : « Ce qui distinguera à jamais » Napoléon aux yeux de la postérité, ce » qui l'élève au-dessus de tous les héros » que son génie militaire a déjà surpas» sés, c'est la pensée consolante que la » paix est le but unique de ses soins et de » ses travaux; que la justice a armé son » bras; et que, dans le cours même des » succès les plus glorieux, il n'a pas un » instant cessé de présenter aux puissances » jalouses, mais non rivales de sa gloire, » cette paix qu'elles ont eu l'impruden» ce de dédaigner. » Après la dissolution du tribunat, en 1807, M. Carret, qui avait été nommé chevalier de la Légion-d'honneur en 1806, devint maître de la cour des comptes; et il jouissait de cet emploi lors du retour du Roi en 1814. Il signa l'adresse d'adhésion de la cour des comptes à la déchéance de Buonaparte; il fut confirmé dans sa place par ordonnance royale du 27 février 1815, et prêta serment de fidélité au Roi dans la séance solennelle présidée par le chancelier. (*Voy.* Brière de Surgy.) Il fut l'un des signataires de la nouvelle adresse que la cour des comptes présenta à Buonaparte le 25 mars suivant (*Voy.* Collin de Sussy.) Nommé, pendant les trois mois de l'usurpation, président de la fédération parisienne, formée à l'instar de celle des faubourgs, dans le local du Tivoli d'hiver, M. Carret envoya, en cette qualité, à Buonaparte, qui n'avait pas voulu recevoir une députation de la fédération, une adresse dans laquelle on lisait ces mots : « Plusieurs fois, » Sire, par le plus noble élan, et dans » ses assemblées nombreuses, la fédéra» tion parisienne a juré de mourir pour » la patrie et pour l'empereur. Souffrez » que son bureau renouvelle aujourd'hui, » en son nom, à Votre Majesté, ce ser» ment sacré, que la mort, quelle qu'elle » soit, ne pourra jamais lui faire rétrac» ter, etc. » Le 13 mai, Carret, plus que sexagénaire, et la tête presque chauve, parut à la tête des fédérés, qui portaient en triomphe le buste de Buonaparte, et ils allèrent ainsi ouvrir les travaux de la redoute qui leur avait été confiée à la barrière d'Italie. Arrivés sur le terrain, ils y firent un auto-da-fé de croix de Saint-Louis, de drapeaux blancs et de tous les emblèmes de la royauté. Le 19 juin, quand la nouvelle des premiers avantages remportés par l'armée française en Belgique arriva à Paris, Carret, saisi d'enthousiasme, assembla ses fédérés, et il prononça ce discours : « Nos armées sont triom» phantes : les ennemis de la France suc» combent ! Eh ! pouvaient-ils ne pas suc» comber ? Ils opposent l'esprit de rou» tine à toute la profondeur de la médi» tation, une politique désunie à l'unité » politique; les lenteurs des plus froids » calculs à l'essor des plus fortes passions : » ils opposent des réputations usées dans » la carrière de l'intrigue et de la trahi» son, au courage des Français, nourris » dans les camps, à l'école du génie, à l'é» cole de Napoléon ! Bientôt elle sera » détruite cette coalition des rois; elle » recevra des lois de ceux auxquels elle » préparait des fers : heureuse encore, » dans sa chute, de se les voir imposer » par la magnanimité de Napoléon, » commandant en personne l'armée de » la grande nation !.... » Lorsque le désastre de Waterloo fut connu à Paris, le président des fédérés ne perdit point courage; et, le 25 juin, il adressa à la chambre des représentants une adresse qui fut lue en séance publique, et dans laquelle il sollicita, pour ses fédérés, des armes, une organisation militaire, et l'honneur de servir leur pays, soit aux frontières, soit sur les hauteurs, ou dans l'intérieur de la capitale, ne connaissant point d'efforts au-dessus de son zèle pour la sainte cause de la liberté. On a vu que la conduite de M. Carret avait été trop remarquable pour qu'il pût rester à la cour

des comptes après le retour du Roi. On obtint de lui qu'il donnerait sa démission moyennant une pension de cinq mille francs; et il jouit de ce traitement depuis cette époque. A.

CARRO (Jean de), médecin de Milan, établi à Vienne, connu par ses efforts pour propager la vaccine, fut le premier médecin du continent qui répéta les expériences du docteur Jenner. Après avoir donné sur ses propres enfants un exemple qui fut promptement imité par un grand nombre de personnes, il envoya, à tous ses correspondants, des fils, des verres et des lancettes, imprégnés de vaccin, et leur donna les instructions nécessaires pour s'en servir. Ce préservatif de la petite-vérole s'accrédita alors en Allemagne, en Pologne, en Hongrie et en Russie. En 1800, M. de Carro avait envoyé à Constantinople du vaccin pour l'enfant de mylord Elgin; et, malgré la prévention des Musulmans contre toute innovation, celle-ci fut introduite jusque dans le sérail avec la permission du grand-seigneur, sur la présentation d'un extrait de l'ouvrage de M. de Carro, traduit en turc. De la Turquie, la vaccine pénétra dans la Grèce. Jusqu'alors tous les efforts des Anglais pour introduire cette découverte dans les Indes avaient été infructueux. Le vaccin y était toujours parvenu dénaturé, soit qu'il eût perdu sa qualité par la longueur du voyage, ou par l'odeur du goudron : M. Harford, résident britannique à Bagdad, fit prier M. de Carro de lui envoyer du vaccin directement. Ce docteur lui expédia de Vienne, outre des lancettes d'argent doré et d'ivoire, deux verres remplis de charpie anglaise, imprégnée de vaccin liquide. Il plongea ensuite, à plusieurs reprises, ces verres cachetés dans de la cire fondue, de manière à en faire une boule qu'il enferma dans une boîte remplie de rognures de papier. Ce vaccin, pris sur des vaches de la Lombardie, arrivant ainsi aux bords du Tigre, presque encore liquide, réussit au premier essai, et devint l'unique source de toutes les vaccinations faites en Asie. De Bagdad, la vaccine pénétra promptement à Bassora, et de là à Bombay, et dans l'île de Ceylan, où, au mois de mars 1803, on comptait plus de dix mille vaccinés. Depuis cette époque, les peuples de l'Inde ont adopté avec une grande ferveur la vaccination. On attribue ce zèle, d'abord à la vénération religieuse que les Indiens ont pour la vache, et ensuite à l'adresse qu'a eue le docteur James Anderson de substituer au nom de *vaccine* ou *cow-pox* celui d'*amurtum*, tiré de la langue sanscrite, et qui signifie immortalité. M. de Carro a publié : I. *Observations et expériences sur la vaccination* (en français), avec une planche coloriée, Vienne, 1801, in-8o.; ibid., 1802, in-8o. II. *Essai sur l'origine de la vaccine*, par J. J. Loy, traduit de l'anglais en allemand, ibid., 1802, in-8o. On trouve, dans la *Bibliothèque britannique*, un grand nombre de lettres de ce médecin, entre autres une du 27 août 1803, *sur la faculté antipestilentielle de la vaccine*. B.D.

CARRON le jeune (L'abbé), ecclésiastique du diocèse de Rennes, plein de zèle pour le soulagement des pauvres, avait formé dans cette ville un établissement où les femmes, les enfants, les vieillards étaient tout-à-la-fois secourus et occupés. Cette maison de travail et de bienfaisance était, par les charités qu'elle avait reçues, dans l'état le plus florissant, lorsque la révolution l'obligea de l'abandonner. Déporté à l'île de Jersey en 1792, pour refus de prêter le serment exigé des prêtres fonctionnaires, il y forma deux écoles pour l'instruction de la jeunesse, une chapelle pour l'exercice du culte catholique, une pharmacie pour les pauvres, des associations de charité, une bibliothèque pour les ecclésiastiques, etc.; presque tout à l'aide des aumônes des émigrés qui avaient encore de l'argent ou des bijoux, car il était destitué de tous moyens pécuniaires. En 1796, il se rendit en Angleterre; et, secondé par Mgr. l'évêque de St.-Pol de Léon, soutenu par la bienfaisance des Anglais, il donna la plus grande étendue à ses aumônes, à ses instructions chrétiennes et à l'exercice de toutes les œuvres de charité. L'abbé Carron établit d'abord une école où les enfants des catholiques émigrés vinrent recevoir des instructions grammaticales, et se former à la pratique de la morale évangélique. Bientôt il s'associa d'autres ecclésiastiques, et cette école devint un pensionnat: le nombre des élèves s'accrut au point qu'il fut obligé de changer de local. Il quitta Londres, et alla former, dans le faubourg *Sommerstown*, une maison d'éducation très nombreuse, composée d'élèves des deux sexes, et y bâtit

une grande chapelle catholique, indépendamment de celle qu'il défrayait dans London-Street, *Fitzroy-Square*. Plusieurs dames charitables, et des prêtres pleins de zèle, devinrent ses collaborateurs; et c'est dans le même temps, que, soutenu par des charités privées, et par la générosité du gouvernement anglais, il parvint à établir et à diriger, dans ce même lieu, un hospice pour les vieillards et pour les infirmes de l'un et de l'autre sexe: les Français émigrés eux-mêmes ne furent point étrangers à tous ces prodiges de bienfaisance; ils donnèrent peu, mais ce fut le denier de la veuve. En 1801, toujours brûlant de zèle pour le salut des ames, et croyant être utile au rétablissement de la religion dans sa patrie, l'abbé Carron vendit sa bibliothèque, et résolut de rentrer en France: il quitta sa maison, et se mit en route pour Calais; mais quelques personnes qui l'avaient précédé, le détournèrent de poursuivre ses projets. Il revint à Londres peu de jours après; et les ressources inépuisables de la charité lui formèrent bientôt une nouvelle bibliothèque et un établissement nouveau, qu'il a progressivement accru et sagement dirigé jusqu'en 1814, époque à laquelle il vint à Paris. Il retourna en Angleterre en 1815, lorsque le Roi fut obligé de s'éloigner de la capitale; et revenu à Paris en même temps que ce prince, il y a établi un pensionnat dans le faubourg St.-Jacques. Ses pieux travaux ne l'ont pas empêché de se livrer à l'étude; et il a publié plusieurs ouvrages où l'on remarque cette onction et cette ferveur qui caractérisent toutes les actions de sa vie. Ses *Pensées chrétiennes* contiennent tout ce que la morale évangélique a de plus pur et de plus consolant. Cet ouvrage, d'abord publié à Londres, a été réimprimé à Paris, et y a obtenu un grand succès. M. Carron, revenu en France, s'est soumis au concordat. On a de lui: I. *Les trois héroïnes chrétiennes*, Rennes, 1790, in-12. II. *Pensées ecclésiastiques*, Londres, 1800; Paris, 1801, 4 vol. in-12. III. *Pensées chrétiennes pour tous les jours de l'année*, Londres, 1801, 6 vol. in-12; Paris, 1803, 4 vol. in-12. IV. *Le modèle des prêtres*, ou *Vie de J. Bridaine, missionnaire*, 3e. édition, 1804. (*Voy.* la *Biograph. univers.*, au mot Bridaine.) V. *L'ami des mœurs*, ou *Lettres sur l'éducation*, Londres, 1805, 4 vol. in-12. VI. *L'heureux matin de la vie*, ou *Petit traité sur l'humilité*, ibid., 1807, in-16. VII. *Le beau soir de la vie*, ou *Petit traité sur l'amour divin*, ib. 1807, in-16. VIII. *Les attraits de la morale*, ib., 1811, in-12. IX. *Vie des justes dans les plus humbles conditions*, Versailles, 1815, in-12. X. *Vie des justes dans les plus hauts rangs de la société*, 3 vol. in-12, sous-presse. XI. *Le manuel du militaire chrétien*, ou *Vie des justes dans la profession des armes*, 1815, in-12. XII. *Les nouvelles héroïnes chrétiennes*, ou *Vies édifiantes de seize jeunes personnes*, 1815, 2 vol. in-18. XIII. *Vie des justes dans les états ordinaires de la société*, 1 vol. in-12. XIV. *Vie des justes parmi les filles chrétiennes*, 1 vol. in-12. XV. *Vie des justes dans l'état du mariage*, 2 vol. in-12. XVI. *Vie des justes dans la magistrature*, 1 vol. in-12. XVII. *Modèles de dévotion à Marie*, 1 vol. in-12. XVIII. *Les écoliers vertueux*, Paris, 1815, 2 vol. in-16. XIX. *Le Trésor de la jeunesse chrétienne*, ou petit *Traité sur la pureté*, 1 vol. XX. *La vraie parure d'une femme chrétienne*, ou petit *Traité sur la pureté*, 1 vol. D.

CARSTENS (Chrétien-Nicolas), publiciste allemand, né à Lubeck le 5 février 1736, et procureur fiscal dans la même ville, a publié différents écrits sur l'histoire et le droit public de sa patrie, entre autres: I. *Oratio jubila historiam jubilæorum Lubecensium complectens*, Lubeck, 1753, in-8o. II. *De sancto Lubecensium tutelari, D. Johanne Baptistâ*, ibid., 1754, in-4o. III. *De præcipuis quibusdam, quæ Lubeca societati Teutonicæ Jenensi, cùm in membris honorariis, tum ordinariis, concessit, ornamentis*, ibid., eod. in-4o. IV. *Diss. inaug. Florum sparsionum ad potiora privilegiorum Lubecensium capita*, ibid., 1758, in-4o. V. *De immedietate, Lubecensibus à Frederico I anno 1182 concessâ*, Lubeck, 1759, in-4o. VI. *Supplément au droit public d'Allemagne par l'essai d'une interprétation de l'art. 10, tit. 1, lib. III du Droit de la ville de Lubeck* (en allemand), ibid., 1796, in-4o. Ce jurisconsulte a encore publié quelques Dissertations dans divers recueils périodiques. B. D.

CARTEAUX (Jean-François), né à Allevant, dans le Forez, en 1751, et

le fils d'un dragon du régiment de Thianges. Nourri dans les garnisons, il y contracta une rudesse qui l'a toujours distingué. Son père ayant eu la jambe emportée par un boulet, il le suivit à l'hôtel des Invalides; dans cet asile son goût pour l'art militaire se fortifia, et il y puisa celui de la peinture. Le peintre Doyen, qui y travaillait alors, adopta Carteaux pour élève; et, sous les yeux d'un aussi habile maître, le jeune homme fit des progrès rapides. Cependant, entraîné par son premier penchant, il servit comme soldat dans plusieurs régiments; et revint ensuite à la peinture; fit divers tableaux d'histoire estimés, et parcourut, pour achever de s'instruire dans cet art, les principales contrées de l'Europe. Pendant son séjour en Prusse, Carteaux s'était aussi appliqué à la théorie de l'art de la guere. De retour à Paris au moment où la révolution venait d'éclater, il en embrassa les principes avec ardeur, et fut nommé, le 14 juillet 1789, aide-de-camp de la ville de Paris. Devenu lieutenant dans la cavalerie de la garde nationale, il se distingua à la journée du 10 août 1792; ce qui lui valut le grade d'adjudant-général. Lorsque les Marseillais s'armèrent, en juillet 1793, pour marcher au secours des Lyonnais, alors insurgés contre la Convention, Carteaux fut choisi pour les combattre : il les dissipa dans une bataille qui eut lieu sur les bords du Rhône, au château de Cadenet; et, poursuivant ses succès, il entra à Marseille le 25 août. Le 7 septembre, la Convention déclara qu'il avait bien mérité de la patrie. Cependant les Anglais venaient de débarquer à Toulon; le général Carteaux partit à la hâte de Marseille pour secourir cette place, et remporta sur eux plusieurs avantages, particulièrement au combat d'Ollioule, le 7 octobre. Ce fut à ce siége de Toulon, et sous les ordres du général Carteaux, que Buonaparte fit ses premières armes. Bientôt après, Carteaux fut nommé général en chef de l'armée d'Italie à la place de Brunet, puis, à son retour à Marseille, commandant de celle des Alpes. Il ne jouit pas long-temps de ces honneurs : arrêté à Marseille, il fut amené à Paris, et renfermé à la Conciergerie dans le courant de janvier 1794. La journée du 9 thermidor le rendit à la liberté; et il fut envoyé, en 1795, sur les côtes de Normandie, pour y commander un corps d'observation, qui faisait partie de la grande armée de l'Ouest sous les ordres du général Hoche. Destitué peu de temps après, il s'en plaignit à la Convention, le 12 septembre même année. Carteaux servit le parti de la Convention avec beaucoup de zèle, lors de l'attaque des sections, le 5 octobre 1795. Réintégré dans son grade depuis cette époque, il resta en activité jusqu'en 1800. Le gouvernement consulaire le nomma, le 21 juillet 1801, administrateur de la loterie; place qu'il quitta, au mois d'octobre 1804, pour celle d'administrateur de la principauté de Piombino. Il revint un an après en France, et y a vécu depuis dans une profonde obscurité. — CARTEAUX (Félix), colon refugié, a publié : *Examen politique des colonies modernes, dans le but le plus particulier de savoir si celles de France lui ont été avantageuses ou non*, 1805, in-8°. II. *Le songe de Colomb*, en vers, avec des notes, 1809, in-8°. Ix.

CARTELLIER, l'un des plus célèbres statuaires et sculpteurs de Paris. Parmi ses nombreux ouvrages, le rapport de l'Institut fait, en 1810, pour les prix décennaux, cite de la manière suivante : 1°. une statue en marbre, représentant la *Pudeur* : « La figure est de grandeur naturelle : son attitude exprime parfaitement le sentiment d'inquiétude qui engage une jeune fille timide à cacher les beautés dont la nature l'a douée. L'expression de la physionomie est pure et gracieuse, parfaitement d'accord avec le sentiment dont elle paraît émue. On peut, il est vrai, reprocher un peu de maigreur à quelques parties de cette statue; mais ces mêmes parties sont d'un dessin si délicat, qu'on ne s'arrête point aux défauts. » Le jury proposa en conséquence d'accorder à M. Cartellier une mention honorable. 2°. La statue de *Vergniaux*, membre de la Convention nationale, placée sous le vestibule du grand escalier du sénat conservateur : le jury déclare « qu'elle porte un caractère imposant, qui retrace noblement l'image de cet orateur. » 3°. Bas-relief en marbre représentant la *Capitulation d'Ulm*. Ce bas-relief, qui ornait l'arc de triomphe de la cour des Tuileries, a été enlevé par ordre du Roi en 1815. Le jury reproche un manque de chaleur et de mouvement à cette composition, « qui cependant, ajoute-

» t-il, se fait remarquer avantageuse- » ment par une belle ordonnance, la » grande expression des figures, et une » exécution très soignée. » 4°. Bas-relief représentant la *Gloire distribuant des couronnes et parcourant un champ couvert de trophées*, placé au-dessus de l'archivolte de la porte extérieure du Louvre, du côté de la colonnade. La composition de ce bas-relief, que le jury regarde comme l'ouvrage capital de M. Cartellier, « a, dit le rapport, » donné lieu à de justes critiques. On » a blâmé le mouvement imprimé aux » chevaux, qui se trouvent lancés en » deux sens opposés, et dont l'action » tendrait à briser le char, ou du moins » à l'arrêter. D'ailleurs, la noblesse de la » figure qui représente la *Gloire*, la lé- » gèreté et la grâce de ses vêtements, » celle qui règne dans les mouvements ani- » més de ses coursiers, malgré l'espèce » de symétrie commandée par une dispo- » sition première, à laquelle le statuaire » a été forcé de se soumettre; tout, » dans cet ouvrage, exécuté avec une » perfection rare, fait connaître l'étendue » et le caractère du talent de M. Car- » tellier. » Par ordonnance du 21 mars 1816, M. Cartellier a été nommé membre de l'académie des beaux-arts, deuxième section. In.

CARTIER, ex-chirurgien en chef à l'hôtel-dieu de Lyon, a publié: I. *Précis d'observations de chirurgie faites à l'hôtel-dieu de Lyon*, 1803, in-8°. II. *Discours sur l'esprit qui doit diriger le manuel des opérations de chirurgie*, 1804, in-4°. III. *Éloge de M. A. Petit*, 1812, in-8°. Ot.

CARTWRIGHT (George), né à Marnham, dans le comté de Nottingham, en 1739, d'une famille très ancienne de ce comté, entra, à l'âge de quatorze ans, dans la compagnie des cadets à Woolwich, et, l'année suivante, s'embarqua pour les Indes-Orientales, d'où il vint, en 1757, avec le grade d'enseigne dans le 39e. régiment. Nommé lieutenant, il accompagna le marquis de Granby en Allemagne, en qualité d'aide-de-camp. Il fut ensuite pourvu d'une compagnie dans le 37e. de ligne, qu'il joignit à Minorque; mais il fut obligé, par sa mauvaise santé, de retourner en Angleterre. Le *Guernesey*, dont son frère John était lieutenant, se trouvait en ce moment à Spithead, prêt à mettre à la voile pour Terre-Neuve : il obtint la permission de faire ce voyage pour le rétablissement de sa santé. Ce fut l'occasion des six voyages consécutifs et d'un séjour de près de seize ans qu'il fit ensuite sur les côtes barbares du Labrador, et dont il a publié un journal intéressant en 3 vol. in-4°., 1793, traduit en français. — Cartwright (sir John), écuyer, frère du précédent, est un des champions les plus ardents du parti qui s'est prononcé pour une réforme parlementaire. Né en 1740, il quitta de très bonne heure la maison de son père pour s'engager dans les troupes du roi de Prusse, dont les faits héroïques avaient stimulé sa jeune ambition. Ramené dans son pays par un ami, il entra, en 1758, dans la marine royale, fut présent à la prise de Cherbourg et à la victoire remportée en 1759 par sir Edward Hawke. Sir John Cartwright servit avec distinction à Terre-Neuve, sous les ordres de sir Hugh Palliser et de l'amiral Biron. Dans les excursions qu'il fit dans l'intérieur de l'île, il découvrit un lac qui se trouve être la source de la rivière *Exploit*, et qui fut depuis indiqué sur la carte publiée par Jeffries en 1775. Il parvint au grade de lieutenant dans la marine, qu'il quitta en 1770, à cause de sa mauvaise santé, pour entrer dans la milice de son comté, où il devint major en 1775. Le major Cartwright s'est fait remarquer par un ardent amour de la liberté, qu'il a souvent porté à l'excès, tant dans ses nombreux écrits, que dans les discours qu'il a prononcés dans des réunions politiques : il est un des plus chauds partisans de la démagogie française. Les principes que manifestait hautement sir Cartwright, déterminèrent le duc de Newcastle, alors lord-lieutenant du comté de Nottingham, à donner à un autre la place de lieutenant-colonel de la milice de cette province, qui lui appartenait par droit d'ancienneté, et enfin à l'éloigner tout-à fait en 1792. Ce qui avait surtout indisposé le duc de Newcastle, était la réunion du major Cartwright aux prétendus amis de la liberté, dans un dîner qui se donna à Londres, dans la taverne de la *Couronne et de l'Ancre*, le 14 juillet 1791, pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille. Depuis cette époque, le major Cartwright n'a point occupé de place; mais il a fait beaucoup parler de lui par des écrits pleins de sentiments exaltés, et où se trouvent des idées saines, exprimées avec énergie. Il a publié : I. *L'Indé-*

pendance de l'Amérique, l'intérêt et la gloire de la Grande-Bretagne, in-8°., 1774. II. *Lettre à Edmond Burke, pour attaquer les principes de gouvernement émis dans son discours du 9 avril* 1774, in-8°., 1775. III. *Choisissez : représentation et respect, imposition et mépris, parlements annuels et liberté, longs parlements et esclavage*, in-8°., 1776; réimprimé en 1777 sous ce titre : *Les droits législatifs de la société vengés*. IV. *Lettre au comte d'Abingdon, pour discuter une assertion relative à un droit fondamental de la constitution, renfermée dans des Réflexions de S. S. sur la lettre d'Edmond Burke, écuyer*, in-8°., 1777. V. *La barrière du peuple contre l'influence illégale et la corruption*, in-8°., 1780. VI. *Donnez-nous nos droits, lettre aux électeurs de Middlesex*, in-8°., 1782. VII. *Evidence intérieure*, ou *Recherche pour savoir jusqu'où la vérité et la religion chrétienne ont été consultées par l'auteur des Pensées sur une réforme parlementaire* (Soame Jenyns), in-8°., 1784. VIII. *Lettre au duc de Newcastle, lord-lieutenant du comté de Nottingham, concernant sa conduite en disposant des commissions dans la milice*, in-8°., 1792. IX. *Lettre à un ami à Boston et à tous les autres membres des communes qui se sont associés pour soutenir la constitution*, in-8°., 1793. X. *L'état en danger, avec une introduction contenant des remarques sur quelques-uns des derniers écrits d'Arthur Young*, in-8°., 1795. XI. *Lettre au haut-shérif du comté de Lincoln, relativement aux lois crim. de lord Grenville et de M. Pitt pour altérer la loi d'Angleterre sur la trahison et la sédition*, in-8°., 1795. XII. *Défense constitutionnelle de l'Angleterre à l'intérieur et à l'extérieur*, in-8°., 1796. XIII. *Appel au sujet de la constitution anglaise*, in-8°., 1797 : deuxième édition, considérablement augmentée, 1799. XIV. *L'égide de l'Angleterre*, ou *La force militaire de l'empire*, 2 vol. in-12, 1803-1806. XV. *Etat de la nation, dans une suite de Lettres au duc de Bedfort*, in-8°., 1805. XVI. *Motifs pour une réforme*, in-8°., 1809. XVII. *La comparaison, où l'on considère une réforme simulée, une demi-réforme et une réforme constitutionnelle*, in-8°., 1810. — CARTWRIGHT (Edmond), recteur de Goadby-Marwood, dans le comté de Leicester, et prébendier de Lincoln, le plus jeune frère des deux précédents, est né à Marnham, dans le comté de Nottingham en 1743 : il termina son éducation à l'université d'Oxford. Il obtint le rectorat de Marnham en 1779, et vint résider, en 1785, à Doncaster, où il prouva des talents peu communs pour la mécanique, par plusieurs inventions qu'il fit servir à peigner et tisser la laine, etc., etc. Ces inventions furent jugées si utiles, que, sur la demande des principaux négociants et fabricants de Manchester et du voisinage, il lui fut accordé à l'unanimité par le parlement, une gratification de 10,000 livres sterling. M. Cartwright a publié : I. *Constance, élégie à la mémoire d'une dame (mistriss Langhorn)*, in-4°., 1768. II. *Armin et Elvira, conte de légende*, in-4°., 1771. III. *Le prince de la Paix, et autres poèmes*, in-4°., 1779. IV. *Sonnets adressés à des hommes distingués, et Ode au comte d'Effingham*, in-4°., 1783. V. *Mémoire lu à la société des arts le 18 décembre 1799, et discours prononcé à la même société le 29 janvier 1800*, in-8°., 1800. VI. *Sermon sur la mort du dernier duc de Bedfort*, 1802. VII. *Lettres écrites à lord John Russel, et sonnets sur la morale et sur d'autres sujets intéressants*, in-8°., 1807. Z.

CASA-BIANCA (Le comte RAPHAEL), né en Corse à Vescovato, le 27 novembre 1738, entra de bonne heure dans la carrière des armes, et, partisan déclaré des Français, fit avec eux toutes les campagnes depuis 1768 jusqu'au 1er. janvier 1770. Il fut alors promu au grade de capitaine au régiment d'infanterie de Butta-Foco. Le 23 août 1772, il devint capitaine de grenadiers dans un régiment provincial corse; et, le 25 août 1773, il fut nommé major du même régiment. Bientôt favorisé par M. de Marbeuf, il obtint le brevet de colonel, et fut chargé, par le gouvernement, de surveiller ses compatriotes rebelles, et de pacifier la contrée. Casa-Bianca fut l'un des quatre députés extraordinaires de l'île, envoyés en 1790 avec Paoli pour remercier l'assemblée nationale du décret qui assimilait les Corses aux autres citoyens français. Nommé, le 15 septembre 1791, colonel du 49e. régiment d'infanterie, ci-devant Berri, il fut employé sous les ordres du général Biron. Le bon témoi-

gnage que rendit de lui ce général, lui valut le brevet de maréchal-de-camp; et il fut, en cette qualité, employé à l'armée du Midi, où servit utilement le général Montesquiou. Il obtint le commandement de la Corse le 11 octobre 1792. Serré de près par les Anglais, qui venaient de débarquer dans cette île, il fut obligé de se renfermer dans Calvi; et, après un long siége, il se vit contraint de capituler le 1er. août 1793. Devenu général de division en 1794, il revint à l'armée des Alpes, sous Kellerman, et fit les campagnes d'Italie avec Buonaparte. Il fut ensuite envoyé à l'armée de l'Ouest; et il y combattait les royalistes, lorsque Buonaparte, devenu chef du gouvernement, le fit nommer membre du sénat-conservateur le 25 décembre 1799. M. Casa-Bianca abandonna alors le service militaire; il fut créé, en 1804, comte de l'empire, grand-officier de la Légion-d'honneur, et pourvu ensuite de la sénatorerie d'Ajaccio. En 1814, il imita sagement la conduite de ses collégues les sénateurs, adhéra à la déchéance de Buonaparte, fut nommé pair par le Roi le 4 juin 1814, et chevalier de St.-Louis le 21 décembre. En octobre même année, il vint à la tête d'une députation de la Corse, féliciter Louis XVIII, et l'assurer du dévouement de ses compatriotes. Cependant le 20 mars arriva; et M. Casa-Bianca fut nommé pair le 2 juin par Buonaparte. Il ne parla qu'une seule fois dans cette assemblée pendant un mois qu'elle exista; et ce fut pour demander que la discussion d'une proposition émise à deux heures après midi fût ajournée à cinq heures, lorsque la séance serait reprise. Le Roi, par son ordonnance du 24 juillet, a privé M. Casa-Bianca de sa dignité de pair. — Casa-Bianca (Louis-François), neveu du précédent, et colonel de gendarmerie. Lors du retour de Buonaparte au mois de mars 1815, il prit le commandement du camp de Bastia, qui se révolta contre le chevalier de Bruslard, gouverneur de l'île pour le Roi; il arbora le pavillon tricolore, et fit à toutes les communes environnantes un appel qui fut le signal d'une insurrection générale. (*Voy*. Casalta.) A.

CASALTA, ancien général de brigade, né en Corse, fut employé à l'armée d'Italie en 1796, et envoyé dans sa patrie au mois d'octobre, par le général Gentili, que Buonaparte avait chargé d'une expédition contre cette île. Il y débarqua le 18, chassa les Anglais du fort de Bastia le 20, et s'empara de St.-Florent le lendemain. Ces premiers succès forcèrent le vice-roi Elliot à se retirer à Porto-Ferrajo, et préparèrent la conquête de la Corse, qui fut bientôt après entièrement évacuée par les Anglais. Dans le courant de 1797, Buonaparte renvoya Casalta en Corse, pour réprimer quelques troubles qui venaient d'y éclater. Ce général cessa ensuite d'être employé, et sembla perdre de son crédit auprès de Buonaparte, à mesure que celui-ci devint plus puissant. Casalta se retira en Corse; et il y vivait paisiblement, lorsque Buonaparte, en s'évadant de l'île d'Elbe en 1815, le nomma, le 26 février, membre de la junte d'administration, qui se constitua le 3 mars à Corte, pour opérer le rétablissement du gouvernement impérial. Il se mit également à la tête du camp qui se forma, le 27 mars, en avant de Bastia. (*Voy*. Casa-Bianca.) En un mot, il fut un de ceux qui montrèrent, à cette époque, le plus d'acharnement contre le chevalier de Bruslard, gouverneur pour le Roi. Y.

CASA-VALENCIA (Le comte de), officier de la secrétairerie d'état en Espagne, fut secrétaire de la légation d'Espagne à Berlin, pendant la mission du général O-Faril (depuis ministre de la guerre de Joseph Buonaparte). Le comte de Casa-Valencia reprit ses fonctions dans la secrétairerie d'état après le retour d'O-Faril en Espagne, et fut nommé par Murat secrétaire du conseil provisoire de régence institué par ce général après le départ de l'infant don Antonio, oncle de Ferdinand VII, à qui celui-ci avait confié la régence à son départ de Madrid pour se rendre à Baïonne (*Voy*. Antonio). Le comte de Casa-Valencia devint conseiller-d'état le 8 mars 1809; et, en janvier 1810, il accompagna le roi Joseph à Cordoue, où il fut son commissaire pour surveiller diverses parties de l'administration. Il vint à Paris en 1812, et fut présenté à Napoléon le 31 janvier 1813. Il était encore dans cette ville en 1815. D.

CASENAVE (Antoine de) était avocat lorsque la révolution commença. Nommé administrateur de département à Pau, il fut, en septembre 1792, élu membre de la Convention par le département des Basses-Pyrénées. Dans le

procès du Roi, il parla en ces termes : « La mort de Louis XVI est, dans » mon intime conviction, le tombeau » de la liberté publique, et le triom- » phe des ennemis de ma patrie. Les » paradoxes et les sophismes que l'art » a inventés dans le cours de cette pro- » cédure, me confirment de plus en » plus dans les principes que j'ai déjà » manifestés. La cumulation de tant de » pouvoirs incompatibles me paraît une » monstruosité tyrannique, à laquelle je » ne veux avoir aucune part. Le seul » code pénal applicable à Louis, est ce- » lui qui prononce sa déchéance. Le sa- » lut public commande, à son égard, » une mesure de sûreté générale; je con- » clus, en conséquence, 1°. à la réclusion » de Louis et de sa famille, jusqu'après » la paix, et à leur exil perpétuel à cette » époque; 2°. à ce que les suffrages des » membres qui n'ont point été présents » à l'instruction de cette affaire ne soient » point comptés pour ce jugement; 3°. » à ce que, pour suppléer au défaut de » récusation des membres qui sont sus- » pects pour cette décision, la majorité » des voix soit fixée aux deux tiers au » moins. Je demande acte de mes pro- » positions. » Quand Louis XVI fut condamné, Casenave parla avec force pour obtenir un sursis à l'exécution de l'arrêt. Il garda le silence pendant le règne de la terreur, et fut envoyé, après la chute de la Montagne, en mission dans la Seine-Inférieure. En 1795, il comprima, à Rouen, des troubles qui s'y élevaient à l'occasion de la rareté des subsistances, et fit accepter les décrets pour la réélection des deux tiers des députés. Il annonça ensuite que la ville applaudissait à la victoire du 13 vendémiaire. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en mai 1797. Il fut réélu en mars 1799, au même conseil des cinq-cents, et passa en décembre au corps législatif, dont il fut secrétaire, le 7 mars 1800. Nommé candidat par ses concitoyens, et choisi par le sénat, le 10 août 1810, pour représenter le département des Basses-Pyrénées, il faisait encore partie du corps législatif au moment de la chute du gouvernement impérial en 1814. Le 6 avril de cette année, il adhéra à l'acte de déchéance prononcé contre Buonaparte et sa famille; et, le 8, il accepta l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France. Membre de la chambre des députés en 1814 et en 1815, M. de Casenave s'y fit remarquer par sa modération. Ayant aussi été choisi par son département pour faire partie de la chambre des représentants de Buonaparte en mai 1815, il vint siéger dans cette chambre : mais, fidèle à son système de modération, il s'y fit peu remarquer; et, le 27 juin, il sollicita un congé pour cause de maladie. IN.

CASSAGNE (Le baron LOUIS-VICTORIN), lieutenant-général, né le 5 juin 1774, était colonel du 28e. régiment de ligne, lorsqu'il fut nommé général de brigade en 1804. Il fut employé en Espagne dès la première invasion de ce pays, obtint quelques succès, et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur le 24 janvier 1811. Employé dans la province de Ronda, il parvint à se rendre maître de ce pays difficile, et fut nommé général de division le 30 mai 1813. En 1814, le général Cassagne fut créé par le Roi chevalier de St.-Louis, et nommé commandant du département de la Haute-Garonne. Il était à Toulouse, lorsque, le 9 mars, on y apprit le débarquement de Buonaparte. Le soir, il alla au théâtre, où l'on donnait les *Héritiers Michaud*. Au moment où l'enthousiasme qu'excitait cette représentation fut le plus vif, il se leva, et, de sa loge, tendant la main vers les spectateurs, il fit faire silence, et prononça ces mots d'une voix ferme et animée : « *Vive le Roi! vive la fa-* » *mille royale! Guerre aux séditieux* » *qui tenteraient de troubler la tran-* » *quillité de l'Etat! c'est le vœu, c'est* » *le cri de l'armée.* » Dès le lendemain, il prit les mesures les plus promptes pour mettre la garnison et la garde urbaine en état de marcher contre l'usurpateur. Cependant il suivit ensuite l'impulsion donnée par le général Laborde, qui commandait la division; et lorsque l'autorité de Buonaparte fut rétablie à Toulouse, il se rendit à Paris, et reçut une nouvelle mission dans la 10e. division militaire. Il était en 1816 à la disposition du ministre de la guerre. — CASSAGNE (Le baron Pierre), né le 31 décembre 1762, maréchal-de-camp d'infanterie le 21 avril 1800, chevalier de Saint-Louis le 1er. novembre 1814, fut admis à la retraite le 4 septembre 1815. A.

CASSAS (L.-F.), peintre et architecte. Suivant le rapport fait par la classe d'histoire et de littérature de l'Institut

en 1811, il s'occupait d'un *Voyage pittoresque de la Syrie, de la Phœnicie, de la Palestine et de l'Egypte*, comparable à celui de M. de Choiseul-Gouffier en Grèce. Il avait paru en 1799, et années suivantes, trente livraisons de planches destinées à orner cet ouvrage. M. de Choiseul ayant mis opposition à la publication du texte, Cassas s'est occupé d'exécuter en talc, en liége et en terre cuite, les modèles des plus beaux monuments d'architecture ancienne et moderne, avec les accessoires nécessaires en bronze ou en marbre. Cette galerie a été exposée au public; et l'auteur a publié une *Notice des chefs-d'œuvre de l'architecture des différents peuples*, Paris, 1806, in-8°. Le célèbre architecte Legrand a donné une description plus détaillée de ces 74 modèles et des monuments qu'ils représentent, sous ce titre: *Collection des chefs-d'œuvre de l'architecture des différents peuples*, exécutés en modèles sous la direction de L.-F. Cassas, Paris, in-8°. M. Cassas fut nommé, en mai 1816, inspecteur de la manufacture royale des Gobelins, et professeur de dessin de la même manufacture, en remplacement de M. de Belle. — CASSAS (Victor), syndic des courtiers de Paris, a publié, en 1816, une brochure sur les finances, intitulée, *Réflexions*, etc., où il attaque le système de M. Bricogne. (*Voy.* BRICOGNE.) IN.

CASSINI (JACQUES-DOMINIQUE), fils du célèbre Cassini de Thury, directeur de l'observatoire, membre de l'académie des sciences, puis de l'Institut national, naquit le 30 juin 1740, et marcha sur les traces de ses aïeux dans la carrière des sciences. (*Voy.* CASSINI, dans la *Biograph. univers.*) En 1789, il fit hommage à l'assemblée nationale de la grande carte de France, pour faciliter les travaux relatifs à la division des départements, à laquelle il a coopéré lui-même. Le gouvernement impérial le décora, en 1804, de la croix de la Légion-d'honneur. M. Cassini est membre du conseil-général du département de l'Oise, et il en a été souvent le secrétaire. C'est un homme plein de sagesse, de probité, et dont le savoir très étendu est le moindre titre à la considération publique. Il a été nommé membre de l'académie des sciences, 3e. section (astronomie), le 21 mars 1816. On a de lui: I. *Voyage fait par ordre du Roi, en 1768 et 1769, pour éprouver les montres marines inventées par M. Leroy*, 1770, in-4°. II. *Voyage en Californie, par feu Chappe d'Auteroche, rédigé et publié*, 1772, in-4°. III. *De l'influence de l'équinoxe du printemps et du solstice d'été sur la déclinaison et les variations de l'aiguille aimantée*, 1791, in-4°. IV. *Exposé des opérations faites en France en 1787 pour la jonction des observations de Paris et de Greenwich*, 1791, in-4°. V. *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et à celle de l'observatoire royal de Paris, suivis de la vie de J. D. Cassini (premier du nom), écrite par lui-même, et des éloges de plusieurs académiciens*, 1810, in-4°. — CASSINI (Alexandre-Henri-Gabriel), fils du précédent, fut nommé juge du tribunal de première instance de Paris, le 6 janvier 1811; vice-président, le 15 octobre 1815; et enfin conseiller à la cour royale, le 1er. août 1816. Il fut nommé, dans le même temps, candidat à la chambre des députés par l'arrondissement de Clermont. OT.

CASTAING (de l'Orne), membre du conseil des cinq-cents en mars 1799, fit supprimer le supplément d'indemnité accordé aux représentants du peuple, et, après la révolution du 18 brumaire, passa au corps législatif, d'où il sortit en 1803. Devenu inspecteur des eaux-et-forêts, M. Castaing fut présenté, le 28 mai 1815, à Buonaparte, avec la députation du collége électoral du département de l'Orne, dont il était membre. Y.

CASTANNOS (FRANCISCO-XAVIER, comte DE), général espagnol, né en Biscaïe en 1743, d'une famille distinguée, est le beau-frère du célèbre comte d'O-relly, et l'élève de ce grand général. Il fit sous ses auspices ses premières armes, et l'accompagna en Prusse pour y apprendre la tactique militaire que son oncle établit en Espagne sous le règne de Charles III. C'est à cette école que se sont formés tous les généraux qui ont figuré depuis trente ans en Espagne, tels que Ricardos, O-Faril, O'Donell Freyre, Blacq, Pardof Figuera, et enfin le marquis de Las Amarillas, autre beau frère de Castannos. Celui-ci dut son avancement autant à ses talents militaires qu'à ses alliances. En 1794, il servait dans l'armée de Navarre sous le général Caro, en qualité de colonel du régiment d'Afrique. Dans

toutes les occasions, il se distingua à la tête de ce corps, qu'on citait dans l'armée comme un modèle de bravoure et de discipline. Atteint d'une balle au côté gauche, il faillit mourir de cette blessure; et, depuis ce temps, il porte le corps incliné vers l'endroit où il fut frappé. A la paix de 1796, il fut fait maréchal-de-camp, et en 1798 lieutenant-général. Ayant toujours témoigné du mécontentement sur l'influence du prince de la Paix, il fut exilé de Madrid avec seize autres officiers. Lors de l'invasion des Français, en 1808, le général Castannos offrit ses services à la junte suprême, et il fut chargé par elle du commandement de l'armée que l'on opposa à la première incursion que firent les troupes françaises, sous les ordres du général Dupont. Ces troupes avaient pénétré dans l'Andalousie, au nombre de 7,000 hommes : Castannos marcha contre elles avec environ 40,000 hommes, dont la majeure partie était de troupes de ligne, tirées du camp de Saint-Roch et des dépôts des régiments qui étaient passés en Allemagne. Après la prise de Cordoue, où la valeur française triompha du nombre, et quelques autres affaires moins importantes, les Français furent forcés de se replier sur Andujar. Le général Castannos profita du faux mouvement d'une division ennemie qui défendait le passage du Guadalquivir entre Baylen et Jaen, et fit passer ce fleuve à un corps de 25,000 hommes, commandé par le général Reding, ce qui donna lieu à un combat dans lequel le général Gobert fut tué. La position d'Andujar se trouvant ainsi tournée, la division française qui l'occupait se porta sur Baylen, et il y eut un engagement très vif qui dura 14 heures, et dans lequel le général Dupont et la plupart de ses officiers supérieurs furent blessés. Le succès fut long-temps balancé : les Français chargèrent sept fois à la baïonnette; mais accablés par des forces quadruples, ils furent contraints de céder (*V.* DUPONT DE L'ÉTANG.) Il y eut un traité dans lequel il fut stipulé qu'ils reviendraient en France avec armes et bagages, et qu'ils auraient la faculté de rentrer en campagne immédiatement après leur retour; mais cette convention fut violée, et les troupes furent retenues prisonnières de guerre. On ne peut attribuer à Castannos cette violation sans exemple d'un traité militaire qui devait être sacré; ce général s'y opposa de tout son pouvoir : elle fut l'effet de l'extrême irritation des esprits. Quoique ce premier avantage fût dû à une grande supériorité de forces, il fut cependant très heureux pour les Espagnols; il entraîna la défection de deux régiments suisses qui étaient sous les ordres du général Dupont, et il donna à la junte le temps de préparer de nouveaux moyens. Castannos n'eut cependant pas beaucoup à s'en féliciter; on fut mécontent des conditions qu'il avait stipulées avec les Français : on ne voulut en tenir aucune; et la défaite de Tudela, qu'il éprouva quelques mois après (novembre 1808), lui fit perdre beaucoup d'influence. Cependant la régence l'ayant nommé, en mars 1811, commandant en chef de la 4e. armée espagnole, capitaine-général de l'Estramadure, de la Vieille-Castille, de la Galice, et d'autres provinces, il prit une part plus active aux événements militaires. Il commanda les lignes de Saint-Roch et la principale armée espagnole, devint l'associé et l'émule de gloire de Wellington, et déploya surtout des talents supérieurs dans la fameuse bataille de Vittoria. Le général anglais n'hésita pas à dire qu'il devait en grande partie le succès de cette journée à Castannos et à la bravoure de ses troupes. Après cette victoire, la régence lui retira le commandement et son titre de capitaine-général; et, pour pallier cette disgrâce, elle lui conféra le titre de conseiller-d'état. Castannos écrivit à Wellington pour se plaindre de cette injustice; et le général anglais, dans sa réponse en date du 30 juin 1813, dit hautement que la régence avait manqué à l'honneur et à l'équité en destituant un général qui avait rendu les plus grands services à sa patrie. Néanmoins, forcé d'obéir, Castannos écrivit au ministre de la guerre : « J'ai eu la satisfaction de re» mettre au maréchal-de-camp Freyre, » sur la frontière de France, le comman» dement que j'ai pris en mars 1811, à » Aldea de Gallega, en vue de Lis» bonne. » Mais Castannos ne tarda point à être dédommagé de cette injustice momentanée. Le roi, à son retour de France, l'accueillit avec distinction, et le nomma capitaine-général commandant de la Catalogne. Ferdinand ayant, l'année suivante, institué le nouvel ordre de Saint-Ferdinand pour récompenser

les vainqueurs de Vittoria, le général Castannos fut nommé grand'-croix de cet ordre, le 26 avril 1815. Quand l'Europe se coalisa de nouveau en 1815, contre Buonaparte, Castannos commandait près des Pyrénées une armée de 70,000 hommes. Mais, bien que les armées alliées fussent à Paris depuis le mois de juillet, les Espagnols n'entrèrent en France que dans les premiers jours de septembre. Les Français, regardant cette entrée comme une invasion hostile, se préparaient à la défense, quoique les Espagnols n'eussent commis aucune hostilité, lorsque le duc d'Angoulême, qui se trouvait à Bordeaux, se rendit auprès de Castannos. Ce général n'était pas venu en France pour augmenter les maux qui accablaient ce royaume, mais pour soutenir la cause des Bourbons : aussi, à la première insinuation d'un Bourbon, il fit rétrograder son armée, et donna, au comte d'Abisbal, l'ordre d'en faire autant. (*Voy.* ABISBAL.) « On a remar» qué, dit une lettre de St.-Jean-de» Luz, le 4 septembre, que les officiers » portaient la cocarde rouge et blanche » en signe d'alliance... Ni l'habitant des » campagnes, ni le bourgeois des villes, » n'a à se plaindre d'une vexation Le chef » avait promis que les propriétés seraient » respectées par la troupe, qui avait ou» blié les désastres causés dans sa patrie » par nos compatriotes militaires. On a » tenu parole. » Rentré en Espagne, le général Castannos écrivit à M. Devilliers du Terrage, préfet des Pyrénées-Orientales, de la part du roi d'Espagne, pour le remercier du bon accueil que les habitants de ces contrées avaient fait à l'armée espagnole : « Les troupes et les » habitants, les autorités et les chefs, » lui dit-il, ont tous offert aux yeux » de l'Europe le tableau le plus tou» chant des vertus civiques et militaires. » C'était une véritable fête de famille » que celle de St.-Louis : le cri unanime » de *vivent les Bourbons!* était bien l'ex» pression de l'unanimité de nos senti» ments et de nos vœux pour la gloire et » le bonheur de cette auguste famille, » dont les branches, s'étendant sur les » trônes de France et d'Espagne, se réu» nissent de nouveau par les liens de la » plus intime alliance, etc. » Le général Castannos, étant resté capitaine-général de la Catalogne, prit des mesures sévères pour réprimer le brigandage qui s'y était manifesté, comme il arrive si souvent à la suite des guerres civiles ; et, dans le mois d'août 1816, il se démit de son commandement, qu'il laissa au général de Lascy. S.

CASTEJA (Le comte DE), fils du maréchal-de-camp de ce nom, qui fut tué au château des Tuileries le 10 août 1792, fut auditeur au conseil d'état sous le gouvernement impérial, puis maire de Framerville. Il fut présenté à l'empereur, le 25 fév. 1811, comme député du collége électoral du département de la Somme. Le 7 avril 1813, il fut nommé sous-préfet à Boulogne. Le 10 avril 1814, se trouvant à une réunion qui eut lieu dans cette ville, pour célébrer le prochain retour de Louis XVIII, il prononça un discours dans lequel on remarqua ce passage : « Louis » XVIII, ô mon Roi ! que n'êtes-vous » témoin de notre ivresse, que n'enten» dez-vous nos serments ! Sage comme » les plus sages de vos ancêtres, vous » nous rendrez heureux comme l'ont été » nos aïeux..... Et vous, fille des rois » et du malheur, fille d'un martyr, » nous allons donc reposer sur vous » nos yeux attendris et satisfaits. Ado» rable princesse ! belle comme votre » mère, pure comme les lis de vos pères, » vous vous montrez à nous comme les » plus belles fleurs, etc. » Après le 20 mars 1815, M. de Casteja rejoignit le Roi à Gand ; et il rentra à la suite de S. M. Il fut nommé préfet provisoire du Pas-de-Calais, pendant que le comte du Bourg était commissaire du Roi dans cette contrée. Le baron Malouet le remplaça dans cette préfecture ; et M. de Casteja passa à celle du Haut-Rhin. A.

CASTEL (RENÉ-RICHARD) naquit à Vire en 1758 : son père était ancien militaire, et son oncle garde-du-corps. Il fut élevé à Paris au collége de Louis-le-Grand, où il fit ses études de la manière la plus distinguée. A l'époque de la révolution, M. Castel, jeune encore, et étant très lié avec Doulcet de Pontecoulant, fut séduit par les théories brillantes qui faisaient entrevoir le bonheur de la France dans la destruction de quelques abus. Mais joignant un esprit juste aux mœurs les plus honnêtes, il ne tarda pas à voir que les révolutionnaires ne tendaient qu'à renverser le gouvernement, et il se fit remarquer par son dévouement à la monarchie. Il fut d'abord maire

de Vire, qu'il sut préserver de toute commotion. Elu à l'assemblée législative, il y figura constamment parmi les plus zélés partisans de la monarchie. Le 14 juillet 1792, lorsque Louis XVI alla renouveler son serment au Champ-de-Mars, M. Castel, craignant, d'après quelques avis qui lui étaient parvenus, que les révolutionnaires n'eussent le projet d'assassiner ce prince, ne le quitta point, résolu à lui faire un rempart de son corps. Après la session de l'assemblée législative, il se retira en Normandie, où il resta quelques années. Il revint à Paris lorsque les troubles furent apaisés; et il fut nommé professeur de belles-lettres au collége de Louis-le-Grand. Il a occupé cette chaire pendant dix ans. Les élèves distingués qu'il a formés, attestent son zèle et ses talents dans l'enseignement. Il a été depuis inspecteur-général de l'université; et il est actuellement inspecteur des études à Paris, et inspecteur des écoles royales militaires. M. Castel est auteur du poème des *Plantes*, qui respire le goût de la belle antiquité. Cet ouvrage parut, pour la première fois, en 1797. Il est rempli de beautés d'un ordre supérieur. L'auteur a donné, depuis, le poème de *la Forêt de Fontainebleau*, 1805, in-12, dans le début duquel il eut le courage de rappeler les nobles souvenirs des Bourbons. On a donné en 1811 (Paris, in-12) une 4e. édition du poème des *Plantes*, revue, accompagnée de notes et de gravures; suivi de *la Forêt de Fontainebleau*, d'un *Voyage de Paris à Crévi, en Chablais*, et d'un *Discours sur la gloire littéraire*, prononcé devant l'université, le 16 avril 1809. On a encore de lui: I. *L'Histoire naturelle de Buffon*, classée d'après le système de Linné, etc. (*Voy*. la *Biograph. univers.* au mot Buffon.) II. *Le prince de Catane*, opéra, 1813, in-8o. — Un autre Castel fut nommé député à la chambre par le département de la Seine-Inférieure en septembre 1815, et réélu pour la même chambre en octobre 1816. — Castel (Michel) a publié le *Tribun des Alpes*, 1799, in-12. — Castel (L.) a publié, *Analyse critique et impartiale de la nosographie philosophique* de Ph. Pinel, 1799, in-8o. A. et Ot.

CASTELBAJAC (Armand-Raymond, comte de), né le 22 juillet 1772, près de Rabasteins dans le Bigorre, dont cette famille est originaire, fut d'abord page de Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII. Il embrassa ensuite la carrière militaire; et il était lieutenant au corps des carabiniers, connus sous le nom de carabiniers de Monsieur, quand la révolution éclata. Le comte de Castelbajac s'y montra fort opposé, et suivit les princes dans leur émigration. Il servit avec beaucoup de distinction dans leur armée, où il fit partie de la légion de Béon. Le Roi, à son retour en 1814, le récompensa en lui accordant le brevet de colonel au 17e. régiment de chasseurs à cheval, et en le nommant chevalier de St.-Louis. In.

CASTELBAJAC (Marie-Barthélemi, chevalier, vicomte de), frère du précédent, né le 1er. juin 1776, fut créé chevalier de Malte de minorité, le 1er. juin 1783. Il émigra en même temps que son frère, et servit comme lui dans l'armée des princes. Elevé sous les yeux de sa grand'-mère, la comtesse de Persin, il en avait reçu les meilleures leçons. Cette dame, douée d'une rare vertu, avait mis tous ses soins à faire germer dans le cœur de son petit-fils les principes de religion, qui ont toujours dirigé sa conduite. Marié, à son retour de l'émigration, avec Mlle. de Saint-Gery, qui partageait ses opinions, il s'est constamment occupé à se pénétrer des devoirs d'un bon citoyen, et à les remplir scrupuleusement. Bon fils, bon époux et bon père, à la fleur de son âge il était cité pour un modèle de vertus domestiques. M. de Castelbajac fut nommé le 22 août 1815, par le département du Gers, membre de la chambre des députés. Le 23 janvier 1816, il fit, au nom de la commission chargée de l'examen de la proposition tendant à autoriser les donations en faveur du clergé, un rapport très éloquent, et où l'on remarquait le passage suivant: « Je n'ai pas compris le » danger qu'il y avait à voir le clergé re- » devenir propriétaire. Eh quoi! ce qui a » existé pendant des siècles avec avan- » tage, présente tout-à-coup de si graves » inconvénients? Depuis tant de services » qu'il a rendus, qu'a-t-il fait pour inspi- » rer tant de craintes? Rappelons une » partie de ses travaux pour prouver » combien il est redoutable: les dé- » frichements d'une grande partie de la » France; le dépôt des lettres conservé » et augmenté par lui; les sciences cul- » tivées avec avantage pour la nation par » d'utiles et savantes congrégations; la

» construction d'édifices publics; des pays » incultes devenus fertiles; l'éducation » produisant entre ses mains les Pascal, les » Bossuet, les Fénélon, et tant d'hommes » illustres. Voilà ce qu'il fit dans des » temps où de grandes richesses lui don- » naient de grands moyens. Que fit-il » dans des temps d'infortune? Je le dirai » aussi. Qui plus que lui fut le soutien » du trône? qui plus que lui fut fidèle à » son Dieu et à son Roi? Quelle est l'é- » preuve qui lui a manqué, le courage » qu'il n'a pas eu? Dans les prisons, » dans l'exil, sur l'échafaud, il priait » pour ses gardiens, pour son pays, pour » ses bourreaux. Interrogez les pontons » de Rochefort, les déserts de la Guiane, » et les voûtes encore sanglantes des » Carmes, l'arbre du désert, le parvis » du Temple; tout vous attestera une fi- » délité et une énergie qui ne se démen- » tirent jamais, ni au milieu des priva- » tions de tout genre, ni au milieu des » supplices: pontife, simple prêtre, au- » cun n'abandonna l'autel quand il fal- » lut l'arroser de son sang. Certes, Mes- » sieurs, si l'influence de tels hommes » est d'une grave considération, j'avoue- » rai que je la desire bien plutôt que je » ne la redoute. Essentiellement liée au » trône, la religion en est le plus ferme » appui; et, en travaillant pour l'autel, » nous travaillons pour le trône......... » On sait que la résolution qui fut adoptée par la chambre des députés d'après le rapport de M. de Castelbajac, fut rejetée par les pairs sur la proposition de M. l'abbé de Montesquiou. M. de Castelbajac discuta encore cet objet avec la même chaleur dans l'une des séances du mois de mars suivant. Il fut aussi rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au mariage de S. A. R. le duc de Berri; et, après avoir démontré qu'il était de la dignité de la nation d'ajouter annuellement à l'établissement de S. A. R. la somme d'un million, à titre d'apanage ordinaire, il dit: « C'est pour nous une fête de fa- » mille; c'est le fils du Béarnais qui » s'unit à la petite-fille de Louis XIV et » de Marie-Thérèse. » A son retour à Auch, après la session, M. de Castelbajac fut accueilli par toute la population du département avec le plus vif enthousiasme. Le maire et le corps municipal de Cologne vinrent au-devant de lui pour le complimenter; les maisons de cette ville étaient ornées de festons et de drapeaux blancs; il fut escorté par la garde à cheval jusqu'aux limites de la commune de Mauvesin, où une nouvelle escorte l'attendait, pour l'accompagner jusqu'à la commune de Lauret, où est sa terre: là, les paysans lui avaient dressé un arc de triomphe. M. de Castelbajac fut ensuite visité par tout ce qu'il y a de distingué dans le département. Il a été réélu à la chambre des députés par le même département en octobre 1816. D.

CASTEL-CICALA (Le prince DE) refusa, en 1792, de se rendre à Paris en qualité d'ambassadeur du roi des Deux-Siciles, lorsque ce monarque se fut soumis à cette démarche, exigée de lui par le gouvernement révolutionnaire de France, qui l'avait intimidé par l'apparition subite d'une escadre devant Naples. Le prince de Castel-Cicala ne craignit point de s'exposer, par ce refus, à la disgrâce de son souverain, qu'il éprouva effectivement, puisqu'il fut aussitôt rappelé de Londres, où il résidait en qualité de ministre plénipotentiaire de Sa Majesté sicilienne. Il obtint néanmoins, peu de temps après son retour à Naples, la direction du département des affaires étrangères, mais sans caractère ministériel, M. Acton continuant les fonctions qui s'y rapportaient comme comprises dans l'office de principal ministre. Le prince de Castel-Cicala fut depuis rétabli dans le poste qu'il avait précédemment occupé à Londres; et il se rendit en Sicile auprès de son souverain légitime, lorsque ce prince se vit contraint, pour la seconde fois en 1802, d'abandonner sa capitale par l'invasion des Français. Ce fut même lui que ce monarque chargea des préparatifs de l'embarquement pour Palerme. Il y resta environ deux ans, jusqu'à l'époque où son souverain lui confia une mission extraordinaire à Londres. Il la remplit à la satisfaction de son maître, et resta en la même qualité dans la capitale de la Grande-Bretagne, jusqu'au retour du roi dans son royaume de Naples en 1815. Le prince de Castel-Cicala était à Londres, au mois de février 1816, chargé d'une mission auprès du prince-régent. Immédiatement après, il se rendit en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Naples; et il eut, le 12 mars, une audience de S. M. Louis XVIII, dans laquelle il présenta ses lettres de créance. Il se trouvait à

Paris lorsque Mme. la duchesse de Berri arriva dans cette capitale ; et dès qu'il apprit son débarquement, il partit pendant la nuit pour aller à sa rencontre, le 10 juin 1816. D.

CASTEL-FRANCO (Le prince DE), grand d'Espagne, fut nommé, le 4 juillet 1808, à Baïonne, colonel des gardes wallonnes, par Joseph Buonaparte, devenu roi d'Espagne; ce qui ne l'empêcha pas de se réunir aux Espagnols, qui dès-lors s'armèrent pour défendre leur indépendance. Un décret de l'empereur Napoléon, du 12 novembre 1808, le déclara aussitôt ennemi de la France et de l'Espagne, et traître aux deux couronnes. A.

CASTELLA (Le comte NICOLAS-ANTOINE-XAVIER DE BESLENS DE), né en Suisse, le 24 mai 1767, d'une ancienne famille de ce pays, entra au service de France, et après avoir fait plusieurs campagnes avec beaucoup de distinction, il obtint le grade de maréchal-de-camp le 19 mars 1813, continua ses services avec zèle après la restauration, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 26 août 1814, officier de la Légion-d'honneur le 24 décembre, et commandant le 27 de ce mois même année. Il refusa avec beaucoup de courage de servir Buonaparte lors de son retour de l'île d'Elbe en 1815. (*Voy.* D'AFFRY.) M. de Castella est aujourd'hui adjoint à l'inspecteur-général Fririon pour l'organisation des troupes suisses au service de France. A.

CASTELLAN (A-L.), fils d'un architecte, né à Paris vers 1772, fut destiné de bonne heure à la culture des arts, et se rendit à Rome pour cet objet. Il revint en 1808 à Paris, où il travailla à la rédaction du *Moniteur* pour la partie des beaux-arts. La publication de ses écrits sur la Grèce le recommanda aux savants. Dans le mois d'avril 1815, il fit imprimer un mémoire intitulé: *Essai d'un procédé d'encaustique ou de peinture à l'huile d'olive sur une impression de cire.* Il mit ensuite sous les yeux de l'Institut une suite de peintures exécutées sur toutes sortes de fonds d'après son procédé. L'Institut nomma cinq commissaires pour examiner cette invention : le rapport qui fut présenté dans la séance du 11 mai, portait que la théorie montrerait seule les grands avantages du procédé de M. Castellan, si la pratique de l'auteur et l'adoption qu'en avaient déjà faite plusieurs peintres célèbres ne prouvaient mieux en sa faveur que les raisonnements. Nommé membre de la quatrième classe de l'Institut en avril 1815, M. Castellan est aujourd'hui membre de l'académie des beaux-arts. Le Roi, ayant établi près du ministère de sa maison un conseil honoraire composé d'artistes et d'amateurs, a nommé M. Castellan amateur, le 3 août 1816. On a de lui : I. *Lettres sur la Morée et les îles de Cérigo, Hydra et Zante*, 1808, deux parties, in-8°. II. *Lettres sur la Grèce, l'Hellespont et Constantinople*, 1811, in-8°. III. *Description d'une machine propre à puiser de l'eau, en usage dans le Levant*, 1811, in-8°. IV. *Mœurs, usages et costumes des Ottomans, et Abrégé de leur histoire*, 1812, 6 vol. in-18. Il a inséré quelques articles sur des artistes dans la *Biographie universelle.* Y.

CASTELLANE-NOVEJEAN (Le comte BONIFACE-LOUIS-ANDRÉ DE), né le 4 août 1768, d'une ancienne famille de Provence, était colonel de cavalerie à l'époque de la révolution. Nommé en 1789 député de la noblesse de Château-Neuf aux états-généraux, il y fut de la minorité de son ordre qui se réunit aux députés du tiers-état ; provoqua ensuite la création d'un comité des recherches ; demanda que la déclaration des droits de l'homme fût mise en tête de l'acte constitutionnel, et fit, malgré une vive opposition, déclarer la liberté des cultes. Le 3 septembre, il parla en faveur du *veto suspensif* à accorder au Roi, et se plaignit le 12 octobre de ce qu'il existait encore des prisons d'état. « Des citoyens, dit-il, y gémissent sous le despotisme ministériel, » quoique le despotisme n'existe plus. » Quelques jours après, il s'opposa à la proposition d'exclure du ministère les membres de l'assemblée ; fit décréter, le 2 janvier 1790, que tous les agents de détentions arbitraires seraient tenus de donner l'état de leurs prisonniers; fut élu secrétaire le mois suivant; défendit les ministres accusés lors de la demande du passage de troupes faite par l'Autriche. Le 27 février 1791, dans la discussion relative à l'émigration, il représenta

qu'une loi qui ôterait la liberté de sortir du royaume et d'y rentrer serait dangereuse, en ce qu'elle éloignerait les étrangers, et contrarierait la vente des biens nationaux. M. de Castellane fut nommé maréchal-de-camp le 20 mars 1792; cependant il ne servit pas au commencement de la guerre : emprisonné au Luxembourg pendant la terreur, il sauta par-dessus les barricades dont était environnée cette prison, et fut assez heureux pour se sauver en pays étranger. Il rentra aussitôt après le 9 thermidor, et établit une maison de commerce au Palais-Royal; mais il n'y réussit pas, et l'abandonna. Il fut nommé, en 1802, préfet du département des Basses-Pyrénées, par la protection de M. de Talleyrand, son ancien ami. Elu par ce département candidat au sénat-conservateur, en 1803, il n'y fut point admis par Buonaparte, qui l'en dédommagea quelque temps après par la croix de la Légion-d'honneur, et en le faisant entrer dans son conseil-d'état en qualité de maître des requêtes. Lors des événements qui suivirent le 31 mars 1814, le comte de Castellane donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte et au rappel des Bourbons. Le Roi lui accorda la croix de Saint-Louis le 8 juillet, et celle de commandant de la Légion-d'honneur le 24 octobre. M. de Castellane ne fut point employé pendant les cent jours; et, le 17 août 1815, le Roi le créa pair de France, et le choisit pour présider le collége électoral des Basses-Pyrénées. — CASTELLANE (Le comte BONI DE), colonel de cavalerie, fils du précédent, fut présenté au Roi le 6 mai 1814, nommé officier de la Légion-d'honneur le 24 octobre suivant, et chevalier de St.-Louis le 14 novembre. Le 2 octobre 1815, M. de Castellane fut nommé, par le Roi, colonel des hussards du Bas-Rhin. Il a marié sa fille à l'ex-ministre de la police Fouché, en décemb. 1815. IN.

CASTELLANE-NOVEJEAN (E.-B., vicomte DE), frère du précédent, resta spectateur de la révolution pendant ses premières années, mais n'en fut pas moins considéré comme royaliste en 1793, et incarcéré avec les suspects. Devenu libre après le 9 thermidor, il présida la section le Pelletier en octobre 1795, époque où les sections s'insurgèrent contre la Convention; il fut condamné à mort comme ayant fait battre la générale, donné des ordres, signé des lettres, etc., pour attaquer la représentation nationale. Il sut se soustraire à l'exécution de ce jugement, purgea sa contumace le 4 août 1796, et fut acquitté par la déclaration unanime du jury. Le vicomte de Castellane vécut ignoré, et sans place, sous les gouvernements révolutionnaires; et il fut créé chevalier de St.-Louis le 1er. novembre 1814, et ensuite chevalier de la Légion-d'honneur. —CASTELLANE (Louis-Joseph-Alphonse DE), d'une autre branche de la nombreuse famille de ce nom, sollicita, en 1811, la permission d'établir une verrerie dans sa propriété de Drelisque, près Marseille.— CASTELLANE (César DE) était auditeur de troisième classe en 1813, et fut nommé secrétaire-général des Bouches-du-Rhône le 19 juillet 1814. — CASTELLANE (Jules DE) a publié un roman intitulé : *Aménaïs, ou Malheur et Vertu*, 1809, 2 vol. in-12. B. M. et OT.

CASTELLET DE SAVIGNAC (JEAN-FRANÇOIS-FORNIER), né à Savignac, près d'Ax, en 1772, émigra en 1791, servit avec distinction en Espagne, sous les ordres du comte de Pannetier, passa ensuite en Allemagne, et servit dans les chevaliers de la couronne jusqu'en 1794. Il fut envoyé en Espagne, en avril de cette dernière année, par le prince de Condé, et entra, comme volontaire, dans la légion de la Reine. Revenu en Allemagne, il servit, depuis 1795, dans les hussards du prince Louis de Rohan, jusques après le traité de Campo-Formio. Rentré un instant en France, il fut obligé de quitter Lyon, après le 18 fructidor. En 1814, M. de Castellet, ayant réuni une troupe de royalites, proclama Sa Majesté Louis XVIII dans le département de l'Ariége. Il tint la même conduite en 1815, et n'échappa aux persécutions qu'en se retirant en Espagne, pour y joindre le duc d'Angoulême. Ses liaisons dans le département de l'Ariége, et sa réputation de bravoure, lui donnèrent les moyens de former une compagnie de miquelets royaux, qui, en 1815, servit d'avant-garde à S. A. R Pour reconnaître les services de M. de Castellet, ce prince le nomma chevalier de Saint-Louis le 5 juillet 1816, et ensuite commandant de la gendarmerie de l'Ariége, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été confiés par Sa Majesté. M. de Castellet a occupé cette place jusqu'en septembre 1816, où elle a été rendue à l'ancien titulaire destitué sous Buonaparte. A.

CASTERA (Jean), né à Tonneins, vers 1755, est un de nos écrivains les plus laborieux. Sa *Vie de Catherine* est la plus remarquable de ses productions. Le jugement qu'en a porté le jury de l'Institut, chargé de prononcer sur les ouvrages mis au concours pour les prix décennaux, en 1810, fera apprécier le mérite de l'auteur : « M. Castera s'empressa trop de faire paraître son *Histoire de Catherine II*, » *impératrice de Russie*; sa narration » est élégante et facile : mais les renseignements qu'il put se procurer à cette » époque, étaient sans doute infectés de » l'esprit du temps; et son ouvrage, » d'ailleurs estimable par le talent de l'au- » teur, pourrait souvent le faire accu- » ser d'injustice. » Cet ouvrage a eu deux éditions, Paris, 1798, 3 vol. in-8°.; ibid. 1799, 3 vol. in-8°., et 4 vol. in-12. On a encore du même : I *Odes*, 1785, in-8°. II. *Voyages aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie, par J. Bruce, trad. de l'anglais*, 1790-91, 5 vol. in-4°., ou 10 tomes in-8°. III. *Vie du capitaine Cook, pour servir de suite à ses trois voyages, trad. de l'anglais de Kippis*, 1789, in-4°., ou 2 vol. in-8°. IV. *Voyage dans l'intérieur de la Chine et en Tartarie, fait dans les années 1792-94 par lord Macartney, traduit de l'anglais de Staunton*, 1798, 4 vol. in-8°.; seconde édition, augmentée d'un *Précis de l'histoire de la Chine, par le traducteur du Voyage de Huttner*, etc., 1799, 5 vol. in-8°.; 3e. édition, 1804, 4 vol. in-8°. et Atlas. V. *Vie de B. Franklin, écrite par lui-même, suivie de ses œuvres morales, politiques et littéraires, trad. de l'anglais*, 1798, 2 vol. in-8°. (Voy. la *Biographie univ.*, au mot Franklin.) VI. *L'empire ottoman, ou Résultat de quinze années d'observations sur l'étendue, les forces, les richesses, la population, les mœurs et les rapports politiques et commerciaux de cet empire avec les autres puissances, trad. de l'anglais de W. Eton, avec des notes, et un précis de l'histoire des Turcs*, 1799, 2 vol. in-8°. VII. *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique en 1795-97, par Mungo-Park, trad. de l'anglais*, 1799, in-8°. VIII. *Voyage dans la Haute et Basse Egypte, en Syrie et dans le Darfour, fait depuis 1792-1798 par Browne, trad. de l'anglais*, 1800, 2 vol. in-8°. IX. *Relation de l'ambassade anglaise envoyée en 1795 dans le royaume d'Ava, ou l'empire des Birmans, par le major Michel Symes, traduite de l'anglais*, 1800, 3 vol. in-8°., et Atlas in-4°. X. *Ambassade au Thibet et au Boutan, par S. Turner, trad. de l'anglais*, 1800, 2 vol. in-8°., et Atlas in-4°. XI. *Mélanges d'histoire et de statistique sur l'Inde, traduits de l'anglais*, (imprimés à la suite de la *Description historique de l'Indostan, par J. Rennell, trad. par Boucheseiche*, 1800, 3 vol. in-8°., et Atlas.) XII *Edmond et Eléonore, par E. Marshall, traduit de l'anglais*, 1797, 3 vol. in-12. XIII. *Voyage d'Al. Mackenzie dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, fait en 1789, 92, 93, trad. de l'anglais*, 1802, 3 vol. in-8°. XIV. *Voyage fait par ordre de l'impératrice de Russie Catherine II, dans le nord de la Russie asiatique, dans la mer Glaciale, etc. par le commodore Billings, rédigé par M. Sauer, et traduit de l'anglais*, 1802, 2 vol. in-8°., et Atlas in-fol. XV. *Voyage en Chine, formant le complément du voyage de lord Macartney, par J. Barrow, trad. de l'anglais*, 1805, 3 vol. in-8°., et Atlas in-4°. XVI. *Tableau historique et politique du commerce des pelleteries dans le Canada, depuis 1608 jusqu'à nos jours, trad. de l'anglais de Mackenzie*, 1807, in-8°. M. Castera a coopéré à la rédaction du *Mercure de France* en 1773. — Un autre Castera a publié : I. *De la société d'agriculture de la Rochelle*. II. *Essai sur la navigation sous-marine*, 1810, in-8°. — Castera (D.) a publié : *Manuel des écoles primaires et des petites écoles, ou Méthode perfectionnée pour étudier et pour enseigner l'art de lire*, 1812, in-12. Ot.

CASTEX (Le baron Bertrand-Pierre), lieutenant-général de cavalerie, né en Languedoc le 29 juin 1771, embrassa de bonne heure la profession des armes. Simple soldat dans les premières années de la révolution, il s'éleva par degrés jusqu'au grade de major du 7e. de chasseurs à cheval. M. Castex fut présenté à l'empereur le 28 août 1805, et lui prêta serment de fidélité. Il se fit remarquer à la tête de son régiment à la bataille de Iéna, en 1806; et il obtint, aussitôt après, le brevet de colonel dans le 20e. régiment de son arme. S'étant de nouveau distingué aux batailles d'Eylau et de Friedland, il fut nommé officier et

ensuite commandant de la Légion-d'honneur, le 11 juillet 1807. Promu, l'année suivante, au grade de général de brigade, il fut employé, en 1812, dans la campagne de Russie; et il se signala, le 28 juin, au combat d'Ostrowno, et les 16 et 17 août, à celui de Polotsk. Echappé aux désastres de l'armée française en Russie, il se fit encore remarquer les 26 et 27 août 1813, à la bataille de Dresde, et fut cité avec éloge, à cette occasion, dans le bulletin. Après celle de Leipzig, il opéra sa retraite sur le Brabant hollandais, fut employé à la défense d'Anvers, repoussa plusieurs fois la cavalerie ennemie qui s'avançait dans les environs de cette ville, et finit par s'enfermer dans la place. Nommé général de division le 28 novembre de la même année, M. Castex rentra en France avec les troupes de la garnison d'Anvers; et le Roi lui accorda la croix de St.-Louis, le 13 août 1814. Lors du retour de Buonaparte en 1815, le lieutenant-général Castex fut employé dans le corps du Jura sous les ordres de Lecourbe. Le 24 juin, il se porta à Mulhausen, et établit son quartier-général dans cette ville. Après le retour du Roi en 1815, il cessa d'être employé. — M. CASTEX, fils, d'une autre famille que le précédent, négociant à Moissac, versa, en août 1815, entre les mains du receveur de cette ville, la somme de mille francs, qu'il avait offerte au Roi, dans le mois de mars précédent, et que le gouvernement de Buonaparte avait ensuite vainement tenté de lui arracher. IN.

CASTILHON (PIERRE), négociant à Cette en Languedoc, et commandant de la garde nationale de sa commune, dénonça, en juillet 1790, un plan de contre-révolution qui s'organisait, dit-il, dans le midi. Député de l'Hérault à la Convention nationale, il y vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. En mai 1795, il fut envoyé en mission pour les subsistances, passa au conseil des cinq-cents par la réélection des deux tiers, y devint commissaire de la comptabilité, fut élu secrétaire le 19 février 1797, et en sortit le 20 mai suivant. Depuis cette époque, il a abandonné la carrière législative pour se livrer au commerce. Il était, en mai 1814, officier des gardes nationaux de Cette, et il présenta en cette qualité une adresse de dévouement à Buonaparte. B. M.

CASTILLE (JEAN-BAPTISTE), professeur à Poitiers, né à Schauches-Lestré, en 1761, a publié : I. *Cours d'études pour la jeunesse française*, 1806, 2 vol. in-12. II. *Cours d'arithmétique raisonnée*, 1807, in-12. III. *Le nouvel Eraste*, ou l'*Ami de la jeunesse*, 1808, in-12. IV. *La civilité française, enseignée par l'exemple*, 1814, in-12. OT.

CASTLEREAGH (ROBERT STEWART, vicomte), secrétaire-d'état pour les affaires étrangères, lord commissaire pour le commerce et les colonies, curateur du Musée britannique, commissaire pour les affaires de l'Inde, lord-lieutenant du comté de Londonderry en Irlande, conseiller privé de S. M. Britannique, membre du parlement pour le comté de Down, etc., membre de la société royale de Londres, est né en Irlande en 1769. Il est le fils aîné du comte de Londonderry. Elevé à Armagh, par les soins de l'archidiacre Hurrock, jusqu'en 1786, il termina son éducation au collége de Saint-Jean, à Cambridge, et montra, de bonne heure, beaucoup de talents et de prudence. Il n'avait pas encore atteint vingt-un ans, qu'il fut député au parlement d'Irlande. Lord Castlereagh dut sa nomination à la fortune et à l'influence de son père, qui dépensa, pendant les trois mois que dura l'élection, au-delà de 30,000 livres sterling. Sa seigneurie ne siégea pas long-temps au parlement sans s'y faire distinguer : la première occasion importante qui s'offrit fut la discussion élevée sur la question de savoir si l'Irlande avait le droit de trafiquer aux Indes, malgré le monopole de la compagnie anglaise des Indes-Orientales. Lord Castlereagh se rangea du parti populaire pour l'affirmative; et quoique son discours trahît l'hésitation et le peu d'assurance d'un jeune orateur, il prouva beaucoup de profondeur et de connaissances. Le parti de l'opposition se flatta de trouver en lui un nouvel appui, et chercha à l'attirer en le comblant d'éloges; mais il connut bientôt qu'il s'était trompé. Lord Castlereagh se montra l'un des partisans les plus ardents du ministère, quand l'administration de l'Irlande crut devoir comprimer le mécontentement des habitants de ce royaume en adoptant les mesures les plus sévères. Lorsque lord Camden, dont la sœur était sa belle-mère, devint vice-roi d'Irlande, il obtint une place dans le cabinet irlandais, et fut honoré de la confiance de

Son Excellence. Peu de temps après, M. Pelham, principal secrétaire du vice-roi, étant tombé malade, lord Castlereagh remplit provisoirement ses fonctions, et le remplaça définitivement ensuite avec le même titre. Il fit preuve dans cet emploi d'une grande habileté; et, lors des troubles de 1798, il joignit un courage remarquable à une fermeté qu'on pourrait qualifier de sévérité. Quoique Irlandais, il fut un de ceux qui secondèrent avec le plus de zèle les vues du ministère anglais, en proposant le premier, en 1800, dans la chambre des communes du parlement d'Irlande, la réunion complète de ce royaume à la Grande-Bretagne. Après cette réunion, à laquelle il avait si fort contribué, lord Castlereagh fit de nouveau partie du parlement britannique, et fut ensuite nommé conseiller privé et président du conseil du contrôle. Il conserva cette place pendant l'administration de M. Addington. Lorsque M. Pitt reprit la direction des affaires, lord Castlereagh devint ministre de la guerre. A la mort de Pitt, en 1806, lord Castlereagh et ses collègues se retirèrent; mais, à la chute du ministère Grenville, en mars 1807, il fit partie de l'administration de M. Perceval, et rentra dans son premier poste, dans lequel il fut remplacé en juillet 1809 par lord Grenville-Levison-Gower. Redevenu ministre de la guerre, en septembre 1809, sa mésintelligence avec M. Canning, au sujet du non-succès de l'expédition de Walcheren, occasionna entre eux un duel, dans lequel ce dernier, ayant été blessé, se retira du ministère. Lord Castlereagh fut chargé à cette époque du portefeuille des affaires étrangères : il avait donné sa démission du département de la guerre le 20 septembre, veille du duel. Nommé, en novembre 1813, plénipotentiaire auprès des puissances alliées, il assista aux conférences de Châtillon, qui n'eurent aucun résultat. Le traité de Fontainebleau était déjà conclu lorsque lord Castlereagh arriva à Paris : il se rendit aussitôt auprès de l'empereur de Russie, qui lui proposa de le signer; mais le ministre s'en excusa en disant qu'il n'y était point autorisé par les instructions de son gouvernement, et qu'il n'y était même nullement porté par son opinion privée. L'empereur surpris lui en ayant demandé les motifs, le prévoyant ministre répondit que ce traité lui paraissait impolitique et dangereux, en ce qu'il laissait à Buonaparte le titre d'empereur, que l'Angleterre n'avait jamais reconnu; pour retraite, une souveraineté beaucoup trop voisine de la France; et enfin un traitement trop considérable, avec lequel il pouvait encore intriguer et troubler la tranquillité de l'Europe. Cependant, dès que Buonaparte eut été transféré à l'île d'Elbe, lord Caslereagh signa, comme principal secrétaire-d'état pour les affaires étrangères, le traité de Paris du 30 mai 1814, qui rendit à l'Europe une paix passagère. La chambre des communes, à laquelle il présenta lui-même, le 6 juin suivant, une copie de ce traité, si glorieux pour son pays, l'accueillit par des acclamations unanimes. Lord Castlereagh, représentant de la Grande-Bretagne au congrès de Vienne, y fit tous ses efforts pour obtenir l'abolition de la traite des nègres; il énonça même la proposition d'empêcher l'importation des denrées coloniales là où l'importation des esclaves continuerait d'avoir lieu. Cette proposition excita de vives réclamations, surtout de la part de l'Espagne; et sa seigneurie ne put obtenir qu'une abolition graduelle. Les négociations du congrès paraissant près d'être terminées, il quitta Vienne le 13 février 1815, après une longue conférence avec les plénipotentiaires étrangers, dans laquelle les principaux points des négociations furent arrêtés. Il régla ensuite avec les ministres hanovriens plusieurs articles tendant à garantir la possession du Hanovre à l'Angleterre, dans le cas où la descendance mâle de la famille venant à s'éteindre, le sceptre de la Grande-Bretagne passerait dans les mains d'une femme. Lord Castlereagh, avant son départ, remit aux souverains alliés des médailles que le prince-régent avait fait frapper pour consacrer la mémoire de ce congrès. Il se rendit directement à Paris, où il eut une audience du roi Louis XVIII, et donna à ce prince les assurances les plus satisfaisantes. Le 3 mars, il débarqua avec son épouse à Douvres, où il fut reçu au bruit de salves d'artillerie et aux acclamations du peuple. Le *Courier* fit, à cette occasion, l'éloge le plus pompeux de ce ministre : « Il n'y a peut-être pas » d'hommes, dit ce journal, qui ait été » chargé d'une mission plus délicate et » plus importante, et qui eût pour la » remplir plus d'avantages réunis. Il allie,

» à une habileté consommée, toutes les » grâces de la politesse la plus exquise. » Modéré, mais ferme, il ne conçoit » que des projets louables, et ne les » exécute que par d'honorables moyens. » Il est homme d'état sans artifice, cour- » tisan sans fausseté. Un tel homme fait » la gloire de son pays ; et si l'Angleterre » est fière d'un Nelson, d'un Wellington, » elle doit l'être aussi d'avoir produit un » Castlereagh. » Aussitôt après son arrivée en Angleterre, l'actif ministre reprit les affaires de son département, et répondit avec son talent accoutumé aux questions multipliées et aux vives attaques du parti de l'opposition. relativement à l'importante mission qu'il venait de remplir au congrès, et à l'évasion de Buonaparte de l'île d'Elbe. Il dit, entre autres choses remarquables, ce que nous avons rapporté plus haut, et observa, dans la séance de la chambre des communes du 7 avril 1815, « que les préparatifs d'évasion avaient » été si précipités et si inopinés, que le » général Bertrand, qu'on supposait être » dans sa confidence, n'en était pas in- » formé la veille ; que Buonaparte avait » établi une telle étiquette, que le colo- » nel Campbell ne pouvait plus le voir » que dans certaines occasions, proba- » blement dans l'intention de dérober ses » préparatifs de départ à la connaissance » de ce dernier. — Croit-on, ajouta lord » Castlereagh dans la séance du 28 avril, » en tournant en ridicule la feinte modéra- » tion de Buonaparte et sa condescendance » pour un certain parti; croit-on que, s'il » se retrouvait à la tête de 400,000 soldats, » il se fît un scrupule de se défaire d'un » Fouché ou d'un Lucien, s'ils contra- » riaient ses vues? Personne n'osera dire » que le retour de Buonaparte est un acte » de la nation française. On n'osera pas » nier que cette dernière révolution ne » soit un acte purement militaire. L'ar- » mée ne sera probablement jamais en » état de rendre à son nouveau maître » les mêmes services qu'elle eût pu ren- » dre dans d'autres circonstances. La » nation française est aujourd'hui réduite » au silence par les baïonnettes. Quelle » que puisse être au reste la différence » des opinions sur la grande question de » décider s'il serait plus prudent de lais- » ser subsister le pouvoir qui gouverne » actuellement, ou de l'étouffer à sa nais- » sance, il est évident qu'il est de toute » nécessité de prendre quelques mesures » de précaution. » Le 8 avril, lord Castlereagh accusa réception à M. de Caulaincourt, devenu ministre de Buonaparte, des lettres que celui-ci lui avait adressées, ajoutant que le prince-régent *avait refusé de recevoir les lettres de Napoléon*, et avait donné des ordres pour transmettre ces lettres au congrès; ce qu'il fit effectivement le même jour dans une dépêche adressée au comte de Clancarty. Le 24 avril, Buonaparte fit insérer dans son *Moniteur*, sous la rubrique de Londres, que le peuple s'était porté avec furie dans la maison de lord Castlereagh, parce que ce ministre s'était prononcé contre la paix; mais il n'y avait pas même à cette assertion une apparence de vérité. Vers cette époque, lord Castlereagh adressa une note au prince de Metternich pour savoir si l'interprétation donnée au traité du 25 mars par le gouvernement britannique était conforme aux vues de l'empereur d'Autriche ; à quoi il fut répondu affirmativement. Dès que la communication à la chambre des communes du traité du 25 mars, et de la résolution des puissances alliées, n'eut laissé aucun doute à l'opposition, les journaux de ce parti lancèrent contre lord Castlereagh les sarcasmes les plus amers. Malgré les entraves de l'opposition, le ministère parvint à faire adopter les mesures les plus vigoureuses, et à accorder les secours les plus puissants, qui amenèrent enfin le dénouement que tout homme éclairé avait prévu. Lord Castlereagh partit pour Bruxelles dans les premiers jours de juillet; et les résultats de la bataille de Waterloo le conduisirent aussitôt à Paris, où il séjourna près de deux mois, négociant avec le cabinet des Tuileries et les autres puissances. Un des points les plus importants de ces négociations, l'un de ceux auxquels lord Castlereagh eut le plus de part, fut la restitution par la France des objets d'arts qui se trouvaient au Muséum de Paris. Le pape, dès qu'il eut reçu ces précieux monuments, s'empressa d'en envoyer des copies au prince-régent pour lui témoigner sa reconnaissance. Sa Sainteté adressa en même temps à lord Castlereagh des présents du même genre très précieux. Les mêmes négociations amenèrent le second traité de Paris; et l'on sait combien ce traité fut avantageux à la Grande-Bretagne. Lord Castlereagh, au moment où nous écrivons cet article, fait un voyage en Irlande

pour y voir son père. Ce ministre a montré, dans le cours de son administration, des talents, une connaissance des hommes et des choses, et une persévérance, qui lui ont fait surmonter les plus grandes difficultés, et repousser les attaques de ses nombreux adversaires, parmi lesquels on distinguait le célèbre Fox. Saisissant d'une main ferme et hardie l'héritage de l'illustre Pitt, il a conduit les affaires les plus difficiles et les plus compliquées avec une assurance, une pénétration, qui l'ont fait surnommer l'*Hercule ministériel*, et qui placeront un jour son nom à côté de celui du fils de lord Chatam. Il a porté la parole au parlement avec beaucoup d'avantage dans presque toutes les grandes occasions, soit pour invoquer en faveur des Espagnols et des Portugais, l'énergie, les efforts et les sacrifices de la Grande-Bretagne; soit pour rendre hommage aux triomphes des alliés, et présenter avec clarté les heureuses opérations du général qui les commandait; soit lorsqu'il a fallu entrer dans les plus minutieux détails de finances ou dans les plus hautes questions de la diplomatie. Cet homme d'état a surtout déployé une grande énergie à défendre la cause des Bourbons, à laquelle il liait le sort de l'Europe entière (1); et il n'a pas développé moins de talent lorsqu'il a eu à traiter les questions si délicates élevées à l'occasion des débats entre les membres de la famille royale, ou au sujet de l'émancipation des catholiques d'Irlande. « Jamais, dit l'auteur des *Portraits parlementaires*, M. Pitt lui-même ne développa une aussi grande activité dans le parlement. Qu'on parle guerre, finance, agriculture, marine, artillerie, lord Castlereagh a toujours la réplique prête aux adversaires du ministère; et ses répliques improvisées sont ordinairement des discours de deux heures, qui, assez souvent, décident la tournure des débats. L'universalité de ses prétentions est soutenue par une foule d'aperçus et de renseignements qu'il a recueillis pendant ses voyages diplomatiques; il se fait d'ailleurs tout pardonner par son ton conciliatoire, par sa loyauté bienveillante, par une urbanité parfaite, une politesse imperturbable et des manières gracieuses qui sont en harmonie avec son extérieur agréable. Charmé par sa douceur et son amabilité, le parti de l'opposition, même lorsqu'il est le plus exaspéré contre les opinions de ce ministre, l'écoute avec une déférence toute particulière. Son style tempéré et de bon goût n'a que rarement de la chaleur et de l'énergie: on y trouve plutôt de la finesse, et quelquefois une ambiguïté étudiée; il reste diplomate au milieu des plus véhéments orateurs, étonnés de voir toute leur audace vaincue par sa modération et son adresse. Le secret de se faire écouter chez un peuple libre, consiste, surtout, à avoir l'air d'écouter les autres; ce secret est bien connu de lord Castlereagh: personne ne montre plus de respect pour la liberté des délibérations; il est, à cet égard, supérieur à M. Pitt, qui, de temps en temps, avait des accès de la manie de parler tout seul, manie la plus dangereuse où puissent tomber les hommes d'état dans un gouvernement représentatif. » Plusieurs des nombreux Discours de lord Castlereagh ont été imprimés; d'autres n'ont paru que dans les journaux. Voici la note de ceux que nous avons pu recueillir: 5 février 1800, à la chambre des communes d'Irlande, pour la réunion de l'Irlande à l'Angleterre. — Janvier 1806, à la chambre des communes d'Angleterre, réponse à M. Fox, qui rejetait sur le ministère les désastres éprouvés par la Russie et l'Autriche. — Juin 1806, pour se justifier de l'inculpation d'avoir, comme président du conseil du contrôle, supprimé des papiers à la charge de lord Wellesley. — 22 juillet 1807, pour proposer un nouveau système militaire de défense en cas d'invasion. — 25 janvier 1808, pour que l'on votât des remercîments aux officiers de terre et de mer qui avaient concouru à l'expédition de Copenhague. — 22 février 1809, pour l'approbation de la convention de Cintra en Portugal. — 25 avril 1809, pour se justifier de la dénonciation de lord Hamilton, qui l'accusait d'avoir voulu acheter une place au parlement. — 23 janvier 1810, pour défendre le ministère, relativement à l'expédition de Flessingue. — 26 id., pour voter des remercîments à lord Wellington, à l'occasion de la bataille de Talavera. — 25 mai 1810, sur la motion de M. Grattan, relative aux pé-

(1) Lord Castlereagh a obtenu, en juillet 1814, l'ordre de la Jarretière, sur la demande de Louis XVIII.

titions des catholiques romains. — 23 juillet 1812, pour faire part des motifs qui avaient engagé le gouvernement à révoquer les ordres du conseil. — 7 décembre 1812, pour voter des récompenses à lord Wellington, pour ses services en Espagne. — 5 mars 1813, contre la motion faite au sujet des dissensions élevées entre le prince et la princesse de Galles. — 15 mars 1813, pour se défendre contre l'attaque de M. Withbread, sur la publicité scandaleuse donnée par les journaux ministériels à l'affaire de cette princesse. — 22 mars 1813, sur les affaires de la compagnie des Indes. — 19 décemb. 1813, sur la nécessité d'ajourner le parlement. — 6 juin 1814, en présentant le traité de Paris du 30 mai précédent. — 23 idem, sur le desir des ministres de terminer la discussion relative aux affaires de la princesse de Galles, etc. — 6 mars 1815, pour répondre à M. Withbread, qui demandait s'il avait quelque communication à faire à la chambre relativement à l'importante mission qu'il venait de remplir au congrès de Vienne. — 6 et 7 avril 1815, pour répondre aux questions qui lui furent faites sur l'évasion de Buonaparte de l'île d'Elbe. — 8 avril 1815, pour répondre à sir Francis Burdett, qui représentait, comme un attentat à la liberté du peuple, la protection que la force militaire avait prêtée à M. Robinson, assiégé dans son hôtel par la populace. — 10 avril 1815, débat fort animé avec M. Withbread, au sujet d'indemnités promises à la Prusse, aux dépens de la Saxe. — 13 avril 1815, lettres au lord maire, pour annoncer la ratification du traité avec l'Amérique. — 13 id., réponse aux questions sur la nature des ouvertures faites au prince-régent par Buonaparte. — 19 avril 1815, réponse aux membres de l'opposition qui avaient avancé que la chambre ne fournirait pas des moyens au ministère avant que les ministres n'eussent dit s'il était vrai que les plénipotentiaires à Vienne avaient souscrit un traité par lequel les puissances alliées déclaraient qu'elles ne traiteraient jamais avec Buonaparte. — 24 avril 1815, pour donner son assentiment à une adresse à voter au prince-régent, afin de le prier de faire mettre sous les yeux de la chambre le traité du 25 mars, etc. — 25 avril 1815, pour donner la substance du traité du 25 mars, avec un *memorandum* portant que l'Angleterre consentait à seconder l'effort commun contre la puissance de Napoléon Buonaparte, sans toutefois entendre imposer à la France aucun gouvernement. — 28 avril 1815, pour combattre la proposition de M. Withbread, de voter une adresse au prince-régent, afin de supplier Son Altesse de détourner les maux de la guerre. — 2 mai 1815, pour donner des explications sur les affaires de l'Angleterre avec Naples. Lord Castlereagh établit dans ce discours que Murat avait rompu, par sa mauvaise foi, les engagements que les alliés avaient contractés avec lui. — 19 mai 1815, pour proposer un appel général de toutes les milices du royaume. — 22 mai 1815, sur un message du prince-régent, relatif aux engagements qu'il venait de prendre contre Buonaparte, et pour communiquer le traité du 25 mars et les pièces officielles relatives aux ouvertures de Napoléon. — 26 et 28 mai 1815, pour des subsides à payer aux puissances alliées. — 31 mai 1815, sur l'émancipation des catholiques. — 31 mai 1815, pour faire rejeter deux motions de lord Althorp et de lord Milton, sur l'emploi des 100,000 livres sterling, accordées au prince-régent, pour payer ses dettes au moment où il prit la régence. — 10 juin 1815, pour communiquer la convention par laquelle la Grande-Bretagne s'engageait à payer au roi des Pays-Bas 5,000,000 sterl., moyennant une cession de territoire dans les colonies. — 27 juin 1815, pour communiquer à la chambre un message du prince-régent, relatif au mariage du duc de Cumberland. — 28 juin 1815, sur l'interpellation de S. F. Burnet, il nia que ce fût l'intention du gouvernement britannique d'intervenir dans les guerres de l'Espagne avec ses colonies. — 29 juin 1815, pour faire ajouter 6000 liv. sterl. au revenu du duc de Cumberland, et le même jour, pour élever un monument en l'honneur des anglais morts à Waterloo. — 20 février 1816, pour présenter le tableau des mesures prises par les alliés pour assurer le repos de l'Europe. — 8 mars 1816, sur l'établissement de l'armée. — 25 et 27 idem, pour les subsides étrangers. Lord Castlereagh a publié, en décembre 1809, un Écrit au sujet de son duel avec M. Canning. Z.

CASTRIES (Armand-Charles-Augustin, duc de), fils du maréchal de ce nom (Voy. la *Biographie uni-*

verselle), était colonel à l'époque de la guerre d'Amérique, et fit cette guerre à la tête de son régiment : il fut nommé, en 1789, député de la noblesse de la vicomté de Paris, aux états-généraux, et s'y montra zélé défenseur de la monarchie. La différence d'opinion ayant fait naître une querelle entre le comte Charles de Lameth et lui, ils se battirent, et M. de Lameth reçut un coup d'épée au bras. La populace ameutée pilla le lendemain l'hôtel de Castries. Le duc écrivit alors au président de l'assemblée, qu'il croyait devoir s'éloigner de Paris, et qu'il la priait de lui envoyer un congé à Lausanne. En mars 1792, MM. Malouet et de Lautrec réclamèrent pour qu'il ne fût pas considéré comme émigré ; mais l'assemblée passa à l'ordre du jour sur cette demande. Il leva, au mois d'août 1794, un corps d'émigrés pour le service de l'Angleterre : ce corps fut envoyé, vers la fin de 1795, en Portugal. Les journaux publièrent, à cette époque, une lettre curieuse, dans laquelle M. de Castries présentait, avec beaucoup de sagacité, la physionomie révolutionnaire du moment. « Marat, disait-il, et ses » adhérents jouent précisément le même » rôle envers Brissot et consorts, que ces » derniers à l'égard des feuillants. Je » m'attends à voir ces gens-là aux prises » pendant l'hiver, et Dumouriez éprou- » vera le même sort que Lafayette. » M. de Castries, rentré dans sa patrie avec le Roi, a été nommé pair de France le 4 juin 1814, lieutenant-général le 22 du même mois, et, peu de temps après, gouverneur de la division militaire de Rouen. Il se trouvait dans ce poste lorsque Buonaparte revint de l'île d'Elbe. Après avoir donné des preuves d'une grande fermeté, et fait tous ses efforts pour maintenir l'autorité du Roi, le duc de Castries se rendit en Angleterre, et de là en Belgique, auprès de S. M. En mars 1816, il fut nommé, par les pairs, membre de la députation chargée de présenter au Roi les félicitations de la chambre au sujet du mariage du duc de Berri. — CASTRIES (Le marquis Edmond DE), fils du duc, sous-lieutenant des gendarmes de la garde, fut fait prisonnier par les Russes en 1813. Après le retour du Roi, il fut présenté à S. M. le 4 août 1814, ensuite créé chevalier de Saint-Louis, et, le 21 octobre 1815, colonel du 4ᵉ. régiment de chasseurs à cheval. — CASTRIES (Le comte Eugène DE), cousin du précédent, maréchal-de-camp de la garde nationale de Paris, a commandé pendant quelques mois la garde nationale à cheval de cette ville. Il fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 19 septembre 1814, et ensuite secrétaire d'ambassade à Londres, où il était en 1816. B. M

CATALANI (ANGÉLIQUE), célèbre cantatrice, née à Sinigaglia, dans les états du pape, vers 1785, d'un riche bijoutier, fut élevée dans un couvent avec sa sœur aînée jusqu'à l'âge de quatorze ans. La beauté de sa voix, quand elle chantait dans les chœurs, lui attira tant d'admiration, que le chant lui fut interdit, dans la crainte qu'elle n'en tirât vanité. Son père qui, par suite de la guerre d'Italie, avait éprouvé des pertes immenses, se décida, en 1802, à la faire débuter sur le premier théâtre de Rome, dit de l'*Argentina*. (Elle n'avait alors que seize ans.) Son succès fut prodigieux. Elle se rendit ensuite en Portugal, où elle fut attachée au théâtre italien de Lisbonne; et elle y parut avec Crescentini, qui en était le directeur, et avec la signora Gafforini, à qui la nature a donné autant de moyens dans le genre pathétique, que la signora Catalani en a reçu dans le genre dit *de la bravoure*. Lorsque Mᵐᵉ. Catalani quitta le Portugal, la princesse-régente lui donna une lettre pour la reine d'Espagne, qui la retint quelque temps à Madrid, et la combla de marques de bonté. C'est en 1806 que cette cantatrice vint à Paris pour la première fois. Elle ne parut alors que dans les concerts, et se fit admirer par la manière *grandiose* avec laquelle elle chanta plusieurs morceaux italiens, entre autres l'air de Sémiramis, *Son regina*. Elle était en effet la reine du chant. Dans l'exécution de la difficulté, elle n'a rencontré personne qui pût lutter avec elle. Elle rend avec autant de justesse que de précision des gammes chromatiques montantes et descendantes, et possède le *trill* le plus brillant. Tout cet art la jette loin de l'expression ; mais elle trouve moyen de s'en passer, sûre au moins d'étonner, si elle ne charme pas. En quittant la France en 1806, la signora Catalani se rendit à Londres, où elle eut les débuts les plus brillants, et jeta les fondements d'une fortune immense. Ses appointements furent d'abord de 3,000 liv. sterl. (72,000 fr.), et deux

bénéfices d'environ 30,000 fr. chacun. L'année suivante, ils furent portés à 4,000 liv. sterl., et, de plus, des concerts et des voyages dans les provinces, dans l'Ecosse et dans l'Irlande : enfin on a porté à 80,000 liv. sterl. (deux millions de francs) ce que cette cantatrice a gagné pendant un séjour de huit ans dans les trois royaumes. Il est juste d'ajouter que le premier usage qu'elle en fit, fut de l'employer au soulagement de ses père et mère, pour lesquels elle acheta une maison de campagne, où ils résident maintenant dans les environs de Rome. A la rentrée des Bourbons en 1814, elle revint à Paris, et obtint de M. le comte de Blacas le privilége de transporter le théâtre de l'Opéra-Buffa à la salle Favart, et d'en avoir la direction. Mais le retour de Buonaparte, en 1815, l'obligea de s'éloigner; et elle se retira en Belgique, d'où elle ne revint en France qu'avec le monarque dont elle était heureuse et fière d'être la sujète par choix. Epouse d'un Français (M. de Vallabreck), Mme. Catalani est française par son respect pour le Roi, et sa vive reconnaissance des grâces qu'elle en a reçues : son enthousiasme à cet égard s'est manifesté par la chaleur qu'elle a mise en chantant, dans toutes les circonstances, les hymnes en l'honneur du monarque. Le 2 octobre de la même année, elle fit l'ouverture du théâtre de l'Opéra-Buffa, et *n'y conserva que les actrices médiocres qui le composaient*, sans doute pour faire ombre au tableau. Les amateurs lui reprochent de n'avoir donné que des opéras dont la musique sans caractère n'est propre qu'à la faire briller elle-même par les ornements qu'elle y ajoute. Elle n'a représenté, parmi les pièces connues, que les *Nozze di Figaro*, tandis que le répertoire est si riche. Il est vrai que les sujets manquent pour exécuter les chefs-d'œuvre. Au don d'une belle voix, elle joint celui d'une belle figure et d'une belle taille. En épousant M. de Vallabreck, elle est convenue de garder le nom de Catalani tant qu'elle ferait usage de son talent. Mme. Catalani voyageait encore, à la fin de 1816, dans les principales villes d'Europe; et partout elle excitait l'admiration, laissant aux pauvres des preuves de sa bienfaisance aussi admirables que son talent. F.

CATEL (Samuel-Henri), ministre protestant et professeur de grec au gymnase français à Berlin, né à Halberstadt le 1er. avril 1758, a publié un grand nombre de traductions en français et en allemand, et a surtout contribué, par ses dictionnaires, à faciliter à ses compatriotes l'étude de la langue française. Nous citerons de ses travaux littéraires : I. *Les Elégies de Tibulle* (en allemand), Leipzig, 1780, in-8o. II. *Notice historique sur la fondation des colonies françaises en Prusse* (en allemand), Berlin, 1785, in-8o. III. *Bion, Moschus, Anacréon et Sapho*, traduits du grec en vers allemands, Berlin et Liebau, 1787, in-8o. IV. *Les Fables de La Fontaine*, en français et en allemand, Berlin, 1791-1794, 4 vol. in-8o. V. *Les Fables de Florian*, en français et en allemand, ibid., 1796, in-16, avec des grav. VI. *Description de Pétersbourg*, traduite en français de l'allemand de M. Georgi, Pétersbourg, 1793, in-8o. VII. *Nouveau Dictionnaire de poche français-allemand et allemand-français*, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée des néologismes reçus dans les deux langues, Brunswick, 1796, 2 vol. in-8o.; ibid., 1800, in-8o. VIII. *Dictionnaire de l'académie française*, etc., nouvelle édit., enrichie de la traduction des mots en allemand, ibid., 1800-1801, 4 vol. in-8o. IX. *La Vie de Jean-Joachim de Zieten, général de cavalerie au service de Prusse*, etc., par Mme. de Blumenthal, traduite de l'allemand en français, ibid., 1803, 2 vol. in-8o. X. *Exercices de prononciation, de grammaire et de construction, pour faciliter aux Français l'intelligence et l'usage de la langue allemande*, Berlin, 1798-1799, 2 vol. in-8o. Le tome IIe. de cet excellent manuel est une traduction allemande (avec le texte) du *Manuel du voyageur*, de Mme. de Genlis. La version de Catel a reparu dans l'édition suédoise de ce Manuel, donnée par F. D. D. Ulrich, Norkoping, 1807, in-8o., et dans l'édition en six langues, donnée par Mme. de Genlis, Paris, Ch. Barrois, 1810, in-8o. oblong. Mais l'édition de Catel est accompagnée de notes grammaticales, et d'une colonne particulière contenant l'allemand sans inversion, pour les treize premiers dialogues. Le journal intitulé, *Berliner Monatschrift*, renferme de M. Catel quelques Mémoires en allemand, très piquants, entre autres celui qui a pour titre, *Buonaparte et Klopstock en Syrie*,

et une dissertation sur les *Germanismes de Rabelais.* — P. J. Catel, négociant à Berlin, s'est distingué en Allemagne par un zèle extraordinaire pour faciliter à la jeunesse l'étude des sciences abstraites. Son génie fécond en inventions d'amusements instructifs, lui a assigné une des premières places parmi les instituteurs de la jeunesse. Il a publié : I. *Cabinet mathématique et physique, destiné à l'instruction et à l'amusement de la jeunesse, avec une description détaillée des pièces qui le composent*, Berlin et Liebau, 1790-1793, deux parties in-8°., avec un grand nombre de gravures. Ce négociant mécanicien est en même temps l'inventeur et le fabricant de ces instruments mathématiques et physiques. II. *Instruction d'un jeu historico-chronologique, avec quatre cent quatre-vingts notices biographiques tirées de l'histoire ancienne et moderne*, ibid., 1791, in-8°. B. D.

CATHCART (Lord William, vicomte), naquit en Ecosse, en 1755, d'une des familles les plus illustres de la Grande-Bretagne. Son père était officier-général, et représenta S. M. pendant plusieurs années à l'assemblée générale de l'église d'Ecosse. Il fit suivre au jeune William l'étude des lois, qui, dans le nord de la Grande-Bretagne, forme une partie essentielle de l'éducation de la noblesse. Celui-ci prit ses degrés en 1776; et l'on trouve encore son nom sur la liste des avocats, quoique nous ne pensions pas qu'il ait jamais pratiqué. Dans les commencements de la guerre d'Amérique, lord Cathcart servit d'abord comme cornette, et ensuite comme lieutenant dans le 17e. régiment de dragons, sous les ordres du général William Howe; il devint capitaine dans le même régiment, le 10 déc. 1777. En 1778, le capitaine Sutherland, aide-de-camp du général sir Henri Clinton, ayant levé un corps d'infant. composé de natifs du nord de la Grande-Bretagne, sous le nom de volontaires Calédoniens, lord Cathcart fut attaché à ce corps, comme major-commandant. S. S. y fit de grandes réformes, en y introduisant de la cavalerie, et en donnant à ces volontaires le nom de Légion britannique. De là, il entra, en fév. 1781, dans le régiment des gardes de Coldstream, avec un commandement qui lui donna le rang de lieutenant-colonel: en octobre 1789, lord Cathcart échangea sa compagnie dans les gardes avec le lieutenant-colonel Henri Fitzgerald, pour entrer, avec le même grade, dans le 29e. régiment d'infanterie, qui s'était fait une grande réputation dans la guerre d'Amérique. S. S. obtint, en novembre 1790, le rang de colonel par brevet: dans l'été de 1792, il commanda le 29e. régiment au camp qui fut formé sur la bruyère de Bagshot, près du pont de Hartford, et fut nommé colonel de ce corps dans le mois de décembre de la même année. La guerre ayant été déclarée en 1793, et le ministère anglais ayant résolu d'en porter le théâtre en France, une armée fut formée à Portsmouth : lord Moira en prit le commandement; et, le 20 novembre, lord Cathcart y fut attaché comme brigadier général. Cette expédition eut peu de succès. Lord Cathcart servit encore avec distinction sous les ordres de lord Moira, qui, ayant été ensuite envoyé au secours d'Ostende menacée par les Français, crut devoir rejoindre l'armée du duc d'York : les talents de lord Cathcart lui firent donner le commandement d'une brigade, et l'élevèrent ensuite au rang de major-général. Pendant la retraite à travers la Flandre et la Hollande, il donna de nouvelles preuves d'habileté, notamment à l'affaire de Bommel, le 30 décembre 1794, et à celle près Buren et Geldermalsen, le 8 janvier, où il commandait également une brigade sous le général d'Harcourt. Les fleuves étant gelés, les républicains français parvinrent à forcer les alliés d'abandonner ce pays. Lord Cathcart s'embarqua pour l'Angleterre avec la cavalerie anglaise. Il fut honorablement accueilli par son souverain, qui, dans le mois d'août 1797, le nomma colonel de son second régiment des gardes, et lieutenant-général, en octobre 1801. S. S. fut nommée, en juin 1807, l'un des seize représentants de la pairie d'Ecosse au parlement, membre du conseil privé de S. M., vice-amiral d'Ecosse, lord lieutenant de Clackmanashit dans ce royaume. En août 1809, il fut chargé de l'expédition dirigée contre Copenhague; et il s'y conduisit à la satisfaction de son gouvernement. Après le bombardement de cette ville et la prise de la flotte danoise, il fut élevé à la dignité de vicomte, et, quelque temps après, nommé commandant en chef en Irlande. Il quitta ce gouvernement en juillet 1812, pour aller remplir les fonctions d'ambassadeur en Russie.

Il suivit l'empereur Alexandre à Prague, fut témoin de l'entrevue des trois monarques de Russie, d'Autriche et de Prusse, et assista à la bataille de Dresde : ce fut à deux pas de lui que le général Moreau reçut le coup dont il est mort. L'empereur de Russie, en lui adressant une lettre très flatteuse, lui donna les décorations des ordres de Saint-André et de Sainte-Anne. Pendant la campagne de 1814, lord Cathcart ne quitta pas le quartier-général des monarques alliés, fit avec eux son entrée à Paris le 31 mars, et dans le mois de juin il signa le traité de paix. A la fin de septembre, il se rendit au congrès de Vienne, où il fut, en sa qualité de plénipotentiaire pour la Grande-Bretagne, l'un des signataires de la déclaration du 13 mars, par laquelle *les puissances alliées déclarèrent que Buonaparte, en rompant la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe et en reparaissant sur le Continent, s'était placé hors du droit des nations*, etc. Le 12 mai suivant, il signa une nouvelle déclaration des puissances, portant *que les motifs qui avaient dicté celle-ci subsistaient dans toute leur étendue*, etc. Le 9 juin, il signa l'acte définitif qui fixait les cessions et indemnités entre les différentes puissances, et qui terminait les travaux du congrès. En 1799, S. S. a épousé Mlle. Elliot, fille d'André Elliot, de New-York dans l'Amérique du Nord; il a eu d'elle plusieurs enfants. Son fils aîné est capitaine dans la marine royale, et le second, capitaine dans le 2e. régiment des gardes. Lord et lady Cathcart sont fort aimés de la famille royale. Cette dernière est dame de la chambre des plus jeunes princesses royales. Z.

CATHERINE PAULOWNA, grande-duchesse de Russie, née le 21 mai 1788, sœur cadette de l'empereur Alexandre et de la grande-duchesse de Saxe-Weimar, est veuve du feu prince George de Holstein-Oldenbourg, second fils du duc régnant actuel, mort en Russie le 27 décembre 1812, à la suite d'une fièvre d'hôpital qui l'avait atteint lorsqu'il visitait les braves qui avaient combattu pour la défense de leur patrie. Cette princesse a eu, du prince d'Oldenbourg, deux fils, dont l'un est né le 30 août 1810, et l'autre, le 26 août 1812. On sait qu'avant d'obtenir la main d'une princesse de la maison de Lorraine, Buonaparte avait desiré s'allier à la maison régnante de Russie : la fermeté de la grande-duchesse Catherine mit seule un obstacle à un événement qui pouvait avoir une si grande influence sur les destinées de l'Europe. Cette princesse, aussi distinguée par sa beauté que par son esprit, s'est montrée très attachée à son frère l'empereur Alexandre; et elle l'a presque toujours accompagné dans ses campagnes de 1812, 13 et 14, ainsi qu'à Paris, dans son voyage en Angleterre, et au congrès de Vienne. On assure qu'elle n'a pas été sans influence sur les décisions les plus importantes, et que, pendant son séjour en Angleterre aux mois de mai et juin 1814, elle contribua beaucoup à faire rompre le mariage projeté de la princesse Charlotte de Galles avec le prince d'Orange, qui a épousé, depuis, la sœur cadette de la grande-duchesse Catherine Paulowna. Le prince royal de Würtemberg vit cette princesse pour la première fois, en 1813, lorsqu'elle accompagnait son frère l'empereur Alexandre en Allemagne; et il la revit en 1814 à Paris, puis en Angleterre et au congrès de Vienne. La grande-duchesse fut demandée en mariage pour ce prince par M. de Wintzingerode, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Würtemberg, le 23 avril 1815; et cette alliance fut arrêtée à Vienne entre l'empereur de Russie et le roi de Würtemberg. Le mariage fut célébré à Saint-Pétersbourg. De toute sa famille, la grande-duchesse Catherine est celle qui ressemble le plus, sous le rapport du caractère et de l'esprit, à sa grand'-mère la célèbre Catherine. La princesse Catherine est devenue reine de Würtemberg par la mort de son beau-père en octobre 1816. As.

CATINEAU LAROCHE, après avoir fait pendant plusieurs années, à Paris, le commerce de la librairie, était, en 1811, chef de bureau de la direction de l'imprimerie et de la librairie. Il quitta cette place, en 1812, pour aller en Illyrie remplir celle d'inspecteur du commerce. Nommé secrétaire de la préfecture de l'Aisne en 1813, il devint sous-préfet de Saint-Quentin en 1814, et il l'était encore en 1816. On a de lui : I. *Dictionnaire de poche composé sur le système orthographique de Voltaire*, 1798, in-16; 1807, in-12; 1812-1814, in-12. II. *Réflexions sur la librairie*, 1807, in-8o. III. (Avec Bonet), *Observations et Projet de décret sur la librairie*, 1808, in-4o. Ot.

CATRUFO (Joseph), musicien-compositeur distingué, né à Naples en 1775, est fils d'un capitaine espagnol au service du roi de Naples. Il fut destiné à suivre la carrière de son père; mais entraîné par un goût particulier pour les arts, il s'adonna surtout à la musique, fit ses études au conservatoire de *la Pietà dei Turchini*, et composa ensuite la musique de quelques ouvrages italiens. Les troubles révolutionnaires le jetèrent dans la carrière militaire; il fut nommé capitaine d'infanterie au service de France, et passa ensuite dans l'arme du génie. Quand l'armée française se porta vers Naples en 1802, il se retira à Genève, où il composa, pendant l'espace de dix ans, la musique de quatre opéras, sur des paroles françaises: *Clarisse*, les *Aveugles de Franconville*, l'*Amant alchimiste* et la *Fée Urgelle*. Ces essais dans la musique dramatique furent fort goûtés; et l'on distingua surtout un beau talent de composition dans un morceau de musique sacrée, intitulé: *Christus*. Catrufo quitta Genève pour s'établir à Paris, où il débuta, en 1814, au théâtre Feydeau, par la musique de l'*Aventurier*, qui eut peu de succès. Au mois de mars 1814, il composa la musique de la *Fille romanesque*, pièce fort agréable, dont M. Emmanuel Dupaty etait l'auteur. Cette nouvelle composition releva la réputation de Catrufo, et parut remarquable par l'élégance du style, d'heureux motifs de chant, et un travail d'orchestre d'un goût très pur. Il a encore donné une *Matinée de Frontin*, et la *Bataille de Denain*. On a aussi de lui, *Barême musical*, ou l'*Art de composer la musique sans en connaître les principes*, 1811, in-8°. B et Ot.

CATTEAU-CALLEVILLE (Jean-Pierre-Guillaume), originaire, par son père, du Cambrésis, et, par sa mère, du Languedoc. Ayant commencé ses études sous les yeux de son père, à Angermunde, en Brandebourg, sa ville natale, où il y a une colonie de réfugiés français, il les acheva à Berlin, où Formey et Francheville lui témoignèrent un intérêt particulier. Il fut consacré ministre par Formey, et se rendit à Stockholm, en 1783, pour desservir l'église française réformée de cette ville. Ayant obtenu un congé en 1788, il entreprit, pour étendre ses connaissances, un voyage en Allemagne, en France et en Suisse. Il séjourna environ un an dans ce dernier pays, et se mit en relation avec Charles Bonnet, Mallet, auteur de l'Histoire de Danemark, et Gibbon, qui résidait alors à Lausanne. M. Catteau eut ensuite occasion de voir la plupart des pays du Nord, et de les connaître sous le rapport des langues, de la géographie et de l'histoire. En 1807, il fit un second voyage en France, et passa une année à Paris. Ayant quitté la carrière du saint ministère en 1808, il est revenu à Paris en 1810 après avoir fait quelque séjour à Berlin. M. Catteau est membre de l'académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités de Stockholm, depuis 1812, et de l'académie royale des sciences de la même ville depuis 1814. Nommé chevalier de l'ordre de Wasa en 1815, il a obtenu, depuis, la croix de l'Étoile polaire. Ses ouvrages sont: I. *Vie de Renée de France, duchesse de Ferrare*, Berlin, 1781; essai de sa jeunesse, ainsi que la production suivante: II. *Bibliothèque suédoise*, Stockholm, 1784, 1 vol. en trois parties. III. *Tableau général de la Suède*, Lausanne, 1789, 2 vol. in-8°. IV. *Tableau des états danois*, Paris, 1802, 3 vol. in-8°. avec carte. V. *Voyage en Allemagne et en Suède*, Paris, 1810, 3 vol. in-8°. VI. *Tableau de la mer Baltique*, Paris, 1812, 2 vol. in-8°., avec une grande carte. VII. *Histoire de Christine, reine de Suède*, Paris, 1815, 2 vol. in-8°. Il est un des collaborateurs de la *Biographie universelle*, à laquelle il a fourni, entre autres, les articles *Charles XII* et *Christine*; il a aussi donné des articles au *Mercure étranger* et à la *Gazette de France*. T.

CAUCHOIX, opticien, recula les bornes de son art, et fit avec succès l'emploi du *flint-glass* français dans les lunettes; invention sur laquelle l'Institut fit un rapport. Il publia ensuite une Instruction sur les lunettes ou besicles périscopiques, inventées en Angleterre par M. Wollaston, et qu'il introduisit en France au mois d'avril 1815. — Cauchoix, frère du précédent, un des rédacteurs du *Journal général de France* pendant l'interrègne de 1815, rendit compte des séances de la chambre des représentants avec une liberté courageuse, et fit ressortir avec beaucoup de vérité le désordre de cette assemblée tumultueuse. Y.

CAUCHY (Louis-François), né

à Rouen vers 1755, fut d'abord commis à l'intendance de cette ville. L'intendant de Rouen, ayant été nommé prévôt des marchands, amena ses commis à Paris. M. Cauchy est aujourd'hui secrétaire-archiviste de la chambre des pairs, chargé de la rédaction des procès-verbaux de cette assemblée, comme il l'était de celle des séances du sénat sous le gouvernement impérial. Il fit ses études au collége de Ste.-Barbe, et y puisa surtout le goût de la poésie latine, qu'il a continué de cultiver. On a de lui : I. *Ode latine au premier consul de la république française*, 1802, in-8°. II. *Sur la rupture du traité d'Amiens par les Anglais*, ode latine à S. M. Napoléon, 1805, in-8°. III. *La Légion-d'honneur*, ode latine, 1805, in-8°. IV. La traduction en vers héroïques latins de l'ode italienne, *Napoleone al Danubio*, par le colonel Grobert, 1805. V. *La marche de la grande armée*, ode latine, 1805, in-8°. VI. *La bataille d'Austerlitz*, dithyrambe latin, avec une traduction française, 1806, in-8°. VII. *Les Prédictions de Nérée*, poëme latin, *sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-8°. Ces différents ouvrages, et surtout le dithyrambe sur la bataille d'Austerlitz, ont été cités avec éloge dans le rapport de la classe d'histoire et de littérature ancienne fait en 1810 pour les prix décennaux. M. Cauchy, qui était membre de la Légion-d'honneur sous le gouvernement impérial, en a été nommé officier par le Roi. — CAUCHY (Augustin-Louis), fils du précédent, né à Paris, a mérité les suffrages des savants à un âge où il est rare de fixer leurs regards. A seize ans, il avait publié la solution d'un problème de mathématiques; et son Mémoire fut imprimé dans la Correspondance de l'École polytechnique. Il a donné, dans plusieurs recueils, un grand nombre de Mémoires, qui lui assurent une réputation méritée. Le Mémoire qu'il a présenté au concours de l'Institut, en 1815, sur la *Théorie des ondes*, a été couronné par la classe des sciences physiques et mathématiques. M. Cauchy a été admis à l'académie des sciences, deuxième section (mécanique), par ordonnance du Roi du 21 mars 1816. A.

CAULAINCOURT (ARMAND-AUGUSTIN-LOUIS, duc de Vicence), né en Picardie le 9 décembre 1772, d'une ancienne famille de cette province, était officier dans un régiment de cavalerie au commencement de la révolution. Il ne le quitta point comme firent la plus grande partie des gentilshommes; et il profita au contraire de l'avancement, qui fut la conséquence de l'émigration pour ceux qui restèrent. Après avoir fait plusieurs campagnes, il devint colonel d'un régiment de dragons, puis aide-de-camp du Ier. consul Buonaparte, qu'il accompagna à Bruxelles en juillet 1803. Dès-lors admis à une grande faveur, ce fut lui qui, vers la fin de mars 1804, eut la mission, que d'autres aides-de-camp refusèrent, de faire arrêter le duc d'Enghien, à Ettenheim, et de le conduire à Paris. Il ne s'acquitta que trop bien de cette odieuse mission, fit saisir plusieurs personnes de la suite du prince, et les fit transférer dans la citadelle de Strasbourg. (*Voy.* ENGHIEN, dans la *Biographie universelle*.) Au mois de juillet de la même année, il fut nommé grand-écuyer de France, général de division le 1er. février 1805, et reçut le cordon de grand-officier de la Légion-d'honneur. L'électeur de Bavière lui envoya ensuite la décoration de l'ordre de Saint-Hubert; et, peu après, il reçut celles de tous les ordres de Saxe, de Prusse, de Russie, d'Autriche, etc.; enfin il fut créé duc de Vicence. Invariablement attaché à la personne de Buonaparte, il le suivit dans toutes ses campagnes. Nommé ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, le 3 novembre 1807, il sut assez adroitement endormir le gouvernement russe, tandis que Buonaparte poursuivait ses projets contre la maison d'Autriche. L'empereur de Russie fut tellement satisfait de ses rapports diplomatiques, que, l'année suivante, il lui en donna publiquement un témoignage en le décorant, à Erfurt, de l'ordre de Ste.-Anne de 1re. classe. M. de Caulaincourt resta quatre ans en qualité d'ambassadeur en Russie. Il demanda son rappel en 1811 pour cause de santé; mais le véritable motif était les désagrements que lui fit éprouver la noblesse russe. Après plusieurs mois d'attente, il l'obtint, et fut remplacé par le général Lauriston. La guerre ayant été déclarée en 1812, M. de Caulaincourt accompagna Buonaparte dans cette fatale campagne, où il perdit son frère, et où il faillit périr lui-même de froid en fuyant sur un traîneau avec son maître. Celui-ci le nomma sénateur, le 5 avril 1813. Après les sanglantes ba-

tailles de Lutzen et de Bautzen, le duc de Vicence fut chargé d'entamer, avec les plénipotentiaires russe et prussien, des négociations qui amenèrent un armistice; mais cet armistice fut bientôt rompu, et ne servit qu'à donner aux alliés de nouveaux moyens de vaincre Buonaparte à Leipzig. Envoyé de nouveau comme ministre plénipotentiaire au congrès de Prague, dans le courant de juillet 1813, M. de Caulaincourt ne réussit pas mieux dans sa tentative auprès des alliés. Ayant été nommé par Buonaparte ministre des relations extérieures le 20 novembre 1813, il partit de Paris le 19 janvier 1814 pour prendre part aux négociations entamées à Châtillon. Mais lorsque Buonaparte eut remporté quelques avantages dans les plaines de la Champagne, M. de Caulaincourt reçut ordre de hausser ses prétentions; et ces prétentions devinrent tellement exagérées, que les souverains alliés rompirent les négociations, de sorte qu'il ne resta plus aucun espoir de paix. Quand enfin Napoléon vaincu parut décidé à renoncer au trône de France, le duc de Vicence stipula ses intérêts, et signa en son nom le traité conclu le 11 avril 1814 à Paris, entre l'ex-empereur et les puissances alliées. Resté simple citoyen après la chute de son maître, M. de Caulaincourt ne craignit point de réveiller sur lui l'attention publique en faisant paraître, sur la fin d'avril, dans les journaux, une justification de sa conduite relativement à l'arrestation du duc d'Enghien; et il fit imprimer une lettre que tous les lecteurs jugèrent avoir été arrachée à la bonté de l'empereur Alexandre. Ce prince ne pouvait pas, au reste, témoigner d'un fait arrivé à 500 lieues de lui. La lettre justificative de M. de Caulaincourt tendait à prouver que, lors de l'événement, il se trouvait à Strasbourg pour une autre mission, et que c'était le général Ordenner qui, seul, avait été chargé d'arrêter le jeune prince à Ettenheim. Dans un pamphlet, qui parut bientôt après sous ce titre : *De l'assassinat de monseigneur le duc d'Enghien, et de la justification de M. de Caulaincourt*, Orléans, 1814, un anonyme combattit avec beaucoup de force les assertions de M. de Caulaincourt, et il cita des pièces diplomatiques qui parurent sans réplique. Après le rétablissement du trône des Bourbons, M. de Caulaincourt se maria avec Mme. de Canisy, femme divorcée, et se retira à la campagne. Il semblait avoir renoncé à toute affaire politique, lorsqu'il reparut sur la scène dès les premiers jours du retour de Buonaparte en 1815. Il fut nommé son ministre des affaires étrangères le 21 mars, et s'empressa de signer la fameuse adresse des ministres. (*Voy.* CAMBACÉRÉS.) Le 3 avril, il adressa à tous les agents diplomatiques une circulaire, par laquelle, après avoir appelé le retour de Buonaparte *le plus beau triomphe de la confiance d'un monarque dans l'amour de ses peuples, et l'acte le plus extraordinaire de la volonté d'une nation qui connaît ses droits et ses devoirs*, il ajouta : « Les fonctions dont vous avait » chargé le gouvernement royal sont ter» minées..... Vous devez sur-le-champ » prendre la cocarde tricolore, et la faire » prendre aux Français qui sont auprès » de vous. Si, avant de quitter la cour » auprès de laquelle vous résidez, vous » avez occasion de voir le ministre des » affaires étrangères, vous lui ferez con» naître que l'empereur n'a rien plus à » cœur que le maintien de la paix; que » S. M. a renoncé aux projets de gran» deur qu'elle pouvait avoir antérieure» ment conçus. » Le 4 avril, il écrivit aux principaux cabinets de l'Europe une autre circulaire, dans laquelle, après avoir représenté Buonaparte rentrant à Paris sur les bras de son peuple, il ajoutait : « Ce second avénement de l'empereur à » la couronne de France est pour lui le » plus beau de ses triomphes. S. M. s'ho» nore surtout de le devoir uniquement » à l'amour du peuple français; et elle ne » forme qu'un desir, c'est de payer tant » d'affection, non par les trophées d'une » trop infructueuse grandeur, mais par » tous les avantages d'une heureuse tran» quillité. C'est à la durée de la paix que » tient l'accomplissement des plus nobles » vœux de l'empereur. Disposée à res» pecter les droits des autres nations, » S. M. a la douce confiance que ceux de » la nation française sont au-dessus de » toute atteinte. » Mais tous ces efforts furent inutiles; et les dépêches de M. de Caulaincourt, arrêtées par ordre des souverains alliés, ne purent point dépasser la frontière de France. (*Voy.* DESBUREAUX.) C'est ce que M. de Caulaincourt avoua douloureusement dans un rapport fort étendu qu'il adressa, le 12 avril, à Buonaparte. À travers un amas de subterfuges diplo-

matiques, il fut aisé d'y voir que toutes les puissances de l'Europe menaçaient le gouvernement impérial d'une agression prochaine: toutefois la circulaire précitée parvint à lord Castlereagh, avec une autre dépêche de M. de Caulaincourt du 4, laquelle servait d'envoi à la lettre de Buonaparte au prince-régent. Le ministre anglais en adressa au ministre des relations extérieures un accusé de réception; et, le 22 mai, toute cette correspondance fut déposée par lord Castlereagh sur le bureau de la chambre des communes. (*Voy.* Castlereagh) Le 16 avril, M. de Caulaincourt écrivit au prince de Metternich une lettre, dans laquelle il employait, au nom de Buonaparte, tout ce que les supplications peuvent avoir de plus humble et de plus pressant. « Il est, disait-il, » une loi plus sacrée que toutes celles » établies par les peuples et les gouver- » nements, une loi antérieure à toutes » les organisations sociales, la loi de » famille; et cette loi sacrée, ce n'est » point par S. M. l'empereur d'Autri- » che, par le meilleur des époux, qu'elle » peut être méconnue » Cette lettre, comme toutes les autres, demeura sans réponse. Le 2 juin, M. de Caulaincourt fut nommé par Buonaparte membre de la chambre des pairs. A la séance du 17, il annonça que, par une lettre datée de Beaumont, le 15, l'empereur apprenait au prince Joseph qu'il marchait à la rencontre de l'ennemi. Il lut ensuite un rapport très étendu sur les relations de la France avec l'Europe, duquel il résultait qu'elle était en butte à la coalition de toutes les puissances, tandis que d'un autre côté elle se trouvait menacée dans l'intérieur par les débarquements d'hommes, de munitions et d'armes, que les Anglais opéraient sur les côtes de l'Ouest. Le 21, il prit part aux délibérations secrètes des deux chambres relativement à la nouvelle abdication de Buonaparte. Le lendemain, il assista à la séance de la chambre des représentants, dans laquelle fut acceptée cette abdication et décrétée la création d'une commission de gouvernement: le jour même, il fut nommé membre de cette commission par la chambre des pairs; et, en cette qualité, il signa tous les actes émanés de la commission de gouvernement. Au moment de la rentrée du Roi, M. de Caulaincourt quitta Paris, et s'embarqua pour l'Angleterre, où il est resté depuis ce temps. Il a été mis à la retraite par ordonnance du 6 octobre 1815. Y.

CAUMONT DE LA FORCE (Philibert Nompar, comte de), chevalier de Malte, né à Paris en 1792, est fils du marquis de Caumont, qui fut premier gentilhomme de la chambre de Monsieur (actuellement le Roi), et de Mme. de Blassac, gouvernante des enfants de Monsieur, comte d'Artois. Le comte de Caumont, frère du duc de la Force, pair de France, entra au service à l'âge de quinze ans dans la cavalerie. Il émigra en 1791, servit dans l'armée des princes jusqu'au licenciement, passa alors en Angleterre, rentra en France après le 18 brumaire, et fut nommé en 1814 lieutenant-colonel de la garde nationale à cheval de Paris. Le département de Tarn-et-Garonne le nomma, en septembre 1815, membre de la chambre des députés, où il vota avec la majorité. Le même département le réélut en octobre 1816. Le comte de Caumont a épousé une demoiselle de Lamoignon, fille du chancelier de ce nom. Il fut créé chevalier de St.-Louis le 5 novembre 1814. — Caumont (Auguste-Marie, comte de), commandeur de St.-Louis et lieutenant-général le 2 février 1815, commandait dans la même année la 2e. compagnie de mousquetaires de la maison du Roi. Z.

CAUSANS (Le marquis de), lieutenant-général, eut l'honneur d'être présenté au Roi, en septembre 1815, à la tête d'une députation de la ville d'Orange, et fut admis quelques jours après à l'audience de S. A. R. Monsieur, qui se plut à causer avec plusieurs des députés. Le marquis de Causans fut nommé, à la même époque, membre de la chambre des députés par le département de Vaucluse; et dans le mois de mars 1816, il fut un des commissaires chargés d'examiner la proposition de M. de Kergolay, relative à la responsabilité des ministres. M. de Causans fut réélu en 1816 par le même département. A.

CAUSSIN-PARCEVAL (Jean-Jacques-Antoine), l'un des professeurs du collége de France à Paris, a publié: I. L'*Expédition des Argonautes*, ou *Conquête de la Toison-d'or*, poème en quatre chants par Apollonius de Rhodes, traduit pour la première fois du grec en français, 1796, in-8°., 1802, in-8°. II. *Histoire de Sicile* par Novaïri, traduite de l'arabe, 1802, in-8°., à la suite de la

nouv. édit., donnée par Jansen, des *Voyages en Sicile, dans la grande Grèce et dans le Levant,* par le baron de Riedesel, publiés d'abord en allemand en 1771, et traduits en français en 1773. III. Supplément aux *Mille et une nuits*, etc. (*Voy.* la *Biograph. univers.* au mot GALLAND.) M. Caussin a encore publié : 1°. en 1810, le *Premier chapitre des observations astronomiques d'Ebn-Iounis*, traduit de l'arabe, et que la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut a cité dans son rapport sur les prix décennaux comme un ouvrage très utile. (*Voy.* BOUVARD.) 2°. *Histoire des Arabes en Sicile, extraite d'Aboulféda.* La classe trouva que cette traduction était un ouvrage trop peu étendu pour aspirer au prix ; mais ces deux ouvrages, ainsi que le *Supplément aux Mille et une nuits*, traduit de l'arabe, ont obtenu de sa part une mention honorable. M. Caussin, qui était membre de l'Institut, a été nommé membre de l'académie royale des inscriptions, le 21 mars 1816. OT.

CAUVILLE, habitant de Paris, fut un des commissaires de la fédération des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, et signa, en cette qualité, le pacte fédératif du 10 mai 1815, qui fut approuvé par Buonaparte et affiché dans Paris. (*V.* BEAURAIN.) Il présenta le 15 mai, au même, l'adresse des fédérés, qui commençait ainsi : « Nous avons reçu les » Bourbons avec indifférence et froideur, » parce qu'ils étaient devenus étrangers à » la France, et que nous n'aimons pas des » rois imposés par l'ennemi. Nous vous » avons accueilli avec enthousiasme, par- » ce que vous êtes l'homme de la nation, » le défenseur de la patrie, etc. Nous » venons vous offrir nos bras, notre cou- » rage et *notre sang*...... Vous triomphe- » rez, nous en avons l'assurance ; oui, » nous vous devrons la liberté avec le » bonheur, et la France vous chérira » comme un bon roi, après vous avoir » admiré comme le plus grand des guer- » riers. » Y.

CAUX DE BLACQUETOT (LOUIS-VICTOR baron DE), maréchal-de-camp dans le génie, inspecteur et chef de service au ministère de la guerre, chevalier de St.-Louis, et officier de la Légion-d'honneur, est né à Douai en 1775. Son arrière-grand-père, son grand-père, son père et ses oncles, ont été lieutenants-généraux des armées, et inspecteurs du génie. Ainsi, quand le général de Caux entra dans cette carrière, où sa famille s'était illustrée, il était déjà riche des plus savantes leçons et des meilleures traditions. Il fut sous-lieutenant en mars 1793, et successivement lieutenant et capitaine. En 1799, il était déjà chef de bataillon. Le baron de Caux fit plusieurs campagnes aux armées des Ardennes, du Rhin, et se distingua aux combats de Derbach, de Dillingen, et au passage du Danube. Il fut chargé, par le général Moreau, de régler et de faire exécuter les conditions de l'armistice de 1799, dans les places d'Ulm, Ingolstadt et Philisbourg, occupées par des garnisons autrichiennes, de concert avec le comte de Bubna, commissaire pour l'Autriche. Il servit ensuite à l'armée des côtes de l'Océan, et à la grande-armée. En 1806, il était chef d'état-major du génie à l'armée de réserve. En 1807, il fut appelé au ministère de la guerre, pour y diriger la division du génie. Lors de l'expédition des Anglais en Hollande, en 1809, sous le commandement du comte de Chatam, il fut nommé commandant du génie à l'armée qui se forma à Anvers, sous les ordres du prince de Ponte-Corvo. Il montra, dans cette circonstance, autant d'habileté que d'activité, et contribua, par ses bonnes dispositions, à faire échouer une des entreprises les plus importantes que les Anglais eussent faites. On vit subitement, et comme par magie, sortir de dessous terre plusieurs forts réguliers sur l'Escaut, et un nombre considérable de batteries, qui arrêtèrent tous les efforts de l'armée navale et de l'armée de terre anglaise. Après cette campagne, le général de Caux reprit ses fonctions au ministère de la guerre, où il continua les mêmes services. B.

CAVAIGNAC (J.-B.), député du Lot à la Convention nationale, fit, en septembre 1792, le rapport de la prise de Verdun par les Prussiens, et obtint un décret d'accusation contre plusieurs citoyens de cette ville, qu'il dénonça comme étant cause de cette reddition. Tous furent, par la suite, victimes du tribunal révolutionnaire. Dans le procès de Louis XVI, Cavaignac déclara ce prince coupable, et vota sa mort en ces termes : « Un décret de la Convention m'a cons- » titué juge de Louis ; je dois m'y sou- » mettre, et agir en cette qualité. Hier » Louis a été déclaré, à l'unanimité,

» convaincu de conspiration et d'attentat » contre la liberté et la sûreté de l'État. » En votant pour ce décret je n'ai dû écouter et je n'ai réellement écouté que le cri » de ma conscience. Dans ce moment où il » s'agit de déterminer la peine à infliger à » Louis, je ne dois consulter que la loi; » je ne suis que son organe, et ce serait » un crime à moi de substituer à sa volonté suprême ma volonté particulière. » En conséquence je déclare qu'en conformité de la loi qui porte la peine de » mort pour les crimes dont Louis est déclaré convaincu, Louis doit subir *la* » *mort*. Le vœu terrible que je viens d'énoncer ne laisse dans mon ame d'autre » amertume que celle qu'éprouve toujours l'homme sensible lorsque son devoir lui impose la cruelle obligation de » prononcer la mort de son semblable. » Un décret m'assure que demain la Convention s'occupera du sort du reste des » Bourbons. Je n'ai donc d'autre vœu » à former à cet égard que celui de voir » bientôt ma patrie débarrassée de tout » ce qui peut faire ombrage à la liberté. » Cavaignac, qui s'était opposé à l'appel au peuple, se déclara de même contre le sursis. Il fut ensuite successivement commissaire aux armées des Côtes-de-Brest, des Pyrénées-Occidentales, et du Rhin. On l'accusa plusieurs fois d'avoir commis des cruautés inouies dans la plupart de ces missions, notamment, si l'on en croit Prudhomme, d'avoir exigé le déshonneur de la fille de M. Labarière, prévôt de la maréchaussée de Dax, en lui promettant de sauver son père, qu'il envoya néanmoins le jour même à l'échafaud, de concert avec Pinet. En octobre 1793, il écrivit d'Auch, « qu'il secondait l'apostolat philosophique de d'Artigoyte, en brûlant dans un tombereau » deux vierges à miracles et une foule de » saints et de reliques. » A la fin de mars 1794, il fit arrêter dans le département des Landes quatre-vingts nobles, *comme auteurs d'un plan de guerre civile*, et demanda à la Convention d'étendre cette mesure à toute la république. Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), la société populaire de Baïonne provoqua l'examen de sa conduite, et l'accusa d'excès de toute espèce; mais il avait eu la prudence d'abandonner les jacobins, et de se rallier aux thermidoriens, qui, maîtres du gouvernement, imposaient silence aux accusateurs de ce genre. Cette première dénonciation fit donc peu d'effet. Lecomte l'ayant renouvelée, Boissy-d'Anglas prit la défense de Cavaignac, et fit passer à l'ordre du jour. Lors de l'insurrection des sections de Paris contre l'assemblée, en vendémiaire an IV (octobre 1795), Cavaignac fut adjoint à Barras pour diriger contre elles la force armée, et il contribua au triomphe de la Convention. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en mai 1797, fut employé aux barrières, et ensuite dans la loterie nationale. Nommé, sous le gouvernement consulaire, commissaire des relations commerciales à Mascate, il se rendit à ce poste : mais l'influence anglaise le força de le quitter, et de revenir en France en 1805. En 1806, il alla chercher à Naples un emploi auprès de Joseph Buonaparte; et il obtint dans ce pays, après la suppression des ordres religieux, la direction générale des domaines. Comme il avait rendu des services à Murat, son compatriote, et l'avait fait passer d'emplois subalternes à des grades plus élevés, celui-ci augmenta les revenus et les attributions de Cavaignac, le nomma conseiller-d'état, et lui accorda toute sa confiance. Cavaignac se trouvait à Paris, en 1815, lors du retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, et fut nommé, dans le mois de juin, préfet de la Somme : mais le retour du Roi l'empêcha d'entrer en fonctions. Cavaignac a été obligé de sortir de France, en 1816, par la loi contre les régicides. B. M.

CAVAIGNAC (Le chevalier JACQUES-MARIE), lieutenant-général de cavalerie, né le 11 février 1774, est frère du précédent; il fut d'abord simple dragon au 10e. régiment, parvint successivement au grade de colonel, et se distingua à la bataille d'Austerlitz. Employé à l'armée de Naples en 1806, il obtint le commandement de cette ville le 26 novembre; et ayant été promu au grade de général de brigade, il passa au service du nouveau royaume de Naples, sous Murat. Le 29 juin 1809, il marcha contre les Anglais qui avaient débarqué près de Seillac, et les força de se rembarquer. En septembre 1810, il commandait la division de réserve campée sur la plage de Reggio, et repoussa les Anglais qui voulaient s'emparer des bâtiments de transport de sa division. Il passa en Allemagne en 1812 avec son maître, fit avec lui la campagne de Russie; et, dans le mois de février 1813, après les désastres de la campa-

gne de Russie, il se retira à Dantzig, et y commanda deux mille hommes de cavalerie, pendant le siége. Devenu prisonnier avec la garnison, il adressa, de Kiow, le 4 juin, son adhésion aux événements qui rendirent le trône de France aux Bourbons. A son retour en France, il obtint la croix de St.-Louis; et fut chargé, en 1815, de licencier quelques régiments de cavalerie sur la rive gauche de la Loire; et il se trouve actuellement à la disposition du ministre de la guerre. D.

CAVALLERO (Le marquis don), né à Sarragosse, vers 1751, dut sa fortune à un de ses oncles qui, ayant eu le bonheur de sauver Charles III lors de la surprise de Velletri, en fut récompensé d'abord par un avancement rapide dans la carrière militaire, et, bientôt après, par la place de ministre de la guerre. Le jeune Cavallero faisait alors son cours de droit: dès qu'il eut terminé ses études, le nouveau ministre lui fit accorder une place de juge à Séville. Il n'exerça pas long-temps cette magistrature, et devint alcade *de casa y corte* à Madrid, et ensuite fiscal du conseil suprême de la guerre. Ayant eu à cette époque des relations intimes avec une camériste de la reine, liée d'intérêt avec le prince de la Paix, il l'épousa, et, par le crédit de Godoy, fut nommé ministre de la guerre sous Charles IV. Don Escoiquiz dans son *Exposé sur les motifs qui déterminèrent Ferdinand VII à se rendre à Baïonne*, cite Cavallero comme une ame vénale et comme un instrument d'intrigues; il l'accuse d'avoir plus d'une fois rendu inutiles les moyens efficaces que de fidèles sujets voulaient employer en faveur de Ferdinand. Aussi détermina-t-il ce prince à retirer sa confiance à Cavallero, devenu suspect au conseil de la cour. Lorsque Joseph Buonaparte s'assit sur le trône de l'Espagne et des Indes, Cavallero accepta de lui les fonctions de conseiller-d'état président de la section de l'intérieur. Il se réfugia en France, après la bataille de Vittoria; et il habitait Bordeaux au commencement de 1816. S. S.

CAVELLIER (Benoît), chef des bureaux de la marine de Brest, fut nommé député du Finistère à la législature, en 1791. Il fit, le 1er. février 1792, un rapport sur les griefs imputés à M. de Bertrand-Molleville, ministre de la marine, et conclut à ce qu'on déclarât qu'il avait perdu la confiance de la nation. Il fit encore, contre ce ministre, différentes sorties, dont celui-ci explique les motifs dans son *Histoire de la révolution*. M. Cavellier fut nommé, sous le gouvernement impérial, membre de la Légion-d'honneur, et inspecteur de la marine à Toulon. Il en remplissait encore les fonctions en 1815, et fut réformé en 1816. On a de lui, *Renaud*, poème, traduit en prose de l'italien du Tasse, 1813, in-12. Cette traduction est fidèle et écrite avec pureté. D.

CAVROIS (Le baron Alexandre), né le 25 janvier 1775, fut nommé maréchal-de-camp de cavalerie le 4 décembre 1813, et, dans le même temps, commandant de la Légion-d'honneur. Il fit toutes les campagnes sous le gouvernement impérial, et fut créé chevalier de Saint-Louis le 30 août 1814. M. Cavrois commanda, dans le mois de mai 1815, un corps de cavalerie à l'armée du Rhin, et fut nommé, à la même époque, par le collége électoral du Pas-de-Calais, député à la chambre des représentants. A la séance du 4 juillet, il fut élu membre de la commission chargée de se concerter avec la commission de gouvernement sur l'impression de pièces relatives à la situation politique de la chambre, qui lui avaient été communiquées par elle, et lues la veille en comité secret. Y.

CAYLUS (Le duc Jean-Louis-Robert de Lignerac de), pair de France et maréchal-de-camp d'infanterie, parvint à ce grade le 30 avril 1798 dans l'armée du prince de Condé, où il était employé. Il fut nommé membre de la commission créée, le 14 mai 1814, pour l'examen des titres des anciens officiers, et, en 1815, inspecteur-général des gardes nationales du département de Seine-et-Oise. M. de Caylus avait suivi le Roi à Gand, et il était revenu en France avec S. M. A.

CAYROL (Le baron Sébastien-Guillaume), commissaire-ordonnateur, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, naquit en 1770 à Paris. Son père, long-temps juge de paix à Compiègne, était, avant la révolution, procureur au parlement de Paris. M. Cayrol fut employé, en 1793, en qualité de commissaire des guerres, à l'armée des Ardennes; il résida quelque temps à Mouzon, passa ensuite à l'armée de Sambre-et-Meuse, et fit, sous le gouvernement impérial, plusieurs campagnes dans le corps que commandait le maréchal Ney. Il était à Lons-le-Sau-

nier le 11 mars 1815, au moment où ce dernier arriva dans cette ville avec son corps d'armée. Appelé auprès de lui pour le service de sa place, il ne le quitta pas jusqu'à la journée du 14, et fut témoin de l'effet que produisit sur les troupes et les habitants la proclamation du maréchal. Sollicité par lui de prendre du service pour Buonaparte, M. Cayrol s'y refusa, et reçut l'ordre de se rendre à Besançon, d'où, quelque temps après, il alla à Paris, et de là à Compiègne, lieu de son domicile. M. Cayrol fut assigné comme témoin dans le procès du maréchal Ney, et il déposa les faits que nous venons de mentionner. Sa déposition a été imprimée avec les pièces du procès. Par ordonnance du 2 mars 1816, M. Cayrol a été maintenu dans sa place de commissaire-ordonnateur des guerres, et nommé baron. In.

CAZALET, pharmacien et physicien à Bordeaux, a figuré, sous le gouvernement du directoire, dans l'association royaliste de l'*institut* établie dans cette ville. Il servait d'intermédiaire aux députés des différents comités de cette association. Ayant fait depuis un voyage à Londres, il donna des soins à Richer de Serisy, qu'il avait connu à Bordeaux, et l'assista dans ses derniers moments. La police soupçonna que le voyage de M. Cazalet en Angleterre, peu de temps avant la rupture du traité d'Amiens, avait pour objet de faire reprendre le plan de la première association de l'*institut*. M. Cazalet fut surveillé, et arrêté à la suite de la découverte de la seconde agence royaliste établie à Bordeaux, par MM. de Ceris et Forestier. (*Voy*. Céris.) Il fut long-temps détenu, et n'obtint sa liberté que pour être placé sous la surveillance de la police. P.

CAZE de LABOVE (Gaspard-Louis), ancien intendant du Dauphiné, était, en 1799, membre du directoire central des hôpitaux, et, quelques années après, membre du corps législatif, d'où il dut sortir en 1807, mais il fut réélu par le sénat, pour le département de la Seine, en 1808, et nommé questeur le 8 février 1810. Le 6 août 1812, il fut nommé maître de la chambre-des-comptes. Le 3 avril 1814, il adhéra, en cette qualité, à la déchéance de Buonaparte, exprima son vœu pour le retour des Bourbons, et continua de remplir ses fonctions par ordonnance du Roi du 27 février 1815. Il fut un des signataires de l'adresse présentée à Buonaparte, le 26 mars suivant, par les membres de la cour-des-comptes, où il a conservé sa place. (*Voy*. Collin de Sussy.) Y.

CELY (Marie-Jérôme-Éon, comte de), lieutenant-général de cavalerie en retraite, naquit en Bretagne vers 1740, et fut colonel des grenadiers de France et des régiments de Blaison, puis brigadier, maréchal-de-camp, premier aide-de-camp du maréchal de Broglie, et enfin inspecteur-général en Corse. Il émigra en 1791, et resta long-temps en Angleterre, où il fut honoré de la faveur du duc de Glocester. Le comte de Cely obtint le grade de lieutenant-général en 1801, et fut créé commandeur de St.-Louis le 23 août 1814. A.

CEPERO, jeune ecclésiastique espagnol, parvint, au sortir des bancs, à se faire nommer un des desservants de la métropole de Séville, se rangea dans le parti des *Liberalès*, et devint membre des cortès de cette ville. Pour contribuer à répandre des idées d'indépendance et les inculquer dans l'esprit de la jeunesse, il publia un *Catéchisme religieux politique*, qu'il intitula : *Leçons politiques pour la jeunesse espagnole*. Cepero, se trouvant à Madrid lorsque Buonaparte s'échappa de l'île d'Elbe, fut accusé d'avoir parlé en sa faveur ; le roi Ferdinand le fit enfermer dans la grande chartreuse de Séville. En mars 1816, le *Catéchisme* de Cepero fut prohibé par ordre de la police d'Espagne. In.

CÉRENVILLE (Mme. de) a publié : I. *Walter de Montbarry*, traduit de l'allemand, 1799, 4 vol. in-12. II. *Le Baron de Fleming*, ou *la manie des titres*, traduction libre de l'allemand d'Aug. Lafontaine, 1803, 3 vol. in-12. III. *Fleming fils*, ou *la manie des systèmes*, traduction libre de l'allemand d'Aug. Lafontaine, 1803, 3 vol in-12. IV. *Les aveux d'un prisonnier*, ou *anecdotes de la cour de Philippe de Souabe*, par le baron de Brock, traduits de l'allemand, 1804, 4 vol. in-12. V. *La grotte de Westbury*, ou *Mathilde de Valcourt*, 1810, 2 vol. in-12. Ot.

CÉRIS (Charles, chevalier de), né à Poitiers, passa en Espagne en 1792, rentra ensuite en France par Bordeaux, et se rendit dans la Vendée, où il servit dans l'armée de Stofflet, comme chef de division. Étant tombé au pouvoir des républi-

sains, il fut transféré dans les prisons de Niort. Au moment où l'on dressait l'échafaud pour son exécution, la fille du geolier lui ouvrit les portes de sa prison. Dix-huit mois après, il fut arrêté de nouveau, et conduit au château de Saumur, d'où il parvint encore à s'évader, pour reprendre les armes dans le Haut-Anjou, en 1799, comme chef de division. Il éprouva un échec à Cerisais, reçut en combattant une blessure grave à la jambe, et se retira chez une dame qui lui donna la plus généreuse hospitalité, et qu'il a épousée depuis. M. de Céris se fit comprendre dans la pacification consulaire de 1799; mais ayant été accusé depuis d'avoir participé à l'enlèvement de fonds public à main armée, il fut condamné à mort par contumace, s'enfuit à Lyon, et passa en Espagne, d'où il fit différents voyages à Lisbonne, à Cadix et à Londres. Après la rupture du traité d'Amiens, il fut choisi, avec M. Forestier, pour être l'un des principaux chefs de l'agence royale de Bordeaux, établie d'abord sur les frontières d'Espagne. Lié étroitement avec Forestier, il se rendit secrètement avec lui à Bordeaux, où ils trouvèrent des amis sûrs, avec lesquels ils organisèrent leur agence, dont les opérations devaient coïncider avec la conspiration de George. Après la découverte de cette conspiration, M. de Céris resta encore à Bordeaux pendant plusieurs mois, sans danger; tant il était sûr de ses amis: il partit alors pour l'Espagne, et s'embarqua pour Londres en juin 1806. Il se rendit ensuite aux États-Unis d'Amérique; et il n'est rentré en France qu'après le rétablissement de la monarchie. Après le 20 mars 1815, il reparut dans la Vendée, avec l'intention de reprendre les armes. Le gouvernement de Buonaparte regardait M. de Céris comme un ennemi d'autant plus dangereux, qu'il a reçu une éducation soignée, et qu'il possède des talents distingués. P.

CESARINI (Jacques-Auguste-Vié de), né en 1766 dans les environs de Paris, était, à l'époque de la révolution, commandeur conventuel de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, prieur crossé et mitré de St.-Jean de Corbeil. Proscrit en 1792 comme royaliste, il se réfugia en Angleterre, se rendit ensuite en Allemagne auprès des princes français, et fut envoyé par eux dans la province d'Artois, pour une mission secrète. Mais la rigueur des lois révolutionnaires sur les émigrés, l'ayant obligé de quitter une seconde fois la France, il se rendit à Gibraltar, ensuite à Rome, et enfin à Malte, où il se trouvait en 1798, au moment où Buonaparte vint attaquer cette île. Il fut du nombre des chevaliers qui restèrent fidèles à l'honneur et opposèrent quelque résistance. Cependant Buonaparte s'étant emparé de la place par le moyen des intelligences qu'il s'y était menagées, M. de Césarini se retira en Italie, puis en Allemagne; et, dans ces deux contrées, il montra toujours les mêmes principes, et, presque seul, osa élever la voix en faveur de son ordre, contre le manifeste de Paul Ier., empereur de Russie. Lors des changements survenus en Europe au commencement de 1814, M. de Césarini, avec les chevaliers de Malte restés fidèles à leur ordre, espérant que les souverains alliés leur rendraient justice, parut au congrès de Vienne, en qualité de député des langues de France. Sa demande de restitution de l'île de Malte ayant été rejetée, il sollicita l'abandon des îles Ioniennes, et publia un Mémoire, qui a été fort bien analysé dans le *Moniteur* du 10 janvier 1815. Le but de ce Mémoire était de démontrer que le rétablissement de son ordre dans la Méditerranée était la seule digue que l'on pût opposer au brigandage des Barbaresques: « Cet ordre, dit M. de Césarini, » né à Jérusalem, illustré à Rhodes, » éclipsé à Malte, mourrait à Vienne, » s'il n'était utile à la Méditerranée. Grand » prévôt maritime depuis cinq cents ans, » lui seul peut atteindre et réprimer le » brigandage intolérable des régences » d'Afrique. Hospice noble, il peut continuer d'offrir aux cadets des familles » nobles apauvries, une dotation honorable. Telle a été sa destination depuis » sa première origine..... Sa marine, de » même nature que celle de son ennemi, » serait toujours en haute mer dans les » golfes, entre les rochers, sur les plages...... » Les demandes des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem étaient soutenues au congrès de Vienne par les ministres de France et des autres puissances catholiques. Mais il paraît que l'Angleterre et la Russie, n'ayant pas le même intérêt au rétablissement de cet ordre, les réclamations de M. Vié de Césarini demeurèrent, par cette raison,

sans effet. Il présenta, en 1816, aux puissances chrétiennes, un projet de transaction, dont voici les principales bases : 1°. L'abandon fait des possessions de cet ordre aux besoins et à la tranquillité des divers états chrétiens par qui elles auront été ou devront être aliénées; 2°. la résignation à ne plus poursuivre sa souveraineté dans Malte conquise, ni dans les îles Ioniennes; 3°. la révision prochaine de toutes les nouvelles affiliations par une commission spéciale, statuairement établie dans chaque langue respective; 4°. l'admission, sans tribut, de la noblesse catholique, celle de la noblesse protestante, et de tout récipiendaire d'extraction non noble, mais honorable, et illustré par lui seul, etc. D.

CETTI, colonel italien, né à Bologne, a fait une étude profonde de la langue russe, et a publié plusieurs ouvrages pour en faciliter la connaissance. Il s'occupait, en 1815, d'une traduction italienne de la plupart des auteurs classiques de la Russie. L'empereur Alexandre fut si satisfait des premiers échantillons de cette traduction, entreprise par son ordre, qu'il envoya à l'auteur, dans le mois de février, une bague enrichie de diamants. Ce cadeau était accompagné d'une lettre dans laquelle S. M. remerciait, de la manière la plus obligeante, M. Cetti, d'avoir, le premier, fait connaître la littérature russe en Italie. M.

CETTO (Le baron ANTOINE DE), fils d'un marchand de draps, naquit à Deux-Ponts vers 1760. Il épousa d'abord la fille d'un libraire de Paris, et ensuite une demoiselle de Forbach, de la maison de Deux-Ponts. M. de Cetto parut, pour la première fois, dans la carrière diplomatique au service du duc Charles de Deux-Ponts. Il travaillait avec Bachmann dans le cabinet et les archives de ce prince, qu'il suivit dans son émigration à Manheim. Ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il trouva occasion de se rapprocher davantage de son souverain, et de M. de Salabert, son ministre. Il eut alors, avec M. de Montgelas, beaucoup de part aux opérations du département des relations extérieures. Après la mort du duc Charles, M. de Cetto continua de jouir de la même confiance auprès du duc Maximilien, aujourd'hui roi de Bavière. Tandis que M. de Montgelas négociait au congrès de Rastadt, M. de Cetto négociait à Paris, auprès du directoire, dans les intérêts de son maître. Il n'avait pas alors de caractère diplomatique reconnu; et ce fut le cabinet de Berlin, auquel celui de Deux-Ponts se livrait sans réserve, à cette époque, qui engagea le directoire à l'accueillir comme négociateur. La cour de Deux-Ponts avait pris la résolution de vendre les terres dites *de Toscane*, situées en Bohème, et d'employer les fonds provenant de cette vente à gagner le gouvernement de France. M. de Cetto s'y opposa fortement, jugeant bien que ce gouvernement ne pourrait pas se maintenir long-temps. Cette justesse dans le coup-d'œil politique fit sa réputation à la cour de Deux-Ponts. Malgré le renouvellement des hostilités après le congrès de Rastadt, M. de Cetto sut obtenir, par les relations de sa famille, la permission de continuer sa résidence à Paris. Après la mort de l'électeur Charles-Théodore, quand le duc Maximilien de Deux-Ponts lui succéda, M. de Cetto aurait sans doute été nommé ministre des relations extérieures à la place de M. de Montgelas, si celui-ci n'avait pas su faire valoir fort à propos les services que M. de Cetto pouvait rendre à son prince, comme négociateur auprès du gouvernement français. En effet, dès que Napoléon se fut emparé du pouvoir, il s'adressa à M. de Cetto, pour amener un rapprochement entre la France et la Bavière. Cependant, après la paix de Lunéville, lorsqu'il fut question du récès de l'Empire, M. de Cetto ne put garantir cette négociation de l'influence de la Russie, qui devait être funeste à la Bavière; et cet état fut alors le moins favorisé dans tout le sud de l'Allemagne. Mais lorsque, peu de temps après, M. de Cetto déploya un caractère ministériel, ce fut avec lui que le cabinet des Tuileries prépara l'alliance qui devait unir la France et la Bavière par les mêmes liens qu'autrefois; ce qui devait donner à Buonaparte de si grands moyens pour les attaques qu'il méditait. M. de Cetto parvint ainsi au rang le plus élevé dans la diplomatie : il fut un des artisans les plus actifs de la confédération rhénane; et ce fut lui qui, de tous les ministres étrangers à Paris, signa le premier l'acte de sa création. Après cet événement, il n'eut plus à traiter d'affaires importantes; et celles d'un grand intérêt se terminèrent dans les camps, tantôt par M. de Rechberg, tantôt par M. de Gravenreuth.

M. de Cetto eut le talent de se faire une fortune indépendante, et d'éloigner, par une conduite passive, tout ce que la jalousie et l'esprit de critique auraient pu diriger contre lui. Son principal mérite est d'avoir toujours exécuté ponctuellement les instructions qui lui furent adressées par M. de Montgelas. Il vit aujourd'hui dans une terre considérable, que le roi de Bavière lui a donnée. B. D.

CEULENEER (De), fils d'un marchand quincaillier de Maestricht, vint à Paris dans le mois d'avril 1815, et forma des liaisons avec le parti de Buonaparte. Etant allé ensuite s'établir à Liége, il y fut éditeur du *Mercure surveillant*, et se montra, dans ce journal, fort opposé au principe de la légitimité. Poursuivi par le ministère public, il fut condamné, en mai 1816, par le tribunal correctionnel de Liége, à un mois d'emprisonnement dans une maison de force, à cent francs d'amende, aux frais, et à l'interdiction pendant cinq années des droits civils, comme convaincu de calomnie envers les souverains, en insérant, dans son journal, l'acte de la Sainte-Alliance avec des réflexions injurieuses. Quant à l'article des *considérations politiques*, deuxième chef d'accusation, le tribunal déclara qu'il ne contenait que des opinions téméraires et injurieuses, et non un fait précis et déterminé. S. S.

CEVALLOS (Don Pedro), ministre espagnol, naquit à Saint-Ander, en 1764, d'une noble et ancienne famille. Dès sa jeunesse il embrassa la carrière diplomatique, et fut secrétaire d'ambassade pendant plusieurs années. En 1784, il entra dans les secrétaireries d'état, où il se distingua par ses lumières autant que par sa probité. Godoy, alors duc de l'Alcudia, et ministre de Charles IV, voulant se l'attacher, lui donna pour épouse une de ses cousines. Quand Godoy, devenu prince de la Paix, se démit du ministère, il nomma Cevallos premier secrétaire-d'état. Mais il reconnut bientôt en lui une opposition irrésistible à tout ce qui n'était pas d'accord avec le bien de son pays. Ne croyant pas alors devoir le craindre, il ne le fit pas destituer; mais il lui cacha soigneusement ses intrigues avec Buonaparte, de manière que, ne connaissant des affaires que ce que Godoy lui permettait de savoir, Cevallos ne put ni prévoir ni prévenir les maux qui menaçaient l'Espagne: et ce ne fut qu'après que les Français eurent occupé les places les plus importantes, qu'il s'aperçut des intentions de Buonaparte. Lors de la rupture entre Charles IV et son fils, Cevallos se déclara hautement pour ce dernier. (*V.* Ferdinand VII.) Sa conduite sage et sa marche toujours droite lui méritèrent l'estime de toute la nation: aussi, quand les insurrections du 17 et du 19 mai 1808 éclatèrent à Aranjuez contre Godoy, les révoltés respectèrent Cevallos, quoiqu'il fût son parent; et Ferdinand fut à peine monté sur le trône, qu'il le nomma premier secrétaire-d'état. Cevallos lui donna toujours les avertissements les plus sages sur l'ambition de Napoléon. Murat avait parlé d'une manière mystérieuse de l'abdication de Charles IV, sur laquelle il semblait vouloir élever des doutes; enfin ce général cherchait à semer partout la discorde. (*Voy.* Charles IV.) D'après cela, Cevallos ne vit qu'avec inquiétude l'infant don Carlos aller à la rencontre de Napoléon. Quand Savary vint à Madrid appuyer les fausses assertions de Murat, Cevallos fut un des premiers du conseil qui insistèrent pour que Ferdinand ne quittât point la capitale. Voyant son maître décidé à suivre les perfides conseils de Savary et de Murat, il se prépara à l'accompagner. Arrivé à Vittoria, Cevallos essaya de persuader le roi de ne pas quitter cette ville; mais les instances de Savary prévalurent encore, et le roi continua son voyage jusqu'à Baïonne, où il reconnut trop tard la sagesse des avis de son ministre. Ce prince n'avait encore pris aucun repos, lorsqu'on lui intima de renoncer à sa couronne. Le lendemain, Cevallos eut, au sujet de cette étrange demande, une conférence avec M. de Champagny, ministre de Napoléon. Il se plaignit amèrement de la perfidie avec laquelle on avait abusé de la noble confiance de Ferdinand; et, après avoir rappelé les sacrifices qu'avait faits l'Espagne pour maintenir son alliance avec les Français, il attesta que l'abdication de Charles IV avait été libre, qu'il ne reconnaissait à l'empereur aucun droit de s'immiscer dans les affaires du gouvernement espagnol; enfin il protesta contre la violence dont on usait envers la personne de son souverain. Mais tout cela fut inutile: M. de Champagny insista sur l'abdication; et Buonaparte, qui avait prêté l'oreille à cette discussion, ordonna à Ce-

vallos d'entrer dans son cabinet : « Vous » êtes un traître, lui dit-il ; après avoir » été ministre de Charles IV, vous rem» plissez les mêmes fonctions sous son » fils. » Il lui reprocha ensuite d'avoir établi, dans une conférence avec le colonel Bailly de Montion, que, pour être roi d'Espagne, Ferdinand n'avait pas besoin de l'assentiment de l'empereur de France ; et d'avoir dit que, si les Français portaient atteinte à l'intégrité de l'Espagne, 300,000 hommes leur prouveraient ce que pouvait une nation brave et indépendante. Cevallos, loin d'être effrayé de l'emportement de Buonaparte, défendit les droits de Ferdinand avec plus de force et de vivacité ; Napoléon termina la conférence, en disant : « J'ai mon système de politique » à moi. Vous devriez adopter des idées » plus libérales, être moins susceptible » sur le point d'honneur, et ne pas » sacrifier la prospérité de l'Espagne aux » intérêts de la famille des Bourbons. » En même temps, il envoya dire au roi que les affaires qui étaient en discussion exigeaient un négociateur plus flexible. Ferdinand nomma le chevalier Labrador, qui fut bientôt jugé incompétent, comme étant d'un rang inférieur à celui de M. de Champagny, duc de Cadore. Mais Napoléon avait déjà prononcé sur le sort de ses victimes. Dans un rapport fait au sénat par son ministre le 24 avril 1808, et qui est imprimé dans le *Moniteur* du 7 mai, on lisait : « L'Espagne » sera toujours l'ennemie cachée de la » France ; il faut qu'un prince français » y règne : c'est l'ouvrage de Louis XIV » qu'il faut recommencer. Ce que la » politique conseille, *la justice l'auto-* » *rise*. » Buonaparte vit cependant qu'il lui fallait changer de plan ; et, pour cela, il fit venir auprès de lui le roi Charles et la reine, qui exigèrent que leur favori les précédât. (*Voy*. CHARLES IV et GODOY.) Ce fut alors que Ferdinand, pressé et menacé par ses propres parents, signa en faveur de son père, Charles IV, les deux cessions des 1er. et 6 mai 1808. Vainement Cevallos s'efforça de l'en dissuader. L'extrême soumission de Ferdinand aux ordres de son père l'emporta sur toute autre considération. Pendant ce temps, Cevallos entretenait une correspondance secrète avec la junte de Madrid : mais cette correspondance fut interceptée par M. de Champagny, qui refusa de signer les passeports donnés sous le nom d'un roi que Napoléon n'avait pas reconnu. Cependant la junte avait déjà reçu l'autorisation de convoquer les *cortès* et de déclarer la guerre à la France ; ce qui eut lieu dans le mois de juillet de la même année. Buonaparte, ayant reconnu que ni la nouvelle constitution d'Espagne, qu'il avait fait rédiger, ni la *junte*, de cent soixante membres, qu'il convoqua à Baïonne, ne pouvaient séduire les Espagnols malgré l'assurance d'une prospérité qu'il leur promettait dans l'un et l'autre de ces deux actes, entraîna la famille royale à Bordeaux, où elle fut obligée de signer une cession de tous ses droits à la couronne d'Espagne et des Indes. Cevallos, qui était resté à Baïonne, avait en vain sollicité la permission de retourner dans sa patrie, lorsque Joseph Buonaparte, déclaré roi d'Espagne par Napoléon, l'engagea à occuper près de lui l'emploi de premier ministre. Cevallos accepta cette proposition, comme l'unique moyen de sortir de captivité. Mais il ne fut pas plutôt arrivé à Madrid que, par une lettre où il expliquait librement son opinion, il demanda sa retraite, et se réfugia dans son pays natal, d'où il favorisa, par tous ses moyens, la cause de Ferdinand. Le 1er. septembre 1808, il fit publier à Madrid un Mémoire, sous ce titre : *Exposé des moyens employés par l'empereur Napoléon pour usurper la couronne d'Espagne*. Cet ouvrage a été traduit dans toutes les langues, et il en a paru de nombreuses éditions. Celle que M. Nettment a publiée à Paris en 1814, en un volume in-8o., avec des pièces et notes historiques, est la plus complète. Elle a eu trois éditions. Napoléon fut tellement irrité par la publication de cette brochure, que, par un décret exprès, en date du 12 novembre, il déclara Cevallos ennemi de la France et de l'Espagne, et traître aux deux couronnes. Le ministre espagnol fut envoyé en ambassade extraordinaire à la cour de Londres, en 1809, pour remercier S. M. Britannique des secours qu'elle fournissait à l'Espagne. Il réussit dans toutes les négociations qu'il entama auprès du gouvernement anglais, et obtint, entre autres subsides, un emprunt de soixante millions. Cevallos revint en Espagne à la fin de mai 1809, et continua de prendre une part très active à tous les efforts qui fu-

rent dirigés contre l'usurpateur du trône de Ferdinand. Quand ce prince recouvra sa couronne, en 1814, Cevallos reprit la place de premier secrétaire-d'état. Il est le principal auteur des décrets qui ont pour objet d'ouvrir de nouvelles routes, de creuser des canaux, et d'établir une méthode plus régulière d'instruction publique. Son esprit est aussi éclairé que son cœur est juste et honnête. Malgré l'influence d'Escoiquiz, Stoslalaza et Macanas, il a toujours fait tous ses efforts pour porter le roi à des sentiments de clémence envers les proscrits, et surtout envers les individus qui ont fait partie des cortès : il n'a donc eu aucune part à l'arrêt du 18 décembre 1815, contre quarante condamnés à l'exil ou à l'emprisonnement. Malgré ses services et la confiance de son maître, il fut compris dans la destitution du ministère, du mois de janvier 1816, et fut exilé lui-même à Santander, avec 10,000 francs de retraite. Mais, dès le mois de février suivant, le roi le rappela, et lui remit le portefeuille des affaires étrangères. Ce prince, pour dédommager son fidèle sujet d'une disgrâce momentanée, rendit le 27 du même mois une ordonnance ainsi conçue : « Voulant témoigner à don Pedro Cevallos, mon premier secrétaire-d'état, combien je suis satisfait de ses bons services, de son amour et de sa constante fidélité envers ma personne, et considérant, en outre, les qualités qui le distinguent, je lui accorde le collier de l'ordre insigne de la Toison-d'or. » La rentrée de Cevallos au ministère fut signalée par le décret contre les délateurs et les calomniateurs; mais le 30 octobre de la même année, Ferdinand VII reçut encore une fois sa démission de premier secrétaire d'état et de ministre de la justice, « se réservant, dit le monarque, de ne pas se priver des services d'un homme aussi fidèle, et de lui donner des emplois plus conformes à son caractère et à l'état de sa santé.» Il est encore auteur d'un ouvrage intitulé : *Politique particulière de Buonaparte*, ou *Moyens dont il se sert pour détruire la religion catholique et corrompre la fidélité des Espagnols, ne pouvant les réduire par la force*, Cadix, 1811, in-8°. Cet écrit est plein d'énergie et de vérité. L'auteur passe en revue tous les moyens employés par Buonaparte, pour troubler la paix de l'Europe et réaliser sa chimère de monarchie universelle. Il est surtout très éloquent lorsqu'il montre cet homme immoral, cherchant à propager partout ses principes destructeurs de la religion. S.

CHABANNES (Jean-Baptiste-Marie-Frédéric, marquis de), né le 27 septembre 1770, entra de bonne heure dans la carrière militaire, émigra au commencement de la révolution, servit dans l'armée de Condé, et fut fait chevalier de Saint-Louis. Après le licenciement de cette armée, il passa en Angleterre, y eut part à plusieurs entreprises, notamment à celles des charbons épurés et des éclairages de Londres. Rentré en France après le 18 brumaire, M. de Chabannes y commença, en 1804, avec l'appui de M. de Talleyrand, son parent, l'entreprise des vélocifères : il avait renoncé depuis long-temps à cette opération, lorsque, dans le mois d'avril 1814, il se rendit à Londres au-devant du Roi, le précéda à Calais, disposa tout pour son débarquement, se rendit ensuite à Lille, avec le titre d'aide-du-camp du Roi, et décida le lieutenant-général Maison à venir, avec son état-major, faire sa soumission à S. M. Avant la journée du 31 mars, M. de Chabannes avait fait un appel aux royalistes dans les départements du Nord. Il se présenta, le 14 octobre, devant S. M., à la tête d'une députation de la ville de Château-Chinon, pour féliciter le monarque et l'assurer du dévouement de ses concitoyens. Lorsque l'apparition de Buonaparte, au mois de mars 1815, força de nouveau la famille royale de sortir de France, M. de Chabannes se retira a Londres, où il était encore en 1816. Il y a publié plusieurs brochures, dont voici les titres : I. *Lettre à M. de Blacas*. II. *Aperçu historique et politique des fautes commises depuis la bataille de Leipzig jusqu'à la nouvelle révolution qui vient de s'opérer*. III. *Aux Français : Deux mots de vérité à chacun selon son état*. IV. *Procès-verbal d'une assemblée tenue à Paris, juin 1815, sous la présidence de l'honneur, la fidélité et la justice*. Dans cette dernière brochure, M. de Chabannes fait tour-à-tour parler des gens de toutes les classes et de tous les métiers, en commençant par un prêtre et finissant par un journalier. Il prouve, par les discours qu'il leur fait tenir, que

la cause de nos révolutions continuelles est de ne voir que soi dans l'État, et de vouloir que le prince n'aperçoive que la classe de la société à laquelle on appartient. V. *M. de Chabannes à M. de Talleyrand, premier ministre du Roi.* Dans cette brochure, le marquis de Chabannes adresse des reproches très amers à M. de Talleyrand. Il a été nommé pair par le Roi, le 17 août 1815. — CHABANNES-LAPALISSE (DE), fils du précédent, fut nommé par le Roi colonel du 1er. régiment de chasseurs à cheval, le 21 octobre 1815. IN.

CHABANON (ANTOINE-DOMINIQUE DE), ancien militaire, fut député du Cantal à la Convention nationale, y vota pour la détention de Louis XVI, et son bannissement à la paix, après s'être déclaré pour l'appel au peuple : il vota ensuite pour le sursis. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en mai 1797. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), les consuls le nommèrent sous-préfet à Murat. Il quitta ce poste pour être commissaire principal de la marine, puis secrétaire-général du ministère. M. de Chabanon fut présenté à l'empereur, le 29 mars 1812, comme député du collége électoral du Cantal, etc. Le 11 juillet 1814, il fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur, et chevalier de Saint-Louis le 18 août suivant. A.

CHABAUD DE LA TOUR (Le baron ANTOINE-GEORGE-FRANÇOIS), né à Paris le 15 mars 1769, dans la religion protestante, est fils d'Antoine Chabaud de La Tour, directeur du génie. (*Voy.* CHABAUD, dans la *Biographie universelle.*) Il entra au service en qualité de lieutenant en second à la suite du corps du génie, en 1788; fut officier au régiment de Rohan, infanterie, en 1789, et, en 1791, chef de légion de la garde nationale de Nîmes : l'année d'après, M. Chabaud fut chargé d'organiser un bataillon pour l'armée du Midi, et ensuite la moitié des six mille grenadiers et chasseurs qui s'étaient habillés et équipés à leurs frais, et qui partirent sur-le-champ. Il obtint le commandement d'un de ces corps de volontaires, et, après avoir fait une campagne, il revint à Nîmes, et y reprit le commandement de la garde nationale. Devenu suspect pendant le règne de la terreur, en sa qualité de noble, il se tint longtemps caché; mais, à la fin de 1793, il fut arrêté et mis en prison. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Nîmes, il parvint à s'évader quelques heures avant celle qui avait été fixée pour l'exécution. Il fut alors déclaré hors la loi, et toute sa famille fut incarcérée ou proscrite. Rentré en France après la chute de Robespierre, il fut nommé député au conseil des cinq-cents en mars 1797, par le département du Gard. En 1798, il parla sur la législation des théâtres et la propriété des ouvrages dramatiques, qu'il proposa de déclarer publics dix ans après la mort des auteurs. Il demanda aussi qu'il fût accordé des secours aux déportés : mais cette proposition n'eut pas plus de suite que la précédente. A la séance extraordinaire du 19 brumaire an VIII (9 nov. 1799), il se déclara avec force pour la nouvelle révolution qui venait de s'opérer, compara les circonstances de cette époque à celles dans lesquelles s'était trouvée l'assemblée constituante, lors du serment du Jeu-de-Paume, et demanda que le procès-verbal de cette fameuse séance de St.-Cloud fût envoyé dans tous les départements, avec l'adresse au peuple français décrétée par l'assemblée. Nommé, peu après, membre de la commission législative chargée de rédiger la constitution de l'an VIII et les lois organiques, il prit beaucoup de part à toutes les discussions. Devenu membre du tribunat dès le commencement de sa création, M. Chabaud y combattit, le 27 février 1800, un projet de loi ayant pour but de clore la liste des émigrés; et il peignit cette mesure comme dangereuse et attentatoire à la sûreté publique. A la séance extraordinaire du 30 avril 1804, il se déclara fortement pour l'adoption de la proposition faite par Curée (*Voy.* CURÉE) de placer la couronne impériale sur la tête de Napoléon Buonaparte; il fut un des tribuns qui prononcèrent des discours d'apparat dans cette circonstance, et s'appliqua surtout à réfuter l'opinion de ceux qui prétendaient que puisqu'on voulait rétablir la monarchie, le trône appartenait à la famille du dernier Roi; il adressa même, à cette occasion, des reproches très amers aux partisans de la maison de Bourbon. Peu de temps après, M. Chabaud reçut la croix de la Légion-d'honneur. Il est, depuis le 18 brumaire (1799), l'un des propriétaires du *Journal des Débats*, qu'il a souvent protégé de son

crédit auprès du gouvernement impérial, mais dont il fut ensuite dépouillé par ce même gouvernement, lorsqu'il tomba dans sa défaveur en 1810. Cette propriété lui a été rendue par le Roi en 1814. Nommé par le collége électoral du Gard membre du corps législatif, il fut élu par le sénat, en 1813, premier député de ce département. En 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte, prononcée par le sénat. A l'arrivée de Louis XVIII, il fut nommé, par Sa Majesté, membre de la commission chargée de la rédaction de la Charte constitutionnelle. Le 6 juin 1814, il fit partie de la commission chargée de présenter un projet de réglement pour la police de la chambre et ses relations avec les autres corps de l'Etat. Le 27 juillet, il parla en faveur des députés que l'on voulait exclure comme étrangers, et chercha à intéresser la chambre en rappelant leurs principes politiques et leur conduite dans la carrière législative. Le 9 août, il parla sur la liberté de la presse; dit que la question soumise à la chambre était le plus important de tous les problèmes politiques, que le peuple français lui paraissait digne de jouir de cette liberté dans toute son étendue, et vota le rejet du projet de loi présenté par les ministres. Le 23 septembre, il appuya les amendements proposés, par M. Raynouard, au projet de loi sur les naturalisations, et demanda leur adoption. Le 4 octobre, il combattit l'importation des fers étrangers, et vota pour la prohibition des fers et aciers venus de l'étranger, jusqu'à la prochaine session. Le 11 novembre, il prononça un long discours contre le projet de loi sur l'exportation des laines, appela l'attention de la chambre sur les avantages qui en résulteraient pour l'Angleterre et la Hollande, se plaignit de la mobilité du caractère français, qui tendait toujours à changer des lois souvent contradictoires, avant d'en avoir reconnu le bon ou le mauvais effet; et, après avoir tracé en peu de mots l'historique du commerce des laines, et avoir démontré le danger d'adopter le projet de la loi, il en vota le rejet. Le Roi l'a nommé baron et officier de la Légion-d'honneur par ordonnance du 19 octobre 1814. Au retour de Buonaparte, en 1815, M. Chabaud se retira à la campagne. Depuis cette époque il est resté sans fonctions. A.

CHABERT (Théodore), lieutenant-général d'infanterie, né le 16 mai 1758, commanda à Liége en 1795, et fut employé à l'armée de Sambre-et-Meuse en 1797. Nommé, en mars 1798, député du département des Bouches-du-Rhône au conseil des cinq-cents, il y dénonça Lucot, chef de la 9e. demi-brigade d'infanterie légère, comme ayant protégé à Marseille le parti de la réaction contre les jacobins. Le 7 août 1798, il parla avec chaleur contre les déprédations qui se commettaient dans les bureaux de la guerre; il s'opposa ensuite au retablissement de l'impôt sur le sel, demanda l'application aux déportés fugitifs de fructidor an V (4 septembre 1797), des lois contre les émigrés, puis considéra comme embaucheurs les émigrés naufragés à Calais, et provoqua leur traduction devant une commission militaire. Il sortit du corps législatif après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), et rentra au service militaire. Il fut décoré du titre de commandant de la Légion-d'honneur, dès la fondation de cet ordre; mais il vécut ensuite dans l'obscurité, et ne reparut qu'après le retour de Buonaparte en 1815. A cette époque il prit le commandement des troupes et des gardes nationales qui sortirent de Grenoble vers la fin de mars pour combattre le lieutenant-général Ernouf, qui commandait l'aile droite de Mgr. le duc d'Angoulême et marchait sur Grenoble. Le général Chabert décida, par-là, la défection du général Gardanne, un des maréchaux-de-camp employés sous les ordres du général Ernouf. Il fut nommé lieutenant-général, le 17 avril. Depuis le retour du Roi, il a cessé d'être employé. — Deux autres Chabert sont maréchaux-de-camp. A.

CHABERT (Pierre-Louis de), né au château du Manoir, en Normandie, d'une ancienne famille de cette province, le 16 juin 1776, servait dans un régiment de cavalerie à l'époque de la révolution. Il émigra en 1792; et, après avoir servi dans les armées des princes, il se rendit dans sa patrie, en 1795, pour y combattre sous les ordres du comte de Frotté. Fait prisonnier en 1798, il fut déclaré otage par le département de la Manche, et conduit à la maison d'arrêt de St.-Lô, où il resta pendant six mois. Relâché ensuite, il fut compris dans la dernière pacification de la Vendée, et s'établit dans les environs de Péronne. Resté inactif pendant toute la durée du

gouvernement impérial, M. de Chabert fut nommé colonel des chasseurs d'Angoulême, en 1814, et, par ordonnance du 15 mai 1816, prévôt du département de la Haute-Vienne. Il est maréchal-de-camp honoraire. In.

CHABOT DE L'ALLIER (GEORGE-ANTOINE), né à Montluçon, en 1758, fit de bonnes études à Paris, suivit pendant plusieurs années le barreau dans cette ville, et y exerçait la profession d'avocat lorsque la révolution vint à éclater. Il fut successivement procureur-syndic du district de Montluçon, administrateur du département de l'Allier, et président civil à Montluçon. Nommé en 1792, par l'assemblée électorale de son département, suppléant à la Convention nationale, il reçut de ses mandataires un cahier de pouvoirs, dans lequel on lui prescrivait de maintenir le pouvoir monarchique, et de s'opposer à l'établissement de la loi agraire. Ayant été appelé par la suite à siéger dans le sein de la Convention, le comité d'admission, dans son rapport, fit mention de ces cahiers, et conclut qu'ils étaient un motif suffisant pour son exclusion. La Convention discuta cette affaire dans sa séance du 24 octobre 1794; et, sur la proposition de Merlin de Thionville, elle rendit un décret qui excluait le suppléant de l'Allier, « attendu, dit le rapporteur, qu'il » n'était aucun conventionnel qui voulût siéger à côté d'un homme suspecté » de royalisme. » Clausel l'accusa en outre le lendemain d'avoir cherché à *fédéraliser* le Midi par le moyen des sociétés populaires: cette accusation n'eut point de suite. Admis enfin à la Convention, en mars 1795, quand le parti de la *Montagne* eut été écrasé, M. Chabot s'y fit peu remarquer: il donna sa démission lors de l'établissement des conseils, et fut nommé commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de Montluçon. Élu membre du conseil des cinq-cents en 1799, il y combattit l'emprunt forcé de 100 millions, et provoqua une loi répressive de la licence de la presse. Secrétaire de ce conseil au moment de la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il y prit une part très active, et fut aussitôt après porté au tribunat, où il travailla dans les comités de législation, prononça souvent des discours sur des questions législatives, et contribua à la rédaction des différents codes civils. M. Chabot, président du tribunat à l'époque de la paix d'Amiens, proposa à ses collègues de voter pour qu'un témoignage éclatant de la reconnaissance nationale fût décerné à Buonaparte. « Chez tous les » peuples, dit-il, on décerna des hon» neurs publics et des récompenses na» tionales aux hommes qui, par des ac» tions éclatantes, avaient honoré leur » pays, ou l'avaient sauvé de grands pé» rils. Quel homme eut jamais plus que » le général Buonaparte des droits à la » reconnaissance nationale? Quel hom» me, soit à la tête des armées, soit à la » tête du gouvernement, honora davan» tage sa patrie, et lui rendit des services » plus signalés? » Le sénat ayant approuvé l'arrêté que le tribunat prit sur la proposition de M. Chabot, et ayant décrété que le peuple français serait consulté sur cette question, *si Napoléon Buonaparte serait consul à vie*, ce consulat à vie lui paraissant le seul *gage éclatant* que la reconnaissance publique pût lui offrir, M. Chabot se déclara avec chaleur pour cette mesure : « Le tribu» nat, dit-il le 11 mai 1802, avait émis » le vœu qu'il fût donné au général Buo» naparte, premier consul de la républi» que, un témoignage *éclatant* de la re» connaissance nationale : le sénat n'a pas » pensé que la constitution lui permît de » remplir dans toute sa latitude ce *vœu*, » qui était aussi dans son cœur; nous » pouvons maintenant, nous devons l'é» noncer tout entier devant le peuple » français, appelé à le consacrer. Je de» mande que les membres du tribunat » expriment leur vœu sur la question » proposée par l'arrêté du gouverne» ment, etc. » M. Chabot alla ensuite haranguer Buonaparte à la tête d'une députation du tribunat. Il continua de s'occuper de législation jusqu'à l'année suivante, où Buonaparte fut proclamé empereur. Secrétaire du tribunat à cette époque, il contribua de tout son pouvoir à cette décision, et prononça un long discours, où il combattit celui de Carnot. (*Voy.* CARNOT.) Le nouvel empereur le nomma, peu de temps après, commandant de la Légion-d'honneur, et, en 1806, inspecteur-général des écoles de droit qu'il venait de fonder. Élu membre du corps législatif en 1807, après la dissolution du tribunat, M. Chabot fut proposé à une place de juge à la cour

de cassation, qu'il obtint le 28 mars 1809, et qu'il occupe encore. Le 3 avril 1814, il adressa au gouvernement provisoire son adhésion à la déchéance de Buonaparte. Le Roi le nomma, peu de temps après, inspecteur-général et conseiller de l'université. A son retour, Buonaparte, par décret du 30 mars 1815, lui donna aussi le titre de conseiller de l'université impériale; et, en qualité de membre de la cour de cassation, M. Chabot fut un des signataires de l'adresse du 25 mars. (*Voy.* Muraire.) M. Chabot, correspondant des académies de Dijon, de Lyon et de Caen, a publié: I. *Tableau de la législation ancienne sur les successions, et de la législation nouvelle établie par le Code civil*, 1804, in-8°.; 1806, in-8°. II. *Commentaire sur la loi du 25 germinal an XI relative aux successions*, 1805, in-8°.; 1811, 2 vol. in-8°. III. *Questions transitoires sur le Code Napoléon*, 1809, 2 vol. in-4°. In et Ot.

CHABOT (Louis-François-Jean), lieutenant-général, était, à l'époque de la révolution, sous-officier dans un régiment d'infanterie, et y devint alors officier. Il fit les premières campagnes aux armées du Nord. Ayant été nommé général de division le 19 avril 1794, il fut employé dans celle d'Italie en 1796. Buonaparte lui donna le commandement de la première division qui forma le blocus de Mantoue; et le général Chabot contribua puissamment à la reddition de cette place, dont il signa la capitulation le 2 février 1797. Envoyé, en 1800, dans les provinces de l'Ouest, il y comprima les efforts des royalistes. Revenu à Paris après la pacification, il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur en 1804, et, en novembre 1806, candidat au sénat-conservateur par le collége électoral des Deux-Sèvres. Il fit les campagnes d'Espagne en 1808 et 1809, et s'y distingua en plusieurs occasions, notamment aux combats de Villa-Franca et du Llobregat. A son retour, il fut employé par Buonaparte dans une division militaire de l'intérieur. Le général Chabot fut fait chevalier de Saint-Louis le 24 août 1814. Chargé, en janvier 1815, du commandement de la neuvième division militaire, il reçut à Castres le serment des officiers du 14e. régiment de chasseurs à cheval; et lui-même profita de cette circonstance pour renouveler son serment de fidélité au Roi. Le général Chabot est en retraite depuis le 1er. août 1815. In.

CHABRAN (Joseph), lieutenant-général d'infanterie, né à Cavaillon, près d'Avignon, le 22 juillet 1763, fit de bonnes études, et fut destiné à l'état ecclésiastique. Il faisait partie d'une corporation consacrée à l'enseignement, lorsque la révolution vint à éclater. Né avec une imagination vive, il en embrassa la cause avec enthousiasme, et fut nommé, le 4 août 1792, capitaine au 5e. bataillon des volontaires des Bouches-du-Rhône. Il fit en cette qualité les premières campagnes d'Italie sous les généraux Kellerman et Schérer. Le 12 mai 1793, il fut nommé adjoint à l'état-major de l'armée, et se distingua, le 8 juin, à la bataille de Perno, ce qui lui valut le grade d'adjudant-général. Resté en Italie jusqu'à l'an IV (1796), il servit alors sous les ordres du général Buonaparte, se signala au passage du pont de Lodi, en marchant sur le pont avec les carabiniers. Après avoir donné de nouvelles preuves de bravoure aux combats de Montebaldo, de la Corona, aux batailles de Lonado et de Rivoli, il se couvrit de gloire à celle de Roveredo, et fut fait général de brigade sur le champ de bataille. Les habitants de Vérone s'étant insurgés, Chabran fut chargé de les réduire; et, après s'être emparé de vive force de la ville, il fit punir les chefs de l'insurrection, conformément aux ordres du général en chef. Après le traité de Campo-Formio, il fut employé à réprimer les troubles qui agitaient les départements des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes; et il eut le bonheur de réussir en alliant le courage à la modération. Etant passé ensuite à l'armée que commandait le général Masséna, il eut le commandement d'une brigade, qui se porta sur la rive droite du Rhin, et facilita la prise de Steig. Ayant, bientôt après, traversé ce fleuve à Mayenfeld, il battit les Autrichiens sur les hauteurs de Coire, et rendit les Français maîtres de la ville. Attaqué le 5 floréal an VII (1799) dans ses positions par des forces supérieures, il effectua habilement sa retraite par les montagnes de Murg. Il eut une grande part à la victoire remportée le 7 prairial sur le prince Charles par le général Masséna, auquel il s'était réuni. Le 28 thermidor, il attaqua l'ennemi dans son camp retranché de

Wolraú, qu'il emporta à la baïonnette; mais il y fut blessé grièvement. C'est alors que le prince Charles, parlant du général Chabran à ses officiers, disait: *Ce général se mire dans ses grenadiers*. En effet, Chabran mettait son orgueil dans la bonne tenue de sa troupe. Nommé général de division, le 23 juin 1799, quand ses blessures furent guéries, il continua de faire la guerre avec la même activité et le même courage; et il contribua beaucoup, dans la même année, aux succès que Masséna obtint en Suisse contre les Autrichiens et les Russes. L'année suivante, il accompagna Buonaparte en Italie, et se trouva au passage des Alpes: il franchit avec sa division le mont St-Bernard; s'empara du fort de Bard; se porta sur le Pô, et opéra une diversion puissante lors de la bataille de Marengo. Nommé ensuite commandant du Piémont, il s'y conduisit en administrateur éclairé, rétablit le bon ordre, protégea la sûreté des routes, et fit renaître la confiance. En 1805, il fut fait commandant des îles Marcouf; et, sur la fin de la même année, il servit en Italie sous le maréchal Masséna, et eut une grande part à ses succès contre les Autrichiens. Employé depuis en Espagne, il y fit les campagnes de 1807, 1808, 1809; fut chargé de soumettre les insurgés de la Catalogne, et s'empara de Tarragone. Le Roi l'a nommé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Il a reçu sa retraite le 4 septembre 1815. In.

CHABRILLANT (Le marquis DE), gentilhomme de MONSIEUR, comte d'Artois, fut nommé colonel de la légion départementale de la Drôme, par ordonnance du Roi, du 30 octobre 1815. Il était, à la session de 1815, député du département de la Drôme; et il fut réélu par le même département en septembre 1816. — CHABRILLANT (L'abbé DE), aumônier du Roi par quartier, faisait partie de la députation de la ville de Privas, qui, le 31 août 1815, eut l'honneur d'être présentée au Roi, et de lui remettre une adresse des habitants de cette ville. A.

CHABROL DE TOURNOEL (GASPARD-CLAUDE-FRANÇOIS, comte), fils aîné du député de ce nom aux états-généraux de 1789, et petit-fils de l'auteur des *Coutumes d'Auvergne* (Voy. CHABROL dans la *Biographie universelle*), fut élu, en 1815, membre de la chambre des députés par le département du Puy-de-Dôme, et vota dans cette assemblée avec la minorité. Il n'y parut pas à la tribune. Nommé en septembre 1816, par le Roi, président du collége électoral du même département, il fut réélu député pour la session de 1816, et il y a voté avec la majorité. M. Chabrol a hérité du titre de comte, que le Roi avait accordé, en 1815, à son père qui est mort en décembre 1816. — Son frère, le second, qui a été long-temps maire de Nevers, a épousé la nièce de l'abbé de Radonvilliers, précepteur des enfants de France. A.

CHABROL DE CROUSOL (ANDRÉ-JEAN, comte), troisième frère des précédents, fut nommé auditeur au conseil-d'état en 1805, puis maître des requêtes, et membre du conseil-général de liquidation en Toscane, le 13 août 1809. Après avoir occupé ces divers emplois, M. Chabrol devint président de chambre en la cour impériale de Paris, au mois de décembre 1810, et, le 16 août 1811, intendant-général des provinces Illyriennes, en remplacement de M. Belleville. Il resta dans cette contrée jusqu'en 1814, époque à laquelle il fut forcé, par les événements, de revenir dans sa patrie. Le Roi le nomma conseiller-d'état le 29 juin 1814, et, le 22 novembre de la même année, préfet du département du Rhône. A la première nouvelle de l'apparition de Buonaparte sur le sol français dans le mois de mars 1815, M. Chabrol se hâta de prendre des mesures pour mettre la ville de Lyon à l'abri. Il assembla les autorités, leur apprit, avec ménagement, la fatale nouvelle, et requit d'eux le concert de leurs pouvoirs pour garder au Roi la fidélité qu'ils lui avaient jurée. Quelques militaires parurent répondre à cet appel: mais la plupart, en s'excusant sur les mauvaises dispositions de leurs soldats, ne dissimulèrent point la joie qu'ils éprouvaient. Le préfet n'en continua pas moins ses préparatifs de défense; et il appela la garde nationale à son secours, en même temps qu'il expédiait courrier sur courrier à Paris, pour demander qu'un grand personnage, capable d'imposer aux troupes, vînt prendre le commandement. Ayant enfin reçu l'annonce que S. A. R. MONSIEUR se disposait à venir en personne à Lyon, il adressa aux habitants une proclamation énergique contre

Buonaparte ; et il fit tout ce qui était en son pouvoir pour résister à cette invasion. Mais tous ses efforts étant devenus inutiles (*Voy.* Artois, comte d'), il se prépara à fuir la vengeance de Buonaparte. M. Chabrol était encore occupé dans son cabinet à expédier quelques ordres, lorsqu'un officier de la garde nationale vint l'avertir que Buonaparte entrait dans la ville. M. Chabrol n'eut que le temps de se jeter dans une voiture, et de prendre au galop le chemin de Paris. Il fut arrêté à la barrière et obligé de rétrograder. Revenu à Pierre-Scize, il y trouva des officiers qui déjà commandaient au nom de Buonaparte, et qui lui permirent de continuer sa route. Resté caché pendant tout l'interrègne, M. Chabrol, dès qu'il apprit la défaite de Buonaparte, vers la fin de juin s'empressa de retourner à Lyon, où il arriva le 2 juillet 1815. Il y organisa, dans la retraite, tous les moyens propres à faire rentrer cette ville sous l'obéissance du Roi; et il alla trouver ensuite le comte de Bubna, commandant les forces autrichiennes, assemblées autour de la ville. De là s'étant rendu auprès du maréchal Suchet, qui paraissait dans des dispositions favorables, il reçut la démission de toutes les autorités constituées par Buonaparte. Rentré dans Lyon, le 17 juillet, il y publia une proclamation rédigée dans un très bon esprit de conciliation et de sagesse. M. de Chabrol a été nommé conseiller-d'état en service extraordinaire par ordonnance du 1er. janvier 1816, et commandant de la Légion-d'honneur le 11 février suivant. Il envoya le 17 mars, à plusieurs de ses collègues, une circulaire dans laquelle il leur annonçait que le général Mouton-Duvernet avait pris le parti de se constituer prisonnier à Mont-Brison. Il y démentait, en même temps, certains bruits répandus par la malveillance. In.

CHABROL de VOLVIC (Gilbert-Joseph-Gaspard comte), frère cadet du précédent, né comme lui en Auvergne, fit ses études à l'école polytechnique, devint officier du génie militaire, et fit, en cette qualité, les campagnes d'Egypte en 1798 et 1799 avec Buonaparte. Revenu en France, il fut auditeur au conseil-d'état, et obtint, malgré sa jeunesse, la préfecture de Montenotte, en Italie, dans le mois de mars 1806. Ayant épousé la fille de l'architrésorier Lebrun, il quitta cette préfecture médiocre, en 1812, pour prendre possession de celle de la Seine, en remplacement de M. Frochot, tombé dans la disgrace de l'empereur, à la suite de la conspiration Mallet. Le 27 décembre, M. Chabrol vint, à la tête du corps municipal de Paris, féliciter l'empereur sur son retour de Russie; et, après les compliments d'usage, il ajouta : « Quelle alégresse répand dans » tous les cœurs la présence de votre » personne sacrée ! que d'espérances, » quelle sécurité elle porte avec elle ! » Vos regards viennent tout vivi- » fier ; mais aussi que de gloire pendant » votre absence! Le peuple de votre bon- » ne ville de Paris est resté sourd aux » cris du pillage et de la licence, et s'est » montré digne dépositaire de l'héritier » du trône : auguste enfant ! auquel se » rattache tant de gloire, à qui de si » grands exemples assurent de si hauts » titres....... » Nommé maître des requêtes le 14 avril 1813, M. Chabrol se rendit, à l'époque de la bataille de Leipzig, au palais de Saint-Cloud, où résidait l'impératrice ; et il prononça devant cette princesse, en qualité de chef de la députation du corps municipal, un discours où l'on remarquait les passages suivants : « Quel Français pourrait rester » sourd à la voix de l'empereur, au cri » de la patrie et de l'honneur! L'appel que » vient de faire Votre Majesté a retenti » dans tous les cœurs ; ils éprouvent le » besoin de manifester ces sentiments gé- » néreux, qui furent de tout temps le » noble apanage de la France. L'auguste » fille de Marie-Thérèse ne peut invo- » quer en vain le courage et l'énergie de » ses peuples. » M. Chabrol reçut à cette époque, et fit publier et afficher dans Paris, les plaintes et procès-verbaux des excès commis dans quelques parties de la France par les troupes alliées. On sait que ces excès, bien fâcheux sans doute, furent encore aggravés dans ces rapports, afin d'exciter les Français à se défendre. Quand les alliés entrèrent dans la capitale en avril 1814, M. Chabrol parut hésiter sur le parti qu'il devait prendre dans cette circonstance délicate ; il refusa d'abord de signer la proclamation du conseil-général (*Voy.* Bellart), qui exprimait son vœu en faveur de la maison de Bourbon, et n'adhéra que le 4 avril aux décrets du sénat, prononçant la déchéance de Napoléon Buonaparte. Cependant le Roi n'hésita pas à le conserver dans sa préfecture.

Le 3 mai 1814, jour de l'entrée de ce Monarque, M. Chabrol, qui reçut ce prince aux portes de Paris, à la tête du corps municipal, dit, en lui présentant les clefs de la ville : « ..... Conciliation et bonheur, » tel est le besoin et le vœu des Français, » que les discours paternels de Votre » Majesté ont déjà réalisé. Que n'atten» dent-ils pas d'un prince renommé par » sa haute sagesse, par sa tendresse inal» térable pour ses sujets, admiré par ses » vertus et sa noble constance !..... » Au mois de juillet suivant, il fut nommé conseiller-d'état, et, quelque temps après, officier de la Légion-d'honneur. Le 29 août de la même année, quand le Roi se rendit à l'hôtel-de-ville, pour assister à la fête que la ville de Paris lui donnait à l'occasion de la Saint-Louis, il fut reçu par M. Chabrol, qui le harangua selon la coutume. Au moment où parvint à Paris la première nouvelle du débarquement de Buonaparte en mars 1815, le corps municipal de Paris s'assembla, et vota unanimement une adresse qui fut présentée, le 7 mars 1815, à Sa Majesté, par M. Chabrol. On y remarquait les passages suivants : « Depuis le retour » de Votre Majesté la France commen» çait à respirer, etc.... Et c'est-là le » moment que choisit cet étranger pour » souiller notre sol de son odieuse pré» sence ! Que veut-il de nous ? quels » droits peut-il prétendre, lui dont la ty» rannie nous aurait affranchis de tous » devoirs, et qui, par son abdication, » aurait relevé les plus scrupuleux de » leurs serments ?.... Faut-il donc incen» dier une seconde fois l'univers, pour » rappeler une seconde fois l'univers sur » la France? Couvert déjà de tant de sang, » c'est du sang encore qu'il demande ; » la guerre civile qu'il veut apporter aux » enfants de la France !.... » M. de Chabrol ne quitta Paris que quelques jours après que Buonaparte y fut entré. Caché pendant l'interrègne, il ne reparut qu'à la rentrée du Roi ; alors il reprit ses fonctions, que le comte de Bondi (*Voy.* Bondi) fut à son tour obligé d'abandonner. Le Roi a nommé M. Chabrol conseiller-d'état en service extraordinaire, le 1er. janvier 1816. Il est aussi président de la chambre de commerce de Paris, et l'un des commissaires surveillants de la nouvelle caisse d'amortissement. Le roi de Prusse lui a envoyé, en avril 1816, la décoration de l'Aigle-rouge, de la seconde classe. Le collége électoral du département de la Seine l'a nommé un de ses députés à la chambre, en septembre 1816. — Chabrol (La comtesse), fille de l'ex-architrésorier de l'empire, Lebrun, et femme du précédent, concourut à faire les honneurs de la fête que la ville de Paris donna à la famille royale, le 29 août 1814. Le Roi lui ayant permis d'adresser son hommage à S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, elle se présenta devant cette princesse, à la tête d'une députation de douze dames, et lui parla en ces termes : « Com» ment vous peindre les sentiments dont » nous sommes pénétrées, en recevant, » dans cette enceinte, l'auguste fille de » nos rois ! Que d'émotions viennent tou» cher nos cœurs ! Notre mémoire nous » rappelle encore les larmes que nous » versions dans notre enfance au récit de » votre noble constance et de vos longs » malheurs. Nous pouvons le dire avec » fierté, c'est dans le cœur des femmes » que se conserva plus vif et plus pur le » feu sacré de l'amour de nos rois. Nos » vœux, trop long-temps inutiles, sont » enfin exaucés : ce sont des larmes de » joie que nous répandons aujourd'hui. » Ah! Madame, puisse le Ciel accomplir » nos souhaits ! et notre bonheur sera » mesuré sur vos vertus...... » Le monarque se trouvant, dans cette occasion, environné et comme pressé par ces dames, leur dit dans une extrême effusion de cœur : « J'en embrasse une, ne » pouvant vous embrasser toutes ! » et le choix tomba sur Mme. Chabrol. In.

CHABRON de SOLILHAC (Le chevalier), propriétaire à St.-Paulien, près du Puy, fit une grande partie de la guerre de la Vendée avec Charette, dont il était aide-de-camp, et fut un des chefs royalistes qui traitèrent de la pacification avec le général Hoche. Il rentra ensuite dans ses foyers, où il vécut paisiblement, et fut élu, en septembre 1815, membre de la chambre des députés par le département de la Haute-Loire. M. Chabron de Solilhac fut de nouveau élu par le même département, en septembre 1816. A.

CHAILLOU, né en 1784 au château de Sauvage, près Antrain en Nivernois, est seul héritier d'une famille extrêmement riche de ce pays ; il embrassa de bonne heure la carrière administrative, épousa, en 1806, une fille du duc de Cadore (Champagny), alors ministre de

l'intérieur, et obtint, par l'influence de son beau-père, un avancement rapide. Nommé d'abord auditeur, il suivit, en cette qualité, Buonaparte, dans ses campagnes, et gouverna en son nom plusieurs provinces conquises. Cependant s'étant attiré quelques reproches par son administration dans la Silésie, il tomba en disgrace, et resta quelque temps sans emploi. Mais le duc de Cadore le fit enfin rentrer en faveur; et, le 17 mars 1809, M. Chaillou fut autorisé à porter la décoration de l'ordre du Lion, que le roi de Bavière venait de lui envoyer. Le 7 août de l'année suivante, il obtint la préfecture de l'Ardèche, et prêta serment de fidélité à l'empereur le 9 septembre. Il fut ensuite décoré de la croix de la Légion-d'honneur, et créé baron d'empire. Il conserva sa préfecture jusqu'en 1814, que la chute de Buonaparte entraîna sa destitution. Il se retira alors dans ses terres du Nivernois, où il était encore au moment de la révolution du 20 mars. A la nouvelle de la rentrée de Buonaparte à Paris, il se rendit auprès de son ancien maître; et, le 31, il fut nommé par lui préfet du département de la Creuse, et installé, le 27 avril, dans sa nouvelle dignité. Il offrit, le 21 mai, un don patriotique de 500 fr., qui fut accepté par le ministre de l'intérieur Carnot. M. Chaillou perdit son emploi après le retour du Roi, en juillet 1815. A.

CHAISNEAU (Charles), desservant d'Antony, a publié : I. *Arcas, pastorale sur les assemblées provinciales*, 1788, in-8°. II. *Palémon, pastorale*, 1787, in-8°. III. *Tableau général et méthodique d'histoire naturelle, suivant les leçons du Muséum de Paris*, 1801, in-fol. IV. *Atlas d'histoire naturelle*, 1803, in-fol. V. *Vie de la Ste.-Vierge Marie, mère de Dieu, suivie d'une prière*, 1804, in-18. VI. *Pandore, poème en trois chants*, 1808, in-8°. VII. *Discours sur l'enseignement qui a eu lieu au collége d'Issoire*, 1806, in-8°. VIII. *Mappemonde d'histoire naturelle*, 1809, in-8°. IX. *La nouvelle Cythère*, ou *le jardin des Tuileries, suivi d'une lettre sur la walse*, 1814, in-8°. X. *Rhétorique française, basée sur les principes de l'analyse et de la composition*, 1815, in-12. Ot.

CHALLAN (Antoine-Didier-Jean-Baptiste, chevalier), ancien conseiller, procureur du Roi, au bailliage de Meulan, embrassa les principes de la révolution avec modération, et fut nommé, en 1790, procureur-syndic du département de Seine-et-Oise. Avant le 10 août 1792, il rédigea et signa l'adresse qui fut présentée à l'assemblée nationale par les membres composant le directoire de ce département, pour la défense de l'autorité royale. Devenu suspect aux révolutionnaires, et craignant les effets de leur vengeance, il quitta sa place et le département quelques jours après le massacre des prisonniers d'Orléans. Découvert dans sa retraite, il y fut arrêté en 1793, incarcéré aux Récollets de Versailles, et y resta, sans être appelé en jugement, tout le temps que dura la terreur. Rendu à la liberté après la chute de Robespierre, il fut nommé président du tribunal criminel de Seine-et-Oise, et, en 1798, membre du conseil des cinq-cents, où il s'occupa principalement de matières administratives et commerciales, et fit diverses motions sur les billets de commerce et lettres de change, sur l'exploitation des carrières, la navigation intérieure, les routes, les écoles primaires et l'instruction publique. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Challan fut délégué par le gouvernement consulaire pour aller, dans les départements de l'ouest, travailler à la pacification de ces contrées : il fut d'un grand secours au général Hédouville, et contribua beaucoup à la paix qui fut signée entre les deux partis. Nommé membre du tribunat pendant qu'il s'occupait de cette mission importante, il y reprit ses occupations législatives, appuya, en février 1800, le projet de fermer la liste des émigrés, concourut à la rédaction du code de commerce, et vota en faveur des plans de finances du gouvernement. Lorsqu'en 1802, il fut question de nommer Buonaparte consul à vie, M. Challan vota en faveur de cette mesure; et, en 1804, il fut un de ceux qui prononcèrent des discours pour appuyer la proposition faite par le tribun Curée de déférer à Napoléon la dignité impériale. Dans son discours, il prouva, contre l'avis de son collègue Carnot, que le gouvernement monarchique convenait seul à une nation grande et puissante comme la nation française. Élu membre de la députation que le tribunat envoya à l'empereur, pour le féliciter sur

la campagne de 1805, le tribun Challan se rendit à Strasbourg, où était Napoléon ; et ce fut lui qui lui adressa la parole. Le 1er. janvier 1805, on le vit, dans le sein du tribunat, célébrer les nouvelles victoires de Buonaparte : « Peut-» être, dit-il, que l'insidieuse politique » de la nouvelle Carthage accélérera sa » perte. Il ne serait pas étonnant que les » rois du nord, rapprochés de nous par » le malheur ; que dis-je? par la ma-» gnanimité du vainqueur, reconnus-» sent qu'il est de leur intérêt d'aban-» donner à lui-même un gouvernement » qui a trompé ses amis et dépouillé ses » alliés : alors, les chefs des nations pro-» clamant de nouveau l'indépendance des » pavillons, on verrait enfin le tyran » des mers disparaître, et forcé de ca-» cher sa honte sous un autre hémis-» phère...... L'histoire fera connaître aux » siècles à venir, au nom de toutes les » nations, dans toutes les langues, les » heureux effets de ce génie vaste et » puissant, qui a élevé la France à un » degré de gloire qu'elle n'avait jamais » atteint. » Le 2 mai 1806, M. Challan fit hommage au tribunat d'un ouvrage dédié à l'empereur, et ayant pour titre : *La meilleure distribution des propriétés*. Il parla aussi sur les projets des codes civil et correctionnel, et en vota l'adoption. Après la suppression du tribunat en 1808, il passa au corps législatif; et il y fit presque toujours partie de la commission civile et administrative, dont Buonaparte le nomma président en 1812. Chargé de faire un rapport sur des projets d'échange de biens d'hospices et de communes, le 22 mars 1813, il termina ainsi son discours : « Vous reconnaîtrez, dans » ce projet, la sollicitude habituelle de » S. M.; et si, dans vos précédentes séan-» ces, vous avez éprouvé le besoin d'ex-» primer votre admiration pour les hau-» tes conceptions du génie, vous ne serez » pas moins empressés de rendre, en ce » jour, des actions de grâces au chef » suprême de cette administration vrai-» ment paternelle... » M. Challan fut un des premiers à voter la déchéance de Buonaparte en 1814; et l'on assure que ce fut lui qui proposa et rédigea l'acte du 3 avril par lequel le corps législatif la prononçait. Le 8 du mois suivant, il envoya au gouvernement provisoire son adhésion au rappel des Bourbons. Dans la session du corps législatif, il prit la defense de la plupart des mesures proposées par les ministres, et combattit les opinions de son collègue M. Raynouard sur la liberté de la presse. Président de plusieurs bureaux, et notamment de celui des pétitions, il fit le rapport qui détermina la chambre des députés à passer à l'ordre du jour sur la pétition du général Excelmans (*Voy.* EXCELMANS), et à maintenir le renvoi du jugement de ce général devant un conseil de guerre. Nommé sous le gouvernement impérial chevalier de la légion-d'honneur, il fut créé officier par le Roi le 19 octobre, et anobli le 25 novembre. Lors du retour de Buonaparte, en mars 1815, M. Challan resta caché pendant tout le temps de l'usurpation. Outre l'ouvrage déjà cité, on a de lui : I. *De l'adoption, considérée dans ses rapports avec la loi naturelle et la politique*, 1801, in-8°. II. *Rapport sur les moyens de concourir au projet de la société d'agriculture de la Seine, relatif au perfectionnement des charrues*, 1802, in-8°., avec quatre planches III. *Du rétablissement de l'ordre en France*, 1814, in-8°. IV. *Réflexions sur le choix des députés*, brochure in-8°. (août 1815.) A.

CHALMEL, né à Tours, vint à Paris, quitta le barreau pour entrer dans les bureaux de finances, et suivit l'intendant Foulon d'Écotier au Port-au-Prince, d'où il fut obligé de s'éloigner comme partisan de la révolution. Revenu à Tours, il fut nommé, en 1792, secrétaire-général du département, et plusieurs fois destitué, et réintégré dans cet emploi. Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), étant revenu à Paris, il fut nommé secrétaire-général de l'instruction publique, place qu'il occupa jusqu'à l'établissement du directoire. Alors il retourna à Tours, et fut successivement administrateur du département et commissaire près la municipalité. Il fut nommé, en l'an VI (1798), député au conseil des cinq-cents. Accusé, en 1799, d'avoir signé des arrêtés *liberticides*, il repoussa cette inculpation, dont plusieurs de ses collègues s'empressèrent de le justifier. Il dénonça la nomination de Treilhard au directoire comme inconstitutionnelle, accusa les agents de la police d'exciter les applaudissements des tribunes, et signala l'espionnage établi autour de la représentation nationale. Il s'opposa ensuite à la lecture d'un mémoire de Lagarde, secrétaire

du directoire, et l'accusa de dilapidation. Bientôt après, il demanda vivement que la patrie fût déclarée en danger, et appuya de tout son pouvoir le parti jacobin. Il fut un de ceux qui s'opposèrent avec le plus de force à Buonaparte au 18 brumaire ; et cette opposition le fit comprendre parmi les députés exclus du corps législatif. Cependant ce fier républicain se radoucit par la suite, et se rapprocha du gouvernement de Buonaparte, qui lui donna un emploi dans les droits-réunis. Nommé sous-préfet de Loches lors de l'apparition de Buonaparte en France en 1815, il fut presque aussitôt élu membre de la chambre des représentants, où il ne fit pas une seule fois entendre sa voix. B. M.

CHALMERS (George), membre de la société royale et de celle des antiquaires de Londres, principal secrétaire du comité du conseil pour le commerce et les plantations étrangères, né en Écosse, résida plusieurs années en Amérique, et retourna en Europe, lors des troubles qui s'élevèrent dans les colonies. Il a publié un grand nombre d'ouvrages historiques et sur l'administration publique, savoir : I. *Annales politiques des colonies unies, depuis leur établissement jusqu'à la paix de* 1763, in-4°., 1780. II. *Estimation de la force comparative de la Grande-Bretagne, pendant le présent règne et les quatre précédents*, in-4°., 1782; in-8°. 1786 et 1811. Cet ouvrage qui n'était, dans son origine, qu'un pamphlet, a été plusieurs fois réimprimé, et assez augmenté pour former un fort volume. La dernière édition porte le titre de *Vue historique sur l'économie domestique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande jusqu'en* 1812, in-8°., 1813. La réputation de ce livre ne s'est pas bornée aux îles britanniques : il a fait quelque sensation sur le continent; et il en a été donné une traduction en français, sous le titre d'*Analyse de la force de la Grande-Bretagne*, Londres (Paris), 1789, in-4°. III. *Opinions sur des sujets intéressants de droit public et de politique commerciale, nés de l'indépendance de l'Amérique*, in-8°., 1784. IV. *Traités historiques*, par sir John Davies, avec une *Vie de l'auteur*, in-8°., 1786. V. *Vie de Daniel de Foe*, in-8°., 1790, imprimée aussi en tête de son édition de l'*Histoire de l'union par de Foe*, et de l'édition du *Robinson Crusoé* de cet auteur, donnée par Stockdale. VI. *Collection de Traités entre la Grande-Bretagne et d'autres puissances*, 2 vol. in-8°., 1790. VII. *Vie de Thomas Ruddiman*, in-8°., 1794. VIII. *Apologie de ceux qui croient aux écrits de Shakspeare, qu'on faisait voir dans la rue de Norfolk*, in-8°., 1796; seconde partie, 1799. IX. *Appendix à l'Apologie supplémentaire*, etc., *contenant des documents sur l'opinion que Hugh Boyd a écrit les Lettres de Junius*, in-8°., 1800. X. *Poëmes d'Allan Ramsay*, avec une *Vie de l'auteur*, 2 vol. in-8°., 1800. XI. *Œuvres poétiques de sir David Lyndsay*, nouvelle édition, avec une *Vie de l'auteur*, 3 vol. in-8°., 1807. XII. *Caledonia*, ou *Relation historique et topographique sur le Nord de la Grande-Bretagne*, 1 vol. in-4°., 1807. Ce volume devait être suivi de trois autres, qui n'ont point paru. XIII. *Observations et conclusions naturelles et politiques sur l'état de l'Angleterre en* 1796, par Grégoire King, avec une *Vie de l'auteur*, in-8°., 1810. XIV. *Tableau chronologique du commerce et du monnayage de la Grande-Bretagne, depuis la restauration jusqu'en* 1810, in-8°., 1810. XV. *Considérations sur le commerce, l'or et la monnaie*, in-8°., 1811. XVI. *Appel à la générosité de la nation anglaise, en faveur de la famille de l'infortuné Bellingham*, in-8°., 1812. — CHALMERS (Thomas), membre de la société des antiquaires de Londres, a publié : I. *Recherches sur l'étendue et la stabilité des ressources nationales*, in-8°., 1808. II. *Discours* prononcé dans l'assemblée générale formée pour examiner le bill sur l'augmentation du traitement du clergé d'Écosse, in-8°., 1809. — CHALMERS (Alexandre), membre de la société royale et de celle des antiquaires de Londres, fut l'élève et l'ami du poète Beattie. Il a publié : I. Les *Œuvres de Shakespeare*, avec des notes et sa *Vie*, 9 vol. in-8°., 1803-5. II. *Essais anglais*, avec des Préfaces historiques et biographiques, 45 vol., in-18., 1803. C'est une collection composée du *Spectateur* et des autres ouvrages du même genre qui ont de la réputation. III. *Les Œuvres des poètes anglais, depuis Chaucer jusqu'à Cowper, comprenant la série publiée avec des préfaces biographiques et critiques, par le docteur Samuel Johnson*,

et les Traductions les plus estimées; les Notices biographiques additionnelles par Al. Chalmers, 21 vol., in-8°., 1810. IV. *Histoire de l'université d'Oxford*, 2 vol. in-8°., 1810. V. *Le Ménestrel de Beattie*, avec une *Vie de l'auteur*, in-8°., 1805. VI. *Dictionnaire biographique*, nouv. édition, 25 vol. in-8°., 1812-16. L'ouvrage doit être porté à près de 40 volumes, d'autant plus que M. Chalmers, en donnant plus d'étendue aux articles fort imparfaits qui existaient déjà dans l'ancienne édition, y en introduit beaucoup d'autres omis jusqu'ici, ou tout-à-fait modernes. Il a traduit, pour une partie des articles de ses premiers volumes, le texte de la *Biographie universelle*, qui s'imprime à Paris dans le même temps. VII. *Vie d'Alexandre Cruden*, pour être mise en tête de la 6e. édition de sa *Concordance*, 1812, in-4°.

CHALUMEAU (Marie-François), né le 7 mars 1741, ancien proviseur au lycée de Bourges, a publié : I. *Hymne à Catherine II*, traduit du russe de M. Warclaw, 1777, in-8°.; seconde édition, 1814, in-8°. II. *Ma chaumière*, 1790, in-8°. III. *Catéchisme de l'impôt pour les campagnes*, 1790, in-8°. IV. *L'adultère*, drame en trois actes et en prose, 1791, in-8°. V. *Discours sur le choix des juges*, 1791, in-8°. VI. *Culture du département de l'Indre*, suivie d'un *Traité de l'impôt*, 1800, in-8°. VII. *Première lettre aux curés*, 1814, in-8°. Ot.

CHALUS (Réné-Augustin, comte de), maréchal-de-camp, ancien chef royaliste en Bretagne, naquit dans le Maine, émigra en 1792, et fit les campagnes de ce temps-là dans l'armée du duc de Bourbon. Après le licenciement, il passa en Angleterre, et servit dans le régiment de Loyal-émigrant, avec lequel il se trouva à l'expédition de Quiberon. Là, il commanda l'aile droite dans la première attaque ; il suivit ensuite le chevalier de Tinténiac dans l'intérieur de la Bretagne, et contribua à la prise de Josselin et de Quintin. Après la malheureuse issue du débarquement de Quiberon, il se réfugia parmi les chouans de Fougères, et fit partie de l'état-major du comte de Puisaye. Il se signala dans différentes rencontres, et, en juin 1796, fut élevé au grade de major-général de l'arrondissement de Rennes et de Fougères. L'année suivante, il fut reçu maréchal de-camp ; et, en 1798, après la démission de Puisaye, il fut nommé provisoirement commandant en chef des armées royales de Bretagne. Il rendit de grands services aux royalistes de cette province, qu'il plia à la discipline et à une organisation régulière. Hoche ayant pacifié ces contrées, le comte de Chalus ne fit aucune soumission personnelle : il donna même pour instruction aux soldats royalistes de conserver leurs meilleures armes, et de ne remettre que les plus mauvaises aux généraux républicains ; puis il se rendit à Édinbourg pour rendre compte de l'état de la Bretagne à S. A. R. Monsieur ; et, avec la permission de ce prince, il passa dans le Haut-Canada, où le gouvernement britannique lui concéda un établissement. Le comte de Chalus abandonna ses terres d'Amérique en 1815, pour venir se ranger sous les drapeaux du Roi, qu'il eut la satisfaction, à son arrivée, de trouver rétabli sur le trône de ses ancêtres. — Chalus (Jean-Louis), chevalier de), frère du précédent, colonel, chevalier de Saint-Louis, émigra comme son frère, fit la campagne des princes, et fut de l'expédition de Quiberon. Ayant été fait prisonnier, il fut conduit à Auray pour être fusillé; mais il parvint à s'évader, joignit les royalistes de Fougères, et fut chargé de l'arrondissement du Maine, dont il maintint l'organisation royaliste jusqu'à la pacification de Hoche en 1798. Il passa alors en Angleterre, et se retira, ainsi que son frère, dans le Haut-Canada, d'où il revint en France en 1815. P.

CHAMBARLHAC (Jean-Jacques Vital de), baron de l'Aubepin, lieutenant-général d'infanterie, né aux Estables dans le Forez, le 10 août 1754, d'une famille noble, entra au service en 1769 comme sous-lieutenant, dans le régiment d'Auvergne. Il n'émigra pas au commencement de la révolution; devint chef de bataillon, et se distingua dans ce grade à l'armée des Alpes en 1792 et 1793. Commandant un bataillon de grenadiers, il s'empara du poste du Mont-Cenis, et y fit prisonniers 1000 Piémontais. Ayant encore donné des preuves de valeur à la bataille d'Arcole, où il reçut une blessure, il fut nommé général de brigade sur le champ de bataille par Buonaparte. Il fit avec la même distinction la campagne de 1798 : mais, ses blessures s'étant

rouvertes par suite de l'activité de son service, il fut obligé de quitter l'armée pour se retirer dans ses foyers. Après le 18 brumaire, il fut employé dans l'Ouest contre les royalistes. (*Voy.* FROTTÉ, dans la *Biographie universelle.*) Après le traité de pacification qui fut conclu, le général Chambarlhac obtint le commandement de la première division de l'armée de réserve; et il se distingua de nouveau à la bataille de Marengo. Il fut aussitôt après commandant de la place de Tortone, puis de celle de Maïence, et enfin du département de la Loire. En 1802, il se rendit dans la 13e. division, dont il fut nommé gouverneur; passa ensuite à celle de Bruxelles, et, le 15 août 1806, fut créé commandant de la Légion-d'honneur. En 1813, après les désastres de la campagne de Moscou, il eut le commandement des corps épars aux environs de Stettin, parvint à les réunir, et se distingua dans les différentes affaires qui eurent lieu en Saxe. Nommé de nouveau commandant de Bruxelles la même année, il y fit célébrer avec pompe la fête de Napoléon. Etant revenu en France après la révolution de 1814, le général Chambarlhac y donna son adhésion au changement de gouvernement, et fut nommé chevalier de St.-Louis le 20 août. — Il est le père de Jean-Antoine DE CHAMBARLHAC, lieutenant-colonel au 1er. régiment de chasseurs à cheval du Roi, chevalier de la Légion-d'honneur, et admis dans les pages de MONSIEUR. IN.

CHAMBARLHIAC (DOMINIQUE-ANDRÉ, baron), général du génie, né le 17 mai 1754, fut créé chevalier de la Légion-d'honneur le 15 août 1806, chevalier de St.-Louis et lieutenant-général le 27 juin 1814. A.

CHAMBELLAND (CLAUDE-ANTOINE), de Dijon, reçut de S. M., en novembre 1815, la permission de porter les décorations des ordres de l'Eperon-d'or et de Saint-Jean-de-Latran, que S. S. Pie VII avait daigné lui accorder, « *en récompense*, fut-il dit, *des nombreux et utiles écrits qu'il avait publiés pour la défense de la religion, de la monarchie et des trois branches royales de la maison de Bourbon.* » Nous ne connaissons de ces écrits que les suivants : I. *Des avantages qui résultent à la France du mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Berri avec S. A. R. la princesse Caroline de Naples*, 1816, in-12. II. *Projet d'élévation d'un monument à Louis XVI*, 1814, in-8o. III. *Le plus beau bouquet du Roi*, ou *treize mois de ses travaux*, 1816, in-8o. On a encore de M. Chambelland : 1o. *Ode sur la naissance du roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques* de Lucet et Eckardt, tom. 1er., page 200); 2o. une autre *Ode* sur le même sujet, et sous le nom du *Poète malheureux* (dans le même recueil, 1, 179); 3o. *Ode du poète malheureux sur la naissance du roi de Rome*, imprimée à part, 1811, in-8o. OT.

CHAMBON DE MONTAUX (NICOLAS), né à Brevannes, en Champagne, en 1748. Après avoir pratiqué quelques années la médecine à Langres, il revint dans la capitale, où il avait fait ses études médicales, et y fut agrégé à la société royale de médecine. Nommé médecin en chef de la Salpêtrière, il en remplit les fonctions avec une exactitude qui influa beaucoup sur la régularité du service de cet hôpital. Ayant, à l'époque de la révolution, quitté sa profession, M. Chambon fut successivement administrateur des impositions et finances de Paris, et maire de cette ville. Il l'était à l'époque du jugement et de la mort de Louis XVI. Il essaya de se justifier, dans un écrit publié en mai 1814, de quelques reproches qui lui ont été faits, nommément par Cléry, au sujet des relations qu'il eut alors avec le Roi martyr. Onze jours après que le crime fut consommé, il se démit de sa place, et il y avait alors peine de mort contre tout démissionnaire. Le 5 janvier 1793, M. Chambon avait parlé avec beaucoup de force, au sein même de la Convention, sur le scandale de ses débats. M. Chambon avait donné, à la même époque, sa démission de premier médecin des armées, et d'inspecteur-général des hôpitaux militaires. Il a repris l'exercice de la médecine à Paris. Il est auteur des ouvrages suivants : I. *Traité de l'anthrax, avec des notes et des observations critiques*, etc., in-12, 1781. II. *Des maladies des femmes en couche, et à la suite des couches*, 2 vol. in-12, 1784. III. *Des maladies des filles*, 2 vol. in-12, 1785. IV. *Des maladies de la grossesse*, 2 v. in-12, 1785. V. *Des moyens de rendre les hôpitaux utiles à l'instruction*, etc., 1 v. in-12., 1787. VI. *Traité des fièvres malignes*, 4 v. in-12, 1787. VII. *Observationes clinicæ curationes morbo-*

rum variorum, etc., 1 vol. in-4°., 1789. VIII. *Des maladies des femmes* (*traité complet*), deuxième édition, corrigée, 8 v. in-8°., 1799. IX. *Des maladies des enfants*, 2 vol. in-8°., 1799. X. *Traité de l'éducation des moutons*, 2 vol. in-8°., 1810. XI. Un très grand nombre d'articles dans l'*Encyclopédie méthodique*. XII *Mémoires* dans la *Collection de la société royale de médecine*. XIII. Articles insérés dans le *Dictionnaire d'agriculture* de Rozier. M. Chambon a fait une *Traduction de Columelle*, et il a écrit un *Mémoire contre la vaccine*; mais ces deux ouvrages n'ont pas été imprimés. — CHAMBON (Madame Augustine), femme du précédent, est auteur d'un *Manuel de l'éducation des abeilles, extrait de Réaumur*, Paris, 1798, in-8°., avec des notes de M. Chambon. On lui doit de plus les chaufferettes appelées *Augustines*, au sujet desquelles elle a eu un procès avec le sieur Swickardi. A l'époque de la restauration, Mme. Chambon fit hommage à MADAME duchesse d'Angoulême, d'un bijou, dans lequel étaient renfermés des cheveux de la reine Marie-Antoinette. H.

CHAMBON (Le baron ANTOINE BOREL DU), chevalier de St.-Louis, servit, avant la révolution, dans le bataillon des chasseurs du Roussillon en qualité d'officier. Emigré en 1791, il fit toutes les campagnes dans l'armée des princes et dans celle de Condé. Il entra, comme capitaine, dans le régiment de Hohenlohe-Bartenstein, et fut grièvement blessé à l'affaire de Schussenried, le 30 septembre 1796. Il est actuellement lieutenant-colonel d'infanterie. Le Roi, par ordonnance de 1814, lui a délivré des lettres-patentes, portant confirmation du titre de baron. S. T.

CHAMBORRE (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, fut nommé député suppléant en septembre 1792, par le département de Saone-et-Loire, y prit séance après le procès de Louis XVI, et passa ensuite au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en mai 1798. Il fut ensuite un des juges du tribunal de première instance de Paris : il vit aujourd'hui dans l'obscurité à Choisy-le-Roi. A.

CHAMBORS DE LA BOESSIERE (LOUIS-JOSEPH-JEAN-BAPTISTE, comte DE), fils posthume de Yves-Jean-Baptiste, marquis de Chambors, qui mourut le 21 août 1755, des suites d'une blessure qu'il avait reçue à la chasse, de la main du Dauphin, fils de Louis XV, naquit le 31 janvier 1756. Les circonstances de la mort de son père lui valurent l'honneur d'avoir pour parrain et pour marraine le Dauphin et la Dauphine. D'abord connu sous le nom de marquis de Chambors, il prit le titre de comte, après la mort de son aïeul, et fut gentilhomme de MONSIEUR, comte d'Artois, par brevet du 19 janvier 1777. En mai 1786, le Roi a érigé pour lui et ses descendants la terre de Chambors en comté. A l'époque de la révolution, M. de Chambors, qui était maréchal-de-camp et chevalier de Saint-Louis, possédait une fortune considérable, qu'il tenait en partie des bienfaits de la famille royale. Il émigra en 1791, et fit plusieurs campagnes en qualité d'aide-de-camp de MONSIEUR. Quand les circonstances eurent forcé les princes à licencier leur armée, il passa en Portugal, où il prit du service, et obtint le grade de brigadier, et ensuite celui de maréchal-de-camp. Il se trouvait dans ce pays, lors de l'invasion qu'y fit l'armée que commandait Junot; et près d'être victime de la fureur du peuple, qui s'attaquait à tous les Français indistinctement, il n'y échappa qu'en se réfugiant dans l'état-major de l'armée française, où il servit d'interprète. Le comte de Chambors se hâta de rentrer en France lorsque le Roi y revint en 1814; et il reçut de S. M. la continuation d'une partie des bienfaits que lui avait accordés Louis XVI. MONSIEUR, comte d'Artois, lui rendit l'emploi de gentilhomme d'honneur auprès de sa personne. D.

CHAMBRAY (JACQUES, vicomte DE), né le 1er. mars 1754, à Gauville, près d'Evreux, fut nommé par le grand-maître de Malte chevalier honoraire. Il prit du service dans la cavalerie, où il devint capitaine. En 1782, il fut admis à l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, fut nommé député-suppléant en 1791 à l'assemblée constituante pour le bailliage d'Alençon, refusa de se rendre à cette assemblée quand il y fut appelé, et émigra. Il fit la campagne de 1792 comme lieutenant des chevau-légers, se rendit en Angleterre après cette campagne, fut nommé aide-major-général de l'armée de Quiberon, et, en outre, colonel d'un cadre. Il ne voulut ni se rembarquer, ni se rendre aux républicains. Au moment où il était repoussé jusqu'au fond de la

presqu'île, il rencontra M. Brisson, trésorier de l'armée, qui gardait cinq caisses, contenant chacune mille louis: ils les montrèrent aux Anglais, qui envoyèrent, pour les prendre, une chaloupe, sur laquelle il fut assez heureux pour s'embarquer. Après cette désastreuse expédition, le vicomte de Chambray fut nommé commandant de l'île d'Houat, située à trois quarts de lieue de la terre : de là il revint en Angleterre, d'où il repartit bientôt pour aller faire la guerre en Normandie. Il y fut nommé président du conseil de l'armée royaliste que commandait M. de Frotté. En 1796, il fut amnistié, ainsi que tous les royalistes de cette province; mais, arrêté à Rouen peu de temps après, et son procès ayant été instruit, on le conduisait à Caen pour le confronter avec un chef de royalistes et le fusiller ensuite, lorsqu'il fut arraché des mains des gendarmes dans la forêt de Moulineau par des royalistes armés et déguisés. Après avoir erré quelques mois en Normandie, il repassa en Angleterre sur un bâtiment neutre, où il se tint caché dans un ballot de graine de luzerne. Le vicomte de Chambray devait être aide-major-général d'une expédition qui n'eut pas lieu. Il revint en France en 1802, et fut amnistié. Le Roi l'a nommé maréchal-de-camp le 4 juin 1814. — CHAMBRAY (George, marquis DE), fils du précédent, né le 23 octobre 1783, prit du service sous le gouvernement impérial, et fit toutes les campagnes d'Allemagne, de Pologne et de Russie. Il est actuellement major du 1er. régiment d'artillerie de la garde. — CHAMBRAY (Edouard, comte DE), frère du précédent, né le 16 septembre 1786, embrassa également la profession des armes. et fit la guerre en Allemagne et en Espagne, où il eut le bras droit emporté à la bataille de Talaveyra. Ne pouvant plus servir l'état comme militaire, il entra dans la carrière civile, et fut nommé sous-préfet à Alençon. Le Roi lui a donné, en 1815, la sous-préfecture d'Argenteau. — CHAMBRAY (Le baron DE), lieutenant-colonel, commandant de la gendarmerie du département de la Meurthe, reçut la lettre suivante dans le mois d'octobre 1815 de M. d'Alopeus, gouverneur russe de cette contrée pendant le séjour qu'y firent les troupes alliées : « L'avantage le plus précieux pour moi, » lors de mon administration de la Lorraine, a été de rencontrer des personnes d'honneur qui ont bien voulu m'aider à y maintenir l'ordre et la tranquillité : parmi elles, je dois, M. le baron, vous placer en première ligne. » Votre fidélité et votre dévouement » pour votre Roi vous engagèrent à » quitter la retraite que vous aviez choisie, après avoir lutté contre les troubles qui ont si long-temps dévasté » votre patrie; et, en peu de temps, » vous aviez formé une troupe qui se » distingua autant par sa conduite que » par son attachement aux princes légitimes : c'est à vos efforts, à votre » exemple qu'était dû un résultat aussi » salutaire; et en ayant fait le rapport à » l'empereur, mon auguste maître, S. M. » a daigné vous conférer son ordre de » Sainte-Anne de seconde classe... » D.

CHAMILLY (N. LORIMIER D'ETOGES, chevalier DE), fils de M. de Chamilly, né en 1759, entra, en 1774, comme sous-lieutenant, dans le régiment Royal-cavalerie. Etant passé, en 1776, dans les chevau-légers du Roi, il n'y resta que deux ans, et obtint, en 1778, la survivance de la place de premier valet de chambre du Roi, qu'occupait son père. Valet de chambre lui-même, il remplit ces fonctions conjointement avec son père, jusqu'à la mort de Louis XVI. A l'époque de la journée dite *des Poignards*, MM. de Chamilly, père et fils, restèrent constamment auprès du monarque, et lui épargnèrent, autant qu'il fut en eux, les humiliations dont on ne cessait de l'abreuver. Le 10 août 1792, ils pénétrèrent, au milieu des plus grands dangers, jusqu'à la personne de Louis XVI, et furent avec lui tenus renfermés pendant trois jours. Quand le monarque fut tranféré au Temple, MM. de Chamilly voulaient aussi l'accompagner; mais le père seul obtint avec M. Hue cette honorable et périlleuse faveur. Après la mort de Louis XVI, MM. de Chamilly étaient restés libres l'un et l'autre; mais ils furent arrêtés le 9 février 1794, et le père, conduit au Luxembourg, ne tarda pas à payer de sa tête l'amitié que lui avait portée le Roi. Le fils, incarcéré à la Bourbe, fut oublié long-temps dans son cachot; et il n'en fut tiré que par la révolution du 9 therm. (1794.) Resté depuis cette époque en France, M. de Chamilly s'enveloppa de l'obscurité la plus absolue, et ne reparut qu'au retour de Louis XVIII,

auprès duquel il remplit les fonctions de premier valet-de-chambre de quartier. S. M. l'a nommé chevalier de St.-Louis le 24 août 1814. Le nom de M. de Chamilly père est consigné dans le testament de Louis XVI, à côté de celui de M. Hue. J.

CHAMORIN (De), maire de Châlons-sur-Marne, fut anobli par le Roi, le 26 octobre 1814, et nommé chevalier de la Légion-d'honneur par le duc de Berri, à son passage à Châlons, le 18 du même mois. Il fut élu, par le collége électoral du département de la Marne, membre de la chambre des députés en août 1815, et fit partie de la députation envoyée en mars 1816 auprès de Sa Majesté, à l'occasion du mariage du duc de Berri. — Chamorin (Le maréchal-de-camp) était chef d'escadron des grenadiers à cheval de la garde impériale, lorsqu'il fut nommé colonel d'un régiment de cuirassiers, le 14 février 1807. Il se distingua, le 19 février 1811, à la bataille de la Gebora, fut cité dans le rapport officiel, et promu peu après au grade de général de brigade. Il fut nommé chevalier de St.-Louis le 27 décembre 1814. A.

CHAMPAGNY (Jean-Baptiste Nompère de), duc de Cadore, naquit à Roanne en Forez, en 1756, d'une famille noble, et fut, dès son enfance, destiné à la marine. Il était parvenu au grade de major de vaisseau, au moment où la révolution commença. Nommé, en 1789, député de la noblesse du Forez aux états-généraux, il fut un des premiers de son ordre qui passèrent dans la chambre du tiers-état. Elu secrétaire le 16 février de la même année, il contribua à faire adopter plusieurs projets de réforme dans le code maritime; et en janvier 1791, il présenta lui-même, sur cette partie, un rapport, dans lequel il proposa de ne plus admettre de distinction entre la marine royale et la marine marchande. M. de Champagny vivait dans la retraite en 1793, lorsqu'il fut arrêté et emprisonné. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il resta dans l'obscurité jusqu'après le 18 brumaire (9 novembre 1799). Appelé alors au conseil-d'état, section de la marine, il fut envoyé au mois de juillet 1801, à Vienne, comme ambassadeur de France. Le collége électoral de la Loire l'élut, pendant son absence en 1803, candidat au sénat-conservateur; et Buonaparte le nomma officier de la Légion-d'honneur, au commencement de 1804. Mme. de Champagny étant accouchée d'un fils, à Vienne, le 10 septembre 1804, l'empereur d'Allemagne voulut bien être son parrain. M. de Champagny revint en France, pour prendre le porte feuille du ministère de l'intérieur, que Buonaparte venait de lui confier, après la disgrace de M. Chaptal. (*Voy.* Chaptal.) Chargé d'aller à Fontainebleau recevoir le pape Pie VII, qui venait à Paris pour y sacrer Napoléon empereur, M. de Champagny eut pour Sa Sainteté tous les égards convenables. Le 1er. janvier 1805, il fit au corps législatif un rapport très brillant sur la situation de la France et sur ses relations à l'extérieur. Dans le mois de mai suivant, il accompagna Napoléon à Milan, et il assista à son couronnement comme roi d'Italie. De retour en France, il fit, dans le mois de septembre, un rapport sur la levée de toutes les gardes nationales, afin de soutenir la guerre contre l'Autriche. En février 1806, il en fit un autre sur les églises de Sainte-Geneviève et de Saint-Denis, et fit décréter que ces deux monuments seraient rendus à leur ancienne destination. « Votre Majesté, dit-il à son » maître Napoléon, veut que St-Denis » serve de sépulture aux empereurs : elle » a voulu replacer les cendres des Rois » des trois premières dynasties ; mais » déjà ces cendres n'existent plus : elle a » ordonné que trois chapelles suppléeraient aux tombeaux qui, pendant » tant de siècles, ont été déposés dans » cette église. Ce spectacle apprendra aux » souverains ce que l'histoire leur en» seigne à chaque instant, que le coura» ge, les vertus et le bien qu'ils font à » leurs peuples fondent les dynasties, qui » finissent sous des princes faibles, in» certains ou ignorants. Aucune des trois » races n'eut de fondateur plus illustre » qui, en moins de temps, répara plus » de maux, fit plus, et fut plus aimé de » son peuple que celui de la dynastie » impériale.... » En octobre 1806, M. de Champagny adressa aux préfets une circulaire, à l'occasion de la guerre contre la Prusse; et il les engagea, dans les termes les plus pressants, à redoubler de zèle. Après le traité de Tilsitt, il remit le portefeuille de l'intérieur pour prendre celui des relations extérieures, que Napoléon venait de retirer à M. de Talleyrand. Dès lors, il fut comblé d'honneurs par les

cours étrangères, et il lui en arriva de toutes parts et de tous les genres. Le pape ayant refusé d'accéder aux mesures que proposait Buonaparte pour fermer l'Italie aux Anglais, M. de Champagny adressa, le 3 avril 1808, à son légat à Paris, le cardinal Caprara, une note qui doit être regardée comme l'une des pièces les plus curieuses de la diplomatie de Buonaparte. « L'empereur, lui » dit-il, ne saurait reconnaître le principe que les prélats ne sont point sujets » des souverains sous le domaine desquels ils sont nés...... La proposition » dont S. M. ne se départira jamais, est » que toute l'Italie, Rome, Naples et » Milan forment une ligue offensive et » défensive, afin d'éloigner de la presqu'île les désordres de la guerre. Si le » Saint-Père, mieux conseillé, adhère à » cette proposition, tout est terminé : » s'il s'y refuse, il annonce par cette détermination, qu'il ne veut aucun arrangement, aucune paix avec l'empereur, et qu'il lui déclare la guerre. Le » premier résultat de la guerre est la » conquête, et le premier résultat de la » conquête est le changement de gouvernement; car, si l'empereur est forcé » d'entrer en guerre avec Rome, ne » l'est-il pas encore d'en faire sa conquête, d'en changer le gouvernement, » d'en établir un autre qui fasse cause » commune avec les royaumes d'Italie et » de Naples contre les ennemis communs? Quelle autre garantie aurait-il » de la tranquillité et de la sûreté de l'Italie, si les deux royaumes étaient séparés par un État où leurs ennemis continueraient d'avoir une retraite assurée? Ces changements, devenus nécessaires si le Saint-Père persiste dans » son refus, ne lui feront, pour cela, » perdre aucun de ses droits spirituels; » car il continuera d'être évêque de Rome, comme l'ont été ses prédécesseurs » pendant les huit premiers siècles et » sous Charlemagne. Néanmoins ce sera » un motif de douleur pour Sa Majesté, » de voir l'imprudence et l'aveuglement » détruire l'ouvrage du génie, de la politique et des lumières... » Le pape persista dans son refus; et Rome, occupée par les Français, fut réunie au grand empire. Ce fut aussi M. de Champagny qui, en 1808, servit encore d'instrument à la politique de Buonaparte, et qui, de concert avec Savary, vint à bout, par des promesses fallacieuses et par les protestations de la plus inviolable amitié de la part de son maître, de déterminer le roi d'Espagne à se rendre à Baïonne. Il fit, le 24 avril 1808, un rapport dans lequel il établissait, comme une des bases de la *sûreté* de l'Europe et de la délivrance de l'Espagne, *en proie à des dissensions fomentées par l'Angleterre*, la nécessité d'*employer tous les moyens* pour faire descendre du trône un *prince faible*, qui se laissait dominer par l'Angleterre et ne promettrait jamais à son peuple qu'une existence précaire. « Il » faut, dit-il, pour l'intérêt de l'Espagne, comme pour celui de la France, qu'une main ferme vienne rétablir » l'ordre dans son administration, dont » le désordre a avili son gouvernement, » et prévenir la ruine vers laquelle elle » marche à grands pas... L'Espagne d'ailleurs s'est réellement mise en guerre » avec V. M.: ses intelligences avec l'Angleterre étaient un pacte hostile; la proclamation du 5 octobre, une véritable » déclaration de guerre. » Il fallait avoir entendu M. de Champagny lui-même, dans un discours qu'il avait prononcé au corps législatif le 5 mars 1806, rendre, à la face de l'Europe, le témoignage le plus flatteur de la bonne foi, de la constante amitié et de l'énergie du peuple espagnol, pour reconnaître que les temps étaient bien changés depuis cette époque, et que l'homme qui, deux ans auparavant, avait donné à cette nation estimable les louanges qu'elle méritait, n'était plus alors que l'organe des perfides pensées de son maître et l'instrument passif de son ambition. Ce ministre se rendit à Baïonne avec Buonaparte, en 1808; et il y fut chargé de toutes les négociations, ou plutôt de la signification de tous les actes de violence contre la famille royale. Il fit, le 1er. septembre 1808, un second rapport, dans lequel il proposa à Buonaparte de communiquer au sénat les deux traités par lesquels il avait mis, entre ses mains, la couronne d'Espagne. En sa qualité de ministre des relations extérieures, M. de Champagny signa tous les articles de la cession du trône d'Espagne à Joseph Buonaparte. Pendant la campagne de 1809, et au moment où Buonaparte, qui venait d'écraser la puissance autrichienne à Wagram, prêtait l'oreille aux propositions d'arrangement qui lui étaient faites de la

combattit la prestation du serment de fidélité à la nouvelle constitution demandé par Crochon, attendu, dit-il, qu'ordonner ce serment, ce serait usurper l'initiative et faire une loi nouvelle. Il sortit du corps législatif en 1803, et fut nommé l'année suivante directeur des droits réunis dans le département de la Moselle. Il occupait encore cette place en 1815; mais il l'a perdue en 1816. B. M.

CHAMPNEUF (Bernard), né à Saumur en 1760, était chef de bataillon commandant de place à Auxonne, le 15 mars 1815, lorsque le maréchal-de-camp Pellegrin, qui commandait l'école d'artillerie de cette ville, ayant reçu des ordres du maréchal Ney, somma M. Champneuf d'arborer le drapeau tricolore, et de rendre la place à Buonaparte. M. Champneuf refusa d'obéir; et alors M. Pellegrin, qui le remplaça dans le commandement, rendit la place. Le 19, l'ordre fut expédié d'Auxerre d'arrêter M. Champneuf; ce qui fut exécuté par les soldats du 7e. régiment d'artillerie. M. Champneuf demeura trente-six jours dans les prisons d'Auxonne. Mis en liberté, il se rendit à Saumur sa patrie, et y resta, sans emploi, pendant le séjour de Buonaparte en France. Il fut réintégré après le retour du Roi, et parut comme témoin dans le procès du maréchal Ney. In.

CHAMPOLLION-FIGEAC (J. J.), professeur de littérature grecque, correspondant de l'Institut, et conservateur de la bibliothèque de Grenoble, né à Figeac dans le Querci vers 1780, a publié : I. *Dissertation sur un monument souterrain existant à Grenoble*, Grenoble, 1805, in-4°. II. *Lettre sur l'inscription grecque du temple de Denderah en Egypte*, ibid., 1806, in-8°. III. *Notice sur une édition d'Homère entreprise par J. Rodolphe Wetstein*, Paris, 1806, in-8°. IV. *Notice d'un manuscrit latin*, intitulé : *Albani belli libri quinque*, Paris, 1807, in-8°. V. *Antiquités de Grenoble*, ou *Histoire ancienne de cette ville d'après les monuments*, Grenoble, 1807, in-4°. VI. *Eloge historique de Berard-Trousset, docteur en médecine à Grenoble*, ibid., 1807, in-8°. VII. *Notice historique sur l'accroissement de la bibliothèque de Grenoble pendant l'année* 1808, ib., 1809, in-8°. VIII. *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France, et en particulier sur ceux du département de l'Isère*, Paris, 1809, in-12. IX. *Discours d'ouverture du cours de littérature grecque*, Grenoble, 1810, in-4°. X. *Dissertation sur une ancienne sculpture grecque*, Paris, 1811, in-8°. XI. Une nouvelle édition du *Dictionnaire français de l'abbé Gattel*, 1814, 2 vol. in-8°. XII. *Nouveaux éclaircissements sur la ville de Cularo, aujourd'hui Grenoble*, Paris, 1814, in-8°.; et un grand nombre d'articles dans le *Magasin encyclopédique*, qui ont été imprimés séparément.

CHAMPOLLION jeune (Jean-François), frère du précédent, né en décembre 1790 à Figeac, nommé en 1809 professeur-adjoint d'histoire à la faculté des lettres de l'académie de Grenoble, et en 1812 professeur après la mort de Dubois-Fontanelle, a publié les ouvrages suivants : I. *Discours d'ouverture du cours d'histoire de l'académie de Grenoble*, Grenoble, 1810, in-4°. II. *Observations sur le catalogue des manuscrits coptes du musée Borgia à Velletri, par George Zoëga*, Paris, 1811, in-8°. III. *L'Egypte sous les Pharaons*, ou *Recherches sur la géographie, la religion, la langue, les écritures et l'histoire de l'Egypte avant l'invasion de Cambyse*, Grenoble et Paris, 1814, 2 vol. in-8°. Ce sont les deux premiers volumes d'un ouvrage très considérable sur l'Egypte; ils contiennent seulement la description géographique de ce pays : on y trouve un grand nombre de passages imprimés en caractères coptes. L'Introduction de cet ouvrage avait déjà paru au commencement de 1811, Paris, 1 vol. in-8°., tiré seulement à 50 exemplaires. IV. *Lettre sur les odes gnostiques attribuées à Salomon*, Paris, 1815, in-8°. A.

CHANDELIER de PIERREVILLE, chef royaliste de Normandie, servit d'abord dans les troupes de la république, et devint officier dans les chasseurs de la Montagne; il commandait un poste entre Château-Gontier et Laval, en 1795, lorsqu'il passa du côté des royalistes. Sa défection entraîna celle de Picot et de plusieurs autres officiers du même corps: Chandelier passa dans l'armée de Scépeaux, et fut nommé chef de division. Il souleva un canton près de Laval, et l'organisa; il fit des prodiges de valeur à la défense du bourg de la Basouge, au mois de juillet 1794. L'année suivante,

il passa sous les ordres de Rochecote, et commanda un arrondissement dans le bas Maine. Après la pacification de l'an IV (1796), il se tint caché dans le pays, et servit en secret le parti royaliste. Il fut recherché et arrêté dans un moulin, près de Laval, et conduit à Paris avec plusieurs de ses compagnons d'armes. Il resta long-temps en prison dans cette ville. On l'envoya ensuite à Caen, pour y être jugé par la commission militaire. En passant par la forêt d'Evreux, d'anciens chouans, qui avaient gardé leurs armes, le délivrèrent : les autres accusés ne voulurent pas profiter de ce moyen pour recouvrer leur liberté; ils se laissèrent conduire à Caen, où ils restèrent en prison jusqu'au 18 brumaire. Chandelier resta caché dans le pays. Sa mauvaise santé l'empêcha de rien entreprendre alors; mais à l'arrivée du comte de Bourmont dans le Maine, en 1799, il se présenta à ce général, qui créa pour lui une division du côté de Mortagne. Chandelier rallia les insurgés du Perche; mais cette division agit peu. A la pacification de 1800, il ne voulut point suivre l'exemple des autres chefs; il refusa de se rendre, et se lia intimement avec Beauregard et plusieurs autres chefs insoumis qui inquiétèrent le gouvernement de Buonaparte : mais recherché par la police, et ne trouvant plus de sûreté pour sa personne dans le Maine, il passa en Angleterre. Il fut signalé depuis par le ministère de la police, comme complice de l'attentat du 3 nivôse. Il était à Paris à cette époque, et parvint à se soustraire aux recherches. M. Chandelier est resté depuis en Angleterre, où il s'est marié avec Mlle. de Rougemont, fille de l'ancien commandant de Vincennes. Malgré sa petite taille et une santé faible, il mérita, pendant la guerre civile, la réputation de chef intrépide et entreprenant. P.

CHANIN (P.) a publié : I. *Cordelia, ou les Faiblesses excusables*, trad. de l'anglais, 1801, 2 vol. in 12. II. *Bruce, ou le Don Quichotte de l'amitié*, trad. de l'anglais, 1801, 3 vol. in-12. III. *Physiologie et pathologie des plantes*, ouvrage traduit du docteur Plenck, 1802, in-8°. IV. Traduction libre, en vers français, du poème latin de M. Crouzet, au sujet du couronnement de l'empereur, 1805, in-8°. V. *Vie de M. Pitt*, 1806, in-8°. VI. *Epithalame à l'occasion du mariage de l'empereur*, 1810, in-8°. VII. *Ode à S. M. Alexandre sur les circonstances qui ont accompagné et suivi son entrée à Paris*, 1814, in-8°. — CHANIN, jurisconsulte, a publié, *Manuel des jurés, ou essai sur la preuve en matière criminelle*, 1800, in-8°. OT.

CHANLAIRE (P.-G.), géographe, chef de division à l'administration générale des forêts, directeur du bureau topographique du cadastre de la France, et de l'atlas national, membre de l'académie celtique, de la société d'agriculture du département de la Haute-Marne, de l'athénée des arts, etc., a publié : I. *Atlas de la partie méridionale de l'Europe*, en quarante-cinq feuilles, y compris la carte générale servant de tableau d'assemblage : cette dernière a été insérée, avec le portrait de l'auteur, dans les *Éphémérides géographiques* de Bertuch et Gaspari, juin 1801. II. *Carte du théâtre de la guerre en Orient*, en trois grandes feuilles. III. *Carte d'Égypte*, avec la carte particulière du *Delta*, et plusieurs autres cartes dressées ou retouchées par lui. Il possède le fonds de l'Atlas national des cent douze départements, réduction au tiers de la carte de Cassini; de l'Atlas universel de Mentelle en cent soixante neuf cartes dont plusieurs sont en grande partie son ouvrage, etc. Il a donné, avec Capitaine, la *Carte de la Belgique* en soixante-neuf feuilles, d'après Ferraris, et une réduction de la même en quatre feuilles; avec Lespagnol, *Itinéraire des étapes*, 1796, in-8°., et *Organisation judiciaire du tribunal d'appel de Paris*, 1800, in-8°.; avec Herbin, *Tableau général de la nouvelle division de la France en départements, arrondissements communaux et justices de paix*, 1802, in-4°. oblong; avec M. Peuchet, *Description topographique et statistique de la France*, 1810 et suiv., 2 vol in-4°. Chaque département formant trois ou quatre feuilles in-4°. a paru séparément; mais on n'en a publié que quarante-six : il est fâcheux qu'on n'ait pas continué ce recueil de statistiques, moins minutieuses que celles qui ont paru en très petit nombre in-4°. et in-folio, et bien plus exactes, plus méthodiques et même plus complètes que la plupart de celles qui avaient paru in-8°. dans un assez grand nombre de départements. T.

CHANTERÊNE (Madame DE) fut

donnée pour surveillante à l'auguste orpheline du Temple en 1795, lorsque ceux qui gouvernaient alors crurent devoir adoucir son sort. Cette dame se conduisit très bien avec MADAME, aujourd'hui duchesse d'Angoulême, à laquelle elle avait eu à apprendre tout-à-la-fois tant de malheurs de famille; et quels malheurs!...... « MADAME *n'a plus de parents:* » telle fut la terrible réponse qu'elle se vit obligée de faire à des questions pressantes et répétées sans cesse de la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Mme. de Chanterêne fut remplacée dans son service par Mme. de Soucy. Depuis la restauration, elle a obtenu, comme témoignage de la satisfaction de MADAME, une pension sur sa cassette.

CHANTREAU DE LA JOUBERDRIC (LOUIS-MARIE, chevalier DE), nommé sous-lieutenant au régiment d'Hainault infanterie, le 6 mars 1788, y servit comme lieutenant et adjudant-major, jusqu'au 12 septembre 1792, époque à laquelle il se retira dans l'Anjou sa patrie. La guerre civile y ayant éclaté, il fut, en 1793, chef de rassemblements royalistes, sous les ordres de M. de Lescure, et fit la campagne d'outre-Loire sous ceux du chevalier des Essards. Après avoir échappé aux désastres de cette expédition, il se rendit en Bretagne, où il fit encore la guerre sous le comte Joseph de Puisaye: en 1795, il fut chef du comité central des royalistes bretons, dans les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, revint dans la Vendée lors de la pacification, et y servit sous les ordres de Charette et de Sapinaud; il a reçu plusieurs blessures, et il a eu plusieurs chevaux tués sous lui. Ce fut à son ami le général Constant de Suzannet qu'il dut, en 1814, la croix de St.-Louis, récompense qu'il avait si bien méritée, et que cet ami venait d'obtenir pour lui à son insu. M. de Chantreau n'a pas pris part aux mouvements de la Vendée en 1815. H.

CHAPPE (JEAN-JOSEPH), administrateur des lignes télégraphiques, est neveu du voyageur de ce nom, et frère de l'inventeur des télégraphes. Il fut, au commencement de la révolution, procureur de la commune du Mans, où il est né en 1763. Nommé, en 1791, député de la Sarthe à l'assemblée législative, il s'y fit connaître par la modération de ses opinions. M. Chappe fut suppléant du comité d'instruction publique, et publia, en 1792, des observations sur la question de savoir s'il convenait d'établir, dans l'assemblée, un comité diplomatique. Sorti du corps législatif après la session, il resta à Paris, aida son frère dans le perfectionnement de sa découverte des télégraphes; et celui-ci étant mort en 1806, il lui succéda dans sa place de directeur des lignes télégraphiques, qu'il a conservée depuis. Le Roi l'a décoré, le 12 octobre 1814, de la croix de la Légion-d'honneur. — Pierre François CHAPPE, inspecteur du télégraphe, frère du précédent, faisait partie d'une députation du collége électoral de la Sarthe, chargée, en 1815, de présenter une adresse à S. M. Il fut envoyé, dans le mois de juillet 1816, à Calais, pour établir une ligne télégraphique depuis cette ville jusqu'à St.-Omer. Le Roi l'a nommé chevalier de la Légion-d'honneur, le 12 février 1815. IN.

CHAPPEDELAINE (JEAN-RENÉ, chevalier DE), né à Maïenne en 1766, fut page de Mgr. le comte d'Artois en 1778, et passa, en 1781, au régiment de Barrois. Il émigra en 1792, et servit dans les armées des princes. En 1795, il vint à l'île Dieu avec le comte d'Artois, et obtint de S. A. R. la permission de rentrer en France pour y servir la cause royale. Il se rendit en Bretagne, fut d'abord sous les ordres de Puisaye, et commanda le corps noble des chevaliers catholiques, après la mort de Saint-Gilles. Chaque chevalier avait un chasseur attaché à sa personne; et cette espèce d'écuyer formait la seconde ligne en bataille. M. de Chappedelaine n'adopta jamais les principes de cruauté dont les guerres de parti fournissent trop d'exemples. Il renvoya un de ses chasseurs, pour s'être mêlé, quoique sans armes, avec des soldats qui fusillaient des prisonniers. Il reçut à cette époque le brevet de colonel de cavalerie, et la croix de Saint-Louis. A la pacification de 1796, il retourna en Angleterre, et fut envoyé à Jersey. Rentré en France six mois après, il vit que l'intérêt de la cause royale était ce qui occupait le moins ceux qui faisaient profession de la servir, et vécut très retiré à Paris jusqu'à la reprise des hostilités. Alors, il se rendit en Normandie; mais ne trouvant point, dans cette province, de quoi former un parti, il se réunit, en 1799, à l'armée du Maine, et fut chef de la division de Château-la-Val-

lière, et ensuite commandant du pays situé à l'extrémité de la Sarthe, jusqu'au Blaisois, au Vendomois et d'une partie du Perche. M. de Chappedelaine forma, dans son arrondissement, une troupe assez considérable d'infanterie et de cavalerie: sa division, la mieux disciplinée et l'une des mieux tenues, prit part à tous les combats qui eurent lieu dans cet arrondissement, savoir, à la prise de Baugé, de Château-du-Loir, de Château-la-Vallière, du Lude; cette même division, réunie à celles de la Poterie et de Chatelain, soutint un engagement très vif avec la 3e. demi-brigade légère, sur la route de la Flèche au Mans. Les républicains furent entièrement défaits, et forcés de retourner au Mans d'où ils étaient partis le matin, laissant leur bagage et leur caisse militaire au pouvoir des royalistes. Cette affaire fit beaucoup d'effet dans le pays. Pendant la suspension d'armes, M. de Chappedelaine établit son quartier-général au château du Lude. Lors de la pacification de 1800, il déposa les armes, fut amnistié, et vint demeurer à Paris. Sous le gouvernement impérial, il fut nommé inspecteur des haras en Normandie; et, après le retour du Roi, en 1816, il obtint le brevet de maréchal-de-camp. P.

CHAPTAL (Jean-Antoine-Claude), comte de Chanteloup, fils d'un apothicaire de Montpellier, naquit dans cette ville vers 1755, et se livra de bonne heure à l'étude de la médecine et des sciences naturelles. Protégé avec beaucoup de chaleur par l'archevêque de Narbonne, président des états de Languedoc, et par M. de Joubert qui était trésorier, il débuta sous l'égide de ces hommes puissants. Déjà il s'était distingué parmi les médecins, et il avait publié de bons écrits et formé des établissements de produits chimiques; enfin il avait obtenu la décoration de l'ordre de Saint-Michel, lorsque la révolution éclata. M. Chaptal en embrassa la cause, et se fit remarquer dans l'émeute à la suite de laquelle le peuple de Montpellier se rendit maître de la citadelle en 1791. Sa réputation, comme chimiste, étant établie, il fut appelé à Paris en 1793, par le comité de salut public, pour être consulté sur la fabrication de la poudre à canon. C'était au moment où la nouvelle république avait à lutter contre les efforts de l'Europe entière, et où il se faisait une telle consommation de salpêtre, que tout dut être mis en usage pour en obtenir une immense quantité. M. Chaptal fut nommé directeur de l'établissement de Grenelle; et il simplifia tellement les procédés, il imprima une telle activité à tous les ouvriers, qu'en peu de temps cet établissement fut à même de fournir seul toute la poudre dont on avait besoin. On peut voir, dans les différents traités relatifs à son art, qu'il publia à cette époque, de quelle manière il perfectionna la pratique de tous les moyens que la théorie de la science chimique lui avait fait entrevoir; et l'on peut dire avec vérité que le chimiste de Montpellier fut alors l'un des hommes qui contribuèrent avec le plus de succès à empêcher l'invasion de la France. Il retourna à Montpellier après le 9 thermidor (1794), et fut appelé peu de temps après à une place d'administrateur du département de l'Hérault, et à une chaire de chimie que le directoire créa pour lui dans cette ville. Nommé membre de l'Institut en 1798, il revint à Paris, se montra en faveur de la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), fut appelé au conseil-d'état par le premier consul, et, en 1800, au ministère de l'intérieur. Ayant alors sous sa direction tous les établissements relatifs aux arts, il leur donna une grande impulsion. Il s'occupa surtout beaucoup de l'éducation publique, et présenta, sur ce sujet, divers projets dans lesquels il blâmait également les anciens et les nouveaux systèmes. Il perdit sa place en 1804, pour n'avoir pas voulu établir dans un rapport que le sucre de betterave était supérieur au sucre de canne. M. Chaptal se consola de cette disgrace par l'étude, et trouva une distraction dans les soins qu'il donna à une espèce de manufacture chimique qu'il avait établie près de Paris. Au reste sa disgrace n'était pas absolue; car il fut nommé, l'année suivante, grand-officier de la Légion-d'honneur, et membre du sénat-conservateur. En 1806, lorsqu'après la bataille d'Austerlitz, tous les corps de l'État votèrent l'érection d'un monument (la colonne de la place Vendôme) pour perpétuer le souvenir de cette journée, M. Chaptal prononça un discours dans lequel il demanda qu'outre le monument voté par ses collègues, on inscrivît sur des tables d'airain la lettre que l'empereur avait daigné écrire au sénat pour lui annoncer sa victoire. On y remarquait un passage

dans lequel M. Chaptal rappela les vertus de Henri IV, et parut regretter la destruction de sa statue sur le Pont-Neuf : « Les arcs de triomphe, dit-il, les sta» tues, les chefs-d'œuvre que l'art exé» cute sur le marbre et sur l'airain, ne » sont point, disait Pline à Trajan, les » monuments les plus durables de la » gloire des bons princes. *Quelques gé» nérations se sont à peine écoulées,* » *et l'herbe a couvert cette colonne* » *élevée dans les plaines d'Ivry, à la* » *mémoire d'un monarque vainqueur* » *des discordes civiles et des ligues* » *étrangères; sa statue ne frappe plus* » *nos regards au sein de nos cités; tan*» *dis que le vœu qu'il forma pour la* » *félicité du laboureur restera éter*» *nellement gravé dans le cœur recon*» *naissant du peuple français.* » Dans le même mois, M. Chaptal prononça encore un discours à l'occasion du mariage du prince Eugène Beauharnais avec une fille du roi de Bavière. Après avoir exalté les vertus militaires de Napoléon, qui, selon ses expressions, avait épuisé tous les genres de gloire, il dit, « que la grande » ame du héros ne connaissait plus » d'autres jouissances que celles de la » paix, et qu'il se délassait des fatigues » de la guerre par l'exercice de toutes » les vertus sociales. » Le héros ne prit point cela pour de l'ironie; et bientôt après avoir prononcé ce discours, le sénateur Chaptal fut créé comte de l'empire; et il fit ériger sa belle terre de Chanteloup en majorat. Il fut nommé, en août 1811, conseiller de la société maternelle que Buonaparte avait fondée pour donner un titre honorable à sa mère, et fut décoré, le 3 avril 1813, de la grande croix de la Réunion. Chargé, le 15 novembre de cette même année, de faire au sénat un rapport sur un sénatus-consulte qui autorisait Buonaparte à nommer seul, et sans présentation de candidats, le président du corps législatif, il dit : « Sans doute, jusqu'à ce » jour, l'empereur a trouvé à faire d'heu» reux choix parmi les candidats qui lui » ont été présentés; mais la sagesse du » gouvernement doit supposer le cas où » la candidature pour la présidence ne » présenterait au choix de S. M. que » des hommes qui lui seraient inconnus, » ou qui ne lui paraîtraient pas réunir » les qualités convenables pour remplir » dignement une place aussi éminente. » Il y aurait alors embarras dans le » choix, ou danger d'en faire un mau» vais, etc. » Nommé, le 26 décembre suivant, commissaire extraordinaire dans la 19e. division militaire (Lyon) pour y soutenir le pouvoir chancelant de Buonaparte, M. Chaptal y prit toutes les mesures qu'il jugea propres à ce but : il se retira à Clermont à l'approche des Autrichiens, et se hâta de revenir à Paris après la révolution du 30 mars 1814. Il donna alors son adhésion à tous les actes émanés du sénat. Cependant il ne fut point compris dans la liste des pairs créés par le Roi. Mais Buonaparte le nomma directeur général du commerce et des manufactures, le 31 mars 1815, et ministre d'état le 18 avril. M. Chaptal signa, en cette qualité, l'adresse des ministres à Buonaparte. (*V.* CAMBACÉRÉS.) Il fut créé pair le 2 juin; et comme président de la députation du collége électoral de la Seine, il se présenta, le 6 du même mois, devant Buonaparte, et lui adressa un discours où l'on remarquait les passages suivants : « La destruction de toute au» torité illégale, l'affranchissement de la » France, tel était en votre absence, tel » est depuis votre retour le vœu de Pa» ris, le vœu de l'empire. Vous l'avez » entendu ce vœu, quand vous avez » traversé les mers pour nous délivrer » d'un gouvernement qui n'était pas de » notre choix. Vous l'avez exaucé quand » vous avez proposé au peuple français » de modifier, de compléter ses institu» tions, dans l'intérêt de son bonheur, » inséparable de sa liberté. Il fallait fixer » les bornes de la liberté et du pouvoir : » il fallait déterminer les proportions » dans lesquelles l'obéissance et l'autorité » doivent se balancer pour le maintien » du bonheur commun. Ces problèmes » sont résolus dans cette constitution qui » n'a pas été imposée, mais qui est ac» ceptée; contrat sublime, où le prince » stipule pour toute sa race, et la nation » pour la postérité. Le pouvoir a de» mandé lui-même à se restreindre. Sire, » l'histoire des hommes n'offre pas d'exem» ple d'une pareille magnanimité. Il était » digne du héros qui a épuisé toutes les » sources de la gloire militaire de cher» cher à se rivaliser, à se renouveler, à » se surpasser par la conquête de la » gloire civile, etc. » Après le retour du Roi, M. Chaptal fut rendu à la vie privée. Il est entré en arrangement, dès l'année

1814, avec Mme. la duchesse d'Orléans, pour la terre de Chanteloup qu'il a acquise après que cette princesse en avait été dépouillée ; mais jusqu'à présent il n'y a rien de terminé à cet égard. Lors de la réorganisation des académies, en mars 1816, il fut nommé membre de l'académie des sciences, sixième section (chimie). M. Chaptal a publié : I. *Conspectus physiologicus de fontibus differentiarum relat. ad scientias*, 1777. II. *Tableau analytique du cours de chimie fait à Montpellier*, 1783, in-8o. III. *Éléments de chimie*, 1790, 3 vol. in-8o; troisième édition, 1796. C'est le premier ouvrage qui ait présenté d'une manière analytique l'ensemble des connaissances chimiques, depuis l'adoption de la nouvelle nomenclature créée par Lavoisier, Guyton-Morveau, Berthollet et Fourcroy, etc. M. Chaptal donna à l'*azote* le nom de *nitrogène*, parce qu'il avait observé que cet air, qui est répandu en si grande abondance dans l'atmosphère, entrait, comme principe essentiel, dans la formation du *nitre* ou *salpêtre*. IV. *Traité des salpêtres et goudrons*, 1796, in-8o. V. *Tableau des principaux sels terreux et substances terreuses*, 1798, in-8o. VI. *Essai sur le perfectionnement des arts chimiques en France*, 1800, in-8o. VII. *Rapport et projet de loi sur l'instruction publique*, 1800, in-8o. et in-4o. VIII. *Traité théorique et pratique sur la culture de la vigne, avec l'art de faire les vins, les eaux-de-vie, l'esprit-de-vin, vinaigres simples et composés, par Chaptal, Rozier, Parmentier et d'Ussieux*, 1802, 2 vol. in-8o.; 1811, 2 vol. in-8o.; inséré en entier dans le tom. x du *Cours d'agriculture* de Rozier. IX. *L'art de faire, gouverner et perfectionner les vins*, 1801, in-8o.; 1807, in-8o. Cet ouvrage a produit la plus heureuse révolution dans cette branche si importante de l'industrie française; et plusieurs cantons, dont les vins étaient de mauvaise qualité, ont réussi à les perfectionner d'après les principes de l'auteur. X. *L'art de la teinture du coton en rouge*, 1807, in-8o. XI. *Chimie appliquée aux arts*, 1806, 4 vol. in-8o. Ces trois derniers ouvrages ont fixé l'attention du jury formé en 1810 pour les prix décennaux; et, dans son rapport, ce jury en a ainsi parlé : « Le » traité de *Chimie appliquée aux arts*, » de M. le comte Chaptal, a un but important, celui de présenter les principes de la chimie d'une manière claire » et simple, et de développer leurs nombreuses applications aux arts utiles : » cet ouvrage a le mérite d'avoir fait pénétrer la lumière des sciences dans les » ateliers des artistes; et l'empressement » avec lequel on l'a traduit dans les différents idiomes de l'Europe, est un » garant de l'estime dont il a joui dès » qu'il a paru. On doit à M. Chaptal un » traité particulier sur l'*Art de faire le vin*: il y examine d'abord les rapports » du raisin avec le sol, le climat, l'exposition et la culture; ensuite il rend » compte de la fermentation, et des » moyens de la diriger de la manière la » plus avantageuse; il passe de là aux » produits de la fermentation et aux procédés propres à conserver le vin et à » combattre les altérations qu'il peut » éprouver; il finit par la description » des procédés de l'acétification et de » la distillation du vin. Les principes » que M. Chaptal établit, les observations sur lesquelles il les appuie, » les méthodes qu'il en déduit, ont » porté une telle lumière, et se sont » répandus si heureusement, que son » ouvrage a fait, dans une grande partie » de l'empire, une révolution dans » cette partie importante de l'économie » rurale. On doit encore à M. le comte » Chaptal, l'*Art de la teinture du coton en rouge d'Andrinople*. On n'avait » que des descriptions imparfaites de cet » art, l'un de ceux que la chimie a introduits en les perfectionnant : M. » Chaptal en a décrit les procédés en » chimiste qui cherche toujours à soumettre le résultat des observations à » une théorie régulière, et qui avait » lui-même beaucoup contribué aux » perfectionnements de cette teinture » difficile et importante. » XII. *Principes chimiques sur l'art du teinturier dégraisseur*, 1808, in-8o. C'est une application particulière des principes émis dans le grand ouvrage de la *Chimie appliquée aux arts*, à un procédé partiel de la teinture. M. Chaptal a enrichi les *Annales de chimie*, et le *Nouveau dictionnaire d'agriculture*, 1809, 13 vol. in-8o., d'un grand nombre d'articles et mémoires particuliers. Il dirige encore, dans ce moment, deux manufactures de produits chimiques, l'une à Montpellier, et l'autre

à Neuilly près Paris. Entre autres services qu'il a rendus aux sciences, on sait qu'il a découvert presque simultanément avec MM. Vauquelin et Descroisilles, que la potasse était nécessaire à la composition de l'alun; et qu'il a imaginé de remplacer les huiles, dans la fabrication du savon, par de vieux débris de laine. Le blanchiment à la vapeur est encore une découverte importante dont il a généralisé les avantages. Il a trouvé les moyens de fabriquer les ciments de toute espèce, et les pouzzolanes artificielles, sans employer les produits étrangers. Enfin il a publié, depuis plus de vingt ans, deux excellents procédés pour vernisser les poteries sans employer l'*alquifoux*, ou mine de plomb, qui produit chaque année des empoisonnements si fréquents. D.

CHAPUIS (Hyacinthe-Joseph-Adrien), né dans le Comtat Venaissin vers 1768, fut nommé, en septembre 1795, par le département de Vaucluse, député au conseil des cinq-cents. Le 30 octobre 1797, il parla en faveur des émigrés du Comtat, qu'on voulait assimiler aux émigrés français. En 1800, il réclama de nouveau sur cet objet auprès des consuls, et fit décréter le rapport de la loi qui les considérait comme émigrés français. Sorti du corps législatif par la révolution du 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799), M. Chapuis y fut rappelé en 1802 par le sénat-conservateur, et y devint membre de la commission d'administration intérieure, au nom de laquelle il proposa différents projets d'un intérêt local. M. Chapuis fut nommé en 1804 chevalier de la Légion-d'honneur. Réélu par le sénat, le 8 mai 1811, député au corps législatif pour le département de Vaucluse, il fut nommé de nouveau, le 27 juin, membre de la commission d'administration intérieure. Le 20 juillet, il fit un rapport pour l'adoption d'un projet de loi portant aliénation des maisons urbaines de l'hospice d'Amiens, et en développa les avantages. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon et de sa famille, et accepta la constitution qui rappelait les Bourbons au trône de France. Le 28 novembre, il présenta un rapport au nom de la commission centrale sur le projet de loi relatif aux tabacs; et après avoir proposé quelques amendements, il demanda que la loi n'eût d'effet que jusqu'au 1er. janvier 1816. Au retour de Buonaparte en 1815, M. Chapuis fut encore élu par son département membre de la chambre des représentants; mais il refusa d'y siéger: quelques journaux l'ayant cependant désigné comme en faisant partie, et son nom ayant été inscrit sur la liste des membres de cette chambre, il publia une lettre dans laquelle il démentait formellement cette assertion. Au retour du Roi, M. Chapuis fit partie d'une députation que la ville de Carpentras envoya à Paris, pour féliciter S. M. Ce prince, faisant allusion à la conduite de M. Chapuis pendant l'usurpation, lui dit: « Vous nous avez donné » des preuves non équivoques de votre » fidélité; je ne l'oublierai point. » D.

CHAPUYS, conseiller de préfecture du département de Saone-et-Loire, fut nommé préfet par intérim, en avril 1814; et le 15, il adressa à ses administrés la proclamation suivante: « La » Providence a enfin jeté sur la France » un regard de bonté; nous marchions » rapidement à l'état d'incivilisation et » de barbarie; nous allions tous périr: » ce qui a échappé à la fureur des factions et de la tyrannie, est sauvé par » un miracle dont l'histoire n'offre point » d'exemple. Je ne vous retracerai pas » les malheurs que la patrie a éprouvés; » le terme en est arrivé. Notre souverain légitime nous est rendu. Montrons-nous dignes d'un aussi grand » bienfait, etc. » Après la nomination régulière d'un préfet à Mâcon, M. Chapuys reprit sa place de conseiller de préfecture. Destitué dans l'interrègne de 1815, il a été réintégré dans ses fonctions après le retour du Roi. In.

CHARBONNEL (Le comte Joseph-Claude-Jules), lieutenant-général d'artillerie, né à Dijon le 24 mars 1775, entra dans l'artillerie comme élève en 1792, fit ses premières armes au siége de Lyon et de Toulon en 1793, passa à l'armée de Sambre-et-Meuse, puis en Egypte. Il était colonel au sixième régiment d'artillerie à cheval, lorsqu'il fut nommé, le 7 juillet 1807, commandant de la Légion-d'honneur. M. Charbonnel fit dans ce temps-là les campagnes de Prusse et de Pologne, devint général de brigade en 1809, et passa en Portugal, d'où il vint à la grande-armée en 1812 pour y faire la guerre de Russie. Il se distingua dans toutes les occasions par ses talents et sa valeur, et fut fait lieutenant-général, le 9 janvier 1813. Il obtint, le 1er. juillet 1814, l'emploi

d'inspecteur-général d'artillerie pour les directions d'Auxerre, de Cherbourg et du Havre. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis le 19 juillet même année, et le nomma membre du comité central d'artillerie. Dans le mois de mai 1815, le général Charbonnel commanda l'artillerie du corps d'observation des Alpes à Grenoble. Il fut un des juges du conseil de guerre qui prononça la condamnation du général Lefebvre-Desnouettes dans le mois de mai 1816. Q.

CHARBONNIER (N.) était commis des vivres de la marine à Toulon, lorsque la révolution commença. Il en embrassa les principes, et fut élu, en septembre 1792, député du département du Var à la Convention nationale, où il vota pour la mort dans le procès de Louis XVI, après s'être opposé à l'appel au peuple. Il fit précéder son vote du discours suivant: « Si j'étais » sûr que demain les puissances de l'Eu» rope reconnussent de bonne foi la ré» publique française, je voterais à cette » condition la grâce de Louis; mais si » elles font des préparatifs, ne vous y » trompez pas, c'est uniquement pour » le remettre sur le trône. Non, ce n'est » pas assez d'avoir renversé l'idole, il » faut la briser pour la ravir tout-à-fait » à ses stupides adorateurs. Il reste en» core des préjugés; il existe dans les » esprits une vieille idolâtrie pour la » royauté. Le roi que vous avez à juger » fut un tyran, un assassin; ses forfaits » sont sans nombre; il a mérité la mort: » le salut de la patrie exige qu'il la subis» se; l'intérêt public le demande: je vote » pour la mort. » M. Charbonnier vota ensuite contre le sursis. Après la révolution du 9 thermidor, il retourna en Provence, et il y figura comme un des chefs des émeutes populaires qui eurent lieu à Toulon, en juin 1795, pour aller délivrer les *terroristes* emprisonnés à Marseille. Il fut, pour ce fait, décrété d'accusation, mais déclaré innocent par la commission militaire assemblée pour le juger. Conduit, quelque temps après, au fort Lamalgue, il y resta prisonnier jusqu'au 13 vendémiaire, et fut alors compris dans l'amnistie du 3 brumaire an IV. Depuis cette époque, M. Charbonnier était employé dans l'administration de la marine, lorsqu'en 1816 l'ordonnance royale sur les régicides le força de quitter la France. Ix.

CHARBONNIÈRES (A. DE), né en Auvergne, vers 1770, de la même famille que le poète Delille, servit comme officier de cavalerie dans les premières années de la révolution, fut sous le gouvernement impérial secrétaire-général de l'administration du Piémont, et fit partie des gardes d'honneur de Buonaparte, qui le décora de la croix de la Légion-d'honneur vers 1810. M. de Charbonnières a publié: I. *La journée d'Austerlitz*, ou *la bataille des trois empereurs*, drame historique en 2 actes et en vers, 1806, in-8°., composé en trois jours, et dont il fit hommage au tribunat; ce qui lui valut une mention honorable. II. *Essai sur la critique, de Pope, suivi d'un Essai sur la poésie par le duc de Buckingham, et d'un Essai sur les traductions en vers par mylord Roscommon*, trad. en vers français, 1812, in-18. III. *L'Indécis*, comédie, 1812, in-8°.; cette pièce fut représentée avec succès sur le Théâtre Français. IV. *Essai sur le sublime*, poème en 3 chants, 1813, in-8°.; seconde édition, avec des notes de Mme. de Genlis, 1814, in-8°. Ot.

CHARETTE DE LA CONTRIE (CHARLES DE), né en 1794, est le seul rejeton de la branche du célèbre général vendéen de ce nom (*Voy.* CHARETTE, dans la *Biographie universelle*): il venait à peine de voir le jour lorsqu'il fut présenté par Charette, son oncle, à l'armée que celui-ci commandait. Il dut à la brillante conduite de ce général, et à la justice reconnaissante d'un de nos princes, Monseigneur le comte d'Artois, la faveur d'avoir pour parrain le frère du Roi. Son père, et un grand nombre de ses parents, scellèrent de leur sang, dans la première guerre de la Vendée, leur attachement à la cause de l'autel et du trône. Le jeune Charles de Charette reçut de sa mère les meilleurs principes. Elle avait un fils aîné, Athanase de Charette, qui, enrôlé de force, avec beaucoup de jeunes gens de son pays, dans les gardes d'honneur de Buonaparte, refusa de servir, et en fut puni par l'emprisonnement. Il entra, au moment de la restauration, dans les gardes-du-corps du Roi; et, après la funeste invasion de mars 1815, il mourut, le 19 mai de la même année, des suites d'une blessure reçue à l'affaire d'Aisenay, dans la Vendée. Il est des pays où, plus on a fait de sacrifices pour le Roi, plus on est disposé à en faire. Peu avant les mouvements qui

eurent lieu en Poitou et en Anjou, à cette époque de malheurs ramenés par le retour de Buonaparte en France, on parlait à Mme. de Charette des craintes qu'elle était menacée d'éprouver pour ses fils, alors tous les deux vivants: « Je » ne pourrais avoir de craintes, répon» dit-elle, que s'ils devaient ne pas se » montrer dignes de leur père et de leur » oncle. Je me soumets à tout, en pen» sant qu'ils sont à Dieu et au Roi. » En 1814, M. Charles de Charette fut placé dans les gardes-du-corps avec son frère : il revint, en même temps que lui, dans la Vendée, pendant les cent jours de la dernière usurpation, et servit avec honneur sous les ordres du général d'Andigné. Après la seconde rentrée du Roi dans ses états, il se rendit à Paris, et dut à la recommandation spéciale de MONSIEUR, son auguste parrain, le grade de chef d'escadron dans le régiment des chasseurs de la Vendée. H.

CHARLEMAGNE (ARMAND), homme de lettres et membre de la société d'agriculture du département de la Seine, né au Bourget près de Paris, a publié : I. *Plan d'imposition pour les habitants des campagnes et villes taillables*, 1790, in-8°. II. *Instruction sur l'usage des moulins à bras, inventés et perfectionnés par MM. Durand père et fils*, 1793, in-8°. III. *L'Insouciant*, comédie, 1793, in-8°. IV. *Dè Crac à Paris*, comédie, 1793, in-8°. V. *Les Ecoliers*, comédie, 1793, in-8°. VI. *La Fille à marier*, comédie, 1793, in-8°. VII. *L'Homme de lettres et l'Homme d'affaires*, comédie, 1795, in-8°. VIII. *Le Souper des jacobins*, comédie, 1795, in-8°. IX. *Les deux Bossus*, ou *le Bal du diable*, *suivis d'une Epître aux auteurs de la Décade*, 1798, in-12. X. *Les Paroles et la Musique*, vaudeville, 1799, in-18. XI. *Les Voyageurs*, comédie, 1799, in-8°. XII. *Poésies fugitives*, 1801, in-8°. XIII. *L'Enfant du hasard et du crime, ou les erreurs de l'opinion, Mémorial historique d'un homme retiré du monde, rédigé sur ses manuscrits*, 1803, 4 vol. in-12. XIV. *Les descendants du Menteur*, comédie, 1805, in-8°. XV. *Les trois B......*, ou *Aventures d'un boiteux, d'un borgne et d'un bossu*, 1804, 4 vol. in-12. XVI. *La journée des dupes* ou *l'envie de parvenir*, comédie en cinq actes et en vers, 1816, in-8°. XVII. Beaucoup d'autres pièces de théâtre, la plupart inédites. OT.

CHARLES XIII, roi de Suède, né le 7 octobre 1748, est le second fils d'Adolphe-Frédéric, qui monta sur le trône de Suède en 1751, et de Louise-Ulrique sœur de Frédéric-le-Grand. Il reçut en naissant le titre de grand-amiral, selon l'intention des États. Son éducation fut confiée à des hommes d'un mérite distingué. La marine devint de bonne heure l'objet principal des études du jeune prince. Il s'appliqua à connaître la construction, la manœuvre et toutes les parties du commandement. Bientôt une croisière qu'il fit avec une escadre sur la mer Baltique et le Cattegat, lui donna occasion de joindre la pratique aux préceptes de la théorie. Il devint, en 1765, président honoraire de la société des sciences d'Upsal. En 1770, il fit un voyage dans les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et la Prusse où il reçut des mains du héros dont il était neveu, la décoration de l'Aigle-noire. La mort d'Adolphe-Frédéric, arrivée à peu près dans le même temps, ayant mis Gustave III en possession du trône, le prince Charles, de retour en Suède, hâta les progrès de la révolution, et en donna, le premier, le signal en Scanie, par le mouvement qu'il fit faire aux troupes qu'il commandait dans cette province. Le roi son frère lui confia ensuite la place, très importante dans cette circonstance, de grand-gouverneur de Stockholm, que le prince garda jusqu'en 1773. Déclaré duc de Sudermanie en 1772, il épousa en 1774 Hedwige-Elisabeth-Charlotte de Holstein-Gottorp. La guerre ayant éclaté en 1788 entre la Suède et la Russie, le duc de Sudermanie reçut le commandement de la flotte, battit les ennemis dans le golfe de Finlande près de Hogland, et mérita des éloges pour avoir ramené, dans la saison la plus rigoureuse, sa flotte de Sveaborg dans le port de Carlscrona, sans qu'elle eût essuyé aucune perte. Gustave III lui donna alors une nouvelle preuve de sa confiance, en le chargeant, pendant son séjour en Suède, de maintenir l'ordre dans l'armée de Finlande. Les Etats, pour récompenser les services que le duc rendit à cette époque, lui firent un don considérable; et le roi lui accorda la prérogative d'avoir un corps de trabans pour sa garde. Un autre événement ouvrit bientôt au duc de Sudermanie une sphère d'activité encore plus éten-

duc. Gustave III ayant été assassiné au moment où il allait se mettre à la tête des armées destinées à rétablir la monarchie française, et le prince-royal n'ayant pas atteint l'âge de majorité, le duc de Sudermanie fut désigné pour être régent du royaume, et il prit les rênes du gouvernement en 1792. Il fit adopter à la Suède un système pacifique qui favorisa le commerce et l'industrie. Le pavillon suédois se joignit à celui du Danemark pour maintenir la sûreté de la navigation dans les mers du Nord; et des convois nombreux sortirent des ports de Gothenbourg, de Stockholm, de Norkœping. Ce fut le duc de Sudermanie qui forma le Musée de Stockholm, en faisant rassembler les antiques et les tableaux de prix épars dans le palais et ailleurs; il conçut aussi et exécuta le plan d'une académie militaire, où deux cents jeunes gens sont instruits dans les mathématiques, la tactique, la navigation, l'histoire et la géographie. Lorsque le successeur de Gustave III eut atteint l'âge de majorité en 1796, le duc de Sudermanie quitta la régence, et alla se renfermer dans son château de Rosersberg. Il ne sortit de cette retraite qu'au moment de la révolution qui renversa son neveu Gustave IV; et il fut alors appelé au trône par le parti triomphant. Après avoir gouverné pendant quelques mois la Suède, sous le nom d'administrateur du royaume, il fut couronné, avec son épouse, le 29 juin 1809, dans la cathédrale de Stockholm. L'avénement de Charles XIII au trône décida de la paix avec Buonaparte; et les hostilités cessèrent également avec la Russie et le Danemark. Le nouveau monarque n'ayant point d'enfants, il fallut songer à un successeur au trône. Le jeune roi qui venait de perdre la couronne avait un fils: mais il paraît que des hommes puissants voulurent exclure la maison régnante; et ce fut alors que les Etats jetèrent les yeux sur un général français. (*Voy.* BERNADOTTE.) Le roi Charles XIII parut entrer dans ce projet avec beaucoup d'empressement; et, depuis cette époque, il a donné des témoignages non équivoques d'un véritable attachement au nouveau prince royal, son fils adoptif, ainsi qu'au fils de celui-ci, le prince Oscar. On en jugera par le discours suivant, qu'il adressa au jeune prince le 20 mai 1815, lorsqu'il fut annoncé officiellement à l'assemblée des États que son éducation était achevée. « Mon cher petit-fils, » que la même Providence, de la protec- » tion de laquelle j'ai eu tant de preuves » pendant ma longue et orageuse vie, te » protège pendant toute la tienne! N'ou- » blie jamais que l'amour du peuple est » le plus sûr soutien des rois et la pre- » mière condition du bonheur particu- » lier. Mérite ce bonheur par la justice, » la philantropie, par l'ordre et par la » vigueur dans toutes tes entreprises. » Chéris tes devoirs, et respecte la dignité » des hommes partout où tu la trouve- » ras. Grave profondément ces leçons » dans ton cœur; rappelle-toi toujours » que tu les dois à ton vieux grand-père, » qui bientôt, selon l'ordre de la nature, » descendra dans la tombe, et dont les » derniers moments seront employés à » faire encore des vœux pour la prospé- » rité des deux peuples que tu gouver- » neras un jour, et à bénir ton père et » toi. » Le roi Charles XIII est depuis long-temps grand-maître des francs-maçons, et il est aussi des différentes sociétés secrètes connues en Allemagne sous le nom d'*illuminés*. Vers la fin de 1816, on posa à Stockholm les fondements d'une statue qui dut lui être élevée avec le métal des canons pris sur l'ennemi dans la campagne de 1813. S. S.

CHARLES IV, roi d'Espagne et des Indes, fils de Charles III et de Marie-Amélie de Saxe, naquit à Naples, le 11 novembre 1748. Il vint en Espagne en 1759, lorsque Charles III fut appelé à cette couronne par la mort de Ferdinand VI, son frère. L'infant don Carlos fut aussitôt déclaré prince des Asturies, et créé chevalier du Saint-Esprit le 18 mai 1760. Il épousa, le 4 septembre 1765, Marie-Louise de Parme. Son esprit était pénétrant, son caractère vif et très irascible. Un jour, le marquis de l'Esquilache fut obligé de s'enfermer dans un appartement du palais, pour échapper à la fureur du jeune prince, qui le poursuivait l'épée à la main. Il détestait ce ministre, le regardant comme la cause de l'éloignement où on le tenait des affaires, et de la sévère réprimande qu'il s'était attirée ce jour-là même du roi son père. Le jeune prince, ayant voulu fixer l'attention du roi sur certains abus qu'il croyait s'être introduits dans le gouvernement, Charles III lui répondit: « Vous n'êtes, en qualité de mon

préparatifs qui se faisaient à la cour, on ne douta plus que le roi, ainsi que la maison de Bragance, ne se vît obligé de passer en Amérique; et déjà on parlait d'un voyage qu'il était sur le point de faire en Andalousie: mais le peuple, qui soupçonna la vérité, malgré les assurances que le monarque lui donnait qu'il ne quitterait pas sa capitale, fit éclater son mécontentement dans l'insurrection d'Aranjuez, le 17 mars 1808. On n'en voulait cependant qu'à Godoy; et le peuple, ameuté, ne cessait de crier, au milieu du tumulte: *¡Vive Charles IV! vive le roi!* Le soir de ce même jour, Charles assembla un conseil de ministres; et, n'ayant plus à ses côtés le favori, qui s'était caché pour se soustraire à la fureur populaire, mais en présence des grands dignitaires de l'Etat et de tout le corps diplomatique, il abdiqua librement et volontairement la couronne en faveur de son fils, qui fut proclamé sous le nom de Ferdinand VII. A peine Charles IV eut-il accompli cet acte solennel, qu'il dit à la reine Marie-Louise: « *Nous nous » retirerons dans une de nos provin- » ces, où nous passerons tranquille- » ment nos jours; et Ferdinand, qui » est jeune, se chargera du fardeau de » l'état.* » Trois jours après, en embrassant son fils, il l'assura que son abdication avait été spontanée, et qu'il la regardait comme l'acte le plus agréable de sa vie. L'insurrection du 17 mars l'avait fait trembler sur les jours de Godoy; il ordonna à Ferdinand d'aller le délivrer des mains du peuple. Mais quand il vit qu'on le retenait prisonnier, la défiance succéda dans son cœur aux sentiments qu'il venait de témoigner à son fils, et il commença à le croire l'auteur de l'insurrection. Il eut dès-lors des correspondances et des entretiens secrets avec Murat et tous les agents de Buonaparte. Leurs perfides discours le portèrent insensiblement à se repentir de s'être dépouillé de la couronne; il écrivit à Buonaparte pour lui faire part de sa triste situation, lui déclarant qu'il se jetait dans ses bras, et qu'il le choisissait pour juge entre son fils et lui. Le nouveau roi, séduit de son côté par les manœuvres insidieuses des mêmes agents qui trompaient son père, s'était laissé entraîner jusqu'à Baïonne, où l'infant don Carlos, son frère, l'avait précédé. Mais Napoléon, qui ne pouvait réaliser ses projets sans l'intervention de Charles IV, le fit inviter à venir joindre ses fils. Ce monarque et la reine n'y consentirent qu'après avoir obtenu la liberté de Godoy, qu'ils suivirent bientôt à Baïonne, faisant ce voyage avec une célérité que ne comportait guère l'état de santé du vieux roi. A peine fut-il arrivé que, séduit par les nouvelles calomnies de son favori et par celles de Buonaparte, accablé par le pouvoir de cet usurpateur, il ne vit plus en Ferdinand qu'un fils ingrat et rebelle. Il le fit venir, et lui donna, en présence de la reine et de Buonaparte, l'ordre d'abdiquer par un acte signé de lui et de ses frères, acte qui serait remis avant les six premières heures du jour suivant. Il menaça le prince, en cas de refus, de le faire traiter, ainsi que ses frères, comme des *émigrés rebelles*. Buonaparte appuya Charles IV. Ferdinand voulut alors parler; mais son père s'élança de son siége, en le menaçant et en l'accusant d'avoir voulu lui arracher la vie avec la couronne. Toutes ces scènes indiquaient assez sur l'esprit du vieux roi un funeste ascendant. Ferdinand fut obligé de rétrocéder à son père la couronne qu'il en avait reçue. Charles IV fit aussitôt une pareille cession de ses droits à Buonaparte, pour qu'il choisît, *dans l'intérêt de la nation*, la personne et la dynastie destinées à régner en Espagne. Cet acte, arraché à sa faiblesse, ne fut cependant sanctionné par la famille royale qu'à Bordeaux, le 12 mai 1808. Charles IV se rendit d'abord à Fontainebleau, ensuite à Compiègne, où il fut environné d'une troupe tirée de la garde de Buonaparte, et considéré comme prisonnier. Il n'obtint que quelques mois après, la permission d'aller habiter un climat plus chaud; et il se retira à Marseille, avec la reine Marie-Louise, Godoy, la reine d'Etrurie et l'infant don François de Paule. Le gouvernement français lui avait alloué une somme de deux millions par an; mais cette somme lui était payée avec tant d'inexactitude, qu'en 1810, la famille royale se vit obligée de vendre ses plus riches joyaux et jusqu'à ses équipages pour pourvoir à sa subsistance. C'était à ce degré d'abaissement que Napoléon avait réduit le souverain de tant de royaumes et le maître des immenses trésors de l'Amérique. Charles IV sut captiver l'amour et la vénération des Marseillais, autant par son caractère doux et affable

que par sa bienfaisance; et il laissa de vifs regrets dans la Provence, lorsqu'il se rendit à Rome pour raison de santé en 1811. Depuis cette époque, il n'a pas quitté la capitale de l'Italie, où il habite le palais Barberini, entièrement occupé des pratiques de la religion. Il vit dans la plus grande intimité avec le Saint-Père, qui vient souvent le visiter. En 1815, Charles et son fils Ferdinand se réconcilièrent solennellement; et les intérêts du vieux roi d'Espagne furent stipulés par le traité suivant qu'il présenta à son fils : « Art. 1er. » La renonciation à la couronne d'Espagne en faveur de mon fils bien-aimé, lui impose, à lui ainsi qu'à ses » successeurs, l'obligation de me fournir les sommes nécessaires pour que je » puisse vivre avec la dignité convenable » au rang élevé où la Providence m'avait placé. L'expérience m'a prouvé » que ce qui m'avait été alloué depuis » ma sortie d'Espagne, n'était point suffisant pour subvenir aux frais indispensables de mon entretien et de celui de » mon auguste épouse. Je connais l'état » déplorable de la nation et les embarras » de mon fils; mais je sais aussi que rien » ne peut affliger plus vivement son ame » généreuse, que de voir les auteurs de » ses jours manquer de ce qui leur est » nécessaire pour exister convenablement et soutenir le titre de *père du* » *roi d'Espagne*, et les infirmités de la » vieillesse: ces considérations intéressent l'honneur de mon fils et celui de » tous les Espagnols. Pour tâcher de » concilier le bien de la nation et celui » de mon fils avec mes besoins personnels, je demande qu'à compter de ce » moment, il me soit alloué douze millions de réaux (trois millions de francs) » par an, lesquels seront payés par mois » et d'avance. Si mon fils n'était point » en état de me payer actuellement les » quatre millions que je demande en sus » des huit millions qui m'étaient assignés, ces quatre millions formeront » successivement une somme dont il me » sera tenu compte par la nation, qui » sera obligée de la payer aussitôt qu'un » meilleur état de choses pourra le permettre. — Art. 2. Depuis l'époque où » l'Espagne eut le bonheur de voir ses » armes victorieuses repousser de son » territoire l'*usurpateur*, jusqu'au jour » où mon fils bien-aimé m'assigna pour » mon entretien la somme de huit millions de réaux (deux millions de » francs), il s'est écoulé un *espace de* » *temps pendant lequel j'ai manqué de* » *toute espèce de secours. J'ai contracté* » *une dette de quinze cent mille francs*, » laquelle dette, mon fils et la nation » doivent reconnaître comme si elle leur » était propre, pour me délivrer de » cette charge, et en indemnité des sommes que j'aurais dû recevoir. Il sera » donc du devoir de mon fils et de ses » successeurs de me payer ces 1,500,000 » fr. dans l'espace de trois ans, pour que » je puisse faire honneur à mes engagements; ou bien mon fils reconnaîtra » cette dette comme la sienne, et prendra, à cet effet, des arrangements avec » mes créanciers. — Art. 3. Si mon épouse » bien-aimée vit plus long-temps que » moi, rien n'est plus sacré pour mon » fils que l'obligation de donner à sa mère les moyens d'exister d'une manière » convenable à son rang, à l'honneur et à » la dignité du roi d'Espagne, qui est » son fils. Mon amour pour mon épouse, » et mon devoir de chercher à la rendre heureuse, même après ma mort, » m'ordonnent de chercher à fixer sa » pension de veuve, avant que le ciel » dispose de mes jours. Mon fils et ses » successeurs s'obligeront, en conséquence, à donner à la reine, mon » épouse bien-aimée, la somme de huit » millions de réaux par an (deux millions » de francs), lesquels seront payés par » mois et d'avance. — Art. 4. Mon cher fils » l'infant don François de Paule, que le » ciel a placé dans cette haute dignité, et » qui a le droit de jouir des mêmes avantages que ses frères, ses oncles et les » autres infants d'Espagne (dont je ne » saurais croire que mon fils voulût le » priver), recevra de lui et de ses successeurs le même traitement que tous » les infants ont reçu de tout temps en » cette qualité. — Art. 5. Si j'allais vivre en » Espagne, je serais le maître de choisir » telle province ou ville dont le climat » serait plus analogue à ma santé, attendu que mon âge est très avancé, et » que j'éprouve des infirmités habituelles: cependant, comme il ne me convient pas de retourner en Espagne, du » moins, en ce moment, je veux être toujours le maître de vivre et de me fixer » dans le pays que je voudrai. — Art. 6. » Comme le titre de roi et les prérogati-

» ves royales dont mon épouse bien-» aimée et moi nous devons continuer à » jouir pendant notre vie, exigent que » notre personne soit sacrée, et qu'on » nous rende en tout lieu où nous fixe-» rons notre résidence, les honneurs et » le respect qui nous sont dus, notre » fils bien-aimé se fera un devoir de de-» mander, lui ou ses successeurs, aux » souverains dans les états desquels nous » choisirons notre séjour, qu'on ait pour » nous tous les égards qui appartiennent » à notre suprême dignité — Art. 7. Notre » fils devant avoir pour agréables tous les » services qui nous sont rendus par nos » bons et fidèles serviteurs, depuis le » commencement de nos malheurs com-» muns, et voulant moi-même les recon-» naître et les recommander à la justice » de mon fils, il leur en sera tenu comp-» te de la même manière que si ces » loyaux serviteurs étaient attachés à sa » personne royale; ils seront payés par » moi et par la reine mon épouse, pen-» dant notre vie, et autant qu'ils vou-» dront rester auprès de nous: mais » après la mort de la reine ou la mien-» ne, ou celle de l'un et l'autre, et dans » le cas où ils le solliciteraient, s'ils veu-» lent retourner en Espagne, ces fidèles » serviteurs et leurs veuves seront exac-» tement payés de la même manière que » s'ils étaient attachés à la personne de » mon fils, chacun suivant la nature de » son emploi, etc. » Ferdinand soumit à son conseil les demandes de son père, et le conseil ayant approuvé ses intentions filiales, il accéda à toutes les réclamations de Charles IV; et, le 4 avril, il fit déclarer loi de l'état le traité qui lui avait été présenté, n'y mettant d'autre condition que l'engagement, de la part de son père, de ne pas habiter un pays qui pourrait être sous la domination de Buonaparte (ce dernier venait de s'échapper de l'île d'Elbe). Charles IV est sensible, juste et religieux: ses mœurs ont toujours été pures; et, s'il a commis des fautes, on ne doit les attribuer qu'au perfide favori dont l'ame corrompue et l'ambition démesurée ne pouvaient que l'égarer. (*Voy.* GODOY.) Le 24 octobre 1816, il présenta au pape l'infant François de Paule, son fils, qui, avant de partir pour l'Espagne, voulut prendre congé de S. S. — CHARLES-LOUIS, infant d'Espagne, retiré à Rome avec Charles IV, son père, et la reine Marie-Louise sa mère, reçut, le 1er. juillet 1816, de la main de M. le comte de Blacas, les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, de la part du Roi de France, avec les formalités d'usage. S. et D.

CHARLES-ÉMANUEL IV, quatrième roi de Sardaigne, né le 24 mai 1751, était l'aîné des fils du roi Victor-Amé III: il reçut au baptême les noms de Charles-Émanuel-Ferdinand-Marie; et, pendant la vie de son père, il porta le titre de prince de Piémont. Son éducation fut confiée au savant et pieux cardinal Gerdil (*Voy.* GERDIL, dans la *Biographie universelle*); et les sentiments religieux que lui inspira ce vertueux cénobite firent toujours la règle de sa conduite: ce prince, naturellement pacifique, voyait avec peine le développement que Victor-Amé III cherchait à donner à l'état militaire de son royaume, et se flattait, par une neutralité sincère, d'échapper au torrent de la révolution. Il épousa madame Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, sœur de Louis XVI, le 27 août 1775; et cette alliance resserra encore les nœuds qui existaient entre les deux maisons de France et de Savoie par les mariages des deux sœurs du prince de Piémont, avec le comte de Provence (aujourd'hui Louis XVIII) et MONSIEUR, comte d'Artois, célébrés en 1771 et 1773. Le roi de Sardaigne ne put donc refuser d'accueillir, en 1789, comme ses parents et ses alliés, les princes français, qui allèrent lui demander un asile, notamment le comte d'Artois et toute sa famille. Le gouvernement révolutionnaire de France, lui ayant déclaré la guerre en 1792, s'empara d'une partie de ses états; et, en 1796, lors de l'invasion du général Buonaparte, se voyant abandonné par l'armée autrichienne, et après avoir perdu la bataille de Mondovi, il fut obligé de capituler avec les Français, auxquels il livra ses principales places en signant un traité qui leur ouvrit l'Italie. Ce fut dans ces malheureuses conjonctures que le prince de Piémont monta sur le trône, le 16 octobre 1796. Il s'opposa fortement à un plan qui lui fut proposé de déclarer une banqueroute des dettes de l'état. Le grand nombre de réformes que les circonstances le forcèrent de faire dans toutes les parties de l'administration, durent augmenter le nombre des mécontents. Croyant s'être acquis la bienveillance du directoire, en consen-

tant à dégarnir ses arsenaux par la vente qu'il lui fit à bas prix de dix mille fusils au commencement de la campagne de 1797, Charles-Emanuel ordonna des poursuites sévères contre les révolutionnaires qui soufflaient en Piémont l'esprit de révolte; et ces exécutions ne firent qu'accélérer le moment de l'explosion. Le 5 avril de la même année, il signa un traité d'alliance offensive et défensive avec la France, qui lui garantit sa couronne et ses possessions, au moyen de la promesse qu'il fit de lui fournir un corps de troupes, qui ne serait pas moindre de dix mille hommes, et de laisser aux armées françaises le passage libre au travers du Piémont. Les révoltes éclataient cependant de toute part. Gênes ayant donné asile à quelques insurgés, le roi crut ne pouvoir se dispenser de déclarer la guerre à la république ligurienne; et la déclaration en fut faite le 18 juin 1798 : il y eut même quelques escarmouches du côté d'Oneille; mais le directoire de France intervint, et le malheureux Charles-Émanuel, confiné dans sa capitale, fut obligé de recevoir une garnison française jusque dans sa citadelle, et de se réfugier en Sardaigne, en février 1799. Arrivé devant Cagliari, il protesta solennellement contre l'acte que les violences du gouvernement français et de ses généraux lui avaient arraché le 7 décembre précédent. Enfin, après un règne malheureux, et accablé du chagrin que lui causa la perte de la reine son épouse, morte à Naples le 7 mars 1802, il abdiqua la couronne, le 4 juin suivant, et la transmit à son frère, le duc d'Aoste, aujourd'hui roi de Sardaigne, sous le nom de Victor-Émanuel : il se retira à Rome, où il se livre aux exercices de piété qui avaient toujours fait sa principale consolation, édifiant les Romains par la pureté de ses mœurs et la régularité de sa conduite. Les fréquentes retraites qu'il a faites à Sublaco et au Mont-Cassin, ont même quelquefois donné occasion de dire qu'il y avait embrassé l'état religieux; ce qui n'est pas exact. T.

CHARLES-LOUIS DE LORRAINE, archiduc d'Autriche, est né le 5 septemb. 1771. Ce prince a commandé avec gloire contre la France pendant la guerre de la révolution; et, quoiqu'il ait éprouvé de nombreux revers, il a rendu des services signalés à la maison d'Autriche, par son activité, sa constance, et par cette fermeté salutaire qui, en rappelant les chefs à leur devoir, a souvent ranimé la confiance et l'ardeur du soldat. Il débuta en 1793 dans le Brabant, sous les ordres du prince de Cobourg, dont il commandait l'avant-garde, et se fit surtout remarquer à la bataille de Nerwinde. Il fut nommé, à cette époque, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, grand'-croix de l'ordre de Marie-Thérèse, et feld-maréchal-lieutenant d'empire. En avril 1796, après la mort du général Clairfayt, il prit le commandement de l'armée autrichienne sur le Rhin, et de celle de l'empire, dont il venait d'être fait feld-maréchal. Dans le courant de juin, il livra, à l'armée du général Moreau, près de Rastadt, différents combats, dans lesquels il fut défait, mais qui cependant firent honneur au vaincu. L'armée du Bas-Rhin, aux ordres de M. de Wartensleben, ayant été, à la même époque, repoussée par Jourdan, l'archiduc Charles laissa une partie de ses forces devant Moreau, sous les ordres de M. de Latour, se porta avec le reste dans la Franconie, et, après avoir opéré sa jonction avec M. de Wartensleben, il défit Jourdan à Amberg, à Wurtzbourg, et le força à repasser le Rhin, après lui avoir fait essuyer de grandes pertes. La belle retraite de Moreau fut le résultat de ces avantages. L'archiduc déploya ensuite son courage et son activité ordinaire au siége de Kehl, dont il s'empara en janvier 1797. On a regardé cette opération comme une faute capitale de ce prince; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle lui fit perdre le reste de la campagne, tandis qu'il eût pu se porter en Italie, et y écraser l'armée française, qui, à cette époque, était très affaiblie. On croit que ses succès avaient été vus à la cour de Vienne avec jalousie, et qu'il n'y avait pas reçu tous les honneurs auxquels il devait s'attendre. Quoi qu'il en soit, dès le mois de février suivant, il se rendit à l'armée d'Italie, où il fit tous ses efforts pour arracher la victoire des mains du général Buonaparte. Quoique vaincu en différentes rencontres, et notamment au passage du Tagliamento, il réussit à placer l'armée française dans une position telle, que son général demanda lui-même la paix, dont les préliminaires furent signés à Léoben. Rappelé à la tête des armées en 1799, après le congrès de Rastadt, l'archiduc Charles

publia un manifeste, rejeta sur la France le blâme de la reprise des hostilités, fit renvoyer de Ratisbonne les ministres français Bacher et Alquier, conserva sur Jourdan l'avantage qu'il avait eu dans la campagne précédente, et le défit en Souabe comme il l'avait défait en Franconie. Ce prince se distingua surtout à la bataille de Stockach; mais il trouva, en Suisse, un adversaire plus habile dans Masséna: ce fut peut-être le théâtre où il déploya lui-même le plus de talent, et des officiers instruits ont avancé que ce fut l'époque la plus brillante de sa carrière militaire. Le mouvement qu'il fit vers Manheim dans un moment décisif, en découvrant l'aile droite des Russes, fut sans doute cause de la défaite de Korsakoff; mais on sait qu'il lui fut ordonné de la manière la plus impérieuse, et même avec l'alternative d'obéir ou de perdre le commandement. Le vieux général Suwarow, qui ignorait cette circonstance, écrivit au prince autrichien une lettre très remarquable par la noblesse des expressions et la douleur qu'il éprouvait de voir ses cheveux blancs témoins de la défaite d'une armée sous ses ordres. « Je sais Mgr., disait-il, ce » que je vous dois dans les cours; mais » je suis au moins votre égal dans les » camps, etc. » L'empereur Paul Ier., instruit de ces circonstances, renvoya de ses états le comte Cobenzl, ambassadeur d'Autriche, et changea aussitôt de système politique. (*Voy*. Paul Ier. dans la *Biograph. univers.*) Ce fut dans ce temps que des intrigues de cour, attribuées principalement à l'impératrice, multiplièrent de plus en plus les dégoûts autour de l'archiduc. On annonça sa retraite, sous prétexte de sa mauvaise santé; cependant il fut encore envoyé sur le Haut-Rhin, puis rappelé en avril, et nommé gouverneur-général de la Bohème. Son départ jeta l'armée autrichienne dans la consternation; et elle éprouva des revers considérables, surtout à Hohenlinden, où commandait le général Laur. L'empereur, voyant les Français à trente lieues de sa capitale, ne vit d'autre remède à sa fâcheuse position, que de remettre son frère à la tête de ses troupes; mais ce prince ayant vainement essayé de les rallier, accepta des préliminaires de paix, que suivit bientôt le traité de Lunéville. La nécessité lui fit rendre alors l'influence que l'intrigue lui avait ôtée; et on lui confia la direction du ministère de la guerre. Les ennemis les plus acharnés de la politique autrichienne rendent justice aux vues et à la franchise de l'archiduc Charles: de tous les chefs qui ont commandé contre la France, il est peut-être le seul qui ait saisi l'espèce de guerre qu'on devait lui opposer; du moins ses proclamations sont-elles les seules qui soient rédigées avec adresse, et où l'on ait su en appeler à l'opinion, dans un temps où l'opinion faisait plus de la moitié de la force des armées. Il refusa, en 1802, le monument que le roi de Suède avait proposé à la diète de Ratisbonne d'élever en son honneur, comme sauveur de l'Allemagne; mais il accepta le diplôme de membre honoraire de l'académie des beaux-arts de Vienne. Il fit ensuite rendre l'édit impérial qui réduisait à un temps limité le service de la conscription militaire, qui était auparavant pour la vie. Au mois de mai 1804, ce prince résigna sa grande-maîtrise de l'ordre Teutonique à l'archiduc Antoine, son frère. Au renouvellement des hostilités en 1805, il alla prendre le commandement de l'armée d'Italie; et, après avoir livré au général Masséna des combats sanglants, dans lesquels la victoire fut disputée avec acharnement, se voyant sur le point d'être tourné par suite des défaites qu'éprouvèrent en Allemagne les armées alliées, il exécuta à travers le Tyrol une retraite habile. Cette opération conserva à l'Autriche la seule armée dont elle pût alors disposer. A son retour à Vienne, en janvier 1806, l'archiduc fut nommé généralissime de toute l'armée, et chef suprême du conseil de la guerre; et il demanda la punition des généraux qui s'étaient mal conduits dans cette campagne. Lorsque, en 1809, les hostilités recommencèrent avec la France, le prince Charles fut encore chargé du commandement en chef des armées autrichiennes; et il publia une proclamation où l'on remarquait le passage suivant: « Notre bien-aimé souverain in» vite ceux de ses sujets qui ne sont » point obligés par les lois à servir dans » l'armée, à se réunir en bataillons pour » être employés au service de la patrie, » même hors des frontières des états hé» réditaires, dans le cas où elles seraient » menacées par un ennemi. En 1800, la » patrie étant en danger, j'appelai sous

» mes drapeaux, au nom du monarque, » les volontaires de la Bohême et de la » Moravie : des milliers se pressèrent » pour entrer dans la légion qui portait » mon nom; elle serait devenue une ar- » mée si ces efforts n'avaient pas promp- » tement amené la paix.....Vous êtes tou- » jours les mêmes que vous étiez en 1800: » le même courage, le même patriotisme » vit encore en vous; je compte aujour- » d'hui comme je comptais alors sur votre » bras...... » Parti de Vienne le 1er. avril pour se rendre à l'armée, l'archiduc publia, le 6, jour de son arrivée, un ordre du jour dont nous citerons les passages suivants : « Aussi long-temps » qu'il a été possible de conserver la paix » par des sacrifices compatibles avec l'hon- » neur du trône, la sûreté de l'état, et » le bien-être des peuples, notre bon » monarque fit taire la voix de la dou- » leur qui s'élevait dans son cœur. Mais » lorsque tous les efforts pour garantir » notre indépendance contre l'insatiable » ambition d'un conquérant étranger » sont devenus inutiles; lorsque les na- » tions qui nous entourent, tombent, et » que des souverains légitimes sont arra- » chés du milieu de leurs sujets; lors- » que le danger de l'asservissement me- » nace aussi les heureux états de l'Au- » triche et ses paisibles habitants, la pa- » trie réclame de nous son salut........ » Partout je serai au milieu de vous : » les premières actions de grâces vous » seront rendues sur le champ de bataille » au nom de la patrie par votre général... » Mais les punitions les plus sévères » seront la suite de chaque oubli de » votre devoir, etc. » Le lendemain, le prince Charles, décidé à ouvrir la campagne par l'invasion de la Bavière, alors alliée de la France, adressa, au général français qui commandait à Munich, la déclaration suivante : « D'a- » près une déclaration de S. M. l'em- » pereur d'Autriche à l'empereur Napo- » léon, je préviens M. le général en chef » de l'armée française que j'ai l'ordre » de me porter en avant avec les troupes » sous mes ordres, et de traiter en en- » nemies toutes celles qui me feront » résistance. » Il écrivait en même temps au roi de Bavière une lettre ainsi conçue : « Sire, j'ai l'honneur de prévenir V. M. » que, d'après la déclaration que S. M. » l'empereur d'Autriche a fait remettre » à l'empereur Napoléon, j'ai reçu l'or- » dre d'entrer en Bavière avec les troupes » sous mon commandement, et de trai- » ter comme ennemies celles qui me fe- » raient résistance. Je souhaite ardem- » ment, Sire, que vous écoutiez le desir » de votre peuple, qui ne voit en nous » que des libérateurs. On a donné les » ordres les plus sévères, afin que, jus- » qu'à ce que V. M. ait fait connaître » ses intentions à cet égard, il ne soit » exercé d'hostilité que contre l'ennemi » de toute indépendance politique en » Europe. Il me serait très douloureux » de tourner mes armes contre les trou- » pes de V. M., et de rejeter sur vos » sujets les maux d'une guerre entre- » prise pour la liberté générale, et » dont le premier principe exclut ainsi » tout projet de conquête. Mais si la » force des circonstances entraînait V. » M. à une condescendance qui serait » incompatible avec votre dignité et le » bonheur de votre peuple, je vous prie » cependant d'être convaincu que mes » soldats maintiendront dans toutes les » circonstances la sûreté de V. M.; » et je vous invite, Sire, à vous confier » à l'honneur de mon souverain et à la » protection de ses armes. » Cette déclaration un peu brusque jeta entièrement la Bavière dans les bras de la France; et la guerre dont l'Autriche se promettait tant de succès, eut le même sort que toutes celles qui avaient été entreprises partiellement contre Napoléon. Vaincu à Eckmuhl et à Ratisbonne, le prince Charles fut obligé de se retirer sur la rive gauche du Danube, où le vainqueur, l'ayant suivi aveuglément, eût cependant été victime de son imprudence, si le général autrichien eût su profiter des avantages de sa position. Mais il laissa à Buonaparte le temps de se remettre; et, attaqué bientôt à Wagram par de nouvelles forces, il perdit cette bataille importante, et se vit obligé de demander cette paix dont les conditions furent si dures et si humiliantes pour l'antique maison de Lorraine. (*Voy.* BUONAPARTE *Napoléon*.) Les journaux rapportèrent que, quelque temps après l'armistice conclu entre les deux armées le 12 juillet, le prince Charles eut une entrevue avec Buonaparte. On a dit même qu'il fut, comme tant d'autres, séduit par cet homme astucieux; et l'on a attribué à cette circonstance le rôle passif que le prince Charles a joué dans les guerres qui ont enfin amené la chute de

l'orgueilleux dominateur de l'Europe. Quoi qu'il en soit, il est sûr que depuis ce moment, Napoléon ne cessa point de donner des preuves d'estime et de considération à l'archiduc. Lorsqu'au mois de mars 1810, son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise fut arrêté, il fit communiquer au prince Charles, par son ambassadeur extraordinaire le prince Berthier, le desir qu'il avait d'être représenté par lui à la cérémonie de son mariage à Vienne. Le 10 mars, jour des accords, Berthier ayant solennellement communiqué le vœu de son maître, le prince Charles répondit: « J'accepte avec plaisir la proposition » que S. M. l'empereur des Français » veut bien me transmettre par votre » organe; aussi flatté par son choix » que pénétré du doux pressentiment » que cette alliance effacera jusqu'à l'ar» rière-pensée des dissensions politiques, » réparera les maux de la guerre, et pré» parera un avenir heureux à deux na» tions qui sont faites pour s'estimer, et » qui se rendent une justice réciproque. » Je compte entre les moments les plus » intéressants de ma vie, celui où, en » signe d'un rapprochement aussi franc » que loyal, je présenterai la main à » madame l'archiduchesse Louise, au » nom du grand monarque qui vous a » délégué; et je vous prie, prince, » d'être, vis-à-vis de la France entière, » l'interprète des vœux ardents que je » forme pour que les vertus de madame » l'archiduchesse cimentent à jamais l'a» mitié de nos souverains et le bonheur » de leurs peuples ! ! » Le surlendemain, le prince Charles représenta en effet Napoléon à la cérémonie du mariage; et ce fut lui qui plaça l'anneau nuptial au doigt de l'archiduchesse, sa nièce. Le même prince fut nommé par l'empereur d'Autriche pour accompagner sa fille jusqu'aux frontières de France. Depuis cette époque, resté paisible à la cour de son frère, le prince Charles a rempli ses loisirs par l'étude de la science militaire, et il n'a pris aucune part aux guerres de 1813 et 1814: seulement, en 1815, il fut nommé gouverneur de Maïence, au moment où les armées coalisées s'avancèrent une seconde fois contre la France; mais il ne s'y occupa que des affaires de son gouvernement. C'est à quelque temps de là que fut arrêté son mariage avec la princesse Henriette de Nassau-Weilbourg: ce mariage fut célébré à Vienne le 17 septembre; et, le 31 juillet 1816, l'archiduchesse accoucha d'une princesse dont l'empereur fut le parrain avec la princesse de Saxe Marie-Thérèse. L'archiduc Charles relève encore ses qualités militaires par un sentiment d'humanité, dont il a donné des preuves multipliées. Ce prince a publié: *Principes de la stratégie, éclaircis par l'exposé de la campagne de 1796 en Allemagne*, Vienne, 1810, 3 vol. in 8°. Cet ouvrage eut une seconde édition en 1814. La première avait été réservée toute entière pour l'auteur. S. A. R. céda alors aux vœux du public, en permettant qu'une nouvelle édition fût mise en circulation. Après avoir exposé d'une manière neuve et savante les principes généraux de la *stratégie*, ce prince en fait l'application à la campagne de 1796, et trace dans le plus grand détail la retraite du général Moreau, ainsi que les défaites du général Jourdan. On voit qu'il y est partisan du système de Bulow (*Voy.* BULOW, dans la *Biographie universelle*), et il conclut en disant, avec une modestie très remarquable: « Au reste, les principes que » nous avons établis étaient ignorés du » général Moreau comme de moi, ainsi » qu'on pourra le vérifier par les opéra» tions de cette campagne. » D.

CHARLUS (JEAN-FRANÇOIS, baron DE), né à Loches en 1768, fut élevé à l'École-militaire de Paris, et en sortit en 1786, pour entrer dans le régiment de Forez, infanterie, en qualité de sous-lieutenant. Il émigra en 1791, et fit toutes les campagnes sous les ordres du prince de Condé. Il ne rentra en France qu'à l'époque de la restauration en 1814, et fut alors nommé par le Roi colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, puis officier supérieur dans la maison militaire du Roi. S. T.

CHARLY-LASERVE a publié: I. *Ode sur la naissance du roi de Rome* (imprimé dans les *Hommages poétiques*, I, 70). II. *Hubert Goffin ou les ouvriers liégeois*, 1812, in-4°. III. *Les ennemis en France*, chant dithyrambique (mars 1814), in-4°. IV. *A l'empereur Alexandre*, chant dithyrambique (avril 1814), in-4°. V. *Deux juvénales*, 1815, in-4°. VI. *Le vingt-un janvier, troisième juvénale*, 1816, in-8°. OT.

CHARNACÉ (GUI-JOSEPH-GIRARD CHEVALIER, marquis DE), né le 27 juin 1760, fut page du Roi à sa grande-écurie en 1776, sous-lieutenant au régiment de Royal-Piémont en 1779, et capitaine dans celui de Royal-Pologne cavalerie en 1782. Resté dans ce dernier grade jusqu'à l'époque de la révolution, il émigra en 1791, et fut employé dans l'armée des princes en qualité d'officier dans les compagnies nobles d'ordonnance. En 1793, il était du nombre des gentilshommes français qui se renfermèrent dans Maëstricht, et défendirent si courageusement cette place sous les ordres du prince de Hesse et du marquis d'Autichamp. Après le retour du Roi en 1814, il a été fait lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de St.-Louis, et nommé directeur du haras royal de Langonnet en Bretagne. S. T.

CHARPENTIER (Le comte HENRI-FRANÇOIS-MARIE), lieutenant-général, né le 23 juin 1769, servit d'abord comme simple soldat, et fit, comme officier subalterne, toutes les campagnes de la révolution. Il devint, en 1798, chef de bataillon dans le 94e. régiment d'infanterie de ligne, qui était en Italie. Devenu ensuite colonel, il fut élevé au grade de général de brigade par Buonaparte, dans sa seconde conquête de l'Italie. Nommé général de division, le 16 février 1804, il fut chef d'état-major de l'armée sous les ordres de Masséna, dans la même contrée, et contribua beaucoup aux succès obtenus par ce général sur le prince Charles, à la fin de 1805. Le général Charpentier fut ensuite employé en Espagne; et il se distingua à la bataille de Burgos. Resté dans cette contrée jusqu'en 1812, il y soutint sa réputation de bravoure; et Buonaparte, pour le récompenser, le créa comte de l'empire. Appelé à la grande-armée, il fut employé en Russie comme gouverneur de Smolensk; fit la campagne de Saxe en 1813, et y fut aussi remarqué. Le 10 mai, il passa le pont de l'Elbe, et culbuta une colonne ennemie qui s'opposait à son passage. Les 11 et 12, il attaqua les positions de Fischbach, Capellenberg et Bischoffwerda, et les emporta de vive force. Se trouvant, au mois d'août sur le Bober, il disputa vainement aux Russes, le passage de cette rivière. Il assista, le 16 octobre, à la bataille de Wachau, et contribua au succès de cette journée en enlevant une redoute garnie d'artillerie. Opposé aux troupes bavaroises, à Hanau, il les culbuta plusieurs fois, et ne céda qu'accablé par le nombre et entraîné par le reste de l'armée. L'empereur le nomma, à la suite de cette affaire, grand'-croix de l'ordre de la Réunion. Après une longue suite de succès obtenus dans les armées françaises, le général Charpentier rentra en France au moment où l'ennemi l'envahissait de toutes parts, et continua de servir avec le même dévouement. Le 18 février 1814, il se jeta sur Fontainebleau, qu'occupait une colonne de Russes et d'Autrichiens; et après un combat opiniâtre, il parvint à les chasser de cette position. Nommé alors commandant d'une division de la jeune garde, il suivit Buonaparte dans tous les combats qu'il livra pour défendre Paris. Le 9 mars il attaqua le village de Clacy, s'en empara à la tête de sa division, et le défendit ensuite, avec la même valeur, contre sept attaques meurtrières. Obligé enfin de céder, il adressa, le 8 avril, de son quartier-général du Plessis-le-Chenet, son adhésion aux actes du sénat qui prononçaient la déchéance de Napoléon et rappelaient les Bourbons sur le trône de France. Louis XVIII le nomma, le 1er. juin 1814, inspecteur-général d'infanterie, dans la 7e. division militaire; le 8 juillet, chevalier de Saint-Louis, et le 27 décembre, grand-officier de la Légion d'honneur IN.

CHARREL (PIERRE-FRANÇOIS), né à Grenoble, était membre du district de la Tour-du-Pin, lorsqu'en septembre 1792, il fut nommé, par le département de l'Isère, député à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il déclara ce prince coupable, s'opposa à l'appel au peuple, et vota la mort du monarque en ces termes : « Je vote pour la » mort, sauf à examiner ensuite la ques» tion de savoir s'il ne serait pas utile de » différer l'exécution. » Au quatrième appel nominal, Charrel se déclara néanmoins contre le sursis. Il ne prit ensuite que peu de part aux autres opérations de la Convention; et lors de la réélection des deux tiers, en 1795, il passa dans le conseil des cinq-cents. Sorti de ce corps en 1797, il y fut réélu en 1799. La révolution du 18 brumaire le fit entrer au corps législatif, réorganisé sous le gouvernement des consuls. Il cessa d'en faire partie en 1803. Resté depuis

tranquille dans son département, il fut obligé de le quitter en 1816, par l'effet de la loi contre les régicides : il se rendit alors en Suisse, et il était à Constance en mai 1816. In.

CHARRIER DE LA ROCHE (LOUIS), né à Lyon, en 1738, d'une famille qui avait quatre cents ans de noblesse d'échevinage, fut, dès l'âge de onze ans, pourvu d'un canonicat dans l'église d'Ainai, où l'on n'était admis qu'en faisant preuve de plusieurs quartiers de noblesse. Envoyé à Paris pour ses études théologiques, il y devint docteur de Sorbonne, et retourna dans sa patrie, ou M. de Montazet, alors archevêque, le nomma un de ses grands-vicaires, et ensuite, son official métropolitain, c'est-à-dire, président du tribunal auquel on appelait des jugements de l'officialité ordinaire et de celle des suffragants. L'abbé Charrier vaquait à ces diverses fonctions avec autant de zèle que de sagesse. Plein de l'esprit de son état, il s'adonnait, en outre, aux fonctions communes du sacerdoce, telles que la confession et la prédication. En 1771, à la mort du prévôt de son chapitre, qui était en même temps curé de la paroisse du même nom, il fut choisi pour le remplacer. Jouissant déjà d'une assez grande fortune et surtout du prieuré du Bois-de-la-Salle en Beaujolais, qui lui avait été conféré depuis sa jeunesse, il ne pouvait qu'être fort utile au troupeau dont il devenait pasteur. Les pauvres eurent, en effet, lieu de bénir sa charité; et comme les prisons étaient dans sa paroisse, on le vit souvent porter les consolations de son ministère aux malheureux qui y étaient détenus, et même les accompagner au lieu du supplice. Elevé dans les principes des Molinistes, il les avait professés avec chaleur jusqu'en 1774, quoiqu'ils fussent en opposition avec ceux de son archevêque; mais il changea tout-à-coup de système, et il se montra janséniste jusqu'à l'exagération. Envoyé à Paris pour les affaires de son chapitre, il s'y fit agréger à ce qu'on appelait la petite église. Revenu à Lyon, il ne craignit pas de s'y montrer l'apologiste des convulsionistes. Ces écarts achevèrent de le discréditer, même dans l'esprit de l'archevêque Montazet, et lui attirèrent de la part de son successeur, M. de Marbeuf, une disgrâce absolue. Le nouvel archevêque refusa des lettres de grand-vicaire à l'abbé Charrier, qui, dès-lors, laissa couver dans son ame un ressentiment par lequel il se trouva, sans effort, dans les mêmes dispositions que les novateurs en 1789 : aussi, dès les premières assemblées du clergé de la province, faisant cause commune avec les curés les plus ardents contre le haut clergé, il manifesta le desir qu'il avait d'être nommé député. Devenu l'un des quatre ecclésiastiques de la sénéchaussée de Lyon, envoyés aux états-généraux, il y fut, en effet, le premier d'entre eux qui passa à la chambre du tiers. Il parla néanmoins, le 18 novembre 1790, contre le projet d'envahir le comtat Venaissin. Lorsque la *constitution civile du clergé* fut décrétée en 1791, M. Charrier se hâta de lui prêter serment. On le vit cependant, le 26 aout, s'élever contre la proposition de ne regarder le mariage que comme un acte civil. Espérant devenir évêque métropolitain de Lyon, il ne négligea rien pour disposer les électeurs à le choisir : mais Mirabeau fit donner ce siége à Lamourette. Camus et Thouret le consolèrent de cette disgrace en le faisant nommer évêque de Rouen. Mais cette nomination, qui le plaça sur le siège de M. de la Rochefoucauld, encore vivant, éprouva beaucoup d'opposition. M. Charrier, déconcerté, donna sa démission, et vint vivre obscurément dans sa famille à Lyon, en conservant toutefois son titre d'évêque, auquel il parut toujours tenir beaucoup. Une très belle bibliothèque, qu'il possédait, fut dévorée par le feu que des incendiaires de révolution mirent pour une autre cause à la maison qu'il habitait, au commencement de 1793. Après le siége de cette ville, il fut arrêté, et emprisonné dans l'église même dont il avait été le chef. Mais la liberté lui fut bientôt rendue, en reconnaissance d'une chanson qu'il composa sur la prise de Toulon. Il continua de mener une vie obscure jusqu'à l'époque du concordat en 1801. L'abbé Charrier n'avait perdu à la révolution que sa place de prévôt-curé d'Ainai; et il avait conservé sa fortune patrimoniale, qui était considérable : il avait même acheté comme bien national un prieuré dont il avait autrefois joui. Nommé en 1802 à l'évêché de Versailles, il y apporta ainsi près de 30,000 francs de revenu; et l'usage qu'il en fit, mérite des éloges. Parvenu au comble de ses vœux, il n'hésita plus à rétracter, dans une instruction pastorale, son serment à

la constitution civile du clergé de 1791, à laquelle pourtant il devait son caractère épiscopal ; et il exigea, en faveur de la conscription militaire, la même rétractation de tous les curés constitutionnels de son diocèse. Il publia, en 1802, une *Instruction pastorale*, qui fut citée dans les journaux comme un monument de zèle et de patriotisme. Buonaparte, devenu empereur, nomma M. Charrier son premier aumônier, et lui donna la croix de la Légion-d'honneur. Après la chute de Napoléon, en 1814, M. Charrier s'empressa de montrer un grand dévouement à Louis XVIII, et il fut un des premiers à chanter le *salvum fac regem*. Mais lorsqu'en mars 1815 Buonaparte revint de l'île d'Elbe, l'évêque de Versailles alla lui rendre de nouveau ses hommages : il reprit le titre de son premier aumônier, et fit chanter encore une fois dans son diocèse le *Domine salvum fac imperatorem*; puis il assista en habits pontificaux à la messe solennelle qui fut célébrée au *Champ-de-Mai*. Enfin, après le second retour du Roi, il se montra, comme naguère, très dévoué à son gouvernement. Du reste, on a toujours reconnu en lui les mœurs d'un bon ecclésiastique. En 1814, M. Charrier de la Roche, âgé de 76 ans, a soutenu avec beaucoup de courage l'opération de la pierre. Ses Instructions pastorales, et les autres écrits dont nous avons parlé, ne sont pas les seuls qui soient sortis de sa plume. Il existe, sous son nom : I. *Réfutation de l'instruction* (que le vertueux Asseline, avait publiée) *contre la constitution civile du clergé*, 1791, in-8o., et d'autres brochures faites aussi pour la défense de cette constitution civile, telles que les suivantes : II. *Questions sur les affaires présentes de l'Église de France*, 1791, in-8o. III. *Examen des principes sur les droits de la religion, la juridiction et le régime de l'Église catholique, relativement à la constitution civile du clergé*, 1791, in-8o. IV. *Lettre à Maultfort sur la religion*, 1791, in-8o. V. *Lettre circulaire aux curés de son diocèse contre les brefs du pape*, 1791, in-8o. VI. *Lettre pastorale aux fidèles de son diocèse*, 1791, in 8o. VII. *Quels sont les remèdes aux malheurs qui désolent la France ?* 1791, in-8o. N.

CHARRIN (P.-J.), de Lyon, a publié : I. (Avec Max. de Redon), *Le pied de bœuf et la queue de chat*, mélodrame féerie-comique, 1807, in-8o. II. *Elle et Moi* comédie, 1807, in-8o. III. *M. Mutin, ou Les deux docteurs cranologues*, comédie, 1808, in-8o. IV. *Tobie, ou Les captifs de Ninive*, poëme, 1808, 1 vol. in-12. V. *Barême du négociant*, 1811, in-8o. VI. *Ode sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-8o. VII. (Avec Dusaulchoy), *Le rappel des Dieux, ou Le conseil céleste*, scènes héroïques pour la naissance du roi de Rome, 1811, in-8o. VIII. *Amour, honneur et devoir*, mélodrame, 1815, in-8o. M. Charrin a sous presse le Recueil de ses poésies. OT.

CHAS (J.), né à Nîmes vers 1750, fut jésuite dans sa jeunesse, et vint, au commencement de la révolution, à Paris, où il travailla à la rédaction de plusieurs journaux. On a de lui : I. *Tableau historique et politique de la dissolution et du rétablissement de la monarchie anglaise, depuis 1625 jusqu'en 1702*, Paris, an VII (1799), in 8o. II. *Sur Buonaparte, premier consul de la république française*, an VIII (1800), in-8o. III. (Avec Lebrun), *Histoire politique et philosophique de la révolution de l'Amérique septentrionale*, an VIII (1799), in 8o. IV. *Tableau historique et politique des opérations militaires et civiles de Buonaparte, premier consul, depuis son entrée à l'école militaire de Brienne, jusqu'aux traités de paix maritime et continentale*, 1801, in-8o. V. *Réflexions sur l'Angleterre*, 1803, in-8o. VI. *Réflexions sur l'hérédité du pouvoir souverain*, 1804, in-8o. VII. *Sur la souveraineté*, 1810, in-8o. VIII. *Introduction au tableau historique des révolutions d'Angleterre*, in-8o., Paris, 1816. Le *Tableau* dont cette introduction devait être le précurseur, n'a point paru. — C'est à un auteur de ce nom, mais des prénoms duquel il ne donne pas les lettres initiales, que M. Barbier attribue : I. *Esprit de Thomas*, 1788, in-12. II. *Esprit de Fontenelle*, 1788, in-12. III. *Nouvelle vie de Fénélon*. (Voy. la *Biographie univ.*, au mot FÉNÉLON, tome XIV, p. 302.) IV. *Esprit de d'Alembert*, 1789, in-12. V. *Esprit de l'abbé Mably*, 1791, in-8o. VI. *Histoire philosophique et politique des révolutions d'Angleterre, jusqu'à la paix de 1783*, Paris, 1799, 3 vol. in-8o. VII. *Coup-d'œil rapide sur M. Schimmelpenninck, grand pensionnaire*

de la république batave, 1805, in-8°. M. Ersch donne le prénom de *François* à l'auteur de plusieurs des ouvrages ci-dessus, et lui attribue encore des *Réflexions sur l'Éloge de Fontenelle, par Garat*, 1784, in-8°. (Avec l'abbé de Montigon), *Réflexions sur les immunités ecclésiastiques*, 1788, in-8°.; et *J.-J. Rousseau justifié*, ou *Réponse à M. Servan*, 1789, in-12. — Enfin, c'est sous le nom de CHAS qu'ont été publiés les ouvrages suivants: I. *Parallèle de Buonaparte-le-Grand avec Charlemagne*, 1803, in-8°. II. *Coup-d'œil d'un ami de sa patrie sur les grandes actions de l'empereur Napoléon*, 1804, in-8°.; 1805, in-8°. III. *Introduction au Tableau historique des révolutions d'Angleterre, depuis la descente de Jules César, jusqu'au traité d'Amiens de 1802*, 1813, in-8°. IV. *Exposition des preuves positives et démonstratives de la vérité et de la divinité et des bienfaits de la révélation*, 1815, in-8°. (L'auteur prend le titre d'ancien jurisconsulte.) Ce n'est encore ici qu'une introduction à un ouvrage projeté; ce qui fait croire que celle-ci et la précédente sont de J. Chas de Nîmes, qui avait déjà publié une *Introduction* aux révolutions d'Angleterre. V. *Analyse sommaire d'un ouvrage sur la souveraineté et l'indépendance des rois, que M. Chas se propose de publier*, 1816, in-8°. — CHAS (Pierre) a publié: I. *Eloge de Lamoignon Malesherbes ancien ministre d'état*, 1808, in-8°. II. *Poésies diverses, précédées d'un Précis historique de la poésie, principalement chez les Français*, etc., suivies de l'*Eloge de Malesherbes*, 1809, in-8°. OT.

CHASLES (LOUIS), fils d'un menuisier de Chartres, eut quelques succès dans ses études; il entra ensuite chez le comte d'Estaing en qualité de précepteur, fut professeur de rhétorique à Chartres, et y fit imprimer un Discours contre la philosophie moderne. Il devint alors secrétaire de M. de Conzié, archevêque de Tours, qui le fit chanoine de sa métropole. Royaliste très ardent, il reçut souvent de ce prélat des invitations d'être plus réservé: mais la société de Pétion et de quelques autres de ses compatriotes, le jeta bientôt dans le parti contraire; et M. de Conzié ne s'en aperçut que lorsqu'on lui communiqua un journal révolutionnaire que rédigeait son ancien secrétaire. Chasles fut député d'Eure-et-Loir à la Convention nationale; et il y vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis, après avoir inutilement demandé qu'on ne lui accordât point de défenseurs. Peu de temps après, on le vit prêcher l'athéisme à Chartres, dans la même église où on l'avait vu peu de temps auparavant prosterné au pied de l'autel avant d'y célébrer les saints mystères. Envoyé comme représentant à l'armée du Nord, il y fut blessé à la jambe par un obus, lorsque les Français s'emparèrent de Werwick. Ayant été rappelé plusieurs fois par la Convention, il s'excusa toujours de ne pouvoir s'y rendre en prétextant le délabrement de sa santé; enfin, il parut à la séance des Jacobins, le 16 février 1794, et y rendit compte de sa conduite. Après la chute de Robespierre, qu'il avait osé défendre, il resta fortement attaché aux principes des *montagnards*, s'éleva contre le discours de Fréron sur les lois organiques de la constitution de 1793, qu'il compara à celui de St.-Just au 9 thermidor an II (27 juillet 1794), attaqua ensuite la loi de grande police de Sieyes, qu'il accusa de ramener un régime de terreur, avec la seule différence, que la déportation était substituée à la guillotine. Chasles fut signalé le 1er. avril 1795, comme un des chefs de la conspiration jacobine qui éclata contre la Convention: décrété alors d'arrestation, sur la demande d'André Dumont, qu'il avait accusé de royalisme, il fut enfermé au château de Ham, et ensuite amnistié. Il a obtenu, sous le gouvernement consulaire, une place aux Invalides, avec le brevet de colonel. On connait de lui: *Timante*, ou *Portrait fidèle de la plupart des écrivains du 18e siècle*, Chartres, 1785, in-8°. B. M.

CHASSELOUP-LAUBAT (Le comte), lieutenant-général, se distingua, en 1793, à l'armée du Rhin, sous les ordres du général Beauharnais; et sa conduite à l'attaque de Landau, le 20 juillet, le fit nommer officier dans l'arme du génie. Ayant suivi Buonaparte en Italie, il fut chargé de diriger le siége du château de Milan, et celui de Mantoue. Il fit fortifier Peschiera, Legnano et Pizzighitone, et montra une telle habileté, qu'à la sollicitation de Buonaparte, le directoire le nomma, le 23 pluviôse an V, général de brigade, et, deux ans après, général de division. Dans la seconde campagne d'Italie, en l'an IX (1801), M.

Chasseloup, alors inspecteur du génie et commandant cette arme sous les ordres du général Brune, fut employé à la direction du siége de Peschiera, qu'il avait lui-même fortifiée quatre ans auparavant: il se distingua dans toutes les circonstances, et contribua à tous les succès du général en chef. Envoyé, en 1805, dans la même contrée avec le maréchal Masséna, il fut encore chargé seul de la direction du génie dans cette courte et brillante campagne, et se distingua principalement au passage de l'Adige. Le général Chasseloup fit ensuite partie de la grande-armée dirigée, en 1806, contre les Russes et les Prussiens, et se fit remarquer par la manière prompte et hardie dont il fortifia le pont sur le Bug près de Varsovie. L'année suivante, le maréchal Lefebvre l'ayant chargé de la conduite d'une partie des ouvrages du siége de Dantzig, il contribua puissamment à la prise de cette place. Etant passé ensuite en Italie, il y fut directeur des fortifications d'Alexandrie; et c'est d'après ses plans que cette ville est devenue une des plus fortes places de l'Europe. En 1811, il fut nommé conseiller-d'état, à la section de la guerre. S'étant de nouveau distingué dans la campagne de Russie, il en fut récompensé par la grande croix de la Réunion, qui lui fut donnée le 3 avril 1813. Il devint sénateur et comte de l'empire, le 5 du même mois. Cependant le général Chasseloup fut un des premiers à se déclarer pour la déchéance de Buonaparte: le 1er. avril 1814, il vota, dans le sénat, la création d'un gouvernement provisoire, et le rétablissement des Bourbons. Le Roi le créa pair le 4 juin 1814, chevalier de St.-Louis, le 8 juillet, et grand-cordon de la Légion-d'honneur, le 27 décembre. Le général Chasseloup, n'ayant pas été nommé pair par Buonaparte en 1815, a conservé ce titre après le second retour du Roi; et il a été créé commandeur de Saint-Louis le 3 mai 1816. In.

CHASSET (Le comte Charles-Antoine), avocat à Ville-Franche, près de Lyon, fut député du tiers-état de la sénéchaussée de Beaujolais aux états-généraux en 1789. Il parla plusieurs fois contre le clergé, fit, le 9 avril 1790, un long rapport sur les dîmes, et proposa de saisir les biens ecclésiastiques, en chargeant la nation des frais du culte. Il accusa le cardinal de Rohan d'exciter les troubles d'Alsace, proposa de le mander à la barre pour y rendre compte de sa conduite, et fit décréter des poursuites contre les perturbateurs de cette province. Le 28 octobre, il fit décréter la conservation des établissements d'enseignement dirigés par des étrangers; fut nommé président de l'assemblée le 8 novembre, et, en 1791, fit astreindre au serment les prédicateurs. Nommé député de Rhône-et-Loire à la Convention, il s'opposa d'abord à ce que l'assemblée s'établît juge de Louis XVI; et ensuite, par une singulière aberration de principes, il se déclara contre l'appel au peuple: « Je » crois, dit-il, que la Convention nationale n'a retenu ce jugement que pour » exercer des fonctions politiques non » judiciaires; sous ce point de vue, il » ne peut pas y avoir d'appel au » peuple: comme représentants du » peuple, comme politiques, nous avons » été envoyés avec des pouvoirs illi» mités; je dis non. » Au troisième appel nominal, M. Chasset dit: « J'ai dé» claré, dans mon opinion sur les ques» tions préliminaires, que la Convention » ne pouvait prononcer, si elle voulait » juger; cependant la Convention a dit » qu'elle déciderait du sort de Louis: » mais par sa conduite, par la violation » des formes judiciaires, elle m'a con» vaincu qu'elle ne voulait pas prendre » l'attitude d'un juge, mais prendre une » mesure de sûreté générale. Il ne m'est » pas permis de voter pour la mort. Ce » n'est pas seulement une peine à infli» ger; il s'agit de faire entièrement dis» paraître la royauté. Louis n'inspire » plus aucune crainte, tandis que son fils » recevrait, par sa mort, et inspirerait » le plus grand intérêt. Je vote pour la » détention jusqu'à la paix. » Par une autre contradiction inconcevable, après s'être déclaré contre la mort, M. Chasset vota contre le sursis à l'exécution. Ayant signé la protestation du 3 juin 1793 contre le 31 mai, il fut mis hors de la loi le 3 octobre même année, pour s'être réfugié à Lyon, qu'il fut accusé d'avoir fait insurger conjointement avec Biroteau. Il se retira alors en Turquie, se faisant passer pour chirurgien; mais il fut rappelé dans le sein de la Convention après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794). M. Chasset passa au conseil des cinq-cents à la fin de 1795, et fut nommé membre de la commission chargée de l'examen de la liste des

émigrés. Elu président en septembre 1796, il parla plusieurs fois contre la liberté de la presse, et provoqua des mesures répressives à ce sujet. Il fut nommé secrétaire en mars 1797, et sortit du conseil en mai suivant. En mars 1799, le département du Rhône l'élut au conseil des anciens. Il s'y occupa d'objets de finances; vota pour l'établissement d'un impôt sur le sel, et entra au sénat-conservateur après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Il obtint la sénatorerie de Metz en 1803, fut décoré du titre de commandant de la Légion-d'honneur en 1804, et alla présider le collége électoral du Rhône dans la même année. Le 28 août 1813, il fit un rapport sur la *nécessité* de casser le jugement rendu par le jury de Bruxelles en faveur des individus inculpés dans l'affaire de l'octroi d'Anvers; et, après avoir cité différents faits pour justifier cette mesure, l'une des plus despotiques du gouvernement de Buonaparte, il dit: « Quand nous aurions des moyens *que nous n'avons pas* » pour faire de nouvelles recherches sur » les manœuvres employées pour faire » rendre un jugement aussi favorable » aux accusés, nous devons nous arrêter » avec une confiance respectueuse aux » soins que S. M. a daigné prendre elle-» même. Il doit nous suffire qu'elle ait » manifesté sa sollicitude par sa lettre » au grand-juge, pour croire à ce qu'elle » a bien voulu annoncer à cet égard. » Cette pièce, émanée du souverain lui-» même, du souverain dans les mains » duquel sont déposés exclusivement et » avec tant de raisons tous les actes de » la puissance exécutive et administra-» tive, a dû fixer les yeux de la commis-» sion sur les faits énoncés. » M. Chasset proposa ensuite la cassation du jugement, et le renvoi des prévenus devant une autre cour. Par décret du 26 décembre 1813, il fut nommé commissaire extraordinaire dans la 3e. division militaire, à Metz, pour y prendre les mesures nécessaires à la défense du pouvoir de Buonaparte; mais ses efforts furent inutiles. Depuis la chute de Napoléon, M. Chasset vit dans l'obscurité, mais non pas dans l'indigence. A.

CHASSIRON (Pierre-Charles-Martin de), né à la Rochelle en 1750, y était trésorier au bureau des finances avant la révolution. Il fut nommé, dans le mois de mars 1797, par le département de la Charente-Inférieure, député au conseil des anciens, et s'y occupa principalement de finances: il y exprima des sentiments modérés, y déploya quelques talents, et fut élu secrétaire le 28 août. Il combattit, en 1798, les droits d'enregistrement et l'impôt sur le sel; et, vers la fin de la même année, au moment où l'armée que Buonaparte venait d'abandonner en Egypte était sur le point de capituler, il s'écria, dans un discours prononcé à la tribune du conseil: « L'armée d'O-» rient prépare à la France les plus hau-» tes destinées: elle fonde une colonie » qui doit devenir le lien du commerce » de l'Orient et de l'Occident, faire » prendre au premier sa direction anti-» que et naturelle, répandre dans l'Eu-» rope les riches productions de l'Asie, » et porter en Asie les productions et » surtout les lumières de l'Europe... » S'étant prononcé en faveur du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), M. Chassiron devint membre de la commission intermédiaire du conseil, et passa ensuite au tribunat, où il combattit les idées de Benjamin-Constant sur le droit de pétition, comme pouvant, sous une popularité apparente, donner lieu à des interprétations perfides Elu président le 21 fév. 1800, il fit, quelque temps après, une sortie contre le ministère anglais. Au mois d'avril 1802, il s'éleva contre le nouveau plan d'instruction publique, présenté par le gouvernement. En septembre 1803, il fut élu candidat au sénat-conservateur par le collége électoral de son département. Il fut un de ceux qui prononcèrent des discours au tribunat en mai 1804, pour appuyer l'élévation de Buonaparte à l'empire. « Rendons d'immortelles ac-» tions de grâces, dit-il, au grand modé-» rateur des empires, d'avoir placé au » milieu de nous cet homme, qu'il doua » d'un vaste génie, un de ces hommes » qui commandent à leur siècle, et qui » prononcent d'avance les destinées des » siècles à venir. Nous sommes aujour-» d'hui aussi libres, mais plus éclairés » que ces Francs, nos aïeux, qui, vou-» lant constituer un état dans sa con-» quête, élevaient leurs chefs sur le bou-» clier.... Si jamais, parmi les successeurs » du grand homme, il pouvait en exister » un seul qui méconnût les droits de la na-» tion, j'oserais lui dire dès cet instant: » Regardez cette antique monarchie; » elle n'a tombé que parce que des rois

» faibles ou orgueilleux ont osé douter » que la nation française eût une volonté, ou qu'ils ont pris pour elle les » passions ou les intérêts de leurs courtisans. Vous tomberiez comme cette » ancienne dynastie, si vous imitiez » ces erreurs : si toutes vos institutions » ne s'appuyaient point sur les mœurs, » sur le caractère national, elles ne » prendraient point racine sur le sol » français, et bientôt elles tomberaient » desséchées comme la plante séparée du » sol nourricier..... Le peuple français » veut que le chef qu'il choisit donne » une telle force à cet empire, que » cette force même réalise s'il est possible le vœu d'une paix universelle continentale, en rendant désormais toute » guerre impossible. » Après l'abolition du tribunat, M. Chassiron fut nommé, le 28 septembre 1807, maître des comptes et chevalier de la Légion-d'honneur. En avril 1814, il donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte. Le 4 mars 1815, il prêta serment de fidélité au Roi dans la séance présidée par le chancelier. Le mois suivant, il signa l'adresse présentée par les présidents et maîtres des comptes à Buonaparte (*Voy.* Collin de Sussy). Le retour du Roi n'a rien changé à sa position. Il a publié : I. *Lettres sur l'agriculture du district de la Rochelle et des environs*, 1796, in-12. II. *Lettre aux cultivateurs français sur les moyens d'opérer un grand nombre de dessèchements par des procédés simples et peu dispendieux*, 1800, in-8°. III. *Richard converti*, ou *Entretien sur les objets les plus importants du Code rural.* Il a aussi travaillé au *Nouveau cours complet d'agriculture*, en 13 vol. in-8°. Ix.

CHASTEL (François-Thomas), né à Pierrefitte, dans le Barrois, le 30 janvier 1750, et, depuis 1797, professeur de langue française à l'université de Giessen, a contribué par ses ouvrages à répandre et à faciliter l'étude de cette langue en Allemagne. Il a publié, en français : I. *Petit recueil de fables, contes et petits drames, avec une Table alphabétique des mots, termes et expressions contenus dans ce livre, et les remarques nécessaires sur la syntaxe et le génie de la langue*, etc., Giessen, 1778, in-8°.; ibid., 1784, in-8°. II. *Traité méthodique de la bonne prononciation et de l'orthographe française*, ibid., 1781, in-8°. III. *Chansons de table* d'après Claudius et le comte de Stollberg, et *Deux petites pièces de Bürger*, mises en vers français avec l'original, ibid., 1785, in-8°. IV. *Introduction à la lecture des ouvrages en vers français, suivie d'utiles et agréables rapsodies recueillies sur le Parnasse français; avec les éclaircissements nécessaires en allemand*, ibid., 1788, 3 vol. in-8°.; en allemand, ibid., idem, 3 vol. in-8°. V. *L'Oracle*, ou *Essai d'une méthode pour exercer l'attention de la jeunesse par des jeux en demandes et réponses*, par Mme. de la Fite, traduit du français en allemand, et accompagné de notes, par Crome, et d'une préface, par Sophie, veuve de la Roche, Offenbach, 1791, in-8°. VI. *Essai d'une grammaire augmentée du Traité de l'étymologie et de la syntaxe française, avec des tables*, Francfort et Leipzig, 1792, 2 vol. in-8°. VII. *Alphabet d'histoire naturelle*, ou *Représentations et descriptions de quelques animaux de Schreber et Buffon*, Offenbach, 1792, in-8°. VIII. *Tu as cessé de souffrir, infortuné monarque*, etc.; complainte allemande sur les malheurs de Louis XVI, traduite en français sur l'air de *Pauvre Jacques*, etc., avec l'original à côté et l'explication en prose de l'un et de l'autre, Giessen, 1793, in-8°. IX. *Recueil de petits mémoires sur les sciences, arts et métiers les plus nécessaires*, en allemand et en français, Francfort, 1794, in-8°. X. *Petite terminologie scientifique*, ou *Instruction pour employer correctement les termes techniques des sciences, des arts et des métiers*, Francfort, 1798-1800, 2 vol. in-8°. La vie de ce grammairien, écrite par lui-même, a été insérée dans l'*Histoire littéraire de la Hesse*, par Frieder. B. d.

CHASTEL (Le baron Louis-Pierre), lieutenant-général de cavalerie, né à Veigi près de Carouge en Savoie, le 29 avril 1774, était major au 24e. de dragons, lorsqu'il fut nommé major en second des grenadiers à cheval de la garde impériale en 1805, à la suite de la bataille d'Austerlitz. Étant passé à l'armée d'Espagne, il fut créé officier de la Légion-d'honneur, le 16 novembre 1808, après la bataille de Burgos. Il fit la campagne de Russie en 1812, se distingua particulièrement, le 7 septembre, à la bataille de la Moskwa, et fut cité avec

éloge dans le bulletin. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis le 20 août 1814. Le général Chastel fut employé, dans le mois de juin 1815, au 2e. corps de l'armée du Nord. A.

CHASTELAIN (JEAN-CLAUDE) était membre du directoire du district de Sens, lorsqu'il fut nommé, en 1792, par le département de l'Yonne, député à la Convention nationale, où il se fit remarquer par la sagesse et le courage de ses opinions, principalement dans le procès de Louis XVI. Il se déclara pour l'appel au peuple; et seul des députés de son département, il ne vota point la mort du monarque : il opina pour la détention et le bannissement après la paix; et, dans le dernier appel, il fut d'avis du sursis. Devenu dès-lors suspect, et accusé de *modérantisme*, il donna une autre preuve de courage, lorsque le rapporteur, ne pouvant pas lire sa signature parmi celles qui se trouvaient sur l'acte de protestation contre le 31 mai, conclut à faire grâce à l'inconnu en faveur de sa mauvaise écriture; M. Chastelain se leva aussitôt, et dit avec noblesse : « Cette » signature est la mienne, et je demande » à partager le sort de mes collègues. » Il fut mis en arrestation, et ses biens furent confisqués. Ayant recouvré la liberté après la mort de Robespierre, il devint membre du conseil des cinq-cents, et en sortit en mai 1797. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Chastelain fut nommé juge au tribunal de Sens; mais il ne garda pas long-temps cette place, et il se retira dans une petite propriété, qui forme toute sa fortune, sur les bords de l'Yonne. — CHASTELAIN (Le chevalier DE), officier supérieur de cavalerie, a publié : *Mémoires sur les chevaux arabes et les haras en général,* brochure in-8o. avec figures, Paris, 1816. IN.

CHASTELER (Le marquis JEAN DE), général au service d'Autriche, chambellan actuel de S. M. I., naquit dans le Hainaut autrichien, vers 1750, entra fort jeune au service, et choisit le corps du génie : il fit la guerre contre les Turcs avec distinction, et mérita, au siége de Belgrade, la croix de Marie-Thérèse. En 1790, il fut élevé au grade de lieutenant-colonel, envoyé dans les Pays-Bas, et chargé de rétablir une partie des fortifications de Namur. M. de Chasteler donna, à cette occasion, un plan qui fut généralement admiré. En décembre 1792, il fut fait prisonnier par les Français au château de Namur, où le général Moitelle commandait en chef. Il avait montré pendant le siége autant de bravoure que de talent. Echangé quelques mois après, il devint général-major, fit la campagne de 1793, se distingua en plusieurs rencontres, et reçut sept blessures au siége de Valenciennes. Il fut chargé, en décembre 1797, par la cour de Vienne, de travailler, avec les commissaires français, à fixer la démarcation des nouvelles frontières. En 1798, il fut envoyé à Pétersbourg pour négocier les arrangements de la seconde coalition contre la France; et la demande qu'il fit du général Suwarow pour commander les armées alliées fut une considération tout-à-fait déterminante pour Paul Ier. Le général Chasteler fit la campagne de 1799 en Italie, en qualité de chef d'état-major : il eut une grande part au passage de l'Adige; et ayant été chargé de diriger le siége d'Alexandrie, il y reçut une blessure grave. En 1802, il organisa les milices du Tyrol d'une manière si satisfaisante, que l'empereur lui accorda la propriété d'un régiment de chasseurs tyroliens. Après la paix de Lunéville, Buonaparte lui fit rendre, dans la Flandre autrichienne, des biens considérables. En 1805, le prince Charles le choisit pour chef d'état-major de l'armée qu'il commandait en Italie contre le maréchal Masséna. En 1808, il eut ordre de parcourir la Hongrie, afin de trouver un endroit propre à construire une forteresse : il fut nommé, quelque temps après, commandant de Komorn, et dirigea les travaux entrepris pour relever les fortifications de cette place. Quand la guerre recommença entre la France et l'Autriche en 1809, le marquis de Chasteler fut chargé d'organiser, sous les ordres du feld-maréchal Jellachich, l'insurrection du Tyrol. Il y réussit complètement, et tomba à l'improviste sur une division isolée, qu'il écrasa. Buonaparte, irrité de cet échec, promulgua, le 5 mai 1809, à son quartier-général, à Ens, l'ordre du jour suivant : « Le nommé Chasteler, soi disant général au service d'Autriche, » moteur de l'insurrection du Tyrol, et » auteur des massacres commis, contre » le droit des gens, sur les Bavarois et » Français, arrêtés et faits prisonniers » par les insurgés, sera traduit à une

» commission militaire aussitôt qu'il sera » prisonnier, et passé par les armes dans » les vingt-quatre heures qui suivront sa » saisie ; et ce, comme chef de brigands. » Mais, suivant l'auteur du Recueil des *pièces officielles*, qui le rapporte, cet ordre du jour fut presque aussitôt révoqué que publié. Cependant M. de Chasteler, encouragé par le succès qu'il venait d'obtenir, se rendit maître de tout le Tyrol avant que les Français pussent venir au secours des leurs ; mais bientôt poursuivi lui-même par le maréchal Lefebvre, qui venait d'entrer dans cette contrée avec des forces supérieures, il fut obligé à la retraite ; et, si l'on en croit les rapports français, il ne dut son salut, après la bataille de Vœrgel, livrée le 13 mai, qu'à la vitesse de son cheval. Arrêté à Hall, par des paysans, il parvint à leur échapper, et rassembla de nouveau quelques partisans, à la tête desquels il se présenta devant les généraux français pour capituler : ceux-ci ayant répondu qu'ils n'accordaient point de capitulation à un *brigand*, le marquis de Chasteler fut forcé de fuir une seconde fois ; et il se retira dans les montagnes de la Carinthie, où il réussit à rassembler encore quelques troupes autrichiennes. S'étant porté à la rencontre des Français avec ces faibles débris, il fut battu à Clagenfurth, le 5 juin ; et depuis, il n'a plus été question de lui dans cette guerre. Les Français le croyaient mort, lorsqu'ils apprirent que, pour le récompenser de son zèle, l'empereur d'Autriche venait de lui accorder le grade de feld-maréchal-lieutenant, avec le titre de chambellan, et celui de commandeur de l'ordre de St.-Léopold. Le marquis de Chasteler prit part, en cette qualité, à la campagne de 1813, attaqua le maréchal Saint-Cyr à Dresde, et servit avec distinction pendant la guerre qui amena la chute de Napoléon. Il fit aussi avec la même valeur la campagne d'Italie contre les Napolitains que commandait Murat, et obtint ensuite le commandement de Venise. L'empereur François lui fit témoigner, en 1816, sa satisfaction sur les services qu'il lui avait rendus dans la campagne de 1815. Le marquis de Chasteler, l'un des plus braves généraux de l'armée autrichienne, a reçu quinze blessures sur le champ de bataille. D.

CHASTENAY-DE-LENTY (GÉRARD-LOUIS-GUI, comte DE), député de la noblesse du bailliage de Châtillon-sur-Seine aux états-généraux de 1789, fut partisan de M. Necker ; se montra quelque temps favorable à la révolution, et signa même, le 19 juin 1789, la protestation de la minorité de la noblesse contre la majorité de cet ordre et contre son président : mais il abandonna le côté gauche quand il s'aperçut qu'on méditait la destruction de la monarchie. Il prêta néanmoins le serment de fidélité à la nation, le 24 juin 1791, lors du voyage de Varennes. Le 8 août suivant, il protesta contre l'abolition de la noblesse ; et après la session il se retira dans ses terres, où il vécut en philosophe bienfaisant. Arrêté pendant le régime de la terreur, et traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, il y fut défendu par l'avocat Réal, qui contribua à le faire acquitter le 1er. octobre 1794. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), le comte de Chastenay devint membre du conseil du départment de la Côte-d'or ; et le 4 mai 1811, il fut nommé membre du corps législatif, par le sénat. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon ; et le 8, il donna son acceptation à la constitution proclamée par le sénat, et qui rappelait les Bourbons sur le trône de France. — Son fils (Le comte Henri), nommé sous-lieutenant des chevau-légers au retour du Roi, devint colonel d'état-major en 1815 ; et, en mai 1816, il fut, en cette qualité, juge au conseil de révision formé pour l'affaire du général Cambronne. — CHASTENAY-LENTY (Mme. Victorine DE), fille du comte Gérard, porte le nom de Madame comme chanoinesse. Elle a publié : I. *Les mystères d'Udolphe*, par Anne Radcliff, traduits de l'anglais, 1797, 4 vol. in-12, ou 6 vol. in-18 ; 1808, 4 vol. in-12, revus, dit-on, par M. Desprez. II. *Calendrier de Flore, ou étude des fleurs d'après nature*, 1802, 1804, 3 vol. in-8o. III. *Du génie des peuples anciens* ou *Tableau du développement de l'esprit humain chez les anciens*, 1808, 4 vol. in-8o. IV. *Les chevaliers normands en Italie et en Sicile, et considérations générales sur l'histoire de la chevalerie*, in-8o. Ix.

CHATAIGNERAYE (F.-J.-B.-AUGUSTE D'ANIÈRES, marquis DE LA), d'une ancienne famille de France, né vers 1780, fut d'abord attaché à l'ambassade de Pétersbourg, et ensuite

officier d'état-major. Il se trouvait enfermé à Dantzig en février 1814, lorsqu'il apprit que Monsieur, comte d'Artois, était sur le continent; il se présenta au général en chef russe, et obtint des passe-ports pour aller joindre à Bâle S. A. R. A l'époque du 20 mars 1815, il entra, comme volontaire, dans la 1re. compagnie des gardes-du-corps. Depuis le second retour du Roi, n'étant plus employé activement, il s'est livré à des travaux littéraires, et a publié un vol in-8°. qui contient un petit *Poëme* sur la mort du duc d'Enghien, six *Odes*, un *Discours au Roi*, une traduction en vers des *Satires de Juvénal*, les *Vœux* et le *Turbot*, etc. La plupart des journaux ont parlé avec éloge du talent poétique de M. de la Chataigneraye. Il est aussi l'auteur d'une tragédie en cinq actes, imprimée chez Firmin Didot, mais non encore rendue publique, intitulée *Phocas*, et dont Son Altesse royale Madame, duchesse d'Angoulême, a accepté la dédicace. A.

CHATEAUBRIAND (François-Auguste, vicomte de), né en 1769, à Combourg, près de Fougères, d'une ancienne famille de Bretagne, entra au service dans le régiment de Navarre infanterie en 1786, fut présenté à Louis XVI en 1787, et eut l'honneur de monter dans les carrosses du Roi. Son frère aîné, le comte de Chateaubriand, épousa à cette époque Mlle. de Rosambo, fille du président de ce nom, et petite-fille de l'illustre Malesherbes. Les soldats s'étant insurgés au commencement de la révolution, le comte de Châteaubriand passa en 1790 dans l'Amérique septentrionale. Là, pénétré d'un vif enthousiasme pour les beautés de la nature, il s'enfonça avec délices dans les immenses forêts du Nouveau-Monde. On conçoit l'impression que dut faire un tel spectacle sur une imagination aussi vive que la sienne; et l'on ne peut douter que ce ne soit à cette première impression que l'on doive surtout attribuer la trempe extraordinaire de son génie. M. de Châteaubriand, en rendant compte lui-même des émotions qu'il éprouva alors, nous apprend que, lorsqu'il avait étudié le caractère des peuplades errantes dans ces vastes déserts, lorsqu'il avait admiré les beautés de cette nature vierge, lorsqu'enfin il se sentait pénétré du plus vif enthousiasme, il s'occupait de recueillir ses idées et de classer ses observations. Ce fut donc ainsi que se développèrent les premiers germes de ses éloquents écrits. M. de Châteaubriand nous apprend encore qu'il avait alors terminé un poëme en prose intitulé les *Natchès*, dans lequel il s'était efforcé de rendre avec des couleurs locales les mœurs et les habitudes des peuples sauvages qui lui donnèrent l'hospitalité. Un accident a fait périr ce poëme: le seul épisode d'Atala est échappé à ce malheur. Aucune composition de M. de Châteaubriand ne prouve mieux que c'est en effet par le séjour de l'Amérique du Nord que l'auteur fut inspiré: c'est surtout dans ce touchant ouvrage, que l'on remarque ces images brillantes, inusitées jusqu'alors dans notre littérature; ces pensées élevées, mais quelquefois incohérentes et si loin de nos idées ordinaires; ce style poétique, si souvent sublime, mais quelquefois hardi et bizarre; enfin ce genre si nouveau, et qui, en donnant tant de prise à la critique, a excité la surprise et l'admiration à un si haut degré. M. de Châteaubriand habita pendant deux ans les déserts de l'Amérique; et il revint en Europe en 1792, riche d'observations aussi neuves qu'éminemment poétiques, mais n'ayant encore qu'ébauché ses écrits les plus importants. Son intention avait été de traverser tout le continent de l'Amérique du Nord jusqu'à l'océan Pacifique; mais ayant appris que la guerre allait éclater en Europe, il crut de son devoir de venir se ranger sous les drapeaux des princes français. Il fut blessé d'un éclat de bombe devant Thionville en 1792. Cet accident, joint à des maladies cruelles qui le tinrent pendant plus de trois années aux portes du tombeau, l'empêcha de continuer son service. Il passa en Angleterre, où il eut à supporter tous les maux de la misère, de l'abandon et de l'oubli. Ce fut pendant ces années de malheurs, que, devenu misantrope à force de souffrir, il composa et publia à Londres, en 1797, son *Essai sur les révolutions anciennes et modernes*, ouvrage où l'on remarque, à côté d'aperçus politiques très fins et très profonds, des erreurs qu'il a reconnues depuis, et qu'il a avouées avec une franchise qui honore son noble caractère, mais qui n'a pu désarmer ses ennemis. « Ceux qui combattent le christianisme, » a dit M. de Châteaubriand, dans la » préface de son grand ouvrage, ont » souvent cherché à élever des doutes

» sur la sincérité de ses défenseurs. Ce » genre d'attaque, employé pour détruire l'effet d'un ouvrage religieux, » est fort connu; il est donc probable » que je n'y échapperai pas, moi sur» tout à qui l'on peut reprocher des er» reurs. Mes sentiments religieux n'ont » pas toujours été ce qu'ils sont aujour» d'hui. Tout en avouant la nécessité » d'une religion, et en admirant le » christianisme, j'en ai cependant mé» connu plusieurs rapports. Frappé des » abus de quelques institutions et des » vices de quelques hommes, je suis » tombé jadis dans les déclamations et » les sophismes. Je pourrais en rejeter » la faute sur ma jeunesse, sur le délire » des temps, sur les sociétés que je » fréquentais; mais j'aime mieux me » condamner : je ne sais point excuser » ce qui n'est point excusable. Je dirai » seulement les moyens dont la Provi» dence s'est servie pour me rappeler à mes » devoirs. Ma mère, après avoir été je» tée à 72 ans dans des cachots où elle » vit périr une partie de ses enfants, ex» pira enfin sur un grabat, où ses mal» heurs l'avaient reléguée. Le souvenir » de mes égarements répandit sur ses » derniers jours une grande amertume : » elle chargea, en mourant, une de mes » sœurs de me rappeler à cette religion » dans laquelle j'ai été élevé. Ma sœur » me manda le dernier vœu de ma mère : » quand la lettre me parvint au-delà » des mers, ma sœur elle-même n'exis» tait plus; elle était morte aussi des » suites de son emprisonnement. Ces » deux voix, sorties du tombeau, cette » mort, qui servait d'interprète à la mort, » m'ont frappé. Je n'ai point cédé, j'en con» viens, à de grandes lumières surnatu» relles; ma conviction est sortie du cœur, » j'ai pleuré et j'ai cru. » Dans le même temps où M. de Châteaubriand perdit ainsi sa mère et sa sœur, son frère unique, qui avait épousé la petite-fille de Malesherbes, périt sur l'échafaud révolutionnaire. Pendant son séjour en Angleterre, il acheva de se lier avec M. de Fontanes, qu'il avait connu à Paris en 1789; et ce fut ce littérateur éclairé qui le premier l'encouragea à publier le *Génie du christianisme*. L'impression de cet ouvrage était déjà fort avancée, lorsque l'auteur y aperçut quelques taches : aussitôt il prit la résolution de détruire tout ce qui était fait, et de recommencer son livre. La révolution de France ayant paru à cette époque (1800) prendre un caractère moins effrayant, M. de Châteaubriand se rendit à Paris en même temps que M. de Fontanes, dont la proscription venait de cesser; et, sous ses auspices, il se lia avec les hommes les plus distingués par leurs talents et la sagesse de leurs opinions. Il concourut à la rédaction du *Mercure*, et publia, en 1801, l'épisode d'Atala, qui fit desirer avec tant d'ardeur la publication du *Génie du christianisme*, dont il devait faire partie. M. de Châteaubriand avait dès-lors commencé à imprimer une seconde fois cet ouvrage; il était déjà arrivé à la moitié de cette opération, lorsqu'il aperçut encore quelques imperfections. Il n'hésita pas plus que la première fois à faire un second sacrifice; et ces pertes étaient d'autant plus grandes pour lui, que toute sa fortune, et tout ce qu'il devait attendre de ses ancêtres, avait été anéanti par la révolution. L'impression du *Génie du christianisme* fut donc encore recommencée; et cette troisième édition, qui fut la seule connue du public, parut enfin en 1802. Le succès inouï que l'ouvrage obtint, le dédommagea amplement de tant de pertes volontaires; mais ce succès ne fut pas sans contradiction : l'auteur avait non seulement à combattre, comme on l'a dit, un siècle de sarcasmes et d'impiété, il était encore obligé de lutter contre l'esprit révolutionnaire, qui, sans être aussi violent, n'était pas moins immoral, enfin il avait à combattre toutes les idées dominantes, et, comme il lui est arrivé plus tard, il se trouva, dès le début de sa carrière, aux prises avec tous les intérêts révolutionnaires. Si l'on se reporte bien à une telle époque, on appréciera le courage dont M. de Châteaubriand eut besoin pour soutenir presque seul une lutte aussi difficile : cependant il est juste d'avouer que le gouvernement de ce temps-là, tout dirigé qu'il était par l'esprit révolutionnaire et irreligieux, se montra envers lui plus généreux et plus grand qu'on ne devait s'y attendre. Buonaparte venait de signer son concordat avec le pape : entouré de tous les athées et de tous les révolutionnaires qui l'avaient porté sur le trône, il ne voulait certainement pas rendre aux Français la religion de leurs pères; il voulait encore moins qu'on leur inspirât des sen-

timents favorables au rétablissement de leur ancienne monarchie: cependant il usa envers M. de Châteaubriand d'une grande tolérance; et les premières productions de cet écrivain furent imprimées et annoncées par les journaux avec la plus entière liberté. Buonaparte se flatta même de l'attacher à ses intérêts; et, pour premier moyen de séduction, il le chargea d'accompagner, comme secrétaire, son oncle le cardinal Fesch, qu'il venait de nommer son ambassadeur à Rome. M. de Châteaubriand, pressé par tout le clergé de France, se rendit dans la capitale du monde chrétien, qu'il ne connaissait point encore: mais les bizarreries du nouveau cardinal, autant que l'indignité des instructions qu'il recevait de Paris, l'obligèrent bientôt à abandonner un rôle si éloigné de son caractère et de ses opinions. Il revint à Paris; et il y était à peine depuis un an, lorsque Buonaparte, qui n'avait pas renoncé à l'espoir de le gagner, le nomma son ministre dans le Valais. M. de Châteaubriand venait d'accepter cet emploi, lorsque l'usurpateur du trône des Bourbons se souilla du crime le plus atroce qu'il ait commis, l'assassinat du duc d'Enghien: dès-lors il n'était plus possible de se faire illusion sur ses projets; dès-lors un royaliste ne pouvait plus le servir sans trahir sa conscience. M. de Châteaubriand n'hésita point; et, le jour même de cet horrible meurtre (21 mars 1804), il donna sa démission. Toute la France sut quel en était le motif: Buonaparte ne put l'ignorer; mais il dissimula son ressentiment, et différa sa vengeance, ou plutôt il ne voulut pas heurter l'opinion publique sans utilité; et M. de Châteaubriand resta libre, mais sans autre ressource que son talent. Cette ressource eût été fort grande, sans doute, s'il eût pu en user dans toute sa latitude; mais aucun sujet ne s'offrait à son imagination sans qu'il fût détourné de le traiter par la crainte qu'on ne le forçât d'encenser l'idole à laquelle il était si loin de vouloir sacrifier. Ce fut dans ce temps-là que Buonaparte fit de nouveaux efforts pour l'attirer dans son parti. On lui offrit, de sa part, des sommes considérables; et il aurait pu disposer de l'emploi qui lui eût paru convenable: mais on sait que, dans tous les temps, M. de Châteaubriand a su préférer l'honneur à la fortune, et ses devoirs à tous les attraits de la vanité. Il refusa tout ce qui lui fut offert, et vécut, dans une honorable médiocrité, du fruit de ses travaux littéraires. Ce fut alors que, voulant ajouter par de nouveaux voyages, à la masse de ses connaissances et de ses idées, il partit pour l'Egypte en juillet 1806, prit sa route par l'Italie, alla prier, en passant à Trieste, sur le tombeau de Mesdames, tantes du Roi, visita l'ancienne Grèce, cette contrée si digne d'inspirer son imagination, se rendit en Turquie, de là en Egypte, et parvint enfin à Jérusalem, principal objet de son voyage. Il alla ensuite débarquer sur les côtes d'Afrique, et il y reconnut les lieux où avait existé Carthage. Il revint par l'Espagne dans sa patrie en mai 1807; et il écrivit aussitôt dans le *Mercure* les fameux articles sur le voyage en Espagne de M. de la Borde, où, en faisant le portrait de Tibère, il peignit l'oppresseur de la France. Buonaparte s'y reconnut aisément, et il menaça l'auteur de le faire *sabrer* devant lui dans la cour des Tuileries. Le *Mercure* fut ôté à M. de Châteaubriand, et on lui enleva ainsi sa dernière propriété. Quelque temps après, il publia les *Martyrs*. Cet ouvrage, où l'on reconnut tout le talent de l'auteur du *Génie du christianisme*, donna cependant plus de prise à la critique; et l'état de disgrâce où se trouvait l'auteur, enhardit à l'attaquer tous les hommes méprisables, si prompts à se ranger du côté du pouvoir et des récompenses. Ce ne fut pas le plus grand chagrin que l'auteur des *Martyrs* éprouva à cette époque: Armand de Châteaubriand, son cousin, fut arrêté sur les côtes de Normandie, chargé des ordres du Roi; et malgré ses efforts pour le sauver, ce malheureux fut condamné à mort. M. de Châteaubriand, qui n'avait pas même pu obtenir de le voir dans sa prison, le suivit à la plaine de Grenelle le jour de son supplice; mais, arrivé trop tard, il ne trouva plus que son cadavre, et un chien de boucher lui mangeant la cervelle!..... Pendant son voyage, ses amis avaient fait insérer dans le *Mercure* quelques lettres où il avait retracé les principales circonstances de ce voyage: mais des fragments imparfaits ne pouvaient suffire à la curiosité du public. Il avait annoncé lui-même, depuis long-temps, une relation plus complète; mais il ne pouvait la publier, parce que la police

impériale exigeait qu'il y insérât un éloge de Buonaparte. Il résista longtemps ; et il eût certainement mieux aimé laisser pour toujours inédit son ouvrage, si les intérêts de son libraire ne l'eussent obligé à en agir autrement. Ce fut donc pour d'autres intérêts que pour les siens, et par un sentiment de reconnaissance mérité, qu'il se décida à une pareille concession. L'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* parut en 1811 ; et à côté de l'expression des plus nobles sentiments, on y remarqua quelques phrases banales sur la gloire militaire dont l'auteur s'est toujours montré fort enthousiaste. Au reste, il faut avouer que la police de ce temps-là, quels que fussent ses motifs et ses instructions, se montra, à son égard, assez douce et assez facile; Buonaparte avait assurément de fortes raisons de le haïr : mais il savait aussi qu'on ne persécute jamais impunément un homme environné de l'opinion publique; et d'ailleurs il n'avait pas encore renoncé à le gagner. En 1810, le ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, avait été chargé de témoigner à l'Institut l'étonnement que Buonaparte éprouvait de ne pas même voir mentionné le *Génie du christianisme* dans le rapport sur les prix décennaux; et une commission assemblée par les ordres du même ministre avait décidé que si cet ouvrage ne pouvait obtenir un prix, il était digne d'une distinction particulière du gouvernement. Cette décision déplut à Buonaparte, et fut une des causes qui firent suspendre la distribution des prix. Quelque temps après, on offrit à M. de Châteaubriand une place à l'Institut, avec l'alternative d'accepter, ou d'être encore une fois banni de France. Il ne pouvait assurément dédaigner de faire partie d'un corps aussi distingué : mais la place qu'il dut y occuper, était celle de Chénier; et il était obligé de faire, dans son discours de réception, non seulement l'éloge de son prédécesseur, d'un homme qui avait attaqué ses écrits avec autant d'injustice que d'indécence, mais encore celui de l'usurpateur du trône de ses souverains légitimes. Il essaya à regret de remplir cette tâche difficile; mais, après avoir loué, sous quelques rapports, le talent littéraire de Chénier, il blâma sans ménagement sa conduite politique. Ce discours fut lu, suivant l'usage, devant une commission de cinq membres; et cette commission décida qu'il ne pouvait être prononcé publiquement. Buonaparte, à qui on le communiqua, dit que s'il eût été prononcé, *il aurait fait fermer les portes de l'Institut, et jeter l'auteur dans un cul de basse-fosse*. M. de Châteaubriand fut donc invité à faire un autre discours : mais il s'y refusa constamment, et aima mieux renoncer à faire partie de l'Institut. On sait à combien de dangers un pareil refus pouvait l'exposer. La police de ce temps-là se borna à l'exiler de Paris; et Buonaparte se trouvait dès-lors engagé dans des circonstances si difficiles, qu'il avait cessé de s'occuper de pareils objets. Bientôt M. de Châteaubriand put exprimer hautement la haine qu'il lui portait, et témoigner enfin son attachement à la cause du Roi légitime. Ce fut dans les premiers jours d'avril 1814, qu'il fit éclater tous ces sentiments avec autant de force que d'éloquence, en publiant son ouvrage intitulé : *De Buonaparte et des Bourbons*. Cet écrit, imprimé à un nombre prodigieux d'exemplaires par ordre du gouvernement provisoire, eut sur l'opinion publique des résultats incalculables. M. de Châteaubriand avait assez montré son zèle pour le rétablissement de la monarchie des Bourbons : il voulut faire connaître les principes de sagesse et de modération qui le distinguaient; et il publia, à la fin de la même année, un ouvrage très remarquable, et dont une main auguste fut généralement supposée avoir dirigé l'esprit. Cet ouvrage était intitulé : *Réflexions politiques sur quelques brochures du jour*. Mais les sentiments généreux qu'il s'efforça d'inspirer alors, étaient trop éloignés du cœur de ceux auxquels il s'adressait : et les maux qu'il voulait prévenir ne devaient pas tarder à fondre sur la France. M. de Châteaubriand avait été nommé depuis plusieurs mois, par le Roi, son ministre plénipotentiaire à Stockholm; mais il ne s'était pas encore rendu à son poste, lorsque S. M. partit pour la Belgique à la fin de mars 1815. Il accompagna ce prince dans cette contrée; et il fut à Gand un des ministres de S. M. Le rapport qu'il lui adressa, dans le mois de mai, sur la situation de la France, a été rendu public, et imprimé dès-lors à Paris sans que la police de Buonaparte y ait mis obstacle. Aussitôt après son retour, le Roi

créa M. de Châteaubriand pair de France, ministre-d'état, et président du collége électoral du département du Loiret, dont il fit l'ouverture par un discours très éloquent, et où l'on remarquait les passages suivants : « ... Que faut-il faire, » Messieurs? Une chose facile : choisir les » bons, écarter les méchants, cesser de » croire que l'esprit, le talent, l'énergie » sont le partage exclusif de quiconque a » manqué à ses devoirs, et qu'il n'y a » d'habile que le pervers. Que la France » appelle à son secours les gens de bien, » et la France sera sauvée. L'Europe ne » se sentira complètement rassurée que » quand elle entendra nos orateurs, trop » long-temps égarés par des doctrines » funestes, professer ces principes de » justice et de religion, fondement de » toute société : nous ne reprendrons no» tre poids dans la balance politique » qu'en reprenant notre rang dans l'or» dre moral. Permettez que je vous parle » avec la franchise du pays où je suis né; » ce n'est plus le moment de garder des » ménagements qui pourraient devenir » funestes. Sans doute il faut éteindre » les divisions, cicatriser les blessures, » jeter sur les fautes de nos frères le » voile de la charité chrétienne, nous » interdire tout reproche, toute récri» mination, toute vengeance, et, à » l'exemple de notre Roi, pardonner le » mal qu'on nous a fait. Mais il y a » loin de cette indulgence nécessaire à » cette impartialité criminelle qui, obli» gée de faire un choix, le laisserait » tomber également sur le bon ou sur » le mauvais citoyen, ne mettrait aucu» ne différence entre les principes et les » opinions, les actions et les paroles. Si, » en dernier résultat, il était égal d'avoir » commis ou de n'avoir pas commis de » crime, d'avoir gardé ou d'avoir violé » son serment; si, lorsque l'orage est » passé, on traite de la même sorte et » celui qui a produit cet orage et celui » qui l'a conjuré; si l'un et l'autre jouis» sent du même degré de confiance, de » la même part de dignités et d'honneurs, » l'honnête homme, Messieurs, ne se» rait-il pas trop découragé? Ne ren» dons pas le devoir si difficile. Voulons» nous réparer les désastres de la patrie? » ne laissons plus dire à ceux qui profi» taient de nos revers, que la vertu est » un *métier de dupes*, expression déri» soire, qui échappe quelquefois à la » lassitude du malheur, comme à l'inso» lence de la prospérité. Enrichissons-la, » cette vertu, de notre estime et de nos » faveurs; elle nous rendra nos dons » avec usure. Laisser à l'écart les arti» sans de nos troubles, c'est justice. La » justice n'est point une réaction; l'oubli » n'est point une vengeance. Il ne faut » pas qu'un homme se croie puni, parce » qu'il n'est pas récompensé du mal qu'il » a fait. Ceux qui ont amené dans vos » murs ces étrangers que le bras de vos » aïeux arrêta jadis à vos portes, méri» teraient ils d'obtenir vos suffrages? » Toutefois, si de tels hommes se fussent » rencontrés parmi vous, vous auriez pu » les voir se présenter et même avec un » front serein; car, dans ce siècle, le » vice a sa candeur comme la vertu, et » la corruption sa naïveté comme l'in» nocence..... » Le 5 septembre, M. de Châteaubriand fut présenté au Roi, à la tête de la députation du Loiret, et il dit à ce monarque : « Ce n'est pas sans une » vive émotion que nous venons de voir » le commencement de vos justices. » Vous avez saisi ce glaive que le souve» rain du Ciel a confié aux princes de » la terre pour assurer le repos des peu» ples. Vos mains royales ne s'étaient le» vées jusqu'ici que pour absoudre les » coupables, et pour répandre des bé» nédictions! Mais en sentant tout ce » que cet effort a dû coûter au cœur du » Roi, en pleurant avec V. M. sur des » hommes qui n'auraient pas pleuré sur » nous, nous ne nous dissimulons pas » que le moment était venu de suspendre » le cours de votre inépuisable clémen» ce. La France envahie, déchirée, vous » demandait justice... » Le 12 octobre, la chambre des pairs choisit M. de Châteaubriand pour un de ses secrétaires. Dans la discussion relative à l'inamovibilité des juges, il prononça, le 22 décembre, un long discours, dans lequel il traça le tableau des vertus de l'ancienne magistrature. Enfin dans la séance du 6 avril 1816, il parla en faveur du projet de loi présenté par les ministres sur les élections, que la plupart de ses collègues voulaient rejeter comme dangereux dans les circonstances présentes, et que la chambre des députés venait d'adopter à l'unanimité : « Vous sentez-vous assez » de courage, dit-il, pour prendre sur vo» tre responsabilité tout ce qui peut ar» river dans l'intervalle d'une session à

» l'autre, dans le cas où vous repousseriez la loi d'élections? Ah! si par une fatalité inexplicable, des colléges illégaux, convoqués par une ordonnance illégale, allaient nommer des députés dangereux pour la France, quels reproches ne vous feriez-vous point! Pourriez-vous entendre le cri de douleur de votre patrie? Pourriez-vous ne pas craindre le jugement de la postérité?........ Attachons-nous fortement à nos nouvelles institutions; empressons-nous d'y ajouter ce qui leur manque. Pour relever l'autel avec des applaudissements unanimes, pour justifier la rigueur que nous avons déployée dans la poursuite des criminels, soyons généreux en sentiments politiques; réclamons sans cesse tout ce qui appartient à l'indépendance et à la dignité de l'homme. Quand on saura que notre sévérité religieuse n'est point de la bigoterie; que la justice que nous demandons pour les prêtres n'est point une inimitié secrète contre les philosophes; que nous ne voulons point faire rétrograder l'esprit humain; que nous desirons seulement une alliance utile entre la morale et les lumières, entre la religion et les sciences, entre les bonnes mœurs et les beaux-arts, alors rien ne nous sera impossible; alors nous pourrons espérer le bonheur et la restauration de la France.... » Lors de la réorganisation de l'Institut, M. de Châteaubriand fut nommé membre de l'acad. française par ordonnance royale du 21 mars 1816. On a de lui: I. *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leur rapport avec la révolution française de nos jours*, Londres, 1797, tom. 1er., 2 parties in-8°.; ibid., 1814, 2 vol. in-8°.; et Leipzig, 1815, 2 vol. in-18. II. *Atala, ou les Amours de deux sauvages dans le désert*, 1801, in-18; souvent réimprimé à part et traduit en plusieurs langues. Cet opuscule fait partie du *Génie du christianisme*. Mlle. M.-L. Arnassant l'a mis en vers français, en six chants, 1810, in-8°. III. *Génie du christianisme*, ou *Beautés de la religion chrétienne*, 1802, 5 vol. in-8°.; 1803, 2 vol. in-8°.; 1803, 4 vol. in-8°.; 1805, 9 vol. in-18; 1809, 5 vol. in-8°.; 1810, 9 vol. in-18.; 6e. édition, 1816, 5 vol. in-8°.; 1809, 2 vol. in-12, stéréotype, édition abrégée à l'usage de la jeunesse (faite sous la direction de M. Frayssinous). Le compte que M. de Fontanes a rendu de cet ouvrage dans le *Mercure*, a été imprimé à part, sous le titre d'*Extraits critiques du Génie du christianisme, par le C. Fontanes*, 1803, in-8°. Les articles imprimés dans la *Décade philosophique*, sur le même livre, ont aussi été tirés à part, sous le titre de *Coup-d'œil rapide sur le Génie du christianisme*, 1802, in-8°. IV. *Atala-René*, 1805, in-12. C'est la seule édition isolée de ces deux fragments du *Génie du christianisme*. V. *Les Martyrs*, ou *le triomphe de la Religion chrétienne*, 1809, 2 vol. in-8°., ou 3 vol. in-18; 1810, 3 vol. in-8°. VI. *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, 1811, 3 vol. in-8°.; 3e. édition, 1812. VII. *De Buonaparte et des Bourbons, et de la nécessité de se rallier à nos princes légitimes, pour le bonheur de la France et de l'Europe*, 1814, in-8°. VIII. *Reflexions politiques sur quelques brochures du jour, et sur les intérêts de tous les Français*, 1814, in-8°. IX. *Le 21 janvier*, 1815, in-8°. X. *Discours de réception à l'académie française*, 1815, in-8°.; édition faite à l'insu de l'auteur, et pleine d'additions et d'interpolations frauduleuses. XI. *Rapport sur l'état de la France*, 1815, in-8°. Le dernier ouvrage de M. de Châteaubriand, intitulé, *De la Monarchie, selon la Charte*, vol. in-8°., a été publié dans les premiers jours de sept. 1816, peu de jours après la dissolution de la chambre des députés. Il fut saisi par ordre du ministre de la police; et des poursuites judiciaires furent dirigées contre l'imprimeur, par le procureur du Roi: mais ce magistrat décida ensuite qu'il n'y avait pas lieu à accusation. Il a été fait à Paris, dans les départements et l'étranger, un grand nombre de contrefaçons et de traductions de cet ouvrage dans diverses langues. Trois jours après sa publication à Paris, on lut dans le journal officiel l'ordonnance qui suit: « Louis, etc. Le vicomte de Châteaubriand ayant, dans un écrit imprimé, élevé des doutes sur notre volonté personnelle, manifestée par notre ordonnance du 5 septembre, présent mois, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit: Le vicomte de Châteaubriand cessera, dès ce jour, d'être compté au nombre de nos ministres d'état. » La plupart des écrits de M. de Châteaubriand ont été tra-

duits en anglais : le *Génie du christianisme* l'a été par Henri Kett, Londres, 3 vol. in-8°.; les *Martyrs* ont été traduits en espagnol en 1816. D.

CHÂTEAUNEUF (Alexandre Peyre de), arrière-petit-fils de la célèbre marquise de Sévigné, et par conséquent descendant de Bussy-Rabutin, fut page de Monsieur, aujourd'hui Roi; il fit la guerre d'Amérique étant embarqué sur le vaisseau le *Glorieux*, et eut le bonheur de faire prisonnier lord Moira, lorsque cet officier anglais commandait sur un canot un détachement de troupes de terre. Au combat du 12 avril 1782, les Anglais s'emparèrent du *Glorieux*, et son capitaine (le vicomte d'Escars) fut tué. M. de Châteauneuf fut conduit à la Jamaïque, et ensuite à Londres. Lorsque la paix fut conclue, il alla à Malte pour faire ses caravanes. Le grand-maître Rohan, dont il avait captivé la bienveillance, le nomma major du régiment des chasseurs, et l'envoya à Turin pour terminer les différends qui troublaient l'ancienne amitié des deux cours : il réussit complètement dans cette mission, et fut chargé de présenter au grand-maître le portrait de S. M. Sarde. A son retour, il fut nommé successivement commandant de l'arsenal des galères, et colonel du régiment des chasseurs. Il remplit aussi à Malte les fonctions de chargé d'affaires du roi de Sardaigne. M. de Châteauneuf se trouvait à Nice, sa patrie, lors de l'invasion de l'armée française en 1793. On lui donna le commandement de 2000 hommes de milices; et il se retira en Piémont avec cette troupe, en suivant le mouvement de l'armée sarde. Il fut du nombre des chevaliers qui accompagnèrent le grand-maître après la prise de Malte. Il rentra en France à la fin de 1802, et remplit ensuite un emploi en Toscane. Après le retour du Roi, il fut un des commandeurs de la commission qui s'occupa de la restauration de l'ordre. Cette nomination fut confirmée par le St-Père, le lieutenant du magistère, et approuvée par S. M — Ignace Peyre, son frère, officier de cavalerie, a été colonel des chasseurs de Polignac; et Martin Peyre, son jeune frère, a fait les campagnes de l'armée de Condé. B.

CHÂTEAUNEUF (Agricola de la Pierre de), né à Avignon vers 1770, vint à Paris, dès le commencement de la révolution, et y publia : I. *Idylles de Théocrite*, mises en vers français, 1794, in-8°. II. *Paraboles de l'Évangile,* mises en vers français, 1795, in-4°. III. *Cornélius Nepos français*, ou *Notices historiques sur les généraux, les marins, les officiers et les soldats qui se sont illustrés dans la guerre de la révolution*, 1803 *et années suivantes*, 24 cahiers ou parties, 1808, 7 vol. in-12; 1808, 4 vol. in-8°. IV. *L'Amant timide* ou *l'adroite Soubrette*, comédie en un acte et en vers, 1803, in-8°.; 1805, in-8°. V. *Vie du maréchal Lannes*, 1813, in-12. VI. *De la liberté de la presse*, 1814, in-8°. VII. *Historique du général Moreau, surnommé le Grand-Capitaine, avec les particularités les plus secrètes de son procès, de son retour de l'Amérique et de sa mort*, 1814, in-8°. Cet ouvrage fut présenté par l'auteur au duc de Berri dans le mois de sept. 1814. VIII. *Histoire de Napoléon Buonaparte*, tom. 1er., Londres, 1815, in-8°. M. de Châteauneuf annonce, dans la préface de cet ouvrage, que se trouvant à Londres, où il s'est rendu lorsque le Roi est parti de Paris en mars 1815, il y a écrit l'histoire de Napoléon, comme on l'écrira dans cinquante ans, et qu'il parle des cours étrangères avec la plus grande indépendance. Il publie, aussi dans la même ville, une espèce de journal, intitulé: *Chronique de Paris*, ou *Mémoires restés secrets jusqu'à ce jour*, qu'il fait paraître par numéros de sept feuilles in-8°., le 15 et le 30 de chaque mois. D.

CHATELAIN (dit Tranquille), fabricant de mouchoirs à Cholet avant l'insurrection vendéenne, prit part à la guerre, comme presque tous les habitants de ce pays, passa la Loire à Varades avec le prince de Talmont, et parut au siége de Granville, en qualité de capitaine : il suivit l'armée à Angers, la quitta après la déroute du Mans, resta longtemps armé, et se réunit enfin à quelques anciens Vendéens, cachés comme lui. Ils parcoururent le pays pendant quelques mois; et l'insurrection s'étant organisée définitivement, M. Châtelain fut nommé chef de division, dans l'armée de Scépeaux. Il passa ensuite dans le Maine, et servit sous Rochecotte. Après la pacification, ne voulant pas rentrer dans son pays, il se mit à la tête de quelques *chouans*, et fit la guerre aux

républicains. Ne pouvant le saisir, la police révolutionnaire le signala comme ayant des liaisons avec le fameux *Branche-d'or*, qui se faisait appeler le chevalier de Lagelinier. Cette accusation tendait à le perdre dans l'esprit de Rochecotte et de Bernier. M. Châtelain fut un des premiers à se réunir à Paralonski, lorsqu'il parut en armes en 1798. Il avait alors très peu de soldats; mais l'arrivée de M. de Bourmont donna plus de consistance à l'armée, et sa division se trouva à-peu-près de quatre cents hommes. Il montra beaucoup de bravoure à l'attaque du Mans, et entra dans cette ville en vainqueur. Ce fut après cette opération, que M. de Bourmont le décora de la croix de Saint-Louis, dont il n'avait eu que le brevet provisoire, au combat de Faithun. Trois jours après la paix consulaire, sa division se battit avec la 30e. brigade légère. Sous le gouvernement impérial, M. Châtelain fut considéré comme un homme dangereux par son dévouement aux Bourbons. Après la restauration de 1814, il fut promu au grade de maréchal-de-camp, vint à Paris et fut présenté au Roi. Pénétré de respect et transporté par l'enthousiasme, il fondit en larmes à la vue du souverain, au service duquel il avait consacré sa vie toute entière. Pendant l'usurpation de Buonaparte en 1815, il reprit les armes, joignit le comte Alexandre d'Ambrugeac dans le Maine, avec un bataillon, et montra, dans cette courte campagne, cette constance et cette intrépidité qui l'ont rangé parmi les chefs royalistes les plus renommés de cette contrée. P.

CHATELET (François-Armynot, chevalier du), naquit à Méry-sur-Seine, le 27 décembre 1768. Ayant émigré en 1791, il servit dans divers corps, entre autres dans le régiment de *Loyal-émigrant*, sous les ordres de M. le duc de la Châtre, avec lequel il fit la campagne de 1794. Il était présent à la belle sortie de Menin, en avril même année; et il fut blessé grièvement à la jambe droite, le 31 mars 1795, en défendant le pont de Meppen dans le pays de Munster. Étant passé, le 23 novembre 1795, dans les chasseurs-nobles de l'armée de Condé, il y resta jusqu'à son licenciement en 1801. M. du Châtelet fut créé chevalier de Saint-Louis le 23 octobre 1814, entra, le 15 mars 1815, dans les gardes de la Porte, et fut nommé capitaine d'infanterie le 23 septemb. de la même année. Il a été admis, le 1er. décembre 1815, en qualité de chevalier de justice, dans l'ordre noble de Saint-Hubert des duchés de Lorraine et de Bar; et, enfin, le 4 juillet 1816, il a été créé chevalier de l'ordre chapitral de l'ancienne noblesse, dit de l'Ange-gardien ou des Quatre-empereurs. St.

CHAUDON (Louis Maïeul), né à Valensole le 10 mai 1737, était bénédictin de la congrégation de Cluni qui fut sécularisée en 1787. Il a composé, en faveur de la religion, plusieurs ouvrages qui lui ont mérité deux brefs honorables des papes Clément XIII et Pie VI. Il est de l'académie des Arcades de Rome. On a de lui: I. *Lettres à M. le marquis de ***, sur un prédicateur du XVe. siècle*, 1755, in-4°. II. *Ode sur la calomnie*, 1756, in-4°. III. *Ode à MM. les échevins de Marseille*, 1757. IV. *Chronologiste manuel*, Avignon, 1766; Paris, 1770, in-24. V. *L'homme du monde éclairé*, 1774, in-12. VI. *Nouveau Dictionnaire historique*, Avignon, 1766, 4 vol. in-8°.; 7e. édition, Caen, 1789, 9 vol. in-8°.; (avec Delandine), 8e. édit., 1804, 13 vol. in-8°.; 9e. édition donnée à Paris par Prudhomme, 1810 et années suiv., 20 vol. in-8°. L'abbé Chaudon, qui habitait une petite ville du Languedoc (Limoux), n'a pu donner aucun soin à cette édition; aussi est-elle regardée comme beaucoup plus incorrecte que celles qui l'ont précédée. VII. *Leçons d'histoire et de chronologie*, Caen, 1781, 2 vol. in-12. VIII. *Éléments de l'histoire ecclésiastique...... jusqu'au pontificat de Pie VI*, Caen, 1785, in-8°.; nouvelle édition entièrement refondue, ibid., 1787, 2 vol., in-12. M. l'abbé Chaudon a eu part au *Dictionnaire antiphilosophique*, imprimé pour la première fois en 1767, 1 vol. in-8°., et réimprimé pour la troisième fois en 1776, 2 vol. in-8°. (attribué par erreur à Nonotte); aux *Grands hommes vengés*, publiés sous le nom de M. des Sablons, 1769, 2 vol. in-8°.; à la *Bibliothèque d'un homme de goût*, 1772, 2 vol. in-12, etc. — C'est son frère, le père Maïeul, capucin, membre comme lui de l'académie des Arcades, qui est auteur de la *Vie du bienheureux Laurent de Brindes*, nouvelle édition, Paris, 1787, in-12. T. et Ot.

CHAUDRON-ROUSSEAU (George), procureur-syndic du district de

Bourbonne-les-Bains, fut député de la Haute-Marne à la législature, et ensuite à la Convention, où il s'opposa à l'appel au peuple, et vota la mort de Louis XVI, en disant : « Convaincu que son exis» tence ne pourrait cesser d'être funeste » à la république, je vote pour la mort. » Il se déclara ensuite contre le sursis. Envoyé successivement dans divers départements, il se conduisit partout en démagogue ardent, notamment à Bordeaux, où il eut part aux opérations de Tallien, d'Ysabeau, etc., et dans le département de l'Aude, où on lui reproche d'avoir forcé les enfants et les femmes, sous peine de mort, d'assister au brûlement des images, des ornements d'église et autres objets du culte. Il rendit plusieurs fois compte de ses opérations à la Convention; il lui annonça les troubles de Pamiers, l'arrestation des Du Barry, l'insurrection des environs de Rhodez, et son projet de raser les forêts et les châteaux qui servaient, disait-il, de repaires aux *brigands royalistes*. De retour à la Convention, il en fut élu secrétaire; mais lorsqu'après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), les débris de la Gironde attaquèrent la révolution du 31 mai, et provoquèrent le rapport des décrets proscripteurs qui en avaient été la suite, Chaudron-Rousseau osa justifier les mesures de cette journée, en déclarant qu'il avait saisi, dans sa mission à Bordeaux, une correspondance des députés proscrits, dans laquelle était consigné le projet de mettre le fils de Louis XVI sur le trône. Les journées des 12 germinal et 1er. prairial an III (2 mars et 21 avril 1795) ayant tout-à-fait abattu le parti jacobin, Chaudron-Rousseau fut arrêté et emprisonné le 9 août 1795, comme prévenu de tyrannie pendant ses diverses missions. L'amnistie du 4 brumaire rompit ses fers. Le directoire l'employa presque aussitôt en qualité de commissaire; et après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut nommé inspecteur des forêts à Bourbonne-les-Bains; place qu'il occupait encore en 1815, mais qu'il a dû quitter en 1816 pour sortir de France, par suite de la loi contre les régicides. Son fils, qui était devenu général de brigade, a été tué à l'armée d'Espagne, en 1811. B.M.

CHAUDRUC DE CRAZANNES (C.A.), membre de plusieurs académies, né à Agen, fut élevé à l'école militaire de Sorèze, et devint secrétaire particulier de M. Balguerie, préfet du Gers, et ensuite secrétaire-général de la préfecture du Loiret sous le gouvernement impérial. Nommé maître des requêtes ordinaires du conseil-d'état, le 4 juillet 1814, il retourna occuper la place de secrétaire-général à Orléans dans le mois d'avril 1815, et devint maître des requêtes en service extraordinaire, par ordonnance royale du 24 août 1815. Il a publié : I. *Voyage de Sorèze à Auch*, 1807, in-12. II. *Epître à M. Preyre, préfet du Loiret*, 1807, in-8o. III. *Discours prononcé devant la société des sciences et d'agriculture d'Orléans*, 1811, in-8o. IV. *Recherches historiques, littéraires et critiques sur la Novempopulanie, ou troisième Aquitaine*, 1811, in-8o. V. *Les médailles ou le règne de Napoléon-le-Grand*, 1814, in-8o. VI. *Discours prononcé à la société philotechnique dans la séance du 12 octobre*, 1815, in-8o. OT.

CHAUMETON (François-Pierre), médecin à Paris, né le 20 septembre 1775 à Chouzé-sur-Loire en Touraine, a été employé, pendant plusieurs années, dans les armées françaises. Il est un des hommes les plus instruits de l'Europe dans la bibliographie médicale. On a de lui : I. *Essai médical sur les sympathies*, Paris, 1803, in-8o. II. *Essai d'entomologie médicale* (thèse), Strasbourg, 1805, in-4o. III. *Flore médicale*, in-8o. Il en a paru 26 livraisons; il y en aura 90. M. Chaumeton est collaborateur au *Dictionnaire des sciences médicales*, au *Journal universel des sciences médicales*, à la *Bibliothèque médicale*, et à la *Biographie universelle*, où il a fourni sur des médecins et des naturalistes, des articles remarquables par la précision et l'exactitude. A.

CHAUSSARD (P.-J.-B.-Publicola), professeur de belles-lettres, né à Paris, le 9 janvier 1766, d'un architecte estimé, a publié divers écrits sur l'économie politique, la littérature et les beaux-arts. Envoyé, en 1792, par le ministre Lebrun, pour *révolutionner* la Belgique, il faillit y être arrêté par Dumouriez, auquel il reprocha de marcher sur les traces de César. Dumouriez dit dans ses Mémoires, qu'il lui répondit : « Allez, M. » Chaussard, je ne suis pas plus César que » vous n'êtes Publicola. » Quoique ce poète plébéien eût, dans une pièce de vers de circonstance, proclamé cette maxime :

Le peuple seul est Dieu, on le vit, l'un des apôtres de la nouvelle religion, prêcher la *théophilantropie* dans la chaire de St.-Germain-l'Auxerrois. M. Chaussard fut nommé, en août 1803, professeur de littérature au lycée d'Orléans, dont il prononça le discours d'inauguration. Il a publié : I. *Ode envoyée à l'académie française, sur le dévouement du duc de Brunswick*, 1787, in-8°. II. *Théorie des lois criminelles*, 1789, in-8°. III. *De l'Allemagne et de la maison d'Autriche*, 1792, in-8°.; 1799, in-12; 1800, in-8°. IV. *Mémoire historique sur la révolution de la Belgique et du pays de Liége*, 1793, in-8°. V. *De l'éducation des peuples*, 1793, in-8°. VI. *Lettre d'un homme libre à l'esclave Raynal*, 1791, in-8°. VII. *La France régénérée, pièce épisodique en vers et à spectacle*, 1791, in-8°. VIII. *Esprit de Mirabeau*, 1797, 2 vol. in-8°.; 1804, 2 vol. in-8°. IX. *Essai philosophique sur la dignité des arts*, 1798, in-8°. X. *Ode sur les derniers attentats du gouvernement romain*, 1798, in-8°. XI. *Coup-d'œil sur l'intérieur de la république française*, 1799, in-8°. XII. *Le nouveau Diable boiteux*, ou *Tableau philosophique et moral de Paris*, 1799, 2 vol. in-8°. XIII. *Ode philosophique sur les arts industriels*, 1799, in-8°. XIV. *Sur le tableau des Sabines par David*, 1800, in-8°. XV. *Sur les monuments publics et la magistrature des édiles*, 1800, in-8°. XVI. *Ode sur la paix*, 1800, in-8°. XVII. *Ode sur le combat d'Algésiras*, 1801, in-8°. XVIII. *Histoire des expéditions d'Alexandre, par Flave Arrien de Nicomédie, traduction nouvelle, précédée de la Revue des historiens d'Alexandre*, etc. 1803, 3 vol. in-8°. et Atlas in-4°. XIX. *Discours sur les principes de l'éducation lycéenne, et les avantages de l'union des sciences et des lettres*, prononcé à l'inauguration du lycée d'Orléans, avec des notes, 1804, in-8°. XX. *Fêtes et courtisanes de la Grèce, supplément au voyage d'Anacharsis et d'Antenor*, 1801, 4 vol. in-12 et in-8°.; seconde édition, 1803. XXI. *Héliogabale*, ou *Esquisse morale de la dissolution romaine sous les empereurs*, 1803, in-18°. XXII. *Bibliothèque pastorale*, ou *Cours de littérature champêtre, contenant les chefs-d'œuvre des meilleurs poètes pastoraux anciens et modernes, depuis Moïse jusqu'à nos jours*, 1803, 4 vol. in-12. XXIII. *Le Pausanias français ; État des arts du dessin en France à l'ouverture du 19e. siècle, par un observateur impartial*, 1806, in-8°. XXIV. *Heur et malheur*, ou *Trois mois de la vie d'un fou et d'un sage*, 1806, 2 vol. in-12. XXV. *Honneur et patrie, ode*, 1806, in-8°. XXVI. *Jeanne d'Arc, recueil historique et complet*, 1806, 2 vol. in-8°. XXVII. *Les triomphes et la paix, odes, livre premier*, 1807, in-4°. XXVIII. *L'industrie et les arts, ode*, 1806, in-4°., troisième édition. XXIX. *Epître sur quelques genres dont Boileau n'a pas fait mention dans son Art poétique*, 1811, in-4°. On croit que M. Chaussard est l'auteur des *Antenors modernes*, ou *Voyages de Christine et de Casimir en France, pendant le règne de Louis XIV, esquisse des mœurs générales du 17e. siècle, d'après les Mémoires des deux ex-souverains, continués par Huet, évêque d'Avranches*, avec des planches, etc., ayant pour épigraphe : *Le siècle fut plus grand que son héros*, Paris, 1807, 3 vol. in-8°. On trouve dans la *Décade*, ou *Revue*, quelques pièces de vers de M. Chaussard, entre autres des Odes, où il paraît avoir suivi les traces de Lebrun, dont il était admirateur enthousiaste. C'est lui qui a été l'éditeur de l'*Ode nationale* de ce poète *sur la descente en Angleterre*, où se trouve ce vers remarquable :

Le cri des nations redemande les mers.

Cette ode est accompagnée de notes de M. Chaussard. Ot.

CHAUSSIER (Fr.), professeur à l'école de médecine de Paris, correspondant de l'Institut de France, est né à Dijon, vers 1750. Il a publié : I. *Description de l'aérostat de l'académie de Dijon* (avec MM. Guyton-de-Morveau, et Bertrand), 1784, in-8°. II. *Méthode de traiter les morsures des animaux enragés et de la vipère, suivie d'un précis sur la pustule maligne* (avec Enaux), 1785, in-12. III. *Exposition sommaire des muscles du corps humain, suivie de la classification et nomenclature méthodique adoptée au cours public d'anatomie de Dijon*, 1789, in-8°. IV. *Précis du système de nomenclature méthodique de l'anatomie*, 1797. V. *Précis de la squelétologie*, 1797. VI. *Tableau des muscles de l'homme*, 1797, in-4°. VII. *Tableau synoptique des nerfs*

de l'homme, 1797, in-4°. VIII. *Tableau synoptique des propriétés caractéristiques des principaux phénomènes de la force vitale*, 1798, in-4°. IX. *Table synoptique du plan général des divisions et sous-divisions principales du cours d'anatomie*, 1799, in-fol. X. *Découverte de la vaccine, et de l'inoculation de la vaccine*, 1801, in-8°. XI. *Exposition sommaire de la structure et des différentes parties de l'encéphale*, 1808, 1 vol. in-8°. M. Chaussier a rédigé, conjointement avec M. Adelon, quelques articles de la *Biographie universelle*, et du *Dictionnaire des sciences médicales* — CHAUSSIER (Hector), son fils, a publié : I. (Avec Bizet, *Le Tombeau, ouvrage posthume d'Anne Radcliffe*, traduit sur le manuscrit, 1799, 2 vol. in-12; 1812, 2 v. in-12. II. (Avec le même), *Le Pacha*, ou *Les coups du hasard et de la fortune*, 1799, in-12. III. *Le gros lot*, ou *Une journée de Jocrisse au palais Egalité*, 1800, in-12. IV. (Avec Bonel et Châteauvieux), *Un trait d'Helvétius*, vaudeville, 1800, in-8°. V. *Les crimes du vaudeville*, 1801, in-8°. VI *L'enfant Jésus*, ou *Le fils sans père*, 1801, in-12. VII. *Les prestiges*, ou *Amire et Sohi*, mélodrame, 1802, in-12. VIII. Quelques autres pièces à de petits théâtres, soit seul, soit en société. OT.

CHAUVEAU-LA-GARDE, né à Chartres vers 1765, est un des avocats les plus distingués de la capitale. Il prêta souvent son ministère à une foule d'accusés traduits devant le redoutable tribunal révolutionnaire et devant des commissions militaires. Parmi ses clients les plus remarquables, on compte le général Miranda, Brissot, et surtout la reine Marie-Antoinette, dont la défense lui fut donnée d'office par le tribunal, ainsi qu'à Tronçon du Coudray. Après le jugement de la reine, on les arrêta l'un et l'autre, pour les interroger sur les secrets que cette princesse pouvait leur avoir confiés. Cet interrogatoire n'ayant fourni aucun fait à leur charge, ils furent mis en liberté. Choisi également par le tribunal, en juillet 17 3, pour défendre Charlotte Corday, M. Chauveau-la-Garde reçut de cette femme courageuse la lettre suivante, après sa condamnation : « Vous m'avez défendue d'u-» ne manière délicate et généreuse : c'é-» tait la seule qui pût me convenir; je » vous en remercie, et je veux vous » donner une preuve de mon estime. » On vient de m'apprendre que mes » biens sont confisqués; je dois quelque » chose à la prison, je vous charge d'ac-» quitter cette dette. » En 1797, il défendit, devant une commission militaire, l'abbé Brottier et M. de la Villeheurnois, agents royalistes. Il fut nommé, le 8 juill. 1806, avocat près le conseil-d'état. Le 9 mai 1814, il fut admis à l'audience du Roi, et porta la parole au nom des avocats au conseil pour assurer S. M. de leur fidélité et de leur dévouement. Il fut particulièrement bien accueilli par MADAME, duchesse d'Angoulême, qui lui dit : « Quant » à vos sentiments, je les connais depuis » long-temps. » Cet avocat fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 23 août 1814; et peu de temps après il reçut des lettres de noblesse. En mars 1815, il signala son zèle pour la cause des Bourbons, en faisant lui-même enrôler son fils parmi les volontaires royaux destinés à combattre Buonaparte. Chargé en 1816 de la défense du général Bonnaire (*Voy.* BONNAIRE), M. Chauveau s'en acquitta avec un zèle extraordinaire. Quoique malade, il se fit transporter à l'audience, et plaida avec beaucoup de chaleur. Il a publié : I. *Note historique sur les procès de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, et de Madame Elisabeth de France, au tribunal révolutionnaire*, Paris, 1816, 1 vol. in-8°. II. *Exposé simple et fidèle de la conduite du général Bonnaire, ex-commandant de la place de Condé, et accusé d'avoir ordonné le meurtre du colonel Gordon, envoyé au nom du Roi comme parlementaire à Condé, et d'avoir participé à ce meurtre*, Paris, 1816, in-8°. IN.

CHAUVEL (Le baron PIERRE-ALEXANDRE-FRANÇOIS), maréchal-de-camp, né le 23 décembre 1766, se distingua à la bataille d'Austerlitz, à la tête du 64e. régiment d'infanterie dont il était major, obtint, peu de temps après, le grade de colonel, et fut décoré de la croix d'officier de la Légion-d'honneur le 14 mai 1807. Envoyé l'année suivante en Espagne, il y donna de nouvelles preuves de bravoure, particulièrement au passage du Tage et à la prise de Talaveyra. Ces deux faits d'armes lui valurent le brevet de général de brigade le 10 mars 1809. Le 19 novembre suivant, il se distingua

encore à la bataille d'Occana, et contribua beaucoup au succès de cette journée, où, sans cesse à la tête de sa troupe, et au plus fort du danger, il eut deux de ses aides-de-camp renversés à côté de lui. M. Chauvel se signala de nouveau au combat meurtrier de Bion-Venida, où il mérita d'être cité dans le rapport au ministre de la guerre. Rappelé ensuite en France, il fit partie de l'expédition de Russie, échappa aux désastres de la campagne de 1812, et prit part à toutes les affaires qui en furent la suite. Il fut nommé par le Roi, le 5 novembre 1814, chevalier de S. Louis. Il commandait en août 1815 le département de la Haute-Vienne. In.

CHAUVELIN (Le marquis DE), maître de la garde-robe du Roi avant la révolution, fut nommé ambassadeur de France à la cour de Londres, en avril 1792, par la protection de Dumouriez, et fut dirigé dans ses opérations par M. de Talleyrand, qui l'accompagna en Angleterre. M. de Bertrand-Molleville, dans son *Histoire de la révolution*, dit que le Roi le nomma à cette ambassade, afin de l'éloigner de sa personne, et de lui retirer honnêtement la charge qu'il avait à la cour, et dont ce prince croyait qu'il abusait pour instruire le parti révolutionnaire de ce qui se passait au château des Tuileries. M. de Chauvelin fut maintenu dans ce poste, au moment où l'on proclama la république; mais lord Grenville refusa de le reconnaître, et lui signifia l'ordre de quitter l'Angleterre. Il fut envoyé ensuite auprès du grand-duc de Toscane, qui ne voulut pas non plus le recevoir, et le força de partir au mois d'octobre 1793. Nommé membre du tribunat, après la révolution du 18 brumaire, M. de Chauvelin combattit, le 5 janvier 1800, l'opinion de Benjamin Constant, sur le projet de loi relatif au mode de communication entre les premières autorités, et fut élu secrétaire le 22 du même mois. A la fin de l'année, il défendit le projet de loi portant réduction des justices de paix; il célébra quelques mois après les triomphes de nos armées, et la paix qui allait les suivre; et, en félicitant le Ier. consul, il lui dit, « qu'il avait noyé » dans des torrents de gloire et d'espérance » les derniers levains des passions. » En février 1804, M. de Chauvelin fut nommé préfet de la Lys, et peu de temps après membre de la Légion-d'honneur. Il resta pendant plusieurs années dans ce département, où il eut avec le général Sarrasin des démêlés assez vifs, et qui obligèrent celui-ci à passer en Angleterre; enfin il mérita, par sa conduite, d'être nommé conseiller-d'état, et comte de l'empire le 5 octobre 1810. Il fut ensuite envoyé en Espagne, et il administra la province de Catalogne en qualité d'intendant-général. Revenu en France au moment de la chute du pouvoir impérial en 1814, M. de Chauvelin fut nommé par le Roi conseiller-d'état honoraire, le 24 août 1815. B. M.

CHAUVIGNY DE BLOT (Le comte PAUL DE), né le 12 février 1769, était, avant la révolution, officier au régiment de Mestre-de-camp cavalerie. Ayant eu une querelle à l'assemblée primaire de la noblesse de Senlis, en 1789, avec Charles de Lameth, il le provoqua en duel : mais M. de Lameth, qui venait d'être élu député, remit à lui donner satisfaction après la session des états-généraux; et cette affaire n'eut alors d'autre suite que quelques propos outrageants de la part de M. de Chauvigny. Les principes révolutionnaires de M. de Lameth ayant amené une autre dispute entre lui et le duc de Castries (*Voy.* CASTRIES), il se permit de dire que c'était ce dernier qui avait animé contre lui le jeune de Chauvigny, dont il était le collègue. La querelle éclata de nouveau : M. de Chauvigny pressa si fort M. de Lameth, que celui-ci fut contraint de se battre, et blessa son adversaire. Le comte de Chauvigny émigra en 1792, et fit toutes les campagnes dans les armées des princes. Après son retour en 1814, Louis XVIII l'éleva au grade de maréchal-de-camp le 4 juin de cette année. Buonaparte le destitua le 26 mars 1815; mais il fut rétabli aussitôt après le retour de S. M., qui le nomma commandant supérieur des places et forteresses de Baïonne, Saint-Jean-Pied-de-Port, Navarreins, etc. Il était dans cette première ville, quand l'armée espagnole, sous les ordres du comte d'Abisbal, franchit les Pyrénées, et parut sur le territoire français. M. de Chauvigny, ayant reçu l'ordre de repousser la force par la force, mit aussitôt la ville et citadelle de Baïonne en état de siége, et provoqua une levée en masse de tous les habitants de son gouvernement : mais ces mesures furent inutiles; et il suffit des représentations de S. A. R. le duc d'Angoulême

pour décider les généraux espagnols à se retirer. M. de Chauvigny de Blot était, en 1816, à la tête de l'Ecole militaire de la Flèche. M.

CHAZAL (Le baron JEAN-PIERRE), est né au Pont-Saint-Esprit, où son père était quartier-maître de la garde nationale au commencement de la révolution. Une affaire d'éclat força celui-ci de quitter cet emploi; et le fils passa dans le comtat Vénaissin, où commençaient à se manifester les troubles qui ont dévasté ce pays. Il fut secrétaire d'un des comités qui y exercèrent la suprême autorité. Après la réunion du comtat à la France, il rentra dans le département du Gard, et fut nommé député à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il se déclara en faveur de l'appel au peuple, et vota la mort avec sursis, en ces termes: « Mes commettants m'ont envoyé » pour prononcer sur le sort de Louis » XVI; je n'ai jamais douté de cette » mission: je suis convaincu que Louis » est coupable; mais sa mort, quoique » juste, me paraît avoir des dangers que » n'a pas sa conservation. Ces dangers, » qui grondent dans l'avenir, et qui sont » déjà près de s'élancer sur ma patrie, » me font un devoir de soumettre à mes » commettants une décision éventuelle» ment funeste, ou à en prendre une » qui ne soit pas irrévocable. Je vote » pour la mort, mais en adhérant à la » réserve proposée par Mailhe, relative » au sursis. » (On sait que le vote de Mailhe compta pour la mort. *Voy.* ce nom dans la *Biograph. univers.*) Chazal signa, avec Rabaud-Pomier, une adresse aux habitants du Gard contre la révolution du 31 mai 1793, et vint à bout d'échapper aux proscriptions qui en furent la suite, malgré la haine de Barère, dont il était l'ennemi personnel. Après le 9 thermidor, il poursuivit les jacobins de son département, ceux mêmes qui l'avaient porté à la Convention, et entra au comité de salut public. Envoyé en 1795 dans la Haute-Loire, il y dissipa des rassemblements, et se prononça fortement contre les insurgés du 13 vendémaire. Il passa au conseil des cinq-cents, par la réélection des deux tiers de conventionnels; proposa, le 10 mai 1795, d'éloigner de Paris les membres des assemblées constituante et législative; réclama des mesures répressives de la licence de la presse, et prétendit, en février 1797, que les *royalistes* conspiraient sous couleur *anarchique*. Il parla avec beaucoup de violence contre les députés *clichiens*, et célébra, le 5 septembre 1797, la victoire remportée la veille (18 fructidor an V) par le directoire. Il sortit du conseil en 1798, et y fut aussitôt après réélu. M. Chazal fut un de ceux qui demandèrent avec le plus de chaleur que les ascendants d'émigrés fussent tenus de partager, de leur vivant, avec la république, la portion de leurs biens qui devait revenir à leurs descendants. Intimement lié avec Sieyes, dont il était l'élève, et en quelque façon le Séide, il contribua beaucoup à le porter au directoire en 1799, s'opposa avec vigueur à ce qu'on déclarât la patrie en danger, fut à cette occasion maltraité par les jacobins au sortir du conseil, et seconda de tous ses moyens la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Ce fut lui qui occupa le fauteuil au conseil des cinq-cents, lorsqu'il fut momentanément abandonné par Lucien Buonaparte, dans la séance de Saint-Cloud. Nommé membre de la commission intermédiaire, il concourut à la rédaction de la constitution consulaire, et passa au tribunat, où il demanda, en 1800, la lecture d'un ouvrage de Mirabeau sur le droit de tester, et proposa de faire succéder l'État à la place des collatéraux au troisième degré. Il combattit, en 1801, la réduction des justices de paix; et, tout en reconnaissant la nécessité d'une loi répressive du brigandage, il attaqua le projet des tribunaux spéciaux. En décembre suivant, il vota encore dans le même sens contre le Code civil. Il sortit du tribunat en 1802 avec le premier 5e. éliminé, comme étant opposé au gouvernement consulaire; cependant, le 18 décembre de la même année, M. Chazal fut nommé préfet des Basses-Alpes, et ensuite des Hautes-Pyrénées, avec le titre de baron. Il perdit cette place en 1814, après le retour du Roi. Buonaparte le nomma, le 16 avril 1815, préfet du Finistère; mais il lui fallut de nouveau quitter cet emploi, après le second retour du Roi. B. M.

CHAZET (RENÉ-ALISSAN DE), homme de lettres, est né à Paris, où son père était payeur des rentes, vers 1772. Il suivit en 1792 son parent M. de Makau, ambassadeur à Naples, et revint, en 1797, à Paris, où il concourut à la rédaction de

différents journaux, et composa un nombre prodigieux de pièces de théâtre, remarquables par l'esprit et la facilité qui distinguent son talent. On a reproché à M. de Chazet de la recherche dans le style; et un critique judicieux a dit de lui, avec quelque vérité, qu'il courait après l'esprit, mais qu'il l'attrapait souvent. Il fut un des poètes qui accompagnèrent l'impératrice Marie-Louise dans son voyage de Cherbourg en 1813. M. de Chazet avait été nommé chevalier de l'ordre de la Réunion, sous le gouvernement impérial : le Roi l'a fait chevalier de la Légion-d'honneur en 1815, après son retour de la Belgique; S. M. lui a en même temps accordé une pension. Cette distinction avait été méritée par la conduite courageuse de M. de Chazet pendant l'interrègne. Nous citerons, entre autres preuves de dévouement qu'il montra à cette époque, la lettre qu'il fit insérer, avec sa signature, dans tous les journaux de la capitale, le 15 juin 1815: « Un homme, qui veut bien me recommander périodiquement à l'estime publique par ses injures (c'était Méhée que M. de Chazet désignait ainsi), m'a fait l'honneur de me dénoncer dans le *Patriote de* 1789, comme auteur d'une chanson dont le refrain est, dit-il, *Rendez-nous notre père de Gand* : j'avais le projet de ne point répondre; mais comme j'ai reçu un grand nombre de lettres anonymes plus ou moins polies, et certaines *visites* que je ne veux pas qualifier, je déclare que cette chanson n'est pas de moi : si j'avais eu à traiter une question d'une telle importance, ce n'est pas par un calembourg que j'aurais exprimé mon opinion sur un prince aussi respectable par ses vertus que par ses malheurs. » Après son retour, la famille royale donna à M. de Chazet des preuves multipliées de bienveillance; et, entre autres témoignages de sa bonté, le Roi voulut bien, le 10 juillet 1816, l'admettre dans son cabinet, et entendre les vers qu'il avait composés sur l'anniversaire du retour de S. M. dans sa capitale. On a de M. de Chazet : I. *Le bouquet de roses*, ou *Le chansonnier des Grâces*, 1801, in-12. II. *La lyre d'Anacréon*, 1801-1803, 3 vol. in-12. III. *Étrennes à Geoffroy*, 1801, in-12. IV. *Éloge de La Harpe*, prononcé à l'ouverture des séances du lycée de Paris, où M. de Chazet était alors professeur de littérature, 1805, in-8°. V. *Éloge de P. Corneille*, 1808, in-8°. VI. *Charles et Emma*, ou *Les amis d'enfance*, traduit de l'allemand d'Aug. Lafontaine, 1810, 2 vol. in-12. VII. *L'art de causer*, 1812, in-8°. VIII. *Les Russes en Pologne, tableau historique, depuis* 1762 *jusqu'à nos jours*, avec la traduction polonaise en regard, 1812, in-8°. Parmi les nombreuses pièces de théâtre que M. de Chazet a composées (plus de 120), il suffira de citer : I. (Avec Léger et Buhan), *Il faut un état*, ou *la Revue de l'an VI*, 1798, in-8°. II. *Champagnac et Suzette*, 1800, in-8°. III. (Avec Dupaty), *Le buste de Préville*, 1800, in-8°. IV. (Avec Armand Gouffé et Dieu-la-Foy), *La Revue de l'an VIII*, 1801, in-8°. V. (Avec Dubois), *Le Salomon de la rue de Chartres*, ou *Le procès de l'an X*, 1803, in-8°. VI. *La revue de l'an XI*, ou *Quel est le plus malheureux*, 1804, in-8°. VII. (Avec Sewrin), *Le politique en défaut*, 1806, in-8°. VIII. *Le jardinier de Schœnbrunn*, 1810, in-8°. IX. *L'officier de quinze ans*, divertissement à l'occasion de la naissance du roi de Rome, 1811, in-8°. X. *La grande famille*, ou *La France en miniature*, en un acte et en vaudevilles, composé par ordre de S. M. l'empereur pour la fête de S. M. l'impératrice, et représenté devant LL. MM. sur le théâtre de Trianon, le 25 août 1811; 1811, in-8°. XI. (Avec Sewrin), *La famille des Innocents; La famille des Lurons; Romainville*, ou *La promenade du dimanche; Janvier et Nivôse;* etc., etc. XII. (Avec Désaugiers et Gentil), *Chacun son tour*, ou *l'Écho de Paris*, divertissement villageois en vaudevilles, représenté au théâtre de l'Odéon, en présence de S. M. et de toute la famille royale, le 21 février 1816; 1816, in-8°. A.

CHEF-DE-BIEN (Solas de) était, en 1789, lieutenant au régiment d'Anjou, et chevalier de Malte. Il fut commissaire des guerres au commencement de la révolution, puis commissaire-ordonnateur dans les armées d'Allemagne. M. Chef-de-Bien fut employé comme commissaire-général de l'armée que le duc d'Angoulême commandait dans le midi en avril 1815. Après le retour du Roi, il fit partie de la commission qui fut chargée d'examiner la conduite des officiers de

tout grade, qui avaient servi pendant l'interrègne; et il fut envoyé dans le même temps comme commissaire-ordonnateur auprès de l'armée russe dans les Ardennes. A.

CHEFFONTAINES (Le vicomte DE), d'une ancienne famille de Bretagne, a servi à l'armée de Condé jusqu'à son licenciement en 1801 : il était aide-de-camp de M. le duc d'Enghien. En 1814, il entra dans les chevau-légers en qualité de sous-lieutenant, et fut nommé chevalier de Saint-Louis le 11 août. Il suivit S. M. dans la Belgique, et, après son retour, devint maréchal de-camp. Il passa en cette qualité au commandement du département des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc, où il se trouve encore avec les mêmes fonctions. — CHEFFONTAINES (Le chevalier Achille DE), capitaine de frégate, fut fait chevalier de Saint-Louis le 18 octobre 1814, et désigné, au mois de juillet 1816, par le ministre de la marine, pour aller prendre le commandement de la flûte l'*Eléphant*, armée à Rochefort. A.

CHEMIN (JEAN-BAPTISTE), né en 1761, fut un des apôtres les plus ardents de la démagogie française, et l'un des prédicateurs de la nouvelle religion que Laréveillère-Lépeaux voulut établir en France, sous le nom de *Théophilantropie*. Il a publié : I. *Alphabet républicain*, an II, in-12. II. *Principes de grammaire française*, 1794, in-12; septième édition, 1798, in-12. III. *Morale des sages de tous les pays et de tous les siècles*, ou *Collection épurée des moralistes anciens et modernes*, 1798, in-12; 1799, in-12. IV. *Manuel des théophilantropes*, troisième édition, 1798 (an VI), in-18. V. *Rituel des adorateurs de Dieu et amis des hommes*, an VII, in-18, suivi de 26 pages de plain-chant. VI. *L'année religieuse des théophilantropes*, an VI, 4 vol. in-18. VII. *Etrennes de la vertu*, 1805-1812, 1 vol. in-18 par an. VIII. *Anecdotes et contes moraux*, 1810, in-12. IX. *Le Pindare des étudiants*, 1810, in-12. X. *Phrases françaises graduées*, 1810, in-12; réimprimées en 1811 et 1812. XI. *Analyse du troisième degré, contenant l'examen des rapports grammaticaux et logiques des phrases entre elles, et l'application de cette analyse à la ponctuation, avec des exercices pratiques*, 1812, in-18. XII. *Leçons élémentaires de géographie*, sixième édition, 1812, in-12. XIII. Traduction littérale de l'*Epitome historiæ sacræ*, 1813, in-12. XIV. *Leçons de mythologie*, quatrième édition, 1813, in-18. XV. *Phrases latines graduées*, 1813, in-12. XVI. Traduction littérale de l'*Appendix de Diis*, 1813, in-12. Quelques-uns de ces ouvrages font partie d'une collection intitulée : *Cours d'études élémentaires*. OT.

CHEMIN (ADÉLAIDE-ISABELLE-JEANNE VIVIER DESCHAMPSY, Madame), née à Lunéville le 7 février 1772, a publié sans y mettre son nom : I. *Le malheur des circonstances*, poëme. II. *L'origine de la chouannerie*, ou *Mémoires de Stéphanie de Tress, pour servir à l'histoire de nos guerres civiles*, 1803, 2 vol. in-12. III. *Le courrier russe*, ou *Mémoires de Cornélie de Justal*, 1807, 2 vol. in-12. IV. *Clémence de Sorlieu*, ou *l'Homme sans caractère, avec des notes sur le peuple breton*, 1809, 3 vol. in-12. V. *Histoire de madame de Polastron*, 1812, 3 vol. in-12. On sait que le nom de *Chemin* est un pseudonyme, et que les ouvrages ci-dessus sont de Mme. de Brecy, aussi distinguée par son esprit que par son courage, et dont le mari, long-temps détenu au château d'If sous le gouvernement impérial, est aujourd'hui colonel dans la garde royale. OT. et D.

CHEMINEAU (Le baron JEAN), lieutenant-général, né le 26 avril 1771, était major du 61e. régiment d'infanterie, à l'époque de la guerre d'Autriche en 1805, et faisait partie du corps d'armée commandé par le maréchal Masséna en Italie. Il se distingua dans les différentes rencontres qui eurent lieu avec l'ennemi. Etant passé ensuite avec son régiment à la grande-armée, il fit toute la guerre de Prusse, et signala sa bravoure au siége de Dantzig, et surtout au combat de Weichselmunde, le 15 mai 1807. Buonaparte le nomma colonel du 5e. régiment des grenadiers de la réserve, et officier de la Légion-d'honneur, le 1er. juin. Promu depuis au grade de général de brigade, et créé baron d'empire, il fut envoyé en Espagne, et s'y conduisit avec sa bravoure accoutumée. Employé en 1812 au siége de Palencia, il contribua puissamment à la prise de cette place, en attaquant les Anglais qui occupaient le pont de Carrion, et les forçant de l'abandonner. Rappelé pres-

qu'aussitôt en France, pour faire partie de la grande expédition dirigée contre la Russie, il prit une part très active à cette guerre, échappa au désastre de Moscow, revint en Allemagne avec les débris de nos troupes, et se distingua dans toutes les occasions par une rare intrépidité, particulièrement le 27 avril 1813, au combat de Weissenfels, et ensuite à la bataille de Lutzen, le 2 mai. Il fut blessé grièvement dans cette dernière bataille, et fut obligé de souffrir l'amputation. Il obtint, le 31 juillet, un brevet de général de division; et le Roi lui accorda, le 24 septembre 1814, la croix de Saint-Louis. A.

CHÊNEDOLLÉ (CHARLES DE), né à Vire, vers 1770, fut élève du collége de Juilly, émigra dans les premières années de la révolution, et se rendit en Allemagne. Revenu en France après le 18 brumaire, il s'y occupa beaucoup de littérature, et surtout de la publication de son poëme intitulé : *Le génie de l'homme*, dont quelques fragments, insérés d'abord dans l'*Almanach des Muses*, avaient donné une idée avantageuse du talent de l'auteur, idée que n'a fait que confirmer la lecture de l'ouvrage complet. La composition en est bien ordonnée, le style noble, pur et harmonieux. Le 3 mai 1816, M. de Chênedollé remporta, à l'académie des jeux floraux de Toulouse, une amarante d'or, pour une ode intitulée: *Michel-Ange*. Il avait déjà remporté un prix du même genre à cette académie, en 1808. Il est aujourd'hui professeur de belles-lettres au lycée de Caen. On a de lui : I. *L'Invention, ode à Klopstock*, 1795, in-8°. II. *Le génie de l'homme*, poëme, 1807, grand in-8°.; seconde édition, 1812, in-18. Il a été éditeur, avec M. Fayolle, des *OEuvres complètes de Rivarol*, 1808, 5 vol. in-8°. OT.

CHENERCILLES (N. DE), né à Montbrison vers 1772, servait dans l'artillerie de l'armée qui défendit Lyon en 1793, fit partie d'un détachement qui se porta à Saint-Anthème, bourg d'Auvergne, et y surprit le général Nicolas avec un détachement d'hussards et une compagnie d'infanterie légère, qui furent envoyés prisonniers à Lyon. Il se trouvait au château de Moron, sur la rive droite de la Loire, à deux lieues de Montbrison, au moment où les troupes de Dubois-Crancé et les Auvergnats vinrent fondre sur Lyon. Il défendit le passage de la Loire autant qu'il le put; et, quoique obligé de céder, il parvint à emmener l'artillerie dont il se servait pour sa défense. Mais, arrivé au village de Chazel, et se voyant accablé par le nombre, il encloua ses canons, et opéra sa retraite sur Lyon. Après la prise de cette ville, il fut saisi, jugé par le tribunal révolutionnaire, et condamné à mort. Au moment où il allait être mitraillé avec un grand nombre d'autres victimes, un régiment d'artillerie républicain, qui avait essuyé de grandes pertes, demanda à être recruté parmi les condamnés, alléguant que la jeunesse de plusieurs d'entre eux devait donner l'espoir de leur conversion à la cause de la liberté. M. de Chenercilles fut ainsi admis à servir dans ce régiment. Mais bientôt il déserta les drapeaux de la république pour rejoindre les armées royalistes. Après la pacification des premiers troubles civils, il s'est retiré dans le sein de sa famille; et, ayant épousé la fille d'un négociant de Saint-Etienne en Forez, il s'est livré, pendant plusieurs années, au commerce, et vit maintenant éloigné des affaires, dans son château de Chenercilles, près de Montbrison. S. T.

CHENEVIX (RICHARD), membre de la société royale de Londres, né en Irlande, l'un des chimistes les plus distingués de ce siècle, a inséré de nombreux articles dans les *Transactions philosophiques*, le *Journal de Nicholson* et le *Magasin philosophique*. Ses *Observations sur les systèmes minéralogiques* contiennent une attaque vigoureuse contre le célèbre Werner, et une défense vraiment philosophique du système de son rival Haüy. Elles furent d'abord publiées dans le 65e. volume des *Annales de chimie*, pendant le séjour de l'auteur à Paris en 1808 : la traduction fut surveillée par M. Chenevix lui-même, qui y ajouta des remarques sur d'Aubuisson. Il a publié : I. *Remarques sur la nomenclature chimique, suivant les principes des néologistes français*, 1812, in-12. II. *Observations sur les systèmes minéralogiques*. III. *Réplique aux Observations*, 1811, in-8°. IV. *Les Rivaux Mantouans*, comédie; et *Henri VII*, *hist. trag.*, 1812, in-8°. A.

CHENIER (LOUIS-SAUVEUR), frère de Marie-Joseph (*Voy.* la *Biogr. univ.* au mot CHENIER), a publié : *Plan général et détaillé pour la formation, en-*

tière organisation, solde, police et administration d'un corps d'artillerie nationale parisienne, 1790, in 8°. Ot.

CHENU (J.) a publié: I. *Barême décimal*, in-12. II. *Traité élémentaire d'arithmétique décimale*, 1804, in-12; 3e. édition, 1810; 4e. édition, 1812; annoncé aussi sous le titre de 5e. édition, 1815, in-12. III. *Petit Barême décimal*, 1810, in-12. IV. *Traité pratique d'arithmétique ancienne et décimale*, 1811, in-8°. Ot.

CHEPY (Pierre-Paul), né à Paris, fils d'un procureur au parlement de cette ville, fort connu par son zèle pour la révolution, remplit les fonctions de secrétaire de légation, d'abord à Liége, puis en Portugal, d'où il fut obligé de fuir pour s'être montré l'apologiste de l'insurrection du 10 août. De retour à Paris, il fut nommé, avec Publicola Chaussard, agent politique dans les Pays-Bas, au moment où Dumouriez en faisait la conquête. (*Voy*. Chaussard.) Arrêté d'abord par ce général, il recouvra sa liberté, et fut envoyé dans les départements de l'Isère, du Mont-Blanc et à Genève. A son retour, en janvier 1794, il fut mis en prison pour avoir écrit, dans le *Patriote français*, contre Marat. On peut, au reste, consulter l'*Almanach des prisons* sur sa conduite dans les premières années de la révolution. Délivré après le 9 therm. an II (27 juillet 1794), il fut envoyé comme vice-consul par le directoire à Rhodes, fut arrêté par les Turcs, lors de l'expédition d'Egypte, et resta deux ans leur prisonnier. Le gouvernement consulaire lui donna, en 1802, la place de commissaire des relations commerciales à Jersey et Guernesey, puis celle de commissaire général de police à Brest, qu'il occupait encore en 1814, au moment où le retour du Roi en amena la suppression. Il vit actuellement à Paris sans fonctions. B. M.

CHERIER (Jean-Claude), lieutenant-général du bailliage de Neufchâteau avant la révolution, fut élu député du tiers-état du bailliage de Mirecourt aux états-généraux de 1789, s'y montra l'un des plus zélés partisans des nouvelles maximes, et siégea constamment au côté *gauche*. Nommé, en septembre 1792, député des Vosges à la Convention nationale, M. Cherier eut la politique circonspection de ne pas voter dans le procès de Louis XVI, et ne prit aucune part aux opérations désastreuses de cette assemblée. Ayant passé par le sort au conseil des cinq-cents, après la session, en 1795, il y donna encore des preuves de sa modération, et en sortit le 30 mai 1798. Après la révolution du 18 brumaire (9 nov. 1799), M. Cherier fut membre du nouveau corps législatif, et fut pourvu, peu après, de l'emploi de sous-préfet à Neufchâteau. Il fut de nouveau élu candidat par les électeurs du département des Vosges en 1808, et nommé par le sénat pour représenter ce département au corps législatif. Resté membre de cette assemblée jusqu'en 1814, il adhéra, le 3 avril, à la déchéance de Napoléon et de sa famille; et, le 8, il accepta la constitution qui rappelait les Bourbons sur le trône de France. Retiré dans sa province pendant l'interrègne, M. Cherier a été choisi, pour la sixième fois, par son département pour le représenter, en 1815, à la chambre des députés. In.

CHÉRON (François), né à Paris le 17 juin 1764, frère de L.-C. Chéron, mort à Poitiers en 1807 (*Voy*. Chéron dans la *Biographie univers.*), débuta dans la carrière littéraire par des articles aussi solides qu'ingénieux, insérés, en 1792, dans le *Journal de Paris*, que rédigeaient André Chénier, Roucher et Lacretelle. Ces articles le firent proscrire au 10 août. Il fut arrêté et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Président de la section du Roule en prairial an III (1795), il faillit être victime de cette terrible journée. Président de la même section au 13 vendémiaire, et proscrit de nouveau, il s'exila de Paris, et n'y rentra qu'en l'an V, pour y éprouver de nouvelles persécutions qui ne cessèrent qu'en l'an VIII (1800). M. Chéron composa, à cette époque, et acheva, en société avec M. Picard, la comédie de *Duhaut-Cours*, dont le succès lui mérita une mention honorable dans le rapport sur l'état des lettres fait par l'Institut. Nommé depuis chef de division au trésor public, M. Chéron a rempli ces fonctions jusqu'au retour du Roi. Quelques mois après, M. le comte de Blacas l'appela près de lui, et lui confia la direction du *Mercure de France*. Les moments de loisir de M. Chéron ont été consacrés à la publication de plusieurs brochures et de plusieurs odes, où il a défendu, avec autant de talent que d'éner-

gie, les principes de la monarchie. En 1814, il fut nommé par S. A. R. Monsieur, censeur de la *Gazette de France*, fonctions qu'il exerça jusqu'au 19 mars 1815. Il fut aussi, en 1816, censeur du *Constitutionnel*. On a de lui : I. *Napoléon*, ou *le Corse dévoilé*, ode aux Français, 1814, in-8°. II. *Tribut d'un Français*, ou *quelques Chansons faites avant et depuis la chute de Buonaparte*, 1814, in-8°. III. *Sur la liberté de la presse*, 1814, in-8°. M. Chéron a été le collaborateur de M. Bellin, dans la comédie des *Deux Espiègles*; et il a rédigé plusieurs articles de la *Biographie universelle*, notamment celui de Crébillon. A.

CHÉRUBINI (Marie-Louis-Charles-Zénobie-Salvador), né à Florence le 8 septembre 1760, commença, dès l'âge de neuf ans, à apprendre les règles de la composition sous Bartoloméo Felici et sous son fils Alessandro. Il n'avait pas encore atteint sa treizième année, lorsqu'il fit exécuter, à Florence, une messe et un intermède. Cet essai fut suivi, dans l'espace de cinq ans, de plusieurs ouvrages pour l'église et pour le théâtre; les uns et les autres furent reçus avec applaudissement. Frappé des talents précoces du jeune Chérubini, le grand-duc de Toscane Léopold II, qui aimait et protégeait les arts, lui accorda, en 1778, une pension, pour lui donner les moyens d'aller se perfectionner sous le célèbre Sarti. Chérubini passa près de quatre ans auprès de cet habile maître; et il reconnaît devoir à ses talents et à ses conseils, la science profonde qu'il a acquise dans le contre-point et le style idéal. Sarti, surchargé d'occupations, confiait souvent à son élève la composition des seconds rôles de ses opéras; de sorte que ses partitions renferment beaucoup de morceaux dont Chérubini est l'auteur. Celui-ci se rendit, en 1784, à Londres, où il fit exécuter la *Finta principessa* et *Giulio Sabino*. Arrivé à Paris, en 1786, il ne s'y fixa point d'abord; il alla, en 1788, à Turin, où il donna son opéra d'*Iphigénie en Aulide*. De retour dans la capitale de la France, il fit représenter, le 3 décembre de cette même année, à l'Opéra, *Démophoon*, le premier ouvrage dont il ait enrichi la scène française. Il composa ensuite un grand nombre de morceaux détachés, qui furent exécutés par la troupe des Bouffons italiens, dans l'année 1790 et les suivantes. On se rappelle encore l'enthousiasme qu'excitait, entre autres, le magnifique quatuor, *Cara da voi dipende*, placé dans l'opéra *dei Viaggiatori felici*. Ce fut en 1791, que M. Chérubini donna, au théâtre Feydeau, son grand opéra de *Lodoïska*. Cet ouvrage fait époque dans la vie de ce célèbre compositeur et dans l'histoire de l'art. Il fit connaître un nouveau genre, dans lequel toutes les richesses instrumentales sont unies à des chants larges et majestueux. Lodoïska fut suivi d'*Élisa*, de *Médée* et des *Deux Journées*. La classe des beaux-arts de l'Institut, dans son rapport sur les prix décennaux, vota une mention pour ce dernier ouvrage. Les succès qu'obtenait Chérubini dans sa patrie adoptive, portèrent sa réputation jusqu'au fond de l'Allemagne. Toutes ses compositions y furent représentées; et il y donna lui-même *Faniska*, en 1805. Depuis son retour à Paris en 1806, il a continué de se livrer à la composition. On distingue parmi les ouvrages qu'il a produits depuis cette époque, sa *Messe à trois voix* avec orchestre, que des juges éclairés regardent comme une savante réunion des beautés du genre ancien et du genre moderne. Chérubini est un des cinq inspecteurs du conservatoire; et il a concouru à la composition de plusieurs méthodes que le conservatoire a publiées. Telles sont la méthode de violon et celle de violoncelle, dans lesquelles il a ajouté, sous les gammes, des basses en contre-point, regardées comme d'excellentes études. Il est membre de l'académie royale des beaux-arts, cinquième section, et fait partie du jury chargé de l'examen de la composition musicale des ouvrages destinés à l'Opéra. Il est encore sur-intendant de la musique du Roi, et a remplacé, le 1er. juillet 1816, M. le Sueur, dans le service du trimestre à la Chapelle. Il a composé : En 1780, *Quinto-Fabio*, opéra en 3 actes. — En 1782, *Armida*; *Mesenzio*, opéras en 3 actes (Florence); *Adriano in Siria*, (Livourne). — En 1783, *Quinto Fabio* (Rome); *Lo Sposo di tre femine*. — En 1784, l'*Idalie*, opéra en 2 actes (Florence); *Alessandro nell Indie* (Mantoue). — En 1785, la *Finta principessa* (Londres). — En 1786, *Giulio Sabino*; un grand nombre de morceaux ajoutés au marquis de *Tulipano* (Londres). — En 1788, *Ifigenia in Aulide* (Turin);

Demophoon (Paris). — En 1790, addition à l'*Italiana in Londra*, de Cimarosa (Paris). — En 1791, *Lodoïska* (Paris). — En 1793, *Koukourgi*, opéra inédit. — En 1794, *Élisa*. — En 1797, *Médée*. — En 1798, l'*Hôtellerie portugaise*. — En 1799, la *Punition*; la *Prisonnière*. — En 1800, les *Deux Journées*. — En 1803, *Anacréon*. — En 1804, *Achille à Scyros*, ballet. — En 1806, *Faniska* (Vienne). — En 1809, *Pigmalione*, au théâtre des Tuileries. Enfin il a composé, en outre, une foule de pièces détachées, dans tous les genres, d'église, de chambre, de théâtre, et même de musique instrumentale, entre autres une sonate pour deux orgues. Chérubini a publié avec Gossec, le Sueur, Méhul : *Principes élémentaires de Musique, suivis de solfège pour servir à l'étude au Conservatoire de musique*, Paris, 1802, 2 vol. grand in-4°. A.

CHEVALIER (Jean-Gabriel-Augustin), ingénieur-opticien de S. A. S. le prince de Condé, membre de la société royale académique des sciences, et chevalier du St.-Sépulcre, né en Savoie, a publié : I. *Instruction sur l'usage des cadrans solaires, horizontaux et universels*, 1805, in-8°. II. *Le conservateur de la vue*, 1810, in-8°.; deuxième édition, 1812, 2 vol. in-8°. III. *De l'usage des lunettes*, 1814, in-8°., extrait de l'ouvrage précédent. IV. *Le Thermomètre de la gloire*, chanson en l'honneur de Napoléon, imprimée dans les *Hommages poétiques*, t. II, p. 310. — Chevalier (Pierre), compositeur d'imprimerie, a publié : I. *La mort d'Abel*, tragédie, 1793, in-8°. II. *Jeanne Gray, ou le triomphe de la religion*, poëme en quatre chants, 1809, in-8°. — Chevalier (M.-J.-G.), romancier, a publié : *Recueil d'anecdotes, contes, historiettes et mélanges*, Paris, 1808, 2 vol. in-12. — Chevalier (E.), cultivateur à Argenteuil, a publié : I. *Restauration et aménagement des forêts et des bois particuliers*, 1806, in-12. II. (Avec Sonnini et Viellard), *Vocabulaire portatif d'agriculture, d'économie rurale et domestique, de médecine*, etc., 1810, in-8°. — Chevalier (P.-C.-L.-J.), de Lyon, a publié : *Tableau comparatif des mesures légales et des mesures usuelles*, 1812, in-8°. Ot.

CHEVALIER (Armand), né vers 1778 à Chandernagor, où son père était gouverneur, fut auditeur au conseil-d'état sous le gouvernement impérial, et nommé sous-préfet de Blois (Loir-et-Cher), le 14 janvier 1811, et sous-préfet de Dreux, le 8 avril 1813. Il a quitté ses fonctions pendant l'interrègne, en 1815, et les a reprises aussitôt après le retour du Roi. — Chevalier (Léopold), ex-directeur de l'atelier monétaire de Limoges, membre de la société d'encouragement de Paris, etc., a publié dans le journal de la Haute-Vienne et à Paris, en 1806, in-8°., *Rapport historique sur l'île d'Elbe*, brochure de 21 pages. C'est dans cet ouvrage qu'il soutient que les mines de l'île d'Elbe sont exploitées depuis plus de quarante mille ans, opinion vivement combattue par l'ingénieur Soalhat dans le sixième volume des *Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe* par M. le comte de Fortia d'Urban. A.

CHEVALIER (Madame), comédienne, élève du théâtre de Lyon, d'où elle vint figurer, pendant quelque temps et avec assez de succès, sur l'un des théâtres de Paris. Elle se rendit à Hambourg en 1795; et elle y fit, durant plusieurs années, les délices des amateurs de la scène française. Ses triomphes furent les rôles de Babet, de Georgette, de Virginie, de Camille, et surtout celui de la fille du geolier dans *Raoul, sire de Créqui*. Sa voix n'était pas alors encore formée; elle manquait de méthode, et son chant ne recevait d'attrait que de sa jolie figure : mais le célèbre Garat, qui vint passer six mois dans cette ville, lui donna ses leçons; et, s'il ne trouva pas en elle assez de flexibilité dans le gosier, il sut du moins lui communiquer une bonne part de la grâce exquise de son chant. En 1798, madame Chevalier fut engagée au théâtre de Saint-Pétersbourg, où elle se rendit, accompagnée de son frère et de son mari, tous deux fort mauvais danseurs. Sur sa réputation, le public de cette capitale accueillit l'actrice avec le plus vif enthousiasme; et l'empereur Paul Ier., lui-même, ne tarda pas à montrer un goût très décidé pour sa personne. Bientôt, abusant de l'ascendant qu'elle avait pris sur ce prince, la chanteuse fut plus puissante en Russie pour y faire commettre des actes de tyrannie, que jamais l'impératrice ne l'avait été pour le bonheur de son peuple. Les bornes de cet article ne nous

permettent pas d'entrer dans le détail des intrigues auxquelles elle eut part pendant plus de deux années Le lecteur qui voudra s'en instruire, pourra recourir à l'ouvrage de Kotzebue, intitulé : *L'année la plus mémorable de ma vie.* Aussitôt après l'avénement d'Alexandre Ier., elle fut conduite à la frontière de Russie avec défense d'y rentrer. On la croit remariée à Cassel, avec un ancien secrétaire de la légation française. A.

CHEVALIER. *Voy.* LECHEVALIER.

CHEVIGNÉ (JACQUES-ANTOINE, vicomte DE), chevalier de Saint Louis, fit ses premières armes dans le régiment de Dauphiné, qu'il quitta pour commander une compagnie de dragons dans le régiment de Chartres. Il émigra en 1791, prit du service dans les mousquetaires de l'armée des princes, fit, en cette qualité, plusieurs campagnes, entra comme volontaire dans le régiment de lord Moira, et prit part à la malheureuse expédition de Quiberon. Après la défaite des royalistes, M. de Chevigné ne se rembarqua point; il servit sous les ordres de M. de Mallet, comme lieutenant-colonel dans la Normandie, jusqu'à la pacification de 1800. Il habite aujourd'hui (1816) la capitale. — CHEVIGNÉ (Louis-Marie, comte DE), frère puîné du précédent, fut aussi officier dans le régiment de Dauphiné. Il émigra de même en 1791, servit dans l'armée des princes, et fit toutes les campagnes comme aide-major dans le régiment d'Armagnac. Rentré en France à la suite du Roi en 1814, il fut créé chevalier de Saint-Louis, et fait colonel; il servit, en cette qualité, dans la division royaliste de la Loire-Inférieure, commandée par le comte de Coislin, en 1815, après l'évasion de Buonaparte de l'île d'Elbe. — Leur frère aîné (Artur-Luc, marquis DE CHEVIGNÉ), est aussi chevalier de Saint-Louis. — CHEVIGNÉ (Louis DE) était garde-du-corps en 1815. Il a publié : *Moretum de Virgile, avec la traduction en vers français*, Paris, 1816. — Enfin quatre autres CHEVIGNÉ étaient au service du Roi avant la révolution. Deux ont péri glorieusement dans la Vendée, un troisième en Allemagne dans l'armée des princes : le quatrième, officier du génie, servant dans l'armée anglaise, a commandé la sortie de Menin en 1793; il est allé depuis aux Etats-Unis d'Amérique, où il a pris du service. S. T.

CHEVREUSE-LUYNES (Le duc CHARLES DE), pair de France, né vers 1776, refusa tous les emplois qu'on lui offrit sous le gouvernement impérial, quoique ses plus proches parents en eussent accepté On sait que la duchesse de Chevreuse, sa femme, mourut en 1812 dans l'exil auquel elle avait été condamnée par Buonaparte, qui lui avait proposé de la nommer dame d'honneur de la reine d'Espagne. La duchesse répondit avec beaucoup de courage à cette proposition, « qu'il n'y avait jamais eu de geolier dans sa famille. » Cette réponse fut suivie à l'instant même d'un ordre de s'éloigner de Paris. Le duc de Chevreuse jouit d'une grande fortune; des mœurs douces et d'éminentes qualités le font chérir et estimer de tous ceux qui le connaissent. O.

CHEZY (ANTOINE-LÉONARD), né à Paris le 15 janvier 1773, est fils de Chezy, directeur de l'école des ponts-et-chaussées. (*Voy.* CHEZY dans la *Biographie univers.*) Il fut admis à l'école polytechnique lors de sa formation, et n'en sortit que pour suivre les cours de l'école des langues orientales, lorsqu'elle fut établie. Peu de temps après, il entra à la Bibliothèque royale, où il occupe la place de premier employé aux manuscrits. Depuis ce moment, M. Chezy n'a cessé de se livrer à la littérature arabe et persane. En 1807, il a publié : *Medjnoun et Leïla*, poème traduit du persan de Djami, Paris, 2 vol. in-18. Cette composition célèbre du Pétrarque persan, n'a rien perdu de sa grâce sous la plume d'un traducteur assez habile pour conserver dans notre langue les images brillantes, les métaphores hardies, et jusqu'au coloris de l'original : cette traduction fut jugée digne d'un prix décennal en 1800. La Chrestomathie arabe de M. Silvestre-de-Sacy renferme un *Extrait du livre des merveilles de la nature*, par Cazwini, dont la traduction est due à M. Chezy. Cet Extrait, important pour l'histoire naturelle, est accompagné de notes pleines d'érudition. Au milieu de ses travaux, cet orientaliste trouva quelques instants à donner à l'étude du sanskrit. Pour caractériser les difficultés que cette langue lui présenta, et les succès qu'il obtint, nous emploierons les propres expressions de son illustre maître, M. Silvestre-de-Sacy : « La littérature sanskrite » semblait appartenir exclusivement à

» l'Angleterre : les savants français les » plus zélés pour les progrès des con» naissances philologiques, n'avaient for» mé pour elle que des vœux impuis» sants..... M. Chezy conçut le projet » presque téméraire de s'ouvrir à lui» même une nouvelle source de jouis» sances en forçant le passage hérissé de » tant de difficultés. A l'aide des ouvrages » bien imparfaits du P. Paulin de Saint» Barthélemi, ou plutôt à l'aide d'une » forte détermination, il parvint, en peu » d'années, à pénétrer dans le sanctuaire » mystérieux des adorateurs de Brahma ; » et lorsque l'illustre Ch. Wilkins publia » la grammaire sanskrite au Bengale, » M. Chezy était déjà en état de juger » cet ouvrage, et d'en rendre compte en » homme qui pouvait s'en passer. » (*Moniteur* de 1815, n°. 32.) Ce savant est en effet le premier Français qui ait acquis, sans avoir voyagé, une connaissance positive de la langue sanskrite : il en donna la preuve lorsqu'il publia l'épisode suivant, tiré du Ramayana : *Yadjnadatta-Badha*, ou *La mort de Yadjnadatta*, Paris, 1814, in-8°. Après l'avoir nommé chevalier de la Légion-d'honneur en 1814, le Roi créa en sa faveur, le 29 novembre de la même année, une chaire de sanskrit au Collége-Royal. L'académie des inscriptions a admis M. Chezy au nombre de ses membres en 1816; il est aussi l'un des rédacteurs du *Journal des savants*. J.

CHEZY (Helmina), petite-fille de Mme. *Karschin*, est connue par ses nombreuses productions en vers. (*Voy*. Durbach, dans la *Biogr. univ*.) Née à Berlin, elle porta d'abord, de son premier mari, le nom de baronne de Hastfer, et vint avec Mme. de Genlis à Paris, où elle épousa M. Chezy. Après un séjour de plusieurs années dans cette capitale, elle retourna en Allemagne où elle se trouvait à l'époque des dernières guerres. Elle entra alors dans la société des *Dames patriotes*, et s'y fit remarquer par son zèle. Ses ouvrages, écrits en allemand, annoncent de l'instruction, et une imagination hardie. Nous citerons : I. *Les Mélanges français*, Tubingen, 1803-1807, 18 cah. in-8°. Madame Chezy eut, pour cet ouvrage, plusieurs collaborateurs. II. *La duchesse de la Vallière; traduit du français de madame de Genlis*, Francfort, 1804, in-8°. III. *La vie et les poésies romanesques de la fille de madame Karsch* (Madame Klenk); *monument de l'amour filial*, ibid., 1805, in-8°. (En publiant cet ouvrage de sa mère, Mme. Chezy suivit l'exemple de Mme. Klenk, qui avait publié les poésies de sa propre mère, Mme. Karschin). IV. *La vie et les arts à Paris depuis Napoléon Ier.*, Weimar, 1805-1806, 2 vol. in-8°. V. *Poésies de la petite-fille de la Karschin*, Alchaffenburg, 1812, avec une dédicace au roi de Prusse. Ce recueil renferme plusieurs imitations de poètes orientaux. VI. Une Imitation en prose allemande, mêlée de vers de l'ancien roman français *Girart de Nevers*. VII. Traduction du roman de *Valérie*, par Mme. de Krudner. Le n°. 2 du second volume de l'*Europe*, par Frédéric Schlegel, contient un article de madame Chezy *sur les poésies de Tieck*. Plusieurs cahiers du *Journal du luxe et des modes*, qu'on publie à Weimar, renferment aussi de cette dame quelques notices et contes bien écrits, entre autres, un *Aperçu sur les femmes-auteurs modernes en France;* et un conte intitulé : *Le Chanteur aveugle, imité de l'arabe*. B. d.

CHIAPPE (André), député de la Corse à la Convention nationale, y vota pour la détention de Louis XVI, pour son bannissement à la paix, et pour le sursis à l'exécution. Il proposa, dans la séance du 20 avril 1793, de déclarer que les vingt-deux membres dénoncés par les sections de Paris n'avaient pas cessé de mériter la confiance de l'assemblée : il ne fut pas néanmoins proscrit avec la Gironde. Nommé commissaire pour la Corse, il refusa de s'y rendre, fut élu secrétaire le 21 décembre 1794, et demanda, le 28 janvier 1795, que Duhem fût renfermé à l'Abbaye, pour avoir dit que l'aristocratie et le royalisme triomphaient. Envoyé en mission dans le Midi, au plus fort de la réaction, il annonça que les *terroristes* avaient enlevé les armes de l'arsenal de Toulon, afin d'empêcher la sortie de l'escadre, et de venir, au nombre de 25,000 hommes, rétablir la *Montagne* à Paris. De Toulon, il se rendit aux armées, et transmit à l'assemblée le vœu de la division de droite de l'armée d'Italie, pour l'acceptation de la constitution de l'an III. Entré au conseil des cinq-cents, il s'y éleva, le 7 novembre 1795, contre le décret d'arrestation de plusieurs nouveaux députés, impliqués

dans la révolte de vendémiaire. Il sortit du corps législatif en mai 1797. Après la révolution du 18 brumaire, il fut nommé juge d'appel des départements de l'île de Corse, et, en 1804, procureur général-impérial près ce tribunal, séant à Ajaccio. En 1814, M. Chiappe vint, à la tête d'une députation des habitants de cette ville, féliciter le Roi sur son retour, et l'assurer du dévouement des habitants de la Corse. — CHIAPPE, ancien capitaine du génie, fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 24 octobre 1814 par le Roi, et officier d'ordonnance, le 29 mai 1815, par Buonaparte. Envoyé, à cette époque, par ce dernier, en mission dans le département de la Somme, il lui fit différents rapports sur ce qu'il appelait le *mauvais esprit des habitants*. Ces rapports ont été publiés dans le *Portefeuille de Buonaparte, trouvé sur le champ de bataille de Waterloo*, Paris, 1815, in-8°. A.

CHIARA (ÉTIENNE DE), chanoine, professeur de droit-canon à l'université de Palerme, est auteur du livre intitulé : *De la nécessité de l'assemblée permanente des évêques de Sicile dans les circonstances actuelles, qui rendent dangereux et difficile tout accès auprès du souverain pontife*, Palerme, 1813. Un décret de Pie VII, du 24 août 1815, a condamné et prohibé cet ouvrage, comme contenant des propositions fausses, erronées, injurieuses au St.-Siége et destructives du régime hiérarchique. A.

CHIAVERINI (LOUIS), médecin du collége de Naples, fut envoyé en France par Murat, pour s'y perfectionner dans la science vétérinaire. Il en avait acquis la plus profonde connaissance, lorsque le roi Ferdinand IV remonta sur le trône de Naples, en 1815 : le ministère de ce monarque s'empressa de le rappeler pour lui conférer la chaire de cette science, dont Chiaverini est maintenant professeur à Naples. Avant de venir en France, il avait donné au public les ouvrages suivants : I. *Epitome di medicina pratica del prof. Frank, tradutto del latino*, Naples, 1809 et 1810. II. *Ricerche su le cagioni e su i fenomeni della vita animale, e dell' uomo in particolare*, Naples, 1810. III. *Breve ragguaglio su l'origine e su i progressi della medicina*, Naples, 1811. IV. *Memoria sul controstimolo*, inséré dans le *Giornale medico-chirurgico di Parma*, 1812. Il a publié en français, à Paris, dans la dernière année du séjour qu'il y a fait, un opuscule intitulé : *Essai d'analyse comparative sur les principaux caractères organiques et physiologiques de l'intelligence et de l'instinct*, Paris, 1815. N.

CHICHKOFF (N.), né vers 1750, se livra de bonne heure à l'étude de la langue slavonne ; ce qui le mit en état d'écrire purement et avec facilité en langue russe. Ayant publié des synonymes russes, il fut reçu membre de l'académie des sciences de St.-Pétersbourg : l'empereur Alexandre le chargea ensuite de la surveillance des études du corps des cadets de la marine. Lorsque M. Spéransky fut disgracié et perdit la place de secrétaire d'état, M. Chichkoff fut nommé pour remplir ce poste important : il a rédigé les ukases, les proclamations et une partie des pièces que l'empereur a adressées aux peuples qui lui sont soumis. On y remarque une grande élévation de pensées et un style figuré assez analogue aux Livres saints. M. Chichkoff a des mœurs douces, peu d'ambition et un grand attachement à sa patrie. O.

CHIFFLET, d'une famille distinguée du parlement de Besançon, fut nommé, en septembre 1815, par le département du Doubs, membre de la chambre des députés, et se fit remarquer parmi les plus zélés défenseurs de la monarchie. Élu commissaire du huitième bureau, pour le projet de loi sur les cris séditieux, il proposa divers amendements. Le 13 décembre, il fit, en qualité de commissaire du même bureau, une motion sur le projet relatif à l'amnistie, et vota pour le projet de la commission. Le 4 janvier 1816, il parla pour le système de confiscation et d'indemnité à exiger de la part de ceux qui seraient condamnés. Enfin, il se rangea entièrement à l'avis de la commission qui avait été nommée pour l'examen de cette question importante. Commissaire du bureau établi pour la discussion du projet de loi présenté par le vicomte de Castelbajac, tendant à autoriser les donations en faveur du clergé, il prononça, sur ce sujet, le 9 janvier 1816, un long discours. « Il est temps enfin, dit-il, que » l'on cesse de voir dans les prêtres des » fonctionnaires salariés et vivant de leur » état, mais bien des ministres de l'É» vangile, exerçant un pouvoir spirituel,

» qu'aucune espèce de salaire ne doit » payer. Le clergé ne reprendra l'influen- » ce qui lui est nécessaire pour le bonheur » commun, qu'en devenant *propriétaire.* » Je ne prétends pas dissimuler les abus » qui s'étaient introduits, suite trop or- » dinaire des grandes richesses. Mais l'é- » poque fatale était venue, où l'on ne » savait pas réformer : on trouvait plus » court de détruire. Cette fureur de des- » truction, on l'a étendue jusqu'à ces » vénérables pasteurs de nos campagnes : » les curés, au milieu d'un peuple sim- » ple, souvent les seuls instruits, étaient » les seuls instituteurs de la jeunesse, les » seuls en état de donner un conseil utile » aux familles comme aux particuliers, et » de répandre dans les campagnes quelque » instruction, quelques connaissances ; » et elles étaient gratuites... Ils visitaient » l'homme affligé, le malade : combien » les consolations qu'ils leur portaient, » étaient douces ! comme elles devenaient » efficaces, quand elles étaient accom- » pagnées de consolations temporelles ! » Combien leur sort est différent aujour- » d'hui ! Ils n'ont pas le nécessaire as- » suré. Le curé voit ses paroissiens crain- » dre son approche, s'éloigner de lui, » parce qu'ils lui doivent une somme » modique : ces malheureux habitants, » qui sentent surtout leur pauvreté, » voient avec moins de regret leur com- » mune abandonnée de son pasteur ; mais » en s'éloignant du ministre, on s'éloigne » de la religion, et la religion finit par » s'éteindre. » Le 19 janvier 1816, M. Chifflet fut choisi membre de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Bonald, pour la suppression du divorce. Il parla avec force en faveur de cette proposition, et contribua beaucoup à la faire adopter. D.

CHIRAT (Charles-Bernardin) était président du tribunal de commerce de Lyon, lorsqu'il fut nommé, par le département du Rhône, candidat, et, le 10 août 1810, par le sénat, député au corps législatif. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte ; et, le 8, il accepta l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France. Il fut réélu, en septembre 1815, membre de la chambre des députés, où il ne se fit point remarquer. Iv.

CHLADENIUS ou CHLADNI (Ernest-Frédéric-Florent), né à Wittemberg le 30 novembre 1756, docteur en droit, célèbre par ses découvertes sur l'acoustique, et créateur d'une nouvelle théorie de cette science, a publié : I. *Découvertes sur la théorie du son*, Leipzig, 1787, avec 2 planches. Ce premier Mémoire de l'auteur sur l'acoustique, contient des recherches sur les vibrations d'une plaque ronde, d'une plaque carrée, d'un anneau, d'une cloche, etc. II. *Sur l'origine des masses de fer trouvées par Pallas, et d'autres masses semblables, et sur quelques phénomènes de la nature analogues*, Leipzig, 1794, in-4°. Ce Mémoire sur les pierres atmosphériques et les masses de fer qu'on a vues tomber quelquefois à la suite d'un météore, a été traduit en français par M. Coquebert-Montbret ; et cette traduction se trouve dans le tome v du *Journal des Mines*, avec des changements considérables. III. *L'Acoustique*, Leipzig, 1802, in-4°., avec 12 planches ; traduit en français par l'auteur lui-même, pendant son séjour à Paris, en 1809, et publié la même année, in-8°., avec 8 planches. L'Institut en a fait le sujet d'un rapport lu dans ses séances du 13 février et du 18 mars 1809. On trouve dans le 3e. numéro du *Journal allemand pour l'Allemagne*, 1790, un Mémoire de Chladni, intitulé, *De l'Euphone, instrument de musique. L'Euphone*, inventé en 1789 et exécuté en 1790, consiste en de petits cylindres de verre, que l'on touche avec les doigts humectés d'eau. Le n°. 7 du *Journal du luxe et des modes*, 1795, contient une Notice sur quelques perfectionnements et sur l'inventeur de cet instrument. Les *Nouveaux Mémoires de la société des Curieux de la nature, à Berlin*, vol. 1er., 1795, in-4°., contiennent des *Observations de M. Chladni sur les sons qu'on peut produire par le moyen du gaz oxigène, enflammé dans un tuyau.* La *Gazette universelle pour l'art musical*, contient aussi une notice *sur le clavicylindre* de M. Chladni. Cet instrument, achevé au commencement de 1800, et perfectionné depuis ce temps, est composé d'un clavier, et, derrière ce clavier, d'un cylindre de verre, qui tourne par le moyen d'une pédale et d'une roue plombée. Ce cylindre n'est pas lui-même le corps sonore, comme les cloches de l'harmonica ; mais il produit le son par le frottement exercé sur le mécanisme intérieur. L'avantage principal de cet ins-

trument est de pouvoir prolonger les sons à volonté, avec toutes les nuances du *crescendo* et du *diminuendo*, selon qu'on augmente ou qu'on diminue la pression sur les touches. L'instrument ne se désaccorde jamais. Les rapports de l'Institut de France et du Conservatoire en ont jugé d'une manière très favorable. Voici comment M. Chladni parle lui-même de la marche de ses idées, par rapport à ses découvertes : « En faisant (en 1785) beaucoup d'expériences très imparfaites, j'avais observé qu'une plaque de verre ou de métal donnait des sons différents, lorsqu'elle était frottée ou frappée dans divers endroits ; mais je ne trouvais nulle part des renseignements sur ces manières de vibrer. Les journaux avaient donné, dans ce temps-là, des notices sur un instrument de musique, fait en Italie par l'abbé Mazzochi, et consistant en des cloches auxquelles il appliquait un ou deux archets de violon ; ce qui me fit concevoir l'idée de me servir d'un pareil archet, pour examiner les vibrations de différents corps sonores. » C'est aussi dans ses expériences, que M. Chladni a découvert qu'en répandant du sable très fin sur une plaque de verre, et en touchant cette plaque avec un archet de violon, les vibrations produites par le frottement de l'archet sur le verre, quand les coups d'archet sont appliqués aux mêmes endroits de la plaque et avec une force égale, font toujours décrire au sable les mêmes figures ; d'où il résulte que l'influence des vibrations sur les corps est soumise à des lois mathématiques et positives. B. D.

CHOISEUL-GOUFFIER (Le comte MARIE-GABRIEL-AUG.-LAURENT DE), né en 1752, et ainsi appelé depuis son mariage avec Mlle. de Gouffier, fit dans sa jeunesse, un voyage en Grèce et en Asie, très utile aux sciences et aux lettres, et publia les résultats de ses découvertes ; ce qui le fit admettre à l'académie des inscriptions. En 1784, M. de Choiseul se présenta pour remplir une des places vacantes dans l'académie française, malgré une convention tacite faite entre les membres de la première de rayer de leur liste celui d'entre eux qui solliciterait pour être admis dans la seconde. En conséquence de cette convention, M. Anquetil, son confrère, ne trouva rien de mieux à faire que de citer le candidat *au tribunal des maréchaux de France*, qui se déclara incompétent pour juger cette affaire ; et M. de Choiseul, élu à l'académie française à la place de D'Alembert, prononça son discours de réception, le même jour que Bailly, le 26 février 1784. Ce fut vers le même temps qu'il fut choisi ambassadeur de France près la Porte-Ottomane ; il emmena avec lui plusieurs artistes, savants et gens de lettres, entre autres l'illustre Delille, dont il fut long-temps l'ami et le protecteur. M. de Choiseul passa plusieurs années dans cette belle contrée, occupé, en même temps, de savantes recherches, et d'objets politiques de la plus haute importance. Un ministre étranger, voyant avec peine l'influence qu'exerçait le comte de Choiseul-Gouffier sur le divan, remit à ce conseil un exemplaire du *Voyage en Grèce*, et fit observer que dans le discours préliminaire M. de Choiseul excitait les Grecs à briser leurs chaînes, et à se rendre dignes de leurs ancêtres : mais le comte de Choiseul, qui avait établi une imprimerie dans son palais à Constantinople, fit sur-le-champ imprimer un carton qu'il substitua au passage dénoncé, et remit lui-même au grand-seigneur un exemplaire ainsi corrigé, disant que les autres ne pouvaient être qu'une contrefaçon faite par ses ennemis ; ce moyen eut tout l'effet qu'il s'en était promis. M. de Choiseul se trouvait encore à Constantinople à l'époque de la révolution. On lut à l'assemblée nationale, le 16 janvier 1790, une lettre par laquelle il annonçait l'envoi d'un don patriotique de 12,000 liv., au nom de plusieurs Français établis dans cette capitale. Il y joignait une pareille somme, donnée par un citoyen qui ne voulait pas être connu ; mais on sut bientôt que cet anonyme était M. de Choiseul lui-même. Il fut nommé, en 1791, ambassadeur à Londres, par le gouvernement constitutionnel ; mais il ne s'y rendit point, et continua d'habiter Constantinople, d'où il adressa toutes ses correspondances et rapports aux princes, frères de Louis XVI, qui se trouvaient alors en Allemagne. Cette correspondance fut saisie en Champagne, par l'armée républicaine ; et le rapport en ayant été fait à la Convention nationale, le 22 novembre 1792, M. de Choiseul fut décrété d'arrestation. Il quitta alors Constantinople, alla en Russie, où l'impératrice

Catherine le reçut de la manière la plus flatteuse, et lui accorda une pension. A l'avénement de Paul Ier., il fut nommé son conseiller intime et directeur de l'académie des arts et des bibliothèques impériales; cette faveur néanmoins ne fut pas de longue durée: il fut même obligé de s'éloigner de St.-Pétersbourg, en 1800, à cause de l'intimité de ses relations avec le comte de Cobenzel: mais Paul Ier. lui avait donné des preuves de sa munificence, et il avait fait épouser à son fils la comtesse Potocka. M. de Choiseul revint dans sa patrie, en 1802; et il prit place, l'année suivante, à la seconde classe de l'Institut, en sa qualité de membre de l'ancienne académie des inscriptions. Depuis long-temps, il n'a pas cessé d'habiter la France, vivant en simple particulier, dans un pays où, à une autre époque, ses qualités personnelles et ses talents littéraires l'auraient porté aux places les plus éminentes. Ce n'est qu'en 1814, après le retour du Roi, que M. le comte de Choiseul a repris ses titres et son rang. Le Roi le créa alors pair de France et membre du conseil privé. Il perdit encore une fois ses titres, lors du retour de Buonaparte, en 1815; mais il les recouvra, après le second retour de S. M. Il présida, à cette époque, le collége électoral de Seine-et-Oise, et fut élu secrétaire du cinquième bureau de la chambre des pairs, le 12 octobre. Le 19 décembre suivant, il prononça, sur l'inamovibilité des juges, un discours ainsi terminé: « Dans le cas où le principe de l'inamovibilité serait consacré » dès le premier instant, je demande, » comme préservatif de cette mesure précipitée, qu'une délibération solennelle » avise aux moyens d'exclure à jamais » des fonctions judiciaires tous ceux » qui, violant leurs serments, traîtres » envers le Roi et la patrie, ont accueilli et reconnu pour leur souverain » l'usurpateur échappé de l'île d'Elbe; » qui, en signant l'acte additionnel, ont » adhéré à la proscription de l'antique et » auguste race de nos rois, et pris ainsi » le criminel engagement de repousser à » jamais du trône français les descendants » de St.-Louis, de Henri IV, de Louis » XIV, et les héritiers des vertus de Louis » XVI. » M. de Choiseul a été maintenu dans son ancien titre de membre de l'académie française, par l'ordonnance royale du 21 mars 1816; et, le 25 août de la même année, il a lu, comme membre de l'académie des inscriptions, dans une séance publique de l'Institut, une *Dissertation sur Homère*, aussi remarquable par le style que par l'érudition. M. de Choiseul est aussi associé libre de l'académie des beaux-arts. Son *Voyage pittoresque de la Grèce*, tome Ier., parut en 1782, in-fol. atlant. Il a publié depuis une seule livraison du 2e. vol. On a imprimé à part quelques exemplaires du discours préliminaire (1783, in-18). La classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, dans son rapport du 20 février 1808, qui comprend les progrès de l'histoire et de la littérature depuis 1789, cite, avec de grands éloges, les services importants que M. de Choiseul-Gouffier a rendus à la géographie et à l'histoire de la Grèce. Les levées et les reconnaissances qu'il avait fait faire dans les parties les plus intéressantes de cette contrée, furent communiquées à l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*, et confiées à M. Barbié du Bocage, qui, avec ces secours, a formé un atlas de la Grèce, très riche en géographie positive et en détails de toute espèce. On s'était flatté que son retour et la reprise de ses travaux allaient donner aux savants de nouvelles richesses; mais la publication de son *Voyage pittoresque* se trouve encore retardée par les vérifications qu'il faut faire sur les lieux. La carte de la Troade, levée depuis long-temps par ses soins, a servi de base à celle que Lechevalier et les Anglais ont publiée depuis plusieurs années. Il en est de même des *Vues relatives au voyage de Syrie*, dont le plan et la publication ont été l'objet des réclamations de M. de Choiseul. (*Voy.* CASSAS.) Au reste, il paraît que M. de Choiseul a perdu une partie des matériaux nécessaires à l'achèvement de son ouvrage; ce qui doit faire craindre qu'il ne reste incomplet. Le gouvernement français lui a fait rendre la plus grande partie des objets d'arts qu'il avait acquis en Grèce; et il les a réunis dans un jardin nommé Idalie, près des Champs-Elysées, où il a fait exécuter un monument dans la construction duquel on a employé les superbes caryatides du temple de Minerve qu'il avait fait modeler. Cette retraite est encore embellie par les souvenirs d'un homme aussi distingué par son goût que par son ur-

banité. Son *Mémoire sur l'hippodrome d'Olympie*, lu à l'académie des inscriptions en 1784, et augmenté depuis, a été inséré en 1808 dans le tome 49 des *Mémoires* de cette société savante ; il est accompagné de deux planches. On trouve aussi du même, dans le tome 2 des *Mémoires* de la 3e. classe de l'Institut, des *Recherches sur l'origine du Bosphore de Thrace*. M. de Choiseul a rédigé une partie des notes de la seconde édition du poème de l'*Imagination* de Delille. Il a épousé en secondes noces, en 1816, Mme. Hélène de Beaufremont, née Lavauguyon. D.

CHOISEUL-STAINVILLE (Le duc CLAUDE-ANTOINE-GABRIEL DE), cousin-germain du précédent, et duc par confirmation du titre en faveur de son mariage avec la nièce de l'ancien ministre, fille du maréchal Choiseul-Stainville, était colonel du régiment de royal-dragons en 1791, lorsque Louis XVI, voulant se soustraire à la tyrannie du parti révolutionnaire, résolut de s'éloigner de sa capitale. M. de Choiseul reçut ordre de protéger le passage du Monarque à Varennes, avec son régiment : mais, par un mal-entendu bien funeste, le mouvement qu'il devait faire éprouva quelque retard, et il ne se trouva pas à temps au poste qui lui était assigné. M. de Choiseul fut néanmoins arrêté, par ordre de l'assemblée nationale, ainsi que M. le comte Charles de Damas, et emprisonné à Verdun, puis transféré à Orléans, d'où il ne sortit de prison qu'à la faveur de l'amnistie proclamée lors de l'acceptation de la constitution. Il partagea ensuite tous les dangers du Roi, et resta près de lui jusqu'à sa translation au Temple. Étant alors sorti de France, il leva un régiment de hussards au service de l'Angleterre, et fut pris une seconde fois par les républicains, avec le comte Charles de Damas, dans leur passage d'Allemagne en Angleterre. Grâces aux sacrifices faits par la cour de Londres, il échappa de nouveau à ses ennemis : mais ayant échoué, quelque temps après, sur les côtes de Picardie, il fut emprisonné à Calais, avec plusieurs autres émigrés; et les Anglais firent de vains efforts pour obtenir leur liberté. Ces messieurs furent traduits devant une commission militaire, et défendus par M. Morgan, qui s'efforça de faire respecter en eux le droit des gens, comme naufragés. La procédure, suspendue et reprise à différents intervalles, donna lieu à plusieurs discussions au corps législatif, où le parti *clichien* les défendit long-temps. Briot lui-même se montra en leur faveur en 1799. Buonaparte, devenu Ier. consul, fit déporter M. de Choiseul et ses compagnons d'infortune sur la frontière de Hollande. Rentré en France quelque temps après, il y vécut paisiblement jusqu'à la chute du gouvernement impérial. M. de Choiseul fut nommé pair le 4 juin 1814, et lieutenant-général le 22 du même mois. Au mois de décembre de la même année, il remplaça son cousin le duc de Choiseul-Praslin, dans le commandement de la première légion de la garde nationale parisienne. Quand Buonaparte revint en France dans le mois de mars 1815, le duc de Choiseul suivit le Roi à Gand, et fut, à son retour, choisi par S. M. pour présider le collége électoral du département des Vosges. Le 12 octobre 1815, il fut nommé secrétaire de la chambre. Lors de la présentation du testament de Marie-Antoinette à la chambre des pairs, le 28 fév. 1816, M. de Choiseul monta à la tribune, et dit, d'une voix émue : « Vous » venez d'entendre la communication des » sentiments augustes qui ont toujours » animé cette reine dont le caractère pré- » sentait l'union si parfaite de la grâce la » plus noble et du courage le plus subli- » me ; de cette digne épouse du plus juste » et du plus vertueux des rois..... Honoré » de ses bontés, j'ose le dire, de sa con- » fiance ; désigné peut-être dans ses der- » niers souvenirs, n'ayant été séparé » d'elle que sur le seuil du Temple, plus » qu'un autre je retrouve dans ce pré- » cieux écrit ces sentiments admirables » qu'elle manifestait sans cesse, cette clé- » mence surnaturelle, ce souvenir reli- » gieux des services, ce parfait oubli » des injures, enfin ces qualités si rares » qui confondirent si dignement ses » calomniateurs, et furent le déses- » poir de ses bourreaux. C'est avec un » sentiment de joie et d'orgueil pour sa » mémoire, que je vois offrir à l'admi- » ration de la France la révélation de ses » dernières pensées, qui complètent l'hon- » neur de sa noble existence. Il n'est plus » permis maintenant de louer celle qui » est au-dessus de toute louange : tout » doit se taire, tout doit se recueillir dans » le respect et la douleur ; la reine, au » bord du tombeau, se présente à la pos-

» térité comme le modèle des mères, des » épouses et des reines. » D.

CHOISEUL-PRASLIN (Le duc Antoine-César-Félix de), fils du duc de Choiseul-Praslin, député à l'assemblée nationale de 1789, et qui se rangea du parti révolutionnaire. Comme son père, il n'émigra point; il se sépara de la cause de la noblesse, et fut un des premiers à se soumettre à Buonaparte, aussitôt après que ce général se fut emparé du pouvoir. Devenu un de ses chambellans en 1805, et, en 1811, président du collége électoral de Seine-et-Marne, M. de Praslin se présenta à lui le 24 février suivant, et il dit: « La première pensée des électeurs a été de satisfaire à ce besoin » de leurs cœurs, de témoigner leur admiration et leur reconnaissance au génie bienfaisant qui veille sur les destinées de ce vaste empire qu'il a créé. » Quelle alégresse a pénétré vos sujets » en apprenant qu'ils allaient avoir un » rejeton du plus grand, du plus illustre » des monarques! Déjà un long avenir » de prospérités est assuré à leurs arrière-neveux. Ils auront, pour souverain, un prince instruit dans l'art si » difficile de régner, par le profond génie qui préside à nos destinées. Puissent nos petits-enfants jouir encore » long-temps du bonheur d'être gouvernés » par lui, et lui répéter, comme à vous: » Vive à jamais le grand Napoléon! » Dans le mois de janvier 1813, au moment où Buonaparte redoublait d'efforts pour réparer les désastres de sa campagne de Russie, M. de Choiseul-Praslin s'empressa de lui donner de nouvelles preuves de dévonement; et après lui avoir offert, au nom de son département, un nombre de cavaliers armés et équipés, il lui dit: « Tandis que V. M. » ajoutera à ses nombreux titres de » gloire, celui de pacificateur et de bienfaiteur du monde, tandis que l'élite de » vos braves, que les fils des familles les » plus distinguées de votre empire veillent sur le fils de César, permettez, » Sire, que les membres du conseil-général gardent ce dépôt sacré que vous » daignez confier à leur courage: ils » l'entoureront de leurs corps, ils le couvriront de leurs armes; heureux de » conserver des jours si précieux, plus » heureux de mériter un regard de V. M., » un de ces regards qui font les héros!.. » Nommé chevalier de la Légion-d'honneur, le 6 janvier 1814, et, le 8 du même mois, chef de la 1re. légion de la garde nationale de Paris, le duc de Choiseul-Praslin sembla redoubler de zèle; et, lorsque son héros fut près d'être renversé, le 31 mars, lorsque, sur la place de Louis XV, un grand nombre de royalistes, portant la cocarde blanche, criaient: *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* on l'entendit leur dire: « Vous n'êtes » que des individus: ce n'est pas là le » sentiment général..... Otez vos cocardes; vous feriez mieux d'aller aux barrières relever les blessés..... Nous avons » un ordre de choses établi, nous devons » nous y attacher; je ne vois que cela, » moi. » Cependant, quand M. de Praslin vit que cet ordre de choses était détruit, il parut prendre un autre parti. Le 6 avril, il donna son adhésion à tous les actes du sénat, qui prononçaient la déchéance de Napoléon, et rappelaient au trône de France la famille des Bourbons. Voulant même montrer, pour la restauration, un intérêt auquel on était loin de s'attendre, il fut un des premiers à proposer une souscription pour le rétablissement de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf; et, le 18 avril, il fit, à ce sujet, placarder sur tous les murs de Paris une exhortation, où l'on remarquait les passages suivants: « Une colonne orgueilleuse s'élève dans les airs, et des arcs » triomphaux consacrent de sanglants » trophées..... Mais, parmi ces somptueux édifices, nous en cherchons en » vain un seul qui nous retrace d'heureux souvenirs. Tandis que l'architecture épuisait pour nous ses trésors, » nos fils, nos frères, nos amis périssaient dans ces combats odieux; les » Français gémissaient dans leurs tristes « asiles, et des milliers de braves, déchirés par d'affreuses douleurs, succombaient et demandaient vainement un » abri contre la rigueur des hivers..... » Que vos yeux se reposent sur un monument qui plaise à notre mémoire! » Qu'il nous rappelle une époque où le » meilleur des princes ramena dans notre patrie le bonheur et la paix! qu'il » soit orné de la statue d'un Roi dont le » nom seul fait palpiter nos cœurs!..... » Mais déjà nous avons nommé Henri » IV..... Oui, sublime Henri, c'est toi, » ce sont tes traits chéris qui doivent » charmer nos regards!.... Qu'il soit permis à la 1re. légion de la garde natio-

» nale de s'applaudir d'avoir émis la » première ce vœu, celui de tous vos » cœurs. Elle venait de passer la revue » d'un descendant du bon Roi; elle était » frappée de ces traits de bonté, de ces » manières nobles et gracieuses qui rap- » pellent si bien le meilleur des princes; » et soudain elle a exprimé le desir de » voir reparaître à son ancienne place » cette statue si chère aux Français. La » statue de notre Henri va nous être » rendue : bon Henri! nous reverrons » ton image; elle nous dira : Français, » vous ne répandrez plus de larmes; ils » sont revenus parmi vous les descen- » dants du grand Roi; ils ont guéri vos » blessures, ils ont fermé vos plaies; ils » sont revenus, et le bonheur est rentré » avec eux dans votre belle patrie. » Le 29 du même mois, M. le duc de Choiseul-Praslin fut admis en présence de S. A. R. MONSIEUR, à la tête d'une députation du département de Seine-et-Marne; et il prononça un discours où l'on remarquait ces expressions : « La France soupirait » après le retour de son souverain légiti- » me, du descendant de ces Rois aux- » quels elle a dû tant de siècles d'illustra- » tion et de bonheur. Votre présence, » Monseigneur, a ranimé tous les es- » prits, enflammé tous les cœurs.... » Le duc de Choiseul-Praslin fut créé pair de France, le 4 juin suivant; mais il fut remplacé, le 20 décembre, par le duc de Choiseul-Stainville dans le commandement de la 1re. légion de la garde nationale. Lorsque Buonaparte revint de l'île d'Elbe en 1815, M. de Praslin n'hésita pas à se ranger de nouveau sous ses bannières. Il reprit le commandement de la 1re. légion de la garde nationale, et fut un des pairs créés par l'usurpateur. Le 6 juillet 1815, il signa le premier la déclaration des chefs de légion et majors de la garde nationale, ainsi conçue : « Les » soussignés, en réponse à l'ordre de ce » jour, 6 juillet 1815, ont l'honneur de » déclarer à M. le maréchal Masséna, » prince d'Esling, leur commandant en » chef, qu'ils tiendront à honneur de » conserver à jamais les couleurs natio- » nales, qui ne pourraient être aban- » données sans danger. Ils osent affirmer » que leur opinion individuelle est celle » de la très grande majorité de leurs frè- » res d'armes; en conséquence, ils ont » l'honneur de prier M. le maréchal de » mettre cette déclaration sous les yeux » des membres de la commission de gou- » vernement, et de les inviter à lui faire » donner la plus grande publicité, afin » de prévenir les désordres qui pour- » raient résulter de toute incertitude à » cet égard. » M. de Choiseul-Praslin a cessé de faire partie de la chambre des pairs, par l'ordonnance du Roi du 24 juillet 1815. A.

CHOISEUL-D'AILLECOURT (Le marquis ANDRÉ-MAXIME DE), ci-devant chevalier de Malte, neveu du comte de Choiseul-Gouffier, né vers 1775, devint auditeur au conseil-d'état en 1809, et publia, à la même époque, un ouvrage intitulé, *De l'influence des croisades sur l'état des peuples en Europe*, 1809, in-8°., qu'il avait composé pour concourir à un prix proposé par l'Institut. Le 14 janvier 1811, il fut nommé sous-préfet de Versailles, et, le 8 avril 1813, préfet de Morlaix. M. de Choiseul-d'Aillecourt était encore dans ce département, lors des événements de 1814. Ayant donné une prompte adhésion aux changements survenus dans le gouvernement, il fut appelé, par S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, à la préfecture de l'Eure, le 21 avril, et fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur, le 20 septembre suivant. Quand Buonaparte reparut en France, M. de Choiseul publia à Evreux, le 24 mars 1815, une proclamation conforme aux circonstances, et qui se trouve dans les journaux du temps. Malgré cet acte de soumission, Napoléon le destitua quelque temps après; et M. de Choiseul resta sans emploi jusqu'au retour du Roi, qui le nomma en juillet de la même année à la préfecture de la Côte-d'or. En arrivant à Dijon, M. de Choiseul fit une proclamation, destinée à éclairer les esprits prévenus de ses administrés, et dans laquelle on remarquait le passage suivant : « Le mensonge et la perfidie ont » égaré plusieurs d'entre vous; mais l'er- » reur est dissipée. Le rétablissement de » la dîme et des droits féodaux, devenus » incompatibles avec la forme de notre » gouvernement, n'a jamais été dans la » pensée de notre bon Roi. Lui-même » l'a déclaré avec cette noble franchise » qui fut toujours le caractère de son il- » lustre race; il garantit aussi, par sa pa- » role royale et par la Charte constitu- » tionnelle, l'irrévocabilité des ventes » des biens nationaux. » Le 5 janvier

1816, voulant consoler les habitants de son département des sacrifices imposés par les circonstances, il leur adressa une nouvelle proclamation ; on y lisait : « .... Que les factieux, s'il s'en » trouvait parmi vous, soient repous- » sés par une indignation unanime ! » L'autorité les atteindra ; et toute la ri- » gueur des lois tombera sur les Français » dégénérés, qui ne veulent pas que leur » patrie soit enfin tranquille et heureu- » se... Les sacrifices nécessités par le re- » tour de l'homme qui, en violant tous » les traités, a de nouveau armé les na- » tions étrangères contre nous, cesseront » dès que les circonstances le permet- » tront. Cette heureuse époque ne sau- » rait être éloignée; le cœur du Roi en » est un gage assuré. » Au mois de mars suivant, le Roi rappela de la préfecture de la Côte-d'or M. de Choiseul, pour lui donner celle de l'Oise. En prenant possession de cette nouvelle administration, il adressa aux maires de son département, une circulaire, où l'on remarquait ces passages : « ... Pourquoi faut-il que des bruits » alarmants, des nouvelles mensongères, » circulent encore dans les villes et jusque » dans les campagnes? Combien ils sont » coupables, ceux qui tentent d'affaiblir » la confiance due à notre Roi et à son » gouvernement ! Quel est leur but? de » nous plonger dans un abîme de maux. » Il est donc encore des hommes pour » lesquels la tranquillité et le bonheur » de la France sont un cruel supplice ! » C'est aux sujets fidèles, à ceux sur- » tout qui exercent quelque portion de » l'autorité, à signaler à la rigueur des » lois ces perturbateurs du repos public. » Nous les poursuivrons avec toute la » fermeté que méritent de si criminelles » intentions. Que tous les amis du Roi, » les courageux défenseurs de la légiti- » mité du trône, qui ont constamment » souffert pour le soutien d'une si belle » cause, s'unissent à nos efforts : ils aug- » menteront ainsi le prix de leurs an- » ciens services; et nous nous estime- » rons heureux d'appeler sur eux les fa- » veurs du meilleur des Rois... » M. de Choiseul-d'Aillecourt a rédigé quelques articles de la *Biographie universelle*, entre autres celui de Baudouin, roi de Jérusalem. — Son frère (Victor), sous-lieutenant des gendarmes de la garde, fut présenté au Roi, le 4 août 1814. S. M. le nomma chevalier de Saint-Louis, et colonel du 19e. régiment de chasseurs à cheval, le 21 octobre 1815. Il présida, à la même époque, le collége d'arrondissement de Versailles, et fut nommé candidat à la chambre des députés. A.

CHOISEUL-MEUSE (Mme. FÉLICITÉ DE) a publié : *Récréations morales et amusantes*, 1810, in-12; et trois romans, intitulés : I. *Aline et d'Hermance*, 1810, 3 vol. in-12. II. *Paola*, 1812, 4 vol. in-12. III. *Cécile*, ou *l'Elève de la Pitié* (l'hospice), 1816, 2 vol. in-12. On trouve dans ce dernier roman des situations invraisemblables et fort bizarres. « On assure, dit l'auteur d'un » article sur ce roman, dans la *Gazette* » *de France*, 30 juillet 1816, que cette » dame est l'auteur d'un grand nombre » de romans très gais, assez répandus et » fort goûtés d'une certaine classe de » lecteurs. *Honni soit qui mal y* » *pense*. » OT.

CHOISY (Le baron ROBERT DE), maréchal-de-camp, né en septembre 1773, fut aide-de-camp du maréchal Mortier, et fit, avec lui, les campagnes d'Espagne, où il se distingua en plusieurs occasions, notamment, le 19 février, à la bataille de la Gebora. Nommé maréchal-de-camp le 2 septembre 1813, il fut fait chevalier de St.-Louis, le 21 août 1814. Le baron de Choisy commandait les gardes nationales actives de la 2e. division militaire en juillet 1815; et il était gouverneur de Sedan au moment où le général russe de Hacke vint assiéger cette place, dans le courant d'août. D'après une convention qu'il signa, les Russes durent entrer dans la ville, tandis que M. de Choisy demeura maître du château et de tout le matériel qui s'y trouvait. A.

CHOLET (ERNEST DE), ancien capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis, fut autorisé, le 14 décembre 1814, à porter la décoration de l'ordre du Croissant, qu'il avait reçue du sultan Sélim, dans la campagne qu'il fit en Egypte, en 1799, dans l'armée anglaise. — CHOLET (François-Victor de) a publié : I. *OEuvres poétiques*, 1802, in-8°. II. *Pensées de Cholet*, 1805, 2 vol. in-8°.; reproduites en 1808, sous le titre de *Pensées morales et loisirs d'un philosophe*, 2 vol. in-8°. — CHOLET, marquis de Dangeau (Le baron DE), a publié, entre autres ouvrages, *Le nouveau Pourceaugnac, ou l'Amant ridicule*, comédie en 5 actes et en prose, 1816, in-8°. OT.

CHOLLET (Le comte François-Auguste), nommé, en septembre 1795, par le département de la Gironde, membre du conseil des cinq-cents, combattit, le 16 novembre 1796, le projet de rétablir la loterie nationale; il opina, le 17 février 1797, pour qu'il n'y eût plus de distinction entre les citoyens et les représentants prévenus de calomnie, fut nommé secrétaire le 20 avril suivant, et fit rapporter, le 21 mai, la loi qui bannissait de Paris 198 membres de la Convention: il appuya, le 16 juillet, la proposition d'exiger une nouvelle déclaration des ecclésiastiques, vota ensuite le maintien des ventes des presbytères, fondé sur la nécessité de calmer les inquiétudes des acquéreurs de biens nationaux, et présenta un nouveau projet pour la suspension de la vente de ceux qui n'étaient pas aliénés. Le 27 août, il s'éleva contre la proposition de décréter l'inviolabilité des lettres, et soutint que le directoire devait avoir le droit de les ouvrir quand il le jugerait nécessaire; il s'opposa, le 2 septembre, deux jours avant le 18 fructidor an V, à ce que l'on délibérât sur les projets de Thibaudeau, relatifs à la marche des troupes, et aux adresses des armées. Le 9 du même mois, il combattit la proposition d'exclure les nobles de tous les emplois, présenta, le 4 décembre, un rapport sur la législation concernant les ecclésiastiques, et proposa l'exportation de ceux qui refuseraient de se soumettre aux lois. Le 19 mars 1798, il appuya la demande faite par le directoire pour la révision des jugements rendus depuis mai jusqu'en septembre (époque du 18 fructidor), contre les acquéreurs de biens nationaux, les défenseurs de la patrie et les représentants condamnés durant ce temps par les tribunaux. Lors de la célébration du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il fut d'avis de supprimer la publicité donnée à cette fête, et de la renfermer dans l'interieur du conseil, et néanmoins combattit la réunion en une seule, des trois fêtes des 13 vendémiaire, 9 thermidor et 18 fructidor, parce que c'eût été confondre, disait-il, la faction des *royalistes* avec celle des *anarchistes*, qu'il trouvait bien moins abominable. Le 27 novembre, il attaqua le projet de Duplantier de la Gironde, relatif à la confiscation des biens des ascendants d'émigrés, et lui reprocha une rétroactivité qui blessait tous les principes de justice. Réélu en mai 1799, il s'opposa, après la crise du 30 prairial (18 juin), à ce que l'on supprimât du serment civique la formule de *haine à l'anarchie*, fut nommé secrétaire, le 19 août, et présenta, le 8 septembre, un projet pour l'organisation des sociétés politiques. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut membre de la commission intermédiaire chargée de donner de nouvelles bases à la constitution. Buonaparte le nomma, quelque temps après, sénateur, puis comte de son empire. M. Chollet fit long-temps partie de l'inutile commission de la liberté de la presse. Il concourut à la déchéance de Buonaparte et au rétablissement des Bourbons en avril 1814; fut créé pair par le Roi, le 4 juin; et, n'ayant pas figuré parmi les pairs de Buonaparte, il fait encore partie de cette chambre. Dans le mois de mars 1816, il fut un des membres de la grande députation chargée de présenter au Roi ses félicitations, à l'occasion du mariage de S. A. R. le duc de Berri. B. M.

CHOMPRÉ (Nicolas-Maurice), fils de P.-C. (*Voy.* la *Biogr. univ.* au mot Chompré), était membre de la société de galvanisme instituée pour favoriser les progrès de cette découverte, à laquelle il s'intéressait particulièrement. La classe des sciences physiques, dans son rapport du 6 février 1808, fait le plus grand éloge des expériences de M. Chompré sur les phénomènes galvaniques. Il s'est aussi occupé d'éditions et de traductions, et il a publié: I. *Elements d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie*, 1776, in-8°.; nouvelle édition, 1785. II. *Traité de trigonométrie rectiligne et sphérique*, traduit de l'italien de Cagnoli, 1786, in-4°.; 2e. édit., 1804, in-4°. III. *Nouveau Dictionnaire portatif des langues française et anglaise*, par M. Nugent, revu par J.-F. Charrier, nouvelle édition corrigée et augmentée, 1805, 2 vol. in-8°. Ot.

CHORON (Alexandre-Étienne), l'un des directeurs de l'Opéra et membre de la commission d'examen des pièces, est né à Caen vers 1772. Il passa du collége de Juilly à l'école polytechnique. On a de lui: I. *Tableau analytique et fondamental du système grammatical, utile aux instituteurs*, in-fol. II. *Méthode facile pour apprendre à lire et à écrire en peu de temps*, 1802, in-12, avec un vol. de

modèles d'écriture, in-4°; 1803, in-12; 3e. édit., 1805, in-12. III. *Principes de composition des écoles d'Italie*, par M. Sala, traduits et augmentés par Choron et Martini, 1806, in-8°. IV. *Collection de romances, chansons et poésies mises en musique*, 1806, in-8°. V. (Avec M Fayolle), *Dictionnaire historique des musiciens, artistes ou amateurs, morts ou vivants*, 1810–1812, 2 vol. in-8°. VI. *Bibliothèque encyclopédique de musique*, 1814, in-8°. VII. *Méthode élémentaire de composition*, trad. de l'allemand, 1814, 2 vol. in-8°. Ot.

CHORTET (J.-F.), médecin à Paris, a publié : I. *Traité où l'on démontre philosophiquement que le système de l'immortel Brown est le seul vrai en physiologie*, 1803, in-8°. II. *Traité sur la propriété fortifiante de la chaleur, et sur la vertu affaiblissante du froid*, 1803, in-12. III. *Recueil d'observations faites d'après les principes de la théorie de Brown*, par J. Frank, Marcus, Thomann, Brera, Roschlaux, Horn, Weikard et autres, 1803–1805, 3 vol. in-12. IV. *La vraie théorie médicale* ou *Exposé périodique et développement de la théorie de Brown*, 1803 et années suivantes, in-8°. V. *Traité sur la propriété exclusivement stimulante de l'opium*, 1804, in-8°. VI. *Réfutation de la doctrine des crises, des métastases, des forces conservatrices et médicatrices de la nature*, 1804, in-8°. VII. *Réflexions critiques sur la manière dont les anti-Browniens exercent la médecine en France*, 1804, in-8°. VIII. *Manuel de médecine et de chirurgie pratique, fondé sur les principes de Brown et sur l'expérience*, par Weikard, trad. de l'allemand sur la 3e. édition, 1804–1805, 4 vol. in-8°. IX. *Recherches sur la pathogénie*, ou *Introduction à la médecine pratique, renfermant la résolution des objections faites par M. le professeur Pinel contre la théorie de Brown*, 1805, in-8°. X. *Traité de l'inflammation et de ses différentes terminaisons*, 1808, in-8°. XI. *Philosophie médicale* ou *vérités fondamentales de la médecine moderne*, 1811, in-8°. M. Chortet travaille aux *Annales de littérature médicale et étrangère*, avec Kluyskens, etc. Ot.

CHOUARD (Le baron Louis), né à Strasbourg le 15 août 1771, servit d'abord comme cuirassier et ensuite comme carabinier, dans les premières années de la révolution, et s'éleva au grade de chef d'escadron, dans ce dernier corps. Il combattit, en cette qualité, à la bataille d'Austerlitz, fut cité avec éloge dans le bulletin de l'armée, et nommé colonel du deuxième régiment de cuirassiers, le 22 septembre 1805. Il fit les deux campagnes de Prusse et de Russie, en 1806 et 1807, donna dans toutes les occasions des preuves de bravoure, et fut nommé officier de la Légion-d'honneur, le 14 mai 1807. Etant passé ensuite en Espagne, il participa à la première invasion de ce royaume, s'y fit remarquer par sa modération, et quitta la péninsule pour revenir, à la tête de son régiment, prendre part à la campagne d'Autriche, en 1809 Sa conduite dans cette guerre le fit élever au grade de général de brigade, le 6 août 1811. Devenu commandant d'un corps de carabiniers, il fit partie de la funeste expédition de Russie en 1812, se distingua à la sanglante bataille de la Moskwa, et fut cité à cette occasion pour son imperturbable sang-froid. Echappé aux désastres de la retraite avec quelques débris de son corps, il reparut, en 1813, dans la campagne de Saxe, contribua aux victoires de Lutzen et de Bautzen, combattit à Leipzig, et rentra en France avec l'armée, après le combat de Hanau. Chargé, en 1814, de défendre la ville de Langres, que menaçait un corps de cosaques, il les repoussa le 30 janvier 1814. Il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur le 23 août, et chevalier de Saint-Louis le 27 décembre de la même année. In.

CHOUDIEU (Pierre), né à Angers, d'une famille de robe, y fit d'assez bonnes études, et embrassa avec chaleur le parti de la révolution. D'abord accusateur public du tribunal de Maine-et-Loire, il fut nommé, en 1791, député de ce département à l'assemblée législative, entra au comité militaire, et, le 29 octobre de la même année, accusa en son nom, de négligence, le ministre de la guerre Du Portail. En 1792, il prit la défense des soldats de Châteauvieux, condamnés aux galères pour s'être révoltés à Nanci; il dénonça, au mois de juillet, les pétitions colportées dans les départements contre la journée du 20 juin, et proposa, le 22 du même mois, de déclarer que les tribunes, qu'on voulait rappeler à l'ordre, étaient le peuple souverain. Quelques jours après, il demanda, au nom des

citoyens d'Angers, la déchéance de Louis XVI. Dans la séance du 9 août, il attaqua l'assemblée législative en masse, la déclarant incapable de sauver la patrie. « Ceux, dit-il, qui ont craint le pouvoir » d'un homme, parce qu'il disposait d'u» ne armée (Lafayette), n'oseront ja» mais se traîner jusque sur les marches » du trône; et c'est cependant là qu'est » le foyer des conspirations. » Le lendemain, il prit part à toutes les mesures qui achevèrent le renversement de la monarchie; il fit adopter des dispositions pour la garde du Roi dans l'enceinte du corps législatif, et décréter que ce prince serait tenu de déclarer quelles étaient les personnes qui l'environnaient, et que, si M. de Narbonne et le prince de Poix étaient avec lui, ils seraient mandés à la barre, pour rendre compte des motifs de leur arrivée à Paris. Les jours suivants, il s'opposa à l'érection d'un tribunal criminel populaire aux Tuileries, et à la translation à Paris des prisonniers d'Orléans; dénonça la municipalité provisoire de Paris, et l'illégalité de sa formation; fit passer à l'ordre du jour sur les plaintes du ministre de la guerre, qui annonçait le pillage des armes et la mutilation de la statue de Louis XV à l'école militaire, et fut envoyé dans les sections, le 3 septembre, dans le moment des plus affreux massacres, pour *calmer l'effervescence populaire.* Il fit décréter le brûlement des originaux des pétitions des huit mille et des vingt mille, contraires aux événements du 20 juin, et suspendre, dans la séance du 14 septembre, le paiement des sommes dues par le trésor public aux habitants de Verdun et de Longwi, en attendant qu'il eût été prononcé sur leur conduite. Nommé à la Convention nationale, Choudieu y combattit, le 16 décembre, la proposition d'expulser les Bourbons, comme tendant à violer, dans la personne du duc d'Orléans, les principes de la souveraineté du peuple, et à entamer la représentation nationale; il dénonça ensuite le ministre Pache. Le 5 janv. 1793, il fit annuler les mesures prises par le département de la Haute-Loire, pour la formation d'une garde départementale, dont le but était de défendre la Convention contre l'influence des sections de Paris. Il vota la mort de Louis XVI sans appel, demanda, le 19 janvier, que la Convention décidât, sans désemparer, la question du sursis à son exécution, se prononça contre ce sursis, et proposa de déclarer infames et traîtres, Manuel et Kersaint, qui, dans cette circonstance, donnaient leur démission. En mars de la même année, il reçut une mission pour la Vendée, et il fut un des partisans de la guerre d'extermination dans ce malheureux pays, qui cependant était le sien. Il prit ensuite la défense du général Berruyer, dénoncé à la Convention, et signala Duchâtel (des Deux-Sèvres), comme correspondant avec les rebelles. A son retour, il rendit compte de ses opérations, et accusa la *Gironde* d'avoir fomenté les premiers troubles, poursuivit Philippeaux, l'un des commissaires envoyés dans ces contrées, et l'accusa, le 7 janvier 1794, d'être l'instrument d'une faction qui voulait diviser les patriotes. Le 5 février suivant, Choudieu passa aux armées du Nord et des Ardennes; il y prit un arrêté, qui enjoignait à tous les déportés de France domiciliés dans l'étendue du territoire conquis, d'en sortir dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être traités comme émigrés. Après le 9 thermidor, il lutta avec opiniâtreté pour retarder la chute de la *Montagne*, et vota l'impression des pièces trouvées chez Robespierre, malgré l'opposition d'un grand nombre de députés, qui craignaient qu'on n'y trouvât des preuves de leur servilité. Il réclama, le 21 mars, contre la loi de grande police, proposée par Sieyes, en disant que ce dernier voulait *égorger la liberté.* Dans les séances orageuses qui précédèrent la crise du 12 germinal (1er. avril), on lui reprocha souvent la mort de Philippeaux et ses opérations dans la Vendée. Ce jour-là même, il accusa la Convention de prolonger le tumulte et les besoins du peuple, afin d'avoir un prétexte pour dire qu'elle n'était pas libre, et sortir de Paris. Il attaqua André Dumont, qui présidait alors, disant « que le royalisme siégeait » au fauteuil. » Mais sur la demande de Fréron et de Bourdon de l'Oise, il fut décrété d'arrestation, comme l'auteur des événements de cette journée. Transféré au château de Ham, il en sortit par suite de l'amnistie qui termina la session conventionnelle, et vécut ignoré à Paris, jusqu'à la chute des directeurs Merlin, Réveillere et Treilhard. Il fut nommé à cette époque par le général Bernadotte, qui était ministre de la guerre, chef de division dans les bureaux de ce ministère,

et se montra à la société des démagogues du Manège. Inscrit au nombre de ceux qui devaient être déportés après le 3 nivôse, il se réfugia en Hollande, où il resta longtemps, exerçant la profession de libraire. Ayant enfin obtenu la permission de rentrer en France, il vécut obscurément dans ses propriétés près d'Angers, jusqu'en avril 1815, époque à laquelle il alla occuper la place de lieutenant extraordinaire de police à Dunkerque. Choudieu prouva, dans ce nouvel emploi, que sa fougue révolutionnaire n'était pas calmée. Mais aussitôt après la chute de l'usurpateur, il fut arrêté par la garde nationale, sur la demande de plusieurs habitants, qui avaient été ses victimes, et par ordre du général Leval, qui commandait dans cette ville. Rendu à la liberté, il vint à Paris, d'où la loi contre les régicides le força encore de partir au commencement de 1816. B. M.

CHRESTIEN DE POLY (JEAN-PROSPER), jurisconsulte distingué, né à Paris en 1769, est le fils d'un doyen de la cour des aides. Il fut d'abord conseiller au Châtelet, et exerça la profession d'avocat à Amiens pendant la révolution. En 1813, il fut nommé juge-suppléant au tribunal de première instance de Paris. A l'époque du 20 mars 1815, M. Chrestien partit de Paris pour la défense du Roi; et après le second retour de S. M., il fut nommé vice-président par ordonnance royale du 15 octobre 1815; il fut ensuite choisi, par une autre ordonnance du 10 janvier 1816, pour présider la cour prévôtale instituée dans le département de la Seine. M. Chrestien de Poly, au moment où la chambre des députés se préparait à discuter la grande question du divorce, publia, sur cette matière, un ouvrage intitulé : *Du divorce et de la séparation, considérés dans leurs rapports avec la Charte, l'essence du mariage, l'intérêt des familles, la morale et la politique*, Paris, 1815, un vol. in-8°. Dans cet écrit, M. Chrestien se déclare fortement contre le divorce, qu'il regarde comme contraire aux lois divines et humaines; mais, en même temps, il fait une peinture effrayante des suites de la séparation, qu'il veut cependant qu'on lui substitue. On a encore de lui : *Vœu d'un magistrat sur la rédaction des lois qui doivent être la suite de l'abolition du divorce*, broch. in-8°. A.

CHRISTIAN-FRÉDÉRIC, prince de Danemark, cousin du roi Frédéric VI, est né le 18 septembre 1786. Il a épousé, le 21 mai 1815, une princesse de Holstein-Augustembourg; et il a, de son premier mariage avec une princesse de Mecklenbourg-Schwerin, un fils âgé de neuf ans. Le prince Christian vint, en 1804, à Potsdam, pour y assister aux grandes manœuvres; et il parut ensuite à la cour de Berlin, où il fut reçu avec beaucoup de distinction. Il se rendit de là à Hambourg, dont il visita les principaux établissements. Dans le mois d'octobre 1807, lorsque les Anglais attaquèrent Copenhague, le jeune prince adressa une proclamation très énergique aux Norvégiens; et il se rendit au milieu d'eux pour les exciter à la défense de la patrie. Le 9 février 1809, il fut nommé lieutenant-général des armées danoises; et il continua de se livrer aux exercices et à l'étude de l'art militaire avec beaucoup de succès. En 1814, lorsque le prince-royal de Suède (*Voy.* BERNADOTTE) fut près d'envahir la Norvège, le prince de Danemark s'y rendit aussitôt; et il paraît que ce fut d'après les instructions du roi son cousin, qu'il se fit déclarer roi de cette contrée dans le mois de juillet 1814, et qu'il fit, en cette qualité, son entrée solennelle à Christiania, aux acclamations du peuple. La Norvége était pourvue de tout ce qui était nécessaire à sa défense; les troupes et les habitants paraissaient décidés à une vigoureuse résistance : mais plusieurs trahisons se manifestèrent; la forteresse de Frédéricstadt fut livrée sans être défendue; les grandes puissances firent connaître qu'elles appuyaient les prétentions de la Suède; enfin la résistance devint impossible. Le prince Christian se décida alors à abdiquer son nouveau titre : il assembla, pour cet objet, une diète à Christiania; et il publia à Moss, le 16 août 1814, cette proclamation, où l'on trouve un historique assez exact des événements : « Norvégiens, lorsqu'après la dissolu- » tion de votre union avec le Danemark, » nous prîmes sur nous la direction des » affaires de la Norvège, ce fut pour » prévenir votre chère patrie d'être dé- » chirée par une guerre civile..... Nous » apercevions les dangers qui, dans une » lutte inégale, menaçaient vos espéran- » ces et les nôtres; mais il nous fut im- » possible de concevoir que les états les » plus puissants de l'Europe combine-

» raient leurs efforts pour opprimer un » peuple généreux et innocent, dont le » vœu raisonnable était la liberté, et qui » ne prétendait qu'à l'indépendance. » Cependant les puissants alliés de la » Suède nous notifièrent par leurs en- » voyés, que l'union de la Norvège était » irrévocablement décidée. Il vous est » connu que nous étions prêts à sacrifier » notre heureuse situation personnelle, » si la grande assemblée de la nation » l'eût trouvé utile au bien-être de ce » pays; mais vous savez aussi que les » conditions sous lesquelles un armistice » fut offert à cette époque, étaient telles » que nous ne pouvions les accepter » avant d'avoir au moins essayé le sort » des armes, attendu que ces conditions » étaient contraires aux lois constitution- » nelles. Nous vîmes avec regret l'inutili- » té de nos sincères tentatives pour évi- » ter une guerre dans le Nord. Les côtes » et frontières si étendues de la Nor- » vège nous obligèrent à diviser nos » troupes en plusieurs corps. La Suède » fit les plus grands efforts pour armer » sur différents points. Incertains de ce- » lui qu'elle choisirait pour attaquer, » nous dûmes prendre une position d'où » nous pouvions en même temps couvrir » les provinces intérieures et venir au » secours des points attaqués. Les bords » du Glommen présentaient ce double » avantage. Informés que l'ennemi avait » commencé son invasion dans la plaine » d'Ida et le Soinesund, nous courûmes » rassembler un corps à Rackestad, afin » qu'en l'attaquant dans cette direction, » nous pussions arrêter ses progrès; mais » la reddition inattendue de Frédéricstad » nous obligea de reprendre la position » de Glommen, afin de couvrir la route » de Christiania, qui aurait pu être for- » cée. L'ennemi, ayant la supériorité sur » mer, avait la facilité de tourner notre » aile droite, en faisant des débarque- » ments derrière nous. Un long blocus » par les forces navales anglaises et sué- » doises, nous avait empêchés de four- » nir nos magasins d'une manière suffi- » sante: ils étaient presque épuisés; et le » manque des objets les plus nécessaires » allait trahir ce courage que les forces » supérieures de l'ennemi n'avaient pu » faire fléchir. Les députés de la diète ne » furent pas reçus par le ministère anglais, » et s'en retournèrent sans aucune espèce » d'assistance ou d'adoucissement des » mesures hostiles de cette puissance. Ce » fut dans ces circonstances que la Suè- » de proposa un armistice. Une des deux » forteresses dont l'occupation lui avait » été refusée dans les premières négocia- » tions, était déjà en son pouvoir; l'au- » tre, coupée de tout secours, était bom- » bardée. La fortune des armes s'était » déclarée contre nous; et la continua- » tion de la lutte aurait pu amener la » ruine totale de notre pays. Pour la » prévenir, et pour donner à la nation la » facilité d'apprendre la situation du » royaume par la réunion d'une diète, » nous renouvelâmes l'offre de nous re- » tirer de l'heureuse situation où votre » confiance nous avait placés. L'armisti- » ce et la convention du 14 de ce mois » furent signés; et en conséquence, nous » avons, par une ordonnance adressée » aux principaux magistrats, fait convo- » quer une diète extraordinaire, qui s'as- » semblera à Christiania, le vendredi 7 » octobre prochain. Peuple chéri de Nor- » vège, une impérieuse nécessité pou- » vait seule, vous le savez, nous enga- » ger à faire une démarche que votre at- » tachement à notre personne nous rend » doublement pénible. » Une seconde proclamation du prince Christian, terminée par la phrase suivante, annonça le sort irrévocable de la Norvège : « Je » suis convaincu que la Norvège jouira, » sous l'autorité paternelle de S. M. le » roi de Suède, des mêmes avantages, » priviléges et immunités qu'elle s'est » donnés par sa constitution, et que S. » M., par une suite de ses vues libéra- » les, ne fera de changements à cette » constitution qu'autant que la nation le » desirera. » D.

CHRISTIANI (Le baron Charles-Joseph), maréchal-de-camp, né le 27 février 1772, était, en 1813, major commandant le 2e. régiment des grenadiers de la garde impériale. Il se distingua, le 28 février 1814, au combat de Gué-a-trim, sur la rive gauche de la Thérouane, et fut, à cette occasion, cité avec éloge. Le 8 avril, il adressa, du quartier-général de Plessis-le-Chenet, son acte d'adhésion aux actes du sénat contre l'empereur et sa famille. Il fut créé chevalier de Saint-Louis le 25 juillet même année. Le général Christiani se trouvait à Nemours, sans être employé, avec les autres officiers de l'ancienne garde, au commencement de 1816. A.

CHRISTOPHE (Henri), nègre, roi d'Haïti ou de St-Domingue, est né en 1767. On n'est point d'accord sur le lieu de sa naissance. Les uns pensent que c'est l'île Saint-Christophe, d'où il fut amené au Cap-Français, et vendu à un négociant anglais nommé Badêche; d'autres, que c'est l'île de Saint-Domingue même, et la plantation de Limonade, qui appartenait alors au célèbre traducteur Dureau de la Malle. Quoi qu'il en soit, Henri Christophe commença à se faire remarquer, dès le commencement des troubles de Saint-Domingue, par sa grande stature, par son naturel dur et farouche, et par une certaine force de caractère qui, depuis, a été la cause de son élévation. D'abord surveillant des nègres esclaves comme lui, il apporta dans cet emploi une sévérité excessive. Mais quand la révolution éclata, Christophe changea de rôle, et de persécuteur des noirs il devint persécuteur des blancs. Cependant il était peu connu, avant l'arrivée du général Leclerc en 1802. Dans les insurrections des noirs, il suivait leurs troupes, pillait, massacrait les blancs, et achetait à vil prix le butin de ses camarades. Il fit ainsi une fortune considérable, et fut en état de devenir lui-même chef de bande. Ayant rassemblé une petite troupe, il parcourut le pays, encourageant la révolte des nègres, et les soutenant de ses armes: il acquit bientôt une sorte de renommée. Toussaint-Louverture, qui était alors le général en chef des nègres, le fit général de brigade, et l'envoya combattre son neveu le général Moïse, jeune militaire plein de courage, mais qui avait l'ambition de le supplanter. Christophe eut recours à la ruse. Il se rendit auprès de Moïse, feignit de partager ses ressentiments, et parvint, par cette atroce dissimulation, à obtenir sa confiance, dont il profita pour le faire arrêter au milieu de son armée, et le livrer à Toussaint. Moïse fut massacré par ordre de son oncle; et Christophe eut à sa place le commandement de la province du Nord. Cependant Moïse avait un grand nombre de partisans, qui n'aspiraient qu'à venger sa mort. Dans la soirée du 21 octobre, ils s'insurgèrent au Cap, et commencèrent par massacrer tous ceux qui étaient connus pour leur attachement à Toussaint. Christophe monte aussitôt à cheval, attaque les insurgés en personne, en abat deux de sa propre main, disperse le rassemblement et fait arrêter les chefs. Les dispositions que Christophe fit dans cette nuit, furent exécutées avec tant de précision et de prudence, que, le lendemain matin, un grand nombre d'habitants ignoraient ce qui s'était passé, et que les magasins s'ouvrirent comme à l'ordinaire. Les jours suivants, on apprit successivement le soulèvement des quartiers de l'Acul, du Limbé, de Port Margot, de Marmelade, de Plaisance et du Dondon. Christophe, à la tête d'un détachement d'infanterie et de quelques dragons, vole dans tous les lieux insurgés, impose aux mutins, leur fait mettre bas les armes et fait fusiller les chefs. Au commencement de 1802, il était encore commandant du Cap. Forcé, après une vigoureuse résistance, de céder aux troupes du général Leclerc, il fit mettre le feu à la ville avant d'en sortir, et alla joindre Toussaint-Louverture, avec trois mille hommes. Bientôt après, il négocia avec les Français, leur donna des preuves apparentes de soumission, et opéra le désarmement des quartiers insurgés. Mais voyant l'armée de Leclerc affaiblie, il passa de nouveau du côté des noirs après l'enlèvement de Toussaint, se lia avec Dessalines, contribua puissamment à tous ses succès, et obligea les Français d'évacuer la colonie. Ce dernier, resté possesseur tranquille de Saint-Domingue, prit le titre d'empereur d'Haïti, sous le nom de *Jacques Ier*.; et Christophe, dont les services lui avaient été si utiles, devint l'un de ses généraux et l'un des premiers seigneurs de sa cour. Mais ce nouvel empire, fondé par la force et la violence sur un peuple ignorant et barbare, ne devait pas éprouver moins de vicissitudes que les gouvernements établis chez des nations plus éclairées par la philosophie et les lumières. Comme il est arrivé dans tous les siècles et dans tous les pays, les lieutenants de l'empereur *noir* furent bientôt jaloux de sa puissance; et ceux qui avaient le plus contribué à l'établir, Christophe et Pétion, ne tardèrent pas à s'en déclarer les ennemis: ils crièrent au despotisme, à la tyrannie, excitèrent les nègres à la révolte contre Dessalines, sous prétexte d'un droit que celui-ci avait établi sur l'exportation du sucre et du coton; l'attirèrent dans un piége, et l'égorgèrent au milieu de ses troupes le 17 octobre

les

1806. Christophe fut aussitôt proclamé *président et généralissime de l'état d'Haïti*, et Pétion fut son lieutenant et gouverneur dans la partie du sud. Une assemblée nationale fut convoquée au Cap-Français pour y faire une constitution. Ce fut l'époque des premières divisions entre deux hommes qui jusqu'alors avaient paru tendre au même but. Pétion se mit à la tête d'un parti qui voulait un sénat et un système de gouvernement représentatif. Christophe voulait qu'aucune autorité ne pût balancer la sienne; et, se voyant à la tête d'un parti plus nombreux, il déclara, dans une proclamation qu'il fit comme souverain contre le *révolté* Pétion, que *l'autorité appartient à celui qui est le plus fort.* Afin de prouver la vérité d'un axiome aussi incontestable, le *président* Christophe réunit toutes ses troupes, et il mit une grande activité dans ses préparatifs contre son compétiteur, qui de son côté avait réuni des forces considérables et s'était établi au Port-au-Prince. Attaqué à différentes reprises avec beaucoup d'acharnement, Pétion fut battu dans plusieurs rencontres, mais il n'a jamais été entièrement défait; et il est arrivé qu'au moment où il venait d'être mis hors la loi, au moment où le bruit de sa mort était répandu dans toute l'île, on l'a vu reparaître avec de nouvelles forces. Ce parti n'est donc point encore soumis; et Christophe ne règne pas réellement sur toute l'île d'Haïti. Il a fini par prendre le titre de roi, et s'est fait sacrer au mois d'avril 1811. Un capucin, nommé Corneille Brell, le couronna dans l'église du Cap, et le sacra avec de l'huile de cacao. Le nouveau souverain monta sa cour sur le même pied que celle de Buonaparte. A l'exemple du héros Corse, le nègre changea de nom et prit celui de Henri Ier. S'attribuant également les pouvoirs de la création, il fit à son gré une foule de *ducs*, de *comtes* et de *barons* noirs, et leur distribua les principales plantations de la colonie, qu'il érigea en fiefs ou seigneuries. Il y eut ainsi un *comte de Limonade*, un *duc de Marmelade*, un *prince de Sale-Tronc*, des barons de *Jérémie* et de la *Seringue*, des chevaliers de *Coco*, de *Jaco*, etc. : tous bariolés de rubans de la *légion de Henri*, pitoyable et malicieuse caricature de la Légion-d'honneur, et qui sert encore aujourd'hui de divertissement aux officiers de la marine et aux négociants anglais qui fréquentent les côtes de cette île. Enfin le dieu Mars noir a aussi son *aumônier;* mais il a vainement prié le pape de faire un *archevêque* de cet homme, qui n'est autre que le capucin Corneille Brell : celui-ci est le seul blanc qui se trouve à la cour d'Haïti, et le seul des seigneurs de cette cour qui sache lire et écrire. Son titre est celui de duc de l'*Anse*. La domination du roi Henri s'étend sur tout le nord de l'île, et, dans l'intérieur, jusqu'aux montagnes de Cibao et aux plaines de Sant-Yago. Pétion, qui s'est déclaré indépendant, commande, sous le titre de président, à toute la partie du Sud Christophe paraît ne pas manquer d'une certaine habileté dans l'art de gouverner. Récompensant généreusement ses partisans, il déploie une grande fermeté contre les ennemis de son pouvoir, et parle à merveille d'*idées libérales* : enfin il est venu à bout de renouer des relations commerciales avec plusieurs nations européennes. Les Anglais ont fait avec lui des traités de commerce; et le roi noir envoie fréquemment à Londres des chargés d'affaires, qui y sont accueillis. M. Peltier ayant pris sa défense en plusieurs occasions dans son journal intitulé *l'Ambigu*, reçut de lui, en 1809, divers témoignages de reconnaissance avec le titre de son envoyé près la cour de Londres. Après la chute de Buonaparte, le traité de Paris ayant rendu à la France ses anciennes possessions d'outre-mer, un des premiers soins de Sa Majesté Louis XVIII fut de chercher à les recouvrer. Ce prince envoya alors des agents, dont la mission était de sonder les dispositions des habitants, et de s'assurer s'il n'y aurait pas moyen d'entrer en arrangement avec leurs chefs. (*Voy.* DAUXION-LAVAYSSE.) D'après leur rapport, Pétion ne se montra pas éloigné de reconnaître l'autorité de la métropole. Christophe avait d'abord éprouvé beaucoup de joie, en apprenant la chute de Buonaparte; et il annonça hautement le desir qu'il formait d'entretenir des *liaisons amicales* avec la France, rendue à ses rois légitimes. Il déclara donc qu'il respecterait le pavillon blanc, et que ses ports lui seraient ouverts; mais il exprima en même temps la ferme résolution de ne jamais renoncer à la sou-

veraineté d'une contrée que *son peuple* avait conquise sur les armées de Buonaparte. Ayant ensuite appris que la France se préparait à une expédition pour le soumettre, il fit tous les préparatifs d'une défense opiniâtre et terrible; et, dans une espèce de manifeste, il annonça que ses troupes ne feraient aucun prisonnier. A la première nouvelle du débarquement des envoyés français, il prit les mesures les plus sévères pour s'assurer de leurs personnes; et, l'un d'eux étant tombé en son pouvoir, il adressa aux noirs la proclamation suivante: « Habitants, par » un de ces événements qui n'arrivent » que par une faveur spéciale de la di» vine Providence, les atroces et crimi» nelles intentions du cabinet de France » ont été découvertes. En nous décou» vrant ces ténébreuses machinations, il » a plu à Dieu de confondre le méchant » dans ses coupables projets; et, en nous » éclairant sur nos destinées et notre vé» ritable intérêt, il nous a indiqué les » moyens de conservation. Franco de » Médine, l'un des agents secrets du ba» ron Malouet, ministre de la marine » et des colonies de Sa Majesté Louis » XVIII, envoyé pour semer le trouble » et la discorde, exécrable et favori projet » de la France, est tombé entre nos mains » au moment où il remplissait son odieuse » mission. D'après son propre aveu, lors» qu'il a été interrogé, d'après les docu» ments et les instructions secrètes dont » il était porteur, nous sommes confir» més dans l'opinion que nous avions re» lativement aux desseins atroces de notre » implacable ennemi. Haïtiens! toujours » inaccessibles aux plus flatteuses promes» ses des Français, nous vous avons donné » des preuves de notre fermeté dans les » moments les plus critiques; et nous » n'avons jamais délibéré sur le parti que » nous avions à prendre lorsqu'il était » question de votre sûreté: et, cepen» dant, c'est à moi que ces abominables » tyrans, dans le délire de leur passion, » osent faire leurs infames propositions; » mais combien ils se trompent! Qu'ils » sachent que notre irrévocable détermi» nation est de nous battre jusqu'à la » mort; et, fussions-nous seuls, nous » les combattrions. Mon nom leur est » devenu horrible; ils ne le prononcent » plus qu'avec des mouvements convul» sifs: nous nous glorifions de leur ins» pirer de tels sentiments.... Nous avons » ordonné que les dépêches du gouver» nement français, dont les originaux » sont déposés dans nos archives, soient » rendues publiques par la voie de la » presse; que le traître Franco, cet » agent liberticide de la France, soit » exposé devant le peuple dans notre » capitale, de manière à ce que cha» cun ait la faculté de l'interroger. » Haïtiens! il est inutile que nous fas» sions des commentaires sur ces do» cuments: ils parlent d'eux-mêmes; » chacun de vous lira les projets de nos » tyrans et le sort qu'ils nous préparent; » vous apprendrez à distinguer vos vé» ritables ennemis, et à mesurer la pro» fondeur de l'abîme dans lequel ils veu» lent vous plonger: la vérité doit être » connue! Ouvrez les yeux sur leurs » projets destructeurs; et les moyens de » sûreté se présenteront à vous naturel» lement et d'eux-mêmes. Que les cris de » guerre à mort avec les tyrans, de haine » éternelle aux vils instruments de l'es» clavage et à leurs adhérents, remplis» sent vos ames du fier enthousiasme que » doit inspirer l'amour de son pays, de » la liberté et de l'indépendance. Haïtiens! » n'ayons qu'un même objet, qu'un seul » et même desir: ne cherchons qu'à exter» miner nos ennemis. L'univers entier » nous observe: jamais cause ne fut plus » juste que la nôtre; ayez confiance en » votre roi, et préparez-vous à le suivre » aux combats. Nous vous conduirons à » la victoire et à la vengeance; nous vain» crons; nous consoliderons nos droits, » notre liberté et notre indépendance sur » les cadavres et les ruines de nos enne» mis. Donné à notre palais royal de » Sans-Souci, le 11 novembre 1814, la » 11e. année de notre indépendance et la » 4e. de notre règne. *Signé* HENRI. » Par le roi: le comte DE LIMONADE. » Cette conduite fit perdre au cabinet des Tuileries l'espoir de réussir par des moyens de conciliation; et le retour de Buonaparte, en 1815, ne permit pas d'avoir recours à la force. Ainsi il est probable que le roi Christophe sera encore long-temps maître de cette colonie, autrefois si riche et si productive pour la métropole. Il ne néglige aucun moyen d'affermir sa puissance; et il a envoyé des agents dans diverses parties de l'Europe et du continent américain, pour recruter des hommes capables de diriger son administration, qui est au reste assez régu-

lière. Il perçoit des impôts directs et indirects assez considérables; et la population de son royaume s'élève à trois cent vingt mille individus, dont quarante mille sont toujours armés. Il a une cour nombreuse et six palais richement meublés. Il compte, en Angleterre, des admirateurs enthousiastes. La société Africaine et Asiatique en a fait son héros; et, en juillet 1816, M. Wilberforce, président de cette société, dans un banquet philantropique, où la plupart des convives étaient des nègres ramassés sur le port, porta le toast suivant : « A Christophe, » l'honneur de l'espèce humaine, l'homme le plus libéral, le plus éclairé, le plus » bienfaisant, chrétien sincère et pieux, » l'un des plus augustes souverains de l'univers, élevé sur le trône par l'amour et » la reconnaissance de ceux dont il fait » le bonheur. » Le toast fut porté *debout*, avec enthousiasme, tandis que la santé du roi d'Angleterre fut portée par tous les convives *assis* sur leurs chaises. Dans un dîner donné au cap Henri aux marchands étrangers par le duc de Marmelade, gouverneur de la capitale, à l'occasion de la fête de la reine d'Haïti, après avoir bu à la santé de George III et du prince-régent, on porta le toast suivant : « A l'ami de la race humaine, » l'immortel Wilberforce, qui a embrassé » et défendu la cause la plus sublime » qui ait jamais existé dans le monde ! » A peu près dans le même temps, Christophe, instruit qu'un grand nombre de savants et de militaires de tous les rangs quittaient la France pour cause d'opinions, s'empressa de leur adresser un appel, et leur offrit un asile dans ses états. On ignore jusqu'à présent le nombre et les noms de ceux qui ont répondu à cet appel. L'almanach royal du royaume d'Haïti, pour l'année 1816, contient une longue liste de chambellans, de maréchaux, etc.; et l'armée du roi Christophe y est portée à vingt-quatre régiments d'infanterie, deux de cavalerie et deux d'artillerie. Son fils (JACQUES-VICTOR-HENRI), âgé de dix ans, y est désigné comme prince royal. D.

CHRISTOPHE (l'abbé MATHIEU), né à Lyon vers 1768, était nouvellement prêtre en 1791 : ayant refusé de prêter le serment à la constitution civile du clergé, il passa en Savoie, et de là à Fribourg en Suisse, d'où il fut obligé de partir par suite d'une méprise de la police de cette ville. Il se retira dans les bailliages suisse et italien; vint à Paris en 1797, et publia une brochure anonyme pour inviter les ecclésiastiques à faire leur soumission à l'autorité *de fait*. Dans le même temps il remit une comédie de sa composition aux Comédiens français, qui refusèrent de la jouer; et quelques mois après M. Christophe fut étonné de reconnaître dans la tragédie de *Blanche et Moncassin*, de M. Arnaud (*Voy.* ARNAUD), qui fut alors jouée pour la première fois, le sujet et une partie du plan de sa comédie. Il réclama dans les journaux; mais ce fut en vain. M. Christophe fut nommé, sous le gouvernement impérial, professeur de rhétorique au lycée de Cambrai; et il perdit cet emploi en 1815. On a de lui : I. *Les deux Emilies*, ou *Aventures du duc et de la duchesse d'Aberdeen*, trad. de l'anglais de Henriette Lee, 1800, 2 vol. in-12. II. *Arundel et Henriette*, ou *les Aventures de deux orphelins, suivies de Montfort*, ou *les Dangers des voyages*, trad. de l'anglais de H. Lee, 1800, in-12. III. *Antoinette de Valmont*, 1801, 2 vol. in-18. IV. *Le château St.-Hilaire*, ou *le frère et la sœur devenus époux, par H. Lee*, trad. de l'anglais, 1801, 2 vol. in-12. V. *Lettres Athéniennes*, ou *Correspondance d'un agent du roi de Perse, résidant à Athènes pendant la guerre du Péloponnèse*, trad. de l'anglais, 1802, 4 vol. in-12. Cet ouvrage a aussi été traduit par Villeterque. VI. *Dictionnaire pour servir à l'intelligence des auteurs classiques grecs et latins*, 1805, 2 vol. in-8°. C'est une traduction libre du Dictionnaire anglais de *Lemprière*, qui est un bon abrégé de celui de Sabatier, en 36 vol. in-8°.—CHRISTOPHE, habitant de Loches, fut un des premiers à faire aux citoyens de cette ville, dans le mois de mai 1815, la proposition de se *fédérer*, à l'exemple des Bretons, des Bourguignons et des Parisiens. Sa proposition ayant été adoptée, il fut désigné l'un des commissaires de cette association. Le 28 mai, et de concert avec ses collègues, il envoya aux villes de Tours, Chinon, Amboise, etc., une adresse pour les inviter à suivre l'exemple de Loches. Voici le passage le plus remarquable de cette proclamation : « Et nous aussi, nous les avons entendus, » ces cris déchirants de la patrie éplorée, » et gémissant sur l'égarement de quelques-uns de ses enfants! Eh quoi! une

» poignée de factieux aurait-elle, dans son » délire liberticide, osé prétendre à nous » dicter des lois? Traîtres à la France, honteusement connus par leurs » projets de s'arroger de nouveau des » droits odieux et vexatoires, et de dépouiller les citoyens de propriétés légitimement acquises, ont-ils pu croire, » ces insensés, que nous nous associerions à leurs desseins tyranniques? Ils » ont donc oublié que nous sommes les » mêmes hommes qui, depuis vingt-cinq ans, combattons pour la liberté. » Que le danger passager qui nous menace, ajoute encore, s'il en est besoin, » à notre énergie! Prouvons à l'auguste » chef qui nous gouverne, à ce héros » qui s'honore de régner par notre choix, » que nous sommes dignes de l'attachement qu'il a voué au grand peuple. » — Christophe (Jean-François), né le 16 juillet 1772, officier de la Légion-d'honneur le 27 janvier 1809, chevalier de St.-Louis le 27 juin 1814, fut nommé maréchal-de-camp le 30 mars 1815; mais sa nomination fut ensuite annulée, ayant été faite pendant l'absence du Roi. Ot. et In.

CHWOSTOW (Le sénateur comte Démétrius), né en 1758, neveu du célèbre feld-maréchal Suwarow, et membre de plusieurs académies de l'Empire russe et de celle de Padoue, est un des littérateurs russes les plus distingués. Il a publié une *Correspondance épistolaire*, des *OEuvres lyriques*, une *Traduction russe de l'Andromaque de Racine*, une autre de l'*Art poétique de Boileau*, et enfin une *Ode* en langue russe, sur l'entrée des alliés à Paris en 1815. — Chwostow (Simon), né en 1764, fut attaché au département des affaires étrangères, et nommé, en 1794, chargé d'affaires près de la Porte-Ottomane; il fit preuve de talents dans ce poste, et rendit des services essentiels au comte de Choiseul-Gouffier lorsqu'il quitta cette ambassade et se retira en Russie. M. de Chwostow perdit la place qu'il occupait; et Paul Ier. fut long-temps sans vouloir lui accorder du service : l'empereur Alexandre l'a nommé directeur de la banque de St.-Pétersbourg. Il a montré, dans tous les emplois dont il a été chargé, un esprit flexible et très liant : cultivant avec succès la littérature russe, il a contribué au progrès des lettres dans sa patrie. — Mme. Chwostow, sa belle-sœur, a publié quelques ouvrages en russe qui annoncent une rare sensibilité. Elle a traduit en français *Lisa et le coin du feu*, imprimé à Pétersbourg. O.

CIAMBERLANI, cardinal, remplit les fonctions de supérieur des missions de Hollande. Le pape voulant connaître l'état de la religion dans les Pays-Bas, lui avait ordonné, vers la fin de 1814, de visiter la Belgique, et d'y prendre des renseignements sur ce qui pouvait intéresser le bien de l'Eglise. Ce missionnaire informa le prince souverain de l'objet de sa mission, obtint l'agrément qu'il demandait, et arriva à Malines le 12 janvier 1815. Chargé de calmer et de concilier les opinions, il fut accueilli partout avec les plus grandes marques de satisfaction, et avec tous les égards dus au caractère dont il était revêtu, lorsque le 19, par ordre du commissaire-général de justice de Bruxelles, il fut enlevé de Malines par la maréchaussée, et reconduit jusqu'à la frontière. Cette mesure excita une grande sensation parmi les catholiques. S. S.

CIAMPI (Sébastien), savant professeur de littérature grecque et latine à l'université de Pise, et membre de plusieurs académies, est né à Pistoie, vers 1770. Il a traduit du grec en italien le *Banquet* de Xénophon, Venise, 1801, in-4o.; trois traités de Plutarque, etc.; et il a donné une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, du roman de *Clitophon et Leucippe*, trad. d'Achilles Tatius par Coccio, et de celui de *Daphnis et Chloé*, trad. de Longus par Annibal Caro, 1812, in-8o. Il a substitué, aux passages que celui-ci avait remplacés d'imagination, ceux du texte, retrouvés dans un manuscrit de Florence. (Voy. Courier.) Cette édition est précédée d'un discours de Ciampi, dans lequel il parle des trois versions faites en Italie du même roman, l'une par J.-B. Manzini, l'autre par Annibal Caro, et la troisième par Gaspard Gozzi, ainsi que des variantes qui se trouvent dans divers manuscrits que l'on a de l'original. Il avait mis sous presse, en 1815, une nouvelle édition des *Vies* de Plutarque, trad. en partie par Marcello Adriano, professeur de grec à Florence dans le xvie. siècle. L'abbé Ciampi a traduit lui-même les *Vies* qui manquaient dans la version d'Adriano, a revu les autres sur les meilleures éditions grecques; et l'ou-

vrage, imprimé chez Piatti, à Florence, en 14 vol. in-8o., doit être orné de portraits d'après l'iconographie de M. Visconti. M. Ciampi ne s'est pas borné au travail de traducteur et d'éditeur; on lui doit un très grand nombre d'ouvrages ou de dissertations sur divers points de philologie, d'archéologie, d'arts ou de biographie, tous remplis d'érudition. Nous indiquerons les suivants : I. *Notices inédites de la sacristie de Pistoie, du Campo-Santo de Pise*, etc., Florence, 1810, in-4o., avec 4 planches. II. *Statuts de la congrégation de St.-Jacques de Pistoie*, Pise, in-4o.; ouvrage curieux pour la connaissance de l'état des arts et de la langue italienne au XIIe. siècle. III. *Dissertation sur le métal de Corinthe, et sur l'origine de l'art statuaire;* insérée en partie dans le *Journal de Pise*. IV. *Lettre sur trois médailles étrusques en argent*, Pise, 1814, avec fig. V. *De la sculpture au tour* (toreutica) *des anciens*, Florence, 1815, in-8o. Il cherche à prouver dans cette dissertation, contre l'opinion de Saumaise, de Burmann et de Heyne, que les Grecs et les Romains connaissaient le tour à figure; machine qu'il semble quelquefois confondre avec le touret des graveurs en pierres fines. VI. *Mémoires de la vie de messer Cino de Pistoie*, Pise, 1808, in-8o., fig. VII. *Vie et poésies de M. Cino de Pistoie, avec une dissertation sur la chevalerie galante*, ibid., in-8o., fig. VIII. *Mémoires de Scipion Carteromaco*. (Voy. Scipion FORTEGUERRI, dans la *Biographie universelle*, tome XV, p. 295.) IX. *Notices sur la vie et les travaux littéraires du professeur Luc-Antoine Pagnini*, Pise, 1814, in-8o. X. *Notices sur le peintre Séb. Vini, le chanoine Sozomeno de Pistoie, le cardinal Nic. Forteguerri*, etc. Tous les ouvrages précédents sont en italien. XI. *Synopsis vitæ Ang. Franceschi, archiep. Pisani*, Pise et Pistoie, 1806. T.

CIAMPITTI (CHARLES), de l'académie de Naples chargée de la publication des anciens manuscrits en *papyrus*, trouvés dans les fouilles d'Herculanum, a composé la préface de la première partie du second volume de cette importante collection. Dans cette préface, il donne de lumineuses explications sur quelques fragments d'un poëme latin découvert parmi ces rouleaux, et dans lequel est décrite la guerre d'Octave contre Antoine, ainsi que la bataille d'Actium. Quelques-uns croient que ce poëme est de Varus, ami d'Horace, et que ce poète présente, dans son Ode VI du livre 1er., comme très capable de composer des épopées sur les traces d'Homère. N.

CICOGNARA (Le comte LÉOPOLD), Italien, que Buonaparte avait fait chevalier de la Couronne-de-fer et président de l'académie des beaux-arts de Venise, publia en 1811, à Ferrare, sa patrie, conjointement avec l'abbé Jérôme Baruffaldi, des *Mémoires historiques sur les littérateurs ferrarais*, ainsi que sur le génie et le caractère des habitants de cette contrée féconde en auteurs illustres. En 1813, il publia le premier volume, dédié à Napoléon, d'une histoire de la sculpture depuis sa renaissance en Italie : *Storia della scoltura del suo risorgimento in Italia*, etc., in-fol., Venise. Il se proposait de faire ainsi, pour l'illustration de cet art, une espèce de suite au grand ouvrage de Winkelman et à celui de D'Agincourt. Cicognara l'a ornée en conséquence d'un grand nombre de planches, représentant les édifices, les statues, les bas-reliefs, exécutés en Italie aux XIIIe., XIVe., XVe. siècles, etc. Quoiqu'il ait pu, dans la partie relative à l'époque de la renaissance de l'art, manquer quelquefois d'exactitude, faute de renseignements suffisants, il n'a point épargné les voyages ni les recherches, et a observé en artiste habile et en amateur exercé. M. Cicognara apporta ce volume à Paris; et l'Institut l'accueillit avec les plus grands honneurs, trouvant que l'auteur avait parlé des arts avec beaucoup de discernement. Le second a paru en 1816; et l'ouvrage entier doit être composé de trois volumes. N.

CIRBIED (JACQUES CHAHAN DE), professeur d'arménien à l'école royale des langues orientales à Paris, et membre de diverses sociétés savantes, né dans la grande Arménie le 16 décembre 1772, fut élevé à Edesse. Il vint en France vers 1792, et fut attaché à l'école des langues orientales en 1798. Le gouvernement créa en sa faveur, en 1810, la chaire d'arménien, qu'il occupe aujourd'hui. On a de M. de Cirbied : I. *Mémoire sur la langue arménienne* (*Magazin encycl.*, fruct. an VIII) II. *Recherches curieuses sur l'histoire ancienne de l'Asie*, Paris, 1806, in-8o.,

publiées conjointement avec M. Martin. III. *Détails historiques de la première expédition des chrétiens dans la Palestine, sous l'empereur Zimiscès,* tirés d'un manuscrit arménien de Mathieu d'Edesse, etc., Paris, 1811, in-8°. La traduction est de M. Martin; M. de Cirbied l'a revue et éclaircie par des notes. IV. *Notice de l'histoire manuscrite de Mathieu Eretz, et Extrait relatif à l'histoire des croisades.* Ce morceau important, accompagné du texte arménien et de notes, fait partie du tome IX des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale.* V. *Tableau général de l'Arménie*, Paris, 1813, in-8°., et dans le *Magasin encycl.*, numéro d'avril 1813. C'est le prospectus d'un grand ouvrage que M. de Cirbied se propose de donner au public, et dans lequel il embrasse toute l'histoire de l'Arménie et la description géographique de cette contrée. VI. *Mémoire sur l'origine et les progrès des Turcs, des Kurdes, des tribus turcomanes, etc., avec quelques détails sur leurs expéditions dans la partie méridionale de l'Asie, depuis l'an* 510 *avant J.-C. jusqu'à l'an* 1799 *de l'ère vulgaire;* inséré dans le *Mercure étranger* de 1815, n°. 19. VII. *Détails sur la situation actuelle du royaume de Perse*, Paris, 1816, in-4°. Cette brochure, écrite en arménien par l'envoyé de Perse, Mir-Davoud-Zahour, a été traduite en français par M. de Cirbied. La traduction persane est de M. Jouannin. J.

CISTERNE DE VINZELLE (PIERRE DE), d'une ancienne famille d'Auvergne, naquit le 21 avril 1775, entra au service comme cadet en septembre 1789, émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 dans la compagnie d'officiers de Royal-Comtois. Licencié avec cette troupe, il servit dans les armées coalisées, combattit à Bois-le-Duc dans le corps de Béon, où son frère fut tué, fut ensuite de la malheureuse expédition de Quiberon, passa d'Angleterre à l'armée autrichienne, où il servit dans les chasseurs de Franconie, et se trouva aux quatre siéges ou blocus de Philisbourg, tentés par les Français en 1800. Lorsqu'il rentra en France en 1801, il se vit dépouillé de tous ses biens, et resta, jusqu'à la restauration de 1814, sous la surveillance de la police. S. T.

CLANCARTY (Lord comte DE), après avoir été chargé de plusieurs missions auprès des princes alliés contre Buonaparte, fut nommé, en juin 1814, grand-maître des postes d'Angleterre, et ensuite l'un des plénipotentiaires du gouvernement britannique auprès du congrès de Vienne. C'est lui qui fut chargé de communiquer aux souverains alliés les ouvertures que M. de Caulincourt avait faites au cabinet de Londres, et qui, par sa lettre du 6 mai, rendue publique, exposa la politique des puissances à l'égard de Buonaparte : il fut autorisé à conclure les différents traités de subsides avec les souverains de la coalition, et signa, au nom de sa cour, toutes les conventions et les décisions du congrès. En 1816, le comte de Clancarty fut ambassadeur extraordinaire près S. M. le roi des Pays-Bas, puis ministre plénipotentiaire pour les négociations relatives aux arrangements territoriaux à la diète de la confédération germanique à Francfort. Z.

CLAPARÈDE (Le comte MICHEL), lieutenant-général, né le 28 août 1772, à Gignac en Languedoc, d'une famille de robe, embrassa la carrière militaire dès les premières années de la révolution, et fit les campagnes de ce temps-là dans les armées du Nord et d'Allemagne sous Moreau; il fit ensuite partie de l'expédition de Saint-Domingue, et parvint au grade de général de brigade en 1802. Il fut aussi de l'expédition qui partit de Rochefort au commencement de 1805; et il rendit dans l'une et l'autre des services essentiels. En 1806 et 1807, il se trouva aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz et de Iéna, aux combats de Vertingen, Saalfeid et de Pülstück, se fit remarquer plusieurs fois par sa bravoure, et fut fait général de division. En 1809, le 3 mai, sa division combattit à Ebersberg, au passage de la Traun; et le cinquième bulletin de la grande-armée, en donnant le récit de cette journée, dit : « La division Claparède, forte de sept » mille hommes, qui seule combattit » pendant trois heures contre trente mille » Autrichiens, commandés par le géné» ral Hiller occupant une superbe posi» tion qui fut enlevée, s'est couverte de » gloire. Cette action d'Ebersberg est un » des plus beaux faits d'armes dont l'his» toire puisse conserver le souvenir. » A la fin de cette campagne, le général Claparède fut nommé grand-officier de la Légion-d'honneur. En 1811, il

battit complètement, en Portugal, le corps d'armée du général Silveira, et força ses débris à passer le Douero à Lamego. Livré à lui-même pendant trois mois, ses opérations entre le Douero et le Tage furent couronnées par des succès importants. En 1812, il fut appelé au commandement d'un corps polonais, à la tête duquel il fit la campagne de Russie, et se trouva à la bataille de la Moskwa, ainsi qu'au fameux passage de la Bérézina, où il fut blessé. Le 23 août 1813, ce général soutint un combat glorieux sur les hauteurs de Gézübel contre l'ennemi qui débouchait de la Bohème. Le Roi le fit chevalier de Saint-Louis et grand'-croix de la Légion-d'honneur en 1814; et il lui confia dans le même temps le commandement d'une division d'infanterie à Paris. En 1815, au second retour de S. M., le général Claparède fut nommé commandant de Paris, gouverneur du château royal de Strasbourg, et inspecteur-général d'infanterie de la première division militaire. A.

CLARE (Lord comte DE), grand-chancelier d'Irlande, est petit-fils d'un paysan catholique irlandais. Son père, M. Fitz Gibbon, changea de croyance, et devint, de bonne-heure, un zélé protestant: le fils commença ses études à l'université de Dublin, prit ses degrés, et se distingua au barreau d'Irlande. En 1775, il fut appelé à la chambre des communes, où il se montra constamment partisan du cabinet anglais, et très opposé au parti appelé populaire. Lorsque M. Yelverton fut nommé premier baron de l'échiquier d'Irlande, le jeune Fitz Gibbon lui succéda dans la place d'avocat-général. Personne n'était plus en état que lui de remplir cette charge, par sa fermeté, sa confiance en ses propres forces, et le ton hardi avec lequel il tenait tête à ses adversaires dans les débats parlementaires. Dans les circonstances difficiles où s'est trouvée l'Irlande, M. Fitz Gibbon a plus d'une fois montré avec un courage inébranlable son dévouement au ministère anglais, qui, à la mort de lord Gifford, le créa baron et chancelier, en récompense de son zèle. Il est le premier Irlandais qui ait exercé cet important emploi. M. Fitz Gibbon prit le nom de lord Clare, après avoir été élevé à la pairie par son souverain. Il s'est constamment opposé aux prétentions des catholiques pour partager les priviléges de la constitution; et, dans les derniers troubles d'Irlande, il a toujours proposé les mesures les plus sévères. Z.

CLARENCE (G.-H., d'Angleterre, duc DE), troisième fils de George III, est né le 21 août 1765. Élevé pour la marine, il a passé par tous les grades, et l'on assure que ce n'est pas pour la forme. Il n'a cependant point eu de commandement dans les dernières guerres. Membre de la chambre des pairs, il s'y est fait remarquer par quelques discours dans le sens de l'opposition. Ce prince vota l'abolition de la traite des nègres, et se prononça invariablement, pendant la guerre, contre les mesures ministérielles. Le 5 avril 1800, il combattit le bill proposé pour réprimer l'adultère; attribua les divorces sur lesquels on le motivait, aux suites de la guerre qui avait divisé les familles, et termina son discours en rappelant à la chambre, que « le désespoir est le plus grand » ennemi de la vertu. » On le vit, dans les années suivantes, contribuer à la chute de MM. Pitt et Addington, et voter en faveur de la paix. Le 20 juin 1803, il combattit le plan de défense présenté par les ministres. En qualité de grand-amiral, il fut chargé, en 1814, de convoyer Louis XVIII jusqu'aux côtes de France; il reçut ce prince à bord du yacht le *Royal-Souverain*, et l'escorta ensuite sur un vaisseau de guerre de la marine royale. Malgré ses principes politiques, ce prince vit en très bonne intelligence avec sa famille. Il a été attaché, pendant un grand nombre d'années, à mistriss Jordan, célèbre comédienne, qui est morte en 1816 à Bordeaux. B. M.

CLARKE (THOMAS BROOKE), écrivain politique anglais, a étudié à l'université de Dublin. S'étant rendu à Londres en 1784, il se mit à écrire sur l'état des affaires publiques; ce qui le mit en relation avec le célèbre doyen Tucker. Il fréquenta ensuite l'université de Gottingue, où il s'appliqua à des études statistiques et diplomatiques. De retour dans son pays, il s'attacha à signaler les dangers des principes révolutionnaires, et écrivit en faveur du projet d'union avec l'Irlande. Il fut employé à la bibliothèque du prince-régent, et, étant entré dans les ordres sacrés, obtint plusieurs bénéfices considérables, qui lui firent perdre, à cause de non-résidence, sa nomination à la place d'auditeur de l'*Asile naval*, institution fondée en 1801,

d'après son plan, en faveur des orphelins et des enfants de marins et matelots. M. Clarke est auteur des ouvrages suivants : I. *Vue statistique de l'Allemagne*, 1790, in-8°. II. *Vue statistique de l'Europe*, 1791, in-8°. III. *Coup-d'œil d'un publiciste sur toutes les formes de gouvernement*, 1791, in-8°. IV. *Coup-d'œil sur la force et l'opulence de la Grande-Bretagne*, etc.; suivi d'une correspondance inédite du doyen Tucker et de David Hume avec le lord Kaims, concernant le commerce, 1801, in-8°. Cet ouvrage, qui n'est qu'un panégyrique du ministère anglais d'alors, présente un tableau fort exagéré de la prospérité toujours croissante du pays. L'auteur s'y montre fort injuste envers le parti populaire. M. Marchena, qui a traduit ce livre en français (Paris, an x, in-8°.), l'a fait précéder d'une préface, qui en est en quelque sorte le correctif. Nous ne citerons pas quelques autres brochures politiques de M. Clarke. — Il existe en Angleterre plusieurs autres écrivains du même nom, notamment James Stanier CLARKE, frère du célèbre voyageur, chapelain particulier et bibliothécaire du prince-régent, et historiographe du roi, etc. On a de lui, entre autres ouvrages : *Vie de l'amiral lord Nelson*, d'après les manuscrits de S. S., Londres, 1809, 2 vol. in-4°., et un *Abrégé* de cet ouvrage, 1810, in-8°. Le prince-régent l'a chargé de compiler et d'éditer une *Vie de Jacques II, tirée de Mémoires écrits de sa main :* cette *Vie* a paru en 1816, Londres, 2 vol. in-4°. RE.

CLARKE (EDWARD-DANIEL), Anglais, d'une ancienne famille illustre dans les lettres, professeur de minéralogie à l'université de Cambridge, voyageur distingué, fut élevé au collége de Jésus à Cambridge, et y termina ses études en 1796. Avant le commencement de la révolution de France, il fit un premier voyage dans ce pays ainsi qu'en Italie; et, en 1799, il en entreprit un autre plus étendu, avec M.-J.-M. Cripps, son ancien camarade de collége, à travers le Danemark, la Norvège, la Suède, la Laponie, la Finlande, la Russie, la Crimée, l'Asie mineure, la Syrie, la Palestine, l'Égypte, la Grèce et la Turquie. Il revint en 1802 dans son pays, de Constantinople, par la Hongrie, l'Allemagne et la France. Dans le cours de ces voyages, M. Clarke rassembla un magnifique cabinet de minéraux, de manuscrits et de marbres antiques, dont l'un, décrivant les fameuses fêtes de Cérès Eleusine, fut déposé par lui dans la bibliothèque publique de Cambridge. Il fut aussi employé pour procurer à l'Angleterre le célèbre sarcophage d'Alexandrie, et l'inscription en trois langues, connue sous le nom de *Pierre de Rosette*. Peu après, il retourna en Angleterre, où il épousa une fille de sir William Beaumaris Rush; et, comme il était déjà dans les ordres sacrés, il fut nommé recteur de Harlton, dans le comté de Cambridge. En 1806, il commença à donner des leçons de minéralogie à l'université de cette ville; et, en 1808, il fut pourvu de la chaire qu'on venait d'y fonder pour l'encouragement de cette science. On a de lui : I. *Distribution méthodique du règne minéral*, in-fol. 1807. II. *Voyage dans différentes parties de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique*, in-4°., un vol., 1810, qui a eu une 2e. édit. en 1811, et un supplément de 2 vol. en 1812. Cet ouvrage n'est pas écrit avec élégance : mais on y trouve beaucoup de faits exacts sur des pays mal connus et sur des tribus presque ignorées avant lui. Il se montre très instruit surtout dans la botanique et les antiquités, et fait preuve d'une saine critique. Tout le monde n'adoptera peut-être pas ses jugements sur la nation russe, à laquelle il ne reconnaît qu'un talent extraordinaire pour l'imitation. Ce qu'il raconte des folles cruautés de Paul Ier., de la servitude du peuple, de la malpropreté même des princes et des princesses, soulève le cœur d'horreur et de dégoût. Aussi lorsqu'il fut question, au moment de la fameuse expédition de Russie, de présenter cette nation aux Français sous les plus noires couleurs, nos journaux s'empressèrent-ils de traduire des morceaux de M. Clarke. Il a paru un troisième volume de cet ouvrage en 1815; et on a donné, en octobre 1816, une nouvelle édition, qui est la quatrième, de l'ouvrage entier, en deux gros volumes in-8°., avec des cartes. Le premier volume a été traduit en français, en 1813. M. Clarke a publié aussi des *Dissertations* sur la statue de Cérès Eleusine, le sarcophage d'Alexandrie, les marbres grecs et autres antiquités. On annonça en 1816 qu'il s'occupait d'une série d'expériences analytiques avec une pile de construction nouvelle qui produit plus d'effet que les plus for-

les batteries galvaniques, et qu'il avait déjà réussi à décomposer les terres connues sous le nom de *baryte* et de *strontiane*. Re.

CLARKSON (Thomas), écrivain anglais, l'un de ceux qui ont le plus efficacement contribué à l'abolition de la traite des nègres, est né en 1761, et a été élevé à l'université de Cambridge, où il avait déjà remporté plusieurs prix, lorsqu'on y en proposa un, en 1785, pour une dissertation latine sur cette question : *Est-il juste de rendre des hommes esclaves contre leur volonté?* M. Clarkson résolut, en la traitant, de rattacher directement cette question à la traite des esclaves africains : la lecture de l'ouvrage de Benezet sur la Guinée, et les renseignements qu'il obtint de divers côtés, allumèrent son imagination sur ce sujet si intéressant, et son ouvrage obtint le prix. Mais l'idée du sort affreux auquel un si grand nombre d'hommes étaient condamnés, le tourmentait jour et nuit; et il voulut s'assurer de la vérité des détails qu'on lui avait transmis. Il publia, en 1786, une traduction de sa *Dissertation* en anglais. Ayant renoncé aux espérances que pouvait lui présenter la carrière ecclésiastique, quoiqu'il eût déjà reçu le diaconat, il ne s'occupa plus que de poursuivre son objet, se lia avec M. Wilberforce et d'autres membres du parlement, et, en 1787, réussit à former un comité ayant pour but l'abolition de la traite. Il donna cette année au public un écrit sur *les Dangers* (the impolicy) *du commerce des esclaves africains*, 1787, in-8°. (traduit en français, Paris, 1814, in-8°.) Il visita successivement Bristol, Manchester et Liverpool, où il courut des périls par la publicité de ses intentions; et, étant revenu à Londres, il y eut plusieurs entrevues avec M. Pitt, qui parut approuver son zèle. Bientôt, par les efforts du comité, la cause de l'humanité trouva de nombreux appuis, non seulement en Angleterre, mais en France et en Allemagne. M. Clarkson, desirant convaincre le conseil-privé que l'Afrique produisait des objets de commerce préférables à des esclaves, lui présenta une caisse où il avait réuni celles des productions de cette contrée qu'il avait pu se procurer, et dont le fond était rempli par des chaînes, des colliers de fer et des instruments de punition en usage aux Indes, ou qu'il avait recueillis à Liverpool. Lorsqu'enfin, après vingt ans des efforts des philantropes les plus éclairés, des orateurs et des écrivains les plus éloquents, le parlement eut décrété l'abolition de cet odieux trafic, mesure qui fut confirmée par le roi le 25 mars 1807, M Clarkson s'empressa de retracer les travaux qui avaient préparé cet acte mémorable (qui fut le dernier du ministère Grenville), dans un ouvrage qui parut à Londres en 1808, 2 gros vol. in-8°., sous ce titre : *Histoire de l'origine, des progrès et de l'accomplissement de l'abolition du commerce des esclaves d'Afrique par le parlement anglais*. Cet ouvrage est écrit avec un intérêt de détails et une chaleur que le sujet, et la part que l'auteur avait prise dans cette affaire, sont bien faits pour justifier. C'est surtout dans la secte des quakers, qu'il avait trouvé le plus d'empressement à seconder son zèle : tous, dès 1787, avaient affranchi leurs esclaves. Cette conduite l'avait engagé à se lier de plus en plus avec eux; et il avait publié un ouvrage intitulé : *Le portrait du quakerisme*, etc., où, malgré sa prédilection pour la *société des amis*, il a su garder une assez grande impartialité : quoiqu'un peu diffus, c'est un des meilleurs qu'on puisse lire sur ce sujet. La première édition, qui était considérable, ayant été enlevée en très peu de temps par l'empressement des quakers eux-mêmes, l'auteur en donna une 2e. édition en 1807, Londres, 3 vol. in-8°. La même prédilection le porta à rédiger les *Mémoires de la vie publique et privée de Guillaume Penn*, qui ont paru en 1813, Londres, 2 vol. in-8°. : c'est un ouvrage exact, judicieux et très attachant. M. Clarkson est l'un des coopérateurs du *Philantrope*, ouvrage périodique, qui se publie de trimestre en trimestre. Re.

CLAUDIUS (George-Charles), littérateur allemand, doué d'une imagination féconde, est né à Zschopau, le 21 avril 1757. Il n'a jamais occupé d'emploi public; et il vit à Leipzig comme simple particulier. Ses nombreux écrits se composent de romans, de pièces de théâtre, de poésies, etc. Plusieurs ont été publiés sous le nom d'Ehrenberg. Nous ne citerons que les principaux : I. *Entretiens*, Leipzig, 1780-1783, 2 vol. in-8°. II. *Le Rendez-vous*, ou l'*Infidélité par amour*, comédie en un acte, Francfort, 1783, in-8°. III. *Recueil de petites piè-*

ces de théâtre pour la scène allemande, Leipzig, 1784, in-8°. IV. *Almanach pour la digestion*, ibid., 1784, in-8°. V. *Léonore Schmict*, roman, ibid., 1789-1791, 2 vol. in-8°. (C'est une imitation de *Paméla*.) VI. *Feuille hebdomadaire pour les enfants et les amis des enfants*, ibid., 1789-1790, 2 vol. in-8°. VII. *Warbek, faux roi d'Angleterre*, histoire du XVe. siècle, ibid., 1792, in-8°. VIII. *Encouragements au vrai patriotisme, tirés de l'histoire de notre temps*, ibid., 1793, in-8°. IX. *La vie humaine peinte d'après nature pour l'instruction de la jeunesse*, Hambourg, 1793, in-8°. X. *Le Petit monde des enfants, à l'usage des enfants de cinq à huit ans*, Leipzig, 1796, in-8°. XI. *La philosophie de la toilette*, ibid., 1800, 2 vol. in-8°., avec grav. XII. *L'art de s'embellir par la toilette, instruction pratique pour le beau sexe*, ibid., 1800, in-8°., avec grav. XIII. *Nouvelle bibliothèque des enfants*, Heilbronn et Leipzig, 1803, in-8°. XIV. *Le conseil dans les principales affaires de commerce, pour les fabricants, manufacturiers, banquiers et marchands, rédigé en société avec quelques négociants expérimentés*, Leipzig, 1805, 2 vol. in-8°., avec 69 tableaux. XV. *Pierre-le-Grand*, Riga, 1805, 3 vol. in-8°. XVI. *Recueil de petits romans, de contes historiques, de notices biographiques sur des personnages remarquables, de portraits, de caractères et d'anecdotes*, Leipzig, 1806, in-8°. B. D.

CLAUSEL (Le lieutenant-général, comte BERTRAND), neveu du député de ce nom à la Convention nationale, est né à Mirepoix le 12 décembre 1772. Il fit ses premières armes comme aide-de-camp du général Pérignon, dans les campagnes de 1794 et 1795, à l'armée des Pyrénées. Déjà fait colonel à cette époque par la protection de son oncle, il parut à la barre de la Convention, pour lui présenter vingt-quatre drapeaux pris sur les Espagnols : de là, il passa à l'armée d'Italie, où il commandait une brigade en 1799. Ce fut cette même année qu'il fit hommage au directoire exécutif du tableau représentant l'*Hydropique*, qu'il apportait de Turin, où il a été renvoyé en 1815. M. Clausel accompagna le général Leclerc dans l'expédition de Saint-Domingue, en 1802; et, au mois de décembre de cette année, date de sa promotion au grade de général de division, il parvint, après la mort de Leclerc, à contenir les nègres lorsqu'ils se présentèrent dans la plaine du Cap pour l'attaquer, et à protéger l'évacuation de la colonie, en enlevant le fort Dauphin. De retour en France, il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur en 1804, puis employé à la fin de 1805 à l'armée du Nord, sous les ordres de Louis Buonaparte. Depuis, il servit successivement en Italie et en Autriche jusqu'en 1810, époque à laquelle il fut appelé au commandement d'un des corps de l'armée d'Espagne. Ce fut là que s'accrut de beaucoup sa réputation militaire. Le combat du Douero, qui eut lieu le 22 juillet 1812, lui valut le commandement en chef de l'armée, après la funeste affaire des Arcopiles, où le duc de Raguse avait été blessé. Après la déroute de Vittoria, le général Clausel se porta sur les derrières de l'armée anglaise, et l'empêcha de profiter des avantages que lui offrait la dispersion de nos troupes : il donna le temps, au duc de Dalmatie, de rallier son armée sous Baïonne, et de couvrir les frontières de la France. Le général Clausel fut nommé chevalier de Saint-Louis le 1er. juin 1814, grand-officier de la Légion-d'honneur le 23 août de la même année, comte le 31 décembre, et enfin grand'-croix de la Légion-d'honneur le 14 février 1815. Il était inspecteur-général d'infanterie, lors du retour de Buonaparte : il n'hésita pas à se soumettre à son autorité, et reçut de lui le commandement de la 11e. division militaire, le 25 mars. C'était une mission de confiance ; il s'agissait d'arracher une grande ville et une partie du midi à l'autorité légitime, de comprimer l'esprit de fidélité d'une population entière, de neutraliser le zèle des serviteurs du Roi, et de contraindre la fille de Louis XVI à chercher encore une fois un asile hors du royaume de ses pères. Le général Clausel s'en acquitta avec beaucoup de zèle. « Napoléon,
» dit-il, dans une des nombreuses procla-
» mations qu'il sema sur sa route, a repris
» sa place sur le trône de France, où l'ont
» rappelé les vœux de la nation. Paris
» s'est signalé par un enthousiasme sans
» exemple jusqu'à ce jour, en se préci-
» pitant tout entier au-devant de lui.
» Oui, je l'ai vue cette population im-
» mense, accourir en foule au-devant du

» grand monarque, et le porter, comme » en triomphe, dans son palais qu'il vient » embellir des emblèmes de notre pros» périté. Nous allons enfin jouir d'une » paix honorable et solide; nous allons » recueillir le fruit de notre gloire. Na» poléon promet de nous faire arriver à un » degré d'élévation dont les annales des » nations ne fournissent pas d'exemple. » Dans le temps où il remplissait cette mission, le général Clausel fut nommé l'un des pairs de la chambre formée par Buonaparte. Il resta gouverneur de Bordeaux pendant l'interrègne; et, après la seconde chute de Buonaparte, il opposa encore aux royalistes une longue et opiniâtre résistance. Ce fut lui qui, le 12 juillet, fit relever, sur la place de la comédie, le drapeau tricolore, menaça de *faire balayer les rues de la ville avec ses troupes*, et cria aux grenadiers du 66e. régiment: « Faites feu sur ces » gueux-là; passez votre baïonnette au » travers du corps du premier qui criera » *vive le Roi!* Tant que je serai à Bor» deaux, on n'arborera pas le drapeau » blanc, le Roi fût-il au milieu de la Gi» ronde! » Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, le général Clausel parvint à échapper aux poursuites dirigées contre lui; et il publia un *Exposé justificatif* de sa conduite, un vol. in-8°. avec carte. Il a été condamné à mort par contumace, le 11 septembre 1816, par un conseil de guerre. Selon les dépositions faites dans son procès, il était du nombre des conjurés du 20 mars, qui, ainsi que l'a dit le maréchal Ney, avaient eu d'abord l'intention d'offrir la couronne au duc d'Orléans, mais qui, sur le refus de ce prince, avaient rappelé Buonaparte. On le croit actuellement en Amérique. S. s.

CLAUSEL DE COUSSERGUES (JEAN-CLAUDE), né à Coussergues, dans le département de l'Aveyron, vers 1765, fit ses études à Montpellier, où il était conseiller de la cour des aides à l'époque de la révolution. Il émigra alors; et après avoir servi quelque temps dans les armées des princes, il rentra en France, et vint habiter la capitale, où il travailla à la rédaction d'un journal, puis se livra au commerce de la librairie, qu'il abandonna lorsqu'il fut nommé membre du corps législatif en 1808. Il devint, en 1809, conseiller à la cour royale de Montpellier, fut réélu membre du corps législatif en 1813, et y fit partie de cette majorité courageuse qui manifesta si hautement l'intention de forcer Napoléon à traiter de la paix. M. Clausel donna son adhésion, le 3 avril 1814, à la déchéance de Buonaparte, et au rétablissement des Bourbons. Il parla, le 2 juillet suivant, dans la chambre des députés, en faveur de Pictet-Diodati, exposa ses droits comme Français, vanta ses vertus politiques, et demanda qu'il fût admis au nombre des membres de la chambre. Le 29 septembre, il lut un discours fort étendu sur la naturalisation. Les projets de loi du ministère royal, tels que ceux sur la non-liberté de la presse, sur la restitution des biens des émigrés non vendus et la célébration des dimanches, trouvèrent en lui un défenseur véhément. Le 7 novembre, il s'éleva contre les impôts sur les boissons, et représenta le système des exercices comme tyrannique. Resté dans l'ombre pendant l'interrègne, M. Clausel reparut au mois d'août 1815, comme député du département de l'Aveyron; et, peu de temps après, il fut nommé conseiller en la cour de cassation. Il parla plusieurs fois dans la nouvelle chambre, et vota toujours dans le sens de la majorité. Il a été nommé de nouveau, en septembre 1816, membre de la chambre des députés, par le collége électoral de son département. Le 22 novembre, il se réunit à M. de Marcellus, son collègue, pour réclamer contre l'expression d'*unanimité* dont on s'était servi dans le procès-verbal pour exprimer la manière dont l'adresse au Roi avait été votée.—L'abbé CLAUSEL DE COUSSERGUES, son frère, est aujourd'hui aumônier, sans fonctions, de la maison militaire du Roi, et en même temps grand-vicaire du diocèse de Beauvais, où il fit un sermon très remarquable par la franchise et l'énergie, à l'époque des élections, en octobre 1816. S. S.

CLAUSEN (HENRI-FRÉDÉRIC-CHRÉTIEN), publiciste estimé, né à Kiel, le 26 octobre 1770, étudia le droit public, et entra dans la suite au service de l'empereur de Russie. Après avoir été, pendant quelques années, conservateur de la riche bibliothèque de Zaluski, à Saint-Pétersbourg, il fut nommé conseiller de la cour de Saint-Pétersbourg. Les différents ouvrages de M. Clausen, en latin, en français et en allemand, ont toutes eu beaucoup de succès, quoique son *Essai sur l'histoire de Russie* ne soit pas

exempt du reproche de partialité. On a de lui : I. *De ultimis suppliciis in homicidii reos jure constituendis*, Kiel, 1796, in-4°. II. *Recueil de tous les traités, conventions, mémoires et notes, conclus et publiés par la couronne de Danemark, depuis l'avénement du roi au trône jusqu'à l'époque actuelle, ou depuis l'année* 1766 *jusqu'en* 1794 *inclusivement* (en français), Berlin, 1796, in-8°. III. *Belles et glorieuses actions des souverains, généraux et fonctionnaires russes* (en allemand), Berlin, 1804, in-8°. IV. *Traits caractéristiques de l'histoire de Russie* (en français), Paris, 1804, in-8°. Ces anecdotes, qui sont accompagnées de notes chronologiques, biographiques et justificatives, ont été recommandées comme un manuel classique sur l'histoire de Russie. Il en a été fait une traduction en anglais par B. Lambert, Londres, 1805, in-8°. Plusieurs ouvrages périodiques, imprimés en Allemagne, renferment des articles fort intéressants, rédigés par M. Clausen; nous citerons seulement celui qu'on trouve dans le *Génie du temps*, publié par Henning, juillet 1795, sous ce titre: *Aperçu de l'état des sciences en Suisse*. B. D.

CLAUSSON (Louis-Jean) est né à Reims, en 1765; dès qu'il eut achevé ses études à Paris, il passa à Saint-Domingue avec la qualité d'avocat en parlement. En 1788, il fut nommé avocat et procureur au Port-au-Prince, où il épousa une créole. Les premiers événements de la révolution produisirent dans cette colonie, comme en France, un bouleversement dans les tribunaux. Clausson renonça à sa profession, et fut appelé à remplir les fonctions de juge au conseil supérieur. Ses principes anti-révolutionnaires le firent déporter en avril 1793 par les commissaires civils Polverel et Sonthonax: il fut embarqué après la canonnade du Port-au-Prince, et demeura prisonnier à bord d'une frégate jusqu'après l'incendie du Cap, qui eut lieu le 21 juin de la même année. Ce funeste événement fit recouvrer la liberté à tous les prisonniers que Polverel et Sonthonax envoyaient en France pour être jugés par le tribunal révolutionnaire. Clausson profita de cette circonstance pour se rendre aux Etats-Unis d'Amérique; et après neuf mois de séjour à Philadelphie, il partit pour la France. A son débarquement à Nantes, il fut conduit au comité révolutionnaire, qui l'envoya en prison à Paris. M. Clausson avait été désigné pour l'une des victimes qui devaient être immolées, quatre jours avant la chute de Robespierre. Il ne recouvra pourtant la liberté que trois mois après le 9 thermidor, et fut alors l'un des accusateurs de Polverel et de Sonthonax, devant une commission prise dans le sein de la Convention, et composée d'hommes vendus à la faction qui avait juré la perte des colonies. Clausson, mieux éclairé, abandonna cette discussion, dont le résultat fut l'absolution des bourreaux de Saint-Domingue. Après la journée du 13 vendémiaire, il fut arrêté parce qu'il avait été de la section Lepelletier, qui avait pris une part très active aux événements. Traduit devant un jury d'accusation, il dut sa liberté, après soixante-cinq jours d'emprisonnement, à M. Mourre, directeur du jury. A quelque temps de là, il accepta la proposition qui lui fut faite de coopérer à la rédaction d'un journal tendant à éclairer la nation sur les désastres de St.-Domingue, et sur les moyens d'y remédier. Ce journal, soutenu par l'influence de quelques membres les plus distingués du conseil des cinq-cents, remplissait son but, et promettait des mesures favorables aux intérêts des colons, lorsque le 18 fructidor vint détruire toutes ces espérances. Clausson, frappé par l'arrêté du direcrectoire, fut détenu pendant dix mois au Temple: le ministre de la police lui appliqua, au mois de juin 1798 (an VI), l'arrêté de déportation à Caïenne. Il fut d'abord conduit à l'île de Rhé, où il resta prisonnier dans la citadelle pendant huit mois, et ensuite, sur sa parole, dans l'île, jusqu'après la journée du 18 brumaire, époque à laquelle il recouvra sa liberté. Il se rendit à Saint-Domingue en 1802, et y reprit ses fonctions d'avocat. Nommé juge en la cour d'appel au Port-au-Prince, il en exerça les fonctions jusqu'à l'évacuation de cette ville par l'armée française; et il sauva, au risque de sa vie et à ses frais, les minutes et archives de son département. Le navire ayant été pris par les Anglais et conduit à la Jamaïque, M. Clausson a vainement réclamé ces précieux dépôts. En 1806, il entra à la comptabilité nationale, en qualité de vérificateur; et lorsque la cour des comptes remplaça cette commission en 1807, il fut nommé premier secrétaire du parquet. Il a perdu cette place au mois de dé-

sembre 1812, à la suite d'une détention pour cause d'opinions politiques. Il est aujourd'hui commissaire de police à Paris. A.

CLAVEAU (A-G.), avocat à Paris, est connu par plusieurs causes qu'il a plaidées avec beaucoup de chaleur et une grande intelligence du barreau, notamment celle de M. Darguines. (*Voy.* DARGUINES.) Il s'était chargé, en 1814, de la défense d'un prisonnier de guerre autrichien, nommé Collarsch, qui, accusé d'avoir reçu quelques rations de trop, fut condamné à cinq ans de fers. Le jeune avocat, à force de démarches faites dans des circonstances difficiles, parvint à sauver son client. Instruit de cet acte d'humanité par le prince de Schwarzenberg, l'empereur d'Autriche a décoré M. Claveau de la médaille d'honneur civile; et le Roi lui a accordé l'autorisation de la porter, par ordonnance du 22 octobre 1815. S. S.

CLAVEL (PIERRE), né le 8 avril 1773, fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 14 mai 1807, maréchal-de-camp d'infanterie le 25 décembre 1813, et chevalier de St.-Louis le 11 septembre 1814. Il commandait une division, dans le mois de juin 1815, au corps d'observation du Jura, sous le général Lecourbe. A.

CLAVERIE (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), député du Lot-et-Garonne à la Convention, vota pour la réclusion de Louis XVI jusqu'à la paix. Il fut un des vingt-un membres chargés d'examiner la conduite de Joseph Lebon. Il passa, en septembre 1795, au conseil des anciens, et en sortit en mai 1798, quelques jours après en avoir été élu secrétaire. Il fut nommé, le 14 juillet 1811, premier président de la cour impériale de Pau; mais il cessa d'occuper cette place en 1816. B. M.

CLAVIER (ETIENNE), de l'académie des inscriptions, professeur au collége de France, né à Lyon vers 1765, était, avant la révolution, conseiller au châtelet de Paris, et sous le gouvernement impérial juge à la cour criminelle du département de la Seine. Aussi distingué par son caractère moral que par son érudition, il montra surtout beaucoup de courage dans l'affaire du général Moreau en 1804. Murat l'ayant pressé de condamner ce général, en l'assurant que l'empereur ferait grâce. « Eh! qui nous ferait grâce à » nous? » lui dit M. Clavier. Buonaparte fut informé de cette résistance : il ne la pardonna jamais; et M. Clavier perdit sa place de juge en 1811. Créé chevalier de la Légion-d'honneur le 30 septembre 1814, il fut nommé censeur royal le 28 octobre de la même année, et devint membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, par ordonnance du 21 mars 1816. Il était de la seconde classe de l'Institut depuis 1812. M. Clavier est auteur d'une traduction de Pausanias, que l'on connaissait très mal par la traduction de Gédoyn. Il n'en a encore paru que le premier volume (1815, in-8°.). L'édition de M. Clavier a le mérite de contenir un grand nombre d'observations destinées à corriger le texte ou à l'éclaircir. Il a donné en outre, de 1801 à 1806, une édition de la traduction de Plutarque par Amyot, 25 vol. in-8°.; et il y a ajouté ses notes à celles de Brottier et de Vauvilliers. Il a publié, en 1805, sa traduction d'Apollodore, imprimée avec le texte grec, 2 vol. in-8°., et un volume de remarques faites à l'imitation de celles de Méziriac sur les héroïdes. On y trouve une érudition aussi variée qu'étendue, avec des notices curieuses tirées d'anciens scholiastes grecs qui n'avaient point encore été traduits en français. M. Clavier est encore auteur d'une *Histoire des premiers temps de la Grèce, jusqu'à l'expulsion des Pisistratides*, 1809, 2 vol. in-8°. (cet ouvrage doit avoir une suite), et de plusieurs savants morceaux insérés dans le *Magasin encycl.* et dans les Mémoires de l'académie des inscriptions. Il est un des collaborateurs de la *Biographie universelle*, dont il a fait beaucoup d'articles tirés de l'histoire grecque, entre autres ceux d'Elien, d'Esope, etc. S. S.

CLEMENCE (J.-B.-H.), fils d'un bédeau de l'église de Bonne-Nouvelle, à Paris, a été juré au tribunal révolutionnaire de cette ville, dont il fut exclu, en 1794, par ordre de Robespierre. Arrêté après le 9 thermidor comme *terroriste*, il fut vainement réclamé par la société des jacobins, et fut décrété d'arrestation, dans la séance du 3 octobre, sur la demande de Clausel. Les jacobins le défendirent encore, et obtinrent sa liberté; mais, arrêté de nouveau, il fut traduit au tribunal d'Eure-et-Loir, par décret du 5 prairial an III (24 mai 1795), et renfermé au château de Ham, dont le commandant l'envoya à la police correction-

nelle, qui l'acquitta. Clémence était, avec Marchand, à la tête des révolutionnaires qui parcouraient les campagnes des environs de Paris, pour arrêter les habitants, et les mettre à contribution. Il prenait le titre d'adjudant-général de l'armée révolutionnaire. C'est ainsi qu'il a fait des excursions à Châtenay, à Fontenay, à Marly-la-Ville, etc. Il a été employé dans les bureaux de la comptabilité. En 1803, il fut nommé directeur de l'octroi municipal à Montauban. B. M.

CLÉMENT-DE-RIS (Le comte), né à Paris, fils et neveu de deux procureurs de ce nom, fut d'abord maître-d'hôtel dans la maison d'un des princes frères de Louis XVI, et se retira, en 1785, à sa terre de Beauvais en Touraine, et de là à Tréguier en Bretagne, où il connut Sieyes, alors grand-vicaire de l'évêque de cette ville. Nommé en 1791 administrateur du département d'Indre-et-Loire, il fut poursuivi par Mogue, agent du comité de salut public, et conduit à la Conciergerie à Paris, d'où il ne fut tiré que sur les pressantes réclamations de ses amis, et surtout par le crédit de Sieyes et de Julien de la Drôme. Il reprit alors ses fonctions administratives; et étant revenu à Paris avant la fin de la *terreur*, il fut nommé chef de division dans les bureaux de l'instruction publique, dont il devint l'un des chefs avec MM. Garat et Ginguené. Il donna sa démission en février 1795. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut appelé au sénat-conservateur. Cette place, en le mettant en évidence, lui attira une aventure singulière, qui fit beaucoup de bruit dans le temps. Le 1er. vendémiaire an IX (23 septembre 1800), M. Clément se trouvant presque seul à sa maison de Beauvais, près de Tours, six hommes armés entrèrent chez lui, s'emparèrent de l'argent monnayé et de l'argenterie, le forcèrent à monter avec eux dans sa propre voiture, le conduisirent dans un lieu inconnu, et le jetèrent dans un souterrain, où il resta dix-neuf jours sans qu'on pût avoir de ses nouvelles. Enfin quelques personnes, très étrangères à la police, mais que le ministre Fouché avait cru devoir employer dans cette occasion, l'ayant rencontré lorsqu'on le transférait dans un autre lieu, mirent en fuite son escorte, et le ramenèrent au sein de sa famille. On a prétendu que ce coup hardi, exécuté en plein jour, était l'ouvrage de quelques royalistes qui voulaient avoir dans sa personne un otage important, pour garantir la vie menacée de quelques-uns de leurs chefs; et la police soupçonna fortement M. de Bourmont de l'avoir dirigé. M. Clément-de-Ris a obtenu, en 1804, le titre de commandant de la Légion-d'honneur, et enfin celui de comte de Mony. En novembre 1805, il fit partie de la commission chargée de faire un rapport sur la proposition d'envoyer une députation à l'empereur pour le féliciter sur ses victoires. M. Clément-de-Ris fut autorisé, en août 1809, à porter la décoration de l'ordre de Maximilien-Joseph. Devenu préteur du sénat, il donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte, en 1814. Créé pair par le Roi, le 4 juin même année, il le fut aussi par Buonaparte en juin 1815; mais il ne porta la parole dans la chambre dont il fit alors partie, que pour faire augmenter le nombre des membres d'une commission extraordinaire, devenue incomplète par l'absence du général Davoust. Le comte Clément a cessé d'être porté sur la liste des pairs après le second retour du Roi. Il a publié en 1784, *Observations sur les intérêts d'argent à terme*, in-8o. — Un de ses fils a été tué à la bataille de Friedland, le 14 juin 1807: l'autre, d'abord chef d'escadron, aide-de-camp du maréchal Lefèvre, était, en 1814, colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il fut employé, en juin 1815, dans le 5e. corps d'observation. B. M.

CLEREMBAULT (Louis-François-Marie, comte de), né à Morlaix en 1769, était officier d'artillerie avant la révolution. Il émigra en 1790, fit les campagnes de l'armée de Condé, et y fut blessé. Rentré en France en janvier 1801, il fit à l'armée d'Italie les campagnes de 1801 et 1802, et obtint sa radiation de la liste des émigrés. Nommé consul-général de France en Prusse, en 1807, M. de Clérembault y remplit aussi, près Sa Majesté le roi de Prusse, les fonctions de ministre-résident. Ce monarque daigna lui adresser la lettre ci-après, en date du 11 décembre 1809: « M. le consul-général de Clérembault, j'ai reçu la lettre » que vous m'avez écrite avant-hier. » Comme je rends la plus parfaite justice aux sentiments qui vous l'ont dictée, je suis bien aise de vous témoigner le plaisir que j'en ai reçu, et de » saisir cette occasion pour vous mar-

» quer, avant mon départ de Kœnigs-» berg, combien je suis satisfait de votre » gestion, également loyale et conciliante. » Je ne doute pas qu'elle ne vous mé-» rite de même l'approbation de votre » cour. L'état de souffrance où vous a » mis la rigueur de ce climat, me fait » beaucoup de peine; et je souhaite très » sincèrement que vous parveniez à bien » rétablir votre santé, en profitant du » congé que vous comptez obtenir. » Sur ce, etc. » M. de Clerembault fit alors éprouver aux Anglais une perte considérable par le coup qu'il porta à leur commerce dans la Baltique, par la prise qu'il fit, à la rade de Pillau, de plus de deux cents de leurs navires marchands. (Voyez le *Moniteur* du 16 décembre 1810.) Il profita de cette circonstance pour alléger les charges de la Prusse à l'égard du gouvernement français, en obtenant, mais non sans peine, de ce dernier, que le produit des confiscations qu'il avait opérées, fût passé en déduction des contributions que la Prusse redevait à la France. La chaleur qu'il mit à solliciter cet adoucissement aux malheurs de la Prusse, amena alors sa disgrâce auprès de son propre gouvernement; et, depuis cette époque jusqu'au 31 mars 1814, il fut poursuivi dans sa personne et dans ses biens. Le 6 octobre 1814, S. M. le nomma chevalier de St.-Louis. Au retour de Buonaparte de l'île d'Elbe en 1815, M. de Clérembault offrit une partie de son hôtel, à Paris, au comte du Coetlosquet, son beau-frère (*Voyez* Coetlosquet); et cette circonstance conduisit alors dans son domicile des personnages distingués du parti royaliste, qui s'y concertèrent sur les moyens de faire triompher leur cause. A.

CLERMONT-TONNERRE (Le duc de), pair de France, est le chef de la branche aînée de l'une des plus anciennes familles de France: nommé maréchal-de-camp par ordonnance du 23 août 1814, et chevalier de Saint-Louis le 29 octobre, il est aide-major-général de la garde nationale de Paris. — Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne, était pair de France avant la révolution. Député aux états-généraux de 1789, il signa toutes les protestations de la minorité contre les innovations, et se rendit ensuite dans l'étranger. Il a donné sa démission en conséquence du concordat. Il a été de nouveau porté sur la liste des pairs de France par le Roi le 4 juin 1814. — Clermont-Tonnerre (Le vicomte de), a été fait lieutenant-général le 22 juin 1814. Il émigra en 1791, fit les campagnes des armées des princes, et toutes celles de l'armée de Condé jusqu'à son licenciement, et rentra en 1801. — Clermont-Tonnerre (Le comte de), fils du vicomte, entra à l'école polytechnique en 1799: il fut employé dans les armées d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne; fut nommé, en 1814, lieutenant des mousquetaires gris, puis chevalier de St.-Louis, maréchal-de-camp le 19 mars 1815, officier de la Légion-d'honneur le même jour; pair de France, le 17 août 1815; commandant de la brigade des grenadiers à cheval de la garde du Roi, le 9 septembre même année. — Clermont-Montoison (Le comte de), ancien lieutenant des gardes-du-corps, émigra en 1791, et fit les campagnes de l'armée des princes. — Clermont-Montoison (Le chevalier de), frère du précédent, est colonel d'état-major de la garde nationale de Paris, chargé du service. Comme son frère, il émigra en 1791, et fit les campagnes de l'armée des princes. — Clermont-Mont-Saint-Jean (Le marquis de), de la même famille que les précédents, ancien colonel de dragons, fut député de la noblesse du Bugey aux états-généraux, en 1789, et montra dès-lors, pour la monarchie, un attachement aussi éclairé que courageux, en signant toutes les protestations de la minorité. Il émigra en 1792, et servit avec distinction dans les armées des princes. Nommé maréchal-de-camp, en 1800, il est aujourd'hui inspecteur-général de la garde nationale du département de Seine-et-Marne. Ce département le nomma, en septembre 1815, l'un de ses députés à la chambre; et il y vota constamment avec la majorité. M. de Clermont-Mont-Saint-Jean a publié: *Déclarations et protestations de MM. les députés des trois ordres aux états-généraux de 1789, contre les décrets de l'assemblée dite constituante*, Provins, 1814, in-4°. — Clermont-Mont-Saint-Jean (Le comte de), émigra en 1791, et fit les campagnes de ce temps-là. Il a aujourd'hui le grade de lieutenant-colonel. — Clermont-Tonnerre-Toury (Louis, comte de), lieutenant-général et cordon-rouge, a émigré, et fait les campagnes de l'armée des princes, où

il a été créé maréchal-de-camp en 1797. — Clermont-Tonnerre-Toury (Le marquis de), son frère, est lieutenant-colonel de la légion de la Somme. — Il existe encore deux comtes de la branche de Clermont-Tonnerre-Toury. Z.

CLERMONT-GALLERANDE (Le marquis de), pair de France, est d'une autre famille que les précédents. Il fut nommé commandeur de Saint-Louis, par ordonnance du 3 mai 1816. — Clermont-Lodève (Le comte de), fils du député à l'assemblée constituante, de ce nom, mort dans l'émigration en Angleterre, est aide-de-camp du duc de Berri. Z.

CLINTON (George), vice-président des États-Unis, né à New-York en 1740, est le plus jeune fils de Samuël Clinton, qui fut gouverneur de cette colonie vers le milieu du dernier siècle. Elevé pour le barreau, il suivit cette carrière avec distinction jusqu'aux premiers troubles d'Amérique en 1775, époque à laquelle il la quitta pour entrer au service militaire, et il devint bientôt général. Il se fit remarquer dans les deux premières campagnes. L'indépendance ayant été déclarée en 1776, chaque état s'occupa du soin de se former une constitution: Clinton eut une grande part à celle de New-York; et lorsque le code fut organisé en 1777, il fut choisi pour gouverneur de cet état. C'était la première fois que le principal magistrat de cette province avait été élu par le peuple: il était nommé auparavant par le roi. Ce n'est pas une petite gloire pour M. Clinton que d'avoir, depuis l'année 1777 jusqu'à nos jours, constamment réuni les suffrages de ses concitoyens pour cette charge, si ce n'est en 1795, lorsqu'il déclara, dans les papiers publics, qu'il ne pouvait l'accepter, à cause de sa mauvaise santé. Le peuple élut alors John Guy. Au bout de six ans, ce dernier ayant été obligé, par un motif semblable, de se refuser au vœu de ses concitoyens, M. Clinton, dont la santé était rétablie, fut choisi de nouveau gouverneur en 1801; mais, en 1804, il fit connaître qu'il ne pouvait plus désormais se livrer aux travaux qu'exigeait cette place. M. Morgan fut alors son successeur. Depuis, M. Clinton a été nommé vice-président de l'union, place dont les fonctions sont beaucoup moins pénibles. Quoiqu'on ne puisse attribuer entièrement à M. Clinton la situation prospère de New-York, si différente de celle où se trouvait cette province à la fin de la guerre de l'indépendance, on ne peut cependant s'empêcher de reconnaître qu'il a puissamment contribué aux progrès rapides qu'a faits cet état. Z.

CLINTON (Sir Henry), lieutenant-général anglais, s'est distingué en Espagne, où il commandait la 26e. division au combat de St.-Pé, en 1813. Il était, en 1815, à la tête de la 2e. division de l'infanterie anglaise à la bataille de Waterloo. La chambre des communes, dans sa séance du 20 mai 1816, lui vota des remercîments solennels pour sa conduite en Espagne et dans cette dernière affaire. Il déclara qu'il ne pouvait accepter l'honneur qu'on lui faisait qu'en exprimant son admiration pour le héros sous les ordres duquel il avait combattu. Z.

CLOQUET (J.-Hippolyte), docteur en médecine, né à Paris le 17 mai 1787, professeur de physiologie à l'athénée de Paris, et chef de clinique interne à la faculté de médecine de la même ville, s'est déjà placé avec distinction parmi les savants, par la publication successive de divers Mémoires qui ont paru dans le *Bulletin de la société de Médecine* et dans les *Mémoires de la société médicale d'émulation*. Les principaux sont: I. *Sur les carcinomes de l'estomac*, 1812. II. *Sur la hernie sous-pubienne*, idem. III. *Sur une ulcération et une perforation de l'oreillette gauche du cœur*, idem. IV. *Sur une espèce de hernie non encore décrite*, 1813. V. *Sur la découverte d'un nouveau ganglion nerveux*. Il a publié séparément: — *Dissertation sur les odeurs, sur les sens et les organes de l'oléfaction*, 1 vol. in-4o., Paris, 1816. — *Traité d'anatomie descriptive, rédigé d'après l'ordre adopté à la faculté de médecine de Paris*, 2 vol. in-8o., Paris, 1815. — *Mémoire sur les occupations auxquelles doit se livrer le chef des travaux anatomiques*, etc., in-8o., Paris, 1812. M. Cloquet est associé à MM. de Lacépède et Duméril pour la rédaction de la partie ichthyologique du *Dictionnaire des sciences naturelles*. Il est, en outre, rédacteur de la partie anatomique et physiologique de l'*Encyclopédie méthodique*, et y traite de ce qui concerne l'homme et les animaux, sous le rapport de ces deux sciences. Ot.

CLOUET (Anne-Louis-Antoine, baron), colonel, né à Soissons vers 1775, était, en mars 1815, aide de-camp du

maréchal Ney. Il déposa, comme témoin, dans le procès de ce maréchal, qu'il avait quitté à Lons-le-Saunier pour suivre le général Bourmont. Il quitta l'armée de Buonaparte avec ce dernier, avant la bataille de Waterloo, pour se rendre dans la Belgique. Le baron Clouet, après la seconde chute de Buonaparte, fut nommé par le Roi colonel de la légion départementale de la Somme, le 26 octobre 1815; mais il a été mis en non-activité par ordonnance du 9 mai 1816, comme un des chefs et fondateurs d'une société secrète, établie à Amiens sans l'approbation du gouvernement. Le colonel Clouet est chevalier de Saint-Louis, et officier de la Légion-d'honneur. S. S.

COBBETT (WILLIAM), un des écrivains anglais les plus séditieux de nos jours, fils d'un fermier, est né près de Farnham, dans le comté de Surrey, en 1766. Il suivit la profession de son père jusqu'en 1783, époque à laquelle il quitta la maison paternelle, et se rendit à Londres, où il fut d'abord employé dans l'étude d'un procureur à Gray's-Inn. En 1784, il vint à Chatham, et s'enrôla dans un régiment de marche, qu'il joignit l'année suivante dans la Nouvelle-Ecosse. En 1791, ce régiment fut relevé, et renvoyé en Angleterre. M. Cobbett obtint sa retraite, après avoir servi huit ans, et être parvenu au grade de sergent-major. En 1792, il visita la France, d'où il s'embarqua pour l'Amérique. Il y vécut du produit de ses travaux littéraires, particulièrement appliqués à des articles politiques, et fit en même temps le commerce de librairie à Philadelphie. Ses ouvrages, d'un ton extrêmement violent, parurent dans le monde sous le nom de Peter *Porcupine;* il s'efforçait d'y contrarier l'influence du gouvernement français dans les Etats-Unis, et de défendre le ministère anglais. L'insolence de quelques-unes de ses observations lui attira une poursuite judiciaire; un article diffamatoire qu'il publia contre le docteur Rush, homme généralement estimé, le fit condamner à 5000 dollars de dommages et intérêts; enfin ses déclamations contre le président des Etats-Unis le firent chasser du pays. En 1801, il retourna en Angleterre, et y publia un journal sous le titre de *The Porcupine* (le Porc-Epic), où il se montra le partisan outré du ministère de M. Pitt: mais comme son entreprise ne prospérait pas au gré de ses desirs, il refusa d'illuminer ses fenêtres à l'occasion de la paix avec la France; ce qui porta la populace à détruire sa maison et ses presses. Cobbett changea depuis de principes dans son nouveau journal intitulé, *Le Registre hebdomadaire*, qui paraît encore aujourd'hui. Le succès de cette dernière feuille, malgré les variations politiques et les injures grossières qu'on y trouve, a donné à son rédacteur les moyens d'acquérir un domaine à Bottley, dans le Hampshire, où il réside actuellement. Poursuivi par l'attorney-général pour un article du *Registre hebdomadaire*, il fut condamné, en juin 1810, à être emprisonné à Newgate pendant deux ans et à payer une amende de 1000 livres sterling. Quelques membres du parti de l'opposition lui procurèrent sa liberté en payant pour lui l'amende. M. Cobbett, qui s'est fait remarquer dans tous les pays qu'il a habités par ses principes démagogiques et anti-sociaux, s'est aussi déclaré, dans les cent jours de 1815, le champion de Buonaparte, dans divers articles de son journal, et surtout dans une lettre adressée le 23 mai à lord Castlereagh: on a prétendu que son zèle n'avait pas été tout-à-fait désintéressé. En 1814, il avait cru devoir donner au Roi de France des conseils sur la manière de gouverner ce pays; le meilleur parti, selon lui, était d'éloigner tous les royalistes, et de mettre toute sa confiance dans les jacobins. Il assurait encore, il y a quelque temps, que la noblesse française était un ramas de petits tyrans (*a set of petty tyrants*). William Cobbett, outre ses deux journaux, a publié des *Lettres sur les funestes effets de la paix avec Buonaparte*, 1802, in-8°., réimprimées avec un Appendix la même année; — *Lettres à l'honorable Ch. J. Fox sur sa visite à Buonaparte*, 1802, in-8°.; — *Débats parlementaires de* 1803 *à* 1810, 16 vol. in-8°.; — *Histoire parlementaire de l'Angleterre, depuis la conquête par les Normands jusqu'en* 1803, 1806-1812, 12 vol. in-8°., et quelques autres écrits moins considérables, ainsi que des traductions du *Droit des nations*, de Martens; de l'ouvrage de Moreau de St.-Méry sur St.-Domingue, etc. Son *Registre politique hebdomadaire* forme, de 1802 à 1813, 24 vol. in-8°. Ses écrits sur l'Amérique ont été réimprimés à Londres, en 1802, sous le titre d'*OEuvres de Porcupine sur les Etats-Unis*,

de 1793 *à* 1801, 12 vol. in-8°. On a imprimé sous son nom, à Paris, une Grammaire anglaise et française assez estimée, sous le titre du *Maître anglais;* la 5e. édition de cet ouvrage, revue et corrigée par M. L. H. Scipion Du Roure, a été publiée en 1816, 1 vol. in-8°. On vient de mettre au jour (novembre 1816) la *Vie de W. Cobbett, écrite par lui-même*, Londres, in-8°. Z.

COBOURG-SAALFELD (Ernest-Antoine-Charles-Louis, duc régnant de Saxe-), né le 2 janvier 1784, fut d'abord au service de la Russie, et passa, ainsi que les princes ses frères, depuis le congrès de Vienne, au service d'Autriche. Ce prince a commandé, en 1814, sous les ordres du maréchal de Schwartzenberg, le corps de Saxons qui s'était formé dans les environs de Paderborn. Il succéda en 1815, à son père, qui avait acquis tant de célébrité dans le commandement des armées autrichiennes en 1793. Ses états furent agrandis en 1816 par les districts de Grumbach, de Baumholder et de Saint-Wendel, situés dans le département de la Sarre, que lui céda la Prusse. Le duc de Cobourg fut le premier, parmi les princes alliés, qui décréta que sa part de la contribution imposée à la France en 1815, serait distribuée entre ceux de ses sujets qui avaient souffert par la présence des Français en Allemagne. — Ferdinand-George-Auguste, prince de Saxe-Cobourg-Cohary, frère du précédent, né le 28 mars 1785, général au service d'Autriche, se distingua dans la campagne de 1815 contre la France, par sa valeur et son humanité. Quand les alliés prirent, à cette époque, la résolution de désarmer plusieurs départements, ce prince rendit cinq cents fusils à la garde nationale de Nevers, sur les représentations du préfet. L'empereur lui conféra, en 1815, la croix de commandeur de Marie-Thérèse : la même année, ce souverain récompensa encore les services du prince de Cobourg par la main de la riche héritière des comtes de Cohary, magnats de Hongrie. Depuis ce mariage, le prince de Cobourg a ajouté à son nom celui de Cohary, sous lequel il succédera un jour à son beau-père dans la dignité de magnat. — Léopold-George-Chrétien-Frédéric, prince de Saxe-Cobourg-Saalfeld, né le 16 décembre 1790, d'abord général-major au service de Russie, et chevalier de l'ordre saxon de la couronne de Rhue, accompagna, en 1814, les souverains alliés à Londres, et devint, en 1816, l'époux de la princesse Charlotte de Galles, héritière présomptive de la couronne d'Angleterre. Le 13 juillet de la même année, la ville de Londres lui accorda la franchise de la cité, et lui offrit, ainsi qu'au duc de Glocester, une tabatière faite d'un morceau de chêne tiré du vaisseau la *Victoire*, qui portait le pavillon de l'amiral Nelson à la bataille de Trafalgar. Le prince-régent d'Angleterre lui a conféré, en mars 1816, la grand'-croix de l'ordre des Guelphes, et l'a nommé ensuite feld-maréchal de l'armée anglaise. B. D.

COCHELET, nommé auditeur au conseil-d'état, le 12 février 1809, par le crédit de sa sœur, qui était alors lectrice de l'impératrice Joséphine, fit la campagne de Russie, et devint, le 6 juillet 1812, intendant du gouvernement de Byalistock, chargé d'insurger les Polonais contre les Russes. Un décret du 26 décembre 1813 le commit pour accompagner le sénateur Doulcet de Pontécoulant dans la 24e. division militaire à Bruxelles, afin de le seconder dans ses opérations de salut public, c'est-à-dire dans toutes les mesures propres à soutenir la puissance de Buonaparte. Le 11 avril 1814, M. Cochelet donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte, et au rétablissement des Bourbons. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 9 novembre de la même année. A.

COCHEREL (Nicolas-Robert, marquis de), d'une ancienne famille de Normandie, naquit le 15 juin 1741. Après avoir été capitaine de dragons, aide-de-camp du prince de Rohan, et gouverneur-général des Iles françaises sous le Vent, en 1789, il fut fait lieutenant-colonel et lieutenant des maréchaux de France, à Tours, le 20 avril 1785. Nommé, en 1789, député du tiers-état de Saint-Domingue aux états-généraux, il siégea au côté gauche, se montra fort opposé aux vues de l'assemblée sur les colonies, et publia, en novembre, une opinion sur la nécessité d'une constitution particulière et contre l'admission des gens de couleur aux assemblées : il réclama en vain l'exclusion de Gérard et du comte de Raynaud, nommés membres du comité colonial. M. de Cocherel combattit, le 27 mars 1790, l'envoi de l'instruction présentée par Barnave pour les colonies, ainsi que l'éligibi-

lité des gens de couleur. Il fit partie, le 16 août 1790, d'une députation de colons, qui se rendit près du Roi et de la reine pour les assurer de leur dévouement, et dit à LL. MM. que c'était en vain que l'on osait accuser les colons de St.-Domingue d'avoir dégénéré des sentiments de leurs pères, de ces conquérants de l'île, qui, en faisant hommage de leur pays à Louis XIV, lui avaient juré une fidélité inviolable. Il ajouta que les décrets qui devaient être présentés à S. M. ne respiraient que l'amour le plus pur et le respect le plus profond pour le meilleur des Rois, ainsi que l'attachement *le plus inviolable à la France*. M. de Cocherel abandonna l'assemblée nationale en 1791, et réclama contre l'expression des sentiments de fidélité à la constitution, qui lui furent attribués par le *Moniteur*, à cette occasion. Il s'embarqua pour St.-Domingue, où il avait des propriétés considérables. Pendant son émigration, il versa plusieurs fois son sang en défendant avec les Espagnols et les Anglais la cause de la légitimité. Après avoir occupé des postes importants dans cette partie du monde, il revint en France en 1814, et fut nommé maréchal-de-camp. Au 20 mars 1815, il suivit le Roi à Gand, et rentra avec S. M. à Paris, le 8 juillet de la même année. Il est chevalier de St.-Louis depuis 1789. S. S.

COCHON-DE-LAPPARENT (CHARLES), conseiller au présidial de Fontenay, fut, en 1789, député-suppléant du tiers-état de la sénéchaussée de Poitou aux états-généraux, et y prit séance à la place de Thibaud, resté dans sa province. Il vota, le 5 décembre 1789, pour le cours forcé des billets de la caisse d'escompte, et son organisation en banque nationale; fit, le 20 février 1790, un rapport sur l'affaire de Brouilhet, imprimeur de Toulouse, poursuivi par le parlement de cette ville pour avoir propagé des principes révolutionnaires, et proposa de donner au Roi communication de la procédure. Il fut élu secrétaire le 26 février 1791; présenta, le 21 mai suivant, un rapport sur les événements d'Aix, le meurtre de Pascalis, de la Roquette et de Guiramand, et fit annuler les procédures commencées à Aix, Toulon et Marseille, contre Liautaud et autres prévenus du crime de *lèse-nation*. Député, en 1792, par le département des Deux-Sèvres, à la Convention nationale, M. Cochon vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; et il fut ensuite envoyé à l'armée du Nord, pour remplacer les commissaires que Dumouriez avait livrés aux Autrichiens: il n'osa pas se rendre au quartier-général de celui-ci; mais étant resté à Valenciennes avec ses collègues, il fit de là circuler dans l'armée des agents et des proclamations contre le général en chef, et réussit à attirer à lui la presque-totalité des troupes. Le 4 avril, il annonça que les volontaires, convaincus de la trahison de Dumouriez, s'étaient mis à sa poursuite, et que ce général, avec quelques officiers et la plupart des hussards de Berchini, avait passé à l'ennemi. Il se trouva dans Valenciennes, lorsque cette place fut assiégée, contribua à sa défense, et s'opposa long-temps à toute capitulation. Il sortit de la ville, le 1er. août, avec la garnison. Rappelé le 6, il prit la défense du général Ferrand, commandant de cette place, et dit que, s'il y avait eu trahison, c'était de la part des habitants et des troupes de ligne. Il fut élu secrétaire le 19 février 1794, entra au comité de salut public en septembre, et fit nommer, le 8 octobre, Dumas, Canclaux et Moulins au commandement en chef des armées de Brest, de l'Ouest et des Alpes. Il fut de nouveau envoyé en mission le 27 janvier 1795, et accompagna l'armée du Nord en Hollande. Étant entré au conseil des anciens après la session, il y parla sur le danger de déclamer contre les riches, et combattit plusieurs résolutions concernant les finances. Le directoire l'ayant appelé, en germinal an IV (avril 1796), au ministère de la police à la place de Merlin, il s'acquitta de ses nouvelles fonctions avec zèle, et rétablit à Paris l'ordre et la surveillance sur le même pied qu'avant la révolution. M. Cochon lutta surtout avec énergie contre les démagogues, et s'attira par-là toute leur haine. On sait combien d'obstacles il eut à vaincre, combien d'ennemis il eut à combattre. Tous les jours les feuilles jacobines l'accablaient d'injures grossières. Il dénonça la conspiration Babeuf, et fit arrêter ce dernier, ainsi que ses complices. Tallien l'ayant accusé d'employer le baron de Batz et Dossonville, dans une police *royaliste* secrète, pour persécuter les républicains, il démentit cette accusation, et déclara avoir donné au contraire l'ordre précis de rechercher le premier;

quant au second, il fit l'éloge de sa conduite dans l'affaire de Babeuf. Le 10 septembre 1796, il déjoua la conspiration du camp de Grenelle, où les jacobins, au nombre de 400, furent taillés en pièces, conformément aux dispositions que le ministre, instruit de leur projet, avait faites avec les chefs militaires. Le 21 janvier 1797, il dénonça Lavilleheurnois, Brottier et Duverne Depresle, agents du Roi à Paris, et les fit traduire devant une commission militaire; déclarant dans son rapport « qu'il ignorait à quoi il de» vait attribuer l'*odieuse distinction* » d'être placé dans leur liste des minis» tres à conserver après le rétablissement » de la monarchie, avec l'observation » néanmoins *qu'il avait voté la mort* » *de Louis XVI.* » M. Cochon jura, dans le même rapport, de combattre tous les ennemis de la république, de quelque parti qu'ils fussent, et se plaignit des troubles occasionnés par les prêtres réfractaires. Vainement les jacobins, pour lui faire perdre la confiance du directoire, l'accusaient de favoriser secrètement les émigrés, et même d'être d'intelligence avec les royalistes et le parti qui dominait alors dans les conseils. Le 24 mai 1797, il obtint 230 suffrages en concurrence avec Barthélemy pour la magistrature suprême, lors du remplacement de Letourneur. Le 24 juin, il fit un nouveau rapport contre les prêtres déportés et rentrés, qu'il accusa de corrompre l'esprit public. Le ministre Cochon était, comme on vient de le voir, très dévoué au système des *contre-poids* adopté par le directoire, comme ressort principal de son gouvernement, et par lequel ce gouvernement pesait alternativement sur les *démagogues* et les *royalistes*. Néanmoins, dans la lutte qui s'éleva entre le directoire et les conseils, il fut soupçonné de seconder ces derniers. Le directoire, ne pouvant ainsi compter sur lui pour le coup d'état du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), le remplaça quelques jours auparavant par Lenoir-Laroche. Dumolard annonça ce changement au conseil des cinq cents, comme le signal de la crise. Le 18 fructidor, M. Cochon fut compris dans la liste de ceux qui devaient être déportés; mais il fut détenu seulement à Oléron, d'où il sortit après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Au commencement de 1800, il fut nommé préfet de la Vienne, et décoré, en 1804, de la croix de la Légion-d'honneur. Il quitta cette préfecture en 1805, pour passer à celle des Deux-Nèthes, à Anvers, qu'il administra pendant quelques années, et où il fut remplacé par M. d'Argenson. Le 4 mars 1809, il fut présenté, comme candidat au sénat, et fut nommé sénateur le 28. Il fit partie, le 30 décembre de cette même année, de l'insignifiante commission de la liberté de la presse, et fut envoyé extraordinairement, par décret du 26 décembre 1813, dans la 20e. division militaire, à Périgueux, pour y prendre des mesures de salut public. Il y fit tous ses efforts pour soutenir la puissance de Buonaparte; mais ensuite il adhéra, comme tous ses collègues, à sa déchéance. Resté sans fonctions après le retour du Roi, il fut appelé, en avril 1815, à la préfecture de la Seine-Inférieure, où, après la seconde abdication de Buonaparte, il proclama, le 25 juin 1815, Napoléon II, et invita ses administrés à se rallier à la représentation nationale, comme le point central de l'Etat. Obligé de quitter la France par la loi contre les régicides, M. Cochon s'est réfugié à Bruxelles, où il était au mois de mai 1816. On a de lui: *Description générale du département de la Vienne*, 1802, in-8o. — COCHON, fils, d'abord auditeur au conseil-d'état, devint, le 1er. avril 1813, commissaire-général de police à Livourne. Rentré en France, il fut nommé par le Roi sous-préfet d'Issoudun, place qu'il avait occupée avant d'être commissaire-général de police. Pendant l'interrègne de 1815, Buonaparte le nomma préfet de l'Hérault; et M. Cochon se distingua dans cette place par un grand zèle pour celui qui la lui avait donnée, et par beaucoup de rigueur contre les royalistes. Resté sans fonctions au second retour du Roi, il est allé accompagner son père à Bruxelles; et il en est revenu pour se fixer avec sa famille dans le département de la Vienne. B. M.

COCHRANE (Lord ARCHIBALD), comte de Dundonald, chef de la maison des Cochranes, dont le nom originaire était Blair, naquit en 1744. Sa famille étant mieux partagée du côté des honneurs que de celui de la fortune, il fut élevé pour servir dans la marine, s'embarqua comme volontaire, fit un voyage sur la côte de Guinée, et devint lieutenant, mais quitta bientôt cette car-

rière. En 1774, il épousa miss Anne Gilchrist, fille d'un capitaine de vaisseau, dont il eut cinq fils. Il perdit sa femme en 1784; et, en 1788, il se remaria à mistriss Mayne, jeune veuve, qui ne lui donna point d'enfants. Lord Cochrane avait succédé, dans le courant de 1778, aux honneurs de sa famille, par la mort de son père. Il a inventé une espèce de composition, faite avec du charbon et d'autres ingrédients, pour préserver les navires des vers, et a publié, en 1785, un écrit sur les qualités et les usages du goudron et du vernis de charbon, in-8°. Il a aussi donné, la même année, un *Exposé* de l'état actuel de la manière de faire le sel, dans lequel il en recommande les rebuts comme un excellent engrais. Dix ans après, il a publié un *Traité* où est établie la liaison intime qui existe entre l'agriculture et la chimie, 1795, in-4°; et enfin, en 1799, les *Principes de la chimie appliqués au perfectionnement de l'agriculture pratique*, in-4°. Lord Dundonald obtint, en 1801, une patente pour la méthode de faire des compositions qui remplaçaient la gomme du Sénégal et autres gommes; et, en 1803, une autre patente, pour une manière de préparer le lin et le chanvre. Z.

COCHRANE (Sir ALEXANDRE FORESTER), contre-amiral, grand'-croix de l'ordre du Bain, et frère de lord Archibald Cochrane, naquit en 1748. Il fut destiné au service de mer, comme une grande partie de sa famille, et passa des grades d'aspirant et de lieutenant, à celui de capitaine, en 1782. En 1800, il servit sur la flotte de l'amiral Keith, après avoir combattu sur les côtes de la Méditerranée, à Malte, à Minorque, etc., et se rendit en Egypte, où il se distingua. En 1804, il fut nommé contre-amiral, et hissa son pavillon à bord du *Neptune*, de soixante-quatorze canons. En 1806, l'amiral Cochrane monta le *Northumberland*, et aida sir John Duckworth à détruire, dans la baie de Santo-Domingo, la flotte française sous les ordres du contre-amiral Leissègues. A cette occasion, les deux chambres du parlement lui votèrent des remercîments unanimes. Depuis ce temps, sir Alexandre Cochrane a été employé à réduire les Iles danoises, et à intercepter le commerce français dans les Indes-Occidentales. Le 24 août 1814, le contre-amiral, qui commandait en chef la station américaine, s'empara de la ville de Washington, dont il détruisit tous les édifices publics et toutes les propriétés nationales. Il fut également chargé, en 1815, de plusieurs expéditions contre les établissements américains dans la Louisiane et la Nouvelle-Orléans. La paix entre les deux nations interrompit ses opérations. L'*Almanach royal* anglais pour 1816, le désigne comme contre-amiral du pavillon rouge. — COCHRANE (Basile), autre frère des précédents, après avoir fait une fortune considérable dans les Indes-Orientales, où il était au service civil de la compagnie, est revenu en Angleterre. Il a construit, dans sa maison à Londres, des bains sur un nouveau plan, et a publié: *Perfectionnement dans la manière d'administrer les bains de vapeur*, in-4°., 1809: il y a ajouté un appendix en 1810. Z.

COCHRANE (ALEXANDRE, lord), fils aîné du comte de Dundonald, capitaine dans la marine anglaise, naquit le 24 décembre 1775. Ses parents, après avoir consulté son inclination, le destinèrent à la marine, et confièrent son éducation à son oncle et parrain, l'amiral sir Alexandre Cochrane. Il servit d'abord aux Indes-Orientales, puis sur les côtes de Biscaïe, etc., et parvint, par degrés, au rang de capitaine de frégate. Il se signala, en 1801, étant alors en station devant Barcelone, par la capture du sloop de guerre espagnol l'*El Gamo*, qui portait un nombre de canons plus que double de celui du brick *The Speedy*, commandé par lord Cochrane. Dans le cours de cette même année, il prit trente-trois bâtiments, portant ensemble 128 canons, et fit 520 prisonniers. Il effectua ensuite un débarquement sur la côte d'Espagne, où il s'empara de la tour d'Alcamenara, qu'il fit sauter. En mai 1806, il débarqua son équipage sur la côte de France, et détruisit les signaux établis pour donner connaissance de l'approche des croiseurs : il repoussa un détachement de gardes nationaux qui s'était opposé à cette opération, encloua les canons de quelques batteries, fit sauter des magasins et jeter les boulets à la mer. Quelques jours après, la *Pallas*, qu'il commandait, attaqua et captura une frégate française, soutenue par deux sloops. Etant retourné à Plymouth la même année, il tenta inutilement de se faire élire membre du parlement pour le bourg de

Honiton, dans le Devonshire. Après la dissolution du parlement, occasionnée par la mort de M. Pitt, il se représenta à l'élection pour le même bourg, et fut plus heureux cette fois. Ce nouveau parlement ayant été dissous peu de temps après, lord Cochrane fut élu membre de la chambre des communes par la cité de Westminster; mais il se fit peu remarquer dans la chambre. Appelé à commander la frégate l'*Impérieuse*, de 40 canons, il croisa d'abord isolément, et se joignit ensuite, sous le commandement de lord Collingwood, à l'escadre employée à bloquer le port de Cadix, et à contrarier les opérations des Espagnols qui étaient alors sous l'influence du gouvernement français. Sa conduite, dans cette station, lui mérita les éloges officiels de l'amiral en chef. Le 31 juillet 1808, il enleva le château de Mongal, entre Barcelone et Gerana; et, après avoir livré les munitions qui s'y trouvaient aux Espagnols, il le fit détruire. Il délivra ensuite la forteresse de Roses. A son retour de la côte d'Espagne, il reçut ordre de joindre la flotte de la Manche, sous le commandement de l'amiral Gambier. Ce fut alors qu'il tenta de détruire, au moyen des machines incendiaires du colonel Congrève (*Voy.* Congrève), la flotte française dans la rade des Basques, par une opération terrible et très dangereuse pour lui-même. Il fit enfermer environ 1500 barils de poudre dans des tonneaux acculés les uns aux autres, et à l'extrémité desquels étaient placées trois ou quatre cents bombes chargées de fusées, et, dans les vides, deux ou trois mille grenades. Le 12 avril 1809, lord Cochrane se plaça sur ce volcan avec son frère le lieutenant-colonel Cochrane et quatre matelots, et se dirigea vers la ligne ennemie, dont les batteries étaient préparées à tirer sur lui à boulets rouges. Lorsqu'il fut près de la ligne, il fit embarquer les gens de son petit équipage dans la chaloupe; et, après avoir mis le feu à la fusée qui, avant de faire son effet, devait leur donner 15 minutes pour s'éloigner du lieu de l'explosion, il se jeta lui-même dans la chaloupe. Cette explosion fut terrible, mais ne causa aucun dommage. Lorsqu'il eut rejoint l'*Impérieuse*, il fut le premier à commencer l'attaque dans la rade. Il prit le *Calcutta*, qui était chargé de provisions et de munitions. Trois autres bâtiments, la *Ville de Varsovie*, de 80 canons, le *Tonnerre* et l'*Aquilon*, de 74, furent également incendiés. Le reste de la flotte n'échappa à un pareil sort qu'en rentrant dans la Charente. (*Voy.* Allemand.) Cette action excita un vif enthousiasme en Angleterre; et lord Cochrane fut fait chevalier du Bain. On peut voir, dans les journaux français d'avril 1809, l'impression que fit en France le succès de cette manœuvre, assez bien nommée infernale. Re.

COCHRANE-JOHNSTONE (André), quatrième fils du comte de Dundonald, est né en 1750, et fut élevé pour la profession des armes. N'étant encore que major, il se présenta comme candidat pour une place à la chambre des communes, et fut porté par les bourgs d'Inver-Keitnig, et de Dumfertlin, au dix-septième parlement, convoqué en 1790. En 1793, il épousa lady Georgina, fille du comte de Hopetoun. Ce fut à cette époque qu'il prit le surnom de *Johnstone*, obtint le grade de lieutenant-colonel, et fut nommé gouverneur de la Dominique. Il fut obligé de résigner sa place au parlement. Pendant son séjour à la Dominique, il eut de fréquents démêlés avec l'assemblée de cette île; et c'est à cela qu'on attribue son rappel. A son arrivée en Angleterre, il fut traduit devant une cour martiale, mais fut honorablement acquitté. Sir André Cochrane, avant son départ de la Dominique, avait épousé une riche héritière créole, Mlle. Clugny Guadet, fille du baron Clugny, et proche parente de Joséphine Buonaparte: ce mariage fut annulé par le gouverneur français de la Martinique, où résidait la famille Clugny. Élu député par les électeurs de Grampound, le colonel Cochrane-Johnstone parla, en août 1807, en faveur d'une enquête sur la situation de l'Irlande. Il retourna, vers la fin de cette même année, aux Indes-Occidentales, où il possède de grandes propriétés. Cet officier partagea volontairement, en avril 1809, les dangers que courut son frère Alexandre, lorsqu'il incendia l'escadre française dans la rade des Basques, et fut cité à cette occasion dans le rapport de l'amiral Gambier. Il a été impliqué dans l'affaire des fonds publics, en mars 1815. (*Voy.* Thomas Cochrane.) Z.

COCHRANE (Thomas, dit *Lord*), membre du parlement, de la même famille que les précédents, entra dans la

marine, s'y distingua, obtint la décoration de l'ordre du Bain, fut élu membre du parlement pour Westminster, et était prêt à partir pour l'Amérique, comme capitaine du vaisseau le *Tonnant*, lorsqu'on découvrit la part qu'il avait prise à des spéculations frauduleuses sur la bourse de Londres. On l'accusait d'avoir répandu dans la cité, en mars 1814, le bruit d'une grande victoire remportée sur Buonaparte par les armées alliées, et d'avoir fait confirmer cette prétendue nouvelle par un homme déguisé en courrier du gouvernement, et portant des lauriers; d'avoir ensuite profité de la hausse subite, produite par cet événement dans les fonds publics, pour vendre une quantité considérable de ces fonds, qui, la veille, avaient été achetés à bas prix. Traduit devant la cour du banc du roi, lord Cochrane fut condamné à une amende de mille livres sterling, à un emprisonnement d'un an, et à l'exposition publique au *Pilori*, pendant une heure, vis-à-vis la Bourse. Le prince de Galles lui fit grâce de la partie infamante de sa condamnation, pour laquelle il fut exclu du parlement et perdit son titre de chevalier. Sir Thomas Cochrane fut confié à la garde de M. Wm. Jones, maréchal de la prison du ban du roi; mais il parvint à s'évader, le 7 mars 1815, en usant de violence, et sans avoir payé l'amende. Trois cents guinées furent promises à celui qui pourrait le livrer. Malgré ce jugement, la ville de Westminster, où il jouit d'une grande popularité, n'hésita pas à le réélire comme son représentant au parlement. Lord Cochrane s'étant présenté dans la chambre des communes, le 21 mars, dans le dessein, disait-il, d'y demander justice, y fut arrêté par M. Wm. Jones. Traduit aux assises de la province de Surrey à Guilfort, en août 1816, pour son évasion, il y comparut, accompagné de sir Francis Burdett, et prononça une défense qui n'était qu'une récrimination contre le maréchal de la prison. Il fut déclaré coupable, mais recommandé par les jurés à la clémence du roi, attendu qu'ils pensaient que la punition postérieure avait égalé l'offense. Lord Cochrane s'écria : *Je demande justice et non pas grâce*. Il est encore aujourd'hui, ainsi que sir Francis Burdett, représentant de Westminster. Traduit, en novembre suivant, devant la cour du banc du Roi, il fut condamné à une amende de cent livres sterl. pour s'être évadé de la prison; et comme il refusa de payer cette somme sur-le-champ, les huissiers le conduisirent en prison. En traversant la grande salle de Westminster, il fut salué par les acclamations d'une foule nombreuse. Z.

COCKBURN (Sir George), amiral anglais, commandait, en 1814, la flotte destinée à coopérer avec les forces de terre contre la ville de Washington. Il détruisit les principaux édifices de cette ville et la bibliothèque du congrès. Sir G. Cockburn eut, en 1816, le commandement du vaisseau qui transporta Buonaparte à Sainte-Hélène : on avait même assuré qu'il était nommé gouverneur de cette île. En août de la même année, cet amiral, de retour de Ste.-Hélène, eut une audience du prince-régent. Il a publié la relation de son voyage. — Cockburn (Alexandre) a été nommé, en mai 1815, envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre auprès des villes anséatiques. — Cockburn, lieutenant-général, fut employé en 1810 à l'état-major de l'armée anglaise en Sicile, au moment où Murat se préparait à y tenter une invasion. Il profita de cette occasion pour visiter plusieurs points de cette contrée; et il a publié les résultats de ses observations, en 1815, sous ce titre : *Voyage à Cadix et à Gibraltar, et sur la Méditerranée, en Sicile et à Malte, en 1810 et 1811, contenant une description de la Sicile et des îles de Lipari, et une excursion en Portugal*, Londres, 2 vol. in-8o., avec beaucoup de gravures. Cet ouvrage prouve de l'instruction, un esprit observateur et une extrême modestie : il est partout intéressant et souvent bien écrit. Z. et Rt.

CODRIKA (Panagiotis), né à Athènes, vint vers 1800 à Paris, avec le titre de secrétaire interprète de la légation ottomane. Rappelé par sa cour, il resta en France, où le gouvernement lui fit une pension de 6000 fr., dont il a continué de jouir. Il a publié : I. Une Traduction en grec vulgaire, des *Mondes* de Fontenelle, Vienne, 1794. II. *Observations sur l'opinion de quelques hellénistes touchant le grec moderne*, 1803, in-8o. III. *Observations sur le Voyage en Grèce de Bartholdy*, dans le *Magasin encyclopédique*. M. Codrika a tout récemment (novembre 1816) attaqué

M. Coray de la manière la plus inconvenante, dans une petite brochure écrite en grec, où il lui fait, entre autres reproches injustes et peu fondés, celui de quelques taches de style. I.

COELLN (Frédéric de), était, avant la paix de Tilsitt, employé en Silésie, dans l'administration des finances, avec le titre de conseiller de guerre. Il fut du nombre des écrivains qui, après la guerre de 1806 et 1807, firent au public des révélations sur la corruption, les abus et les fautes qui, à la suite de la bataille de Iéna, avaient amené la chute de la puissance prussienne. Il publia alors plusieurs ouvrages qui avaient pour but de montrer la décadence de cette monarchie depuis la mort de Frédéric-le-Grand jusqu'à la paix de Tilsitt. Les *Lettres confidentielles*, 1808, 4 vol., et les *Tisons* (*Feuerbrande*), journal dont il a publié 20 cahiers, sont les plus remarquables de ces écrits, dans lesquels il dénonce un nombre considérable de personnes qui ont figuré à cette époque, entre autres, la comtesse de Lichtenau, maîtresse du roi Frédéric-Guillaume II. Ce fut pour répondre à ces accusations, que cette dernière publia son *Apologie*. Lorsqu'en 1808, les Français évacuaient en partie la Prusse pour se rendre en Espagne, et que les autorités prussiennes reprirent quelques-unes de leurs fonctions, M. Coelln fut arrêté, par un ordre du roi, adressé à M. de Glassow, conseiller de finance, et dans lequel il était dit: « M. de Coelln, dans un ouvrage intitulé *Lettres confidentielles*, a calomnié le gouvernement, a augmenté le découragement dans des temps malheureux, a fait connaître, sur la situation des revenus de la banque et du commerce maritime, des détails dont l'ennemi, qui occupait alors le pays, a pu profiter au désavantage de nos états. En conséquence, aussitôt que les troupes étrangères auront évacué le pays, vous ferez arrêter M. de Coelln, et vous procéderez contre lui sur les griefs ci-dessus mentionnés, afin qu'il soit puni suivant la rigueur des lois. » M. de Coelln fut conduit, d'après cet ordre, à Liegnitz en Silésie, où l'on commença son procès. Le résultat n'en a jamais été bien connu. Après avoir passé quelque temps, comme prisonnier à la forteresse, il fut mis en liberté, et même employé de nouveau. On suppose que ses révélations ont été de nature à compromettre des personnes d'un rang élevé dans le gouvernement. Il a pris part, depuis, dans la querelle entre M. Schmall et les libéraux, et s'est rangé du côté des derniers. A. S.

COETLOSQUET (Charles-Yves-César-Cyr, comte du), maréchal-de-camp, naquit à Morlaix le 21 juillet 1783, servit très jeune sous le gouvernement impérial, et obtint le commandement du 8e. régiment de hussards en 1813. Devenu général de brigade dans la même année, il se distingua autant par sa bravoure que par son habileté dans les manœuvres. Le comte du Coetlosquet fut nommé par Louis XVIII commandant du département de la Nièvre en 1814. Le 13 juin, il résista aux agents de Buonaparte, tant à Nevers qu'à Orléans, seconda de tout son pouvoir les efforts des royalistes à Paris, pendant le séjour de la famille royale à Gand, et les organisa de manière à pouvoir travailler efficacement au rétablissement du Roi. Aussitôt après le retour de S. M., il reçut une mission dans l'ouest et à Bordeaux auprès du général Clausel. Le comte du Coetlosquet fut nommé aide-major-général de la garde royale, le 8 septembre 1815. Il est chevalier de St.-Louis, commandant de la Légion-d'honneur, et commandeur de l'ordre grand-ducal de Hesse. S. S.

COFFIN-RONY (A.-J.) a publié: I. *Elisa*, ou *le Triomphe des femmes*, mélodrame, 1802, in-8o. II. *Guillaume le Conquérant, duc de Normandie*, mélodrame. III. (Avec Hinaux), *Amanda*, mélodrame, 1805, in-8o.; 1810, in-8o. IV. *Amour et Coquetterie*, comédie en un acte, 1806, in-8o. V. *Mes écarts*, ou *le Fou qui vend la sagesse*, 1807, 3 vol. in-12. VI. *Le Nestor français*, ou *Guide moral et physiologique, pour conduire la jeunesse au bonheur*, 1807, 3 vol. in-12. VII. *Voyage d'Hyperbolus dans les planètes*, ou *Revue générale du monde*, 1808, 5 vol. in-12. VIII. *Euphrasie*, ou *le Serment redoutable*, histoire du XVIe. siècle, 1805, 3 vol. in-12 IX. *Clémence d'Entragues*, mélodrame, 1810, in-8o. X. *Le Décameron historique*, ou *Faits dramatiques de l'histoire*, 1810, 3 vol. in-12. XI. *Bibliothèque des pères de famille*, et *Cours d'instruction particulière*. (Ouvrage périodique, commencé en

1811.) XII. *Hommage à Henri le Grand*, ou *le Retour au bonheur*, allégorie lyrique, 1814, in-4°. (*Voy.* CUVELIER.) B. M. et OT.

COFFINHAL-DUNOYER (Le baron) frère de ce Coffinhal-Dubail qui subit sur l'échafaud, pendant la révolution, la peine due à ses crimes, naquit dans l'Auvergne, où il fit ses études avec beaucoup de distinction. Il se destina, dès-lors, à la carrière du barreau, se montra, dès le commencement de la révolution, opposé aux opinions de son frère, et obtint une place de juge au trib. de cassation, à l'époque de sa création. Il a constamment joui, dans l'exercice de ces fonctions, de l'estime et de la considération de ses collègues, qui ont toujours cherché à lui faire oublier le malheur de sa proximité avec un des plus grands scélérats qu'ait enfantés la révolution. Il fut élu, par décret du 14 mai 1806, président du collége électoral du Cantal, qui le nomma candidat au sénat-conservateur. M. Coffinhal eut souvent occasion de complimenter Napoléon sur ses victoires, et fut envoyé par lui, en qualité de commissaire-général de justice, dans les provinces Illyriennes. Ce fut là qu'il donna le 9 juin 1811, à Laybach, une fête magnifique pour célébrer la naissance du *roi de Rome*. Tous les journaux du temps en retentirent; et M. Coffinhal fut nommé, à son retour à Paris, maître des requêtes et baron, le 14 avril 1813. Il envoya son adhésion aux mesures prises par le sénat, dans les trois premiers jours du mois d'avril 1814, contre Buonaparte et sa famille. Le Roi, à sa première entrée en France, le nomma maître des requêtes pour le comité contentieux, par une ordonnance du 19 juin. Ce comité ayant subi une nouvelle organisation, M. Coffinhal a cessé d'en faire partie. Il a été nommé par le Roi conseiller de la cour de cassation le 15 février 1815. Par une ordonnance postérieure, S. M. l'a autorisé à ne porter que le nom de Baron Dunoyer. — Son frère, d'abord procureur près le tribunal civil d'Aurillac, ayant été présenté par le collége électoral comme candidat au corps législatif, y fut appelé par le sénat, le 17 février 1807, et y resta jusqu'en 1812. Il est actuellement procureur du Roi à Aurillac. S. S.

COFFINIÈRES (A.-S.-G.), avocat à la cour royale de Paris, a publié: I. *Analyse des Novelles de l'empereur Justinien, conférées avec l'ancien droit français et le Code Napoléon*, 1805, in-12. II. *Le Code Napoléon, expliqué par les décisions suprêmes de la cour de cassation et du conseil-d'état*, 1809, in-4°. III. *Journal des avoués*, 1810-1814, par an, 2 vol. in-8°. IV. *Code Napoléon, édition conforme aux changements adoptés par le corps législatif*, 1811, in-12. V. *Jurisprudence des cours souveraines sur la procédure*, 1812, 5 vol. in-8°. VI. *Buonaparte peint par lui-même dans sa carrière militaire et politique*, 1815, un gros vol. in-8°. OT.

COHEN (A.-J.-P.-L.), Hollandais, fut censeur impérial à Paris, puis censeur royal, et enfin censeur honoraire. Il a publié: *Voyage à Ermenonville*, poème en trois chants, 1813, in-8°.; — *Description historique de l'île de Sainte-Hélène*, traduite de l'anglais de Brooke, avec des notes par M. Malte-Brun, 1815, in-8°., trois éditions. OT.

COIFFIER DE MORET (HENRI-LOUIS DE), né en 1770, au château de la Faie en Bourbonnais, émigra au commencement de la révolution, et se trouvait en 1799 à Brunswick, où il concourut à la première édition de la *Biographie moderne*, 3 vol. in-8°. M. de Coiffier publia, en 1800, le *Chevalier noir*, nouvelle du VIIIe. siècle, un vol. in-12; en 1801, deux volumes de Nouvelles sous le titre de *Ouliana*; et, dans la même année, *Les Sybarites, roman historique du moyen âge de l'Italie*, traduit de l'allemand, 2 vol. in-12; en 1802, *Aristippe*, traduction de l'allemand de Wieland, 5 vol.; en 1805, *La belle-nièce, histoire tirée d'une chronique originale du XVe. siècle*, in-12; en 1807, *Tableau historique et politique de l'année* 1806; et enfin en 1814, un premier volume de l'*Histoire du Bourbonnais*, dont les deux derniers ont paru en 1816, Moulins, in-8°. Tous les articles de la *Bibliothèque des Romans*, signés H. C. ou Henri C, sont de M. de Coiffier. On y trouve des contes traduits des langues du nord, et qu'il a depuis recueillis en 3 vol. in-12, Paris, 1808, sous le titre de *Romans du Nord, imités du russe et du danois de Karamsin et de Suhm*. Les contes de Karamsin sont très estimés, et la traduction en est fort bien exécutée. M. de Coiffier a concouru pendant plusieurs années sous le gouvernement impérial, à la ré-

daction du journal intitulé *le Publiciste.* Il fut nommé, le 21 septembre 1808, inspecteur-général de l'université; et en 1815, membre de la chambre des députés, où il fit partie de la commission pour l'examen du projet de loi sur le rétablissement des juridictions prévôtales. — COIFFIER, chef d'escadron au 1er. régiment de carabiniers de MONSIEUR, fut nommé, le 16 octobre 1814, officier de la Légion-d'honneur. A.

COIGNY (Le duc DE), maréchal-de-France, commandeur de Saint-Louis et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, entra au service dès sa première jeunesse, et fit une partie des guerres d'Hanovre, où il commanda un corps de cavalerie avec le grade de mestre-de-camp. Il parvint successivement aux différents grades, et fut nommé lieutenant-général le 1er. mars 1780. Le duc de Coigny, député de la noblesse de Caen aux états-généraux de 1789, signa toutes les protestations de la minorité, et émigra en 1792; il fit les campagnes des armées des princes, et se rendit ensuite en Portugal, où, de même que M. de Vioménil, il était devenu capitaine-général, ce qui équivaut au grade de maréchal de France. Le duc de Coigny rentra en France avec le Roi, en 1814. Il fut nommé, par ce prince, gouverneur de l'hôtel des Invalides, le 13 janvier 1816, et y fut reçu, en cette qualité, le 29 du même mois, par le général d'Arnaud, commandant de l'hôtel. Appelé, dans le même temps, à la chambre des pairs, il y fut président du sixième bureau. Le Roi, par ordonnance du 3 juillet 1816, l'a élevé à la dignité de maréchal de France. — COIGNY (LOUIS, comte DE), petit-fils du précédent, fut capitaine aide-de-camp du général Sébastiani, qui a épousé sa sœur: il fit la guerre d'Espagne en 1808. Il se distingua, dans les mois d'octobre et de novembre, à la prise de Bilbao et de St.-Ander, où il eut un cheval tué sous lui, et fut mentionné honorablement dans le rapport officiel. Le comte de Coigny a perdu un bras dans cette guerre; il est aujourd'hui aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc de Berri. S.S.

COLAU (PIERRE) a publié: I. *Le Chant de l'hymen*, ou *l'alégresse française*, 1810, in-8°. II. *Les Chevaliers modernes*, ou *les Tournois du Champ-de-Mars*, 1810, in-8°. III. *La bonne Nouvelle*, ou *la Paix et les Bourbons*, 1814, in-8°. IV. *Histoire de Napoléon Bonaparte, depuis sa naissance jusqu'à sa dernière abdication*, 1815, in-18, sept éditions. V. *La belle Gabrielle*, ou *les Amours de Henri IV*, 1815, in-18. VI. *Marie Louise de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, impératrice des Français*, 1815, in-18. OT.

COLAUD (Le comte), lieutenant-général, né à Briançon le 22 décembre 1754, entra au service en 1772, comme simple dragon. Il était sous-lieutenant au régiment des chasseurs d'Alsace lorsque la révolution éclata. Il se trouva à la bataille de Valmy, le 20 septembre 1792, mérita par sa conduite d'être porté au grade de lieutenant-colonel; servit ensuite à l'armée du Nord, sous Dampierre, Lamarche et le Veneur, en qualité de général de brigade, et s'y fit souvent remarquer par sa bravoure et ses talents. Il commandait à l'abbaye d'Harmon le corps des flanqueurs de gauche, lorsque le camp de Famars fut forcé par les troupes de la coalition, le 23 mai 1793. Plusieurs fois, dans cette journée difficile, il fut enveloppé par les ennemis, et sommé de se rendre; mais résolu à se sacrifier pour le salut de l'armée, dont il voulait couvrir la retraite, il parvint, après des efforts et des dangers infinis, à se retirer en bon ordre sur Bouchain. Le général Lamarche donna les plus grands éloges à l'habileté de ses manœuvres, et protesta que sa vigoureuse défense avait, en cette occasion, sauvé l'armée française. Après la prise de Valenciennes, le camp de César fut forcé. Le général Colaud, avec son corps des flanqueurs de gauche, couvrit encore le mouvement de l'armée, qui se replia devant des forces supérieures. Cette armée se trouvait alors réduite à quatre généraux, le reste ayant été destitué par des représentants tellement insensés, qu'on aurait pu les croire d'intelligence avec l'ennemi. Elle prit position à Gravel: le général Houchard, arrivant de Paris, la mit en marche, pour Hondscotte, où se livra une bataille sanglante. Le général Colaud y fut dangereusement blessé d'un coup de biscaïen, le 7 septembre 1793; et le président de la Convention lui envoya une expédition du décret portant qu'il avait bien mérité de la patrie. A peine guéri de sa blessure, il alla commander à Toulon, et s'y fit remarquer par sa fermeté lors de l'insurrection où

les jacobins s'emparèrent des armes de l'arsenal, et se déclarèrent *peuple souverain*. C'est à cette occasion que le député Brunet se brûla la cervelle. Le général Colaud rejoignit ensuite l'armée du Nord, où Pichegru lui confia le commandement de quatre divisions. Etant passé à l'armée de la Moselle, dont il commanda l'avant-garde, le général Colaud contribua à la prise de Trèves, emporta les redoutes de Trarbach, poursuivit les Prussiens commandés par le général Kœhler, les força à repasser la Nahe, et vint bloquer Maïence. A son retour d'Italie, où il avait été envoyé momentanément, il refusa le commandement en chef de Paris, qui lui avait été offert par le comité de salut public, en remplacement de Pichegru, qui venait de retourner à l'armée du Rhin; et il assista, en 1796, à l'affaire de Siegberg, sous les ordres du général Kleber. Ce fut lui qui, dans cette rencontre, enfonça les troupes autrichiennes, commandées par le duc de Würtemberg, mit le désordre dans leurs rangs, et en culbuta une partie dans le Rhin. Le gouvernement lui écrivit à cette occasion : « C'est à vos dispositions » sages et promptement exécutées, qu'on » est redevable des succès obtenus à la » bataille de Siegberg; le directoire en » est instruit, et vous en témoigne sa » satisfaction particulière. » Le général Colaud se signala encore au combat d'Amberg et aux blocus de Maïence et d'Ehrenbreitstein, sous les ordres du général Hoche. Chargé, en 1798, du commandement militaire des départements réunis de la Belgique, qui étaient en insurrection, il y rétablit l'ordre par son énergie et l'activité de ses mesures; envoya à Paris quatorze drapeaux pris sur les révoltés, et fit rentrer au trésor public plus de trente millions de contributions arriérées. Après cette opération, il se rendit à Manheim, afin d'y remplacer Bernadotte dans le commandement du blocus de Philisbourg. Deux ans après, il commandait le corps du Bas-Rhin à la bataille de Hohenlinden. Le 9 janvier 1801, Buonaparte, alors premier consul, le présenta comme candidat au sénat-conservateur, qui, dans sa séance du mois de février suivant, le reçut au nombre de ses membres. Nommé grand-officier de la Légion-d'honneur à cette époque, le général Colaud fit partie, en novembre 1805, de la députation qui alla complimenter Napoléon sur ses victoires; et il se rendit aussitôt après en Hollande, ayant reçu des lettres closes pour prendre le commandement des troupes françaises sous Louis Buonaparte. Il revint ensuite au sénat, fit la campagne de Vienne, et partit, de cette capitale, le 11 août 1809, pour prendre le commandement d'Anvers, lorsque les Anglais s'emparèrent de Flessingue. Depuis ce moment, il sembla vouloir se réunir au parti de l'opposition qui s'était formé dans le sénat contre les vues toujours plus ambitieuses de Buonaparte; il fut cité plusieurs fois dans le public comme auteur de propos dirigés contre lui, et resta, dès-lors, dans une espèce d'apathie qui ne fut expliquée qu'en 1814, par la conduite qu'il tint à cette époque. On le vit voter, des premiers, la création d'un gouvernement provisoire, et concourir à toutes les mesures qui avaient pour but l'exclusion de Buonaparte du trône de France. Il jura fidélité au Roi, qui le nomma pair le 4 juin 1814, et chevalier de St.-Louis le 27 du même mois. Fidèle à ses serments, il se tint éloigné des affaires publiques pendant les cent jours; et il est encore aujourd'hui au nombre des pairs du royaume. Le général Colaud est du nombre des militaires dont les mains sont pures. Il n'a point acquis, par des vexations, la fortune modeste dont il jouit; et si tous les généraux eussent fait observer, partout où les conduisait la victoire, une discipline aussi sévère, le nom français n'aurait pas été maudit de toute l'Europe. S. S.

COLAUD DE LA SALCETTE (JEAN-BAPTISTE), chanoine avant la révolution, fut élu, en 1789, député du clergé du Dauphiné aux états-généraux; il s'y rangea dans le parti révolutionnaire, et, le 27 décembre 1790, prêta serment, en ces termes, à la constitution civile du clergé : « Je jure d'être fidèle à la nation, » à la loi et au Roi; de maintenir de » tout mon pouvoir tous les droits de » l'assemblée nationale, et notamment » ceux qui concernent la constitution ci- » vile du clergé, acceptés et sanctionnés » par le Roi. Je pense que nul citoyen » français ne doit vivre aux dépens de » l'Etat, s'il ne fait profession publique » de soumission à la loi. » Nommé, en septembre 1792, député de la Drôme à la Convention nationale, M. Colaud vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix, et sa mort, dans le cas où les ennemis envahiraient le territoire de la républi-

que. Il parut très rarement ensuite à la tribune, même après le 9 thermidor; devint membre du conseil des cinq-cents, et en sortit en 1797. Il se vit appelé, au mois d'avril 1802, par suite de la révolution du 18 brumaire, à la préfecture de la Creuse, qu'il administra jusqu'à sa présentation au corps législatif par le collége électoral de ce même département, et sa réception par le sénat, en 1807. Il y obtint, en 1810, quelques suffrages pour la présidence. Réélu, dans le mois de janvier 1813, il en a fait partie jusqu'en 1815. B. M.

COLBERT-MAULEVRIER (ÉDOUARD-VICTURNIEN-CHARLES-RENÉ, comte DE), né à Paris en 1749, servait, avant la révolution, comme guidon des gendarmes de Flandre, avec le rang de lieutenant-colonel. Il était, en 1782, premier lieutenant des gendarmes d'Artois, avec le rang de mestre-de-camp. Nommé ministre plénipotentiaire près l'électeur de Cologne en 1784, il fut créé chevalier de St.-Louis, dans la même année. Il fit la campagne de 1792, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Castries. Stofflet, qui avait été son garde-chasse, demanda, en 1794, pour première condition de la paix qu'il fit alors avec la république, que les biens de M. de Colbert lui fussent rendus, et qu'il lui fût permis de rentrer en France. M. de Colbert est aujourd'hui un des électeurs du département de Maine-et-Loire, et il a reçu du Roi le brevet de maréchal-de-camp. Il a marié une de ses filles au comte de Barrol, riche propriétaire du Piémont. Son fils partit en novembre 1816 pour la Martinique, afin de prendre le commandement d'une légion qui s'y organisait. — Son frère, le comte Charles DE COLBERT, né en 1758, officier de marine avant la révolution, ayant fait la guerre d'Amérique, à la suite de laquelle il a obtenu la croix de Cincinnatus, a émigré, et a été chargé en 1795, par MONSIEUR, comte d'Artois, d'une mission importante auprès des généraux vendéens. Il a été fait, après la restauration, capitaine des gardes du pavillon, sur la présentation de Mgr. le duc d'Angoulême. En 1814, il a été nommé membre d'une commission de la marine pour régler les grades et récompenses dans ce corps. Parti de Paris, en mars 1815, pour rejoindre le prince sous lequel il a l'honneur de servir particulièrement, il resta quelque temps dans le Midi de la France pendant la seconde usurpation de Buonaparte. Après le retour du Roi en juillet même année, il fut élu membre de la chambre des députés de 1815, par le collége électoral du département d'Eure-et-Loir, fit partie de la commission chargée, le 4 novembre 1815, d'examiner le projet de loi sur les compagnies départementales, et proposa, le 2 décembre suivant, de substituer, dans les différents Codes, les mots, *roi*, *royal* et *royaume*, aux mots *empereur*, *impérial*, *empire*, *dénominations odieuses*, *qui rappelaient des souvenirs pénibles*, et d'ordonner qu'on formât une commission pour procéder à la révision générale et à la rédaction nouvelle de tous les codes français. M. de Colbert a été nommé commandeur de St.-Louis et chef d'escadre. Il est marié à Mlle. de Montboissier, petite-fille de M. de Malesherbes. — COLBERT (Armand-Marie-Louis, marquis DE SEIGNELAY), représentant la branche aînée de la même famille, né le 17 janvier 1771, occupait un grade supérieur dans la 1re. compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, en 1814 et 1815, et fut nommé par S. M., le 22 novembre 1815, colonel de la légion départementale des Bouches-du-Rhône. Il est chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur. D.

COLBERT (ÉDOUARD, baron DE), de la même famille que les précédents, est le second fils du comte de Colbert qui possédait la terre des Coudraux avant le maréchal Ney. Après avoir servi avec distinction pendant plusieurs années sous le gouvernement impérial, il était parvenu au grade de général de brigade, lorsqu'il fut employé contre l'Autriche en 1809. Il se signala en plusieurs rencontres, pendant cette campagne, notamment au combat d'Anstetten, où il fit une charge très brillante le 4 mai 1809; de là il se réunit au vice-roi Eugène, pénétra dans la Hongrie, et contribua, le 14 juin suivant, au gain de la bataille de Raab. C'est à la suite de cette journée, que Buonaparte le nomma chevalier de la Légion-d'honneur. Le général Colbert fit aussi la trop fameuse campagne de Russie, en 1812, s'empara de magasins considérables à Wiliecka et Orcha, et obtint, au retour de cette expédition, le commandement des chevau-légers-lanciers de la garde. Employé de nouveau en 1813, il se distingua à la bataille de

Bautzen, et fut élevé au grade de lieutenant-général de cavalerie, le 28 novembre. Il donna, en 1814, de nouvelles preuves de valeur aux journées de Montmirail, de Craonne, etc., et ne déposa les armes qu'après que Buonaparte eut été forcé d'abdiquer. Nommé chevalier de Saint-Louis par le Roi, le 24 août, il conserva le commandement des chevau-légers-lanciers, devenus lanciers-royaux, et leur remit, à Orléans, le 30 décembre, à la suite d'un discours brûlant de royalisme, le nouvel étendard qui leur était destiné. Cependant, lorsqu'on apprit, en 1815, le débarquement de Buonaparte, le général Colbert ayant reçu de S. M. l'ordre de diriger son régiment sur Lyon, répondit que rien n'était plus dangereux à cause du mauvais esprit de ce corps. Quelques jours après, il se rendit à Paris, et protesta de nouveau de son inviolable fidélité au Roi: mais trois jours après l'arrivée de Buonaparte à Paris, le général de Colbert se présenta à lui. « Colbert, lui dit Buonaparte, il y a trois jours que je vous attendais. » — « Et moi, Sire, répondit avec vivacité le colonel des lanciers, je vous attendais depuis un an! » Dès ce moment il servit son ancien maître avec tout le zèle dont il était capable, et l'accompagna à Waterloo, où il perdit presque tout son régiment. On crut même qu'il y avait été tué; mais il n'y reçut qu'une légère blessure. — Son frère aîné (Auguste), qui était général de cavalerie, fut tué à l'armée d'Espagne en 1810. S. S.

COLBERT (Alphonse, comte de), frère puîné des deux précédents, fut d'abord commissaire des guerres, entra comme officier dans un régiment de cavalerie, et parvint rapidement au grade de chef d'escadron du 7e. régiment de hussards, dont il obtint le commandement avec le grade de colonel, le 30 décembre 1806. Employé en Allemagne contre les Prussiens et les Russes, il donna des preuves de courage à la bataille de Friedland, le 14 juin 1807; fut cité avec éloge dans le bulletin de l'armée, et fut décoré, quelques mois après, de la croix d'officier de la Légion-d'honneur. Il se distingua encore en Espagne, le 23 décembre 1812, au combat de Balbastro, et décida le succès de celui de Magallen, le 13 avril 1813, par une charge vigoureuse, exécutée avec ensemble et précision. Ce ne fut qu'au retour du Roi, que le comte de Colbert obtint le grade de maréchal-de-camp, le 9 juillet 1814, et la croix de Saint-Louis, le 19 du même mois. Il a épousé une demoiselle Pétiet, fille de l'ancien ministre de la guerre. S. S.

COLCHEN (Le comte Victor), né en 1752, débuta par l'emploi de secrétaire et de subdélégué de l'intendance de Pau et d'Auch, d'où il passa au département des affaires étrangères, en qualité de chef de division. Il devint ensuite commissaire des relations extérieures, membre de la première commission chargée de négocier la paix avec l'Angleterre en 1801, et successivement préfet du département de la Moselle, membre de la Légion-d'honneur, comte, et enfin secrétaire du sénat, où il fut appelé le 2 février 1805, *en récompense*, disait l'ordonnance, *des soins qu'il n'a cessé de donner à l'administration dans les temps les plus difficiles*. Le nouveau sénateur fut nommé, en 1806, membre de la députation chargée de porter à Napoléon, alors à l'armée, une adresse de félicitation sur sa déclaration de guerre à la Prusse. Présenté par le sénat, le 8 décembre 1809, comme candidat à une sénatorerie, il n'y fut pas nommé: mais il obtint, en 1810, la présidence de la société des donataires du *Monte Napoleone*; et il fut envoyé extraordinairement, par décret du 26 décembre 1813, dans la quatrième division militaire à Nanci, pour y prendre des mesures de salut public, c'est-à-dire pour y faire tout ce qu'il jugerait propre à consolider la puissance de Buonaparte; ce dont il s'acquitta avec beaucoup de zèle. Il adhéra néanmoins dans le mois d'avril à sa déchéance, et fut nommé pair de France par le Roi, le 4 juin 1814. M. Colchen le fut aussi par Buonaparte, en mai 1815: mais l'ordonnance du Roi, du 24 juillet, prononça son exclusion. — Colchen (Claude-Nicolas-François), d'abord juge à la cour d'appel de Metz, devint ensuite l'un des présidents de ce tribunal, et fut élu, en 1808, membre du corps législatif pour le département de la Moselle, dont le collége électoral l'avait présenté comme candidat l'année précédente. Il fit partie, le 28 février 1813, de la commission de législation, et adhéra, le 3 avril 1814, à la déchéance de Buonaparte et de sa famille. On le compte encore aujourd'hui parmi les présidents de

la cour royale de Metz. Il est membre de la Légion-d'honneur. S. S.

COLE (Sir Lowry), lieutenant-général anglais, commandait la 4e. division faisant partie de l'aile droite et du centre de l'armée anglaise, à la bataille de Saint-Pé en Espagne, le 13 novembre 1813. Il força l'ennemi d'évacuer deux redoutes élevées en avant du village de Sarré, dont il s'empara; et il fut cité avec éloge dans le rapport de lord Wellington. La chambre des communes, dans sa séance du 20 mai 1816, lui adressa, par son orateur, des remercîments solennels, pour avoir servi glorieusement dans les campagnes d'Egypte, d'Italie, de Portugal et d'Espagne. Il était présent à cette séance; et il déclara, ainsi que le général Clinton, qui avait obtenu le même honneur, qu'il ne pouvait l'accepter qu'en exprimant son admiration pour le héros sous les ordres duquel il avait combattu. S. S.

COLEBROOKE (Henri-Thomas), membre de la société asiatique de Calcutta, né en 1766, entra de bonne heure au service de la compagnie des Indes-Orientales. Il est, en ce moment, principal juge de la cour de Sudder Dewanne et Nizamut Adawluts, et membre provisoire du conseil du Bengale. Il a obtenu, conjointement avec ses deux frères, l'office de greffier de la cour des plaids communs. M. Colebrooke est auteur de beaucoup d'articles dans les *Recherches asiatiques*, et a publié séparément : I. *Vues de divers sites dans le royaume de Mysore*, avec des descriptions succinctes, in-4°., 1793. II. *Digeste des lois hindoues sur les contrats et successions*, traduit de l'original sanskrit, 3 vol. in-8°., 1801; imprimé d'abord aux frais de la compagnie des Indes-Orientales, et réimprimé à Londres. III. *Remarques sur l'agriculture et le commerce du Bengale*, in-8°., 1806. IV. *Dictionnaire de la langue sanskrite, par Amara-Sinha*, avec une traduction anglaise, in-4°., 1808. V. Deux *Traités sur les lois hindoues concernant les successions*, traduits du sanscrit, in-4°., 1810. La classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France, dans son rapport du 20 février 1808, présente M. Colebrooke comme un de ceux qui ont le plus contribué à enrichir les Mémoires de la société asiatique par des découvertes savantes et de nombreux extraits, fidèlement traduits des *Veda*, des *Pourana*, des *Sastra* et autres ouvrages sanskrits. M. Colebrooke a encore traduit en anglais un recueil immense de notes faites par de nombreux commentateurs sur le drame indien de *Sakountala*, ou la Bague enchantée. Z.

COLECCHI (Octavien), savant dominicain de Naples, prédicateur très renommé, et mathématicien d'un ordre supérieur, sut se garantir de la contagion révolutionnaire; et, forcé de quitter l'habit de son ordre, il ne s'occupa plus que des sciences mathématiques. Il publia d'abord une thèse *su le forze vive*, etc., qui lui fit beaucoup d'honneur, cette question ayant été chaudement discutée par Ricati et Leibnitz. Colecchi acquit plus de gloire encore dans la lutte qu'il soutint contre le professeur Nicolas Fergola, pour introduire, malgré l'avis de celui-ci, qui était passionné pour la synthèse, la méthode de l'analyse dans les écoles de Naples. Colecchi fut nommé premier professeur de calcul sublime dans l'école polytechnique de la *Nunziatella*, ensuite membre du jury d'instruction publique, associé de l'académie *Pontaniana*, et membre de l'Institut royal d'encouragement de Naples. Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : I. *Trattato di calcolo differenziale ed integrale, secondo gli ultimi metodi di Lagrange*. II. *Trattato di analisi applicata alle tre dimensioni*. III. *Trattato su la costruzione delle equazioni di terzo e quarto grado*. N.

COLLEVILLE (C.-D.), né en Normandie vers 1770, était garde du comte d'Artois avant la révolution. Il émigra en 1791, revint en France, en sortit, et y rentra encore à diverses époques. M. Colleville fut arrêté en 1814 avec M. de Maubreuil, à l'occasion du vol des diamants de la princesse de Würtemberg. Il a publié : I. *Renelle, ou les Amants des bords de l'Arno*, roman pastoral, 1799, in 8°. II. *L'Europe conquise avec une plume et du coton*, 1805; brochure imprimée à Londres, d'après ce qu'on lit à la page 8 de la suivante : III. *Appel au Roi et à l'estime publique*, 1815, in-8°. Cette dernière brochure est un Mémoire justificatif sur l'accusation qui avait été dirigée contre l'auteur d'avoir servi la police de Buonaparte; il y repousse encore d'autres accusations énoncées par l'auteur du *Cabinet de St.-Cloud*. — Colle-

VILLE (J.), a publié : *La guerre pendant la paix*, ou *Précis de la puissance qu'exercent les Anglais sur tous les peuples du globe*, 1803, in 8°. — COLLEVILLE (A), de Cherbourg, a publié : *Les dangers d'un tête à tête*, ou *Histoire de miss Mildmay*, trad. de l'anglais, 1800, 2 vol. in-12. — COLLEVILLE (Mme. DE), née Saint-Léger, a publié : I. *Le Bouquet du père de famille*, divertissement en un acte et en prose, 1784, in-8°. II. *Les Deux sœurs*, comédie, 1784, in-8°. III. *Sophie et Derville*, comédie, 1788, in-12. M. Barbier lui attribue : I. *Lettres du chevalier de Saint-Alme et de Mlle. de Melcourt*, 1781, in-12. II. *Alexandrine*, ou *l'amour est une vertu*, 1782, deux parties in-12. III. *Madame de M****., ou *la Rentière*, 1802, 4 vol. in-12. IV. *Victor de Martigues*, ou *Suite de la Rentière*, 1804, 4 vol. in-12. V. *Salut à MM. les maris*, 1805, in-12. D. et OT.

COLLIN D'AMBLY (FRANÇOIS), professeur de belles-lettres et maître de pension à Paris, a publié : I. *Mémorial universel, contenant un abrégé de l'histoire romaine, un abrégé de mythologie, un abrégé de l'histoire grecque, les principales difficultés de la langue française, la géographie départementale, un abrégé de l'histoire de France*, 1804, in-12 ; 1805, in-12. II. *Flambeau des étudiants en rhétorique et en philosophie*, 1804, in-12. III. *Grammaire parlante*, 1804, in-12 ; 1805, in-12. IV. *Nouvelle méthode pour apprendre à traduire promptement et facilement le français en latin*, 1805, in-12, seconde édition. V. *Éléments de la langue française à l'usage des enfants*, in-12. VI. *Les participes français analysés*, 1806, in-12 ; troisième édition, 1811, in-12. VII. *Nouvelle méthode pour apprendre à traduire facilement et promptement le français en latin*, 1806, in-12. VIII. *Le maître latin au moyen duquel la syntaxe et les gallicismes exposés dans des phrases analysées, peuvent être appris sans maître*, 1806, in-12. IX. *Le maître de littérature élémentaire*, 1806, in-12. X. *Le maître d'éloquence française*, 1806, in-8°. ; 1807, in-8°. ; 1809, in-12 ; 1811, in-12. XI. *Le maître français* ou *Nouvelle grammaire*, 1807, in-12 ; seconde édition, 1812. XII. *Dictionnaire français-latin pour les commençants*, 1807, in-12. XIII. *Dictionnaire latin-français*, 1807, in-12. XIV. *Grammaire française analytique et littéraire*, 1807, in-8°. ; 1809, in-8°. XV. *De l'usage des expressions négatives dans la langue française*, 1808, in-8°. XVI. *Grammaire simplifiée*, 1809, in-12. XVII. *Abrégé de l'histoire sainte*, 1811, in-12. OT.

COLLIN DE BAR (ALEXIS-GILLES-HENRI), ancien président de la cour supérieure de Pondichéri, né dans cette ville en 1768, d'une ancienne famille originaire de Lorraine, qu'on prétend descendre des comtes de Bar, fut nommé, en 1785, secrétaire d'intendance ; la même année, assesseur au tribunal inférieur, puis président de la cour supérieure de Pondichéri. M. Collin de Bar obtint en 1803 le titre de commissaire de justice dans la même ville, et, au départ de la division française, fut fait prisonnier par les Anglais. En 1814, le Roi lui a donné la décoration de la Légion-d'honneur, et, en 1816, la charge de procureur-général des cours supérieures de l'Inde. Il a publié : *Histoire de l'Inde ancienne et moderne, ou l'Indoustan considéré relativement à ses antiquités, à sa géographie, à ses usages, à ses mœurs, à la religion de ses habitans, à ses révolutions politiques, à son commerce et à son état actuel ; avec une carte de l'Inde et les subdivisions actuelles de l'Indoustan, avec des pièces inédites à l'appui*, 2 vol. in-8°., 1814. M. Collin a puisé pour composer son ouvrage, l'un des plus complets que nous ayons sur ce sujet, à toutes les sources connues ; et il a fait un heureux choix parmi les nombreux matériaux qu'il a eus à sa disposition. Témoin de la plus grande révolution politique dont l'Inde ait été le théâtre, il a été à portée d'en bien connaître l'histoire. Z.

COLLIN DE SUSSY (Le comte), ancien receveur des douanes, ne parut sur la scène politique qu'après le 18 brumaire an VIII (1799). Buonaparte l'appela au conseil-d'état, section des finances. Ses talents administratifs lui firent confier, en différentes occasions, des missions importantes, entre autres celle d'assister, en 1804, aux conférences de Maïence, relatives à la liquidation des dettes des quatre départements du Rhin. Il proposa, en 1805, au corps législatif, un projet d'organisation générale des douanes, et en développa les dispositions qui furent adop-

tées, et qu'il perfectionna l'année suivante. Devenu directeur-général de l'administration dont il avait provoqué l'établissement, M. Collin fut élevé à la dignité de ministre du commerce, le 15 janvier 1812, et décoré, le 3 avril 1813, de la grand'-croix de la Réunion. Il n'exerça aucun emploi sous le gouvernement des Bourbons en 1814, et fut, en 1815, pendant les cent jours du pouvoir de Buonaparte, premier président de la cour des comptes, et pair de France. Il présenta au nom de sa cour, à Napoléon, l'adresse suivante, le 27 mars: « Votre cour des comptes vient déposer » au pied du trône l'hommage respec- » tueux de tous les sentiments que lui » inspire le retour de Votre Majesté. » C'est pour la seconde fois, Sire, que » le département du Var voit aborder » sur ses côtes le libérateur de la patrie. » Au départ de Votre Majesté pour l'É- » gypte, la France commençait à res- » pirer à l'ombre de ses lauriers; mais » celui qui les avait cueillis, s'était éloi- » gné, et bientôt on vit s'agiter toutes » les factions, enfants d'une longue et » sanglante révolution. À la faveur d'un » gouvernement affaibli et par ses di- » visions intérieures et par la force des » circonstances qu'il ne pouvait maîtri- » ser, l'anarchie étendait partout son em- » pire, et nous menaçait d'une entière » destruction. Mais Votre Majesté, rap- » pelée par la Providence, comprime, » anéantit toutes les factions, rassemble » tous les éléments de l'ordre social qui » avaient été confondus, reconstruit ce » grand édifice; et la France, sortie de » ses ruines, se place au premier rang au » milieu de l'Europe étonnée. C'est alors, » Sire, que la nation reconnaissante vous » a hautement et librement choisi pour » la gouverner. Il s'est donc alors formé » entre elle et son souverain un pacte » inviolable et sacré, qu'aucune puissan- » ce, et, j'ose le dire, que Votre Majesté » elle-même ne pourrait rompre. Ces » principes sont immuables; ils sont la » sauve-garde des peuples comme des » souverains. S'ils étaient violés, l'État, » entraîné de révolutions en révolutions, » marcherait à grands pas vers sa disso- » lution. Cependant, Sire, des trahisons » aussi lâches qu'imprévues, et les mal- » heurs qui en étaient les suites inévita- » bles, sans abatre le courage de Votre » Majesté, ont paralysé tous les efforts, » toutes les ressources de son puissant » génie. Une seconde fois, la France a » été privée du seul bras qui pouvait la » sauver. Ah! sans doute, pendant les » onze mois qui viennent de s'écouler, » elle a su apprécier la grandeur de la » perte qu'elle avait faite. Les propriétés » menacées, des haines profondes mal » déguisées, des promesses violées, des » réactions déjà exécutées, d'autres en » plus grand nombre préparées, fai- » blesse dans l'intérieur, humiliation à » l'extérieur; enfin la gloire nationale, » si chère à tous les cœurs français, voi- » lée d'un crêpe funèbre; tel était le ta- » bleau que présentait la France, naguère » l'honneur de l'Europe. La grande ame » de Votre Majesté s'en est émue. Elle a » de nouveau exposé l'espoir de notre » salut au sort des tempêtes: mais le » génie de la France veille sur Votre » Majesté. Pour la seconde fois, elle re- » vient sur cette terre sacrée, et la pa- » trie est sauvée. Votre marche rapide » et triomphale vers la capitale est un » événement qui est sans exemple dans » les fastes de l'histoire. La nation vous » appelait, Sire; elle vous a reconquis » par ses vœux. Le souverain qu'elle a » choisi et ses descendants lui appar- » tiennent: ses droits sont imprescrip- » tibles. Puisse Votre Majesté jouir long- » temps du bonheur qu'elle va répandre » sur la France! Puisse-t-elle bientôt être » réunie aux plus chers objets de son af- » fection et de l'amour des Français! » Le retour du Roi fit perdre à M. Collin de Sussy l'emploi que Buonaparte lui avait donné. — COLLIN DE SUSSY (Le baron), fils du précédent, colonel d'état-major de la garde nationale, après avoir servi dans un régiment de cavalerie, entra dans l'administration des douanes, dont son père était directeur-général. Il fut ensuite nommé directeur à Anvers, puis administrateur en Toscane. M. Collin est aujourd'hui l'un des administrateurs des douanes, et chevalier de la Légion d'honneur. Il a épousé Mlle. Muraire. A.

COLLOREDO (Le comte JÉRÔME DE), second fils de l'ancien ministre d'état de ce nom, qui fut vice-chancelier sous Léopold II, est né le 30 mars 1775, d'une maison très puissante en Autriche et en Bohême. Il entra dans la carrière militaire dès sa jeunesse, et s'y distingua par son courage autant que par ses talents. Le 29 août 1813, ce jeune prince,

à la tête de trois divisions des armées combinées, essaya vainement de s'emparer de Dresde. Il eut trois chevaux tués sous lui dans cette occasion. Le prince Colloredo commandait aussi un corps d'armée le 16 septembre 1813, à Nollendorf, où il attaqua une colonne avancée de l'armée française, à la tête de dix-sept mille hommes, et fit trois mille prisonniers. L'empereur Alexandre, pour le récompenser de sa conduite en cette occasion, lui accorda la croix de St.-George de troisième classe. Les armées françaises et alliées étant en présence, auprès de Tœplitz, le comte de Colloredo fut chargé de commencer l'action avec douze mille hommes, soutenu par le général russe Milloradowitch, et parvint, après une attaque bien combinée, à tourner la gauche de l'ennemi, et à le forcer sur tous les points. Le général Colloredo commandait le premier corps d'armée autrichien à la fin de 1813, lors de l'invasion du territoire français par les alliés; et il fut blessé le 6 février 1814, entre Vitri et Châlons, lorsqu'il était occupé à reconnaître une position. Il fit aussi la campagne de 1815 sous les ordres du prince Schwarzemberg, commanda un corps de 40,000 hommes, et arriva à Ratisbonne vers le 20 avril, se porta ensuite dans le grand duché de Bade, et passa le Rhin le 23 juin sur le pont de Manheim. Il marcha de là contre Montbelliard et Belfort, où commandait Lecourbe; et il fit, avec ce général, un arrangement d'après lequel cette dernière place ne serait rendue que pour se soumettre au roi Louis XVIII. Son corps se rendit ensuite en Bourgogne, et après y avoir séjourné quelques mois, il rentra en Allemagne au mois de novembre 1815. M. le comte de Colloredo fut alors nommé *ad latus* commandant-général du royaume de Bohême, emploi qui tient le second rang parmi les gouvernements militaires de la monarchie. En novembre 1816, le roi de France le nomma grand-croix de la Légion-d'honneur. — Son oncle, le comte J. Marie de COLLOREDO, feld-maréchal, né le 11 septembre 1735, est un des généraux les plus distingués de l'Autriche par ses longs et glorieux services. — Le prince Rodolphe-Joseph de COLLOREDO, chambellan de l'Empereur, frère aîné du comte Jérôme, est le chef de cette illustre maison. Y.

COLNET (CHARLES-JOSEPH), libraire à Paris, né en 1770 près de Vervins, acheva ses études à l'université de Paris, et débuta dans les lettres par quelques satires. On lui attribua, dans le temps, un ouvrage périodique, intitulé: *Mémoires secrets de la république des lettres*, ou *Journal de l'opposition littéraire*, dont la police fit saisir le 10e. cahier et défendit la continuation en 1801. M. Colnet est auteur, quoiqu'il ne l'ait pas avoué publiquement, d'un petit poème, intitulé: *L'art de dîner en ville à l'usage des gens de lettres*, publié en 1810; 2e. édition, 1813, in-18. C'est la critique ingénieuse d'un caractère qui, pour être vil, n'est pas moins commun. De 1811 à 1815, il a travaillé successivement au *Journal des arts*, qui a commencé sa réputation, et au *Journal de Paris*, où il a signé ses articles de la première lettre de son nom. On les reconnaît à l'originalité et à la facilité de style, qui les distinguent. Après le 20 mars, M. Colnet fut arrêté, par ordre du préfet de police Réal, pour un article du *Journal général*, à la rédaction duquel il cessa de coopérer, et il concourut à celle de la *Gazette de France*. On lui attribue encore: I. *Les étrennes de l'Institut national*, ou *Revue littéraire de l'an VII*, in-12; idem pour l'an VIII, in-12. II. *La fin du XVIIIe. siècle*, satire (*V.* DUSAUSSOIR). III. *La correspondance turque*, 1801, in-8o., deux éditions. IV. *Les satiriques du XVIIIe. siècle*, 7 vol. in-8o. A.

COLOGNA (Le chevalier ABRAHAM), grand rabin, et président du consistoire central des Israélites en France, établi à Paris, prononça en français, le 21 janvier 1815, dans le temple de la rue Ste.-Avoie, un discours religieux sur la mort de Louis XVI, dans lequel il rappela, entre autres faits à la louange de ce prince, que c'était lui qui, le premier, avait conçu l'idée de donner à ses sujets israélites des droits civils et sociaux. M. Cologna, qui était chevalier de la Légion-d'honneur, reçut du Roi, en juillet 1816, des lettres de naturalité. D.

COLOMB (JEAN-PAUL-CYRUS), avocat-général à la cour royale de Paris, né vers 1780 à Gap, fut nommé membre de la chambre des députés par le département des Hautes-Alpes, en août 1815, et s'y fit remarquer par son zèle à défendre les principes de

la minorité. Le 4 janvier 1816, il se déclara pour l'amnistie entière et sans exception, et s'opposa à tous les amendements proposés par la commission. Après avoir essayé de prouver que la chambre ne devait être arrêtée par aucune crainte en s'associant à une mesure dictée toute entière par l'intérêt de la France, il ajouta : « Est-ce, Messieurs, sous le règne de Louis XVIII, que nous avons » à craindre d'être amenés de la confiance au despotisme ? Je n'emploie » ce mot, que parce qu'il a été prononcé hier à cette tribune. Eh bien ! » s'il est vrai qu'il faille choisir entre » des mesures si sévères, et un despotisme qui ne veut absolument pas répandre le sang, mon choix sera bientôt » fait ; je me livre en aveugle à ce despotisme sublime, à ce despotisme qui » m'ordonne le pardon ! je fais auprès de » lui le sacrifice de mes idées ; de ma » raison même. » Lors de la discussion relative aux donations en faveur du clergé, M. Colomb crut voir de graves inconvénients dans le projet de la commission. (*Voyez* CASTELBAJAC.) « Sans doute, dit-il, la France doit » mettre l'amélioration du sort des prêtres au premier rang de ses devoirs ; » mais, à mon avis, le clergé ne doit » pas devenir propriétaire autrement » qu'avec l'autorisation du Roi. Je pense » qu'une facilité contraire serait funeste » au clergé lui-même et à la religion ; » qu'elle serait funeste à l'État en neutralisant et plaçant hors du commerce » une masse de propriétés dont votre » commission elle-même ne se dissimule » pas le volume. Je pense que cette faculté serait encore contraire à nos » mœurs actuelles, à notre nouveau mode » de gouvernement, à la prérogative » royale, et surtout à la sécurité que les » hauts intérêts de l'État commandent » d'inspirer aux acquéreurs des biens du » clergé. » Dans la séance du 5 mars 1816, M. Colomb soumit un amendement au projet de loi sur les élections, par lequel il demandait que le renouvellement de la chambre s'opérât en masse, à la fin de la session suivante. Cet amendement fut rejeté ; et M. Colomb se prononça fortement le lendemain contre une disposition du projet de la commission, tendant à donner au Roi la liberté d'adjoindre à chaque collége électoral, quand il le jugerait convenable, un nombre égal au dixième de membres dont doit être composé le collége. Le 18 du même mois, il porta la parole relativement au projet de loi sur le budget, et combattit le système de la consolidation. M. Colomb parla encore, dans la séance du 25 avril, sur la loi d'amnistie, prétendit qu'étendre l'article 5 de cette loi, c'était *mettre la loyauté du Roi de France à la merci des fonctionnaires*, et voulut prouver son assertion en citant le procès du général Travot. Ce fut à cette occasion, que M. Pardessus l'accusa d'avoir manqué au respect dû au Roi et à l'assemblée, en présentant, comme abus d'autorité, un arrêt prononcé, passé en force de chose jugée, et sanctionné par l'autorité du prince, qui avait daigné faire grâce au condamné. M. Colomb a fait imprimer presque tous ses discours. A.

COLQUHOUN (PATRICE), docteur en droit, un des magistrats de police de Westminster, receveur du bureau de police de la Tamise, a publié plusieurs ouvrages sur le commerce et la police, et entre autres : I. Un *Traité sur la police de la métropole* (*Londres*), in-8°., 1796, qui a eu un très grand succès. Il en a été fait huit éditions, la dernière publiée en 1806. Il a été traduit en français, sur la 6e. édition, par L. C. D. B. (Jacques-Louis-Gui Le Coigneux de Belabre), Paris, Léop. Collin, 1807, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage est aussi curieux qu'instructif. Il est souvent cité comme une autorité dans le parlement et les tribunaux anglais. Les vues de l'auteur ont été presque généralement adoptées et avec avantage, particulièrement pour l'établissement de la police marine sur la Tamise, dont l'administration lui a été confiée. Il se montre très impartial. La police de Paris lui paraît être un modèle à suivre dans toute l'Europe. II. *Précis historique de l'établissement et des progrès de la compagnie anglaise aux Indes-Occidentales*, 1806, in-8°. Ce précis, qui offre des détails positifs sur toutes les opérations de la compagnie depuis son établissement, et sur sa situation actuelle, présente des tableaux fort curieux des résultats qu'elle a obtenus ; mais l'auteur n'y a joint aucune réflexion. Cet ouvrage a été traduit en français, par MM. Bertrand et Rodouan, 1 vol. in-8°., Paris, 1816. Nous citerons encore de M. Colquhoun un *Nouveau système d'éducation pour la classe pauvre et ouvrière*,

1806, in-8o.; et un *Traité sur l'indigence*, 1807, in-8o. Enfin il a publié à Londres, en 1805, un vol. in-4o., *sur la puissance, la richesse et les ressources de la Grande-Bretagne*. Z.

COMBE (Harvey-Christian), alderman de Londres, né en 1752, est fils aîné de M. Combe d'Audover, procureur fort accrédité. Il fut destiné de bonne heure au commerce, et placé auprès de son oncle, M. Boycetrees, riche courtier, dont il épousa la fille, et auquel il succéda après sa mort. La maison de commerce de M. Combe devint bientôt une des plus considérables de Londres, par son association avec deux autres négociants; ce qui l'encouragea à se mettre sur les rangs pour représenter la corporation de la cité. Il réussit dans ce projet en 1796, et, en 1800, fut nommé lord maire, place qu'il remplit avec distinction dans des circonstances difficiles. La position de l'Angleterre ayant rendu nécessaires les services de tous les bons citoyens, il offrit les siens un des premiers, et fut fait capitaine commandant les volontaires d'Aldgate. Il est maintenant chef de bataillon dans le régiment de l'alderman Newman. Il fut réélu alderman en 1802, et parla plusieurs fois, dans les assemblées de la bourgeoisie (*the livery*) de Londres, soit pour blâmer (en 1796) le ministère de ce qu'il n'avait pas rendu compte des sommes sorties du royaume pour les subsides destinés à l'armée du prince de Condé et aux troupes de l'empereur d'Allemagne, soit pour s'élever contre le principe de la taxe des revenus (*income tax*). M. Combe donna, peu de temps après, son approbation à l'acte de défense générale, et établit que la ville de Londres avait fourni environ douze mille volontaires dans le printemps de 1805. Il reçut des remercîments de ses commettants pour le vote qu'il avait émis dans l'affaire du lord Melville, que ce seigneur fût contraint à rendre compte et qu'il fût fait une vérification scrupuleuse de sa conduite, comme trésorier de la marine. M. Combe, qui possède une brasserie considérable, y a reçu et traité les membres de la famille royale, en leur offrant *des tranches de bœuf grillées et du porter*. L'auteur des *Portraits parlementaires*, en rendant hommage à sa persévérance dans les meilleurs principes, regrette qu'il soit absolument dépourvu du don de l'éloquence. Avec une physionomie d'un calme imperturbable, la volubilité de ses paroles est telle, qu'il est difficile d'en saisir le sens. Ce fut lui qui, en 1816, obtint le plus de voix pour être maire, après M. Wood. Z.

COMBES DOUNOUS (J.-J.), ex-législateur, passa treize mois dans les prisons sous le règne de la terreur. Il était juge au tribunal civil de Montauban, depuis plusieurs années, lorsqu'il fut nommé, en mai 1815, un des représentants de la chambre convoquée par Buonaparte. Il se fit peu remarquer dans cette assemblée; et il cessa d'être juge au commencement de 1816. On a de lui : *Introduction à la philosophie de Platon*, traduite du grec d'Alcinoüs. (*Voy.* la *Biographie universelle*, au mot Alcinoüs. II. *Dissertations de Maxime de Tyr*, traduites sur le texte grec, avec des notes critiques, historiques et philosophiques, 1802, 2 vol. in-8o. On a relevé, dans cette traduction, beaucoup d'incorrections de style. III. *Histoire des guerres civiles de la république romaine*, traduite du grec d'Appien d'Alexandrie. (*Voy.* la *Biographie universelle*, au mot Appien.) IV. *Essai historique sur Platon, et Coup-d'œil rapide sur l'histoire du Platonisme depuis Platon jusqu'à nous*, 1809, 2 vol. in-12. Cet Essai n'était que l'introduction d'une édition nouvelle des œuvres de Platon en français, où M. Combes Dounous devait ajouter aux traductions de la *République*, des *Lois*, et de plusieurs des *Dialogues* de Platon, faites par Grou, celle de quatorze dialogues authentiques, et de sept autres dont l'authenticité est contestée. Cet essai historique sur Platon est une attaque directe contre le christianisme, dont les plus admirables préceptes y sont représentés comme absurdes et ridicules. Jésus-Christ y est plusieurs fois désigné comme le *Socrate de Jérusalem*. Après avoir déparé une très savante vie du philosophe grec, par quelques suppositions injustes et des sarcasmes impies, tels que Voltaire s'en est à peine permis, l'auteur pose les bases d'un *Evangile de la raison*, sorti de la main des hommes et dont il prophétise l'adoption. Cet ouvrage n'est guère moins extraordinaire sous le rapport politique. M. Combes Dounous, qui, dans sa préface, exalte les talents militaires et la grandeur d'ame de Buonaparte, à qui il s'indigne de voir comparer Louis XIV, déclame, dans le cours de son livre, avec la plus vive chaleur, contre la tyrannie et

l'usurpation, et dans des termes qui ne semblent laisser aucun doute qu'il n'eût alors en vue le tyran usurpateur. On y trouve, entre autres choses écrites dans cet esprit, la citation de ce fameux couplet d'*Héraclius:*

Qui, comme moi, d'une obscure naissance,
Monte, par la révolte, à la toute-puissance, etc.

mais surtout ce passage où, à propos de l'espoir que montre Denys l'ancien, de laisser à son fils un pouvoir tissu de fil de diamant, l'écrivain ajoute : « C'est » ainsi que calculent les tyrans. Ils croient » sérieusement travailler pour les siècles, » lorsqu'ils ne font au vrai que des bul- » les de savon : témoin Denys, témoin » Alexandre, témoin César, témoin At- » tila, témoin les Abdoulrahman, témoin » Thamas-Kouli-Kan, témoin Borgia, » témoin...... Dans deux mille ans d'ici on » pourra alonger cette note. » Et la censure impériale, ordinairement si susceptible, endormie ou rassurée par les flatteries contenues dans la préface, a laissé passer tout cela. M. Barbier lui attribue: *Essai sur la divine autorité du Nouveau-Testament*, traduit de l'anglais de Bogue, 1803, in-12. OT.

COMMAILLE (J.....-A...), jurisconsulte de Paris, a publié : I. *Nouveau Code des obligations suivant les principes du Code civil*, 1805, in-8°. II. *Nouveau traité des priviléges et hypothèques*, 1806, in-8°. III *Nouveau traité de la procédure civile*, 1806, 3 vol. in-8°. IV. *Traité du contrat de mariage suivant les principes du Code civil*, 1807, 2 vol. in-8°. V. *Nouveau traité des donations entre-vifs, testamentaires, et des successions*, 1807, 2 vol. in-8°. VI. (Avec Dard), *Code Napoléon, avec des notes indicatives des lois romaines*, 1807, in-4°. VII. *Supplément au Nouveau traité de la procédure civile*, 1808, 2 vol. in-8°. VIII. *Recueil de dispositions additionnelles aux Codes Napoléon et de Procédure civile*, 1808, in-8°. IX. *Novum juris compendium*, traduit en français, 1808, 3 vol. in-8°. (avec de Laporte.) OT.

COMPAGNONI (JOSEPH), prêtre séculier de la Romagne, fut entraîné par son goût pour les idées philosophiques et l'ardeur de son imagination dans le parti révolutionnaire italien. Il se rendit à Milan auprès de Buonaparte en 1796, et fut membre du conseil législatif de la république cisalpine, où il fit, le 15 germinal an VI, en faveur de la polygamie, la motion suivante : « Je conviens que l'ins- » titution de la polygamie n'est point » née sur le sol que nous habitons; mais » elle pourrait y être d'une nécessité, » sinon générale, au moins individuelle. » Une loi qui la proscrirait, ne serait » qu'un sophisme. Le mariage est saint, » non à cause du sens symbolique qu'y » attachent les théologiens, mais par son » objet qui est de perpétuer le plus bel » ouvrage de la création, et d'assurer » l'immortalité de l'espèce humaine. » Cette doctrine fut réfutée avec beaucoup de force par Lamberti et Gliscenti, membres du conseil. A l'arrivée des Austro-Russes, en 1798, M. Compagnoni se réfugia en France, et vint à Grenoble, où, sans savoir le français, mais cédant à son enthousiasme pour la liberté illimitée, il fit au peuple, assemblé devant l'hôtel municipal, une harangue révolutionnaire en italien, et réussit à se faire applaudir par une populace qui ne comprit à son discours que les mots de *libertà* et de *cittadini*. Après la bataille de Marengo, en 1800, il revint à Milan; et quand Buonaparte s'y fut fait couronner roi d'Italie, Compagnoni, que le vice-président Melzi lui vanta comme un homme qui écrivait aussi vite que les autres parlent, fut nommé secrétaire de son conseil-d'état. C'est à ce seul titre qu'il fut choisi par Buonaparte, à qui d'ailleurs il n'était pas fort agréable à cause de l'aversion qu'il témoignait pour les Français, quoiqu'il leur dût les avantages que la révolution lui avait procurés. Compagnoni ajouta bientôt à son titre de secrétaire, celui de conseiller-d'état, et il fut décoré de l'ordre de la Couronne-de-fer. Lorsqu'il allait à la cour, et dans les fêtes publiques, avec l'épée au côté, comme il n'avait pu se défaire de quelques manières de son ancien état, l'on croyait toujours, malgré son épée, lui voir la chasuble sur les épaules. Le renversement du trône de Buonaparte, en 1814, réduisit Compagnoni à n'être plus qu'un simple chevalier de la Couronne-de-fer. On connaît de lui deux ouvrages fort peu religieux, mais qui annoncent des connaissances et beaucoup d'imagination. L'un, intitulé, *Vigilie del Tasso*, a été traduit en français, par Barère, sous le titre de *Veillées du Tasse*, en 1804. L'auteur avait supposé que c'était un manuscrit de ce poète, qui, jusque-là, était resté inconnu. La

passion amoureuse du Tasse y est exprimée avec beaucoup de chaleur. L'autre ouvrage est un éloge exagéré des Juifs, que Compagnoni met au-dessus des Grecs en littérature. Il l'avait composé et publié à Venise, pour complaire à de riches Hébreux, qui l'en récompensèrent généreusement, et en firent faire successivement trois éditions. Compagnoni en publia une quatrième à Milan en 1806. L'ouvrage avait pour titre : *Saggio sugli Ebrei et sui Greci*. Cet essai ne fut, au reste, considéré que comme une série d'ingénieux paradoxes. N.

COMPANS (Le comte DOMINIQUE), lieutenant-général, né le 26 juin 1769, fit les premières campagnes de la révolution, et se distingua particulièrement à la prise du Mont-St.-Bernard, en 1799, sous les ordres du général Championnet. Il était général de brigade, employé au camp de St.-Omer, en 1805. Le 23 novembre 1806, il fut nommé général de division à la suite de la campagne de Prusse, où il s'était distingué, et grand-officier de la Légion-d'honneur, le 11 juillet 1807. Il fit la campagne de Russie, et se signala le 23 juillet 1812, au combat de Mohilow; le 7 octobre, il fut blessé à celui de Mojaisk. Le 3 avril 1813, il fut nommé grand'-croix de l'ordre de la Réunion. A la bataille de Lutzen, le 2 mai 1813, il commanda la première division du corps d'armée du maréchal Marmont, arrêta l'ennemi qui voulait déborder la droite, et fut cité à cette occasion comme un général du premier mérite. Après une canonnade fort vive et différentes charges de cavalerie, il s'empara de Bautzen le 20 mai, et contribua au succès de la bataille. Le 16 octobre, il défendit Leipzig, pendant la bataille de Waschau, et fut de nouveau blessé. Le 28 mars 1814, le général Compans, qui commandait l'un des débris de l'armée de Buonaparte, prit position sur les hauteurs de Ville-Parisis, et eut un engagement important avec les troupes du comte de Witgenstein. Attaqué dans ses positions, il se défendit long-temps avec vigueur; mais enfin, accablé par le nombre, il se replia sur Bondi, et vint se joindre aux corps qui se rassemblaient sous les murs de Paris. Dans son mémoire, le maréchal Marmont lui a reproché de n'être pas resté sur les hauteurs de Romainville, qui formaient la clef de la position protectrice de Paris. Il fut nommé, le 23 avril 1814, membre du comité de la guerre, fut fait chevalier de St.-Louis le 2 juin, et grand-cordon de la Légion-d'honneur le 4 février 1815. Il commandait une division à la bataille de Waterloo, où il fut fait prisonnier de guerre. Renvoyé en France peu de temps après, il y est resté sans activité. A.

COMTE, jeune avocat de Paris, commença, vers la fin de 1814, avec son confrère Dunoyer, un journal ou *Factum hebdomadaire*, intitulé, *Le Censeur*, ou *Examen des actes et des ouvrages qui tendent à consolider la constitution de l'Etat*, 1814-1815, 6 vol. in-8°. Cet écrit, dans lequel on attaquait avec beaucoup de violence les royalistes les plus distingués, et même les opérations du gouvernement royal, fut un des premiers symptômes de la révolution du 20 mars. Cependant les auteurs n'applaudirent pas à tout ce que fit Buonaparte, lorsqu'il ressaisit les rênes du gouvernement; et ils profitèrent même de la liberté de la presse qu'il avait établie, pour le censurer avec beaucoup d'aigreur. Le *Censeur* fut supprimé peu de temps après le retour du Roi, lorsqu'il en était au 7e. volume. M. Comte a encore publié : I. (Avec Dunoyer), *Observations sur divers actes de l'autorité, et sur des matières de législation, de morale ou de politique*, novembre 1814. Cet ouvrage est écrit sans goût, avec passion, et dans un faux et mauvais esprit. II. (Seul), *De l'impossibilité d'établir un gouvernement constitutionnel sous un chef militaire, et particulièrement sous Napoléon Buonaparte*, 1815, in-8°. Cette brochure, véritablement courageuse, fut publiée trois jours avant l'entrée de Buonaparte à Paris. Un homme de beaucoup d'esprit fit ainsi le portrait de MM. Comte et Dunoyer, peu de temps avant le 20 mars : « Qu'on suppose deux de » ces jeunes avocats de province, bien » épris des charmes de la révolution, bien » imbus de ses principes, jeunes apôtres » sans éclat, mais non pas sans foi et sans » espérance, qui répétaient en assez mau- » vais langage ce que les maîtres disaient » mieux sur un plus grand théâtre, mais » qui, portant dans leur mission toute » l'ardeur de leur âge et toute la loqua- » cité de leur profession, s'en allaient » faisant des mémoires et plaidant tour à » tour en faveur de la constitution, de » la liberté, de la nation, etc.; qu'on les

» suppose, dans toute la ferveur de leur » apostolat, frappés soudainement du » sommeil d'Epiménide; et, après vingt » ans de sommeil, qu'on se les représente » se réveillant aujourd'hui, sans aucune » perception de ce qui s'est passé, ayant » la même suite d'idées, professant les » mêmes principes, employant les mê- » mes formes de langage qu'au moment » où ils se sont endormis; n'est-il pas » vrai qu'à peine éveillés, nos deux jeu- » nes avocats se mettront à écrire sur la » politique et sur la législation, à discu- » ter les actes de l'autorité, et à dénon- » cer les ministres? C'est précisément ce » que font MM. Comte et Dunoyer. »

COMTE, de Genève, physicien, et l'un des plus habiles escamoteurs de l'Europe (où il y en a cependant beaucoup et d'assez adroits), a eu l'honneur de faire ses tours devant les personnes les plus augustes, notamment en présence de la famille royale, aux Tuileries, en 1815, et, dans la même année, devant l'empereur de Russie et les autres souverains alliés. Il a publié : *Voyage et séances anecdotiques de M. Comte* (de Genève), physico-magi-ventriloque, orné de trois gravures, avec cette épigraphe : *Charta sicut columba volat; loquitur venter: auribus attonitæ stupent gentes : fama stat*, 1 vol. in-12, Paris, 1816. Quelques personnes ayant contesté à M. Comte le titre de *physicien* qu'il prend dans ses annonces, il répondit qu'il n'en agissait ainsi qu'en vertu d'un brevet qui lui a été donné par le Roi le 26 juillet 1815 Après une représentation donnée au profit des victimes de la guerre en septembre 1815, à laquelle le roi de Prusse avait assisté, ce prince lui fit présent d'une médaille à son effigie. A.

* CONDÉ (Louis-Joseph de Bourbon, prince de), naquit à Chantilly le 9 août 1736, fils unique du duc de Bourbon, qui avait été premier ministre après la régence, et de Caroline de Hesse-Rhinfels, princesse aimable, instruite et spirituelle, à laquelle Louis XV, adolescent, portait l'amitié la plus tendre et la plus irréprochable. Aussi ce monarque, qui passait alors la moitié de son temps à Chantilly, conçut-il une affection tout-à-fait paternelle pour le jeune prince de Condé. Une mort prématurée ayant enlevé, le 27 janvier 1740, le duc de Bourbon, à peine âgé de quarante-sept ans, et, l'année suivante, 23 mai 1741, la duchesse son épouse, qui n'en comptait que vingt-six, le prince de Condé, orphelin à cinq ans, trouva des adoucissements au sentiment de deux pertes aussi cruelles, dans les bontés de son Roi, et dans les soins vigilants et désintéressés du comte de Charolais, son oncle et son tuteur. Louis XV accorda au jeune prince la charge de grand-maître de sa maison, qu'avait possédée le duc de Bourbon, et en confia les fonctions au comte de Charolais, jusqu'à ce que son neveu fût en âge de les remplir. Il donna de même la survivance du gouvernement de Bourgogne au duc de Saint-Aignan, pour le remettre au jeune prince, quand il aurait atteint l'âge de dix-huit ans. Le comte de Charolais dirigea l'éducation de l'héritier de la maison de Condé, avec une rigidité qui développa de bonne heure en lui l'amour de l'étude et de la gloire. Jamais il ne lui épargna un avis austère. Le duc de Bourbon avait laissé une succession fort dérangée : ce fut encore, grâces à la sévère économie, à la sage administration de son tuteur, que le prince de Condé se vit, à l'époque de son émancipation, possesseur d'une fortune suffisante pour soutenir l'éclat de son rang avec honneur. Le 2 février 1752, il fut nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Le 3 mai de l'année suivante, il épousa la princesse Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise, dont il eut M. le duc de Bourbon, le 13 avril 1756, et mademoiselle de Condé, le 5 octobre de l'année suivante. M. le prince de Condé perdit son épouse à la fleur de l'âge, le 5 mars 1760. Le 13 août 1754, S. A. S., alors âgée de dix-huit ans, fit, en qualité de gouverneur de cette province, l'ouverture des états de Bourgogne. L'année suivante, il débuta dans la carrière des armes. Ce fut dans la première campagne de la malheureuse guerre de sept ans. Tandis que les généraux français soutenaient si mal l'honneur de nos armes, le jeune Condé ajouta à la gloire de son grand nom, et obtint des succès brillants. A la bataille de Hastenbeck, sollicité par M. de la Touraille, son premier gentilhomme et son aide-de-camp, de faire dix pas à gauche, pour éviter la direction d'une batterie qui faisait autour de lui un affreux ravage, il répondit : « Je ne trouve pas » ces précautions dans l'histoire du » grand Condé. » Il déploya un bouillant courage, deux ans après, à la bataille

de Minden. On le vit, à la tête de sa réserve, charger vigoureusement l'ennemi sur une pelouse jonchée des cadavres des officiers de la gendarmerie et des carabiniers. Ses talents militaires se développèrent mieux encore, quand ce prince eut sous ses ordres un corps de troupes séparé. Ce fut alors qu'il obtint divers avantages sur le prince Ferdinand de Brunswick, parent et digne lieutenant du grand Frédéric. La victoire de Johannesberg, remportée sur le prince héréditaire de Brunswick, en 1762, fut le plus brillant fait d'armes de M. le prince de Condé dans cette guerre. Il avait tenu son conseil au milieu des coups de fusil; et, malgré la supériorité du nombre, il resta maître du champ de bataille. Louis XV, pour récompenser le digne héritier des Condés, lui donna une partie des canons pris sur l'ennemi dans cette occasion. Le duc de Brunswick ayant depuis rendu visite à M. le prince de Condé, à Chantilly, et n'ayant pas trouvé ces canons que, par une attention vraiment française, S. A. S. avait soustraits à ses regards : « Vous avez voulu, lui dit le général prussien, me vaincre deux fois; à la guerre par vos armes, et dans la paix par votre modestie. » La première fois que M. le prince de Condé parut à la Comédie-Française, depuis son retour, on donnait *Heureusement :* le public lui appliqua, avec acclamation, ce trait qui se trouve dans cette petite pièce, *et moi, je bois à Mars*. Dans les dissensions qui divisaient alors le trône et le parlement, le prince, fidèle à ses devoirs, ne sépara jamais sa cause de celle de son Roi. Il ne parut qu'une fois dans les rangs de l'opposition; ce fut lorsque Louis XV, par une mesure contraire aux antiques constitutions du royaume, mais que justifiait la nécessité, crut devoir dissoudre le parlement, pour établir de nouvelles cours souveraines. M. le prince de Condé, fidèle aux vieux principes, refusa de reconnaître ces prétendus parlements; et il encourut l'exil auquel furent condamnés tous les princes qui, comme lui, se montrèrent opposants à cette mesure. Mais il ne tarda pas à être rappelé par le Roi. Toutefois S. A. S. fit écrire dans ses domaines, que sa rentrée à la cour ne devait point faire penser que les affaires contentieuses fussent portées devant les nouveaux parlements, et qu'il en renouvelait la défense. Avant qu'une mort prématurée eût enlevé le fils unique de Louis XV, il avait existé entre le Dauphin et le prince de Condé une liaison très étroite. On remarquait que l'héritier du trône et l'héritier des Condés étaient l'un et l'autre amis des lettres, de la guerre et des vieux principes de la monarchie; enfin on voyait avec plaisir dans ces deux princes une précieuse conformité de goûts et d'affections. Pendant le séjour de la cour à Compiègne, lorsque le Dauphin se fit connaître sous de si nobles rapports à l'armée française, qui formait un camp sous cette ville, M. le prince de Condé fut le compagnon assidu de ses exercices militaires. Le Dauphin se faisait un honneur de recevoir de lui des leçons dans l'art de la guerre. Plus d'une fois, à la tête de son régiment, l'héritier du trône rendit les honneurs militaires au rival heureux du duc de Brunswick (1). Après la mort de son fils, Louis XV donna au prince de Condé le régiment Dauphin. Populaire, sans jamais descendre de sa dignité, ce prince aimait les lettres, et les cultivait lui-même avec succès. Il s'était formé une société de littérateurs, qui n'étaient la plupart ni des hommes de parti, ni des philosophes détracteurs des anciennes institutions de la monarchie : on citait parmi eux Valmont de Bomare, Désormeaux, St.-Alphonse, etc. Deux hommes célèbres qui étaient également alors de la société du prince, et que Son Altesse combla de ses bontés, ont depuis montré qu'ils en étaient indignes. (*Voy.* Grouvelle et Champfort dans la *Biographie universelle.*) Les littérateurs s'assemblaient au palais Bourbon, et dînaient chez le prince, une fois par semaine Valmont de Bomare avait créé, à Chantilly, aux frais de S. A., un des plus beaux cabinets d'histoire naturelle qui eussent jamais existé. On sait que ce prince, ami d'une noble magnificence, avait fait bâtir le palais Bourbon, qui, malgré quelques défauts de proportion, est un des monuments les plus remarquables de la capitale. Il mettait aussi son amour-propre à ajouter, chaque année, à Chantilly, des embellissements, qui procuraient du travail à la population de ce bourg alors si florissant. Les prin-

(1) Voyez la *Vie du Dauphin, père de Louis XVI et de Louis XVIII*, par M. Charles du Rozoir.

ces étrangers qui venaient en France, mirent tous un égal empressement à visiter M. le prince de Condé, dans cette magnifique retraite. Rien de plus brillant que les fêtes que S. A. offrait aux illustres voyageurs. Quand le comte du Nord, depuis Paul Ier., empereur de Russie, vint en France, M. le prince de Condé le retint trois jours à Chantilly. Émerveillé de toutes les beautés de ce lieu de délices, le comte du Nord s'écria qu'il changerait bien ses possessions contre Chantilly. « Vous y perdriez trop, dit » M. le prince de Condé, et surtout vos » sujets auraient à s'en plaindre. — Ah! » j'y gagnerais beaucoup, répliqua le » comte; je serais Bourbon! » Au sein des plaisirs et de la magnificence, M. le prince de Condé n'oubliait pas les souffrances du peuple. En 1775, touché de la misère publique, causée par la cherté des grains, il fit acheter pour 30,000 fr. de blé, avec ordre de ne le vendre que 45 sous le boisseau, quelque prix qu'il coûtât, aux habitants du Clermontais dont les besoins et la pauvreté seraient constatés par les attestations des curés. Il fit en outre acheter pour mille écus de riz, qui fut distribué *gratis* aux malades et aux pauvres honteux du même canton. Son Altesse sérénissime faisait estimer le dégât que ses chasses pouvaient occasionner dans la campagne; et il indemnisait toujours au-delà de l'estimation ceux qui avaient souffert quelque dommage. Doué de toutes les qualités du chevalier français, M. le prince de Condé, quoiqu'il eût sur le champ de bataille assez fait connaître sa bravoure, ne refusait pas, dans l'occasion, de se mesurer avec un simple gentilhomme. On en vit une preuve éclatante dans son duel fameux avec le comte d'Agoult, capitaine des gardes de S. A. S. A l'heure indiquée, les deux champions se trouvèrent en présence au Champ-de-Mars, et se battirent devant témoins. Le prince de Condé fut légèrement blessé au bras; et il fallut l'intervention de M. le marquis d'Autichamp et du comte du Cayla, témoins du côté de S. A., pour faire cesser un combat qui pouvait devenir si funeste. En 1788, le ministre de la guerre ayant formé trois camps pour exercer l'armée aux grandes manœuvres, et en même temps pour prévenir les troubles que faisait craindre l'agitation des esprits, M. le prince de Condé eut le commandement de celui qui s'établit à Saint-Omer. S. A. trouva dans les troupes qui le composaient les sentiments que le nom de Condé a toujours excités chez le soldat français. Le duc d'Enghien l'accompagna dans ce voyage militaire; et il fit une excursion à Dunkerque, où son aïeul lui expliqua avec le plus grand soin les détails de la marine. L'année précédente, M. le prince de Condé avait présidé le quatrième bureau de l'assemblée des notables, de 1787; il présida le même bureau à celle que Louis XVI convoqua l'année suivante, s'y montra ferme partisan des principes de l'ancienne monarchie, et signa le fameux Mémoire des princes, adressé au Roi vers la clôture de cette seconde session des notables. Dès le 17 juillet 1789, M. le prince de Condé quitta la France avec sa famille, et se retira à Bruxelles, d'où il se rendit par la Suisse à Turin. Un grand nombre de gentilshommes, tous prêts à combattre pour la cause de la royauté, avaient accompagné le prince dans sa retraite. Il n'est pas de sacrifices que ne fit S. A. pour entretenir cette petite armée. Ayant épuisé toutes ses finances, elle emprunta à Gènes, sur des diamants, près de cinq cent mille livres. Le roi de Suède, Gustave III, s'intéressa vivement au sort de cet illustre fugitif, et lui écrivit la lettre suivante, de son camp dans la Finlande russe, le 21 août 1789: « L'amitié que vous m'avez » témoignée et que je vous ai portée, » me fait partager bien sincèrement l'état » où vous vous trouvez. Offrir aux Bour» bons et à un Condé un asile dans son » camp, c'est y attacher la victoire; vous » proposer de chercher une retraite dans » mes états, c'est moins vous témoigner » l'intérêt que je prends à vous, que sa» tisfaire à mon sentiment le plus doux. » Votre Altesse peut être persuadée » qu'elle trouvera en Suède tous les sen» timents et les égards qui lui sont dus, » et que je donnerai l'exemple à ma na» tion de consoler un héros malheureux, » etc. » Le prince de Condé, sensible à ces offres généreuses, ne put les accepter: le devoir le retenait sur la frontière d'Allemagne, où chaque jour son armée se grossissait. S. A. S. publia, au mois de juillet 1790, un manifeste ainsi conçu: « Depuis un an j'ai quitté ma patrie; je » dois exposer aux yeux de l'Europe les

» motifs qui m'ont forcé d'en sortir.... Il » ouvrira les yeux, ce peuple bon; il rou» gira des crimes que l'intrigue et l'am» bition de ses chefs lui ont fait commet» tre; il en rougira, ou je m'ensevelirai » sous les ruines de la monarchie....... La » noblesse est une; c'est la cause de tous » les princes, de tous les gentilshommes, » que je défends; ils se réuniront sous » l'étendard glorieux que je déploierai » à leur tête.......... Oui, j'irai, malgré » l'horreur que doit naturellement inspi» rer à un descendant de Henri IV l'idée » de tremper ses mains dans le sang des » Français; j'irai à la tête de la noblesse » de toutes les nations, et, suivi de tous » les sujets fidèles à leur Roi qui se réu» niront sous mes drapeaux, j'irai ten» ter de délivrer ce monarque infortuné, » dont on remplit l'ame de terreurs, » pour le tenir prisonnier sous les pré» textes les plus odieux et les plus ridi» cules. » M. le prince de Condé terminait ce manifeste en donnant l'assurance que tous les princes de la maison de Bourbon se réuniraient pour délivrer de l'oppression la branche royale de France, et que la Sardaigne joindrait toutes ses forces à celles de Naples et d'Espagne. Quand ce manifeste se répandit en France, les révolutionnaires, pour affaiblir l'effet qu'il aurait pu produire, firent semblant de douter que M. le prince de Condé en fût l'auteur, ou affectèrent de rire de cette énergique déclaration. L'assemblée nationale porta à S. A. S. un coup plus sensible. Le 16 mars 1791, elle déclara nulle et comme non avenue la donation du Clermontois, faite au grand Condé en 1648; et elle priva ainsi sa maison de six cent mille liv. de rentes qui lui restaient dues pour la cession qu'il en avait faite ensuite à l'Etat. Cette loi ne passa pas sans une violente opposition; et l'abbé Mauri défendit avec énergie les droits de cette illustre race. Quelques mois après, la même assemblée décida qu'il serait envoyé un commissaire du Roi à M. le prince de Condé, afin de lui signifier de rentrer dans le royaume sous quinze jours pour tout délai, ou de s'éloigner de la frontière en déclarant qu'il ne prendrait jamais les armes contre la France. A cette injonction fut ajoutée la menace de séquestrer tous les biens de la maison de Condé, dans le cas où S. A. S. refuserait d'obtempérer aux ordres de l'assemblée. On fit approuver ce message au trop faible Louis XVI. Le Roi remit au commissaire qui en fut chargé, une lettre pour M. le prince de Condé, dans laquelle il engageait S. A. à rentrer en France, et à renoncer au projet de combattre pour le maintien des droits *que la loi nationale avait abolis*. Il ne nous appartient pas d'exprimer les sentiments que dut éprouver M. le prince de Condé, à la réception d'une pareille lettre, qui, rapprochée du voyage de Louis XVI jusqu'à Varennes, donne une idée si affligeante de l'affreuse perplexité à laquelle était livrée l'ame de ce vertueux monarque. Le commissaire du gouvernement français remit cette lettre à M. le prince de Condé, au mois d'août, dans le moment où S. A. venait d'avoir, à Aix-la-Chapelle, plusieurs conférences avec Gustave III. Ce roi magnanime, jaloux de prouver au prince de Condé combien l'intérêt qu'il lui manifestait était vif et sincère, avait prétexté le besoin de prendre les eaux, afin de pouvoir, sans porter ombrage au gouvernement français, s'entendre avec S. A. S. sur les moyens de secourir efficacement la famille des Bourbons. Tout fut bientôt d'accord; mais une main parricide devait trop tôt terminer la vie de ce monarque, et l'empêcher d'exécuter ses généreux projets. (*Voyez* l'article GUSTAVE III dans la *Biographie universelle*.) M. le prince de Condé était à Worms, lorsque le commissaire français Duverger lui remit la lettre de Louis XVI. S. A. S. prescrivit à cet envoyé de le suivre à Coblentz, où il allait se rendre, pour conférer avec M. le comte d'Artois, touchant la réponse à faire à ce message. Le 11 septembre suivant, il adressa à Louis XVI une lettre conçue en ces termes: « Sire, vos augustes frères, » ayant bien voulu nous communiquer » la lettre qu'ils adressent à Votre Ma» jesté, nous permettent de lui attester » nous-mêmes que nous adhérons de cœur » et d'esprit à tout ce qu'elle renferme; » que nous sommes pénétrés des mêmes » sentiments, animés des mêmes vues, » inébranlables dans les mêmes résolu» tions. Le zèle dont ils nous donnent » l'exemple, est inséparable du sang qui » coule dans nos veines, de ce sang tou» jours prêt à se répandre pour le ser» vice de l'état français; et, Bourbons jus» qu'au fond de l'ame, quelle doit être » notre indignation, lorsque nous voyons

» de vils factieux ne répondre à vos bienfaits que par des attentats, insulter à » la majesté royale, fronder toutes les » souverainetés, fouler aux pieds les » lois divines et humaines, et prétendre » asseoir leur monstrueux système sur » les ruines de notre antique constitution ! Toutes nos démarches, Sire, » sont guidées par des princes dont la sagesse égale la valeur et la sensibilité. » En suivant leurs pas, nous sommes sûrs » de marcher avec fermeté dans le chemin de l'honneur ; et c'est sous leurs » nobles auspices que nous renouvelons » entre vos mains, comme princes de » votre sang, et comme gentilshommes » français, le serment de mourir fidèles » à votre service. Nous périrons tous » plutôt que de souffrir le triomphe du » crime, l'avilissement du trône, et le » renversement de la monarchie. » Ce fut alors que l'assemblée nationale mit sous le séquestre tous les biens du prince de Condé, et interdit à tous les Français de correspondre avec lui ou ses officiers, sous peine d'être punis comme traîtres à la patrie. Dès la publication de son manifeste, les révolutionnaires avaient dévasté Chantilly, et enlevé les canons qui faisaient l'ornement de cette belle résidence en rappelant la gloire de celui qui l'avait habitée. Cependant le prince de Condé, qui venait d'ouvrir un second emprunt à Amsterdam (août 1791), commençait à faire des dispositions de guerre ; et S. A. organisait son armée peu nombreuse, mais composée de vrais gentilshommes, tous pleins d'honneur et d'un dévouement à toute épreuve. Cette armée avait commencé à se former à Worms. Elle fut envoyée, en décembre 1791, dans les états du cardinal de Rohan, à Oberkirch, pour être à portée de soutenir les intelligences que les royalistes entretenaient à Strasbourg. Les projets qu'ils avaient conçus ayant échoué, l'armée de Condé partit au printemps de 1792, pour Kreutznach, Altzey, et d'autres places dans le cercle du Haut-Rhin. Ce fut là qu'elle acheva de s'organiser, et qu'elle fut incorporée à l'armée autrichienne que commandait le baron de Wurmser. M. le prince de Condé ouvrit la campagne de 1792, en marchant vers Landau. Il comptait sur le commandant de cette place ; mais cet officier-général et la garnison ayant été changés, Son Altesse se replia vers le Brisgaw, après la retraite du duc de Brunswick. L'impératrice de Russie, Catherine II, et le roi de Prusse, accordaient alors à Mgr. le prince de Condé des secours pour l'entretien de son armée ; mais ces secours se trouvant insuffisants, Son Altesse mit en gage ses diamants et ceux de Mme. la princesse de Monaco. Plus tard, ce prince obtint des cercles que ses troupes fissent partie du contingent qu'ils fournissaient à l'empereur, et qu'elles en reçussent la solde. Cet ordre de choses subsista jusqu'en 1795, où l'Angleterre se chargea entièrement de l'entretien du corps de M. le prince de Condé. Si la campagne de 1792 avait offert à cette brave élite peu d'occasions de signaler sa valeur, celle de 1793 fut aussi active que glorieuse. Mgr. le duc de Bourbon, accompagné du duc d'Enghien, était venu rejoindre dans la forêt Noire l'armée de son père, après le licenciement des troupes qu'il avait commandées dans la Flandre pendant l'année 1792. Ce fut alors, ainsi que l'a dit J. Delille, qu'on vit s'allumer parmi ces braves chevaliers,

. . Le feu sacré, l'amour de la patrie,
Et de l'antique honneur la noble idolâtrie.

Ce fut alors que, selon la belle expression du même poète, on vit *trois générations* de héros combattre et se multiplier au milieu des dangers. Les affaires les plus remarquables de cette campagne sont les combats d'Iockrim, de Pfortz, de Barbelroth, de Wissembourg, de Berstheim et d'Haguenau. A Berstheim, les attaques se renouvelèrent chaque jour, sans interruption, depuis le 20 novembre jusqu'au 9 décembre. L'armée autrichienne avait le Rhin à sa gauche, et à sa droite les montagnes qui s'étendent de Bitche à Landau. Le corps de Condé était posté en face de Berstheim. Ce village, situé en avant d'Haguenau, offrait une position très avantageuse aux républicains, qui, l'ayant armé de batteries, foudroyaient l'armée autrichienne. Le général Wurmser, qui choisissait toujours les postes les plus périlleux pour les émigrés français, leur confia le soin d'enlever le village de Berstheim, bien que l'extrême supériorité du nombre des républicains rendît cette entreprise, en apparence, impossible. Trois fois la légion de Mirabeau, qui formait l'avant-garde, avait pris et laissé reprendre le village à la baïonnette. Bientôt après, les chasseurs nobles, sous le com-

mandement immédiat de M. le comte de Viosmesnil, marchent pour soutenir cette brave légion, et s'avancent sur le village en criant: *A la baïonnette! à la baïonnette!* M. le prince de Condé, qui ne voulait pas exposer de nouveau cette noblesse intrépide au feu de cette redoutable batterie, s'efforça d'abord d'arrêter cet enthousiasme; mais les acclamations de ces vrais chevaliers redoublent. Le prince cède enfin, en leur disant: « Messieurs, vous êtes tous des Bayards; » marchons au village, dit-il, en sau- » tant à bas de cheval; mais je passe » mon épée au travers du corps à celui » qui y entrera avant moi. » Ces paroles héroïques ne sont point une vaine bravade. Le village est emporté, et M. le prince de Condé y entre le premier. M. le duc de Bourbon, à la tête des cavaliers nobles, et M. le duc d'Enghien, qui commandait les chevaliers de la couronne, secondèrent ce mouvement en faisant briller à l'envi leur valeur héréditaire. Le premier fut blessé d'un coup de sabre à la main droite, et le second faillit être tué par un obus, qui éclata entre les jambes de son cheval. Le résultat de cette journée, outre l'occupation du village de Berstheim et la prise de 8 canons par le duc d'Enghien, assura les communications qui avaient été sur le point d'être interceptées entre le corps de M. le prince de Condé et l'armée autrichienne. Après ce combat glorieux, le général Wurmser vint visiter Son Altesse sérénissime. « Eh bien! M. le ma- » réchal, lui dit-elle, comment trouvez- » vous ma petite infanterie? — Monsei- » gneur, elle grandit au feu, répondit » Wurmser. » M. le prince de Condé se rendit ensuite auprès des blessés de son armée, pour veiller à ce que rien ne leur manquât. Dans le nombre, il se trouvait des prisonniers républicains. Ceux-ci savaient avec quelle férocité les agents de la Convention immolaient à leur rage les émigrés français que les chances de la guerre faisaient tomber entre leurs mains, et ils s'attendaient à être les victimes d'un droit de représailles, qui leur paraissait naturel: quelles furent leur surprise et leur gratitude quand ils entendirent le prince de Condé ordonner aux chirurgiens d'en prendre le même soin que des soldats de son corps! L'armée de Condé ne fut occupée, pendant les campagnes de 1794 et 1795, que de marches et de contremarches, pour observer l'ennemi et concourir à défendre le passage du Rhin. Le prince de Condé, aussi éloquent que brave, avait prononcé, en 1793, l'oraison funèbre de Louis XVI; il adressa, le 4 juillet 1795, la proclamation suivante, à son armée, sur la mort de Louis XVII: « A peine les » tombeaux de l'infortuné Louis XVI, » de son auguste compagne et de leur » respectable sœur, se sont-ils refermés, » que nous les voyons se rouvrir encore » pour réunir à ces illustres victimes » l'objet le plus intéressant de notre » amour, de nos espérances et de nos » respects. Le jeune rejeton de tant de » Rois, dont la naissance seule paraissait » assurer le bonheur de ses sujets, puis- » qu'il était formé du sang de Henri IV » et de celui de Marie-Thérèse, vient de » succomber sous le poids de ses fers et » de sa cruelle existence. Ce n'est pas la » première fois que j'ai eu à vous rappe- » ler qu'il est de principe que le Roi ne » meurt point en France. Jurons donc à » ce prince auguste qui devient aujour- » d'hui notre Roi, de verser jusqu'à la » dernière goutte de notre sang pour lui » prouver cette fidélité sans bornes, cette » soumission entière, cet attachement » inaltérable que nous lui devons à tant » de titres, et dont nos ames sont péné- » trées. Nos vœux vont se manifester » par ce cri qui part du cœur, et qu'un » sentiment profond a rendu si naturel » à tous les bons Français; ce cri, qui » fut toujours le présage, comme le ré- » sultat de vos succès, et que les régi- » cides n'ont jamais entendu sans stupeur » comme sans remords. Après avoir in- » voqué le Dieu des miséricordes pour le » Roi que nous perdons, nous allons » prier le Dieu des armées de prolonger » les jours du Roi qu'il nous donne, » et de raffermir la couronne de France » sur sa tête, par ses victoires, s'il le faut, » et plus encore, s'il est possible, par le » repentir de ses sujets, et par l'heureux » accord de sa clémence et de sa justice. » Messieurs, le Roi Louis XVII est » mort; vive Louis XVIII! » En 1795, l'Angleterre s'étant chargée, comme on l'a dit, de tout l'entretien de l'armée de Condé, MM. Crawford et Wickam se rendirent à son quartier-général à Mulheim; ils accordèrent un grand nombre de gratifications aux officiers, et remirent au prince des sommes considérables pour

être employées à des négociations secrètes sur la rive gauche du Rhin. Ce fut alors que S. A S. fit faire des propositions à Pichegru, qui était à Huningue, afin de l'engager à passer au service du Roi avec son armée. (*Voyez* FAUCHE-BOREL.) Pichegru était prêt à se ranger sous les drapeaux du Roi, lorsque le directoire, ayant eu connaissance de ces négociations, lui ôta le commandement des armées de la république. La campagne de 1796 fournit au corps de M. le prince de Condé de nouvelles occasions de se signaler. Les Autrichiens s'étant repliés sur le Brisgaw, Son Altesse sérénissime, qui combattait toujours à la tête de son avant-garde, protégea puissamment leur retraite. Après l'occupation d'Augsbourg, elle eut (en octobre 1796) une affaire très vive avec les républicains à Kamlach. A Biberach, M. le prince de Condé soutint encore pendant six heures la retraite des Autrichiens. L'armée royale déploya la même valeur à Ste.-Mergen et à St.-Pierre dans le val d'Enfer. A Steinstadt, le 24 octobre, jour de la bataille de Schingen, un officier de génie fut tué par un obus entre S. A. S. et S. A. R. Mgr. le duc de Berri. Lorsque l'Autriche fit la paix avec la France, en 1797, M. le prince de Condé passa au service de Russie: son corps fut cantonné en Pologne; et il se rendit lui-même à Pétersbourg, où Paul Ier. le traita de manière à lui prouver qu'il se souvenait de l'accueil que le comte du Nord avait reçu autrefois à Chantilly. Cet empereur avait fait acheter pour la résidence de S. A. S. l'hôtel de Czernichef; et l'on avait disposé par ses ordres tout l'ameublement et les équipages de manière que le prince, entrant dans ce palais, sur la porte duquel était écrit en lettres d'or *Hôtel de Condé*, et se voyant servir par des valets portant sa livrée, dut croire qu'il était rentré dans la demeure de ses pères. Les politesses et la générosité de Paul Ier. à son égard ne se démentirent pas un instant pendant tout le séjour que S. A. fit en Russie; et cette bonté s'étendit sur toute l'armée française. Cette brave troupe fut cantonnée dans le territoire de Dubno; et elle resta dans cette contrée jusqu'à ce que les arrangements de la seconde coalition l'appelassent de nouveau sur le Rhin. L'armée du maréchal Suwarow s'étant portée vers la Suisse, en 1799, M. le prince de Condé la suivit, à la tête de sa division; mais il ne parut à Constance que pour y soutenir, avec sa valeur accoutumée, un combat acharné qui eut lieu pendant trois jours de maison en maison, et pour y être témoin des revers de la coalition. (*Voy*. CHARLES D'AUTRICHE.) Paul Ier. s'étant alors brusquement séparé de l'Autriche, l'armée de Condé passa encore une fois à la solde de l'Angleterre, et fit, avec les Autrichiens, la campagne de 1800: après quoi elle fut licenciée; et M. le prince de Condé alla résider en Angleterre, où il habita, avec sa famille, l'abbaye d'Amesbury, jusqu'à l'époque de la première restauration. Ce fut là qu'il épousa la princesse douairière de Monaco, morte en 1813; et ce fut aussi dans cette retraite, qu'il reçut l'affreuse nouvelle de la mort de son petit-fils, le duc d'Enghien. On sait avec quelle vive tendresse S. A. chérissait ce digne et unique rejeton de son illustre race. Les quatorze années qui se sont écoulées depuis ce funeste événement, n'ont pu calmer la douleur d'une perte aussi cruelle; et cette douleur a été plus vive encore lorsque le rétablissement de son auguste maison sur le trône de ses ancêtres a ramené le malheureux prince près des lieux qui furent témoins de cet horrible meurtre. Quelque triste et pénible que soit à cet égard la position de S. A. S., le public s'en est à peine aperçu: la douleur n'a rien pu ôter à son affabilité; et ce prince a revu et accueilli avec la joie la plus vive tous ses anciens serviteurs, tous ceux qu'il honorait de son estime et de son amitié. M. le prince de Condé fit son entrée à Paris avec le Roi, le 4 mai 1814. S. M., par ordonnances des 15 et 20 du même mois, lui rendit le titre de colonel-général de l'infanterie française, et mit sous le commandement immédiat de S. A. S. le 10e. régiment de ligne, qui prit dès-lors la dénomination de *Colonel-général.* M. le prince de Condé fut également réintégré dans la dignité de grand-maître de France. L'association paternelle des chevaliers de St.-Louis, formée en 1814, choisit pour son protecteur ce vénérable doyen des chevaliers français. M. le prince de Condé assista, le 17 mars 1815, à la fameuse séance royale: trois jours après il partit avec le Roi pour la Belgique, et résida tantôt à Bruxelles, tantôt à Gand. Au mois de juillet 1815, S. A. S. revint à Paris avec S. M. La

chambre des pairs l'a désigné pour président de l'un de ses bureaux à tous les renouvellements. Depuis la seconde restauration, S. A. a presque toujours résidé à Chantilly, où une modeste habitation est restée debout au milieu des ruines de l'un des plus beaux palais qui fussent en Europe. M. le prince de Condé avait écrit, dans ses loisirs, la vie de son illustre aïeul. Cet ouvrage, dont le manuscrit était resté en France, a été publié à Paris, en 1806, sous ce titre modeste : *Essai sur la vie du Grand-Condé*, par L.-J. de Bourbon, son quatrième descendant; 1re. et 2e. éditions, in-8o. Cet ouvrage, écrit avec une simplicité, une précision et une exactitude vraiment historiques, fut admiré sous tous ces rapports, à l'époque de sa publication; et il n'offrit aucune prise à la critique dans un temps où le nom de Bourbon et celui de Condé suffisaient pour exciter la fureur des révolutionnaires. — BOURBON CONDÉ (Louise-Adélaïde), fille de M. le prince de Condé, née le 5 octobre 1757, fut d'abord destinée par Louis XV à épouser Monsieur le comte d'Artois; mais des divisions de famille, auxquelles on dit dans le temps que la reine Marie-Antoinette ne fut pas étrangère, empêchèrent une union convenable sous beaucoup de rapports. Cette princesse devint abbesse de Remiremont en 1786; et cette dignité ne l'obligeant pas à s'éloigner de la cour, elle put continuer à en faire le charme. Elle émigra en 1789, avec sa famille, et rentra en France avec le Roi, en 1814, après avoir résidé successivement en Allemagne, en Russie et en Angleterre. Aussi distinguée par sa piété et sa vertu que par sa naissance, Mlle. de Condé avait renoncé au monde depuis plusieurs années, pour embrasser la vie religieuse. Elle ne put, malgré son desir, reprendre la clôture en 1814, et il lui fallut attendre qu'on eût disposé l'ancien palais du Temple, que S. M. lui a donné pour s'y réunir avec ses sœurs. Les travaux furent achevés à la fin de 1816; et le 3 novembre la princesse entra dans cette demeure pour n'en plus sortir, en se consacrant, elle et ses religieuses, à l'*Adoration perpétuelle*, dont l'objet est d'expier les crimes de la révolution dans le lieu même où le plus grand de tous a été commis. D. et Y.

CONGRÈVE (Sir WILLIAM), colonel anglais, né dans le comté de Middlesex vers 1760, entra jeune au service, et fit ses premières campagnes comme officier d'artillerie : parvenu au grade de colonel et doué d'un esprit inventif, il s'appliqua avec succès au perfectionnement de cette arme. En 1808, il proposa l'exécution d'une espèce de petites bombes, sous le nom de *fusées*, qui devaient produire un effet plus sûr et plus meurtrier que l'obus et la bombe. Le gouvernement l'autorisa à les exécuter dans l'arsenal royal de Woolwich, près de Londres, qui est le seul où cette invention ait été pratiquée. Plusieurs épreuves furent faites en présence du duc d'York; et bientôt après, ces fusées, qui portent aujourd'hui le nom de leur auteur, et qui sont encore un secret pour les autres nations, furent employées avec un succès trop meurtrier, dans la baie des Basques (*Voy*. Alexandre COCHRANE); ensuite dans l'expédition contre l'île de Walcheren, en Espagne, contre différents ports des Asturies; et enfin à la bataille de Waterloo, où elles portèrent le ravage dans tous les rangs au milieu desquels elles furent lancées. Ces fusées, qui ont la forme de boîtes alongées, parcourent une ligne horizontale à peu près comme les obus, et elles portent une mèche inextinguible. Lorsqu'elles éclatent, elles lancent de toute part d'autres petites grenades ou fusées, qui éclatent à leur tour et sont très meurtrières. On les appelle *fusées à la Congrève*, ou simplement *Congrèves*. Une de ces fusées, lancée sur la flotte française dans la journée du 11 avril 1809, à la distance de deux mille toises, éteinte à propos, et envoyée à la société d'encouragement à Paris par M. de Recicourt, chargé des travaux défensifs de l'île d'Aix, a été décrite dans le Bulletin de cette société (Ann. 1809, pag. 200, 204; ann. 1810, pag. 115). Elle pesait dix-huit livres, avait trois pieds de long sur quatre pouces de diamètre. Le corps, qui est en fort carton, est revêtu d'une feuille de tôle; le bout est en fer. Cet artifice brûle avec une flamme vive; mais un épais nuage de fumée le dérobe à la vue du spectateur. Le gouvernement fit faire à Vincennes et à Charenton des expériences, pour en vérifier les effets et en imiter la composition. L'inventeur dirige encore l'établissement de Woolwich; et il en a fait les honneurs au grand-duc Nicolas (de Russie), dans la visite que ce prince y a faite le 28 novembre 1816. Y.

CONSALVI (Hercule), cardinal, secrétaire d'état ou premier ministre de Pie VII, est né à Toscanella en 1757. Il cultiva dans sa jeunesse la littérature et la musique, sans négliger, pour ces arts d'agrément, la théologie et la politique qui conduisent aux places importantes. Ses sentiments sur la révolution française plurent beaucoup aux tantes de Louis XVI; et il obtint, par leur crédit, la place d'auditeur de rote qui mène au cardinalat. Lorsque les Français s'approchèrent de Rome, il fut chargé de surveiller leurs partisans dans cette ville; ce qui fut cause de son emprisonnement et de son exil lors de l'invasion de l'armée française en 1798 Il fut secrétaire du cardinal Chiaramonte; et lorsque celui-ci devint pape sous le nom de Pie VII, il fut un des premiers nommé à la pourpre; puis il devint secrétaire-d'état. Lors de la convention conclue à Paris, sous le nom de concordat, entre le premier consul et le souverain pontife, le cardinal Consalvi vint dans cette capitale, signa tous les arrangements, et fut accueilli dans les sociétés brillantes, où sa superbe figure, son esprit orné et ses manières agréables le firent distinguer. En juin 1806, il se démit de ses fonctions de secrétaire-d'état, et fut remplacé par le cardinal Casoni-de-Sarzane. Après le retour de Pie VII à Rome, en 1814, il fut choisi par Sa Sainteté pour le représenter au congrès de Vienne, et réclamer de l'Autriche la possession des Marches et des trois Légations. En août 1815, il publia un édit de S. S., portant que les provinces restituées au St. Siége seraient gouvernées par une congrégation présidée par un préfet, et que les préfets établis seraient maintenus sous le titre de commissaires. En 1816, le cardinal Consalvi contresigna l'édit *Motu proprio*, par lequel S. S. a donné une nouvelle constitution aux états de l'Eglise. Le cardinal Consalvi, qui dirige aujourd'hui les affaires spirituelles et temporelles de la cour de Rome, a suivi, en 1815, toutes les négociations qui ont eu lieu avec la France. Il assista, le 16 décembre 1816, à la cérémonie du baptême du fils de M. le comte de Blacas, ambassadeur de France, et lui donna, par ordre du pape, les noms de Pie-Louis-Pierre-Marie-Hippolyte. D.

CONSTANT-de-REBECQUE (Benjamin), né à Genève en 1767, de parents protestants, est le fils d'un général au service de Hollande qui se retira en Suisse sa patrie vers la fin de sa carrière, et y commanda les milices. (*Voy.* l'article de Samuel Constant, dans la *Biographie universelle*, tome IX, p. 464.) M. B Constant vint en France dans les premières années de la révolution. En 1796, il parut à la barre du conseil des cinq-cents, pour réclamer les droits de citoyen français, comme descendant d'une famille expulsée par la révocation de l'édit de Nantes. Il publia, à la même époque, un écrit qui fit quelque bruit, sur la force du gouvernement, et sur la nécessité de se rallier à la constitution. Il mit au jour, en 1797, deux autres ouvrages, l'un *sur les Réactions*, et l'autre intitulé, *des Effets de la terreur*, dont l'objet était de prouver que la terreur n'avait pas été nécessaire au salut de la république, qu'elle n'avait fait que du mal, et que c'était elle qui avait légué à la révolution actuelle tous les dangers qui la menaçaient. L'année suivante, il fut un des membres du club de Salm ou cercle constitutionnel; et il en ouvrit les séances par un discours étendu, dont les divisions roulaient sur l'horreur due au *terrorisme*, les dangers de l'arbitraire, la haine que l'orateur portait au royalisme, et enfin la nécessité de préparer des élections républicaines. Un extrait de cette oraison est nécessaire pour en donner une idée. Après avoir parlé avec enthousiasme du nouveau système de gouvernement (le Directoire), l'orateur ajouta : « La révolution a été faite contre deux fléaux dont se compose la monarchie, l'*arbitraire* et l'*hérédité*; elle a voulu détruire l'hérédité, parce que l'hérédité est une insulte aux droits de la nature, de la force et de la raison, les seules puissances qui doivent commander; elle est un dernier anneau de cette chaîne immense qu'a traînée pendant des siècles le genre humain dégradé.... Cette hérédité ne se relèvera jamais, parce qu'étant démasquée, elle est vaincue...... L'hérédité n'est donc plus à craindre. Au moment où se prononce le mot magique d'*égalité*, tout ce qui lui est opposé s'écroule; et depuis l'exemple de la France, nous voyons autour d'elle disparaître toutes les absurdes distinctions de la naissance... Nous nous rallierons au gouverne-

» ment pour terrasser les royalistes, parce que ce n'est qu'après leur défaite, » lorsque la liberté est également dans » tous les cœurs, lorsque le salut de la » république est la première pensée de » tous, que les bornes de l'autorité peu» vent être rigoureusement tracées, et » les droits des citoyens proclamés sans » réserve et défendus victorieusement. » Porté au tribunat lors de sa première formation, M. Constant attaqua vivement, en janvier 1800, le projet sur les communications entre les pouvoirs. « Le but » de ce projet, dit-il, est de dicter nos » lois *au vol*, afin que nous ne puissions » les examiner. » Il proposa, le mois suivant, de créer une commission chargée de recevoir les pétitions des citoyens, appuya le projet sur la levée des conscrits, et celui qui donnait aux chefs de famille plus d'extension dans la faculté de tester. Le 22 juin, il rendit hommage à l'armée d'Italie, fit des vœux pour que « la paix qu'elle » avait conquise consolidât le système re» présentatif, et ramenât l'indispensable » liberté de la presse. » En décembre, il combattit avec force la réduction des justices de paix, et l'établissement des tribunaux spéciaux, et fit sentir les dangers d'un tribunal extraordinaire, qui enlevait aux accusés les formes protectrices et la garantie des jurés. Au commencement de 1801, il attaqua le plan d'amortissement de la dette publique, et dit que ce plan tendait à ravir au gouvernement, encore irréprochable, l'estime et la considération qu'on lui devait. A la fin de la même année, M. Constant s'éleva contre le projet de Code civil, et en trouva les dispositions dangereuses et immorales. Considéré alors comme l'un des chefs de l'opposition qui avait paru se former au sein du tribunat, il fut compris dans la première *élimination* que fit Buonaparte; et ce fut dans le mois de mars 1802, qu'il cessa d'être tribun. M. Constant se trouva alors attaché plus fortement que jamais au char de madame de Staël, qui ne s'était pas rangée du parti de l'opposition avec moins de courage que lui: ils reçurent, l'un et l'autre, ordre de s'éloigner de la capitale, et parcoururent ensemble diverses contrées. M. Constant fut, dit-on, de quelque secours à cette dame dans la composition de plusieurs écrits. Lorsqu'ils se séparèrent, M. Constant revint à Paris, à différents intervalles, avec la permission de Buonaparte. Il alla enfin fixer sa résidence à Goettingue, où il s'occupa long-temps d'un ouvrage considérable, sur l'histoire des différents cultes. En avril 1814, il arriva à Paris à la suite du prince royal de Suède (*Voy.* BERNADOTTE), et le *Journal des Débats* annonça qu'il venait en qualité de secrétaire intime de ce prince; mais il écrivit ainsi au rédacteur, pour démentir cette assertion: « Je n'ai point l'honneur » d'occuper une place auprès de la per» sonne de S. A. le prince royal de Suède. » Il m'a permis de séjourner quelque » temps à son quartier-général; mais je » n'ai le bonheur de lui être attaché que » par les sentiments d'admiration et de » reconnaissance qu'il inspire à tous » ceux qui l'approchent. » M. B. Constant parut alors s'unir aux partisans des Bourbons, et consacra plusieurs fois sa plume à exprimer ces sentiments. Ce fut surtout dans les premiers jours de mars 1815, qu'il montra du courage et de l'énergie dans quelques articles de journaux signés de son nom. Peu de jours après qu'on eut appris le débarquement de Buonaparte, il s'exprimait ainsi: «..... Après avoir versé tous les fléaux sur notre patrie, il a quitté le sol de la France. Qui n'eût pensé qu'il le quittait pour toujours? Tout-à-coup il se présente, et promet encore aux Français la liberté, la victoire, la paix. Auteur de la constitution la plus tyrannique qui ait régi la France, il parle aujourd'hui de liberté! Mais c'est lui qui, durant quatorze ans, a miné et détruit la liberté. Il n'avait pas l'excuse des souvenirs, l'habitude du pouvoir; il n'était pas né sous la pourpre. Ce sont ses concitoyens qu'il a asservis, ses égaux qu'il a enchaînés. Il n'avait pas hérité de la puissance; il a voulu et médité la tyrannie: quelle liberté peut-il promettre? Ne sommes-nous pas mille fois plus libres que sous son empire? Il promet la victoire; et trois fois il a laissé ses troupes, en Egypte, en Espagne et en Russie, livrant ses compagnons d'armes à la triple agonie du froid, de la misère et du désespoir. Il a attiré sur la France l'humiliation d'être envahie; il a perdu les conquêtes que nous avions faites avant lui. Il promet la paix; et son nom seul est un signal de guerre. Le peuple, assez malheureux pour le servir, redeviendrait l'objet de la haine

européenne ; son triomphe serait le commencement d'un combat à mort contre le monde civilisé...... Il n'a donc rien à réclamer ni à offrir. Qui pourrait-il convaincre, ou qui pourrait-il séduire ? La guerre intestine, la guerre extérieure, voilà les présents qu'il nous apporte. » Le 19 mars, dans le moment où Buonaparte était aux portes de la capitale, M. Constant se montra encore plus ouvertement dans les rangs de ses ennemis; et il signa ce jour-là même, dans le *Journal des Débats*, un article terminé par cette phrase : « Je n'irai pas, misérable trans- » fuge, me traîner d'un pouvoir à l'au- » tre, couvrir l'infamie par le sophisme, » et balbutier des mots profanés pour » racheter une vie honteuse. » Cependant M. Constant ne fut pas long-temps sans offrir son hommage à l'homme qu'il venait de présenter sous des couleurs si odieuses, à l'homme qui l'avait exilé et persécuté pendant douze ans ! Le 20 avril, il reçut de lui le titre de conseiller-d'état, et fut, en cette qualité, l'un des rédacteurs de la constitution présentée au Champ-de-Mai, et en faveur de laquelle il publia plusieurs brochures et discours. Dans le mois de juin 1815, quelque temps avant la seconde chute de Buonaparte, M. Constant chercha encore à faire naître dans l'esprit du peuple des espérances et des sentiments qui ne pouvaient plus exister. «...L'étran- » ger nous contemple, dit-il, il sait qu'à » notre tête marche le premier général » du siècle : s'il nous voit ralliés au- » tour de lui, il se croira vaincu d'a- » vance ; mais, divisés, nous périssons. » Après le retour du Roi, M. B. Constant se rendit à Bruxelles, où il a séjourné long-temps. Il est revenu à Paris en novembre 1816. On a de lui : I. *De la force du gouvernement actuel de la France* (le directoire), *et de la nécessité de s'y rallier*, 1796, in-8°. II. *Des réactions politiques*, 1797, in-8°; nouvelle édition, augmentée de l'*Examen des effets de la terreur*, 1797, in-8°. III. *Des effets de la terreur*, 1797, in-8°. IV. *Discours prononcé au cercle constitutionnel* (le club de Salm) *le 9 ventôse an VI*, 1798, in-8°. V. *Des suites de la contre-révolution de 1660 en Angleterre*, 1799, in-8°. VI. *Walstein*, tragédie en cinq actes et en vers, précédée de *quelques réflexions sur le théâtre allemand*, 1809, in-8°. VII. *De l'esprit de conquête, et de l'usurpation, dans leurs rapports avec la civilisation européenne*, 1814, in-8°., trois éditions. VIII. *Réflexions sur les constitutions, la distribution des pouvoirs, et les garanties dans une monarchie constitutionnelle*, 1814, in-8°. IX. *De la liberté des brochures, des pamphlets et des journaux, sous le rapport de l'intérêt du gouvernement*, 1814, in-8°. X. *Observations sur le discours prononcé par S. E. le ministre de l'intérieur en faveur du projet de loi sur la liberté de la presse*, 1814, in-8°., deux éditions. XI. *De la responsabilité des ministres*, 1815, in-8°. XII. *Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs, et particulièrement à la constitution actuelle de la France*, 1815, in-8°. XIII. *Principes du droit public*, Paris, 1815. XIV. *Adolphe, anecdote trouvée dans les papiers d'un inconnu*, 1816, in-12, et 2e. édition à Londres même année. Ce roman, que l'auteur avait composé depuis long-temps, et dont il avait fait des lectures dans les salons de Paris, est dans le genre sentimental, et fondé sur le système de la fatalité. Le style en est romantique et quelquefois un peu étrange. Plusieurs journalistes ayant avancé que M. Constant y avait retracé une partie de sa propre histoire, ou celle de quelque personne de sa connaissance, il se hâta d'insérer dans le journal anglais, le *Courrier* (25 juin 1816), une lettre pour démentir cette assertion : « Quel » plaisir, disait-il, aurais-je pu avoir à » me représenter comme coupable de » vanité, de faiblesse et d'ingratitude ? » M. Constant a rédigé quelques articles de la *Biographie universelle*, notamment les Albert et Charles d'Autriche, et l'article Samuel Constant, cité plus haut. — Constant de Rebecque (Le baron de), frère du précédent, faisait les fonctions de quartier-maître général à l'armée des alliés dans les Pays-Bas, en 1813 et 1814. Le 3 mai de cette dernière année, il prit, au nom du prince souverain de Hollande, possession de la forteresse de Berg-op-zoom. Il fut promu au grade de général ; et pendant la campagne de 1815, il servit sous les ordres de S. A. R. le prince des Pays-Bas, toujours en qualité de quartier-maître général : il fut chargé, en mai 1816, de régler la démarcation des frontières

du royaume des Pays-Bays et de la France. A.

CONSTANTIN-PAULOWITZ, grand-duc de Russie, second fils de Paul Ier., né le 8 mai 1779, a épousé, le 26 février 1796, une princesse de Saxe-Cobourg, qui depuis est retournée dans sa famille. Ce jeune prince, actif, impétueux, auquel, assure-t-on, Catherine, son aïeule, donna le nom de Constantin, pour l'attacher, en quelque sorte, à ses projets sur l'empire d'Orient, a fait avec distinction, sous le général Suwarow, la campagne de 1799 contre la France. Il était attendu, au commencement de 1800, à l'armée du prince Charles; mais la défaite des Russes en Helvétie précipita son retour à Pétersbourg. Le 1er. septembre 1802, il quitta de nouveau cette ville pour se rendre au camp de Kremsfeld. Le 28 octobre suivant, il vint à Vienne : pendant le séjour qu'il y fit, l'empereur lui conféra la propriété du beau régiment de hussards de Veczay, avec le titre de général feld-zeugmeister. Le grand-duc et l'archiduc Charles se traitèrent réciproquement avec la plus grande distinction. Le prince russe était revenu à Pétersbourg le 19 novembre suivant : il en partit en octobre 1805, à la tête d'un corps d'armée destiné à agir contre la France, et arriva à Olmutz en Moravie, à la fin de novembre, avec le corps des gardes qu'il commandait. Tout le monde admira la belle tenue de cette troupe qui, malgré les marches longues et forcées qu'elle avait été obligée de faire depuis Pétersbourg, semblait revenir d'une revue. A peine fut-elle arrivée, que se livra la fameuse bataille d'Austerlitz, où le grand-duc parut à la tête de cette troupe. Il se trouva placé en face du corps de Bernadotte, dont la réunion à l'armée française s'était faite la veille, à l'insu des Russes. Le prince, voyant que l'ennemi avait attaqué un village qu'il avait fait occuper, abandonna, peut-être imprudemment, les hauteurs sur lesquelles il se trouvait, et avança en ligne sur les masses des Français. Il y eut d'abord une fusillade très vive; mais enfin les tirailleurs français furent obligés à la retraite par l'attaque à la baïonnette que fit faire le grand-duc. Au moment où le prince s'avançait, il trouva la cavalerie des gardes de Napoléon, commandée par Bessières, placée dans les intervalles de l'infanterie; en sorte que, chargé par des forces supérieures, il fut obligé de se replier vers sa première position. Ce fut alors que le régiment des gardes à cheval du grand-duc Constantin arrêta la cavalerie ennemie, culbuta l'infanterie qui s'était portée en avant pour soutenir celle-ci, et prit une aigle française: mais après de très belles charges, surtout de la part des chevaliers-gardes, le corps commandé par le prince opéra sa retraite en bon ordre sur Austerlitz. Les mœurs du grand-duc sont peut-être moins douces, et ses manières moins affables que celles de l'empereur; mais il est au fond doué d'un excellent cœur, et il a pour son frère un attachement très vif, et qui déjouera toujours les calculs des factions qui spéculent quelquefois en Russie sur les divisions de la famille impériale. Il possède en outre un très bon esprit, que ses premiers instituteurs ont malheureusement négligé de cultiver. Ce prince fit avec son frère toutes les campagnes de 1812 et 1813; et, en 1814, il se trouvait avec lui à Paris : mais il ne l'accompagna point à Londres, il retourna d'abord en Russie, et revint ensuite au congrès de Vienne. Quand les souverains se donnèrent réciproquement des régiments dans leurs armées respectives, le grand-duc reçut de l'empereur François II un des plus beaux régiments de cuirassiers, que le colonel, comte de Windisch-Gratz, commanda sous ses ordres. L'intempérie de la saison n'empêcha pas ce prince, excellent cavalier, de faire manœuvrer ce régiment, en sa présence, pendant les pluies et la neige. Il partit enfin pour Varsovie, en novembre, afin de se mettre à la tête des troupes. Les journaux du temps prétendirent que le cabinet de Pétersbourg négociait, à cette époque, auprès des puissances alliées, le rétablissement du royaume de Pologne, dans la vue d'y placer le grand-duc Constantin comme roi; et peut-être Alexandre eût-il dès-lors abandonné ce trône à son frère, si les habitants de la Gallicie n'eussent envoyé des députés à Vienne, pour supplier l'empereur François de ne pas les céder à la Russie. Lorsqu'il fut arrêté, d'après cette considération et d'autres motifs, que cette province resterait séparée, la réunion des couronnes russe et polonaise n'excita plus autant de jalousie; et le royaume de Pologne fut rétabli. Le grand-duc Constantin en fut nommé par son frère gouverneur militaire avec le

titre de généralissime des troupes du royaume, puis vice-roi. Le 11 décembre 1815, il adressa à l'armée polonaise la proclamation suivante: « Réunissez-vous » autour de vos drapeaux; armez vo- » tre bras pour défendre votre patrie, » et pour maintenir son existence politi- » que. Pendant que l'empereur Alexan- » dre prépare l'heureux avenir de votre » pays, montrez-vous prêts à soutenir » ses nobles efforts. Les mêmes chefs qui, » depuis vingt ans, vous ont conduits » sur le chemin de la gloire, sauront » vous y ramener. L'empereur apprécie » votre bravoure. Au milieu du désastre » d'une guerre funeste, il a vu votre » honneur survivre à des événements qui » ne dépendaient pas de vous. De hauts » faits d'armes vous ont distingués dans » une lutte, dont le motif vous était » souvent étranger. A présent que vos » efforts ne seront consacrés qu'à la pa- » trie, vous serez invincibles. Soldats et » guerriers de toutes armes, donnez les » premiers l'exemple des vertus qui doi- » vent régner chez tous vos compatrio- » tes. Dévouement sans bornes envers » l'empereur, qui ne veut que le bien » de votre patrie, amour pour son » auguste personne, obéissance, disci- » pline, concorde, voilà les moyens d'as- » surer la prospérité de votre pays, qui » se trouve sous la puissante égide de » l'empereur. C'est par-là que vous arri- » verez à cette heureuse situation que » d'autres peuvent vous promettre, mais » que lui seul peut vous procurer. Sa » puissance et ses vertus vous en sont les » garants. » Quelque sévère que soit la discipline que le grand-duc a introduite dans l'armée polonaise, il y a excité, pour sa personne, des sentiments d'une véritable affection. Le 24 du même mois, il présida la séance solennelle du sénat polonais, dans lequel fut lue et proclamée la nouvelle constitution du royaume. Après cette lecture, S. A. I. et R. prit, suivant l'article 308 de cette constitution, la première place parmi les sénateurs, à la droite du trône. Lorsque, dans le mois d'octobre 1816, l'empereur Alexandre passa en revue les troupes polonaises à Varsovie, il fut si satisfait de leur tenue, qu'il embrassa son frère à plusieurs reprises en leur présence.

D et B.

COOKE (EDWARD), l'un des sous-secrétaires-d'état pour le département des affaires étrangères, garde des archives du parlement d'Irlande, est fils du doyen d'Ely, prévôt du collége du roi à Cambridge, où il termina son éducation commencée à Eton. Vers 1778, M. Cooke accepta la place de secrétaire particulier de sir Richard Heron, alors principal secrétaire du comte de Buckingham, lord lieutenant d'Irlande; et, pendant l'administration du duc de Rutland, il fut pourvu de l'emploi lucratif de premier greffier de la chambre des communes d'Irlande. En 1789, il devint secrétaire du département de la guerre dans ce pays, et obtint en même temps une place au parlement. En 1795, il fut éloigné de sa place de secrétaire par le comte de Fitz-William, dont le successeur, le comte de Camden, le fit secrétaire du département civil, emploi qu'il occupa jusqu'à l'union des deux pays. M. Cooke a épousé la fille du colonel Ham Gorges, qui lui a apporté une grande fortune. On lui attribue diverses pièces anonymes en faveur de l'administration d'Irlande. La seule qu'il ait avouée, porte le titre d'*Arguments pour et contre une union entre la Grande-Bretagne et l'Irlande*, Dublin, in-8°., 1798.—COOKE (William), né à Cork en Irlande, où il fut élevé. Destiné d'abord au commerce, il vint ensuite à Londres, où il se livra à l'étude des lois, et fut reçu avocat. Il a publié : I. *Eléments de critique dramatique*, in-8°., 1775. II. *L'art de vivre à Londres*, poème. III. *Mémoire d'Hildebrand Freeman*. IV. *Revue succincte d'une réforme parlementaire*. V. *La femme capricieuse*, comédie, in-8°., 1783. VI. *Les lois sur la banqueroute*, 2 vol. in-8°., 1788; 5e. édition, 2 vol. in-8°., 1804, avec un *Supplément* en 1809. VII. *La Conversation*, poème didactique, in-4°., 1796; 2e. édition, in-8°., 1807. VIII. *Mémoires de Ch. Macklin et de Sam. Foote*, Londres, 1805, 3 vol. in-8°. (*Voy*. les articles FOOTE et MACKLIN dans la *Biographie universelle*.) En 1815, on distingua dans l'armée anglaise deux officiers nommés Cooke; l'un était major-général, et l'autre lieutenant-colonel. L'empereur Alexandre nomma le premier, chevalier de St.-George, troisième classe; et le second, chevalier de S. Wladimir, quatrième classe : l'un et l'autre furent compris depuis dans les promotions faites par le prince-régent dans l'ordre du Bain. Z.

COOTE (Sir Eyre), officier distingué, né d'une famille estimée, est fils d'un ecclésiastique irlandais, et neveu de sir Eyre de West-Park, à qui les Anglais durent la conquête de Poudichéri, et qui fut commandant de leurs troupes dans l'Inde. Eyre Coote entra fort jeune au service; et s'étant fait remarquer dans des grades subalternes, dans l'Amérique septentrionale, par son courage et son habileté, le commandement d'un bataillon d'infanterie légère lui fut confié par sir Charles Grey, lors de son expédition contre les îles françaises des Indes-Occidentales en 1793. Il se signala à la prise de la Martinique, de Sainte-Lucie et de la Guadeloupe; à son retour, il fut nommé aide-de-camp du roi, et bientôt après fut chargé de diriger une expédition destinée à détruire les écluses et les ouvrages du canal près d'Ostende: il s'acquitta de cette commission; mais le temps l'ayant empêché de se rembarquer de suite, il fut fait prisonnier, après avoir été grièvement blessé. Désigné quelque temps après pour commander une brigade dans l'expédition de Hollande, il accompagna ensuite, à la tête d'une division, sir Ralph Abercrombie dans l'expédition d'Égypte: ce fut à la division qu'il commandait, que se rendit le fort Marabout. Le général en chef fit le plus grand éloge de sa conduite au siége d'Alexandrie, d'où il força les Français à se retirer. Ce fut à lui que l'aide-de-camp du général Menou se présenta d'abord aux avant-postes pour demander une suspension d'hostilités, afin de préparer les conditions de la reddition. Sir Eyre Coote, revenu dans sa patrie, reçut les remercîments des deux chambres, la décoration de l'ordre du Bain, et fut élevé au commandement du 89e. régiment. La cour ottomane le décora de l'ordre du Croissant. Il fut nommé, en 1805, lieutenant gouverneur de la Jamaïque. Cet officier est chéri des soldats, autant pour son humanité que pour sa bravoure et ses talents. On est affligé de voir, même dans un ennemi, un si beau caractère terni par certain vice dont on l'accusa. Sir Eyre fut traduit, en avril et mai 1816, devant le lord-maire, à Mansion-House, comme prévenu d'être entré, le 25 mai 1815, dans l'école de mathématiques de l'hôpital du Christ à Londres, et d'avoir, à prix d'argent, déterminé quelques élèves à recevoir de lui et à lui infliger la punition qu'on faisait autrefois subir aux écoliers dans nos colléges. Une des femmes de la maison, l'ayant surpris sur le fait, avait donné l'alarme, et on l'avait arrêté: le lord-maire le renvoya comme exempt d'intentions criminelles; mais l'un des municipaux, sir Wm. Curtis, opina pour qu'il fût condamné à payer 1000 livres sterl. à l'hôpital. Sir Eyre avait, en conséquence, envoyé une lettre-de-change pour cette somme au trésorier de l'hospice, et il se croyait acquitté: mais elle lui fut renvoyée au bout de cinq mois; et le commandant en chef ayant fait examiner l'affaire par un conseil de trois officiers-généraux, sir Eyre, malgré les attestations de plus de soixante personnes de distinction, d'une aliénation d'esprit à laquelle il était sujet, fut privé de son régiment, des honneurs militaires, et de la décoration du Bain. Cet officier a été marié deux fois; il a un fils, et est possesseur d'une fortune considérable. RE.

COOTE (Charles), avocat anglais, a publié: I. *Histoire d'Angleterre, jusqu'à la paix de* 1783, 9 vol. in-8o., publié de 1791 à 1798; et la suite jusqu'au traité d'Amiens en 1802, in-8o., 1803. Cet ouvrage est remarquable par l'exactitude, l'impartialité et la simplicité du style. II. *Vie de Caïus Julius Cæsar*, in-12, 1796. III. *Histoire de l'union des royaumes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, in-8o., 1802. IV. *Eléments de grammaire anglaise*, 2e. édition, 1806. V. *Histoire ecclésiastique*, traduite de l'allemand de Morheim, continuée jusqu'au XVIIIe. siècle, 6 vol. in-8o., 1811. Z.

COPPENS (Le baron Laurent), ancien procureur du Roi de l'amirauté de Dunkerque, fut, en 1790, maire de la commune de Steen, puis député à l'assemblée législative par le département du Nord, et devint membre du comité de marine. Aussi distingué par ses lumières que par la sagesse de ses principes, il résista, de tous ses moyens, à la fureur des démagogues. M. Coppens a publié, en 1803, des *Observations* judicieuses *sur les tribunaux de commerce maritime.* Il faisait partie de la chambre des députés de 1815, et fut porté à la nouvelle chambre de 1816 par le département du Nord. D.

COQUEBERT DE MONTBRET (Antoine-Jean), ancien conseiller du Roi

à la cour d'Amiens, membre des sociétés philomatique et d'histoire naturelle de Paris, est né dans cette dernière ville, le 6 mars 1753. Il a publié : *Illustratio iconographica insectorum, quæ in musæis parisinis observavit et in lucem edidit J. Ch. Fabricius, præmissis ejusdem descriptionibus ; accedunt species plurimæ vel minùs aut nondùm cognitæ*, 1795-1805, 3 cahiers ou décades, in 4°. La classe des sciences naturelles de l'Institut, dans son rapport de 1808, met cet ouvrage au premier rang de ceux qui ont contribué à répandre le goût et les connaissances positives en agriculture. OT.

COQUEBERT DE MONTBRET (CHARLES), frère du précédent, né à Paris vers 1755, fut nommé consul général à Hambourg, dès 1775, et, quinze ans après, alla remplir la même fonction à Dublin. Revenu en France après la chute de la monarchie, il s'occupa de divers travaux littéraires, jusqu'en l'an VIII (1800), époque à laquelle il fut envoyé consul-général à Amsterdam, d'où il passa à Londres en la même qualité, à la paix d'Amiens. Quand les hostilités recommencèrent, il revint à Paris : le ministre de l'intérieur le mit à la tête du bureau de statistique; et, en 1805, il fut envoyé sur les bords du Rhin pour mettre à exécution le traité conclu à Paris, l'année précédente, sur l'octroi de navigation de ce fleuve. Ce traité, et les stipulations accessoires et réglementaires, arrêtées à Aschaffenbourg, ont été conservés par le congrès de Vienne de 1815. M. Coquebert refusa d'être directeur général de cet octroi. Revenu à Paris, il fut, en 1808, fait maître des requêtes, et ensuite directeur général des douanes de la Hollande, lors de la réunion de ce pays à la France. Nommé secrétaire général du ministère du commerce en 1812, il a conservé cet emploi jusqu'à la suppression de ce ministère. M. Coquebert de Montbret a fait, avec M. Silvestre, le premier cours d'économie rurale qui ait existé en France. Il a beaucoup contribué à l'établissement du nouveau système métrique ; et on lui doit les meilleures déterminations que l'on ait des poids et mesures de Hollande, de Constantinople, etc. : elles sont consignées dans divers mémoires insérés au bulletin de la société philomatique, dont il fut dès l'origine un des collaborateurs les plus utiles. Il a fourni aussi plusieurs articles au *Journal des mines* et à d'autres recueils de ce genre. Sa collection de cartes géographiques passe pour la plus riche qu'aucun particulier possède à Paris. Correspondant depuis long-temps de l'académie des sciences, il a été élu, en 1816, associé libre de cette compagnie. — Son fils aîné (Ernest) est mort au Caire, où il était l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'institut d'Égypte. — Eugène COQUEBERT, autre fils de M. de Montbret, devenu par accident sourd-muet dès l'enfance, est cependant l'un des secrétaires interprètes du bureau des affaires étrangères ; il sait toutes les langues de l'Europe, et a de profondes connaissances dans les langues orientales. T.

CORAY (ADAMANCE), dont le nom en grec est *Coraïs* (1), savant médecin et habile helléniste, est originaire de l'île de Chio, et né à Smyrne, le 27 avril 1748. Outre les langues anciennes, il cultiva de bonne heure les langues vivantes; et il traduisit jeune encore un Catéchisme, de l'allemand en grec vulgaire. Pour achever son éducation littéraire et rendre ses connaissances plus utiles à son pays, il quitta cette ancienne patrie des lettres, soumise à la domination turque, et passa en France en 1782. M. Coray suivit, pendant plusieurs années, les cours de l'université de Montpellier, où il joignit l'étude de la médecine et de l'histoire naturelle à ses études de la philologie et des langues. Il y prit ses degrés et reçut le doctorat. De là il vint, en 1788, se fixer à Paris, où depuis long-temps il est devenu Français par sa naturalisation, ses travaux littéraires et son attachement à la France. On sait qu'à la mort de M. Bosquillon la chaire de grec au Collége-Royal fut en quelque sorte offerte à M. Coray : ce ne fut sans doute que par une excessive modestie qu'il résista aux avances qui lui furent faites à cet égard. On doit à ce docte et laborieux traducteur et éditeur : I. *Médecine clinique*, traduite de l'allemand de Selle, Montpellier, 1787, 2 vol. in-8°. II. *Introduction à l'étude de la nature et de la médecine*, trad. de l'allemand du même, ibid., 1794, in-8°. III *Le vade mecum du médecin*, ou *Précis de médecine*

(1) Vers le commencement du siècle dernier, vivait en France Antoine Coraïs, qui s'est fait connaître par quelques Odes grecques. Il était parent du docteur Coray.

pratique, extrait des ouvrages des plus célèbres médecins, traduit de l'anglais, Paris, 1796, in-8°. IV. *Esquisse d'une histoire de la médecine et de la chirurgie, depuis leur commencement jusqu'à nos jours*, traduite de l'anglais de Black, ibid., 1798, in-8°. V. *Les caractères de Théophraste, d'après un manuscrit du Vatican, contenant des additions qui n'ont point encore paru en France*, nouvelle traduction, avec le texte grec, etc., ibid., 1799, in-8°. VI. *Traité d'Hippocrate, des airs, des eaux et des lieux*, traduction nouvelle, avec le texte grec et des notes, 1800, 2 vol. in-8°. Lors du jugement concernant les prix décennaux, cet ouvrage fut couronné sur le rapport du jury, qui en rendit compte de la manière suivante: « Les remarques de M. Coray » ont répandu sur le traité d'Hippocrate » une clarté nouvelle. Le nombre des pas- » sages qu'il a mieux entendus, et de ceux » qu'il a restitués, corrigés, et expliqués » d'une manière satisfaisante, est très » considérable. La sagacité de sa critique » et le bonheur de ses conjectures sem- » blent le conduire souvent jusqu'à l'é- » vidence. La philologie et la science » médicale, répandues avec choix et » sans profusion dans ses notes, rendent » la lecture de ce traité aussi intéressante » qu'instructive, etc. » Ces éloges et cette décision du jury donnèrent lieu à de vives réclamations de M. Gail, qui prétendait qu'on lui faisait une injustice, et que sa traduction de Thucydide méritait le prix. M. Coray, qui eut la sagesse de ne point prendre part à ce débat, fut défendu, dans un article du *Mercure*, par M. Thurot. Il a donné une deuxième édition du même Traité, sans notes, mais avec un autre ouvrage d'Hippocrate, intitulé ΝΟΜΟΣ (la *Loi*), et un opuscule de Galien sur les qualités d'un *médecin philosophe*, Paris, 1816, in-8°. VII. *Traité des délits et des peines*, trad. de l'italien de Beccaria en grec moderne, avec des notes, ibid., 1802, in-8°. (*Voy.* la *Biographie universelle*, au mot BECCARIA.) VIII. *Longi pastoralia de Daphnide et Chloë*, édition grecque, dont M. Coray a revu le texte, ibid., Didot, 1802, in-4°. IX. Une édition d'*Héliodore*, avec des notes, 1804, 2 vol. in-8°. X. *Galien et Xénocrate, sur la nourriture tirée des animaux aquatiques*, en grec, Paris, 1814, in-8°., avec des notes grecques : on cite ici cette édition quoiqu'elle appartienne à la *Bibliothèque hellénique* du même auteur, parce qu'il avait fourni une partie de ces notes en latin pour l'édition grecque et latine du Traité de *Xénocrate*, publiée à Naples en 1794 par le docteur Ancora. Cet ouvrage est également recherché des philologues et des médecins. M. Coray est l'un des traducteurs français de la *Géographie de Strabon*, dont il a paru quatre tomes en cinq volumes in-4°., Paris, 1816, imprimerie royale. Il est éditeur de la *Bibliothèque hellénique*, ou Collection d'ouvrages grecs avec des notes; il en a paru d'abord onze volumes in-8°., imprimés à Paris, aux frais des frères Zosima, négociants grecs. Ils contiennent les œuvres d'*Isocrate*, 2 vol., et les *Vies de Plutarque*, 6 vol.; — de plus, sous le titre de *Prodromus*, les histoires diverses d'*Elien*, les fragments de *Nicolas Damascène* et d'*Héraclide*; — et sous le titre de *Parerga*, les *Fables d'Esope* avec celles de tous les autres fabulistes grecs, et les *Stratagèmes de Polyen*. La suite se continue aux frais du gymnase de Chio; et il en paraît trois volumes, contenant le *Xénocrate* avec *Galien* (Voyez n°. X), les Pensées de *Marc-Aurèle*, et un premier volume de *Strabon*, avec des prolégomènes en grec moderne, 1816, in-8°. Cette collection, destinée pour la Grèce, doit y répandre de plus en plus le goût des lettres, dont M. Coray avait le premier annoncé la renaissance et recommandé les progrès dans son *Mémoire sur l'état actuel de la civilisation en Grèce*, Paris, 1803, in-8°. On a encore de M. Coray des *Remarques* critiques sur Hippocrate, dans les deux premiers cahiers du *Museum Oxoniense* de M. Burgess; une savante *Lettre* sur le *Testament secret des Athéniens*, dans le 2e. volume des Mélanges de Chardon-de-la-Rochette; des *Notes*, dans le Thucydide de M. Lévêque, dans l'Hérodote de M. Larcher, dans l'Athénée de M. Schweighauser. Enfin on lui attribue généralement une édition des *Facéties d'Hiéroclès*, qui a paru en 1812, ainsi qu'une édition du premier livre de l'*Iliade*, publiée à la même époque. E.

CORBIÈRE (Le baron PHILIPPE-CHARLES-AUGUSTE), né en 1759, était, avant la révolution, avocat au parlement de Toulouse et juge seigneurial. Il devint, en 1790, officier municipal, puis

commissaire du roi près le tribunal de Lavaur; ensuite commissaire du gouvernement près les tribunaux du Tarn, et enfin juge à la cour de cassation avec le titre de baron. Nommé par le département du Tarn membre de la chambre des représentants convoquée par Buonaparte en mai 1815, M. Corbière ne s'y fit point remarquer. A.

CORBIÈRE (JACQUES-JOSEPH-GUILLAUME-FRANÇOIS-PIERRE) était avocat à Rennes, lorsqu'il fut nommé membre de la chambre des députés pour le département d'Ille-et-Vilaine, en septembre 1815; il fut dès le commencement de cette session, considéré comme l'un des hommes les plus éclairés et les plus éloquents de l'assemblée. Il y fit partie de plusieurs commissions, fut à tous les renouvellements de bureaux nommé président ou secrétaire, et vota dans toutes les occasions avec la majorité. Dans la séance du 27 décembre, il lut un rapport sur la loi d'amnistie; et, à la suite d'un discours très remarquable, il proposa, au nom de la commission, « d'ajouter aux exceptions » portées par le projet, certains genres » de crimes, et non des individus, parce » que, dit-il, l'objet des lois pénales » doit être de frapper les crimes et non » les hommes. Nous avons senti que » notre premier devoir était de montrer » un respect absolu pour tout ce que le » Roi a promis par l'ordonnance du 24 » juillet, et par la déclaration de Cambrai. Voilà pourquoi nous ne proposons que la mise en jugement à l'égard de ceux qui sont l'objet de notre » amendement, et nous nous arrêtons à » l'époque du 23 mars. » M. Corbière fut élu, le 19 janvier 1816, commissaire du septième bureau pour les rapports à faire sur le projet de loi relatif au budget; et, dans la séance du 8 mars, il porta la parole en qualité de rapporteur de la commission, s'attacha à démontrer l'insuffisance des amendements proposés jusqu'alors, et communiqua à la chambre un projet de loi en 111 articles, qui fut imprimé et distribué à chacun des députés. Il prononça sur le même sujet, le 23 mars, un nouveau discours remarquable par sa clarté et sa logique. L'impression en fut ordonnée par la chambre. M. Corbière a été nommé député à la nouvelle chambre en septembre 1816, par le département d'Ille-et-Vilaine; et il a parlé avec beaucoup de force le 29 décembre suivant en faveur de la pétition de Mlle. Robert. « Les lois » d'exception, dit-il, dont heureusement » nous voyons chaque jour arriver le » terme, ont été rendues dans un moment où les intérêts du trône et de la » France les rendaient indispensables. La » loi relative aux mesures de sûreté générale a été faite pour réprimer les tentatives révolutionnaires des ennemis de » l'Etat et du Roi, et non pas contre » les amis du Roi et de l'Etat. Il y a véritablement trahison à les employer, » comme on l'a fait, contre ces derniers. » S.S.

CORBINEAU (Le comte JEAN-BAPTISTE-JUVÉNAL), né à Marchiennes, près de Douai, le 1er. août 1776. Son père était écuyer, ancien commissaire, inspecteur-général des haras du roi pour la généralité de Tours, et bailli-général des terres et seigneuries de l'abbaye de Marchiennes. Il embrassa la carrière militaire au commencement de la révolution, fut nommé capitaine des chasseurs à cheval de la garde impériale, et obtint le grade de chef d'escadron à la suite de la bataille d'Eylau, où il s'était distingué. Il devint ensuite colonel du 20e. régiment de dragons. Ayant reçu ordre de se rendre en Espagne en 1808, avec le grade de général de brigade, il fut décoré de la croix d'officier de la Légion-d'honneur, après l'affaire de Burgos. Le général Corbineau fit la campagne de 1809 contre l'Autriche, et se distingua d'une manière particulière, le 6 juillet, à la bataille de Wagram, où il fut blessé. Il faisait partie du corps d'armée commandé par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, dans la campagne de Russie, en 1812. Il se laissa couper dans sa retraite, en voulant empêcher le passage de l'Outschatz qu'il était chargé de défendre, mais fut ensuite dégagé par le général de Wrède, à la tête des Bavarois. Ce fut lui qui trouva à la Bérésina un passage pour Buonaparte. Cet important service le fit nommer aide-de-camp de celui à qui il l'avait rendu. Ce fut en cette qualité qu'il fit la campagne de Saxe en 1813. Il commandait la cavalerie du corps sous les ordres du général Vandamme, lorsque celui-ci fut surpris le 30 août, à Kulm, dans les gorges de la Bohème, par le général prussien Kleist. Corbineau l'attaqua avec vigueur, et parvint à sauver les débris de ce corps

d'armée. Ce fut le 23 mai de cette année, qu'il fut élevé au grade de général de division. Dans la campagne de 1814, il se distingua en plusieurs rencontres, notamment à Montmirail, où il sauva encore une fois la vie à Napoléon, et à l'affaire de Reims, dont il s'empara le 5 mars, après en avoir chassé l'ennemi. Le 7, il défendit encore cette ville contre un corps russe, commandé par le général de St.-Priest; et une nouvelle attaque qui eut lieu le 12, le força de l'évacuer. Il fut nommé, par le Roi, chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet suivant, et grand-officier de la Légion-d'honneur, le 17 janvier 1815. Après le 20 mars, il reprit son service d'aide-de-camp auprès de Buonaparte, qui, dans les premiers jours d'avril, le chargea de surveiller la conduite du général Grouchy. Arrivé au pont St.-Esprit, il y trouva le duc d'Angoulême prisonnier; et après s'être assuré de l'exécution des ordres de Buonaparte sur ce point, il se rendit dans la Vendée, puis à Waterloo. Il n'a pas été employé depuis en service actif — Son frère aîné (Constant), qui était aussi aide-de-camp de Buonaparte, fut tué à la bataille d'Eylau. — Le cadet (Hercule) a eu la jambe emportée à Wagram, en 1809; il a été receveur-général à Rouen, et ensuite à Châlons-sur-Marne, où il remplit encore les mêmes fonctions. Il est résulté de différentes déclarations dans le procès du général Rigaud, que ce fut le receveur Corbineau qui compta à ce général une somme de dix mille francs lorsqu'il rejoignit Buonaparte en mars 1815. S.S.

CORDA (Joseph), maréchal-de-camp, né à Belrupt en Lorraine, le 26 novembre 1773, était élève d'artillerie en 1792. Il fit les campagnes de la révolution jusqu'à l'an IX, et passa assez rapidement au grade de chef de bataillon, auquel il fut promu en l'an XIII. Il suivit l'armée en Italie, en 1806; fut nommé, en 1807, colonel à la grande-armée, dont il faisait partie, et passa à celle du Nord, en 1809. Élevé, en 1810, au grade de général de brigade, il commanda l'artillerie à Corfou dans les années 1810, 1811 et 1812, et fut fait prisonnier le 13 janvier 1813. Il ne rentra en France que le 5 juin 1814; il fut nommé par le Roi commandant de l'école d'artillerie de Toulouse, et quitta cet emploi, en avril 1815, pour passer au commandement du 8e. corps d'armée. Il est actuellement commandant de l'école d'artillerie à Auxonne. En juillet 1816, lors de la bénédiction des drapeaux, le maréchal-de-camp Corda, inspiré par la présence du duc d'Angoulême, qui assistait à cette cérémonie, adressa au régiment d'Auxonne un discours qui fut suivi des plus vives acclamations. Q.

CORDIER (L'abbé Edmond), dit de Saint-Firmin, était, en 1792, secrétaire de la société des Neuf-Sœurs, à Paris. On a de lui : I. *Sarukma*, tragédie, 1762, in-12. II. *Éloge de Louis XII*, 1778, in-8°. III. *Essai sur l'éloge de Fénélon*, 1791, in-8°. IV. *Discours sur la constitution française*, 1791, in-8°. V. *La jeune esclave*, ou *les Français à Tunis*, comédie en un acte, 1793, in-8°. VI. *L'Abeille française*, 1795–1799, 2 vol. in-8°. VII. *Il n'est pas aisé de se défaire de ses préjugés*, 1800, in-8°. VIII. *Il vaut mieux prévenir le crime que d'être réduit à le punir*, 1800, in-8°. IX. *Pensées sur Dieu, sur l'immortalité de l'ame et sur la religion*, 1802, in-8°. X. *Recherches historiques sur les obstacles qu'on a eus à surmonter pour épurer la langue française*, 1805, in-8°. XI. *Le Mémorial de Théodore*, in-12. XII. *Edmond Cordier à J. Dussault*, l'un des collaborateurs du *Journal de l'Empire*, 1811, in-8°. XIII. *Trésor de l'amour filial*, ou *Répertoire de Gustave*, 1815, in-12. — Cordier (P.-Louis), inspecteur-divisionnaire du corps-royal des ingénieurs des mines, correspondant de l'Institut, ex-membre de la commission des sciences en Egypte, était au nombre des ingénieurs envoyés par le conseil des mines en 1793, pour étudier la minéralogie dans tous les départements de la France. Les descriptions qu'il en a faites, ont été recueillies dans le *Journal des Mines*, commencé en vendémiaire an III (1794). M. Cordier a publié un ouvrage *sur les mines de houille de France et l'importation des houilles étrangères*, un vol. in-8°., avec une carte des mines de houille de France, Paris, 1er. mai 1815. T et Ot.

CORDINER (Charles), ministre de l'église anglicane à Bamff en Ecosse, et antiquaire distingué, ne doit qu'à ses propres efforts l'instruction qu'il a acquise. Il a publié : I. *Antiquités et sites pittoresques du nord de l'Écosse*, in-4°., 1780; ouvrage estimé. II. *Ruines et sites romantiques dans le nord de la Grande*

Bretagne, 2 vol. in-4°., 1786-1795. — Un autre CORDINER (James), chapelain de la garnison de Columbo, a publié une *Description de Ceylan*, 2 vol. in-4°., 1807. Z.

CORIOLIS D'ESPINOUSE (Le marquis CHARLES-LOUIS-ALEXANDRE DE), né à Marseille vers 1776, a publié : I. *A l'Ombre de Jacq. Delille, dithyrambe*, 1813, in-8°. II. *Le tyran, les alliés et le roi*, 1814, in-8°. III. Des *Poésies*, dans divers journaux et recueils, dont quelques-unes méritent d'être distinguées. IV. *Le 21 mars 1816, jour anniversaire de la mort du duc d'Enghien*. M. Coriolis a célébré, en 1816, l'anniversaire du 12 avril, époque de l'arrivée en France de la famille des Bourbons, par un article dans le *Journal des Débats*. — CORIOLIS, abbé, chanoine de Paris, a publié : *Exercices de piété*, 1816, in-12. A.

CORMENIN (LAHAIE DE), auditeur au conseil-d'état sous le gouvernement impérial, et ensuite maître des requêtes, est membre de la société d'instruction élémentaire. Il a publié : I. *Ode à S. M. le roi de Bavière*, 1811, in-8°. II. *Adieux de Gallus à la nymphe de Blandusie*, 1812, in-8°. III. *La Pologne régénérée*, ode, 1812, in-8°. IV. *Odes héroïques*, 1813, in-4°. OT.

CORMILLIOLE (PIERRE-LOUIS), né à Paris le 16 avril 1739, a publié : I. *La Thébaïde*, poëme héroïque de Stace, traduction nouvelle, avec des notes, 1778, 3 vol. in-12. II. *L'Achilléide et les Sylves de Stace*, traduites en français, 1802, 2 vol. in-12; seconde édit., augmentée de la version du Panégyrique à Calpurnius Pison, 1805, 2 vol. in-12. OT.

CORMON (J.-L.-BARTHÉLEMI), libraire à Lyon, a publié : I. *Dictionnaire portatif et de prononciation espagnol-français et français-espagnol*, 1800, 2 vol. in 8°.; 1803, idem. II. (Avec J.-L. Piestre), *Nouveau vocabulaire de la langue française*, 1801, in-8°.; seconde édition, 1805-1813, in-8°. III. (Avec V. Manni), *Dictionnaire portatif et de prononciation italien et français et français-italien*, 1802, 2 vol. in-8°. IV. (Avec Manni), *Dictionnaire de poche italien-espagnol et espagnol-italien*, 1805, 2 vol. in-16. V. *Nouvelle collection de morceaux choisis* en prose et en vers, extraits de différents auteurs espagnols, 1811, in-12. VI. *Grammatica francesa al uso de los Espanoles*, 1810, in-8°. VII. *Dizionnario portatile et di pronunzia francese-italiano ed italiano-francese*, 1813, 2 vol. in-8°. OT.

CORNET du Loiret (Le comte), pair de France, était marchand à Nantes, avant la révolution, dont il embrassa la cause avec beaucoup de chaleur. Il quitta alors son pays pour habiter Beaugenci où il se maria, et devint commissaire du directoire, puis député du Loiret au conseil des anciens, en mars 1798. Il combattit, en septembre, la résolution qui consacrait les fêtes décadaires, appuya la taxe sur les portes et fenêtres, et rejeta l'impôt sur les salines. Le 20 mai 1799, M. Cornet s'éleva contre la loi des otages; et, le 27 juillet, il contribua à la clôture du club du Manège, et déclara néanmoins, dans son rapport, que l'intention du corps législatif était de ne pas laisser opprimer les *patriotes*. Peu après, il s'opposa à ce que l'on mît en jugement les émigrés naufragés à Calais. (*Voyez* CHOISEUL-STAINVILLE.) Le 19 août, il fut élu président, et prononça un discours commémoratif de la journée du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Le 12 septembre, il fit l'éloge funèbre du général Joubert. Rappelé au fauteuil, le 23, il combattit le projet de loi qui portait la peine de mort contre quiconque proposerait ou signerait des traités tendant à modifier la constitution, et à altérer l'intégralité du directoire. Il fut, à cette époque, l'un des députés qui préparèrent la révolution du 18 brumaire; et le 9 novembre, au nom de la commission des inspecteurs, il exposa au conseil les motifs qui avaient forcé de le convoquer à Saint-Cloud : « Si des mesures ne sont pas prises, dit-» il, si le conseil des anciens ne met la » patrie et la liberté à l'abri des plus » grands dangers, l'embrasement devient » général. » A la suite de cette déclaration, M. Cornet proposa les mesures qui amenèrent la chute du directoire et la constitution consulaire. Nommé membre du sénat-conservateur et ensuite commandant de la Légion-d'honneur il fut présenté, en 1809, comme candidat à la sénatorerie de Florence, que Buonaparte ne lui conféra pas, quoiqu'il en eût reçu de grands services dans la journée de St.-Cloud. M. Cornet s'attira cette espèce de disgrâce par la liberté avec laquelle il

s'exprima sur la persécution dirigée contre Moreau. Buonaparte le nomma cependant grand-officier de la Légion-d'honneur, quelque temps avant sa première abdication. En avril 1814, le comte Cornet vota la création d'un gouvernement provisoire, et fut fait par le Roi, pair de France, le 4 juin. Éloigné des affaires au moment de la catastrophe du 20 mars, il revint, après le second retour du Roi, siéger de nouveau à la chambre dont il fait partie. D.

CORNET D'INCOURT (CHARLES-NICOLAS), né à Amiens le 18 janvier 1773, est membre de l'académie des sciences et belles-lettres de cette ville; il fut nommé, en août 1815, à la chambre des députés, par le département de la Somme, et fit partie de la commission du premier bureau, chargée, le 19 janvier 1816, des rapports sur le budget. Il prononça plusieurs discours dans la discussion de cette loi, s'éleva contre les traitements excessifs d'un grand nombre de fonctionnaires publics, et appuya l'avis de la commission sur les cumulations, en y ajoutant néanmoins un amendement qui fut adopté par la chambre, en faveur des traitements cumulés qui n'excéderaient pas trois mille fr. Dans la discussion sur les douanes, il insista sur la nécessité des mesures sévères que la commission proposait, et que la chambre adopta, pour protéger nos manufactures contre le fléau de la contrebande. Enfin, il s'opposa avec force, dans son discours du 6 avril 1816, conformément à l'avis de la commission, à ce que l'impôt sur les boissons fût voté pour plus d'un an, et motiva son opinion sur l'injustice du droit de détail, sur le mode vexatoire de sa perception, et sur les frais énormes qu'elle entraîne. « Le droit de détail, dit-il, » n'est point en proportion de la consommation du contribuable; il pèse uniquement sur le pauvre, à l'exclusion » du riche, qui n'achète jamais son vin » en détail..... Mais ce droit de détail » est fraudé sur les trois quarts des » ventes.... Et quel impôt plus immoral » que celui qui offre tant d'appâts à la » fraude, et qui place dans un état de » guerre permanente le commis et le débitant, et cause la ruine de tout commerçant honnête!.. C'est pour percevoir » surtout le droit de détail sur les boissons, en surveiller et prévenir la fraude, qu'est établie l'immense *machine* » des employés de la régie. Il est en Europe telle puissance du 2e. ordre, dont » tout le ministère ne coûte pas autant » que l'administration de la rue Sainte-Avoie, et dont l'armée est moins nombreuse et l'état-major bien moins soldé » que la milice et l'état-major de la régie. » Le discours de M. Cornet paraît avoir contribué à l'économie qui vient d'être faite dans l'administration des contributions indirectes, dont les frais s'élevaient alors à vingt-six millions, et sont aujourd'hui réduits à vingt, suivant le discours prononcé à la chambre des députés le 14 novembre 1816, par M. de Barante. M. Cornet-d'Incourt a été nommé de nouveau, par le département de la Somme, membre de la chambre des députés, en septembre 1816. E.

CORNUDET-DES-CHOMETTES (Le comte JOSEPH), chirurgien avant la révolution, fut nommé procureur-syndic du district de Felletin en 1790, et député de la Creuse à la législature en 1791. Nommé, en 1797, au conseil des anciens, il s'opposa à la suspension des droits politiques des ci-devant nobles, fut élu secrétaire le 19 juin 1798, combattit souvent les projets tendant à assurer à la république des droits de successibilité dans les biens des parents des émigrés, et fit rejeter la résolution relative à l'annulation ou suspension de la vente des biens nationaux. En septembre 1799, il fut un des principaux coopérateurs de la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), et fit, le 17, un pompeux éloge du général Buonaparte. Le lendemain, à la séance extraordinaire de Saint-Cloud, il s'opposa à la prestation de serment demandée par son collègue Dalphonse, engagea le conseil à ne plus se laisser enchaîner par de *prétendus principes* et par des *abstractions funestes*, et dit : « Qu'entend-on par la constitution? » Est-ce la souveraineté du peuple, la » liberté, l'égalité, la division et l'indépendance des pouvoirs? J'y jure obéissance; je veux conserver ces bases » sacrées : mais rappelez-vous que c'est » au nom de la liberté qu'un directoire » criminel vous demanda d'attenter à la » liberté publique. » On connaît les résultats de cette fameuse séance : l'un des plus importants pour M. Cornudet fut sa nomination à la dignité de sénateur, qui fut la suite immédiate du dévouement qu'il avait montré. En 1803, il fut chargé de l'or-

ganisation des sénatoreries du ci-devant Piémont; il obtint l'année suivante celle de Rennes, et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur. Il fut encore élu, en 1804, membre du conseil d'administration du sénat; et, le 4 novembre, il présenta à Buonaparte le collége électoral de la Creuse qu'il présidait, et lui adressa un discours ampoulé, dans lequel il vanta les talents incomparables du *héros*, et *comme administrateur* et *comme conquérant*. Il fut, pendant plusieurs années, membre et rapporteur de la commission du sénat chargée d'examiner la régularité des élections à la chambre des députés. Au commencement de 1814, M. Cornudet fut nommé commissaire extraordinaire dans les départements des Pyrénées pour y prendre des mesures tendant à soutenir le pouvoir chancelant de Buonaparte; ce dont il s'acquitta avec beaucoup de zèle. Cependant M. Cornudet adhéra, l'un des premiers, aux événements de 1814, fut créé pair par le Roi le 4 juin; mais l'ayant été aussi par Buonaparte le 2 juin 1815, il fut exclu de la chambre des pairs par une ordonnance royale du 24 juillet suivant. Ses opinions avaient paru assez sages, pendant cette dernière session. A la séance du 22 juin, il parla fortement en faveur de l'établissement d'un gouvernement provisoire, contre l'opinion de ceux qui voulaient qu'on proclamât Napoléon II. « Ses droits » sont assez consacrés par l'abdication de » Napoléon, dit-il; mais il est captif, et » l'établissement d'un gouvernement pro- » visoire est seul capable d'assurer la sû- » reté publique et l'indépendance natio- » tionale. » Deux jours après, il s'opposa encore, avec MM. Latour-Maubourg et Boissi-d'Anglas, aux dispositions révolutionnaires qu'on voulait introduire dans le projet de loi relatif aux mesures de sûreté générale. A.

CORNWALLIS (WILLIAM), amiral anglais, né le 25 février 1744, est le quatrième fils de Charles, comte de Cornwallis, pair d'Angleterre, et d'Elisabeth, fille de lord vicomte Townshend. Destiné de bonne heure au service de la marine, il commença sa carrière comme aspirant sur le *Newark*, qui le transporta en Amérique, où il fut présent à toutes les affaires qui eurent lieu avec les Français, et entre autres à la prise de Louisbourg. En 1759, il servait sous les ordres de l'amiral Howe, et se trouva à la victoire remportée sur l'amiral de Conflans à l'embouchure de la Vilaine. Après avoir servi dans la Méditerranée avec le capitaine Digby, William Cornwallis fut nommé lieutenant, à l'âge de 17 ans, sur le vaisseau pavillon de l'amiral sir Charles Saunders. Il eut en 1762 le commandement du sloop la *Guèpe*, avec le grade de lieutenant de vaisseau; et, en 1765, il fut nommé capitaine, et obtint le commandement du *Prince Edward*. Il dut cet avancement rapide à la haute idée qu'il avait donnée de son courage et de ses talents, dont il fournit encore des preuves dans la guerre des Etats-Unis d'Amérique. Il y commanda d'abord le *Lion*, de 64 canons, sous les ordres de l'amiral Byron, chargé de renforcer l'amiral Howe. Ce vaisseau fut tellement maltraité dans le combat que l'amiral Byron livra au comte d'Estaing, qui venait de s'emparer des îles de St.-Vincent et de la Grenade, qu'il fut forcé d'aller se radouber au port royal de la Jamaïque. Après s'être rétabli, Cornwallis fut détaché avec une petite escadre de trois vaisseaux de ligne pour croiser au vent de la Jamaïque: il y soutint, le 20 avril 1780, un combat honorable, mais sans succès, contre le chef d'escadre Lamothe-Piquet, chargé par le comte d'Estaing de protéger un convoi qui se rendait à Saint-Domingue, et qui réussit à y entrer. Cornwallis revint en Angleterre avec le *Lion*, et se trouva au secours de Gibraltar, sous l'amiral Darby, en 1781. Peu après, il fut nommé commandant du *Canada*, de 74 canons, et renvoyé aux Indes occidentales, sous les ordres d'un amiral plus heureux et plus habile, sir Samuel, maintenant lord Hood. De la baie de Carlisle dans l'île des Barbades, sir Samuel Hood fit voile pour Antigue, où, après avoir pris le général Prescot et quelques troupes, il vint livrer bataille au comte de Grasse, qui commandait une flotte française destinée à agir de concert avec le marquis de Bouillé. Il espérait forcer aussi ce dernier, qui, après s'être emparé de St.-Eustache, menaçait la forteresse de Brimstonhill dans l'île St.-Christophe, à lever le siége de cette place. Cornwallis se fit distinguer dans cette affaire, dont le résultat ne fut cependant pas à l'avantage de sa nation, puisque le marquis de Bouillé réussit à prendre la forteresse à la vue des Anglais, dont la flotte eut

toutes les peines du monde à s'échapper. Cornwallis se trouva ensuite au combat qui se donna, le 9 avril 1782, auprès de la Dominique, entre la flotte anglaise commandée par l'amiral Rodney, ayant sous lui le contre-amiral Hood, et la flotte française, commandée par le comte de Grasse et les amiraux Bougainville et Vaudreuil. Cornwallis, ayant attaqué le vaisseau la *Ville de Paris*, monté par M. de Grasse, contribua à le faire rendre au *Harfleur* que montait le contre-amiral Hood. Il reçut à ce sujet un témoignage fort honorable de M. de Grasse lui-même, qui déclara que le *Canada* l'avait plus embarrassé que tous les autres vaisseaux contre lesquels il se battait. A la paix de 1783, Cornwallis retourna dans sa patrie, où son souverain, pour lui témoigner sa satisfaction particulière, lui donna le commandement du yacht royal la *Charlotte*. En 1789, il montait la *Couronne*, et faillit faire naufrage. Peu d'années après, il fut pourvu d'un commandement très honorable en temps de paix, et qui procure, en temps de guerre, une grande fortune, celui de la station des Indes orientales, dont le commandant, outre des appointements considérables, reçoit des cadeaux immenses (1) des états de l'Inde, habitués à traiter un commandant anglais avec le même respect et les mêmes égards que s'il était prince souverain. Cornwallis se rendit de suite à son poste, à bord de la *Couronne*, avec le titre de commodore. Les effets de la révolution française commençaient alors à se faire sentir, non seulement sur le continent de l'Europe, mais encore dans la Grande-Bretagne; et une guerre paraissait inévitable : mais avant qu'elle éclatât, les commandants anglais s'emparèrent de Chandernagor, Carical, Yanam, et de toutes les petites factoreries françaises dans l'Inde, ainsi que de plusieurs vaisseaux de cette nation. Le commodore Cornwallis reçut l'ordre de coopérer avec sa flotte à l'attaque de Pondichéri, qui ne pouvait être assiégé que suivant toutes les règles de l'art. Après une vigoureuse résistance, cette place, bloquée par terre et par mer, ayant perdu l'espoir de recevoir aucun secours, se rendit le 28 août 1793. A l'expiration du temps accoutumé pour la station de l'Inde, le commodore Cornwallis retourna en Angleterre, à bord du *Phénix*. Il avait été nommé contre-amiral de l'escadre blanche en février 1793. En 1794, il obtint le rang de vice-amiral de l'escadre bleue; et, en 1795, il servait dans la flotte du Canal, ayant son pavillon sur le *Royal Souverain*, de 100 canons. Il en fut détaché avec une escadre composée du *Royal-Souverain*, de quatre vaisseaux de soixante-quatorze et de quatre frégates pour harceler les Français, intercepter leurs convois, et empêcher la sortie de leurs bâtiments. Il fit une retraite simulée devant la flotte française qu'il attira à cent lieues de la côte, où elle combattit avec un extrême désavantage le 23 juin Peu de temps après, les lords de l'amirauté nommèrent Cornwallis au poste important de commandant en chef dans les Indes occidentales. En conséquence, il fit voile pour sa destination sur le *Royal-Souverain :* mais ayant été désemparé auprès des Sorlingues, il jugea convenable de retourner en Angleterre; et sur l'ordre qui lui fut donné d'aller reprendre son commandement à bord de la frégate l'*Astrée*, il refusa d'obéir à cause du mauvais état de sa santé. Les lords de l'amirauté, peu satisfaits de cette excuse, donnèrent des ordres pour qu'il fût traduit devant une cour martiale, qui s'assembla à Portsmouth, le 8 avril 1796, sous la présidence du vieux amiral comte Howe : cette cour acquitta Cornwallis. Quoiqu'il eût ôté son pavillon du *Royal-Souverain*, il fut nommé amiral de l'escadre bleue en 1799; mais il refusa de prendre aucun commandement tant que l'amirauté conserverait le même président. Lorsque le comte de St.-Vincent eut obtenu cette place, Cornwallis fut nommé commandant en chef de la flotte du Canal, sur laquelle repose, en temps de guerre, la sûreté de l'Angleterre. Il arbora en conséquence son pavillon en février 1801, à bord de la *Ville de Paris*, et surveilla les ports principaux de France avec tant de soin, qu'il fut impossible à aucun bâtiment de guerre d'en sortir tant que dura ce blocus. Depuis la paix d'Amiens, il a vécu dans la retraite. Z.

CORRÊA DE SERRA (JOSEPH FRAN-

(1) Pour donner une idée de la munificence des princes asiatiques, il suffira de dire que le dernier nabad d'Arcot avait coutume de faire présent au capitaine de la frégate qui escortait les pélerins à la Mecque, d'un diamant de grand prix, outre une somme d'argent montant à environ 3000 liv. sterl. (75,000 fr.)

différents départements, et donna à M. Corry une place vacante dans l'artillerie. Cette faveur changea entièrement les dispositions de ce député, qui, ayant continué d'occuper des emplois lucratifs sous les divers vice-rois, appuya constamment les mesures des ministres. En 1799, il se prononça pour la réunion de ce pays à l'Angleterre, et contribua puissamment à l'acte parlementaire qui la consomma en 1801. A la suite d'un discours dans lequel il développait les avantages de cette mesure, il accusa M. Grattan d'être l'un des auteurs des écrits répandus en Irlande pour échauffer les esprits contre l'union. Celui-ci, l'un des hommes les plus véhéments du parti de l'opposition, l'accusa, à son tour, d'avoir changé d'opinion par intérêt, et de s'être vendu au ministère. Cette querelle politique dégénéra en une querelle particulière, qui se termina par un duel. M. Corry, blessé, reçut de son adversaire toutes sortes de marques d'estime. Après la réunion, il passa dans la chambre des communes de la Grande-Bretagne, et continua de s'y montrer dévoué au ministère. Z.

CORRY (THOMAS), Irlandais domicilié en France, a publié le *Guide du fabricant* ou *Principes théoriques et pratiques des manufactures de coton, applicables à toutes les fabriques d'étoffes de soie, lin, laine ou chanvre*, Paris, 1811, in-8°. La société d'encouragement a fait, en février 1810, par l'organe de M. Bardel, un rapport très favorable sur cet ouvrage qui laisse bien en arrière les traités volumineux de Paulet et de Rolland de la Platière sur cet objet. Duncan a publié en Angleterre, en 1808 et 1809, un traité sur le tissage; mais cet ouvrage ne renferme que les principes élémentaires de cet art si important à l'industrie. M. Corry n'a composé son livre qu'après avoir examiné lui-même les manufactures d'Irlande, d'Angleterre et d'Ecosse, et celles des Etats-Unis d'Amérique et des Indes. A. S.

CORSIN (ANDRÉ-PHILIPPE, baron), maréchal-de-camp depuis le 20 septembre 1809, est né le 30 juillet 1773. Enrôlé comme simple soldat, il passa par tous les grades jusqu'à celui de chef de bataillon du 12ᵉ régiment d'infanterie légère, et fut décoré de la croix d'officier de la Légion-d'honneur, le 8 avril 1807, à la suite de la bataille d'Eylau, où il s'était distingué. Parvenu au grade de colonel du 4ᵉ. régiment, il se signala de nouveau à la bataille de Burgos, en Espagne; et sa conduite, en cette occasion, lui valut le titre de commandant de la Légion-d'honneur, le 12 septembre 1808. Nommé général de brigade, il fut chargé d'agir, en 1811, contre l'armée de Galice, contribua plusieurs fois à la défaite de cette armée, et fut blessé grièvement au mois d'août. Il prêta serment de fidélité à l'empereur le 2 février 1812, en qualité de général de brigade, et fut nommé par le Roi, chevalier de Saint-Louis, le 20 août 1814. Cet officier distingué et couvert d'honorables blessures commandait pour le Roi à Antibes, lorsque, le 1ᵉʳ. mars 1815, quinze hommes se présentèrent, au nom de Buonaparte, pour qu'il les laissât entrer dans cette place. Il les reçut en les faisant désarmer, et fit ensuite arrêter deux officiers qui vinrent le sommer de rendre Antibes à Buonaparte. Dans le mois de juin suivant, le général Corsin commandait une division d'infanterie, au deuxième corps de la grande-armée. S. S.

CORSINI (Le prince). Buonaparte le nomma comte de l'empire, sénateur et commandant de la Légion-d'honneur. Au mois d'avril 1814, il adhéra à tous les actes du sénat, tendant à la déchéance de Buonaparte et au rappel de S. M. Louis XVIII. Exclu du sénat comme étranger, il reprit le titre de prince, et rentra sous les lois du grand-duc de Toscane, son souverain, qui l'a appelé à son conseil-d'état. Y.

CORVETTO (Le comte), né à Gènes, fut d'abord avocat dans cette ville, et eut pour maître l'habile jurisconsulte Hyacinthe Mezzola, attaché particulièrement au sénat de la sérénissime république, avant la révolution de 1795. Cette révolution offrant au disciple le moyen de se distinguer, il se joignit au parti qui la desirait et à la tête duquel s'était mis le sénateur Serra. M. Corvetto exalta alors les avantages de la révolution française; et il excita ses compatriotes à laisser entrer en Italie l'armée de Buonaparte. Lors de la création de la nouvelle république ligurienne, il en fut un des trois directeurs. Il occupait encore la même dignité, lorsqu'en 1805 Buonaparte, après s'être fait couronner roi d'Italie, se rendit à Gènes, pour y déclarer la Ligurie partie intégrante de son empire. M. Corvetto vint à Paris, où il fut nommé

conseiller d'état, et reçut, de l'empereur, des témoignages de confiance et d'estime qui alarmèrent les courtisans. Il fut souvent envoyé, avec Maret, porter des projets de décret au corps législatif, et les y appuya avec zèle et éloquence. M. Corvetto fit participer à son crédit, son gendre Schiaffino, qui devint membre du conseil des prises. Le prince de Talleyrand avait toujours eu pour lui beaucoup de bienveillance : il lui montra le même intérêt en 1814, lors de l'arrivée du Roi; et, après avoir été naturalisé français, M. Corvetto fut appelé au conseil-d'état. Buonaparte, revenu de l'île d'Elbe, le nomma aussi l'un de ses conseillers-d'état; mais il ne siégea point au conseil, et se retira à la campagne pour cause de santé. Le Roi, à son second retour, rendit à M. Corvetto ses fonctions de conseiller-d'état en service ordinaire. Le 9 juillet 1815, S. M. le nomma membre d'une commission chargée de subvenir aux réquisitions demandées par les armées coalisées, de les proportionner aux besoins, et d'en assurer le remboursement aux personnes sur lesquelles elles seraient tombées. Peu de temps après, S. M. lui confia le portefeuille des finances. Le comte Corvetto, en sa qualité de ministre, parla souvent dans les deux chambres, sur les projets de loi financiers qui y furent discutés. Le 3 novembre 1815, il annonça à la chambre des députés l'annulation de la loi du 8 floréal an XI (27 avril 1803), qui assujétissait à un droit spécial les denrées coloniales françaises, réexportées par mer, et proposa un autre mode d'organisation. Le 19 décembre, il exposa les motifs de deux projets de loi, dont l'un avait pour objet le recouvrement provisoire, sur les rôles de 1815, des quatre premiers douzièmes des contributions de 1816 : l'autre était relatif à la création d'inscriptions sur le grand-livre de la dette publique, en exécution du traité du 29 nov. dernier. Quelques jours après il donna communication du projet de loi générale de finances pour 1816. Après avoir rappelé les maux qui étaient venus fondre sur la France : « Le gouvernement légitime, » reparaissant au milieu de ce conflit d'ad- » versités, n'a pu, dit-il, faire éprouver » immédiatement l'influence de son re- » tour. Sa voix pacifique n'a pu tout de » suite être entendue, au milieu du tu- » multe des armes et de la désolation » des peuples; mais vous le savez, Mes- » sieurs, le Roi, avec des Français, ne » désespère pas du salut de la patrie. » Nous ne déshonorerons point notre mal- » heur, en le faisant servir de prétexte à » un manque de foi. Si la situation des » finances est changée, la probité de la » nation, soutenue par celle du Roi, est » invariable. » Le 15 mars, le ministre des finances parut de nouveau à la tribune pour y combattre M. Brennet, qui s'était étendu sur les embarras et les difficultés de notre situation présente. « Je » présume, dit-il, que l'honorable mem- » bre pourra fournir des données au gou- » vernement pour rectifier sa marche ou » réformer les abus : mais il est bien cer- » tain qu'il a commis de grandes erreurs » de fait. L'année 1815 n'a pas été si dé- » sastreuse qu'on le pense. Nous voyons » le Roi s'affermir sur son trône, l'inté- » rieur se calmer, trois cent mille soldats » licenciés, rentrant dans leurs foyers, » se mariant en grande partie, redeve- » nant citoyens. Pas une insurrection, » pas un désordre grave, pas un mou- » vement qui soit de nature à troubler » la tranquillité publique, à donner des » alarmes pour la sûreté du trône et le » maintien de l'édifice social en France. » Après cette discussion de finances, » nous toucherons à une époque plus » heureuse. Votre commission et le mi- » nistère ont rivalisé d'efforts pour arri- » ver à ce but. Si nos opinions sont di- » verses, notre but est commun; nous » partageons tous les sentiments de la » commission qui vous a présenté son » excellent rapport : mais il est des points » importants sur lesquels nous ne pou- » vons être d'accord avec elle. » M. Corvetto dit ensuite que la loi de 1814 était irrévocable, et qu'on ne pouvait retirer le gage qui avait été donné par cette loi aux créanciers de l'ancien arriéré. « Les biens des communes ont été, dit-il, » considérés, mal-à-propos, comme des » propriétés particulières; ils appartien- » nent à l'Etat, qui se compose de la » réunion de toutes les communes. » Le 23 du même mois, il présenta à la chambre, des dispositions nouvelles, à la place de celles qui concernaient le paiement des créances arriérées dans le projet de loi de finances du 23 septembre 1814, tendant à régulariser la répartition de l'emprunt des cent millions. Après avoir fait observer que cette disposition nouvelle ne pouvait contrarier la volonté royale :

» Je viens ajouta-t-il, de parler de la volonté du Roi; je me rappelle qu'un orateur distingué, dans un discours brillant d'éloquence, a observé que nous ne parlions que trop souvent des intentions de S. M. J'ai de fortes raisons de penser que dans le gouvernement monarchique de la France, parler de la volonté royale, c'est invoquer une puissance paternelle. Si, dans nos formes représentatives, parler du Roi est un défaut, on en corrigera difficilement les Français. » Le 20 avril suivant, M. Corvetto présenta aux délibérations de la chambre, un projet de loi dont l'objet était de révoquer un décret de l'assemblée constituante qui avait annulé l'acte d'engagement de l'ancienne baronnie de Fénestrange, concédée au duc de Polignac, le 4 juin 1782, moyennant une somme d'un million deux cent mille francs versée dans le trésor royal. Dans la séance du 12 décembre 1816, le comte Corvetto demanda que le gouvernement fût autorisé à percevoir provisoirement les quatre premiers douzièmes de l'impôt direct de 1817, d'après les cotes de 1816. A.

CORVISART DES MARETS (Le baron JEAN-NICOLAS) est né à Gricourt en Vermandois, d'une ancienne famille. Après avoir été reçu docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, il fut nommé médecin des pauvres de la paroisse St.-Sulpice; et ce fut dans cet emploi qu'il commença à établir sa réputation d'excellent praticien. On lui refusa la place de médecin de l'hôpital que Mme. Necker venait de fonder, parce qu'il ne voulait point porter la perruque. En 1788, il succéda à Desbois de Rochefort dans la place de médecin de l'hôpital de la Charité, où il continua l'enseignement clinique qu'avait commencé son prédécesseur, et eut tant de succès dans cette partie, qu'on peut dire qu'il est le fondateur de ce genre d'enseignement en France. M. Corvisart fut nommé professeur de médecine clinique aux nouvelles écoles de médecine; et en 1797, il obtint la chaire de médecine du collége de France. Il jouit à juste titre de la réputation du plus habile praticien de son temps. Buonaparte n'était que premier consul lorsque M. Corvisart fut nommé médecin du gouvernement : il obtint cet emploi à la suite d'un traitement qu'il dirigea avec beaucoup d'habileté pour guérir le consul d'une gale répercutée. Une maladie grave l'empêche en ce moment de continuer l'exercice de sa profession. Il a publié : I. *Eloge de Desbois de Rochefort*, en tête de la *Matière médicale* de ce médecin, publiée en 1785, 3 vol. in-8o. II. *Aphorismes sur la connaissance et la cure des fièvres, publiés par Max. Stoll*, traduits en français, avec le texte latin, 1797, in-8o. III. *Notice sur Bichat*, 1802, in-8o. IV. *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis chronicis, excerpti ex Hermanno Boerhaave*, 1802, 1 vol. in-8o., sans nom d'auteur. Les trois lettres initiales J.-N. C. se trouvent à la fin du *monitum* qui précède l'ouvrage. V. *Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux*, seconde édition, 1811, in-8o. (la première est de 1806), ouvrage traduit en anglais par C.-H. Hebb, Londres, 1816, in-8o., qui valut à l'auteur une mention honorable au concours pour les prix décennaux en 1810. M. Hallé, rapporteur de la commission, termine ainsi son rapport : « Sur soixante-seize observations présentées comme preuves à l'appui des principes établis dans le *Traité des maladies du cœur*, soixante-huit sont propres à l'auteur. La plupart ont été faites sur des maladies essentiellement incurables ou devenues telles, et par conséquent suivies de l'ouverture des corps. Ces ouvertures sont présentées dans tous leurs détails, précédées de l'histoire exacte de la maladie, comparées avec tous ses phénomènes : elles ont toutes été faites dans l'amphithéâtre de l'hospice clinique de la Charité, sous les yeux d'un grand nombre d'élèves qui avaient suivi les maladies dans tous leurs développements. M. Corvisart s'est prescrit de ne faire entrer dans son ouvrage que des observations qui eussent ce genre d'authenticité; c'est pourquoi la doctrine en est aussi saine que la composition en est nouvelle et sagement ordonnée. » Depuis la présentation de ce rapport, M. Corvisart a publié un ouvrage vraiment classique, sa *Traduction* et son *Commentaire de la Méthode d'Avenbrugger pour connaître les maladies internes de la poitrine par la percussion*, Paris, 1808, 1 vol. in-8o. Il a été, pendant long-temps annoncé comme l'un des collaborateurs au *Journal de méde-*

cine de MM. Leroux et Boyer; mais il n'y a jamais rien inséré. Étant membre de l'Institut, il a été nommé membre de l'académie des sciences (2e. section, médecine et chirurgie), par ordonnance du Roi du 21 mars 1816. A.

COSMAO-KERJULIEN (Le baron), contre-amiral, né en Bretagne, servit d'abord dans la marine marchande, et devint lieutenant de vaisseau et de port. La révolution lui ayant fourni l'occasion de se faire connaître, il parvint au grade de capitaine, et montra dans tous les combats qu'il eut à soutenir, un sang-froid et une présence d'esprit à toute épreuve. Nommé contre-amiral au mois de mai 1806, il fut chargé, en 1810, à Toulon, du commandement d'une division. Il était employé à Anvers lorsque les événements de 1814 culbutèrent Buonaparte. Le baron Cosmao fut fait chevalier de Saint-Louis, le 5 juillet 1814. Buonaparte, revenu de l'île d'Elbe, le nomma pair le 2 juin 1815. Depuis le retour du Roi, il est resté sans fonctions. S. S.

COSSÉ-BRISSAC (DE). *V.* BRISSAC.

COSTA (LOUIS), docteur en droit et antiquaire à Turin, est élève du savant professeur d'histoire, M. Vernazza de Freney, conservateur de la bibliothèque royale de cette ville. Il a publié : I. Un *Recueil de chartes* et une *Chronique* concernant la ville de Tortone (*Chartarium Dertonense*, et *Cronaca di Tortona*), Turin, 1814, in-4°. M. Bossi en a donné un extrait intéressant dans le *Magasin encyclopédique*, tom. IV, 1815. II. Des poésies inédites de Bandello, dédiées à Marguerite de France, fille de François Ier., sous le titre de *Alcuni frammenti delle rime di Bandello*, ibid., 1816, in-8°. Il s'occupe aussi d'une édition des poésies de Luca Valenziano de Tortone, l'un des meilleurs imitateurs de Pétrarque. M. Louis Costa est, en outre, habile dessinateur-calligraphe. Il a reproduit sur velin, pour M. Vernazza, un *specimen* du fameux manuscrit d'Arone, aujourd'hui à la bibliothèque de Turin, et où se trouve le nom de l'abbé Gersen, prétendu auteur de l'*Imitation*. Mais M. Vernazza, reconnaissant avec raison, que le dessin le plus fidèle ne pouvait atteindre à l'exactitude d'un *fac simile*, a fait graver un calque des mêmes pages de ce manuscrit, pour mettre les bibliographes à portée de décider la question de l'antiquité de son écriture, et a revu, lui-même, les planches gravées, dont il a gratifié l'auteur d'une dissertation sur cette question (M. Gence), comme il a fait don à un autre dissertateur (M. Napione), du dessin de M. Costa. E.

* COSTAZ (Le baron LOUIS), né à Belley dans le Bugey, le 17 mars 1767, fut d'abord professeur de mathématiques, se rendit à Paris dans les premières années de la révolution, et fut employé dans les bureaux de la commission des arts et manufactures, pendant le régime conventionnel. Il suivit Buonaparte en Égypte, y fut membre de l'Institut créé par ce général, et revint avec lui en France. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut nommé membre du tribunat. Le 9 décembre de la même année, il y présenta un rapport pour l'approbation du traité de paix conclu avec la Russie, et releva, comme inconvenante, l'expression de *sujets*, employée dans la teneur de ce traité, pour désigner, sans distinction, les individus soumis aux deux gouvernements. Au mois de mai 1804, M. Costaz vota pour que Buonaparte fût déclaré empereur, et réfuta le discours prononcé par Carnot contre cette proposition. On remarquait le passage suivant dans le discours de M. Costaz : « La restauration de la dy-
» nastie détrônée serait un fléau, dont les
» ravages du *terrorisme* ne nous ont pré-
» senté qu'une pâle image : ses partisans
» ne l'ont jamais conçue autrement que
» comme le bouleversement de tout ce
» qui a été fait depuis le mois de mai
» 1789; comme la proscription et le sup-
» plice de tous ceux qui ont coopéré à la
» révolution; et la suite de tant de spo-
» liations et de meurtres serait un état
» plus affreux encore, puisqu'il rendrait
» le gouvernement de la France à des
» princes abrutis par l'orgueil et par la
» mollesse, stupides au point que le
» seul fruit qu'ils aient tiré de leur mal-
» heur, est de se reprocher de n'avoir
» pas été assez fidèles aux maximes qui
» les ont perdus, et de ne les avoir pas
» outrées. Ces princes, ayant la cons-
» cience de leur incapacité à gouverner
» des hommes raisonnables et éclairés,
» voudraient façonner des hommes pro-
» pres à être gouvernés par eux, c'est-à-
» dire des hommes qui n'auraient plus
» rien d'humain que la forme régulière,
» et qui, dépouillés de leurs facultés in-

» tellectuelles, pourraient, comme un vil » bétail, être conduits sans effort d'in- » telligence. Toute la puissance du gou- » vernement serait employée à étouffer » les lumières, etc. » Peu de jours après ce discours, M. Costaz fut nommé préfet de la Manche, et membre de la Légion-d'honneur. Devenu ensuite intendant des bâtiments de la couronne, il présida, le 11 janvier 1812, le collége électoral du département de l'Ain, fut appelé au conseil-d'état, le 3 avril 1813, et nommé, le 20 novembre, directeur-général des ponts-et-chaussées. Le 11 avril 1814, il donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte et au rétablissement des Bourbons sur le trône de France, et fut nommé, par le Roi, conseiller-d'état honoraire, le 29 juin. Buonaparte l'envoya comme commissaire extraordinaire dans les départements du Nord en avril 1815. —Costaz (Claude-Anthelme), frère cadet du précédent, fut long-temps chef de la division des fabriques et des arts au ministère de l'intérieur, et à la direction-générale des manufactures et du commerce; il a publié : *Mémoire sur les moyens qui ont amené le grand développement que l'industrie française a pris depuis vingt ans*, 1816, in-8°. — Costaz, frère aîné des précédents, était curé de la paroisse de la Madelène de Paris, après la signature du concordat, lorsqu'il fut nommé évêque de Nanci en octobre 1810. A.

COSTE (Jean-François), premier médecin des armées, membre du conseil de santé militaire, et médecin en chef de l'hôtel des Invalides; est né à Ville, dans le Bugey, le 4 juin 1741. Après avoir étudié la médecine à Paris, où il fut disciple du célèbre Petit, il se fit recevoir docteur à l'université de Valence. En 1768, le gouvernement le chargea du traitement d'une maladie épidémique qui désolait le pays de Gex. Au bout de trois ans de services gratuits, il fut nommé médecin de l'hôpital militaire de Versoy, par le crédit de Voltaire auprès du duc de Choiseul. On a imprimé, dans la correspondance de Voltaire, le placet que cet homme célèbre adressa au duc en faveur du jeune médecin. En 1772, M. Coste fut nommé médecin de l'hôpital militaire de Nanci. Indigné des malversations qui régnaient dans l'administration de cet hôpital, il donna sa démission motivée, et passa en la même qualité à l'hôpital de Calais, alors très important. En 1780, il fut nommé premier médecin de l'armée française en Amérique, sous les ordres du comte de Rochambeau. C'est pendant cette guerre que M. Coste déploya les talents qui l'ont placé au premier rang des médecins militaires. Il reçut les témoignages d'estime les plus flatteurs de son général, qui resta toujours son ami, ainsi que ceux de Washington et de Franklin. M. Coste obtint un brevet de médecin de la marine, et une pension de 3000 francs, en récompense de ses services en Amérique. En 1784, le Roi le nomma médecin consultant de ses camps et armées, et l'appela à Versailles, où il fut chargé de la correspondance avec les chirurgiens militaires. En 1785, il devint inspecteur des hôpitaux, et, en 1788, premier médecin du camp de Saint-Omer, commandé par le prince de Condé. Cette même année, il fut nommé membre du conseil de santé des armées. Depuis, ce médecin a constamment fait partie de tous les conseils et inspections de santé militaires établis près le ministre de la guerre. Il n'en faut excepter que la réunion connue sous le nom de *commission de santé*, établie en 1793. Le ministre Bouchotte n'y nomma point M. Coste; mais bientôt la Convention elle-même le rappela à des fonctions où il s'était constamment rendu utile. En 1790, il fut nommé maire de Versailles, et n'accepta ces fonctions, étrangères à ses goûts, que par respect pour le desir manifesté par Louis XVI. On connaît les difficultés qu'il eut à vaincre, et les dangers qu'il courut dans cette place, où il resta pendant deux ans. Dans le même temps, le comité de salubrité de l'assemblée constituante l'avait appelé à ses séances pour éclairer ses travaux. M. Coste a, pendant les longues guerres qui viennent enfin d'avoir un terme, rempli d'importantes missions relatives à la santé des troupes, dans l'intérieur, en Allemagne et en Italie. Pendant cinquante ans consacrés au service de santé militaire, son zèle ne s'est jamais démenti. On a souvent confondu ses écrits avec ceux d'autres écrivains du même nom. Eloy attribue à celui qui est l'objet de cet article, des ouvrages qu'il n'a point composés; et cette erreur a été répétée dans d'autres ouvrages bibliographiques. Voici la liste exacte des écrits de M. J.-F. Coste : I. Deux *Mémoires sur l'épidémie*

du pays de Gex, 1763, in-8°. II. *Eloge de M. Pierrot, membre de l'académie de chirurgie*, Nanci, 1773, in-8°. III. *Essai sur les moyens d'améliorer la salubrité du séjour de Nanci*, couronné par l'académie de cette ville, Nanci, in-8°., 1774. IV. *Du genre de philosophie propre à l'étude et à la pratique de la médecine*, Nanci, in-8°., 1774. V. *Des avantages de la philosophie relativement aux belles-lettres*, Nanci, in-8°., 1774. VI. *OEuvres du docteur Mead*, trad. de l'anglais et du latin, 2 vol. in-8°, Bouillon, 1774. VII. *Eloge de M. Capers*, Nanci, 1775, in-8°. VIII. *Physiologie des corps organisés*, traduite du latin du botaniste Necker, Bouillon, 1775. IX. *Essai botanique, chimique et pharmaceutique sur la substitution des substances indigènes aux exotiques*, couronné par l'académie de Nanci (conjointement avec M. Villemet), Nanci, 1775, in-8°. X. Quatre *Lettres à M. Paulet*, *pour servir de réponse au Factum de celui-ci*, Cantorbéri, 1776, in-8°. C'est une discussion critique, remplie de chaleur et d'érudition. XI. *Compendium pharmaceuticum militaribus Gallorum nosocomiis in orbe novo boreali adscriptum*, Newport, 1780, in-12. XII. *Mémoire sur l'asphixie*, démandé par la société humaine de Philadelphie à l'ambassadeur de France, traduit en anglais, Philadelphie, 1780. XIII. *De antiquâ medicâ philosophiâ orbi novo adaptandâ*, Leyde, in-8°., 1780. XIV. *Du service des hôpitaux militaires rappelé aux vrais principes*, Paris, 1790, in-8°. XV. *Vues générales sur les cours d'instruction dans les hôpitaux militaires*, Paris, 1796. XVI. *Notice sur les officiers de santé morts à l'armée*, etc., in-12, Augsbourg, 1806. XVII. *De la santé des troupes*, in-8°., 1806, (conjointement avec M. Percy.) Outre ces écrits, M. Coste a composé, par ordre du ministre de la guerre, un grand nombre de Mémoires et d'Instructions sur les différentes branches du service de santé militaire. Il a aussi rédigé quelques articles du *Dictionnaire des sciences médicales*. M. Coste est membre de la société de médecine de Londres, de l'académie Joséphine de Vienne, de la plupart des académies et sociétés scientifiques d'Europe et d'Amérique. Il a été nommé chevalier de la Légion-d'honneur lors de l'institution de l'ordre; puis officier. En 1814, le Roi l'a élevé au rang de commandant, et lui a donné le cordon de Saint-Michel. M. Coste a été désigné, par ordonnance du 9 novembre 1815, membre de la commission chargée de rendre compte au Roi de l'état de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie.
F.

COSTÉ (Jean-Charles-Marie), né le 30 janvier 1753, commissaire près l'administration municipale du Havre, où il était notaire, fut nommé, en mars 1799, député de la Seine-Inférieure au conseil des cinq-cents. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il passa au tribunat, y fut élu président le 21 juin 1803, en sortit avec le tiers éliminé cette année, et fut appelé, le 20 août 1804, au corps législatif, par le sénat, sur la présentation du collége électoral de son département. Il fut nommé, par Buonaparte, sous-préfet de Dieppe, en mai 1815. — Costé (C.), né à Baïonne, a publié : I. *Nouvelles inédites de Cervantes et autres auteurs espagnols*, 1802, 2 vol. in-12. II. *Essai sur de prétendues découvertes, dont la plupart sont âgées de plusieurs siècles*, 1804, in-8°. III. *Mémoires de Mlle. Dumesnil*. (Voy. *la Biographie universelle* au mot Dumesnil.) S. et Ot.

COSWAY (Mistriss Marie), fille de M. Hadfield, propriétaire d'une auberge de Livourne très fréquentée par les Anglais, se fit remarquer par sa beauté, son esprit et ses talents. Elle épousa M. Cosway, l'un des meilleurs peintres en miniature d'Angleterre, et se livra aux inspirations de son génie, qui la portaient à peindre l'histoire. Elle acquit une très grande célébrité; et son atelier était le rendez-vous des personnages les plus illustres, qui se faisaient honneur d'être comptés au nombre de ses amis. Mistriss Cosway a fait les portraits de plusieurs personnages distingués; elle s'est aussi appliquée à la gravure. Pendant son séjour à Paris, elle avait formé le dessein de faire une suite de copies de tous les tableaux du Musée, en les accompagnant de notices historiques sur les tableaux et sur leurs auteurs. Cette entreprise a été en partie exécutée. Mistriss Cosway était enthousiaste du peintre français David, et ne pouvait souffrir qu'on n'eût pas pour cet artiste la même admiration. Après avoir perdu un enfant charmant qu'elle adorait, elle tomba dans une

profonde mélancolie, et se retira enfin dans un couvent près de Lyon. Z.

COTELLE (Louis-Barnabé), professeur à l'école de droit à Paris, a publié : I. *Observations sur le bail à rente et le bail emphytéotique*, 1802, in-8°. II. *Méthode du droit civil*, tome 1er., 1804, in-8°. III. *Traité des testaments, legs et fidéi-commis*, 1807, in-8°. IV. *Traité analytique des droits des enfants naturels reconnus*, 1812, in-8°. V. *Cours de droit français*, ou *Code Napoléon approfondi*, divisé en deux parties, 1813, 2 vol. in-8°. VI. *Notice sur la justice et l'intérêt de la France, comme des autres états de l'Europe, d'abolir le droit d'aubaine*, 1814, in-8°. VII. *Plan d'étude du droit pour commencer et suivre cette étude pendant le cours entier*, 1815, in-8°. VIII. *Considérations sur les substitutions en général*, 1815, in-8°. Ot.

COTTA (Jean George), l'un des libraires les plus considérables et les plus instruits de l'Allemagne, est docteur en droit à l'université de Tubingue, et fut envoyé à Paris, en 1799, avec une mission des états de Wurtemberg auprès du gouvernement français de ce temps-là. Son commerce est établi depuis longtemps à Tubingue et à Stuttgard. Il fut un des députés au congrès de Vienne, avec M. Bertuch, le 30 septembre 1814, par les libraires de l'Allemagne, pour solliciter une loi qui leur garantît le droit de propriété des ouvrages dont ils sont éditeurs, et prohibât rigoureusement la contrefaçon qui, jusqu'alors, avait été tolérée dans la plupart des états de l'empire germanique. M. Cotta demanda, par un second Mémoire en date du 1er. novembre, que la liberté de la presse fût reconnue *comme article de la constitution germanique*. Il fut élu membre des états de Wurtemberg lors de leur convocation en 1815, et il s'y prononça pour le rétablissement de l'ancienne constitution. A la séance du 9 avril, il demanda l'armement et l'organisation générale des habitants du Wurtemberg, et l'ouverture d'un emprunt afin de faire face aux dépenses de cet armement. Ce projet fut adopté et soumis au Roi. On assure qu'en juillet 1816, il a remis la somme de 30,000 écus en argent au célèbre Goëthe, pour la révision que cet écrivain fait de ses œuvres, dont il prépare une nouvelle édition. M. Cotta a annoncé, en 1816, un Dictionnaire historique en allemand, dont la plupart des articles seront traduits de la *Biographie universelle*. Il est éditeur de plusieurs auteurs classiques de l'Allemagne, tels que Goëthe, Schiller et Muller. C'était lui qui avait formé à Paris, en 1804, l'entreprise des *Archives littéraires*. D.

COTTON (De), né à Lyon, d'une famille noble, fut élu en septembre 1815, par le département du Rhône, membre de la chambre des députés. Le 7 novembre, il fut élu membre de la commission relative à des corrections à faire aux différens codes; et, le 12 décembre, à celle qui fut chargée d'examiner la loi d'amnistie, présentée par le gouvernement. M. de Cotton ne parut jamais à la tribune; mais il fit imprimer deux opinions qui attirèrent l'attention de la chambre. L'une sur la loi des élections, également contraire au projet des ministres et à celui de la commission, tendait au maintien *provisoire* du mode suivi aux dernières élections; l'autre sur le budget, quoique en contradiction sur divers points avec le projet des ministres, n'était pas conforme au projet de la commission, relativement aux bois du domaine qu'il voulait affecter à la caisse d'amortissement pour être aliéné en rachat de rente. Nommé, l'année suivante, président du collége électoral du même département, M. de Cotton fut réélu député pour la session de 1816. A.

COTTRET (L'abbé), docteur et professeur de la faculté de théologie, chanoine de l'église de Paris, et vicaire général de Coutances, fut, pendant plusieurs années, curé de Sanoy, près de Paris. Il a publié : I. *Discours pour l'anniversaire de la fête du couronnement de l'empereur, et de la bataille d'Austerlitz*, 1810, in-8°. II. *Considérations sur l'état actuel de la religion catholique en France, sur la nécessité et les moyens de la rétablir*, 1815, in-8°. M. Cottret a aussi donné des articles dans la *Biographie universelle*, et dans la *Gazette de France*. Ot.

COTUGNO (Dominique), professeur de médecine à l'université de Naples, a enrichi, par ses travaux et par ses écrits, les diverses branches de l'art de guérir et surtout l'anatomie, la physiologie et la pathologie. L'organe si délicat et si compliqué de l'ouïe fut le premier objet de ses recherches : I. *Dissertatio*

anatomica de aquæductibus auris humanæ internæ, Naples, 1761, in-8°., fig., ibid, 1775. Cet opuscule est un chef-d'œuvre d'exactitude; il contient plusieurs idées pleines de sagacité, des hypothèses ingénieuses et des découvertes réelles sur la structure de l'oreille interne et sur le mécanisme de l'audition. II. *De ischiade nervosâ commentarius*, ibid., 1754, in-8°., fig.; Vienne en Autriche, 1770, in-8°., avec une préface de Cranz, Venise, 1783, in-8°. Cette monographie excellente a été traduite en anglais, Londres, 1776, in-8°.; en allemand, Leipzig, 1792, in-8°. Ceux même qui ne conviennent pas, avec l'auteur, que la maladie consiste dans l'accumulation d'une lymphe âcre entre le nerf acoustique et son enveloppe, trouvent que les symptômes sont parfaitement dessinés, et la méthode curative très judicieuse. III. *De sedibus variolarum Syntagma*, Naples, 1769, in-8°.; Vienne, 1771, in-8°.; ibid., 1775. L'auteur nie l'existence des pustules varioleuses à l'intérieur des viscères, admise par une foule de pathologistes. IV. *Dello spirito della medicina*, discours académique prononcé en 1772, par Cotugno, dans l'amphithéâtre anatomique de l'hôpital des Incurables, inséré dans les *Memorie per i curiosi di medicina*. Cet illustre professeur a consigné dans plusieurs recueils périodiques l'observation curieuse d'un de ses disciples, lequel, disséquant une souris, et ayant touché avec la pointe du scalpel le nerf diaphragmatique de cet animal, ressentit une secousse si vive que sa main en fut engourdie. Ce phénomène d'électricité animale éveilla l'attention des physiciens, et devint, en quelque sorte, le prélude de la belle découverte qui a immortalisé le nom de Galvani. N.

COUBÉ (Jean-Charles), homme de loi, fut député du Tarn à l'assemblée législative, en 1791, et y siégea du côté droit. Voyant qu'on laissait impunis les auteurs de l'émeute du 20 juin 1792, dans laquelle la personne du Roi avait été si indignement insultée, il proposa, le 15 juillet suivant, que l'assemblée, en raison des troubles continuels des faubourgs, transportât le lieu de ses séances à Rouen, ou dans telle autre ville où elle serait respectée. Cette motion, appuyée par plus de 50 membres, fut rejetée: elle fut néanmoins imprimée avec la signature de M. Coubé et de ses collègues. Il a été employé dans les droits-réunis sous le gouvernement impérial; et il habite aujourd'hui la capitale, sans emploi connu. A.

COUCHERY (Victor), frère cadet du député au corps législatif, mort à Paris en 1814, naquit à Besançon vers 1770. Il était professeur d'humanités dans un collége, au commencement de la révolution, et servit ensuite en qualité d'officier sous les ordres du général Pichegru. Le maréchal Moncey, son compatriote, lui fit donner, après le 18 brumaire, une place de chef de bureau à l'inspection générale de la gendarmerie; mais il fut privé de cet emploi par un ordre de la main même de Buonaparte, alors premier consul. Ayant été impliqué, en 1804, dans l'affaire de Pichegru, Moreau et George, il fut acquitté, mais retenu en prison, où il resta dix ans sans interruption, et ne fut délivré qu'à l'époque de la restauration en 1814. M. Couchery devint alors censeur du *Journal des Débats*, et le fut ensuite de la *Quotidienne*; mais il a perdu ce dernier emploi en septembre 1816. Il a été nommé secrétaire-rédacteur de la chambre des députés au commencement de la même année. S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, l'a choisi pour son lecteur. D.

COUESSEN du BOIS-RIOU (Maurice) a publié : *Adresse au peuple français par un gentilhomme breton*, 1814, in-8°. On lui attribue l'ouvrage intitulé : *Les neuf livres*, 1809, in-8°. Ot.

COUIN (Joseph-Christophe), né à Beaumont sur Sarthe le 14 juillet 1763, entra au service comme canonnier, en 1780. Il n'était que caporal lorsqu'il assista, en 1782, au siége de Genève, puis au massacre de Nanci en 1790. Devenu lieutenant d'artillerie dans la légion du Nord, le 28 juillet 1792, il fut nommé capitaine le 28 octobre même année, et chef d'escadron dans la garde des consuls, en l'an IX. Il fit les campagnes d'Italie en 1794, 95, 96 et 97, et servit dans l'armée d'Orient depuis cette époque jusqu'en 1800. Compris dans l'expédition de St.-Domingue, il y fut nommé colonel; et il devint général de brigade en 1806, à la grande-armée, où il continua de servir jusqu'en 1808. Employé ensuite en Espagne et en Portugal, il y obtint une inspection générale d'artillerie. Le

général Couin a été mis en retraite par ordonnance du Roi du 28 décembre 1814. S. S.

COUPART a donné, sur les théâtres de l'Ambigu, etc., quelques comédies ou vaudevilles, entre autres (avec Servières) *Les Nouvelles métamorphoses*, en un acte et en prose, 1805, in-8°. Il a aussi inséré des chansons et poésies fugitives dans divers recueils, tels que le *Chansonnier français*, le *Chansonnier des demoiselles*, les *Hommages poétiques*. M. Coupart est éditeur de l'*Union des Lis, chansonnier de la cour, de la ville et des départements, à l'occasion du mariage de S. A. R. monseigneur le duc de Berri*, 1816, in-18. Il a fait en société, avec M. Varez, une comédie-vaudeville, intitulée: *Vive la paix* ou *le Retour au village*, qui fut représentée avec succès à l'Ambigu-Comique, le 4 mai 1814. Ot.

COUPÉ (Jean-Marie-Louis), ancien professeur et conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, et frère du conventionnel de ce nom, a publié: I. *Dictionnaire des mœurs*, 1773, in-8°. II. *Essai de traduction de quelques épîtres et autres poésies latines de Michel de l'Hôpital*, 1778, 2 vol. in-8°. III. *Variétés littéraires*, 1786, 1788, 8 vol. in-8°. IV. *Théâtre de Sénèque, traduction nouvelle*, 1795, 2 vol. in-8°. V. *Opuscules d'Homère, traduction nouvelle*, 1796, 2 vol. in-18. VI. *Œuvres d'Hésiode, traduction nouvelle*, 1796, 2 vol. in-18. VII. *Sentences de Théognis et Poème moral de Phocylide, traduction nouvelle*, 1798, in-18. VIII. *Eloge de l'âne, traduction du latin de D. Heinsius*, 1796, in-18. IX. *Les soirées littéraires*, 1795-1800, 20 vol. in-8°., recueil précieux où M. Coupé a traduit ou donné l'extrait d'un grand nombre d'ouvrages anciens en divers langues, et dont plusieurs méritaient d'être tirés de l'oubli. X. *Spicilége de littérature ancienne et moderne*, 1802, 2 vol. in-8°. Ot.

COUPIGNY (Le baron de), maréchal-de-camp, inspecteur des gardes nationales du Pas-de-Calais, fut chargé par Monsieur, comte d'Artois, d'exprimer aux habitants de son département, combien il était reconnaissant de la conduite qu'ils avaient tenue à l'époque de la première rentrée du Roi en France, et lors des événements du 20 mars. Voici la lettre que le prince lui écrivit à cette occasion, en mai 1816: « Le Roi et sa famille devaient, avant tout, reconnaître les services et les sentiments qui sont communs à tous les bons habitants du Pas-de-Calais; mais nous avons, mon fils le duc de Berri et moi, une dette particulière que nous vous prions d'acquitter. Dites aux habitants de Béthune et du pays qui l'avoisine, que nous gardons le souvenir de l'affection qu'ils nous ont témoignée en mars 1815. Nous aurons toujours devant les yeux le dévouement avec lequel les habitants du canton de Laventie, s'attelant aux voitures et aux canons, les ont tirés des chemins impraticables où ils étaient engagés. Ils ont justifié notre confiance en ce pays, qui mérite, par sa fidélité, le titre de *Franc Laleu*. Nous avons reconnu ce Laleu, toujours franc, qui partage avec Bordeaux, l'honneur d'avoir donné le signal de la restauration. Dites aussi à MM. de Maulde, de Baynart et de Beaulincourt, combien j'aime à les voir à la tête de leurs braves compatriotes. » M. de Coupigny fut nommé membre de la chambre des députés par le département du Pas-de-Calais, en octobre 1815; et il vota avec la majorité. — Coupigny (A.-F. de), a publié: I. *Arlequin jaloux*, comédie vaudeville, 1798, in-8°. II. *Hommage du petit vaudeville au grand Racine*, 1798, in-8°. III. *Romances et Poésies diverses*, 1813, in-18.

COUPPÉ (Gabriel-Hyacinthe), sénéchal de Lanion, avant la révolution, fut député du tiers-état de la sénéchaussée de cette ville aux états-généraux de 1789, et du département des Côtes-du-Nord à la Convention nationale, où il provoqua, le 11 octobre 1792, le décret d'accusation contre Arthur-Dillon. En janvier 1793, il vota pour la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix, après avoir demandé l'appel au peuple; il opina ensuite en faveur du sursis. Attaché au parti de la Gironde, M. Couppé prit le parti de fuir, le 31 mai; mais il fut arrêté à Mantes, et déclara avoir quitté son poste par crainte de voir se renouveler les journées des 2 et 3 septembre. Il fut amené à Paris, regardé comme démissionnaire, et remplacé par son suppléant. Après la mort de Robespierre, il rentra dans l'assemblée, et s'y prononça energiquement contre les ter-

roristes. En septembre 1795, il devint membre du conseil des cinq-cents; et, le 4 juin 1797, il appuya la demande présentée au conseil, pour faire quitter aux enfants les surnoms de Marat, Robespierre, etc., qu'on leur avait donnés pendant le règne de la terreur. Ce fut encore cette même année, qu'il demanda l'établissement d'une commission tendant à proposer les peines qu'on devait infliger au directoire, pour le retard qu'il apportait à la promulgation des lois. Il sortit du conseil en mai 1798, fut nommé, en 1800, par les consuls, successivement juge d'appel et président du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord. En 1803, il fut appelé au corps législatif par le sénat, sur la présentation du collége électoral de son département. Il y fut réélu en 1809; il parla quelquefois, après la déchéance de Buonaparte, en faveur des projets financiers du ministère, et improuva fortement ensuite le projet de ne pas exiger la déclaration des motifs de rejet, dans les arrêts de la cour de cassation. B. M.

COURCHAMPS (MARIE JAMART DE) a publié : I. *Mœliosa* ou *l'héroïsme de la reconnaissance*, *nouvelle irlandaise*, 1805, 2 vol. in-12. II. *Epître aux princes de la maison de Bourbon et aux princes alliés*, 1814, in-8°. OT.

COURCY-MONTMORIN (Le comte FRANÇOIS DE) naquit en 1770, du baron de Courcy de Montmorin, grand-bailli du comté d'Evreux, et fut officier dans le régiment d'Enghien : il passa, en 1788, au régiment du Roi infanterie. Ayant émigré en 1792, il fit la campagne des princes, dans les compagnies nobles; et, après la retraite sur Arlon, il rentra en France, pour y servir la cause du Roi : puis il passa en Angleterre, où il servit dans les cadres de Williamson, et fut au nombre de ceux qui accompagnèrent le comte d'Artois à l'Ile-d'Yeu; de là, il fut envoyé en Bretagne, auprès du comte de Puisaye, qui le nomma lieutenant dans le corps noble des chevaliers catholiques. Il fut ensuite chef du canton de Maure, rassembla plusieurs fois les royalistes de ce canton, et soutint divers engagements, notamment à la ville du Bois, où les royalistes eurent quelque avantage, le 21 janvier 1796. Nommé, à cette époque, adjudant-général avec le grade de colonel, M. de Courcy fut envoyé auprès de George Cadoudal, pour rallier le parti du Morbihan à celui du comte de Puisaye; il réussit en partie, et obtint pour récompense la croix de St.-Louis et la confirmation de ses grades. Il alla ensuite en mission à Verneuil auprès du marquis de Puisaye, frère du chef des royalistes de Bretagne, dans l'intention d'étendre jusqu'aux portes de Paris la confédération royaliste : il fut arrêté à Préenpaille, et traduit devant une commission militaire à Laval; mais il eut le bonheur de s'évader de prison, et il se rendit de nouveau en Bretagne. La pacification de Hoche ne permettant plus aux royalistes de prendre les armes, M. de Courcy fut soumis à la surveillance la plus rigoureuse de la haute-police. Arrêté de nouveau en mars 1803, il parvint encore à s'évader; et, en 1811, il fut désarmé dans son château des Haies, par ordre du préfet d'Eure-et-Loir. Enfin, en 1813, il forma, avec le marquis de Puisaye, une nouvelle association royaliste, qui, devenue inutile par les événements de la première restauration, reprit de l'activité dans les environs de Verneuil pendant l'interrègne, et qui, depuis, a servi de base à l'organisation de la garde nationale de ce canton. P.

COUREIL (JEAN-SAUVEUR DE), littérateur toscan, rédacteur du journal des *Letterati*, de Pise, en 1804 et années suivantes, est Français de naissance. Son père le mena très jeune en Italie, où il s'appliqua à la littérature, et débuta par des sonnets et des fables, qu'il envoya aux poètes italiens les plus renommés, tels que Cesarotti, Bettinelli, Mazza, Bertola, Alfieri, etc. : il acquit par-là leur estime et leur bienveillance. Quand il se mit à travailler au journal de Pise, on rendit justice à son excellente et judicieuse critique; mais les auteurs qui en étaient l'objet, la trouvèrent trop rigoureuse. Le plus irascible, Vincent Monti, ne put lui pardonner d'avoir censuré quelques passages d'une cantate qu'il avait fait représenter à Milan, en 1803, en l'honneur de Napoléon Buonaparte, sous le titre de *Thésée*; il ne lui pardonna pas non plus ses invectives contre les Français dans sa prolusion récitée à l'université de Pavie, 1804, et contre sa traduction de Perse en vers. Ce poète se vengea bientôt, mais par des moyens indirects, en publiant quatre lettres philologiques sur *la Monture ailée d'Arsinoë*, dont il est parlé dans le poème de Callimaque, *la Chevelure de Béré-*

nice. Ces lettres, adressées à son ami Paradisi, alors très puissant dans le gouvernement de Milan, contenaient, surtout dans les notes, les plus violentes injures contre M. de Coureil. Monti n'avait l'air de l'attaquer que parce qu'il avait critiqué quelques vers du poëme des *Quatre parties du jour*, de Paradisi; il lui reprochait de n'avoir pas de fortune, de travailler à un journal pour avoir du pain, le traitait de *mal capitato*, d'*asino*, de *pazzo*, de *vil cosa*, d'*animale*, de *bricone*, de *campione dello straniero e detrettatore dell' italiano*, lui conseillait de quitter la plume et de s'en tenir à la bêche ou à la houlette; enfin il insinuait au gouvernement qu'il devrait veiller sur les opinions littéraires et sur les critiques des journalistes. M. de Coureil répondit par une brochure imprimée à Lucques en 1805, sous ce titre, déjà lui-même un peu caustique: *Lettre à l'illustrissime seigneur Vincent Monti, professeur émérite de l'université de Pavie, célèbre auteur de la* Cantica Basviliana, *et d'autres excellentes poésies, à lui adressée par Jean Sauveur de Coureil.* Il répondit ainsi au reproche que lui attirait la médiocrité de sa fortune: « Vous savez très bien, disait-il à Monti, » que le mariage est pour quelques-uns » une source de richesses, et pour d'au» tres, de peines et de misères. Je suis » du nombre de ces derniers: vous avez » le bonheur, suivant ce qu'on me ra» conte, d'être du nombre des premiers; » et grand bien vous fasse! M'étant marié » à l'âge de vingt-quatre ans, avec une » Italienne, contre le gré de mon père, » il m'a déshérité et privé d'un patri» moine assez considérable. Je ne suis » pas riche; mais je jouis d'une honnête » médiocrité. » Quand Buonaparte étendit son influence sur la Toscane, les collaborateurs de M. de Coureil se virent forcés de l'exclure de la rédaction du journal; ce qui ne put terminer ses débats avec Monti. Il finit par lui dire, assez durement, « qu'en bonne conscience ses » amis ne pouvaient le regarder, ni com» me le premier littérateur, ni comme » le premier poëte d'Italie. » Dès-lors Monti ne parut pas daigner lui répondre, même à propos de la petite brochure critique qu'il publia contre le poëme *Il Bardo della Selva nera*. M. de Coureil écrivit ensuite, en 1806, sur la question que la sœur de Buonaparte, gouvernant alors la Toscane, avait proposée relativement aux tragédies d'Alfieri, pour fixer, à leur égard, l'opinion générale tant sous le rapport politique, que sous celui de l'art dramatique. Tandis qu'à Modène, Pierre Schedoni les censurait sous ces deux points de vue, M. de Coureil, sans doute pour affermir sa réputation de bon Italien, suivant les idées d'alors, fit, des tragédies d'Alfieri, une apologie sans restriction, en adoptant comme incontestable l'opinion du vulgaire des littérateurs d'Italie, que Voltaire était le plus grand tragique français, et qu'il n'y avait pas de plus belle tragédie que *Mahomet*. N.

COURIER (Jean-Guillaume), ancien officier d'artillerie à cheval, est né vers 1774. Il a publié en l'an XI, un *Eloge d'Hélène*, traduit d'Isocrate, Paris, in-8°., et a donné d'excellentes Remarques sur le tome 1er. de l'Athénée de M. Schweighaeuser, dans le *Mag. encyclop.*, tom. II, 8e. année. Etant à Florence, en 1810, il découvrit dans la bibliothèque Laurentienne un manuscrit du roman de Longus, dans lequel n'existait pas la lacune qui, dans tous ceux que l'on connaissait jusqu'alors, défigurait le premier livre. Il copia ce précieux fragment, qui a plusieurs pages, et collationna tout le manuscrit; mais il eut le malheur de faire sur l'endroit inédit une tache d'encre qui couvrait quelques lignes. Les bibliothécaires firent grand bruit de cet accident, dans lequel ils crurent voir des intentions peu délicates, que M. Courier n'avait pas et ne pouvait pas avoir: ils l'accusaient de spéculer sur ce fragment avec M. Renouard, et d'avoir voulu détruire l'original pour empêcher toute concurrence. M. Courier répondit par une *Lettre à M. Renouard, libraire, sur une tache faite à un manuscrit.* Cette petite brochure est pleine de bonnes raisons, d'esprit et de malice. Une autre réponse à ce reproche de spéculation, ce fut l'impression du fragment, que M. Courier fit faire à Rome la même année, et dont il donna tous les exemplaires. Il avait publié un peu auparavant, à Florence, une traduction complète de Longus, où il avait pris d'Amyot tout ce qui était conforme au texte grec, et avait imité fort heureusement son style et sa manière dans le supplément du premier livre, et dans les endroits qu'il avait cru devoir changer.

Cette traduction n'a été tirée qu'à soixante exemplaires, que M. Courier a distribués. Il continua de répondre par le fait au reproche de spéculation, en faisant imprimer à Rome, à cinquante-deux exemplaires, petit in-4°. (1810), une belle édition complète du texte de Longus, et en les donnant encore à ses amis et aux savants, à qui ce présent pourrait être agréable. Il faut joindre à ce volume, une lettre de M. Courier, datée de Paris, 1er. octobre 1812, et qui contient quelques variantes sur le fameux fragment du premier livre. M. Courier a publié à Paris (1813) une traduction complète de Longus, où il a conservé d'Amyot tout ce qui pouvait l'être, et l'a suppléé avec beaucoup de talent et de grâce. C'est comme une nouvelle édition de l'impression de Florence, mais avec des changements considérables : fort heureusement, elle a été tirée à grand nombre et livrée au commerce. Depuis, M. Courier a donné une excellente traduction des traités de Xénophon, *du Commandement de la cavalerie, et de l'Equitation;* il y a joint le texte revu sur plusieurs manuscrits, et des notes qui annoncent un gréciste consommé. Ce volume n'a point de date : il a paru en 1814; ce qu'il faut remarquer, parce que l'épître dédicatoire, datée de 1807, pourrait quelque jour induire les bibliographes en erreur. On attend de M. Courier une édition de l'*Ane* de Lucien; et, ce qui est plus important, une édition des anciens Mathématiciens grecs. M. Courier a épousé en 1814 Mlle. Clavier, fille de l'académicien de ce nom. O.

COURTARVEL (Louis-François-René, marquis de), d'une ancienne famille du Maine, né en 1759, ancien colonel du régiment de Vivarais infanterie, beau-frère du comte de Lambert, général au service de Russie, a été l'un des chefs d'un corps d'émigrés français en Portugal, où il a joui d'une grande considération. Il était en 1816 membre de la commission chargée par le Roi de statuer sur les grades et récompenses dus aux anciens militaires. M. de Courtarvel a été fait lieutenant-général en 1814. — Courtarvel (Claude-René-César, comte de), frère du précédent, né en 1761, a fait ses caravanes comme chevalier de Malte, et a été capitaine dans un régiment de cavalerie avant la révolution. Fait chevalier de St.-Louis en 1814, il a été nommé commandant de la garde nationale de Châteaudun en 1816, et député à la chambre par le département d'Eure-et-Loir, le 5 octobre même année. H.

COURTEILLES (Le vicomte de) fut nommé, au mois de juillet 1814, porte-étendard de la compagnie des chevau-légers de la maison du Roi; et, après la suppression de ce corps, colonel d'état-major du gouvernement de la ville de Paris. Il a présidé plusieurs conseils de guerre, et a été, dans d'autres, du nombre des juges, notamment dans les affaires des généraux Bertrand et Lefèvre-Desnouettes, le 7 mai 1816; dans celles du général Rigaud, du général Debelle, des frères Lallemand, les 20 et 21 août, et dans l'affaire du comte Delaborde, le 2 septembre même année. S. S.

COURTEMANCHE (Le marquis Henri-Alexis-Charles Lemaire de), né le 24 janvier 1769, émigra en 1791, et fit toutes les campagnes dans les armées des princes, où il fut aide-de-camp du duc d'Enghien. Il rentra en France après le 18 brumaire, et se trouvait le 31 mars 1814 à Paris, où il fut un des premiers à se prononcer en faveur des Bourbons. M. de Courtemanche se rendit dans le Midi auprès du duc d'Angoulême après le 20 mars 1815, et passa ensuite en Espagne, d'où il vint à Gand. Il a été nommé maréchal-de-camp de cavalerie le 4 juin 1814, et chevalier de Saint-Louis dans la même année. Il est employé comme inspecteur-général. A.

COURTENAY (Jean) naquit en Irlande, d'une famille noble. Protégé par le marquis de Townshend, vice-roi de ce pays, M. Courtenay, alors capitaine, fut choisi pour remplir la place de secrétaire de son département. Dans les élections de 1780, 1784 et 1790, il fut élu membre du parlement par le bourg de Tamworth; en 1796, 1802, 1806 et 1812, par celui d'Appleby : mais il n'a pas siégé depuis. M. Courtenay se montra le défenseur du fameux bill sur l'Inde, de M. Fox. Dans la séance du 8 novembre 1781, il parla en faveur de l'adresse au Roi, sur la guerre d'Amérique, surtout à cause de l'intervention de la France et de l'Espagne, regardant la guerre comme indispensable pour l'honneur de l'Angleterre. Il montra néanmoins le plus vif desir d'un arrangement avec les Américains, et termina son discours par un éloge du général Corn-

wallis, qui venait d'être fait prisonnier. En 1788, l'opposition acquit un nouveau défenseur dans M. Courtenay, qui, cette même année, censura avec chaleur le plan proposé par le duc de Richemond, alors maître général de l'artillerie, pour former un corps d'artificiers. En 1791, il s'éleva avec force contre la traite des nègres; s'opposa ensuite aux mesures proposées par Pitt contre la France, et, en 1794, à celles qui avaient pour but de suspendre l'*habeas corpus*. Il prononça, dans cette occasion, un discours dont le commencement renfermait un éloge ironique des talents de M. Canning. Le 21 décembre 1798, M. Courtenay parla encore sur le même sujet. Il attaqua le régime intérieur des prisons, qu'il avait visitées avec soin, censurant avec amertume la conduite d'Aris, concierge de Cold-Bath Fields. M. Courtenay s'est aussi fait distinguer comme homme de lettres. On connaît de lui : Un *Épisode* en vers pour la tragédie de *Julie*. — *Revue poétique du caractère moral et littéraire du docteur Samuel Johnson*, in-4°., 1786. — *Réflexions philosophiques sur la dernière révolution de France, et la conduite des non-conformistes en Angleterre, dans une lettre au docteur Priestley*, in-8°., 1790. — *Essai poétique et philosophique sur la dernière révolution de France, adressée à M. Burke*, in-8°., 1793. — *Etat présent des mœurs, des arts et de la politique en France et en Italie, dans une série de lettres à Robert Jephson*, en 1792 et 1793; in-8°., 1794. Ces lettres furent écrites pendant un voyage à Paris et en Italie, quelque temps avant la guerre avec la France. A la mort de M. Pitt, le parti de l'opposition ayant obtenu un triomphe momentané, M. Courtenay fut nommé l'un des commissaires de la trésorerie; place qu'il a perdue depuis. Z.

COURTIN, né à Lisieux vers 1765, est fils d'un avocat au bailliage d'Orbec. Il fut lui-même reçu avocat à Rouen en 1789; et il exerçait cette profession à Evreux en 1792, lorsque la réquisition le jeta dans la carrière militaire. Ayant obtenu ensuite la permission de la quitter, il vint à Paris, où il fut le collaborateur de Bonneville et de l'abbé Fauchet dans le journal intitulé, *la Bouche de Fer*. (Voy. BONNEVILLE.) Il occupa, sous le directoire, plusieurs places au ministère de la guerre; et, en 1802, il se détermina à rentrer dans la carrière du barreau, et fut placé sur le tableau des avocats de Paris. L'année suivante, M. Courtin fut nommé substitut du procureur-général à la cour criminelle de la Seine, et, en janvier 1811, avocat-général à la cour impériale; puis, dans le même mois, procureur impérial près le tribunal civil de la Seine. Il adressa en 1814, au Roi et au chancelier, un compte détaillé de sa conduite; mais ayant été maintenu dans ses fonctions, et même fait chevalier de la Légion-d'honneur le 9 novembre, il porta la parole, entre autres occasions, dans une affaire où il s'agissait d'un délit tendant à affaiblir l'autorité du monarque par la réimpression d'un passage du *Moniteur*. (Voy. AUGUIS.) Au retour de Buonaparte, en mars 1815, M. Courtin continua de remplir ses fonctions; et le 1er. juillet 1815, après la seconde déchéance de Buonaparte, la commission exécutive de gouvernement le nomma préfet de police, à la place de M. Réal, alors dangereusement malade. C'était au moment où la capitulation de Paris venait d'être signée. Les autorités ayant alors mis tout en usage pour comprimer le noble élan de la garde nationale de Paris, les barrières ayant été fermées sur la route de Saint-Denis, les cocardes blanches proscrites, etc. etc., le fait seul d'avoir occupé une place aussi importante, dans de pareilles circonstances, était contre M. Courtin une terrible accusation. On croit même qu'il était destiné à des fonctions plus importantes, et que, si le parti des fédérés eût triomphé, Fouché eût été obligé de lui céder sa place. Cependant il avait repris ses fonctions de procureur du Roi près le tribunal civil du département de la Seine, lorsqu'il fut compris dans l'article 2 de l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, et, en conséquence, obligé de sortir de France. M. Courtin a prononcé des discours remarquables à la rentrée du tribunal de première instance de Paris, en 1811 et 1812. Ce sont des mercuriales dans le genre de celles des anciens magistrats, mais finissant par l'éloge des *vastes et libérales* conceptions du plus grand des monarques (Buonaparte), et de la perfection des institutions qu'il avait créées ou rétablies. On croit actuellement M. Courtin à Bruxelles. Il a publié: I. *Discours* prononcé à la rentrée du tribunal de première instance de Paris, le 2 novembre 1811, in-8°. II. *Discours*

prononcé à la rentrée du tribunal de première instance, le 3 novembre 1812, 1812, in-8°. — COURTIN, secrétaire-général des ponts-et-chaussées, a publié : *Travaux des ponts-et-chaussées depuis* 1800, 1812. — COURTIN (Charles) a publié : *Recueil général* des lois, réglements, décisions et circulaires sur le service des hôpitaux militaires, 1809, 2 vol. in-8°. A.

COURTOIS DE PRESSIGNY (GABRIEL), né à Lyon le 11 décembre 1745, fut élevé à la dignité d'évêque de Saint Malo, au mois de janvier de 1786, par la protection de son oncle, M. Gabriel Courtois de Quincey, évêque de Belley, lequel est mort dans l'émigration. M. Courtois de Pressigny émigra lui-même en 1791, se trouvait à Constance en 1792, et demeura en Allemagne jusqu'en 1800, époque à laquelle il rentra en France. L'année suivante, il donna, entre les mains du pape, la démission de son évêché de Saint-Malo, et continua de résider dans sa patrie sans accepter aucune place du gouvernement impérial. Il ne reparut sur la scène politique qu'en 1814. M. Courtois assista alors aux services solennels d'actions de grâces qui furent célébrés à Notre-Dame, les 12 avril et 3 mai, à l'occasion du retour de S. A. R. MONSIEUR, et de Louis-le-Desiré dans la capitale du royaume. Sa fidélité aux principes de l'ancienne Église gallicane ne demeura point sans récompense. Peu de temps après le retour du Roi, il fut nommé ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne près la cour de Rome, où il arriva le 20 août. Le *Diario Romano*, journal officiel du gouvernement pontifical, rendit plusieurs fois justice à l'aménité et à la politesse excessive et délicate que M. Courtois de Pressigny déploya dans le cours de son ambassade. Le 5 janvier suivant, les abus auxquels donnait lieu l'usage qui permettait aux différentes nations étrangères d'avoir une poste particulière et indépendante, ayant engagé Sa Sainteté à les supprimer, M. Courtois de Pressigny obtint une exception à cette mesure pour la France, qui, seule, conserva son bourguemestre. Quant aux détails politiques de la mission de M. Courtois de Pressigny, le public n'aurait eu aucune lumière à cet égard, si, pendant les cent jours de son dernier pouvoir, Buonaparte ne les avait fait publier. D'après une note insérée dans le *Moniteur* le 23 avril 1815, et extraite de la correspondance de M. Courtois, trouvée dans les bureaux de la grande-aumônerie, il paraît que cet ambassadeur n'avait aucune communication à faire sur sa mission au ministre des affaires étrangères, mais qu'il correspondait avec le ministre de l'intérieur et le grand-aumônier de France; qu'il avait éprouvé bien des difficultés de la part de la cour de Rome, qui, voulant maintenir les bases du concordat, refusait de rétablir l'ancienne circonscription des diocèses de l'Église gallicane; enfin, que M. Courtois de Pressigny avait déclaré, dans plusieurs lettres adressées à M. l'archevêque de Reims, que la France ne pourrait réussir à ramener la cour de Rome à un accommodement satisfaisant, qu'en prenant avec elle un ton plus décidé. Par une lettre datée du 31 mars, également interceptée, et insérée dans le *Moniteur* du 21 avril, M. Courtois de Pressigny donnait avis à M. le comte de Jaucourt, chargé par *interim* du portefeuille des affaires étrangères, du parti qu'il croyait devoir prendre, de suivre le pape qui se retirait devant l'armée de Murat pour aller à Gênes. M. Courtois arriva effectivement le 8 avril dans cette ville; mais bientôt après, les succès des alliés ayant permis à S. S. de rentrer dans ses états, l'ambassadeur de France revint à Rome le 20 juin 1815. Mais les sentiments qu'on lui avait supposés, dans la note en question, paraissent avoir indisposé contre lui le sacré collége. Le Roi, de retour à Paris, rappela M. Courtois de Pressigny, et lui donna pour successeur M. le comte de Blacas. S. M., par ordonnance du 20 avril 1816, l'a créé pair de France. — COURTOIS DE BALORE (Pierre-Marie-Madelène), frère aîné du précédent, né à Dijon en 1738, fut sacré évêque d'Alais, le 30 juin 1776, et nommé à l'évêché de Nîmes en 1784. Il émigra avec son frère, rentra avec lui en France, et, comme lui, ne voulut accepter aucune place sous le gouvernement impérial. — COURTOIS (D.-A.-F.) a publié, *Cours pratique et progressif de lecture élémentaire*, 1816, six cahiers in-12. C'est un développement très-amélioré de l'ingénieuse méthode que l'auteur avait déjà fait paraître, en 1805, sous le voile de l'anonyme, dans son *Abécédaire français, à l'usage des en-*

fants et des étrangers, 1 vol in-12, fig. — COURTOIS, artiste dramatique à Perpignan, a publié : I. *Mes loisirs*, ou *Recueil de poésies fugitives*, 1805, in-8°. II. *Premier chant de la Buonapartide*, ou *les crimes de l'Attila des Français*, 1816, in-8°. — COURTOIS, fabricant de soude artificielle, a découvert, en 1811, la substance appelée *Jode* par les chimistes. MM. Gay-Lussac et Thenard regardent cette découverte comme très importante. — COURTOIS, chef du bureau des états-majors au ministère de la guerre en 1813, 1814 et 1815, fut nommé par le roi chevalier de la Légion-d'honneur ; il conserva son emploi pendant l'interrègne de 1815, et en fut privé peu de temps après le retour de S. M. Y.

COURVAL (Le baron DUBOIS DE), député à la chambre par le département de l'Aisne en septembre 1815, vota dans cette assemblée avec la minorité. Le 6 décembre, il fut membre de la commission nommée sur le projet de loi portant création de 7 millions de rente pour être donnés en garantie de la régularité des paiements à faire aux puissances étrangères. Du reste il ne se fit point remarquer, et fut nommé, en septembre 1816, président du collége électoral du même département, qui le réélut pour la session de 1816. A.

COURVOISIER (Le chevalier JEAN-JOSEPH-ANTOINE) est fils d'un avocat au parlement de Besançon, qui fit partie du conseil du Roi Louis XVIII, pendant quatorze ans, dans l'émigration, et qui est mort depuis quelques années. M. Courvoisier a lui-même servi à l'armée de Condé, et dans les chasseurs de Bussy, où il a reçu la croix de Saint-Louis à la suite d'une action d'éclat. Il rentra en France en 1813, fut nommé avocat-général à la cour royale de Besançon en 1815, et député par le département du Doubs, en septembre 1816. Le préfet de ce département, en vertu de l'ordonnance du Roi du 5 septembre 1816, l'avait choisi pour présider le collége électoral de l'arrondissement de Baume. M. Courvoisier fit un long discours contre la pétition de Mlle. Robert dans la séance du 29 novembre 1816. « On vous propose, dit-il, d'ordonner » à votre président de donner ordre au » ministre de la police de vous fournir » des renseignements officiels. Quoi ! » vous voudriez qu'un ministre du Roi » fût à la disposition de la chambre, » reçût des ordres de la chambre ! Assurément, il n'existe dans la charte aucune disposition qui puisse faire supposer l'existence d'un droit aussi étrange. » Qui nous dira, d'ailleurs, si la dénonciation de la demoiselle Robert repose » sur des faits positifs ? Vous n'avez pour » preuves que les allégations d'un individu. . . . . . . Est-il raisonnable » de supposer qu'un ministre soit tenu » de livrer les secrets de l'Etat, parce » qu'il a été l'objet de la dénonciation » d'un individu ? Vous pouvez dénoncer » un ministre à la chambre des pairs ; » mais vous n'avez pas la faculté de le » juger : ce droit d'interroger suppose le » droit de juger ; il n'appartient qu'au » juge. Quant à la détention au secret, » la loi a laissé le ministre arbitre de son » exécution. Il est cruel sans doute de » laisser gémir des hommes dans les fers ; » mais savez-vous si ce mal n'est pas un » mal nécessaire ? Qui vous dira que les » sieurs Robert n'ont pas en effet trahi » le Roi et l'Etat ? Connaissez-vous les » secrets du gouvernement ? Vous appartient-il de les pénétrer ?..... Je ne suppose pas qu'on veuille sérieusement » insister sur le point relatif à la suppression du journal ; car on n'a pu » contester le droit de le supprimer, droit » reconnu par une loi. Le ministre est » aussi l'*ami du Roi*, puisqu'il a sa confiance ; à ce titre, nous lui devons le » respect, etc. » D.

COUSIN D'AVALLON, né à Avallon, vers 1775, est un de nos compilateurs les plus infatigables, et l'auteur de la plupart des *anas* de nos jours. On a de lui : I. *Mes promenades philosophiques et critiques dans Paris*, 1801, in-18. II. *Christiana*, 1801, in-18. III. *Harpagoniana*, 1801, in-18. IV. *Comédiana*, 1801, in-18. V. *Scarroniana*, 1801, in-18. VI. *Molieriana*, 1801, in-18. VII. *Santoliana*, 1801, in-18. VIII. *Pironiana*, 1801, in-18. IX. *Fontenelliana*, 1801, in-18. X. *Voltairiana*, 1801, in-18, trois éditions. XI. *Linguetiana*, 1801, in-18. XII. *Malesherbiana*, 1801, in-18. XIII. *Buonapartiana*, 1801, in-18 ; 3e. édition, 1801, 2 vol. in-18. XIV. *Histoire de Toussaint Louverture*, 1802, in-12. XV. *Les Étrennes d'un père à ses enfants*, 1803, in 18. XVI. *Les châteaux de carte* ou *les aventures de M. Projiniac*, 1804, 3 vol. in-12.

XVII. *Le parfait agriculteur*, 1809, 2 vol. in-12. XVIII. *Rousseana*, 1810, in-18. XIX. *Le parfait cuisinier*, 1810, in-12; 1811, in-12. XX. *Diderotiana*, 1810, in-18. XXI. *Malherbiana*, 1811, in-18. XXII. *Beaumarchaisiana*, 1812, in-18. XXIII. *Rivaroliana*, 1812, in-18. XXIV. *Grimmiana*, 1813, in-18. XXV. *Dalembertiana*, 1813, in-18. M. Cousin a aussi travaillé au *Dictionnaire historique* de Chaudon, réimprimé par Prud'homme, Paris, 1809 à 1812, 20 vol. — Cousin (V.), professeur de philosophie à l'université de Paris, et maître des conférences à l'école normale, a publié un *Discours d'ouverture du cours d'histoire de la philosophie*, Paris, 1815, in-4°. La philosophie dont il annonce l'histoire, a pour objet le principe des connaissances, qui n'est ni la *pensée* de Descartes, ni la *réflexion* de Locke, ni la *sensation* de Condillac; mais la *perception*, suivant l'Écossais Reid. « Cette perception est, dit-il, un » *jugement instinctif*; et elle nous con» duit aux notions de l'*extériorité*, de la » *causalité*, de l'être même infini, qui ne » saurait néanmoins anéantir deux autres » infinis, l'*espace* et le *temps*. » M. G..., dans les *Annales politiques, morales et littéraires* du 5 mai 1816, a relevé ces écarts d'une philosophie spéculative, dont l'histoire n'est que trop souvent celle des égarements de l'esprit humain. M. Cousin est un des rédacteurs du *Journal des savants*. E.

COUSIN-DESPRÉAUX (Louis), né à Dieppe le 7 août 1743, a publié : I. *Histoire générale et particulière de la Grèce*, 1780-1789, 16 vol. in-12. C'est une compilation faite sans choix et sans discernement. II. *Les leçons de la nature* ou *l'histoire naturelle, la physique et la chimie présentées à l'esprit et au cœur*, nouvelle édition, 1806, vol. in-12. III. *Adresse au Roi de France*, 1814, in-8°. Ot.

COUTANCEAU, médecin de Paris, né en Languedoc vers 1775, fut employé pendant plusieurs années à l'armée d'Espagne, et l'est aujourd'hui aux hôpitaux de Paris. Il a publié : I. *Révision des nouvelles doctrines chimico-physiologiques*, 1814, in-8°. M. Coutanceau coopère au *Journal des sciences médicales*. Ot.

COUTARD (Louis-François, comte), fils d'un horloger de Saumur, est né dans cette ville le 19 février 1769. Il prêta serment de fidélité à Napoléon, le 24 novemb. 1811, en qualité de général de brigade. Nommé par le Roi, commandant de la Légion-d'honneur, le 23 août 1814, et chevalier de Saint-Louis le 30 du même mois, il fut élevé au rang de lieutenant-général le 25 novembre 1814. Le Roi, à son second retour en France, lui donna le commandement de la 6e. division militaire à Besançon, et lui conféra le titre de comte, en février 1816. Lorsque la seconde colonne des corps suisses, capitulés à Zurich, arriva à Besançon, le 15 avril 1816, sous les ordres du lieutenant-colonel de Riaz, le général Coutard adressa un discours à ces fidèles amis de la France : « Braves Suisses! soyez les bien» venus. Nous vous revoyons avec un » grand plaisir. En rentrant en France, » vous ne vous croyez pas en service » étranger. Nous vous regardons comme » des frères, comme des amis fidèles. Je » ne remonterai pas aux batailles de » Grandson, de Morat, ou de Marignan, » pour prouver votre antique valeur. » Je vous ai vus aller au pont de Polosk. » Vous étiez à la Bérésina avec le maré» chal Oudinot, et, conduits par ce » Bayard moderne, par ce nouveau *che*» *valier sans peur*, vous vous êtes mon» trés dignes de combattre pour une meil» leure cause. Votre conduite au 20 mars » vous a acquis l'estime de l'Europe en» tière, et vous donne des droits à la re» connaissance de tous les vrais Français. » Le lien qui nous unit est indissoluble, » puisqu'il est cimenté par une estime ré» ciproque, par l'honneur, la fidélité et » le dévouement le plus absolu pour le » meilleur des Rois. Resserrons-le encore » par l'expression de notre amour, par » ce cri que nous aimons tant à répéter : » *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* » — Un des frères du général Coutard est horloger, et l'autre, avocat à Saumur. S.S.

COUTURE (Jacques-Joseph), né le 20 mai 1767, fut nommé maréchal-de-camp le 29 août 1813, officier de la Légion-d'honneur le 3 du même mois, et chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814, par le Roi, qui lui donna, en août 1815, le commandement du département de l'Ariége. — Couture, avocat, s'est fait connaître d'abord au tribunal d'Amiens sa patrie; et étant venu s'établir à Paris depuis plusieurs années, il occupe un rang distingué parmi les avocats

de cette ville. Il se prononça avec beaucoup d'énergie, en 1814 et 1815, pour la restauration du trône des Bourbons. Il fut, en août 1816, désigné, par le procureur-général, membre du conseil de discipline. A.

COXE (William), archidiacre du comté de Wilts, chanoine de Salisbury, recteur de Stourton et Bemerton, chapelain de la tour de Londres, est né à Westminster en 1747. Son père, qui était médecin, le destinait à la même profession. Il lui fit, en conséquence, donner une éducation très soignée au collége d'Eton. Mais M. Coxe, après avoir fait d'excellentes études, préféra la carrière de l'église; il fut ordonné prêtre en 1772, et desservit pendant quelque temps la cure de Denham dans le Middlesex. Il l'abandonna, pour diriger l'éducation du marquis de Blandfort, héritier de la maison de Marlborough, et accompagna, dans différents voyages en France, en Allemagne et en Italie, le comte de Pembroke, Samuel Withbread, M. Portmann et le marquis de Cornwallis, auprès desquels il avait été placé comme gouverneur. Au retour de ses voyages, et par le crédit de ses protecteurs, M. Coxe obtint des dignités dans l'eglise anglicane; il fut aussi nommé membre de la société royale et de celle des antiquaires de Londres, de la société économique de St.-Pétersbourg, et de la société royale des sciences de Copenhague. Il a publié : I. *Esquisses de l'état naturel, civil et politique de la Suisse*, in-8°., 1779; traduit en français par M. Ramond, sous le titre de *Lettres de M. Will Coxe sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse*, Paris, 1781, in-8°.; 1782, 3 vol. in-8°. II. *Relation des découvertes russes entre l'Asie et l'Amérique*, in-4°., 1780. III. *Description des prisons et hôpitaux de Russie, de Suède et de Danemark*, in-8°., 1781. IV. *Voyages en Pologne, Russie, Suède et Danemark*, 3 vol. in-4°., ou 5 vol. in-8°., 1784-92, 5 édition. Cet ouvrage a été traduit en français par M.-P.-H. Mallet (de Genève), mais très librement, et avec beaucoup d'additions, Genève, 1786, 4 vol. in-8°, accompagnés de cartes géographiques et de portraits. V. *Vues comparatives des découvertes russes, avec celles qui ont été faites par les capitaines Cook et Clerke*, in-4°., 1787. VI. *Voyages en Suisse*, 3 vol. in-8°., 1789; quatrième édition, 1802; traduction en français par Ramond, 1789, 3 vol. in-8°. VII. *Anecdotes biographiques sur Haedel et Smith*, in-4°., traduit en français. VIII. *Fables de Gay, avec des notes et une vie de l'auteur*, in-8°., 1796. IX. *Lettre à la comtesse de Pembroke sur les tribunaux secrets de Westphalie*, in-8°., 1796. X. *Mémoires sur la vie et l'administration de sir Robert Walpole, comte d'Orford*, 3 vol. in-4°., 1798. XI. *Voyage historique dans le comté de Montmouth, avec des vues*, par sir R.-C. Hoare, 2 vol. in-4°., 1801. XII. *Mémoires d'Horace lord Walpole, tirés de sa correspondance et de ses papiers, et relatifs à l'histoire de son temps, de 1678 à 1757*, in-4°., 1802. XIII. *Histoire de la maison d'Autriche, depuis la fondation de la monarchie, jusqu'à la mort de Léopold II*, 3 vol. in-4°., 1807. Cet ouvrage estimé a été traduit en français par M. Henri, 1811, 5 vol. in-8°. XIV. *Histoire littéraire et œuvres choisies de Benjamin Stillingfleet*, 3 vol. in-8°., 1811. XV. *Mémoires des rois d'Espagne de la maison de Bourbon, de 1700 à 1788*, 3 vol. in-4°, 1813. M. Coxe a publié aussi quelques Lettres et Mémoires sur des matières ecclésiastiques. Ses ouvrages sont estimés pour la solidité et le naturel qui les distinguent. Z.

CRAMAYEL (Fontaine de), fils d'un riche fermier-général, était avant la révolution introducteur des ambassadeurs. Il devint préfet du palais dès la fondation du gouvernement consulaire, et ensuite maître des cérémonies de l'empereur Napoléon. Il fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise) pour la session de décembre 1809, et fut appelé à reprendre, le 2 juin 1815, ses fonctions de maître des cérémonies, quand Buonaparte fut revenu de l'île d'Elbe. Il a cessé de les remplir après le retour du Roi. M. Barbier lui attribue : *Recueil d'opuscules en vers et en prose*, 1804, in-16. On remarque dans ce recueil un Poëme sur le thé. — Son fils a été aide-de-camp chef-d'escadron du maréchal Oudinot. H.

CRAMER (Charles-Théophile), romancier allemand, né à Podelitz, près de Freyberg, le 3 mars 1758, étudia d'abord la théologie; mais les premiers romans qu'il publia, eurent tant de succès, qu'il prit le parti de se consacrer

entièrement à cette branche de littérature. Il en a publié plus de cinquante très volumineux ; et sa gaîté originale s'est soutenue dans presque toutes ses productions. Le feu duc de Saxe-Meinungen le nomma son conseiller près l'administration des forêts; place qu'il occupa fort peu, et qui fut regardée comme une pension honorable. *Erasme Schleicher* est celui de ses romans qui a eu le plus de vogue. Cet écrivain habite Meinungen depuis 1795. Voici les titres de quelques-uns de ses ouvrages : *Charles Saalfeld*, ou *histoire d'un étudiant chassé de l'université*, 1782, in-8°. II. *Almanach historique de la Saxe pour les années* 1792, 1793 *et* 1794, Dresde et Leipzig, 1792-1794, in-16. III. *Gémissements sur le sort de Louis XVI*, Weissenfels, 1793, in-4°. IV. *La vie, les opinions et les singulières aventures d'Erasme Schleicher, mécanicien voyageur*, Leipzig, 1789-1792, 4 vol. in-8°.; ibid., 1791-1792, in-8°. V. *La vie et les aventures de l'honnête Septimius Storax, compagnon de misère d'Erasme Schleicher*, Leipzig, 1807, in-8°. VI. *Le pauvre George*, ou *l'Officier de fortune*, traduit en français, par G.-A. Duval, Paris, 1801, 2 vol. in-18. M. Cramer a fourni des matériaux au journal publié par M. Ewald, sous le titre d'*Urania*. — Un autre CRAMER donna, en 1812, une traduction du *Tableau de Valence*, ouvrage du savant allemand C.-A. Fischer, 1 vol in-8°. Cette traduction, publiée dans un moment où la guerre d'Espagne occupait tous les esprits, obtint le double succès de l'apropos et du mérite réel. B. D.

CRANGEAC (L'abbé AUGUSTE CHARBONIER DE), de l'une des plus anciennes familles de France, naquit en Bresse vers 1765, et fut destiné dès sa jeunesse à l'état ecclésiastique. Il était grand-vicaire avant la révolution ; et il se rendit, en 1793, en Allemagne auprès de M. de Précy, son parent : puis il revint à Paris, où il remplit avec un grand courage, sous les divers gouvernements révolutionnaires, les missions les plus périlleuses et les plus honorables pour les intérêts et par les ordres du Roi. Il revenait d'Allemagne après la saisie des papiers de l'agence de Bayreuth, en 1802, lorsque ses compagnons de voyage furent arrêtés à Strasbourg. Il n'échappa au même sort que par une espèce de miracle, et se réfugia en Bresse, où, depuis ce temps, il a vécu dans le sein de sa famille. D.

CRANZ (CHARLES-LOUIS-HENRI-ERNEST), économiste allemand, né à Crailsheim en Bavière, le 13 août 1771, s'appliqua à l'étude de l'administration publique. Le roi de Prusse le nomma commissaire de l'économie rurale dans les principautés d'Anspach et de Bayreuth. M. Cranz a publié un ouvrage de statistique sous ce titre : *Observations faites pendant un voyage entrepris dans l'été de* 1801, *principalement sous le rapport de l'administration, dans une partie de la Souabe, l'Alsace, les deux cercles du Rhin, et la haute et basse Saxe, avec des notes sur différentes productions de la nature et de l'art, ainsi que sur quelques institutions administratives*, Leipzig, 1805, 2 vol. in-8°. Il a fait connaître, dans le *Magasin des inventions nouvelles*, une nouvelle machine, qui a pour objet d'opérer, à peu de frais, les irrigations et l'épuisement des eaux. Les *Annales de l'économie rurale de la Basse-Saxe*, publiées par Thaer, renferment aussi beaucoup de Mémoires de ce laborieux économiste, entre autres, une *Instruction sur l'eau-de-vie et la bierre de pommes de terre mêlées avec une petite quantité de grains*, et une *Description des principautés d'Anspach et de Bayreuth, sous le rapport de l'économie rurale*. B. D.

CRASSOUS (PAULIN), ancien commis à la comptabilité, aujourd'hui référendaire de première classe à la cour des comptes, est neveu de l'exconventionnel mort à Montpellier le 10 septembre 1802. Il a publié des pièces de vers dans différents recueils; et J. M. Chénier a placé son nom dans une de ses satires. On a de lui : I. *Du rétablissement de l'ordre dans les finances, par une organisation nouvelle de la trésorerie et de la comptabilité*, 1800, in-8°. II. *Voyage sentimental de Sterne, suivi des lettres d'Yorick à Elisa*, traduction nouvelle, 1801, 3 vol. in-18.; 3e. édition, an X, in-12. Cette traduction est plus fidèle, mais moins bien écrite que celle de Frenais. III. *Apologie des femmes*, poème, 1806, in-12. Nous avons sous les yeux un *Éloge funèbre de Michel Lepelletier et de Marat, à l'occasion de la fête de ces deux martyrs de la liberté*, imprimé, en 1809, sous le nom de M.

Paulin Crassous; mais cette brochure a été imprimée sans son consentement. A.

CRAUFURD (Charles), lieutenant-général anglais, colonel du 2e. régiment des dragons de la garde en 1807, est lieutenant-gouverneur du château de Tynemouth. Dans le dernier parlement, il représenta le bourg d'Eart-Retford; et en 1800, il épousa la duchesse douairière de Newcastle. Il a été chargé, dans le temps, d'une mission militaire auprès de l'archiduc Charles, alors commandant en chef de l'armée autrichienne. Ayant été blessé, il abandonna son poste à son frère Robert. Cet officier a publié : I. Traduction de l'ouvrage allemand de J.-G. Tielke, *sur les événements de la guerre entre les Prussiens, les Autrichiens et les Russes, de 1756 à 1763*. II. *Traité sur diverses branches de l'art militaire*, vol. I et II, in-8o., 1788. — Craufurd (Robert), brigadier-général, jeune frère de Charles, fit ses premières armes militaires dans le 25e. régiment de ligne, servit pendant les premières années de sa jeunesse dans les armées prussienne, autrichienne et saxonne, étudiant avez zèle les diverses parties de la tactique. Il se rendit ensuite aux Indes-Orientales, comme colonel du 75e. régiment, sous les ordres de lord Cornwallis; mais il y éprouva des dégoûts, qui lui firent quitter l'armée. M. Craufurd fut employé depuis dans les armées autrichiennes, sous l'archiduc Charles et le maréchal Clairfait, en 1795, 96 et 97, et succéda à son frère Charles. Etant passé en Irlande, comme député quartier-maître-général, il s'y distingua lors de l'invasion du général français Humbert. Ayant été envoyé en Suisse par son gouvernement, il fit la campagne de 1799 avec les Autrichiens. Il eut à Buenos-Aires le commandement d'une division, et depuis fut, en Espagne, à la tète de la brigade légère sous sir John Moore. Il a commandé la brigade légère de l'armée de lord Wellington avec la plus grande distinction. Dans le parlement de 1802, il représenta le bourg d'East-Retford, par lequel il fut élu après une vive opposition. Re.

CRAUFURD (Quintin), Écossais, réside à Paris, où il cultive avec succès la littérature française, et où il a rassemblé, dans une très belle galerie, les portraits de tous les hommes et de toutes les familles célèbres de France. Il a donné, en anglais : I. *Esquisses relatives à l'histoire, la religion, les connaissances et les mœurs des Hindous*, in-8o., 1790; deuxième édition, 2 vol. in-8o., 1792; et en français : II. *Essais sur la littérature française, écrits pour l'usage d'une dame étrangère, compatriote de l'auteur*, 1803, 2 vol. in-4o.; et 1815, 3 vol. in-8o. III. *Sur Périclès et sur l'influence des beaux-arts*, etc., en anglais, Londres, 1815, in-12. IV. *Essai historique sur le docteur Swift, et son influence dans le gouvernement de la Grande-Bretagne*, etc., Paris, 1808, in-4o. V. *Mélanges d'histoire, de littérature*, etc., 1809, in-4o. M. Quintin Craufurd, étant possesseur d'une fortune considérable, n'a fait imprimer ses ouvrages que pour en faire don à ses amis. La deuxième édition seulement de ses *Essais sur la littérature*, a été vendue pour concourir à une œuvre de bienfaisance. C'est M. Craufurd qui a communiqué au général Grimoard une suite de lettres de Bolingbroke à Mme. de Ferriol, que ce général a fait imprimer avec d'autres lettres du même personnage, sous le titre de *Lettres historiques, politiques, etc., de lord vicomte Bolingbroke*, Paris, 1808, 3 vol. in-8o. — Craufurd (George) de Rotterdam, autrefois commissaire de la cour de Londres à celle de Versailles, a publié : I. *Sur les ressources actuelles pour rétablir les finances de la Grande-Bretagne*, in-8o., 1785. II. *Recherches sur la situation de la compagnie des Indes-Orientales*, in-4o., 1789. III. *Recherches sur le même sujet*, in-4o., 1790; nouvelle édition de ces deux écrits, avec un *Appendix*, 1792. IV. *Doctrine des équivalents, ou Explication de la nature, valeur et pouvoir de l'argent*, imprimée à Rotterdam, in-8o., 1794; nouvelle édition, 1806. V. *Essai sur les dettes nationales, et sur la possibilité de les éteindre sans payer le capital*, in-8o., 1809. Re.

CRÉNIERES (J.-B.), négociant, député du bailliage de Vendôme aux états-généraux, prononça, le 1er. août 1789, un long discours où il provoquait une déclaration des droits de l'homme. Nommé, en septembre 1795, député de Loir-et Cher au conseil des anciens, il y défendit, le 7 janvier suivant, le député J. J. Aymé, qu'on en voulait exclure, et parla vivement contre la loi du 3 bru-

maire et les décrets des 5 et 13 fructidor an III. Il combattit aussi la loi portant peine de mort contre quiconque décrierait les mandats, s'occupa souvent d'objets de finances, et appuya, en avril 1798, le rétablissement de la loterie et les droits sur le timbre. Il sortit du conseil le 20 mai 1799. — CRÉNIÈRES (Antoine), ex-oratorien et frère du précédent, a conservé toutes les bonnes traditions de cette congrégation célèbre, et surtout la *passion* de l'instruction publique, qui animait quelques-uns de ses membres. Il est actuellement directeur de la maison d'éducation de Juilly (en Brie), qu'il a achetée et mise sous la protection du Roi en 1815. S. M. lui a accordé une pension de douze cents francs. S. S.

CRENOLLE (Le marquis DE), né vers 1735, lieutenant-général, grand-croix de l'ordre de St.-Louis, fut, avant la révolution, colonel du régiment de Béarn, inspecteur-général d'infanterie, et regardé comme un excellent officier. Après beaucoup de services rendus à son pays, il vivait dans un état d'indigence, qu'il soutenait avec noblesse et courage lorsque la restauration lui fit retrouver, en 1814, l'existence honorable à laquelle il avait droit. — CRENOLLE DE QUENCO (Le comte Gui-Auguste-Ange-François DE), chevalier de St.-Louis, fils du précédent, né le 10 juin 1764, fut un des agents les plus actifs du parti royaliste à Paris sous les gouvernements révolutionnaires. C'est lui qui est désigné dans la correspondance anglaise sous le nom de *Durocher*. Il fut nommé maréchal-de-camp d'infanterie le 4 juin 1814; et il commande à Dieppe en cette qualité. A.

CRESCENTINI (JÉRÔME), chanteur italien, du nombre de ceux qu'en Italie on nomme *castrati* ou *evirati*, s'acquit une grande réputation sur les principaux théâtres de cette contrée, et put seul entrer en rivalité avec Marchesi de Milan. Son triomphe était *Roméo et Juliette*, musique de Zingarelli, où il avait l'art de tirer des larmes des auditeurs. Appelé à Paris par Buonaparte devenu empereur, il chanta si bien dans une représentation de cette pièce à la cour, qu'au sortir de la coulisse, il reçut de Napoléon la décoration de son ordre de la Couronne-de-fer. Ceux qui avaient précédemment été faits chevaliers de cet ordre en Italie, furent mortifiés de voir l'*evirato* mis dans leurs rangs; et les mauvais plaisants de Milan disaient, en dialecte du pays, pour venger les chevaliers humiliés : *Sono mic tutti coglioni quegli che hanno la corona di ferro.* Crescentini a des mœurs douces, et de la modestie dans le langage et les manières. Il a publié par souscription, à Paris en 1811, un *Recueil d'exercices pour le chant des voyelles*, avec un *Discours préliminaire* en italien. N.

CREUZÉ DE LESSERT (AUGUSTE), membre du corps législatif sous le gouvernement impérial, fut présenté à l'empereur en avril 1806, et lui fit hommage de son ouvrage intitulé : *Voyage en Italie et en Sicile.* Nommé préfet de la Charente après la seconde abdication de Buonaparte en 1815, M. Creuzé adressa, le 25 mai 1816, aux sous-préfets et aux maires de ce département, une circulaire par laquelle il leur recommandait de faire surveiller avec la dernière attention toutes les sociétés particulières et tous les colporteurs de fausses nouvelles. On a de lui : I. *Les Voleurs*, tragédie en prose et en cinq actes, imitée de l'allemand de Schiller, 1795, in 8°. II. *Le seau enlevé*, poème héroï-comique imité du Tassoni, 1796, in-18; 1798, 2 vol. in-18; troisième édition, 1800, in-12. III. *Le secret du ménage*, comédie en trois actes et en vers. IV. *Satires de Juvenal*, traduction nouvelle, 1796, in-12. V. *Ninon de Lenclos*, ou *l'Épicuréisme*, pièce en vaudevilles, 1799, in-8°. VI. *Voyage en Italie et en Sicile*, 1806, in-8°. VII. *Monsieur des Chalumeaux*, opéra-comique. VIII. *Les chevaliers de la Table-ronde*, poème, 1812, in-18; 1813, in-18; 1814, in-18. IX. *Amadis de Gaule*, 1813, in-18; 1814, in-18. X. *Le Cid*, romances espagnoles imitées en romances françaises, 1814, in-18. XI. *Mlle. Delaunay à la Bastille*, comédie historique, mêlée d'ariettes, 1814, in-8°. La facilité de M. Creuzé nuit à sa réputation. Beaucoup de gens ne peuvent croire qu'on fasse très bien quand on fait si vite. S. S.

CREUZER (GEORGE-FRÉDÉRIC), philologue allemand, né à Marbourg le 10 mars 1771, fit ses études à l'université de cette ville, et y enseigna la philosophie et la littérature grecque : il est, depuis 1804, professeur à l'université de Heidelberg. Voici les titres de ses ouvrages, dont quelques-uns sont regardés comme classiques : I. *Hérodote et Thu-*

cydide; essai d'une critique de quelques-uns de leurs principes historiques d'après le Traité de Lucien, sur la manière d'écrire l'histoire (en allemand), Leipzig, 1798, in-8°.; ibid., 1803, in-8°. II. *De Xenophonte historico, disserit, simulque historiæ scribendæ rationem, quam indè ab Herodoto et Thucydide scriptores græci secuti sunt, illustrare studet*, ibid., 1799, in-8°. III. *Chrestomathie allemande*, ou *Fragments des principaux auteurs latins modernes*, Giessen, 1800, in-8°. IV. *Mythorum ab artium operibus profectorum exemplum*, ibid., 1803, in-4°. V. *L'art d'écrire l'histoire chez les Grecs, aux temps de sa naissance et de son perfectionnement* (en allemand), Leipzig, 1803, in-8°. VI. *Historicorum græcorum antiquissimorum fragmenta : collegit, emendavit, explicuit ac de cujusque scriptoris ætate, ingenio, fide commentatus est, etc., Hecatei historica, itemque Charonis et Xanthi omnia*, Heidelberg, Londres, Paris et Amsterdam, 1805, in-8°. VII. *Progr. in quo philosophorum veterum loci de providentiâ divinâ, itemque de fato emendantur, explicantur*, Heidelberg, 1806, in-4°. VIII. *L'étude académique de l'antiquité, avec une notice sur l'organisation de l'université philologique de Heidelberg* (en allemand), ibid., 1807, in-8°. IX. *Commentatio prima de causis rerum Bacchicarum et Orphicarum; explicantur vasa sacra Bacchica, Orphica; in his est crater mundanus mysticus apud Athenæum*, ibid., eod., in-4°. X. *Progr. cui inest excursus de cratere sydereo*, ibid., 1808, in-4°. M. Creuzer a publié avec le professeur Daub, à Heidelberg, un recueil de Mémoires archéologiques, sous le titre d'*Etudes*, 1805-1807, 3 vol. in-8°. B. D.

CREVELIER (Jacques), député de la Charente à la Convention nationale, vota la mort de Louis XVI sans appel, et son exécution dans les vingt-quatre heures. Le directoire l'employa, après la session, comme commissaire dans les départements. M. Crévelier fut nommé, en 1798, député de la Charente au conseil des cinq-cents, et devint membre du corps législatif après la révolution du 18 brumaire : il en sortit en 1803. Expulsé de France par la loi contre les régicides en 1816, il vint chercher un refuge à Berne, le 10 février; mais n'ayant pu obtenir la permission d'y séjourner, il se dirigea vers Zurich. B. M.

CRIGNON-D'AUZOUER, né à Orléans vers 1754, d'une famille qui a toujours joui dans cette ville de la considération publique, fit partie, en 1787, de l'assemblée provinciale de l'Orléanais, comme membre de la noblesse. Il fut connu d'abord comme auteur de poésies légères, imprimées dans les recueils du temps, et rassemblées ensuite en un volume. Dans le cours de la révolution, sa femme, née Vandebergue, rendit une multitude de services aux émigrés et autres victimes de leur attachement à la cause du trône et de l'autel. Pendant le règne de Buonaparte, M. Crignon n'accepta aucun emploi que celui de président du tribunal de commerce d'Orléans. Il fut nommé, de la manière la plus flatteuse, membre de la chambre des députés en août 1815, par le département du Loiret, et mérita d'honorables suffrages dans cette chambre, où il remplit, au mois de mars 1816, les fonctions de commissaire, sur la proposition de M. de Lamarre ayant pour objet de régler l'ordre de la parole, dans le cas où plusieurs membres se présenteraient à-la-fois pour se faire inscrire dans une discussion. Lorsque la chambre s'occupa du projet de loi sur les élections, M. Crignon développa avec beaucoup de clarté, dans un discours qu'il fit imprimer, les raisons qui devaient déterminer l'État à accorder au commerce une grande considération, et à faire desirer qu'il se trouvât dans la chambre des députés un certain nombre d'hommes versés dans la législation commerciale. Après avoir démontré que, dans le système adopté par la chambre, les commerçants qui pourront être élus députés, ne le seront pas en raison de leurs lumières comme commerçants, mais en raison de leurs propriétés foncières, ou de leurs liaisons avec des propriétaires fonciers, il proposa l'amendement suivant : « Dans vingt des » principales villes de commerce et de » manufacture de France, qui seront dé» signées par le Roi, les électeurs qui » choisissent le président et les juges du » tribunal de commerce, éliront un » député qui fera partie du nombre de » députés assignés au département. » M. Crignon d'Auzouer fut élu de nouveau membre de la chambre des députés par le département du Loiret, en septembre

1816. Il a publié : I. *Les Orangers, les Vers-à-soie et les Abeilles*, *poëmes* (traduits du latin et de l'italien), *suivis de quelques lettres sur nos provinces méridionales, et de pièces fugitives*, Paris, 1786, in-8°. II. *Voyages de Genève et de la Touraine, suivis de quelques opuscules*, Orléans, 1779, in-12. M. Barbier attribue ce dernier ouvrage à M. Vandebergue. — CRIGNON-DES-ORMEAUX, ancien maire d'Orléans, fit l'offre à Napoléon, dans le mois de janvier 1813, au nom du conseil municipal, de douze cavaliers montés, et lui adressa, à cette occasion, un long discours. A la fin d'octobre même année, M. Crignon-des-Ormeaux envoya une adresse à l'impératrice Marie-Louise, avec des protestations du plus entier dévouement; et, le 26 avril 1814, il fut présenté à MONSIEUR, comte d'Artois, et lui dit, au nom de la ville d'Orléans : « Il nous est enfin permis de nous » montrer Français; et il est permis à la » ville d'Orléans d'offrir à son Roi ses » hommages et ses vœux. En vous re- » voyant, Monseigneur, la France a re- » connu avec la plus vive alégresse le » digne petit-fils du bon, du grand Henri, » le frère bien-aimé du vertueux Louis » XVI, le modèle de toutes les vertus, » et le plus bel ornement de la chevalerie » française, etc. » M. Crignon-des-Ormeaux a été remplacé en 1815, dans la mairie d'Orléans, par M. de Rocheplatte. S. S.

CRILLON (Le duc BERTON-DES-BALBES DE), fils du duc de Crillon-Mahon (*Voy.* ce nom dans la *Biographie universelle*), grand-bailli d'épée de Beauvais, et député de la noblesse de ce bailliage aux états-généraux de 1789, embrassa le parti populaire, et passa, un des premiers de son ordre, dans la chambre du tiers-état. Il fit imprimer alors un ouvrage de Dumouriez en faveur du vote par tête, et présenta ce général au club des amis de la constitution. Le duc de Crillon avait formé chez lui une société qui fut le noyau du club de 1789, depuis club des Feuillants. Le 1er. juillet 1789, il s'opposa à l'envoi de commissaires au Roi, pour réclamer la liberté de deux gardes-françaises arrêtés pour insubordination, et délivrés par le peuple; il soutint que l'assemblée nationale ne devait pas empiéter sur les droits du pouvoir exécutif: il voulut aussi que l'on s'en rapportât au Roi sur la destination des troupes rassemblées près de Paris, puisque ce prince avait déclaré qu'elles n'étaient là que pour assurer la tranquillité publique. Le 12 novembre, il appuya les sollicitations du Roi en faveur du parlement de Rouen, et s'écria qu'on ne pouvait, sans barbarie, refuser cette demande à Sa Majesté. Il parla fréquemment sur l'organisation judiciaire et administrative; s'opposa, en 1791, à l'admission dans l'armée, des régiments étrangers, et sollicita les honneurs du Panthéon pour le jeune Desilles, tué à Nanci en 1790. Il vota l'envoi de forces et de commandants civils à Avignon, pour y soutenir les droits du St.-Siége, et proposa, lors de la fuite du Roi, de confier l'autorité à un comité de cinq membres. Il fut accusé, en avril 1792, de correspondance avec des émigrés, et servit néanmoins à l'armée de Luckner, qu'il quitta bientôt après pour passer en Espagne. Rentré en France après la cessation des troubles révolutionnaires, le duc de Crillon y vécut paisiblement, et signa, au mois de janvier 1813, en qualité de membre du conseil-général du département de l'Oise, une adresse à l'empereur. Il a été nommé par le Roi pair de France le 17 août 1815. — L'un de ses fils (PROSPER), ancien aide-de-camp du maréchal Oudinot, puis sous-lieutenant des chevau-légers de la maison du Roi en 1814, fut nommé, après la suppression de ce corps, colonel des chasseurs de l'Oise, dans le même temps que son frère, ancien aide-de-camp du général Dessolles, et qui était aussi entré dans les chevau-légers, fut nommé colonel de la légion des Basses-Alpes. L'un d'eux a épousé la fille de M. d'Herbouville. B. M.

CRISTIANI DE RAVARAN (Le comte), né à Gênes le 14 février 1769, était fils d'un intendant-général du comté de Nice pour le roi de Sardaigne. Il y fit connaissance, pendant l'émigration, avec Mlle. de Boulbon de Raousset, d'une ancienne famille d'Avignon, qui était sur le point d'épouser un grand seigneur très âgé, issu d'une des plus illustres maisons de France. Le jeune Cristiani présenta ses hommages et obtint la préférence. Il se trouva associé, par-là, au malheur de ceux que la prise de Nice força, en 1792, à fuir les horreurs de la révolution française. Après avoir été

quelque temps au service du roi de Sardaigne, le hasard le plaça sur la route de Buonaparte, lorsque ce général descendait par le St.-Bernard dans les belles plaines du Piémont, en 1800. Cette rencontre amena la nomination de M. Cristiani à la sous-préfecture d'Asti; il vint, quelques années après, à la tête d'une députation, complimenter à Paris le libérateur de l'Italie, déjà transformé en empereur des Français. Celui-ci ne tarda pas à nommer M. Cristiani préfet de Loir-et-Cher. Le nouveau préfet eut l'adrese de se faire peu d'ennemis en remplissant des fonctions si souvent odieuses : mais ce fut surtout à l'époque où l'empire français et sa régence vinrent expirer à Blois, dans les premiers jours d'avril 1814, qu'il se montra adroit, prévoyant et ferme, enfin homme d'esprit et de courage. Il respecta une grande infortune; mais il tint tête aux derniers et méprisables dépositaires d'un pouvoir usurpé. Peu de temps après la restauration, les principaux propriétaires du département s'empressèrent de signer les témoignages les plus honorables pour leur administrateur en chef; et ils adressèrent au Roi des prières instantes à l'effet d'obtenir qu'il fût maintenu dans son administration, et même qu'il obtînt de S. M. des lettres de naturalisation. Le Roi accueillit M. Cristiani avec la plus encourageante bonté, lorsqu'il lui fut présenté en mai 1814, et lui accorda, le 6 décembre, des lettres de naturalisation. Tout aurait donc été au mieux pour ce magistrat, si l'ennemi de la France et de l'humanité ne fût revenu en 1815. Le comte Cristiani, qui s'était conduit l'année précédente avec tant de sagesse et de prévoyance, eut le malheur de croire beaucoup trop facilement que Buonaparte et son empire étaient pour toujours rétablis. De là ce contraste entre son langage du 11 et celui du 24 mars 1815. A la première de ces deux époques, il disait et imprimait partout : « La Providence nous a rendu le petit- » fils de Henri IV; nous lui avons prêté » serment de fidélité, nous le tiendrons. » Rallions-nous autour du trône pour re- » pousser l'ennemi de la France. Nous » serons les plus forts.... Contenez votre » indignation.... Vive le Roi! vivent les » Bourbons! » Le 24, il écrivait dans les villes et les campagnes, et faisait afficher : « S. M. l'empereur a tra- » versé deux cents lieues de pays au » milieu d'une immense population, sai- » sie d'admiration et de respect..... Son » cœur magnanime oubliera toutes les » faiblesses..... Vos devoirs consistent » uniquement à aimer et à faire aimer » un monarque qui ne fonde sa puissan- » ce que sur la liberté publique et le bon- » heur de son peuple, etc. » Enfin M. Christiani fit ou laissa mettre dans son journal de préfecture, qu'il avait conservé avec soin le drapeau tricolore. Toute sa conduite subséquente, ses paroles, ses écrits pendant l'interrègne, ont justement motivé sa destitution, aussitôt après le retour du Roi, en juillet 1815. On croit qu'il vit maintenant retiré dans ses propriétés en Piémont. — M. Cristiani a deux fils au service. Le plus jeune était dans les mousquetaires, et il suivit le roi à Gand en 1815. V.

CROCHON de l'Eure (ALEXANDRE-ROMAIN), né le 22 octobre 1759, fut capitaine de dragons, puis avocat et successivement administrateur de district, procureur-syndic, commissaire près l'administration du département de l'Eure, et enfin député de ce département au conseil des cinq-cents en mars 1798. Il se montra favorable à tous les projets du directoire, et vota dans les questions politiques, financières ou administratives, conformément aux vues connues de cette autorité. Il opina, en novembre de la même année, pour qu'on appliquât les lois sur les émigrés aux déportés fugitifs; combattit néanmoins un projet de Duplantier (de la Gironde), comme donnant trop d'extension aux droits de la république dans la succession des biens des parents d'émigrés. Après la chute de Merlin (1799), il défendit vivement cet ex-directeur, ainsi que ses collègues, accusés d'être les auteurs de l'état déplorable où se trouvait la France. Après le 18 brumaire, M. Crochon fut envoyé dans les pays conquis, et ensuite nommé membre du corps législatif, d'où il sortit en 1803. Il exerça, depuis, la profession d'avocat à Rouen, et y fut élu, en novembre 1806, candidat au corps législatif. Lorsque Buonaparte revint de l'île d'Elbe, en 1815, M. Crochon fut nommé à la chambre des représentants par le département de l'Eure, et y proposa, le 19 juin, un projet de loi sur la validité des élections. Arrivé à l'article du remplacement des représentants qui accepteraient des fonctions du Gouvernement : « A Dieu ne

» plaise, dit-il, que je vienne combattre » une proposition que je me suis applaudi de retrouver dans l'acte additionnel, » et que, depuis 1790, je n'ai cessé d'appeler de tous mes vœux. Oui, Messieurs, c'est par un système de popularité déplorable, qu'à l'époque dont » je parle, le chef du gouvernement fut » privé de l'avantage d'appeler à ses conseils les hommes fameux qui furent » l'ornement de l'assemblée immortelle » où semblaient alors réunies toutes les » lumières de la France. Que de malheurs » eût épargnés à la patrie la présence, » dans le ministère, de cet homme éternellement fameux, qui, par la force » de son génie, semblait commander » aux destins de la France; de cet homme, que l'extravagance révolutionnaire » chassa du Panthéon pour y porter un » monstre! » Dans la séance du 22 juin, M. Crochon fit une motion tendant à nommer cinq plénipotentiaires pour porter aux souverains alliés une déclaration de la volonté de la nation, qu'il proposa de rédiger de la manière suivante: « La » chambre des représentants déclare que » la nation française renonce à jamais à » toute conquête, à toute guerre offensive; qu'elle respecte l'indépendance des » nations et des souverains; qu'elle ne » prend les armes que pour la défense de » sa liberté et de son indépendance, pour » venger les outrages dont elle ne peut obtenir la réparation, ou pour défendre » un allié injustement attaqué. » Le 5 juillet, il prétendit que ce n'était pas aux législateurs à se mêler d'envoyer des commissaires auprès des armées, qu'il fallait laisser ce droit au gouvernement, et que les législateurs ne devaient pas s'écarter des limites que leur avait tracées la constitution; que c'était au gouvernement à exécuter ce qui était dans ses attributions, et que quant à eux, représentants, ils avaient fait tout ce qui était dans les leurs; que, par conséquent, quoi qu'il arrivât, leurs devoirs étaient remplis. Le 6 juillet, M. Crochon prit une grande part à la discussion de la constitution; et à-propos de la garde du monarque, il prétendit que l'assemblée représentative pourrait bien avoir le droit d'en fixer le nombre, mais non celui de s'occuper de son organisation. S. S.

CROCI (Pietro), religieux théatin, prévenu d'avoir, par ses écrits et par ses discours, propagé des opinions contraires aux dogmes de la religion, et d'avoir méconnu l'autorité du St.-Siége par des adhésions sacriléges aux gouvernements usurpateurs, fut cité, en juillet 1816, devant le tribunal du Saint-Office, à Macerata. Interpelé par dom Olivieri, président, de répondre aux accusations intentées contre lui: « On vous » a persuadés, dit-il, que j'étais un transfuge de la foi, un ennemi de l'Eglise et » de l'autorité du St.-Siége. Ecoutez-moi: » vous êtes des hommes exposés à l'erreur, » à la séduction; il s'agit ici de ma vie et » de mon honneur: je vais défendre celui-ci, et vous abandonner l'autre. Les » hommes les plus saints et les plus doctes de l'ancienne Eglise ont eu quelquefois des avis opposés en matière de » dogme, non pour déchirer la religion, » mais pour en faire éclater la vérité. S. » Augustin et S. Jérôme ont été en opposition, sans qu'on ait pu soupçonner » l'un ou l'autre d'erreur dans la foi. » Beaucoup de sages de l'antiquité, de » pères de l'Eglise, le fondateur même » de notre sainte religion, ont péri d'une » mort cruelle par le jugement des hommes. Je suis innocent de tous les crimes que l'on m'impute. Prononcez sur » mon sort: j'attends avec la même résignation le triomphe de la justice et ma » condamnation. » Pietro Croci fut acquitté, et obtint de ses juges la permission de se rendre auprès du Saint-Père, pour solliciter la faveur d'aller expier ses erreurs par les travaux apostoliques parmi les Barbaresques. S. S.

CROCKER (John Wilson), membre du parlement anglais, et secrétaire de l'amirauté, est fils d'un arpenteur en chef (*surveyor-general*) de Dublin. Il est né en 1781, et a étudié au collége de la Trinité, à Dublin. Il entra, en 1800, à l'école de jurisprudence de Lincoln's-Inn, à Londres, et, en 1802, débuta au barreau irlandais. Lors de l'élection générale de 1807, le bourg de Downpatrick le choisit pour son représentant dans le parlement. Il y prit, en 1809, une part très active dans la fameuse enquête sur la conduite du duc d'York; et le zèle qu'il montra dans cette affaire pour la cause des ministres, paraît avoir été surtout le motif de sa promotion aux fonctions de secrétaire pour l'Irlande, qu'il remplit, dès la fin de cette année, en l'absence de sir Arthur Wellesley (aujourd'hui duc de Wellington), ainsi qu'à

la place de secrétaire de l'amirauté. Il représente aujourd'hui au parlement le bourg d'Athlone. Crocker a été fréquemment l'objet des attaques du parti de l'opposition, attaques provoquées de sa part par un ton extrêmement dédaigneux: mais ses adversaires, forcés de reconnaître son zèle à remplir les devoirs de sa place, ont été réduits à lui rappeler l'obscurité de sa naissance. Le mérite de quelques productions littéraires qu'il a publiées sous le voile de l'anonyme, l'a fait admettre dans la société royale de Londres. Ces productions sont: I. *Epîtres familières* (en vers) *sur le théâtre irlandais*, 1803, in-12. II. *Lettre écrite de la Chine, et interceptée*, 1805. III. *Esquisse de l'état passé et présent de l'Irlande*, 1807, in-8°. IV. *La bataille de Talavera*, poème, 1809, in-8°. Re.

CROISMARE (Le vicomte Ambroise-Charles de), lieutenant des gardes-du-corps du Roi, de l'une des plus anciennes familles de France, émigra en 1792, fit les campagnes dans les armées des princes, et rentra en France après le 18 brumaire. Nommé commandant d'escadron des gardes-du-corps, compagnie de Noailles, il a été, par ordonnance du Roi du 1er. septembre 1814, créé grand-cordon de l'ordre de Saint-Louis, et a été élevé au grade de lieutenant-général, le 28 janvier 1815. A.

CROIX (Le comte de) était major en second d'infanterie, lorsqu'il fut élu, en 1789, député de la noblesse d'Artois aux états-généraux. Il y embrassa la cause des novateurs, et fut un des membres de la minorité de la noblesse qui se déclarèrent contre le discours que le duc de Luxembourg tint au Roi, le 21 juin 1789, au nom de la majorité qui refusait de se réunir aux communes. Après la session, le comte de Croix resta dans l'obscurité jusqu'à l'époque où Buonaparte s'empara du pouvoir; et alors il devint son chambellan. Présenté comme candidat au sénat, par le collége électoral de Sambre-et-Meuse, il fut créé sénateur le 5 avril 1813, et prêta serment, en cette qualité, le 11 du même mois; il fut ensuite décoré de la grand'-croix de la Réunion. A l'époque de la restauration, il fut nommé pair par le Roi, le 4 juin 1814. Buonaparte lui conserva cette dignité en 1815; mais il en fut privé après le second retour du Roi. S.S.

CROME (Auguste-Frédéric Guillaume), géographe et publiciste allemand, né à Sengwarden dans le pays de Kniphausen en Ost-Frise le 6 août 1753, étudia à Halle, et, après avoir achevé ses études classiques, exerça à Berlin, dans une maison particulière, les fonctions de secrétaire et d'instituteur. Quelques années après, un baron de Bismarck lui confia l'éducation de ses fils. En 1778, le *Philantropinum*, célèbre institut d'éducation à Dessau, s'attacha M. Crome comme professeur; et, en 1785, il fut chargé de l'instruction du prince héréditaire d'Anhalt-Dessau, aujourd'hui régnant. Ses travaux statistiques et politiques l'avaient déjà rendu célèbre à cette époque; et ses tableaux de la population et des richesses des différents états de l'Europe furent d'une grande utilité aux négociateurs diplomatiques. Deux ans après, il quitta la place de précepteur du prince de Dessau, et accepta celle de professeur des sciences camérales et administratives à l'université de Giessen: l'année suivante, M. Crome fut nommé conseiller du gouvernement, et, en 1804, conseiller intime de Hesse-Darmstadt. Les écrits de ce savant professeur sur l'étendue, la population, l'industrie et le commerce des états européens, se recommandent par des recherches profondes et laborieuses et par une grande exactitude. Nous citerons: I. *Carte nouvelle de l'Europe, qui contient les productions les plus remarquables et les villes principales de commerce, ainsi que l'étendue de tous les états européens en milles carrés d'Allemagne*, Dessau, 1782, in-fol. II. *Les productions de l'Europe* (ou *Explication de cette carte*), Dessau, 1782, in-8°. La nouvelle édition de cet ouvrage est intitulée: *Second essai pour l'usage de la nouvelle carte*, etc.; 1er. vol., *le Portugal et l'Espagne avec ses colonies dans les Indes orientales et occidentales*, Hambourg, 1784, in-8°; quatrième édit., Tubingue, 1805, in-8°., contenant le Portugal, l'Espagne et la France. L'auteur indique, dans l'introduction de cet utile ouvrage, les sources où il a puisé. A la fin se trouve un tableau de l'étendue comparée des états européens. III. *De l'étendue, de la population, du climat et de la fertilité des Etats-Unis d'Amérique*, Dessau et Leipzig, 1783, in-8°. IV. *Almanach des négocians pour l'an 1784*, Leipzig, 1784, in-

8o. Cet ouvrage se vend aussi sans calendrier, sous le titre de *Manuel des négociants*. Il en a été publié trois continuations qui embrassent les années 1785 et 1786; ibid., 1786. V. *Sur la prospérité actuelle de l'empire russe*, Leipzig, 1784, in-8o. VI. *De l'étendue et de la population des états européens*, avec une carte enluminée et quatorze tableaux, Leipzig, 1785; 2e. édition, Francfort, 1794, in-8o. La rédaction de cet ouvrage a coûté à son auteur une peine infinie : l'inexactitude des matériaux, des listes de naissances et de morts qu'il recueillit de tous côtés, l'obligèrent souvent de supprimer des tableaux déjà imprimés, et d'en composer de nouveaux. Chacun de ces tableaux renferme, dans le plus grand détail, l'étendue et la population existante et possible de chaque état séparé. M. Crome y expose en outre tout ce que d'autres auteurs ont écrit sur chaque état en particulier, et la différence qui existe entre leur opinion et la sienne. VII. *Description statistique et géographique de tous les Pays-Bas autrichiens, ou du cercle de Bourgogne qui représente ces états, non seulement sous le rapport géographique, mais aussi sous celui de leur commerce et de leur industrie*, Dessau, 1785, in-8o. VIII. *Grande carte de l'Europe, indiquant l'étendue et la population de ses principaux états*, ibid., 1785. IX. *Tableau comparatif de l'état de la culture dans les différents pays de l'Europe d'après leur étendue et leur population*, en quinze grands tableaux et une carte enluminée, Leipzig, 1792, in-8o. X. *Tableaux des forces politiques de l'Europe ; première division, contenant le Portugal, l'Espagne, la France, la Suisse et le pays de Vaud*, Giessen, 1806, in-fol. XI. *Circonscriptions statistiques*, ibid., 1806, in-8o. M. Crome a publié aussi, avec M. H.-B. Jaup, un *Journal statistique et politique*, Francfort, 1790-1795, in-8o., et, avec le même collaborateur, un autre Journal, intitulé: *Germania*, écrit périodique sur le droit public, la politique et la statistique d'Allemagne, Giessen, 1808, in-8o. Il est, en outre, l'éditeur de la traduction faite par Jagemann de l'ouvrage italien, intitulé : *De l'administration de la Toscane sous Léopold II*, Gotha, 1795-1797, 3 vol. in-8o.; traduction que M. Crome a enrichie de notes très instructives. Un grand nombre de journaux littéraires et politiques, surtout la *Gazette littéraire universelle*, renferment beaucoup d'articles de ce savant. B. n.

CROMOT DE FOUGY, ancien maître des requêtes de l'hôtel, fils de M. Cromot, surintendant des finances de MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, émigra en 1791, et revint en France en 1800. Il fut nommé maître des requêtes le 29 juin 1814, et prêta serment au Roi, le 3 août suivant. Appelé au conseil-d'état en service extraordinaire, le 24 août 1815, il le fut, de nouveau, par ordonnance du 1er. janvier 1816. S. M. le chargea, en qualité de conseiller-d'état, d'aller recevoir à Marseille S. A. R. Mme. la duchesse de Berri en mai 1816. Le Roi l'ayant nommé préfet du département de l'Aude, en remplacement de M. Trouvé, M. Cromot de Fougy débuta dans l'exercice de ses fonctions par une proclamation, qu'il publia au mois d'octobre 1816, et dans laquelle on remarquait les passages suivants : « Le » Roi, en daignant me confier l'administration du département de l'Aude, m'a » fait la grâce d'ajouter lui-même aux » ordres qu'il transmet par ses ministres, » la confirmation de ses intentions : elles » ont pour but de voir un heureux accord réunir tous les Français autour » du trône. S. M. juge de la pureté du » royalisme par celui dont l'exemple » sait le mieux lui conquérir ou ramener des cœurs, s'il en était d'assez ingrats pour être sourds à sa » voix paternelle.... La Providence, en » nous rendant ce monarque qu'elle nous » réservait pour assurer ses bienfaits, » semblait dicter aux Français leur devoir. Tous ne peuvent former qu'un » même vœu pour le bonheur de la » France; mais aucun ne doit chercher, » pour y arriver, d'autre chemin que » celui choisi par la prudence de son » Roi. Cette prudence écarte tout ce qui » tient à la passion, et le désavoue....» S. S.

CROSSARD (Le baron JEAN-BAPTISTE-LOUIS DE), né en France vers 1770; émigra en 1791, et servit d'abord dans l'armée du centre, sous les ordres des princes français. Il passa ensuite au service de Hollande, et fit, dans l'état-major du prince d'Orange, les campagnes de 1794 et 1795 à l'armée des alliés sous le prince de Cobourg. Il vint ensuite en Italie, avec le jeune prince d'Orange,

alors destiné à commander les armées autrichiennes. Après la mort du prince d'Orange (1799), M. de Crossard entra au service d'Autriche ; et il fit, en qualité d'officier d'état-major, toutes les campagnes de cette époque en Allemagne et en Italie. Il donna, à Marengo, à M. de Mélas, des avis que ce général eut le tort de négliger. En 1809, M. de Crossard, envoyé en Espagne, avec une mission secrète du cabinet de Vienne, contribua beaucoup à soutenir le courage des Espagnols, et leur fit adopter des plans très utiles à leur défense. Lorsque l'Autriche devint l'alliée de Buonaparte, M. de Crossard passa en Russie, où il fut aussi officier d'état-major, et fit, comme aide-de-camp du grand-duc Constantin, les campagnes de 1812, 1813 et 1814. Il contribua beaucoup, par ses avis, dans le mois de mars de cette dernière année, à la marche rapide des alliés sur Paris; et l'on sait que cette marche assura le triomphe de la coalition. Le baron de Crossard est rentré au service de France depuis le rétablissement du trône des Bourbons; et il a obtenu le grade de maréchal-de-camp, le 30 décembre 1814. Il a écrit, sur ses campagnes, des Mémoires curieux, et dont la publication serait fort utile à l'histoire de cette guerre. Il a été nommé inspecteur d'infanterie en 1816. D.

CRUSSAIRE (MARTIN-PIERRE), avocat et avoué en la cour royale de Paris, né à Briquenay en Champagne le 14 décembre 1755, a publié, entre autres ouvrages : I. *Analyse des Observations des tribunaux d'appel et de cassation sur le Projet de code civil*, Paris, 1805, 1 vol. in-4°. II. *Observations sur le Projet de code judiciaire et criminel*, ibid., in-4°. Une analyse méthodique et des remarques sages lui ont valu, dans le temps, les suffrages des jurisconsultes les plus éclairés. — François-Joseph CRUSSAIRE, son frère, né en 1759, est auteur de dessins à la plume et à l'encre de la Chine, qui, dans les sujets de clair-obscur, ne le cèdent point aux tableaux coloriés. E.

CUBIÈRES l'aîné (Le marquis S. L. P. DE), après avoir été attaché à Louis XVI, en qualité de page du Dauphin, resta employé, comme écuyer, auprès de ce prince, lorsqu'il monta sur le trône, et en fut traité avec distinction. Le 5 octobre 1789, il alla en hâte auprès du Roi, qui s'amusait à chasser entre le parc de Meudon et le village de Viroflai, pour l'avertir de la marche de cette effroyable populace qui se dirigeait sur Versailles, où elle ne tarda pas à arriver et à se porter aux plus violents excès. Le marquis de Cubières pressa vivement le Roi de se soustraire aux sinistres projets de ces furieux ; mais le monarque refusa de céder à ses instances, en lui disant : « Mon ami, il n'y a pas de » quoi s'inquiéter; ce sont des femmes » qui viennent me demander du pain : si » j'en avais à leur donner, je ne leur en » refuserais pas. » Il quitta aussitôt la chasse pour se rendre au château. Ce fut alors que M. de Cubières reçut de S. M. l'ordre de faire appeler les voitures et de les conduire sous l'escalier de l'orangerie : son dessein était de partir pour Rambouillet. Les voitures avancèrent ; mais un groupe de révolutionnaires gardait la grille de l'orangerie, pour s'opposer au départ ; et le marquis de Cubières lutta vainement, au péril de sa vie, contre des furieux qui préludaient aux scènes de la nuit. Le marquis de Cubières ne cessa de faire son service d'écuyer auprès de S. M., que lorsque ce service n'eut plus d'objet. Il se retira alors dans une charmante habitation attenant aux jardins de Versailles, où il cultiva, dans le silence de la retraite, les sciences et les arts, dont il avait toujours fait ses plus douces jouissances. Il est aujourd'hui attaché au service de Louis XVIII, en qualité d'écuyer-cavalcadour. Ce prince lui a accordé la croix de Saint-Louis, et, par ordonnance du 13 mars 1816, lui a donné la permission de porter l'ordre royal de la couronne de Bavière, dont il a été honoré par le souverain de ce royaume. Le marquis de Cubières a été nommé par le Roi, en juin 1816, associé libre de l'académie des sciences. Il était déjà des académies de Florence, de Turin, de Cortone, des Arcades de Rome et de la société d'agriculture de Paris. On a de lui : I. *Histoire des coquillages de mer, de leurs mœurs et de leurs amours*, Versailles, an VIII (1800), in-4°., fig. II. *Histoire du Tulipier*, 1800. III. *Mémoire sur les abeilles*, idem. IV. *Mémoire sur la pierre adulaire*, 1801. V. *Mémoire sur l'érable à feuilles de frêne*, 1805, in-8°. VI. *Mémoire sur le genevrier rouge de Virginie, que l'on nomme vulgairement*

cèdre rouge, 1805, in-8°. VII. *Notice sur M. Fr. André Michaux*, 1807, in-8°. VIII. *Mémoire sur le micocoulier ou* celtis *de Linné*, 1808, in-8°. IX. *Mémoire sur le cyprès de la Louisiane* (cupressus disticha *de Linné*), 1809, in-8°., fig. X. *Sur les services rendus à l'agriculture par les femmes*, 1809. XI. *Mémoire sur le magnolier auriculé* (magnolia auriculata) 1810, in-8°. XII. *Mémoire sur un marbre grec magnésien*, 1810, in-8°. D.

CUBIÈRES (MICHEL), nommé aussi DORAT-CUBIÈRES et PALMEZEAUX, frère cadet du précédent, né à Roquemaure, le 27 septembre 1752, vint à Paris jeune encore, et obtint du Roi la place d'écuyer de Mme. la comtesse d'Artois. Son goût pour la littérature étant contrarié par son service, S. M. lui permit de traiter de sa charge : on verra, plus bas, comment il reconnut ce double bienfait. Il était en Italie en 1790 avec la comtesse Fanny de Beauharnais ; et il la quitta pour venir en France, où il se jeta avec fureur dans le parti de la révolution, et fut un des coryphées de la société des Neuf-Sœurs, où Mme. Fanny de Beauharnais vint bientôt occuper le premier rang. La muse de Cubières célébra aussitôt les différentes époques de nos troubles, et il mit à toutes ses productions la prolixité et la malheureuse facilité qui le distinguent. Son empressement à se plier à tous les événements, à prendre les couleurs des circonstances, l'a fait regarder, par les plus désintéressés, comme un homme sans caractère, et, par le plus grand nombre, comme un être dangereux et un cœur flétri. Attaché en subalterne au char de la *terreur* sous Chaumette et Robespierre, il composa des odes en l'honneur de Carrier, écrivit l'Eloge de Marat, et publia plusieurs volumes de poésies révolutionnaires. Tout le monde connaît la réponse que lui fit Chaumette, lorsqu'il voulut dédier un recueil de vers à sa femme : « Ma femme, lui dit le procureur de la » commune, est une femme de lettres : » ses œuvres sont dans le tiroir de ma » commode. » Ouvrant alors ce tiroir, il fit voir au poète de vieux bas que sa femme raccommodait. Cubières fut membre du conseil général de la commune qui s'installa elle-même le 10 août 1792. Prudhomme rapporte à ce sujet que, « pour être nommé ce jour-là au » corps électoral, il déclara, dans la tri» bune de la section de l'Unité, que *sa » mère avait commis un crime* en le » faisant noble, parce que son père ne » l'était pas. » Se trouvant à son tour d'inspection au Temple, et ayant vu l'exactitude avec laquelle Louis XVI observait le jeûne des quatre-temps et faisait ses prières, il en rendit compte, et conclut que ce prince était un *dévot*, et par conséquent un *monstre*, attendu que Louis XI, et Philippe II, roi d'Espagne, avaient été à-la-fois dévots et oppresseurs. Le 18 avril 1794, il déposa sur le bureau de la commune différentes attestations, qui témoignaient que ni son père ni sa mère n'étaient de l'ordre de la noblesse; et il se plaignit de ce que les éditeurs de ses ouvrages avaient fait précéder son nom par le titre de *chevalier*. Il offrit toutefois sa démission de la place de secrétaire-général de la commune, pour se conformer à la loi qui éloignait tous les nobles des emplois, loi dans laquelle il se voyait compris par l'*impéritie* des imprimeurs. Cubières continua ensuite à figurer, mais toujours en sous-ordre, parmi les Jacobins. *Dorat* est un surnom qu'il prit par vanité, mais sous prétexte d'une vive admiration pour les faibles talents du poète Dorat son ami, qu'il est encore bien loin d'avoir égalés. Si l'on en croit Mme. Roland, « Cubières, fidèle au double » caractère d'insolence et de bassesse » qu'il porte au suprême degré sur sa » répugnante figure, prêcha le *Sans-Cu» lotisme* comme il chantait autrefois les » *Grâces*, fit des vers à Marat comme » il en faisait à Iris, et, sanguinaire sans » fureur, comme amoureux sans ten» dresse, il se prosterne humblement de» vant l'idole du jour, fût-ce Tantale ou » Vénus, peu lui importe, pourvu qu'il » rampe et qu'il gagne du pain.... Plat » courtisan, faible complimenteur, sot» tement avantageux et bassement poli, » il étonne le bon sens et déplaît à la rai» son, plus qu'aucun être qui se soit » jamais rencontré. » En 1805, Cubières attribua au grand Corneille une assez mauvaise tragédie qui lui était tombée entre les mains, et fut à cette occasion l'objet de la risée publique. Il a aussi voulu refaire la *Phèdre de Racine* ; et cette pièce *refaite* a été jouée en 1803, au milieu des sifflets, au théâtre de Molière, sous le titre d'*Hippolyte*. Vers 1810, il se fit l'éditeur d'un *Recueil de pièces intéressantes sur les arts, les sciences et la*

littérature, ouvrage posthume de Bailly, etc., Paris, in-8°. Tout ce qu'il y a de bon dans ce Recueil était connu depuis long-temps; mais ce qu'on y trouve de plus étrange est une notice sur *la vie littéraire et politique de cet homme illustre* par l'éditeur. Après avoir loué outre-mesure un homme que ses confrères de 1793 poussèrent à l'échafaud, Cubières a fait un Éloge non moins emphatique de Retif-de-la-Bretonne, qui fut véritablement son digne ami. Cet Éloge se trouve en tête de l'*Histoire des campagnes de Maria*, ou *Episodes d'une jolie femme*, ouvrage posthume de Retif-de-la-Bretonne, avec une *Vie* de Retif, Paris, 1810, 3 vol. in-12. On serait choqué de voir tout autre que Cubières, après avoir fait le récit de mille turpitudes de son *ami*, déclarer que Retif mérite *des autels*, et se mettre sérieusement en colère contre l'académie, qui ne s'est pas empressée de l'admettre dans son sein. Il va jusqu'à dire aux académiciens : « Vous prétendez, Messieurs, » que son style est lâche, et c'est vous » qui êtes des *lâches!* » La veuve de M. Retif-de-la-Bretonne adressa alors (16 février 1810), au rédacteur du *Journal des Débats*, une vive réclamation contre l'ouvrage de Cubières. Depuis ce temps, on n'a plus entendu parler de Cubières, pas même à l'époque de la mort de sa protectrice, Mme. Fanny de Beauharnais. On a de lui : I. *La Manie des drames*, comédie, 1778, in-8°. II. *Galatée*, comédie en vers libres, 1778, in-8°. III *Les Hochets de ma jeunesse*, 1781, 2 vol. in-18. IV. *Éloge de Dorat*, 1781, in-8°. V. *Fontenelle jugé par ses pairs*, 1783, in-8°. VI. *Le Théâtre moral*, ou *Pièces dramatiques nouvelles, précédé d'un Essai sur la comédie*, 1783-86, 2 volumes in-8°. VII. *Éloge de Voltaire*, *suivi de poésies diverses*, 1783, in-8°. VIII. *Les deux Centenaires de P. Corneille*, comédie, 1785, in-8°. IX. *L'École des filles*, histoire morale, 1784, in-8°. X. *Opuscules poétiques*, 1786, 3 vol in-18; le tome IVe. a paru en 1791. XI. *Lettre sur la funeste influence de Boileau*, 1787, in-8°. (réimprimée avec d'autres pièces sous le titre de *Pour et contre Boileau*), 1802, in-12. XII. *La jeune Épouse*, comédie, 1788, in-8°. XIII. *Épître à M. le comte Fr. d'Hartig sur la mort de M. le comte de Buffon*, 1788, in-8°. XIV. *Voyage à la Bastille, fait le 16 juillet 1789*, in-8°. XV. *L'Homme d'état imaginaire*, comédie, 1789, in-8°. XVI. *La baronne de Chantal*, drame en 3 actes, 1791, in-8°. XVII. *Les états-généraux de l'Europe*, poème, 1791, in-8°. XVIII. *Les États-généraux du Parnasse, de l'Europe, de l'Église et de Cythère*, 1792, in-8°. XIX. *Les Rivaux au cardinalat*, ou *la mort de l'abbé Mauri*, poème, 1792, in-8°. XX. *Coup-d'œil rapide sur J. A. J. Cerutti*, 1792, in-8°. XXI. *Les Abeilles*, ou *l'heureux Gouvernement*, poème, 1793, in-8°. XXII. *La mort de Bassville* (Voy. la *Biographie universelle* au mot BASSVILLE.), ou *la Conjuration de Pie VI dévoilée*, 1793, in-8°. XXIII. *Les deux martyrs de la liberté*, ou *Portraits de Marat et Pelletier*, 1793, in-8°. XXIV. *Le Calendrier républicain*, poème, 1795, in-8°.; 1798, in-8°. XXV. *La marquise de Pompadour*, ou *Germon et Juliette*, 1797, in-8°. XXVI. *Épître à Virgile sur la bataille de Marengo*, 1800, in-12. XXVII. *Regrets d'un Français sur la mort de Latour-d'Auvergne-Corret*, 1800, in-12. XXVIII. *Le défenseur de la philosophie*, ou *Réponse à quelques satires dirigées contre la fin du XVIIIe. siècle*, satire, 1800, in-8°. XXIX. *La Paix*, ou *le Traité de Lunéville*, poème, 1801, in-8° XXX. *Les petits Saints*, ou *Épître à Chenier*, *pour servir de Supplément aux nouveaux Saints*, 1801, in-8°. XXXI. *La mort de Molière*, pièce historique en quatre actes et en vers, 1802, in-8°. XXXII. *La diligence de Lyon*, comédie, 1802, in-8°. XXXIII. *Hippolyte*, tragédie en trois actes, imitée d'Euripide, 1803, in-8°. XXXIV. *Fontenelle*, *Colardeau et Dorat*, ou *Éloges de ces trois écrivains célèbres*, 1803, in-8°. XXXV. *La double Épreuve*, ou *la Boiteuse et la Borgne*, comédie en trois actes, 1804, in-8°. XXXVI. *Sylla*, tragédie en cinq actes (publiée sous le nom de Corneille), 1805, in-8°. XXXVII. *La mort de Caton*, tragédie (publiée sous le nom de Geoffroy), 1804, in-8°. XXXVIII. (Avec Pelletier, Volmérange), *Pamela mariée*, ou *le Triomphe des épouses*, drame en trois actes et en prose, 1804, in-8°. XXXIX. *Nathan le Sage*, comédie héroïque en trois actes et en prose, 1806, in-8°. XL. *La jeunesse de*

Beaumarchais, comédie, 1806, in-8°. XLI. *Ninon de l'Enclos et le Prisonnier masqué*, comédie en trois actes, 1806, in-8°. XLII. *Le faux Misantrope, ou le Sous-Lieutenant*, comédie en trois actes, 1807, in-8°. XLIII. *L'Institut d'Athènes chez Périclès*, suivi de notes, 1807, in-8°. XLIV. *La Bataille d'Austerlitz*, poème en dix chants, 1807, in-8°. XLV. *La guirlande de Fanny (Beauharnais), pour le jour de sa fête*, 1808, in-8°. XLVI. *Épître au grand inquisiteur, précédé d'un Précis sur les formes judiciaires de l'inquisition*, 1809, in-8°. XLVII. *Lettres sur l'Espagne*, etc. (Voyez la *Biographie universelle*, à l'article Dixmerie.) XLVIII. *OEuvres dramatiques*, 1811, 4 vol. in-18. XLIX. *Correspondance dramatique entre M. Mercier, Cubières-Palmezeaux, et M. Simon*, 1810, in-8°. L. *Jenner*, ou *le Triomphe de la vaccine*, 1811, in-8°. LI. *Épître à M. H.....* (Hofmann), 1812, in-8°. LII. *Épître aux mânes de Dorvigny*, 1813, in-8°. LIII. *Épître à Gresset, au sujet de la reprise du Méchant*, 1812, in-8°. LIV. *Art du quatrain*, 1812, in-18; seconde édition, 1815, in-8°. LV. *Essai sur l'art poétique en général, et en particulier sur la versification française*, 1812, in-18. LVI. *Deux Épîtres à M. le comte de Barzel-Beauvert*, 1815, in-8°. LVII. *Chamousset*, ou *la Poste aux lettres*, poème, août 1816, in-8°., auquel est jointe une Dissertation historique sur l'utilité des postes. B. M. et Ot.

CUISIN (P.) a publié : I. *Le bâtard de Lovelace et la fille naturelle de la marquise de Merteuil*, nouvelles lettres, 1806, 4 vol. in-12. II. *Le Numéro cent-treize*, ou *les catastrophes du jeu*, 1814, in-12; 1815, in-12. III. *Les Nymphes du Palais-Royal*, 1815, in-18. IV. *Le triomphe des royalistes et de la cause sacrée*, ou *la chute du tyran*, 1815, in-8°. V. *La volupté prise sur le fait*, ou *les Nuits de Paris*, folie érotique, 1815, in-18. VI. *La galanterie sous la sauve-garde des lois*, 1815, in-18. Ot.

CUOCO (Joseph), littérateur napolitain, gradué en droit, se déclara pour la révolution que les Français portèrent à Naples, en 1798; il en fit l'éloge dans un ouvrage très remarquable intitulé, *Revoluzione di Napoli*, et fut obligé de s'enfuir au retour du Roi, en 1799. Il se réfugia à Milan, où cependant il se montra assez modéré dans la part qu'il prit aux événements, quand Buonaparte y eut rétabli le régime républicain, après la bataille de Marengo, en 1800. Cherchant à tirer parti de ses talents, il obtint, en 1804, du vice-président de la république italienne Melzi, l'emploi de rédacteur en chef du journal officiel, que celui-ci venait de créer sous le titre de *Giornale Italiano*. Tout en travaillant pour cet ouvrage périodique, il composa une espèce de roman philosophico-politique, sur le plan des *Voyages du jeune Anacharsis*, sous le titre de *Platone in Italia, traduzione del greco* (3 vol. in-8°., Milan 1806). Cet ouvrage a été traduit en français par Barère (*Voy.* Barère). Les journaux d'Italie en firent un grand éloge; ce qui n'était pas surprenant, puisque l'auteur était journaliste lui-même : il n'avait fait dans cet ouvrage qu'étendre, distribuer et développer à sa manière les pensées qu'on avait déjà lues dans les divers écrits de Platon. Son crédit s'affaiblit beaucoup à Milan, lorsque Buonaparte y eut placé Eugène Beauharnais pour vice-roi; Cuoco prit alors le parti de retourner à Naples, où Joseph Buonaparte venait d'être fait Roi. Joseph accueillit très bien le littérateur napolitain, et le nomma conseiller-d'état. Murat, ayant succédé à Joseph, donna en outre à Cuoco dans la direction du trésor royal une place qui ne put satisfaire son ambition. Il aspirait au ministère de l'intérieur, occupé par l'ex-avocat Zurlo, auquel il suscita des tracasseries : mais ce fut sans succès; et Cuoco en eut tant de dépit, qu'après la catastrophe de Moscou en 1813, regardant le trône de Murat comme déjà renversé, il laissa échapper son desir de voir une nouvelle révolution dans Naples. Néanmoins il conserva sa charge de directeur du trésor public, dans laquelle il a été maintenu par le roi Ferdinand, remonté sur son trône en 1815, non sans désagrément pour Cuoco. Un jour qu'il se trouvait à la cour, parmi plusieurs personnes qui entouraient le prince Léopold, fils cadet du Roi, celui-ci lui parla de sa *Revoluzione di Napoli*, et lui dit qu'il desirait la lire. Ce fut pour Cuoco un coup de foudre qui le déconcerta. Il se retira aussitôt chez lui, comme frappé de vertige; et l'on assure qu'il n'a pu en

guérir parfaitement. Quoique obligé de garder la chambre, il conserve sa charge de directeur du trésor royal. N.

CURÉE (JEAN-FRANÇOIS), né le 21 décembre 1756 à Saint-André, près de Lodève, fut membre du département de l'Hérault en 1790, et nommé député de ce département à la législature, en septembre 1791, puis, en septembre 1792, à la Convention, où il vota, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, la réclusion pendant la guerre, le bannissement à la paix, et enfin pour le sursis. Du reste, il s'y fit peu remarquer; et après la session en janvier 1797, il réclama, auprès du conseil des cinq-cents, contre la loi du 21 floréal précédent, qui l'empêchait de venir à Paris, comme ex-conventionnel. Nommé en mai 1798 député au conseil des cinq-cents, il demanda que Bonnier, ministre plénipotentiaire assassiné à Rastadt, fût toujours considéré comme membre du corps législatif; il prononça son éloge, proposa que son nom et celui de Roberjot fussent proclamés à chaque appel nominal, et fit arrêter, le 30 juillet 1799, que la place de ce dernier resterait occupée par un costume de représentant, couvert d'un crêpe funèbre, et que, lorsque son nom serait prononcé dans les appels nominaux, le président proférerait ces mots : « Que » le sang des plénipotentiaires français » retombe sur la maison d'Autriche ! » Le 27 juillet, Curée s'opposa à la suppression de ces mots, *haine à l'anarchie*, dans la formule du serment, et défendit les ex-directeurs, accusés par quelques-uns de ses collègues. Le 15 septembre, il combattit la proposition de déclarer la patrie en danger, attendu qu'il pouvait en résulter un mouvement populaire très funeste, et il cita en preuve le 10 août. «Mais aujourd'hui, s'écria-t-il, » qu'aurions-nous à détruire, si ce n'est » des autorités républicaines et la consti- » tution qui nous régit? » Après la révolution du 18 brumaire, M. Curée fut nommé tribun. En 1800, il combattit le projet du gouvernement sur les rentes foncières, comme se rapprochant trop de la féodalité; il vota pour celui qui donnait plus d'extension au droit de tester, et entreprit de réfuter une opinion de Mirabeau contraire à la sienne: le 22 avril, il fut élu secrétaire, et fit l'éloge de Desaix, tué à Marengo. En 1801, il parla pour l'établissement des tribunaux spéciaux, et motiva son opinion sur la nécessité de comprimer les délits excités par le *fanatisme et la royauté*. Le 23 novembre 1803, il fut élu secrétaire. Ce fut lui qui proposa le premier de déclarer Napoléon Buonaparte empereur. Il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur en 1804, et prononça au tribunat, le 27 novembre de cette année, un discours où l'on remarquait le passage suivant : « Une barrière » nouvelle s'opposera au retour des fac- » tions qui nous déchirent, et de cette » maison que nous proscrivîmes en 1792, » parce qu'elle avait violé nos droits, de » cette maison que nous proscrivons au- » jourd'hui, parce que ce fut elle qui » alluma contre nous cette guerre étran- » gère et la guerre civile qui fit couler » des torrents de sang, qui suscita les » assassinats par les mains des *chouans*, » et qui, depuis tant d'années, a été en- » fin la cause générale des troubles et des » désastres qui ont déchiré notre patrie : » ainsi le peuple français sera assuré » de conserver sa dignité, son indépen- » dance, et son territoire. » Dans une autre séance, M. Curée s'exprima de la manière suivante : « Malgré tous les efforts » du cabinet anglais, la paix continentale » ne sera point troublée; elle sera affer- » mie par le seul concours de grandes » puissances du continent; ensorte que » d'après la pente irrésistible des choses, » on verra bientôt ce gouvernement, » ennemi-né de toute prospérité, réduit, » ou vaincu dans ses prétentions, par » conséquent la liberté des mers assurée, » et l'indépendance de tous les pavillons » reconnue. » A l'époque de la dissolution du tribunat, M. Curée fut nommé membre du sénat-conservateur le 13 août 1807, et obtint, en 1808, le titre de comte de Labédissière. La chute de Napoléon, en 1814, le priva de tout emploi. B. M.

CURIAL (Le comte PHILIBERT-JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), lieutenant-général, né à Saint-Pierre d'Albigny en Savoie le 21 avril 1774, devint chef de bataillon en 1799 dans la campagne d'Egypte, et prêta serment de fidélité à Buonaparte, le 4 décembre 1804, en qualité de colonel du quatre-vingt-huitième régiment, à la tête duquel il se distingua le 2 décembre 1805, à la bataille d'Austerlitz, ce qui lui valut la croix de commandant de la Légion-d'honneur. Devenu colonel-major des chasseurs à pied de la garde, il fut élevé au rang de colonel à la suite de la

bataille d'Eylau, et parvint au commandement de ce corps avec le grade de général de brigade, après celle de Friedland, en 1807. Il fut autorisé, à la même époque, à porter la décoration de Saint-Henri de Saxe, fit la campagne de 1809 contre l'Autriche, à la tête des tirailleurs de la garde, et se distingua encore les 21 et 22 mai, au combat de Gross-Aspern et à la bataille d'Essling. En 1812, il fut employé dans la guerre de Russie comme commandant des chasseurs de la garde avec le grade de général de division, échappa aux désastres de cette campagne, et fut chargé, vers la mi-avril 1813, de l'organisation de douze nouveaux régiments de la jeune garde à Maïence : il les commanda lui-même en Saxe quelque temps après, et se signala le 16 octobre à la bataille de Wachau, où il emporta le poste de Doëlitz, et fit douze cents prisonniers, parmi lesquels se trouvait le général Meerfeld. Le 30 du même mois, il contribua au gain de la bataille de Hanau contre les Bavarois, et obtint la grand'-croix de l'ordre de la Réunion. Lors de l'invasion des troupes alliées, au commencement de 1814, il reçut ordre de se rendre à Metz, avec les chasseurs à pied de la garde; et, le 8 avril, il adressa, du quartier général du Plessis-le-Chenet, son adhésion aux actes du sénat contre Buonaparte et sa famille. Le 23, il fut nommé par le Roi, membre de la commission établie près le ministère de la guerre pour l'infanterie, fut créé chevalier de Saint-Louis le 2 juin, pair de France le 4, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 23 août 1814. Il fut nommé par le Roi grand-cordon de la Légion-d'honneur le 14 juillet 1815, et il commanda ensuite la 19e. division militaire. Buonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, lui ôta le commandement des chasseurs de la garde qu'il donna au général Morand; et il l'envoya à l'armée des Alpes, pour y commander une division dans l'armée du maréchal Suchet. Le général Curial est gendre du comte Beugnot. A.

CURTO (Le baron), né le 10 mai 1770, fut nommé maréchal-de-camp le 6 août 1811. Il se distingua, en Espagne, le 22 octobre 1812, au combat de San-Mames, et fut cité avec éloge dans le bulletin de l'armée. Le 15 mars 1813, il attaqua un corps d'espagnols, et les battit à Fuentes-Sal. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 29 juillet 1814, et commandant de la Légion-d'honneur le 23 août suivant. Le général Curto commandait à Thionville dans le mois de mars 1815, à l'époque du retour de Buonaparte. Voyant sa garnison hésiter, il l'assembla, et lui déclara avec fermeté, qu'il ne manquerait pas à son serment, et qu'il ne reconnaîtrait jamais d'autre souverain que le Roi. Obligé de fuir après cette courageuse déclaration, il se tint long-temps caché, et fut destitué le 12 avril. Réintégré quelque temps après, il reçut sa retraite le 5 juin; et, après le retour du Roi, il eut l'honneur d'être présenté à S. M. ainsi qu'au comte d'Artois et au duc de Berri, et fut remis en activité par ordonnance du 1er. août 1815. D.

CUSSY (Le baron DE), ancien officier au régiment du Roi, après avoir été chef de légion commandant la garde nationale à Cherbourg, fut nommé, le 2 mai 1812, membre de la Légion-d'honneur, et, le 7 du même mois, préfet du palais. Après l'abdication, il suivit Marie-Louise, qui le nomma son premier chambellan : sa place fut supprimée le 17 avril 1814. Le baron de Cussy était à Londres en 1816 chargé d'une mission pour l'ordre de Malte. — CUSSY (DE), nommé évêque de Troyes après la démission de M. de Boulogne, qui sortit de Vincennes à cette condition, prêta serment entre les mains de l'impératrice, le 16 mars 1813. Il n'y exerça jamais de pouvoirs spirituels, et abandonna, en 1815, aux hospices de la ville, tout le revenu du secrétariat et le supplément du traitement de deux départements, formant la somme de 40,000 francs. Les Champenois lui rendirent cette justice, qu'il ne changea rien dans le mode d'administration du chapitre. A.

CUSTODI (PIERRE), littérateur italien, entreprit, vers 1801, sous les auspices du vice-président Melzi, l'édition d'un recueil de tous les économistes italiens, sous le titre de *Economisti italiani*. Ce recueil a un grand nombre de volumes : l'éditeur voulait prouver par-là que ses compatriotes avaient été les maîtres en cette science comme en toutes les autres. La Vie abrégée de chacun des économistes italiens précède ses ouvrages dans cette collection; et la plupart de ces notices sont écrites par Custodi, qui y a fait preuve de goût et de sagacité. Cette entreprise fit sa for-

tune : le vice-président y concourut de tout son pouvoir. Quand Buonaparte eut été couronné roi d'Italie, Custodi devint secrétaire-général du ministère des finances, et conseiller-d'état; Buonaparte lui conféra en outre la décoration de la Couronne-de-fer, et le titre de baron. N.

CUVELIER (J.-G.-A.), auteur dramatique, que les amateurs du mélodrame appellent *le Corneille des boulevards*, a publié : I. *Damoisel et Bergerette*, historiette du XVe. siècle, 1795, in-8o. II. *Nouvelles, contes, historiettes, anecdotes, mélanges*, 1808, 2 vol. in-8o. III. *Le bandit sans le vouloir et sans le savoir*, 1809, 3 vol. in-12. IV. Un grand nombre de pantomimes et de mélodrames, parmi lesquels il suffira de citer : *Barberousse le Balafré*. V. *La Caverne dans les Pyrénées*. VI. *C'est le diable*, ou *la Bohémienne*. VII. *Le chevalier noir*. VIII. *Damoisel et Bergerette*. IX. *L'Enfant du malheur*. X. *La fille hermite*. XI. *La fille hussard*. XII. *La fille mendiante*. XIII. *La fille sauvage*. XIV. *Le fils criminel*, ou *le Tribunal invisible*. XV. *Fra-Diabolo*. XVI. *Gérard de Nevers*. XVII. *Les hommes de la nature et les hommes policés*. XVIII. *Les hommes et les femmes*. XIX. *Jeanne-d'Arc*. XX. *La main de fer*. XXI. *Le maréchal de Turenne*. XXII. (Avec Bouilly), *La mort de Turenne*. XXIII. (Avec Coffin, Rosny et Morange), *Le Nain jaune*. XXIV. (Avec Hapdé), *Le petit Poucet*. XXV. *Saint-Hubert*, ou *le Cerf miraculeux*. XXVI. *La jeunesse du grand Condé*. XXVII. *Les Martyrs*, ou *Eudore et Cymodocée*, 1814. XXVIII. (Avec Léopold), *Le sacrifice d'Abraham*, 1816, in-8o. XXIX. *L'union des lis*, ou *Le triomphe du génie du bien*, féerie mêlée de pantomimes, à l'occasion des fêtes pour le mariage du duc de Berri, 1816, in-8o. OT.

CUVIER (Le baron GEORGE-LÉOPOLD-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC-DAGOBERT), l'un des naturalistes les plus distingués de notre temps, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences physiques, et professeur d'histoire naturelle au Muséum et au collége de France, naquit à Montbeillard, en 1769, et commença ses études à Stuttgard, où il se familiarisa avec la langue et la littérature allemandes. Il vint à Paris dans les premières années de la révolution : ses premiers essais le placèrent au premier rang dans une science qu'avaient déjà illustrée en France des génies d'un ordre si supérieur; et ils le portèrent à l'Institut dès la création de ce corps savant. Devenu membre de la société philomatique, en 1801, M. Cuvier inséra, dans le *Bulletin des sciences*, au mois d'août de cette année, des observations sur l'électricité, et prouva que l'oxidation des plaques métalliques n'était point la cause essentielle de l'électrisation, quoiqu'elle la favorisât; mais que c'était par cette oxidation que la pile altérait l'air où on la renfermait. On trouve, au tome II de ses *Leçons d'anatomie comparée*, un tableau général des diverses dégradations du système nerveux dans le règne animal, et de leur correspondance avec les divers degrés d'intelligence. Le 21 floréal an III, il proposa, pour la première fois, à la société d'histoire naturelle de Paris, une classification nouvelle des animaux sans vertèbres, dans un Mémoire imprimé dans la *Décade philosophique*, classification qu'il a perfectionnée depuis dans le *Tableau élémentaire* et dans les *Leçons d'anatomie comparée*. Pour donner une idée de l'exécution de cet important travail, nous citerons le rapport de la classe des sciences physiques de l'Institut à l'occasion des prix décennaux : « L'anatomie humaine était » trop avancée pour que l'on pût espérer de trouver, dans la période du » concours, un ouvrage assez riche en » faits nouveaux pour mériter un prix. » L'anatomie comparée offrait un champ » plus vaste, dont quelques parties seulement avaient été défrichées ou cultivées avec plus ou moins de succès. » Mais il n'existait aucun traité général » sur cette branche de l'histoire naturelle, qui exigeait encore tant d'observations et de dissections nouvelles. On le » trouve aujourd'hui dans les *Leçons* de » M. Cuvier; et cet ouvrage mériterait assurément, plus que tout autre, d'être » proposé pour le grand prix décennal, » si le jury ne s'était mis, par ses propres réglements, dans l'impossibilité » de proposer l'ouvrage d'un de ses membres. M. Cuvier y considère chaque » organe dans toute la série des animaux » successivement. Il y résume, dans un » ordre méthodique, les faits qu'il avait » consignés dans différents recueils. Il fait » connaître la structure des organes de

» la voix des oiseaux, et il en explique
» le mécanisme. Il y donne celui des
» jets-d'eau des cétacés, et les causes qui
» rendent ces animaux muets. Il y com-
» pare les cerveaux de diverses classes.
» Il y décrit en détail les organes de la
» circulation des mollusques et des vers
» à sang rouge, ainsi qu'une multitude
» de faits nouveaux dont on peut, tous
» les jours, voir les preuves dans cette
» collection précieuse qu'il a formée lui
» seul au Muséum d'histoire naturelle, et
» qui est une de celles que visitent avec
» le plus d'empressement les savants de
» toute l'Europe. M. Cuvier s'est acquitté
» d'une tâche qui n'avait point été rem-
» plie avant lui; et cependant ce grand
» travail n'est que le prodrome d'un ou-
» vrage plus complet, dont les éléments
» sont déjà rassemblés, et dont une par-
» tie des planches est exécutée. Quant
» au mérite et à l'utilité de cet ouvrage,
» nous dirons que cet art de rapprocher
» les faits, d'en établir les rapports, d'en
» former des ensembles, et de les fécon-
» der par cette réunion, ne peut appar-
» tenir qu'à un génie particulier; c'est
» par ce génie que les sciences s'agran-
» dissent, que leur champ se fertilise,
» que leurs principes s'établissent, que
» leur édifice se rectifie et se régularise;
» c'est par lui qu'une seule science n'est
» plus la dépositaire exclusive des objets
» et des faits dont elle s'occupe, qu'elle
» entre en commerce avec toutes les au-
» tres, et leur donne ce qu'elle attend
» réciproquement d'elles, des instruc-
» tions et des lumières. C'est cet art qu'on
» ne peut se défendre d'admirer dans le
» bel ouvrage que nous devons à M.
» Cuvier. » Ce savant réunit à de profondes connaissances l'art peu commun d'exprimer ses idées avec autant de clarté que d'élégance; et il s'est acquis une grande réputation par l'éloquence de ses éloges et de ses discours académiques. Ces discours forment incontestablement la partie la plus brillante des Mémoires de la classe des sciences physiques de l'Institut. Il a aussi donné à la *Biographie universelle* des articles très remarquables par l'érudition et par le style, entre autres ceux d'Aristote et de Buffon. On trouve encore des articles de sa composition dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, dans le *Journal de physique*, et dans le *Dictionnaire des sciences médicales*. Il fut nommé, le 16 septembre 1808, conseiller à vie de l'université : ce fut en cette qualité qu'en 1811 le gouvernement lui confia, ainsi qu'à M. Noël, son collègue, la mission de visiter la Hollande, et ensuite l'Allemagne jusqu'à Hambourg, pour y examiner l'état de l'instruction. Dans son rapport, M. Cuvier donna les plus grands éloges à la manière dont étaient tenues les écoles primaires de ce pays. Il fut nommé maître des requêtes le 14 avril 1813; et, quelques mois avant la chute du gouvernement impérial, commissaire extraordinaire à Maïence. Le Roi le nomma conseiller d'état le 29 juin 1814; et il fait partie du comité de l'intérieur et du commerce. C'est en cette qualité que dans la séance de la chambre des députés du 28 décembre 1816, il défendit, comme commissaire du Roi, le projet de loi sur les élections présenté par les ministres. M. Cuvier est l'un des rédacteurs en chef du *Journal des savants*. Il a publié : I. *Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux*, an VI, in-8°. II. *Extrait d'un ouvrage sur les espèces de quadrupèdes dont on a retrouvé les ossements dans l'intérieur de la terre*, 1799, in-8°. III. *Leçons d'anatomie comparée, recueillies et publiées sous ses yeux par MM. Duméril et Duvernoy*, 1800-1805, 5 vol. in-8°., traduites en anglais par W. Ross, 1802, 2 vol. in-8°. IV. *Recherches anatomiques sur les reptiles regardés encore comme douteux*, 1807, in-4°. V. *Recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes*, 1812, 4 vol. in-4°. VI. *Mémoires pour servir à l'histoire de l'anatomie des mollusques*, un vol. in-4°., décembre 1816. M. Cuvier a rédigé des notes pour les *Voyages d'Azara dans l'Amérique méridionale*, publiés par M. Walckenaer, 1809; et les *Notes* des trois premiers chants du poème des *Trois règnes de la nature*, de Delille. On a publié à Edinbourg, en 1803, in-8°., *Essai sur la théorie de la terre*, trad. de M. Cuvier, par Rob. Kerr, avec des notes minéralogiques et un tableau des découvertes géologiques de M. Cuvier. — Cuvier (Frédéric), frère cadet du précédent, inspecteur de l'université de Paris, a donné : *Projet d'organisation pour les écoles primaires*, 1815, in-8°. Il est un des principaux collaborateurs du *Dictionnaire des sciences naturelles*. Ot.

CZARTORISKY (Adam-Casimir,

prince), né en Lithuanie, le 1er. décembre 1731, ancien staroste de Podolie, et ensuite feld-maréchal des armées de l'empereur d'Autriche, descend en droite ligne de l'antique famille des Jagellons. Il était appelé par sa haute naissance, son immense fortune, un esprit distingué, à exercer une grande influence sur les événements de son orageuse patrie; mais le sort, qui se joue si souvent des dons de la nature et de la fortune, le retint toujours dans des situations secondaires. Après la mort d'Auguste III, en 1763, quand la noblesse s'assembla pour lui nommer un successeur, le prince Czartorisky, élu grand-maréchal de la diète, fut au nombre des concurrents pour le trône de Pologne; et peut-être le vœu de ses compatriotes l'y eût-il porté, si les efforts de l'Angleterre et de la Russie ne se fussent réunis pour y élever le jeune Poniatowski, qui avait été envoyé à Pétersbourg afin d'entamer des négociations à ce sujet. Dès-lors, la puissante famille de Czartorisky se trouva en opposition avec le nouveau souverain; et ce ne fut pas une des circonstances qui contribuèrent le moins aux désastres postérieurs de la Pologne. Quoique le prince Czartorisky fût entré au service de l'Autriche après le premier partage, à raison de ses vastes possessions en Gallicie, il concourut avec énergie aux efforts que fit, pendant la diète de 1789 à 1791, la noblesse polonaise pour recouvrer l'indépendance de la Pologne, et pour y rétablir un gouvernement solide. Dans cet intervalle, il fut nommé, par le suffrage de ses compatriotes, envoyé extraordinaire à Dresde, afin d'engager l'électeur de Saxe à accepter l'hérédité de la couronne de Pologne. Il se rendit ensuite à Vienne, à l'effet d'obtenir la médiation de l'empereur et sa protection contre les desseins de la Russie. N'ayant pu réussir, et le roi Stanislas Poniatowski ayant accédé à la confédération de Targowiz, le prince Czartorisky cessa de se mêler des affaires : il vécut, tantôt dans ses terres, tantôt à la cour de Vienne, où il a toujours joui d'une grande considération. Il était dans cette capitale pendant l'insurrection de 1794, à laquelle il ne prit aucune part. L'éphémère confédération polonaise de 1812, protégée par Buonaparte, qui voulut relever le royaume de Pologne pour l'opposer comme une barrière entre l'Allemagne et la Russie, vint arracher le prince Czartorisky aux douceurs du repos et de la vie privée. Buonaparte fit nommer ce prince maréchal de la diète qui s'assembla au mois de juin 1812, pour établir cette confédération. Le prince Czartorisky partageait alors les illusions de ses compatriotes sur la puissance et sur les vues de Napoléon à l'égard de la Pologne. Il accepta avec empressement cette dignité, que ses concitoyens lui décernèrent à l'unanimité. Il serait en effet difficile d'exprimer l'enthousiasme avec lequel les Polonais virent, à la tête de leur confédération, cet illustre et vénérable doyen des seigneurs polonais. Voici en quels termes les représentants de la nation s'exprimèrent, au sujet de ce prince, quand ils proclamèrent l'acte constitutionnel de la confédération, dans l'assemblée solennelle du 29 juin : « Et vous, citoyen vénérable, que près d'un siècle de vertus a désigné aux vœux de vos concitoyens pour procéder à la scène la plus étonnante de leur histoire, pour guider les premiers pas de la patrie renaissante, quelle douce et touchante leçon offre ce prix de la vertu que vous recevez aujourd'hui! Ces yeux fixés sur vous, ces larmes qu'excite votre présence, disent aux jeunes cœurs de vos compatriotes ce qui est réservé à l'imitation des services que vous avez rendus à la patrie. Placé, pour ainsi dire, aux deux extrémités de la vie de votre patrie, vous aurez assisté au crépuscule de sa première vie et à l'aurore de la seconde; vous l'aurez vue tomber et se relever : quelle destinée pour un citoyen tel que vous! Elle a voulu, cette destinée, que vous occupassiez, il y a cinquante ans, dans la diète qui fit ses premiers pas vers un meilleur gouvernement, la même place que vous occupez dans celle qui est appelée à en assurer l'existence et le bonheur. Nestor des patriotes polonais, quand vous disparûtes à leurs yeux, vous emportiez avec vous les dieux sauvés de l'envahissement de votre patrie (1). » Ceux qui furent té-

(1) L'abbé de Pradt, dans son *Histoire de l'ambassade de Varsovie*, prétend qu'il fut l'auteur de ce discours, que M. Matuschewitz, qui devait le prononcer, avait, selon lui, d'abord fort mal fait. M. le comte de Morski, dans sa *Lettre à l'abbé de Pradt*, lui donne un démenti formel à cet égard.

moins des transports que cette apostrophe excita dans l'assemblée qui remplissait la plus vaste place de Varsovie, disent que ce jour-là dut être le plus beau de la longue carrière du prince Czartorisky. Quand les députés de la Lithuanie, province nouvellement occupée par l'armée française, vinrent, le 14 juillet, à Varsovie, porter leur acte d'accession à la confédération générale de la Pologne, l'orateur de la députation parla du prince Czartorisky avec le même enthousiasme : « Applaudissez, dit-il, au re- » nouvellement de ce lien qui, depuis » quatre siècles, unit sans interruption la » Pologne à la Lithuanie, et dont le but » est la défense éternelle de nos intérêts » communs. Ce lien, c'est la main lithua- » nienne du vertueux prince Adam » Czartorisky, qui le rattache et le rend » indissoluble. Sénateurs députés de l'or- » dre équestre polonais, vous qui avez » signé, dans le sanctuaire commun de » notre représentation à Varsovie, l'acte » d'une confédération générale pour la » Pologne, la délicatesse de votre ami- » tié dans le choix du maréchal de cette » confédération n'échappe pas aux yeux » de la Lithuanie. Les cœurs des Lithua- » niens l'ont nommé d'avance maréchal » commun; et nous ne sommes, depuis » ce moment, qu'une seule et même na- » tion pour le nom. » Mais ces transports se refroidirent bientôt, lorsqu'on entendit Buonaparte répondre vaguement et avec froideur aux adresses de la confédération, et qu'on vit un conseil des ministres délégués par le roi de Saxe, grand-duc de Varsovie, agir selon les vues de Napoléon, et former avec le conseil de la confédération un conflit de pouvoirs qui contrariait toutes les opérations de la diète. Le prince Czartorisky, réduit à un rôle nul, ne trouva que des dégoûts dans une dignité qui l'assujétissait à une représentation ruineuse, tandis que les armées ravageaient ses domaines. Plusieurs fois il se plaignit amèrement à l'ambassadeur français, M. l'abbé de Pradt. Bientôt après, les revers qui suivirent l'incendie de Moscou firent retomber la Pologne au pouvoir des armées russes. Le sort de ce pays demeura incertain jusque vers l'année 1815, époque à laquelle le congrès de Vienne reconnut pour souverain de la Pologne l'empereur Alexandre, qui l'érigea en royaume, indépendant de la Russie pour l'administration. Le prince Adam Czartorisky avait été nommé, par ses concitoyens, membre d'une commission chargée d'aller à Vienne proposer à l'empereur de Russie les bases de la nouvelle constitution du royaume de Pologne. Ce travail fut présenté au monarque le 25 mai 1815: S. M. y donna son assentiment; et, peu de mois après, la constitution fut promulguée. Quand l'empereur Alexandre vint en Pologne, au mois de novembre de la même année, il traita le prince Adam Czartorisky avec la plus haute distinction : on crut même un instant que S. M. allait lui donner le titre de vice-roi. Il fut nommé sénateur palatin. — La princesse Czartoriska, célèbre par son patriotisme, par les grâces de sa personne et de son esprit, s'est fait également connaître par son goût pour les arts et pour les lettres. Elle fut en correspondance avec Delille; et c'est d'après une de ses lettres, que ce poète fit mention de Pulawy dans sa nouvelle édition du poème des *Jardins*. On trouve, dans la belle description que cette princesse lui envoya, des détails sur la famille des Czartorisky, qui ne sont pas étrangers à notre sujet. « Mes » larmes coulent souvent (dit-elle) » quand je retrouve les souvenirs de ma » patrie, de ce pays si cher à mon cœur, » où je vécus depuis mon enfance, où » je fus heureuse fille, heureuse femme, » bienheureuse mère, heureuse amie! » Ce pays n'existe plus; il est arrosé de » sang (la princesse écrivait en 1794), » et bientôt le nom en sera effacé..... » » Ce gazon et ces fleurs offrent son image » (dit plus loin cette tendre mère, en » parlant de sa fille, la princesse de » Würtemberg): une ame céleste, un » caractère angélique, une figure char- » mante, des talents, des vertus, et bien » des malheurs; voilà son histoire. » La fille de la princesse Czartoriska, dont il est ici question, avait épousé un prince de Würtemberg, oncle du roi actuel, dont elle est séparée depuis longtemps. Elle habite, en ce moment, la ville de Naples, où elle s'occupe beaucoup de littérature. Il va paraître d'elle, à Varsovie, un roman écrit en polonais, sous le titre de *Malvina*. D. et Y.

CZARTORISKI (Le prince Adam), fils aîné du précédent, né le 14 janvier 1770, fut élevé avec le plus grand soin, et envoyé, après le dernier partage de la

Pologne, comme otage à Pétersbourg, par ordre de Catherine, ainsi que son frère Constantin. Il se lia dès-lors d'une étroite amitié avec le grand-duc Alexandre. Lorsque Paul Ier. monta sur le trône, il fut envoyé en ambassade auprès du roi de Sardaigne; mais aussitôt après la mort de ce prince, Alexandre fit revenir auprès de lui son ancien ami, et il le nomma ministre des relations extérieures. Le prince Czartoriski montra, dans ce poste éminent, une grande prudence et une rare modération. Ce ne fut pas sans quelque jalousie que les Russes virent un Polonais occuper une place aussi importante: mais le prince Czartoriski ne se servit de sa faveur, ni pour se faire des créatures, ni pour se venger de ses ennemis. Sa conduite fut constamment noble et désintéressée; il ne voulut pas même recevoir les appointements attachés à sa place, et les laissa dans le trésor impérial. Le 11 avril 1805, il signa une alliance offensive et défensive de la Russie avec l'Angleterre. Buonaparte, en réunisant l'Italie à la France, donna lieu à cette coalition: cependant, voulant encore tenter des moyens de conciliation, le prince Czartorisky demanda, au nom de l'empereur de Russie, des passeports pour M. de Novoziltzoff, afin qu'il pût aller traiter de la paix; mais, à la même époque, Buonaparte réunit la république ligurienne à la France, et les négociations n'eurent pas lieu. L'Autriche se décida alors à entrer dans la coalition, et y fit accéder la Bavière. Le prince Czartorisky avait formé le projet de faire épouser au prince-royal de Bavière une des grandes-duchesses sœurs de l'empereur de Russie: il desirait que les liens du sang cimentassent l'alliance entre la Bavière et la Russie; malheureusement l'invasion de la Bavière par les troupes autrichiennes, et la dislocation de l'armée bavaroise, demandée par l'Autriche, mécontentèrent le roi de Bavière, qui quitta brusquement la coalition, et se mit sous la protection de Buonaparte. Cette faute entraîna tous les revers de la campagne: mais on ne peut en attribuer la cause au cabinet de Saint-Pétersbourg, puisqu'il avait tenté de prévenir cette désunion. La prise d'Ulm et la perte de la bataille d'Austerlitz ayant décidé l'empereur de Russie à retirer ses troupes, le prince Czartorisky, sachant que le public cherchait à faire tomber sur lui le blâme des fautes qui avaient été commises, pria l'empereur d'accepter sa démission, et alla en Pologne. Le baron de Budberg, qui lui avait succédé dans le ministère, adopta à peu près les mêmes plans que lui, et forma une alliance offensive et défensive avec la Prusse, en 1807. Le prince Czartorisky accompagna l'empereur pendant cette campagne; et la paix de Tilsitt en ayant été la suite, le comte Nicolas de Romanzoff parvint au ministère. Ce fut alors que le prince Czartorisky se retira entièrement des affaires; il n'assista plus que rarement aux conseils d'état, goûta les douceurs de la vie privée, et prouva que les sentiments qu'il avait pour l'empereur l'attachaient plutôt à ses places que des motifs d'ambition: en effet, il a toujours refusé les ordres qu'Alexandre lui a offerts, en alléguant qu'il n'avait pas rendu d'assez grands services pour les mériter. Lorsque la France prétexta qu'elle ne prenait les armes que pour maintenir l'indépendance de la Pologne, le prince Czartorisky parla, avec une vive éloquence, en faveur de ses compatriotes, au conseil-d'état présidé par l'empereur Alexandre: il représenta qu'il ne fallait point aigrir une nation qui chercherait une protection loin d'elle, si on ne remplissait pas fidèlement ses engagements. Il accompagna l'empereur de Russie pendant toute la guerre, et vint à Paris en 1814. Attaché à sa patrie, connaissant ses devoirs, rempli de loyauté et dévoué à l'empereur Alexandre, le prince Czartorisky a montré, dans tous les emplois qu'il a exercés, des talents distingués, et autant d'activité que de prudence. — Constantin-Adam-Alexandre CZARTORISKY, frère cadet du précédent, né le 28 octobre 1773, fut, ainsi que son aîné, envoyé en otage à la cour de St.-Pétersbourg en 1794. Lorsque la Pologne devint duché de Varsovie, il s'attacha au service du roi de Saxe; et il était colonel dans ses armées en 1811, lorsqu'il fut présenté en cette qualité à la cour de Buonaparte. Au mois de décembre 1815, l'empereur Alexandre, qui s'attacha à combler de faveur tous les princes de sa famille, le nomma son adjudant-général, premier aide-de-camp. D.

CZERNI-GEORGE, c'est-à-dire *George le Noir*, Esclavon issu d'une famille obscure, a long-temps servi dans les troupes autrichiennes, comme simple

soldat. Emule et presque compatriote de Passwan-Oglou, il s'empressa de marcher sur ses traces dès qu'il crut en avoir trouvé l'occasion. Plein d'ardeur pour la guerre, de mépris pour les Turcs, de passion pour la gloire, né vigoureux, entreprenant et brave, sans cesse occupé de sa réputation, on sait tout ce qu'il a fait pour soustraire la Servie au joug du grand-seigneur. Sa fortune fut mêlée de succès et de revers; et toujours il montra du courage et une habileté que l'on ne devait pas attendre d'un jeune homme. Après divers traités, rompus et observés, il fut reconnu, en 1803, hospodar de Servie, par la Porte-Ottomane. La guerre ayant recommencé quelque temps après, il revint à son camp de Belgrade, le 28 août 1804, et redoubla d'activité dans ses préparatifs contre les Turcs. Défiant jusqu'à la cruauté, et sévère pour les moindres fautes, il fit arrêter et traduire devant un conseil militaire, pour ineptie et négligence, lors de l'irruption des Turcs à Schabatz, quatre chefs serviens, qui furent condamnés à mort. Il fit une proposition de paix, à la suite de laquelle il conserva définitivement l'autorité suprême sur les Serviens. En octobre de la même année, il intervint en faveur de Bekir, pacha, envoyé de la Porte-Ottomane et arrêté par les Russes rebelles, et ne put obtenir sa liberté. Ce fut alors qu'il fit rédiger une constitution servienne, par l'évêque de Montenegro, son ami intime et son confident, et qu'il agit de concert avec Bekir, pacha, plénipotentiaire de la Porte-Ottomane. Etant tombé malade au mois de novembre, il fut retenu dans ses foyers pendant près d'un mois; et son absence occasionna de nouveaux troubles parmi les chefs serviens. En 1806, il assiégea la forteresse de Schabatz, et la prit d'assaut, après avoir fait un horrible carnage des Turcs. Il continua ses préparatifs de guerre pendant les premiers mois de 1806, et redoubla ses attaques contre Schabatz, que les Turcs avaient reprise. Il y rentra dans la nuit du 26 au 27 juin. Après différentes victoires remportées, il conclut, le 14 octobre 1806, une suspension d'armes de six semaines, pour pouvoir négocier la paix, qui fut signée, et à la suite de laquelle il fut reconnu prince de Servie. Alors il essaya de faire évacuer Belgrade par Kusaullz Ali, général turc, qui s'y refusa, mais qui fut forcé d'en sortir, après un siége long et meurtrier, le 30 décembre 1806. Czerni-George s'empara de nouveau de la forteresse de Schabatz, avec capitulation, le 5 février 1807. Le 2 juillet, il fut attaqué par les Turcs dans son camp près de Widdin, combattit avec la plus grande valeur, fut blessé à la jambe, et obligé de se replier. En septembre 1807, il négocia avec un conseiller-d'état russe, et forma un congrès à cet effet. Le 18 août 1808, il conclut un armistice avec le chef de l'armée ottomane, fit repasser la Morawa à ses troupes, et leur fit prendre leurs cantonnements de l'autre côté de cette rivière. Le 22 avril, excité par les Russes, il recommença la guerre contre les Turcs. Au mois de mars 1810, plusieurs chefs de son armée conspirèrent contre sa vie; mais, leur complot ayant été découvert, ils furent punis de mort. En juillet 1813, il licencia ses troupes en grande partie, et ne garda que le nombre indispensable pour la sûreté des frontières. Lors de la reprise des hostilités en juillet 1814, il battit complètement les Turcs, le 24, sur la Drina, et les força de repasser ce fleuve. Devenu prince et général russe, il se rendit à Pétersbourg en octobre 1814, et s'établit à Choczin au mois de décembre de la même année. Il se retira à Semlin en novembre 1815, pour y mettre ses trésors en sûreté, et il se rendit de nouveau, en 1816, à Pétersbourg, où il fut présenté à l'empereur Alexandre. Voici le portrait qu'on en fit à cette époque : « Ce chef a la taille haute » et bien prise, le visage alongé, mais » assez large par le bas, les yeux petits » et enfoncés, le nez pointu et le front » rembruni. Il ne porte que de petites » moustaches. Il lie ses cheveux par der- » rière en une longue tresse qui couvre » tout son dos; par-devant il les relève, » ce qui donne à son front une hauteur » extraordinaire. Son costume très sim- » ple ne le distingue des autres Serviens » que par une paire de pistolets et un » poignard dont il est toujours muni. Il » ne règne dans ses vêtements ni goût » ni propreté. Son esprit, plein de feu et » de véhémence, est masqué par des de- » hors froids et apathiques ; il passe des » heures entières sans proférer une pa- » role. Il ne sait ni lire ni écrire : sa bra- » voure personnelle, couronnée par la » fortune, lui a valu sa célébrité. Czerni- » George a deux fils et quatre filles :

» l'une d'elles a épousé un Servien de » haute distinction. Alexis, son fils aîné, » qui a dix-huit ans, est placé dans une » administration russe. Le véritable nom » de ce chef est George Petrowitzch. Il » doit à son teint foncé son nom de » Czerni ou le Noir. »

CZERNITSCHEFF (Le comte DE), lieutenant-général, un des adjudants-généraux de l'empereur de Russie, n'était encore que colonel propriétaire d'un régiment de Cosaques de la garde impériale russe, lorsqu'en 1811 il fut envoyé, par son souverain, avec une mission diplomatique à Paris, où il arriva le 4 janvier. Sa politesse, sa galanterie et ses manières chevaleresques, le firent rechercher dans la haute société, et lui valurent, dit-on, beaucoup de succès auprès des dames. Mais la légèreté apparente de sa conduite, cachait un plan, au moyen duquel il parvint à se procurer des renseignements qui fournirent au cabinet de Saint-Pétersbourg la preuve des projets de Buonaparte pour l'envahissement de la Russie. M. de Czernitscheff était depuis plus de six mois à Paris, lorsque la police découvrit cette manœuvre. L'employé du ministère de la guerre, qui avait trahi le secret de l'Etat, périt sur l'échafaud : il se nommait Michel. M. de Czernitscheff n'eut que le temps de s'évader; et il venait de passer le pont de Kehl, lorsque l'ordre de l'arrêter parvint à Strasbourg par le télégraphe. On a prétendu que, lorsque les agents de la police allèrent, après son départ, faire une perquisition dans l'appartement qu'il avait occupé, ils y trouvèrent les preuves d'une grande intimité de la part du comte russe avec des dames de la cour de Napoléon. Le général Czernitscheff fit avec distinction la campagne de 1812, où il commandait un corps qui harcela continuellement les Français dans leur retraite de Moscou. La campagne de 1813 lui fournit encore plus d'occasions de se signaler. Au mois d'avril de cette année, il passa l'Elbe au-dessous de Magdebourg, à la tête d'une division de Cosaques, qui formait l'avant-garde russe; et il prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen, à la suite desquelles les armées alliées rétrogradèrent au-delà de l'Elbe. Le 18 août suivant, il passa ce fleuve à Osterbourg, et s'empara d'un convoi destiné au corps du maréchal Oudinot. Le comte de Czernitscheff servait alors dans l'armée du prince royal de Suède (Bernadotte); et sa division faisait partie du corps du général en chef comte Winzingerode. Le 22 août, il contribua puissamment à la victoire de Trebbin près de Postdam, dont le résultat fut d'empêcher les Français d'entrer à Berlin. Toujours en avant, il les poursuivit vivement dans leur retraite. Le 27, il remporta, entre Liebnitz et Belzig, un avantage sur la division du général Girard, exécuta plusieurs charges de cavalerie, et fit beaucoup de prisonniers. Le 23 septembre suivant, il repassa l'Elbe une seconde fois, afin de se mettre à la poursuite de la grande-armée française, alors en pleine retraite, et fut détaché du corps d'armée de Bernadotte, avec trois mille chevaux, pour une expédition dont le but était de surprendre Cassel. Cette tentative réussit au-delà de toute espérance. Après trois jours de marche forcée, le comte de Czernitscheff était aux portes de cette capitale. Le 27, il attaqua un corps westphalien, chargé de couvrir Cassel, le dispersa en chargeant lui-même à la tête de ses Cosaques, fit quatre cents prisonniers, s'empara de huit canons, et parvint jusque dans les faubourgs de la ville. Le même jour, il atteignit, sur la route de Francfort, le roi Jérôme Napoléon, qui, à l'approche de l'ennemi, n'avait songé qu'à fuir précipitamment. Le comte Czernitscheff fondit sur son escorte, la mit en déroute, et prit deux cent cinquante cavaliers et dix officiers. Apprenant que le général Bastelliner s'avançait au secours de Cassel, il fit une marche de nuit pour aller à sa rencontre : le corps westphalien se dissipa sans coup férir; et le comte Czernitscheff tourna aussitôt contre Cassel les canons qu'il avait conquis. La porte de Leipzig fut bientôt emportée : alors, pour ne pas dévaster cette cité populeuse, il offrit au général Allix, qui y commandait, une capitulation honorable, en vertu de laquelle la ville fut occupée par les Russes le 30 septembre au soir. Ce brillant fait d'armes renversa le royaume de Westphalie sans retour. Le lendemain, 1er. octobre, le comte de Czernitscheff adressa une proclamation aux habitants de la Westphalie, pour les détacher de l'alliance des Français : « Au moment où le sort des armes, » leur dit-il, livre votre capitale entre » mes mains, je vous annonce, au nom » de Sa Majesté l'empereur Alexandre,

» et par ordre de S. A. le prince royal » de Suède, commandant en chef les » armées du nord de l'Allemagne, que le » royaume de Westphalie, composé de » provinces arrachées par la force à leur » souverain légitime, cesse d'exister dès » aujourd'hui; non qu'on veuille le traiter » en pays conquis, mais pour le délivrer » de la domination française. Les nobles » sentiments de mon monarque sont con- » nus... Quiconque parmi vous, en se ral- » liant à cette grande ligue, veut prouver » qu'il n'est pas indigne du nom d'Alle- » mand, sera accueilli par nous avec » plaisir. Il sera notre frère, notre com- » pagnon d'armes. L'empereur mon maî- » tre saura le protéger, quel que soit le » cours des événements. Je ne crains » pas que quelqu'un de vous veuille » encore rester attaché à un gouverne- » ment qui, au moment du danger, » vous a lâchement abandonnés. Si néan- » moins cela arrivait, et que quelqu'un » voulût entreprendre une chose con- » traire au bien général, je serai forcé » d'user de la plus grande sévérité. » Le 25 octobre, le comte de Czernitscheff attaqua, à Eisterrode, près d'Eisenach, huit cents chevaux, commandés par le général Fournier, le poussa dans un défilé, et lui fit trois cents prisonniers. Le 27, il envoya à Fulde un détachement commandé par le colonel Benkendorf, qui y surprit les Français, et leur fit cinq cents prisonniers. Lui-même, il se plaça entre deux corps français, les attaqua, et culbuta trois escadrons de la gendarmerie impériale. Le 31 octobre, il chargea encore, avec cinq régiments de Cosaques, et rompit, à plusieurs reprises, un corps de dix mille hommes de cavalerie, qui escortait Buonaparte. Cet engagement précéda immédiatement la bataille de Hanau. C'était ainsi que Czernitscheff avait harcelé sans relâche l'arrière-garde de Napoléon, depuis Erfurt jusqu'au Rhin; arrêtant les convois, faisant sauter les ponts, et rendant les chemins impraticables par des abattis. Entré en France par la Belgique, vers le 10 janvier 1814, ce général donna de nouvelles preuves de son infatigable activité. Il était déjà parvenu jusqu'à Dinant vers le 28 du même mois. Le 13 février suivant, formant l'avant-garde du comte Winzingerode, il attaqua les Français près de Soissons, et les força de se retirer dans cette ville, qu'il prit de vive force le lendemain, n'ayant sous ses ordres que de la cavalerie légère. Le général Rusca fut tué dans cette occasion. Constamment occupé à maintenir les communications entre les différents corps des armées coalisées, le comte de Czernitscheff eut part à toutes les actions principales dont la Champagne fut le théâtre pendant les mois de février et de mars 1814. Le 31 mars, il entra dans Paris à la suite de l'empereur Alexandre. Au mois de juin 1815, il pénétra en France par l'Alsace, à la tête de l'avant-garde de l'armée russe; le 28, il poussa, entre Metz et Paris, des partis qui coupèrent entièrement les communications. Le 2 juillet suivant, il occupait Sainte-Menehould; et le 12, il entra à Paris à la tête de sa division. Par ordonnance de S. M. Louis XVIII, du 21 septembre, ce général fut nommé commandeur catholique de l'ordre de Saint-Louis. Au mois d'octobre suivant, il quitta la France, accompagna l'empereur Alexandre à Berlin et à Varsovie, et fut, au mois d'octobre 1816, envoyé à Vienne, pour féliciter, au nom de son souverain, l'empereur François II sur son nouveau mariage. — Le comte CZERNITSCHEFF, fils de l'ancien ministre de la marine, appartient à une autre famille que le précédent. Il est chevalier de Saint-Wladimir, 1re. classe, de Saint-Alexandre Newsky, etc., amiral en retraite, avec le rang de conseiller privé intime. Il vit depuis longtemps retiré dans ses terres. Ayant hérité de l'immense fortune que son père avait amassée, il s'est rendu célèbre en Russie et à Vienne par le genre de ses prodigalités. Sa vanité lui avait persuadé qu'un aussi grand seigneur que lui, devait, ainsi que les souverains, faire des présents à tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher. Y.

D

DABADIE (JEAN-CHARLES-MELCHIOR, baron), maréchal-de-camp, est né le 6 janvier 1748. Il était capitaine au corps-royal du génie au moment de la révolution, et fut député du tiers-état de la vicomté de Couserans, pour le pays dit des Quatre-Vallées, aux états-généraux de 1789, où il embrassa avec mo-

dération les principes révolutionnaires. Après la session de l'assemblée nationale, il reprit son service dans le génie, fit une grande partie des campagnes de la révolution, et devint colonel directeur des fortifications. Il fut élevé au grade de général de brigade, le 8 mars 1807; et il a été nommé par le Roi, le 23 août 1814, commandant de la Légion-d'honneur et chevalier de St.-Louis. Il fut présenté à S. M. le 5 septembre suivant, par le général Marescot. — DABADIE, neveu du précédent, était, en 1799, chef du bureau du personnel du génie au ministère de la guerre, et reçut la croix de la Légion-d'honneur en 1804. Il a été depuis directeur, et il est aujourd'hui membre du comité des fortifications. D.

DACIER (BON-JOSEPH), secrétaire-perpétuel de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, est né à Valogne en 1742. Il fut envoyé très jeune à Paris pour y continuer ses études. Lorsqu'il les eut terminées, M. de Foncemagne, auquel il avait été recommandé, reconnaissant en lui du goût et de l'aptitude pour les lettres, dirigea, encouragea ses travaux, et le présenta comme son élève à l'académie des belles-lettres, où il fut reçu en 1772. L'académie ayant obtenu la faculté d'élire son secrétaire-perpétuel, en soumettant son choix à l'approbation du Roi, elle choisit, en 1782, M. Dacier, qui en a rempli les fonctions jusqu'à la dissolution de l'académie, en 1793. Il avait été nommé, en 1790, membre de la municipalité de Paris, qui fut destituée le 10 août 1792. Il devint aussi, en 1802, membre du tribunat. Appelé, vers 1800, à la place de conservateur-administrateur de la bibliothèque nationale, il continue d'en exercer honorablement les fonctions. D'après l'organisation de l'Institut en 1795, rendu à la classe d'histoire et de littérature ancienne, il en est redevenu le secrétaire-perpétuel; et il conserve les mêmes attributions dans la nouvelle académie des belles-lettres. Il est aussi l'un des rédacteurs en chef du *Journal des savants*, rétabli en 1816. M. Dacier a publié : I. *Une traduction d'Élien*, anonyme, donnée par l'auteur avant sa réception à l'ancienne académie. (*V.* la *Biograph. universelle*, au mot ÉLIEN.) II. *La Cyropédie*, traduite de Xénophon, 1777, 3 vol. in-12. III. *Recueil des travaux de l'Académie*, dont plusieurs *Mémoires* et toute la partie relative à l'*Histoire* sont de lui, 10 vol. in-4°. Ses nombreux *Éloges* historiques des académiciens sont remarquables par la précision, l'exactitude et l'élégance du style. IV. Plusieurs volumes des *Notices et Extraits* des manuscrits de la bibliothèque du Roi. V. Deux volumes des *Mémoires* de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut : deux autres sont prêts à paraître. Ces quatre volumes contiendront l'Histoire et les travaux de la classe depuis sa création jusqu'à la fin de l'an 1811. VI. Il vient de donner, en 1816, deux *Notices* sur la vie et les ouvrages de M. Du Theil, et du célèbre Heyne, associé étranger. M. Dacier est le rédacteur du Rapport sur l'état et le progrès des sciences et des lettres, présenté par la classe au gouvernement en 1808. Il l'est, en grande partie, du texte de l'*Iconographie ancienne* de M. Visconti, 1811, 3 vol. in-4°. et in-fol., et de quelques autres ouvrages dont les auteurs n'ont point trahi son secret. M. Dacier s'était aussi occupé, pendant plusieurs années, d'une nouvelle édition de Froissart, ouvrage important pour l'histoire du moyen âge, surtout pour l'histoire de France et d'Angleterre pendant le XIVe. siècle. Voici comment la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, dans son rapport sur les progrès des sciences du 20 février 1808, a rendu compte de l'événement qui a empêché la continuation de cette entreprise: « La correspondance de M. Dacier avec les savants placés près de » toutes les grandes bibliothèques de » l'Europe, l'avait mis à portée de collationner tous les manuscrits connus » de cet écrivain ; de même que la communication de tous les monuments » historiques conservés dans le trésor des » chartes et dans les autres dépôts, lui » avait fourni tous les moyens de rétablir la chronologie, et de rectifier les » faits ou d'en constater la vérité. L'ouvrage était presque terminé; il aurait » formé quatre volumes in-folio, dont » le premier était imprimé presqu'en entier, lorsqu'on enleva les papiers du » secrétariat de l'académie des belles-lettres, où M. Dacier, en sa qualité de » secrétaire-perpétuel, déposait la partie » de son travail personnel ou académique, » regardée comme en état d'être livrée à » l'impression. Il y a perdu la fin du pre-

» mier volume, le commencement du » deuxième, contenant ensemble à peu » près six années de l'histoire, et une » preface historique très étendue, dans » laquelle il rendait compte de son tra- » vail, et donnait la notice de tous les » manuscrits et de tous les actes origi- » naux qu'il avait mis à contribution. On » pourrait réparer cette perte et com- » bler la lacune, si l'on jugeait jamais à » propos de rendre utile le travail que » M. Dacier a fait sur un historien aussi » intéressant que Froissart. » M. Dacier fut nommé, en 1784, par MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, historiographe des ordres réunis de St.-Lazare, de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Il a été nommé, par le Roi, en 1814, officier de la Légion-d'honneur, dont il était membre depuis la création. E.

DACOSTA DE BEAUREGARD (Le marquis DE), quartier-maître-général de l'armée piémontaise, fut envoyé à Paris, en juillet 1815, par le roi de Sardaigne, pour y réclamer des objets d'arts qui lui avaient été enlevés. Il a publié : *Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie, et sur les pays soumis à sa domination, depuis le commencement du XIe. siècle jusqu'en* 1796, Turin, 3 vol. in-8°. — DACOSTA PERREIRA FURTADO DE MENDOZ (Hippolyte-Joseph), docteur ès-lois de l'université de Coïmbre, né au Brésil, réside, en ce moment à Londres, où il est éditeur du *Courier du Brésil*, journal publié en portugais. On a de lui : *Récit de la persécution de l'auteur emprisonné à Lisbonne par l'inquisition pour le prétendu crime de franche-maçonnerie*, 2 vol. in-8°., 1811. S. S. et Z.

DADAOUST (A.), né en Provence vers 1750, a publié : I. *L'Art poétique d'Horace*, trad. en vers français, Paris, 1803. II. *L'Air*, poème en quatre chants, 1816, in-8°. Ce dernier ouvrage est remarquable par la facilité et de belles descriptions. OT.

DAENDELS, général hollandais, né à Elburg vers 1760, commença très jeune à se faire remarquer dans le parti des patriotes contre le stathouder en 1784 et 1785. Il se réfugia en France après la défaite de ce parti en 1788. Dumouriez l'employa comme lieutenant-colonel dans son expédition contre la Hollande, en 1793, et Pichegru en 1794. Il servit alors en qualité de général de brigade, dans la division que commandait Moreau, et contribua le 26 avril à la prise de Courtrai, les 10, 11 et 12 mai aux victoires de Tournai, Courtrai et Ingel-Munster; et, après plusieurs tentatives, il s'empara le 28 décembre de l'île de Bommel et du fort Saint-André, poursuivit l'ennemi jusqu'au-delà du Wahal, lui enleva soixante pièces de canon et fit beaucoup de prisonniers. Le 20 juin 1795, il rentra comme lieutenant-général au service de Hollande. A la fin de 1797, il se montra favorable aux changements qui amenèrent la formation du directoire batave. Le 22 janvier 1798, le parti républicain, ayant pris de nouvelles forces, recomposa les autorités, et fit entrer ses partisans dans leur composition. Daendels parut opposé à ces mesures, et fut signalé comme partisan de l'aristocratie: le directoire batave ordonna son arrestation. Il vint réclamer à Paris, parvint à faire adopter ses vues, et, s'étant fait autoriser à opérer une nouvelle révolution, il se rendit secrètement à la Haye; et suivi de quelques compagnies de grenadiers bataves, il investit le 21 juin le directoire hollandais en plein jour, fit garder ses membres à vue, changea et réorganisa les autorités, et obtint l'approbation du gouvernement français. En 1799, lorsque les Anglo-Russes effectuèrent une descente en Hollande, le général Daendels commandait l'armée batave, et montra de l'intrépidité, mais peu d'intelligence. En 1802, le gouvernement batave l'appela auprès de lui, pour en avoir des explications sur un écrit qu'on lui attribuait. Le général chercha à rassurer les directeurs, et protesta de son attachement à leurs intérêts : cependant il ne put écarter les soupçons dirigés contre lui; et il est resté long-temps sans emploi. Remis en activité en 1806, il fit la campagne contre les Prussiens, à la tête d'une division de troupes hollandaises, s'empara de l'Oost-Frise au mois d'octobre, et établit son quartier-général à Embden. Il fut nommé gouverneur de Munster, dans le courant du même mois, et colonel-général de la cavalerie hollandaise, le 21 décembre suivant. Il prêta, le 13 février 1807, serment de fidélité au nouveau roi de Hollande, qui venait de le nommer maréchal de ses armées, gouverneur-général de l'Inde et grand'-croix de l'ordre royal de l'union de Hollande. Ayant

été remplacé dans son gouvernement par le général Jansons le 25 avril 1811, il revint en France vers la fin de cette année, fut nommé général de division le 19 décembre, et fit, en cette qualité, la campagne de Russie, sous les ordres du général Rapp. Après les désastres de cette guerre, il fut chargé de la défense de Modlin, et s'y fit remarquer par sa conduite ferme et courageuse. Le général Daendels a publié, en 1814, un ouvrage, en 4 vol. in-folio, contenant l'exposé de son administration dans les Indes-Orientales hollandaises, depuis l'année 1808 jusqu'en 1811. Il a été nommé depuis gouverneur-général des forts hollandais sur la Côte-d'Or, en Afrique. S. S.

DAGAR ou D'AGAR (Ch.-H.) a publié : I. *Le nouveau Ferrière*, ou *Dictionnaire de droit et de pratique civile, commerciale, criminelle et judiciaire*, 1804, 3 vol. in-4°. II. *Projet de répression de la mendicité*, 1807, in-8°. III. *Code des contributions indirectes*, 1816, in-8°. Ot.

DAGEVILLE, avocat et notaire honoraire de Marseille, a publié : I. *De la propriété politique et civile*, 1813, in-8°. II. (Avec Fouquet), *Annales de législation et de jurisprudence du notariat*, ouvrage périodique qui se continue. Ot.

DAILLANT DE LA TOUCHE a publié : I. *Les caprices poétiques*, 1784, in-12. II. *Contes en vers*, 2e. édition, 1784, in-12. III. *L'Enfant prodigue*, poème en huit chants, 1785, in-8°. M. Barbier lui attribue : I. *Éloge de Molière*, 1769, in-8°. II. *Lettre à M***. sur un ouvrage intitulé :* Essai sur le caractère des femmes par M. Thomas, 1772, in-8°. III *Abrégé des ouvrages d'Emmanuel Swedenborg, contenant sa doctrine sur la Jérusalem céleste*, 1788, in-8°. IV. Des articles dans l'*Année littéraire* de 1754 à 1776. Ot.

DALBAN, né vers 1780, a publié : I. *Ode sur la naissance de S. M. le roi de Rome*, 1811, in-8°. II. *Le Défiant*, comédie en cinq actes et en vers, 1813, in-8°. Cette pièce n'a pas été jouée. Ot.

DALBERG (Charles-Théodore Antoine-Marie, baron de), prince-évêque de Constance, naquit le 8 février 1744, à Herrnsheim près de Worms. Son éducation fut commencée chez son père, et achevée dans les universités de Gœttingue et de Heidelberg. A peine eut-il terminé ses études, qu'il se fit remarquer parmi les savants d'Allemagne. Il était l'aîné de sa famille; mais en raison des brillantes qualités de son esprit, ses parents le consacrèrent à l'état ecclésiastique. C'était alors la carrière la plus brillante pour la noblesse immédiate. Le baron de Dalberg fut successivement *camerer* de Worms, chanoine des grands chapitres de Maïence et de Würtzbourg, conseiller intime de l'électeur de Maïence, gouverneur de la principauté d'Erfurt et président de l'académie des sciences de cette ville. Il publia, à cette époque, ses *Réflexions sur l'univers*, qui firent aussitôt de lui l'idole des philosophes. Il fit insérer aussi des articles, dans le même sens, dans divers ouvrages périodiques. Le gouverneur d'Erfurt dirigea l'administration de cette principauté selon les idées nouvelles; et l'on ne peut nier que ce pays n'en ait éprouvé quelques bons résultats. L'agriculture et les fabriques furent encouragées par des primes; et l'on reconnaît encore les effets de cette administration, dans l'attachement que les habitants ont conservé pour l'évêque de Constance. Les princes de Weimar et de Gotha, ses amis, secondèrent ses efforts de tout leur pouvoir; et sa réputation, augmentant de plus en plus, il fut élu coadjuteur par le chapitre de Maïence en 1787. Il est probable que la rivalité des cabinets de Vienne et de Berlin contribua beaucoup à ce choix. L'électeur avait cherché à faire tomber le choix sur le baron de Dirnhem, homme dévoué au cabinet de Berlin : mais le baron de Dalberg fut appuyé par l'Autriche; et d'ailleurs M. de Fechenbac, qui est devenu plus tard prince de Würtzbourg, renonça à ses droits en sa faveur. Peu de temps après, il fut nommé archevêque de Tarse et coadjuteur de l'évêché de Constance. Malgre cette élévation, le baron de Dalberg conserva le gouvernement de la principauté d'Erfurt, et continua d'y résider. C'est-là, sans aucun doute, la partie la plus brillante de son histoire; car il n'y a que la faiblesse de l'âge qui puisse faire excuser l'aveuglement avec lequel il s'est dévoué plus tard à servir l'ambition de Buonaparte. La révolution de France ayant éclaté, il est constant qu'il l'approuva sous quelques rapports, et qu'il vit, avec quel-

que peine, l'accueil que l'électeur faisait, dans ses états, aux émigrés. Mais quand les armées françaises envahirent l'Allemagne, et qu'elles menacèrent tous les souverains de cette contrée, le baron de Dalberg changea d'opinion, et il s'efforça de soutenir l'empire germanique. Voici comment il s'exprimait dans un discours qu'il prononça le 22 mars 1797, en sa qualité de coadjuteur de Maïence, au sujet d'une déclaration du ministre d'Autriche : « Dans la crise » d'un danger pressant, il s'agit bien » plus d'agir que de délibérer. N'ou» blions pas, dans le cours d'une négocia» tion, la réflexion de ce sénateur : *Dum* » *deliberatur Romæ, perit Saguntum.* » Il est essentiel que toutes les forces » obéissent à la volonté d'un seul. Dans » des positions semblables, la république » romaine eut son dictateur ; celle d'A» mérique, son Washington. Que l'ar» chiduc Charles soit le sauveur de l'Al» lemagne ; que tous les bras lui obéis» sent ; qu'il puise dans toutes les caisses » et dans tous les greniers ; qu'il opère » une levée en masse ; que, sourd aux » plaintes de quelques malveillants, et » aux doutes timides de quelques hommes » bornés, il s'empare du gouvernail, pour » sauver le vaisseau du naufrage. Si » Mack en Italie, et l'archiduc en Alle» magne, ne déploient pas cette énergie, » craignons que, dans le cours de cette » année, les Français ne portent des » coups mortels au système politique de » toute l'Europe, etc. » Ces sentiments du coadjuteur se manifestèrent encore davantage jusqu'à ce que tout parût devoir fléchir devant l'ascendant des armées françaises ; mais alors l'espérance de réaliser quelques-unes de ses vues personnelles, et le sentiment de sa conservation, le firent pencher peu à peu vers la France, en l'éloignant de la cour de Vienne. En 1799, il prit possession de la principauté de Constance. L'électeur Émeric-Joseph étant mort en 1803, et le traité de Lunéville ayant dédommagé les princes séculiers, aux dépens des princes ecclésiastiques, l'électorat de Maïence éprouva aussi une diminution considérable de territoire. Des négociations furent commencées à Ratisbonne ; et l'influence de l'ambassadeur de Maïence fit espérer que cet électorat ecclésiastique serait conservé. Le recès de l'empire fut publié le 27 avril 1803, dans les premiers mois de l'élévation de M. de Dalberg. Cet acte de la députation germanique conféra à l'électeur de Maïence sécularisé, la nouvelle dignité d'électeur-archichancelier de l'empire, et dota cet électorat des principautés d'Aschaffenbourg, Ratisbonne et Wetzlar. Le nouveau dignitaire fut en même temps obligé de renoncer à la possession des principautés de Constance et de Worms. L'électeur-archichancelier suivit, dans le gouvernement de ses nouveaux états, le système des novateurs. Il sécularisa tous les monastères et chapitres ; et, comme tous les princes allemands du second ordre, il chercha à se rapprocher du gouvernement français, en rompant les liens qui l'attachaient à la maison d'Autriche. La renonciation que François II fit bientôt du titre d'empereur d'Allemagne, légitimant en apparence la conduite de l'électeur, éveilla contre lui l'inimitié de la noblesse germanique, de même que les sécularisations lui suscitèrent celle du clergé. Ce prince fit, en 1804, son premier voyage à Paris, pour y être présent au couronnement de Buonaparte : le gouvernement et les savants l'y accueillirent avec beaucoup d'empressement. Il assista à quelques séances de l'Institut ; et ses connaissances, son érudition, et surtout ses libéralités, furent prônées avec beaucoup d'éclat par les académiciens, fiers de le voir siéger parmi eux comme membre associé. Il avait été nommé, le 5 nivôse, associé étranger de la troisième classe, en remplacement de Klopstock, et fut aussi nommé membre de la commission établie pour procurer la connaissance des travaux des allemands dans les sciences et dans les lettres. L'administration intérieure de ses états fut entièrement conforme aux principes qu'il avait suivis comme gouverneur de la principauté d'Erfurt. Ratisbonne, le siége de son gouvernement, fut enrichie de divers établissements utiles au perfectionnement des sciences et des arts. Dans ses relations comme évêque, l'électeur-archichancelier se régla d'après le principe qui sépare le pouvoir spirituel du pouvoir temporel, et qui, dans l'exercice des devoirs apostoliques, admet l'indépendance du Saint-Siége. Cependant, dans le nouveau code, également adopté dans ses états, il fit modifier et rédiger, d'après les principes de l'Eglise catholi-

que, les lois relatives au mariage et au divorce. La confédération Rhénane ne changea presque rien à son système : seulement il cessa d'être électeur-archichancelier, devint prince-primat, et fit éclater davantage son dévouement au gouvernement de France, par sa condescendance à accepter pour son successeur Eugène Beauharnais. Ce fut le 4 mars 1810 qu'il céda par cette décision aux instances de la Bavière et aux ordres de Buonaparte. Vers le même temps, il fut consulté plusieurs fois par celui-ci dans ses discussions avec le clergé de France, notamment à l'époque où différentes questions furent soumises à un conseil d'évêques réunis à Paris. Ce fut aussi alors que les possessions des princes de la confédération du Rhin éprouvèrent quelques changements, et que le prince-primat fut nommé souverain d'un grand-duché qui, par sa position politique, ainsi que par le successeur qu'on lui donna, semblait assez indiquer qu'on n'avait pas l'intention de l'appeler à une plus haute dignité. Comme grand-duc de Francfort, il réunit à sa souveraineté la principauté d'Aschaffenbourg, le comté de Hanau, les villes de Francfort et de Wetzlar. Ratisbonne fut cédée à la Bavière. Aussi simple pendant sa résidence à Francfort, qu'il l'avait été précédemment, il ménagea également ses nouveaux sujets ; et les charges qu'ils eurent à supporter, ne furent occasionnées que par le système militaire excessif que Buonaparte l'obligea de soutenir, et par le passage continuel des armées françaises. Entièrement soumis à la France, le grand-duc n'exerça presqu'aucune influence sur les affaires d'Allemagne. La population de ses états ne s'élevait pas à un million d'habitants ; et ses revenus n'étaient guère que de 5 millions de francs. Il voulut néanmoins donner à ses états une constitution représentative, et il l'avait déjà rédigée; mais l'instabilité des événements ne lui permit pas de la mettre à exécution. Cependant il régla l'administration des finances, et fixa lui-même sa liste civile à une très modique somme ; ce qui ne l'empêcha pas de secourir ceux de ses sujets qui eurent le plus à souffrir de la guerre. L'évêché de Fulde reçut ainsi de sa munificence une avance de 80,000 florins. Le prince établit à Aschaffenbourg une galerie de tableaux, une bibliothèque à l'usage du public, une université et un théâtre. Il fit raser les remparts de Francfort, et les remplaça par des promenades ; il y agrandit les établissements sanitaires, et y construisit des quais, de grandes places et de nouvelles rues. A Wetzlar, il fonda une école de droit; et les fabriques de Hanau reçurent de lui des encouragements importants. Les savants furent surtout l'objet de sa sollicitude, et il donna à plusieurs d'entre eux des pensions considérables. Très sensible aux hommages littéraires, il en témoigna souvent sa reconnaissance par des libéralités. Lors de la retraite des Français en 1813, le grand-duc se rendit dans l'évêché de Constance, dont il a conservé l'administration ecclésiastique. Après l'entrée des alliés dans Francfort, il abdiqua entre les mains du roi de Bavière, à cause de l'alliance de ce souverain avec le successeur qui lui avait été donné. Il vécut, depuis cette époque, comme simple particulier, à Constance et ensuite à Ratisbonne. En 1814, le St.-Père, qu'il avait félicité sur son retour à Rome, l'invita à se rendre au congrès de Vienne, pour y réclamer l'exécution des mesures qu'il avait long-temps inutilement proposées, concernant la réorganisation des siéges catholiques de l'Allemagne, privés de leurs revenus et des séminaires. Le congrès décréta qu'il serait payé annuellement au prince une somme de 100,000 florins. L'évêque de Constance a publié un grand nombre d'écrits, dont nous regrettons de ne pouvoir indiquer que les titres : I. *Diss. de matre præteritâ vel à legitimâ iniquè exclusâ testamentum patris pupillariter substituentis, per querelam inofficiosi expugnatâ*, Heidelberg, 1761, in-4°. II. *Essai d'une réfutation du n°. 7 du troisième volume des Lettres diverses sur l'amélioration de l'administration de la justice par la chambre de Wetzlar*, etc., Maïence et Francfort, 1768, in-8°. III. *Ordonnance de l'électeur de Maïence, relativement aux ordres monastiques*, 1772, in-fol. IV. *Mémoires sur la physique générale*, Erfurt, 1773, in-4°. V. *Réflexions sur l'univers*, Erfurt, 1777, in-8°.; cinquième édition, Manheim, 1805, in-8°. L'auteur cherche à trouver le fil qui réunit dans l'univers la matière, l'esprit, le temps et l'espace : cet écrit est remarquable par le style et par la hardiesse des idées philosophiques de la part d'un ecclésiastique. VI. *And-*

momètre proposé aux amateurs de la météorologie; Mémoire (en français) lu dans la séance de l'académie d'Erfurt, 1781, in-4°. VII. *Pensées sur l'appréciation du mérite moral*, ibid., 1782; 1787, in-4°. VIII. *Expériences chimiques pour résoudre le problème: S'il est possible de changer de l'eau en terre*, ibid., 1784, in-4°. IX. *Des rapports entre la morale et la politique*, ibid., 1786, in-4°. Le savant prélat prouve, dans cet écrit, que la politique n'est autre chose qu'une partie de la morale appliquée sous des rapports particuliers et à des relations particulières. X. *Erfurt*, cantate mise en musique par J.-W. Haeser, ibid., 1786, in 8°. XI. *Madame de Buchwald*, ibid., 1786, in-8°. XII. *Principes de l'aesthétique, leur application et leur développement futur*, ibid., 1791, in-4°. Le mérite de cet ouvrage consiste plutôt dans des idées ingénieuses et neuves que dans le développement des principes généraux. L'auteur, dans la troisième dissertation, expose ses idées sur l'application de cette science à une quantité d'objets qui, jusqu'à présent, y ont paru étrangers. XIII. *Essai de quelques idées sur l'architecture*, ibid., 1792, in-4°. XIV. *Projet d'un code criminel*, Francfort et Leipzig, 1792, in-4°. XV. *De la connaissance de soi-même, comme principe général de la philosophie*, Erfurt, 1793, in-8°. XVI. *De l'influence des lettres et des beaux-arts sur la tranquillité publique*, Erfurt, 1793, in-8°. XVII. *Du maintien des constitutions des états*, ibid., 1795, in-4°. XVIII. *Essai sur la science en France* (en français), 1796, in-4°. XIX. *De l'utilité de la stéatite pour des ouvrages de l'art, surtout pour les gravures en pierres fines*, Erfurt, 1800, in-8°. XX. *Lettre pastorale du prince-évêque de Constance, Charles-Théodore, à son clergé*, ibid., 1801, in fol. XXI. *Sur la fixation des dédommagements dus aux princes héréditaires*, Mœrsburg, 1802, in-8°. XXII. *Réflexions sur le caractère de l'empereur Charlemagne* (en français), 1806, in-8°. XXIII. *Périclès*. Plusieurs ouvrages périodiques renferment des mémoires fort intéressants de M. le baron de Dalberg; nous citerons seulement celui qui a été inséré dans le *Mercure*, n°. 2, 1774: *Sur l'art de former, dans les écoles, le caractère moral*. On lit dans le *Magasin encycl.* (avril 1805) la traduction en français, par MM. Berr, de la notice de M. de Dalberg *sur les beaux-arts et leurs écoles*. B. D.

DALBERG (Émeric-Joseph, duc de), neveu du précédent, naquit à Maïence, le 31 mai 1773, d'une des plus anciennes familles d'Allemagne. (*V.* Dalberg, dans la *Biographie universelle.*) Il reçut sa première éducation dans la maison de son père, Wolfgang-Héribert, baron de Dalberg, *camerer* de Worms, sous la direction d'un M. Helwig. La société qui se réunissait dans la maison du baron de Dalberg, alors intendant du théâtre de Manheim, composée de ce que l'académie des sciences et des arts, la société allemande, et même la troupe des acteurs, possédaient de plus distingué, comme savants ou comme artistes, eut une influence plus directe sur son esprit que les leçons de son précepteur. La famille de Dalberg cherchait surtout la gloire dans la protection qu'elle accordait aux sciences et aux arts; et le père de M. le duc s'occupa spécialement de perfectionner l'art dramatique en Allemagne. Il fut secondé dans ses efforts par le poète Schiller, et par les artistes Iffland, Boeck, Beck et autres. L'imagination du jeune baron se développa au milieu de cette société, avant que l'éducation physique et morale pût modérer son enthousiasme. Cette circonstance sert à expliquer comment les scènes les plus terribles des premières années de la révolution française trouvèrent en lui un admirateur. Le baron de Dalberg fut envoyé achever ses études à l'université de Gœttingue; et M. Eckhart, écrivain très estimé sur la statistique, l'y accompagna en qualité de gouverneur. Il acquit beaucoup de connaissances: mais le mépris de l'érudition était presque général dans la haute classe de la société, et il influa beaucoup sur l'éducation de M. de Dalberg. Après avoir achevé ses études à Gœttingue, il se rendit auprès de son oncle, alors coadjuteur de l'électorat de Maïence, et gouverneur de la principauté d'Erfurt, pour se préparer aux affaires. Cette principauté était, à cette époque, le théâtre d'un grand nombre d'expériences physiocratiques, et de beaucoup d'établissements imaginés dans des vues de bienfaisance, mais qui n'eurent pas toujours le succès qu'on en attendait. L'esprit du baron

de Dalberg, déjà enclin à la satire, prit encore davantage cette direction, en voyant échouer des plans véritablement utiles; et il ne chercha plus le bonheur que dans les jouissances qu'offre la société, embellie par les arts et par un goût épuré. Les relations de son oncle le coadjuteur avec la cour impériale de Vienne, à laquelle il devait son élévation et ses espérances, conduisirent M. de Dalberg à Vienne, après un séjour de plusieurs années à Erfurt. Il devait commencer sa carrière politique dans cette cour; et toute l'Allemagne était persuadée alors que le neveu du futur électeur de Maïence serait chargé d'un rôle important. D'après les intentions de son oncle, la chancellerie du baron de Hügel, alors ministre de l'empereur à la diète de Ratisbonne, fut l'école où le jeune baron se prépara aux affaires publiques. A cette époque où les succès militaires de la France changèrent le système politique de l'Europe, le dernier électeur de Maïence resta attaché à l'ancien chef de l'empire; et il le regarda avec raison comme la seule garantie de l'existence des grands chapitres et de la noblesse immédiate: mais son successeur pencha vers le nouvel ordre de choses, et accueillit avec empressement les dispositions des princes qui, dans l'espérance de conserver leur souveraineté, cherchaient à se soustraire aux devoirs que leur imposait la constitution de l'empire germanique. Cette conduite du coadjuteur ne pouvait être approuvée par la cour de Vienne, et elle devint un obstacle à l'avancement de son neveu. Le séjour du baron de Dalberg à Ratisbonne et ses espérances ne furent donc suivis d'aucun résultat. L'avénement du duc de Deux-Ponts (Maximilien-Joseph) au trône de Bavière changea le système administratif des états bavarois; et ce système, qui fut introduit en 1800 dans le Palatinat du Rhin, amena un changement dans les premières places de l'administration. Le père du baron de Dalberg, alors président du collége suprême d'administration à Manheim, obtint, pour celui-ci, la place de conseiller de collége; et le baron de Dalberg s'occupa, pendant trois ans, des finances. Ses lumières dans cette partie, et surtout la franchise qu'il mettait dans ses relations entre la cour et les ministres, furent dignes des plus grands éloges. Une partie du Palatinat du Rhin changea de souverain, après le traité de Lunéville: M. de Dalberg père mourut; et le fils entra en possession de ses terres, situées dans le ci-devant département de Mont-Tonnerre, sur la rive gauche du Rhin. Alors il s'attacha à la partie du Palatinat qui avait été démembrée, et sollicita de l'emploi auprès du margrave de Bade. Ce prince le nomma, en 1803, son ministre près du gouvernement français. Étant devenu propriétaire français, cette mission diplomatique fut très utile à la fortune de M. de Dalberg. Cependant la cour de Bade, en lui confiant cet emploi, eut moins égard à ses talents qu'à l'ancienneté de son nom: car ce fut le baron de Reizenstein qui prépara et termina toutes les affaires importantes, telles que le mariage du grand-duc actuel avec Mlle. Stéphanie de Beauharnais, les différents agrandissements des états de Bade, et l'adhésion de cette cour à la confédération Rhénane. Cependant le baron de Dalberg sut se concilier l'amitié du prince Talleyrand, et entretint avec lui des relations intimes; ce qui lui fut utile sous beaucoup de rapports. Les fréquentes absences de Buonaparte lui donnèrent la facilité de voyager en Italie et en Allemagne, d'augmenter ses connaissances dans les arts, et d'enrichir ses précieuses collections. Lorsqu'en 1807 le prince-primat vint à Paris, le mariage du baron de Dalberg avec une comtesse de Brignole fut arrêté par l'intervention de son oncle et du prince de Talleyrand, et eut lieu dans les premiers mois de l'année suivante. Ce mariage augmenta considérablement la fortune de M. de Dalberg, et lui donna beaucoup d'influence. Pendant la campagne de 1809 contre l'Autriche, il accepta le portefeuille des finances de Bade, en conservant son emploi diplomatique à Paris. Durant son ministère, il établit, dans le grand-duché, une caisse d'amortissement, qui existe encore, et qui jouit d'un crédit toujours croissant. Cependant son séjour en Allemagne fut de courte durée: M. de Dalberg reprit ses fonctions auprès de Napoléon revenu à Paris après le traité de Vienne. Au bout de quelque temps, il renonça à ses relations avec l'Allemagne et à ses droits de citoyen allemand, et devint citoyen français; il fut élevé par Buonaparte au rang des ducs, et nommé conseiller-d'état, le 14 octobre

1810. Cet arrangement eut lieu avec le consentement et même sous les auspices de son oncle le prince-primat. On prétend qu'il fut chargé par Napoléon de faire au prince de Schwarzenberg les premières ouvertures au sujet de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Napoléon lui assigna alors une dotation de quatre millions de francs, sur la principauté de Bayreuth, en conséquence des arrangements stipulés après la paix de Vienne, et pendant le dernier séjour à Paris du prince-primat et des autres souverains de la confédération Rhénane. Cette somme a été payée à M. le duc de Dalberg, par le roi de Bavière, sinon en entier, du moins en grande partie. On ne peut douter que Napoléon, par cette libéralité, n'ait voulu reconnaître en même temps les services de l'oncle; mais cela n'empêcha pas le duc de Dalberg de se ranger du parti des mécontents, et de faire cause commune avec le prince Talleyrand : aussi fut-il nommé l'un des cinq membres du gouvernement provisoire, dans les premiers jours d'avril 1814. Il avait quitté la section des relations extérieures au conseil-d'état; et, depuis cette époque, il n'avait plus eu, du moins en apparence, aucune part aux affaires publiques. Cette inactivité fut peut-être le résultat de ses relations intimes avec le prince Talleyrand, et de quelques mots qui témoignaient assez son mécontentement. Vers la fin de la même année, il fut du nombre des diplomates qui accompagnèrent le prince Talleyrand au congrès de Vienne; et il lui fut d'une grande utilité dans ses négociations avec les ministres d'Allemagne. Le duc de Dalberg signa, en sa qualité de ministre plénipotentiaire de S. M. Louis XVIII, les deux déclarations émanées du congrès les 7 et 13 mars contre Buonaparte. Un décret rendu à Lyon, le 12, par l'usurpateur, comprit le duc de Dalberg au nombre des treize individus proscrits. Le roi Louis XVIII le récompensa de ses services, en le décorant du grand-cordon de la Légion-d'honneur, et en le nommant pair de France et ministre-d'état en août 1815. M. le duc de Dalberg, après le congrès de Vienne, resta quelque temps d'abord à Munich, et ensuite dans ses terres du Mont-Tonnerre. Il a été nommé ambassadeur de France à la cour de Turin au mois de juillet 1816, et a obtenu, vers la fin de cette même année, des lettres de naturalisation, qui ont été entérinées à la chambre des pairs le 30 novembre, et à celle des députés le 23 décembre même année. La duchesse de Dalberg fut dame du palais de Napoléon, en 1813. Z.

DALESME (Le baron JEAN-BAPTISTE), lieutenant-général d'infanterie, né à Limoges le 23 juin 1763, est le fils d'un imprimeur de cette ville. Il fit la guerre en Italie, avec distinction, sous les ordres du général Schérer, et fut grièvement blessé à la cuisse, le 5 germinal an VII (1799), auprès de Castelnuovo. Parvenu au grade de général de brigade sous le gouvernement impérial, il fut chargé de diriger les levées de la conscription dans plusieurs départements, et principalement dans celui de l'Oise, où il sut adoucir, par son affabilité, ce que cette mission avait de tyrannique. Il fut nommé lieutenant-général le 21 octobre 1814, et chevalier de Saint-Louis le 16 août même année. Buonaparte le désigna, en avril 1815, gouverneur de l'île d'Elbe, place qu'il avait occupée avant l'arrivée de l'ex-empereur dans cette île. Obligé ensuite de remettre l'île aux troupes alliées, le général Dalesme est resté sans emploi depuis le rétablissement du Roi.—DALESME (Le marquis) fut un des otages de Louis XVI; il s'enrôla, en 1814, parmi les volontaires royaux, où il eut le grade de chef de bataillon, et fut un des dix-huit *gentilshommes purs* qui apostillèrent la pétition adressée au Roi par M. le comte de Baruel de Beauvert. A.

DALHOUSIE (Le lord comte), lieutenant-général anglais, fit avec beaucoup de distinction, sous lord Wellington, les campagnes de Portugal et d'Espagne, et commandait une des divisions de l'armée anglaise, lorsqu'elle pénétra dans le midi de la France en 1814. Cette division, qui fut dirigée sur Bordeaux, seconda très efficacement dans cette ville les entreprises des royalistes; et lorsque ces entreprises eurent été couronnées du succès le plus complet, il écrivit la lettre suivante au duc d'Angoulême : « Monseigneur, je m'empresse, avec » toute la chaleur et la loyauté d'un cœur » vraiment anglais, de féliciter V. A. R. » des grands événements qui vous ont » enfin été annoncés. Je m'empresse » d'offrir, comme un gage de la joie de

» lord Wellington et de mon pays, la » liberté de 300 officiers et soldats, ac» tuellement prisonniers en mon pou» voir. Daignez, Monseigneur les ren» voyer chez eux pour y devenir comme » les heureux messagers de la restaura» tion des Bourbons, de la paix et de la » prospérité de la France.... » Le 11 juillet suivant, la ville de Bordeaux offrit à lord Dalhousie une épée, en reconnaissance de la belle conduite que les troupes anglaises avaient tenue dans cette ville. Dans la campagne de 1815, il servit sous les ordres du duc de Wellington, et se trouva à la bataille de Waterloo. Le général Dalhousie fut nommé, en 1816, gouverneur et commandant en chef de la Nouvelle-Écosse en Amérique, et s'embarqua pour Halifax au mois d'août de cette année. A.

DALLAS (Robert-Charles), fils d'un médecin de la Jamaïque, est né dans cette île. Il commença son éducation à Musselburg en Ecosse, et la termina à Kensington. Après avoir voyagé en Angleterre, en France et en Amérique, il s'établit définitivement en Angleterre, où il commença sa carrière littéraire. Ses principaux ouvrages sont : I. *Histoire des nègres marons*, 1803, 2 vol. in-8°. II. *Œuvres mêlées et romans*, 1812, 7 vol. in-18. III. *Nouvelle conspiration contre les jésuites, découverte et brièvement exposée*, avec un précis de leur institut, et des observations sur le danger des systèmes d'éducation indépendants de la religion, 1815, in-8°. IV. Les traductions du français en anglais de la plupart des ouvrages de M. Bertrand de Molleville, sur la révolution française, et celui de M. Hue sur les dernières années du règne de Louis XVI, des Mémoires de Cléry, etc. — Dallas (Sir George), baronnet anglais, membre du parlement pour le bourg de Newport, fut employé de bonne heure au service de la compagnie des Indes-Orientales, et a publié quelques *Notices* sur les événements qui s'y sont passés, sur le commerce entre l'Inde et l'Europe, etc.—Dallas, membre du congrès des Etats-Unis d'Amérique, a été pendant plusieurs années ministre des finances dans sa patrie. Il quitta ces fonctions en 1816. Z.

DALLAWAY (James), médecin anglais élevé au collége de la Trinité à Oxford, fut d'abord chapelain et médecin de l'ambassade anglaise à la Porte, et est maintenant secrétaire du duc de Norfolk. Il a publié entre autres ouvrages : I. *Recherches sur l'origine et les progrès du blason en Angleterre*, etc., in-4°. 1792. II. *Constantinople ancienne et moderne, avec des excursions sur les bords et les îles de l'Archipel et dans la Troade*, 1797, in-4°.; traduit en français par Morellet, 1799, 2 vol. in-8°., et en allemand, Chemnitz, 1800, in-8°. III. *Anecdotes sur les arts en Angleterre*, etc., in-8°., 1800. Cet ouvrage a été traduit en français par un anonyme et publié par M. Millin, sous ce titre : *Des beaux-arts en Angleterre*, 1807, 2 vol. in-8°. IV. *Lettres et autres ouvrages de lady M. W. Montagu, tirés des manuscrits originaux, avec des Mémoires sur sa vie*, 5 vol. in-8°., 1803. V. *Observations sur l'architecture anglaise*, in-8°., 1806. VI. *De l'art statuaire et de la sculpture chez les anciens, avec la description de quelques échantillons conservés en Angleterre*, 1816, in-8°. avec gravures. M. Dallaway est membre de la société des antiquaires de Londres. Z.

DALLES (Marie-Joseph), avocat, associé-correspondant de l'académie des belles-lettres de Montauban, membre et secrétaire du lycée ou athénée de Toulouse, et imprimeur de l'académie des jeux-floraux. A l'exemple d'une foule de typographes illustres, M. Dalles cultive les lettres; mais il n'aspire pas cependant à la réputation qu'ont acquise les Aldes, les Plantin, les Estienne, les Elzevirs : c'est sur ses propres ouvrages que M. Dalles a fondé sa gloire. L'académie des jeux floraux lui a décerné en 17.... un lis d'argent pour un *Sonnet adressé à la Sainte-Vierge*. On trouve dans les recueils de cette société plusieurs autres productions de M. Dalles. Nous citerons en outre : I. *Le bonheur d'ignorer sa destinée*, ode omise dans le recueil de 1785, et imprimée en 1788, in-8°. II. *Hymne en l'honneur du parlement, à l'occasion de son retour*, in-8°., Toulouse, 1788. III. *Mes Vœux à mon ami*, épître de cent vers sur une seule rime. IV. *L'Amitié*, épître. V. *Le Philosophe*, idylle. VI. *Vers* à l'occasion de la mort du citoyen Castillon. VII. *Notice des travaux du lycée, depuis la séance publique du* 3 *germinal an VII* (1799). Nous avons encore de M. Dalles des *Vers adressés à M. de Cieu-*

rac, maire de la ville de Montauban, en lui offrant une couronne sur l'autel de la patrie, au nom de la commune rassemblée au cours Foucaud, pour la cérémonie du serment et de la fédération patriotiques. A.

DALMAS (J.-B.), avocat à Aubenas avant la révolution, fut procureur-général syndic du département de l'Ardèche en 1790, et député de ce département à l'assemblée législative en 1791; il y siégea constamment parmi les *modérés*, et montra un grand attachement au gouvernement monarchique. Le 25 octobre, il s'opposa à toutes lois répressives de l'émigration, prétendit qu'elles ne feraient qu'augmenter le mal, et qu'on n'avait d'ailleurs le droit de prononcer des peines que contre les fonctionnaires publics qui abandonnaient leur poste. Le 11 juillet 1792, il parla avec force contre la déchéance du Roi, et rappela le serment qu'avait fait l'assemblée de maintenir la monarchie. Le 13, il fit une vive sortie contre Pétion, s'opposa à la levée de sa suspension, et demanda la punition de ceux qui, le 20 juin, avaient forcé l'entrée du château des Tuileries et outragé Louis XVI. Lors de la recomposition des tribunaux en 1811, M. Dalmas fut nommé conseiller à la cour impériale de Nîmes; et il a conservé les mêmes fonctions sous le gouvernement royal. Le 19 octobre 1815, M. Dalmas fut présenté au Roi comme président d'une députation du corps électoral de l'Ardèche; et S. M. répondit au discours qu'il lui adressa: « Je n'oublierai jamais le service » que vous nous avez rendu dans une » circonstance bien désastreuse. » M. Dalmas avait eu le courage, à la fin de 1792, de faire imprimer et distribuer à la Convention nationale une défense de Louis XVI. Il a été nommé préfet de la Charente-Inférieure en remplacement de M. Richard, le 13 novembre 1815. B. M.

DALPHONSE (François-Jean-Baptiste, baron), né en 1756 dans le Bourbonnais, fut d'abord avocat, et ensuite employé dans les finances. Ayant embrassé avec ardeur les principes de la révolution, il fut nommé, en 1790, vice-président et administrateur du district de Moulins, puis administrateur et procureur-général syndic du département de l'Allier. En 1793, il fut membre du conseil général de la commune de Moulins, et président du département l'année suivante. Député au conseil des anciens en septembre 1795, il y vota, le 7 janvier 1796, le rejet de la résolution qui excluait J. J. Aimé du corps législatif; et il appuya l'envoi dans les départements d'un discours du président des cinq-cents, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Le 21 mars, il fut nommé secrétaire, et proposa, le 12 juillet, de rejeter la résolution qui déclarait nationaux les biens non réclamés des détenus, condamnés, ou prêtres déportés. Le 12 septembre, il en fit adopter une autre qui rendait aux prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion, la possession de leurs biens. Le 26 mars 1797, il combattit l'établissement du droit de passe sur les routes, et vota contre la peine de mort proposée à l'égard des brigands connus sous le nom de *chauffeurs*. Le 24 juillet 1797, il fut nommé membre de la commission des inspecteurs. Réélu par son département au même conseil, il combattit, le 4 août 1799, le projet d'un emprunt forcé de cent millions. A la séance extraordinaire du 19 brumaire à St.-Cloud (10 novembre), M. Dalphonse demanda que tous les membres jurassent de nouveau de maintenir la constitution. Après la révolution de cette journée, il passa au corps législatif, dont il devint secrétaire. En novembre 1800, il fut nommé à la préfecture de l'Indre, puis à celle du Gard au mois d'avril 1804, et obtint, en 1805, le titre de commandant de la Légion-d'honneur. Créé, le 18 novembre 1810, intendant de l'intérieur en Hollande, il n'entra en fonctions que le 1er. janvier 1811, et réunit alors, à cette charge, celle de maître des requêtes. Le 11 avril 1814, il donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte et au rétablissement des Bourbons. Resté sans emploi sous le gouvernement royal, il fut appelé de nouveau au conseil-d'état par Buonaparte en avril 1815, et fut un des signataires de la délibération du conseil du 25 mars (*Voy.* Defermon.) Le baron Dalphonse fut, à cette époque, envoyé extraordinairement dans la 9e. division militaire; et, le 25 avril, il prit un arrêté qui enjoignait à divers habitants de Nîmes, comme *fauteurs de troubles et d'agitations*, de sortir de cette ville dans les 24 heures, pour être mis en surveillance dans des lieux désignés. Il résigna ses fonctions au mois de mai

1815; et il vit aujourd'hui loin des affaires publiques. S. S.

DALRYMPLE (Sir HENRI), général anglais chargé du commandement de l'armée anglaise en Portugal, s'y conduisit avec beaucoup de bravoure et de talents, et força le général Junot de capituler le 30 août 1808. Cependant sa conduite fut improuvée en Angleterre; il fut rappelé pour être jugé. Il arriva à Portsmouth dans les premiers jours de novembre, et se rendit de suite à Londres; mais cette affaire n'eut point de suite.—DALRYMPLE (Sir John) commandait, en 1814, les forces britanniques à Gênes, lorsqu'il reçut de lord Castlereagh, à la date du 17 décembre, l'ordre de remettre au roi de Sardaigne le gouvernement provisoire de la république génoise, d'après la décision finale des puissances signataires du traité de Paris. Le général Dalrymple conserva le commandement des troupes anglaises, comme corps auxiliaire des troupes du roi de Sardaigne. — DALRYMPLE (William), major anglais, a publié : *Voyage en Espagne et en Portugal, en* 1774, *avec une relation de l'expédition de l'Espagne contre Alger en* 1775, in-8°., 1777; traduit en français, 1783, in-8°. Z.

DALTON (Le comte ALEXANDRE), né le 20 avril 1776, embrassa de bonne heure la carrière militaire, où il obtint un avancement rapide. Sa conduite à la bataille d'Austerlitz lui mérita le grade de colonel du 59e. régiment de ligne. Devenu général de brigade le 21 mars 1809, il fit la campagne de Russie, et se distingua, le 17 août 1812, à la bataille de Smolensk, où il fut blessé par un biscaïen. Buonaparte lui ayant confié, en 1813, le gouvernement de la place d'Erfurt, il s'y défendit vigoureusement, jusqu'à ce qu'il reçut ordre d'en faire la remise aux puissances alliées, en mai 1814. Le 8 juillet suivant, le comte Dalton fut nommé par le Roi chevalier de Saint-Louis, et commandant de la Légion-d'honneur le 23 août. Buonaparte, revenu de l'île d'Elbe, l'éleva au rang de lieutenant-général le 13 avril 1815. Il est redevenu maréchal-de-camp par ordonnance du Roi du 1er. août de la même année; mais, en 1816, il a obtenu d'être employé comme inspecteur-général. S. S.

DALTON (JEAN), professeur de mathématiques et de philosophie naturelle au collége de Manchester, a enrichi la physique de plusieurs découvertes intéressantes, et a rectifié de fortes erreurs dans plusieurs branches de cette science. Les expériences qu'il a faites sur tous les fluides élastiques, ont prouvé que le fluide, quelle que soit sa nature, se dilate d'une quantité totale, égale, pendant qu'il monte de la température de la glace à celle de l'eau bouillante, et qu'il acquiert un peu plus du tiers de son volume primitif. (Voy. *Bulletin des Sciences*, ventôse an 11, n°. 72.) M. Dalton a beaucoup écrit sur la chaleur; et on lui doit cette connaissance importante, que la pression exercée par les vapeurs est la même, qu'il y ait de l'air ou qu'il n'y en ait point dans l'espace où elles sont enfermées. Enfin il a déterminé la quantité de vapeur produite et la pression exercée par chaque degré de chaleur; et il est arrivé à un rapport remarquable entre le degré d'ébullition de chaque fluide et la force élastique de sa vapeur à une température donnée. (Voy *Bibliothèque britannique*, tom. XX, pag. 338, et *Bulletin des Sciences*, ventôse, an 11.) Outre de nombreux articles insérés dans les Mémoires de la société philosophique de Manchester, dans le Journal de Nicholson, et dans le *Magasin philosophique*, il a publié : I. *Observations météorologiques et essais*, in-8°., 1773. II. *Système de chimie philosophique*, 2 parties, in-8°., 1808 à 1810. Z.

DAMAS-CRUX (Le duc ETIENNE DE), né en 1753, fit une partie de la dernière guerre que la France soutint dans l'Inde contre les Anglais, en qualité de colonel en second du régiment d'Aquitaine, et fut fait prisonnier de guerre dans une rencontre. Au moment de la révolution, il était colonel du régiment de Vexin, dont une partie vint le joindre dans l'émigration, et fit avec lui la campagne de 1792. Il forma ensuite une légion qu'il conduisit au service de Hollande, et fit passer à celui d'Angleterre, après l'invasion de ce pays. L'infanterie de cette légion, ayant été détruite à Quiberon, il conclut, en 1796, une capitulation avec le prince de Condé, à l'armée duquel il forma un régiment de hussards avec les débris de sa légion. Le Roi lui conféra en 1795, le titre de maréchal-de-camp. S'étant ensuite retiré en Russie, M. de Damas y fut attaché à la personne du duc

d'Angoulême, en qualité de gentilhomme. Il accompagna ce prince à Mittau, à Varsovie, puis en Angleterre. Au mois de mars 1814, il suivit S. A. R. dans le midi de la France, et l'aida de son bras et de ses conseils dans toutes les occasions. Il fut nommé lieutenant-général le 22 juin suivant, et grand'-croix de St.-Louis le 23 août. Il suivit encore ce prince dans sa glorieuse campagne du mois d'avril 1815, et s'y fit autant remarquer par la sagesse de ses conseils que par son courage et son dévouement inébranlable à la cause du Roi. Envoyé à Toulouse comme commissaire du Roi avec le baron de Vitrolles, M. de Damas fut arrêté par les ordres du général Delaborde, qui le fit conduire en Espagne, où il rejoignit le duc d'Angoulême; et il ne rentra en France qu'avec Son Altesse royale. Il arriva à Baïonne le 25 juillet, escorté par 3000 Basques, et par la garde nationale de cette ville, qui était allée à sa rencontre. Il fut nommé, après le second retour du Roi, gouverneur des 11e. et 20e. divisions, commandant du corps d'armée des Pyrénées-Occidentales, et pair de France le 17 août 1815. Il prêta serment, le 19 février 1816, à la cour royale, en qualité de duc, titre que le Roi lui conféra à cette époque, « en récompense, disent » les lettres-patentes, des bons et loyaux » services rendus tant à nous qu'à notre » bien-aimé neveu le duc d'Angoulême, » par M. de Damas, et particulièrement » de la conduite qu'il a tenue pour sou- » tenir les glorieux efforts de ce prince » dans la circonstance malheureuse où » la France s'est trouvée au commence- » ment de l'année dernière. » M. le duc de Damas est aujourd'hui gouverneur de la 2e. division militaire. — Mme. la duchesse de DAMAS-CRUX, née Sérent, est dame d'honneur en survivance de MADAME, duchesse d'Angoulême. D.

DAMAS (Le comte CHARLES DE), cousin du précédent, a servi dans la guerre d'Amérique en qualité de colonel. Revenu en France avant la révolution, il obtint le commandement du régiment des dragons de MONSIEUR, comte de Provence, dont il était gentilhomme d'honneur en 1777. Chargé par M. de Bouillé de favoriser le passage du Roi, il fut arrêté à Varennes avec ce prince, le 21 juin 1791. On le mit d'abord en prison à Verdun; puis il fut transféré à Paris. Le 13 juillet, l'assemblée nationale le décréta d'accusation, et ordonna qu'il fût transféré à Orléans, pour être jugé par la haute-cour nationale: mais cette translation n'eut pas lieu; et il obtint sa liberté en conséquence de l'amnistie, lorsque le Roi eut accepté la constitution. En 1792, il fit la campagne des princes, se rendit ensuite en Italie, et quitta cette contrée en 1794, pour passer en Angleterre, avec l'espoir d'être admis à partager les dangers de l'expédition de Quiberon. Il était porteur de lettres de Louis XVIII, alors régent du royaume, et de Monseigneur le comte d'Artois, pour le comte Joseph de Puisaye, dans lesquelles ces princes témoignaient à ce dernier le desir que le comte Charles servît sous ses ordres, et eût le commandement de quatre cadres ou régiments d'émigrés. Il s'embarqua en 1795 à Hambourg, sur le paquebot la *Princesse-Royale*, et tomba, avec le duc de Choiseul-Stainville, entre les mains des républicains, qui les tinrent long-temps prisonniers, et les firent juger par un conseil de guerre. (*Voyez* CHOISEUL-STAINVILLE.) Lorsqu'il eut recouvré sa liberté, M. de Damas rejoignit le comte d'Artois, et l'accompagna à l'Ile-d'Yeu. En 1797, il prit, sous son frère puîné, le commandement de la légion de Mirabeau, à l'armée de Condé. Lors du rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France, M. le comte Charles Damas fut nommé commandant de la garde nationale à cheval de Paris, ensuite pair de France, puis lieutenant-général le 22 du même mois, commandeur de Saint-Louis et commandant de la Légion-d'honneur le 23 août suivant, et enfin capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde. M. de Damas suivit le Roi à Gand, en mars 1815, et rentra en France avec Sa Majesté, au mois de juillet suivant. Il est aujourd'hui gouverneur de la 18e. division militaire à Dijon. — Mme. la comtesse DE DAMAS, fille du marquis de Langeron, a publié en 1800 un vol. in-12, intitulé: *Pensées morales*. Ayant été soupçonnée, en 1802, d'avoir pris part à l'explosion du 3 nivôse an VIII (24 décembre 1800), elle fut alors conduite au-delà des frontières de France par un gendarme. D.

DAMAS (Le comte ROGER DE), frère puîné du précédent, fut d'abord officier au régiment du Roi infanterie, passa en Russie au moment de la guerre contre

les Turcs, et se distingua dans cette guerre en plusieurs occasions, notamment à l'assaut d'Ismaïl, où il se fit admirer de toute l'armée par une bravoure extraordinaire. Il fut élevé alors au grade de colonel par l'impératrice Catherine II, et décoré de la croix de St.-George de 3e. classe. En 1795, le prince de Condé lui donna le commandement de la légion de Mirabeau, après la mort de cet officier. La guerre ayant éclaté en 1798 entre la France et le roi de Naples, M. de Damas obtint un commandement dans l'armée de ce souverain; et sa division fit des prodiges de valeur, tandis que le reste de l'armée napolitaine était en pleine déroute, ou mettait bas les armes devant le vainqueur, et que le général en chef Mack se jetait lui-même à ses pieds. Abandonné à ses propres forces, M. le comte de Damas obtint une capitulation du général en chef de l'armée française; et il se retirait à la tête de sa division, en vertu de cette capitulation, lorsque le général Rey, qui occupait Rome, refusa de le laisser passer. Le général Bonamy voulut même le retenir prisonnier dans le moment où il s'était rendu en personne auprès de lui comme parlementaire. Cette violation du droit des gens indigna tellement les dragons de l'escorte du général républicain, qu'ils refusèrent d'obéir, et laissèrent M. de Damas s'éloigner. Obligé de s'ouvrir un passage l'épée à la main, ce digne chef, entouré de trois corps d'armée, les repoussa à plusieurs reprises, reçut un coup de feu à la mâchoire, et conduisit enfin sa troupe en Calabre, où il résista encore long-temps à toute l'armée française, disputant le terrain pied à pied. Ce ne fut qu'en 1805 qu'il se retira en Sicile. Après un an de séjour dans cette île, M. de Damas obtint du roi de Naples la permission de se rendre à Vienne, où il est resté jusqu'au rétablissement des Bourbons sur le trône de France en 1814. Il revint alors dans sa patrie avec S. A. R. MONSIEUR, qui l'envoya, en qualité de commissaire extraordinaire, dans la 4e. division militaire à Nanci. Le Roi le nomma ensuite lieutenant-général, grand'-croix de Saint-Louis, et gouverneur de Lyon et de la 19e. division militaire. Lors de l'invasion de Buonaparte, en 1815, M. de Damas se rendit à Lyon le 7 mars, et il y précéda, de douze heures, S. A. R. MONSIEUR; mais quels que fussent ses efforts, n'ayant pu retenir les troupes dans le devoir, il revint à Paris avec S. A. R., suivit le Roi dans la Belgique peu de jours après, et rentra en France avec Sa Majesté. Il fut élu membre de la chambre des députés en septembre 1815 par le département de la Haute-Marne et par celui de la Côte-d'Or. M. de Damas, qui se trouvait à Lyon au commencement de 1816, contribua beaucoup, par sa fermeté et sa vigilance, à prévenir toute agitation lors des troubles qui éclatèrent à Grenoble. Ce général a épousé, le 21 août 1814, Mlle. Pauline de Chastellux, et le Roi a signé son contrat de mariage. D.

DAMAS (Le comte ALEXANDRE DE), né en 1755, était, au moment de la révolution, colonel du régiment de Beauvoisis. En 1790, il enleva les drapeaux de ce corps insurgé, et les porta à Mgr. le prince de Condé, qui le nomma son premier écuyer, et lui donna le commandement d'un régiment avec lequel il fit toutes les campagnes de ce temps-là. M. de Damas accompagna ce prince en Angleterre, revint en France en 1814, et obtint le commandement de Cherbourg : il suivit le Roi à Gand en 1815, et fut chargé de commander l'infanterie royale que l'on réunit à Alost. Dans toutes les occasions où il a été employé, le comte Alexandre de Damas a montré autant de courage que de dévouement à la cause qu'il a embrassée; et à la fin de 1815, il fut mis en retraite suivant l'ordonnance de cette époque. D.

DAMAS (Le baron MAXENCE DE) est né en 1787. Son père, craignant de tomber entre les mains des Français, se précipita à cheval dans la mer à Quiberon; mais il ne put rejoindre l'escadre anglaise, et se noya. En 1797, le baron Maxence de Damas fut envoyé à St.-Pétersbourg, entra dans le corps des cadets, y apprit la langue russe, et fut dès-lors destiné à suivre la carrière militaire. Lorsqu'il fut en âge de quitter ce corps, on l'envoya avec le grade de sous-lieutenant à un régiment en garnison en Sibérie. Sa voiture s'étant brisée en passant à Gatchina, Paul Ier. lui demanda où il allait et quel était son nom? Il satisfit à ces différentes questions, et l'empereur, prenant aussitôt intérêt à lui, le nomma sous-lieutenant dans le régiment des gardes de Sémenofski, et le recommanda au grand-duc Alexandre, qui en était colonel : le

baron de Damas revint alors à St.-Pétersbourg, s'appliqua à l'étude avec constance, et se livra à son goût pour l'art militaire. Il se distingua bientôt parmi ses camarades et leur fut souvent offert comme modèle. Lorsque la guerre éclata entre la France et la Russie, il fut chargé par l'empereur Alexandre de former des recrues à Vilna, et de les envoyer à l'armée. Il demanda inutilement à servir d'une manière plus active : l'empereur, satisfait de sa conduite, ne voulut jamais consentir à l'employer d'une autre manière; mais, en 1812, ce jeune militaire se distingua par sa bravoure et par une prudence fort au-dessus de son âge. Il obtint la croix de St.-Anne, celles de Wladimir et de St.-George. Il quitta le service de Russie avec le grade de général major, fut bientôt après nommé chevalier de St.-Louis, maréchal de-camp et aide-de-camp de S. A. R. le duc d'Angoulême. Il accompagna S. A. R. dans le Midi, en qualité de sous-chef d'état-major, dans le mois d'avril 1815, et fut chargé de conclure une convention avec le général Gilly, commandant du premier corps de l'armée de Buonaparte. Les articles de cette convention furent signés par le colonel Lefebvre et le baron de Damas au Pont-Saint-Esprit le 8 avril 1815. Le général Grouchy, ayant été accusé d'avoir concouru, en cette occasion, à retenir au Pont-Saint-Esprit le duc d'Angoulême, dont la liberté avait été stipulée ainsi que son embarquement au port de Cette, le baron de Damas fut appelé en témoignage dans le procès de ce général, en octobre 1816; et il déclara, devant le conseil de guerre, qu'il lui avait dit, à cette époque, que c'était malgré lui que la convention avait été rompue et qu'un officier de gendarmerie avait été chargé de garder le prince à vue; que ces mesures lui avaient été ordonnées, et qu'il n'avait pu refuser de les prendre: que même il lui avait conseillé de s'échapper avec S. A. R., etc. Le baron de Damas accompagna Mgr. le duc d'Angoulême à Barcelonne, rentra en France avec ce prince au mois de juillet suivant, et fut nommé lieutenant-général et commandant de la 8e. division militaire à Toulon. D.

DAMBRAY (le chevalier Charles), chancelier de France, né en Normandie vers 1760, fut nommé avocat-général à la cour-des-aides de Paris, le 30 juillet 1779. Quoique très jeune, il annonça dès-lors des talents supérieurs pour l'éloquence; ce qui le fit désigner dans l'opinion publique, comme avocat-général au parlement de Paris. M. Séguier, qui, depuis quarante ans, remplissait cette place importante avec autant de courage que d'éloquence, semblait appeler un successeur dans des circonstances de jour en jour plus difficiles : tous les yeux se portèrent sur le jeune Dambray; et, en janvier 1788, il fut élevé à cette place comme un digne collègue de M. Séguier, dont il allait soutenir l'honorable vieillesse. La cause de M de Montgolfier fut une des premières où il porta la parole. Il y parla pendant deux heures, avec une clarté qui étonna l'auditoire. Mais il se fit plus remarquer encore dans l'affaire de Kornman, qui avait attiré l'attention de toute la capitale (*Voy.* Bergasse): il y parla pendant quatre heures, avec un véritable talent, comme orateur et comme magistrat. On remarqua surtout que, dans son plaidoyer, il fit justice des idées révolutionnaires que les novateurs commençaient dès-lors à mettre en avant. Les troubles ne tardèrent pas à éclater. La réputation croissante de M. Dambray inspira de la jalousie à un collègue aussi jeune que lui (Hérault de Séchelles), et qui, comme lui, annonçait de grands talents. Ce fut cette jalousie qui jeta celui-ci pendant nos troubles dans un parti opposé à celui de ses vertueux collègues qui composaient alors le parquet. M. Dambray quitta la France au commencement de la révolution, et alla rejoindre son beau-père qui se trouvait en Allemagne. Il fut alors désigné pour faire partie du ministère : mais le Roi ayant été arrêté à Varennes, M. Dambray rentra en France, et se retira dans ses terres de Normandie; et, jusqu'au rétablissement du Roi légitime, il n'eut pas d'autres fonctions que celles de membre du conseil-général du département de la Seine-Inférieure. Aussitôt après son arrivée à Paris, Sa Majesté le nomma chancelier de France, à la place de M. de Barentin, son beau-père, devenu chancelier honoraire. Il eut alors, dans ses attributions, la surveillance de la librairie des journaux, qui, dans l'ancien régime, avait toujours appartenu au chancelier. Ce fut pendant que M. Dambray eut cette partie de l'administration, que l'imprimerie royale fut donnée à M. Anisson. (*Voy.*

Anisson.) M. Dambray fut, en même temps, chargé du sceau de l'État, ou du ministère de la justice, et créé pair et président de la chambre des pairs de France en sa qualité de chancelier, et enfin commandeur du Saint-Esprit. M. Dambray venait de faire l'installation de toutes les cours royales, lorsque le débarquement de Buonaparte vint tirer le ministère de sa fatale sécurité. Le 9 mars, le chancelier présida la chambre des pairs, et prononça un discours, à la suite duquel il déclara que la session, interrompue par la proclamation de S. M. du 31 décembre 1814, était rouverte. Une adresse au Roi fut votée dans cette séance; et, le soir même, M. Dambray, à la tête d'une grande députation, alla la porter au pied du trône. Le 11, en vertu des ordres de S. M., il rendit compte à la chambre des pairs des détails de l'invasion de Buonaparte et de ses progrès. « Nous ne savons pas au juste, » disait-il, jusqu'à quel point les défec- » tions ont pu grossir sa troupe; mais » ces défections ne sont pas douteuses » quand on voit Grenoble occupé, et » la seconde ville du royaume (Lyon) » prête à tomber et probablement déjà » tombée au pouvoir de l'ennemi. » M. Dambray terminait le cours de ces tristes révélations en annonçant que le ministère allait prendre sous sa responsabilité les mesures les plus sévères pour comprimer les traîtres, et empêcher la publication et la distribution des pamphlets incendiaires. Après ce discours, le chancelier fut chargé, par la chambre, de se retirer devers le Roi pour lui renouveler l'hommage de son dévouement, et le remercier de cette communication. Le même jour, il contresigna l'ordonnance qui portait des peines sévères et promptement appliquées, contre ceux qui embauchaient les soldats pour Buonaparte. Après le départ du Roi, M. Dambrai se rendit d'abord en Normandie; et, le 4 mai, il s'embarqua à Dieppe pour se rendre en Angleterre et de là à Gand. Après son retour, les sceaux ayant été remis à M. Pasquier, M. Dambray resta de droit président de la chambre des pairs comme chancelier. Il perdit, à cette même époque, la direction de la librairie et des journaux, qui furent rendus au ministère de la police, comme ils l'avaient été après le retour de Buonaparte. Il présida la chambre des pairs, dans le procès du maréchal Ney; et ce fut ainsi lui qui fit tous les interrogats et dirigea les débats de cette affaire. Les sceaux lui furent remis au commencement de 1816, lorsque M. Barbé-Marbois, qui avait succédé à M. Pasquier, retourna à la cour des comptes. Le chancelier Dambrai a été nommé membre libre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, le 3 août 1816, conformément à l'ordonnance du Roi du 21 mars. — Son fils, le comte Emmanuel Dambray, fut nommé maître des requêtes surnuméraire, le 29 juin 1814, et maître des requêtes en service ordinaire, au comité de l'intérieur et du commerce, le 24 du même mois. M. Emmanuel Dambrai suivit le Roi à Gand en 1815. Il a été créé pair de France à la même époque. M. Emmanuel Dambrai a épousé Mlle. de Sesmaisons. Ry.

DAMER (Anna), dame anglaise, distinguée par son rang, sa beauté, son opulence, son esprit et ses talents, qui consacre tout son temps aux arts et surtout à la sculpture, est fille du feld-maréchal Conway et de la belle comtesse d'Aylesbury, et veuve de M. Damer, frère du lord Milton. Mistriss Damer manie le ciseau avec beaucoup d'habileté. La statue de George III, qui orne le muséum d'Edinbourg (*Leverian museum*), les têtes colossales de la Tame et de l'Ise, dont on a orné le pont d'Henley, la statue de mistriss Siddons, représentée sous le costume de la Muse tragique, placent mistriss Damer au rang des sculpteurs distingués de son pays. On voit à Strawberry-Hill, maison de campagne qu'elle a héritée d'Horace Walpole (lord Orford), un aigle exécuté par elle avec tant de talents, que ce célèbre connaisseur a fait graver au-dessous l'inscription suivante : *Non me Praxiteles fecit, at Anna Damer.* Cette dame a reçu des leçons du sculpteur romain Cerrachi, condamné à mort à Paris, en 1802. Z.

DAMIN (Louis), né à Paris en 1769, a publié : I. *Voyage à Chantilly*, en vers et en prose, 1796, in-8o. II. *Voyage aux îles Boromées*, 1798, in-8o. III. *Lycas et Chloé*, ou *la Bergère coquette et corrigée* roman imité du grec, 1800, in-12. IV. *Le Voyageur curieux et sentimental*, 1800, in 8o. V. *La mort de Kleber*, scène lyrique, suivie d'une *Ode* sur la bataille de Marengo, 1800, in-8o. VI. *Mon siècle*, ou *les trois sa-*

tres, 1801, in-8°. VII. *Ode* à l'occasion du mariage de LL. MM. Impériales, 1810, in-8°. VIII. *Vers* adressés à S. M. l'impératrice Marie-Louise, le 1er. jour de l'an 1811, à l'occasion de sa grossesse, 1811, in-8°. IX. *La naissance du roi de Rome*, idylle à Sa Majesté l'impératrice, 1811, in-8°. X. *L'anneau magique*, ou *l'Ingrat puni*, suivi de l'*Arbre enchanté*, etc., 1811, 2 vol. in-12, reproduits en 1812 sous le titre de *Contes moraux*. XI. *Poésies*, 1812, in-8°. Ot.

DAMPIERRE (Le marquis CHARLES PICOT DE), chevalier de Malte, chevalier de St.-Louis et officier de la Légion-d'honneur, fils du général de ce nom mort sur le champ de bataille en 1793, a fait plusieurs campagnes, entre autres celle de Russie, comme aide-de-camp du général Dessolle, son beau-frère, auprès duquel il exerçait les mêmes fonctions, comme colonel, en 1814 et 1815. Il vit retiré dans ses terres en Champagne. — DAMPIERRE (Auguste PICOT, comte DE), frère du précédent, lieutenant des gardes-du-corps, compagnie de Mouchy, chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'honneur, a servi avec la plus grande distinction depuis vingt ans; il s'est trouvé à presque toutes les affaires : une bravoure poussée à l'excès, l'a fait, plusieurs fois, blesser dangereusement. Il a servi dans un régiment de chasseurs, et en dernier lieu comme major de hussards. — DAMPIERRE D'AGEN, nommé officier de la Légion-d'honneur en janvier 1815, fut autorisé, par une ordonnance du 27 juillet même année, à former, dans le département de Lot-et-Garonne, un corps d'infanterie, sous le nom de *garde nationale d'élite*, et un corps de cavalerie, sous celui de *volontaires royaux*: il n'est point parent des précédents. — DAMPIERRE (Le baron Charles-Antoine-Henri Duvalk-), né à Ham, département de la Marne, le 18 août 1746, était, en 1790, un des grands-vicaires de l'archevêché de Paris. Il fut sacré le 2 mai 1802, évêque de Clermont, puis élevé à la dignité de baron de l'empire. Le 18 janvier 1815, sur l'invitation du chapitre métropolitain de Paris, il fit, dans l'église de Saint-Denis, toutes les cérémonies prescrites par le rituel pour réconcilier cette église, profanée par d'horribles attentats, et dans laquelle fut célébré, trois jours après, le service solennel en mémoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette. A.

DAMPMARTIN (Le vicomte ANNE-HENRI), maréchal-de-camp, né à Uzès le 30 juin 1750, était capitaine dans le régiment de royal-cavalerie, au moment où éclata la révolution. Il adressa à l'assemblée nationale, en 1789, des doléances au nom des officiers de son corps. En juillet 1791, il fut nommé lieutenant-colonel du régiment de Lorraine-dragons, en garnison à Nîmes, et marcha avec le général Choisy contre la troupe de Jourdan Coupe-Tête, qu'il força d'évacuer Avignon, après les massacres de la Glacière. Après la journée du 20 juin 1792, les dragons qu'il commandait, l'obligèrent d'abandonner son corps, pour avoir voulu les engager à faire une adresse au Roi contre les événements de cette journée. Il joignit l'armée des princes à Trèves, et fit la campagne de cette année dans la compagnie à cheval des gentilshommes du Languedoc. Après le licenciement qui se fit à Arlon, l'amitié de M. de Bièvre offrit à M. de Dampmartin un asile à Bruxelles, d'où il fut obligé de s'éloigner presque aussitôt par suite de l'invasion de Dumouriez. Il se réfugia en Hollande, et y publia, en 1793, un *Essai de littérature* à l'usage des dames. En 1795, il se rendit à Hambourg, et fut chargé de l'éducation du fils de la comtesse de Lichtenau; ce qui lui valut une pension. Il alla ensuite à Berlin, où il composa quelques romans, et publia des *Mémoires* particuliers sur la révolution. Ces Mémoires avaient été commencés par ordre du feu roi de Prusse, et ils sont dédiés à sa mémoire. Nommé par ce prince à l'expectance d'un canonicat d'Erfurt, M. de Dampmartin reçut du roi régnant une pension qui l'attachait à l'académie de Berlin. Il revint en France en 1803; et il épousa Mlle. de Durfort, belle-sœur du comte de Beurnonville. Il fut nommé, en 1807, conseiller de préfecture du département du Gard, censeur impérial le 8 février 1811, et conseiller au conseil des prises le 20 avril suivant. Député au corps législatif par le département du Gard le 6 janvier 1813, M. de Dampmartin adhéra, le 3 avril 1814, à la déchéance de Buonaparte et de sa famille; et, le 8, il accepta l'acte constitutif qui rappelait les Bourbons au trône de France, et fut nommé par le Roi officier de la Légion-d'honneur, le 5 août, et censeur royal,

le 24 octobre. La première fois qu'il parut à la tribune du corps législatif, il proposa, dans un comité secret, de substituer le vote public au vote par la voie du scrutin. « N'est-il pas à craindre, dit-» il, que le vote secret n'affaiblisse le » caractère français si célèbre dans l'his-» toire, et qui se fonde sur le courage, » la franchise et la loyauté ? Le fonction-» naire public doit à ses commettants, à » sa patrie, à l'Europe, une profession de » ses sentiments et de ses principes. » Il se prononça fortement, le 1er. de ce mois, contre le projet de loi sur l'importation des fers étrangers pour la non-prohibition absolue : « Exportez le plus possi-» ble, et laissez importer le moins pos-» sible, dit-il; tel est, en matière com-» merciale, le grand secret, ou plutôt » l'unique ressort de la prospérité d'un » État. » Le 26, il prononça un discours très étendu sur le projet de loi relatif à la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, et dans lequel il passa en revue tous les motifs d'émigration qu'il attribua surtout à l'influence des femmes, et fit ensuite l'examen des diverses propositions du projet de loi, en indiquant des amendements qui pussent le rendre plus favorable. Le 26 novembre suivant, il lut un rapport relatif à l'admission dans les écoles militaires, cita les divers articles de la charte qui consacrent l'égalité entre tous les citoyens, et ajouta : « D'après des maximes aussi précises, on était loin de s'attendre à l'ordonnance du 30 juillet dernier, dont le préambule a causé de vives inquiétudes. Que de noms illustres, que d'actes d'héroïsme et de magnanimité, manqueraient sur les pages de notre histoire, si les siècles passés eussent admis des systèmes d'exclusion ! » Après avoir parlé ensuite des *L'Hôpital*, des *Fabert*, des *Chevert*, etc., et rappelé les noms des braves qui s'étaient illustrés dans la carrière des armes depuis la révolution, M. de Dampmartin dit, « que » les institutions de la patrie apparte-» naient à tous ceux qui avaient le bon-» heur de naître sur le sol français. » Le 24 décembre, il combattit quelques dispositions de la loi relative à la cour de cassation. Au mois d'août 1815, il fut nommé membre de la commission chargée de l'examen des écrits périodiques, en remplacement de M. Auger, démissionnaire; et une nouvelle ordonnance du Roi, du 20 avril 1816, le nomma bibliothécaire et conservateur du dépôt de la guerre. Le titre de vicomte, qui lui avait été accordé le 6 novembre 1814, lui fut confirmé le 17 août 1816. On a de lui : I. *Idées sur quelques sujets militaires*, 1785, in-8°. II. *Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome*, 1789, 2 vol. in-8°. (Voy. la *Biographie universelle* à l'article Addison.) III. *Le Provincial à Paris*, 1790, in-8°. IV. *Essais de littérature à l'usage des dames*, 1794, 2 volumes in-8°. V. *Esquisse d'un plan d'éducation*, 1796, in-8°. VI. *Fragments moraux et littéraires*, 1797, in-8°. VII. *Événements qui se sont passés sous mes yeux pendant la révolution française*, 1799, in-8°. VIII. *Brassmann*, roman en 4 vol., Paris, 1802. IX. *Nouveaux essais d'éducation de Goldsmith*, traduits de l'anglais, et accompagnés de remarques, 1803, in-12. (*Voy.* l'article Ol. Goldsmith, dans la *Biogr. univ.*) X. (Avec Beaunoir), *Annales de l'empire français*, tome 1er. (et unique), 1805, in-8°. XI. *La France sous ses Rois*, essai historique sur les causes qui ont préparé et consommé la chute des trois premières dynasties, 1810, 5 vol. in-8°. XII. *Lettre à MM. de la chambre des députés sur l'éducation publique, et sur le choix des instituteurs*, Paris, juin 1816. XIII. *Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse*, 1811, in-8°. La reconnaissance a peut-être porté M. de Dampmartin à représenter dans cet ouvrage, sous des couleurs trop favorables, le roi Frédéric-Guillaume II, et la comtesse de Lichtenau, qui fut la maîtresse de ce prince. XIV. Développements de la lettre intitulée : *De l'éducation et du choix des instituteurs*, 1816, in-8°. M. de Dampmartin a revu la 3e. édition de *Mes Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, par D. Thiébault. A.

DANDENAC l'aîné (M.-F.), député de Maine-et-Loire à la Convention nationale, y vota comme législateur, et non comme juge, la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il se prononça ensuite pour le sursis. M. Dandenac passa au conseil des anciens par la réélection des deux tiers; et il en sortit le 20 mai 1797. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut nommé commissaire du gouvernement près la cour d'appel d'Angers, dont il était encore, en 1806, le procu-

reur impérial; place qui lui fut confirmée par décret du 2 avril 1811. Dans son réquisitoire du 4 février 1814, pour la transcription des lettres de régence, en faveur de Marie-Louise, on remarquait le passage suivant: « Nous devons » tout à l'auguste souverain qui nous a » tout donné, à ce héros qui, dans l'es» pace de quelques années, a su avancer » la civilisation de plus de trois siècles, » qui a fait de si grandes choses pour la » plus parfaite administration de la jus» tice, pour assurer l'ordre et le repos » public, etc. » Après le rétablissement des Bourbons sur le trône, M. Dandenac fut maintenu dans ses fonctions de procureur-général près la cour royale d'Angers; et il les exerçait encore en 1815 et 1816. — Son frère, aussi député de Maine-et-Loire à la Convention nationale, émit le même vote que lui dans le procès de Louis XVI, et provoqua de plus la déportation de toute la famille royale à la paix. Le 10 mai 1793, il fut envoyé dans les Deux-Sèvres pour empêcher les progrès des Vendéens; il passa ensuite au conseil des anciens, et en sortit le 20 mai 1797.

DANDIGNÉ. (*Voy.* ANDIGNÉ.)

DANDOLO (VINCENT), Vénitien qui, de simple apothicaire, devint comte de la création de Buonaparte, et riche seigneur de la Lombardie. Il contribua d'abord avec tant d'efficacité au renversement de l'antique république de Venise, pendant que ce général était sur les bords de l'Adige en 1797, que les révolutionnaires du pays le nommèrent président du gouvernement qu'ils improvisèrent. Il se fit bientôt députer par eux vers le général français, qui ne tarda pas à entrer sur le territoire vénitien. On sait que Buonaparte promettait à ceux qui l'appelaient, de maintenir leur nouvelle république, et que bientôt il se joua de cette promesse, en cédant Venise à l'Autriche. Dandolo proposa, à cette occasion, de convoquer le peuple, et de l'inviter à prononcer lui-même sur son sort: « Si une fata» lité cruelle, dit-il, nous prédestine à » l'esclavage, apprenons au moins à l'Eu» rope, apprenons à la postérité que » Venise était digne de la liberté. » Obligé dès ce moment de quitter sa patrie, il vint dans la république cisalpine, où, pour le dédommager de la présidence qu'il perdait, on le déclara *citoyen*, et on le fit membre du grand-conseil. Paraissant souvent, et toujours avec le plus grand zèle pour la cause républicaine, dans la tribune de cette assemblée, il y parlait avec l'étonnante facilité des Vénitiens; mais sa diction n'avait rien de mâle ni d'éloquent. Déjà il s'était procuré une fortune assez belle par l'acquisition de domaines nationaux, dont il savait rendre la culture très lucrative. Quand les Austro-Russes vinrent en Italie en 1799, Dandolo se réfugia en France, où il se lia avec quelques savants. Il y publia un ouvrage de politique intitulé, *Les Hommes nouveaux*, qui fut bientôt oublié. Après la victoire de Buonaparte à Marengo, en 1800, il retourna à Milan, et s'y immisça dans les affaires publiques. Après le congrès cisalpin qui se tint à Lyon en 1801, il devint membre du collége électoral des *Dotti*; et lorsque Buonaparte s'y fut constitué roi, il envoya Dandolo en Dalmatie, en qualité de *provéditeur-général*, titre qui donnait un grand pouvoir, mais qui exigeait une grande représentation. Dandolo y parut encore plus magnifiquement que les anciens provéditeurs de Venise. Dans les occasions solennelles, c'était sur un trône, couronné d'un dais, qu'ayant à ses côtés sa femme, jeune et jolie, il recevait les hommages et les requêtes des Dalmates. (*Voy.* BENINCASA.) Mais Buonaparte lui fit supprimer l'appareil du trône, qu'il ne voulait point qu'on partageât avec lui. La vanité de Dandolo ne l'empêcha cependant pas de se rendre agréable aux peuples de la Dalmatie; et il se conduisit envers eux avec autant d'adresse que d'affabilité. Son dévouement aux intérêts du pays, mais plus encore son amour jaloux des prérogatives de sa charge, lui occasionnèrent plusieurs contestations avec les généraux français. Enfin, Buonaparte le rappela à Milan, où, pour le consoler, il le fit membre du sénat, et ensuite comte: déjà il l'avait décoré de ses ordres. Après la chute du trône de ce conquérant, Dandolo cessa d'être sénateur; mais il resta possesseur d'immenses propriétés dans le territoire de Varèse, où il habite une espèce de palais. Il a fait élever dans ce pays beaucoup de mérinos, dont la vente a prodigieusement accru ses richesses. Il est membre de l'Institut des sciences, lettres et arts, créé par Buonaparte, et qui porte aujourd'hui le titre d'*Institut du royaume lombardo-*

vénitien. Malgré les soins assidus qu'il donnait à l'amélioration de ses terres, il a encore trouvé le temps de composer un grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés, sur la chimie, l'agriculture, les bestiaux, et sur d'autres sujets analogues. Un de ses derniers écrits est un *Traité de la manière de faire le vin*. — Le colonel de la marine DANDOLO, dont un des ancêtres fit, en 1204, la conquête des fameux chevaux de Corinthe, fut chargé par l'empereur, en 1815, d'aller recevoir ces mêmes chevaux lorsqu'ils furent transportés de Paris à Venise. N.

DANDRÉ (L.-J.-C.), né en Provence en 1759, était conseiller au parlement d'Aix, lorsqu'il fut député de la noblesse de la sénéchaussée de cette ville aux états-généraux. Il s'y prononça d'abord pour les principes de la révolution, et se réunit, le 25 juin 1789, à l'assemblée nationale, avec quarante-trois autres membres de la noblesse, et siégea long-temps au côté gauche. En juillet, il demanda que les jurys opinassent publiquement, et que les jugements fussent motivés; il annonça l'adhésion du parlement d'Aix aux maximes de l'assemblée sur l'ordre judiciaire, fut envoyé par le Roi en Provence en qualité de commissaire de S. M., et présida le conseil municipal de Toulon, lors des troubles élevés à l'occasion de M. Albert de Rioms, qui fut sur le point de périr. M. Dandré contribua beaucoup à sauver cet officier-général, et à calmer les esprits. En mars 1790, il revint siéger à l'assemblée nationale; et le 16 du même mois, il prêta le serment civique: le 16 avril, il s'éleva contre l'enlèvement de Muscard, bas-officier au régiment de Vivarais, poursuivi par le ministre de la guerre à cause de son attachement à la révolution, et proposa diverses mesures pour garantir sa sûreté; il prit ensuite part à un grand nombre de discussions et décrets sur l'ordre judiciaire. Lorsque les révolutionnaires s'emparèrent des forts de Marseille, M. Dandré accusa la municipalité et la garde nationale, et demanda qu'on arrêtât les démolitions que les Marseillais avaient déjà commencées. Dans le mois de juillet suivant, il blâma M. de Bouillé, pour avoir livré passage aux troupes autrichiennes qui se rendaient dans la Belgique. Le 1er. août, il fut élu président, et entra au comité diplomatique; il appuya les projets tendant à consolider les traités de la France avec l'Espagne, et vota pour l'armement en faveur de cette puissance. Le 7 septembre, il provoqua des poursuites contre les jacobins qui excitaient une sédition sous les fenêtres de l'assemblée, et déclara que les ennemis de la révolution cherchaient à allumer la guerre civile. Le 19 décembre, il s'avoua l'ami de Pascalis, massacré à Marseille, et attaqua Mirabeau, comme instigateur des troubles qui avaient causé sa mort. Le 22, il fut élu de nouveau président. Le 1er. janvier 1791, M. Dandré communiqua les discours qu'il avait adressés au Roi et à la Reine, pour le renouvellement de l'année, et les réponses qu'il en avait reçues. Dans le mois de février, il proposa de déclarer illégale l'arrestation de Mesdames, tantes de Louis XVI, à Arnay-le-Duc, et demanda que Cazalès fut rappelé à l'ordre pour sa déclaration en faveur de l'ancienne monarchie, lors de la discussion d'un projet sur les obligations à la résidence de la famille royale. Il s'opposa ensuite à la lecture du projet sur l'émigration, fondé sur ce que le comité avait lui-même déclaré qu'il ne pouvait trouver, à cet égard, que des mesures inconstitutionnelles, et il réclama l'exécution seule de la loi pour la radiation des pensions dues aux émigrés. Dans le mois d'avril, il défendit l'arrêté du département de Paris en faveur de la liberté des cultes, et le ministre Montmorin, accusé au sujet de la réunion de quelques corps de troupes étrangères vers Porentruy: M. Dandré ne vit dans toute cette affaire qu'un projet d'agiter Paris. Le 29 avril, il attaqua la proposition de permettre aux militaires d'assister aux séances des sociétés populaires, comme tendant à faire passer l'autorité constitutionnelle dans les mains de ces assemblées, qu'il ne regardait pas toutes comme *amies de la constitution*, quoiqu'elles en prissent le titre. Le 9 mai, il fut, pour la troisième fois, élu président. Au commencement de juin, il refusa la place de substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel de Paris. Le 21, il demanda que les décrets rendus par l'assemblée, après le départ du Roi, eussent force de loi, et contribua à faire prendre des mesures de sûreté en cette circonstance. Le 27, il fut un des commissaires chargés de recevoir les déclarations du Roi, après qu'il eut été ramené aux Tuileries. Peu de temps après,

il réclama encore la question préalable sur un projet de loi contre les émigrés : il s'opposa à la mise en jugement du général Bouillé et de ceux qui l'avaient secondé dans l'évasion de S. M.; appuya la suspension du monarque jusqu'à l'achèvement de la constitution, et proposa de le déclarer déchu, s'il la refusait. Le parti républicain commençant à attaquer les réviseurs de la constitution, M. Dandré se prononça vivement contre ses insinuations; accusa ceux qui déclamaient contre le décret qui suspendait les assemblées primaires, d'aspirer à la législature, et de vouloir former une Convention pour tout bouleverser. Le 14 août, il appuya la proposition faite par Goupil de donner le titre de princes français aux membres de la famille régnante, et demanda des restrictions à la liberté de la presse. Le duc d'Orléans ayant offert de renoncer aux prérogatives que l'assemblée attachait au titre de prince, M. Dandré lui répondit « qu'il n'avait pas droit de re- » noncer au trône, ni pour lui, ni pour » ses enfants, ni pour ses créanciers. » Le 30, il parla contre le système d'une Convention nationale pour la révision de la constitution, exposa les dangers dont les partis opposés la menaçaient, proposa de fixer à trente ans l'époque où l'on pourrait la réviser, et fit décréter que cette révision n'aurait lieu que quand trois législatures successives en auraient émis le vœu. Au commencement de septembre, il s'opposa à ce que l'abbé Mauri fût poursuivi par les commissaires médiateurs d'Avignon, que celui-ci avait dénoncés; défendit l'inviolabilité des membres de l'assemblée nationale, et fit arrêter que le Roi et le prince-royal porteraient le cordon bleu. Le 18, l'assemblée, sur sa proposition, décréta qu'elle se séparerait le 30. Le lendemain, il fit arrêter le cérémonial qui serait observé envers le Roi, lorsqu'il viendrait accepter la constitution, et demanda que ce prince fût reçu avec respect. Après la session, M. Dandré, ayant entrepris le commerce d'épiceries, fut poursuivi par le peuple, comme accapareur; il courut de grands dangers lors des élections pour le renouvellement de la commune de Paris, et fut désigné par les constitutionnels et les royalistes pour les fonctions de maire de cette ville, concurremment avec Pétion, qui était porté par les républicains. Ceux-ci, à force d'intrigues et de violences, obtinrent la majorité. M. Dandré publia sa justification, en janvier 1792. Accusé, au mois de février suivant, d'intelligences avec quelques émigrés, il se retira en Angleterre, où il fut très lié avec M. de Talleyrand-Périgord. Il se rendit en Allemagne en 1796; et Louis XVIII jeta les yeux sur lui, pour la direction d'une correspondance avec l'intérieur de la France. M. Dandré eut le courage de venir à Paris avec les instructions et les pouvoirs de ce prince en 1797; il eut même un assez grand nombre de voix pour être député au conseil des cinq-cents, et il s'y trouvait à l'époque du 18 fructidor. Obligé, après cette révolution, de fuir précipitamment, il retourna en Allemagne, où il continua d'agir pour les intérêts de la maison de Bourbon, tant auprès des agents de l'intérieur qu'auprès du ministre anglais Wickam et de la cour de Vienne. En 1800, il fut désigné dans plusieurs correspondances d'agents royalistes, publiées par le gouvernement consulaire, et notamment dans celle que le roi de Prusse fit saisir à Bayreuth, en avril 1801. Il est certain qu'il reçut alors du Roi des moyens considérables pour faire insurger le Midi; mais il ne put y opérer que des soulèvements partiels. Son agence embrassait tout le midi et l'ouest de la France : il avait aussi à Paris des agents et des correspondants; et il exerça long-temps une sorte d'empire sur quelques journaux allemands. Depuis ce temps, il vécut ignoré dans quelque coin de l'Allemagne. On a dit qu'en 1809 il se présenta chez M. Daru : ce fait est faux; M. Dandré était à cette époque en Pologne, où il avait acquis des propriétés. Après la paix de 1809, ses fils, qui servaient en Autriche, furent forcés, d'après le traité, de rentrer en France, où ils prirent du service. L'un d'eux était aide-de-camp du général Sébastiani Lorsque Buonaparte vint à Dresde, en 1812, M. Dandré s'y rendit, autant pour voir ses enfants que pour tâcher de se faire rayer de la liste des émigrés. Malgré la protection de Maret, il ne put y parvenir, Buonaparte le regardant comme un homme trop dangereux. M. Dandré résida ensuite à Vienne. Il se trouvait en Hongrie à l'époque du rétablissement de la maison de Bourbon en 1814. Il se hâta de venir à Paris, où il fut d'abord intendant des domaines de la couronne, puis directeur-général de la police, le 3 décembre suivant. Il conserva cette

place jusqu'au retour de Buonaparte en mars 1815; il suivit alors le Roi dans la Belgique, malgré les offres qui lui furent faites pour qu'il restât à Paris, et revint dans cette capitale avec S. M., qui le nomma, quelques jours après, intendant de ses forêts et domaines, place qu'il occupe encore aujourd'hui. A.

DANÈS de MONTARDAT, ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, maire de Saint-Germain-en-Laie, adressa, le 21 octobre 1813, à l'impératrice Marie-Louise, au nom du corps municipal et des habitants, l'expression de leur dévouement et l'offre de tous les sacrifices pour maintenir l'intégrité du grand empire, etc. Le 4 août 1815, il reçut du baron de Hohnstedt, commandant de la garnison prussienne à St.-Germain, une lettre de remercîment pour le zèle qu'il avait montré à se prêter aux réjouissances des troupes, qui y avaient célébré la fête de leur roi. « Le compte » que je rendrai de cette journée, disait » ce commandant, dans sa lettre, ne » peut qu'ajouter à la bonne et favorable » opinion qu'a déjà le roi, mon maître, » de la ville vraiment royale de Saint-» Germain-en-Laie, qui, dans ces der-» nières circonstances, a fait preuve d'un » dévouement sans bornes à la cause de » son légitime Roi. » M. Danès avait épousé une demoiselle Tascher, tante de Joséphine, femme de Buonaparte. S. S.

DANICAN (Auguste), né en 1763, d'une famille noble, mais pauvre, fut d'abord soldat dans le régiment de Barrois infanterie, et ensuite gendarme à Lunéville. A l'époque de la révolution, il obtint un avancement rapide, et devint colonel d'un régiment de hussards, puis général de brigade, et fut à différentes reprises employé contre les royalistes de la Vendée en 1793 et 1794: il se conduisit toujours avec humanité, et pressa même plusieurs fois la Convention de faire punir les auteurs des *noyades* de Nantes et des autres excès commis contre les habitants de ce malheureux pays. Le 15 juillet 1793, il fut battu par les royalistes, près de Martigné-Briand. Envoyé en décembre à Laval pour combattre les premiers rassemblements de *chouans*, il fut contraint de s'enfermer dans Angers pour défendre cette place contre les royalistes, qui l'assiégèrent sans succès. Le général Danican fut publiquement accusé d'avoir voulu leur livrer cette ville. Destitué à cette époque, il parvint à se faire remettre en activité. Il commandait en 1795 à Rouen, d'où il adressa des dénonciations à la Convention contre les généraux Tureau, Grignon, Huchet et autres, avec lesquels il avait servi dans la Vendée, et qui y avaient commis des horreurs inouies. A l'époque du 13 vendémiaire an IV (1795), le général Danican vint à Paris, embrassa le parti des sections, commanda un instant leur force armée; mais, n'étant pas secondé, et n'ayant pas eu le temps de préparer ses moyens, il ne put obtenir l'avantage, et s'éloigna quand il vit les troupes conventionnelles prendre le dessus. On lui fit son procès par contumace; et le conseil militaire séant au Théâtre-Français le condamna à mort. Réfugié en pays étranger, il retourna à Paris en juin 1797, sortit encore de France après le 18 fructidor, et publia plusieurs brochures contre le parti révolutionnaire, notamment, *Les brigands démasqués*, et *Le fléau des tyrans*. Il fit la campagne de 1799 en Suisse dans un corps d'émigrés. On l'accusa alors d'avoir trempé dans l'assassinat des ministres français à Rastadt; ce qui était sans fondement : il déclara publiquement qu'il y était étranger. Le général Danican passa en Piémont en 1801, et fit, avec le général Willot, quelques efforts pour agiter le Midi de la France; puis il se rendit à Berne; et, à l'entrée des Français en Suisse, il se retira de nouveau en Allemagne. Il partit de là pour l'Angleterre, où le gouvernement lui a fait une pension, dont il jouit encore. Il est revenu plusieurs fois à Paris depuis le rétablissement des Bourbons : mais il n'a pu recouvrer son grade de général de division; et dans le mois de novembre 1816, il est retourné définitivement en Angleterre, où il s'est marié depuis plusieurs années. Le général Danican parut comme témoin dans le procès de Perlet en mai 1816; et M. Fauche cite, dans ses Mémoires, une lettre qu'il avait écrite en faveur de Perlet, mais qu'il a rétractée devant les juges. A.

DANIELL (Thomas), peintre anglais, a résidé dans l'Inde avec son neveu, William Daniell, de 1783 à 1793, et a dessiné les objets les plus intéressants qui se sont offerts à lui dans ce pays. Le recueil en a été gravé par ces deux artistes, sous le titre de *Sites orientaux* (*Oriental scenery*). Il a aussi publié :

I. *Vues d'architecture, d'antiquités et de sites pittoresques de l'Indostan, six séries*, 144 *vues Atlas* in-fol. 1804. II. *Les mêmes, réduites en* in-4°. III. *Voyage pittoresque dans l'Inde par la Chine*, in-fol., 1810. Son neveu a publié séparément, entre autres ouvrages, *Choix intéressant de la nature animée*, 1809, 2 vol. in-4°. Z.

DANJOU (JEAN-PIERRE) était procureur-général syndic de l'Oise lorsqu'il fut nommé, par les électeurs de ce département, suppléant à la Convention nationale. Il n'entra dans cette assemblée qu'après la mort du Roi, et fut, après la session conventionnelle, commissaire central du même département, puis élu au conseil des cinq cents en 1798, d'où il sortit après le 18 brumaire. Il fut alors nommé procureur-général près la cour criminelle de Beauvais, puis substitut du procureur-impérial près la cour d'assises, et membre de la Légion-d'honneur. M. Danjou a perdu ce dernier emploi en 1816; et il exerce à Beauvais la profession d'avocat. X.

DANLOUP-VERDUN (LOUIS), ancien aide-de-camp du général Lecamy, fut nommé chef de bataillon du 4e. régiment de ligne, le 2 février 1807, après la bataille d'Eylau, où il s'était distingué; et membre de la Légion-d'honneur, le 14 avril suivant. Devenu colonel, il passa au service de Westphalie, et prêta serment au roi Jérôme, en qualité de son aide-de-camp, le 19 juin 1808. Il était en garnison à Hambourg après la paix de Vienne, et y commandait les troupes westphaliennes. Il fut nommé, par Buonaparte, maréchal-de-camp d'infanterie, le 8 janvier 1814, et chevalier de Saint-Louis, par le Roi, le 5 novembre de la même année, puis officier de la Légion-d'honneur le 17 janvier 1815. Après le débarquement de Buonaparte, il commanda les gardes nationales actives de la 18e. division militaire dans le mois de mai et de juin. S.S.

DANNECKER, un des plus célèbres sculpteurs de notre siècle, et digne d'être cité comme le rival de Canova, naquit à Stuttgard en 1758. Il y fut élevé dans l'académie fondée par le duc Charles. Son souverain l'envoya en 1782 à Paris, où il fut l'élève de Pajou; de là, il se rendit à Rome, et fut rappelé, en 1810, par son prince, qui le nomma professeur de sculpture et le décora de l'ordre du Mérite civil. On voit à Stuttgard et dans les environs un grand nombre de ses ouvrages; tous se distinguent par un style simple et une perfection dans les formes qui font croire qu'ils ont été exécutés dans les plus beaux temps de la sculpture. Le buste du poète Schiller, et une Ariane assise sur un léopard, sont regardés par les artistes comme des chefs-d'œuvre du premier ordre. Dannecker fut invité en 1814, par plusieurs souverains d'Allemagne, à se charger de l'exécution d'un monument destiné à consacrer la mémoire de la bataille de Leipzig, que les Allemands appellent *La bataille des nations*, ou bien *Le combat sacré*. Il se rendit pour cela à Vienne; mais depuis il n'a plus été question de ce monument. Au mois de juin 1815, l'empereur Alexandre visita son atelier. Aussitôt après son avénement, en 1816, le nouveau roi de Würtemberg a conféré à M. Dannecker le titre de conseiller de cour. B. D.

DANTHOUARD. *Voy.* ANTHOUARD.

DANZ (JEAN-TRAUGOTT-LEBERECHT), philologue, né à Weimar, vers 1767, après avoir terminé ses études à Gottingue, fut instituteur au séminaire de Weimar, et depuis recteur de l'école de Iéna. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages, en allemand et en latin : I. *Les Perses d'Æschyle*, traduit du grec, Leipzig, 1789, in-8°. II. *De l'enseignement méthodique de l'histoire dans les écoles*, ibid., 1798, in-8°. III. *Diss. philol. de virtute comicâ M. A. Plauti*, Iéna, 1800, in-4°. IV. *M. A. Plauti Miles gloriosus, cum notis superiorum interpretum selectis atque suis edidit*, etc. *Præmissa est Epistola ad Eichstadium, prof. Ienens.*, Weimar, 1804, in-8°. V. *Caractère de J. G. de Herder, par Danz et Gruber*, Leipzig, 1805, in-8°. VI. *Essai d'une histoire générale des substances qui servent à la nourriture de l'homme*, ibid., 1806. VII. *Réflexions de J. G. de Herder sur l'Antiquité classique, d'après des extraits de ses écrits mis en ordre; avec des notes additionnelles recueillies de sa conversation, des observations, des explications et une table de matières*, Leipzig, 1805-1806, deux parties, in-8°. Cet ouvrage est précieux pour l'étude de l'histoire ancienne, et mériterait d'être traduit en français. B. D.

DARD (HENRI-JEAN-BAPTISTE), avo-

cat à la cour de cassation, a publié : I. (Avec Commailles), *Code Napoléon avec des notes indicatives des lois romaines*, 1805, in-4°.; 1807, in-4°. II. *Instruction facile sur les conventions, selon les principes du Code Napoléon et des Codes de Procédure civile et de Commerce*, 1807, in-8°.; 1809, in-8°. III. *Instruction facile sur les contrats de mariage, selon les principes du Code Napoléon et des Codes de Procédure et de Commerce*, 1810, in-8°. IV. *De la restitution des biens des émigrés, considérée sous le rapport du droit public, du droit civil et de la politique; et de la révocation de la loi du 24 octobre 1792, qui a aboli les substitutions*, 1814, in-8°. V. *Du rétablissement des rentes foncières mélangées de féodalité*, juillet 1816 (avec Soubdès). — DARD (Louis-Marie-Auguste-Fortuné), créé par le Roi chevalier de Saint-Louis, le 29 juillet 1814, fut nommé maréchal-de-camp de cavalerie, le 29 mai 1815, par Buonaparte; mais sa nomination fut annulée par l'ordonnance du 1er. août 1815. A.

DARGUINES (JOSEPH) naquit à Arles, en Roussillon, vers 1775 : sa mère était Espagnole d'origine. A peine âgé de seize ans, il suivit son père dans l'émigration en Espagne, où le roi les accueillit fort bien. Le jeune Darguines prit les habitudes espagnoles, fut naturalisé, obtint du service, et parvint au grade de colonel. Il combattait en Amérique, lorsque Napoléon envahit l'Espagne. Rappelé aussitôt dans cette contrée avec le régiment qu'il commandait, M. Darguines fut employé en Catalogne; et il était aide-de-camp du général Martinez, qui commandait le fort de Figuières lorsque cette place se rendit par capitulation au maréchal Macdonald. Touché de son noble caractère, ce général, auquel M. Darguines ne cacha point son origine, fut loin d'en abuser; et, seul de tous les officiers espagnols, il eut le droit de garder son épée : mais il fut dénoncé ensuite par un habitant d'Arles, où il était détenu prisonnier; et son procès lui fut fait comme coupable d'avoir porté les armes contre la France, sa patrie. M. Darguines ne se défendit pas devant ce tribunal par de lâches compositions. A cette question : *Vous étiez du nombre des insurgés?* il répondit : *Il n'y a point d'insurgés en Espagne; Ferdinand VII est notre roi.* Il déclara que sa conscience ne lui reprochait rien, et qu'elle lui prescrivait encore le parti qu'il avait pris. Tant de franchise et de fidélité devait déplaire sous le gouvernement impérial : aussi, malgré les efforts de M. Chauveau-Lagarde son avocat, M. Darguines fut condamné à mort. L'exécution devait avoir lieu dans les 24 heures, lorsqu'un jeune avocat, M. Claveau, qui avait assisté au procès, fut tellement révolté de la condamnation, que, dans le transport d'une ame ardente et sensible, il jura d'arracher cette victime au supplice. Le peu de temps qu'il avait pour y réussir, ne fit que doubler son zèle : il adressa un mémoire plein de chaleur à l'épouse de Joseph Buonaparte, alors roi d'Espagne, réussit à l'émouvoir, et la décida à se rendre à Saint-Cloud auprès de l'impératrice Marie-Louise, qui accorda un sursis. La grâce fut ensuite prononcée, et la peine commuée en une prison perpétuelle. Les événements du 30 mars 1814 procurèrent à M. Darguines son entière liberté : il est maintenant en Espagne, où il a été nommé colonel et chevalier de l'ordre de Charles III. D.

DARMAGNAC. *Voy.* ARMAGNAC.

DARNAUD (JACQUES), maréchal-de-camp, né à Brisse-Boulay, près d'Orléans, en 1758, entra au service à dix-neuf ans, et devint sous-lieutenant en 1791. Blessé en plusieurs rencontres, il se fit toujours remarquer par sa valeur, et fut nommé général de brigade le 12 messidor an VII (1799). Le 8 prairial an VIII (1800), il fut atteint d'une balle à la jambe gauche, et se vit obligé de supporter l'amputation. Cet événement l'ayant mis hors d'état de servir, il fut nommé commandant de l'hôtel des Invalides, et il occupe encore cet emploi. Le Roi l'a créé chevalier de Saint-Louis en 1814. S. S.

DARNAY (LOUIS), de Nevers, devint secrétaire particulier d'Eugène Beauharnais, lorsque celui-ci était vice roi d'Italie, après avoir été son ami à Paris, quoique d'un âge plus avancé. Darnay était secrétaire-général de l'administration des postes-relais, quand le nouveau vice-roi l'appela près de sa personne. Homme prudent et froid dans les affaires, il lui fut quelquefois très utile par ses conseils. Ses appointements étaient médiocres : mais le prince améliorait

son sort par des présents; et il avait une existence aussi honorable que celle d'un ministre. Eugène lui fit obtenir de Buonaparte la décoration de la Couronne-de-fer, puis le titre de baron, et enfin la charge de directeur-général des postes du royaume d'Italie, qui, jusque-là, avait été occupée par un Italien. Cette nomination excita à Milan une jalousie qui ne put se contenir quand on vit le nouveau directeur augmenter la taxe des lettres. Lors de la catastrophe qui renversa Buonaparte, en mars 1814, Darnay fit, pour le vice-roi, un acte de déférence qui porta à son comble le mécontentement public : il retint toutes les lettres et les journaux de France et de Suisse, pendant qu'Eugène faisait signer, par le sénat et par les officiers italiens, des adresses aux puissances alliées, afin qu'elles lui décernassent la couronne d'Italie. Si Darnay s'était trouvé à Milan le 20 avril, lorsque, dans une insurrection populaire, le ministre des finances fut cruellement massacré, il aurait probablement subi le même sort. Il a depuis suivi Eugène à Vienne et à Bayreuth. — Son frère, qui lui a succédé dans le secrétariat-général de l'administration des postes-relais de France, occupe toujours cette place. N.

DARNLEY (Clifton, comte), pair d'Angleterre, fait partie des membres opposés au ministère. Il reproduisit, en 1801, une motion pour qu'il fût fait une enquête générale sur l'état de la nation. Après avoir rendu justice aux vertus personnelles des anciens ministres, il attaqua toutes leurs opérations militaires, les accusa d'avoir fait répandre du sang et d'avoir prodigué beaucoup d'argent à St.-Domingue sans utilité. Il blâma leur persévérance à ne pas joindre les troupes anglaises à celles de l'Autriche, faute qui avait causé la perte de la bataille de Marengo, se plaignit de la manière dont avaient été dirigées les expéditions de Cadix et du Ferrol, prétendit que la politique employée à l'égard des puissances du Nord n'avait produit qu'une coalition contre l'Angleterre, et finit par passer en revue toutes les erreurs ministérielles. Il contribua en 1805 à la chute de lord Melville. Le 19 mars 1813, à l'occasion de la prise d'une frégate anglaise par les Américains, lord Darnley annonça que son intention était de soumettre incessamment à la chambre une motion relative à l'administration et à l'emploi des forces maritimes du royaume, dont il signala les abus. Le 14 mai, il fit cette motion, lui donna de grands développements, et termina par demander la formation d'un comité d'enquête sur la conduite du ministère de la guerre à l'égard des Américains. Le 19 décembre, il parla sur la déclaration datée de Francfort et avouée des souverains alliés, et demanda aux ministres quelle part ils avaient dans sa rédaction, et, dans le cas où réellement Buonaparte aurait offert la paix, pourquoi on ne traitait pas avec lui. Le 8 novembre, il attaqua différents points du discours du prince-régent, dit qu'il voyait avec regret que tous les résultats brillants de la guerre n'avaient produit rien de favorable à son pays; il s'étendit sur la guerre d'Amérique, sur l'article du traité de paix qui permettait à la France le commerce des esclaves, et passant de là aux opérations maritimes, il déclara qu'il en ferait l'objet d'un discours particulier, avant la fin de la session, si personne ne s'en chargeait. Le 13 novembre, il développa les motifs de sa motion sur l'administration de la marine, demanda la communication des comptes de vaisseaux et de matelots américains pris par les Anglais, et des vaisseaux et matelots anglais pris par les Américains; le tableau des prix moyens des assurances dans les principales branches du commerce et de la navigation par chaque mois, depuis le commencement de la guerre, et enfin un état des forces respectives employées sur les lacs en Amérique. Dès-lors il vota constamment dans le même sens; et on le vit combattre avec l'opposition les vues du ministère, et solliciter plusieurs fois des enquêtes relativement à leurs opérations. Z.

DARRICAU (Le baron Augustin), né en Gascogne le 5 juillet 1773, était colonel du 32e. régiment de ligne, lorsqu'il fut nommé, en janvier 1806, commandant de la Légion-d'honneur, en récompense de sa conduite à Austerlitz, et général de brigade le 14 février 1807. Employé ensuite en Espagne, il fut successivement gouverneur du Port-Sainte-Marie et de Séville. En mars 1811, il attaqua Ballesteros, échappé avec 3000 hommes au combat de Castellegos, et le mit en déroute. Nommé lieutenant-général d'infanterie, le

31 juillet 1811, M. Darricau se distingua le 11 décembre contre les Anglais; défendit la position du bois de Barsouilles en avant de Baïonne, dont ils voulaient s'emparer, et, le 13, les repoussa de nouveau, au combat de Los-Teressia. Il fut créé chevalier de Saint-Louis, par le Roi, le 29 juillet 1814, et commandant supérieur de Perpignan, quelque temps après. Ce fut lui qui remit, le 11 janvier 1815, au 10e. régiment de ligne, si connu depuis par sa fidélité, les drapeaux que S.M. avait envoyés à ce régiment, et qui électrisa les braves de ce corps par un discours où il les engageait à imiter son exemple, en criant: *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* Le 14 février 1815, il fut nommé, par le Roi, grand-officier de la Légion-d'honneur. Lors du débarquement de Buonaparte, M. Darricau se trouvait dans la place de Perpignan, avec le 70e. de ligne: le maréchal Pérignon, qui commandait à Toulouse, ayant des soupçons sur la fidélité de ce général, le manda auprès de lui; mais toutes les tentatives qui furent faites pour engager le baron Darricau à céder la citadelle de Perpignan à de nouvelles troupes furent inutiles. Il ne tint aucun compte des ordres du maréchal, et conserva ainsi à Buonaparte Perpignan et tout le département, où il fit arborer les trois couleurs, vers le 28 mars. Ce fut Mme. Darricau qui porta à Paris les dépêches de son mari, adressées au ministre de la guerre de Buonaparte. Buonaparte appela le général Darricau à Paris, où il arriva le 30 avril suivant. A son départ, le conseil municipal de Perpignan, pour lui témoigner sa reconnaissance d'avoir préservé cette ville *de la guerre civile*, lui offrit une riche épée, portant ces mots: *La ville de Perpignan, au lieutenant-général baron Darricau.* Buonaparte lui donna alors le commandement des fédérés de Paris, qu'il organisa de son mieux. Il n'était bruit alors dans la capitale que du général Darricau, et le peuple lui avait donné le sobriquet de général *des Haricots.* M. Bory Saint-Vincent, qui fut chargé par la chambre des représentants, dans les premiers jours de juillet 1815, de visiter les troupes campées sous les murs de Paris, parla ainsi de lui dans son rapport: « En route, j'ai rencontré » le général Darricau, qui m'a assuré » qu'en cas qu'il y eût une affaire, il » y paraîtrait à la tête de sept mille tirailleurs de la garde nationale et des fé» dérés: il n'avait, jusqu'ici, pu armer » et habiller que ce nombre de patrio» tes, sur la quantité qui s'est offerte à » lui; mais ces sept mille hommes valent » des troupes d'élite, et le nombre se » grossit à chaque instant. On peut tout » attendre de Français combattant pour » l'honneur national, lorsqu'ils sont » commandés par l'un de nos généraux » à qui l'honneur est si cher, et qui dé» fendit si vaillamment Séville. » Le baron Darricau est chevalier de l'ordre de la Couronne-de-fer. Son père est maître de poste sur la route de Baïonne à Bordeaux. Y.

DARTAIZE a publié: I. *Réflexions d'un jeune homme*, 1786, 2 vol. in-12. II. *Dégradation de l'homme en société*, 1787, 1 vol. in-12. III. *Ma vie*, 1800, 2 vol. in-12. IV. *Prisme moral*, ou *Quelques pensées sur divers sujets*, 1808, in-12. M. Barbier lui attribue, outre les deux premiers ouvrages ci-dessus: *Nouvelles réflexions d'un jeune homme*, ou *Suite à l'Essai sur la dégradation de l'homme*, 1787, in-12. On trouve dans les écrits de M. Dartaize, et surtout dans sa Vie, de l'originalité et de singuliers aveux. Ot.

DARTIGOYTE, député des Landes à la Convention nationale, demanda, le 18 octobre 1792, l'abolition du serment, comme étant une *institution monacale.* Se trouvant malade lors du procès de Louis XVI, il écrivit à la Convention pour la presser de condamner *le plus grand des coupables;* il se rendit à la séance, et vota la mort de ce prince et sa prompte exécution. Il fut envoyé, au commencement de 1793, à Bordeaux; et, lorsqu'on apprit dans cette ville les événements du 31 mai, et l'emprisonnement des Girondins, on voulut l'y détenir par représailles, ainsi que tous les jacobins bordelais: mais il vint à bout de s'échapper. Rentré à la Convention, il prit part à la discussion de la constitution de 1793, et demanda que l'on assurât au peuple la censure de ses magistrats. Le 25 juillet, il fut élu secrétaire. Envoyé dans le Gers et dans les Hautes-Pyrénées, il y mit la *terreur* à l'ordre du jour, détruisit à Auch les monuments du culte catholique, et fit brûler un plein tombereau d'images et reliques de toute espèce, en dansant la *carmagnole* autour de ce brasier patriotique. Il s'attacha particulièrement à don-

ner aux mœurs un caractère de cynisme et de licence, que la fièvre révolutionnaire faisait confondre avec la liberté. Jamais femme ne parut devant lui sans avoir à rougir. Il faisait mettre les mères et les filles en réquisition pour le spectacle, dans les villes où il passait; et il y paraissait, lui-même, habillé de manière à révolter la pudeur. Prudhomme assure « qu'il fit attacher des détenus à des crè» ches, où on leur distribuait la plus dé» goûtante nourriture, comme à de vils » animaux. » Il persécuta surtout, avec le plus grand acharnement, M. de Barbotant, ex-constitutionnel, et toute sa famille. Ce dernier, déjà accusé à Dax, avait été acquitté par le tribunal révolutionnaire de cette ville; mais Dartigoyte le fit renvoyer, comme chef des royalistes du Midi, par-devant le tribunal de Paris, qui le condamna à mort. Enfin, le 1er. juin 1795, il fut accusé lui-même, par Pérès, de dilapidations, vexations, effusion de sang, et dépravation inouïe de mœurs pendant ses proconsulats. Il entendit sans s'émouvoir, pendant cette séance, le tableau de ses crimes, fut décrété d'arrestation, et ensuite amnistié après le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). Il vit depuis cette époque dans une profonde obscurité. B. M.

DARTOIS (Armand), garde-du-corps de S. M., a composé, en société avec M. Théaulon et autres, les comédies-vaudevilles dont voici les titres : I. *Les femmes rivaux*, 1809. II. *Les pécheurs danois*, 1810. III. *Le sultan du Havre*, 1810. IV. *Partie carrée*, ou *Chacun de son côté*, 1810. V. *Les trois fous* ou *La jeune veuve*, 1810. VI. *Les pages au sérail*, 1811. VII. *Bayard page*, 1813. VIII. *Cimetière du Parnasse*, 1813. IX. *La tour de Witikind*, 1813. X. *Le boghey renversé*, 1813. XI. *Les bêtes savantes*, 1813. XII. *Nécessaire et superflu*, 1813. XIII. *Les maris ont tort*, 1813. XIV. *Le courtisan dans l'embarras*, 1813. XV. *Les clefs de Paris*, 1814. XVI. *Psyché*, 1814. XVII. *La route de Paris*, 1814. XVIII. *Vénus hottentote*, 1814, in-8°. XIX. *Les visites*, 1815. XX. *Le Roi et la Ligue*, 1815. XXI. (Avec Théaulon), *Un mari pour étrennes*, 1816. XXII. (Id.), *Charles de France*, ou *Amour et Gloire*, 1816. M. Dartois est, avec M. Théaulon, l'auteur d'une affiche intitulée : *Voici le Roi!* qui fut placardée dans Paris le 7 juillet 1815. Il concourut aussi à la rédaction du *Nain-Rose*, journal qui, né à la fin de 1815, périt faute de lecteurs, au commencement de 1816. — Dartois (Achille) a donné (avec Fulgence) : *Turenne* ou *Un trait de modestie*, vaudeville en un acte, 1815, in-8°. Ot.

DARU (Le comte Pierre-Antoine-Noel-Bruno), né en 1767, à Montpellier, où son père était secrétaire de l'intendance, y fit de bonnes études, et fut connu de bonne heure par des poésies légères et des productions agréables. Peut-être eût-il borné toute son ambition à l'étude des lettres, si la révolution ne l'eût déterminé à donner à ses talents une autre direction. Il embrassa la carrière de l'administration militaire, fit plusieurs campagnes en qualité de commissaire des guerres, et fut ordonnateur, en 1799, dans la campagne d'Helvétie. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il devint chef de division au ministère de la guerre; et ce fut à cette époque, qu'il adressa au poète Delille une épître en vers, qui commença sa réputation littéraire. Il publia, peu de temps après, ses *Traductions en vers d'Horace*, qui obtinrent quelque succès. M. Daru fut ensuite secrétaire-général du ministère de la guerre, et passa au tribunat, où il parla, au mois d'avril 1802, sur le projet de loi relatif à l'instruction publique, et s'éleva contre Carion-Nisas, qui avait, dans la discussion, déclaré la guerre aux principes de J.-J. Rousseau. Au mois d'août 1804, il adressa à Buonaparte, pour le consoler du mauvais succès de son entreprise contre l'Angleterre, un discours dans lequel on remarquait les passages suivants : « Sire, V. M. était sur le point d'accom» plir une de ces grandes entreprises qu'il » n'appartient qu'au génie de concevoir, » et qu'aux courages extraordinaires de » méditer : elle allait assurer la liberté » des mers; toutes les nations allaient » être admises à ce partage, lorsqu'un » peuple, qui ne conserve de l'influence » sur le continent que parce qu'il en est » séparé, a corrompu des ministres, trom» pé l'imprudente ambition des rois, et » suscité de nouveaux ennemis à la » France....... Dans cette longue lutte qui » se prépare, on verra les peuples de l'ex» trémité orientale de l'Europe, pour des » intérêts qui ne sont pas les leurs, des

» peuples qui se vantent de leur civilisation, s'allier à des troupes à demi-barbares, plus à craindre encore comme maîtres que comme ennemies. Mais tous les Français savent que la gloire de l'empereur est la gloire nationale : les haines contre l'empereur sont des haines contre la nation ; tous les Français seront jaloux de prendre part à ces grands événements, et V. M., suivie s'il le faut d'un million de braves, élèvera au plus haut point la prospérité de son empire, fixera les destinées de l'Europe, punira l'imprudence de ses ennemis, et environnera ses alliés de tout l'appareil de sa puissance. » Le 25 novembre 1803, M. Daru fut créé membre de la Légion-d'honneur, décoré en 1804 du titre de commandant, et nommé successivement, conseiller-d'état, comte de l'empire, intendant de la liste civile, en remplacement de M. de Fleurieu, et enfin commissaire-général de la grande-armée, en 1806. Depuis ce moment, le comte Daru devint plus que jamais attaché à la personne de Buonaparte : il l'accompagna constamment dans ses campagnes, rédigea plusieurs projets financiers à l'extérieur, et obtint l'intendance générale des deux Autriches, lorsque Vienne eut ouvert ses portes aux armées françaises. Quelque temps avant cette guerre, il avait prononcé, en présence de l'empereur, au conseil-d'état, un pompeux discours dans lequel il le félicitait de sa *grande* et *noble résolution*, vantait son *vaste génie*, et lui prédisait les plus brillants succès. M. Daru fut chargé de l'exécution des mesures de rigueur prises contre la Prusse, après la guerre, en 1807 ; et, depuis cette époque, il n'a pas cessé d'être chargé de l'administration de l'armée et des pays conquis. Il prêta serment, le 17 avril 1811, comme ministre-secrétaire-d'état, fonctions auxquelles il avait été appelé après la nomination de M. de Champagny à l'intendance-générale de la couronne. En 1812, il accompagna Buonaparte en Russie; et cette campagne, qui fut la source de tant de malheurs pour la France, faillit occasionner la disgrâce de M. Daru : les vivres étant venus à manquer, on s'en prit à l'intendant-général; toute l'armée l'accabla de malédictions, et lui imputa une partie des désastres qui signalèrent cette fatale époque. Ces reproches n'empêchèrent point qu'il ne fût encore l'objet des faveurs de Buonaparte, qui lui confia, en 1813, l'intendance des biens de la couronne dans les départements de Rome et du Trasimène, et le chargea, au mois de novembre, du portefeuille de l'administration de la guerre. Lorsque les événements de 1814 eurent replacé les Bourbons sur le trône, le comte Daru fut nommé, par le Roi, chevalier de Saint-Louis, le 24 août, puis conseiller honoraire, et intendant-général de l'armée au mois de décembre. Il ne parut prendre aucune part aux événements causés par le retour de Buonaparte en 1815 : cependant il fut un des signataires de la délibération du conseil-d'état du 25 mars (*Voy.* DEFERMON); et, le 24 mai, il fut un des premiers à souscrire pour une somme considérable destinée à l'armement des fédérés parisiens. Après l'entrée des Prussiens à Paris, M. Daru se vit l'objet des ressentiments du général Blucher, qui fit séquestrer pendant plusieurs jours la terre qu'il possède près de Meulan, voulant punir ainsi l'ex-intendant de Buonaparte des exactions qu'il avait exercées en Prusse. A la même époque, M. Daru fut élu président de la 2e. classe de l'Institut : cette nomination, qui le mettait à contre-temps en évidence, donna lieu à divers commentaires dans le public. Au commencement de cette même année, il avait perdu Mme. la comtesse Daru, son épouse, dont tous les journaux firent l'éloge le plus touchant. M. Daru, nommé membre de l'Institut, dès le 27 mars 1807, à la place de Collin-d'Harleville, a été conservé au nombre des quarante de l'académie française par l'ordonnance royale du 21 mars 1816. On a de lui : I. *Odes d'Horace*, trad. en vers, 1798, 2 vol. in-8°. II. *La Cléopédie*, ou *la Théorie des réputations en littérature*, suivie du *Poëme des Alpes*, et de l'*Épître à mon sans-culotte*, 1800, in-8°. III. *Épître à J. Delille*, 1801, in-8°. IV. *Satires d'Horace*, traduites en vers, 1801, in-8°. — *OEuvres complètes d'Horace*, traduites en vers, 1804, 4 vol. in-8°.; 1816, 2 vol. in-8°. V. *Le roi malade*, ou *La chemise de l'homme heureux*, et autres poésies dans la *Décade*, etc. M. Barbier lui attribue (en société avec M. Nougarède) une *Traduction de l'Orateur de Cicéron*, 1787, in-12. S. S.

DASBONNE (ABDALLA-), catholique romain, fils du scheick des Bethléé-

mites, est né à Bethléem en Syrie : il faisait ses études à Rome, lorsque Buonaparte l'en tira, à l'âge de 17 ans, pour l'emmener en Égypte en qualité d'interprète. Dasbonne fut obligé de suivre la division de Syrie; ce qui entraîna la confiscation de ses biens, et la perte de trois de ses parents, qui furent décapités après la retraite des Français. Revenu en Europe, il embrassa la carrière militaire; et il était lieutenant-colonel de la garde, lorsqu'il fut blessé grièvement aux environs de Paris, dans la campagne de 1814. Il avait témoigné le desir d'être présenté au Roi, et de lui offrir le tribut de ses sentiments comme au digne héritier des Lusignans. S. M. le reçut le 28 juillet 1816, s'entretint avec lui de ses campagnes, de la Terre-Sainte sa patrie, et le décora de la croix de chevalier de Saint-Louis. M. Dasbonne est aussi chevalier de la Légion-d'honneur. S. S.

DASTROS (L'abbé), vicaire-général de Paris, né en Provence, eut le courage de remettre, en décembre 1809, au cardinal Mauri, qui faisait alors les fonctions d'archevêque de Paris, un bref du pape, qui enjoignait audit cardinal de retourner à son évêché de Montefiascone. Peu de jours après, l'abbé Dastros s'étant présenté aux Tuileries, avec le clergé de la capitale, pour y faire à Buonaparte les compliments du jour de l'an, fut accueilli par les plus violentes injures, et aussitôt conduit, dans la voiture du cardinal Mauri lui-même, au duc de Rovigo, qui le fit mettre en prison, ainsi que l'abbé Gérard, qui s'était mêlé de cette affaire. M. Portalis, parent de l'abbé Dastros, qui y avait aussi pris quelque part, fut exilé, et perdit sa place de directeur-général de la librairie. Le Roi, en recevant, pour la première fois, M. Dastros, en 1814, fit avec grâce allusion à la scène que Buonaparte lui avait faite. On a de M. Dastros: *Discours sur le rétablissement de la religion en France, prononcé dans la basilique de Notre-Dame, le* 15 *août* 1807, in-8°. A.

DAUBERT BLONDEL. *V.* BLONDEL.

DAUCHY de l'Oise (Le comte EDOUARD), cultivateur et fils du maître de la poste aux chevaux de St.-Just, bourg près Beauvais, fut député du tiers-état du bailliage de Clermont aux états-généraux. Nommé, le 21 janvier 1790, membre du comité des impositions, il prit part à plusieurs décrets sur cette matière, et fut élu secrétaire en avril de la même année. En janvier 1791, il provoqua l'organisation des messageries, et fut élu président de l'assemblée le 6 juin. Comme son père était en même temps maître de poste et aubergiste, une chanson satirique, qui fut insérée dans les *Actes des Apôtres*, à l'occasion de cette présidence, avait pour refrain :

C'est que la France est frite.

Après la session, M. Dauchy retourna dans son département; et il y fut membre de l'administration départementale, puis député au conseil des cinq-cents en septembre 1795. Il devint membre de la commission des finances, au nom de laquelle il fit souvent des rapports; et quoique peu attaché au parti de Clichy, il fut arrêté le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), mais fut remis de suite en liberté. Il envoya un secours de douze mille fr. à ceux de ses collègues qui n'avaient pu échapper à la déportation. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut appelé au conseil-d'état, envoyé dans le Piémont en 1804, et nommé, en 1805, préfet du département de Marengo, et commandant de la légion-d'honneur. Il passa, en 1805, à l'administration générale des finances et domaines du pays Vénitien et des provinces illyriennes, et fut destitué de cette place, d'une manière violente, pour n'avoir pas exécuté avec assez de sévérité les mesures relatives aux marchandises anglaises. Il fut néanmoins appelé ensuite à l'intendance du trésor public, dans les 27e. et 28e. divisions militaires. Le 11 avril 1814, il écrivit au prince de Talleyrand : « Je prie votre Altesse, comme président du gouvernement provisoire, de vouloir bien recevoir mon adhésion entière aux décrets qui ont préparé et viennent d'établir la nouvelle organisation du gouvernement de la France. » Cependant on le vit, en juin et juillet 1815, siéger, comme député du département de l'Oise, dans la chambre des représentants, où il fit un rapport en faveur du projet de loi sur les réquisitions. A la séance du 6 juillet, il demanda que l'on s'occupât d'assigner le paiement de la solde arriérée, et que des commissaires fussent nommés pour s'entendre, à cet égard, avec la commission de gouvernement; ajoutant que faute de ce paiement, il ne serait pas facile de faire effectuer le départ de toutes les troupes de la capitale. M. Dauchy, qui ne

fait plus partie du conseil-d'état, vit actuellement retiré dans ses propriétés près de St.-Just. U.

DAUDEBARD DE FERUSSAC (J.), chef de bataillon d'état-major, ex-sous-préfet, a publié : I. *Essai d'une méthode conchyliologique appliquée aux mollusques fluviatiles et terrestres*, 1807, in-8°. II. *Extrait du journal de mes campagnes en Espagne, contenant un coup-d'œil sur l'Andalousie*, 1813, in-8°. III. *Mémoires géologiques*, 1814, in-4°. IV. *Chambres départementales considérées comme moyen d'arrêter toute usurpation sur la puissance légitime*, 1816, in-8°. V. *Journal historique du siége de Saragosse*, 1816, in-8°. Ot.

DAUDENARDE DE LA LAING (Le comte CHARLES-EUGÈNE), issu d'une famille noble du Brabant, était écuyer de Buonaparte; il fit la campagne de 1806, en qualité de chef-d'escadron au 3e. régiment de cuirassiers. Il fut décoré, en 1807, de la croix de la Légion-d'honneur, et nommé, en 1809, colonel de cavalerie. Employé, en 1812, dans la guerre de Russie, il fut élevé, le 5 décembre, au grade de maréchal-de-camp de cavalerie. En 1813, il se distingua à la bataille de Dresde, et fut cité avec éloge à cette occasion. Le Roi le nomma, le 5 juillet 1814, chevalier de St.-Louis, et commandant de la Légion-d'honneur le 23 août suivant. Il sert actuellement dans les gardes-du-corps, en qualité de lieutenant-commandant. M. Daudenarde a suivi le Roi à Gand en 1815. S. S.

DAUGIER (Le contre-amiral comte FRANÇOIS-HENRI-EUGÈNE), né d'une famille noble, entra dans la marine en 1786, en qualité de garde, et fut nommé lieutenant de vaisseau, puis capitaine le 21 mars 1796. Il se fit remarquer dans plusieurs combats auxquels il se trouva, et devint, sous le gouvernement impérial, commandant de la marine de la garde, puis chef militaire au port de Lorient, le 19 mai 1814. Il fit partie, à la même époque, de la commission chargée de vérifier les titres des anciens officiers de la marine qui demandaient de l'emploi ou des récompenses; et, le 29 du même mois, il fut un des commissaires nommés pour examiner les ordonnances et réglements généraux sur la marine, et pour y proposer les changements ou additions convenables. Il ajouta successivement à ses titres, dans la même année, ceux de comte et de contre-amiral; et une nouvelle ordonnance du Roi, du 19 juillet, lui donna la préfecture maritime du 4e. arrondissement. Après le 20 mars 1815, Buonaparte le suspendit de ses fonctions. Réintégré après le retour du Roi, il retourna à Lorient, et fut porté à la chambre des députés par le département du Morbihan; il y prononça, le 25 novembre, un discours où l'on remarquait le passage suivant : « La communication qui vient » d'être donnée à la chambre, par MM. » les ministres du Roi, du traité et des » conventions conclus entre la France et » les puissances alliées, a sans doute pénétré vos ames, comme la mienne, » d'une profonde et douloureuse impression. Tout Français, quelles » qu'aient été sa conduite et ses opinions » dans les derniers événements qui ont » préparé et amené nos malheurs publics, éprouvera un tel sentiment. Ce » sera, n'en doutons pas, Messieurs, un » motif décisif pour tous les hommes » égarés de se rattacher franchement au » Gouvernement. Voilà donc où nous » ont conduits l'aveuglement, la séduction et la défection d'une minorité de » Français qui, par devoir, auraient dû » être les plus fermes soutiens, les plus » fermes défenseurs de l'Etat et du meilleur des Rois. Nos maux sont grands, » sans doute; mais ils ne sont pas au-dessus de notre courage. Ils finiront : et à » cet effet, tout Français digne de ce » nom puisera la règle de sa conduite » et des sacrifices qu'il aura à faire, dans » son amour pour le Roi et pour la patrie. Patrie, Louis-le-Desiré, légitimité, Charte constitutionnelle, forment désormais le faisceau auquel sont » attachés le salut et le bonheur de la » France. Chacun en sera pénétré, et resserrera les liens de ce faisceau par un » dévouement sans bornes..... » M. le comte Daugier vota dans la session de 1815 avec la minorité. Il a été nommé, en août 1816, commandant de la marine à Rochefort, en remplacement du contre-amiral Gourdon; et, au mois de septembre même année, membre de la chambre des députés par le département du Finistère, dont il avait présidé la chambre électorale. S. S.

DAULTANNE. *Voy.* AULTANNE.

DAUMESNIL (Le baron PIERRE), né à Périgueux le 14 juillet 1777, est le fils d'un perruquier de cette ville. Il ser-

vit d'abord comme simple soldat, fit les campagnes d'Egypte et d'Italie, passa dans les guides de Buonaparte, et s'y fit remarquer par des traits de la plus grande bravoure. Devenu, en 1808, chef-d'escadron de la garde impériale, il fut employé dans la guerre contre l'Espagne, et se trouvait à Madrid avec une partie de son corps, lors de l'insurrection du 2 mai. Il y courut plusieurs fois risque de perdre la vie, et eut deux chevaux tués sous lui. En 1809, il fit la campagne contre l'Autriche en qualité de major de la garde, et se distingua, particulièrement le 6 juillet, à la bataille de Wagram, où il eut une jambe emportée. Elevé au grade de maréchal-de-camp le 21 février 1812, il fut présenté à l'empereur le 26 avril suivant, pour lui prêter serment de fidélité, et obtint, quelque temps après, le gouvernement de Vincennes, avec le titre de commandant de la Légion-d'honneur. On sait avec quelle fermeté il résista aux menaces des armées alliées, en avril 1814. Le Roi le nomma, dans cette même année, gouverneur de Condé, et chevalier de Saint-Louis le 17 janvier 1815. Le général Daumesnil avait encore le commandement de cette ville au moment de la révolution du 20 mars; et, dès le 22, il annonça à sa garnison que désormais la place de Condé serait défendue au nom de l'empereur Napoléon : il jura le premier de mourir, s'il le fallait, pour une *si belle cause*, et de se refuser à toute demande contraire à l'engagement qu'il venait de prendre. Dès ce moment Condé se déclara en état de siége, et cette place tenait déjà pour Buonaparte avant qu'on eût pu y savoir son retour à Paris. Le général Daumesnil commandait encore à Vincennes lors de la seconde invasion des alliés en 1815; et il s'y conduisit à peu près de la même manière qu'en 1814. Il a reçu sa retraite le 9 septembre 1815. S. S.

DAUMIER, vitrier de Marseille, qui, sans avoir fait aucune espèce d'études, et par la seule inspiration de la nature, a composé un assez bon poème, qu'il a publié, en 1815, sous ce titre : *Un matin de printemps*. Dans sa préface, M. Daumier annonce qu'il a, en portefeuille, plusieurs ouvrages du même genre. D.

DAUNOU (PIERRE-CLAUDE-FRANÇOIS), né à Boulogne-sur-mer en 1761, fut de la congrégation de l'Oratoire, devint, en 1791, grand-vicaire de l'évêque constitutionnel du Pas-de-Calais, et fut nommé, au mois de septembre 1792, député de ce département à la Convention nationale. Dès le commencement du procès de Louis XVI, il proposa d'en renvoyer l'examen à un tribunal criminel ou à la haute-cour nationale. Au premier appel nominal, il exprima ainsi son opinion sur la culpabilité : « J'accuse » Louis Capet d'avoir conspiré contre la » souveraineté du peuple. » Il vota ensuite pour la réclusion de ce prince pendant la guerre, son bannissement à la paix, et se prononça de la manière suivante sur la question de l'appel au peuple : « Comme » une simple mesure de sûreté générale » à prendre sur un individu n'a pas » besoin de la ratification du peuple, je » dis *non*. » Il vota pour le sursis. M. Daunou se lia dès-lors avec le parti de la *Gironde*, et fut ainsi du nombre des députés proscrits pour avoir protesté contre le 31 mai 1793. Il rentra dans la Convention en décembre 1794, et en fut élu secrétaire le 21 du même mois. Il fit payer, par la république, l'impression de l'ouvrage posthume de Condorcet *sur les Progrès de l'esprit humain*. Le 22 avril 1795, il devint membre de la commission des lois organiques de la constitution de 1793, et contribua à lui faire substituer celle de l'an III, dont il fut presque le seul rapporteur. Le 3 août, il fut élu président, et prononça, le 10 du même mois, un discours en commémoration de la chute du trône. Il entra, à cette époque, au comité de salut public, et dénonça, le 3 octobre, les manœuvres des sections de Paris contre la Convention; provoqua quelques mesures répressives de l'insurrection, mais s'opposa à la proposition faite par Méaulle de casser le corps électoral comme étant le foyer de la rebellion du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en fut le premier président. En 1796, il se déclara fortement pour le maintien de la loi du 3 brumaire; fut l'un des sept membres chargés d'examiner les pièces contre Drouet et Babeuf; présenta la manière de renouveler le corps législatif; proposa des peines contre la calomnie, et s'éleva, à ce sujet, contre la licence de la presse. Nommé secrétaire le 21 mars 1797, il sortit du conseil le 20 mai. L'année suivante, il fut chargé, par le directoire, d'organiser la

république romaine. Réélu au conseil des cinq-cents en mars 1798, il en fut nommé président le 20 août, et prononça un discours sur l'anniversaire du 18 fructidor an v (3 sept. 1797). Une députation de l'Institut étant venue rendre à ce conseil le compte annuel des travaux de cette compagnie, M. Daunou lui adressa, le 19 novembre 1799, une réponse où l'on remarquait des phrases suivantes : « Le » temps n'est plus où le royalisme nous » menaçait de reconstruire les écoles de » la superstition et de l'esclavage. Puissent désormais celles de la philosophie » et de la république remplir de plus en » plus les vœux que vous formez pour » elles ! Puissent-elles, ranimées par vos » regards, affermies par leurs succès, » et perfectionnées par des lois sages, » dissiper les erreurs, extirper les vices, » propager les vérités utiles et les habitudes généreuses, cultiver enfin et » agrandir tout ce que la terre de la liberté doit produire à jamais de talents et de vertus ! C'est l'instruction » qui rend libres les peuples qui sont » opprimés; mais c'est elle encore qui » doit rendre justes, forts et heureux » ceux qui sont libres..... Il faut le dire ; » durant ces premières années de la liberté française, la reconnaissance nationale s'attachera spécialement à ce » que vous ferez pour la renaissance de » l'éducation, pour la culture des élèves » de la patrie, pour le perfectionnement » des livres élémentaires, pour les progrès des institutions républicaines, » pour la régénération des mœurs, en » un mot, pour la propagation des idées » et des sentiments qui conviennent le » plus à des hommes libres. Il n'y a point » de philosophie sans patriotisme; il n'y » a de génie que dans une ame républicaine...... » Le 1er. vendémiaire an VII (23 septembre 1798), M. Daunou prononça le discours d'apparat, pour célébrer la fondation de la république. Comme un des principaux auteurs de la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut membre de la commission chargée de créer une constitution nouvelle, qui servit de base à celle que Buonaparte présenta à la nation. M. Daunou refusa alors les fonctions de conseiller-d'état, que lui offrit le Ier. consul, et se contenta de celles de tribun. En janvier 1800, il fut élu président du tribunat. Après la victoire de Marengo, il célébra les triomphes des armées françaises, et demanda des honneurs pour la mémoire du général Desaix. En janvier 1801, il combattit, comme inconstitutionnel, le projet de loi pour la création des tribunaux spéciaux. M. Daunou sortit du tribunat en 1802, lors de la première élimination qui fut opérée dans ce corps ; et il retourna à ses fonctions de garde de la bibliothèque du Panthéon. Il parut quelquefois à la barre du corps législatif pour lui rendre compte des travaux de l'Institut. M. Daunou présida ce corps, et prononça le discours d'ouverture le 10 avril 1796. Il fut, sans contredit, l'un des orateurs les plus distingués des dernières législatures, et se fit remarquer par la justesse de sa logique et sa clarté dans la discussion. Au mois de décembre 1804, il remplaça Camus dans les fonctions d'archiviste du corps législatif, et fut ensuite archiviste de l'empire, il fut en même temps décoré de la croix de la Légion-d'honneur, nommé chevalier de l'empire, et censeur impérial le 3 avril 1810. Il a perdu, en 1816, sa place de garde des archives du royaume ; mais il a été nommé principal rédacteur du *Journal des Savants*, et membre de l'académie royale des inscriptions par ordonnance du 21 mars. Il est un des continuateurs de l'Histoire littéraire de la France. On a de lui : I. *Influence de Boileau sur la littérature française*, 1797, in-8°. II. *Éloge du général Hoche*, 1787, in-8°. III. *Mémoire sur l'origine, l'étendue et les limites de l'autorité paternelle*, 1788, in-4°. IV. *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie*, 1802, in-8°. V. *Mémoires sur les élections au scrutin*, 1803, in-4°. VI. Des *Rapports* à la Convention, au corps législatif, au tribunat. VII. Des *Mémoires* dans ceux de l'Institut. VIII. *Notice sur M.-J. Chenier*, à la tête du catalogue des livres de ce dernier. M. Daunou a été éditeur de l'Histoire de l'anarchie de Pologne, par Rulhières, 1807, 4 vol. in-8°. Il a substitué, dans cette édition, par ordre de la police, une suite de sa composition, à celle qu'avait rédigée M. Ferrand ; et il a traité fort mal ce dernier, dans l'introduction qu'il a mise en tête de cet ouvrage. On lui attribue l'*Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, 1810, in-8°.; 3e. édition, 1811, 2 vol. in-8°.; et l'édition stéréotype des *Œuvres de Boileau*, 1809,

3 vol. in-8°. ou in-12, augmentée de notes historiques et critiques, avec les variantes, les textes d'Horace, de Juvénal, etc., imités par Boileau, un discours sur l'influence de ses œuvres, et la vie de ce poëte. B. M.

DAUPHIN, de Verdun, a publié : I. *La dernière Héloïse*, ou *Lettres de Julie Salisbury*, 1784, in-8°.; 1790, in-12. II. *Lettres de Junie*, 1811, in-12. — DAUPHIN, de Niort (A.), a publié: *La campagne de* 1805, poëme, 1806, in-8°. — DAUPHIN (J.-B.-MARIE) fut anobli par le Roi le 26 octobre 1814. OT.

DAUPHOLE (JEAN-PIERRE), député suppléant des Hautes-Pyrénées à la Convention, y entra après le procès de Louis XVI, passa au conseil des cinq-cents, en sortit en mai 1798, y fut aussitôt réélu, et fut porté, en décembre 1799, au corps législatif. Il en sortit en 1803, et fut désigné de nouveau pour en faire partie, par le collége électoral de son département, dans la session de 1805. M. Dauphole fut nommé, en 1815, à la chambre des représentants par le département des Hautes-Pyrénées : il ne s'y fit point remarquer. B. M.

DAURE (Le baron), né vers 1772, d'une famille de finance anoblie, fit, en qualité de commissaire des guerres, les campagnes d'Egypte et d'Italie à la suite de Buonaparte, qui le traita toujours avec une distinction particulière. Il accompagna ensuite le général Leclerc à Saint-Domingue, où il exerça les fonctions d'intendant-général de la colonie et de l'armée française. De retour en France, M. Daure suivit de nouveau les armées de Buonaparte, en qualité de commissaire-ordonnateur, jusqu'à ce qu'il fut envoyé, avec le même grade, auprès de Murat, dans le royaume de Naples. M. Daure gagna tellement la confiance du nouveau roi, et le servit avec tant de zèle, qu'il fut chargé par lui du portefeuille de la guerre; mais comme, d'un autre côté, le ministre s'était mis trop avant dans les bonnes grâces de madame Murat, il ne tarda pas à perdre la faveur de son époux, et se vit obligé de renoncer à ses dignités et de quitter le royaume de Naples. M. Daure reprit alors, en qualité d'ordonnateur, du service dans l'armée française. Il suivit à Moscow Buonaparte, qui, en 1813, le nomma ordonnateur en chef de la grande-armée. De cette époque date le grand crédit dont M. Daure jouit auprès de Napoléon, qui le faisait travailler directement avec lui, et qui, dans ces rapports intimes, lui épargnait les mauvais traitements et les injures dont il accabla souvent M. Daru. On crut même alors que M. Daure allait remplacer celui-ci : mais l'ordonnateur en chef, plus occupé de ses plaisirs que des soins de son ambition, ne fit rien pour supplanter son rival. Il fit, à la suite de son quartier-général, la campagne de Champagne, et resta constamment avec Buonaparte jusqu'à Fontainebleau. Ce fut là que, par un des derniers décrets qu'il rendit, l'ex-empereur nomma M. Daure maître des requêtes. Une ordonnance du Roi confirma, bientôt après, cette nomination. Buonaparte nomma M. Daure dans le mois de mai 1815, intendant-général de l'armée ; et celui-ci se rendit sur la frontière du Nord pour occuper cette place, dont il exerçait les fonctions à l'époque de la bataille de Waterloo. Y.

DAURIER (Le baron CHARLES), né le 29 juin 1761, fut employé comme adjudant-général à l'armée de Sambre-et-Meuse; il contribua, le 16 juillet 1794, à la prise des postes de Marchiennes, Monceau et Souvret, et fut nommé général de brigade le 8 mai de la même année. Il se distingua de nouveau en 1796, près de Creuznach, où il enleva trois villages, et, au passage de la Nahe, qu'il effectua sous le feu de l'artillerie autrichienne : il était alors sous les ordres du général Bernadotte. Il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur en 1804, et décoré de la croix de St.-Louis par le Roi, le 21 août 1814. Le général Daurier a été admis à la retraite, par ordonnance du 4 septembre 1815. — Un autre DAURIER, de Pressac, servait en 1814 dans les gardes-du-corps, et fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 10 août de la même année. B.

DAUTRICHE (JOSEPH), député de la Charente-Inférieure à la Convention nationale, vota, comme législateur, pour la détention de Louis XVI jusqu'à la paix, et déclara ne pouvoir se regarder comme juge. Devenu membre du conseil des anciens, il en fut élu secrétaire le 21 avril 1798, et en sortit en mai suivant. Il fut nommé, le 14 mai 1800, juge du tribunal d'appel à Poitiers, et, lors de la recomposition des tribunaux en 1811, fut

confirmé dans ses fonctions. Le Roi l'y conserva en 1814, et il fait encore aujourd'hui partie de la cour royale de la même ville. B. M.

DAUXION-LAVAYSSE (J.-F.), ancien propriétaire dans les colonies françaises, fut obligé de s'enfuir au commencement des troubles révolutionnaires, pour se soustraire à la fureur des nègres; il voyagea alors dans différentes colonies, et vint, sous le gouvernement impérial, à Paris, où il publia un *Voyage aux îles de Trinidad, de Tabago, de la Marguerite, et dans diverses parties de Venezuela dans l'Amérique méridionale*, 1813, 2 vol. in-8°. A la même époque, M. Dauxion-Lavaysse fut employé à l'état-major de la grande-armée. Peu de jours après le rétablissement des Bourbons, il fut envoyé, comme commissaire du Roi, avec MM. Médina et Draveman, dans l'île de Saint-Domingue, pour y reconnaître les dispositions des hommes qui gouvernent cette île; mais il paraît qu'ayant écrit à Christophe une lettre menaçante qui déplut fort à ce chef des noirs, il fut arrêté par ses ordres, et se vit obligé de revenir en France. (*Voy.* CHRISTOPHE.) Le journal officiel du 18 janvier 1815 publia la note suivante sur cette mission : « Le ministre secré-» taire-d'état de la marine et des colonies » a mis sous les yeux du Roi des lettres » insérées dans les papiers publics, et » qui ont été adressées de la Jamaïque, » sous les dates des 6 juillet et 1er. » octobre derniers, aux chefs actuels de » Saint-Domingue, par le colonel » Dauxion-Lavaysse. M. Dauxion, » dont la mission toute pacifique avait » pour but de recueillir et de transmet-» tre au gouvernement des renseigne-» ments sur l'état de la colonie, n'était » nullement autorisé à faire des commu-» nications aussi contraires à l'objet de » cette mission. Le Roi en a témoigné un » profond mécontentement, et a ordon-» né de rendre publique sa désapproba-» tion. » M. Dauxion-Lavaysse est adjudant-commandant depuis le 3 janvier 1815. Il a rédigé quelques articles de la *Biographie universelle*. D.

DAUZAT (Le chevalier BASILE) fut réélu par le sénat, le 3 mai 1811, député au corps législatif pour le département des Hautes-Pyrénées, et nommé candidat à la questure le 20 février 1813. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon, et accepta l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France. Il fut nommé, le 19 juillet 1814, chevalier de Saint-Louis. A.

DAVID (JACQUES-LOUIS), peintre célèbre, électeur de Paris en 1792, puis député à la Convention nationale, et membre du comité de sûreté générale sous le régime de la terreur, fut un des amis les plus chauds de Robespierre. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. M. David avait fait hommage à l'assemblée nationale, le 25 septembre 1790, d'un tableau représentant ce prince entrant, le 4 février, à cette assemblée. Il avait aussi commencé un grand tableau représentant le serment du jeu de paume en 1789; des fenêtres de l'édifice, on apercevait le château de Versailles, couvert d'un atmosphère *d'où sortaient des foudres prophétiques* : ce tableau n'a pas été fini. Le 28 mars 1793, M. David fit hommage à la Convention nationale d'un tableau représentant Michel Lepelletier couché sur son lit de mort. Le glaive ensanglanté était encore sur sa blessure, et il traversait un papier où étaient écrits ces mots : *Je vote pour la mort du tyran*. « Citoyens, s'écria David au » milieu de l'assemblée, en écartant le » voile qui couvrait son tableau, cha-» cun de nous est comptable à la patrie » des talents qu'il a reçus de la nature : » si la forme est différente, le but doit » être le même pour tous. Le vrai patrio-» te doit saisir avec avidité tous les » moyens d'éclairer ses concitoyens, et » de présenter sans cesse à leurs yeux » *les traits sublimes d'héroïsme et de* » *vertu*. C'est ce que j'ai tenté de faire » dans l'hommage que j'offre, en ce mo-» ment, à la Convention, d'un tableau » représentant Michel Lepelletier assas-» siné lâchement pour avoir voté la » mort du tyran. Les occasions ne man-» quent point aux grandes ames : si ja-» mais, par exemple, un ambitieux vous » parlait d'un dictateur, d'un tribun, » d'un régulateur, ou *tentait d'usur-» per la plus légère portion de la sou-» veraineté du peuple*, ou bien qu'un » lâche osât vous proposer un roi, com-» battez ou mourez, comme Michel Le-» pelletier, plutôt que d'y jamais con-» sentir..... » M. David était intimement lié avec Marat, et il en faisait sa société habituelle : ce fut lui-même qui rendit compte de cette intimité

à la Convention, lorsqu'un nommé Guillerauld vint, à la tête d'une députation de la section des Postes, demander vengeance de la mort de ce misérable. « Où es-tu David, s'écria l'orateur sectionnaire, tu as transmis à la postérité » l'image de Lepelletier mourant pour la » patrie; il te reste un tableau à faire!... » — Aussi le ferai-je, s'écria aussitôt » David de sa place. » Quand Guillerauld eut cessé de parler, le peintre dit, les larmes aux yeux, que, depuis long-temps, son ami était attaqué d'une espèce de lèpre, produite par l'agitation du sang: « Je ne le quittais presque plus, ajou- » ta-t-il; le malheur a voulu que je » fusse absent, lorsqu'il a été frappé. » M. David demanda ensuite les honneurs du Panthéon pour Marat. « Citoyens, » dit-il, le peuple redemandait son » ami; sa voix désolée se faisait enten- » dre; il provoquait mon art; il vou- » lait revoir les traits de son fidèle ami. » David, s'écria-t-il, saisis tes pinceaux, » venge notre ami, venge Marat; que » ses ennemis vaincus pâlissent encore » en voyant ses traits défigurés: accou- » rez tous, la mère, la veuve, l'or- » phelin, le soldat opprimé, vous tous » qu'il a défendus au péril de sa vie, ap- » prochez et contemplez votre ami. Et » toi, Marat, du fond de ton tombeau, » tes cendres se réjouiront, tu ne re- » gretteras plus ta dépouille mortelle. » David peignit Marat, dans un tableau d'une grande dimension, au moment où le personnage ayant reçu le coup de poignard dans sa baignoire, le sang s'échappait à grands flots de sa blessure. Le portrait était d'une vérité *effrayante*, et peut-être, sous le rapport de la ressemblance, un des chefs-d'œuvre de ce peintre, qui, au dire des connaisseurs, est cependant beaucoup moins habile dans cette partie de son art que dans les autres. Ce portrait fut exposé, pendant quelques jours, à côté de celui de Lepelletier, dans la cour du Louvre, où l'on avait dressé deux autels. L'un et l'autre furent ensuite transportés dans la salle des séances de la Convention, où celui de Marat est resté jusqu'à ce que les restes de ce monstre aient été retirés du Panthéon. On ignore ce qu'il est devenu. En janvier 1794, M. David présida la Convention. Le 9 thermidor, au moment où Robespierre succombait à la Convention, faisant allusion à la mort de Socrate, sujet d'un de ses plus beaux tableaux, il se tourna du côté du député d'Arras, et lui dit qu'il boirait la ciguë avec lui. Ce dévouement pour Robespierre irrita contre David les ennemis du tyran; ils le firent arrêter sur-le-champ, et conduire dans la prison du Luxembourg, qui était remplie de prisonniers, presque tous royalistes. Quand on annonça le peintre David, il se manifesta parmi eux un mouvement improbateur, qui le mortifia beaucoup. « Je vois bien, dit-il, à la » manière dont je suis reçu, qu'il n'y a » point de républicains ici. » On lui répondit par un éclat de rire et par des plaisanteries qui l'affectèrent tellement, qu'il aima mieux se faire renfermer seul dans une chambre que d'avoir la liberté de se promener dans les galeries et les corridors avec les autres prisonniers, qui étaient disposés à le tourmenter de toutes les manières. Il demanda à être en arrestation chez lui, pour y achever un tableau. Ses élèves, appuyés par Chénier et Bailleul, le firent mettre en liberté, à la suite d'un décret du 27 décembre, portant qu'il n'y avait pas lieu à examiner sa conduite. Mais après l'insurrection du 1er. prairial (20 mai 1795), il fut décrété d'accusation comme *terroriste*, et enfermé de nouveau au Luxembourg. Il en sortit le 21 août, obtint de rester chez lui avec des gardes; ce qui eut lieu jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire. Comme membre du comité de sûreté générale, David a été accusé des plus grandes cruautés; ce fut en cette qualité que, quelques jours avant le procès de la reine, il fut chargé d'aller à la prison du Temple arracher par la ruse et les menaces aux enfants de cette princesse des déclarations aussi odieuses que mensongères. Mercier rapporte, dans son *Nouveau Paris*, qu'il s'écria un jour dans une section: « On peut ti- » rer à mitraille sur les artistes, sans » craindre de tuer un patriote. » Quoique grand peintre, David passe pour fort peu instruit, et n'a qu'un peu d'esprit naturel. Une tumeur à la joue rend ses traits hideux, et altère son organe. Il a fait, pour l'hôtel des Invalides, un portrait équestre de Buonaparte, qui ne répond pas à sa réputation. Le *faire* de ses tableaux est de la plus grande pureté; ses couleurs sont savamment distribuées, et la partie de la mécanique de l'art y est portée à sa perfection; mais le travail de la composition est lourd ou gigantesque, et la correction

s'y fait sentir aux dépens du génie. L'innovation qu'il a hasardée en faisant chez lui une exposition *payante* de son tableau des *Sabines*, lui a attiré le reproche de cupidité. Cette exposition, qui eut lieu en 1800, dura plus de cinq années. C'est au sujet de ce tableau, d'autant plus séduisant que la composition en était plus élégante, qu'il a cherché à se justifier de la nudité de ses héros, Tatius et Romulus, dont l'un est vu de face et l'autre par derrière; en alléguant qu'Achille au sacrifice d'Iphigénie, Persée devant Andromède, Hippolyte même en présence de Phèdre, sont nus dans l'antique. Son tableau des *Thermopyles*, exposé de même en 1814 et 1815 dans son atelier, rendit plus piquante encore la nudité de ses personnages par une couleur plus vigoureuse; et l'on vit des femmes assises des heures entières devant ce tableau, l'œil fixé sur le beau Léonidas et sur les jeunes Spartiates entièrement nus. On a entendu souvent M. David parler fort mal de Rubens, et dire que les chairs de ce peintre sont des chairs pourries. La plupart de ses élèves sont imbus de cette idée; mais il est bien sûr que l'on pourrait reprocher aux siennes le défaut contraire. Au reste, on doit convenir que David est aujourd'hui le premier peintre de l'école française; et cette considération a contribué souvent à lui faire pardonner sa conduite politique. Il fut chargé, en 1804, de dessiner le couronnement de l'empereur, et alla, à cet effet, faire visite à Sa Sainteté Pie VII; il en a exécuté ensuite le tableau dans un cadre très-grand. Ces travaux lui valurent le titre de premier *peintre de l'empereur*. En 1809, il fit encore, pour mériter les faveurs dont il était comblé sous le gouvernement impérial, un tableau représentant la distribution des aigles au Champ-de-Mars. Lorsque Buonaparte reparut en 1815, M. David, qui était depuis longtemps officier de la Légion-d'honneur, en fut nommé commandant. Napoléon vint même alors le visiter dans son atelier, et s'entretint familièrement avec lui. La loi contre les régicides ayant forcé M. David à s'expatrier, il se réfugia, par la Suisse, en Italie. Il a cessé de faire partie de l'Institut, dont il était membre depuis la création. Les généraux Jeanin et Meunier sont ses gendres. B. M.

DAVID (Fr. A.), graveur de la chambre et du cabinet du Roi, membre des académies royales de Berlin, de Rouen, etc., est auteur des ouvrages suivants : I. *Eléments du dessin*, 1797, in-8°. II. *Proportions des plus belles figures de l'antiquité, accompagnées de leurs descriptions par Winkelmann*, 1798, in-4°. Il a fait ou dirigé les gravures des ouvrages suivants : 1°. *Les antiquités d'Herculanum*, 1780-98, 12 vol. in-4°. — 2°. *Les antiquités étrusques*, 1785-88, 5 vol. in-4°. — 3°. *Le Muséum de Florence*, 1787-96, 8 vol. in-4°. — 4°. *Histoire d'Angleterre*, 1784-1800, 3 v. in-4°. — 5°. *Histoire de France*, 1787-96, 5 vol. in-4°. — 6°. *Histoire de Russie*, 1799, 3 vol. in-4°. — 7°. *Histoire d'Angleterre sous le règne de George III*, 1812, les quatre premières livraisons. — 8°. *Histoire de France sous l'empereur Napoléon-le-Grand*, 1811-1813, vingt-quatre livraisons. — 9°. *Grand portrait en pied d'Henri IV, Roi de France et de Navarre*, 1816. Ot.

DAVID (L'abbé P.), né à Lubersac, fut curé de Pompadour, et ensuite d'Uzerche; il se montra partisan de la révolution, et fut nommé membre de l'administration départementale de la Corrèze. En 1792, il alla joindre le général Souham son parent, fut employé dans les états-majors des armées du Nord et du Rhin, et y resta jusqu'en 1796. L'année suivante, il fut secrétaire d'une légation envoyée dans le Valais pour traiter avec le roi de Sardaigne; il fut ensuite employé dans le même pays comme garde-magasin des troupes françaises. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il obtint la place de secrétaire-général du département des Pyrénées-Orientales; et, en 1801, il fut nommé vicaire-général de l'évêché de Limoges : mais, au lieu de se rendre dans son diocèse, il vint à Paris; et, ayant rencontré Badonville, ancien aide-de-camp de Pichegru, il conçut le projet de réconcilier ce dernier avec Moreau. Il écrivit à celui-ci, eut quelques conférences avec lui, et partit bientôt après pour l'Angleterre. La police le fit arrêter à Calais le 2 frimaire an XI (23 novembre 1802), et transférer au Temple. Il y resta jusqu'à l'arrestation de Moreau et de Pichegru; et, ayant été traduit en jugement avec eux, il fut acquitté le 21 prairial an XII (10 juin 1804), et mis en liberté. On a, de l'abbé David, une *Histoire*

chronologique des opérations de l'armée du Nord et de celle de Sambre-et-Meuse, depuis germinal an II (1794) *jusqu'au même mois de l'an III* (1796), in-8°.; et il a publié depuis peu des Mémoires sur les persécutions qu'il a éprouvées sous Buonaparte. T.

DAVID DE NOZEROI était capitaine en retraite à la demi-solde dans ses foyers, lorsqu'il fut rappelé au retour de l'usurpateur, en 1815, par le préfet de son département (le Jura), pour reprendre du service et commander un corps franc. Il accepta, sous la condition qu'il choisirait lui-même ses hommes. De retour dans ses montagnes, il organisa en effet un corps de quatre cents hommes bien choisis, arbora le drapeau blanc, mit son pays à couvert des incursions des autres corps-francs, et les battit à diverses reprises, long-temps avant l'entrée des alliés. (*Voy.* BEAUCHEMIN WILLOT DE). Le capitaine David fut nommé, au commencement de 1816, commandant de la garde départementale du Jura. D.

DAVIDOFF (GEORGE), général de cavalerie russe, décoré des ordres militaires, commandait une brigade dans la campagne de 1812, et fut constamment employé pendant les campagnes suivantes. Il possède une grande fortune : la ville de Borodino, où s'est donnée la fameuse bataille dite de la Moskowa, lui appartient. Il a épousé la fille cadette du duc de Grammont, petite-fille de la belle et infortunée duchesse de Polignac. Cette dame a hérité de la beauté et des grâces de sa grand'mère. D.

DAVIDOWICH (PAUL, baron DE), général d'artillerie autrichien, propriétaire d'un régiment d'infanterie, et chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, est né en Servie, vers 1750. Après avoir servi avec succès en Bosnie, contre les Turcs, pendant la guerre de 1789, il fut employé dans le Brabant contre les Français, et y donna de nouvelles preuves d'habileté et de bravoure, notamment en octobre 1793, à Marchiennes et sous Maubeuge. Devenu feld-maréchal-lieutenant en mars 1795, il passa à l'armée d'Italie, et y rendit des services signalés pendant toute cette campagne. Le combat du 29 juillet sur l'Adige, les affaires qui eurent lieu du 8 au 12 octobre vers Borgo et Brussak, la prise de Trente le 4 novembre, les attaques des châteaux de Bassano et de Pietra dont il s'empara le 7 du même mois après un combat de deux jours, enfin la bataille de Rivoli, où les généraux Fiorella et Vallet tombèrent entre ses mains, furent les occasions où il se fit principalement remarquer. Employé en 1805 sous l'archiduc Charles en Italie, il ne se distingua pas moins, et fut désigné honorablement dans les rapports de ce prince, après sa retraite en Hongrie. Il fut envoyé, au mois de juin 1806, pour reconnaître la situation réelle des Serviens, parcourut les villes de Péterwaradin, de Semlin, et revint ensuite à Vienne. En juin 1807, il obtint sa retraite avec pension, et fut nommé gouverneur de Comorn, après la paix de Vienne. B. M.

DAVILLIERS (Le baron), banquier à Paris, capitaine de la garde nationale, et membre du conseil municipal de cette ville, fit partie de la députation du conseil général du département de la Seine, qui fut admise à l'audience du Roi, le 4 novembre 1814, sous la présidence de M. Bellart. Le 25 mars 1815, il signa l'adresse du conseil municipal de Paris à Buonaparte. (*Voy.* BONDI.) Lors de la convocation du collége électoral de Paris pour l'élection des représentants (mai 1815), le baron Davilliers fut nommé scrutateur; et, le 2 juin suivant, il fut appelé par Buonaparte à la chambre des pairs, où il fit partie de la commission administrative, mais où, du reste, il ne se fit pas remarquer. A.

DAVOUS (Le comte P. L.), gentilhomme-servant du Roi avant la révolution, remplit, en décembre 1789, les fonctions d'assesseur au tribunal de la municipalité de Paris, dont il était membre. Il devint, en 1791, administrateur du département, et en fut exclu après le 10 août 1792. A l'époque où Sieyes parvint au directoire, M. Davous, son ami, fut encore une fois appelé aux fonctions administratives du département, et passa au sénat-conservateur après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Il devint commandant de la Légion-d'honneur, et fut présenté au sénat par l'empereur, le 8 octobre 1809, comme candidat à une sénatorerie, qui ne lui fut pas accordée. Membre du grand-conseil d'administration du sénat en 1813, il vota, le 1er. avril 1814, la création du gouvernement provisoire et la déchéance de Buonaparte et de sa famille. M. Davous fut nommé pair de

France par le Roi, le 4 juin 1814; et, ne l'ayant pas été par Buonaparte en 1815, il a conservé cette dignité. B. M.

DAVOUST (Le maréchal Louis-Nicolas), né à Annoux, en Bourgogne, le 10 mai 1770, d'une famille noble, fit ses études au collége de Brienne avec Napoléon Buonaparte. Il perdit, jeune encore, son père, qui fut tué par l'imprudence d'un garde-chasse; et il entra dans la carrière militaire, en 1785, avec le grade de sous-lieutenant au régiment de Royal-Champagne cavalerie, qu'il contribua à faire insurger contre ses chefs, en 1790. Renvoyé de ce corps pour cause d'insubordination, il parut à la barre de l'assemblée législative après la journée du 10 août 1792, pour y donner son adhésion à la déchéance du Roi, et demander du service. Il fut nommé chef de bataillon du 3e. régiment des volontaires de l'Yonne, et se fit remarquer à l'armée du Nord par un caractère particulier de bravoure et d'audace. Ce fut son bataillon qui tira sur Dumouriez et son état-major, dans les premiers jours d'avril 1793, et l'obligea de s'enfuir vers les Autrichiens. (*Voy.* Dumouriez.) Cette preuve de républicanisme, et quelques autres du même genre, firent nommer Davoust général de brigade. Mais il fut obligé de quitter le service peu de temps après, en exécution du décret qui destitua tous les nobles. La révolution du 9 thermidor le rappela sous les drapeaux de la république; et il servit alors à l'armée de la Moselle, assista au blocus de Luxembourg, et fit ensuite partie de l'armée du Rhin, commandée par Pichegru, qui l'employa à la défense de Manheim, sous les ordres du général Montaigu. Davoust, fait prisonnier lors de la reddition de cette place, fut échangé quelques mois après, et se trouva au passage du Rhin, effectué le 20 avril 1797 par l'armée de Moreau. Ce général se distingua dans les sanglants combats de Diersheim, de Honneau, de Kentzig et de Haslach. La paix ayant suspendu la marche des armées françaises, le général Davoust s'attacha à la fortune de Buonaparte, qui faisait les préparatifs de son expédition d'Egypte; et il en obtint un commandement dans l'armée qui s'organisait à Toulon. Il fut destiné, avec Desaix, à agir dans la Haute-Egypte: le 14 nivôse an VII, il repoussa, à Sonagny, un rassemblement nombreux de Mamelucks et d'Arabes, dispersa de nouvelles troupes, le 19 nivôse, à Gizé, à Siout, et, le 29, sauva la flottille qui apportait les approvisionnements de l'armée française. Attaqué quelques jours après, sous les murs de Samanhout, par Mourad-Bey, qui marchait à la tête d'une armée d'Arabes et de Mamelucks, le général Davoust chargea avec sa cavalerie cette horde innombrable, et la mit en fuite. Il se fit encore remarquer à la bataille de Thèbes, aux combats de Kéné, d'Abonmana, d'Hesney, de Cophtos, et au village de Bemadi, où il mit en déroute les troupes de Mourad-Bey, et trouva des caisses remplies d'or. Appelé dans la Basse-Egypte par les débarquements des Turcs, le général Davoust combattit à Aboukir, sous les ordres de Buonaparte; et il concourut à la victoire que remporta ce général. Il resta dans cette contrée après la fuite du général en chef, et ne revint en Europe qu'avec Desaix, dans le mois de mars 1800, après la convention d'El-Arisch. Ayant relâché sur les côtes de Sicile, ils faillirent être assommés à Siaco, et n'échappèrent à ce danger que pour tomber dans les mains de l'amiral Keith, qui les retint un mois prisonniers à Livourne. Buonaparte, instruit de l'arrivée du général Davoust, le manda auprès de lui, lui donna les plus grands éloges sur sa conduite en Egypte, et l'éleva au grade de général de division. Il le nomma, en 1802, commandant en chef des grenadiers de la garde consulaire, et le créa maréchal d'empire en 1804. Le 31 mars de cette même année, le maréchal Davoust adressa à Buonaparte, après le jugement de George, de Moreau et de Pichegru, une lettre où on lisait les passages suivants: « Les » lâches Bourbons, repoussés par tous » les Français, et qui, depuis long-temps, » font cause commune avec nos éternels » ennemis, naguère conjuraient avec les » perfides Anglais contre votre personne » sacrée. Il faut enfin détruire leurs plus » chimériques espérances, et leur épargner de nouveaux crimes..... Comme » tous les grands hommes, vous révérez » la postérité; vous amassez pour elle un » immense héritage de gloire et de » prospérité; et vous ne souffrirez pas » qu'il tombe en proie aux discordes civiles par une incertaine et toujours » orageuse succession de chefs électifs. » Eclairés par leurs propres erreurs, » instruits par leur expérience à profi-

» ter des terribles leçons de l'histoire des » anciens peuples, tous les Français vous » pressent d'achever votre ouvrage; et » lorsque vous aurez rempli les vœux » qui vous sont exprimés de toutes les » parties de l'empire, il ne nous restera » plus qu'à desirer que notre empereur » nous donne le signal de tirer une ven» geance éclatante des traîtres. » Le maréchal Davoust commandait, en 1805, un corps d'armée au camp de Boulogne: il le conduisit ensuite à Ulm et à Austerlitz; puis, en 1807, à Iéna, où il dirigea la droite de l'armée française sur le village d'Auerstaedt, de telle manière, que ce mouvement fut regardé comme la principale cause de la victoire, et que Buonaparte donna à celui qui l'avait conduit, le titre de duc d'Auerstaedt. Le maréchal Davoust s'était trouvé dans le plus fort de la mêlée, et avait eu son chapeau emporté et ses habits percés de balles. Huit jours après (28 octobre 1806), il entra dans Berlin, à la tête de son corps d'armée, pénétra ensuite en Pologne, et se trouva aux batailles d'Eylau, le 9 février 1807, puis à celles d'Heilsberg et de Friedland. On lui a reproché dans cette campagne, surtout à Lauenburg, qui fut incendié, des actes de rigueur inutiles. Nommé grand'-croix de l'ordre de St.-Henri de Saxe, en avril 1808, il reçut, le 17 mars 1809, la décoration de l'ordre militaire de Pologne, fut employé dans la même année contre l'Autriche, et, le 22 avril, eut une grande part au gain de la bataille d'Eckmuhl, près de Ratisbonne; ce qui lui valut encore le titre de prince d'Eckmuhl. Le 30 juin, il s'empara d'une des îles du Danube, vis-à-vis de Presbourg, et préluda, le 5 juillet, par quelques succès, à la bataille de Wagram. Il commanda ensuite pendant plusieurs années toutes les troupes qui occupèrent la Pologne, fut chargé d'une partie de l'administration de ce pays, et s'y montra avec une dureté et un despotisme dont les Polonais se plaignirent souvent; ce qui fut remarqué même à cette époque. Une députation fut envoyée à Buonaparte pour se plaindre des violences de son lieutenant: mais ces plaintes furent mal accueillies; et le maréchal continua à gouverner la Pologne de la même manière jusqu'à la campagne de Russie en 1812. Il fut alors chargé de commander le 1er. corps de la grande-armée; et, le 23 juillet, il battit le prince Bagration à Mohilow, déploya sa valeur ordinaire le 7 septembre à la bataille de la Moskowa, où il fut blessé, et eut deux chevaux tués sous lui, de même que le 25 octobre au combat de Malviaroslovetz. Après les désastres de cette campagne et la destruction du magnifique corps d'armée qu'il commandait, le maréchal Davoust se retira sur les bords de l'Elbe, par la Prusse; et il vint s'établir à Hambourg, où il passa le reste de l'hiver. Lors de la reprise des hostilités, en août 1813, il tenta de se réunir à la grande-armée qui menaçait d'envahir de nouveau la Prusse, et se porta sur Schwerin, d'où il fut ensuite obligé de revenir à Hambourg. Bientôt, entouré dans cette place par des armées victorieuses, il y éleva des retranchements nombreux, et disposa tellement sa défense, qu'il résista successivement à toutes les attaques des Suédois, des Prussiens et des Russes (*Voy.* BENNINGSEN): mais si l'on n'a pu contester la valeur et l'habileté dont le maréchal Davoust fit preuve dans ce siége mémorable, on a généralement blâmé la violence et la rigueur dont il usa envers les habitants. Il les soumit à une contribution de 48 millions, et fit arrêter, comme garantie, trente-quatre des principaux négociants. On peut consulter sur sa conduite dans cette circonstance, une brochure intitulée : *Le Robespierre de Hambourg démasqué*, Paris, 1814. Plusieurs milliers d'habitants de cette ville ont signé un Mémoire qui a été imprimé, et dans lequel se trouvent aussi de nombreux renseignements à cet égard. Ce ne fut qu'après la chute de Buonaparte, qu'il consentit à remettre cette place, après avoir long-temps refusé de croire aux événements qui avaient rétabli la famille des Bourbons sur le trône. Il répondit d'abord aux envoyés du général Benningsen, qui lui notifièrent, de la part du Gouvernement provisoire, l'ordre d'évacuer la ville: « Mon maître, l'em» pereur Napoléon, ne m'enverrait pas » d'ordres par des officiers russes; ainsi » je me refuse à ouvrir toute dépêche à » cet égard. » Il résista encore quelque temps aux différentes sommations qui lui furent faites, jusqu'à l'arrivée du général Gérard, qui, s'étant présenté de la part du Roi, obtint enfin, le 5 mai, la soumission du maréchal et de la garni-

son. Le 9 du même mois, celui-ci signa, avec les principaux officiers de son corps d'armée, l'adresse suivante à Sa Majesté Louis XVIII : « Sire, les vœux de la » nation entière appellent Votre Majesté » et son auguste dynastie au trône de » France. Voués, par état, à la défense » de la patrie, retenus loin d'elle par le » devoir et l'honneur, nous profitons du » moment où les grands événements » auxquels la France a servi de théâtre, » nous sont connus, pour mettre à vos » pieds nos hommages. Sire, que sous » votre règne la France se repose de ses » longues agitations; que ses plaies se » cicatrisent; que son sort soit à jamais » fixé, et que les justes bénédictions des » peuples complètent, pour Votre Majes- » té, la plus belle gloire à laquelle un sou- » verain puisse arriver. Pénétrés de l'es- » poir consolateur que commandent vos » vertus, et forts des garanties que vous » offre notre conduite, nous jurons obéis- » sance et fidélité à Votre Majesté. » Revenu en France, le prince d'Eckmuhl obtint du Roi l'autorisation de se rendre dans sa terre de Savigny, où il resta jusqu'à l'invasion de Buonaparte, qui l'appela au ministère de la guerre, le 21 mars 1815. Le 26 mars, le maréchal Davoust signa l'adresse des ministres à Buonaparte. (*Voy.* CAMBACÉRÉS.) Le 13 avril il adressa aux militaires rappelés sous les drapeaux par le décret du 28 mars, la proclamation suivante: « Vous avez voulu » votre empereur; il est arrivé. Vous » l'avez secondé de tous vos efforts; ve- » nez, afin d'être tout prêts à défendre » la patrie contre des ennemis qui vou- » draient se mêler de régler les couleurs » que nous devons porter, de nous im- » poser des souverains, et de dicter nos » constitutions. Dans ces circonstances, » c'est un devoir pour tous les Français, » déjà accoutumés au métier de la guerre, » d'accourir sous les drapeaux. Présen- » tons une frontière d'airain à nos en- » nemis, et apprenons-leur que nous » sommes toujours les mêmes. Soldats, » quels reproches n'auriez-vous pas à » vous faire, si cette belle patrie était » encore ravagée par ces soldats que vous » avez vaincus tant de fois, et si l'étran- » ger venait effacer la France de la » carte de l'Europe ! » Le 18 avril, le prince d'Eckmulh témoigna la satisfaction de l'*empereur* aux généraux Grouchy, Delaborde, Darricau, Gilly, Piré, Corbineau, la Salcette et Chabert, qui, par leur conduite, disait-il, avaient contribué si efficacement à réprimer *la guerre civile*. Le 1er. mai, le maréchal s'exprimait ainsi dans la dépêche par laquelle il communiqua aux généraux le décret du 25 avril, qui restituait aux corps de l'armée les numéros et les dénominations qu'ils avaient perdus par l'organisation de 1814 : « Le peuple et l'armée se sont » prononcés unanimement contre un gou- » vernement qui voulait flétrir leur gloire. » Ce mouvement sera toujours le pre- » mier des cœurs français. On *conspi-* » *rait* contre la gloire du peuple, en le » privant des magistrats qu'il aime, » qu'il estime, qu'il respecte depuis 25 » ans. On *conspirait* contre la gloire » de l'armée, en cherchant à lui ravir, » avec ses couleurs chéries, jusqu'au » souvenir de ses triomphes et des jour- » nées à jamais mémorables, qui étaient » les dates et les époques de sa renom- » mée, etc. » Deux jours après il adressa aux préfets, sous-préfets et maires, une lettre dans laquelle on ne remarquait pas moins d'exaltation. Dans le même temps, il poussait avec vigueur l'organisation d'un grand nombre de corps de partisans, et pressait les travaux qui devaient servir à défendre les approches de la capitale. Le 23 mai, il adressa au général qui commandait à Nantes les instructions suivantes : « Général, les » partisans de la guerre civile, tous ces » gens qui n'ont d'autre patrie que leur » vanité, et d'autre religion que la féo- » dalité et la dîme; ces mêmes hommes » qui, depuis vingt-cinq ans, ont fait » cause commune avec les étrangers, et » ont fait tous leurs efforts pour exciter » la guerre extérieure et intérieure dans » notre belle patrie, ont levé l'étendard » de la rebellion sur quelques points de » la Vendée : déjà le sang français a » coulé. De grandes mesures sont prises » pour éteindre, dès son principe, cette » rebellion. Une armée de 25,000 hom- » mes et une nombreuse artillerie sont » en mouvement pour se porter sur la » Loire. Tous les bons citoyens peuvent » être rassurés. Les instructions données » sont d'être indulgent envers la popu- » lation, qui n'est qu'égarée, et qui va » contre ses intérêts, en prenant les » armes en faveur de ses oppresseurs. » Mais on déploiera toute la rigueur des » lois envers ces ex-nobles qui seront

» pris les armes à la main, et tous ceux » qui sont connus pour être chefs de » bandes, et ne se plaisent qu'au milieu » des troubles. Je vous recommande, » général, de faire répandre ces nouvelles » chez tous les habitants où il y aurait » des symptômes et des commencements de rebellion, et de prendre » toutes les mesures pour rassurer tous » ces habitants, afin que les agitateurs » soient abandonnés lorsqu'ils verront » tout l'appareil de nos forces. Vous » avez une grande facilité d'obtenir ce » résultat par les fédérés. Sous le règne » avilissant des Bourbons, lorsque cette » classe de gens qui vient de se mettre en » guerre contre l'empereur et toute la » nation, avait influence et protection, » ils étaient en opposition avec les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la nation. » Maintenant que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes ont pour chef l'empereur Napoléon, qui est le souverain » de leur choix, souffrirons-nous les » attentats de quelques milliers de furieux? Il est temps, général, que l'on » prenne de fortes mesures qui fassent » trembler les mauvais Français et rassurent les bons. » Par décret du 22 juin, le maréchal Davoust fut nommé membre de la chambre des pairs. Le 24 du même mois, il fut mandé au sein de la chambre des députés, pour rendre compte des événements postérieurs à la bataille de Waterloo. Après avoir annoncé et garanti, sur son honneur, que les désastres de l'armée n'étaient pas aussi considérables qu'on avait pu le craindre, il ajouta : « Si la chambre » prend de fortes mesures, et qu'elle » déclare traître à la patrie tout garde » national ou tout militaire qui abandonnera ses drapeaux, une barrière assez » forte peut être opposée à l'invasion » étrangère; et vous aurez une armée » assez respectable pour appuyer vos » négociations avec un ennemi qui a » prouvé qu'il ne tenait pas toujours » fidèlement ses promesses. » Un membre lui ayant demandé s'il était vrai que l'ennemi eût des troupes légères aux environs de Laon, le prince d'Eckmuhl répondit : « Je déclare, sur mon » honneur, que ces rapports sont faux » comme ceux que l'on avait répandus hier, que je faisais marcher des » troupes contre cette assemblée; assertion odieuse que l'on affecte encore de » répéter aujourd'hui. » Ces déclarations, ces dénégations furent accueillies avec défaveur par une partie de l'assemblée: plusieurs membres interpellèrent vivement le maréchal, et répétèrent l'accusation répandue contre lui dans le public « de faire arriver en poste des troupes » contre l'assemblée, et de provoquer » contre elle un 18 fructidor, un 18 brumaire. » (*Voy.* Lacoste.) Le maréchal, après une réponse assez vague, ajouta : « Messieurs, tant que j'aurai un » commandement, aucun Français n'aura » à craindre une trahison. » De vifs applaudissements accueillirent ces dernières paroles. Le ministre demanda ensuite que la chambre, par une déclaration solennelle, rappelât à leur poste tous les militaires, sous peine d'être déclarés traîtres à la patrie. « J'ai des motifs, dit-il, » pour demander la mesure dont il s'agit; » des rapports m'annoncent que des émissaires cherchent à entraîner à la désertion les gardes nationales qui sont » dans les places. Prenons garde à ne » pas renouveler la faute du gouvernement provisoire en 1814, et de laisser » désorganiser l'armée. » Tandis que ces débats avaient lieu dans la chambre des députés, le maréchal Ney démontrait à la chambre des pairs la fausseté des rapports du prince d'Eckmuhl, transmis à cette assemblée par Carnot. Un pair parla même de décréter d'accusation le ministre de la guerre. (*Voy.* Latour-Maubourg.) Toutefois ces débats n'eurent pas de suite; et la commission de gouvernement lui déféra le commandement général de l'armée sous les murs de Paris. On sait tout ce qu'il fit pour rallier les débris de cette armée, pour la réorganiser et seconder les mesures de la commission de gouvernement. (*Voy.* Carnot.) Le 30 juin, il annonça au duc de Wellington l'armistice conclu entre le maréchal Suchet et le général autrichien Bubna, lui en certifiant l'exactitude sur son honneur. « Vous ne pouvez avoir, écrivait-il au général anglais, d'autres instructions que celles qui ont permis aux » généraux autrichiens de conclure un » armistice. Ainsi rien ne s'oppose à ce » que l'effusion du sang soit arrêtée dès à » présent. » Dans cette même lettre, il finissait par dire « que si le duc de Wellington s'y refusait, les Français se présenteraient au combat avec le sentiment » des talents du noble lord, mais aussi

» avec la confiance de la justice de leur » cause et le sentiment de leur propre » force. » Le prince d'Eckmuhl écrivit, dans le même moment, une lettre semblable au prince Blucker; et le même jour, il envoya à la chambre des représentants l'adresse suivante : « Représentants de la nation, nous sommes » en présence de nos ennemis; nous jurons entre vos mains, et à la face du » monde, de défendre jusqu'au dernier » soupir la cause de notre indépendance » et l'honneur national. On voudrait nous » imposer des Bourbons; et ces princes » sont rejetés par l'immense majorité des » Français : si on pouvait souscrire à leur » rentrée, rappelez-vous, représentants, » qu'on aurait signé le testament de l'armée qui, pendant vingt années, a été » le *palladium* de l'honneur français. Il » est à la guerre, surtout lorsqu'on l'a » faite aussi longuement, des succès et » des revers : dans nos succès, on nous a » vus grands et généreux; dans nos revers, si on veut nous humilier, nous » saurons mourir. Les Bourbons n'offrent » aucune garantie à la nation. Nous les » avions accueillis avec les sentiments de » la plus généreuse confiance; nous avions » oublié tous les maux qu'ils nous avaient » causés par un acharnement à vouloir » nous priver de nos droits les plus sacrés. » Eh bien! comment ont-ils répondu à » cette confiance? Ils nous ont traités » comme rebelles et vaincus. Représentants, ces réflexions sont terribles, » parce qu'elles sont vraies. L'inexorable » histoire racontera un jour ce qu'ont » fait les Bourbons pour se remettre sur » le trône de France : elle dira aussi la » conduite de l'armée, de cette armée » essentiellement nationale; et la postérité jugera qui mérita le mieux l'estime » du monde. » *Signé* le prince d'Eckmuhl, le lieutenant-général comte Pajol, le lieut.-gén. baron Fressinet, le lieut.-gén. comte d'Erlon, le lieut.-gén. comte Roguet, le maréch.-de camp comte Harlet, le gén. Petit, le maréch.-de-camp baron Christiani, le maréch.-de-camp baron Henrion, le lieut.-gén. Brunet, le major Guillemain, le lieut.-gén. baron Lorcet, le lieut.-gén. Ambert, le maréch.-de-camp Marius Clary, le maréch.-de-camp Chartrain, le maréch.-de-camp Chambriel, le maréch.-de-camp Jeannet, le gén. en chef comte Vandamme. Le 3 juillet 1815, le prince d'Eckmuhl signa avec les commissaires des armées alliées la capitulation en vertu de laquelle il devait se retirer avec son armée sur la rive gauche de la Loire. Le 5, par un ordre du jour, qui fut son dernier acte comme ministre de la guerre, il enjoignit à tous les généraux et officiers isolés qui se trouvaient à Paris, de suivre le grand quartier-général de son armée, à la tête de laquelle il partit le lendemain 6, et arriva le 10 à Orléans, lieu de sa destination. Il prit dès-lors le titre de commandant en chef de l'armée de la Loire et des Pyrénées. En quittant Paris, le prince d'Eckmuhl avait laissé auprès de la commission de gouvernement, des commissaires chargés de lui demander des instructions dans l'hypothèse où un nouveau gouvernement s'établirait. Le 11 juillet, il manda au général Bagniol, commandant le département de Maine-et-Loire, que ces commissaires avaient obtenu, du gouvernement royal, l'assurance « qu'aucune » réaction ne serait à craindre, que le » ministère serait *un* et responsable, que » les hommes et les principes seraient respectés; que les destitutions arbitraires » n'auraient lieu ni dans l'armée, ni dans » les autres états de la société; et qu'enfin l'armée serait traitée *conformément à son honneur*. A ces conditions (ajoutait le prince d'Eckmuhl), » l'intérêt national doit réunir franchement l'armée au Roi. Cet intérêt exige » des sacrifices; ils doivent être faits de » bonne grâce, avec une *énergie modeste* : l'armée subsistante, l'armée » unie et ensemble deviendra, si nos » malheurs s'aggravent, le centre et le » point de ralliement de tous les Français, et des royalistes même les plus » exagérés. Tous ne tarderont pas à sentir que l'union et l'oubli de tous dissentiments pourront seuls opérer le salut de la France, qui devient impossible » si l'hésitation, les dissidences d'opinions, des considérations particulières » amènent la dissolution de l'armée, soit » par elle-même, soit par une force » armée. Unissons-nous donc, serrons-nous, ne nous séparons jamais : les » Vendéens nous donnent un touchant » exemple; ils nous ont écrit pour nous » offrir de déposer tous ressentiments, » et de s'unir à nous dans la vue patriotique de prévenir tous déchirements, tous démembrements dans la

» patrie. » Cette lettre était loin d'annoncer, de la part du maréchal, une soumission complète. Aussi ses démarches et ses dispositions parurent-elles encore, pendant plusieurs jours, sujettes aux interprétations les plus diverses. Les courriers, envoyés de la part du Roi, étaient tantôt accueillis, tantôt méconnus. Cependant l'armée s'épuisait chaque jour par la désertion; et les troupes étrangères, profitant de ces dispositions, avaient eu le temps d'environner de toutes parts les cantonnements français. Le maréchal Davoust n'était séparé des Prussiens que par le pont qui divise la ville d'Orléans. Le 13 juillet, de concert avec les généraux sous ses ordres, il adressa au Roi la soumission suivante : « Sire, l'armée, unanime d'intention et d'affection, pour être amenée a une soumission pure et simple au gouvernement de V. M., n'a besoin ni de recevoir une impulsion étrangère, ni de changer d'esprit et de sentiments; il lui suffit de consulter les sentiments qui l'ont animée dans toutes les circonstances, l'esprit qui l'a guidée au milieu des événements de vingt-cinq ans d'orages politiques. Ses opinions, ses actes, la conduite de chacun de ses membres, ont toujours eu pour mobile cet amour ardent, profond, exclusif, capable de tous les efforts et de tous les sacrifices, respectable dans ses erreurs et dans ses écarts mêmes, qui força en tout temps l'estime de l'Europe. Les généraux, les officiers et les soldats, qui entourent aujourd'hui leurs drapeaux, et qui s'y sont attachés avec plus de constance et d'amour lorsqu'ils ont été plus malheureux, ne sont pas des hommes que l'on puisse accuser de regretter des avantages particuliers. C'est donc à d'autres pensées, à des motifs plus grands et plus nobles, qu'il faut attribuer le silence que l'armée a gardé jusqu'à ce jour. Depuis le moindre soldat jusqu'à l'officier du grade le plus élevé, l'armée française ne compte dans ses rangs que des citoyens, des fils, des pères de citoyens; elle est intimement liée à la nation; elle ne saurait séparer sa cause de celle du peuple français; elle adopte avec lui, elle adopte sincèrement le gouvernement de Votre Majesté : il fera le bonheur de la France par l'oubli généreux et absolu de tout le passé, en effaçant la trace de toutes les haines et de toutes les dissensions, en respectant les droits de tous. Convaincue de cette vérité, pleine de respect et de confiance dans les sentiments manifestés par Votre Majesté, l'armée lui jure, avec une soumission entière, une fidélité à toute épreuve; elle versera son sang pour tenir les serments qu'elle prononce solennellement aujourd'hui pour défendre le Roi et la France. » Le 14, le prince d'Eckmuhl donna à l'armée, par la voie de l'ordre du jour, communication de cette soumission. « C'est à vous, soldats, disait le maréchal, à compléter cette soumission par votre obéissance; arborez le drapeau et la cocarde blanche. Je vous demande, je le sais, un grand sacrifice; nous tenons tous à ces couleurs depuis vingt-cinq ans : mais ce sacrifice, l'intérêt de notre patrie nous le commande, etc. » Les effets ne répondirent pas d'abord aux sentiments qu'exprimaient ces actes solennels : ce ne fut que le 18 au soir que le drapeau blanc fut arboré par l'armée française. Peu de jours après, le prince d'Eckmuhl remit son commandement au maréchal duc de Tarente, qui vint le remplacer par les ordres du Roi. Dès le 12 juillet, le portrait du maréchal Davoust avait été enlevé aux Tuileries du salon des maréchaux. Il fut appelé, dans le mois de décembre suivant, devant la chambre des pairs, par les conseils du maréchal Ney, comme l'un des signataires de la capitulation de Paris, pour y faire connaître l'extension que devait avoir cette convention relativement au maréchal : le prince d'Eckmuhl n'hésita pas à dire que les puissances qui l'avaient signée s'étaient obligées à comprendre tous les militaires français qui se trouvaient alors à Paris, dans les garanties qu'elles avaient données pour la sûreté des personnes et des propriétés. Depuis lors le maréchal Davoust se retira dans sa terre de Savigny, et revint se fixer à Paris vers la fin de 1816. Il avait adressé, en 1814, un Mémoire à Sa Majesté, en réponse aux accusations dirigées contre lui sur sa conduite à Hambourg. Dans ce *Mémoire*, il se défendait surtout des trois inculpations suivantes : 1°. *d'avoir fait tirer le canon sur le drapeau blanc, après avoir eu la connaissance certaine du rétablissement du trône des*

Bourbons; 2°. *d'avoir enlevé les fonds de la banque de Hambourg*; 3°. *et d'avoir commis des actes arbitraires qui tendaient à rendre odieux le nom français*. Après avoir répondu au premier chef d'accusation, le maréchal insistait sur le second, et mettait toute sa logique à prouver qu'il n'avait fait qu'un usage légitime de l'autorité dont il était revêtu. « Tous les actes de mon » gouvernement, disait-il, ont été dictés par des ordres et décrets dont j'ai » les originaux entre les mains. J'ai pu, » dans les grands commandements dont » j'ai été chargé, *froisser* des intérêts » particuliers : mais jamais, de mon » propre mouvement, je n'ai rendu » odieux le nom français; et, dans les » circonstances difficiles où je me suis » trouvé, j'ai toujours eu pour guides » l'honneur, la patrie et l'intérêt de » l'armée. » Le prince d'Eckmuhl présentait ainsi la manière dont il procéda au séquestre des fonds qui se trouvaient dans la banque de Hambourg, en déduction des 48 millions *dus par cette ville, en vertu du décret de l'empereur* du 16 juin 1813 : « J'essayai, dit-il, de détour» ner ce malheur, en faisant prévenir le » commerce par la commission désignée » pour apposer les scellés sur la banque, » que je renoncerais à ce rigoureux ex» pédient, si les négociants voulaient » s'engager à fournir les fonds nécessai» res aux dépenses de l'armée. M. le » comte de Chaban, et M. le général de » Hogendorp, qui faisaient partie de la » commission, m'annoncèrent, après cinq » jours de délai, *que le commerce » persistait à ne prendre aucun enga» gement, et qu'il n'y avait plus d'au» tre moyen que de s'emparer de la » banque*. C'est ainsi qu'après avoir » épuisé toutes les ressources et fait toute » espèce de tentative, la nécessité la plus » absolue et la mieux constatée me fit » un devoir de m'emparer de ce dépôt. » La commission qui a opéré la saisie, » était composée d'hommes dont le rang » et la probité offraient la plus grande » garantie : elle constata, par un procès» verbal, la situation de la banque, et » en conserva avec soin les registres. Les » fonds qui en provenaient ont été em» ployés au service des hôpitaux, à la » subsistance et à la solde des troupes et » des administrations françaises, ainsi » qu'à la continuation des travaux de l'ar» tillerie et du génie, travaux qui ont » conservé 25,000 hommes à la patrie. » Le maréchal terminait ainsi ce point de sa défense : « Lorsque j'ai été forcé de m'em» parer des fonds de la banque de Ham» bourg, il était dû plus de 12 millions; » et lorsque j'ai été remplacé dans mon » commandement par le général de di» vision Gérard, une partie de l'arriéré » avait été payée; j'avais fait face à toutes » les dépenses de l'artillerie et du génie; » la solde était assignée jusqu'au 1er. juin » 1814; et je laissai dans les caisses » de l'armée 1,718,254 fr. 93 cent., » qui ont continué à revenir à la même » destination. » Le 10 juillet 1815, le maréchal Davoust fit insérer dans les journaux une note par laquelle il désavouait sa signature apposée à l'adresse de l'armée à la chambre des représentants, que nous avons citée (1). — DAVOUST (Le baron Louis-Alexandre-Edme-François, baron), frère du précédent, né le 14 septembre 1773, fut nommé commandant de la Légion-d'honneur le 7 juillet 1807, et autorisé, le 16 avril 1808, à porter la décoration de Saint-Henri de Saxe. Il fut élevé, le 6 août 1811, au grade de maréchal-de-camp de cavalerie, et fut long-temps aide-de-camp de son frère. Y.

DAVRIGNY. *Voy*. AVRIGNY.

DAVY (Sir HUMPHRY), l'un des chimistes les plus distingués de l'Angleterre, secrétaire de la société royale de Londres, associé correspondant de l'académie des sciences de Paris, etc., est né, vers 1775, à Penzance, dans le comté de Cornouailles, où il reçut sa première instruction. Ses études terminées, il fut placé chez un chirurgien et apothicaire de Penzance : c'est là que son goût pour la chimie se développa, et le fit connaître du docteur Beddoes, qui le mit à la tête d'un établissement médical, *the Pneumatic institution*, qu'il venait de former près de Bristol. Ses premières publications dans cette dernière ville, et des lectures de ses expériences, le mirent en liaison avec le comte de Rumford, qui le présenta aux directeurs de l'institution royale pour les progrès de la philosophie expérimentale, où il obtint

(1) Cette adresse avait été insérée au Moniteur, envoyée à la chambre des représentants, et affichée dans Paris, avec les signatures que nous avons données. Les généraux Lorcet et Petit démentirent également leur signature.

une place de professeur de chimie. M. Davy, placé dans une situation si favorable pour cultiver sa science favorite, s'y livra entièrement, et fit des découvertes, qui ont étendu partout sa réputation comme chimiste. En 1812, il fut nommé chevalier par le prince-régent, et il résigna sa place de professeur à l'institution royale. En octobre 1813, il s'est rendu sur le continent avec sa femme, ayant le projet de parcourir, pendant trois ans, la France et l'Italie. M. Davy est membre de la société galvanique de Paris; il a étendu les propriétés du galvanisme, et a reconnu, avec MM. Ritter, Carlisle et Nicholson, qu'il avait une action chimique toute particulière. L'Institut de France lui décerna, en 1807, le prix annuel, pour avoir su apprécier avec le plus d'exactitude les lois de cette puissance singulière. M. Davy est auteur de plusieurs autres découvertes chimiques fort intéressantes, qui sont consignées dans le *Bulletin des sciences* du mois de frimaire an XI (1803). Un de ses plus beaux titres de gloire est sans contredit d'avoir décomposé, au moyen de la pile de Volta, et réduit à leurs éléments des substances qu'on croyait simples. On doit à ces belles expériences la connaissance intime de la potasse, de la soude, de la magnésie, de la chaux. L'illustre chimiste anglais a prouvé que ces corps avaient pour base des métaux qui ont été désignés sous les noms de *potassium, sodium, magnesium, calcium*, etc. Ces découvertes, très importantes par elles-mêmes, ont conduit à une foule d'autres, dont il est juste de rappeler la source. Outre de nombreux articles dans les *Transactions philosophiques*, le *Magasin philosophique*, le *Journal de Nicholson*, M. Davy a publié : I. *Recherches chimiques et philosophiques, particulièrement sur l'oxide de nitre et sa respiration*, in-8°., 1800. II. *Abrégé d'un Cours de leçons sur la chimie, prononcées à l'institution royale*, in-8°., 1802. III. *Discours d'introduction à un cours de leçons sur la chimie*, in-8°., 1802. IV. *Plan d'amélioration de l'institution royale, et sur les moyens de rendre cet établissement permanent*, in-8°., 1810. V. *Eléments de philosophie chimique*, 1 vol. in-8°., 1812; traduit en français avec des additions au texte, par M. Van Mons, Paris, 1816, 2 vol. in-8°. VI. *Eléments de chimie appliqués à l'agriculture dans une série de leçons pour la société d'agriculture*, in-4°., 1813. Z.

DAYDÉ (R...) C'est *l'Apollon du Languedoc*, disait, en 1788, l'auteur du *Petit almanach des grands hommes*. Couronné par l'académie des jeux floraux, tenant d'une main le lis d'argent, prix d'un sonnet à la Sainte-Vierge, de l'autre sa lyre immortelle, M. Daydé s'est depuis long-temps placé sur l'Hélicon, entre Malherbe et J. B. Rousseau; mais par une fatalité dont on ne peut accuser que sa modestie, ses ouvrages sont encore peu connus, quoique depuis cinquante ans il n'ait cessé d'envoyer de petits vers à tous les gazetiers et à tous les faiseurs d'almanachs? L'ingratitude des contemporains de M. Daydé est sans excuse; et il n'est que trop vrai que ce poète n'est pas même membre de l'académie de Montauban? Voici les titres de quelques-uns de ses ouvrages : I. *Sonnet à la Ste-Vierge*. II. *Les malheurs de l'humanité, ou l'heureuse révolution*, ode. III. *Les nations vengées*, ode. IV. *La bataille de Friedland*, ode, 1809. V. *Le rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France*, ode. VI. *La tendresse maternelle*, idylle, etc., etc. La plus grande partie de ces poésies a été insérée dans les journaux de Toulouse. On attribue à M. Daydé les *Observations critiques sur le recueil des ouvrages lus dans la séance publique du lycée de Toulouse, le 20 messidor an VI*; observations qui furent publiées, sous le nom du citoyen *Dentille*. *.

DEAN (Le chevalier ETIENNE-THOMAS), d'une ancienne famille d'Anjou, fut en 1776 page de MADAME, et ensuite officier au régiment de Royal-Roussillon infanterie. Il émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 sous les ordres du duc de Bourbon dans les compagnies nobles. Rentré en France après le 18 brumaire, il vécut dans la retraite, et fut élu, en septembre 1815, membre de la chambre des députés. — DEAN DE LUIGNÉ (Le chevalier René-Toussaint), élève de l'école-royale militaire en 1767, fut officier dans le régiment royal infanterie, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans les compagnies des gentilshommes d'Anjou, et rentra en France après le 18 brumaire. X.

DEBELLE DE GACHETIER (Le baron CÉSAR-ALEXANDRE), né à Ve-

reppe en Dauphiné, le 27 novembre 1770, d'une famille noble, entra au service dès sa jeunesse dans un régiment de cavalerie, fit les premières campagnes de la révolution, parvint rapidement au grade de colonel, et fut nommé maréchal-de-camp, le 1er. février 1805. Il obtint, le 11 juillet 1807, le titre de commandant de la légion-d'honneur. Dévenu général de division, il fut employé en Espagne, et se distingua, au mois de novembre 1808, contre l'armée de Galice, à Vasconcellos. Après avoir servi pendant vingt ans, et s'être fait remarquer par son désintéressement, le général Debelle se vit arrêté tout-à-coup en 1809, au milieu de sa carrière, par une disgrâce imprévue, et privé de toute activité de service : dépouillé de toutes ses distinctions par Buonaparte, il se retira dans sa maison de Voreppe, où il vécut jusqu'en 1814, à l'époque du rétablissement des Bourbons. Il parut se ranger franchement sous leurs drapeaux, et ne fut cependant pas employé par le Roi; mais il s'empressa d'aller offrir ses services au général Marchand contre Buonaparte, le 6 mars 1815, dès qu'il apprit que cet usurpateur se dirigeait sur Grenoble. Puis, par une inconséquence difficile à expliquer, il se soumit, le lendemain, à l'ordre qui lui fut donné par Buonaparte, de prendre le commandement du département de la Drôme : dès le 9 mars, il se trouvait aux portes de Valence, sommant les autorités de reconnaître le gouvernement de Buonaparte. Arrêté et reconduit jusqu'aux limites du département, il reparut de nouveau à Valence; et, le 15, il prit le commandement de la ville. Dès ce moment, le général Debelle fit afficher, et circuler dans tout le pays, les décrets et proclamations de Buonaparte, organisant et propageant la rebellion par des mesures de tous les genres. Ce fut le 30 de ce mois, qu'ayant rencontré, près de Montélimart, l'avant-garde de S. A. R. le duc d'Angoulême, commandée par le vicomte d'Escars, il la combattit, fut blessé dans l'action, et fit sa retraite sur Lyon. Il obtint ensuite le commandement du département du Mont-Blanc; mais les efforts réunis des puissances de l'Europe ayant renversé pour la 2me. fois la puissance de Buonaparte, le général Debelle fut compris dans l'ordonnance du Roi du 24 juillet 1815; et il se constitua prisonnier à Grenoble vers la fin du même mois. Traduit à Paris devant le deuxième conseil de guerre permanent de la 1re. division militaire, il fut condamné à mort le 22 mars 1816; mais le Roi, sur la demande du duc d'Angoulême, voulut bien commuer sa peine en une detention de dix années dans la citadelle de Besançon. Lorsque S. A. R. passa dans cette ville, quelques mois après, apprenant l'état de dénuement où le général Debelle se trouvait dans sa prison, elle lui fit remettre une somme de huit cents francs, montant d'un premier semestre d'une pension sur sa cassette. — Debelle (Auguste-Jean-Baptiste), né le 13 septembre 1781, chevalier de la Légion-d'honneur le 24 août 1810, adjudant commandant de cavalerie le 17 mars 1814, fut employé au 1er. corps d'observation, en 1815, et nommé maréchal de camp le 24 avril de la même année. Cette nomination ne fut pas confirmée par le Roi. S. S.

DEBOURGES (Joseph), député de la Creuse à la Convention nationale, ne voulut prendre aucune part au procès de Louis XVI, regardant comme incompatibles les fonctions de législateur et celles de juge. « Mes commettants ne m'ont délégué, dit-il, je » n'ai accepté, je n'ai entendu accepter » que le mandat de législateur; je ne » peux donc, je ne dois pas exercer les » fonctions de juge. Je sais que là est » le despotisme, où se trouve la cumu» lation des pouvoirs. J'obéis à ma cons» cience. Rien n'est capable de m'em» pêcher de suivre ce régulateur de ma » conduite et de mes opinions : avec lui, » je brave tous les dangers. » Le 1er. mai 1793, lors de la discussion relative à la pétition du faubourg St.-Antoine, qui réclamait un décret sur le *maximum*, et une taxe sur les riches, M. Debourges s'écria : « C'est en faveur du » peuple que nous nous élevons contre » les brigands. » Pendant tout le règne des jacobins, il se renferma dans des travaux obscurs, et fit rendre beaucoup de décrets de secours. Après la chute de Robespierre il combattit les *terroristes*; et, le 28 janvier 1795, il attaqua vivement Duhem, qui avait dit que « l'a» ristocratie et le royalisme triomphaient » dans la Convention. » Réélu après la session pour le conseil des anciens, le 17 février 1796, M. Debourges appuya

la résolution qui accordait au directoire les radiations d'émigrés, et s'opposa à l'impression du discours de Portalis, qui voulait les mettre dans les attributions des conseils. Il fut élu secrétaire le 21 novembre 1797, et sortit du conseil en mai 1798. M. Debourges a été nommé, le 8 mai 1800, président du tribunal civil de Chambon; et il en a exercé les fonctions jusqu'en 1815. B. M.

DEBRANGES (F.-E.), administrateur de la Marne, fut député de ce département à l'assemblée législative, où il fit statuer sur les pensions des employés dans les chapitres séculiers ou réguliers. Il présenta encore plusieurs rapports au nom du comité des finances, dont il était membre; fit régler les dettes et pensions des communautés et établissements supprimés, et se montra modéré dans toutes ses opinions. Après le 18 brumaire il fut nommé juge du tribunal civil de Vitry, et, en mai 1815, député à la chambre des représentants convoquée par Buonaparte, qu'il présida, comme doyen d'âge, dans la séance du 5 juin. B. M.

DEBRAY (NICOLAS-ANTOINE-GABRIEL), né à Bresle en 1756, et depuis longtemps libraire à Paris, a publié: I. *Le Journal de poche*, 1804-1809, 5 vol. in-16 et in-12. II. *Tableau des libraires, imprimeurs, éditeurs de livres des principales villes de l'Europe*, 1804, in-8°. III. *Le Cicérone parisien*, 1808, in-18; seconde partie, 1812. IV. (Avec Santeul), *Tableau des écrivains français*, 1809, 2 vol. in-18. V. (Seul), *Tablettes biographiques des écrivains français*, 1810, 2 vol. in-8°. C'est une nouvelle édition corrigée de l'ouvrage précédent. (*Voy.* la *Biographie univ.* au mot COMEIRAS.) OT.

DEBRUN (BENOÎT ou BENONI), ancien professeur à l'école centrale du département de l'Oise, et chevalier de St.-Louis, a publié: I. *Cours de psychologie* ou *Traité de psychographie*, 1801, in-12. II. *De l'homme et de la brute; traité des facultés qui leur sont communes et de celles qui les distinguent, suivi d'un traité de grammaire générale*, 1803, in-12. — L. P. DEBRUN, ancien officier au régiment de Royal-Roussillon cavalerie, ex-professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de l'Oise, et membre de plusieurs sociétés savantes, a publié: I. *Mémoire sur les trombes qui ont paru au-dessus de Paris le 16 mai* 1806; 1807, in-8°. II. *Discours sur les voyages et l'histoire naturelle.* OT.

DEBRY (Le baron JEAN), né à Vervins, était membre du directoire du département de l'Aisne, lorsqu'il fut député de ce département à l'assemblée législative. Dès les premières séances il parla contre les prêtres *réfractaires et turbulents*. Le 1er. janvier 1792, il vota la mise en accusation des princes français émigrés; et, le 16, il fit décréter que *Louis Stanislas-Xavier, frère du Roi, était déchu de son trône à la couronne*, pour n'être pas rentré dans le délai prescrit par la constitution, et sollicita ensuite le décret d'accusation contre le ministre Delessart. A l'époque du 20 juin 1792, J. Debry sut empêcher qu'on ne s'occupât des moyens de prévenir l'invasion du château des Tuileries par les habitants des faubourgs. Le 30, il présenta un rapport pour investir l'assemblée nationale du droit de déclarer la patrie en danger. Le 8 août, il dénonça les généraux Luckner et Lafayette, et demanda leur mise en accusation. Deux jours après, il eut une grande part à la révolution qui renversa le trône. Le 26, il proposa de former un corps de *tyrannicides*, destinés à combattre, *corps à corps*, les rois en guerre avec la France, et les généraux qui commandaient leurs armées. J. Debry fut réélu par le même département à la Convention nationale; et le 1er. octobre il fit décréter que quatre émigrés pris par l'armée du général Beurnonville seraient jugés par le tribunal criminel de la Marne. Le 8, il appuya la motion de Gossuin, qui proposait d'accorder 100,000 livres à quiconque apporterait la tête du duc Albert de Saxe-Teschen, et demanda la même récompense pour tous ceux qui apporteraient les têtes de François II, de Frédéric-Guillaume, du duc de Brunswick, et de toutes les *bêtes fauves qui leur ressemblaient*. Le 10 novembre, il demanda la peine de mort contre les municipalités qui accorderaient des certificats de résidence aux émigrés, et fit décréter, pour le lendemain, l'ouverture du procès de Louis XVI. Dans les premiers jours de janvier 1793, il proposa de renvoyer le jugement de ce prince après l'acceptation de la constitution par le peuple, ou jusqu'à la paix générale: il vota cependant ensuite pour sa mort et contre le sursis. Le 21 janvier, il fut élu membre du comité de sûreté

générale, et envoyé dans le département du Nord. Le 21 mars, il fit décréter l'établissement, dans toutes les municipalités, des comités de surveillance, qui donnèrent naissance aux comités révolutionnaires. Il fut ensuite élu président, puis membre du premier comité de salut public; il donna peu après sa démission, et laissa faire la révolution du 31 mai sans y prendre part, mais sans y apporter aucune opposition ostensible. Depuis cette époque, il ne parut à la tribune que pour demander les honneurs du Panthéon en faveur de Jean-Jacques Rousseau. Après la chute de Robespierre, il fut nommé, le 1er. août 1794, membre du comité de sûreté générale; mais il donna sa démission, sur le reproche qu'on lui adressa d'avoir partagé l'opinion des *fédéralistes* que ce comité était encore chargé de poursuivre. Il fut ensuite envoyé dans les départements méridionaux, et, dans des proclamations, s'y prononça contre les jacobins; cependant il écrivit à la Convention que les *brigands* avaient voulu, mais sans succès, attenter à sa vie, dans Avignon. Le 3 juillet 1795, il entra au comité de salut public, et prit part aux discussions du nouvel acte constitutionnel. Il favorisa d'abord la jeunesse parisienne dans ses attaques contre les *terroristes*; lui déclara ensuite la guerre, et fit décréter que l'air de la *Marseillaise* serait substitué à celui du *Réveil du peuple*, et exécuté tous les jours à la parade. Le 19 août, il appuya de nouvelles mesures de police contre les émigrés, en provoqua aussi contre les journalistes opposés à son parti; et, à l'issue de l'insurrection du 13 vendémiaire, il contribua au décret qui en renvoyait les chefs par-devant trois conseils de guerre militaires. Au mois d'octobre, il passa au conseil des cinq-cents, et y défendit la loi du 3 brumaire, qui excluait de toutes les places les parents d'émigrés. Le 14 mars 1796, il réclama, de concert avec Louvet, une loi répressive de la liberté de la presse, fut élu secrétaire le 21, et fit quelques jours après l'éloge du général Buonaparte et de l'armée d'Italie. Le 21 décembre, il fut nommé président; et, en février 1797, il s'opposa à Dumolard, qui avait dénoncé la faction d'Orléans. J Debry fut ensuite le rapporteur de la conspiration de Brottier et de la Villeheurnois; et il appuya la proposition de soumettre les électeurs au serment républicain. Le 10 juillet, il combattit un projet favorable aux fugitifs de Toulon, et le 22 il défendit les sociétés populaires. Le 9 août, il s'opposa à la formation d'une nouvelle garde dont le corps législatif voulait s'environner pour prévenir les attaques du Directoire, et préluda ainsi à la journée du 18 fructidor, à laquelle il contribua de tout son pouvoir. Après cette révolution, il demanda que les députés exclus fussent déclarés non-rééligibles, et justifia la cession de la république de Venise, ainsi que toutes les opérations du directoire en Italie, lesquelles avaient été attaquées précédemment par le parti vaincu. Au commencement de 1798, il fit un rapport sur la nécessité de mettre en activité les institutions républicaines. « S'il faut une superstition, s'écria-t-il, » ayons enfin celle de la liberté; créons-» en le fanatisme : que la constitution » et la république obtiennent tous les » hommages et donnent toutes les ré-» compenses. » Il provoqua ensuite des mesures répressives contre les brigandages qui s'exerçaient à main armée sur les grandes routes, et demanda la célébration d'une fête de la souveraineté du peuple. Le 21 mai 1798, Jean Debry fut nommé ministre plénipotentiaire à Rastadt, avec Bonnier et Roberjot. Le 9 floréal an VII (28 avril 1798), les ministres furent attaqués par des brigands, sous l'uniforme du régiment des hussards autrichiens de Szeckler qui devaient les escorter; Roberjot et Bonnier y périrent, et Jean Debry fut blessé. Après cet événement, celui-ci vint à Saint-Amand prendre les boues pour se guérir de ses blessures. Le chirurgien qui le visita lui demanda où il avait été blessé, ne voyant pas même l'apparence d'une contusion. On a pensé dans le temps que c'était le gouvernement français qui avait fait assassiner Bonnier et Roberjot, pour soulever la nation contre l'Autriche, à qui l'on voulait attribuer cet assassinat. Réélu au conseil des cinq-cents en mars 1799, Jean Debry y parut le bras en écharpe, et exprima ses regrets sur la perte de ses collègues, et son indignation contre les auteurs de ce crime. Il remercia le corps législatif de l'intérêt qu'il avait bien voulu lui témoigner, et fut nommé président. Dans la séance du 19 juin, consacrée à célébrer la mémoire

de Bonnier et de Roberjot, le président lui adressa ces paroles : « Tu vis; c'est à » la postérité à prononcer ton éloge: » nous nous bornerons à te venger. » Jean Debry répondit : « Je jure sur la » tombe de mes malheureux collègues, » de partager leur sort plutôt que d'être » infidèle à cette république, sans la- » quelle nous n'avons qu'à mourir. » Il voua ensuite un haine implacable à la maison d'Autriche, et termina par le cri de *vengeance*. Le 20 août, il prononça l'éloge funèbre du représentant Lecarlier, se plaignit de la manière dont se faisaient les inhumations, et demanda un travail nouveau sur les cérémonies de l'état civil. Après la révolution du 18 brumaire, il passa au tribunat. En 1800, il y célébra la victoire de Marengo, prononça le panégyrique de Desaix et celui du premier consul victorieux. Il fit arrêter que le tribunat consacrerait une séance à porter le deuil du général Desaix. En juillet, il fit l'éloge du brave Latour-d'Auvergne; et à la conclusion de la paix, il reparut à la tribune, pour assurer aux armées et au *héros pacificateur* les récompenses de la gratitude nationale. En janvier 1801, il appuya l'établissement des tribunaux criminels spéciaux, attendu, dit-il, l'existence, au sein de la république, d'un contre-gouvernement royaliste. Le 29 avril suivant, il fut nommé préfet du département du Doubs; et il en exerçait encore les fonctions en 1814, avec le titre de baron et de commandant de la Légion-d'honneur, au moment de la chute de Buonaparte et du rétablissement des Bourbons. A la première nouvelle de cet événement, qui fut accueillie par le peuple de Besançon au milieu des cris d'allégresse, le baron Debry parut à l'une des fenêtres de la préfecture, le 22 avril, une cocarde blanche à son chapeau, tandis que ses domestiques, par son ordre, en distribuaient aux fonctionnaires publics. Il demanda le registre des actes de la préfecture, y fit inscrire le sénatus-consulte qui portait le rappel du Roi, et le signa le premier. Il eut même, à cette occasion, une altercation assez vive avec le général commandant de la place: ce dernier ayant refusé de faire prendre la cocarde blanche aux troupes, disant qu'il manquait d'argent pour en acheter, le préfet lui envoya aussitôt pour cela une somme de 1200 fr. Le zèle du baron Debry ne se ralentit point : il reçut, avec la plus grande distinction, le commissaire envoyé pour le Roi dans la 6e. division, et écrivit à MONSIEUR, comte d'Artois, pour lui offrir l'hommage de son profond respect et de sa soumission, et pour le prier de lui accorder la liberté de finir, dans la retraite, des jours dont le commencement avait été souillé par une tache que son repentir ne pourrait effacer. Il paraissait résigné à tout, et satisfait de tout. Depuis plusieurs années, cet ancien révolutionnaire, revenu à des sentiments honnêtes et pieux, s'acquittait de tous ses devoirs de religion avec beaucoup d'exactitude. Son confesseur, qui habite Besançon, est resté son ami; et ce confesseur est un pauvre prêtre revenu de l'île de Rhé, où il avait été déporté. M. Jean Debry aime avec passion la botanique, et cultive les lettres avec beaucoup de zèle il s'en est véritablement montré l'appui; et s'est conduit de manière à se concilier l'estime des honnêtes gens pendant tout le temps de son administration dans le département du Doubs. Resté sans emploi sous le gouvernement royal, il fut nommé, par Buonaparte, à la préfecture du Bas-Rhin, le 6 avril 1815. Ce ne fut que pressé par les instances de ses amis, et par les besoins de sa famille, qu'il accepta ces fonctions, dont il fut privé lors du retour du Roi. Compris dans la loi contre les régicides, il fut obligé de sortir de France, en 1816 : il a obtenu la permission de résider à Neuss chez une de ses filles. M. Debry a publié : I. *Essai sur l'éducation nationale*, 1790, 2 vol. in-8°. II. *Eloge funèbre de Mirabeau*, 1790, in-4°. III. *Opinion sur la constitution de* 1793, in-8°. IV. *Catéchisme des élections*, 1797, in-8°. D.

DECAEN (Le comte CHARLES-AUGUSTIN-ISIDORE), fils d'un aubergiste, né à Creuilly près de Caen en 1769, fut nommé par ses camarades, en 1792, sergent-major dans le 4e. bataillon des volontaires du Calvados, et fit les premières campagnes de l'armée du Rhin en qualité d'officier d'état-major. Employé avec le rang d'adjudant-général chef de brigade, à l'armée de Rhin-et-Moselle, en 1796, sous le général Moreau, il se distingua successivement au passage de la Kintzig, et au combat d'Offenbourg, le 2 juin. Le 4 juillet suivant, il combattit à Kuppenheim, et, le 11, à Ettingen, où le succès de cette journée fut décidé par le corps qu'il commandait. Moreau, en ren-

dant compte de cette bataille au directoire, fit l'éloge du général Decaen, qui obtint, au mois d'août suivant, de nouveaux succès dans les montagnes d'Albe, et se fit remarquer, le 6 septembre, à l'attaque du pont d'Ingolstadt. Le 1er. avril 1798, il obtint de l'emploi à l'armée d'Angleterre, passa ensuite à l'armée du Danube, et fut accusé de s'être laissé surprendre à Tribery, et d'avoir refusé d'obéir aux ordres qu'il avait reçus pour reprendre ce poste. Obligé de venir à Paris pour y rendre compte de sa conduite, il publia sa justification; et le directoire, que l'opinion publique condamnait, ne voulant pas donner suite à cette affaire, rétablit l'accusé dans son grade. Decaen, devenu général de division le 16 mai 1800, reparut à l'armée du Rhin, commandée par Moreau; et se fit remarquer aux combats de Krumbach, de Gundelfingen et de Hohenlinden. La paix avec l'Autriche ayant été signée en 1801, le général Decaen fut nommé inspecteur-général d'infanterie, puis capitaine-général des établissements français dans l'Inde, et grand-officier de la Légion-d'honneur, le 14 juin 1802. Il s'embarqua au mois de mars 1803, pour l'Ile de France, avec l'amiral Linois. Le 14 août 1800, il rendit compte au ministre de la marine, de différentes prises faites par la frégate la *Caroline*. Devenu gouverneur-général des Iles de France et de Bourbon en 1810, il annonça qu'il s'était emparé de quatre frégates anglaises, et présenta des détails sur les combats livrés à cette occasion; mais il fut obligé de capituler lui-même, le 2 décembre suivant, et de remettre cette colonie aux Anglais. Quelques réclamations se sont élevées sur sa conduite dans ce gouvernement. Le capitaine de vaisseau anglais Flinders, dans la relation de son *Voyage aux terres australes*, se plaint avec amertume des procédés du général Decaen, qui le retint, dit-il, injustement prisonnier à Port-Louis pendant six ans et demi, prétendant toujours attendre des ordres de France pour lui rendre sa liberté, et qui néanmoins la lui rendit ensuite tout-à-coup sans avoir reçu ces ordres. A ce témoignage, on peut opposer celui de M. S Roux, ancien maire de Port-Louis, qui, dans une lettre insérée dans le *Journal-Général*, le 9 février 1817, rend hommage à la *prévoyance et aux soins paternels* avec lesquels le général Decaen avait administré la colonie. Il rappelle, entre autres faits, à propos de l'incendie qui vient de désoler la ville de Port-Louis, le soin que le général Decaen mit à organiser un corps de pompiers. A son retour en France, le général Decaen fut traduit devant un conseil de guerre, qui l'acquitta. Buonaparte, qui préparait alors sa campagne de Russie, rappela le maréchal Macdonald, gouverneur-général de la Catalogne, en octobre 1811, et le remplaça par le général Decaen. Celui-ci montra une grande activité dans son gouvernement. Au mois de janvier 1812, il battit et dispersa le corps espagnol de Saarfield à Saint-Féliu, et força les Anglais à lever le siége de Tarragone. (*Voy*. DELORT.) En juin 18 3, il fut nommé grand'-croix de la Réunion, et contribua, les 12 et 13 septembre suivant, à la défaite des Anglais au Col-d'Ordal et à Villa-Franca. Buonaparte l'envoya avec un corps de six mille hommes contre Bordeaux, lorsqu'il apprit que le duc d'Angoulême y était entré. Dès le 3 avril 1814, lors du voyage que fit S. A. R. à Libourne, le général Decaen, accompagné de son état-major, vint présenter au prince l'hommage de son respect et d'une fidélité sans réserve à S. M. Louis XVIII, et prit aussitôt la cocarde blanche et la fit prendre par son état-major et par toute sa maison. Il écrivit de Périgueux, le 11 avril 1814, aux généraux sous ses ordres: « Un grand événement vient » d'arriver; l'empereur Napoléon a » été renversé du trône; le sénat a » déclaré sa déchéance et celle de sa » famille. Le chef de la maison de Bour» bon doit régner sur la France. En at» tendant les ordres du gouvernement » provisoire, nous devons cesser toute » espèce d'hostilités, puisque nos ennemis » sont devenus nos amis. » Le 2 juin suivant, ce général fut nommé, par le Roi, chevalier de Saint-Louis, et grand-cordon de la Légion-d'honneur le 29 juillet. Il était gouverneur de la 11e. division militaire à Bordeaux, lorsqu'il apprit la nouvelle du débarquement de Buonaparte; et le 9 mars 1815, il adressa à ses troupes l'ordre du jour suivant: « La France » commence à peine à jouir des bienfaits » de l'administration paternelle d'un sage » monarque qui, depuis son rétablisse» ment sur le trône de ses pères, consa» cre ses veilles, ses soins et ses lumières » à cicatriser les plaies profondes que

» vingt années de guerre et une succession » rapide de gouvernements faibles ou ty- » ranniques, avaient faites à la patrie ; et » déjà la paix intérieure est menacée ! » Quoi ! l'expression de la reconnaissance » publique pour Louis-le-Desiré, les » sentiments d'amour si bien prononcés » pour l'auguste famille des Bourbons, » par les grands corps de l'État, les ma- » gistrats, les fonctionnaires, l'armée et » l'universalité des citoyens, n'auront pu » assurer notre tranquillité ! Un homme » qui avait trahi les plus chers intérêts » de la France, en sacrifiant à son am- » bition personnelle ses trésors et sa po- » pulation ; celui qui l'a livrée sans dé- » fense à la merci des étrangers ; cet » homme qui a abdiqué volontairement » une couronne qu'il n'avait pas su con- » server, en faisant périr, pour sa cause, » un million de braves soldats, trahit » aujourd'hui ses serments, et vient, à » la tête d'une poignée d'insensés, violer » notre territoire, et nous apporter tous » les fléaux d'une guerre civile ! Soldats ! » c'est à vous qu'est encore réservée la » gloire de sauver la patrie dont Louis » XVIII s'est montré le père. Je n'ai pas » besoin de vous rappeler que vous avez » juré fidélité au Roi ; il suffit de vous » prévenir que le moment est arrivé de » lui donner de nouvelles preuves de » dévouement. Vos chefs vont s'empresser » d'en renouveler l'assurance dans une » adresse à Sa Majesté. Ce bon prince » se plaît à reconnaître que l'honneur de » l'armée est demeuré intact au milieu » des désastres qui ont signalé nos révo- » lutions. Il a toute confiance en elle : » elle saura le faire triompher de ses en- » nemis. *Vive le Roi ! vivent les Bour-* » *bons !* » Le 13 du même mois, le général Decaen fit à la duchesse d'Angoulême, qui se trouvait alors à Bordeaux, de nouvelles protestations de fidélité et de dévouement ; et jusqu'au moment où le général Clausel se présenta sur la rive droite de la Garonne, il parut être dans la ferme résolution de seconder les projets de cette princesse (*V.* ANGOULÊME, duchesse D') : mais toutes les mesures furent ensuite paralysées ; on ne fit rien pour préserver le fort de Blaye, et le général refusa d'éloigner la garnison dont on se défiait ; enfin lorsque la troupe de Clausel parut sur la rive droite de la Garonne, toutes ses promesses s'évanouirent. Il fut un des signataires de la lettre que les autorités de cette ville écrivirent au général Clausel, pour lui demander que la princesse fût traitée avec les égards dus à son rang et à son malheur, et qu'il lui fût accordé un jour pour les dispositions de son départ. Le général Decaen fut ensuite appelé à Paris par Buonaparte, qui lui donna le commandement de la 10e. division militaire à Toulouse. Ce fut alors qu'il publia une proclamation violente contre les Bourbons et contre les royalistes. Après la bataille de Waterloo, il chercha à faire sa jonction avec Gilly, Clausel et l'armée de la Loire, sans pouvoir y parvenir, et finit par se soumettre à l'autorité. En s'éloignant de Toulouse, il se rendit à Paris, où il résidait depuis près de quatre mois sous l'autorisation de l'état-major de la place, lorsqu'il fut, en vertu de la loi du 23 octobre, arrêté à son domicile, rue Férou, le 13 décembre 1816, et transféré à l'Abbaye, où il est encore détenu. Le *Journal de Paris* ayant, dans ses numéros des 3 et 5 décembre 1816, annoncé que ce général serait jugé du 15 au 20 de ce mois, M Billecocq, son avocat, publia, le 6, une lettre dont l'extrait offrira des renseignements précieux sur cette affaire. « Le jugement du pro- » cès de M. le lieutenant-général comte » Decaen, du 15 au 20 décembre, di- » sait-il, est rendu impossible par les rai- » sons suivantes. L'instruction a occupé » M. le rapporteur pendant près de dix » mois ; et dans cet intervalle il s'est im- » posé le devoir de ne donner aucune » communication à l'accusé ni à ses con- » seils. La procédure se compose de 5 à » 600 pièces, dont M. le comte Decaen » aurait droit d'exiger que chacune fût » délivrée par copie à son examen et à sa » méditation. C'est le prescrit formel de » l'art. 305 du Code d'instruction crimi- » nelle. C'est ce que veulent, avant la » loi, la justice, l'humanité, la seule pu- » deur publique. Son intérêt, celui de » sa famille, étant qu'une captivité qui » dure depuis un an déjà, ne se prolonge » pas au-delà du terme inévitable, ses » conseils, à qui des communications » n'ont pu être données que depuis douze » jours, prennent toutes les mesures né- » cessaires pour en abréger la longueur ; » mais le droit de la défense, chez tous » peuple civilisé, doit être égal au moins » à celui de l'accusation, et la précipita- » tion des jugements n'est pas admissible » sous le gouvernement du Roi. » Y.

DECANDOLLE. (*Voy.* CANDOLLE.)

DECATUR, commodore américain, commandait le vaisseau le *Président*, au mois de février 1815, lorqu'il fut rencontré, devant New-York, par une escadre britannique, qui se mit à sa poursuite. Atteint par l'*Endymion*, capitaine Henri Hope, le combat s'engagea sur les cinq heures du soir, et dura jusqu'à sept heures, vergue contre vergue. Enfin le *Président*, criblé de coups, et menacé de couler à fond, fut contraint de baisser pavillon et de se rendre. Le commodore Decatur est ce même officier qui, en 1816, porta dans un banquet la santé suivante : « A notre » pays. Puisse-t-il, dans ses relations » avec les autres peuples, avoir tou- » jours raison! mais, *qu'il ait tort ou* » *non*, puisse-t-il avoir toujours le » même succès! » S. S.

DECAUX. (*Voy.* CAUX.)

DECAZE (ALEXANDRE), petit-fils d'un ancien fermier-général, et de cette dame Decaze, célèbre par sa beauté et son esprit à la fin du XVIIIe. siècle, avait été, dans l'ancien régime, maître des requêtes de l'hôtel. Il fut nommé, par ordonnance du Roi du 29 juin 1814, conseiller-d'état honoraire; bientôt après, membre de la commission du sceau, et il possède encore ces deux emplois. Au mois de septembre 1815, Alexandre Decaze a été envoyé, comme lieutenant de police, à Bordeaux; de là rappelé à Lille dans la même qualité : enfin, il a été compris dans la suppression faite récemment par le ministre, d'une partie des lieutenances de police du royaume. Y.

DECAZES (Le comte ELIE), d'une autre famille que le précédent, naquit à Saint-Martin-en-Laye, près de Libourne, le 28 septembre 1780, et fit ses études au collége de Vendôme. Il était juge au tribunal de première instance de la Seine, lorsqu'il fut nommé conseiller à la cour d'appel en décembre 1810; il présida trois assises à Paris. Avant cette époque, il avait été appelé au conseil de Louis Buonaparte, roi de Hollande, et à celui de sa mère. Lors du retour de Napoléon, en mars 1815, il se mit à la tête d'une compagnie de gardes nationales mobiles, destinée à combattre pour la cause royale. Réunie à la bibliothèque du Roi, le lundi 20, après le départ de S. M., cette compagnie se sépara aux cris de *vive le Roi*, et après que son capitaine lui eut lu la proclamation par laquelle S. M. prenait congé de ses fidèles sujets. Le samedi suivant, les chambres de la cour royale furent réunies pour recevoir M. Gilbert de Voisins, qui venait d'être nommé premier président, en remplacement de M. Séguier, et pour entendre la lecture d'une adresse à Buonaparte. M. Decazes se rendit à cette assemblée, s'opposa à la réception du nouveau premier président, déclarant qu'il ne voyait dans Buonaparte qu'un usurpateur. « Est-il besoin d'une » autre preuve de sa légitimité, répondit- » on, que la rapidité de sa marche? Quel » autre qu'un souverain légitime aurait » pu venir en vingt jours de Cannes à » Paris? — Je n'avais jamais ouï dire, » répondit M. Decazes, que la légitimité » fût le prix de la course. » Exilé le même jour à quarante lieues de la capitale, il se retira dans sa famille, et reparut à Paris quelques jours avant l'entrée du Roi. Il fut nommé par S. M. préfet de police, le 7 juillet, et donna des ordres pour la dissolution de la chambre des représentants. Bientôt après, il fut appelé au conseil-d'état. Les fonctions de la préfecture de police étaient alors extrêmement pénibles, attendu que les chefs des armées étrangères ne s'adressaient qu'au préfet de police et au préfet de la Seine pour tous les besoins de leurs troupes, et pour toutes les difficultés auxquelles donnait lieu leur séjour dans la capitale. C'était aussi à M. Decazes qu'arrivaient directement les réclamations de ces généraux contre les journaux, qui contenaient souvent alors le récit trop fidèle des malheurs et des vexations causées par l'occupation de la France. Le 13 juillet, M. Decazes adressa à tous les rédacteurs la lettre suivante, qui fut publiée par le *Journal-Général* : « S. E. le » gouverneur de Paris (baron de Müfling) » se plaint que les journaux s'occupent » toujours des armées alliées. Il demande » qu'il soit enjoint aux journalistes de » n'en parler ni en bien ni en mal : il de- » mande en outre que cette injonction » soit faite aujourd'hui même. Je m'em- » presse en conséquence de vous faire » connaître les intentions de S. Exc., et » vous recommande expressément de vous » y conformer sans réserve. » Ce fut par les soins de M. Decazes que le colonel Labédoyère, entré à Paris le 18 juillet, à cinq heures, fut conduit à la préfecture, et in-

terrogé par lui le même jour. M. Decazes fit également subir plusieurs interrogatoires au maréchal Ney, qui fut arrêté dans les premiers jours d'août. Vers ce même temps, il fut élu, au premier tour de scrutin, membre de la chambre des députés pour le département de la Seine. Au mois de septembre suivant, M. Decazes fut appelé à remplacer Fouché au département de la police du royaume. Le 18 octobre, il présenta à la chambre des députés le projet de loi tendant à autoriser le ministre de la police et ses agents à arrêter et détenir les individus prévenus de délits contre la personne et l'autorité du Roi, la famille royale ou la sûreté de l'État. « Cette loi, dit-il dans » l'exposé des motifs, a pour objet de » donner à l'action de l'autorité chargée » de veiller aux intérêts les plus sacrés de » la société, la sûreté de l'Etat et du trô- » ne, toute la force qui lui est nécessaire » pour déjouer les trames coupables et » prévenir les attentats de ces hommes » étrangers aux remords, que le pardon ne » peut attendrir, que la clémence offense, » que rien ne peut rassurer, parce qu'il » est des consciences qui ne sauraient et » qui ne veulent pas être rassurées; que » la justice ne peut atteindre, parce que » ses formes salutaires, mais lentes, la » rendent impuissante pour prévenir, » et trop souvent même pour répri- » mer; et qu'enveloppés dans l'om- » bre, ils ne dirigent leurs compli- » ces, qui souvent sont leurs victimes, » que par des ressorts cachés, sou- » vent inconnus à leurs agents mêmes. » Le 23, M. Decazes répondit aux objections qui avaient été faites contre l'extension du droit d'arrestation donné par le projet de loi à tant de fonctionnaires: « La puissance du Roi ne serait point » assez rapide, si S. M. n'agissait immé- » diatement par ses ministres : *nous en » avons eu au mois de mars un trop » funeste exemple.* Ce ne sont point des » *suspects*, ce sont des *prévenus* que » nous voulons atteindre. C'est le droit » de détention qu'il s'agit de conférer » aux ministres, rassurés que vous êtes, » d'ailleurs, sur leur responsabilité, par » le sentiment du bien, de l'honneur » national et du salut du Roi. » La loi fut adoptée dans cette même séance à une grande majorité, et le 25, M. Decazes la présenta à la chambre des pairs, qui, dès le 27, l'adopta à une majorité de 128 voix contre 19, malgré l'opposition de M. Lanjuinais, qui, la comparant à la loi des *suspects*, soutint qu'il n'y trouvait rien d'analogue pour les effets à la suspension de l'*habeas corpus* des Anglais, et à la formule *caveant Consules* des Romains. Le 30 novembre, M. Decazes adressa à tous les préfets une circulaire dont voici quelques passages : « Cette mesure extraordinaire assurera la tranquillité de l'Etat, s'il en est fait une sage application : elle y apporterait le trouble, si les magistrats substituaient l'arbitraire à une juste sévérité, s'ils se rendaient les instruments involontaires des passions particulières ou des préventions aveugles. Ce n'est point sur de simples soupçons, sur des dénonciations vagues qu'on doit priver un citoyen de sa liberté.... Le respect que commande la liberté individuelle, vous fait un devoir d'apporter, dans cette partie de vos fonctions, l'attention la plus scrupuleuse; le gouvernement, qui ne veut exercer que dans l'intérêt de l'État le pouvoir extraordinaire dont il est momentanément revêtu, doit trouver, dans l'impartialité des préfets et dans la célérité de leurs rapports, la garantie de sa responsabilité, comme tous les sujets de S. M., comme tous les hommes paisibles doivent y trouver celle de leur repos et de la protection qui leur est due. » Les 11, 13 et 17 novembre, M. Decazes vint, avec tous les ministres, apporter à la chambre des pairs les ordonnances et actes en vertu desquels cette assemblée fut saisie de l'affaire du maréchal Ney; et il assista à tous les débats de ce fameux procès. Les 23 et 24, le ministre de la police se vit, ainsi que M. Barbé-Marbois, ministre de la justice, attaqué vivement dans la chambre des députés au sujet de l'évasion de Lavalette. On proposa, dans ces deux séances publiques, d'obliger ces deux ministres à fournir des renseignements sur cet événement. La chambre, malgré le renvoi de cette proposition aux bureaux, ne donna aucune suite à cette affaire. Le 3 janvier, lors de la discussion de la loi d'amnistie, répondant à M. de Bouville, qui avait dit : « Les ministres nous parlent de circonstances politiques, d'autres nous entretiennent de froides théories, et nous, nous parlons au nom de l'honneur; » M. Decazes s'écria : « Et les ministres parlent aussi au nom de l'honneur, car ils parlent au nom du Roi!

Ils parlent au nom de la nation, car ils parlent au nom du Roi! Ils parlent au nom de la raison, car ils parlent au nom du Roi ! » Puis, combattant les amendements de la commission, il avança en fait que les dispositions du projet étaient conformes à l'opinion publique, qui en cela se trouvait d'accord avec le vœu particulier du monarque, d'où il établit en principe, qu'en matière d'amnistie, droit qui relève tout entier de la prérogative royale, le vœu du Roi devait imposer à la discussion de la chambre, des bornes plus étroites que pour toute autre proposition législative. « On a cherché à nous effrayer sur la responsabilité que nous imposera cette loi, dit-il en terminant: nous l'acceptons toute entière cette responsabilité; nous l'appelons sur nos têtes, que nous sommes toujours prêts à offrir pour le service du Roi, et qui ne seront jamais menacées que par ses ennemis. » A la séance du 7, M. Decazes, parlant comme député, s'opposa à l'amendement de M. de Trinquelague, qui proposait d'étendre l'amnistie aux crimes et délits contre des particuliers, quand ces délits avaient été la suite, ou de l'entreprise de l'usurpateur, ou de la réaction qui en était résultée. « De quelle amnistie s'agit-il, demanda le ministre? D'une amnistie relative aux crimes de la rebellion ou de l'usurpation : on ne saurait y mêler d'autres faits. On vous a parlé de représailles exercées par les victimes des partisans de l'usurpateur. Ah! Messieurs, pouvez-vous croire qu'il se soit trouvé des assassins, des brigands sous les bannières royales! Repoussez cette horrible supposition : s'il s'en trouvait dans les rangs des défenseurs du trône, il faudrait les désavouer. » M. Decazes fut créé comte par une ordonnance du Roi, du 27 janvier, dont voici le considérant : « Voulant donner à notre féal et bien-aimé » sujet le sieur Elie Decazes, écuyer, » notre ministre secrétaire-d'état au département de la police générale, un » témoignage éclatant de notre satisfaction, et récompenser, de la manière » la plus honorable, le dévouement dont » il n'a cessé de nous donner des preuves, » et les services signalés qu'il nous a » rendus dans l'exercice des hautes fonctions que nous lui avons confiées; vu » les titres de noblesse accordés en 1595 » au sieur Raymond Decazes, un de ses » ancêtres, par notre illustre aïeul le roi » Henri-Quatrième, etc. » Le 22 février, une lettre, insérée dans les journaux, annonça que le ministre de la police avait accordé un secours de 500 fr. aux malheureux habitants des villages incendiés dans l'arrondissement de Strasbourg. Le même jour, M. Decazes, accompagnant le duc de Richelieu, vint, de la part du Roi, apporter aux deux chambres la lettre que la reine Marie-Antoinette, au moment de porter sa tête sur l'échafaud, avait adressée à Madame Élisabeth. Cette lettre avait été saisie dans les papiers du conventionnel Courtois, expulsé comme régicide en vertu de la loi d'amnistie. M. Decazes, qui porta la parole dans la chambre des députés, lut à la tribune cet écrit sublime, et, après cette lecture, il ajouta : « Messieurs, le Roi, en nous chargeant de cette communication, a bien voulu nous autoriser à dire qu'en faisant tomber son choix sur nous, c'était autant le député que le ministre qu'il voulait honorer. » Cependant le comte Decazes était souvent attaqué à la tribune par les membres de la majorité. Le 22 mars, il fut accusé, en comité secret, d'organiser dans les journaux une diffamation systématique contre les principes religieux et royalistes de la chambre. (*Voy.* KERGORLAY.) Lors de la discussion du budget, cette inculpation fut reproduite par M. de Labourdonnaye, qui dit, que le ministre de la police consacrait la subvention d'un centime par feuille, récemment imposée, à donner des primes d'encouragement au *Journal Général*, aux *Annales politiques* et au *Journal des Maires*. Ces accusations furent repoussées par M. Lizot, et par M. de Puymaurin : ce dernier avança que ce revenu était employé par le Roi en bienfaits accordés à des savants et à des gens de lettres, au nombre desquels il cita M. de Bonald. Le 9 avril, le comte Decazes combattit les amendements de la commission sur le projet des élections, comme tendant à substituer un projet nouveau à celui des ministres, et à empiéter sur l'initiative royale. « On a dit avec vérité, ajouta-t-il, que la principale mission que le peuple vous a donnée, est d'entourer de tout votre amour le trône de Saint-Louis, et d'aider de tous vos efforts les efforts de votre Roi. Il est vrai de dire que vous avez noblement rempli cette mission. S'est-il élevé une seule

voix en France pour suspecter les sentiments qui vous animent? Ils ont été et seront toujours purs : mais il ne s'agit point ici d'intentions; il s'agit de l'application d'un principe formel, etc. » Après la promulgation de l'ordonnance du 5 septembre 1816, le ministre de la police adressa aux préfets les instructions suivantes sur les élections : « Sous le rapport de la convocation, point d'exclusions odieuses, point d'applications illégales des dispositions de la haute police pour écarter ceux qui sont légalement appelés à voter : surveillance active, mais liberté entière; point d'extension arbitraire aux adjonctions autorisées par l'ordonnance, et de nature à détruire l'effet d'une précaution dictée par une sage prévoyance. Sous celui des élections, ce que le Roi veut, ses mandataires doivent le vouloir. Il n'y a pas deux sortes d'intérêts dans l'État; et, pour faire disparaître jusqu'à l'ombre des partis, qui ne sauraient subsister sans menacer son existence, il ne faut que des députés dont les intentions soient de marcher d'accord avec le Roi, avec la Charte, avec la nation, dont les destinées reposent en quelque sorte entre leurs mains. Les députés qui se sont constamment écartés de ces principes tutélaires ne sauraient donc être désignés par l'autorité locale, se prévaloir de son influence, obtenir une faveur qui tournerait au détriment de la chose publique. Point de grâce pour la malveillance qui se déclarerait par des actes ostensibles, qui afficherait de coupables espérances, qui croirait trouver, dans un grand acte politique et de justice, une occasion favorable de trouble et de désordre. La loi du 29 octobre reste dans toute sa vigueur, mais ce n'est point pour en abuser : c'est pour s'en servir à propos avec connaissance de cause, et en rendant un compte exact de leurs opérations, que le soin d'en appliquer les dispositions a été confié à des administrateurs éclairés. Ils s'opposeront à la publication de ces correspondances empressées, et toujours marquées au coin de l'exagération, que les membres des sociétés secrètes sont en possession de faire parvenir sous le manteau du royalisme. Dans l'ordonnance du Roi, ils ne verront que sa volonté, les besoins de l'État et la Charte. Dans leurs incertitudes, ils s'adresseront aux ministres. A des demandes exprimées avec franchise, ils recevront des réponses non moins franches : des directions étrangères ne pourraient que les égarer. Leur tâche est importante ; mais elle est facile, parce qu'elle est clairement indiquée, et qu'ils sont assurés de l'appui d'un ministre surveillant, et fort de la volonté du Roi et de sa confiance. Celle que S. M. a placée dans ses préfets, ne sera point trompée dans cette circonstance. Elle attend d'eux qu'ils dirigent tous leurs efforts pour éloigner des élections les ennemis du trône et de la légitimité, qui voudraient renverser l'un et écarter l'autre; et les amis insensés, qui l'ébranleraient en voulant le servir autrement que le Roi veut l'être; qui, dans leur aveuglement, osent dicter des lois à sa sagesse, et prétendent gouverner pour lui. Le Roi ne veut aucune exagération. Il attend, des choix électoraux, des députés qui apportent à la nouvelle chambre les principes de modération qui sont la règle de son gouvernement et de sa politique; qui n'appartiennent à aucun parti, à aucune société secrète, qui n'écoutent d'autres intérêts que ceux de l'État et du trône, qui n'apportent aucune arrière-pensée, et qui respectent avec franchise la Charte, comme ils aiment le Roi avec amour. » Au mois de novembre suivant, le comte Decazes donna des ordres pour le rétablissement de la chapelle de la Conciergerie, et pour la consécration religieuse de la chambre que Marie-Antoinette avait occupée dans cette prison. Il y fut élevé un monument expiatoire, avec une inscription qu'on attribue au personnage le plus auguste, et dans laquelle se trouve le nom du comte Decazes. Le 28 novembre, ce ministre fut accusé, à la tribune, d'attentat à la liberté individuelle et à la propriété, par MM. de Labourdonnaye et Corbière, qui appuyèrent une pétition de la D[lle]. Robert. Le premier demanda que le ministre fût mandé à la chambre, pour donner des communications *officielles* à cet égard. Comme M. Decazes en avait donné d'*officieuses* au président de la commission des pétitions, la chambre décida qu'on devait s'en contenter, et passa à l'ordre du jour sur la pétition. Le 7 décembre, le ministre de la police eut occasion de donner une explication publique sur cette affaire, lorsqu'il fit entendre à la tribune que la gravité de l'accusation qui pesait sur les prévenus

Robert père et fils était telle, que son devoir lui prescrivait de garder un silence *dont leur conscience devait lui savoir gré*. Le ministre de la police présenta ensuite trois projets à la chambre. Le premier exemptait tout écrit de la censure préalable, et déterminait des formes à suivre pour la saisie des ouvrages dangereux, après leur publication. Le second projet avait pour objet de modifier la loi du 29 octobre 1815 sur la suspension de la liberté individuelle. Il laissait au président du conseil des ministres et au ministre de la police, seuls, le droit d'arrêter et de détenir les prévenus, et portait que, dans les vingt-quatre heures, une copie de l'ordre d'arrestation serait remise au procureur du Roi. Dans l'exposé des motifs, M. Decazes s'exprimait ainsi: « Nous aurions souhaité pouvoir vous dire que le gouvernement du Roi, pour maintenir l'ordre et la paix, n'avait besoin d'aucune mesure extraordinaire, et que la France enfin, tranquille et libre, ne réclamait plus, pour assurer à jamais ses destinées, que la sagesse du Roi et l'empire de la Charte: mais, vous le savez comme nous, Messieurs, les grandes agitations politiques se prolongent bien au-delà du temps où elles se manifestent par des orages. L'Angleterre a vu, dans un demi-siècle, le gouvernement suspendre deux fois l'acte de l'*habeas corpus*, garantie de la liberté individuelle. Et cependant quels étaient les dangers de l'Angleterre, auprès de ceux dont nous sortons à peine? Si elle pouvait redouter des troubles civils, si elle cherchait à éviter l'excès de la licence démocratique, du moins elle n'était menacée d'aucun autre péril; elle était intacte et inaccessible. » Passant ensuite à la manière dont il avait fait exécuter la loi du 29 octobre, le ministre dit: « La correspondance ministérielle atteste le soin que nous avons mis à nous faire rendre compte des mesures prises par les différents fonctionnaires, et l'exactitude avec laquelle nous nous sommes empressés de mettre sous les yeux du Roi, soit les mesures elles-mêmes, soit les réclamations qu'elles avaient fait naître. » M. Decazes établit ensuite un compte arithmétique des prévenus arrêtés ou déplacés de leur résidence, et dont le nombre parut bien moins considérable qu'on ne le supposait généralement. Le troisième projet de loi portait que jusqu'au 18 janvier 1818, les journaux continueraient à paraître sous l'autorisation du Roi. « La liberté illimitée des journaux, dit le ministre, pourrait entraîner aujourd'hui les plus graves inconvénients; sa suspension ne détruit point la liberté de la presse, puisqu'elle est accordée pour les autres écrits: le droit du gouvernement sur les journaux ne peut plus devenir un moyen de despotisme et d'oppression; tels sont les trois grands motifs sur lesquels se fonde le projet. La liberté illimitée des journaux pourrait être dangereuse, relativement à la position intérieure de la France. Elle serait funeste, terrible, impossible même, considérée sous le point de vue de sa position extérieure. » Ce dernier projet fut vivement critiqué par M. Fievée, dans le 6e. numéro de sa *Correspondance politique*, dont la libre circulation prouva que les auteurs commençaient à jouir de la liberté qu'on refusait aux journalistes. A la séance du 18 janvier 1817, M. Decazes repoussa ainsi les attaques qui avaient été dirigées contre lui dans ces différentes discussions (1): « N'attendez pas, dit-il, que nous répondions à toutes les personnalités qu'on a cru devoir se permettre à cette tribune; vous n'attendez pas que nous descendions jusques à des justifications, que nous nous abaissions jusques à des apologies. Ministre du Roi, honoré de sa confiance, nous avons sans doute à regretter que celle de quelques-uns des honorables membres qui s'asseoient de ce côté (le ministre indiqua alors le côté droit), ne la suive pas; mais du moins ils nous permettront de penser que la confiance de notre maître, que les droits qu'elle nous donne à celle de la nation et à la vôtre, peuvent suffisamment nous consoler de ne pas obtenir la leur. Un de ces orateurs (M. de la Bourdonnaie), vous a dit qu'il s'exprimerait en peu de mots, et qu'il fallait des choses. Il vous a peut-être paru, comme à nous, que son discours se réduisait à des noms, j'aurais pu dire un nom. La police, depuis qu'elle existe, c'est-à-dire, depuis l'ori-

(1) Dans la discussion sur les élections, plusieurs députés de la minorité avaient parlé avec beaucoup de force contre l'influence du ministère dans les élections. M. Cornet-d'Incourt avait dit, entre autres choses, que, si la loi proposée consacrait cette influence, le ministre de la police devrait être appelé le *grand électeur de France*.

gine des sociétés et des gouvernements, puisqu'elle n'est autre chose que la surveillance de l'administration, a le malheur ou le bonheur, je dirai l'honneur même, d'avoir beaucoup d'ennemis. Peut-être me serait-il permis de dire que ce n'est ni dans cette enceinte, ni sur ces bancs qu'elle devrait en rencontrer autant. Quoi qu'il en soit, il est des outrages dont la cause honore, et dont on a quelque droit de se glorifier. La police est inutile, vous a-t-on dit; on s'est mal expliqué: c'est le ministère auquel elle est confiée; je pourrais presque dire, si ma dignité me le permettait, que c'est le choix du ministre lui-même qui blesse quelques personnes: ce ne sont pas les choses, mais les hommes qu'on a en vue. » Le même orateur avait dit, que le ministre de la police n'avait aucune espèce de responsabilité, M. Decazes répondit ainsi à cette objection: « La responsabilité légale n'est-elle pas renfermée dans la loi qu'on vous propose? Si au lieu de ces accusations vagues qui ont retenti à cette tribune, il était impossible de citer des faits; si on pouvait venir vous dire que le ministre a abusé de la loi, on saurait bien alors le prouver, et vous n'hésiteriez pas à prouver vous-mêmes que cette responsabilité n'est pas un vain mot. » Après avoir dit que l'administration n'avait pas manqué de prévoyance à Grenoble, lors de l'insurrection, qu'elle était prévenue de tout, et qu'elle avait fait arrêter, dans cette ville, une partie des conjurés avant l'explosion, M. Decazes ajouta que les officiers à demi-solde avaient rendu de grands services à la cause royale dans cette occasion, comme dans toutes celles où l'on avait eu besoin de leur zèle. A la séance du 29 janvier, il prononça un long discours dans lequel il reproduisit, pour les combattre, les opinions qui avaient été faites contre le projet de loi concernant les journaux. S'occupant d'abord de réfuter M. de Bonald, il s'exprima ainsi: « Lorsque je l'ai vu monter à cette tribune, je me suis rappelé qu'il y a deux ans, à une époque où il m'honorait d'une amitié dont le souvenir m'est toujours cher, nous étions divisés d'opinions sur cette grande question; il croyait que la liberté de la presse ne pouvait nous être concédée. Il fit un ouvrage que tout le monde a lu avec un grand plaisir, que tout le monde a médité, et qui heureusement n'a pas persuadé tout le monde. Il n'est pas en contradiction avec ses principes, vous a-t-il dit, car alors il ne parlait pas de journaux. Il nous est cependant difficile d'accorder ce qui est si opposé. Comment comprendre une censure de livres si la charte interdisait la censure des journaux? Comment soutenir que les journaux seraient moins dangereux que les livres; et si vous me permettez une comparaison triviale, comment y aurait-il plus de danger à vendre du poison à 3 sous que d'en vendre à 3 livres? Je me rappelle, ajouta-t-il, que le *Nain Jaune* a été supprimé par mes ordres, alors que j'étais préfet de police; que depuis, *le Censeur* a été aussi arrêté, ensuite *l'Aristarque* et *le Diligent*, et enfin un journal dont le propriétaire a tant occupé le public et vous-mêmes de ses réclamations et de sa personne, le journal intitulé, *le Fidèle Ami du Roi*. Vous ne me demanderez pas sans doute des explications sur les quatre premiers; je ne vous en donnerai pas sur le dernier parce que je n'en ai pas le droit, parce que la mesure qui a été appliquée à son auteur, et par suite à l'ouvrage, naissait du pouvoir de la loi du 29 octobre, qui nous prescrit d'arrêter surtout les machinations qui pourraient se tramer contre la sûreté de l'Etat et du trône, d'en arrêter les auteurs, mais qui ne nous donne pas le droit de les flétrir à cette tribune, et de les marquer au front; de les accuser, alors que nous ne croyons pas pouvoir leur donner des juges. La loi nous commande de nous taire; ce n'est pas notre faute si ce silence n'a pas été apprécié par ceux pour qui il était un bienfait. » Plus loin, le ministre de la police, voulant prouver l'utilité de la censure, ajouta: « On vous a dit qu'elle existait en 1815, et qu'elle n'a pas empêché, le 20 mars, que le *Nain-Jaune* eût été puni s'il n'y avait pas eu de censure. Je pourrais dire qu'à cette époque je réclamais moi-même, comme magistrat, la punition de cet écrit séditieux et scandaleux: ensuite préfet de police, je l'ai arrêté, quoiqu'on me contestât que la loi m'en donnât l'autorité; mais de ce que la censure et la justice même réunies sont insuffisantes, est-ce un motif de conclure que la justice seule serait plus puissante? *Le Nain-Jaune* n'existe plus; réfugié

sur une terre d'où bientôt, sans doute, il sera forcé de disparaître, et d'où il nous honore de ses diatribes, il reparaîtrait le jour où la loi sur les journaux n'existerait plus : vainement on le menacerait des tribunaux, il emploierait tous les subterfuges qu'il emploie encore à Bruxelles pour se soustraire à la justice des Pays-Bas, qui n'est pas moins active que la nôtre; et nos tribunaux seraient aussi impuissants qu'ils l'ont été en 1814 contre des articles déguisés sous la forme d'apologues, et de nouvelles sous la rubrique de la Chine et du Japon. Les journaux sont une arme pour les partis; les ministres l'avouent, vous a-t-on dit; ils ne veulent s'en servir que pour faire triompher le leur, comprimer et asservir les autres. Et pourquoi ne l'avouerions-nous pas? Oui, nous voulons désarmer les partis; oui, nous espérons non seulement les comprimer, les asservir, mais les faire expirer au pied de ce trône que déjà ils désespèrent d'ébranler.» M. Decazes répondit ensuite aux accusations relatives aux élections de 1816. « A-t-on désigné d'une manière exclusive un seul individu? et certes, on aurait pu croire légitime le droit d'une telle défense, lorsqu'on sait avec quelle profusion ont été répandus des écrits dans lesquels on ne diffamait pas seulement les personnes, les ministres, mais le gouvernement du Roi tout entier et l'autorité royale elle-même. Ces élections, vous a-t-on dit, ont comblé quelques vœux. Elles les ont comblés tous, vous le savez; on ne le dissimule pas, le grand crime du gouvernement est là; il est là tout entier. Mais il est trop beau et trop noble pour qu'on ne s'en honore pas. « Les portes des prisons, vous a-t-on dit, ont été ouvertes au moment des élections. On a donné main-levée de toutes les surveillances. » Ma réponse sera péremptoire: je déclare, à la face de la France, que pas un seul individu n'a été mis en liberté pour les élections; que les mesures de cette nature qui étaient susceptibles d'être prises à cette époque ont été ajournées, et qu'il a été prescrit aux préfets d'attendre, pour les exécuter, que le moment d'agitation qui accompagne toujours les élections fût passé. J'en dirai autant quant aux surveillances: aucune main-levée n'a été ordonnée par nous durant les élections. » Le comte Decazes avait épousé, en 1805, une des filles de M. Muraire, qui est morte en janvier 1806. — M. DECAZES, son père, qui avait, avant la révolution, succédé à son oncle dans la charge de lieutenant du présidial de Libourne, n'a, depuis, exercé d'autres fonctions publiques que celle de membre du conseil-général de département. En mai 1814, il fut député à Paris, avec trois autres de ses collègues, pour porter, au pied du trône, l'hommage du dévouement de ce corps. Il reçut, à cette occasion, la croix de la Légion-d'honneur. Il vint à Paris au mois de septembre 1816, et fut présenté au Roi, qui l'accueillit avec une distinction toute particulière. — Un frère de M. Decazes le père, après avoir été président du tribunal de première instance de Libourne, fut nommé, en 1816, conseiller à la cour royale de Bordeaux. — M. DECAZES-DELISLE, frère du ministre, né à Libourne en 1782, élève de l'école polytechnique, fut, en 1810, nommé auditeur au conseil-d'état. Il était sous-préfet à Castres, lorsque le Roi l'appela à la préfecture du Tarn, le 20 juillet 1815. Au mois de décembre de la même année, S. M. lui accorda le titre de baron. Le 13 juillet de l'année suivante, une émeute ayant éclaté à Castres à l'occasion de la hausse du prix des grains, le préfet Decazes se rendit sur les lieux à la tête de douze gendarmes; et, trouvant la garde nationale sous les armes, il la harangua, fit sortir des rangs, dégrader et arrêter sur-le-champ douze grenadiers qui s'étaient montrés les plus mutins. Cette fermeté en imposa aux factieux, et le calme se rétablit. Y.

DECLERCK (HONORÉ), receveur de l'enregistrement à Cassel, fut nommé, en mars 1798, député du Nord au conseil des cinq-cents où il contribua à la chute de Merlin, Lareveillière et Treilhard. En 1799, il vota pour que la patrie fût déclarée en danger, et attaqua le message du directoire contre les sociétés populaires. M. Declerck s'éleva ensuite contre l'illégalité de la nomination de Sieyes au directoire, et publia même, à ce sujet, plusieurs lettres très énergiques. Il se montra opposé à la révolution du 18 brumaire, fut exclu du corps législatif, à cause de cette opposition, et condamné à être détenu dans le département de la Charente-Inférieure, sentence qui ne fut pas exécutée. B. M.

DECOMBEROUSSE (B.-M.), avocat à Vienne en Dauphiné, juge au tri-

bunal civil de Vienne (Isère) en 1791, et administrateur de ce département en 1793, fut député suppléant à la Convention nationale, où il n'entra qu'après le procès de Louis XVI. Il passa, en septembre 1795, au conseil des anciens, en vertu de la réélection des deux tiers; y fit quelques rapports sur des objets particuliers, et en sortit le 20 mai 1798. Réélu au même conseil par son département, il fut nommé secrétaire. Le 21 septembre 1796, il vota contre la résolution relative à un droit de passe, appuya celle qui consacrait un milliard aux défenseurs de la patrie, et proposa, pour encourager les mariages, que la moitié de la pension fût reversible à leurs veuves. En 1798, il fit approuver la résolution qui ordonnait la célébration des fêtes *décadaires*: le 24 septembre, il fut élu président. Le 6 mai 1799, M. Decomberousse appela la vengeance de la nation française et de tous les peuples sur les auteurs de l'attentat commis à Rastadt. (*Voy*. J. DEBRY.) Dans le mois de juillet suivant, il provoqua l'adoption de la loi des otages. Le 18, il parla en faveur de la liberté de la presse, et proposa de proclamer chaque année le nom du journaliste qui aurait le mieux servi la république. Le 19 septembre, il vota pour refuser au directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel. Après la révolution du 18 brumaire, il fut appelé aux fonctions de président du tribunal criminel de l'Isère, et de juge au tribunal d'appel du même département; mais il préféra à ces places celles de chef du bureau des consultations au ministère de la justice, et de membre du conseil d'administration des droits réunis, dont il jouissait encore en 1814. Lors du retour de Buonaparte en 1815, il fut nommé conseiller à la cour royale de Paris; et il perdit cette place après le retour du Roi. B. M.

DECOULMIÈRE (SIMON), ancien abbé régulier de Notre-Dame d'Abbecourt, ordre de Prémontrés, fut élu, en 1789, député du clergé de la vicomté de Paris aux états-généraux, où il vota constamment avec le côté gauche. Il contribua beaucoup à la réunion d'un grand nombre de curés à la chambre du tiers-état, fit ensuite partie du comité des secours et de celui de l'aliénation des biens nationaux, attaqua et soutint tour-à-tour la constitution civile du clergé, contesta même à l'assemblée toute espèce de pouvoir dans les matières ecclésiastiques, rétracta presque aussitôt sa déclaration à à cet égard, et prêta son serment d'adhésion aux lois sur la religion, le 3 janvier 1791. Ayant survécu au régime de la terreur, il devint administrateur de l'hospice de Charenton, et entra en 1799 au corps législatif, d'où il sortit en 1802. Il reprit ses fonctions d'administrateur-général de Charenton, fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur, et perdit son emploi en 1814, époque à laquelle il fut remplacé par le baron Favard de l'Anglade. X.

DECREMPS, l'un des hommes qui écrivent en France les moins connus, et l'un de ceux qui ont le plus fait pour l'être, naquit à Beduer en Quercy le 1er. avril 1746. Il a publié : I. *La Magie blanche dévoilée*, 1784, in-8°. II. *Supplément à la Magie blanche*, 1785, in-8°. III. *Eclaircissements relatifs à la Magie blanche dévoilée*, 1785, in-8°. IV. *Testament de Jérôme Sharpe professeur de physique amusante, pour servir de suite à la Magie blanche dévoilée*, 1786, in-8°. V. *Codicile de Jérôme Sharpe*, 1788, in-8°. (Les ouvrages précédents ont été réunis en 1788, 3 vol. in-8°.) VI. *Les petites Aventures de Jérôme Sharpe, ouvrage contenant des tours ingénieux*, 1789, in-8°. Tous les ouvrages qui précèdent ont été, tant bien que mal, refondus dans le *Dictionnaire des amusements physiques et mathématiques* de l'Encyclopédie méthodique. VII. *Le Parisien à Londres*, ou *Avis aux Français qui vont en Angleterre*, 2 vol. in-8°, *contenant le parallèle des deux plus grandes villes de l'Europe*, avec six planches et le plan de Londres, Amsterdam (Paris), 1789, 2 vol. in-12. VIII. *La science sanculotisée, premier essai sur les moyens de faciliter l'étude de l'astronomie... et d'opérer une révolution dans l'enseignement*, Paris, an II (1794), in-12, fig., ouvrage curieux, et que l'on peut regarder comme un tour de force. L'auteur y met les spéculations astronomiques tellement à la portée des esprits les plus obtus, que, sans même employer le mot *angle*, il démontre clairement au *sans-culotte* le plus ignare, la manière de mesurer la distance de la lune à la terre, et même la hauteur des montagnes de la lune. Dans un avis qui termine

l'ouvrage, on voit que M. Decremps donnait alors des leçons de géographie et de langue anglaise aux *sans-culottes*. D.

DECRÈS (Le duc DENIS), né en 1762, à Château-Vilain en Champagne, d'une famille noble, dut son avancement dans la marine à la protection de M. de Rochechouart. A peine âgé de dix-huit ans, il était garde-marine ; et il se trouva, le 13 avril 1782, à bord du *Glorieux*, dans le combat que ce vaisseau eut à soutenir contre le vaisseau anglais le *Richemond*, sous les ordres de M. de Grasse, et fut nommé lieutenant de vaisseau, en 1786. Pendant les premières campagnes de la révolution, M. Decrès remplit les fonctions d'aide-major-général de la division de l'Inde, et fut élevé successivement aux grades de capitaine de vaisseau, en 1793, de chef de division, en 1795, et de contre-amiral, le 16 avril 1797. Il commandait en cette qualité, sur la Méditerranée, une division de l'escadre de l'amiral Brueys, lorsqu'il se réfugia à Malte, pour échapper aux poursuites des Anglais. Cette île ayant été mise en état de siége, M. Decrès tenta d'en sortir, le 7 mars 1800, par ordre du gouverneur, qui voulut par-là diminuer la consommation des vivres; mais il fut pris dans la traversée, et conduit à Minorque. Bientôt échangé, il revint en France, et fut nommé préfet du 4e. arrondissement maritime à Lorient. Enfin, un arrêté du gouvernement, du 1er. oct. 1802, lui confia le ministère de la marine et des colonies. En juillet 1803, M. Decrès accompagna le premier consul dans son voyage de Bruxelles; et le 30 mai 1804, il fut élevé au grade de vice-amiral, nommé chef de la 10e. cohorte et grand-officier de la Légion-d'honneur. Dans la même année, il alla présider le collége électoral de la Haute-Marne, qui le présenta pour candidat au sénat-conservateur; et, le 1er. février 1805, il fut nommé inspecteur général des côtes de la Méditerranée, et décoré du grand-cordon de la Légion-d'honneur. M. Decrès obtint, en 1806, comme grand-officier de l'empire, la présidence annuelle du département de la Seine-Inférieure. On connaît tous les services qu'il rendit ou voulut rendre à Buonaparte, pendant la durée de son ministère. Sujet dévoué, il ne le contraria jamais; courtisan adroit, il prévint souvent ses volontés; il ne fut pas rebuté par les plus mauvais traitements. Un des moyens de faveur qu'il employa avec le plus de succès, fut de tenir en réserve des sommes considérables, qu'il détournait d'emplois souvent indispensables, pour les offrir à son maître dans les moments de detresse. Il fut créé duc en 1813; et le 11 novembre même année, l'empereur signa son contrat de mariage avec la veuve du général Salignac. En avril 1814, après l'abdication de Napoléon, il quitta ses fonctions de ministre, et fut créé chevalier de St.-Louis par le Roi, le 3 juin suivant. Rappelé le 21 mars 1815, par Buonaparte revenu de l'île d'Elbe, il fut un des signataires de l'adresse des ministres, du 25 du même mois (*Voy*. CAMBACÉRÈS), et fut nommé à la chambre des pairs, le 2 juin. Ce fut dans une des séances de cette chambre, à l'occasion de la discussion élevée par Lucien pour qu'on reconnût Napoléon II, que M. Decrès s'écria avec véhémence : « Est-ce le moment de s'occuper des personnes? Songeons à la » patrie avant tout; elle est en danger : » ne perdons pas un moment pour prendre les mesures que son salut exige. » Je demande que la discussion soit fermée. » Le 28 juin, il s'opposa à ce que l'on demandât au gouvernement des explications sur les négociations qu'il pouvait avoir entamées : le 29, il donna des détails sur le départ de Napoléon pour Rochefort, et quitta définitivement le ministère à la rentrée du Roi. Depuis ce moment, il vit retiré dans ses terres. D.

DECROIX, ancien apothicaire à Lille, cultiva les lettres avec succès : il a donné des soins à l'édition des *OEuvres de Voltaire*, faite à Kehl; a été éditeur du *Commentaire sur le théâtre de Voltaire*, par La Harpe, 1814, in-8o.; a fourni des articles à la *Biographie universelle;* et a traduit en français le poëme latin de M. Jannet, sur l'*Heureux retour de Louis XVIII*, 1814, in-8o. On a aussi de lui : *Avis instructif d'un père à ses enfants*, 1812, in-12. OT.

DEDELAY-D'AGIER (Le comte PIERRE) servait avant la révolution dans la gendarmerie, et publia alors un *Traité d'hippiatrique*. Nommé député-suppléant de la noblesse du Dauphiné aux états-généraux, M. Dedelay fut maire de Montelimart en 1790, et ensuite appelé à l'assemblée nationale, pour remplacer un démissionnaire. Il

s'y occupa constamment de finances, et surtout de l'impôt et de l'agriculture. Le 12 février 1790, il vota l'abolition des ordres religieux, et proposa que les rentés et les non-rentés reçussent un traitement égal Il fut nommé, dans le courant de cette même année, chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel. Le 13 mars, M. Dedelay-d'Agier s'opposa à la liberté du commerce du sel, et fut nommé commissaire pour l'aliénation des domaines: le 11 avril, il parla en faveur du projet qui supprimait les dîmes et mettait au rang des dépenses publiques le traitement des ministres du culte, et demanda qu'on assurât aux curés une partie de leur traitement en nature, et que l'administration des biens ecclésiastiques ne fût point confiée aux municipalités. Nommé député de la Drôme au conseil des anciens en 1797, il continua de s'occuper de matières de finances, fut élu secrétaire le 23 septembre, et président le 21 avril 1799. A la suite de la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il passa au corps législatif, dont il fut élu président le 7 mars 1800. Désigné, à la fin de la même année, par le corps législatif, le tribunat et le premier consul, pour entrer au sénat-conservateur, il en fut proclamé membre le 19 décembre, et fut décoré du titre de commandant de la Légion-d'honneur en 1804. Le 4 avril 1814, il vota pour la déchéance de Buonaparte, et fut nommé pair de France par le Roi le 4 juin. Il fit partie de la commission qui fut chargée, le 8 septembre, de l'examen de la loi sur le budget; et, le 21, il vota pour son adoption. Le 4 juin 1815, Buonaparte, revenu de l'Ile-d'Elbe, le créa également pair. M. Dedelay-d'Agier se montra assez modéré pendant cette orageuse session. Le 16 juin, il s'opposa au vote par assis et levé, proposé par M. de Ségur, et fit un tableau animé des inconvénients qui pourraient en résulter. Le 22, il fut nommé membre de la commission chargée de s'entendre avec les commissaires du gouvernement et ceux de la chambre des représentants; et le 26, il recommanda à la chambre de concilier avec l'humanité les mesures à prendre pour la sûreté publique contre ceux qui tenteraient de la troubler. Il a cessé de faire partie de la chambre des pairs, après le retour du Roi; et il vit à Paris en simple particulier. S. S.

DEDEM (Le baron DE), ambassadeur de Hollande près de la Porte en 1793, fut de nouveau nommé à cette ambassade en 1796, et partit de Bâle le 2 janvier pour retourner à Constantinople. Il remplit ensuite les mêmes fonctions auprès du gouvernement français, et quitta Paris en juin 1803, pour se rendre à Stuttgard auprès du duc de Würtemberg. Lorsque la république de Hollande fut érigée en royaume, M. Dedem continua d'être employé dans le corps diplomatique, et fut nommé ministre de Hollande près la cour de Westphalie. Il quitta, au mois d'avril 1808, l'ambassade de Cassel pour passer à celle de Naples; et, le 4 septembre 1809, il donna une fête magnifique en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de Louis Buonaparte, alors son souverain. Il fut autorisé, à cette époque, à porter la décoration de grand-dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles. Nommé général de brigade par Napoléon, en 1811, il fut appelé au sénat-conservateur le 30 décembre suivant, après la réunion de la Hollande à l'empire français. Le baron de Dedem a perdu tous ces titres par la chute du gouvernement impérial, et il est retourné dans sa patrie. D.

DEDON (FRANÇOIS-LOUIS), lieutenant-général d'artillerie, né le 21 octobre 1762, à Toul, était aspirant au corps royal d'artillerie en 1777. Devenu lieutenant en 1780, il servit successivement comme capitaine et comme chef d'escadron à l'armée du Rhin, jusqu'en 1797. Nommé colonel à cette époque, il fut employé à l'armée du Bas-Rhin et obtint le grade de général de brigade, en 1805. Il passa, l'année suivante, au service de Naples, et obtint, en 1807, le grade de général de division. Employé, en 1809, au service de Joseph Buonaparte en Espagne, il se distingua au siége de Sarragosse, et fut nommé, le 2 décembre, colonel directeur-général de l'artillerie espagnole. Il rentra au service de France vers la fin de 1813, et servit jusqu'à la déchéance de Buonaparte, en qualité de général de brigade. Créé lieutenant-général par le Roi le 1er. juin 1814, il eut l'honneur de présenter à S. M., le 2 du même mois, un *Tableau synoptique de l'instruction spéciale sur le service du corps royal d'artillerie*, dont il est l'auteur. Il fut admis, le 24 décembre, à la retraite comme maréchal-de-camp. Remis en activité par

Buonaparte, en mai 1815, comme lieutenant-général, il obtint de nouveau sa retraite après la rentrée du Roi. Le général Dedon a publié : I. *Précis historique des campagnes de l'armée du Rhin et de la Moselle, pendant l'an IV et l'an V*, 1799, in-8o. II. *Relation détaillée du passage de la Limat, effectué le 3 vendémiaire an VIII*, 1801, in-8o., avec deux cartes. M. Barbier lui attribue : *Mémoires militaires sur Kehl*, 1797, in-8o.; et *Relation du passage du Rhin effectué le 1er. floréal an V*, 1797, in-8o. OT.

DEFERMON-DES-CHAPELIERES (Le comte JOSEPH), né à Rennes vers 1756, était procureur au parlement de Bretagne, lorsqu'il fut élu député du tiers-état de la sénéchaussée de Rennes aux états-généraux. Il s'y occupa presque exclusivement de finances; et le 22 octobre 1789, il rejeta la condition d'une imposition égale à trois journées de travail, exigée pour l'éligibilité, comme devant amener l'aristocratie des richesses. Le 19 novembre, il réclama en faveur de la pluralité des administrations, fondé sur ce qu'un petit nombre d'administrateurs était contraire aux intérêts du peuple. Le 11 janvier 1790, il dénonça le parlement de Rennes pour sa désobéissance aux lois; le 3 février, il renouvela cette dénonciation, proposa la formation d'un tribunal provisoire, et la suppression du traitement des magistrats *rebelles à la loi*. Le 4 mars, il réclama la suppression de tous les parlements: le 31 juillet, concevant la première idée du système des contre-poids devenu si fameux, il demanda qu'on joignît à Marat et à Camille Desmoulins, dénoncés comme écrivains incendiaires, les auteurs des *Actes des Apôtres* et de la *Gazette de Paris*. Il fit encore ensuite différents rapports sur les finances, les contributions, la marine, et fut successivement membre de ces divers comités. Le 18 janvier 1791, il dénonça un bref du pape, contraire au serment civique. Lors du voyage de Louis XVI à Varennes, M. Defermon fit adjoindre Rochambeau au comité militaire, et décréter le rappel de tous les députés absents. Le 19 juillet, il fut nommé président; et le 24 septembre, il vota pour que les hommes de couleur nés libres, fussent admis à jouir des droits de citoyen. Député à la Convention par le département d'Ille-et-Vilaine, il en fut élu secrétaire le 5 novembre 1792, et président le 1er. décembre. Le 11, il fit placer un siége à la barre pour recevoir Louis XVI; et, le 13, il interrogea ce monarque. Apostrophé par Julien de la Drôme pour sa partialité dans les débats relatifs au jugement, et accusé d'avoir eu des entretiens avec M. de Malesherbes et les défenseurs du Roi, *afin de protéger la cause de la tyrannie*, il se justifia de ces reproches, déclara qu'il était vrai que les défenseurs de Louis étaient venus lui demander la marche à suivre pour paraître à la barre, et qu'il leur avait donné des billets d'entrée. Il vota la détention et le bannissement du monarque; et, sur la question de l'appel au peuple, il dit : « Et moi aussi, j'ai reçu de mes » commettants des pouvoirs illimités; » mais je crois devoir les limiter dans » cette circonstance; je dis *oui.* » Le 25 mai, il proposa d'appeler les autorités de Paris auprès de la Convention, menacée par les sections de cette ville, et s'opposa au décret qui cassait la commission des douze; le 31, il fit mander auprès de l'assemblée les commissaires de la commune et les autres autorités de Paris, défendit Lanjuinais, accusé d'avoir opéré la contre-révolution à Rennes, et, le 11 juin, osa parler en faveur des députés arrêtés. Inculpé, le 16 juillet, par Levasseur pour correspondance contre le 31 mai, il lui fut enjoint de paraître à la barre. Le 17, il fut décrété d'arrestation pour n'y avoir pas comparu : s'étant soustrait par la fuite, il fut déclaré traître à la patrie, et ses biens durent être confisqués. Il erra long-temps, parvint à s'échapper, et fut un des signataires des protestations contre le 31 mai. Il trouva un asile à la paroisse de Campesnac auprès de Ploërmel et de Josselin au milieu des chouans. Dix-huit mois de mise hors la loi, et les réflexions qu'il aurait dû faire contre l'horrible système dont il était un des apôtres, ne purent changer ses principes. Rappelé dans le sein de la Convention le 8 mars 1795, il demanda la poursuite des auteurs de la révolte du 1er. prairial (20 mai); et sur sa dénonciation, l'assemblée décréta l'arrestation du représentant Esnue-Lavallée et du général Rossignol, pour leur conduite dans la Vendée. Au nom du comité de salut public, dont il était alors membre, il fit adopter, le 13 juillet, un décret en faveur des nègres de Saint-Domingue qui y avaient défendu la liberté. Il se décla-

ra ensuite contre les sectionnaires de vendémiaire, s'opposa au projet pour la réunion de la Belgique à la France, signala les succès des royalistes de l'Ouest, et demanda que les principaux *terroristes* fussent exceptés de la loi d'amnistie. A la même époque 1795, M. Defermon fut compromis, sans que l'on sache pour quel motif, dans la correspondance royaliste de Lemaître, et désigné comme favorable à un retour vers la royauté. Réélu au conseil des cinq-cents, il en fut nommé secrétaire, défendit le système des banques, fut élu président le 21 mai 1796, improvisa un discours en faveur des mandats, enfants morts-nés des assignats, et fit adopter le droit de passe pour l'entretien des routes. Le 31 janvier 1797, il fit déclarer que Malo et Ramel, dénonciateurs de Lavilleheurnois et de Brottier, agents secrets du Roi, avaient bien mérité de la patrie. Le 9 février, il défendit le directoire, accusé d'avoir traduit à un conseil de guerre deux fournisseurs infidèles : le 28 mars, il proposa le rétablissement des droits d'entrée et les priviléges pour la vente du tabac; enfin, pendant le cours de cette session, il présenta sur les finances un grand nombre de projets presque toujours conformes aux vues du directoire. Il sortit du conseil en mai 1797, et fut nommé commissaire de la trésorerie. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut appelé au conseil-d'état, et présenta, en 1800, un projet de loi sur l'établissement de l'octroi de bienfaisance. En présentant au corps législatif le budget de l'an IX, il loua la sagesse de l'administration et la modération de ses demandes. Au commencement de 1801, il prononça l'éloge de son collègue Dufresne, mort directeur du trésor public. Orateur du gouvernement, il défendit auprès du corps législatif, le 21 mars, le projet de loi relatif à la dette publique et aux domaines nationaux, et réfuta les objections des membres du tribunat. Le 30 novembre, il présenta à l'approbation du même corps le traité de paix conclu avec le Portugal. Le 14 juin 1802, il fut nommé directeur-général de la liquidation de la dette publique; et il la réduisit *per fas et nefas* autant qu'il fut en lui. Devenu ministre-d'état le 15 novembre 1807, il félicita l'empereur sur la paix de Vienne, comme président de la section des finances, et prononça le discours d'usage. Depuis ce temps, jusqu'à la chute du gouvernement impérial, M. Defermon fut un des principaux directeurs de ses finances; et il les administra avec une excessive rigueur pour les comptables. On le regarde même comme le principal auteur des appels de fonds qui furent alors adressés à différents fournisseurs, sous peine de séquestre et d'arrestation. Il fut élu de nouveau, en janvier 1811, candidat au sénat-conservateur, par le collége électoral d'Ille-et-Vilaine. Après la campagne de Russie, M. Defermon proposa au sénat, et fit adopter la levée de 180,000 hommes, et la création de quatre régiments de gardes-d'honneur. Il fut nommé grand'-croix de la Réunion le 3 avril suivant. Resté sans emploi sous le gouvernement des Bourbons, en 1814, il recouvra, en 1815, ses titres et ses dignités, après le débarquement de Buonaparte, fut appelé à la direction générale de la caisse de l'extraordinaire, et signa, comme président du conseil-d'état, la délibération du 25 mars, ainsi conçue : « Le conseil-d'état, en reprenant ses » fonctions, croit devoir faire connaître » les principes qui font la règle de ses opi» nions et de sa conduite. La souverai» neté réside dans le peuple; il est la » seule source légitime du pouvoir. En » 1789, la nation reconquit ses droits » depuis long-temps usurpés ou mécon» nus. L'assemblée nationale abolit la » monarchie féodale, établit une mo» narchie constitutionnelle et le gouver» nement représentatif. La résistance des » Bourbons aux vœux du peuple amena » leur chute et leur bannissement du » territoire français. Deux fois le peuple » consacra par ses votes la nouvelle for» me de gouvernement établie par ses » représentants. En l'an VIII, Buona» parte, déjà couronné par la victoire, » se trouva porté au gouvernement par » l'assentiment national; une constitu» tion créa la magistrature consulaire. » Le sénatus-consulte du 28 floréal an » XII conféra à Napoléon la dignité im» périale, et la rendit héréditaire dans sa » famille. Ces trois actes solennels furent » soumis à l'acceptation du peuple, qui » les consacra par près de quatre mil» lions de votes. Ainsi, pendant vingt» deux ans, les Bourbons avaient cessé » de régner en France ; ils y étaient ou» bliés par leurs contemporains, étran» gers à nos lois, à nos institutions, à nos

» mœurs, à notre gloire : la génération
» actuelle ne les connaissait que par le
» souvenir de la guerre étrangère qu'ils
» avaient suscitée contre la patrie, et
» des dissensions intestines qu'ils y
» avaient allumées. En 1814, la France
» fut envahie par les armées ennemies
» et la capitale occupée. L'étranger créa
» un prétendu gouvernement provisoire ;
» il assembla la minorité des sénateurs,
» et les força, contre leur mission et
» contre leur volonté, à détruire les
» constitutions existantes, à renverser
» le trône impérial, et à rappeler la fa-
» mille des Bourbons. Le sénat, qui n'a-
» vait été institué que pour conserver
» les constitutions de l'empire, recon-
» nut lui-même qu'il n'avait point le pou-
» voir de les changer. Il décréta que le
» projet de constitution qu'il avait pré-
» paré, serait soumis à l'acceptation du
» peuple, et que Louis-Stanislas-Xavier
» serait proclamé roi des Français, aus-
» sitôt qu'il aurait accepté la constitu-
» tion, et juré de l'observer et de la
» faire observer. L'abdication de l'em-
» pereur Napoléon ne fut que le résul-
» tat de la situation malheureuse où la
» France et l'empereur avaient été ré-
» duits par les événements de la guerre,
» par la trahison, et par l'occupation de
» la capitale; l'abdication n'eut pour ob-
» jet que d'éviter la guerre civile et l'ef-
» fusion du sang français. Non consacré
» par le vœu du peuple, cet acte ne pou-
» vait détruire le contrat solennel qui
» s'était formé entre lui et l'empereur ;
» et quand Napoléon aurait pu abdiquer
» personnellement la couronne, il n'au-
» rait pu sacrifier les droits de son fils,
» appelé à régner après lui. Cependant
» un Bourbon fut nommé lieutenant-
» général du royaume, et prit les rênes
» du gouvernement. Louis-Stanislas-
» Xavier arriva en France; il fit son en-
» trée dans la capitale; il s'empara du
» trône d'après l'ordre établi dans l'an-
» cienne monarchie féodale. Il n'avait
» point accepté la constitution décrétée
» par le sénat; il n'avait point juré de
» l'observer et de la faire observer; elle
» n'avait point été envoyée à l'accepta-
» tion du peuple : le peuple, subjugué
» par la présence des armées étrangè-
» res, ne pouvait pas même exprimer
» librement ni valablement son vœu.
» Sous leur protection, après avoir re-
» mercié un prince étranger de l'avoir
» fait remonter sur le trône, Louis-Sta-
» nislas-Xavier data le premier acte de
» son autorité de la 19e. année de son
» règne, déclarant ainsi, que les actes
» émanés de la volonté du peuple n'é-
» taient que le produit d'une longue ré-
» volte : il accorda volontairement, et
» par le libre exercice de son autorité
» royale, une Charte constitutionnelle
» appelée ordonnance de réformation ;
» et, pour toute sanction, il la fit lire en
» présence d'un nouveau corps qu'il ve-
» nait de créer, et d'une réunion de dé-
» putés qui n'était pas libre, qui ne l'ac-
» cepta point, dont aucun n'avait carac-
» tère pour consentir à ce changement,
» et dont les deux cinquièmes n'avaient
» même plus de caractère de représen-
» tants. Tous ces actes sont donc illé-
» gaux. Faits en présence des armées en-
» nemies et sous la domination étran-
» gère, ils ne sont que l'ouvrage de la
» violence ; ils sont essentiellement nuls
» et attentatoires à l'honneur, à la liberté
» et aux droits du peuple. Les adhésions
» données par des individus, et par des
» fonctionnaires sans mission, n'ont pu
» ni anéantir, ni suppléer le consente-
» ment du peuple, exprimé par des votes
» solennellement provoqués et légale-
» ment émis. Si ces adhésions, ainsi que
» les serments, avaient jamais pu même
» être obligatoires pour ceux qui les ont
» faits, ils auraient cessé de l'être dès
» que le gouvernement qui les a reçus a
» cessé d'exister. La conduite des citoyens
» qui, sous ce gouvernement, ont servi
» l'État, ne peut être blâmée. Ils sont
» même dignes d'éloges, ceux qui n'ont
» profité de leur position que pour dé-
» fendre les intérêts nationaux, et s'op-
» poser à l'esprit de réaction et de con-
» tre-révolution qui désolait la France.
» Les Bourbons eux-mêmes avaient cons-
» tamment violé leurs promesses ; ils fa-
» vorisèrent les prétentions de la noblesse
» fidèle ; ils ébranlèrent les ventes des
» biens nationaux de toutes les origines ;
» ils préparèrent le rétablissement des
» droits féodaux et des dîmes; ils mena-
» cèrent toutes les existences nouvelles ;
» ils déclarèrent la guerre à toutes les
» opinions libérales ; ils attaquèrent tou-
» tes les institutions que la France avait
» acquises au prix de son sang, aimant
» mieux humilier la nation que de s'unir
» à sa gloire ; ils dépouillèrent la Légion-
» d'honneur de sa dotation et de ses

» droits politiques; ils en prodiguèrent » la décoration pour l'avilir; ils enlevèrent à l'armée, aux braves, leurs grades, leur solde et leurs honneurs, pour » les donner à des émigrés, à des chefs » de révolte: ils voulurent enfin régner » et opprimer le peuple par l'*émigration*. Profondément affectée de son humiliation et de ses malheurs, la France » appelait de tous ses vœux son gouvernement national, la dynastie liée à ses » nouveaux intérêts, à ses nouvelles institutions. Lorsque l'empereur approchait de la capitale, les Bourbons ont » en vain voulu réparer, par des lois improvisées et des serments tardifs à leur » Charte constitutionnelle, les outrages » faits à la nation et à l'armée. Le temps » des illusions était passé; la confiance » était aliénée pour jamais. Aucun bras » ne s'est armé pour leur défense; la nation et l'armée ont volé au-devant de » leur libérateur. L'empereur, en remontant sur le trône où le peuple l'avait élevé, rétablit donc le peuple dans » ses droits les plus sacrés. Il ne fait que » rappeler à leur exécution les décrets » des assemblées représentatives sanctionnées par la nation; il revient régner » par le seul principe de légitimité que » la France ait reconnu et consacré depuis vingt-cinq ans, et auquel toutes » les autorités s'étaient liées par des serments dont la volonté du peuple aurait pu seule les dégager. L'empereur » est appelé à garantir de nouveau, par » des institutions (et il en a pris l'engagement dans ses proclamations à la nation et à l'armée), tous les principes » libéraux, la liberté individuelle et l'égalité des droits, la liberté de la presse » et l'abolition de la censure, la liberté » des cultes, le vote des contributions et » des lois par les représentants de la nation légalement élus, les propriétés nationales de toute origine, l'indépendance et l'inamovibilité des tribunaux, » la responsabilité des ministres et de » tous les agents du pouvoir. Pour mieux » consacrer les droits et les obligations » du peuple et du monarque, les institutions nationales doivent être revues » dans une grande assemblée des représentants, déjà annoncée par l'empereur. Jusqu'à la réunion de cette » grande assemblée représentative, l'empereur doit exercer et faire exercer, » conformément aux constitutions et » aux lois existantes, le pouvoir qu'elles » lui ont délégué, qui n'a pu lui être enlevé, qu'il n'a pu abdiquer sans l'assentiment de la nation, que le vœu et » l'intérêt général du peuple français » lui font un devoir de reprendre. » *Signé:* le comte Defermon, comte Regnaud-de-Saint-Jean-d'Angély, comte Boulay, comte Andréossy, comte Daru, comte Thibaudeau, comte Maret, baron de Pommereuil, comte Majac, comte Jollivet, comte Berlier, comte Miot, comte Duchâtel, comte Dumas, comte Dulauloy, comte Pelet de la Lozère, comte Français, comte de Lascazes, baron Costaz, baron Marchant, comte Jaubert, comte Lavalette, comte Réal, Gilbert de Voisins, baron Quinette, comte Merlin, chevalier Jaubert, baron Belleville, baron d'Alphonse, baron Félix, baron Merlet, Charles Maillard, Gasson, comte Delaborde, baron Finot, baron Janet, baron de Préval, baron Fain, baron Champy, C.-D. Lacuée, baron Fréville, baron Pelet, comte de Bondy, chevalier Bruyère; le secrétaire-général du conseil-d'état, baron Locré. M. Defermon fut ensuite nommé député d'Ille-et-Vilaine à la chambre des représentants, où il se prononça fortement contre les droits de la maison de Bourbon au trône de France, et déclara un des premiers, après l'abdication de Buonaparte, qu'il reconnaissait Napoléon II pour empereur. « On veut, dit-il dans la » séance du 23 juin, que la commission » de gouvernement prête serment! Mais » qui de nous peut recevoir ce serment? » Avons-nous ou n'avons-nous pas un » empereur? N'avons-nous pas Napoléon » II? Les ennemis ne pourront se jouer » des efforts de la nation, lorsqu'ils verront que la constitution est notre » étoile polaire, et qu'elle a pour point » fixe Napoléon II. On dit à la garde nationale que vous ne vous prononcez » pas, parce que vous attendez Louis » XVIII. Messieurs, j'en suis sûr, l'immense majorité de cette assemblée est » pour la dynastie de l'empereur. C'est » le moment de nous prononcer : cette » déclaration rassurera l'armée; et il n'y » aura plus de doute sur le maintien de » la dynastie de Napoléon. » Le 28 juin il se montra des plus acharnés contre M. de Malleville, qui avait fait une proposition en faveur des Bourbons. Après le retour du Roi, M. Defermon, compris

dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et banni par celle du 17 janvier 1816, se retira à Bruxelles, et habita quelque temps aux environs de cette ville. Il a publié, en 1815, au moment où les victimes de ses opérations financières révélèrent tout ce que ces opérations avaient eu d'odieux, une brochure intitulée : *Observations du comte Defermon sur les dénonciations et accusations portées contre lui*, 1815, in-8°. A.

DEFRANCE (Jean-Claude), député à la Convention nationale par le département de Seine-et-Marne, vota, *comme homme d'état*, la détention de Louis XVI pendant la guerre, et son bannissement à la paix, déclarant qu'il ne se regardait pas comme juge, et que, s'il se fût considéré comme tel, il aurait exigé qu'on employât, dans ce procès, les formes judiciaires. Depuis il garda le silence, et passa, en septembre 1795, au conseil des cinq-cents, d'où il sortit le 20 mai 1798. Il y avait pris part à quelques travaux concernant l'organisation des postes et messageries, et devint substitut du commissaire du directoire près cette administration. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il rentra au corps législatif, d'où il sortit en 1803. — Une dame Defrance née Chompré, est auteur d'*Odes* d'Anacréon en vers français, avec des notes de Gail, Paris, 1798, in-12; et d'*Idylles sur l'enfance et l'amour maternel*, mises en vers d'après Jauffret, 1800, in-8°. A.

DEFRANCE (Le comte Jean-Marie-Antoine), né le 21 septembre 1771, commanda long-temps le 12e. régiment de chasseurs à cheval, et combattit à la tête de ce corps en Allemagne et en Italie. Élevé au grade de général de brigade, il se signala dans les campagnes de 1805, 1806, 1807, et obtint, après la paix de Tilsitt, la décoration de l'ordre du Lion de Bavière, et la croix de commandant de la Légion-d'honneur. Employé en 1809 contre l'Autriche, il se distingua à la bataille de Wagram, où il fut blessé; puis en 1812, dans la campagne de Russie, où il commandait une division de cavalerie sous les ordres de Murat, et enfin au combat de Montmirail, le 11 février 1814. Le 7 mai suivant, il repoussa le corps russe, commandé par le comte de Saint-Priest, qui cherchait à s'emparer de Reims : mais ayant été obligé, le 12, de se replier à son tour, il attaqua de nouveau la cavalerie russe, le lendemain, à la tête des gardes-d'honneur, et la força de se retirer. Après la déchéance de Buonaparte, le général Defrance fut nommé, par le Roi, le 1er. juin, inspecteur-général de cavalerie dans la 12e. division militaire, et chevalier de Saint-Louis le 19 juillet suivant. Buonaparte, de retour en France en 1815, l'employa en qualité d'inspecteur de cavalerie, dans les 2e. et 18e. divisions militaires. Il fut d'abord suspendu, en 1815, après le retour du Roi; mais il obtint les mêmes fonctions en 1816. S. S.

DEGEN (Jean-Frédéric), savant helléniste et bibliographe, né à Affatterthal, en Franconie, le 16 décembre 1752, consacra toute sa vie à l'étude des auteurs classiques, et aux fonctions de l'enseignement, qu'il commença d'exercer à l'âge de vingt-deux ans, au gymnase d'Erlangen, et de là à celui d'Anspach. Il fut ensuite directeur et inspecteur de l'école des princes à Neustadt, professeur du gymnase de Bayreuth, et enfin conseiller du consistoire. M. Degen a non seulement donné un grand nombre d'excellents commentaires et de bonnes traductions des auteurs anciens; il a encore fait preuve de la critique la plus judicieuse, en rendant compte, dans divers écrits périodiques, de tous les ouvrages qui ont été publiés de son temps en Allemagne, sur la littérature classique des Grecs et des Romains. Nous indiquerons, parmi ses nombreux écrits : I. *De urbanitate Horatianâ*, Erlangen, 1775, in-4°. II. *Essai sur la philosophie d'Anacréon*, ib., 1776, in-8°. III. *Sur Tibulle*, accompagné de la traduction de quelques-unes de ses *Elégies*, ib., 1780, in-8°. IV. *L'Histoire d'Hérodote*, traduite du grec en allemand, Francfort, 1783-1791, 6 vol. in-8°. Le cinquième volume de cet ouvrage renferme une traduction allemande de l'*Essai de chronologie sur Herodote*, par Larcher : les deux parties du 6e. volume contiennent la traduction du *Dictionnaire géographique* du même académicien, avec des notes très précieuses du traducteur. V. *De ratione scriptores antiquos hodie in Germaniâ tractandi, adjuncto brevi specimine novæ editionis heroïdum Ovidianarum*, Anspach, 1788, in-4°. VI. *Essai d'une littérature complète des traductions allemandes des au-*

teurs romains (au nombre de 69), Altenbourg, 1794-1796, 1 vol. en deux parties in-8o., et un *Supplément*, Erlangen, 1799, in-8o. Cette bibliographie est un excellent guide pour connaître les noms et le mérite des traducteurs. D'autres ouvrages sur l'éducation et sur la méthode à suivre dans les études, prouvent que M. Degen a profondément médité sur cet objet. Ces occupations sérieuses lui ont encore laissé le temps d'enrichir plusieurs recueils de morceaux de poésie fort agréables. On en trouve quelques-uns dans l'*Almanach des Muses de Franconie*, dont M. Degen a été l'éditeur pour les années 1785, 1786 et 1787. Il a aussi publié plusieurs notices biographiques, parmi lesquelles nous citerons celle d'Harles. M. Degen est l'auteur de l'article *Anacréon* dans l'édition de la *Bibliotheca græca*, de Fabricius, donnée par Harles. Enfin, ce laborieux helléniste est collaborateur de presque tous les journaux littéraires d'Allemagne; et ses articles sont empreints du cachet de la plus vaste érudition et d'une critique très éclairée. — DEGEN, aéronaute célèbre, est né en Autriche vers 1756. Il embrassa d'abord l'état d'horloger: mais les expériences des aérostats lui ayant fait concevoir l'espérance de les diriger, il fabriqua des ailes avec lesquelles il eut le courage de se précipiter du haut du clocher de Saint-Etienne de Vienne. Cet essai fut malheureux; il se blessa grièvement. Ce revers ne servit qu'à exciter son zèle; il espéra qu'en se faisant soutenir dans les airs par un ballon, ses ailes lui serviraient à le diriger. On admira ses efforts, mais il ne put atteindre son but, parce qu'il paraît qu'on ne peut donner assez de force aux ailes qui doivent diriger, sans ajouter beaucoup trop à leur pesanteur. M. Degen vint faire ses expériences à Paris en 1813: le peu de succès qu'il y obtint, et son âge avancé, lui ont fait abandonner ses projets. B. D.

DEGERANDO. *Voy*. GERANDO.

DEGRANGE (EDMOND), né à Bordeaux, a publié: I. *La tenue des livres rendue facile*, Bordeaux, an VIII (1800), in-8o.; 8e. édition, 1813 in-8o. II. *Supplément à la tenue des livres*, 1804, in-8o.; 1809, in-8o. III. *Nouveau traité des changes*, 1802, in-8o.; 1808, in-8o. IV. Vade mecum *des commerçants et des voyageurs de toutes les classes*, 1808, in 8o. C'est une métrologie, ou tableau de réduction assez complet des poids et mesures de tous les pays. V. *La balance générale simplifiée*, 1808, in-8o. VI. *La tenue des livres en partie double, appliquée à la comptabilité d'un receveur-général*, 1808, in-8o. VII. *L'arithmétique pratique*, 1808, 2 vol. in-8o. VIII. *La tenue des livres généralisée*, ou *Avis aux négociants et aux comptables*, 1809, in-8o. IX. *Tableau de la valeur intrinsèque en argent*, 1809, une feuille. X. *Le change, le prix du change, et les arbitrages expliqués*, 1810, in-8o. XI. *Tablettes des négociants, exposant les divers systèmes monétaires actuels des peuples commerçants*, 1815, in-18. OT.

DEGUERLE (JEAN-NICOLAS-MARIE), membre de la société libre des sciences, lettres et arts de Paris, censeur des études au collége royal de Louis-le-Grand, et professeur honoraire de la faculté des lettres, né près d'Issoudun, le 6 janvier 1766, a publié: I. *Origine des temples de l'Amour*, opuscule poétique, 1789, in-8o. II. *Les Amours*, imitations en vers des plus jolis poètes latins, 1796, in-18; très rare. III. *Notice* sur les Œuvres de Léonard, publiées par Campenon, et sur la tragédie de *Laurent de Médicis*, 1799. IV. *Éloge des perruques, enrichi de notes plus amples que le texte*, publié sous le nom du docteur Akerlio, 1799, in-12. V. *La guerre civile*, traduction libre de Pétrone (en vers français), *ornée du texte latin, et suivie de recherches sceptiques, tant sur la satire de Pétrone que sur son auteur*, Paris, an VII (1799), in-8o.; réimprimée à la suite du *Lucain* de M. Amar, Paris, 1816. VI. *Stratonice et son peintre*, ou *Les deux portraits*, conte qui n'en est pas un, 1800, in-8o. VII. *Discours sur la grammaire générale*, 1801, in-8o. OT.

DÉHAUSSY-ROBÉCOURT (MATHIAS-ANTOINE), président du tribunal du district de Péronne, exerçait la profession d'avocat dans cette ville, lorsqu'il fut élu député de la Somme à l'assemblée législative en 1791. Il s'y montra l'un des partisans de la monarchie constitutionnelle; et, dès les premières séances, il insista vivement pour le rappel du décret qui supprimait l'usage des mots: *Sire* et *Majesté*. Le 27 décembre, il fit décréter que les sociétés populaires seraient exclues de l'enceinte des bâtiments occupés par le corps législatif.

Peu de temps après, il défendit le ministre de la marine Bertrand-de-Moleville, et Labigne de Caen, accusés comme ennemis de la révolution. Le 10 mars 1792, il prit la défense du ministre Delessart; et, le 21, il demanda que les femmes des émigrés pussent jouir de leurs biens. Le 20 mai, il s'opposa à ce que l'on poursuivît le juge de paix Larivière, qui avait lancé des mandats d'arrêt contre les députés dénonciateurs d'un prétendu comité autrichien; et, le 13 juin, il s'opposa presque seul à ce que l'on décrétât que le ministre Servan emportait les regrets de la nation : il vota néanmoins la levée de la suspension de Manuel, inculpé pour sa conduite au 20 juin. Nommé maire de Péronne apres la session, il fut destitué, en octobre 1793, par André Dumont, qui écrivit alors que cette ville était un second Coblentz. En 1797, M. Dehaussy fut élu, par le département de la Somme, au conseil des cinq-cents, d'où il sortit après le 18 fructidor an V (3 septembre 1794). Il fut nommé, le 1er. juillet 1800, président du tribunal civil de Péronne; et il en exerçait encore les fonctions en 1815. Il fit partie, à cette époque, de la chambre des représentants créée par Buonaparte; et il y garda le silence. B. M.

DEJEAN (Le comte Jean-François-Aimé), né à Castelnaudary le 6 octobre 1749, est fils d'un président au présidial de cette ville, et d'une des plus anciennes familles de ce tribunal. Il fut reçu, fort jeune, à l'école du génie à Mézières, et obtint, en 1768, le brevet de lieutenant en second. Nommé ingénieur en chef ordinaire, le 1er. janvier 1770, il devint, peu après, lieutenant en premier, et fut fait capitaine le 1er. janvier 1777. M. Dejean servait dans ce grade au moment de la révolution. Il fut employé à l'armée du Nord en 1792, comme chef de bataillon, et contribua à la prise de la citadelle d'Anvers. Devenu, en 1793, commandant du génie et directeur des fortifications, il reçut, au mois de septembre, le brevet de général de brigade, en récompense des services qu'il avait rendus aux attaques de Courtray et de Menin, aux siéges d'Ypres, de Nimègue, etc. Il était employé à l'armée du Rhin, lorsqu'il fut nommé général de division, le 16 octobre 1795; et il alla joindre, en cette qualité, le quartier-général de l'armée du Nord en Hollande, dont le commandement lui fut confié pendant l'absence du général Beurnonville, appelé à l'armée de Sambre-et-Meuse. Le général Dejean conserva ce commandement jusqu'au 1er. octobre 1798, époque à laquelle il fut réformé. Réintégré à la fin de 1799, il entra au conseil-d'état après le 18 brumaire et le premier consul l'envoya à Gênes, en qualité de ministre extraordinaire, pour organiser la république ligurienne. M. Dejean s'acquitta de cette mission avec son zèle accoutumé, et y donna de nouvelles preuves de ses connaissances en administration. De retour en France, il fut nommé, le 12 mars 1802, directeur-ministre de la guerre, et, le 21 août 1803, grand-trésorier de la Légion-d'honneur. L'empereur le choisit, en avril 1805, pour aller présider le collége électoral de la Somme, qui l'élut candidat au sénat-conservateur. M. Dejean était fort connu dans ce département, où il avait contracté un mariage, et où il avait rendu beaucoup de services à des victimes de la révolution. Il fut, à cette époque, décoré du grand-cordon de la Légion-d'honneur. En octobre 1805, il accompagna l'empereur à Strasbourg. L'année suivante, il adressa une circulaire aux généraux, préfets et ordonnateurs, à l'occasion de la guerre contre la Prusse, et les invita à redoubler de zèle et de dévouement pour leur prince et pour la patrie. Lors de l'invasion des Anglais dans l'île de Walcheren, en août 1809, il se rendit à Anvers pour hâter les mesures de défense; mais il paraît qu'il manqua de prévoyance dans cette circonstance. Buonaparte en fut si mécontent, que M. Dejean fut obligé de donner sa démission dans le courant de cette même année; il fut remplacé par M. Lacuée. Nommé, peu de temps après, premier inspecteur du génie à la place du général Marescot, puis sénateur, par décret du 5 février 1810, il fut fait trésorier-général de la société maternelle. Le 10 janv. 1812, M. Dejean fut élu président à vie du collége électoral d'Indre-et-Loire. Il présida, le 28 octobre, la commission militaire qui condamna à mort les généraux Mallet, Laborie, Guidal et autres. Après l'abdication de Buonaparte, le Roi le nomma son commissaire extraordinaire dans la 11e. division, ensuite chevalier de Saint-Louis, et pair le 4 juin 1814. Buonaparte, de retour en France, le

20 mars 1815, lui rendit les fonctions de premier inspecteur-général du génie, lui confia, en l'absence du comte de Lacépède, celles de grand-chancelier de la Légion-d'honneur, et le créa pair le 2 juin : il perdit tous ces titres après l'arrivée du Roi. — Dejean (Le baron Pierre-François-Marie Auguste), fils du précédent, né le 10 août 1780, fut d'abord chef d'escadron au 9e. régiment de dragons, nommé colonel du 11e., le 13 février 1806, et officier de la Légion-d'honneur, le 11 juillet 1807. Devenu général de brigade, il fut présenté à l'empereur le 8 mai 1812, comme député du collége électoral de l'Aude. Il prêta, en 1813, serment de fidélité à Napoléon, comme l'un de ses aides-de-camp; fut nommé, par lui, lieutenant général de cavalerie le 23 mars 1814, et chargé, peu de jours après, de se rendre à Paris, soit pour prévenir, s'il en était encore temps, la reddition de la capitale attaquée alors par les alliés, soit pour lui rendre compte des événements importants dont elle devenait le théâtre. M. Dejean fut confirmé dans son grade par une ordonnance du Roi du 23 juin même année. S. M. le créa chevalier de Saint-Louis le 5 septembre suivant. Après le retour de Buonaparte en 1815, M. Dejean reprit auprès de lui ses fonctions d'aide-de-camp, fut envoyé, comme son commissaire extraordinaire, sur la frontière du Nord, et lui adressa d'Amiens, de Calais et de Dunkerque, divers rapports qui ont été imprimés dans le *Portefeuille de Buonaparte saisi à Waterloo*. Compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, M. Dejean a été obligé de sortir du royaume en conséquence de celle du 17 janvier 1816. A.

DEJOLY (N.), fils d'un notaire de Loret, petit village près de Montpellier, était avocat aux conseils à l'époque de la révolution. Il devint, en 1789, lieutenant du maire, puis secrétaire-greffier de la commune de Paris; et il exerçait cet emploi quand il fut appelé, le 29 juin 1792, au conseil du Roi, en qualité de ministre de la justice, à la place de M. Duranthon. Le 5 juillet, M. Dejoly transmit un message, dans lequel le Roi témoignait le desir d'aller, le 14 de ce mois, au sein de l'assemblée, pour y recevoir le serment des gardes nationales. Chargé de rendre compte des mesures prises relativement aux événements survenus au camp de Neu-Brisach, ainsi que des poursuites contre les écrivains qui prêchaient l'avilissement des pouvoirs, à l'occasion d'un numéro du journal de Mallet-Dupan, il déclara, le 10 juillet, qu'il n'était plus au pouvoir des ministres de défendre le royaume de l'anarchie qui menaçait de tout engloutir, et annonça que tous ses collègues, et lui, avaient donné leur démission au Roi. Malgré cette démarche publique, il garda encore quelque temps le portefeuille; et, peu de jours après, il rendit compte des obstacles qui retardaient la décision du conseil sur la suspension de Pétion et de Manuel. L'assemblée lui demanda, le 12 juillet, un compte par écrit des poursuites que faisait faire la cour contre les auteurs du 20 juin. Le 9 août, il dénonça de nouveau les manœuvres des jacobins, se plaignit de ce que rien n'était statué à cet égard, et annonça que le péril de la monarchie était au comble : en effet, elle fut renversée le lendemain; et Dejoly, remplacé par Danton, fut mis en arrestation. Le 10 décembre 1793, il fut traduit au tribunal révolutionnaire sur la motion de Philipeaux : il est probable qu'il ne fut pas mis en jugement; car un ministre de Louis XVI n'eût pas trouvé grâce devant ce tribunal. Il recouvra sa liberté après le 9 thermidor (27 juillet 1794), abandonna la carrière politique, devint avocat au conseil-d'état sous le gouvernement impérial, et donna sa démission de cette place en 1815. B. M.

DEJOUX (Pierre), ministre de la religion réformée, et président du consistoire des départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée, a publié : I. *La Providence et Napoléon*, ou *les fêtes de l'Église et les triomphes des armées exposés dans une suite de discours*, 1806, in-8o. II. *Discours sur la guerre considérée dans ses rapports avec la civilisation*, 1810, in-8o. III. *Second discours sur la guerre*, ou Te Deum *d'Enzersdorf et de Wagram*, 1810, in-8o. IV. *Troisième discours*, 1813, in-8o. V. *La vertu glorifiée*, ou *le triomphe après la mort*, discours prononcé le 21 janvier 1815, 1815, in-8o. — Dejoux, sculpteur, fut nommé membre de l'académie des beaux-arts, 2e. section (sculpture), par ordonnance du 21 mars 1816. Ot.

DEJUSSIEU. *Voy*. Jussieu.

DELABORDE (Le comte Henri-François), lieutenant-général, né à

Dijon le 21 décembre 1764, est le fils d'un boulanger de cette ville, où il fit de bonnes études. Il était sous-officier dans le 55e. régiment, lorsque ses amis de collége le nommèrent lieutenant au 1er. bataillon de la Côte-d'or. Après le combat de Grisuelle, en juin 1792, il remplaça le commandant de ce bataillon, qui avait été tué à cette affaire, et se distingua, le 17 mai 1793, près de Rhinzabern. Il se rendait avec le même bataillon à l'armée des Pyrénées-Orientales, lorsque le général Cartaux le retint pour combattre les Marseillais insurgés contre la Convention. Il les défit au village de Lepin près d'Aix; et ce succès l'éleva au grade de général de brigade. Il remplit quelque temps les fonctions de chef d'état-major de l'armée qui fit le siége de Toulon; et il avait été nommé au commandement de la Corse, lorsque Dugommier lui confia celui de la première division de l'armée, à la tête de laquelle il enleva le camp retranché des Anglais. Employé ensuite aux Pyrénées-Occidentales, le général Delaborde commanda une attaque vigoureuse contre des redoutes espagnoles qui furent emportées. Peu de temps après, il obtint à Roncevaux, par la célérité de ses manœuvres, un avantage plus important. La paix étant conclue avec l'Espagne, M. Delaborde se réunit à l'armée du Rhin; il dirigea, en juillet 1796, la division de l'armée de Moreau qui passa le Rhin à Neu-Brisach, et il occupa le Brisgau tandis que ce général pénétrait en Bavière. Le général Delaborde commanda encore, en 1799, une division à l'armée du Rhin, et forma, en novembre, le blocus infructueux de Philisbourg. Le 14 juin 1804, il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur; et en 1805, il commandait la 15e. division militaire à Rennes. Il fit la campagne d'Espagne en 1808, et passa, en 1812, au commandement d'une division sous les ordres du général Mortier. En 1813, il fut nommé gouverneur du château de Compiègne, titre qu'il perdit après le retour du Roi; mais il fut créé, le 27 juin 1814, chevalier de St.-Louis par S. M., qui lui confia, en outre, le commandement des deux premières subdivisions de la 10e. division militaire, à Toulouse. On lui avait même promis de le dédommager de son gouvernement de Compiègne; et peu de jours avant le retour de Buonaparte, il avait reçu le brevet d'une pension de dix mille francs. Ces égards n'empêchèrent pas qu'en avril 1815 le général Delaborde s'empressât de reconnaître l'autorité de l'usurpateur, et d'exercer en son nom le pouvoir qu'il avait reçu du Roi. Il fit arrêter le baron de Vitrolles, l'un des commissaires de Sa Majesté, *en raison*, disait-il dans une lettre qu'il écrivait au ministre de la guerre à cette époque, *du caractère odieux que cet homme a déployé ici, et de l'infame conduite qu'il y a tenue.* Le drapeau tricolore fut arboré par son ordre, sur le refus du maréchal Pérignon; et le 4 avril 1815, il fit afficher dans la ville une proclamation où l'on remarquait le passage suivant : « Habitants de Toulouse, réjouissez-vous; » nous avons arboré les couleurs nationales qui firent si longtemps pâlir ceux » qui voulaient nous asservir; nous avons » de nouveau proclamé pour notre empereur, le héros du siècle, le premier » des braves, celui dont la vie doit nous » être encore utile, celui qui se fait une » gloire de nous tout devoir, celui qui » garantit l'*honneur*, la *liberté*, l'*égalité*. Qu'un si beau jour ne soit troublé » par aucune sorte d'exagération, par » aucun souvenir facheux, par aucune » fausse démarche! Tout ce qui a été » fait, écrit ou dit depuis la prise de » Paris, l'empereur l'ignorera toujours. » Imitons son exemple; serrons-nous autour de ce drapeau qui fut si longtemps le gage de la victoire, qui devient » aujourd'hui le gage de la félicité nationale. *Vive l'Empereur!* » Le général Delaborde fut nommé aussitôt gouverneur des divisions de l'ouest, et ensuite créé pair et chambellan, par Buonaparte, le 2 juin suivant. Compris dans la première catégorie de l'ordonnance royale, du 24 juillet, sous le nom de *Laborde*, il fut mis en jugement, par contumace, dans le mois de septembre 1816, devant le deuxième conseil de guerre, qui déclara ne pouvoir prononcer, parce que le nom porté dans l'ordonnance n'était pas celui du général *Delaborde*. B. M.

DELABORDE. *Voy.* LABORDE.

DELAHAYE (JACQUES-CHARLES-GABRIEL), député de la Seine-Inférieure à la Convention nationale, s'attacha au parti de la Gironde. En janvier 1793, lors du premier appel nominal, dans le procès de Louis XVI, il dit, au sujet

de la première question : *Louis est-il coupable?* « Mettre en question si Louis » est coupable, c'est mettre en question » si nous le sommes nous-mêmes. Je lis, » sur les murs de Paris, ces mots tra- » cés du sang de nos frères : *Louis est* » *coupable;* OUI. » M. Delahaye vota ensuite la détention et le bannissement à la paix. Il s'exprima ainsi sur la question de l'appel au peuple : « Ennemi des ty- » rans passés, présents et futurs, je » crains d'en voir sortir un des cendres » de Louis Capet... Le peuple a été grand » et calme ; il le sera. S'il sanctionne le » jugement de son ennemi, je ne crains » pas la guerre civile; le peuple sait con- » naître la vertu : je vote pour l'appel. » Lors de la défection de Dumouriez, M. Delahaye accusa le duc d'Orléans de tendre à la royauté, et cita divers faits à l'appui de son assertion : il s'opposa néanmoins à ce que la tête du fils de ce prince et celle des autres Bourbons fugitifs fussent mises à prix, en disant que « mettre à prix la tête des chefs de la » conspiration, c'était en perdre la » trace. » A la suite du 31 mai, il se réfugia dans le Calvados, et tenta inutilement avec Wimpfen, Barbaroux et Buzot, d'armer ce pays contre le parti vainqueur. Décrété d'accusation le 3 octobre, et forcé de s'éloigner de la Normandie, il alla se cacher dans les pays occupés par les royalistes. Lors du décret qui rappela dans le sein de la Convention les députés mis hors la loi, il en fut excepté, comme ayant porté les armes parmi les *révoltés*, chez lesquels, en effet, avait figuré un chef du nom de Delahaye : mais, d'après de nouvelles informations, cette accusation fut détruite, et Delahaye rentra dans l'assemblée, le 12 avril 1795. Lors de l'insurrection des démagogues, le 1er. prairial (20 mai), Delahaye appuya l'arrestation de plusieurs députés, proposée par Bourdon de l'Oise, et demanda que l'on n'épargnât ni Bourbotte, ni Goujon, ni Albite aîné, ni Duroy, ni enfin les quatre dictateurs nommés pour s'emparer de tous les pouvoirs. Le 30 juin suivant, il réclama la suppression de la commission militaire formée pour juger les députés arrêtés, et leur traduction au tribunal criminel de Paris. Il fit rapporter le décret ordonnant que l'affaire de Joseph Lebon serait terminée *sans désemparer*, et déclara qu'il ne reconnaîtrait jamais aucun despotisme, pas même celui d'un comité. « Puisque vous dites, ajouta- » t-il, que le prévenu n'a pas encore » parlé sur son affaire, convenez que » vous ne la connaissez pas, et que vous » ne pouvez prononcer. » Il présenta ensuite inutilement le projet de la formation d'une commission extraordinaire de police, pour prononcer sur le sort de tous les détenus. Le 5 août, il fit abolir la formalité des certificats de civisme, réclama l'ajournement sur la proposition de décréter d'arrestation Lequinio, jusqu'à ce que ce représentant eût été entendu. Le 13 du même mois, il attaqua Robert Lindet, comme le plus coupable et le plus adroit de tous les anciens membres du comité du salut public, défendit J.-B. Lacoste, décrété d'arrestation et malade, et demanda qu'il fût laissé chez lui sans gardes, attendu qu'il n'avait pas de quoi les payer. Peu de jours après, il combattit le projet de Baudin pour l'organisation des pouvoirs constitutionnels et pour la conservation des deux-tiers conventionnels dans les fonctions législatives. M. Delahaye voulait que les assemblées primaires fussent les arbitres de cette réélection, et que la constitution ne fût présentée à l'acceptation que 6 mois après sa mise en activité. Il essaya encore de défendre J.-B. Lacoste, déclaré inéligible par la constitution, et proposa, le 7 octobre, sa rentrée dans l'assemblée. Ce rapport fut vivement improuvé, et son auteur fut censuré, pour n'avoir pas soumis son travail au comité de législation, au nom duquel il parlait. Député de l'Aisne au conseil des cinq-cents en 1794, il réclama, le 7 novembre, les formes constitutionnelles pour les nouveaux députés. Il fut décrété d'arrestation par suite du 13 vendémiaire an IV (10 octobre 1795); mais cette proscription n'eut point de suites. Le 17 octobre 1796, M. Delahaye vota pour la mise en liberté de tous les prêtres détenus : le 9 février 1797, il repoussa le projet de loi de Daunou sur les délits de la presse, dont les attaques commençaient à fatiguer le directoire, et le compara à celui de Barère sur les *alarmistes*. Dans la discussion sur la situation des colonies, il parla contre le directoire et ses agents, et demanda le remplacement des commissaires de St.-Domingue. Il appuya la réclamation des habitants de Vassy, qui réclamaient la faculté d'annoncer par le son des cloches

l'heure de l'exercice de leur culte. Cette discussion fut en quelque sorte le signal de la guerre entre le directoire et les *Clichiens*. C'était dans le logement de M. Delahaye, rue neuve des Capucines, que se réunissaient les députés de ce dernier parti. Le 19 juin, il fut élu secrétaire : il eut alors avec Malès une vive altercation au sujet des finances, et se porta contre lui à des voies de fait au sein même du conseil. Aux approches du 18 fructidor an v (4 septembre 1797), il demanda que le rapport ordonné sur l'organisation de la garde nationale, qui devait être présenté par Pichegru, fût fait le plutôt possible, attendu les bruits qui circulaient sur la marche de corps de troupes vers Paris, et les dispositions hostiles de la majorité du directoire. Il soutint vivement Willot à ce sujet, voulut avec lui qu'on aprofondît la conspiration découverte contre le corps législatif, et demanda que la commission du conseil des cinq-cents ne fût point dissoute, et qu'elle fît au contraire un rapport plus positif sur le dernier message du directoire. Le 18 fructidor an v, M. Delahaye fut un des premiers inscrits sur la liste des déportés, et se réfugia en pays étranger. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut rappelé avec la plupart de ses collègues, par arrêté du 26 décembre suivant, et resta néanmoins encore pendant quelques années en Allemagne. Il était en 1804 à Munster, où il paraissait occupé de correspondances dans les intérêts de la cause royale. Etant ensuite revenu en France, il fut arrêté, puis recouvra sa liberté, et ne reparut qu'en 1814, époque à laquelle il eut avec le baron d'Imbert un procès qu'il gagna. Dans la même année, il se mit sur les rangs pour la place de secrétaire-rédacteur de la chambre des députés, qu'il n'obtint pas. M. Delahaye est aujourd'hui membre du conseil de Mme. la duchesse douairière d'Orléans. Il a publié : I. *Idées propres à fixer les bases de la perception d'un véritable impôt indirect sur les boissons*, 1814, in-8°. II. *Observations sur les projets de loi et d'ordonnances relatifs au mode de perception des impôts sur les boissons par exercice*, 1814, in-8°. — DELAHAYE (Jean-Pierre-Guillaume), député de la Sarthe au conseil des anciens en 1797, y fut nommé à différentes commissions, et obtint un congé au mois de juillet de cette année. Il écrivit, pendant son absence, une lettre de félicitation au conseil sur le 18 fructidor. M. Delahaye fut élu en 1815, par le département de la Sarthe, membre de la chambre des représentants. S. S.

DELAHAYE (CLAUDE-AUGUSTIN), avocat à Paris, fut réélu par le sénat, en 1809, membre du corps législatif pour le département du Loiret, et donna, en avril 1814, son adhésion à la déchéance de Buonaparte. Le 19 novembre, il parla sur les douanes, se prononça pour la prohibition de l'importation des sucres rafinés ; et passant ensuite à l'examen des diverses dispositions du projet de loi, il dit : « Vous avez à prononcer entre un système dangereux dans toutes ses conséquences, et la certitude d'avoir favorisé l'industrie et d'avoir préparé les moyens de rendre à nos colonies l'importance qu'elles peuvent avoir pour l'État. » M. Delahaye vota ensuite l'adoption du projet de loi, avec quelques légers amendements. Le 17 décembre, il s'étonna du refus fait par la chambre des pairs, d'admettre l'article 2 de la loi sur l'importation des fers étrangers, rappela les heureuses dispositions de cet article en faveur des forges et usines nationales, et vota pour les sous-amendements de la commission qui en consacraient le principe. Il a publié : I. *Etudes du Code Napoléon, considéré particulièrement en ce qui concerne les tutelles et curatelles*, 1810, in-8°. II. *Vers pour la naissance du roi de Rome*, (dans les Hommages poétiques, II, 356.) — Un avocat, portant le même nom, a publié : I. *Fragments d'un ouvrage sur la conscription*, 1814, in-8°. II. *Mémoire sur la conscription militaire de France*, 1815, in-8°. OT.

DELAITRE (Le baron), fils de l'ancien directeur-général des entrées de Paris mort assassiné après le 10 août 1793 dans son château de Charonne, s'est fait connaître, dès les commencements de la révolution, par l'établissement de la belle filature de coton qu'il avait formée à Lépine près d'Arpajon, et qui, pour la quantité et la qualité des produits, a été long-temps la première de France. Nommé d'abord préfet d'Eure-et-Loir, M. Delaître le fut ensuite de Seine-et-Oise. Il occupait cette place en avril 1814, et fut présenté à S. A. R. MONSIEUR, à la tête d'une dé-

putation du conseil général. Il adressa, à ce prince, le discours suivant : « Monseigneur, les habitants du département de Seine-et-Oise ont appris, » avec les transports de la joie la plus » vive, le retour si long-temps desiré de » V. A. R. dans cette belle France, que » tant de Rois, vos illustres aïeux, ont » rendue si puissante et si fortunée. Partout, sur votre passage, vous avez été, » Monseigneur, l'objet chéri des acclamations d'un peuple qui, en revoyant » en vous le frère de son Roi légitime, » se croit désormais assuré de son bonheur. Eh ! qui pourrait à cet égard » former quelque doute, lorsque vous » laissez échapper de votre cœur des paroles si touchantes, et remplies de » cette affabilité, caractère distinctif des » Rois de votre noble race ! etc. » M. le baron Delaître fut alors maintenu, par le Roi, dans la préfecture de Versailles; et il l'y fut également par Buonaparte, après l'invasion du 20 mars 1815; mais il perdit sa place après le second retour du Roi. Il fut élu en 1816 membre de la chambre des députés par le département de la Seine. — DELAÎTRE (Charles), frère du précédent, né le 13 janvier 1776, suivit Buonaparte en Egypte, et fut major, puis colonel des Mameloucks. Officier de la Légion-d'honneur depuis 1806, il parvint au grade de général de brigade en 1812, fit la campagne de Russie, et y fut fait prisonnier de guerre. Il revint en France après la chute de Buonaparte, et fut créé chevalier de Saint-Louis le 24 septembre 1814. Le général Delaître commandait, en juin 1815, les gardes nationales actives de la 2e. division militaire. — DELAÎTRE (Raymond), frère des précédents, a été associé de Robillard dans sa fabrique de tabacs. — DELAÎTRE de la Seine-Inférieure, né à Dieppe, d'une autre famille que les précédents, était commissaire du directoire dans son département lorsqu'il fut nommé préfet de la Charente après le 18 brumaire. Il devint ensuite membre du tribunat, et fut secrétaire dans le mois de décembre 1803. En mai 1804, il vota pour que Buonaparte fût déclaré empereur, fut alors nommé chevalier de la Légion-d'honneur, et, après la suppression du tribunat, devint conseiller à la cour des comptes. Il a signé en cette qualité l'adresse à Buonaparte du 25 mars 1815 (*Voy.* COLLIN DE SUSSY), et a été nommé, deux mois après, membre de la chambre des représentants par le département de la Seine-Inférieure. A.

DELALOT (CHARLES), né à Châlons en Champagne en 1772, fils d'un conseiller-secrétaire du roi, fut, à l'époque du 13 vendémiaire (1795), un des chefs de l'insurrection des sections de Paris contre la Convention nationale. Lorsque la force armée, envoyée par la Convention pour dissoudre les sections insurgées, se présenta devant celle dite de Lepelletier, dont M. Delalot était membre, les sectionnaires sortirent en armes, garnirent les avenues et présentèrent les baïonnettes. Dans cette circonstance, M. Delalot, encore très jeune, prit la parole, harangua avec énergie les chefs des troupes républicaines, et sut leur en imposer. Le général Menou défendit à ses soldats d'attaquer, et fut mis en jugement pour cette affaire, que les conventionnels regardèrent de sa part comme une trahison. Condamné à mort par une commission militaire, M. Delalot parvint à s'échapper, et fit ensuite casser ce jugement. Il coopéra long-temps à la rédaction du *Journal des débats*, où ses articles étaient signés Z. Il a publié, en 1814 : *De la constitution et des lois fondamentales de la monarchie française.* Cet ouvrage fut recommandé dans les journaux comme une production remarquable par le style, et l'étendue des recherches. Z.

DELAMALLE (GASPARD-GILBERT), ancien avocat au parlement, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, né le 25 octobre 1752, est regardé comme l'un des orateurs les plus éloquents et des jurisconsultes les plus éclairés du barreau de Paris. Il fut nommé, le 6 septembre 1808, conseiller à vie de l'université impériale, et conseiller-d'état à la section de législation, le 2 juillet 1811. M. Delamalle donna, le 11 avril 1814, comme conseiller-d'état, son adhésion à la déchéance de Buonaparte et au rétablissement des Bourbons sur le trône de France. Il fut fait conseiller-d'état par le Roi le 29 juin suivant, et conseiller au conseil royal de l'instruction publique, le 17 février 1815. Au retour de Buonaparte en France, il redevint conseiller titulaire de l'université, par décret du 31 mars. Le Roi le nomma de nouveau conseiller-d'état au comité contentieux le 1er. janvier 1816, et c'est en cette qualité qu'il

fut chargé de défendre le projet de loi sur la suspension de la liberté individuelle en janvier 1817. (*Voy.* DECAZE.) M. Delamalle a publié : I. *Eloge de Suger*, 1780, in-8°., que beaucoup de bibliographes attribuent fautivement à Dureau-Delamalle.) II. *Considérations sur le projet de faire juger les procès sur le rapport dans les tribunaux civils*, 1800, in-8°. III. *Essai d'institutions oratoires à l'usage de ceux qui se destinent au barreau*, 1816, 2 vol. Il a rédigé l'article GERBIER, dans la *Biographie universelle*. — DELAMALLE, fils aîné, fut nommé auditeur au conseil-d'état le 9 janvier 1807; et commissaire-général de police à Livourne, le 9 octobre 1810. Appelé à la préfecture des Pyrénées-Orientales le 9 mai 1813, il fut chargé, en décembre suiv., d'accompagner le sénateur Monge dans la 25e. division militaire à Liége, pour le seconder dans ses opérations de salut public. — DELAMALLE (Charles), fils cadet, a été nommé, le 15 octobre 1816, substitut du procureur du Roi près du tribunal de première instance de la Seine. Il fit imprimer, pendant l'interrègne de 1815, une opinion contre l'acte additionnel. A.

DELAMARCHE (C.-F.), ancien avocat et libraire à Paris, où il a le fonds de géographie des Sanson et de Robert de Vaugondy, a publié : I. *Nouvel Atlas portatif de la geographie ancienne*, 1790, in-4°., de dix-sept cartes. II. *Atlas élémentaire composé de 33 cartes*, 1816, in-4°. (quatrième édition.) III. *Recherches historiques sur le gouvernement politique, civil et militaire des Romains*, 1806, in-8°. IV. *Extrait de la correspondance entre le sieur Klostermann, ancien libraire à St.-Pétersbourg, et moi soussigné*, 1815, in-8°. V. *Revue chronologique et apologétique de la Correspondance entre les sieurs G. Klostermann, ancien libraire à St.-Pétersbourg, et C.-F. Delamarche*, 1816, in-8°. OT.

DELAMARE (ANTOINE), député de l'Oise à la Convention nationale, déclara dans le procès de Louis XVI, que, comme juge, il trouvait ce prince digne de mort, mais que, comme législateur, il votait sa détention, et son bannissement six mois après la paix, motivant son opinion sur l'intérêt de l'Etat, et sur ce que le peuple aurait toujours le droit d'ordonner sa mort s'il le voulait. Sur la question de l'appel au peuple, il dit : « Le peuple a » seul la souveraineté; il pourrait nous » contester le droit d'absoudre; il pour- » ra nous contester celui de juger défi- » nitivement. Je dis : *oui*. » M. Delamare se montra ensuite un des ennemis les plus courageux des *terroristes*, et fut un des 73 députés mis en arrestation, comme partisans de la Gironde. Il rentra à la Convention après la chute de la Montagne, fut envoyé dans le Nord en 1795, et s'y prononça encore contre les *terroristes*. Il passa, en septembre 1795, au conseil des cinq-cents, en sortit en mai 1797, fut réélu en mars 1798 à celui des anciens, et en déc. 1799, au corps-législatif, d'où il sortit en 1803. Il fut ensuite conseiller de préfecture de l'Oise, et donna sa démission en 1816 : il vit dans la retraite à Gennevillier. B. M.

DELAMARE, de la Seine-Inférieure, fut élu député à la chambre par ce département, en septembre 1815, et choisi, le 21 octobre, pour commissaire du premier bureau sur le projet de loi relatif aux mandats de détention, présenté par le ministre de la police. Le 1er. décembre, il fit un rapport sur le projet de loi relatif aux juridictions prévotales. « Dans » les temps ordinaires, dit-il, les lois » et les tribunaux ordinaires organisés » d'après la constitution, suffisent; mais » après l'horrible tourmente que la Fran- » ce vient d'éprouver, lorsque l'oubli gé- » néreux qu'a solennellement promis le » meilleur des Rois ne peut faire taire les » cris séditieux de quelques malveillants, » on est forcé de recourir à ces mesures » extraordinaires. La loi qui nous est » proposée, n'est que temporaire; elle » doit cesser de droit après la session de » 1817. Puisse le retour à l'ordre en hâ- » ter le moment ! Puissent tous les Fran- » çais être bien convaincus que le temps » des révolutions est passé! » Dans la discussion du projet de loi sur les élections, le 29 février 1816, M. Delamare vota pour le renouvellement intégral, et fit précéder son opinion des réflexions suivantes, qui furent vivement applaudies : « La grande majorité de la chambre » est actuellement fixée : elle pourra s'ac- » croître; mais il est hors de tous les cal- » culs humains de lui faire éprouver la » moindre altération. Ses éléments sont » purs comme leur source, l'amour du » Roi! Ce serait donc une vraie cala- » mité que de s'exposer à la déplacer et

» à la transporter ailleurs. Le renouvellement par cinquième pourrait produire » ce funeste effet, parce que les ennemis de la tranquillité publique ne manqueraient pas de multiplier leurs efforts » pour influencer les élections; et ils y » parviendraient, peut-être, sur quelques » points. N'exposons pas la patrie à ce » danger. » M. Delamare fut l'un des commissaires chargés d'examiner la proposition de M. de Kergorlay relative à la responsabilité des ministres; mais on sait que cet examen ne put être fait, la chambre ayant été aussitôt dissoute. D.

DELAMBRE (Le chevalier Jean-Baptiste-Joseph), né à Amiens le 19 septembre 1749, est regardé comme le plus savant astronome de France. Il fit ses études dans sa patrie, de la manière la plus distinguée, et eut pour professeur le célèbre abbé Delille, qui lui donna dès-lors des preuves d'attachement qu'il n'a cessé de lui montrer jusqu'à ses derniers moments. L'astronomie doit à M. Delambre les plus savantes observations et les expériences les plus précieuses. Plusieurs assertions fausses, avancées par des auteurs respectables d'ailleurs, et accréditées faute de moyens nécessaires pour découvrir la vérité, n'ont perdu leur vieille autorité que depuis qu'elles ont été combattues par M. Delambre. C'est ainsi qu'en 1793, il prouva, par de nouveaux calculs, que les réfractions de la zone torride sont les mêmes que celles des zones tempérées, fait devenu incontestable, et dont Legentil avait donné avant lui une théorie tout-à-fait contraire. Chargé de mesurer la méridienne avec Méchain, M. Delambre arriva dans ses opérations à des résultats d'une précision incroyable, et ne termina qu'en 1799 ce long et immense travail, qu'ils avaient commencé en 1792. Ce fut en 1797, pendant une des nombreuses interruptions qui retardèrent cette opération importante, que M. Delambre, qui avait déja publié des tables solaires beaucoup plus exactes que celles de Mayer et même que celles de Lacaille, entreprit la revue de tout le ciel étoilé. Les tables lunaires, dont il fut l'éditeur, au nom et par l'ordre du bureau des longitudes, reçurent encore par ses soins des améliorations utiles. Les *Tables de Jupiter et de Saturne*, qui parurent en 1789, furent également perfectionnées par M. Delambre. Nommé trésorier de l'université sous le gouvernement impérial, il a conservé cet emploi à la commission d'instruction publique; et il a été nommé, par le Roi, officier de la Légion-d'honneur, en 1814. M. Delambre était membre de l'Institut depuis sa création en 1795; il est aujourd'hui secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, section des mathématiques. Le Roi lui a donné le cordon de Saint-Michel le 8 janvier 1817. On a de lui : I. *Tables de Jupiter et de Saturne*, 1789, in-4°. II. *Méthodes analytiques pour la détermination d'un arc du méridien, précédées d'un Mémoire sur le même sujet, par A. M. Legendre*, 1799, in-4°. III. *Tables trigonométriques décimales*. (Voy. la *Biographie universelle*, au mot Borda.) IV. (Avec Méchain), *Bases du système métrique décimal*, ou *Mesure de l'arc du méridien, compris entre les parallèles de Dunkerque et Barcelone*, 1806-14, 3 vol. in-4°. Cet ouvrage, qui fait suite aux mémoires de l'Institut, a été couronné en 1810, sur le rapport de la classe des sciences mathématiques de l'Institut. V. *Abrégé d'astronomie*, 1813, in-8°. VI. *L'astronomie théorique et pratique*, 1814, 3 vol. in-4°. VII. Des *Notes* sur la *Composition mathématique de Ptolémée*, dans la traduction de M. Halma. M. Delambre a rédigé les articles des astronomes anciens dans la *Biographie universelle*. D.

DELANDINE (Antoine-François), né à Lyon, le 6 mars 1756, fut reçu très jeune à l'académie de cette ville, où il exerçait la profession d'avocat. Il fut élu député du tiers-état du Forez aux états-généraux, où il discuta, le 1er. août 1790, la question de la déclaration des droits de l'homme, qu'il prétendit devoir suivre la constitution, comme résultat, et non la précéder comme principe. Le 9, il proposa de combler le déficit de cinquante-six millions que M. Necker annonçait exister entre les dépenses et les recettes de l'État, en y employant le revenu des bénéfices ecclésiastiques qui tombaient annuellement dans la caisse des économats. Il vota pour le *veto* suspensif, conformément au vœu du ministère, après avoir fait sentir les inconvénients du *veto* absolu pour le monarque lui-même. Il parla contre le plan du comité pour la division du royaume, en disant que ce plan amenerait de grandes inégalités. Le

1er. mars 1790, M. Delandine vota pour la conservation des banalités, et demanda qu'on ne confondît point dans la vente des biens nationaux les patronages laïcs et les prébendes familières dont les revenus pouvaient offrir des ressources pour l'éducation des parents des fondateurs. Le ministère ayant proposé un plan d'après lequel la dette publique serait liquidée par des quittances, M. Delandine parla en faveur de ce plan, et s'éleva, dans trois discours imprimés, contre l'émission des assignats, malgré les vociférations et les menaces populaires. Il s'opposa ensuite à la déclaration des droits de l'homme, la regardant comme dangereuse, et propre, par de fausses interprétations, à égarer le peuple et à le porter à l'insurrection. Il demanda la conservation des offices ministériels dont la suppression plongeait une foule de familles dans l'indigence, et fit sentir l'utilité de séparer l'administration des grandes cités, de celle des pays agricoles qui les avoisinent Ce fut encore lui qui présenta la plupart des idées adoptées dans la législation moderne des mines; et il parla avec énergie et succès pour demander que le Roi et les princes du sang eussent le droit de commander l'armée. Lorsque Louis XVI, arrêté à Varennes, fut ramené à Paris, M. Delandine fut le seul qui fit une motion tendant à la mise en liberté des trois gardes-du-corps qui avaient suivi le monarque, donnant pour motif qu'ils n'avaient pu trahir leurs serments. Le 13 août 1791, il sollicita et obtint l'élargissement des prétendus conspirateurs de Lyon, qu'on avait conduits à l'Abbaye, et qui, sans lui, auraient été massacrés à Versailles, ainsi que les autres prisonniers. N'ayant pu être admis à la tribune, lors de la discussion sur l'inviolabilité du monarque, il fit imprimer et répandre son opinion en faveur de cette inviolabilité, et protesta solennellement, le 4 juillet 1791, contre la détention du Roi, en réclamant, pour ce prince, la liberté et l'exercice de tous ses droits. Non content de cette noble et courageuse conduite, il porta lui-même sa protestation aux comités des rapports et des recherches réunis, et déclara que si Louis XVI ne devenait libre dans ses actions et dans le choix de ses ministres, il quitterait l'assemblée avec deux cents de ses collègues qu'il engagerait à suivre son exemple. Cette déclaration déconcerta les projets des factieux, et fit changer les conclusions du rapport. Sa fidélité envers le Roi fut alors qualifiée, par Muguet de Nantou, de *trahison envers le peuple*. Louis XVI, apprenant la conduite de M. Delandine, chargea M. l'abbé de Montesquiou de lui en témoigner sa reconnaissance. Revenu à Lyon après la session, ce député fut expulsé de son logement, et tous ses meubles furent brisés à l'hôtel-de-ville par les clubistes; mais il n'en rédigea pas moins alors la *protestation lyonnaise* contre les attentats du 20 juin, et la transmit à Sa Majesté par l'intermédiaire de M. le prince de Poix. Obligé de se réfugier, en 1793, dans les montagnes du Forez, il y fut arrêté, et jeté dans les cachots de Lyon, où il resta jusqu'au 9 thermidor. En 1796, il retraça les excès de la tyrannie et les malheurs de ses compagnons d'infortune dans le *Tableau des prisons de Lyon*, qui a eu plusieurs éditions. Resté sans emploi sous le directoire et sous Buonaparte, M. Delandine se livra tout entier à la littérature; et en 1804, il publia la huitième édition du *Dictionnaire historique des hommes célèbres*, dont il avait rédigé un grand nombre d'articles. C'était à l'époque de l'assassinat du duc d'Enghien. M. Delandine n'hésita point à rendre, même alors, un touchant hommage aux vertus de Louis XVI; et il est le premier Français qui ait osé appeler publiquement sa mort un *grand crime*. L'empereur François II envoya à l'auteur, en 1805, la grande médaille d'or du Mérite civil. M. Delandine a été anobli, le 11 octobre 1815, par Sa Majesté Louis XVIII, et décoré de la croix de la Légion-d'honneur. Il est correspondant de l'Institut, et bibliothécaire de Lyon, comme il l'était avant la révolution. On a de lui, entre autres ouvrages : I. *Eloge de Philippe duc d'Orléans*, 1778, in 8°. II. *Dissertation historique sur les antiquités de Bresse et de Lyon*, 1780, in-8°. III. *Dissertation historique sur une statue de Mars trouvée à Lyon*, 1780, in-8°. IV. *Observations sur une statue antique découverte en Normandie*, in 4°. V. *Hommage à la mémoire de l'abbé Bourdelin*, 1783, in-8°. VI. *L'Enfer des peuples anciens*, ou *Histoire des dieux de l'Enfer*, 1784, 2 vol. in-12. Cet ouvrage, qui a été traduit en anglais, valut à M. Delandine une place parmi les membres honoraires de la so-

ciété royale des antiquaires de Londres. Il n'a pas été inutile à M. Noël pour la composition de son *Dictionnaire de la fable*. VII. *De la milice et garde bourgeoise de Lyon*, 1786, in-4°. VIII. *Couronnes académiques*, ou *Recueil des prix proposés par les sociétés savantes* (de France), 1787, 2 vol. in-8°. IX. *Le Conservateur*, ou *Bibliothèque choisie de littérature, de morale et d'histoire*, 1787-88, 4 vol. in-12. X. *Des États-généraux*, ou *Histoire des assemblées nationales de France*, 1788, in-8°. XI. *De quelques changements politiques opérés ou projetés en France pendant les années* 1789-91, ou *Discours sur divers points de la constitution et la nouvelle constitution du royaume*, 1791, in-8°. Cet ouvrage a été réimprimé à Liége. XII. *De la conservation des sociétés littéraires dans les départements*, 1792, in-8°. XIII. *Tableau des prisons de Lyon*, 1797, in-8°. et in-12, cinquième édition. XIV. (Avec Chaudon), *Nouveau dictionnaire historique*, huitième édition, 1804-1805, 13 vol. in-8°.; édition beaucoup plus correcte que celle qu'a donnée Prudhomme en 20 vol. in-8°. XV. *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, 1812, 3 vol. in-8°. XVI. *Mémoires bibliographiques et littéraires* (1816), in-8°. — Un autre Delandine, commissaire extraordinaire du Roi pendant l'interrègne, a reçu de S. M., en récompense de ses services, la permission d'ajouter à son nom celui de St.-Esprit. D.

DELAPASTURE (Le comte) fut élu député par le département de l'Eure, en septembre 1815, et prononça, le 21 février 1816, en faveur du projet de loi relatif au clergé, un discours éloquent. « Tout » se réunit, dit-il, pour faire sentir la » nécessité d'une prompte amélioration » dans le sort du clergé. Et pourquoi ? » c'est qu'on lui a tout pris, et qu'on ne » lui restitue rien. Rendons-lui donc ce » qui existe encore...... Il serait à desirer » que le petit nombre d'églises conser» vées reçût une fixité qu'elles ont pour » ainsi dire perdue, en devenant succur» sales; et le meilleur moyen pour y par» venir, serait tout simplement qu'elles » redevinssent ce qu'elles furent pendant » tant de siècles, des paroisses, et les » desservants, des curés..... Il faut, dès « que nos finances le permettront, assi» miler les desservants aux curés des pa» roisses de canton de seconde classe, » c'est-à-dire leur assurer un traitement » de 1000 fr., et, dès-à-présent, leur » accorder, pour 1817, le supplément » de 250 fr. proposé par votre commis» sion, etc. » M. Delapasture prit encore la parole dans la discussion du budget; et il insista pour que les dépenses relatives au cadastre fussent continuées: « Gardons-nous, dit-il, de prononcer lé» gèrement sur une question neuve, et » qui me paraît d'une haute importan» ce, comme toutes celles qui concer» nent la propriété. Vous ne voudriez » pas anéantir avec précipitation une en» treprise sur laquelle des hommes d'é» tat et des savants distingués ont émis » une opinion favorable. Vous ne déci» derez pas, sans un mûr examen, le » sort de plus de deux mille géomètres » et dessinateurs employés aux travaux » du cadastre. » M. Delapasture vota, dans toutes les occasions, avec la majorité de la chambre. D.

DELARUE (Isidore-Etienne), député de la Nièvre au conseil des cinq-cents en septembre 1795, s'y fit remarquer, en mai 1796, par une altercation très vive qu'il eut avec son collègue Quirot. Lors des assemblées primaires de 1797, M. Delarue attaqua celles de Nevers; accusa les *terroristes* de s'être emparés violemment des bureaux, et demanda la translation des assemblées dans un autre lieu. Il était, à cette époque, membre de la commission des inspecteurs avec Pichegru et Willot; et, le 20 juillet, il rendit compte des réponses évasives faites par le directoire aux membres de cette commission au sujet de la marche des troupes vers Paris. Le 4 août suivant, il présenta un rapport détaillé sur cet objet et sur les complots dirigés contre le corps législatif; il signala le général Hoche et le commissaire des guerres Lesage, comme les principaux agents de ces complots, et demanda que le directoire fût tenu d'en faire connaître et poursuivre tous les auteurs. Le 18 fructidor (4 septembre), M. Delarue fut arrêté, et déporté à la Guiane. En mars 1799, on publia une lettre de lui contenant des détails curieux sur Synamari. Il s'en échappa avec Pichegru, Willot et sept autres de ses compagnons d'infortune; ce qui détermina le directoire à l'inscrire sur la liste des émigrés. M. Delarue se rendit alors à Londres, et y fut

présenté à Son Alt. royale Monsieur, comte d'Artois, au duc de Portland et à d'autres grands personnages. Il passa ensuite en Allemagne; puis il revint en France après le 18 brumaire, profitant de l'arrêté des consuls, qui rappelait les déportés du 18 fructidor. Mais ses anciennes liaisons avec Pichegru, et plus encore sa parenté avec Hyde-de-Neuville, dont il est le beau-frère, le firent bientôt soupçonner de participation aux complots dont ce dernier fut accusé en faveur des Bourbons : ils n'échappèrent l'un et l'autre, que par la fuite, aux poursuites de la police. M. Delarue se tint longtemps caché dans le département de la Nièvre; et il obtint enfin de rester en surveillance dans cette contrée. Cet état de proscription a duré jusqu'au retour du Roi en 1814. M. Delarue reçut alors la croix de chevalier de la Légion-d'honneur; et, au commencement de 1816, il fut nommé conservateur des archives de France, à la place de M. Daunou, place qu'il occupe encore en ce moment (1817). — Delarue (G.), chanoine de Baïeux, né en 1751 à Caen, se réfugia en Angleterre dans les premières années de la révolution, revint en France après le 18 brumaire, et demeure aujourd'hui à Caen. Il a fait de grandes recherches sur nos anciens poètes, romanciers et prosateurs, dans les bibliothèques et archives publiques de l'Angleterre. Depuis sa rentrée en France, il a publié, dans un numéro du *Mercure*, des réflexions sur les leçons du cours de Chénier fait à l'Athénée sur l'ancienne histoire de la langue française. On a de lui : *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armorique, dans le moyen âge*, 1815, in-8°. — Delarue de Mareilles (A.-M. J.) a publié : I. *Le baron de Mansfield*, 1812, 2 vol. in-12. II. *Aux armées. Il fut : que sera-t-il? et quelle peut-être à l'avenir son influence dans le monde politique?* 1815, in-8°. III. *Vive le Roi! ou Le désespoir des démagogues*, 1815, in-8°. — Delarue (F.), du Puy-de-Dôme, docteur en médecine, a publié : I. *Lettre à Sa Majesté Louis XVIII sur les frais de la guerre actuelle et sur les moyens de les acquitter*, 1815. II. *Avis sur le traitement des maladies vénériennes, et quelques observations sur la question : Si la chirurgie peut être séparée de la médecine, tant dans la pratique que dans l'enseignement*, 1816, in-18. — Delarue (Ambroise-Dominique) a publié : *Notions de chronologie historique et mathématique*, 1813, in-8°. — Delarue (L.-H), pharmacien à Evreux, a publié : *Bulletin des sciences médicales*. — Delarue, ancien sous-préfet de Mantes, fut nommé secrétaire-général de la préfecture de l'Ain, le 8 septembre 1815. — Enfin un autre Delarue est membre du conseil de préfecture du département de la Seine. D.

DELATTRE, d'Abbeville, négociant, fut député du tiers-état de la sénéchaussée de Ponthieu aux états-généraux de 1789, et y travailla beaucoup dans les comités d'agriculture et de commerce. Il fit souvent, sur ces objets, des rapports pleins de sens, mais qui ne furent pas toujours goûtés par l'assemblée. En 1791, il fit décréter qu'on enverrait une expédition à la recherche de La Pérouse. Le 7 mai, il proposa qu'aucune loi ne fût rendue, sur la législation des colonies, que d'après la demande formelle des associations coloniales, dont il réclamait l'organisation. Ce projet fut combattu par Grégoire, Pétion, Regnauld, Rœderer, etc.; ils se récrièrent contre le despotisme des colons, qui voulaient perpétuer l'esclavage. Delattre ne reparut plus sur la scène publique pendant le cours de la révolution, jusqu'en 1799, époque où le département de la Somme le nomma au conseil des cinq-cents; il passa ensuite au corps législatif, formé après le 18 brumaire, et dont il devint questeur en 1804. Il fut ensuite décoré du titre et de la croix de commandant de la Légion-d'honneur, et obtint la préfecture de Vaucluse. Élu, en janvier 1810, député au corps législatif par le collége électoral de la Somme, il fut proposé à la questure, le 20 février 1813. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte; et, le 8, il accepta l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France. Le 18 novembre, il parla sur le projet de loi relatif aux douanes, dit que ce système devait tout ensemble offrir une ressource au trésor public, une protection efficace au commerce, une garantie au travail, et favoriser le maintien des fabriques nationales contre les efforts de l'industrie étrangère; et après avoir développé les moyens de parvenir à ces résultats, il vota l'adoption

du projet avec les amendements proposés par la commission. Le 17 décembre, il fit un rapport sur la loi relative à l'importation des fers étrangers, amendée par la chambre des pairs, et proposa un sous-amendement à l'article deuxième, afin de consacrer ses sages dispositions en faveur des usines nationales. Après l'invasion du 20 mars 1815, M. Delattre fit partie de la chambre des représentants convoquée par Buonaparte, comme député du département de la Somme. A.

DELATYNNA (J.), né au Grand-Villard, en Suisse, en 1765, et depuis long-temps établi à Paris, a publié : I. *Almanach du commerce de Paris, des départements, et des principales villes du monde*, in-8°. (La 20e. année est pour 1817.) II. *Dictionnaire topographique, étymologique et historique des rues de Paris*, 1812, in-12; 2e. édition, 1816, in-12. III. (Avec feu Bonnet), *Manuel du capitaliste*, 1815, in-8°. Ot.

DELAULNAYE. (*Voy*. Aulnaye.)

DELAUNAY (de l'Orne), d'abord président du tribunal civil d'Alençon sous le gouvernement impérial, fut ensuite président de la cour d'appel de Caen. Elu membre de la chambre des députés en 1815, il y vota avec la minorité; fut réélu par le même département pour la session de 1816; et, à la suite d'un long discours prononcé dans la séance du 24 décembre, sur les donations qui seraient faites au clergé, proposa, pour amendement, que ces donations ne fussent valables que lorsque le décès du testateur aurait eu lieu au moins quarante jours après la donation. — Delaunay (Le baron), maréchal-de-camp, fut fait chevalier de St.-Louis par le Roi, le 19 juillet 1814. — Delaunay, d'une ancienne famille noble du Bourbonnais, a été employé au ministère des affaires étrangères, et est connu par une jolie comédie du *Parleur contrarié*, et plusieurs autres ouvrages en vers et en prose. Il est aussi auteur d'nne comédie en trois actes et en vers, intitulée le *Flatteur*; comédie que l'on ne joue plus, parce que les mœurs de la cour impériale y sont peintes avec des couleurs trop vraies; ce qui déplait beaucoup à ceux qui en ont fait partie. B.

DELAVIGNE (Jean-François-Casimir), né au Havre en 1794, annonça de bonne heure des dispositions pour la poésie. A peine âgé de 21 ans, il a donné : I. *Dithyrambe sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-4°. II. *Charles XII à la Narva*, épisode épique, 1813, in-8°. III. *Dithyrambe sur la mort de J. Delille*, 1813, in-4°. IV. *La découverte de la vaccine*, poème, 1815, in-4°. Ce poème concourut pour le prix proposé en 1814 par la classe de l'académie française, et obtint à son jeune auteur le premier accessit. M. Delavigne a aussi composé une tragédie, qui est reçue au Théâtre-Français. E.

DELBARRE (F. Thomas) a publié : I. *Le Fratricide*, ou *les mystères de Dusseldorf*, roman traduit de l'anglais d'Anna-Marie Mackenzie, 1798, 3 vol. in-18. II. *Amélie de Beaufort*, ou *l'inconstance fixée*, 1799, 3 vol. in-18. III. *Zénobie*, ou *la nouvelle Cœlina*, 1799, 2 vol. in-12. IV. *Auguste et Justine*, ou *la Veuve artificieuse*, 1800, 2 vol. in-12. V. *Le bon Père*, ou *la Fille inconnue*, 1801, in-12. VI. *Julie*, ou *la Sœur ingrate*, 1801, 2 vol. in-12. VII. *Les Crimes de Buonaparte et de ses adhérents*, 1815, 2 éditions. VIII. *Les Constitutions révolutionnaires en opposition avec la volonté générale de la nation*, 1815, in-8°. IX. *L'Histoire des deux chambres sous Buonaparte*, 1806, in-8°. X. *L'Art oratoire*, poème didactique en quatre chants, 1816, in-18. XI. *Le comte d'Artois justifié*, 1816, in-8°. Ot.

DELBREIL-d'ESCORBIAC, président du conseil-général du département de Tarn-et-Garonne, montra beaucoup d'énergie pour résister aux agents de Buonaparte dans le mois de mars 1815, et imprima aux habitants de Montauban un mouvement tel, que cette ville ne se soumit qu'après que Toulouse et Bordeaux eurent subi le joug. M. Delbreil fut nommé, dans la même année, membre de la chambre des députés, par le département de Tarn-et-Garonne. Il déclara, dans une séance du mois de mars 1816, que la répartition de l'emprunt des cent millions avait été faite avec une extrême légèreté, et prouva que, dans certains départements, cette contribution avait absorbé les trois-quarts de l'imposition ordinaire. M. Delbreil demanda, dans la même séance, par amendement à l'art. 5 du projet de la commission, qu'on procédât à une nouvelle répartition de

la contribution, d'abord entre les départements, puis entre les particuliers, de manière que le contingent fût régulièrement imposé à chaque contribuable, et qu'il lui fût tenu compte de l'excédant, sur les centimes additionnels de 1816. M. Delbreil a toujours voté dans cette assemblée avec la majorité, et n'a pas été réélu en 1816. Il est en ce moment sous-préfet à Moissac. A.

DELBREL (Pierre), de Moissac, fut député du Lot à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel, mais avec la condition expresse de surseoir jusqu'à ce que la Convention eût prononcé sur le sort des Bourbons. En avril 1793, il fut envoyé en mission à la frontière du Nord, et, en 1795, près l'armée des Pyrénées-Orientales: il donna, dans l'une et l'autre mission, des preuves de courage. Réélu au conseil des cinq-cents par l'une des deux assemblées du Lot, sa nomination fut annulée le 24 janvier 1796, comme étant le résultat de la minorité. Le conseil des cinq-cents l'appela dans son sein par une résolution du 10 mai, même année, pour remplir une des six places vacantes dans les deux tiers des ex-conventionnels: mais cette mesure fut rejetée par les anciens; et Delbrel n'entra que l'année suivante au conseil des cinq-cents, en vertu de la réélection de son département. Il y parla sur la saisie faite à Lyon des manteaux destinés aux députés, et se plaignit de la multiplicité des cabriolets dans Paris. Il vota, quelque temps après, pour maintenir la liberté de la presse sous la surveillance du directoire, et contre l'établissement d'un impôt sur le sel. Il fit ensuite plusieurs rapports sur les congés militaires, et eut une grande part à la résolution sur la conscription. L'année suivante, il figura dans le parti qui eut un instant de triomphe après la chute de Merlin et de Laréveillère, et se montra opposé à la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Il fut ainsi exclu du corps législatif, et condamné à être détenu dans le département de la Charente-Inférieure; mais il obtint sa liberté peu de temps après, et fut appelé aux fonctions de président du tribunal de première instance de Moissac, qu'il remplit jusqu'au commencement de 1816, époque à laquelle il fut compris dans la loi contre les régicides, et obligé de quitter la France. Au mois de mai 1816, il résidait sans permission sur les frontières de Suisse, avec l'intention de passer en Autriche. Il avait été député par le département de Tarn-et-Garonne à la chambre des représentants formée par Buonaparte dans le mois de mai 1815. B. M.

DELCAMBRE DE CHAMPVERT (Le baron Victoire-Joseph), né le 10 mars 1770, a servi dans la garde impériale, où il a fait plusieurs campagnes. Il était colonel du 23e. d'infanterie-légère, et s'était distingué, en cette qualité, le 3 mai 1811, au combat de Figuières, lorsqu'il fut élevé au grade de maréchal-de-camp, le 23 juillet 1813. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis, par ordonnance du 29 juillet 1814, et commandant de la Légion-d'honneur, le 27 décembre suivant. Il fut, dans le mois de juin 1815, chef d'état-major du premier corps de l'armée du Nord; et le 7 février 1816, le Roi lui confia le commandement du département de la Meuse. A.

DELCHER (Joseph-Etienne), jurisconsulte à Brioude, homme violent et grossier, fut député de la Haute-Loire à la législature, et, dès les premières séances, s'emporta en invectives contre la cour, développant le caractère de l'un des révolutionnaires les plus déterminés. Il demanda, le 20 décembre 1791, qu'il fût fait une adresse au peuple, au sujet du *veto* mis par Louis XVI sur les lois contre les émigrés et les prêtres réfractaires. Réélu à la Convention par le même département, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Le 1er. février 1793, il fut nommé commissaire en Corse; et le 1er. juillet, il transmit des détails sur la conduite de Paoli. De retour à Paris, il fut adjoint aux représentants près l'armée du Nord; et, le 17 août 1794, il reçut une nouvelle mission pour l'armée des Pyrénées-Occidentales. Après la session conventionnelle, il fut réélu membre du conseil des anciens, en fut secrétaire le 21 mars 1797, et sortit de ce conseil dans la même année. A l'époque du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799, il fut nommé président du tribunal civil de Brioude, et en exerça les fonctions jusqu'en 1811. B. M.

DELESSERT (Le baron), l'un des plus riches banquiers de Paris, établit en 1811, à Passy, une fabrique de sucre de betterave, qui lui coûta beaucoup, et eut peu de succès; ce dont Buonaparte cher-

cha à le consoler, en lui donnant la croix de la Légion-d'honneur. M. Delessert fut nommé, en 1813, chef de la 3e. légion de la garde nationale de Paris, et, le 9 septembre 1814, adjoint à M. le duc de Larochefoucauld-Liancourt, directeur-général de la prison d'essai. Le Roi le nomma officier de la Légion-d'honneur, le 19 novembre suivant. M. Delessert signa, le 6 juillet 1815, la déclaration des chefs de légion et majors de la garde nationale (*Voy.* CHOISEUL-PRASLIN); et il fut remplacé dans son commandement par M. Ternaux. — DELESSERT (Gabriel) était adjudant-commandant de la garde nationale de Paris en 1815, et signa, comme son frère, la déclaration du 6 juillet. Il avait été nommé chevalier de la Légion-d'honneur, par le Roi, le 19 septembre 1814. A.

DELESTRE-POIRSON (C. G. P.), jeune auteur dramatique qui, à peine âgé de vingt-six ans, a donné des pièces fort agréables, et quelques morceaux de poésie, savoir : I. *Ode sur le mariage de l'empereur*, 1810, in-8°. II. *Le Dénouement en l'air*, vaudeville, 1812, in-8°. III. *La jolie Fiancée*, 1812, in-8°. IV. (Avec H. Dupin), *La Fête de famille*, ou *Spectacle demandé*, divertissement pour la fête de Louis XVIII, 1815, in-8°. V. *Encore une Nuit de la garde nationale*, 1815, in-8°. VI. *Flore et Zéphire*, 1816, in-8°. VII. *Les montagnes russes*, 1816. VIII. *Le comte Orry*, ibid., in-8°. OT.

DELEUZE (S. P. F.), aide-naturaliste au jardin du Roi, à Paris, né à Sisteron, a publié: I. *Les Amours des plantes*, poème en quatre chants, traduit de l'anglais de Darwin. (*Voy.* la *Biograph. univers.*, à l'article DARWIN.) II. *Les Saisons de Thomson*, traduction nouvelle, 1801, in-8°.; 1806, in-12. III. *Eudoxe*, ou *Entretiens sur l'étude des sciences*, 1810, 2 vol. in-8°. IV. *Histoire critique du magnétisme animal*, 1813, 2 vol. in-8°. M. Deleuze a aussi rédigé les notes de quelques chants du poème *Des trois règnes de la nature*, par J. Delille; et il a inséré divers mémoires dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle* et dans les *Annales du magnétisme*. Ce naturaliste est un des plus zélés partisans du magnétisme; il cherche à y ramener les faits de l'histoire ancienne et moderne qui lui présentent quelque analogie avec ces phénomènes. Partout où il y a une main étendue, dirigée ou posée sur un malade, il voit l'action du magnétiseur : mais il y a bien loin de cette action, fût-elle magnétique, et des opérations même de Mesmer et de Deslon, regardées déjà comme des prestiges, au somnambulisme magnétique. Malgré la confiance qu'on peut avoir dans les lumières de M. Deleuze, il sera bien plus difficile encore de faire croire à des phénomènes dont les résultats se compliquent avec les effets du somnambulisme, qu'à l'action simple et immédiate du fluide magnétique sur la maladie locale. (*Voy.* PUYSÉGUR.) — DELEUZE (A. G.) a publié la *Caisse hypothécaire d'agriculture*, 1816, in-8°. E.

DELFAU (G.), cultivateur à Brive, fut député de la Dordogne à la législature, en 1791, et se montra un des ennemis les plus courageux des révolutionnaires. Il dénonça, le 12 juin 1792, les libelles qu'on répandait contre Louis XVI, et les projets formés contre sa personne. Le 24, il signala les sociétés populaires comme des foyers d'insurrection. Le 10 juillet, il parla vivement contre les jacobins, et justifia Lafayette, attendu qu'il n'était accusé que par eux. Le 13, il fit une violente sortie contre Pétion, qu'il accusa d'être la cause des horreurs de la journée du 20 juin. Le 23, M. Delfau parla dans le même sens contre Manuel, qu'on avait suspendu de ses fonctions, par suite de la même journée. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut nommé secrétaire-général de la préfecture de la Dordogne; place qu'il remplissait encore en 1815, mais qu'il cessa d'occuper en 1816. B. M.

DELFICO (MELCHIOR), littérateur napolitain, qui, dans ses méditations sur les constitutions des Etats, s'était laissé gagner par les opinions philosophiques, et ne prévit point que les changements qu'il desirait dans le gouvernement de son pays, en entraîneraient la subversion. Il voulut alors une espèce de monarchie constitutionnelle. Lorsque Ferdinand rentra à Naples, en 1799, M. Delfico crut prudent de s'éloigner, à raison de la part, toutefois modérée, qu'il avait prise à la révolution. Il se réfugia dans la république de St.-Marin, où on lui donna un diplome de citoyen. Ses affections l'auraient décidé à rester dans ce petit Etat, lorsque le roi Ferdinand fut contraint de s'éloigner une seconde fois : mais

il avait, à Naples, des propriétés qui furent menacées de séquestre, à cause de son absence; ce qui le força d'y retourner. Déjà membre de la société royale des sciences de ce pays, il le devint de l'institut royal d'encouragement, sous Joseph Buonaparte; et le successeur de celui-ci, Joachim Murat, le nomma conseiller-d'état. M. Delfico est auteur d'un excellent ouvrage *sur la Manière de traiter l'histoire, et sur son utilité*. N.

DELHORME (Albin-Barthélemi-Henri), négociant et maire de St.-Quentin, fut élu membre du corps législatif le 17 février 1807, et réélu par le sénat, le 6 janvier 1813, pour le département de l'Aisne. Le 7 juin 1814, il parla sur le projet de réglement, et en indiqua les bases. Le 28 juin, il prononça un long discours sur l'initiative des lois accordée au corps législatif, et proposa d'en faire usage en suppliant le Roi de proposer un projet qui fixât la liste civile. Le 31 juillet, il demanda que les ministres déposassent sur le bureau un aperçu du bilan de la caisse d'amortissement, et une copie de celui du domaine extraordinaire. A.

DELLEVILLE (Philippe-Auguste-Charlemagne) était maire de Morlaix, lorsqu'il fut député du Calvados à la Convention. Il y vota le bannissement de Louis XVI et sa détention jusqu'à la paix; déclara, sur la question de l'appel au peuple, qu'il disait *oui*, afin de ne pas exercer un pouvoir dictatorial, et se prononça ensuite en faveur du sursis à l'exécution. M. Delleville se montra constamment l'ennemi des *terroristes*, et fut un des soixante-treize députés décrétés d'arrestation le 3 octobre 1793, à la suite du 31 mai. Rentré dans le sein de la Convention, il demanda la suppression du supplice de la guillotine, et, quelque temps après, la révision des listes d'émigrés, sur lesquelles on avait inscrit les noms de beaucoup de personnes qui n'étaient jamais sorties de France. Lors de la discussion sur les membres de l'ancien comité de salut public, il déclara, en faveur de Barère, qu'il avait été reconnu par lui dans une maison, après s'être soustrait à l'arrestation dont il avait été frappé, et qu'il continua de s'y tenir caché sans être inquiété. Pendant le reste de la session, il parla plusieurs fois pour faire mettre en jugement les détenus, appuya la réélection des deux-tiers des conventionnels dans le nouveau corps législatif, fut élu secrétaire le 23 septembre 1795, réclama ensuite un monument en l'honneur des victimes du 31 mai, et s'opposa à ce que les députés frappés au 1er. prairial, fussent compris dans l'amnistie qui termina les opérations de la Convention. Réélu au conseil des cinq-cents, il y combattit, le 2 avril 1796, le rétablissement de la loterie, fut nommé secrétaire le 19 juin suivant, vota ensuite pour que les jugements de la haute-cour, convoquée pour juger Babeuf, fussent soumis à l'appel en cassation, attaqua, le 17 novembre, l'institution du divorce, comme immorale, et demanda que l'on fît enfin cesser les *marchés de chair humaine*. Au milieu de la lutte qui s'était établie dans le courant de cette même année entre la majorité des conseils et celle du directoire, M. Delleville s'était déclaré fortement contre cette dernière autorité; et il proposa, le 1er. septembre, de faire examiner si Bailleul n'était pas atteint de folie, lorsqu'il avait écrit son *Appel à ses commettants*. Il ne fut point compris, comme on s'y attendait, dans la proscription du 18 fructidor; et il ne parut pas très effrayé de ce coup d'éclat, car on l'entendit s'écrier, dans la séance du onze: « Il ne faut pas croire que, » parce qu'il y a eu un mouvement le 18 » fructidor, il suffira de venir proposer » des résolutions folles, pour qu'elles » soient adoptées! » Le 2 du même mois, il s'opposa à ce qu'on instituât une fête annuelle pour célébrer le 18 fructidor. Le 6 octobre, il combattit avec force une loi proposée par Poulain-Grandpré, pour faire participer la république aux biens des parents d'émigrés ou de condamnés. Le 20 du même mois, il s'opposa à la déportation des nobles, demandée par Boulay de la Meurthe. Le 26 décembre, il appuya les demandes d'indemnités en faveur des acquittés de la haute-cour de Vendôme. Le 24 février 1798, il combattit l'impression d'un discours de Gayvernon, opposé à ce que l'on confiât l'éducation de la jeunesse aux prêtres. Sorti du conseil le 20 mai 1798, M. Delleville entra comme vérificateur à la comptabilité intermédiaire, et devint, après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), juge de la cour d'appel de Caen; puis, ayant été présenté au corps législatif par le département du Finistère il y fut admis le 21 septembre 1805

En août 1807, il fit, dans cette assemblée, l'éloge de Portalis, et demanda que l'expression des regrets de l'assemblée fût transmise à sa famille. Il fut désigné, le 2 juillet 1814, comme candidat pour la place de secrétaire-rédacteur de la chambre des députés. B. M.

DELMAS (Antoine-Guillaume), lieutenant-général, naquit à Argentat, le 21 janvier 1768. Cadet d'une famille noble mais pauvre, il embrassa la carrière militaire dès son jeune âge, et devint, en 1791, chef du 1er. bataillon de la Corrèze. Il se distingua à l'armée du Nord, et devint général de brigade. Employé à l'armée du Rhin en 1793, il commanda en second dans Landau, lorsque cette place fut bloquée. Le député Dentzel, aussi renfermé dans cette place, demanda sa destitution le 4 octobre de la même année, et fut appuyé dans cette demande par les jacobins de Landau, qui présentèrent le général Delmas comme professant des principes contraires à la *société-mère* de Paris. Ces dénonciations restèrent sans effet; et M. Delmas fut promu au grade de général de division. Il repassa à l'armée du Nord, et servit d'une manière distinguée en Hollande. Chargé de l'attaque du fort de Crèvecœur, il ouvrit la tranchée à 80 toises du corps de la place, et, avec de la simple artillerie de campagne, la força de capituler. Il montra, peu après, la même audace devant Bois-le-Duc, dont il emporta un des ouvrages avancés, en franchissant les palissades à cheval à la tête d'un corps de hussards. Employé en 1796 à l'armée du Rhin sous Moreau, il se signala de nouveau, le 15 juin, à Frankenthal, et surtout, les 6 et 9 juillet, aux batailles de Rastadt, où il déploya autant d'habileté que de bravoure. Il passa, en 1797, à l'armée d'Italie, et y combattit avec le même succès. Sa division se distingua, à l'époque du 18 fructidor an v, parmi celles qui firent des adresses contre les *Clichiens*, ou le parti royaliste. On le vit, dans la malheureuse campagne de 1799, sous Schérer, protéger vaillamment, quoique blessé, la retraite de l'armée, et lui donner le temps d'aller se rallier sous les murs de Mantoue. Obligé par ses nombreuses blessures de quitter l'armée d'Italie, M. Delmas fut nommé l'un des juges du général Championnet; mais il trouva moyen de refuser cette pénible mission. Apprenant à cette époque, que le directoire exécutif avait jeté les yeux sur lui pour commander la 17e division militaire à Paris, il demanda qu'il lui fût permis de rejoindre ses compagnons d'armes, et reçut au mois de juillet, du ministre de la guerre, une armure complète que le directoire lui avait décernée. Il commanda, en 1800, la première division de l'armée du Rhin, força le passage de l'Alb, et contribua puissamment aux succès des journées d'Engen et de Moeskirch. Il montra, surtout dans cette dernière affaire, un sang-froid et un courage intrépides. Placé à la tête de la 57e. demi-brigade sous le feu de seize pièces de canon, il combattit pendant huit heures, et obligea enfin l'ennemi à faire sa retraite vers le Danube. Après d'autres succès aux combats de Biberach, de Memmingen, de Delmesingen, à l'armée de Rhin-et-Moselle, le général Delmas fut détaché avec sa division pour être employé à l'armée d'Italie sous le général Brune. Il passa le Mincio, le 5 janvier, en avant de Monzabano, culbuta les troupes autrichiennes, cerna leurs redoutes à Salionza, les força de capituler, fit 1200 prisonniers, et s'empara de 14 pièces de canon. Quelque temps après la conclusion de la paix à Lunéville, le général Delmas tomba dans la disgrâce de Buonaparte, après avoir tué en duel le général Destaing, et fut envoyé en surveillance à Porentruy, pays natal de sa femme, où il resta jusqu'après les désastres de la campagne de Moscou. A cette époque, Buonaparte lui confia le commandement d'une division de la grande-armée, et il y soutint sa réputation. Le 3 octobre, il culbuta une division prussienne dans les environs de Dessau; mais il fut fait prisonnier de guerre à Leipzig, et ne rentra en France qu'après le rétablissement des Bourbons. S. S.

DELONNES (A. B. Imbert), ancien chirurgien-major de cavalerie, a publié : I. *Traité de l'hydrocèle : cure radicale de cette maladie*, 1785, in-8o.; 1791, in-8o. II. *Opération du sarcocèle, faite au citoyen Charles Delacroix, publiée par ordre du gouvernement*, 1797, in-8o. III. *Progrès de la chirurgie en France*, ou *Phénomènes du règne animal, guéris par des opérations nouvelles, sur la fin du XVIIIe. siècle*, 1801, in-8o. Ot.

DELORME (H. G.), habitant du Berri, suivit le Roi à Gand, en 1815,

et revint en France avec S. M. Il a publié : I. *Exposé d'un système de finances pour éteindre la dette publique*, 1815, in-8°. II. *Mémoire sur les finances, et réfutation du budget de 1816, considéré sous les rapports de la fiscalité et de la politique*, 1816, in-8°. III. *Mémoire confidentiel à Messieurs les députés chargés de l'examen du budget de* 1816, 1816, in-8°. M. Delorme fut mis en arrestation, par ordre du ministre de la police ; et des poursuites judiciaires furent dirigées contre lui, à cause de ce dernier ouvrage : mais le tribunal jugea qu'il n'y avait pas lieu à accusation, et il fut mis en liberté, après huit jours de détention. — DELORME, ancien avocat, propriétaire de la belle galerie qui porte son nom à Paris, offrit *à la patrie*, le 21 mai 1815, une somme de 6000 francs par an, avec le sacrifice de sa personne. Ce trait de dévouement fut cité avec beaucoup d'éloges dans les journaux. M. Delorme, qui, malgré de tels sacrifices, est resté l'un des propriétaires les plus riches de la capitale, a acquis, en 1816, l'ancienne salle de spectacle de la rue de la Victoire, où il fait établir une maison de bains. D.

DELORMEL a publié : I. *La grande période*, ou *Le retour de l'âge d'or*, 1790, in-8°.; 1797, in-8°.; 1805, in-8°. II. *Projet d'une langue universelle, présenté à la Convention nationale*, 1795, in-8°. III. *Réponse amicale au rédacteur du Journal des Débats, suivie du tableau chronologique de la grande période*, 1805, in-8°. IV. *Explication des prophéties de Daniel, sous le rapport de la grande période*, 1806, in-8°. V. *Les six jours de la création, selon Moïse*, ou *Développement de cet article de la grande période*, troisième édition, 1806, in-8°. VI. *Réfutation du système imaginé par les savants du dernier siècle, contre la théorie de la grande période*, 1806, in-8°. OT.

DELORT (Le baron JACQUES-ANTOINE-ADRIEN), lieutenant-général, né à Arbois le 16 novembre 1774, entra comme simple volontaire, en 1791, dans le 4e. bataillon du Jura ; fut nommé sous-lieutenant au 8e. régiment d'infanterie (Austrasie) le 16 juin 1792, et, l'année suivante, adjoint aux adjudants-généraux. Ce fut en cette qualité qu'il servit successivement aux armées des côtes de la Rochelle, des Alpes et d'Italie. Il se distingua en Italie à la bataille du 6 germinal an VII (1799); et il mérita, en cette occasion, d'être élevé au grade de chef d'escadron du 22e. régiment de cavalerie. M. Delort se fit remarquer de nouveau aux affaires des 16 et 18 floréal de la même année devant Mantoue, où, à la tête d'un escadron, il força les postes avancés de la garnison à rentrer dans la place. Nommé major au 9e. régiment de dragons après la bataille de Wertingen, il eut le commandement des escadrons de guerre de ce régiment, et chargea à leur tête à la bataille d'Austerlitz, où il eut un cheval tué sous lui et reçut deux coups de lance. Malgré cette blessure, il continua de combattre jusqu'à la fin de l'action. Devenu colonel du 24e. régiment de dragons le 8 mai 1806, il fut employé en Espagne, et se trouva aux siéges de Roses, de Gironne, de Tarragone, etc. Il commanda ensuite l'avant-garde de la division du général Souham, et se distingua en plusieurs rencontres, notamment, le 21 décembre 1808, au Pont-du-Roi, où il enleva à l'ennemi toute son artillerie et ses équipages, en le chargeant à la tête de sa compagnie d'élite; et, le 25 février 1809, à la bataille de Vals, où il fut blessé d'un coup de feu à la jambe. Le colonel Delort se signala encore, le 20 février 1810, à la bataille de Wich, où il fut blessé d'un coup de sabre au bras gauche; ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre l'ennemi, et de charger son arrière-garde à la tête de son régiment. Nommé général de brigade, il se trouva en cette qualité à la bataille de Sagonte le 25 octobre 1811, et fut cité de la manière suivante dans le rapport officiel du maréchal Suchet : « Le général » de cavalerie Delort reçoit l'ordre de » culbuter l'ennemi avec le 24e. de dra» gons; et il l'exécute avec une haute » valeur, et le pousse jusqu'au-delà d'Al» balata, sans se laisser arrêter par le feu » de plusieurs bataillons embusqués : il » enlève sur la route un obusier, une » pièce de quatre, et trente canonniers. » Cette conduite valut au général Delort le titre de commandant de la Légion-d'honneur. Il avait été nommé chevalier de la Couronne-de-fer, pour avoir sauvé la division italienne à Vals. Lorsque les Anglais firent une descente près de Tarragone, en juillet 1812, et qu'ils tentèrent d'en faire lever le siége, de con-

cert avec l'armée espagnole commandée par O-Donnel, le général Delort, par une retraite habilement concertée et une charge faite à propos, fit échouer leur principale attaque, et s'empara de deux pièces de canon, trois drapeaux et trois mille prisonniers. Cette bataille, qui eut lieu près du village de Castalla, est une des plus brillantes de la guerre d'Espagne : elle eut pour l'armée française les résultats les plus importants; et, selon le rapport officiel, le général Delort y montra *le sang-froid d'un général expérimenté et l'ardeur d'un militaire entreprenant*. Il fit partie, en 1814, des troupes qui vinrent renforcer la grande-armée destinée à couvrir la capitale; et, se trouvant, le 18 février, à la bataille de Montreau, à la tête d'une brigade de cavalerie, il fit prisonsonniers quatre régiments autrichiens, et, quoique atteint d'un coup de feu, il prit lui-même, après l'avoir blessé de sa main, le commandant de cette troupe. Ce fut après cette action d'éclat qu'il fut nommé général de division. Le général Delort se soumit franchement à l'autorité royale lors du rétablissement de la maison de Bourbon, et fut créé chevalier de St.-Louis le 19 juillet 1814. Il se trouvait en Franche-Comté au commencement de mars 1815, et il reçut du maréchal Ney l'ordre de se rendre à Lons-le-Saulnier pour y prendre le commandement de la cavalerie de son corps d'armée. Il refusa de servir après la défection du maréchal, et se retira à Arbois, où des ordres positifs et pressants de Buonaparte vinrent bientôt l'obliger à reprendre les armes. Le baron Delort commandait une division de cuirassiers à la grande-armée; et ce fut cette division qui décida la victoire du 16 juin : elle fut aussi une de celles qui combattirent avec le plus de valeur à Waterloo. Ce général y eut trois chevaux tués sous lui; huit balles percèrent son chapeau et ses habits, et il fut atteint d'un coup de feu à la jambe. « Hélas! écrivait-il quelque temps après » à un de ses amis, en nous dévouant » ainsi, nous ne songions qu'à l'honneur, » à la gloire et à l'indépendance de no» tre pays! » Le baron Delort déposa, en décembre 1815, dans le procès du maréchal Ney; et sa déposition, qui est conforme aux faits rapportés ci-dessus, se trouve imprimée dans les pièces de ce procès. Depuis le second retour du Roi, ce général vit retiré dans sa ville natale, où de nombreux traits de bienfaisance le font universellement estimer et chérir. Il envoya, de l'armée d'Espagne, en 1812, à l'administration des hôpitaux d'Arbois, une somme de 8000 fr., qui a été employée en fonds de terre au bénéfice des hospices. Les administrateurs de ces hospices s'exprimaient ainsi sur son compte, en écrivant au ministre de l'intérieur : « Avoir servi » son pays avec distinction, l'avoir dé» fendu au prix de son sang, c'est la gloire » qui brille sur le front d'une multitude » de guerriers français ; mais rehausser » cette gloire par des vertus douces et » bienfaisantes, honorer la patrie par des » talents distingués, et, au milieu du tu» multe des camps, s'occuper des mal» heurs de l'humanité souffrante, tendre » aux indigents une main généreuse et » protectrice, c'est l'heureuse préroga» tive d'un petit nombre d'ames élevées, » et le caractère distinctif d'un cœur gé» néreux et sensible : telle est la pré» cieuse réunion de vertus et de gloire » dont offre le spectacle à sa ville na» tale M. le baron Delort, etc. » On doit ajouter à cet éloge mérité, que ce général déplora toujours l'injustice et les cruautés qui caractérisèrent la guerre de l'Espagne; qu'il en adoucit les rigueurs autant qu'il fut à portée de le faire, et que les troupes qu'il y commanda se firent toujours remarquer par la discipline la plus sévère. D.

DELPIERRE, le jeune, ancien président de l'administration du département des Vosges, fut député de ce département au conseil des cinq-cents, en mars 1799, et passa, à la fin de décembre, au tribunat, dont il fut élu secrétaire, le 23 novembre 1803. L'année suivante, il vota pour que Buonaparte fût proclamé empereur héréditaire, fut, peu de temps après, décoré de la croix de la Légion-d'honneur, et ensuite créé baron. Lors de la dissolution du tribunat, en 1807, M. Delpierre devint président de la deuxième chambre de la cour des comptes. Il donna, en avril 1814, son adhésion à la déchéance de Buonaparte; et, le 25 mars 1815, il signa l'adresse de sa cour. (*Voy.* COLLIN DE SUSSY.) M. Delpierre remplissait encore les mêmes fonctions en 1816. A.

DELPIERRE DU TREMBLAY (LÉOCADE), né en 1778, nous apprend lui-

même, dans la préface de son *Traité sur les études*, qu'il a mené la charrue, qu'il a été bûcheron, et, en dernier lieu, garçon jardinier. Il raconte ensuite, comment lui vint le goût des sciences, qui est aujourd'hui sa passion dominante. « Dans la maison bourgeoise où » je demeurais, dit-il, il y avait une » chambre qui renfermait une petite bi- » bliothèque; m'y trouvant un jour d'o- » rage, pour en fermer les fenêtres, » j'ouvris un livre intitulé, *Vie de Su- » ger*, dont je parcourus quelques pages; » elles m'intéressèrent, et, quoique je » susse à peine lire, je parvins bientôt » à connaître tout l'ouvrage. La vie de » cet homme célèbre, que ses talents » élevèrent de l'obscurité aux premières » dignités de l'Etat, me fit une très vive » impression; et, dès ce moment, je » ne respirai que pour les sciences. » M. Delpierre a publié: I. *Lettres sur les études*, 1801, in-12; 1803, in-12; 1808, in-12; 1815, in-18. II. *Grammaire française tracée d'après les principes de Condillac, Dumarsais, Duclos, d'Olivet, Restaut, Domergue, Wailly, etc.*, 1803, in-12. III. *Nouveau guide du Fermier*, 1812, in-18; 1814, in-18. IV. *Essai sur le contrat social d'une grande nation*, 1815, in-18. M. Delpierre est éditeur des *OEuvres d'Avisse*, aveugle. (Voy. Avisse dans la *Biographie universelle*.) Ot.

DELPUECH (J.), conseiller-chirurgien ordinaire du Roi et de Son Altesse royale le duc d'Angoulême, chevalier de la Légion-d'honneur, professeur de chirurgie clinique, chirurgien en la faculté de médecine de Montpellier, et membre correspondant de l'Institut, est auteur d'un *Précis élémentaire des maladies réputées chirurgicales*, 3 vol. in-8°., et de la *Pathologie chirurgicale*. S. S.

DELRIEU (E.-J.-B.), ancien professeur de rhétorique à Versailles, était chef de bureau dans l'administration des douanes, sous le gouvernement impérial, qui lui accorda la décoration de l'ordre de la Réunion. M. Delrieu a conservé cet emploi. Il est auteur des pièces suivantes: I. *La prévention paternelle*, comédie en trois actes, 1792, in-8°. II. *Adèle et Pauline*, 1792. III. *Les philosophes soldats*, comédie, 1793. IV. *Harmodius et Aristogiton*, opéra, 1794. V. *Le jaloux malgré lui*, comédie. VI. *Arsinoüs*, tragédie en trois actes. VII. *Amélia* ou *Les deux jumeaux espagnols*, drame en cinq actes et en prose, 1798, in-8°. VIII. *Le père supposé* ou *Les époux dès le berceau*, 1802, in-8°. IX. *Les ruses du mari*, comédie, 1802, in-8°. X. *Artaxerce*, tragédie, 1808, in-8°., avec des notes qui ne sont probablement pas de M. Delrieu, car il y est loué avec une grande complaisance. Cette pièce eut du succès, et fut représentée devant LL. MM. II. à St.-Cloud. Cette représentation valut à l'auteur une pension de 2000 francs; et Mlle. Leverd, qui y jouait le rôle principal, eut une gratification de 3000 fr. La commission de l'Institut, dans son rapport sur les ouvrages dramatiques, pour les prix décennaux, en 1810, accorda à cette tragédie une mention honorable. M. Delrieu a donné depuis ce temps une tragédie, intitulée *Démétrius*, qui n'a pas eu de succès. — Delrieu, ingénieur et directeur des travaux du Mont-Cenis, a publié, en janvier 1817, une Notice historique sur ces travaux. Ot.

DELUC (Jean-André), célèbre physicien, de la société royale de Londres et de plusieurs autres académies, lecteur de la reine d'Angleterre, professeur de philosophie et de géologie à Goettingue, né à Genève en 1727, est aussi distingué par ses connaissances en géologie et en météorologie, que par son zèle à défendre la divinité des saintes Écritures contre les systèmes des partisans de la nouvelle exégèse biblique en Allemagne. Il s'est occupé toute sa vie à rechercher l'ordre primitif, l'arrangement et la composition du globe terrestre, ainsi que les catastrophes qu'il a éprouvées; et afin de pouvoir vérifier les notions qu'il avait prises dans les livres par ses propres observations, il a parcouru presque toutes les parties de l'Europe, et ses efforts ont été encouragés et favorisés par les hommes les plus distingués dans les sciences et dans l'État, et même par des souverains. Il a publié un grand nombre d'ouvrages scientifiques, d'une tendance éminemment religieuse: I. *Recherches sur les modifications de l'atmosphère, ou Théorie des baromètres et des thermomètres*, 1772, 2 vol. in-4°.; 1784, 4 vol. in-8°. (traduit en allemand; *Voy.* la *Biographie universelle* à l'article Gehler.) II. *Voyage dans les montagnes de Faucigny en Savoie*, 1772. III. *Relations de différents voyages dans les Alpes*, 1776,

in-12. IV. *Lettres physiques et morales sur les montagnes et sur l'histoire de la terre et de l'homme.* (Voy. la *Biographie universelle* à l'article Gehler.) V. *Lettres sur quelques parties de la Suisse*, 1787, in-8°. VI. *Nouvelles idées sur la météorologie*, 1787, 2 vol. in-8°. VII. *Lettre sur l'histoire physique de la terre*, 1798, in-8°. VIII. *Lettre aux auteurs juifs d'un Mémoire adressé à M. Teller*, 1799, in-8°. IX. *Lettre sur l'éducation religieuse de l'enfance*, précédée et suivie de *détails historiques*, 1800, in-8°. X. *Bacon tel qu'il est.* (Voy. la *Biographie univers.* à l'article Bacon.) XI. *Lettres sur le christianisme adressées à M. Teller*, 1801, in-8°. XII. *Précis de la philosophie de Bacon* (*V.* la *Biographie universelle* à l'article Bacon.) XIII. *Abrégé de principes et de faits concernant la cosmologie et la géologie*, 1802, in-8°. XIV. *Principes de théologie, de théodicée et de morale, en réponse à M. le docteur Teller sur son écrit intitulé* : La plus ancienne théodicée, 1803, in-8°. XV. *Correspondance particulière entre le docteur Teller et J.-A. Deluc*, 1803, in-8°. XVI. *Introduction à la physique terrestre par les fluides expansibles, précédée de deux Mémoires sur la nouvelle théorie chimique considérée sous différents points de vue*, 1813, 2 vol. in-8°. XVII. *Traité élémentaire sur le fluide électro-galvanique*, 1803, 2 vol. in-8°. XVIII. *Observations sur un ouvrage intitulé :* Lithologie atmosphérique, 1803, in-8°. XIX. *Annonce d'un ouvrage de J.-A. Heimarus sur la formation du globe*, 1803, in-8°. On a imprimé de M. Deluc en anglais : *Voyages géologiques dans le nord de l'Europe*, 1810, in-8°. — *Voyages géologiques en Angleterre*, 1811, 2 vol. in-8°. — *Voyages géologiques en France, en Suisse et en Allemagne*, 1813, 2 vol. in-8°. — *Traité élémentaire sur la géologie*, traduit du manuscrit français de J.-A. Deluc, par Delafite, 1809, in-8°. M. Deluc a encore publié des Mémoires dans les *Transactions philosophiques*, dans le *Journal de physique* et autres. — Deluc (J.-André), neveu du précédent, a composé, mais sans le faire imprimer, une *Histoire du passage des Alpes par Annibal*, dans laquelle on détermine d'une manière précise la route de ce général depuis Carthagène jusqu'au Tésin, d'après la narration de Polybe comparée aux recherches faites sur les lieux ; suivie d'un *Examen critique de l'opinion de Tite-Live et de celle de quelques auteurs modernes*. D. et Ot.

DELVINCOURT (C.-S.), doyen de la faculté de droit à Paris, obtint la place de directeur de l'école à la mort de Portiez de l'Oise, et fut nommé par le Roi censeur royal et chevalier de la Légion-d'honneur en 1814. Il a publié : I. *Institutes du droit français conformément au Code Napoléon*, 1808, 3 vol. in-8°. II. *Institutes de droit commercial*, 1810, 2 vol. in-8°. III. *Cours du Code Napoléon*, divisé en deux parties, dont la première contient la troisième édition des *Institutes du droit français*, du même auteur, revue et corrigée par lui ; et la seconde, les *Notes et explications sur lesdites Institutes*, 1813, 2 vol. in-4°. IV. *Juris romani elementa secundùm ordinem Institutionum Justiniani, cum notis*, 1814, in-8°. S. S.

DELZONS (Le chevalier Antoine), ancien avocat et membre du bureau intermédiaire de l'assemblée provinciale d'Auvergne, naquit le 22 janvier 1743, et fut, au commencement de la révolution, juge au tribunal civil d'Aurillac, et ensuite président de l'administration du Cantal, puis député de ce département au conseil des anciens, en mars 1797. Il s'y occupa particulièrement de finances, et ne prit aucune part aux divisions qui y éclatèrent. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il passa dans le nouveau corps législatif, et fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur le 25 novembre 1803. Devenu président du tribunal civil d'Aurillac, M. Delzons fut élu par le sénat, le 6 janvier 1813, membre du corps législatif pour le département du Cantal. Le 18 novembre 1814, il parla sur le projet de loi relatif aux douanes, s'attacha à démontrer les inconvénients d'un droit trop élevé sur le sel et sur les denrées de première nécessité, et demanda qu'il fût fixé à deux décimes au lieu de trois. — Son fils, qui était général de division, a péri dans la campagne de Russie en 1812. B. M.

DEMANDRE (Jean-Baptiste), né à St.-Loup en Franche-Comté, fut député du clergé de cette province aux états-généraux, et prêta, en 1791, le serment civique et religieux. Elu, en 1795, évêque

métropolitain de l'Est, il donna sa démission après la signature du concordat. Il est aujourd'hui chanoine honoraire de Besançon, l'un des vicaires-généraux du diocèse, et curé de la paroisse Sainte-Madelène. La douceur de son caractère et sa charité le font chérir de ses paroissiens. Il passe pour être très instruit dans l'histoire ecclésiastique. M. Demandre était l'ami de l'abbé Bergier, confesseur de Mesdames de France, qui lui communiquait ses ouvrages avant de les rendre publics; et il a été l'éditeur de quelques-uns, entre autres des *Réflexions sur le divorce*, et des *Observations sur le mariage des protestants*. W.

DEMANGEON (J.-B.), médecin, né à Hodigny, près de Nanci, le 1er. décembre 1764, a fait plusieurs voyages dans le Nord. Revenu en France dans le cours de la révolution, il y publia, en 1795: I. *Lettre sur les prêtres séditieux et réfractaires*, in 8°.; et ensuite: II. *Examen critique de la doctrine et des procédés du docteur Sacombe dans l'art des accouchements*, ou *Sacombe en contradiction avec les autres accoucheurs, avec la physique, avec la géométrie et avec lui-même*, 1799, in-8°. III. *Tableau historique d'un triple établissement réuni en un seul hospice à Copenhague, pour assurer des secours à la maternité et à l'enfance*, 1799, in-8°. IV. *De fallaci atque nocuo obturamenti in hæmorragiis uteri cohibendis usu*, 1803, in-4°. V. *Considérations philosophiques sur le pouvoir de l'imagination durant la grossesse*, 1807, in-8°. VI. *Physiologie intellectuelle*, ou *Développement de la doctrine du professeur Gall, sur le cerveau et ses fonctions*, 1808, in-8°. M. Demangeon a publié, en allemand, plusieurs ouvrages dont les titres sont indiqués dans MEUSEL. OT.

DEMBARRÈRE (Le comte JEAN), lieutenant-général, pair de France, chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la Légion-d'honneur, entra, en 1770, dans le corps royal du génie, et fit imprimer, en 1784, un *Éloge historique du maréchal de Vauban*. On a aussi de lui un petit ouvrage intitulé: *Coup-d'œil sur les diverses parties de la science militaire, principalement sur l'influence de celles qui appartiennent à l'arme du génie*. Il servit dans les premières campagnes de la révolution, comme officier du génie, et dirigea, en 1793, la défense de Valenciennes, où sa conduite lui mérita le grade de général de brigade. Envoyé avec la garnison de cette place dans la Vendée, il obtint quelques succès à Doué contre MM. de Talmont et d'Autichamp; mais bientôt las d'une guerre aussi cruelle, il demanda et obtint la permission de quitter cette armée, et fut nommé inspecteur-général du génie. M. Dembarrère commanda quelque temps à Metz, ensuite à l'armée des côtes de l'Océan et en Italie, où il fut commandant en chef de l'arme du génie. Les débris de l'armée française étaient alors sur la rive droite du Var; et une armée autrichienne, très supérieure en nombre, menaçait de passer le fleuve et d'envahir la Provence: il fortifia à la hâte la tête du pont du Var, et défendit en personne ce poste important, où l'ennemi fut repoussé deux fois. Le général Dembarrère continua de servir, soit à l'armée, soit comme inspecteur-général, jusqu'en 1805, époque à laquelle il fut nommé sénateur. En 1811, il présida le collége électoral de son département (Hautes-Pyrénées). En 1814, il fut du nombre des sénateurs qui prononcèrent la déchéance de Buonaparte et votèrent le retour des Bourbons. Nommé, par le Roi, membre de la chambre des pairs lors de sa création, et n'ayant pas été désigné pair par Buonaparte en 1815, il a continué à faire partie de cette chambre. A.

DEMIDOFF (Le comte NICOLAS DE), chambellan de l'empereur Alexandre, conseiller intime, commandeur honoraire de l'ordre de St.-Jean, etc., est né à Pétersbourg, en 1774, de cette ancienne famille des Demidoff qui découvrirent, dans la Sibérie, des mines de fer, de cuivre, d'or et d'argent, et reçurent du gouvernement des terres, des forêts et des hommes pour augmenter leurs exploitations. Si les arts, les sciences mêmes, ont pénétré en Sibérie, c'est aux Demidoff que l'on doit en attribuer la gloire; et il faut aussi leur attribuer les idées de civilisation qui commencent à germer dans cette immense contrée. Plus tard, les mines d'or et d'argent furent cédées au gouvernement, et la famille Demidoff ne conserva que celles de fer et de cuivre. Nicolas de Demidoff entra fort jeune au service, et il fut aide-de-camp du prince Potemkin: il fit deux campagnes contre les Turks; et, pour célébrer la prise d'un

port sur la mer Noire, il y fit construire, à ses frais, une frégate. Il devint lieutenant-colonel d'un régiment de grenadiers, fut nommé gentilhomme de la chambre de l'impératrice, se maria à une Stroganoff, de l'illustre famille de ce nom, et quitta le service militaire. Peu après, il commença à voyager, parcourut l'Allemagne, l'Italie, la France, l'Angleterre, et visita toutes les mines de ces différentes contrées. Les connaissances qu'il a acquises dans ses longs voyages, lui ont inspiré l'idée de former des sujets, et de les envoyer en Russie, pour y propager les arts utiles. C'est ainsi qu'il fit partir, des mines situées dans les monts Ourals qui séparent l'Europe de l'Asie, un ouvrier intelligent qu'il envoya en Styrie, pour y apprendre à fabriquer les faulx, que l'on tirait auparavant des pays étrangers. Il ne s'est pas borné à faire établir, dans ses mines, une fabrique de ce genre; il a autorisé ses compatriotes à envoyer chez lui des ouvriers pour apprendre à établir des fabriques pareilles, sacrifiant ainsi à l'intérêt public les bénéfices considérables d'un monopole facile. Il a aussi établi des maîtres de peinture et des maîtres vernisseurs sur tôle, qui donnent des leçons gratuites. En 1812, lors de l'invasion de la Russie par Buonaparte, la noblesse russe montra, en général, beaucoup de patriotisme; cependant M. de Demidoff se distingua encore: il proposa de former et d'équiper à ses frais un régiment; il y fut autorisé par l'empereur, et, quoique depuis long-temps retiré du service militaire et ayant une très mauvaise santé, il marcha à la tête de ce régiment, rendit des services à la bataille de la Moskowa (que les Russes appellent la bataille de Borodine), et ne quitta l'armée qu'après que les Français eurent entièrement évacué le territoire de sa patrie. La riche collection d'objets d'histoire naturelle, qui a été détruite dans l'incendie de Moscou, était due en grande partie aux Demidoff: aussi y avait-il une salle qui portait le nom de cette noble famille. M. de Demidoff, qui avait sauvé de l'incendie sa magnifique collection de minéraux, de coquillages, d'animaux empaillés, etc., en a fait présent à la ville de Moscou; et l'université de cette ville, en reconnaissance, l'a nommé l'un de ses membres honoraires. En 1813, il a été construit, à Pétersbourg, quatre ponts en fer coulé, dans le genre de celui du Jardin des plantes à Paris. Les pièces de ces ponts ont été exécutées aux usines de M. Demidoff. Les journaux de Pétersbourg et de Moscou ont publié la description des mines et forges de M. de Demidoff; et ces descriptions ont montré combien la Russie est redevable aux soins de cet ami des arts. M. de Demidoff possède une riche galerie de tableaux et un cabinet de curiosités. — Son fils aîné, entré au service en 1813, est officier dans l'état-major de l'armée. B.

DEMONT (Le comte), fils d'un Suisse de la garde, est né à Courbevoie. L'exemple de son père lui fit embrasser la carrière des armes, où son courage l'éleva rapidement aux grades supérieurs. Il était employé en qualité d'adjudant-général à l'armée de Rhin-et-Moselle en 1797, et il effectua un des premiers le passage du Rhin. Le gouvernement lui écrivit à cette occasion: « Le directoire a observé » avec satisfaction, citoyen adjudant- » général, que vous vous êtes trouvé à » la tête des premiers débarquements au » passage du Rhin: cette entreprise mé- » morable a été exécutée avec autant » d'audace que d'habileté. » Devenu général de brigade en 1804, M. Demont fut employé au camp de Bruges, d'où il partit en 1805 pour l'Autriche. Il se trouva à la bataille d'Austerlitz, où il fut blessé dangereusement; et il obtint, le 21 décembre suivant, le grade de général de division, auquel fut ajoutée, le 19 mai 1806, la dignité de sénateur. Pendant les campagnes de 1806 et 1807, il fut spécialement chargé d'organiser un corps de 1200 grenadiers et chasseurs dans la Normandie, pour la défense des côtes, et s'acquitta de cette mission avec beaucoup d'intelligence et de succès. Il se fit remarquer de nouveau par son courage, en 1809, contre l'Autriche, notamment le 22 avril, à la bataille d'Eckmuhl, où il eut un cheval tué sous lui. Le général Demont vint, après cette campagne, reprendre sa place au sénat, et fut envoyé à Strasbourg, où il se trouva bloqué par les alliés en 1813. Il revint à Paris dans le mois de mai, et fut créé pair par le Roi, le 4 juin 1814. Comme il resta sans emploi pendant les cent jours, il fait encore partie de cette chambre. D.

DEMONVEL (Jean-Justin-Aris-

TIPPE) a publié : I. *La petite Héloïse*, 1814, in-12. II. *Les grands événements de la France prévus et dévoilés par un sage Espagnol*, 1814, in-8°.; 1815, in-8°. III. *Louis XVI*, poème en quatre chants, suivi de quelques *Réflexions sur l'état du règne précédent*, etc., Paris, 1815, in-8°. IV. *L'éducation*, ou *Les élèves instruits par eux-mêmes*, 1815, in-12. V. Quelques mots de compensation envers l'empereur Napoléon, sur ce qu'avance J.-J.-A. Demonvel dans ses deux ouvrages ayant pour titre : *Les grands événements*, etc., et *Louis XVI*, 1815, in-8°. VI. *Lettre adressée au Roi et aux souverains alliés sur les circonstances, sur l'intérêt des Français*, etc., 1815, in-8°. OT.

DEMONVILLE (ANTOINE-LOUIS GUENARD), né à Paris le 24 février 1779, est imprimeur dans la même ville; il a publié : I. *L'Apocalypse avec des explications nouvelles*, 1812, in-12. II. *Vertus, esprit et grandeur du bon roi Louis XVI*, 1816, in-12 et in-8°. Cet ouvrage est dédié à S. A. R. le duc d'Angoulême. Ce n'est point une histoire; c'est une espèce de panégyrique, dont le style est souvent religieux. Quant aux faits, ils sont puisés principalement dans l'excellent ouvrage de M. Hue *sur les dernières années de la vie et du règne de Louis XVI*, et dans les Mémoires de Cléry. E.

DEMOOR, né dans la ci-devant Belgique, après avoir concouru à la révolution de cette contrée en 1787, embrassa la cause de la révolution française, contribua à la réunion de son pays à la France, et devint président du département des Deux-Nèthes. Député de ce département au conseil des cinq-cents en mars 1798, il y combattit l'impôt sur le tabac, appuya le projet pour la confiscation des biens des déportés fugitifs, pour lequel il présenta des articles additionnels contre les prêtres déportés ou *déportables*, et parla plusieurs fois sur la situation des départements réunis. Après le 18 brumaire, il ne fut pas compris dans le nouveau corps législatif, resta quelque temps sans fonctions, et fut ensuite nommé juge au tribunal criminel des Deux-Nèthes. Il exerça plus tard les fonctions de procureur général à la même cour, et fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur le 26 mai 1810. Lors de la recomposition des tribunaux en 1811, M. Demoor fut nommé substitut du procureur-général près la cour de Bruxelles, pour le service des cours d'assise et spéciale. B. M.

DEMOURS, docteur de la faculté de médecine de Paris, et ancien médecin-oculiste du Roi, obtint la permission de reprendre ce titre après le retour de S. M. en 1814. Il a rendu facile et sûre l'opération de la pupille, au moyen d'une pupille artificielle, dont l'invention lui appartient; et l'Institut a reconnu, dans ses Rapports sur l'état des sciences, ce service rendu à l'humanité par M. Demours. On a de lui un *Mémoire* sur un instrument de son invention, propre à faciliter la section de la cornée dans l'opération de la cataracte, 1785, in-4°. D.

DENNE-BARON (PIERRE-JACQUES-RENÉ) a publié : I. *Héro et Léandre*, traduit du poème de Musée, en quatre chants, 1806, in-12. II. *A Napoléon-le-Grand*, ode sur les conquêtes et sur les embellissements de la capitale, 1810, in-8°. III. *Naissance de S. M. le roi de Rome*, ode, 1811, in-4°. IV. *Élégies de Properce* (Quelques), 1812, in-18. (Voy. la *Biographie univers.*, au mot DORANGE.) OT.

DENON (Le baron, DOMINIQUE-VIVANT), né dans une petite ville de Bourgogne, d'une famille noble, fut d'abord page de la chambre. Il était au service quand le Roi le nomma gentilhomme ordinaire; et il fut, bientôt après, secrétaire d'ambassade. M. Denon suivit, en cette qualité, le baron de Talleyrand, ambassadeur de France à Naples, et resta chargé des affaires pendant l'absence de l'ambassadeur. Il encourut la disgrâce de la reine Marie-Caroline à l'époque de l'émigration, et vint s'établir à Venise, où il fut connu sous le nom de chevalier Denon, et devint un des coryphées de la société de Mme. Albrizzi. (*V.* Mme. ALBRIZZI.) Cette dame a dessiné son portrait dans ses *ritratti*. Après l'avoir loué sous le rapport de son ouvrage sur l'Egypte; après avoir vanté sa passion pour s'instruire, son intrépidité dans les périls, la constante gaîté de son esprit, la fécondité de son imagination, la mobilité de son ame, son irrésistible penchant à cette innocente malignité qu'excite en lui ce qu'il voit de ridicule dans les autres, Mme. Albrizzi prétend que cette malignité n'est autre chose que le senti-

ment même du goût appliqué à l'opposé du beau. Elle ajoute : « On dit généralement qu'il ressemble à Voltaire. Quant » à moi, je dirais qu'à la vérité on » trouve en lui la physionomie de » Voltaire, mais que dans celle de Voltaire on ne trouve pas celle de *Denon*. » Ce qui leur est commun, n'est, à mon » avis, que ce qui indique plus spécialement l'esprit, la vivacité, le mouvement, et je ne sais quoi de malicieux » dans ce regard et ce souris que l'on redoute si fort et qui plait tant néanmoins: mais la physionomie de Voltaire ne saurait promettre rien de ce » qui caractérise l'ame de *Denon*. » Mme. Albrizzi ajoute à cela des éloges encore plus pompeux, et termine en disant qu'il fut toujours chéri des hommes *quoiqu'il le soit aussi des femmes*. M. Denon profita d'un assez long séjour en Italie pour s'y perfectionner dans l'art du dessin. A l'époque de la révolution, il en adopta les principes, et se lia même avec des jacobins forcénés, dans l'intention, dit-on, de leur dérober quelques victimes. Il accompagna Buonaparte en Egypte; et, quoiqu'il se fût embarqué comme artiste, il se battit comme un soldat. Il fit le voyage de la haute Égypte avec le général Desaix, et ne perdit rien de sa gaîté, dans le pénible trajet du désert, au milieu des sables brûlants. Il revint en France avec Napoléon, auquel il s'était dévoué : celui-ci lui confia l'administration générale des Musées et de la Monnaie des médailles. La reconnaissance emporta quelquefois M. Denon jusqu'à l'adulation; mais du moins prenait-elle sa source dans un enthousiasme sincère. La colonne triomphale de la place Vendôme fut élevée sous sa direction. A la chute de Buonaparte, le Roi, qui connaissait M. Denon, le maintint dans ses places; il reçut même d'un de nos princes, ami des arts, un accueil plein de bonté. Buonaparte reparut en 1815; et la plupart de ses anciens courtisans lui rapportèrent leurs hommages : M. Denon fut de ce nombre. Il eut la douleur de voir son héros retomber d'un trône que la victoire n'étayait plus; et, quand Louis XVIII y remonta, M. de Puymaurin fut nommé directeur de la Monnaie des médailles, et M. le comte de Forbin directeur des Musées. M. Denon, qui était membre de l'Institut, a été nommé membre de l'académie des beaux-arts, 1re. section (peinture), par ordonnance du Roi du 21 mars 1816. On a de lui : I. *Voyage en Sicile*, 1788, in-8°. II. *Voyage dans la haute et basse Egypte, pendant les campagnes du général Buonaparte*, 1802, 2 vol. in-folio, avec figures, ou 3 vol. in-12, sans figures, ouvrage estimé en France et chez l'étranger, et dont il a été fait plusieurs traductions en anglais. (*Voy.* l'article AIKIN.) A.

DENTZEL (Le baron GEORGE-FRÉDÉRIC), député du Bas-Rhin à la Convention, naquit, le 25 juillet 1755, à Turkheim dans la principauté de Linange : son père, qui était un boulanger luthérien, le destina à l'état ecclésiastique; et, en 1774, il entra comme aumônier, au régiment de Deux-Ponts, au service de France. Après avoir fait avec ce corps la guerre d'Amérique, il se fixa, en 1783, à Landau, où il devint pasteur de l'église luthérienne, et épousa la fille d'un bourguemestre. Nommé à la Convention, en septembre 1792, il fut envoyé en mission à Landau, où il commit beaucoup de vexations. M. Dentzel ne vota point dans le procès de Louis XVI, qui fut terminé pendant son absence; et se trouvant encore dans Landau lorsque cette place fut assiégée par les Prussiens en 1793, il destitua le gouverneur Laubadère et plusieurs officiers, entre autres, le sous-gouverneur Delmas, en fit emprisonner quelques-uns, et prit lui-même le commandement, cassa les autorités civiles, et réunit toute l'autorité dans ses mains, jusqu'à la levée du siége. Le 16 janvier 1794, Bourdon de l'Oise le dénonça; d'autres membres représentèrent qu'il n'était pas Français, et on le décréta d'accusation. Le 21 janvier, il fut conduit à la maison d'arrêt des Carmes; mais on le mit en liberté presque aussitôt, et il rentra dans le sein de la Convention nationale, quoique étranger, l'assemblée ayant admis une exception en sa faveur comme étant père de quatre enfants nés en France. Le 3 août 1795, M. Dentzel fut élu secrétaire, et envoyé dans le département de la Manche, où il se prononça contre les *terroristes*. Devenu membre du conseil des anciens, il s'éleva, le 5 janvier 1796, contre le parti *modéré*, et prétendit que les chouans avaient des défenseurs jusqu'à la tribune de l'assemblée. Sorti du conseil, en 1798, il y fut aussitôt réélu par le

même département ; combattit l'impôt sur le tabac, fit créer des légions étrangères, et sortit du corps législatif en 1801. Il embrassa alors la carrière militaire, et parvint, on ne sait comment, à être nommé adjudant-général ; fit, en cette qualité, la campagne de 1806 contre la Prusse, et commanda la place de Weimar, après la batail de Iéna. Il était attaché, en 1807, à l'état-major général, et chargé du détail et de l'échange des prisonniers de guerre. En 1809, il fut autorisé à porter la décoration de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, et celle de commandeur de l'ordre du grand-duc de Hesse. Le général Dentzel fut, à cette époque, employé en Espagne, où on le chargea de l'escorte d'un convoi qui fut pris par l'ennemi. Buonaparte le rendit alors pour toujours à ses fonctions de surveillance des prisonniers. Chargé ainsi long-temps de pourvoir à la garde et même à la nourriture des officiers prisonniers de guerre, il en obtint souvent des renseignements fort utiles. Il fut nommé officier de la Légion-d'honneur, le 9 août 1813, puis baron, et enfin, maréchal-de-camp d'infanterie par le Roi, le 3 avril 1814. Il reçut aussi la croix de Saint-Louis, par ordonnance du 21 août suivant. — Son fils, militaire distingué, chevalier de la Légion-d'honneur, est major du régiment des dragons de Berri. Il a fait quelques campagnes en Espagne, et celle de 1813 dans le régiment de hussards dont le prince de Savoie-Carignan était colonel. A.

DENYS-MONTFORT, ancien aide-géologue au Muséum d'histoire naturelle de Paris, a perdu cet emploi depuis quelques années. Il a publié : I. *La vie et les aventures politiques de Nadir-Nirza-Shah, prince de Perse, actuellement à Paris, etc., recueillies et publiées pour la défense de ce prince*, 1801, in-8°. II. *L'histoire naturelle des mollusques, etc.*, dans le Buffon de Sonnini. (*Voy.* la *Biographie universelle,* au mot Buffon.) III. *Conchyliologie systématique*, 1808-1809, 2 vol. in-8°. IV. *Ruche à trois récoltes*, 1814, in-8°. V. *Denys de Montfort.* VI. *Petit Vocabulaire à l'usage des Français et des alliés*, 1815, in-8°. Ot.

DEPÈRE (Le comte Mathieu) était vice-président du département de Lot-et-Garonne lorsqu'il fut nommé, en 1791, député à la législature, où il fit partie du comité des contributions. Réélu au conseil des anciens, en 1795, il s'y occupa encore d'objets de finances, et contribua au rétablissement de la loterie. Il fut nommé secrétaire le 28 octobre 1798, combattit la résolution relative à la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, et proposa le rejet de la résolution relative au mode de constater l'état civil des citoyens. Il fut appelé à la présidence le 23 mars 1799, fit valider les élections de la Haute-Vienne, et sortit du conseil le 20 mai suivant ; mais il y fut aussitôt réélu. Après la révolution du 18 brumaire, il passa au sénat-conservateur, et fut décoré de la croix de commandant de la Légion-d'honneur. Le 1er. juin 1809, M. Depère fut nommé par l'empereur, membre du comité de consultation de cette légion. Il fit, le mois suivant, un voyage dans le département des Landes, pour en visiter les contrées sablonneuses, et aviser aux moyens de les rendre productives par des plantations de sapins ou autrement. Le 1er. avril 1814, M. Depère vota la création d'un gouvernement provisoire et la déchéance de Napoléon. Il fut nommé par le Roi, le 4 juin, membre de la chambre des pairs ; et Buonaparte ne l'ayant pas compris dans sa nomination de 1815, il fait encore partie de cette chambre. M. Depère est auteur d'un ouvrage intitulé : *Manuel d'agriculture pratique*, 1806, in-8°. A.

DEPERREY (N.), habitant de Paris, se présenta à la barre de l'assemblée législative, le 3 septembre 1792, comme orateur d'une députation de la 29e. division de gendarmerie, qui réclamait son départ pour l'armée, et la nomination libre de ses officiers. Il fut nommé, en 1793, vérificateur des assignats, et conserva sa place, en fréquentant assidument les séances des jacobins. Le 1er. septembre 1794, il s'y plaignit de la mise en liberté des nobles et des prêtres, annonça que l'*aristocratie* tramait ouvertement des complots, et cita en preuve l'explosion du magasin à poudre de Grenelle; il invita les *patriotes* à aller en foule dans les groupes, et à prouver qu'ils n'avaient pas été plus ébranlés par la *tyrannie* que la montagne du Champ-de-Mars ne l'avait été par l'explosion. Il fut employé depuis par une compagnie de fournisseurs, et nommé, après le 18 brumaire, membre de la

commission des émigrés, emploi qui, si l'on en croit les auteurs de la *Biographie moderne* de 1806, améliora considérablement ses affaires. Cette assertion, de la part des biographes que nous venons de citer, porta M. Deperrey à se plaindre à la police, où il avait des amis; et ces amis firent saisir le livre. M. Deperrey fut nommé, en 1811, inspecteur-général des droits réunis, à Marseille, et ensuite à Lille, où il organisa les nouvelles manufactures de tabac. Il a occupé cet emploi jusqu'à la suppression des inspecteurs généraux, qui eut lieu dans cette partie, en 1814; et il habite aujourd'hui la capitale. A.

DEPPING (G.-B.), homme de lettres, né, en 1784, à Munster en Westphalie, vint à Paris en 1803, et y traduisit de l'anglais l'ouvrage intitulé, *La Vaccine combattue dans le pays où elle a pris naissance*, dont le docteur Goetz fut l'éditeur, 1807, in-8°. Il a publié en outre: I. *Les Soirées d'hiver*, ouvrage dédié à la jeunesse, 1807-1810, 6 vol. in-18; réimprimé à Londres vers 1811, en 3 vol. in-12; le même, traduit en anglais, Londres, 1811, 2 vol. in-12; 2e. édition, 1816. II. *Exercices latins, tirés des auteurs des derniers siècles de la littérature latine*, 1810, in-12. III. *Histoire générale d'Espagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, 1811, 2 vol. in-8°. (faisant la moitié de l'ouvrage; le reste n'a pas paru.) Le même, traduit en italien par Beccatini, tome 1, Livourne, 1812. IV. *Merveilles et Beautés de la nature en France*, 1811, in-12; seconde édition, augmentée, 1812, in-12; troisième édition, 1816, 2 vol. in-12. V. *Nouveau Manuel de géographie*, 1812, 2 vol. in-12. VI. *Petite Géographie élémentaire*, 1813, in-12. VII. *Voyage de Paris à Neufchâtel en Suisse*, 1813, in-12. VIII. *Remarques faites dans un voyage de Paris à Munich, au commencement de* 1813, 1814, in-8°. M. Depping a fourni des articles à la *Biographie universelle*; et il a été (avec M. Malte-Brun et M. Auguis) éditeur et continuateur de l'*Histoire de Russie*, de Lévesque, 1812-1813, 8 vol. in-8°. Il a aussi fourni des articles savants et curieux aux *Annales des Voyages*, au *Mercure étranger*, au *Magasin encyclopédique*, au *Spectateur* de M. Malte-Brun, etc. Il a coopéré à la rédaction du texte des *Hindous*, par M. Solvyns, 4 vol. in-fol.; des *Peuples de la Russie*, par le comte Rechberg, 2 vol. in-fol; et d'autres ouvrages de luxe. Il rédige la partie des nouvelles étrangères dans les *Annales politiques, littéraires et morales*, depuis l'origine de cette feuille; et il est chargé depuis plusieurs années de la correspondance de Paris dans le *Morgenblatt*, feuille quotidienne qui paraît à Stuttgardt. Enfin il a paru en 1816 à Leipzig un *Recueil des anciennes romances espagnoles*, avec un Commentaire de M. Depping, en allemand. OT.

DERAZEY, de Tours, député à la Convention nationale par le département de l'Indre, y vota l'appel au peuple, la réclusion de Louis XVI, et son bannissement lorsque les circonstances le permettraient: il fut ensuite de l'avis du sursis à l'exécution. Proscrit comme signataire des protestations contre la révolution du 31 mai 1793, M. Derazey rentra l'année suivante à la Convention, avec les 73 députés arrêtés comme lui. Il passa au conseil des anciens en 1796; et, le 4 février, il fit approuver la résolution qui excluait, des fonctions législatives, les représentants Poissard, Lecerf, Fontenay et Palhier. Il fut ensuite élu secrétaire, et sortit du conseil le 20 mai 1797. Après la révolution du 18 brumaire, il devint juge de la cour d'appel à Orléans; et lors de la réorganisation des tribunaux, en 1811, il fut appelé aux fonctions de substitut près la cour de Nanci. Il est maintenant (1816) conseiller de la même cour et chevalier de la Légion-d'honneur. B. M.

DERBY (Lord comte DE), membre du parti de l'opposition dans la chambre des pairs d'Angleterre, se montra constamment opposé au ministère pendant la guerre contre la France. Il a épousé, en 1797, la célèbre actrice miss Farren. Le 25 février 1813, il présenta à la chambre des pairs diverses pétitions des marchands manufacturiers et autres habitants de Manchester, contre le monopole de la compagnie des Indes. Il réclama également pour les constructeurs des navires de Liverpool, demandant que les navires de la compagnie, bâtis dans l'Inde, ne fussent point enregistrés comme navires anglais. Le 5 mars, il présenta deux pétitions contre le renouvellement de la charte de la compagnie des Indes-Orientales. — DERBY

(Elisabeth, comtesse DE), femme du précédent, fille de M. Farren, apothicaire à Cork, naquit en 1759, et débuta sur le théâtre de Liverpool, en 1773, par le rôle de Rosette, dans l'opéra-comique de l'*Amour au village*. Après avoir obtenu beaucoup de succès, elle vint à Londres, où elle parut, pour la première fois, au théâtre de Colman, dans le rôle de miss Hardcastle, de la comédie de Goldsmith, *Elle s'abaisse pour faire des conquêtes*. Miss Farren parut successivement sur les théâtres de Covent-garden et de Drury-lane, et se fit remarquer, autant par son esprit et ses grâces, que par une vertu et une modestie bien rares dans son état, et qui lui procurèrent des amis dans les classes supérieures. L'attachement et l'estime qu'elle sut inspirer au comte de Derby, portèrent ce seigneur à lui offrir sa main, malgré la disproportion de rang. Miss Farren dit adieu au public, sur le théâtre de Drury-lane, le 7 avril 1797, par le rôle de lady Teazle, dans l'*École de la médisance* (School for scandal), de Shéridan; et le 8 mai suivant, elle épousa le comte de Derby. Elle fut, bientôt après, présentée à la cour; et elle faisait partie du cortége au mariage de la princesse royale avec le duc de Würtemberg. La comtesse de Derby a un fils et deux filles. Z.

DERICQUEHEM, sous-chef au trésor royal, a publié : I. *Le Guide du commerçant*, 1810, in-8°. II. *Vocabulaire des nouveaux poids et mesures légaux*, 1812, in-8°. III. *Guide des spéculateurs à la Bourse*, 1815, in-12. IV. *Nouvelle carte géographique*, 1816. OT.

DERIOT (Le baron ALBERT-FRANÇOIS), né le 17 janvier 1766, était adjudant-commandant lorsqu'il fut nommé général de brigade en 1811. Il devint, dans la même année, commandant des dépôts de la garde impériale, puis général de division, le 24 décembre 1812, et fit partie du conseil de guerre qui condamna à mort, le 28 décembre suivant, les généraux Mallet, Lahorie, Guidal, etc. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Le général Dériot reprit ses services dans la garde impériale, après le retour de Buonaparte, en 1815; et il a reçu sa retraite, par ordonnance royale du 9 septembre 1815. A.

DERRIEN (M.-R.), ingénieur en chef du corps royal des ponts-et-chaussées, était employé, comme élève du génie, en 1803, aux travaux du Mont-Cénis et du mont Genèvre, qu'il termina en 1812, comme ingénieur en chef. Il est actuellement employé avec le même titre dans le département de Maine-et-Loire. M. Derrien a publié : *Notice historique et descriptive sur la route du Mont-Cénis*, 1816, brochure in-4°. S. S.

DESAUGIERS aîné (AUGUSTE-FÉLIX), premier secrétaire de légation française à Rome en 1791, et ensuite à Copenhague, est fils de M.-A. Desaugiers, compositeur de musique estimé, dont un des derniers ouvrages fut un mélodrame où était célébrée la prise de la Bastille. (*Voy*. la *Biograph. univers.*, au mot DESAUGIERS.) Il se destinait à la carrière littéraire, quand la révolution lui ouvrit celle de la diplomatie. Envoyé en 1793 en Danemark, comme secrétaire de légation, il fit passer son adhésion à la constitution de cette année; et il est demeuré longtemps dans ce pays en la même qualité, s'y faisant chérir de tous les Français exilés qu'il protégeait de tout son pouvoir, tandis que M. Alquier les poursuivait sans relâche. M. Desaugiers est auteur de quelques pièces de poésie, entre autres d'une *Ode* sur la descente projetée en Angleterre en 1798. Il a aussi publié : I. *La paix*, cantate, Copenhague, 1802, in-8°. II. *La gloire des armées françaises*, ou *La troisième coalition*, chant héroïque, qui a remporté le prix à la société des sciences et des arts de Bordeaux, 1809, in-4°. — DESAUGIERS (J.-J.), le jeune, frère du précédent, a été second secrétaire de la légation française en Danemark, et ensuite à Stockholm et à Schwerin; il est actuellement consul général à Dantzig. On a de lui : *Idées sur les relations politiques et commerciales des anciens peuples de l'Afrique*, ouvrage traduit de l'allemand de A.-L. Heeren, 1800, 2 vol. in-8°. — DESAUGIERS (M.-A.), frère des précédents, passe pour un des plus ingénieux chansonniers de la capitale; il a succédé, en 1815, à M. Barré dans la place de directeur du théâtre du Vaudeville. On a de lui : I. *Chansons et poésies diverses*, tome Ier., 1808, in-18; tome II, 1812; tome III, 1816. II. *Le terme d'un règne, et le règne d'un terme*, 1815, in-8°., trois éditions. L'auteur fut admis à présenter

à S. M. Louis XVIII cette histoire de l'interrègne en vaudevilles. Il a aussi composé un très grand nombre de pièces de théâtre (près de cent), parmi lesquelles nous remarquerons : 1°. *Arlequin Musard*. — 2°. *Les deux boxeurs*, ou *Les Anglais de Falaise et Nanterre*. — 3°. *Les bateliers du Niémen*. — 4°. *La chatte merveilleuse*. — 5°. *Le dîner de Madelon*. — 6°. *Le départ pour Saint-Malo*. — 7°. *Il arrive*, ou *Dumollet dans sa famille*. — 8°. *Les trois étages*. — 9°. *L'île de l'Espérance*, ou *Le songe réalisé*. — 10°. *Le mariage de Dumollet*. — 11°. *La matrimoniomanie*. — 12°. *Milord Go*, ou *Le dix-huit brumaire* — 13°. *M. Vautour*. — 14°. *Les nouvelles de Pantin*, ou *Le retour inattendu*. — 15°. *Pierrot*, ou *Le diamant perdu*. — 16°. *Le retour des Lis*. — 17°. *Un dîner par victoire*. — 18°. *Monsieur Sans-Gêne*. OT.

DESBUREAUX (Le baron CHARLES-FRANÇOIS), né le 13 octobre 1755, était, en 1793, chef-d'état-major d'une division de l'armée des Ardennes. Il fut nommé lieutenant-général d'infanterie le 20 septembre même année, et continua de servir dans les armées du Nord. Employé, en 1802, dans l'expédition de Leclerc, Desbureaux revint en France après la mort de ce général : et il tomba alors dans une sorte de disgrace, ne pouvant obtenir d'être employé. Cependant, en 1813, il commandait à Strasbourg, et y fit célébrer, d'une manière brillante, la fête de Napoléon. Il fut créé chevalier de St.-Louis par le Roi, le 1er. novembre 1814, et commandant de la Légion-d'honneur, le 27 décembre suivant. Il était, en 1815, commandant, pour Buonaparte, de la 5e. division militaire à Strasbourg, sous le général Rapp ; et il montra alors un grand dévouement au gouvernement *de fait*. Ce général a reçu sa retraite par ordonnance du 4 septembre 1815. A.

DESCAMPS (BERNARD) était procureur-syndic du district de Lectoure, lorsqu'il fut nommé député du Gers à l'assemblée législative, puis à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il s'attacha ensuite au parti de la *Gironde*, protesta contre la révolution du 31 mai 1793, et fut au nombre des 73 députés décrétés d'arrestation. Il rentra dans la Convention le 8 décembre 1794, et passa au conseil des cinq-cents, où il s'opposa, en janvier 1796, à l'admission de son compatriote Gauran, qu'il accusa de *jacobinisme* ; il en sortit le 20 mai 1798. Obligé de quitter la France en 1816, par l'effet de la loi contre les régicides, il résida d'abord sans permission sur les frontières de la Suisse, et passa ensuite en Autriche. B. M.

DESCHAMPS (Le baron LOUIS), colonel du 4e. régiment de chevau-légers, fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 10 septembre 1807. A la fin de décembre 1813, il arriva à Liége à la tête de son corps, et fut chargé de couvrir les routes de Bois-le-Duc et de Breda. Présenté au Roi le 16 mai 1814, il fut créé chevalier de Saint-Louis le 27 juin. Buonaparte, rentré en France, l'éleva au grade de maréchal-de-camp, par décret du 23 avril 1815 ; mais cette nomination fut annulée par le Roi à son retour de Gand. — Un autre DESCHAMPS, major d'artillerie, arriva à Valence dans les premiers jours de mars 1815, avec des pleins-pouvoirs de Buonaparte, pour y prendre le commandement de cette ville. — DESCHAMPS, chef de bureau du ministère de la guerre, fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 24 août 1814. A.

DESCHAMPS (JEAN-MARIE) fut attaché à M. de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau et ministre des affaires étrangères. L'impératrice Joséphine le nomma secrétaire de ses commandements ; et il fut appelé, peu de temps après, au cabinet de Napoléon. A la dissolution du mariage, Buonaparte lui proposa d'opter entre Joséphine et lui ; M. Deschamps n'hésita point : sa conduite franche et noble fut payée de toute la confiance de l'ex-impératrice. La mort de Joséphine a rendu M. Deschamps à la littérature. Il a traduit de l'anglais : *Simple histoire*, et la suite de *Simple histoire* ; *Le Moine* ; *Les mystères d'Adolphe*, et *Camilla*. Il a donné, à l'Académie-royale de musique, avec MM. Després et Morel : *Saül* ; *La prise de Jéricho* ; *Le laboureur chinois*. — A l'Opéra-comique : *Claudine*. — Au théâtre du Vaudeville, seul : *La revanche forcée* ; *Piron avec ses Amis*. Avec MM. de Ségur et Desprès : *Le Mameluck à Paris* ; *Molière à Lyon*. Avec M. Després : *La succession* ; *Le nouveau magasin des modernes* ; *Une soirée des*

deux prisonniers. Il a traduit, de l'italien de Monti: *Le Barde de la Forêt-Noire.* Enfin il a contribué, pendant trois ans, à l'agréable recueil des *Dîners du Vaudeville.* A.

DESCHAMPS (Joseph-François-Louis), chirurgien en chef de l'hôpital de la charité, et membre de l'Institut depuis le 29 août 1811, a été nommé membre de l'académie des sciences, section de médecine et de chirurgie, le 21 mars 1816. M. Deschamps a découvert, dans le quinquina, une nature acide; il a fait aussi des expériences utiles sur la trachéotomie, et a démontré qu'on pouvait lier certaines artères au-dessus d'un anévrisme, et les laisser s'oblitérer sans danger et sans récidive. Il fut nommé, en 1815, membre de la commission que le Roi chargea de lui rendre compte de l'état de l'enseignement. Il a publié: I. *Traité historique et dogmatique de l'opération de la taille,* 1796-97, 4 vol. in-8°. II. *Traité des maladies des fosses nasales, et de leurs sinus,* 1803, in-8°. III. *Transactions médico-chirurgicales,* trad. de l'anglais, tome 1er., 1811, in-8°. IV. Des *Mémoires* dans le Recueil de la société de médecine de Paris. — Deschamps (Emile) a publié: *La paix conquise,* chant prophétique, 1812, in-8°. Ot.

DESCHARTRES (J.-L.-F.) a publié: I. *Moyen d'asseoir l'impôt foncier dans sa proportion la plus juste,* 1802, in-8°. II. *Moniteur rural,* ou *Traité élémentaire de l'agriculture,* 1811, in-8°. III. *Réponse à M. Bosc,* 1812, in-8°. Ot.

DESCLOSEAUX, commissaire du directoire près le tribunal de Seine-et-Oise, puis député au conseil des cinq-cents en mars 1798, s'y occupa d'objets d'administration. Le 3 juin 1799, il fit un rapport pour recommander l'acquisition, par la nation, du Jeu de paume de Versailles. Il fit mentionner honorablement une adresse des habitants de Sanois (Seine-et-Oise), qui dénonçaient au corps législatif une proclamation de Louis XVIII. A la suite de la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), M. Descloseaux devint juge au tribunal d'appel de Paris, et exerça ces fonctions pendant plusieurs années. B. M.

DESCORCHES (Le marquis Marie-Louis-Henri), connu avant la révolution sous le nom de marquis de Ste.-Croix. Après avoir résidé, comme envoyé du Roi, près de l'évêque de Liége, il fut nommé, en 1791, ministre plénipotentiaire près la cour de Pologne, qu'il se vit contraint de quitter presque aussitôt, sur un ordre du grand-maréchal de la couronne, qui lui signifia qu'il ne pouvait plus le reconnaître, vu l'état où se trouvait la France. Employé alors près du duc de Deux-Ponts, M. Descorches fut dénoncé à l'assemblée législative, en octobre 1792, comme ayant accordé des sauve-gardes, pour traverser le territoire français, à des troupes que ce souverain avait envoyées contre des sujets révoltés. Il se justifia en donnant copie de sa correspondance avec le commissaire de Weissenbourg, auquel il avait mandé secrètement « de n'avoir » aucun égard à sa sauve-garde, et d'ac- » corder protection à ceux qui réclame- » raient les *droits de l'homme.* » En mai 1793, il se rendit, comme ministre de la republique française, près de celle de Venise, avec des instructions secrètes pour tâcher de passer à Constantinople, et de s'y faire recevoir en qualité d'ambassadeur de France. Comme il n'avait pas le firman nécessaire pour entrer dans les états du grand-seigneur, le pacha de Trawnieck ordonna de l'arrêter: cependant il réussit ensuite à pénétrer jusqu'à Constantinople, et y jouit de quelque crédit, quoiqu'on ne lui reconnût pas précisément un caractère public. Le 9 août 1794, il reçut, comme consul de la république, l'injonction de la Porte, de faire partir de Constantinople tous les jacobins qui s'y trouvaient; et on le rendit responsable de la conduite des Français qui resteraient dans cette ville pour affaires de commerce. Cette mesure, sollicitée par les ministres des cours étrangères résidant près de la Porte, fut surtout motivée sur une fête que M. Descorches avait donnée le 21 janvier. Il quitta Constantinople en 1795, passa par Smyrne, et arriva à Livourne au commencement d'octobre. Le gouvernement français voulut l'envoyer de nouveau près du grand-seigneur, à l'époque de l'expédition d'Égypte, dans l'espoir qu'il persuaderait à la Porte que cet armement n'était point dirigé contre elle, mais uniquement contre les Mameloucks et les Anglais: il ne put parvenir à sa destination. Le 2 décembre 1800, il fut nommé préfet de la Drôme; il conserva cet emploi pendant

toute la durée du gouvernement impérial, et même sous le Roi en 1814. M. Descorches se trouvait encore à Valence lorsque Buonaparte s'échappa de l'île d'Elbe en 1815. Il s'entendit aussitôt avec le général Mouton-Duvernet, et s'empressa de faire réimprimer, publier et afficher, sur la communication qu'il en reçut de Grenoble, les proclamations et autres pièces de l'ex-empereur. M. Descorches a perdu sa préfecture après le retour du Roi. B. M.

DESCOURTILZ (E.), ex-médecin-naturaliste du gouvernement, et fondateur du lycée colonial à Saint-Domingue, est né à Boines dans le Gâtinais. Se trouvant à Saint-Domingue pour affaires de famille en 1799, Roume, préfet colonial, l'engagea, comme naturaliste, à s'occuper de la description du caïman, ou crocodile des Antilles; et le Mémoire qu'il fit à cette occasion fut bien accueilli par l'Institut, le 15 juin 1807, sur le rapport de M. Cuvier. Quoique M. Descourtilz eut de bons passeports de Toussaint-Louverture, l'insurrection générale des noirs et l'incendie du Cap à l'arrivée de l'expédition française mirent plusieurs fois sa vie dans le plus grand danger. Echappé, comme par miracle, grâces à un nègre qu'il avait traité dans une maladie, il fut mis en réquisition, comme médecin de l'armée noire de Dessalines, mais sans ration ni traitement, et réduit à subsister de quelques provisions que ses malades lui donnaient par reconnaissance. Il parvint enfin à se sauver au milieu d'une grêle de coups de fusil pendant l'évacuation de la *Crête-à-Pierrot*, après que ce fort eut été bombardé par l'armée française. Il fut présenté au général Dugua, dont la mort, arrivée le 16 octobre 1802, suspendit l'établissement d'un lycée colonial que M. Descourtilz avait commencé de fonder au Cap. Après avoir échappé à de nouveaux dangers au milieu de cette guerre atroce, M. Descourtilz s'embarqua enfin, le 24 mai 1803, traversa l'Espagne et la France; et, quoiqu'il eût perdu la plus grande partie de ses dessins et de ses collections, il annonça la rédaction de ses voyages en six volumes : son libraire la lui fit réduire à trois; et il faut avouer que le libraire aurait pu être encore plus sévère. Voici le titre de cet ouvrage : *Voyage d'un naturaliste et ses observations*, où l'auteur donne les détails circonstanciés sur l'expédition du général Leclerc, Paris, 1809, 3 vol. in-8°., avec quarante-cinq planches. On connaît encore de M. Descourtilz : I. *Manuel indicateur des plantes usuelles des Antilles* (cité dans l'ouvrage précédent, tome III, p. 357). II. *Code du safranier*, 1810, in-8°., fig., tiré presque en totalité du tome 1er. du même ouvrage. III. *Guide sanitaire des voyageurs aux colonies*, 1816, in-8°. T.

DESCROIZILLES, chimiste distingué, et directeur d'une blanchisserie *berthollienne* à Lescure près de Rouen, a fait d'importantes découvertes dans divers procédés de la chimie appliquée aux arts; il a reconnu, presque simultanément avec MM. Chaptal et Vauquelin, que la potasse était nécessaire à la composition de l'alun. (Voy. *Annales de chimie*, tom. XXII, et tom. L.) Il a publié : I. *Description et usage du berthollimètre*, avec fig., dans le *Journal des arts et manufactures*, tom. I, pag. 256, prairial an III (*Voy.* l'article BERTHOLLET). II. *Description et usage de l'alkalimètre*, 1810, in-8°. (*Annal. de chimie*, t. LX, p. 17, et *Bull. de la société d'enc.*, tome XXX, pag. 140.) Cet instrument portatif, nécessaire aux teinturiers et autres fabricants pour mesurer le degré de pureté des soudes et potasses, se vend à Paris chez l'ingénieur-opticien Chevalier. — DESCROIZILLES, frère du précédent, n'a pas rendu de moins grands services à l'industrie française, en formant, aux portes de Dieppe, un établissement où il cultiva en grand, pour l'usage du commerce, différents végétaux qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une culture particulière; la camomille pour l'huile, le pavot pour l'opium, etc. T.

DESEINE, membre de l'ancienne académie de peinture, et premier statuaire de S. A. S. le prince de Condé, a fait les bustes de Louis XVI et de Louis XVII, et le modèle de la statue du chancelier d'Aguesseau. Il a aussi publié : I. *Réfutation d'un projet de réglement pour l'académie centrale de peinture, sculpture, gravure et architecture, présentée à l'assemblée nationale par la majorité des membres de l'académie royale de peinture et sculpture*, 1791, in 8°. II. *Considérations sur les académies et particulièrement sur celles de peinture, sculpture et architecture, présentées à l'assemblée nationale*, 1791,

in-8°. III. *Notices historiques sur les anciennes académies de peinture, sculpture et architecture*, 1814, in-8°. IV. *Mémoire sur la nécessité du rétablissement des maîtrises et corporations*, 1815, in-4°. OT.

DESÈZE (RAYMOND), issu d'une famille ancienne de la province de Guienne, et fils d'un avocat très célèbre du parlement de Bordeaux, est né dans cette ville, en 1750. Un goût passionné pour la profession de son père l'y fixa dès ses premières années; et il obtint de grands succès. En 1775, M. le maréchal de Mouchy, commandant de la province de Guienne, le choisit pour présenter ses lettres, et trouva en lui un éloquent apologiste de ses vertus. Le desir de voir les hommes célèbres qui faisaient alors de Paris la capitale de l'Europe, l'y amena dans sa première jeunesse; mais aucune séduction, l'amitié même de Gerbier et ses instances, ne purent l'y retenir. Cependant, avant de rentrer dans sa province, il voulut faire le voyage qu'entreprenaient, dans ce temps-là, tous les jeunes amants de la gloire; il vit Voltaire à Ferney, et en reçut un accueil qui dut être pour lui le précurseur d'une brillante destinée. L'exercice de sa profession, auquel il se livra avec la plus vive ardeur, ne tarda pas à lui fournir une occasion d'étendre sa renommée, et d'ouvrir à ses talents le théâtre fait pour les consacrer. En 1782, une jeune femme, intéressante par son esprit et par ses grâces, la marquise d'Anglure, réclamait, devant le parlement de Bordeaux, sa légitimité, contestée par des collatéraux. Cette femme, née à Paris, avait été élevée au couvent de Panthemont, avec des personnes de la plus haute qualité: beaucoup de femmes de la cour paraissaient touchées de ses malheurs. M. de Vergennes, alors premier ministre, lui témoignait un vif intérêt. Il voulut lire les plaidoyers du jeune orateur, qui l'avait prise sous la protection de son talent; et il fut tellement frappé de la dialectique pressante, de la noblesse oratoire, qui caractérisaient les écrits du jeune avocat de province, qu'il le regarda comme une conquête nécessaire au barreau de Paris. Elie de Beaumont, un des hommes les plus distingués de cette époque, se chargea d'aller lui exprimer les desirs du ministre: il y ajouta une séduction bien puissante, celle de son amitié, et M. Desèze vaincu vint enfin se fixer à Paris. Par un hasard bien remarquable dans cette destinée, Target, qui abandonnait alors le barreau, et qui devait lui laisser un jour un si triste et si glorieux héritage, lui confia la dernière cause qu'il devait plaider, celle des filles d'Helvétius. Il fut, à la fin de 1789, le défenseur de M. de Besenval; il reçut du roi de Pologne, une médaille d'or, que ce prince lui envoya pour lui témoigner son estime et sa reconnaissance du courage qu'il avait montré en se chargeant de la cause de ce militaire respectable, parent de ce souverain. M. Desèze, qui, dès 1787, avait été conseil de la reine, plaida, en octobre 1790, devant la chambre des vacations du parlement de Paris, pour MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, dans une affaire importante contre les héritiers de Bretiguère. Le procès fut gagné, et ce fut le dernier qui s'y plaida; car, le lendemain, les portes du parlement furent fermées, pour ne plus se rouvrir. En 1793, M. Desèze fut choisi par Louis XVI, pour être adjoint à ses défenseurs; il partagea, avec MM. Tronchet et de Malesherbes, tous les dangers de cette honorable et périlleuse mission. Ce fut lui qui prononça, devant la Convention, la défense de Louis, qu'il avait été chargé de rédiger. Cette défense, écrite avec force, et dont le manuscrit original est déposé aux archives du royaume, est pleine de morceaux éloquents et très pathétiques (1). Après avoir démontré qu'il n'existait pas de loi qui pût être appliquée au Roi, qu'ainsi il ne pouvait y avoir de jugement ni de condamnation, l'orateur ajoute: « Je parle de *condamnation!* mais prenez donc garde que si vous ôtiez à Louis l'inviolabilité de Roi, vous lui devriez au moins les droits de citoyen; car vous ne pouvez pas faire que Louis cesse d'être Roi, quand vous déclarez vouloir le juger, et qu'il le redevienne au moment de ce jugement que vous vou-

(1) L'historien des *Dernières années de Louis XVI*, M. Hue, dont le témoignage est une autorité, rapporte que M. Desèze, renfermé depuis avec lui dans la même prison, lui confia que le Roi, après avoir lu son plaidoyer, lui avait dit: « Retranchez votre péroraison, tout éloquente » qu'elle est; il n'est pas de ma dignité d'apitoyer » ainsi sur mon sort; je ne veux d'autre intérêt » que celui qui doit naître du simple énoncé de » mes moyens justificatifs. Ce que vous retrancherez, mon cher Desèze, me ferait moins de bien » qu'il ne vous ferait de mal. »

lez rendre. Or, si vous vouliez juger Louis comme citoyen, je vous demanderais où sont ces formes conservatrices que tout citoyen a le droit imprescriptible de réclamer? Je vous demanderais où est cette séparation des pouvoirs, sans laquelle il ne peut exister de constitution ni de liberté? Je vous demanderais où sont ces jurés d'accusation et de jugement, espèce d'otages donnés par la loi aux citoyens, pour la garantie de leur sûreté et de leur innocence? Je vous demanderais où est cette faculté si nécessaire de récusation, qu'elle a placée elle-même au-devant des haines et des passions pour les écarter? Je vous demanderais où est cette proportion de suffrages qu'elle a si sagement établie pour éloigner la condamnation ou pour l'adoucir? Je vous demanderais où est ce scrutin silencieux qui provoque le juge à se recueillir avant qu'il prononce, et qui enferme, pour ainsi dire, dans la même urne, et son opinion et le témoignage de sa conscience? En un mot, je vous demanderais où sont toutes ces précautions religieuses que la loi a prises pour que le citoyen, même coupable, ne fût jamais frappé que par elle? Citoyens, je vous parlerai avec la franchise d'un homme libre: *Je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs.* Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et c'est vous-mêmes qui l'accusez! Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vous avez déjà émis votre vœu! Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vos opinions parcourent l'Europe! Louis sera donc le seul Français pour lequel il n'existera aucune loi, ni aucune forme? Il n'aura ni les droits de citoyen ni les prérogatives de Roi. Il ne jouira ni de son ancienne condition, ni de la nouvelle. Quelle étrange et inconcevable destinée!» M. Desèze termina ainsi son discours: « Français, entendez d'avance l'histoire, qui redira à la renommée: Louis était monté sur le trône à vingt ans; et à vingt ans il donna sur le trône l'exemple des mœurs. Il n'y porta aucune faiblesse coupable, ni aucune passion corruptrice; il y fut économe, juste, sévère: il s'y montra l'ami constant du peuple. Le peuple desirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui; il le détruisit. Le peuple demandait l'abolition de la servitude; il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés; il fit ces réformes. Le peuple voulait que des milliers de Français, que la rigueur de nos usages avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquissent ces droits ou les recouvrassent; il les en fit jouir par ses lois. *Le peuple voulut la liberté; il la lui donna* (1). Il vint même au-devant de lui par ses sacrifices: et cependant, c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui....! Citoyens, je n'achève pas.... Je m'arrête devant l'histoire: songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. » (2) M. Desèze fut arrêté après cette courageuse défense; et ce ne fut que par une espèce de miracle qu'il échappa au sort de son collègue l'infortuné Malesherbes. On remarqua, dans le temps, qu'il avait eu la douloureuse satisfaction de donner sa chambre dans la prison de la Force au maréchal de Mouchy, l'un de ses premiers clients. Il ne sortit des prisons révolutionnaires qu'après le 9 thermidor (1795); et il continua d'être le défenseur de l'innocence persécutée, méritant de plus en plus la réputation de l'un des jurisconsultes les plus profonds et les plus éclairés de notre temps. Il n'accepta point d'emploi sous les divers gouvernements qui se succédèrent jusqu'à la restauration. Cependant on proposa à Buonaparte de le faire entrer dans le sénat; mais celui-ci, sachant que M. Desèze n'avait jamais voulu signer aucune consultation avec Cambacérès, ni avec aucun autre régicide, dit qu'il le connaissait trop opposé aux choses nouvelles pour accepter. C'est sans doute cette persévérance dans ses opinions, qui vint à la pensée de Napoléon, en janvier 1814, lorsque, voulant frapper M. Lainé d'une accusation de royalisme, il s'écria

(1) En prononçant cette phrase, M. Desèze s'était adressé particulièrement aux tribunes; mais ces tribunes n'étaient occupées que par les hommes les plus féroces de ce temps-là; et au lieu d'applaudir à un récit qui n'était que trop fidèle, ils interrompirent trois fois l'orateur par des vociférations de cannibales, et trois fois M. Desèze, sans se déconcerter, les obligea à entendre la vérité.

(2) Ce discours étant achevé, le Roi, et son défenseur, fatigué et en sueur, passèrent dans une pièce voisine. Là, prenant entre ses bras M. Desèze, le Roi le tint étroitement embrassé, demanda ensuite une chemise, la chauffa lui-même pour M. Desèze, et lui rendit tous les soins d'un ami. (*Dernières années de Louis XVI*)

devant toute sa cour : « M. Lainé est un méchant homme, qui correspond avec le prince-régent, par l'entremise de l'avocat Desèze. » En février 1815, M. Desèze fut nommé, par le Roi, premier président de la cour de cassation, et, quelques jours après, grand-trésorier de ses ordres; il fut en même temps décoré du cordon du Saint-Esprit. Il s'éloigna après le retour de Buonaparte en mars 1815, se rendit avec ses fils à Bordeaux, puis en Angleterre, où il reçut un accueil distingué du prince-régent, et ensuite dans la Belgique, auprès du Roi : il revint en France avec S. M. En août 1815, il a été nommé pair de France; et, en 1816, chevalier de Malte. Dans cette même année, appelé à remplacer Ducis à l'académie française, autant par l'estime de son caractère et de sa noble conduite que par ses talents, il y prononça le 25 août, fête de Saint-Louis, un discours qui fit beaucoup d'impression par les souvenirs attendrissants dont il était plein, par la chaleur du style et celle du débit. M. Desèze a aussi prononcé, dans plusieurs circonstances, à la chambre des pairs, des discours remarquables par une éloquence noble et persuasive, notamment dans la séance du 9 janvier 1816, où il fut question du deuil général du 21 janvier. Le défenseur du roi-martyr révéla alors une circonstance de ce terrible procès, bien honorable pour les Français : c'est que la faction régicide, ayant le projet d'associer toute la nation à son crime, conçut l'idée de soumettre le jugement à la ratification du peuple; mais, ne voulant rien hasarder, les factieux envoyèrent dans tous les départements des émissaires chargés de sonder l'opinion publique, et ils écrivirent aux autorités dans le même but. De toutes les parties de la France, les réponses furent que, si un pareil attentat était commis, et qu'il fût soumis aux assemblées primaires, il n'y serait certainement pas ratifié. Ce fut après cette réponse, que la faction régicide décida qu'il n'y aurait point d'appel au peuple. Le testament de Louis XVI, monument éternel de la bonté de ce monarque, rendra aussi le nom de Desèze immortel; et la place qu'il y occupe doit être la plus belle récompense de son courageux dévouement. M. Desèze est auteur d'une immense quantité de *Plaidoyers*, presque tous imprimés; de plusieurs *Mémoires* aussi imprimés sur des objets importants; de plusieurs *Discours* à la chambre des pairs, et d'un *Discours* de réception à l'académie française. — Son fils aîné (Romain), conseiller à la cour royale de Paris, chevalier de la Légion-d'honneur, était, en mars 1815, officier de volontaires royaux, et suivit son père en Belgique. Il présida la cour d'assises en juin 1816, dans l'affaire des Anglais Bruce (*Voy.* ce nom), Wilson et Hutchinson; et au mois d'août suivant, dans le procès de Plaignier et coaccusés. — M. DESÈZE, fils cadet (Adolphe), est sous-préfet à Compiègne. — Mlle. DESÈZE, sœur des deux précédents, a épousé M. Rohaut de Fleury, chevalier de St-Louis, officier de la Légion-d'honneur, colonel du 2e. régiment du génie. — DESÈZE (Victor), frère du précédent, fut membre de l'assemblée constituante. En mars 1814, il fit partie du conseil de S. A. R. le duc d'Angoulême; et il est aujourd'hui recteur de l'académie de Bordeaux. Il a publié : I. *Recherches physiologiques et philosophiques sur la sensibilité*, 1787, in-18. II. *Essais sur les maximes et sur les lois fondamentales de la monarchie française*, 1789, in-8°. III. *Les vœux d'un citoyen, adressés au tiers-état de Bordeaux*, 1789, in-8°. IV. *Observations sur le rapport fait au comité des recherches des représentants de la commune par M. Garran de Coulon*, 1789, in-8°. V. *Observations pour les députés extraordinaires du commerce et des manufactures de France, et sur le danger de l'établissement d'un tribunal de cassation dans les colonies*, 1790, in-4°. — Deux autres frères du défenseur de Louis XVI existent encore à Bordeaux : le premier, après avoir été grand-vicaire de l'évêque de Dax avant la révolution, fut déporté en 1793, et est aujourd'hui vicaire-général de l'archevêque de Bordeaux; le deuxième est procureur du Roi dans la même ville. — M. Desèze avait encore deux frères, qui sont morts, l'un avocat-général au Port-au-Prince, l'autre capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. Z.

DESFONTAINES DELAVALLÉE a publié : I. *Epître à Quintus sur l'insensibilité des Stoïciens*, pièce qui a concouru pour le prix de l'académie française, 1764, in-8°. II. *Lettres de Sophie et du chevalier de* ***, *pour servir*

de supplément aux lettres du marquis de Roselle, 1765, 2 vol. in-12. (*Voy.* la *Biographie universelle* à l'article Mme. Elie de Beaumont.) III. *Les quatre saisons littéraires*, recueil périodique, 1785. 4 vol. in-12. IV. *Laura et Inésille* ou *Les orphelins espagnols*, 1799, in-12. M. Desfontaines a encore fait, soit seul, soit en société avec MM. Barré et Radet, ou autres, beaucoup de pièces de théâtre. Les plus remarquables sont : *Isabelle hussard.* — *L'Aveugle de Palmyre.* — *La cinquantaine.* — *La dot.* — *Le droit du Seigneur.* — *Arlequin afficheur.* — *L'Amant statue.* — *Le tombeau de Desilles.* — *La fête de l'Egalité*, 1794. — *Le rêve* ou *La colonne de Rosbach*, 1806. — *L'Hôtel de la Paix* ou *La rue de la Victoire à Paris*, 1807. — *M. Durelief* ou *Petite revue des embellissements de Paris*, 1810. — *La Nouvelle télégraphique*, 1811. — *Un petit voyage du Vaudeville*, 1814. Il est un des coopérateurs de la *Nouvelle bibliothèque des Romans*. Ot.

DESFONTAINES (René), botaniste, ancien membre de l'Institut, aujourd'hui de l'académie des sciences, et chevalier de la Légion-d'honneur, a découvert que dans les arbres et plantes monocotylédones, le développement des nouvelles fibres ligneuses se fait par une interposition générale, qui a lieu surtout vers le centre. « Cette découverte, dit la » classe des sciences physiques de l'Ins» titut dans son rapport de 1810, est » l'une des plus belles et des plus fé» condes dont notre période ait enrichi la » physiologie végétale. » M. Desfontaines a publié : I. *Manuel de cristallographie*, ou *Abrégé de la cristallographie de Romé de l'Isle*, 1792, in-8°. II. *Flora atlantica sive historia plantarum quæ in Atlante, agro Tunetano et Algeriensi crescunt*, 1798, in-4°., plusieurs livraisons. III. *Tableau de l'école de botanique du Muséum d'histoire naturelle*, 1805, in-8°; 1815, in-8°. IV. *Choix de plantes du Corollaire des Institut. de Tournefort, publié d'après son Herbier*, Paris, 1808, in-4°., avec 70 planches. V. *Histoire des arbres et arbrisseaux qui peuvent être cultivés en pleine terre sur le sol de la France*, 1809, 2 vol. in-8°. VI. *Voyage dans le désert de Tunis*, lettre insérée au *Journal des savants*, août, 1784. VII. *Observations sur le chêne ballotte ou à gland doux*, ibid., octobre 1790. M. Desfontaine est un des collaborateurs de l'*Encyclopédie*, des *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, et du *Journal des sciences médicales*. Ot.

DESFOURNEAUX (Le baron Étienne Bornes), né le 10 décembre 1769, fut d'abord sergent de grenadiers au régiment de Conti. Entré, en 1791, dans un bataillon de volontaires, en qualité d'adjudant-major, il fut fait, en 1792, chef de bataillon, colonel du 48e. régiment de ligne, puis général de brigade. Il fut employé, en cette qualité, à Saint-Domingue, et y avait un commandement lors des massacres qui eurent lieu en mars 1793, au Port-au-Prince. Nommé général de division, le 11 décembre 1794, il obtint successivement plus ou moins d'ascendant dans les troubles qui désolèrent cette malheureuse colonie, fut renvoyé, en mai 1796, des districts de l'Ouest et du Sud, dont il avait voulu prendre le commandement; et se trouvait, en 1797, à la tête des forces françaises dans le Nord, où il remporta quelques avantages sur les Anglais. Il commanda ensuite à la Guadeloupe, y fut arrêté dans une insurrection populaire, et renvoyé en France. Lors de son passage, vers 1799, il fut pris par les Anglais et conduit à Plymouth. Échangé presque aussitôt, il fut désigné, vers la fin de février 1800, pour retourner à la Guadeloupe, comme agent du gouvernement. En 1802, il fit partie de l'expédition de Leclerc à St-Domingue, chassa les nègres des Gonaïves, incendia ce quartier, eut divers succès contre Toussaint-Louverture, et fut à la fin obligé d'évacuer la colonie avec le général Rochambeau. De retour en France, il fut assez mal accueilli, et resta sans activité. Le 4 mai 1811, le général Desfourneaux fut élu député au corps législatif par le département de l'Yonne, et en fut nommé vice-président le 18 février 1813. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814, et successivement commandeur, grand-officier et grand-cordon de la Légion-d'honneur : son avancement dans la Légion fut aussi rapide que celui qu'il eut dans l'armée. Le 16 septembre suivant, le général Desfourneaux, dans un rapport, au nom du comité des pétitions, sur les réclamations des colons de Saint-

Domingue, donna quelques détails sur la situation de cette colonie, et termina en invitant l'assemblée à aborder avant tout la question de l'état des noirs. Il lut un second rapport, le 14 octobre, sur les aspirants de marine de 2e. classe qui, sortis des prisons d'Angleterre, n'avaient pu retrouver de l'emploi dans leur patrie, et demanda le renvoi de leur pétition au Roi, afin que S. M. daignât leur accorder du service de préférence. Le 28 du même mois, il parla en faveur des militaires qui avaient obtenu, pour récompense de leurs services et de leurs blessures, des actions sur les canaux, et demanda que la propriété n'en fût rendue aux émigrés qu'après le remplacement de ces dotations par d'autres biens. Il présenta à la chambre, le 21 décembre, un rapport sur le projet de loi relatif aux dettes des colons des Iles de France et de Bourbon, et en vota l'adoption. Le 13 mars 1815, il proposa au ministre de la guerre de supplier le Roi de rendre une ordonnance qui, conformément à l'article 69 de la Charte constitutionnelle, accordât aux militaires de tous grades, qui étaient en activité le 31 août 1814, la totalité de leur solde, sans aucune autre indemnité, si ce n'est quand ils seraient employés activement. Après le retour de Buonaparte, en 1815, le baron Desfourneaux devint membre de la chambre des représentants pour le département de l'Yonne; et il dirigea les travaux qui furent exécutés sur les hauteurs de Paris. Le retour du Roi le priva de toutes fonctions. A.

DESGENETTES (R. DUFRICHE), cousin de Dufriche-Valazé (*Voy.* la *Biographie universelle*, au mot VALAZÉ), médecin, membre de plusieurs académies et sociétés littéraires, professeur à l'école de médecine, est né en 1762, d'une famille noble de la Bretagne. Il suivit en Égypte, sous Buonaparte, l'armée dont il avait déjà été médecin en Italie, et se signala dans cette expédition par le plus généreux dévouement. Vivant dans une grande familiarité avec le général en chef, il lui dit souvent des vérités courageuses. Lorsque les troupes françaises arrivèrent en Syrie, la peste régnait dans les villes de cette contrée : déjà plusieurs soldats en avaient été victimes; et, par un préjugé commun aux habitants de ce pays, à la vue des premiers symptômes prétendus de cette cruelle maladie, ils négligeaient les soins qui auraient pu les rappeler à la vie. Il fallait plus que le savoir de la médecine pour détruire cette fatale prévention. M. Desgenettes parcourt les hôpitaux, visite chacun des malades en particulier, et soutient que les bubons, qu'ils prennent pour les signes de la peste, appartiennent à une autre maladie; il va jusqu'à s'inoculer devant eux la matière de ces bubons, et emploie, pour se guérir, les remèdes qu'il leur prescrit. Par ce courageux dévouement, il rétablit l'espérance dans le cœur du soldat, et acheva, par ses talents, la guérison de presque tous les malades. Mais ces preuves de courage et d'humanité ne furent pas encore celles qui lui firent le plus d'honneur dans cette contrée : la fermeté avec laquelle il refusa la commission que Buonaparte voulut lui donner, d'empoisonner des soldats français attaqués de la peste dans l'hôpital de Jaffa, doit rendre son nom immortel. C'est à cette occasion que le colonel sir Rob. Wilson, qui parcourut ces contrées un an après l'invasion des Français, a dit que le nom du docteur Desgenettes devait être gravé en lettres d'or. M. Desgenettes resta en Égypte après le départ de Buonaparte, et se lia intimement avec Kléber. Après l'assassinat de ce général, il revint en France, et fut nommé médecin en chef de l'hospice du Val-de-Grâce. En 1805, il fut envoyé en Espagne par le gouvernement, pour y étudier le caractère de la maladie contagieuse qui avait désolé en 1804 Cadix, Malaga et Alicante. Il fit ensuite, comme médecin en chef, la plus grande partie des campagnes de Buonaparte, et fut pris par les Russes à Wilna en 1812. L'empereur Alexandre le traita avec beaucoup de bonté, et le présenta lui-même à sir Rob. Th. Wilson, qui se trouvait alors comme commissaire de l'Angleterre auprès des armées alliées. M. Desgenettes obtint bientôt sa liberté, et fit la campagne de Dresde. Il se renferma dans Torgau après la retraite de l'armée. Lorsque les événements de 1814 eurent culbuté Buonaparte, le Roi le confirma dans le titre d'inspecteur en chef du service de santé des armées, et le décora de la croix de commandant de la Légion-d'honneur. En 1815, M. Desgenettes fit encore la campagne de la Sambre comme médecin en chef de l'armée. On a de lui : I. *Description du cours des vaisseaux*

lymphatiques dans les différentes parties du corps humain, 1791, in-8°. II. *Analyse du système absorbant et lymphatique*, 1792, in-12. III. *Observations sur l'enseignement de la médecine dans les hôpitaux de Toscane*, 1792, in-4°. IV. *Réflexions générales sur l'utilité de l'anatomie artificielle, et, en particulier, sur la collection de Florence, et la nécessité d'en former de semblables en France*, 1793, in-8°. V. *Avis sur la petite-verole, adressé au divan du Caire*, 1800, in-8°. VI. *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, 1802, in-8°. VII. *Éloges des académiciens de Montpellier*, recueillis, abrégés, 1811, in-8°. M. Desgenettes a rédigé quelques articles de médecins pour la *Biographie universelle*. D.

DESGRAVES (George), négociant à Saint-Pierre, île d'Oleron, fut nommé, en septembre 1791, député-suppléant de la Charente-Inférieure à l'assemblée législative, où il ne siégea pas, et fut appelé, en avril 1795, à la Convention nationale. Le 19 août, M. Desgraves combattit la réélection des deux-tiers de conventionnels dans le corps législatif. Il passa au conseil des anciens, dont il fut élu secrétaire le 19 juillet 1796, et en sortit en mai 1798. Il fut ensuite membre du corps législatif pour le département de la Charente-Inférieure, sous le gouvernement impérial. Le 29 août 1814, il attaqua l'article 3 du budget, concernant les obligations du trésor public, comme préjudiciable à l'intérêt de tous, et développa son opposition avec beaucoup de chaleur. Le 6 octobre, il vota en faveur du projet de loi sur l'importation des fers étrangers, dit qu'il ne fallait pas sacrifier l'État à des considérations particulières, et vota le rejet d'un amendement qui leur était favorable. Le 17 novembre, il parla sur les douanes, donna de grands développements pour encourager le raffinage des sucres, s'éleva contre l'augmentation des droits sur le sel, cita plusieurs exemples des funestes effets de cette mesure, et termina son discours en disant que le droit le plus productif était celui qui n'entravait pas la consommation. A.

DESGRAVIERS (Auguste Comte), ancien capitaine de dragons, et commandant des veneries de M. le prince de Conti, a publié : *Le parfait chasseur, traité général de toutes les chasses*, 1810, in-8°., avec fig. et musique. Il est auteur (avec feu son frère) de l'*Art du valet de limier*, 1785, in-12; mais il est étranger aux deux réimpressions qui en ont paru sous le titre d'*Essai de venerie*. M. Desgraviers est auteur du *Bouquet de fête*, pièce en l'honneur de la fête du Roi, 1816. Ot.

DESJARDINS (C.-L.-G.) a publié : *Campagnes des Français en Italie, ou Histoire militaire, politique et philosophique de la révolution*, 1798, 5 vol. in-8°.; deuxième édition, 1802, 6 vol. in-8°. Cet ouvrage n'est guère qu'une compilation fastidieuse de mensonges et d'adulations recueillis dans les journaux. Cependant on y trouve quelques aveux et quelques détails peu connus, et qui l'ont fait rechercher. — Desjardins (Alexandre) a publié : *Ode sur les campagnes d'Espagne*, 1810, in-8°. Ot.

DESMARETS fit ses études au collége du Plessis, et se destina à l'état ecclésiastique; mais la révolution étant survenue, il en embrassa le parti, fut employé dans une administration militaire, et épousa une demoiselle de Neufchâtel en Suisse. Revenu à Paris, il y fut recommandé à Fouché par un fournisseur de l'armée, nommé Morin, et entra à la police presque en même temps que ce ministre en 1799. Il y remplaça, dans la direction des affaires de haute-police, M. Tissot, renvoyé pour avoir figuré parmi les démagogues du Manége. D'un caractère souple et rusé, doué de beaucoup de mémoire et de facilité à faire des questions insidieuses, M. Desmarets convenait à cet emploi; aussi l'a-t-il conservé pendant toute la durée du gouvernement impérial, même lorsque Fouché, tombé dans la disgrace de Buonaparte, fut obligé de céder la place au général Savary. M. Desmarets s'arrangea fort bien avec son nouveau maître; et, pendant quinze ans, il ne s'est rien passé d'important dans ce ministère sans qu'il en ait été informé. C'est assurément l'homme de France qui doit le mieux connaître tous les actes de tyrannie et de despotisme qui ont été exercés pendant ce long intervalle. Après le rétablissement de la maison de Bourbon en 1814, il se retira dans une propriété qu'il possède près de Compiègne; et, lorsque Buonaparte reparut en 1815, il vint reprendre son emploi. Après

le second retour du Roi, il a été quelque temps en surveillance; et il est allé ensuite habiter de nouveau le département de l'Oise, où il est électeur, et où il a concouru aux élections de 1816. D.

DESMAZIS (Gabriel), né en 1755, d'une famille noble de Beauce, est fils d'un ancien colonel d'artillerie, et neveu d'un inspecteur-général de ce corps, où il entra lui-même, et fut fait lieutenant en 1771, et capitaine, en 1785, dans le régiment de la Fère, où Buonaparte arriva bientôt après comme lieutenant. Ce fut M. Desmazis qui se chargea de le diriger dans son début. On verra que, par la suite, il s'en est montré reconnaissant. Lorsque l'époque de l'émigration arriva, MM. Desmazis prirent le parti qu'on regardait alors comme celui de l'honneur. Ils rejoignirent les princes, et firent partie du rassemblement des officiers d'artillerie dont ils suivirent le sort. Ils vinrent s'offrir encore pour un autre rassemblement d'officiers de cette arme, qui eut lieu en 1794 à Ostende, et qui était destiné à être transporté dans la Vendée. Les circonstances les menèrent depuis en Angleterre, où ils furent aimés et estimés, d'abord en raison de leur union touchante, et ensuite d'après tous les détails de leur conduite. Le Portugal ayant demandé des officiers de différentes armes, MM. Desmazis furent envoyés à Lisbonne, en 1797, et placés dans l'artillerie avec le grade de major. Ils ne quittèrent ce service étranger que par le desir de revoir leur patrie, lorsqu'enfin les exilés purent y rentrer. Le prince du Brésil leur offrit de leur faire payer en France le traitement dont ils avaient joui dans ses états; mais ils se crurent obligés de refuser une offre aussi généreuse. Présentés à leur ancien camarade devenu premier consul, ils reçurent de lui l'invitation pressante de servir dans l'arme qui leur avait été commune; mais ils ne voulaient pas se mettre dans le cas d'avoir à se battre contre les intérêts de leur roi légitime: Buonaparte parut sentir leurs motifs, et n'insista pas; mais une place d'administrateur de la loterie étant venue à vaquer, il y nomma M. Gabriel Desmazis, en 1806, sans que celui-ci l'eût sollicité. Un nouvel ordre de choses fut adopté pour cette administration, à l'époque du retour du Roi en 1814; et l'aîné des deux frères eut une retraite de 4000 francs. Il était chevalier de Saint-Louis depuis 1796. Pendant les cent jours, il se vit à regret privé de son heureuse tranquillité, et rétabli dans son poste de la loterie, n'ayant pas d'autres ressources pour subsister. Il est encore aujourd'hui administrateur dans la même partie. — Desmazis (Alexandre), né en 1768, frère puîné du précédent, entra à l'école militaire de Paris en 1783, et s'y trouva avec Buonaparte. Désigné pour être son instructeur d'exercice d'infanterie, il s'acquitta de cet emploi avec tant de douceur, qu'il gagna l'affection de son élève. Ils furent examinés le même jour, reçus en même temps lieutenants d'artillerie en 1785, et partirent ensemble pour rejoindre à Valence le régiment de la Fère. L'argent leur ayant manqué au moment où ils arrivaient à Lyon, M. Alexandre Desmazis fit à pied, avec son camarade, le reste de la route. Il resta l'ami de Buonaparte, malgré le contraste parfait de leurs caractères, ou plutôt à cause de ce contraste. Les deux camarades mangeaient ensemble; et le Corse, dont les finances étaient souvent en mauvais état, ayant proposé, par économie, de vivre de lait, son complaisant ami y consentit. Ils se réunissaient, pour leur frugal repas, à un troisième officier; et il était convenu que chacun, à son tour, y apporterait un conte en prose, qu'on lirait après ce qu'on appelait le *dîner*. Buonaparte fournissait exactement son contingent; mais ses récits étaient presque toujours bizarres et empreints de quelque aventure romanesque et tragique. On s'en ennuya bientôt, et les lectures finirent ainsi que les repas de lait, que ne put soutenir l'estomac, faible alors, du jeune Napoléon. L'union n'en subsista pas moins entre M. Alexandre Desmazis et lui. Le premier émigra en 1792, avec son frère; et il l'accompagna dans toutes les contrées, suivant la même destinée, et n'ayant jamais eu qu'une volonté, les mêmes desirs, les mêmes opinions et la même bourse. Avant de partir pour l'émigration, M. Alexandre Desmazis écrivit à son camarade, qui, suivant une toute autre route, s'était lancé dans la carrière révolutionnaire. Il en reçut une réponse dans laquelle Buonaparte le blâmait et tâchait de le détourner de sa résolution, mais en même temps

lui renvoyait 25 louis qu'il lui devait. A l'époque de la rentrée de MM. Desmazis, leur ancien ami et compagnon d'armes laissa le plus jeune des deux sans place pendant deux ans : mais ayant cru avoir à se plaindre de M. Calmelet, administrateur du mobilier de l'empire, il fit appeler M. Alexandre Desmazis, et lui donna cette place, en lui disant qu'il croyait par-là gagner un million; ce qui prouve au moins qu'il se connaissait en honnêtes gens. Au retour du Roi, en 1814, M. Desmazis conserva son emploi d'administrateur du mobilier de la couronne et ses appointements. Ses anciens services militaires furent récompensés par la croix de Saint-Louis. Il a obtenu une retraite avantageuse depuis la seconde restauration. H.

DESMOUSSEAUX, avocat avant la révolution, fut membre de la municipalité de Paris en 1789, procureur-syndic de la commune en 1792, et se montra l'un des plus zélés partisans de notre première constitution révolutionnaire. Il fut à la même époque administrateur des hospices civils de la même ville, se présenta, en janvier 1792, chez Louis XVI, pour lui faire part du bruit répandu dans la capitale qu'il voulait de nouveau la quitter, et des inquiétudes que ce bruit excitait parmi le peuple. Il fut nommé membre du bureau central sous le directoire, et, en décembre 1799, membre du tribunat, d'où il passa, en 1800, à la préfecture de l'Ourthe. En 1804, il fut élu candidat au sénat-conservateur par le collége électoral de ce département, et décoré de la croix de la Légion-d'honneur. Il fut appelé successivement à la préfecture de la Haute-Garonne en 1806, et à celle de l'Escaut en 1813. Nommé député du département d'Eure-et-Loir à la chambre des représentants en mai 1815, il y parla, le 16 juin, sur la manière dont la chambre devait correspondre avec le gouvernement, et ajouta que, n'étant plus sous l'empire des mêmes principes, il fallait de nouvelles règles. Il est rentré dans la vie privée après le second retour du Roi. M. Desmousseaux a publié : *Tableau statistique du département de l'Ourthe*, 1802, in-8°. — Un autre DESMOUSSEAUX a été également membre de la chambre des représentants, en 1815, pour le département de la Charente-Inférieure. A.

DESNOYERS (FRANÇOIS-ANTOINE), maréchal-de-camp, né le 2 juin 1755, après avoir servi sous Pichegru, fut longtemps détenu au Temple, pendant le gouvernement impérial, à cause de ses liaisons avec ce général. Il fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 10 septembre 1814, et chevalier de Saint-Louis le 5 novembre suivant. Il déposa, dans l'affaire de Fauche-Borel et Perlet, que, s'étant trouvé dans la prison du Temple à l'époque où l'on y amena le malheureux Vitel, ce jeune homme lui avait déclaré que Perlet était seul cause de sa mort. — DESNOYERS (Auguste-Gaspard-Louis-Boucher), né à Paris en 1779, est élève de M. Tardieu, et fut reçu à l'académie des beaux-arts, 4e. section (gravure), par ordonnance du 21 mars 1816. Il a gravé la belle Jardinière d'après Raphaël, le Belisaire d'après M. Gérard, la vierge de Foligno, la vierge au Rocher, et la vierge au Linge, d'après Raphaël. On a aussi de lui un portrait de Buonaparte, d'après M. Gérard, et un portrait de son fils (le ci-devant roi de Rome), ainsi que l'estampe de Phèdre et Hyppolite, d'après M. Guérin. La belle *Jardinière* et le *Belisaire* ont eu un grand succès. — Un autre DESNOYERS était l'un des rédacteurs du Censeur. (*Voy.* COMTE.) A.

DESOL-DE-GRISOLLES, ancien général des royalistes en Bretagne, est né à Guérande, de parents nobles. Il servit d'abord dans la marine, comme officier, et émigra à l'époque de la révolution. La guerre civile ayant éclaté dans son pays natal, il se hâta de s'y rendre, et obtint le commandement d'une division dans l'armée de George Cadoudal. Doué d'un caractère ferme et absolu, quiconque ne se montrait pas son partisan, était déclaré son ennemi, et traité comme tel : ses parents même n'étaient pas exceptés. En 1795, il commandait les insurgés des environs de Rhedon. Il s'empara, en 1799, des magasins de la Roche-Bernard, et devint, à la fin de cette même année, major-général de l'armée de George. Arrêté en l'an IX (1800), il fut détenu quelque temps, et trouva le moyen d'écarter les soupçons dirigés contre lui. Au commencement de l'an XII (1804), il parut dans la capitale avec George, et alla même le chercher jusqu'à St.-Leu. Arrêté en même temps que Picot, Lebourgeois et Querelle, il fut acquitté par la commission qui condamna les deux

premiers à mort; mais les témoignages contre lui s'accumulant de plus en plus, il fut retenu en prison pendant plusieurs années. Au mois de septembre 1814, M. Desol-de-Grisolles adressa à la chambre des députés une plainte contre le duc de Rovigo, ancien ministre de la police, pour actes arbitraires et cruautés commises sur sa personne pendant son ministère. M. Desol-de-Grisolles se rendit en Bretagne après le 20 mars 1815, et y commanda avec beaucoup de distinction une division de troupes royales pendant l'interrègne. Le général prussien Tauenzien lui écrivit la lettre suivante, dans le mois d'août même année. « Permettez, M. le général, que je vous témoigne mes regrets d'avoir été privé de la satisfaction de vous voir à Vannes. Des affaires de service m'obligèrent d'être, le 17, de retour à Rennes, et, par-là, de renoncer à mes projets. Veuillez donc, mon général, être l'interprète de tous les sentiments d'admiration dont je suis pénétré pour l'armée royale du Morbihan (que, j'ose le dire, l'Europe partage), près de MM. les officiers, en les persuadant combien je regrette d'avoir été privé du bonheur de faire connaissance avec d'aussi braves militaires, toujours guidés par l'honneur, et ne combattant que pour leur souverain légitime et la bonne cause.... » B. M.

DESOLNEUX, négociant à Paris, né à Marseille, a publié : I. *La clef du commerce*, ou *L'état du commerce et des manufactures des principales places de l'Europe*, 1802, in-8°.; id. 2e. partie, *contenant l'état du commerce des principales places et lieux de fabrique de la France*, 1803, in-8°. II. *L'orphelin des Ardennes*, 1815, 2 vol. in-12. Ot.

DESPATYS était procureur-général près la cour de justice criminelle du département de Seine-et-Marne sous le gouvernement impérial. Il devint, en décembre 1810, substitut du procureur-général près la cour d'appel, pour le service des cours d'assises spéciales, et fut présenté à l'empereur, le 24 février 1811, comme député du collége électoral du département de Seine-et-Marne. Le 17 janvier 1816, il fut nommé procureur du Roi près le tribunal de Melun; et dans le mois de septembre même année, il fut élu, par ce département, membre de la chambre des députés; et il y a fait plusieurs rapports au nom de la commission des pétitions, dont il fut nommé un des membres en janvier 1817. A.

DESPAUX, lieutenant-général, né d'une famille d'ouvriers dans un des faubourgs de Beauvais, partit comme simple soldat dans les premières années de la révolution, et parvint aux premiers grades militaires sans jamais avoir fait preuve de talents remarquables. Le général Despaux a vécu plusieurs années sans emploi dans son pays, et y a mérité l'estime publique par sa simplicité et sa modestie. Il fit la campagne de 1809 contre les Autrichiens, où il commandait l'une des divisions de l'armée de réserve. Il remit au Roi, dès le 29 juin 1815, la ville du Quesnoy, dont il était gouverneur, et fut présenté à S. M. le 3 juillet 1816. — DESPAUX (Le chevalier), ancien bénédictin, fut nommé conseiller ordinaire et inspecteur-général de l'université impériale le 21 octobre 1808. Le 6 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte, et exprima son vœu pour le retour des Bourbons. Le Roi lui conserva son titre d'inspecteur-général; et, lorsque Napoléon eut rétabli l'université par décret du 31 mars 1815, M. Despaux fut choisi de nouveau pour exercer les mêmes fonctions. A.

DESPERRIÈRES (ADRIEN POISSONNIÈRE), né le 12 janvier 1763, devint maréchal-de-camp d'infanterie le 30 juin 1793. Il avait été lieutenant dans le régiment de la Fère en 1782, et se trouvait en 1795 comme chef de brigade au camp du Trou-d'Enfer, que la Convention appela à son secours contre les sections de Paris. Ne voulant pas se battre contre des Français, il feignit d'être malade : de là sa disgrace auprès de Buonaparte. Il parvint cependant enfin à se faire employer. Le général Desperrières fut créé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814, et fut chargé par le Roi, en août 1816, du commandement militaire du département de la Lozère. A.

DESPINASSY (ANTOINE-JOSEPH-MARIE), ancien capitaine d'artillerie, député du Var à l'assemblée législative, s'y montra dévoué au parti républicain. Réélu à la Convention après le 10 août 1792, il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et fut ensuite envoyé à l'armée des Alpes. Ses liaisons avec le général Brunet faillirent lui coûter la vie; Barras, Salicetti, Fréron

et Gasparin, qui doutaient de son *civisme*, le firent arrêter comme traître, et conduire à Paris. Il se justifia, et cette affaire n'eut pas de suite; mais s'étant attaché au parti de la Gironde, et ayant protesté contre la révolution du 31 mai 1793, Despinassy fut décrété d'arrestation, et compris au nombre des soixante-treize. Devenu libre, après la mort de Robespierre, il rentra dans le sein de la Convention, en décembre 1794; fut envoyé l'année suivante à Lyon et à Toulon; comprima une insurrection dans la Lozère, et passa en septembre 1795, au conseil des cinq-cents, d'où il sortit le 20 mai 1797. Depuis cette époque, il vécut en simple particulier dans les environs de Lyon. Obligé de sortir de France, en 1816, par la loi contre les régicides, il se réfugia en Suisse. B. M.

DESPINOY (Le comte HYACINTHE-FRANÇOIS-JOSEPH), né à Valenciennes le 22 mai 1764, commença à servir à l'âge de 16 ans dans le régiment de Barrois, et fut nommé capitaine de grenadiers au commencement de la révolution. Il fit la campagne de 1792 en cette qualité, et se trouva, à la tête de sa compagnie, à la prise de Nice, de Ville-Franche, et à l'invasion des Alpes-Maritimes. A l'ouverture de la campagne suivante, il contribua au succès du combat de Sospello, à la prise de Lantosca et de Belveder, à l'enlèvement sur les Austro-Sardes des camps de Braus, de Pénuse et de Lignère, et à la défense d'Utelle, célèbre par un combat de onze heures. Nommé adjudant-général, il se distingua particulièrement à l'attaque du poste de Castel-Geneste et à celle de la montagne du Brec, sous les ordres du général Masséna. Appelé par Dugommier au siége de Toulon, dont les Anglais s'étaient emparés, il exerça d'abord, auprès de ce général, les fonctions de chef de l'état-major, et fut bientôt chargé de la direction de l'une des colonnes d'attaque destinée à enlever une redoute anglaise qui couronnait le promontoire de la Sène. L'assaut eut lieu dans la nuit du 27 au 28 brumaire de l'an II (1793), et M. Despinoy fut grièvement blessé. Après sa guérison, il rejoignit l'armée des Pyrénées-Orientales avec le grade de général de brigade, et remplit, devant Collioure, les fonctions de chef-d'état-major de l'armée de siége, commandée par Dugommier. Ce fut lui qui proposa au général Navarro, les articles de cette fameuse capitulation, qui obligea huit mille hommes à mettre bas les armes, et rendit la liberté à un pareil nombre de Français prisonniers en Espagne. Après la bataille du Boulou, gagnée sur les Espagnols, il fut choisi par Dugommier, pour présenter à la Convention vingt-six drapeaux pris sur l'ennemi, et parut à la barre, le 13 brumaire an III (3 nov. 1794). Après avoir retracé les succès de cette campagne: « Ce n'est pas assez, dit-il, pour nos frères d'armes, » d'avoir purgé nos plaines et nos murs » envahis; d'avoir précipité, du haut » des Pyrénées, l'insolent ennemi qui » osa les franchir; ordonnez, citoyens » représentants, qu'aux voûtes triom- » phales du temple de la liberté, une » place soit destinée pour leurs nouveaux » trophées, et bientôt ils la rempliront. » Le général Despinoy reçut du président l'accolade fraternelle, et fut admis aux honneurs de la séance. Douze jours après, il revint à la Convention, et y prononça l'éloge funèbre du général Labarre, son compagnon d'armes, tué sur le champ de bataille, et demanda que son nom fût inscrit sur la colonne du Panthéon. Il se disposait à rejoindre l'armée, lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de Dugommier. Le général Despinoy se chargea lui-même d'annoncer à la Convention ce funeste événement; et il fit un pompeux éloge de son ancien chef, dans la séance du 8 frimaire an III. Il partit ensuite pour l'armée des Pyrénées, et déploya un grand courage dans la journée du 30 messidor an IX, à Bellvert. La Convention décréta, à cette occasion, qu'il avait bien mérité de la patrie. Ayant succédé, dans le commandement, au général Chastel, il soutint, le 8 thermidor, dans la ville de Puycerda, où il s'était renfermé avec six-cents hommes, l'effort de huit mille Espagnols. Après la conclusion de la paix avec l'Espagne, le général Despinoy servit en Italie, sous les ordres de Buonaparte, et fut nommé commandant de la Lombardie. Cette province s'étant révoltée, le château de Milan fut assiégé par le général Despinoy; et la garnison se vit obligée de capituler au bout de quarante-huit heures. Cette opération le fit nommer général de division. Après le 18 brumaire, le général Despinoy fut nommé

commandant d'armes à Perpignan, puis à Alexandrie, dont les environs étaient désolés par des bandes de brigands organisés et dirigés par des hommes puissants. Il en fit fusiller un grand nombre, et réussit à assurer les communications de ce pays. Un tel service ne l'empêcha pas de tomber dans la disgrâce de Buonaparte; et il n'eut plus que des commandements de peu d'importance, dans l'intérieur. En 1814, il était commandant de Metz: il se soumit avec empressement au gouvernement royal, et fut créé chevalier de Saint-Louis par le Roi, le 8 juillet. Il resta sans emploi après le 20 mars, et obtint, en octobre 1815, le commandement supérieur de la 1re. division militaire, à Paris. Le Roi le nomma comte le 2 mars 1816. Lors de la bénédiction des drapeaux dans le mois de mai suivant, le général Despinoy adressa aux légions réunies, un discours très remarquable par les sentiments de zèle et de dévouement pour le service du Roi. Il a publié: I. *Cathéluïna*, ou *les Amis rivaux*, poème imité d'Ossian (en vers français), 1801, in-8°. II. *Ode sur la paix, avec des chœurs, précédée d'observations sur la poésie lyrique des anciens, comparée dans ses effets, avec celle des modernes*, 1802, in-8°. S. S.

DESPORTES (Le baron Félix) fut employé au commencement de 1792, comme ministre de France près le duc de Deux-Ponts, d'où Carra provoqua son rappel en décembre même année. Après la chute de Robespierre, il passa près la république de Genève, où il contribua, en août 1796, à calmer un mouvement populaire. M. Desportes envoya alors des secours provisoires aux deux petites-filles de Corneille, en attendant, disait-il, que le directoire fût instruit de la position fâcheuse où se trouvaient les précieux rejetons du *Sophocle français*. Il fit construire sur le Montanvert un pavillon fort utile aux voyageurs qui visitent les glaciers du Mont-Blanc. En avril 1798, il demanda satisfaction au gouvernement genevois d'une insulte faite au drapeau tricolore, et annonça que la ville de Genève avait voté unanimement sa réunion à la république française, ainsi que la réparation de l'insulte faite à son drapeau. Néanmoins ces votes eurent des contradicteurs; les partisans de l'indépendance genevoise s'agitèrent, et l'agent français fut menacé: mais il signifia aux syndics qu'il ne voyait dans ces agitations que l'ouvrage de *scélérats couverts de crimes*, qui obstruaient les avenues de sa résidence, et par leurs cris de mort empêchaient les bons citoyens de communiquer avec lui; il déclara qu'il prendrait tous les moyens que la dignité de son caractère lui faisait un devoir d'employer, pour assurer le triomphe du parti de la réunion, qui fut enfin consommée, et ratifiée par la France le 18 mai 1798. Après l'organisation du gouvernement consulaire, il devint, en 1800, secrétaire-général du ministère de l'intérieur, accompagna ensuite en Espagne Lucien Buonaparte, et fut son secrétaire lors du traité de Badajoz avec le Portugal, en 1802: le 23 juillet même année, il fut nommé préfet du Haut-Rhin, et en exerça les fonctions jusqu'en 1812. Il vint alors à Paris, et y fut un des adjudants de l'état-major général de la garde nationale; place qu'il occupait encore le 20 mars 1815. Buonaparte l'envoya en Suisse, peu de temps après son arrivée à Paris, avec une mission importante. Revenu aussitôt en France, M. Desportes fut élu membre de la chambre des représentants par le département du Haut-Rhin; et il se plaignit, dans la séance du 27 juin, de deux propositions faites par M. Manuel, et dont la dernière avait pour objet d'établir une commission extraordinaire: il demanda quels seraient les pouvoirs de cette commission, et si ce devait être un comité de salut public? « N'avons-» nous donc plus de constitution, dit-» il?....... Les circonstances sont gra-» ves...... Il est possible que la patrie soit » aujourd'hui plus en danger qu'hier..... » Dans ces circonstances, la constance, » l'énergie, la magnanimité, doivent dis-» tinguer les représentants.......... Je de-» mande que nous déclarions que nous » tenons invariablement aux consti-» tutions. » Compris, après le retour du Roi, dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, M. Desportes se retira d'abord à Colmar, où il fut mis en surveillance, puis à Maïence et ensuite à Wisbade, où il obtint la permission d'attendre la décision du gouvernement autrichien, au sujet de l'intention qu'il avait annoncée d'établir son séjour en Autriche. — Son frère, Benjamin, est depuis plusieurs années l'un des administrateurs des hospices civils de Paris. A.

DESPORTES-BOSCHERON. *Voy.* Boscheron.

DESPRADES (G.), neveu de l'abbé Desprades, sous-précepteur des enfants de Mgr. le comte d'Artois, est, depuis 1815, chef de division à la préfecture du département de la Seine. Il a publié : I. *Essai sur l'honneur*, 1805, in-12. II. *De la constitution qui convient au peuple français*, 1814, in-8°. III. *De la Charte constitutionnelle*, 1814, in-8°. IV. *Mémoire sur la nécessité de confier à une régie spéciale, pour le compte du gouvernement, l'administration des sels et tabacs du royaume*, 1814, in-4°. Ot.

DESPRÉAUX (Jean-Etiene), maître des ballets de la cour et littérateur, a épousé la célèbre Mlle. Guimard. Comme convive des *Dîners du Vaudeville*, il a inséré dans les recueils qui portent ce titre, des chansons où il y a beaucoup de gaîté et de naturel, et dont la plupart ont été réimprimées dans ses *Passe-temps*. Il est le fondateur de ces sociétés de table où de joyeux convives tirent au sort les mots sur lesquels chacun d'eux doit faire une chanson pour la réunion suivante. On a de lui : I. *Berlingue*, parodie d'*Ernelinde*, 1773, in-8°. II. *Moina*, parodie d'*Iphigénie*, 1778, in-8°. III. *Roman*, parodie de *Roland*, 1778, in-8°. IV. *Mes passe-temps, chansons, suivies de l'Art de la danse, poème en quatre chants, calqué sur l'Art poétique de Boileau-Despréaux*, avec des notes, gravures et des airs notés, 1806, 2 vol. in-8°. : l'*Art poétique* est ici assez heureusement parodié. V. *Louis XVII, ouvrage fait sur des arrêtés originaux, des procès-verbaux et les dépositions des témoins oculaires*, 1816, in-12. — Despréaux (Simien) a publié : I. *Suite des œuvres posthumes de Lafontaine*, 1798, in-12. II. *Précis de la vie et éloge funèbre du général Desaix*, 1801, in-8°.; 1810, in-8°. III. *Hymnes sacrés et moraux*, 1815, in-12. IV. *Annales historiques de la maison de France, contenant les traits les plus remarquables de la vie de Louis XVIII, des princes*, etc., 1815, in-8°. Ot.

DESPRÉS (Jean-Baptiste-Denis), né à Dijon en 1755, a rempli, depuis 1783 jusqu'en 1789, les fonctions de secrétaire du commandement de l'intérieur du royaume. Depuis la fin de 1789 jusqu'au 10 août 1792, il écrivit, avec MM. Arthur Dillon et Ségur (le vicomte), une feuille piquante, qui faisait aux jacobins une guerre assez vive pour mériter leur colère. Après une assez longue détention à St.-Lazare en 1793, M. Després fut nommé secrétaire-général du conseil d'agriculture, du commerce et des arts. En 1805, il suivit Louis Buonaparte, que son frère envoyait régner en Hollande. Louis le fit conseiller-d'état; et, l'année d'après, M. Després revint en France, avec le titre de conseiller général de Hollande. La réunion de la Hollande à la France rendit cette place inutile. En 1811, M. Després fit partie du conseil de l'université. Il jouit, en ce moment, du titre de conseiller honoraire. M. Després a traduit plusieurs romans anglais. Il est auteur ou coopérateur de quelques pièces de théâtre, mais auxquelles il n'a pas donné son nom. Nous citerons : I. *L'Opéra de province*, parodie d'*Armide*, 1777, in-8°. II. *L'Auteur satirique*, comédie en un acte et en vers, 1783, in-8°. III. *Le mariage de la Valeur*, 1810. IV. Quelques autres opéras ou vaudevilles, dont plusieurs sont restés inédits. M. Barbier lui attribue une part dans la traduction du Moine et de quelques autres romans. Enfin il eut part aux *Dîners du Vaudeville*. Ot.

DESPREZ, fils d'un médecin d'Amiens, maréchal-de-camp du génie depuis le 10 juillet 1814, fut aide-de-camp de Joseph Buonaparte, et chevalier de St.-Louis le 14 septembre 1814. Avant le 20 mars 1815, le général Desprez était l'un des généraux de l'état-major de la garde nationale de Paris. Il fut chargé de l'organisation des volontaires royaux qui s'offrirent aussitôt qu'on apprit l'arrivée de Buonaparte. Sa mission n'eut pas de grands résultats; et à peine Buonaparte fut-il à Paris, que le général Desprez devint commandant d'une brigade de l'armée. Il est actuellement sans fonctions à Amiens. A.

DESQUIRON (Antoine-Toussaint), jeune avocat qui se donne le titre de neveu du grand Furgole, a publié plusieurs brochures contre M. Etienne, lors de la découverte de la comédie de *Conaxa*. On a de lui : I. *Esprit des Institutes de l'empereur Justinien, comparé avec les principes du Code Napoléon*, 1807, 2 vol. in-4°. II. *Commentaire sur le statut impérial du 1er. mars 1808* (con-

cernant les majorats), 1809, in-8°.; 3e. édition, 1810, in-8°. III. *Traité de la minorité, de la tutelle et de l'émancipation*, 1810, in-8°. IV. *Le nouveau Furgole*, ou *Traité des testaments et des donations*, 1810, 2 vol. in-4°. V. *Traité de la preuve par témoins en matière civile, suivant les principes des Codes Napoléon, de Procédure et de Commerce*, 1811, in-8°. VI. *Traité du domicile et de l'absence*, 1812, in-8°. VII. *Dieu, la nature et la loi*, 1814, 2 vol. in-8°. OT.

DESRENAUDES (N.), ancien grand-vicaire de M. de Talleyrand, évêque d'Autun, resta en France après l'émigration de celui-ci, se présenta comme fondé de pouvoirs, le 3 août 1795, à la Convention, et demanda en son nom sa rentrée en France, qui fut décrétée sur la proposition de Chénier. M. Desrenaudes fut employé au ministère des relations extérieures sous le gouvernement directorial; et il entra au tribunat après le 18 brumaire. Il combattit, dans cette assemblée, les projets sur les tribunaux spéciaux, sur la dette viagère, ainsi que le code civil; parut se ranger du parti de l'opposition qui essaya alors de se former contre le despotisme naissant de Buonaparte, et fut, en conséquence, exclu par l'*élimination* du premier cinquième en 1802. Le 16 septembre 1808, M. Desrenaudes fut nommé conseiller à vie de l'université, puis censeur impérial, avec le titre de chevalier de la Légion-d'honneur Il fut nommé censeur royal par le Roi, le 14 oct. 1814, et lui prêta serment en qualité de conseiller de l'instruction publique, le 18 février 1815. Buonaparte l'appela également aux fonctions de conseiller titulaire de l'université, par décret du 31 mars suivant. Il a publié, sans y mettre son nom : La *Vie de Julius Agricola, par Tacite*, traduction nouvelle, avec le texte latin à côté, 1797, in-18. On lui attribue la révision de la traduction des *Campagnes du duc de Brunswick contre les Français, en* 1792, Paris, an III, in-8°. M. Desrenaudes est aujourd'hui censeur de plusieurs journaux, entre autres de l'*Ami de la religion et du Roi.* OT.

DESRIBES (JEAN-MARIE-AUSTREMOINE), membre du corps législatif sous le gouvernement impérial, fut réélu par le sénat, en 1808, pour le département du Puy-du-Dôme, et nommé, le 16 septembre, membre de la commission des finances. Le 28 octobre 1814, il parla en faveur du projet de la commission sur la restitution à faire aux émigrés de leurs biens non vendus, et loua la sagesse de cette disposition: il ajouta seulement que les biens cédés à la caisse d'amortissement devaient aussi faire partie de la restitution, et vota conformément à cette opinion. Le 9 novembre, il parla avec chaleur contre le projet sur les boissons, et appuya l'amendement de M. Raynouard relatif aux droits sur les vins du crû. A.

DESRIEUX, auteur dramatique, a donné : I. *Demophon*, opéra. II. *L'ombre de J.-J. Rousseau.* III. *L'hôtellerie de Sarzane*, 1802, in-8°. IV. *L'Amour héraut.* V. *L'oracle.* VI. *Paméla mariée.* VII. *Les préceptes de mon père.* VIII. *La toison d'or.* IX. *Sémiramis*, 1802, in-8°. X. *Alexis et Rosette.* XI. *La satire du jour*, 1815, in-8°. OT.

DESROUSSEAUX, directeur de la verrerie de Montarmé, fut élu par le sénat, le 6 janvier 1813, membre du corps législatif pour le département des Ardennes. Le 3 octobre 1814, il prononça un discours à l'appui du projet de loi sur l'importation des fers étrangers. Le 11 novembre, il parla en faveur du projet de loi sur l'exportation des laines, et y proposa quelques amendements. Le 26, il appuya le projet de loi sur les douanes, s'éleva contre la proposition de réduire la taxe sur le sel à 2 décimes, et dit que c'était l'impôt le moins nuisible à la liberté, en ce qu'il n'entraînait après lui ni surveillance à la fabrication, ni visite domiciliaire. A.

DESSAIN DE CHÉVRIÈRES, député de la Marne au conseil des anciens en mars 1797, se prononça contre le directoire, et parut dévoué au parti de *Clichy*, alors considéré comme royaliste. A l'époque du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), sa nomination fut annulée. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il devint juge au tribunal civil de Reims. En janvier 1813, il était membre du conseil municipal de la même ville; et il signa, en cette qualité, l'adresse par laquelle ce conseil offrit à l'empereur quinze cavaliers montés et équipés. A la fin d'octobre 1813, il signa également une adresse à l'impératrice, dans laquelle on lisait : « Vingt

» millions de bras seraient levés pour » punir les insensés qui voudraient porter une main impie sur la couronne » de gloire qui ceint le front de votre » auguste époux ; et si des sacrifices pé- » cuniaires devenaient nécessaires, la na- » tion toute entière les supporterait sans » murmures, convaincue que l'immortel » Napoléon, qui réunit à lui seul les » qualités éminentes des plus grands » souverains, ne travaille que pour le » salut de ses sujets, leur gloire, leur » bonheur, etc. » Le 21 avril 1814, M. Dessain fut admis à l'audience de Monsieur, comte d'Artois, et lui dit : « L'Eternel veut enfin que l'auguste » famille des Bourbons soit rétablie » dans les droits imprescriptibles et sa- » crés qui leur appartiennent ; il veut » que l'héritage de leurs pères leur soit » restitué ; il a mis un terme à la puni- » tion qu'il exerçait sur la nation fran- » çaise : d'un souffle, il a anéanti les en- » treprises des méchants ; il a brisé l'ins- » trument de sa colère : grâces immor- » telles lui soient rendues ! Ah ! combien » il est doux, il est consolant de pou- » voir obéir à son légitime souverain ! » Vous excuserez, Monseigneur, la sen- » sibilité dont je suis pénétré ; mon ame » s'attendrit, mon cœur se dilate, en » voyant un descendant de St. Louis, » d'Henri IV, de tant de Rois. » M. Dessain de Chévrières était encore procureur du Roi près le tribunal de première instance de Reims en 1816. — Son fils (Louis) a publié, dans la même année, deux brochures qui ont reçu quelques éloges dans les journaux. L'une est intitulée : *Projets pour la libération de la dette publique*; et l'autre, *Réflexions sur la mort de Louis XVI*. — Dessain de Chévrières (Le marquis C.-P.-J. A. de) fut nommé chevalier de Saint-Louis le 5 novembre 1814. A.

DESSAIX (Le comte Joseph-Marie), lieutenant-général, né à Thonon en Savoie, le 24 septembre 1764, fils d'un médecin estimé dans sa province, prit à Turin le grade de docteur en médecine, et vint à Paris se perfectionner dans cet art. En 1789, il entra dans la garde nationale parisienne, et retourna dans son pays en 1791. Il tenta vainement alors de le révolutionner, fut poursuivi par ordre du roi de Sardaigne, et vint chercher un asile en France. Au mois d'août 1792, il présenta à l'assemblée législative le plan d'organisation d'un corps étranger sous le nom de *Légion des Allobroges*, et en obtint le commandement après le général Doppet. Au mois de juin 1793, il fut employé avec sa légion contre les Marseillais qui s'avançaient pour se réunir aux Lyonnais insurgés contre la Convention, et les battit sur la Durance ; il fut ensuite employé au siége de Toulon, où il reçut une blessure. Les représentants du peuple en mission près de cette armée, lui offrirent alors le grade de général de brigade qu'il refusa, préférant commander un corps qui commençait à se distinguer. L'année suivante, il fut envoyé sur les frontières d'Espagne ; et il commanda l'avant-garde de la division du *Mont-Libre* et celle de la vallée d'Aran. Il servit ensuite à l'armée d'Italie ; et, après le corps des grenadiers, le sien fut le premier qui passa le pont de Lodi. L'ennemi menaçant de faire une diversion sur Vérone, Dessaix se précipita sur le gros de son armée, pour arrêter sa marche et donner aux colonnes françaises le temps d'arriver. Il fut fait prisonnier avec toute sa troupe, et emmené en Hongrie, où il resta sept mois. Après avoir été échangé, il revint en Italie, et fut nommé, en mars 1798, député du Mont-Blanc au conseil des cinq-cents. Le colonel Dessaix se prononça dans cette assemblée pour le parti démagogique ; et il publia ses opinions dans le journal des *Hommes libres*, auquel il attacha son nom. Après le 18 brumaire (9 nov. 1799), il fut exclu du conseil, comme opposé à cette révolution. En 1800, il retourna à son corps (la 27e. légère), servit dans l'armée *gallo-batave*, et commanda la ville de Francfort. Le sénat de cette ville lui témoigna sa satisfaction de la conduite qu'il y avait tenue. Il obtint, depuis, le commandement de la place de Bréda, et fit partie de l'expédition d'Hanovre, où il fut promu au grade de général de brigade en septembre 1803 : il se distingua dans les campagnes de 1805, 1806 et 1807. Il fut cité, les 7 et 8 mai 1809, dans les bulletins de l'armée d'Italie, pour sa conduite au passage de la Piave et du Tagliamento, obtint, le 9 juillet le grade de général de division, et alla présider le collége électoral de Thonon, pour la session de 1809. Après la paix de Vienne, il rentra en France, et fut nommé, en 1810, commandant d'Ams-

terdam. Décoré, le 30 juin 1811, de la croix de grand-officier de la Légion-d'honneur, il reçut aussi le titre de comte, fut employé dans la campagne de Russie, et se distingua surtout au combat de Mohilow, où il fut blessé. Il commanda encore à Berlin au commencement de 1813; mais il fut enfin obligé de quitter l'armée pour rétablir sa santé. Le général Dessaix était à peine convalescent, lors de l'invasion des alliés, en janvier 1814. Lorsqu'il fut mis à la tête de la levée en masse du département du Mont-Blanc, il lui adressa aussitôt une proclamation énergique, força l'ennemi d'évacuer Chambéri, et entra dans cette ville le 19 février, après avoir occupé les Echelles et Montmeillan. Le conseil général du département lui vota des remercîments, ainsi qu'au général Marchand, pour avoir délivré le pays des *bandes autrichiennes*. Il se porta ensuite sur Genève; et il était sur le point de s'emparer de cette ville, lorsque la chute de Buonaparte termina les hostilités. Il fut nommé chevalier de St.-Louis par le Roi, le 27 juin 1814. Après le 20 mars, Buonaparte lui ayant donné le commandement d'une division de l'armée des Alpes, il fit cette courte campagne sous le marechal Suchet, et se retira avec sa division, à St-Etienne, où il adressa à ses troupes, le 8 août, une proclamation remarquable de sa part, par les sentiments de royalisme qui y étaient exprimés. « La véritable gloire, » disait-il à ses soldats, est pour vous » dans votre fidélité au souverain : tout » autre sentiment est désormais un at- » tentat contre la patrie et le Roi » Malgré une telle déclaration, le général Dessaix s'éloigna de la France peu de temps après; et il se réfugia dans le pays de Gex, avec l'autorisation du général autrichien de Frimont : mais les généraux suisses l'obligèrent d'en sortir. Au mois de mai 1816, il fut arrêté à Thonon avec l'adjudant-commandant Favre, et détenu, jusqu'au mois de septembre, dans le fort de Fenestrelles; mais il fut ensuite remis en liberté par ordre du roi de Sardaigne. B. M.

DESSOLLES (Yrenée-Yves), naquit à Auch le 19 mai 1744, et, après avoir été élevé à Paris, fut nommé chanoine de la metropole d'Auch, ensuite grand-vicaire de Lombez, puis député à Paris pour les affaires du diocèse d'Auch. Afin d'échapper aux persécutions, il se retira dans le Brabant en 1793, et revint bientôt en France. Il fut sacré évêque de Digne le 11 juillet 1802, et passa, en 1805, à l'évêché de Chambéri. Au premier retour du Roi, en 1814, il fut nommé membre du conseil de l'université, par la démission de M. de Mérinville. Ce prélat respectable s'est attiré l'amour de ses diocésains par sa bienfaisance et par l'aménité de son caractère. Z.

DESSOLLES (Le comte Jean-Joseph-Paul-Augustin), neveu du précédent, lieutenant-général, ministre-d'état, pair de France, etc., naquit à Auch le 3 octobre 1767, d'une famille noble, et reçut une éducation très soignée sous la direction de son oncle. (*Voyez* l'article précédent.) Il est allié par son père et par Mlle. de Cambefort, sa mère, aux familles les plus distinguées de l'ancienne Gascogne. Le général Dessolles entra de bonne heure dans la carrière militaire. En 1792, il servait comme capitaine au premier bataillon de la légion des *Montagnes*. Après avoir été successivement aide-de-camp du général Reynier et adjoint à l'état-major, il fut destitué, comme noble, mais presque aussitôt réintégré, puis nommé adjudant-général le 11 vendémiaire an II (1793). Il passa avec ce dernier grade à l'armée d'Italie, sous Buonaparte, et se distingua dans toutes les occasions, jusqu'aux préliminaires de Léoben, en 1797. Chargé alors de porter à Paris les conditions de la paix, il traversa l'Allemagne, et vit sur le Rhin le général Moreau, qui venait d'effectuer le passage de ce fleuve. Ce dernier écrivit alors au directoire: « L'adjudant- » général Dessolles vous apprendra les » brillants exploits de l'armée du Rhin : » il a été temoin de la terreur de l'ennemi, » et connaît son opinion sur cette opé- » ration hardie. » Le 12 prairial an V (1797), Dessolles fut promu au grade de général de brigade, et chargé, quelque temps après, du commandement d'une partie de l'armée destinée à pénétrer dans la Valteline. La conquête de ce pays fut achetée par des combats sanglants, notamment le 5 germinal an VII (avril 1799), à Sainte-Marie, où Dessolles, avec 4000 hommes, et sans canons, attaqua les Autrichiens fortement retranchés au nombre de 7000, leur tua 1200 hommes, fit 4000 prisonniers, prit vingt pièces de canon, et s'empara

de Glaurens. C'est un des combats les plus remarquables des guerres de la révolution. Il en fit un rapport fort détaillé qui fut inséré au *Moniteur*. A la suite de cette affaire, le directoire lui dépêcha un courier chargé de lui remettre le brevet de général de division. Le 28 messidor, il combattit encore dans les plaines de Novi, sous les ordres de Moreau, qui donna les plus grands éloges à ses talents. Le général Dessolles obtint, sur la fin de l'an VII (1799), le commandement de toutes les troupes en Ligurie (état de Gènes). Nommé chef d'état-major-général de l'armée du Rhin, sous Moreau, il adressa, le 11 floréal, au ministre de la guerre, son premier rapport, annonçant l'ouverture de la campagne; et, le 13, il lui transmit les détails du combat d'Offenbourg, du passage du Rhin entre Schaffouse et Stein, et de l'affaire de Moëskirch, le 15 du même mois. Il se distingua à la bataille de Hohenlinden le 12 frimaire an IX (1800), aux passages de l'Inn, de la Saal, de la Salza, à la journée de Vokelbruck, à la prise de Lintz, et annonça au ministre de la guerre les propositions de paix faites par le prince Charles, lorsque les troupes françaises n'étaient plus qu'à vingt lieues de Vienne. Le traité de Lunéville ayant mis fin aux hostilités, le général Dessolles revint à Paris, où le premier consul l'appela au conseil-d'état, section de la guerre, et le nomma membre de l'administration de la même partie; mais il refusa cette place. En 1803, le chef du gouvernement français, cherchant à éloigner tous les amis de Moreau, contre lequel sa jalousie commençait à se manifester, envoya le général Dessolles commander une division dans le Hanovre, sous les ordres du général Mortier. Ce dernier ayant, quelque temps après, été appelé à Paris, Dessolles prit provisoirement le commandement en chef de l'armée et de tout le pays d'Hanovre. Il se distingua dans cette courte administration par son désintéressement et son affabilité envers les habitants. Bientôt on lui donna un supérieur dans la personne du maréchal Bernadotte; et il reprit le commandement d'une des divisions de l'armée. Pendant son commandement provisoire du Hanovre, le procès du général Moreau s'instruisait à Paris. On connaissait la haine dont Buonaparte était animé contre ce général: la plupart des généraux en chef et les principales autorités s'empressèrent d'envoyer des adresses de félicitation sur la découverte de la conspiration. Dans presque toutes ces adresses, le général Moreau, l'ancien compagnon d'armes de ceux qui les faisaient, était présenté comme *coupable*, quoiqu'il ne fût cependant encore qu'*accusé*. Le général Dessolles ne crut pas devoir en agir ainsi. Les officiers-généraux de l'armée d'Hanovre, voyant qu'il gardait le silence, vinrent pour lui dire qu'ils croyaient devoir se prononcer, ainsi que les autres corps d'armée. Il leur répondit que sa position personnelle l'aurait empêché de provoquer une pareille démarche, mais qu'il ne croyait pas devoir s'y opposer; qu'il se chargeait même de rédiger leur adresse, s'ils lui accordaient cette marque de confiance. Il la rédigea en effet, mais de manière à ne pas manquer à ce qu'il devait à son ancien ami. Il la fit revêtir des signatures des principaux officiers, sans y mettre la sienne, et l'adressa au chef du gouvernement. Cette omission le perdit dans l'esprit de Buonaparte, qui ne lui a jamais entièrement pardonné. Après avoir obtenu, avec quelques difficultés, son rappel de l'armée d'Hanovre, le général Dessolles vint à Paris, où il reçut l'ordre de se rendre au camp de Boulogne. Arrivé à son poste, il apprit qu'il était destiné à remplir les fonctions de chef d'état-major du général Lannes, et ne voulut pas les accepter. Il revint à Paris, et se rendit à une terre qu'il avait près d'Auch, où il se livra aux travaux de l'agriculture, et aux douceurs de la vie privée, qui convenaient beaucoup à son caractère indépendant. En 1808, la guerre d'Espagne ayant conduit Buonaparte dans le Midi, le général Dessolles reçut ordre d'aller à Agen se présenter au chef du gouvernement, qui lui prescrivit de se rendre en Espagne, pour y prendre un commandement. Il s'y rendit en effet, resta quelque temps à Madrid, et fut ensuite commandant d'un corps d'armée et gouverneur des royaumes de Cordoue et de Jaen. Soit par dégoût, soit en raison du délabrement de sa santé, il demanda et obtint la permission de revenir en France, où il rentra de nouveau dans la vie privée. Le général Dessolles s'est fait remarquer en Espagne, par son courage et son habileté, tant au combat de Tolède, en août

1809, à la bataille d'Ocana le 18 novembre suivant, qu'au passage des défilés de la Siéra-Moréna, qu'il parvint à forcer. Son administration intègre lui gagna les cœurs des habitants : rempli d'humanité envers les vaincus, il n'abusa jamais de la victoire. Aussi, lorsqu'il quitta l'Espagne, il reçut, sur tous les points de son passage, les marques les plus touchantes de l'amour et de la reconnaissance des Espagnols. Il resta encore dans l'inaction jusqu'en 1812, fut nommé, à cette époque, chef de l'état-major du corps d'armée d'Eugène Beauharnais, en Pologne, et s'avança jusqu'à Smolensk, d'où, semblant prévoir les désastres qui menaçaient l'armée française, il revint en France, sous prétexte de sa santé, et demeura paisiblement à Paris, jusqu'au 31 mars 1814. A cette époque, le gouvernement provisoire le nomma général en chef de la garde nationale de Paris, avec le commandement de toutes les troupes de ligne de la 1re. division militaire. Dans la nuit du 5 au 6 avril, l'empereur de Russie, ayant reçu les maréchaux envoyés par Buonaparte, qui mettait pour condition à son abdication l'établissement de la régence en faveur de Marie-Louise, fit réunir les membres du gouvernement provisoire, et appela à ce conseil le général Dessolles. Là, l'empereur Alexandre, à qui des rapports mensongers avaient fait croire que les Bourbons étaient haïs de la majorité des Français et qu'ils ne sauraient y concilier tous les intérêts, mit en question le rétablissement de la régence. M. de Talleyrand avait déjà parlé quelques instants sur ce sujet, lorsque le général Dessolles se leva, et, s'adressant à l'auguste souverain qui les avait réunis, fit sentir les dangers qui résulteraient de la régence; il prouva surtout que ce serait relever l'autorité de Buonaparte sous une autre dénomination; que, par son influence sur sa femme et sur les ministres qui composeraient le conseil de régence, il viendrait bientôt ressaisir le pouvoir; qu'alors l'Europe aurait vainement combattu, et n'aurait rien fait de stable. « Je ne connais les Bourbons, ajouta-» t-il, que par leur infortune; j'ai été » élevé par la révolution, qui les a ren-» versés : mais sincèrement attaché à » mon pays, j'ai cru qu'il ne pouvait » trouver le bonheur, et l'Europe une » garantie, qu'avec le sceptre de cette » famille auguste. Sans les assurances » qui m'ont été données à cet égard, je » n'aurais pas pris le commandement de » la force armée; j'ai les moyens sans » doute d'éviter le coup qui frapperait » ma patrie, si la régence était rétablie; » je ne regrette que le sort des honnêtes » gens qui se sont mis en avant : pour » moi, je fuirais avec ma famille sur un » sol étranger; mais là il n'est point de » puissance au monde qui m'empêche » de publier à la face de l'Europe, que » les justes espérances qu'avaient dû » concevoir les Français, ont été trom-» pées, que j'ai été trompé moi-même, » et que la France l'a été avec moi. » L'empereur Alexandre rompit le conseil, en disant, avec beaucoup de dignité, qu'il en délibérerait : quelques instants après, il fit connaître qu'il partageait l'opinion du général, et que les Bourbons étaient les souverains de la France. A son arrivée à Paris, MONSIEUR, comte d'Artois, nomma le général Dessolles membre du conseil-d'état provisoire; et à l'arrivée du Roi, Louis XVIII, il fut mis au nombre des ministres d'état, créé pair de France, et placé à la tête de toutes les gardes nationales de France, sous les ordres de MONSIEUR, avec le titre de major-général. A la nouvelle du débarquement de Buonaparte en France, en mars 1815, il envoya aux gardes nationales du royaume des instructions vigoureuses, mais malheureusement tardives, comme toutes les mesures de cette époque, pour arrêter la marche de l'usurpateur; et il leur transmit en même temps un ordre du jour, où l'on remarquait le passage suivant : « Il reparaît quand la France » respire à peine sous un gouverne-» ment modéré; quand les partis ex-» trêmes, comprimés par la Charte, » sont réduits à de vains murmures, et » sans puissance pour troubler la paix » publique; quand la nation est prête à » recevoir du Roi et des chambres le » complément de ses institutions; quand » les capitaux, si long-temps renfermés, » s'appliquent à l'agriculture, à l'in-» dustrie, au commerce extérieur, avec » un développement qui n'attend que la » proclamation des bases adoptées par » le congrès pour l'équilibre et la paix » de l'Europe. Il revient; et la conscrip-» tion, le blocus continental, la guerre » indéfinie, le pouvoir arbitraire, le dis-

» crédit public, reparaissent à sa suite, » précédés de la guerre civile et de la » vengeance... Pense-t-il que la nation ne » balancera point avec ses intérêts et sa » dignité, l'intérêt général de l'Europe » qui s'est armée pour le renverser, qui » est encore sous les armes, stipule au » congrès les intérêts de tant de peuples, » et ne lui laissera pas reprendre un pou- » voir long-temps funeste aux plus grands » trônes, comme aux moindres répu- » bliques? » Le général Dessolles resta encore quelques heures à la tête de la garde nationale le jour du départ du Roi, et d'après les instructions positives de S. M., qui craignait dans Paris des désordres qu'elle voulait éviter : mais aussitôt que les mesures eurent été ordonnées, il alla rejoindre le Roi, et le suivit jusqu'à Béthune, qu'il ne dépassa pas. Il se rendit dans une de ses terres auprès de Paris, et y vécut dans la retraite, jusqu'au retour de S. M. Le 7 juillet, il reprit le commandement de la garde nationale, et publia, dès le lendemain, un ordre du jour, qui excita quelques réclamations de la part des royalistes. Le général Dessolles fut compris dans la liste des pairs de France, faite en juillet 1815. Dans le mois de septembre, même année, il fit traduire à un conseil de discipline quelques gardes nationaux de Paris, qui avaient réclamé avec instance une *épuration* de leurs officiers, et avaient même adressé pour cet objet une pétition au Roi. Vers la fin d'octobre, il donna sa démission du commandement de la garde nationale, et fut remplacé par le maréchal Oudinot : depuis il a vécu dans la retraite. Le général Dessolles a épousé en 1802 Mlle. de Dampierre, fille du général de ce nom. (*Voy*. DAMPIERRE, dans la *Biographie univ.*) Z.

DESSOLLES (JEAN-GABRIEL), cousin-germain du précédent, né à Toulouse en 1777, entra d'abord à l'école polytechnique, et fut ensuite employé comme officier d'artillerie à l'armée du Rhin sous Moreau : il quitta le service, et fut nommé conseiller de préfecture dans sa ville natale en 1803. En 1811, il était inspecteur de l'académie de Toulouse. Le Roi l'a nommé, en novembre 1814, préfet du département de l'Indre, et chevalier de la Légion-d'honneur en février 1815. Lors du retour de Buonaparte au 20 mars, M. Dessolles cessa toutes fonctions, et il ne les a reprises qu'après le second retour du Roi. Z.

DESTOUCHES (Le baron ALEXANDRE-ETIENNE-GUILLAUME HERSENT), né à Paris le 31 mars 1773, fut en 1802 secrétaire particulier de M. Mollien, alors directeur-général de la caisse d'amortissement, et devint peu après chef du bureau des changes à cette même caisse : il fut nommé, le 25 brumaire an XII (1804), sous-préfet de l'arrondissement de la Rochelle; le 3 mars 1809, préfet du Jura; le 12 mars 1813, préfet de la Haute-Garonne; le 13 octobre 1814, préfet d'Indre-et-Loire. Il fut destitué après le retour de Buonaparte en 1815; mais le Roi, à sa rentrée, le nomma préfet du département de Seine-et-Oise. M. Destouches est président du canton de St.-Patern (Sarthe), membre des académies de Toulouse, la Rochelle, Rochefort, Besançon, et de la société littéraire de Tours. Lorsqu'il était préfet du Jura, ce département vit s'élever de très beaux bâtiments à St.-Claude, ville qu'un incendie avait détruite. Un dépôt de mendicité fut créé à Dole. Lons-le-Saunier reçut plusieurs embellissements, notamment les trottoirs de la rue des Salines; et la reconnaissance des habitants les a portés à donner son nom à une de leurs places publiques. Le département de la Haute-Garonne et notamment la ville de Toulouse lui doivent d'avoir diminué, par sa résistance courageuse, les réquisitions que l'armée française, revenant d'Espagne, frappait sur son passage. A Tours, où il resta peu de temps, il maintint le drapeau blanc plusieurs jours après l'entrée de Buonaparte à Paris, et quoique l'étendard tricolore flottât à l'hôtel-de-ville. Les derniers événements ont mis le baron Destouches successivement en rapport avec d'augustes et célèbres personnages de l'Europe, qui lui ont accordé leur estime. A Lons-le-Saunier, il eut en surveillance le duc de San-Carlos, gouverneur de S. M. Ferdinand VII, et aujourd'hui ambassadeur de S. M. catholique à Vienne. A Toulouse, il reçut S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême, et S. S. le duc de Wellington. — DESTOUCHES (Émanuel), de Montdoubleau, dans le Maine, a publié : I. *Le Printemps et les Fleurs*, poème en deux chants, 1812, in-8°. II. *Francine*, ou *la Bergère du Rhône*, 1814, in-12. III. *La Louisiade*, ou *le Trône recon-*

quis, poëme en quatre chants, 1816, in-8°. IV. Un Poëme sur la mort de Rotrou. *.

DESTRAVAULT, avocat à Paris, fut long-temps employé dans les hôpitaux militaires, puis nommé officier de police judiciaire dans le Berri. Il a publié : I. *la Résurrection merveilleuse, aux Pharisiens qui affectent des alarmes sur le sort de la sainte Sion*, 1815, in-8°. II. *Discours pour la fête de la Toussaint*, 1815, in-8°. III. *Diadème de nos lois ; Direction paternelle et maternelle des mœurs, source féconde du bien-être individuel et de prospérité publique*, 1816, in-8°. Le titre seul de ces livres indique assez le degré d'attention qu'ils méritent. OT.

DESTUTT-DE-TRACY (Le comte ANTOINE-LOUIS-CLAUDE), colonel d'infanterie à l'époque de la révolution, fut député de la noblesse du Bourbonnais aux états-généraux de 1789. Il s'opposa, le 13 février 1790, à ce que l'on déclarât la religion catholique religion de l'Etat, vota pour l'abolition de la noblesse, et demanda que ceux qui avaient usurpé les titres des anciennes familles, fussent obligés de reprendre leurs noms primitifs. En général, il fut du parti révolutionnaire de l'assemblée, et se prononça surtout en faveur des hommes de couleur dans les colonies. Cependant il défendit M. de Bouillé, accusé pour sa conduite à Nanci, et s'éleva contre les obstacles mis au voyage des tantes du Roi. Lors du départ de ce prince en 1791, M. Destutt-de-Tracy prêta serment de fidélité à la nation, et annonça qu'on avait voulu débaucher son régiment et l'entraîner hors des frontières. Après la session, il fut employé comme maréchal-de-camp à l'armée de M. de Lafayette, et quitta la France avec ce général après le 10 août 1792. Arrêté à Luxembourg, il n'obtint sa liberté qu'en 1797. M. Destutt-de-Tracy entra au sénat-conservateur le 3 nivôse an VIII (1799), y siégea jusqu'à la déchéance de Buonaparte, et passa long-temps dans le public pour y faire partie de la minorité, que celui-ci appelait la faction des *idéologues*. M. de Tracy vota, le 1er. avril 1814, la création d'un gouvernement provisoire, et fut nommé pair par le Roi le 4 juin. N'ayant point été employé pendant l'interrègne, il fait encore partie de la chambre des pairs. Membre de l'Institut depuis sa création, il a été compris dans l'ordonnance royale de 1816 comme l'un des quarante de l'académie française. On a de lui : I. *Observations sur le système actuel de l'instruction publique*, 1801, in-12. II. *Eléments d'idéologie*, 1801, in-8°.; 2e. édition, 1804, in-8° ; seconde partie, *Grammaire*, 1803, in-8°.; troisième partie, *Logique*, 1805, in-8°. ; quatrième et cinquième parties, *Traité de la volonté et de ses effets*, 1815, in-8°. III. Il a donné des *Mémoires* dans ceux de l'Institut, et a travaillé au *Mercure* en 1795, 1796 et 1797. M. Barbier lui attribue : *Quels sont les moyens de fonder la morale chez un peuple ?* 1798, in-8°., et *Analyse raisonnée de l'origine de tous les cultes*, 1804, in-8°. (Voyez la *Biographie universelle*, au mot DUPUIS.) — M. DESTUTT-DE-TRACY, fils, a servi dans le génie, et ensuite dans l'infanterie, comme major. D.

DESVAULX (JACQUES-NICOLAS), baron d'Oinville, maréchal-de-camp, chevalier de St.-Louis, né à Pondichéry en 1745, fit les dernières guerres de l'Inde en qualité de capitaine d'artillerie, et se distingua au siége de Pondichéry comme commandant de cette arme ; ce qui lui valut la croix de Saint-Louis. Devenu major, il sauva l'armée française d'une surprise à la bataille de Gondelou. M. Desvaulx était lieutenant-colonel à l'époque de la révolution. Il émigra en 1792, et fit les campagnes des armées des princes, rentra en France en 1800, et y vécut ignoré. On a de lui : I. *Discours prononcé à New-York à l'occasion du rétablissement de la maison de Bourbon*, traduit de l'anglais, 1814, in-8°. II. *Vie du général Monck, duc d'Albemarle*, 1815, in-8°. — DESVAULX (N.-A.) a publié : I. *Tableau synoptique des minéraux, par classes, d'après la méthode de Haüy*, 1805, in-4°. II. *Notice sur un nouveau genre de plantes de la famille des cypéracées*, 1808, in 8°. M Desvaulx est collaborateur du *Journal de botanique*. Z.

DETOURNELLE (ATHANASE), architecte, né le 24 février 1766, a publié : I. *Charpente de Philibert Delorme, architecte vivant au milieu du XVIe. siècle* ; ouvrage remis au jour deux cent cinquante ans après son invention, 1800. (Voyez la *Biographie universelle*, au mot DELORME.) II. *Journal d'architecture, peinture et sculpture*, 1800 et années suivantes, in-8°. III. *Des Funé-*

railles, 1801, in-8°. IV. *Grands prix d'architecture et autres productions de cet art, couronnés par l'Institut national et par des jurys du choix des artistes*, 1802 et années suivantes, in-fol. (au moins 14 livraisons.) V. *Le nouveau Vignole*, ou *Eléments d'architecture*, 1804, in-fol. Ot.

DEUX-PONTS-BIRKENFELD (Le duc Guillaume de), né le 10 novembre 1757, est cousin du roi de Bavière. Il fut marié, en janvier 1780, à une princesse de la même maison. Ce prince servait en France avant la révolution; et en 1795, il commandait un corps de troupes d'empire sur le Haut-Rhin. L'électeur Maximilien lui confia, en 1800 et 1802, le commandement d'un corps de ses troupes dans l'armée coalisée contre la France. Depuis l'établissement de la confédération du Rhin, le duc Guillaume a habité Bareuth; et c'est dans son palais que son gendre le maréchal Berthier a péri en 1815. D.

DEVARS (J.), député de la Charente à la Convention nationale, vota la détention de Louis XVI dans un lieu central, et son bannissement à la paix. Sur la question de l'appel au peuple, il exprima cette opinion courageuse : « Je » connais nos dangers; qui pourrait les » ignorer, après avoir entendu les mo- » tions faites dans une société célèbre, » et environnés de cinquante mille hom- » mes qui nous poursuivent par pelo- » tons dans cette ville, et nous mena- » cent de la mort? Mais j'oublie toutes » mes affections; je m'oublie moi-même, » pour me dévouer au salut du peuple, » et je prononce : *oui.* » M. Devars vota ensuite pour le sursis. Il fut, en mai 1793, un des provocateurs de la loi du *maximum* sur les grains; et on l'entendit, le 27 mars 1795, faire à la tribune ce singulier aveu : « Comment nous jus- » tifierions-nous de tous les crimes qui » ont été commis, si nous n'avions pas » été opprimés par Robespierre? » Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il se montra ardent à poursuivre les chefs des jacobins, parla contre les membres de l'ancien comité de salut public; dénonça Duhem, le 9 février 1795; combattit vivement Lesage d'Eure-et-Loir, qui voulait qu'on supprimât les commissions militaires : il se prononça ensuite contre Lanjuinais, qui demandait le rapport de la loi du 10 mars, contre les parents d'émigrés. Devenu membre du conseil des anciens, il en sortit en mai 1797; et, après le 18 brumaire (9 nov. 1799), il fut appelé aux fonctions de juge criminel de la Charente, qu'il a remplies pendant plusieurs années. D.

DEVAUX (Le baron Pierre), lieutenant-général, né à Vierzon le 26 novembre 1762, entra au service en 1782, et se distingua, le 14 juin 1794, près de Charleroi, et, le 23 octobre de la même année, au combat de Braga contre les Espagnols. Nommé en 1795 adjudant-général et employé à Paris sous les ordres de Buonaparte, il contribua à la victoire que le parti conventionnel remporta au mois d'octobre (13 vendémiaire) sur les sections. Il fit ensuite les campagnes d'Italie, jusqu'au traité de Campo-Formio, et détruisit entièrement un parti d'insurgés dans la ville de Sabia. Employé en 1798 à l'armée d'Egypte, il reçut six blessures en montant à l'assaut de St.-Jean-d'Acre. Le 10 brumaire an VIII, il chargea avec un corps de cavalerie les troupes ottomanes qui venaient de débarquer à Aboukir, près de l'embouchure du Nil, et leur enleva trois drapeaux. Il reçut un sabre d'honneur pour ce trait de courage. Lorsque le contre-amiral Linois fut attaqué avec sa flotte dans la baie d'Algésiras, en janvier 1801, le général Devaux, qui avait le commandement de quinze-cents hommes, débarqua sur la côte avec cent canonniers, s'empara des batteries espagnoles, et les fit servir avec tant de succès que les Anglais furent contraints de se retirer à Gibraltar. Il fit ensuite partie de l'expédition de St.-Domingue, et fut nommé général de brigade le 26 mars 1802. Revenu en France au mois de décembre de la même année, il reçut du gouvernement des témoignages publics de satisfaction, obtint, en 1804, le commandement de la Maïenne, fit la campagne de 1806 contre les Prussiens, servit ensuite en Espagne, se distingua, le 24 janvier 1812, au combat d'Altafuilla, et fut cité avec éloge à cette occasion ainsi que pour l'affaire d'Ansettla, le 2 novembre. A la fin du même mois, il exécuta avec succès diverses manœuvres pour ravitailler les forts de Balaguer et de Tarragone, et se distingua ensuite à la prise de Montserrat. Etant passé à l'armée d'Allemagne en 1813, on le vit, le 2 et le 21 mai, charger l'ennemi aux batailles de Lutzen et de Bautzen. Le 30 octobre, il fut encore

cité dans le rapport officiel pour sa conduite à l'affaire de Hanau contre les Bavarois. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis, par ordonnance du 20 août 1814. Il fut arrêté à Dijon en octobre 1815 avec le sieur Lejeas, beau-frère du duc de Bassano, puis mis en jugement à cause de sa conduite dans l'interrègne, et acquitté. Il fut admis à la retraite, par ordonnance du Roi du 4 septembre 1815.
S. S.

DEVÉRITÉ (LOUIS-ALEXANDRE), né à Abbeville en 1746, était imprimeur dans cette ville lorsqu'il fut nommé député de la Somme à la Convention nationale; il y vota la déportation de Louis XVI, l'appel au peuple et le sursis à l'exécution. M. Devérité fut mis en arrestation, sur la motion d'André Dumont, pour avoir envoyé à Abbeville une brochure de Condorcet, qu'on avait interceptée à la poste, et qui contenait des observations critiques sur la constitution de 1793; il fut décrété, peu après, d'accusation, par suite du 31 mai de la même année, et déclaré hors la loi le 3 octobre, comme ne s'étant point soumis à ce décret. Il vint à bout de se soustraire à son exécution; et sur la motion du même Dumont, il fut rappelé dans le sein de la Convention, le 8 décembre 1794. Devenu membre du conseil des anciens, M. Devérité en sortit en mai 1797, et fut nommé, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), juge au tribunal civil d'Abbeville, fonction qu'il a remplie pendant plusieurs années. Il a publié : I. *Histoire du comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville*, 1767. II. *Essai sur l'histoire générale de Picardie*, 1770. III. *Recueil intéressant sur l'affaire de la mutilation du crucifix d'Abbeville*, 1772. IV. *Notice pour servir à l'histoire de la vie et des écrits de S. N. H. Linguet*, 1781, in-8°.; nouvelle édition, corrigée et augmentée, Liége, 1782, in-8°. V. *Qu'est-ce que Linguet?* 1790. VI. *Opinion sur le jugement de Louis XVI.*
B. M.

DEVILLE (J.-B.-L.), député de la Marne à la Convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Après le 9 thermidor (27 juillet 1794), il prit plusieurs fois la parole pour arrêter les réactions contre les *terroristes*, s'opposa au rappel des députés mis hors la loi par suite du 31 mai, et défendit les membres des anciens comités de gouvernement. Devenu membre du conseil des cinq-cents, par la réélection des deux-tiers, il demanda, en mars 1796, la déportation des fonctionnaires qui refuseraient de prêter le serment de haine à la royauté, appuya la proposition de soumettre les électeurs à ce serment, et sortit du conseil en mai 1797. Il avait été réélu par les assemblées coloniales de Saint-Domingue; mais sa nomination ne fut pas validée. Il devint ensuite inspecteur des forêts à Reims, et perdit cette place en 1814; il la recouvra en avril 1815, fut définitivement destitué après le second retour du Roi, et obligé de sortir de France, par la loi contre les régicides. Il a publié, en 1800, sous le titre de *Quelques fables*, un volume in-8°., qui contient vingt-cinq fables très médiocres.
B. M.

DEVILLE (PIERRE-FRANÇOIS-ALBÉRIC), né à Angers, le 15 avril 1794, est le fils d'un marchand de meubles de cette ville. Il fut nommé, en l'an II (1803), par le district de Sens, élève aux écoles normales, et obtint au concours, en l'an VI (1798), la chaire d'histoire naturelle de l'école centrale du département de l'Yonne. M. Deville a occupé cette place jusqu'à la suppression des écoles centrales, et, depuis cette époque, s'est livré à l'étude des sciences médicales, sans toutefois négliger la littérature. Il a donné, outre plusieurs *Dissertations sur l'histoire naturelle* dans les *Mémoires du lycée d'Auxerre*: I. *Bievriana* (Voy. la *Biograph. univ.*, à l'article BIÈVRE). II. *Voyage aux grottes d'Arcy, suivi de poésies fugitives*, 1803, in-12. III. *Arnoldiana, ou Sophie Arnould et ses contemporains*, 1813, in-12. Il a inséré depuis quinze ans des poésies lyriques dans plusieurs ouvrages périodiques : il a fait représenter à Auxerre, en 1803, l'*Heureuse supercherie*, comédie-vaudeville, pour l'inauguration de la salle de spectacle; et, à Angers et à Nantes, en 1808, *la Mnémonique en voyage*. — DEVILLE (J.-Baptiste-Louis), ancien trésorier de France, né à Amiens en 1752, a publié quelques fables, quelques pièces de théâtre, et *Pas grand'chose*, ou *Loisirs d'un Picard*, 1809, in-12. — DEVILLE (J.-Achille), né à Paris en 1787, de la famille d'un fermier-général, a publié : *Les Bucoliques de Virgile*, traduites en vers français, 1813, in-8°. — DEVILLE

a publié : *Le syllabaire des mères de famille*, 3e. édition, 1814, in-16. Ot.

DEVILLIERS du TERRAGE (M.-E.), d'abord employé à la police de Paris, fut commissaire de police à Boulogne en 1805. Il prêta serment de fidélité à l'empereur, le 7 janvier 1811, comme directeur-général de police à Amsterdam, et fut créé chevalier de la Légion-d'honneur, le 15 octobre 1814. Nommé à la préfecture de Perpignan, il reçut du roi d'Espagne, en 1816, la décoration de l'ordre de Charles III, en récompense de l'accueil que les troupes espagnoles avaient reçu dans son département, et des sentiments d'union qu'il sut établir entre les peuples du Roussillon et ceux de la Catalogne. Il a publié : *Au public, sur la lettre des consuls au ministre de la justice relativement à la commission chargée de l'examen des réclamations des individus inscrits sur la liste des émigrés*, 1800, in-8°. S. S.

DEVILLIERS (Le baron Louis), maréchal-de-camp d'infanterie, né le 16 septembre 1770, adressa, le 4 juin 1814, de Kiow en Russie, où il était prisonnier, son adhésion aux événements qui rendirent le trône de France aux Bourbons, et fut nommé successivement, par le Roi, chevalier de Saint-Louis, le 29 juillet même année, et commandant de la Légion-d'honneur, le 27 décembre. Il commandait, après le 20 mars 1815, le 2e. corps d'observation faisant partie de l'armée du Nord. A.

DEVINEAU, né en 1742, a publié : I. *La mort du duc Léopold de Brunswick*, poème épi-tragique en quatre chants, 1787, in-8°.; 1799, in-8°. II. *Les quatre saisons*, poème, 1800, in-8°., 1801, in-8°. III. *Darius Codoman*, tragédie, 1807, in-8°.; 1812, in-8°. IV. *Marcus Brutus*, tragédie en trois actes, 1808, in-8°. V. *Epithalame pour le mariage de S. M. l'empereur Napoléon*, 1810, in-8°. Ot.

DEVISMES (L.) était avocat, lorsqu'il fut nommé député du tiers-état du bailliage de Vermandois aux états-généraux de 1789. Il travailla dans les comités, et particulièrement dans celui des domaines; siégea avec le *côté gauche*, et montra toutefois de la modération. En 1790, il fit supprimer les redevances pécuniaires auxquelles les Juifs étaient soumis en plusieurs endroits, et décréter plusieurs dispositions relatives à l'administration forestière. Il fut élu secrétaire le 27 mars 1791, et proposa, le 27 septembre, de réunir l'administration des salines à celle des forêts. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Devismes fut nommé membre du nouveau corps législatif. Ce fut lui qui porta la parole, en 1802, au nom de la députation chargée de féliciter Buonaparte sur sa présidence de la république italienne; ce qui lui valut la croix de membre de la Légion-d'honneur. Nommé procureur-général impérial près la cour criminelle de l'Aisne, après sa sortie du corps legislatif, il conserva cet emploi jusqu'à la suppression de ce tribunal, et devint ensuite substitut du procureur-général à la cour d'Amiens. Il fut élu, en 1815, membre de la chambre des représentants pour le département de l'Aisne, et, après le retour du Roi, privé de toutes fonctions. M. Devismes a publié : *Hugues Capet, fragment historique*, 1804, in-8°. C'est un chapitre d'une histoire de la ville de Laon, à laquelle M. Devismes travaillait alors. Il s'attache à prouver dans cet opuscule que Hugues Capet ne fut qu'un usurpateur, sans talent et sans génie, et de plus qu'il fut un empoisonneur. Nous renvoyons, pour la réfutation de ces assertions, à un article inséré dans le *Magasin encyclopédique*, août 1805. — Devismes (Anne-P.-J.), ancien directeur de l'Opéra, a publié : *Pasilogie*, ou *La musique considérée comme langue universelle*, 1806, in-8°. B. M.

DEVOS (F.), ancien avocat, a publié, en 1816, un ouvrage bizarre, intitulé : *Historique et justification de 480 personnes arrêtées et emprisonnées arbitrairement à Bruxelles*, en 1804, 1805 *et* 1806; *suivies d'une description de la naissance d'un satyre, demi-dieu du paganisme, moitié homme, moitié bouc, en la ville de Louvain, en* 1749; *dédiées au parlement d'Angleterre.* S. S.

DEYDIER (Etienne) était notaire, feudiste et géomètre à Pont-de-Vaux, en Bresse, lorsqu'il fut nommé député de l'Ain à l'assemblée législative, où il fit partie du comité des assignats et monnaies. Réélu à la Convention nationale en 1792, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il passa au conseil des anciens en septembre 1795,

en sortit le 20 mai 1798, et y fut nommé de nouveau l'année suivante. Il fut exclu du corps législatif organisé après le 18 brumaire (9 novembre 1799): mais il fut nommé juge de la cour d'appel à Lyon, et il en exerça les fonctions jusqu'en 1814. Cet homme n'est point méchant; c'est par peur et par faiblesse qu'il a adhéré aux plus grands crimes de la révolution. Obligé de sortir de France en 1816, par la loi contre les régicides, il se réfugia en Suisse. B. M.

DEYEUX (Nicolas), ancien pharmacien et membre de l'Institut, est aujourd'hui de l'académie des sciences, section de la chimie, et professeur à l'école de médecine. M. Deyeux est auteur de plusieurs Mémoires imprimés dans le *Journal de physique*. Il fut le collaborateur de Parmentier dans ses *Expériences sur le lait* et son *Rapport sur l'analyse du sang*. On lui doit encore un travail relatif à la dissolution du calcul humain dans des substances propres à l'attaquer. Il a eu part à la *Statistique de la France*, par Herbin; à la nouvelle édition du *Théâtre d'agriculture*, d'Olivier de Serres, etc. — Deyeux fils (Théophile), a publié: *Espérance et souvenir*, poème, 1811, in-8°. Il a fait imprimer en 1815 une Cantate au Roi, mise en musique par Chenié. Ot.

DEZOS de LAROQUETTE (Gabriel-Antoine-Venerande), né à Villefranche en Languedoc, le 5 septembre 1752, d'une famille noble, émigra en septembre 1791, servit dans les hommes-d'armes à cheval de l'armée des princes, ensuite comme chef d'escouade dans les chasseurs-nobles du prince de Condé, qu'il suivit en Russie, et ne quitta qu'au dernier licenciement, après avoir obtenu les certificats les plus honorables. Il est rentré en France après cette époque, et y a vécu retiré, sans avoir jamais pris d'emploi. Le Roi l'a créé chevalier de Saint-Louis en 1814, avec le brevet de capitaine de cavalerie. M. Dezos de Laroquette, pour constater qu'il n'était point en France au moment où Louis XVI fut assassiné, souscrivit à Dusseldorff, le 29 janvier 1793, un acte par-devant notaire, avec MM. Marcenay de Lafeuillie, J. F. M. G. Ch. comte de Lahaye Montbault, chevalier de Malte, capitaine dans Royal-Bourgogne cavalerie, et F... comte de Lahaye Montbault, officier dans Penthièvre-Dragons. Cet acte, rédigé avec chaleur, et unique dans son espèce, respire la douleur la plus profonde et le dévouement le plus énergique. Le prince de Condé l'a visé en mai 1799, à Wlodzmir. — Dezos de Laroquette (J. B. M. A.), son fils, né à Castel-Sarasin le 31 octobre 1784, est avocat à la cour royale de Paris, chef d'escadron de l'état-major de la garde nationale de cette ville, et chevalier de la Légion-d'honneur: en mars 1815, il quitta l'état-major pour commander en second une compagnie de volontaires royaux de la 10ᵉ. légion. Eliminé dans les cent jours, il est rentré à l'état-major au retour du Roi. A.

DIACON (J.), employé au ministère de la guerre, a publié: I. *Guerre à l'Angleterre, puisqu'elle la veut*, 1803, in-8°. II. *Coup-d'œil sur la situation politique de l'Europe*, 1806, in-8°. III *Coup-d'œil sur les erreurs du peuple français et les crimes des factieux qui l'ont gouverné*, 1815, in-8°. Ot.

DIBDIN (Thomas-Frognall), ecclésiastique, et célèbre bibliographe anglais, membre de la société des antiquaires de Londres, et bibliothécaire du lord Spencer, a publié: I. *Poèmes*, 1797, in-8°. Cet écrit est devenu rare, parce que l'auteur, le regardant comme un ouvrage de sa jeunesse, a fait tout ce qu'il a pu pour le supprimer. II. *Esquisse d'un dictionnaire bibliographique*, 1800. III. *Introduction à la connaissance des éditions rares et précieuses des classiques grecs et romains*, 1802, in-12; quatrième édition, 1815, 2 vol. in-8°. IV. *Specimen bibliothecæ britannicæ*, ou *Esquisse d'un catalogue raisonné de livres anglais rares, curieux et utiles*, 1808, in-8°. Cet ouvrage n'a été tiré qu'à quarante exemplaires. V. *Utopie de Morus, avec des notes et une introduction*, 1809, 2 vol. in-8°. VI. *Bibliomania*, ou *la folie des livres, contenant des détails sur l'histoire, les symptômes, et le traitement de cette fatale maladie*, Londres, 1809, in-8°.; réimprimé en 1812, avec beaucoup d'additions. C'est une ingénieuse plaisanterie en forme d'épître (en prose) sur un sujet curieux, et qui donne lieu à des notes étendues et surtout très érudites, sur la biographie et la bibliographie. VII. *Antiquités typographiques*, ou *Histoire de l'imprimerie en Angleterre, en Ecosse*

et en Irlande, commencée par Ames, continuée par Hébert, et augmentée, 1810, 1 vol. in-4°. L'ouvrage complet doit avoir six volumes. VIII. *Bibliotheca Spenceriana*, ou *Catalogue raisonné de la bibliothèque du lord Spencer*, 1814, 3 vol. in-8°., fig. C'est le plus magnifique ouvrage de bibliographie qui ait paru jusqu'ici. Les exemplaires en papier ordinaire se vendent 200 francs. IX. *Le Décameron bibliographique*; cet ouvrage était sous-presse en 1815. Z et T.

DICKSON (R. W.), médecin de Hendon, dans le Middlesex, a publié : I. *Système complet d'agriculture*, 1804, 2 vol. in-4°. II. *Le Compagnon du Fermier*, ou *Système complet d'agriculture moderne*, 1811, in 8°. — Mme. Dickson, cantatrice anglaise, s'est fait entendre avec peu de succès en 1816 sur le théâtre de l'Odéon à Paris. Z.

DIDELOT (Le baron) fut nommé, après le 18 brumaire, préfet du Finistère, où il poursuivit les meurtriers de l'évêque Audrein avec tant d'acharnement, que plusieurs d'entre eux périrent en voulant se soustraire à ses poursuites. M. Didelot passa à la préfecture de l'Allier. En 1804, il fut envoyé, en qualité de ministre plénipotentiaire, auprès de l'électeur de Wurtemberg, et décoré du titre de commandant de la Légion-d'honneur. Il fut arrêté, en octobre 1805, par le corps autrichien qui traversa la Franconie après la prise d'Ulm, et fut conduit à l'archiduc Ferdinand, qui lui témoigna ses regrets de cet accident, et le fit relâcher. Nommé ambassadeur de France à Copenhague, M. Didelot s'y rendit vers la fin de mai 1807, et fut autorisé par Napoléon, en 1808, à porter la décoration de l'ordre de Danebrog. Le 15 décembre 1811, il prêta serment de fidélité à l'empereur, comme l'un de ses chambellans, et renouvela ce serment le 28 mars 1813, en qualité de préfet du Cher. Maintenu dans ces fonctions par le Roi, en 1814, M. Didelot fut appelé à la préfecture de la Dordogne, par décret impérial du 6 avril 1815; et il cessa d'être employé après le second retour du Roi. — Son neveu, employé au ministère des finances, a été préfet du palais de Napoléon. B. M.

DIDOT (Pierre), né à Paris en 1762, fils aîné de F. Ambroise (Voy. la *Biographie univers.*, à l'article Didot), est imprimeur du Roi et de la chambre des pairs, et l'un des typographes les plus distingués de notre temps. Il avait obtenu la décoration de la Réunion sous le gouvernement impérial; et le Roi lui a accordé le cordon de St.-Michel en janvier 1817. On a de lui : I. *Cléomène*, ou *Tableau abrégé des passions, extrait d'un manuscrit trouvé chez les Caloyers du mont Athos*, 1785, in-16. II. *Le Somnambule, œuvres posthumes en prose et en vers, où l'on trouve l'histoire générale d'une île très singulière, découverte aux Grandes-Indes*, 1786, in-8°. III. *Essai de fables nouvelles, suivies de Poésies diverses et d'une Epître sur les progrès de l'imprimerie*, 1786, in-12. IV. (Avec son frère Firmin), *Pièces envoyées au concours pour le prix de l'académie française*, 1784, in-4°. V. *Le comte de Tersane, histoire presque véritable*, 1787, in-8°. VI. *L'Ami des jeunes demoiselles, suivi d'une Epître aux célibataires*, 1789, in-18 VII. *Traduction en vers du premier livre des Odes d'Horace, suivie de quelques poésies diverses*, 1796, in-12. VIII. *Inscriptions morales*, ou *Recueil de quatrains moraux, dédiés à la jeunesse*, 1806, in-12; deuxième édition, 1807, in-12. — Didot (Firmin), frère cadet du précédent, est, comme lui, imprimeur du Roi, et de plus imprimeur de l'Institut, et en même temps graveur et fondeur. Il a publié : I. *Premier chant de Tyrtée*, traduit en vers français avec le texte servant de *specimen* d'un nouveau caractère grec, 1800, in-4°. II. *Lettre à mon frère, P. Didot, sur les perfectionnements de l'art typographique*, in-8°. III. *Les Bucoliques de Virgile* (trad. en vers français), *précédées de plusieurs idylles de Théocrite, de Bion et de Moschus*, 1806, in-8°. et in-12. Entre les inventions dont il a enrichi l'art typographique, on doit remarquer son *expédiée*, qui imite l'écriture anglaise la plus élégante. Ayant obtenu le 6 nivôse an VI (1797) un brevet d'invention pour le stéréotypage, trois jours après celui qu'avait obtenu M. Herhan, il a mis dans le commerce un grand nombre d'éditions appelées stéréotypes. — Henri Didot, fils et successeur de Didot jeune (P.-F.), et cousin des précédents, graveur et fondeur en caractères, est l'inventeur d'une fonderie qu'il appelle polyamatype, au moyen de laquelle il peut

fournir, à 15 pour cent au-dessous du prix ordinaire, et exécuter en huit ou dix jours, des fontes complètes et assorties qui exigent deux ou trois mois par les procédés ordinaires. Après avoir exécuté avec succès son nouveau procédé en Angleterre, il l'a importé en France en 1816, et a publié, pour premier essai, une *Imitation*, trad. de Beauzée, in-8°. On peut voir quelques détails sur cette nouvelle fonderie dans le *Moniteur* du 28 novembre 1816. T.

DIETRICHSTEIN (Le prince François de), chevalier de la Toison-d'Or, et de Marie-Thérèse, conseiller intime et grand-maître de la cour de l'archiduc François d'Este, naquit le 29 avril 1767, et se distingua comme colonel, au service d'Autriche, dans les Pays-Bas, en 1793, notamment au siége de Valenciennes. En décembre 1796, il fut promu au grade de général-major, et envoyé à Pétersbourg, pour féliciter l'empereur Paul Ier. sur son avénement au trône. Pendant son séjour dans cette capitale, il épousa une fille du comte Schouwalow, dont il est fait mention dans la *Correspondance* de Voltaire. Sa sœur aînée a été mariée au général de Meerfeld. — Dietrichstein (Le comte Joseph de), ancien ministre et gouverneur de la Moravie, fut rappelé au ministère, en septembre 1804, par l'empereur d'Autriche. Devenu vice-chancelier de la cour, il passa, en 1809, après la paix de Vienne, aux fonctions de maréchal de la Basse-Autriche, et prêta serment à l'empereur, en janvier 1810, comme grand-maréchal des états provinciaux de l'empire. Il tint en cette qualité, le 23 octobre 1811, la première assemblée plénière, pour discuter la répartition des impôts. Il fut nommé, en septembre 1816, président de la régence de l'archiduché, avec le titre et les émoluments de Stadt-Halter, et gouverneur de la banque autrichienne, dans le mois d'octobre suivant. — Dietrichstein (Le comte Xavier de), fut élu le 23 septembre 1816, un des douze directeurs permanents de la banque nationale d'Autriche. — Dietrichstein (Le comte Maurice de), frère du prince Francois, fut nommé par l'empereur d'Autriche, en 1815, gouverneur du jeune prince de Parme (le fils de Buonaparte). A.

DIEULAFOY, auteur dramatique, a composé, en société avec divers auteurs, plusieurs parodies et vaudevilles, entre autres: *Dans quel siècle sommes-nous?* — *Jean Lafontaine.* — *Milton.* — *Rabelais.* Il a donné (seul): I. *Le Moulin de Sans-Souci*, vaudeville, 1798, in-8°. II. *Défiance et Malice*, comédie en un acte et à deux personnages, remplie d'esprit et écrite avec goût, 1801, in-8°. III. *Le Portrait de Michel Cervantes*, comédie en trois actes et en prose, 1803, in-8°. IV. (Avec M. Brifaut), *Les Dieux rivaux*, opéra-ballet, 1816. Ot.

DIGEON (Le comte de), né à Nérac, en Gascogne, d'une famille ancienne et protestante, était colonel avant la révolution. Arrêté et conduit à la conciergerie en 1793, il était destiné à l'échafaud, et n'y échappa que par l'intérêt que son sort inspira à un homme dont il n'a jamais pu connaître le nom. Il jouit d'une fortune considérable, et dont il fait le plus noble usage. Un de ses châteaux est rempli de pauvres, de malades, d'enfants qu'il fait travailler et qu'il nourrit. M. le comte de Digeon, vêtu toujours très modestement, joint à une grande humanité un caractère original, qui le porte à ne jamais faire comme les autres. Député de Lot-et-Garonne, pour la session de 1815, il y a constamment voté dans le sens de la minorité. Nommé en 1816 président du collége électoral du même département, et par suite député, il a toujours voté dans le sens des ministres. M. le comte de Digeon sollicita et obtint, en 1815, la faveur d'élever à ses frais, sur la place de Nérac, berceau d'Henri IV, une statue en l'honneur de ce bon Roi. La dépense de ce monument est évaluée au-delà de 150,000 fr. M. de Digeon a parcouru lui-même les Pyrénées pour choisir le morceau de granit qui doit en former le piédestal. Il possède l'un des plus beaux troupeaux de mérinos qui existent en France: lui-même, sous les habits de berger, a été le chercher en Espagne, en parcourant à pied une partie de ce royaume. Z.

DIGEON (Le vicomte Alexandre-Élisabeth-Michel), né à Paris le 26 juin 1771, entra au service comme sous-lieutenant dans le 104e. régiment d'infanterie, le 1er. janvier 1792, et passa, le 10 mars suivant, au 9e. régiment de chasseurs à cheval, avec le même grade. Depuis cette époque, il a servi sans interruption dans la cavalerie, et a été élevé à plusieurs grades sur le champ de bataille,

savoir : à celui de capitaine au 19e. de dragons, le 6 mars 1793, et à celui de chef d'escadron au même corps, le 25 pluviôse an VII (1799). Nommé colonel le 9 ventôse an X (1802), il fut chargé de l'organisation du 26e. régiment de chasseurs en Piémont, et fut décoré de la croix de commandant de la Légion-d'honneur, après la bataille d'Austerlitz, le 25 décembre 1805. Il fut ensuite employé dans les campagnes de Prusse et de Pologne, en 1806 et 1807, et obtint le grade de général de brigade le 31 mars de cette même année. Ce fut en cette qualité qu'il passa en Espagne, en 1808. Il s'y fit remarquer, le 23 novembre, dans un combat contre le corps du général Castannos. Devenu, en 1812, gouverneur civil et militaire des provinces de Cordoue et de Jaen, le général Digeon parvint, par une administration sage et éclairée, à gagner la confiance et l'amour des habitants de ces contrées, que d'horribles vexations avaient réduits au désespoir. Il s'occupa de soulager leurs maux, en se concertant avec les autorités locales et le clergé; et, dès le mois d'octobre, il avait établi une société de bienfaisance afin de pourvoir aux besoins des plus indigents. Lui-même s'imposa le premier sur son traitement; et, pendant six mois entiers, plus de 7000 individus furent arrachés par ses soins aux horreurs de la famine. On doit observer que le général Digeon fut sans cesse contrarié dans ses vues bienfaisantes par l'autorité despotique du maréchal Soult, dont tous les arrêtés tendaient à augmenter les calamités de ce malheureux pays. Rien ne découragea le général Digeon; il obtint de nouveaux sacrifices des gens aisés, en associant à ses vues de bienfaisance le clergé et les citoyens distingués, et en confiant la direction et la surveillance des établissements qu'il avait créés à un prêtre français émigré (M. l'abbé de Vienne), qui, par des services signalés, avait déjà mérité la confiance des habitants de Cordoue pendant l'administration du général Dessolles. Cet ecclésiastique seconda les intentions philantropiques du général Digeon en faisant semer pour son compte une grande quantité de pommes de terre. Il invita les citoyens à suivre cet exemple, qui eut de nombreux imitateurs, et réussit au point qu'au mois de mars suivant, cette récolte anticipée fournit un aliment abondant pour la classe indigente. En sacrifiant une partie de son traitement, le général Digeon électrisa, pour ainsi dire, tous les chefs militaires et employés français sous ses ordres, qui, rougissant de ne s'être montrés jusqu'à ce moment que des fléaux destructeurs, crurent devoir imiter un si noble exemple. C'est ainsi que l'humanité et la prudence d'un seul chef ramenèrent dans le cœur des Français ces sentiments qui leur sont propres quand ils ne sont pas égarés par des impulsions étrangères. Le général Digeon fut nommé général de division le 3 mars 1813, et passa, à la fin de cette même année, à l'armée du maréchal Suchet, où il fut chargé du commandement de toute la cavalerie et de la première division d'infanterie. Détaché, en février 1814, à l'armée de Lyon, sous le maréchal Augereau, il commanda souvent son arrière-garde. En 1814, il fut créé chevalier de Saint-Louis, employé comme inspecteur-général dans les 6e., 7e. et 19e. divisions militaires, et fut chargé de la réorganisation de plusieurs corps de cavalerie. En 1815, il fut nommé de nouveau inspecteur-général de cavalerie dans les 18e., 21e. et 22e. divisions militaires; et il se trouvait en cette qualité à Nevers, lors du débarquement de Buonaparte : il reçut, le 7 mars au matin, l'ordre du ministre de la guerre de se rendre auprès de MONSIEUR à Lyon, et il y arriva le 8 au soir; il fit tous ses efforts pour maintenir les soldats dans l'obéissance, et revint seul avec le maréchal duc de Tarente, lorsque les troupes les eurent abandonnés pour passer à Buonaparte, au moment où son avant-garde arriva au pont de la Guillotière. Le général Digeon refusa tout service pendant l'interrègne; et après le retour du Roi, il fut nommé aide-de-camp de S. A. R. MONSIEUR, puis commandant de la division de cavalerie légère de la garde royale, et chargé de l'organisation et de l'inspection des quatre régiments de cette division. Le Roi lui a conféré le titre de vicomte le 20 mars 1816. Ce général a reçu sur le champ de bataille une blessure dont la cicatrice, partageant encore sa figure, offre un témoignage de sa valeur sans avoir rien de désagréable à la vue. — DIGEON (Le chevalier Armand-Joseph-Henri), frère du précédent, né à Paris le 2 décembre 1778, fut nommé lieutenant au 2e. régiment d'artillerie le 2 mars 1797, et passa avec le même grade, le 13 mars

1800, dans l'artillerie de la garde des consuls. Il fit les campagnes d'Égypte et de Syrie avec Buonaparte, et fut blessé d'un coup de feu au siége de Saint-Jean-d'Acre, en montant à l'assaut. Il devint chef d'escadron d'artillerie légère, le 29 octobre 1803, officier de la Légion-d'honneur le 14 juin 1804, et major-directeur du parc d'artillerie de la garde le 28 mars 1807. Employé à l'armée d'Espagne en qualité de colonel dans l'artillerie de la ligne, il donna des preuves de talents et de bravoure les 18 et 19 juin 1809, à la prise d'Oviédo, et se fit également remarquer lors de la retraite sur le Duero, en juillet 1812: il fut cité à cette occasion dans le bulletin de l'armée. Après l'évacuation de la péninsule, le général Digeon obtint le commandement de l'artillerie du second corps de la grande armée, et fut promu au grade de général de brigade, par décret du 23 janvier 1814. Les événements de cette année ayant replacé la France sous l'autorité des Bourbons, le Roi nomma le général Digeon lieutenant de l'artillerie des gardes-du-corps, le 24 juin. Il refusa de servir Buonaparte après son retour de l'île d'Elbe, et obtint, après le second retour du Roi, le commandement de l'artillerie de la garde royale. Le 28 novembre suivant, le général Digeon ayant fait prêter serment aux deux régiments d'artillerie de la garde réunis à Vincennes, leur dit: « La démarche que vous avez faite en » vous présentant volontairement pour » entrer dans la garde royale, prouve » votre dévouement au Roi; cependant, » si quelques-uns d'entre vous désiraient » retourner dans leur famille, qu'ils » sortent des rangs, je donne ma parole » qu'il ne leur arrivera rien, et qu'ils » pourront se retirer librement..... Que » ceux, au contraire, qui sont prêts à » verser jusqu'à la dernière goutte de » leur sang pour la défense de S. M., » crient avec moi: *Vive le Roi!* » P.

DIGNEFFE (Weinant), patriote liégeois, fut exilé par l'évêque de Liége, pour sa conduite politique, lors des troubles du Brabant, et rentra dans sa patrie en décembre 1792, après l'invasion de l'armée française. Obligé de s'éloigner encore en 1793, il revint de nouveau à Liége avec les Français en 1794. En 1798, il se plaignit de ce que toutes les dispositions de la constitution n'étaient pas en activité dans les départements réunis, et fit ordonner la formation d'une commission pour assurer les moyens d'attacher ces contrées à la république. En 1799, il fut député de l'Ourthe au conseil des cinq-cents. Le 19 juillet, il accusa le directeur Merlin de Douai, d'être le chef d'une faction *liberticide*, dont le but était de donner le gouvernement de la Belgique à un prince de la maison d'Hanovre ou d'Orange, et provoqua sa mise en jugement. Il demanda, à la même époque, la reconstruction des maisons de la ville de Liége, détruites par les Autrichiens en 1794. A la séance du 18 brumaire (9 nov. 1799) à St.-Cloud, il demanda fortement qu'on fît enfin connaître les agents et la nature de la conspiration qui avait amené les mesures de ce moment. Il fut appelé au nouveau corps législatif, ensuite nommé membre du conseil de préfecture de l'Ourthe, et directeur des droits-réunis de ce département. En octobre 1803, il fut élu candidat au corps législatif, et y fut porté en 1809 par le sénat. Il en devint secrétaire le 19 février 1813, et accepta, le 8 avril 1814, l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France; mais il cessa de faire partie du corps législatif lorsque le pays de Liége fut séparé de la France. B. M.

DIGOINE-DU-PALAIS (Le marquis Ferdinand-Alphonse-Honoré), maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, est né à Dunkerque en 1750. Il fut élevé à l'École-militaire, d'où il entra dans l'artillerie, puis dans la cavalerie comme capitaine à la suite, et vint enfin s'établir en Bourgogne. Il fit partie des états de cette province en 1781, et devint successivement rapporteur des requêtes, vérificateur des titres, et premier alcade de la noblesse. Nommé député de la noblesse d'Autun aux états-généraux, il fut choisi, au mois de juin, pour l'un des secrétaires de cet ordre. Après la formation de l'assemblée nationale, il s'opposa fortement à la suppression des titres. En 1791, lors de la fédération du 14 juillet, il fit la motion de prier le Roi de se mettre, comme chef du pouvoir exécutif, à la tête des fédérés; il signa ensuite les protestations des 9, 12 et 15 septembre contre les innovations. Après la dissolution de l'assemblée constituante, il rejoignit les princes à Coblentz, devint aide-de-camp de Mgr. le comte d'Artois, et fut ensuite chargé

de diverses missions, en Suisse, et en France, où il rentra plusieurs fois au péril de sa vie. Rendu définitivement à sa patrie après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut employé dans les bureaux du cadastre jusqu'à l'époque de la restauration. Le Roi le nomma alors maréchal-de-camp, et chevalier de Saint-Louis. Il fut admis à la retraite le 4 septembre 1815. Le marquis de Digoine a publié : *Quelques réflexions sur la situation de la France et sur la Charte*, 1815, in-8°. — Son fils est sous-préfet à Fontainebleau. S. S.

DILLON-LEE (CHARLES, lord vicomte DE), est né en Irlande le 6 novembre 1745, d'une famille très ancienne de ce pays, où il possède des biens considérables, et exerce par conséquent une grande influence. Malgré l'ancien attachement de sa famille à la religion catholique, lord Dillon l'abjura pour entrer au parlement; et il fut un de ceux qui soutinrent avec le plus de force le gouvernement anglais dans ses mesures pour restreindre les droits des catholiques romains. Il s'est aussi fortement prononcé en faveur de l'union de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Lord Dillon a épousé, en 1776, Henriette fille de lord Mulgrave, dont il a eu un fils et une fille. Il est frère d'Arthur DILLON, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire à Paris, le 15 avril 1794. —DILLON (Henri-Auguste, vicomte DE), colonel du 101e. régiment à pied, fils de lord Dillon, est né le 28 octobre 1777; il est député au parlement britannique pour le comté de Mayo, en Irlande, où il a de grandes possessions : ce comté l'a toujours adopté pour son représentant depuis l'élection générale de 1802. Il a publié : I. *Lettre aux nobles et gentilshommes composant la députation des catholiques d'Irlande*, in-8°., 1805. II. *Commentaire sur les établissements militaires de l'empire britannique*, 2 vol. in-8°., 1811-1812. Z.

DILLON (Le comte EDOUARD DE), lieutenant-général au service de France, depuis le 22 juin 1814, est d'une branche de la famille des précédents, qui était au service de France avant la révolution. Il était lui-même, à cette époque désastreuse, gentilhomme de Mgr. le comte d'Artois, et colonel du régiment de Provence. Il fut nommé, en janvier 1815, premier maître de la garde-robe de MONSIEUR, et en 1816 ministre du Roi près la cour de Saxe : il eut son audience de départ de S. M., le 8 juillet. —DILLON (Robert-Guillaume, comte DE), né le 4 septembre 1755, maréchal-de-camp d'infanterie le 1er. mars 1791, chevalier de la Légion-d'honneur le 14 septembre 1814, chevalier de Saint-Louis, obtint sa retraite le 15 août 1814, par ordonnance du Roi. Maire de Livry sous le gouvernement impérial, il avait été autorisé par l'empereur, le 29 juin 1807, à porter la décoration de l'ordre militaire de Bavière. Il est aujourd'hui lieutenant-général et membre du conseil d'administration de l'hôtel-des-invalides. — DILLON (L'abbé Henri), frère des précédents, était, avant la révolution, grand-vicaire de Dijon, abbé d'Oigny, doyen de la Sainte-Chapelle. Il se montra, dès les premiers troubles, très ardent royaliste : les journaux citèrent avec un grand éloge sa protestation contre les décrets du 27 novembre 1790, relativement au clergé. Elle lui attira de grandes persécutions ; ce qui ne l'empêcha pas de faire imprimer, en 1791, une réponse au mandement de l'évêque constitutionnel de Dijon. Cet écrit, dans lequel il démontrait l'incompétence de l'autorité civile pour donner au clergé une constitution, fut brûlé en place publique par les démagogues de Dijon, et l'auteur pendu en effigie. Ne pouvant sans danger rester plus long-temps en butte aux persécutions des révolutionnaires, l'abbé de Dillon émigra. Rentré en France en 1804, il fut exilé à Dijon en 1806, et cet exil n'a cessé qu'en 1814. Il fut nommé, en 1816, l'un des conservateurs de la bibliothèque Mazarine. On a de lui, outre les ouvrages dont nous avons parlé : I. *Guide des études historiques*, 1812, in-8°. II. *Histoire universelle contenant le synchronisme des histoires de tous les peuples contemporains tant anciens que modernes*, 1814-1816, 8 vol. in-8°. (L'ouvrage se continue.) III. *Mémoire sur l'esclavage colonial, la nécessité des colonies et l'abolition de la traite des nègres*, 1814, in-8° IV. *Lettre sur la liberté de la presse*, adressée à M. Dumolard en 1814, et signée Coquillard. N.

DION (Le comte LOUIS-FRANÇOIS DE), né le 15 mai 1771, entra au service dans la compagnie des gendarmes de la garde du Roi, dragons. Obligé d'émigrer

à l'époque de la révolution, il fit la campagne de 1792 à l'avant-garde de l'armée du duc de Bourbon : il servit ensuite à St.-Domingue, et devint successivement major et lieutenant-colonel du régiment de chasseurs de la reine, au service britannique; puis chevalier de St.-Louis, le 1er. mars 1796, et lieutenant-colonel de cavalerie au service de France, par brevet de S. A. R. MONSIEUR, du 26 avril 1797. M. le comte de Dion rentra en France en 1814, après la déchéance de Buonaparte. Il a publié, sans y mettre son nom : I. *Eloge funèbre de S. A. S. Mgr. le duc d'Enghien*, Londres, juin 1804, in-8°. II. *Tableau de l'histoire universelle jusqu'à l'ère chrétienne*, en vers français, Londres, 1807. Ce dernier ouvrage est dédié à la princesse de Galles. D.

DIRAT fut l'un des rédacteurs du journal intitulé le *Nain jaune*, qui fit tant de bruit en 1814 et 1815, par les attaques très vives qu'il dirigea contre les royalistes les plus distingués. M. Dirat se fit le champion de toutes les querelles que ce journal eut à soutenir, et fut, par-là, considéré comme l'un des hommes qui avaient le plus contribué au retour de Buonaparte. Il continua à écrire avec plus de violence encore, lorsque celui-ci fut revenu de l'île d'Elbe, et il obtint bientôt pour récompense la sous-préfecture de Nérac; mais il perdit cet emploi aussitôt après le retour du Roi, fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et banni par celle du 17 janvier 1816. Il se retira, dit-on, à Bruxelles; et quelques mois après, l'on prétendit qu'il avait eu la mâchoire fracassée dans un duel. Ce fait a été démenti. A.

DIXON (GEORGE), capitaine de la marine royale d'Angleterre, commandait le vaisseau la *Reine-Charlotte*, dans le voyage autour du monde exécuté en 1785 avec le capitaine Portlock. Il en a publié la relation sous ce titre : *Voyage autour du monde, mais plus particulièrement aux côtes nord-ouest de l'Amérique, par les capitaines Portlock et Dixon*, 1789, in-4°.; et Lebas en a donné une traduction française, 1 vol. in-4°. et 2 vol. in-8°. On a encore de lui : I. *Remarques sur les voyages de John Meares*, 1790, in-4°. II. *Nouvelles remarques sur les voyages de John Meares, dans lesquelles sont exactement rapportés plusieurs faits importants relatifs au commerce et à la géographie, dénaturés dans lesdits voyages*, 1791, in-4°. Z.

DOBROWSKY (JOSEPH), savant religieux de l'ordre des jésuites, naquit, en 1754, à Jersnet en Hongrie, fut d'abord, à Prague, instituteur dans la maison du comte de Nostilz, passa dans le séminaire général à Olmutz comme sous-directeur, et devint recteur de cette maison en 1789. Ses laborieuses recherches sur l'histoire et les langues des peuples esclavons sont d'une grande utilité à ceux qui veulent connaître la littérature de la Bohème et de la Moravie. Les principaux ouvrages qu'il a publiés, tant en latin qu'en allemand, sont : I. *Fragmentum Pragense evangelii S. Marci, vulgò authographi, edidit lectionesque variantes criticè recensuit*, Prague, 1778, in-4°. II. *Littérature bohémienne et morave, pour les années 1779 et 1780*, Prague, 1779-1780, 2 vol. in-8°. III. *Corrigenda in Bohemiâ doctâ Balbini juxtà editionem P. Raphaëlis Ungar*, ibid., in-8°. IV. *Dissertation sur l'origine du nom de Czech*, ibid., 1782, in 8°. V. *De antiquis Hebræorum characteribus dissertatio, in quâ speciatim Origenis Hieronymique fides testimonio Josephi Flavii defenditur* ibid., 1783, in-8°. VI. *Magasin littéraire pour la Bohème et la Moravie*, ibid., 1786-1787, trois cahiers in-8°. VII. *De sacerdotum in Bohemiâ cœlibatu narratio historica, cui constitutiones concilii moguntini Fritzlariæ, 1244 celebrati adnexæ sunt*, ibid., 1787, in-8°. VIII. *Histoire de la langue et de la littérature bohémiennes*, ibid., 1792, in-8°. IX. *Przikrel grammatica linguæ brahmanicæ*, ibid., 1793, in-8°. X. *De la formation de la langue esclavonne*, ibid., 1799, in-8°. XI. *Slawin; message adressé de la Bohème à tous les peuples esclavons*, ou *Mémoire pour servir à la connaissance de la littérature esclavonne dans tous les dialectes*, ib., 1806, in-8°. XII. *Glagolitica, sur la littérature glagolitique, l'âge de la Bukwitza, son modèle d'après lequel elle s'est formée, sur l'origine de la liturgie romano-esclavonne, et la traduction de cette liturgie en langue dalmatienne, qu'on a attribuée à Saint-Jérôme*, ibid., 1807, in-8°., avec deux planches. C'est un supplément

au *Slawin*. La *Bibliothèque orientale et exégétique*, publiée par Michaëlis, et les *Mémoires de la société royale bohémienne des sciences*, renferment un grand nombre de dissertations curieuses de ce savant sur la langue, la littérature, les mœurs et l'histoire des anciens peuples esclavons. M. Dobrowsky a publié aussi, avec M. Pelzel, les *Scriptores rerum Bohemicarum*, Prague, 1783-1784, in-8°. B. D.

DOCHE-DELISLE (René), commissaire près l'administration du canton de Mausle, fut député de la Charente au conseil des cinq-cents, en 1798, y parla sur quelques mesures de finances, s'opposa à une discussion sur les prêtres comme impolitique, et demanda pour le directoire le droit de déporter à sa volonté ceux qui troubleraient l'ordre public. Il fut élu secrétaire le 20 juillet 1799; et le 15 sept. suivant, il insista pour que la patrie fût déclarée en danger. M. Doche fut exclu du conseil en novembre 1799, comme opposant à la révolution du 18 brumaire : mais quand il vit la victoire décidée et le nouveau gouvernement consolidé, il se hâta de lui donner son adhésion par des lettres qui furent rendues publiques, réclama contre son exclusion, protesta de son dévouement au nouvel ordre de choses, et obtint la place de directeur des contributions directes de son département, qu'il a occupée jusqu'en 1815. B. M.

DOCHIER, ancien maire de Romans, a publié : I. *Mémoire sur la ville de Romans*, 1812, in-8°. II. *Dissertation sur l'origine et la population de la ville de Romans*, 1813, in-8°. Ot.

DODÉ DE LA BRUNERIE (Le baron), lieutenant-général du génie, fut nommé, le 14 mai 1807, officier de la Légion-d'honneur. Après les désastres de la campagne de Russie, il se jeta dans Glogau, dont il augmenta les fortifications, et se fit beaucoup d'honneur dans la défense de cette place. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis le 27 juin 1814, puis commandant de la Légion-d'honneur le 29 juillet. Le 28 octobre, il fut nommé membre de la commission d'artillerie et du génie, chargée de déterminer le classement des places de guerre du royaume, et de diriger les travaux d'armement et de restauration, qu'exigeait leur situation. On le comptait encore en 1815 parmi les généraux en activité. A.

DOERNBERG ou DOERRENBERG (Le baron DE), d'une ancienne famille noble de la Hesse, fut colonel des chasseurs de la garde du roi de Westphalie (Jérôme Buonaparte). Ennemi secret de ce gouvernement, il se concerta avec plusieurs familles nobles, dans l'espérance de secouer le joug qui pesait sur son pays. Lors de la guerre de l'Autriche contre la France, les premiers symptômes de ces dispositions se firent sentir en Allemagne; mais le moment décisif n'était pas encore venu : la sévérité de la police et des commissions militaires qui jugeaient dans les 24 heures, retint l'explosion. Cette explosion se fit enfin le 21 avril 1809; le bourg de Walhausen arbora le drapeau de la révolte, et le tocsin en donna le signal. Jérôme envoya le colonel Doernberg contre les rebelles; cet officier, pensant qu'il lui serait facile de déterminer sa troupe à quitter la cause des Français, conçut le projet audacieux de faire prisonnier Jérôme Buonaparte : mais les soldats, effrayés de ce projet, retournèrent seuls à Cassel, firent leur rapport au gouvernement; et Doernberg, à qui il restait à peine quelques centaines de paysans, ne pouvant résister aux troupes qui furent envoyées contre lui, se réfugia en Bohême, où résidaient alors l'électeur de Hesse-Cassel et le duc de Brunswick-Oels. On lui fit son procès à Cassel, et il fut condamné par contumace à la peine capitale. Lorsque cette guerre fut terminée, le colonel de Doernberg fut du nombre des sujets fidèles qui suivirent le duc Guillaume de Brunswick dans sa marche audacieuse par la Saxe et la Westphalie, à travers les armées françaises, jusqu'aux bords de la mer, où il s'embarqua avec ses troupes. Il servit encore, en 1812, à l'armée russe, dans le corps du général Wittgenstein; et, en 1813, il attaqua, près de Lunebourg, le corps français sous les ordres du général Morand, et se présenta ensuite devant Thionville. B. D.

DOGUEREAU (Le chevalier JEAN-PIERRE), né à Orléans, le 11 janvier 1774, était élève d'artillerie en 1793. Il fut employé à l'armée du Rhin en 1794, avec le grade de lieutenant. Nommé capitaine en 1798, il passa en cette qualité à l'armée d'Egypte, se distingua aux siéges de Jaffa, de St.-Jean-d'Acre, à Aboukir, au Caire, et obtint le grade de chef de bataillon en 1800. Le 26 prairial

an XII (1804), il servit sur les côtes de l'Océan, puis à la grande-armée, où il fut nommé colonel le 9 mars 1806, et commandant de la Légion-d'honneur, le 11 juillet 1807. Employé en Espagne en 1809, il n'en sortit qu'en 1813, et fut chargé par le Roi, en juin 1814, de la direction de l'artillerie à Paris. Une ordonnance du 8 juillet lui conféra la croix de Saint-Louis. — DOGUEREAU (Le baron Louis), frère cadet du précédent, né à Dreux, le 11 juillet 1777, entra à l'école d'artillerie, le 5 mars 1794; fut employé, en 1795, à l'armée du Rhin, en qualité de lieutenant, puis comme capitaine, en 1799, à l'armée d'Egypte, et fut blessé au siége de St.-Jean-d'Acre. Devenu chef de bataillon en 1803, il obtint, en 1806, le grade de major dans la garde impériale, et celui de colonel en 1807. Nommé chef d'état-major de l'artillerie au corps d'armée commandé par le général Sébastiani, il fit la campagne d'Espagne, et se distingua à la bataille de Talavéra, où il eut un cheval tué sous lui : il se fit aussi remarquer à celle d'Almonacida; donna sa démission en 1811, et revint en France. Il prit ensuite du service à l'armée du Nord, en novembre 1813, en qualité de colonel dans l'artillerie à cheval de la garde impériale. Il fut élevé, par le Roi, au grade de maréchal-de-camp le 26 avril 1814. Créé chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet, il obtint, le 29, la croix de commandant de la Légion-d'honneur. Buonaparte lui donna, en 1815, le commandement de l'artillerie du 3e. corps à Mezières. Il commande actuellement l'école d'artillerie à Metz.

S. S.

DOHM (CHRÉTIEN-CONRAD-GUILLAUME DE), publiciste et ministre du roi de Prusse, naquit à Lemgo, dans le comté de la Lippe, le 11 décembre 1751. Il fut destiné par ses parents à l'état ecclésiastique; mais il préféra l'étude de la philosophie et de la politique à celle de la théologie. Une traduction de l'*Essai de psychologie* de Ch. Bonnet, le fit connaître à l'Allemagne savante. Le célèbre géographe Büsching le proposa alors au prince Ferdinand de Prusse, frère du roi Frédéric II, pour instituteur de ses pages. M. de Dohm accepta cet emploi; mais ne le trouvant pas de son goût, il retourna à Leipzig, où il publia une belle édition de l'*Histoire du Japon*, de Kæmpfer, d'après le manuscrit de l'auteur, que les héritiers de ce savant voyageur lui avaient confié. Une traduction qu'il fit ensuite des *Voyages d'Edward Ives en Perse et aux Indes*, lui inspira l'idée de composer un ouvrage sur les établissements français et hollandais dans les Indes-Orientales; mais il n'en a encore publié qu'un seul volume. En 1776, M. de Dohm entra dans une carrière plus conforme à ses goûts ; il fut nommé professeur des sciences statistiques au *Carolinum* à Cassel. L'enseignement de la statistique, science alors encore nouvelle dans toute l'Europe, si ce n'est en Italie, où elle était connue depuis deux siècles par les travaux de Comino Ventura et de Jean Botero, exigea du professeur allemand, de profondes recherches. M. de Dohm remplit de la manière la plus distinguée cette fonction pénible, et conserva néanmoins assez de loisir pour ne pas abandonner le *Muséum* et le *Mercure allemand*, deux ouvrages périodiques au succès desquels il contribua beaucoup. Il trouva même le temps de s'occuper d'ouvrages plus importants. Le système physiocratique commençait à se répandre en Allemagne; et M. de Dohm, par un grand nombre de dissertations et d'articles dans les journaux, prépara à ce système un bon accueil parmi ses compatriotes. En 1779, la paix ayant terminé la guerre de la succession de Bavière, M. de Dohm publia l'histoire de cette guerre ; et cet ouvrage politique engagea le roi de Prusse à l'attirer à son service. Proposé depuis quelques années pour la place de précepteur du fils du prince royal de Prusse, on le fit venir à Berlin ; mais cet arrangement ne put avoir lieu. Frédéric II jugea d'abord que M. de Dohm ne parlait pas assez bien le français pour être l'instituteur de son petit-neveu : d'un autre côté, ce prince économe lui proposa des appointements insuffisants. Le partage de la Pologne offrit enfin une occasion de le placer convenablement. Il fut chargé de mettre en ordre les papiers relatifs aux provinces nouvellement acquises, tant en Pologne qu'en Silésie; et comme les appointements affectés à cette fonction ne répondaient pas encore aux prétentions de M. de Dohm, on y ajouta les émoluments d'une place de secrétaire au ministère des relations extérieures. Vers la même époque, il se fit le défenseur des Israélites, si maltraités sous

le règne de Frédéric II, et publia son ouvrage *sur l'amélioration de la condition civile des Juifs.* Cet écrit, remarquable par l'esprit de philosophie, essuya beaucoup de contradictions en Allemagne, et surtout à Berlin. M. de Dohm le fit traduire en français; mais le roi de France en empêcha la circulation. Il n'a pas produit, lors de sa publication, les effets desirés par l'auteur: néanmoins la controverse à laquelle il a donné lieu, a influé puissamment sur l'opinion publique, et préparé la liberté que les gouvernements d'Allemagne viennent d'accorder à ce peuple; enfin, un résultat encore plus certain pour M. de Dohm, c'est que ce livre a établi les fondements de la fortune. Peu de temps après, l'union des princes allemands connue sous le nom de confédération germanique, établie dans la dernière année du règne de Frédéric II, et qui devait maintenir l'équilibre entre ces souverains, excita le mécontentement du cabinet de Vienne. Un certain baron de Gemmingen ayant attaqué cette alliance par un écrit intitulé *l'Allemagne*, M. de Dohm le combattit dans un ouvrage ayant pour titre : *Sur l'union des princes allemands.* Le cabinet de Vienne, sentant alors que la raison n'était pas de son côté, voulut faire cesser cette guerre de plume et attirer M. de Dohm à son service; mais celui-ci, ayant été employé dans les archives et dans le cabinet du roi de Prusse, ne pouvait plus convenablement entrer au service de quelque autre prince. Frédéric II le nomma en 1786, peu de mois avant sa mort, son ministre à la cour de Cologne; et le successeur de ce prince, satisfait de ses services, lui donna des lettres de noblesse. M. de Dohm passa successivement à diverses fonctions éminentes; et ce fut dans ce temps-là qu'il se forma dans la politique sous le vieux ministre Hertzberg. Juge pour le roi de Prusse, comme directeur du cercle du Rhin, il rendit à sa cour de grands services dans les discussions élevées à Aix-la-Chapelle au sujet de la constitution de cette ville impériale. Il déploya le même talent comme négociateur dans la révolution de Liége en 1789. Son influence n'était pas alors prépondérante dans le cabinet prussien: celle de M. Jacobi, qui inclinait pour le système britannique, l'emporta. En 1794, il fut ambassadeur du roi de Prusse auprès des cercles du Haut et du Bas Rhin, et présida, comme ministre prussien et directorial, l'assemblée du cercle de la Basse-Saxe, qui délibéra sur les moyens de conserver un cordon de troupes sur la ligne de démarcation établie par la paix de Bâle. Il fut un des trois ministres envoyés par le roi de Prusse au congrès de Rastadt; il y resta jusqu'en 1799, et fut à cette époque le rédacteur du rapport de l'assassinat des ministres français, qu'il adressa à l'archiduc Charles. (*Voy.* J. Debry.) Le roi de Prusse le nomma, en 1804, président de la chambre d'Heiligenstadt dans le pays d'Eichsfeld. Il subit, en 1807, le sort de ce pays, qui passa sous une domination étrangère. Le roi de Westphalie (Jérôme Bnonaparte) le nomma conseiller-d'état, le décora du grand cordon de l'ordre de Westphalie, et l'envoya à la cour de Saxe en qualité de son ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire. La faiblesse de sa santé l'obligea de donner sa démission en 1811, et de se retirer à sa terre de Pustleben, près Nordhausen. C'est là qu'il vit comme un patriarche entouré d'une nombreuse famille. Les travaux littéraires de M. de Dohm l'ayant élevé aux emplois éminents qu'il a occupés pendant une longue carrière, nous devons indiquer au moins ses principaux écrits, publiés en allemand: I. *Relation du voyage d'Edouard Ives en Perse et dans les Indes*, traduite de l'anglais, avec des notes, 1773-74-75, 2 vol. in-8°. II. *Notice concernant le Manuscrit de la description du Japon, par Kæmpfer*, Lemgo, 1775, in-8°. III. *Histoire des Anglais et des Français dans les Indes-Orientales*, tome 1er., Leipzig, 1776, in-8°. IV. L'édition de l'*Histoire du Japon*, par E. Kæmpfer, avec des notes et des planches, Lemgo, 1777-1779, 2 vol. in-4°. V. *Matériaux pour la statistique*, ibid., 1777-1785, cinq livraisons in-8°. VI. *Exposition succincte du système physiocratique*, ibid., 1778, in-4°. VII. *De l'amélioration de la condition civile des Juifs*, Berlin, 1781-1783, 2 vol. in-8°. La publication de cet ouvrage prouve jusqu'à quel point s'étendait la liberté de la presse sous le gouvernement militaire de Frédéric II. M. de Dohm rapporte le passage suivant, tiré de l'*Anti-Machiavel*, pag. 2 et 3, édition de la Haye, 1741 : « C'est donc

» le bien des peuples que le souverain » doit préférer à tout autre intérêt. Le » souverain, bien loin d'être le maître » absolu des peuples qui sont sous sa do- » mination, n'en est lui-même que le » premier domestique. » Il est vrai que le roi de Prusse avait lui-même avancé cet axiome; mais lorsqu'il composa l'*Anti-Machiavel*, il n'était que prince-royal. VIII. *Sur l'union des princes allemands*, ibid., 1785, in-8°. IX. *De la révolution de Liége en 1789, et de la conduite du Roi de Prusse en cette occasion*, Berlin, 1790, in-8°. Un grand nombre d'autres écrits politiques ont été publiés par M. de Dohm, surtout dans le *Muséum* et dans le *Mercure allemand*. Il a publié, en 1814, le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Événements remarquables pendant ma vie, depuis 1763*. Le second volume a paru en 1815. Cet ouvrage a fait beaucoup de sensation en Prusse. Les principaux journaux d'Allemagne comptent M. de Dohm parmi leurs collaborateurs. On trouve une notice sur la carrière politique de ce ministre, dans le cinquième cahier du *Recueil des portraits des ministres et députés au congrès de Rastadt*, Bâle, 1800, in-4°. B.D.

DOLGOROUKI (Le prince George), général-major russe, était commandant en chef de l'armée russe de Lithuanie, et fut chargé, en 1794, de la diriger contre les Polonais. Il s'empara de Wilna, en mai 1795, et fut ensuite nommé commissaire de l'armée de Finlande. Il commandait en août 1804, à Corfou, un corps de 8500 Russes. En août 1806, il fut envoyé à Vienne pour régler les comptes entre la cour de Russie et celle d'Autriche. Il était, en 1808, ambassadeur près la cour de Hollande. La famille des Dolgorouki est une des plus considérables et des plus nombreuses de la Russie. — L'un des neveux du précédent était aide-de-camp de l'empereur Alexandre, qui l'envoya à Berlin en octobre 1805, pour y négocier le passage des troupes russes par la Silésie. Il accompagna ensuite son souverain en Moravie; et la veille de la bataille d'Austerlitz, il fut envoyé auprès de Napoléon, pour lui faire des propositions. Celui-ci le joua avec beaucoup d'adresse; et les rapports du prince Dolgorouki contribuèrent beaucoup à faire livrer la bataille d'Austerlitz. — Le prince Nicolas Dolgorouki fut envoyé en Angleterre et ensuite à Paris au commencement de 1817. A.

DOMBIDAU-DE-CROUSEILLES (Le baron Pierre-Vincent), né à Pau le 19 juillet 1751, obtint l'évêché de Quimper, à la suite du concordat de 1802, et fut sacré le 21 avril 1805. Il publia, à l'occasion de la bataille d'Austerlitz, un mandement dans lequel il vantait beaucoup le courage et la modération de Napoléon, et disait que tant de qualités généreuses avaient su toucher le cœur des empereurs vaincus. Dans un autre mandement, en 1807, il engageait les conscrits à rejoindre leurs drapeaux. « C'est avec raison, disait-il, en s'adres- » sant aux réfractaires, que vos pas- » teurs refusent de vous admettre à la » table-sainte, tant que vous persisterez » dans une résolution aussi contraire à » la religion et à la patrie qu'aux sen- » timents d'honneur et de bravoure qui » distinguent vos compatriotes. D'ailleurs, » si vous quittez des parents chéris, » vous retrouverez dans votre auguste » empereur le père le plus tendre, etc. »

DOMBROWSKI, général polonais, fut d'abord capitaine dans les gardes-du-corps de l'électeur de Saxe. Revenu dans sa patrie, il servit contre les Russes en 1794, commanda, à la place du jeune Poniatowski, une des lignes par lesquelles Kosciuszko défendit Varsovie contre les Prussiens; ce général lui fit don d'une bague avec l'inscription : *La patrie à son défenseur*. Chargé ensuite de se porter dans la Grande-Pologne, Dombrowski obtint plusieurs avantages; mais, enveloppé par les armées russes, après la prise de Varsovie, il se vit obligé de se rendre prisonnier. On le conduisit à Varsovie; et un mois après on le remit en liberté : le général Suwarow le traita même avec beaucoup d'égards. En 1796, Dombrowski vint à Cologne, avec l'intention d'entrer au service de France, et y fut bien accueilli par le général Jourdan. On l'autorisa peu de temps après à lever un corps de Polonais; et il adressa une espèce de proclamation à ses compatriotes, pour les engager à se réunir sous ses drapeaux. Il se trouva en effet, en 1797, à la tête d'une légion considérable, et servit sous Buonaparte en Italie, puis sous Championnet et Macdonald à la conquête de

Naples, et fut blessé à la bataille de la Trébia. Il fut nommé général de division, et continua à servir dans la même armée, avec la plus grande distinction. Employé dans la campagne de 1806 contre les Prussiens, il se signala en diverses occasions; pénétra en Pologne, organisa militairement le district de Posen, y fit lever des troupes, et y fut bientôt regardé comme chef de l'insurrection polonaise. Après la paix de Tilsitt, il resta en Pologne à la tête d'un corps d'armée, et établit son quartier-général à Palen. Lors de la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche en 1809, le genéral Dombrowski se distingua de nouveau par sa valeur. Il fit aussi la campagne de Russie en 1812, et fut d'une grande utilité dans la retraite. Le 16 novembre, il défendit, avec 3000 hommes, la tête du pont de Bosylow, qu'il fut à la fin obligé d'abandonner. Il se fit remarquer de nouveau le 18 octobre 1813, à la défense de Leipzig, et donna dans cette bataille des preuves du plus grand courage. A la fin de mai 1814, il quitta la France, avec le reste des troupes polonaises qui avaient servi Buonaparte, et il les reconduisit en Pologne. L'empereur de Russie lui a conservé le grade de général de division dans l'armée du royaume de Pologne; et il l'a décoré des ordres de Wladimir et de Sainte-Anne, en le créant sénateur. — Dombrowski, fils, fut nommé membre de la Légion-d'honneur le 15 mars 1807, et fit la guerre d'Espagne en 1808 et 1809, comme adjudant-commandant sous-chef de l'état-major du maréchal Mortier. Il se distingua le 8 au passage du Tage, près de Talavéra, se trouva le premier sur la rive gauche du fleuve, et chargea l'ennemi avec intrépidité. Il fut nommé général de brigade le 17 décembre 1809. A la fin de décembre 1812, il évacua Mérida, et y rentra ensuite après avoir repoussé les Anglo-Espagnols vers le Portugal. Il est retourné en Pologne avec son père en 1814. B. M.

DOMENY de RIENZI (Grégoire-Louis, chevalier), d'une famille originaire de Rome, qui descend de Nicolas-Gabrini de Rienzi, tribun et sénateur de Rome sous les papes Clément VI et Innocent VI, est né en 1789. M. le chevalier Domeny manifesta d'une manière non équivoque, en 1815, son attachement pour la famille des Bourbons. Il leva à ses frais une compagnie de deux cents hommes, avec laquelle il rejoignit dans le Midi l'armée royale, commandée par Mgr. le duc d'Angoulême, qui le nomma capitaine. Il fut admis, en 1816, à présenter au Roi son ouvrage intitulé : *Tableau de la France*. M. Domeny est membre de plusieurs académies. S. S.

DOMMANGET (Le baron Jean-Baptiste), né le 18 octobre 1769, fut nommé colonel du 10e. régiment de dragons le 20 septembre 1806, et officier de la Légion-d'honneur, le 11 juillet 1807. Elevé au grade de général de brigade le 6 août 1811, il prêta serment à l'empereur, en cette qualité, le 15 mars 1812. A la fin de décembre, il fut détaché sur Liége à la tête de 2000 chevaux, et fut chargé de découvrir les routes de Bois-le-Duc et de Breda. Le général Dommanget fut décoré, le 28 mars 1813, de la croix de commandant de la Légion-d'honneur, et créé chevalier de Saint-Louis le 31 juillet 1814. Il commandait, après le 20 mars 1815, le 3e. corps d'observation de la 3e. division de cavalerie, à l'armée du Nord. S. S.

DONDEAU (N.), né en Franche-Comté, fut d'abord avocat à Douai, et devint successivement maire de cette ville, administrateur du département du Nord, et juge au tribunal criminel. Il fut ensuite appelé à Paris par Merlin de Douai, lorsque celui-ci organisa le ministère de la police, où il lui donna une place de chef de bureau. En février 1798, M. Dondeau fut nommé à ce ministère, où il se montra fort difficile pour les radiations de la liste des émigrés. Le 16 mai, il passa à la place d'administrateur des loteries; devint ensuite juge au tribunal de première instance de Melun, et il en remplissait encore les fonctions en 1816. B. M.

DONNADIEU (Le vicomte Gabriel), né le 11 novembre 1777 dans une ville du Midi, était, en 1793, capitaine de dragons, et présenta, le 7 février, à la Convention nationale, un drapeau qu'il avait enlevé aux Prussiens. Il servait, en 1796, à l'armée du Rhin, sous Moreau, et se distingua en différentes occasions, notamment aux attaques des 14 et 15 juillet à Haslach, où il commandait un détachement du 8e. régiment de hussards, et où il fut grièvement blessé. Regardé comme l'un des plus braves de l'armée

française, M. Donnadieu était lieutenant-colonel sous le gouvernement consulaire : mais d'un caractère franc et indépendant, il ne pouvait rester long-temps dans la faveur de Buonaparte. Sous de vains prétextes, il fut enlevé à son régiment, conduit au Temple et mis au secret. Après quelques mois de détention, il fut transféré au château de Lourde, dans le département des Hautes-Pyrénées, où il resta plusieurs années. Quelques compagnons d'armes du prisonnier parvinrent cependant à dissiper les préventions de Buonaparte ; et M. Donnadieu, rendu à la liberté, fut envoyé à l'armée des côtes de Brest, pour y servir dans son grade. Il obtint celui d'adjudant-commandant, le 25 septembre 1806. La guerre ayant été déclarée à l'Autriche, M. Donnadieu fit la campagne en qualité de colonel du 47e. régiment d'infanterie, fut nommé commandant de la Légion-d'honneur, le 26 mai 1809, et s'éleva, par sa valeur, au grade de général de brigade, le 6 août 1811. Il était du nombre de ces braves que Buonaparte envoyait tous les jours au feu, dans l'espérance de les y voir frapper d'un coup mortel. La campagne d'Espagne où il fut employé, lui fournit souvent l'occasion de se signaler : mais une accusation dont les motifs n'ont pas été prouvés, le fit citer devant un conseil de guerre et plonger de nouveau dans les fers. Sur la fin du règne de Buonaparte, il avait été envoyé à Tours, sous la surveillance de la haute-police. Les événements de 1814 ayant changé le gouvernement, le Roi confia au général Donnadieu le commandement supérieur du département d'Indre-et-Loire, et le créa chevalier de Saint-Louis par ordonnance du 13 août 1814. Fidèle à ses serments, il y servit franchement la cause de la légitimité ; et, lorsqu'après le 20 mars 1815 il eut été abandonné des troupes sous ses ordres, il alla offrir ses services à S. A. R. la duchesse d'Angoulême, qui se trouvait à Bordeaux. Il rejoignit ensuite le Roi à Gand, où S. M. l'accueillit avec bonté, et l'éleva au grade de lieutenant-général. Au retour de la famille royale à Paris, le général Donnadieu obtint le commandement de la 7e. division militaire, à Grenoble ; et le 14 décembre 1815, il adressa l'ordre du jour suivant, aux troupes composant sa division : « .... Dans les devoirs que nous avons à remplir, et qui, malheureusement jusqu'à ce jour, n'ont que trop souvent été dénaturés, sachons donc bien nous convaincre que nous ne sommes institués et créés que pour faire respecter les lois de l'Etat, que pour obéir, dans la soumission et le respect le plus profond, aux volontés de notre souverain, verser notre sang et mourir pour sa personne sacrée : que chacun de nous apprenne que c'est dans ces principes seuls que se trouve le véritable honneur et, dans les actions qui en découlent, la véritable gloire, objet de tous nos travaux ; qu'il n'y a que le courage qui combat pour le prince et la patrie et la défense de ses lois, qui mérite l'estime et la considération publique. .... Et vous, gardes nationales, sur le zèle de qui reposent en ce moment le maintien de la tranquillité publique, la puissance des lois et la sécurité de tous, comptez sur moi : si quelques turbulents osaient menacer la sûreté de l'Etat, vous me verrez voler au milieu de vous, diriger vos efforts et votre courage, triompher des ennemis du bien public, quels qu'ils puissent être, aux cris mille fois répétés de *vive le Roi! vivent les Bourbons !* » Le 17 avril 1816, il organisa le régiment d'Angoulême en légion de l'Hérault ; et lorsque cette brave légion, qui depuis seconda si bien le zèle de son général, prêta le serment de fidélité au Roi, M. Donnadieu prononça un discours véhément, où l'on remarquait un passage ainsi conçu : « Bataillon de l'Hérault, officiers, sous-officiers et soldats, vous venez de contracter le plus solennel des engagements ; souvenez-vous bien que de la religieuse observation de ce serment dépend le bonheur et la prospérité de notre pays ; que depuis vingt-cinq ans qu'on prête des serments en France, celui d'aujourd'hui est le seul avoué par la religion, la patrie et l'honneur. Déjà vos sentiments et vos épées l'ont consacré, ce serment, sous l'auguste prince dont vous avez si glorieusement porté le nom ; que son souvenir serve à jamais de guide à toutes vos actions, aux champs de la gloire comme au milieu des cités. » Ce fut avec cette légion et celle de l'Isère, que le général Donnadieu déploya plus tard cette belle conduite, dont le résultat fit échouer les projets des factieux. Le 4 mai, des avis secrets informèrent le comte de Montlivault, préfet de Grenoble, que des rassemblements se formaient du côté de Vizile et de la

Mure, et qu'on devait tenter un coup-de-main sur la ville, au milieu de la nuit. Le général Donnadieu fit aussitôt distribuer des cartouches à toutes les troupes ; et après avoir, par une sage précaution, donné ordre que toutes les maisons fussent illuminées, il partit de Grenoble, sur les dix heures du soir, avec les deux légions de l'Isère et de l'Hérault, un détachement de dragons de la Seine et une compagnie de grenadiers de la garde nationale. Un rassemblement de mille à douze cents hommes était retranché à Ebin. Il fut chargé à la baïonnette ; et, au premier choc, soixante des rebelles restèrent sur le champ de bataille : les autres prirent la fuite, et toute la nuit fut employée à les poursuivre. On sait que tous ceux qui furent pris alors les armes à la main, ont depuis été jugés militairement, et que les chefs de cette révolte, à la tête de laquelle se trouvait un nommé Didier, ont payé de leur tête le crime dont ils s'étaient rendus coupables. A peine l'issue de cette affaire fut-elle connue du Roi, que S. M. s'empressa de donner au général Donnadieu les témoignages les plus flatteurs de sa satisfaction, par deux lettres qui lui furent adressées, les 9 et 12 mai, par les ministres de l'intérieur et de la police. Dans une de ces lettres, le Roi annonçait au général qu'il lui conférait le titre de vicomte ; et, le 7 juin, il fut élevé à la dignité de commandeur de St.-Louis, vacante par la mort du vicomte la Tour-du-Pin-la-Charce. Le général Donnadieu a épousé une demoiselle Ladroitière, fille d'un riche négociant de Tours. Il commande encore aujourd'hui la 7e. division militaire. S. S.

DONNANT (Denis-François), ancien chef de bureau à la comptabilité nationale, né à Paris en 1769, a publié : I. *Considérations sur les rapports qui lient les hommes en société*, ou *Des éléments de l'organisation sociale*, traduit de l'anglais du docteur Brown, sur la troisième édition, 1800, in-8o. II. *Éléments de statistique*, traduits de l'anglais de Playfair, 1802, in-8o.; 1806, in-8o. III. *Éléments de cosmographie*, traduits de l'anglais de R. Turner, sur la neuvième édition, 1802, in-8o. IV. *Le contemplatif*, ou *Pensées libres sur la morale*, *la politique et la philosophie*, 1803, in-12. V. *Théorie élémentaire de la statistique*, 1805, in-8o. VI. *Introduction à la science de statistique*, 1805, in-8o. M. Donnant pense et écrit avec force, sans négliger l'élégance. Ot.

DONNISSAN (La marquise de), dame d'atours de madame Victoire, fut, à l'époque qui précéda les troubles de la révolution, une des femmes les plus distinguées de la cour. Son esprit, et la faveur dont elle jouissait, rendaient son existence extrêmement brillante. Le marquis de Donnissan, gentilhomme d'honneur de Monsieur, frère du Roi, ne jouissait pas de moins d'estime et de considération. Ils recevaient chez eux, à Versailles, les personnes les plus distinguées, et particulièrement celles qui étaient connues par leur dévouement à la famille royale. Dans les journées des 5 et 6 octobre, Mme. de Donnissan courut les plus grands dangers. Lorsque le Roi fut entraîné à Paris, elle suivit Mesdames à Bellevue. Au départ de ces princesses pour l'Italie, Mme. de Donnissan partit avec sa fille pour ses terres de Gascogne ; là elle maria cette jeune et intéressante personne à M. de Lescure son cousin. Le tendre et invariable attachement qu'elle eut toujours pour sa fille et pour son gendre, la porta à les accompagner à Paris, où elle se trouva à l'époque du 10 août 1792. Elle courut encore mille dangers dans cette journée et dans la nuit qui la suivit, et fut obligée de se sauver avec sa fille, déguisée en femme d'artisan. Mme. de Donnissan pensa mourir de douleur en apprenant le triste sort de la princesse de Lamballe, à qui elle portait la plus tendre amitié, et qui la traitait avec une bonté toute particulière. Le 25 août, elle partit pour le Poitou ; et, après un voyage très périlleux dans ces temps déplorables, elle arriva au château de Clisson, chez M. de Lescure, où les mêmes alarmes avaient conduit plusieurs personnes de sa famille. Bientôt le district de Bressuire y envoya des gendarmes pour arrêter M. et Mme. de Lescure : Mme. de Donnissan, qui n'était pas désignée dans l'ordre d'arrestation, voulut suivre sa fille en prison ; et il y eut à cette occasion, entre ces deux dames, une scène touchante, que l'un des gendarmes termina en disant : « Mme. de Donnissan peut partir, » car on viendrait bientôt la chercher. » — De grâce ! s'écria celle-ci, ne m'ôtez pas le plaisir de faire un sacrifice » à ma fille ! » Ces dames furent donc

conduites à Bressuire ; mais une troupe d'insurgés, qui venaient de se réunir, étant entrée dans cette ville, Mme. de Donnissan et sa famille furent délivrées. Elle retourna à Clisson, d'où elle partit bientôt pour suivre à Châtillon M. de Donnissan, qui était devenu l'un des chefs de l'armée royale. Lorsque les républicains surprirent Parthenay, Mme. de Donnissan crut un moment que M. de Lescure avait été arrêté à Clisson ; et rien ne peut exprimer la douleur dont elle fut saisie en apprenant cette nouvelle, qui se trouva être fausse : elle en fut très malade. Peu de temps après, quoique très indisposée encore, elle fut obligée, par l'approche des républicains, de monter à cheval, et de fuir à Chollet en grande hâte : ses jambes étaient enflées, et, depuis vingt ans, elle n'avait pas monté à cheval. Le 18 octobre, jour du fameux passage de la Loire, elle fut obligée de traverser une partie du fleuve à gué, sans savoir ce qu'étaient devenus sa fille et son mari. Arrivée à Varades, de l'autre côté de la Loire, on tint conseil : Mme. de Donnissan, ne voulant se séparer d'aucune des personnes de sa famille, résolut de suivre le sort de l'armée ; et elle eut bientôt la douleur de voir mourir dans ses bras M. de Lescure, son gendre. A Dol, au moment où on croyait les royalistes battus, Mme. de Donnissan, ainsi que les autres dames, montèrent à cheval pour se rendre à Dinan : un jeune Vendéen l'arrêta ; et, la prenant pour une républicaine, voulait lui couper la tête : heureusement M. de Marigny passa dans ce moment, et la sauva. La veille de la bataille de Savenay, elle se sépara de l'armée, et se cacha pendant plusieurs mois avec sa fille chez des paysans des environs de Guérande, où elle fut exposée aux plus grands dangers. Ce fut après ce malheureux combat de Savenay, que Mme. de Donnissan perdit son mari, l'un des plus braves officiers de l'armée royale, qui, après avoir fait toute cette guerre avec la plus grande distinction, fut tué au moment où il cherchait à repasser la Loire. Le courage et l'humanité des paysans bretons sauvèrent Mme. de Donnissan et sa fille. Après avoir passé l'hiver le plus misérable, ces dames trouvèrent enfin chez M. Dumoustier un asile, où elles restèrent jusqu'à l'amnistie de 1794. A cette époque, elles prirent des passeports, et se rendirent dans leur terre de Citran, en Gascogne, et de là en Poitou, où Mme. de Lescure épousa en secondes noces M. Louis de Larochejaquelein, frère de celui qui avait commandé avec tant de gloire l'armée royale. Mme. de Donnissan ne se sépara plus de sa fille ; et elles habitèrent alternativement en Gascogne et dans le Poitou, d'où Mme. de Donnissan ne cessa d'entretenir des relations avec les royalistes les plus distingués de l'intérieur et de l'extérieur, et de concourir de tous ses moyens au rétablissement de la monarchie, jusqu'en mars 1814, époque à laquelle l'arrivée du duc d'Angoulême combla tous ses vœux. Mme. de Donnissan vint alors à Paris avec la marquise de Larochejaquelein ; et elle ne s'éloigna de cette capitale que par suite de la révolution du 20 mars 1815, qui devait ajouter encore à tant d'infortunes par la perte de son second gendre. (*Voy.* LAROCHEJAQUELEIN, dans la *Biograph. univ.*) Tandis que le marquis de Larochejaquelein succombait si glorieusement, Mme. de Donnissan, obligée de se soustraire aux poursuites des agents de Buonaparte, s'était refugiée à Nérac : elle y fut arrêtée, gardée à vue par des gendarmes ; et cette persécution ne cessa qu'après le retour du Roi. D.

DONOP (FRÉDÉRIC-GUILLAUME, baron DE), né le 3 juin 1773, fut fait officier de la Légion-d'honneur le 8 février 1810, maréchal-de-camp de cavalerie le 25 décembre 1813, et chevalier de Saint-Louis le 13 août 1814. Il commanda la 2e. division de réserve de cavalerie au 4e. corps de l'armée de la Moselle, en juin 1815. A.

DONOVAN (E.), naturaliste anglais qui jouit de quelque réputation, est auteur de tous les articles sur cette science dans l'*Encyclopédie* de Rees, ainsi que des ouvrages suivants, qui sont tous accompagnés d'élégantes gravures : I. *Histoire naturelle des insectes de la Grande-Bretagne*, 15 vol. in-8o., 1792-1809. II. *Instructions pour recueillir et conserver des sujets d'histoire naturelle*, in-8o., 1794, 2e. edition. III. *Histoire naturelle des oiseaux de l'Angleterre*, 5 vol. in-8o., de 1794 à 1798. IV. *Histoire naturelle des poissons de la Grande-Bretagne*, 5 vol. in-8o, de 1802 à 1808. V. *Histoire naturelle des coquillages anglais*, 5 vol. in-8o., de

1794 à 1798. VI. *Abrégé de l'histoire naturelle des insectes de la Chine, de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande*, 3 vol. in-4°., 1799-1805. VII. *Excursions descriptives dans le midi du comté de Galles et dans le comté de Montmouth, en 1804, et les quatre étés précédents*, 2 vol in-8°., 1805. Z.

DONZELOT (Le baron François-Xavier), né le 7 janvier 1764, fit la guerre en Allemagne sous le général Moreau, et fut nommé, sur sa demande, général de brigade. Devenu chef de l'état-major du maréchal Augereau, il passa avec lui à Brest en 1804, et ensuite en Allemagne en novembre 1805. Il fit aussi les campagnes de 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes, et obtint le grade de général de division, le 6 décembre de cette dernière année. Il fut employé en cette qualité à l'armée de Naples. Nommé gouverneur-général des îles Ioniennes, il ordonna, lors de la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche en 1809, la saisie de tous les biens, vaisseaux et autres propriétés des sujets de cette nation; et, le 15 août 1812, il donna une fête magnifique pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Napoléon. Le général Donzelot rentra en France par suite des désastres de la campagne de 1813, et fut nommé par le Roi chevalier de St.-Louis, le 8 juillet 1814, et grand-officier de la Légion-d'honneur, le 23 août suivant. Il commandait, en juin 1815, une subdivision militaire à la Rochelle. S. S.

DORIA (Le marquis de) fut élu membre de la chambre des députés par le département de Saone-et-Loire en septembre 1815, et y fut membre de la commission du projet de loi relatif aux journaux. Dans la discussion sur les élections, en mars 1816, il prit la parole plusieurs fois; et entre autres articles importants de la loi, qu'il fit adopter, on doit remarquer celui par lequel les membres de la chambre des députés sont privés de toute espèce de traitement. Le marquis de Doria fut réélu par le même département pour la session de 1816. — Doria (George), maître de la *camera* du pape Pie VII, né à Rome le 17 novembre 1772, fut proclamé cardinal de la sainte Eglise romaine le 22 juillet 1816. Il avait été chargé de porter en France les barrettes aux Cardinaux Fesch et Cambacérés. S. S.

DORION a été quelque temps attaché au ministère des affaires étrangères. C'est le seul poète qui ait obtenu de nos jours quelque succès dans le genre si difficile de l'épopée. On a de lui : I. *Chant de Sulmula*, imitation d'Ossian, 1801, in-8°. II. *La bataille d'Hastings*, ou *l'Angleterre conquise*, poème en dix chants, 1806, in-8°. Ce poème a été mentionné honorablement dans les rapports de l'Institut pour les prix décennaux. III. *Palmyre conquise*, poème en douze chants, 1815, in-8°. IV. *Ode sur les montagnes*, cantate d'Amphyon, 1816, in-8°. V. *Ode sur le mariage du duc de Berri*, 1816, in-8°. Ot.

DORNIER (C.-P.), maître de forges à Dampierre, et administrateur de la Haute-Saone, fut nommé député-suppléant de ce département à la législature; puis député à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Le 30 août 1793, il fit décréter la traduction du commissaire Petit-Jean devant le tribunal révolutionnaire. Envoyé dans les départements de l'Ouest en 1795, il fut un des commissaires qui signèrent l'armistice avec les Vendéens. Devenu membre du conseil des anciens, il attaqua vivement, en septembre 1796, une note que le ministre de la justice avait envoyée aux commissaires près les départements désolés par la guerre civile, et la représenta comme faite pour y renouveler les inquiétudes. Il sortit du conseil en mai 1797, et y fut réélu par le même département en mars 1798. Le 21 novembre, M. Dornier fut élu secrétaire; et le 10 juin 1799, il combattit l'opinion de Carré du Rhône sur l'assassinat de Radstadt. Il ne passa point au corps législatif après le 18 brumaire (9 novembre 1799), et se retira dans son département, où il a acquis des biens considérables. B. M.

DORSCH (Antoine-Joseph), natif de Hoppenheim, sur les bords du Rhin, fut d'abord professeur de philosophie à Maïence, et, en 1791, professeur de théologie et vicaire de l'évêque de Strasbourg; il retourna bientôt à Maïence, où il se fit remarquer par un vif attachement aux principes de la révolution. Le général Custine le mit à la tête du club de cette ville, dès qu'il s'en fut emparé. M. Dorsch présida ensuite ce qu'on appelait la Convention maïençaise; et quand la ville fut reprise par les Prussiens, il fut

assez adroit pour s'échapper, et vint se réfugier à Paris, avec quelques autres membres de cette Convention. M. Dorsch fut, depuis 1795, employé en France dans diverses administrations, d'abord aux relations extérieures, et, dans la suite, à la bibliothèque de ce ministère. Le directoire le nomma son commissaire près de l'administration centrale du département de la Roer; et le gouvernement impérial, sous-préfet à Clèves; enfin: en 1805, il fut directeur des droits-réunis dans le Finistère. Aujourd'hui il fait partie de la commission française chargée de déterminer les frontières de la France et de la Suisse. Laborieux et très actif, M. Dorsch a publié, soit en allemand, soit en latin, beaucoup d'ouvrages sur la théologie, la philosophie et la politique. Nous indiquerons seulement: I. *Diss. theologica de auctoritate S. S. Ecclesiæ patrum*, Maïence, 1781, in-4°. II. *De naturâ et indole intellectûs humani*, ibid., 1786, in-4°. III. *De legitimo usu intellectûs humani*, ibid., eod. in-4°. IV. *Mémoires pour servir à l'étude de la philosophie*, Maïence et Francfort, 1787-1791, en sept parties, in-8°. V. *Théorie de la sensation*, Francfort, 1789, in-8°. VI. (Avec Blau), *Mémoire sur le perfectionnement du culte extérieur de l'église catholique*, Francfort, 1789, in-8°. VII. *Aphorismes de l'histoire de la sensation*, ib., 1791, in-8°. VIII. *De la liberté*, sermon prononcé à la cathédrale de Strasbourg, Strasbourg, 1791, in-8°. M. Dorsch prononça ce sermon quand il fut assermenté comme prêtre constitutionnel. IX. *Quelques réflexions sur l'établissement de la république cisalpine*, en français, Paris, in-8°. X. *Statistique du département de la Roer*, Cologne, an XII, gros in-8°., avec deux cartes topographiques. Plusieurs Mémoires et discours de M. Dorsch se trouvent dans le *Magasin des prédicateurs* publié par B. André, dans le *Magasin de la philosophie* publié par Engel, et dans les *Mémoires* (allemands) *pour servir à l'histoire de la révolution française*. Le numéro 15 de ce recueil renferme un Mémoire très intéressant de M. Dorsch *sur l'extension des frontières de la république française jusqu'au Rhin*: ce Mémoire a été couronné. Le numéro 3 du tom. II des *Nouvelles politiques les plus récentes* (*Neueste staatsanzeigen*) donne, pag. 297, beaucoup de détails sur la carrière littéraire et politique de M. Dorsch. B. D.

DORVO (HYACINTHE), romancier et auteur dramatique, fils d'un procureur au parlement de Bretagne, né le 3 novembre 1768, a publié: I. (Avec Lemierre d'Argy), *Mon Histoire ou la tienne, avec des Notes historiques et géographiques*, 1802, 3 vol. in-12. II. *Ainsi va le monde, ou les Dangers de la séduction*, 1804, 4 vol. in-12. Ses pièces de théâtre sont: 1°. *Les trois héritiers*, comédie en 3 actes et en vers. — 2°. *Le faux député*, pièce en 3 actes et en vers, dont le sujet, dirigé contre le système révolutionnaire, obtint le plus grand succès, et faillit entraîner la perte de l'auteur. — 3°. *L'Envieux*, comédie en 5 actes et en vers, d'abord jouée avec succès à Nantes, mais mal accueillie à Paris, où elle parut sur le théâtre de l'Odéon le 28 ventôse an VII. Ce fut dans la nuit qui suivit cette représentation, que fut consumée par un incendie la belle salle de ce théâtre. La comédie de l'*Envieux* offrait des détails charmants, des vers heureux, et surtout un excellent style de comédie; mais on trouva que l'auteur avait manqué dans l'ensemble le caractère du personnage principal. — 4°. *Elisabeth, ou les Exilés de Sibérie*. — 5°. *Frédéric à Spandau*. — 6°. *Gonsalve de Cordoue*. — 7°. *Les jeunes femmes*. — 8°. *Le père ambitieux*, en 5 actes et en vers. — 9°. *La mort de Duguesclin*. — 10°. *Les parents*, en 5 actes et en vers. — 11°. *Les querelles du ménage*, en 3 actes et en vers. — 12°. *Je cherche mon père*. Cette pièce, en 3 actes et en vers, est une de celles qu'on regrette de ne pas voir jouer au Théâtre-des-Variétés. On se souvient qu'elle a commencé à Paris la réputation de Brunet, et celle de Pothier dans les départements. — 13°. *M. Lamentin, ou la manie de se plaindre*, 1807. — 14°. *Figaro, ou Tel père, tel fils*. M. Dorvo tient depuis quelque temps, à Paris, un café, auquel il a mis pour enseigne: *Les deux Philibert*. Il avait donné, au théâtre de la rue de Richelieu, une comédie en deux actes et en vers, intitulée: *Le patriote du 10 août*, et qui y fut jouée le 12 novembre 1792; mais malgré la couleur et les principes qui assuraient alors le succès des plus détestables productions, cette pièce n'en eut

point. Les auteurs de l'*Histoire du Théâtre-Français*, etc. (1802, 4 vol. in-12), la présentent comme le début dramatique de M. Dorvo, qui n'avait à cette époque que 22 ans, et dont les principes ont bien changé depuis. — DORVO-SOULASTRE, fut un des commissaires de guerre employés dans l'expédition de St.-Domingue, en 1798, sous le général Hédouville. Après l'inutile résistance faite aux armes de Toussaint-Louverture, M. Soulastre profita de la permission qui lui fut accordée, et il s'embarqua pour Cuba. Le bâtiment fut capturé par des pirates qui le déposèrent avec ses compagnons dans une île où il eut beaucoup à souffrir, mais dont il parvint enfin à s'échapper. Il a publié: *Voyage par terre de Santo-Domingo, capitale de la partie espagnole de St.-Domingue, au Cap-Français, capitale de la partie française de la même île*, 1809, in-8°. L'auteur n'a consacré à l'objet annoncé par le titre que quelques pages assez intéressantes; le reste roule sur les mines du pays et sur les aventures particulières du voyageur. OT.

DOSSONVILLE (JEAN-BAPTISTE), né en 1761, agent de police très renommé, et dont on pourrait faire l'éloge par cela seul qu'il est resté sans fortune. On l'a vu figurant à toutes les époques de la révolution, et finissant toujours par être persécuté par ceux qu'il avait paru servir. Nommé officier de paix en vertu de la loi du 29 septembre 1791, il fut mis en rapport avec Louis XVI par M. de Laporte. Ce monarque l'envoya, en juillet 1792, avec deux autres agents, pour déjouer en Angleterre des trames qui s'ourdissaient contre sa famille. Le roi, satisfait de la manière dont il remplit cette mission, lui en témoigna son contentement à son retour. On l'avait vu, au 20 juin amener des secours au château pour la sûreté de la famille royale. Il fut le premier à y porter, le 10 août, la nouvelle de l'attaque prochaine. Le lendemain de la catastrophe, il fut arrêté et livré au tribunal sanguinaire que les égorgeurs avaient établi pour juger ce qu'ils appelaient les crimes du 10 août. Dossonville y comparut le 17, après Durosoi, et parvint à se faire absoudre. Soit pour se mettre à l'abri des persécutions, soit par goût pour la police, il se fit employer sous la Convention; et comme il s'était fait autoriser, par le comité de sûreté générale, à prendre dans les cartons de tous les bureaux, de toutes les administrations, les papiers qu'il jugerait lui être nécessaires, il en supprima plusieurs qui auraient causé la mort d'un grand nombre de victimes. Il passe aussi pour avoir contribué à la chute de Robespierre; et, si l'on en croit un mémoire curieux intitulé, *Causes secrètes de la révolution du 9 au 10 thermidor, par Villate, ex-juré au tribunal révolutionnaire*, ce fut pour servir les restes du parti Danton ou des Cordeliers, que Robespierre allait faire périr. Villate, que Dossonville arrêta après le 9 thermidor, dit qu'il enleva de chez lui, sans vouloir l'inventorier, la liste des Dantonistes qui venaient de faire le 9 thermidor. M. Dossonville ayant continué à servir la police, arrêta, en l'an IV (1796) Babeuf, Javogues, et autres partisans de Robespierre. Le 22 prairial même année, il fut accusé par Tallien d'être un des plus *vils suppôts de la royauté*, et l'un des agents de la *terreur*. Le ministre de la police Cochon, ayant été accusé dans le même temps de l'avoir employé (*Voy.* COCHON), déclara qu'il n'avait eu qu'à se féliciter de sa conduite. M. Dossonville fut enveloppé dans la conspiration du 18 fructidor (3 septembre 1797), et déporté à la Guiane. Il s'en échappa avec Pichegru et autres; passa en Angleterre, se lia à Londres avec le secrétaire de Miranda; et ayant appris de lui que ce général donnait au gouvernement anglais les moyens d'enlever le Mexique à l'Espagne, il vint sur le continent pour informer de ce projet les divers ministres de cette puissance. Ses démarches le rendirent suspect; il fut arrêté, et l'Autriche le fit enfermer dans la citadelle d'Olmutz, d'où il ne fut délivré que par suite du traité de Lunéville en 1801. Buonaparte, alors premier consul, rechercha Dossonville, qui se mit à faire pour lui une police secrète, dans laquelle il employait, en les payant bien, des nobles et des ecclésiastiques, qu'on a vus figurer ensuite dans la cour impériale et dans les hautes charges de l'empire. Lors de l'arrestation de Pichegru, Dossonville, qui avait été son compagnon d'infortune, fut soupçonné, parce qu'il n'avait donné aucun avis de son arrivée. On le fit arrêter: mais aucune preuve n'ayant été trouvée contre lui dans l'instruction de la pro-

cédure, les portes de la prison lui furent ouvertes; mais il fut exilé loin de Paris. Il s'en était insensiblement rapproché, et il se trouvait a Melun lors de l'invasion des alliés en 1814 : il fut le premier à arborer la cocarde blanche, et fit crier par le peuple, *vive le Roi*. Le trône des Bourbons étant rétabli, M. Dossonville fut commissaire de police du quartier de l'île St.-Louis. Le 16 mars 1815, quatre jours avant que Buonaparte rentrât, Dossonville, accompagné de deux tambours et de quatre soldats, lut, dans cinq places différentes de son quartier, une proclamation très courageuse contre Napoléon; on y remarquait ce passage : « Que veut donc Buonaparte? que veut donc ce tigre que l'Europe entière a repoussé de son sein, et que le congrès de Vienne vient de mettre hors de la loi des nations? Vient-il parmi nous pour y briser la statue de la Liberté, nous replonger dans les cachots, nous ramener l'arbitraire et la conscription? vient-il, altéré de sang, s'abreuver de nouveau dans celui de nos enfants? Oui, Français ! et tel est le but de l'excursion de cet aventurier. Habitants de l'île Saint-Louis, n'oublions pas que notre quartier porte l'honorable nom de notre auguste monarque; montrons-nous donc dignes de lui et de la patrie; que nos jeunes gens, ceux que leur âge, leur position mettent en état de porter les armes, volent à la défense du trône et de la constitution.... » M. Dossonville, forcé de fuir, cessa ses fonctions aussitôt après l'arrivée de Buonaparte; et il les reprit après le second retour du Roi. Il continue de les exercer avec beaucoup de zèle et d'intelligence. N.

DOUCET (Le baron PIERRE), adjudant-général, officier de la Légion-d'honneur, né le 10 mars 1761, était marchand de vin à l'époque de la révolution. Il devint alors aide-de-camp de M. de Lafayette, et fut incarcéré en 1793 comme *suspect*. Après le 9 thermidor (9 juillet 1794), il reparut dans la garde nationale, et fut employé à Paris, en 1795, comme adjoint du commandant temporaire de la ville, et en 1799 comme officier de l'état-major sous Andréossi. Nommé ensuite adjudant-commandant, il devint chef du même état-major, et fut nommé maréchal-de-camp le 23 décembre 1812, en récompense de sa conduite dans l'affaire Mallet, qu'il avait fortement concouru à faire échouer, en arrêtant lui-même les conjurés. Il fut envoyé, en 1813, à la grande-armée, et commanda la place d'Erfurt. D.

DOUGLAS (Sir ANDREW), amiral anglais, fut envoyé de Macao en 1788, avec le capitaine Meares, à la côte Nord-Ouest de l'Amérique, qu'il suivit depuis la rivière de Cook, jusqu'au-delà du port de Noutka. Il a ajouté aux découvertes de Cook et de la Pérouse, celles de plusieurs petits ports utiles, du détroit qui sépare les îles de la Reine-Charlotte d'avec le continent, et de l'ancien détroit de Fuca. Sir Douglas commandait, en avril 1793, la frégate le *Phaéton* dans la flotte aux ordres de l'amiral Gell. S'étant porté vers le cap Lézard, il rencontra et prit le corsaire français le *Dumouriez*, qui, onze jours auparavant, avait capturé un navire espagnol, portant 685 caisses d'argent, de l'or en lingot, et pour 800 mille liv. sterl. de marchandises précieuses. Cette prise fut envoyée dans les ports d'Angleterre, où on la regarda comme la plus considérable qui y fût jamais entrée. En 1794, sir Andrew se trouvait, comme capitaine en second, sur le vaisseau amiral la *Reine-Charlotte*, que montait le lord Howe lorsqu'il remporta une victoire sur les Français, le 1er. juin, vers Ouessant. Sir Andrew se distingua particulièrement dans cette affaire. Devenu amiral en 1816, sir Douglas commandait la station de la Jamaïque, et il interposa ses bons offices pour obtenir la liberté du général Howe et de sa famille, faite prisonnière sur le vaisseau espagnol le *Neptune*. — DOUGLAS (Frédéric-Sylvestre North), membre du parlement d'Angleterre pour Banbury fils unique de lord Glenbervic, est né en 1791. Le 28 février 1816, il combattit et fit rejeter la motion de sir Samuel Romilly, tendant à licencier les milices qui avaient été levées pour la guerre contre Buonaparte. Il a publié : *Essai sur certains points de ressemblance entre les Grecs anciens et les Grecs modernes*, 1813, in-8°. — DOUGLAS (N.), colonel anglais, reçut, en juillet 1815, de l'empereur d'Autriche, la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse, et, de l'empereur Alexandre, celle de chevalier de St.-Wladimir, 4e. classe, pour récompense de sa conduite dans la campagne

des Pays Bas, et particulièrement à la bataille de Waterloo. — DOUGLAS (James), membre de la société des antiquaires de Londres, chapelain ordinaire du prince-régent, a publié : I. *Essai sur la tactique*, traduit du français de Guibert, 1781, 2 vol. in-8°. II. *Anecdotes recueillies dans divers pays de l'Europe*, 1782, 2 vol. III. *Sur l'Antiquité de la terre*, 1785, in-4°. IV. *Nenia Britannica*, ou *Histoire sépulcrale de la Grande-Bretagne*, in-fol., publiée par livraisons, 1786-1793. V. *Discours sur l'influence de la religion chrétienne sur la société*, 1792, in-8°. Z.

DOUGLAS (Le comte ARCHAMBAUD DE), d'une ancienne famille originaire d'Écosse (*Voy*. ce nom, dans la *Biographie universelle*), était président du collége d'arrondissement de Nantua en septembre 1815, et fut nommé membre de la chambre des députés par le département de l'Ain. Il y vota avec la majorité, et cessa d'être président du collége de son arrondissement, pour les élections de 1816, où il ne fut pas réélu député. — DOUGLAS (N.) a inventé, pour les fabriques de draps, des machines d'une utilité reconnue, et dont il a déposé un assortiment au conservatoire des arts et métiers. Ce mécanicien présenta, en 1810, à l'Institut, un état de 949 machines de ce genre, établies dans cent fabriques, depuis dix ans. Le gouvernement récompensa cette découverte; et le jury de l'institut, dans son rapport sur le concours pour les prix décennaux en 1810, lui accorda une mention honorable. D.

DOULCET DE PONTÉCOULANT (Le comte GUSTAVE), d'une ancienne famille de Normandie, naquit dans cette province, au château de Pontécoulant en 1764, et fut nommé, le 14 décembre 1783, sous-lieutenant des gardes-du-corps, dont son père était major-général. Il embrassa, dès le commencement, le parti de la révolution avec beaucoup de chaleur, fut le fondateur du club de Vire, et devint, en 1790, président du département du Calvados, puis l'un de ses députés à la Convention nationale, où, le 29 septembre, il combattit la proposition d'inviter les ministres Roland et Servan à continuer leurs fonctions. Il fut commissaire à l'armée du Nord, lors du siége de Lille; défendit le ministre Pache, accusé de négligence dans l'approvisionnement des armées, et proposa d'enfermer J.-B. Louvet trois jours à l'Abbaye, pour avoir publié, sans la soumettre à l'assemblée, la rédaction du décret de l'expulsion des Bourbons. Au premier appel nominal dans le procès de Louis XVI, il déclara ce prince *coupable de haute-trahison, de conspiration et d'attentat contre la liberté française;* il vota contre l'appel au peuple, et demanda qu'il fût banni à perpétuité après la guerre, et jusqu'à cette époque *détenu sous la sauve-garde nationale :* cette opinion n'ayant pas prévalu, M. de Pontécoulant opina pour le sursis à l'exécution. Il fit ensuite décréter que le conseil exécutif tirerait une vengeance éclatante de l'assassinat de Basseville à Rome. Dès-lors il s'attacha au parti de la Gironde : le 18 avril, il s'opposa au renouvellement du tribunal révolutionnaire; et le 16 mai, il dénonça la commune de Paris, à l'occasion de l'arrestation du rédacteur du journal *le Véritable ami du Peuple*, et vota l'impression de l'adresse de la section des Arcis, qui demandait la suppression de toute correspondance entre les sociétés populaires. Le 31 mai, il protesta contre toute délibération, déclarant que la Convention n'était pas libre. Couthon proposa alors qu'il fût mis en arrestation dans son domicile; ce qui ne fut point décrété. Le 6 juin, M. de Pontécoulant réclama la lecture d'une lettre de Vergniaud, alléguant qu'il y aurait oppression si les lettres des députés arrêtés n'étaient pas lues; provoqua un rapport sur leur compte, et s'annonça comme résolu à défendre les dénoncés, et à accuser les dénonciateurs : il vota pour l'inviolabilité des lettres et la circulation des journaux; s'opposa au décret d'accusation contre Buzot, et signa la protestation contre la révolution du 31 mai. Le 30 octobre, il fut décrété d'accusation, mis hors la loi, et obligé de fuir : il dut son salut à Mme. Lejay, libraire, qui le tint caché chez elle, et qu'il épousa après ce service signalé. Ce fut durant sa lutte contre la Montagne, et après le 31 mai, que M. de Pontécoulant refusa de défendre Charlotte Corday; ce qui lui attira, de la part de cette femme courageuse, un billet où elle le traitait de *lâche*. En décembre 1794, il rentra dans la Convention, avec les autres proscrits. En mars 1795, il parla avec force pour la restitution des biens des condamnés. Il

prit ensuite la défense de Robert-Lindet, membre du comité de salut public, et s'opposa à la proscription des représentants dénoncés comme complices de Robespierre. En juillet, il s'éleva contre une pétition de la section du Théâtre-Français, et demanda si le gouvernement était encore dans les comités, ou s'il était passé dans les sections de Paris: il invita la Convention à rappeler son énergie de prairial, et dit qu'il fallait arrêter les vengeances individuelles. Elu président le 4 juillet 1795, il imposa silence aux tribunes qui témoignaient leur indignation contre Jos. Lebon. Le 3 septembre, il fit révoquer le décret d'accusation contre le général Montesquiou, et rayer son nom de la liste des émigrés. Réélu au conseil des cinq-cents, il s'éleva contre le décret d'arrestation de plusieurs députés, à l'occasion des événements de vendémiaire, et demanda qu'on suivît à leur égard les formes constitutionnelles. En décembre, il vota pour la création d'un ministère de la police, afin de surveiller, dit-il, les manœuvres des *terroristes* et des royalistes. Le 15 février 1796, il demanda vivement la levée du séquestre des biens des pères et mères d'émigrés. Le 19 mars, il défendit avec chaleur la liberté de la presse, et s'étonna de ce que cette liberté, *pour qui et par qui* la révolution avait été faite, fût menacée d'entraves. Elu président le 21, il célébra les victoires de l'armée d'Italie, et sollicita un projet sur les honneurs à rendre aux braves, morts dans les derniers combats. Après la découverte de la conspiration de Babeuf, il s'opposa à ce que les mesures de sûreté nécessitées par les circonstances prissent un caractère de réaction. Il attaqua les divers articles de la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), qu'il présenta comme la copie de celle du 17 septembre sur les suspects, et en réclama la révocation. Il demanda que Lesage-Senault fût rappelé à l'ordre pour avoir dit « que le royalisme » était partout, même dans les autorités » constituées; » et que Lehardy fût censuré pour avoir désigné Mailhe comme ayant fait partie de la faction de Robespierre. « Il est temps enfin, s'écria-t-il, de mettre un terme aux scandaleux débats qui » depuis long-temps déshonorent la tribune. » Le 2 mars 1797, à l'occasion de la plainte d'une des municipalités de Marseille contre les royalistes, M. de Pontécoulant dit « que c'était un système ourdi » par des scélérats pour empêcher la tenue des assemblées primaires, et que, » *quand même le directoire, trompé* » *et circonvenu, se permettrait de les* » *suspendre*, le peuple souverain se rassemblerait de plein droit au 1er. germinal pour y procéder. » Il s'éleva contre le directoire, lorsque celui-ci dénonça le jugement du tribunal de cassation en faveur des prévenus de la conspiration de Lavilleheurnois; attaqua de nouveau cette autorité au sujet des colonies, et présenta ses agents comme les fléaux de St.-Domingue: il rejeta sur l'oppression où était la Convention, le décret par lequel elle avait absous Sonthonax. Le 23 juin, il appuya la motion de Dumolard contre la politique du directoire à l'égard de l'Italie, sépara la cause de Buonaparte de l'objet de cette discussion, fit l'éloge de ce général, et rejeta tout le blâme sur le directoire. Il demanda alors comment Gênes et Venise, qui étaient neutres ou alliées lorsque la coalition résistait à la France, avaient voulu la guerre au moment où l'empereur implorait la paix; il fit ensuite adjoindre Pichegru et Willot à la commission des inspecteurs de la salle; appuya, le 26 juillet, l'impression du rapport du premier sur la marche des troupes, et approuva sa modération. Peu de temps après, il témoigna des craintes sur l'arrivée d'une foule *d'hommes de sang et de pillage*, qui, réunis dans les faubourgs, faisaient l'appel nominal des représentants qu'ils devaient massacrer. « Mais il ne peut, ajouta-t-il, y » avoir de mouvements sans que le gouvernement en soit le complice; et s'il » était assez perfide pour nous laisser en » butte aux poignards, nous ne nous » laisserions pas assiéger comme en prairial; et, ralliant les bons citoyens autour de nous, nous saurions monter à » cheval, et défendre la liberté et la constitution. » Il ajouta « que l'on devait » faire venir de Bâle une conspiration » très bien organisée, dans laquelle se » trouveraient compromis les représentants qui auraient le plus courageusement lutté pour l'indépendance du » corps législatif. » Inscrit sur la liste des déportés au 18 fructidor (4 septembre 1797), M. de Pontécoulant en fut rayé, sur la proposition de Philippe Dumont

et de Gauthier du Calvados, malgré les réclamations de Villetard. Depuis cette époque, il ne reparut plus au conseil, et se tint éloigné des affaires publiques jusqu'au 18 brumaire, époque à laquelle il fut nommé, par le premier consul, préfet de la Dyle. M. de Pontécoulant détruisit la mendicité à Bruxelles, y rétablit les filles de la Charité, et s'y fit remarquer par plusieurs autres actes de bonne administration. Le 1er. février 1805, il fut appelé au sénat-conservateur, et nommé commandant de la Légion-d'honneur. Il accompagna Sébastiani à Constantinople, en 1807; revint bientôt de cette ville, et fut envoyé en 1811 à Caen par Buonaparte, pour y exécuter des mesures de police auxquelles le préfet Caffarelli s'était refusé (*V.* Caffarelli). M. de Pontécoulant fut envoyé extraordinairement, par décret du 26 décembre 1813, dans la 24e. division militaire, à Bruxelles, pour y prendre des mesures de salut public, c'est-à-dire, afin d'y faire tous ses efforts pour soutenir la puissance chancelante de Buonaparte. Le 1er. avril 1814, il vota la création d'un gouvernement provisoire et la déchéance de Napoléon, et fut nommé pair de France par le Roi, le 4 juin même année. Après les événements du 20 mars 1815, M. de Pontécoulant fut aussi créé pair par Buonaparte; et le 16 juin, il combattit l'opinion de M. Roger-Ducos, qui avait demandé que, dans les cas urgents, la chambre délibérât séance tenante; et il s'opposa ensuite au vote par assis et levé, proposé par M. de Ségur. Le 21, il s'éleva contre la résolution de la chambre des représentants, ayant pour but d'inviter les ministres à venir dans l'assemblée rendre compte de leur gestion. Il défendit ensuite avec véhémence un article de cette même résolution, qui déclarait traître à la patrie quiconque tenterait de dissoudre les chambres. « Oui, Messieurs, dit-il, la » permanence des chambres est l'ancre » de salut dans la tempête politique dont » nous sommes battus depuis si peu d'instants, et d'une manière si terrible. » Quelles que soient les lois établies, le » salut du peuple est la suprême loi; et » aujourd'hui l'existence de la France, » peut-être même le salut de toute l'Europe, est attaché à notre représentation nationale. » A la fin de cette même séance, M. de Valence ayant entrepris de donner quelque modification à l'opinion de M. de Pontécoulant, celui-ci s'écria avec feu : « Oui, Messieurs, si » jamais on voulait nous dissoudre, si un » ministre présentait un tel arrêté, je me » déclare, dès-à-présent, son accusateur. » Dans la séance du 22, il répliqua vivement au maréchal Ney, qui, dans une explication qu'il venait de donner à la chambre, avait semblé improuver la conduite du général Grouchy : « J'ai » l'honneur d'être son parent, dit Pontécoulant, et je suis ainsi appelé à défendre sa réputation. Le général Grouchy » s'est battu en bon Français, en bon » soldat, en bon général. Il est étonnant » qu'on se permette de jeter du blâme » sur la conduite de ce général sans avoir » une connaissance positive des faits. » M. de Pontécoulant, dans cette même séance, fut élu membre de la commission nommée pour examiner l'acte d'abdication et la déclaration de Buonaparte au peuple français. Il s'opposa ensuite à la proposition faite par Lucien Buonaparte pour que la chambre prêtât d'enthousiasme, et sans délibérer, serment à Napoléon II. « Ce que je n'aurais pas » dit dans la prospérité de l'empereur, » dit-il, je le dis aujourd'hui que l'adversité l'a frappé. Napoléon est mon bienfaiteur, je lui dois tout. Je lui suis » resté fidèle jusqu'au moment où il m'a » délié de mes serments; et ma reconnaissance de ses bienfaits m'y tiendra » lié jusqu'au dernier soupir..... Mais si » j'ai bien entendu ce qu'on nous propose, on veut nous faire adopter une » motion sans délibération. Mais je le » demande au prince, à quel titre parle-t-il dans cette chambre? Le prince de » Canino est-il Français? Je ne le reconnais pas comme tel. Il n'a de titre avéré » que comme prince romain..... » Le prince Lucien voulut interrompre l'orateur. « Vous répondrez après, reprit vivement M. Doulcet de Pontécoulant; » prince, respectez l'égalité dont vous » avez tant de fois donné l'exemple. » Puis revenant à l'objet de la délibération, il ajouta : « L'empereur demande dans » sa déclaration, qu'on proclame Napoléon II. Je déclare, moi, quels que soient » mon respect et mon dévouement pour » l'empereur, que jamais je ne reconnaîtrai pour roi un enfant, pour mon souverain celui qui ne résiderait pas en » France..... Je demande que l'on délibère sur cette question, si d'ailleurs

» elle n'est pas de nature à être écartée » par l'ordre du jour, qui ne préjuge » rien.... On nous parle de minorité factieuse. Sommes-nous des factieux nous » qui voulons la paix? Je suis loin de » croire que ce soit une minorité qui » repousse une résolution qui fermerait » la porte à toute négociation, et qui » tendrait à nous faire reconnaître pour » souverain un individu qui ne serait pas » en France. » Nommé, par le gouvernement provisoire, commissaire-négociateur près les souverains alliés, il demanda à la chambre un congé formel. M. le comte d'Arjuzon et M. Dedelay-d'Agier saisirent cette occasion pour rendre un témoignage honorable à la conduite de M. de Pontécoulant dans l'assemblée. La chambre se contenta de lui donner acte de sa déclaration, jugeant un congé inutile. M. de Pontécoulant partit de Paris, le lendemain, avec les autres commissaires. Le 26, ils rencontrèrent les généraux Blucher et Wellington, qui les renvoyèrent aux souverains alliés qui se trouvaient à Haguenau et qui leur firent répondre que les hautes-puissances regardaient comme condition essentielle de la paix, que Buonaparte fût livré entre leurs mains. Là se termina la négociation. De retour à Paris le 5 juillet, M. de Pontécoulant s'abstint de reparaître à la chambre des pairs. Après la rentrée du Roi, il se trouva compris dans l'ordonnance du Roi qui déclarait déchus de la pairie tous ceux qui avaient accepté une seconde nomination de Buonaparte. S. et Y.

DOUMERC (Le baron Jean-Pierre), lieutenant-général de cavalerie, né le 7 octobre 1767, entra au service dès sa jeunesse, dans un régiment de cavalerie; parvint successivement au grade de colonel du 9e. régiment de cuirassiers, et prêta serment en cette qualité à l'empereur, le 4 décembre 1804. Il se distingua à la bataille d'Austerlitz, à la tête de son régiment, et fut nommé, après cette journée, commandant de la Légion-d'honneur. Sa conduite pendant la guerre contre la Prusse lui valut le grade de général de brigade, le 31 décembre 1806. Employé dans la suite de cette guerre, il y déploya encore des talents remarquables, et fut nommé général de division le 30 novembre 1811. Le général Doumerc fit, en cette qualité, la campagne de Russie, et fut cité dans le rapport officiel du combat de la Bérésina, le 28 novembre 1812. Il se signala les 26 et 27 août 1813, à la bataille de Dresde, et au combat de Vauchamp, le 14 février 1814. Nommé, par le Roi, inspecteur-général des 9e., 10e. et 11e. divisions militaires, il fut créé chevalier de St.-Louis le 1er. juin 1814, puis grand-officier de la Légion-d'honneur le 17 janvier 1815. Buonaparte lui donna, à son retour de l'île d'Elbe, l'inspection-générale de la 1re. division militaire, et le nomma membre de la commission chargée d'examiner les nominations faites par le gouvernement royal. Le général Doumerc a cessé d'être employé depuis le retour du Roi. S. S.

DOUSSIN-DUBREUIL (Jacques-Louis), docteur en médecine, et membre de la société des inventions et découvertes, du lycée des arts, de la société académique des sciences de Paris, et de la faculté de médecine pratique de Montpellier, est né à Saintes en 1762. Le 18 avril 1798, il écrivit une lettre à Lalande sur les causes et les remèdes de l'épilepsie, en l'invitant à donner quelques explications sur l'influence de la lune, relativement à cette maladie. Il fut un des premiers médecins de Paris qui firent connaître la vaccine, et l'essaya sur ses propres enfants; ce qui le fit nommer un des membres du comité de vaccination près du ministre de l'intérieur. Il a publié: I. *Des glaires; les causes de leurs effets, et la découverte d'un nouveau remède*, quatrième édition, 1799, in-8o.; cinquième édition, 1802; sixième, 1805, in-8o.; septième édition, 1813, in 8o. II *De l'épilepsie en général, et particulièrement de celle déterminée par des causes morales*, 1797, in-8o. III. *De la gonorrhée bénigne ou sans virus vénérien, et des fleurs blanches*, 1798, in-8o., deux éditions; troisième édition, 1804. IV. *Lettres sur les dangers de l'onanisme*, deuxième édition, 1813, in-8o. V. *Nouveaux aperçus sur les causes et les effets des glaires*, 1816, in-8o. M. Doussin-Dubreuil a encore publié une Dissertation sur les causes de la stérilité des femmes et les moyens de l'empêcher. Ot.

DOYLE (John), baron et lieutenant-général anglais, né à Dublin en 1756, est fils d'un avocat distingué de ce pays. Il était destiné à suivre la même carrière, et avait même exercé quelque temps à Londres, lorsque son père

mourut. John Doyle, conduit par une sorte de passion pour l'état militaire, entra dans le 48e. régiment, où il fut d'abord enseigne, et ensuite lieutenant. Il partit pour la guerre d'Amérique en 1775, et resta dans ce pays jusqu'en 1782. Nommé bientôt capitaine dans les volontaires irlandais, John Doyle était major de brigade à la retraite dans les Jerseys. Il devint ensuite adjudant-général, secrétaire du général Gould, puis du major-général Stuart, et enfin du lieutenant-général Lesley. Il se distingua dans toutes les affaires qui eurent lieu en Amérique, particulièrement avec un corps de cavalerie légère qu'il avait levé parmi les *Back-Woodsmen* (nom d'une peuplade sauvage), et qu'il avait réuni à son régiment, désigné dans la ligne sous le no. 105, à cause des grands services qu'il avait rendus. Envoyé en Angleterre avec des dépêches pour les ministres, Doyle se fit nommer membre du parlement par Mullingar, en 1782. Il se fit remarquer dans sa carrière parlementaire par son opposition au ministère, et par la proposition qu'il fit d'augmenter les revenus de l'établissement formé en Irlande en faveur des soldats blessés de cette nation, dont il vanta la bravoure et la fidélité. Doyle parla aussi pour la réforme du parlement, et fut un des chauds partisans de l'émancipation des catholiques d'Irlande. Sa réputation, comme orateur et comme militaire, le firent nommer secrétaire particulier du prince de Galles. En 1793, la guerre ayant recommencé, il leva un régiment (le 87e.) sous le nom du régiment Irlandais du prince de Galles, et accompagna, sur le continent, lord Raudon, aujourd'hui comte Moira. Blessé grièvement auprès d'Alost, il se vit obligé de retourner en Irlande, où il fut placé à la tête du département de la guerre. Il occupa cette place sous le comte de Fitz-William et lord Camden, jusqu'en 1796, époque à laquelle il obtint le commandement des forces de terre envoyées au Texel, avec le grade de brigadier-général. En 1797, il se rendit à Gibraltar, et de là, avec Abercrombie, à Minorque et en Égypte, où il se trouva à l'affaire de Rahmanié, s'empara ensuite d'un convoi français destiné pour le Caire; contribua à la prise de cette dernière ville et à celle d'Alexandrie en août 1801, et fut bientôt après nommé major-général, et envoyé pour commander à Guernesey comme lieutenant-gouverneur. Cet emploi était fort difficile à remplir, à cause des priviléges sans nombre dont jouissent les habitants, et qui contrarient les opérations du gouvernement dans presque toutes les occasions. Le général Doyle, par la franchise de sa conduite et ses manières conciliantes, s'attira l'amour et la confiance des habitants, qui lui donnèrent non seulement toutes les facilités qu'il pouvait desirer, mais encore le comblèrent des témoignages publics de leur estime, pour reconnaître les services qu'il leur avait rendus. Il a été récemment nommé lieutenant-général en pied de l'île de Guernesey, a obtenu de S. M. la permission de porter l'ordre du Croissant, que lui avait donné le Grand-Seigneur, et a reçu le titre de baronet. Z.

DRACKE (Sir), écuyer, ancien chargé d'affaires de S. M. B. à Copenhague, fut nommé, en septembre 1792, ministre près la république de Venise, et, en juillet 1793, près celle de Gênes. En septembre, il fut chargé de négocier avec les mécontents de Corse: en octobre, il voulut faire déclarer Gènes en faveur de la coalition; et, n'ayant pu y réussir, il quitta cette ville, en donnant ordre à tous les vaisseaux anglais et napolitains de mettre à la voile. Il retourna, en 1795, reprendre ses fonctions près du gouvernement de Gènes. On l'a accusé, même en Angleterre, d'avoir mis la plus grande hauteur et la plus grande dureté dans sa conduite envers les petits États d'Italie. Il fut envoyé, en 1803, auprès de la cour électorale de Bavière; et il reçut, à Munich, Méhée, agent de la police de Buonaparte, qui venait de Londres, où il avait eu l'adresse d'obtenir une recommandation du ministère. Dracke lui remit des sommes considérables, et lui fit promettre d'entretenir avec lui une correspondance secrète; mais il refusa sagement de lui faire connaître ses propres agents à Paris, malgré les instances dudit Méhée, qui n'eût sans doute pas manqué de les offrir en sacrifice à son maître. Mais celui-ci ne put faire connaître à la police de Buonaparte que les propositions qui lui avaient été faites par M. Dracke, et se vanta ensuite, dans un pamphlet intitulé, *Alliance des jacobins avec le ministère anglais*, de l'adresse avec laquelle il avait

escroqué quelques guinées à l'ambassadeur. D'après ses rapports, le gouvernement français exigea, de la cour de Munich, le renvoi de M. Dracke, qui retourna en Angleterre. De son côté, la cour de Londres renvoya le ministre bavarois, et, depuis ce temps, cessa toute communication avec cet Etat. Montgaillard a aussi désigné, dans ses *Pamphlets*, M. Dracke, comme s'étant occupé en Italie de correspondances avec le parti royaliste de France. D.

DRALET, chevalier de la Légion-d'honneur, est, depuis plusieurs années, conservateur des eaux-et-forêts à Toulouse. Il a publié : I. *L'art du taupier, suivant les procédés du citoyen Aurignac*, 1798, in-8°.; dixième édition, 1806, in-8°.; treizième édition, 1807. II. *Plan détaillé de topographie, suivi de la topographie du département du Gers*, ouvrage qui a remporté le prix au jugement de la société d'agriculture du département de la Seine, 1801, in-8°. III. *Traité de l'aménagement des bois et forêts*, 1807, in-12; nouvelle édition, 1812. IV. *Traité des délits et des peines et des procédures en matière d'eaux et forêts*, 1807, in-12; seconde édition, 1810. V. *Traité du régime forestier, servant d'introduction au Traité des délits*, etc., 1812, 2 vol. in-8°. VI. *Description des Pyrénées*, 1812, 2 vol. in-8°. OT.

DREUX-BRÉZÉ (Le marquis DE), grand maître des cérémonies de France, occupait cette place en 1789, et en remplit les fonctions dans les différentes séances royales qui eurent lieu jusqu'à l'ouverture des états-généraux. Le 23 juin, jour où Louis XVI vint faire part aux trois ordres réunis de ses vues bienfaisantes, M. de Brézé fut chargé, après la séance, d'engager le tiers-état à quitter la salle. Ce fut dans cette occasion que Mirabeau lui contesta le droit de transmettre à l'assemblée les ordres du roi, et que, prenant le ton fier et séditieux qui le distinguait, il déclara que « les » députés du tiers-état, réunis par la » volonté du peuple, ne se sépareraient » que par la force des baïonnettes. » M. de Dreux-Brézé se retira sans rien répliquer. Bientôt après, il se rendit dans sa terre du Maine : on l'arrêta par ordre de la municipalité, et il fallut une décision de l'assemblée nationale pour qu'il obtînt son élargissement. Depuis cette époque, M. de Brézé vécut dans la retraite. Il a repris ses fonctions de grand-maître des cérémonies auprès de S. M. Louis XVIII en mai 1814 : c'est en cette qualité qu'il assista, dans le mois de janvier 1817, à l'exhumation des ossements des Valois et des Bourbons, qui, en 1793, avaient été jetés par les révolutionnaires dans une fosse commune au milieu du cimetière de la Madeleine à St.-Denis. — Un de ses fils a été page de Buonaparte en 1812, 1813 et 1814, jusqu'à la restauration.

DREVET (A.), professeur au lycée Henri IV, et sous-bibliothécaire de Sainte-Geneviève, a publié : I. *Nouveau dictionnaire des rimes*, 1812, in-8°. (Avec Wailly.) II. *L'art de parler et d'écrire correctement la langue française*, ou *Grammaire philosophique et littéraire*, par l'abbé de Levizac, 4e. édition, revue par Drevet, 1809, 2 vol. in-8°.; 5e. édition, 1815, 2 vol. in-8°. OT.

DRIESEN (Le baron DE), lieutenant-général au service de Russie, et ancien gouverneur de Mitau, est connu par les bons traitements que les Français émigrés reçurent de lui pendant leur séjour dans cette ville. Il fut présenté au Roi de France le 10 décembre 1814 : ce prince l'accueillit de la manière la plus flatteuse ; et, lui ayant pris la main : « Je revois avec un véritable plaisir, lui » dit-il, le bon ami des Français, celui » qui nous a tous si bien traités. » Le baron de Driesen resta ensuite long-temps à Paris ; et il semblait s'être identifié avec les Français par ses goûts et par ses affections. On l'a vu quitter la France avec beaucoup de regret à la fin de 1816 ; et il paraît qu'il n'a pas éprouvé lui-même en partant moins de peine et de chagrin. D.

DROBECQ (L'abbé), né vers 1750, instituteur avant la révolution, employé depuis au ministère de la justice et au bureau de la guerre, et ensuite professeur de belles-lettres, a publié : I. *La clef de la langue latine*, etc., Paris, 1779. — *Précis de la prononciation anglaise*, en prose et en vers, ibid., 1786, in-8°. — *Eléments de la langue latine, ramenés par l'analyse à leur simplicité primitive*, ibid., 1790, in-8°. II. *Le gouvernement du Lion*, fable allégorique à Buonaparte, prairial an VIII (mai 1800). III. *Les styles comparés*, en vers et en

prose, in-8°. Il a fourni des pièces de vers qui ont du nerf et de l'originalité, à l'*Almanach des Muses* et au *Journal de Paris*. E.

DROUET (Jean-Baptiste), né le 8 janvier 1763, après avoir servi dans un régiment de dragons, était maître de poste à Sainte-Menehould, lorsque Louis XVI traversa cette ville pour se rendre à Montmédy. Ayant reconnu ce prince d'après son portrait sur un assignat, il le devança par une route de traverse, et le fit arrêter, le 21 juin 1791, à Varennes. Le 18 août, l'assemblée nationale lui accorda, en récompense de son zèle dans cette occasion, une gratification de 30,000 liv., qu'il refusa, et au lieu de laquelle il sollicita un grade dans la gendarmerie. Il fut nommé, en septembre 1792, député de la Marne à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI sans sursis, et se trouva absent lors du vote sur l'appel au peuple. Sa voix, ses traits, ses gestes, sont durs et désagréables; chaque mouvement de son corps, et même les paroles qu'il profère, ont quelque chose d'inquiet et de farouche. Cependant sa vivacité ne lui permettant pas de se taire sur des objets qui lui sont étrangers, son ignorance et ses expressions populaires l'exposèrent, dans cette assemblée, à des sarcasmes qui l'irritaient à un extrême degré. A défaut de moyens, il déploya constamment, dans sa carrière politique, beaucoup d'audace, d'exagération et de fanatisme révolutionnaire. Ardent *Montagnard*, il prit une part très active à la révolution du 31 mai, attaqua Lanjuinais à la tribune, et poursuivit vivement les *Girondins*. Ce fut lui qui proposa, le 20 juillet 1793, de condamner à mort, *comme autant d'espions*, tous les Anglais qui se trouvaient en France. Le 5 septembre, il appuya la création d'une armée révolutionnaire, et se livra à des mouvements si violents, qu'il excita les murmures de l'assemblée. Il dit que la modération et les principes philosophiques étaient insuffisants, et ajouta : « S'il faut » être *brigand* pour le bonheur du peuple, » soyons *brigands*. » Il proposa ensuite de déclarer aux suspects, qu'ils seraient massacrés si la liberté était en péril. Peu de temps après, on l'envoya à l'armée du Nord; et il se vit enfermé dans Maubeuge, lorsque cette place fut cernée par le prince de Cobourg. Craignant, avec quelque raison, s'il devenait prisonnier des Autrichiens, qu'on ne le traitât comme devait être traité par eux un des plus ardents persécuteurs de la famille royale, il essaya de s'échapper avec quelques dragons, pendant la nuit du 2 au 3, fut pris par les Autrichiens, et envoyé à Spelberg, forteresse de Moravie. Il avait d'abord été gardé quelque temps à Bruxelles; et plusieurs rapports faits à la Convention attestèrent qu'on l'y tenait enchaîné dans une cage de fer, avec le projet de le laisser mourir de faim; mais tout cela était fort exagéré. Ce qu'il y a de sûr, c'est que redoutant toujours le châtiment auquel il avait tant de raison de s'attendre, il sauta par une fenêtre de sa prison le 6 juillet 1794, se cassa un pied, et fut repris : il avait laissé dans sa chambre une lettre très insolente, adressée à l'empereur. En novembre 1795, il fut échangé à Bâle, avec Camus, Lamarque et autres, contre la fille de Louis XVI; et il vint reprendre sa place au conseil des cinq-cents. L'espèce de modération qui régnait à cette époque en France lui déplut; et il n'hésita pas à avouer « qu'il eût marché sur » les traces de Robespierre et de Marat, » s'il se fût trouvé dans sa patrie lors » du régime de la terreur. » Regrettant sincèrement ce règne de sang, il se lia avec Babeuf, et devint un des chefs de la conspiration *jacobine* organisée par celui-ci. (*Voy.* Babeuf, dans la *Biogr. univ.*) Il fut, en conséquence, arrêté dans la nuit du 10 au 11 mai 1796, enfermé à l'Abbaye; et le conseil des anciens décréta qu'il serait envoyé devant la haute-cour nationale : mais il vint à bout de s'échapper dans la nuit du 18 août; et, le 20, il fit paraître, dans le *Journal des Hommes-libres*, les détails de son évasion, qu'il dit s'être faite par un conduit de cheminée. Il paraît certain qu'il s'était trouvé, dans la nuit du 9 au 10 septembre, à l'attaque du camp de Grenelle, où les *terroristes* échouèrent de nouveau, et qu'il ne dut son salut qu'à une laitière, qui le cacha sous la paille de sa voiture. Il se retira en Suisse, et s'embarqua ensuite pour les Indes; mais son voyage se termina au Pic de Ténériffe. Les Anglais attaquaient cette île au moment où il y dédébarqua : on se battit de part et d'autre; et Drouet donna, dans cette cir-

constance, des preuves de courage. Ayant été acquitté, le 26 mai 1797, par la haute-cour de Vendôme pour l'affaire de Babeuf, il rentra en France, et fut employé par le directoire en qualité de commissaire dans son département. En 1798, il fut élu candidat au corps législatif par le collége électoral de la Marne. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), les consuls le nommèrent sous-préfet à Sainte-Menehould. Il en remplit les fonctions pendant toute la durée du gouvernement impérial. Ce fut lui qui, en 1810, reçut Buonaparte dans cette ville, et qui le conduisit sur le champ de bataille de Valmy, où il lui indiqua les positions. Drouet était encore sous-préfet au commencement de 1814; et il ne perdit cette place qu'après le retour du Roi. Il fut nommé, en mai 1815, député de la Marne à la chambre des représentants, où il ne se fit point remarquer; et il fut obligé de sortir de France au commencement de 1816, par la loi contre les régicides. D.

DROUET, comte D'ERLON, parent du précédent, né à Reims le 29 juillet 1765, s'enrôla, en 1792, dans un bataillon de volontaires nationaux, et fit, en qualité d'aide-de-camp du général Lefebvre, les campagnes de 1793, 1794, 1795 et 1796, aux armées de la Moselle et de Sambre-et-Meuse, et fut nommé général de brigade en 1799. En 1803, il fut employé à l'armée qui s'empara du pays d'Hanovre. Devenu général de division, il servit en cette qualité à la grande armée d'Allemagne, et pénétra, en 1805, dans la Bavière par la Franconie. Il se trouva encore à la bataille de Iéna, le 14 octobre 1806, et contribua à la prise de Halle, et à la défaite du prince de Würtemberg, qui commandait la réserve prussienne. Nommé chef d'état-major-général du corps d'armée du maréchal Lannes, il se signala à la bataille de Friedland, le 14 juin 1807, et y fut blessé. Le 29 mai, il fut nommé grand-officier de la Légion-d'honneur. Employé dans le Tyrol, en 1809, sous les ordres du maréchal Lefebvre, il concourut à soumettre cette contrée; commanda ensuite le 9e. corps de l'armée d'Espagne, et annonça, le 10 octobre 1810, des succès qu'il avait obtenus en Portugal. Le 26 décembre 1811, il fit sa jonction avec Masséna. A la fin de décembre 1812, il dirigea son corps d'armée contre le général anglais Hill, et le força de se retirer sur Lisbonne. Le 10 février 1813, il rendit compte, en qualité de commandant de l'armée du centre, des opérations du général Vichery, sur la Guenna, et des succès qu'il avait obtenus. Dans les derniers jours du mois de juillet, il emporta de vive force la position du Col-de-Maya, après la plus vigoureuse résistance de la part des Espagnols. Il commandait un corps d'armée à la déroute de Vittoria, devint un des lieutenants du maréchal Soult lors de l'invasion de l'armée anglaise dans le Midi, et prit une part active à toutes les batailles qui furent soutenues pour s'opposer aux progrès de lord Wellington, notamment à celles de l'Adour, d'Orthès et de Toulouse. Après la restauration, il obtint le commandement de la 16e. division militaire, fut nommé chevalier de St.-Louis le 2 juin, et confirmé par le Roi, le 20 septembre suivant, dans le titre de grand-cordon de la Légion-d'honneur, qui lui avait été conféré par le duc de Berri, à son passage à Lille. Ce fut à cette même époque, qu'il présida le conseil de guerre qui acquitta le général Excelmans. (*Voy.* ce nom.) Prévenu de complicité avec le général Lefebvre-Desnouettes, qui avait formé le complot de marcher sur Paris à la tête de toutes les troupes qui se trouvaient dans le Nord de la France, et d'enlever la famille royale, le comte d'Erlon fut arrêté, le 13 mars 1815, par les ordres du duc de Feltre, nouvellement nommé ministre de la guerre; mais le cours des événements le mit bientôt en état de sortir de captivité, et de s'emparer de la citadelle, où il se maintint jusqu'au 20 mars. Le 28, il signa et fit signer à tous les généraux et officiers de la 16e. division, l'adresse suivante à Buonaparte: « Sire, » des vœux trop long-temps comprimés » n'ont cessé de vous appeler, et atten- » daient avec impatience le moment de » se faire entendre. La gloire, ce pre- » mier besoin des Français, exilée de sa » patrie, fixait douloureusement nos re- » gards et nos regrets; mais l'aigle » victorieuse, par un nouveau prodige, » a repassé les mers, et nous l'a ramenée » avec vous. Les cris de *vive Napoléon-* » *le-Grand*, ont signalé son retour, et » portent le tribut de notre amour et de » notre fidélité à l'empereur, à la patrie, à » l'honneur » Buonaparte éleva à la pairie

le général Drouet, par décret du 2 juin, et lui confia le commandement du premier corps de son armée, à la tête duquel il combattit à Fleurus et à Waterloo. Le général Drouet vint ensuite commander l'aile droite de l'armée sous Paris; et il se retira au-delà de la Loire, après la capitulation de Paris. Compris dans l'ordonnance du Roi du 24 juillet, il abandonna inopinément son corps d'armée, pour se soustraire à l'exécution de cette ordonnance. Les feuilles allemandes annonçaient, en mars 1816, qu'il s'était réfugié à Bayreuth, où il avait obtenu la permission de résider. Il fut cité le 22 juin, devant le conseil de guerre de la 11e. division militaire, pour être jugé par contumace; mais l'instruction des pièces n'ayant pas été trouvée suffisante, l'affaire fut suspendue jusqu'à plus ample informé. S. S.

DROUOT (Le comte ANTOINE), lieutenant-général, grand-officier de la Légion d'honneur, naquit à Nanci le 11 janvier 1774. Son père était pharmacien; et il a encore un frère qui exerce cette profession dans la même ville. Il entra dans l'artillerie, comme lieutenant, en 1793, fit toutes les campagnes de la révolution dans cette arme, notamment celle d'Egypte, et parvint au grade de major dans l'artillerie à pied de la garde impériale, grade qu'il occupait en 1809. Devenu général de brigade, il se fit remarquer dans plusieurs affaires par son sang-froid et la justesse de son coup-d'œil. Il prêta serment de fidélité à l'empereur, le 7 mars 1813, comme l'un de ses aides-de-camp. Le 2 mai, il donna des preuves de bravoure à la bataille de Lutzen, où il chargea au galop avec l'artillerie-légère. Il se signala de nouveau, le 28, à l'affaire de Bautzen, et fut promu au grade de général de division le 3 septembre 1813. Le 3 octobre, le général Drouot commandait à Wachau l'artillerie de réserve, lorsqu'il fut attaqué par la cavalerie ennemie, très supérieure en nombre. Il ordonna aussitôt aux canonniers de former leurs pièces en carré, et de les charger à mitraille. Les commandements furent donnés et exécutés avec tant de précision, qu'en un instant l'ennemi fut mis en déroute. Le général Drouot ne montra pas moins de valeur à Hanau contre les Bavarois le 30 octobre, à Nangis le 17 février 1814, et au défilé de Vauclor, qu'il franchit le 17 mars suivant, malgré le feu de soixante pièces de canon qui en défendaient le passage. Ce fut dans cette occasion, que les généraux Victor et Laferrière furent blessés, et que la moitié des grenadiers à cheval périt, par suite d'une attaque téméraire qu'avait ordonnée Buonaparte. Après le traité de Fontainebleau, le général Drouot suivit Napoléon à l'île d'Elbe, dont il fut nommé gouverneur militaire. Au moment de quitter la France (avril 1814), il avait adressé, au ministre de la guerre, une lettre dans laquelle, en protestant de son attachement pour Buonaparte, il faisait cependant des vœux pour la gloire de sa patrie, « pour laquelle, écrivait-il, je répandrais » encore jusqu'à la dernière goutte de » mon sang. » Le 1er. mars 1815, il débarqua avec l'ex-empereur au golfe Juan, d'où fut adressée, à l'armée française, la proclamation suivante, qui fut insérée dans le *Moniteur* du 21 du même mois, revêtue de la signature du général Drouot et des autres officiers qui étaient revenus avec Buonaparte : « Soldats et camarades, nous vous avons conservé votre empereur, malgré les nombreuses embûches qu'on lui a tendues; nous » vous le ramenons au travers des mers, » au milieu de mille dangers. Nous avons » abordé sur la terre sacrée de la patrie, » avec la cocarde nationale et l'aigle impériale. Foulez aux pieds la cocarde » blanche; elle est le signe de la honte » et du joug imposé par l'étranger et la » trahison. Nous aurions inutilement versé notre sang, si nous souffrions que » les vaincus nous donnassent la loi!!.... » Depuis le peu de mois que les Bourbons règnent, ils vous ont convaincus » qu'ils *n'ont rien oublié ni rien appris.* » Ils sont toujours gouvernés par les » préjugés ennemis de nos droits et de » ceux du peuple. Ceux qui ont porté les » armes contre leur pays, contre nous, » sont des héros! Vous êtes des rebelles à » qui l'on veut bien pardonner, jusqu'à » ce que l'on soit assez consolidé par la » formation d'un corps d'armée d'émigrés, par l'introduction à Paris d'une » garde suisse, et par le remplacement » successif de nouveaux officiers dans vos » rangs. Alors, il faudra avoir porté les » armes contre la patrie pour pouvoir » prétendre aux honneurs et aux récompenses; il faudra avoir une naissance » conforme à leurs préjugés pour être

» officier; le soldat devra toujours être » soldat : le peuple aura les charges, et » eux, les honneurs..... En attendant le » moment où ils oseraient détruire la Lé- » gion-d'honneur, ils l'ont donnée à tous » les traîtres, et l'ont prodiguée pour l'a- » vilir. Ils lui ont ôté toutes les préroga- » tives politiques que nous avions ga- » gnées au prix de notre sang. *Les qua- » tre cents millions du domaine extraor- » dinaire, sur lesquels étaient assi- » gnées nos dotations*, qui étaient le pa- » trimoine de l'armée et le prix de nos » succès, ils les ont fait porter en An- » gleterre.... Soldats de la grande na- » tion, soldats du grand Napoléon, con- » tinuerez-vous à l'être d'un prince qui, » vingt ans, fut l'ennemi de la France, » et qui se vante de devoir son trône à » un prince régent d'Angleterre. Tout » ce qui a été fait sans le consentement » du peuple et le nôtre, et sans nous » avoir consultés, est illégitime. Soldats, » *la générale bat, et nous marchons;* » courez aux armes: venez nous joindre, » joindre votre empereur et nos aigles » tricolores; et si ces hommes, aujour- » d'hui si arrogants, et qui ont toujours » fui à l'aspect de nos armes, osent nous » attendre, quelle plus belle occasion de » verser notre sang et chanter l'hymne » de la victoire! Soldats des 7e., 8e. et » 19e. divisions militaires, garnisons » d'Antibes, de Toulon, de Marseille, » officiers en retraite, vétérans de nos » armées, vous êtes appelés à l'honneur » de donner le premier exemple. Venez » avec nous conquérir ce trône, *palla- » dium* de nos droits; et que la postérité » dise un jour: Les étrangers, secondés » par des traîtres, avaient imposé un » joug honteux à la France; les braves » se sont levés, et les ennemis du peu- » ple, de l'armée, ont disparu et sont » rentrés dans le néant. (1) » Le géné- ral Drouot commanda ensuite l'avant-garde de Buonaparte jusqu'à Paris; et il reçut dans cette ville toutes les récompenses que méritait son zèle. Créé pair par décret du 2 juin 1815, il rejoignit l'armée en Belgique, combattit à Waterloo, et contribua ensuite à rallier les troupes sous les murs de Laon. De retour à Paris, il parut à la chambre des pairs, fut nommé, le 22 juin, membre de la commission chargée d'examiner la question de la seconde abdication de Napoléon et sa déclaration au peuple français; et dans la séance du lendemain, il improvisa un rapport conçu avec beaucoup d'art sur la bataille de Waterloo et sur la situation de l'armée. Ce rapport avait pour objet de détruire l'impression produite par les assertions franches du maréchal Ney, qui, la veille, avait démenti formellement de fausses nouvelles communiquées par Carnot, et montré clairement à l'assemblée toute l'étendue de nos désastres. Le général Drouot terminait ainsi son discours: « La dernière catas- » trophe ne doit pas décourager une na- » tion grande et forte comme la nôtre. Si » nous déployons, dans cette circons- » tance critique, toute l'énergie néces- » saire, ce dernier malheur ne fera que » relever notre gloire: et quel est le sa- » crifice qui coûterait aux vrais amis de » la patrie, dans un moment où le sou- » verain que nous avons proclamé na- » guère, que nous avons revêtu de toute » notre confiance, vient de faire le plus » grand et le plus noble de tous les sa- » crifices! Après la bataille de Cannes, » le sénat romain vota des remercîments » au général vaincu, parce qu'il n'avait » pas désespéré du salut de la république, » et s'occupa, sans relâche, de lui donner » les moyens de réparer les désastres qu'il » avait occasionnés par son entêtement » et ses mauvaises dispositions. Dans une » circonstance infiniment moins criti- » que, les représentants de la nation se » laisseront-ils abattre, et oublieront-ils » les dangers de la patrie, pour s'occu- » per de discussions intempestives, au » lieu de recourir aux remèdes qui assu- » rent le salut de la France? » L'impression de ce discours fut ordonnée par la chambre; et comme le général Drouot ne l'avait pas écrit, il fut invité à le rédiger, ce qu'il fit en le dictant de suite aux journalistes qui assistaient à la séance. Le même jour, il fut nommé par la commission de gouvernement commandant général de la garde impériale. Le 25, il annonça qu'ayant reçu l'ordre de se rendre à son poste, il partait pénétré des marques de bienveillance de l'assemblée. Dès ce moment, il donna tous ses soins à la défen-

(1) Interrogé, lors de son procès, sur cette proclamation, le général Drouot répondit qu'il ne la reconnaissait pas pour être celle qu'il avait signée; que dans celle-là il n'était question que de se ranger sous les drapeaux de Napoléon, et qu'elle ne contenait de personnalités contre qui que ce fût.

se de Paris. Quoiqu'il se trouvât, le 30 juin, au camp de la Villette, il ne fut point un des signataires de la lettre adressée à la chambre des représentants par Davoust (*Voy.* ce nom) et les autres généraux de l'armée sous Paris. Par suite de la capitulation de Paris, le général Drouot se retira sur la Loire, à la tête de la garde impériale; et, par sa fermeté, il empêcha cette milice désespérée de se porter à des excès. Plus tard, lors du licenciement de l'armée, il usa avec le même succès de toute son influence sur elle, pour l'amener à se soumettre au Roi. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il se constitua lui-même prisonnier à l'Abbaye. Ce fut le 6 avril 1816 qu'il comparut devant un conseil de guerre, comme prévenu d'avoir attaqué la France à main armée. Tous les témoins qui furent entendus, s'accordèrent à déclarer qu'il avait été fort opposé au départ de Buonaparte de l'île d'Elbe. Un Sr. Delacour déposa qu'ayant rencontré le général Drouot sur les quais de Porto-Ferrajo, il lui fit un reproche de ne pas l'avoir compris sur la liste de ceux qui devaient suivre Buonaparte, regardant cet oubli comme une marque de défiance. « C'est » au contraire une preuve d'estime, ré» pondit le général; car ce départ est » une grande sottise. Si l'empereur m'a» vait cru, il ne quitterait pas son île. » Un autre témoin rapporta qu'il avait entendu dire à Buonaparte, pendant la traversée de l'île d'Elbe en France: « Si » j'avais voulu croire *le sage* (en mon» trant le général Drouot), je ne serais » pas parti de l'île d'Elbe; mais il y » avait encore plus de danger à res» ter. » Quand le maréchal Macdonald, assigné comme témoin, eut rendu en pleine audience une justice éclatante à la conduite du général Drouot à l'armée de la Loire, ce dernier lui répondit avec émotion: « Tous mes vœux sont » remplis, puisque j'ai mérité l'estime » d'un des plus vaillants chevaliers de » France. » L'interrogatoire étant terminé, il adressa à ses juges le discours suivant: « Habitué à chercher la gloire » au milieu des plus grands dangers, je » ne déshonorerai point par la dissimu» lation une vie loyale et honorable. » Lorsque Napoléon abdiqua l'empire en » avril 1814, j'étais son aide-de-camp. » Je lui avais été dévoué dans sa pros» périté; mon attachement pour lui s'est » augmenté en raison de sa mauvaise » fortune. Le 20 avril, j'ai renoncé à » mes fonctions en France pour suivre » Napoléon. En arrivant à l'île d'Elbe, » je reçus de nouveaux emplois de ce » nouveau souverain. Je lui renouvelai » mes serments, et je ne m'occupai plus » de la France, que par les vœux que » je faisais pour sa prospérité. Mais en » même temps on ne parla, à l'île d'Elbe, » qu'avec respect du Roi et de la fa» mille royale. Des pamphlets et des » caricatures ayant été apportés dans » l'île, je les fis arrêter, et j'éloignai les » colporteurs. Jusqu'au mois de février, » rien n'annonça des projets de départ. » Du 15 au 20, Napoléon me dit que » la France était malheureuse, et qu'il » voulait y rentrer. Je m'y opposai de » tous mes efforts; mais, après avoir » fait ce qui m'était humainement pos» sible pour détruire cette funeste ré» solution, mon devoir m'ordonnait de » suivre mon souverain. Vous connais» sez la marche de Napoléon jusqu'à » Paris: j'ai dû m'unir aux actes que » faisait celui auquel j'avais juré fidélité. » Cette promesse devenait plus sacrée » par les dangers que je courais et par » ceux qui menaçaient Napoléon. Je n'ai » eu aucune vue d'ambition ni d'intérêt » personnel: Napoléon savait que je ne » voulais ni honneurs, ni richesses. Lors» qu'il eut abdiqué le 21 juin, je fus » dégagé des serments que je lui avais » prêtés. Dès-lors, je me suis rendu au » poste que le salut de la France m'assi» gnait. J'acceptai le commandement de » la garde, qui me fut conféré par la » commission du gouvernement provi» soire. Les services que j'ai rendus me » dédommageront des malheurs qui pour» raient m'arriver. J'ai maintenu la dis» cipline parmi des troupes que le mal» heur pouvait exaspérer. L'armée a » suivi l'exemple de cette brave garde » que je commandais, et Paris a été » sauvé. Sur la Loire, j'ai suivi les » mêmes principes; j'ai hâté la soumis» sion au Roi, et j'ai facilité le licen» ciement. Dès ce moment, le Roi a pu » compter sur ma fidélité. Quand j'ai » connu l'ordonnance du 24 juillet, je » me suis rendu volontairement, et j'ai » couru au-devant du jugement que je » devais subir. Si je suis condamné par » les hommes, qui ne jugent les actions

» que sur des apparences et d'après les » événements, je serai absous par mon » juge le plus implacable, ma cons» cience. Tant que la fidélité aux ser» ments sera sacrée parmi les hommes, » je serai justifié ; mais quoique je fasse » le plus grand cas de leur opinion, je » tiens encore plus à la paix de ma » conscience. J'attends votre décision » avec calme. Si vous croyez que mon » sang soit utile à la tranquillité de la » France, mes derniers moments seront » encore doux...» Le conseil de guerre, présidé par le lieutenant-général d'Anthouard, acquitta le général Drouot, à la majorité suffisante de quatre voix contre trois. Aussitôt que le Roi eut connaissance de ce jugement, Sa Majesté déclara que son intention n'était pas que le ministère public se pourvût en révision. Des ordres furent donnés pour que le général Drouot fût mis en liberté avant l'expiration du délai de vingt-quatre heures, que le procureur du Roi s'était réservé. Peu de jours après, il partit pour Nanci, où il consacre tous ses moments à l'étude. Y.

DROZ (Joseph), né à Besançon en 1773, fils de F. N. E. Droz, ancien conseiller au parlement de cette ville (*V.* la *Biographie universelle*, au mot Droz), a publié : I. *Essai sur l'art oratoire*, 1799, in-8°.; 1806, in-8°. II. *Des Lois relatives aux progrès de l'industrie*, ou *Observations sur les maîtrises, les réglements, les priviléges et les prohibitions*, 1801, in-8°. III. *Discours sur le droit public*, *prononcé à l'Ecole centrale du département du Doubs*, 1802, in-8°. IV. *Lina*, ou *les Enfants du ministre Albert*, 1805, 3 vol. in-12, roman où l'auteur s'est proposé de montrer qu'on peut trouver des vertus dans tous les partis. V. *Essai sur l'art d'être heureux*, 1806, in-18; 1811, in-8°.; 1816, in-8°., production d'une ame douce et bienveillante, d'un esprit cultivé et d'un talent facile. On a dit de l'auteur qu'il méritait de jouir du bonheur dont il nous traçait la voie. VI. *Eloge de Montaigne*, 1812, in-8°.; troisième édition, 1816. Cet éloge a été mentionné dans un des concours de l'Institut. VI. *Etudes sur le beau dans les arts*, 1815, in-8°. Re.

DRUAULT (Le baron de) servait, avant la révolution, dans un régiment d'infanterie. Il émigra en 1792, entra dans un régiment étranger au service d'Angleterre. Ce régiment, s'étant distingué, prit rang dans l'armée anglaise sous le numéro 9; et M. de Druault, devenu major, en conserva le commandement jusqu'au rétablissement des Bourbons sur le trône de France en 1814. Il rentra à cette époque dans sa patrie, fut nommé marechal-de-camp et colonel des volontaires royaux au mois de mars 1815, fit alors une belle retraite en présence des troupes de Buonaparte, suivit le Roi à Gand, revint avec ce prince au mois de juillet suivant, et fut nommé, le 9 septembre, colonel du 5e. régiment d'infanterie de la garde royale. A.

DUAULT (François-Marie-Guillaume), employé au ministère des affaires étrangères, né à Saint-Malo vers 1770, a fait insérer, dans divers ouvrages périodiques, un assez grand nombre de poésies qui annoncent du talent, surtout dans le genre érotique, et dont la plupart ont été réunies dans un volume intitulé : *Poésies*, 1802, in-8°. Ce recueil, où l'auteur a ajouté d'autres petits poèmes de divers genres, a eu deux éditions. Rivarol a dit de M. Duault, dans son petit Almanach de nos grands hommes : « L'*Almanach des Muses* lui doit » la vie. » Ot.

DUBOIS (Le comte Louis-Nicolas-Pierre-Joseph), né à Paris le 20 janvier 1758, d'abord avocat au parlement de cette ville, fut successivement prevôt des justices seigneuriales de Montgeron-Vigneux et Passy, et devint procureur au Châtelet au commencement de la révolution, dont il se montra le partisan. Il fut alors nommé juge dans les tribunaux civils de Paris, président du tribunal criminel, commissaire du directoire près la municipalité du 10e. arrondissement, et enfin membre du bureau central. Nommé préfet de police, après le 18 brumaire, il en exerça les fonctions avec une grande sévérité, et fut, dans toutes les occasions, l'instrument passif et très soumis de la tyrannie de Buonaparte. Il obtint bientôt, en récompense, la dignité de conseiller-d'état à vie, la décoration de commandant de la Légion-d'honneur, et enfin le titre de comte. Ce fut surtout à l'occasion de l'explosion du 3 nivôse, qu'il déploya le plus de zèle et de dévouement pour Buonaparte. Il faut dire cependant que M. Dubois perfectionna, sous plusieurs rapports, les di-

verses branches de cette administration, et qu'il fit, sur cette partie, quelques réglements utiles. Il fut remplacé, le 14 octobre 1810, par M. Pasquier, et rappelé au conseil-d'état, où il siégea jusqu'à la déchéance de Buonaparte. M. Dubois signa, le 11 avril 1814, tous les actes du sénat et du gouvernement provisoire, et donna son adhésion au rétablissement des Bourbons. Il fut nommé conseiller-d'état honoraire par le Roi. Après le succès de la tentative de Buonaparte en 1815, M. Dubois fut élu membre de la chambre des représentants par le département de la Seine; et, le 24 juin, il proposa l'abolition de la confiscation des biens, et termina son discours en faisant voir que ce système dépouillait, avec les coupables, les générations à naître : « On oublie les morts, dit-il; mais on » n'oublie jamais la perte des biens. Si » j'étais propriétaire du bien d'un con» damné, disait un membre de la Con» vention (Legendre), je croirais voir, » dans chaque goutte de rosée, les lar» mes de sa famille. » Puis, en parlant de la seconde abdication de Napoléon, il ajouta : « Le grand acte de dévoue» ment qui vient d'avoir lieu, le sacri» fice magnanime fait par l'empereur à la » face de l'Europe, est un grand exem» ple pour vous d'être justes : vous di» re un mot de cette belle page de » l'histoire de Napoléon, c'est tourner » naturellement vos esprits vers le dé» veloppement d'une conception géné» reuse, l'abolition de la confiscation » des biens. » Le retour du Roi rendit le comte Dubois à la vie privée. M. Dubois a été désigné dans plusieurs circonstances du procès de M. Fauche-Borel contre Perlet; et, d'après les pièces de ce procès, c'est de lui que le dernier reçut ses instructions lorsqu'il se rendit en Angleterre. (*Voy.* FAUCHE-BOREL.)

S. S.

DUBOIS d'Angers, élu par le département de Maine-et-Loire membre de la chambre des représentants convoquée par Buonaparte en mai 1815, fut arrêté près du Mans par les troupes royales sous les ordres de M. d'Ambrugeac, lorsqu'il partait pour Paris. (*Voy.* D'AMBRUGEAC.) Ayant été bientôt relâché, il se rendit à son poste, et fit grand bruit, dans les journaux, de son arrestation, qui aurait pu être plus longue et plus fâcheuse pour lui. Dès la première séance, M. Dubois se montra un des plus chauds partisans de l'autorité de Buonaparte; et c'est lui qui, dans la cérémonie du *Champ-de-Mai*, fut choisi, à cause de sa voix de Stentor, pour lire les articles additionnels aux constitutions de l'empire et haranguer Napoléon au nom du peuple français. On remarquait, dans son discours, les passages suivants : « Sire, le peuple français vous » avait décerné la couronne; vous l'avez » déposée sans son aveu : ses suffrages » viennent de vous imposer le devoir de la » reprendre. Un contrat nouveau s'est » formé entre la nation et V. M. Rassem» blés de tous les points de l'empire au» tour des tables de la loi, où nous » venons inscrire le vœu du peuple, ce » vœu, seule source légitime du pou» voir, il nous est impossible de ne pas » faire retentir la voix de la France, dont » nous sommes les organes, de ne pas » dire, en présence de l'Europe, au chef » auguste de la nation, ce qu'elle attend » de lui, ce qu'il doit attendre d'elle. » Que veut la ligue des rois alliés avec » cet appareil de guerre dont elle épou» vante l'Europe et afflige l'humanité?... » Nous ne voulons point du chef que » veulent pour nous nos ennemis, et » nous voulons celui dont ils ne veulent » pas... Ils osent vous proscrire person» nellement, vous, Sire, qui, maître » tant de fois de leurs capitales, les avez » raffermis généreusement sur leurs trô» nes ébranlés! Cette haine de nos en» nemis ajoute à notre amour pour vous. » On proscrirait le moins connu de nos » citoyens, que nous devrions le défen» dre avec la même énergie; il serait, » comme vous, sous l'égide de la loi et » de la puissance française.... Vaine» ment veut-on cacher de funestes des» seins sous l'apparence du dessein uni» que de vous séparer de nous, pour nous » donner à des maîtres avec qui nous » n'avons plus rien de commun, que » nous n'entendons plus, et qui ne peu» vent pas nous entendre; qui ne sem» blent appartenir ni au siècle ni à la » nation qui ne les a reçus un moment » dans son sein, que pour voir proscrire » et avilir par eux ses plus généreux ci» toyens. Leur présence a détruit toutes » les illusions qui s'attachaient encore » à leur nom. Ils ne pourraient plus » croire à nos serments; nous ne pour» rions plus croire à leurs promesses. La » dîme, la féodalité, les priviléges, tout

» ce qui nous est odieux était trop évidemment le but et le fond de leur pensée, quand l'un d'eux, pour consoler l'impatience du présent, assurait ses confidents *qu'il leur répondait de l'avenir*. Ce que chacun de nous avait regardé pendant vingt-cinq ans comme titres de gloire, comme services dignes de récompenses, a été pour eux un titre de proscription, un sceau de réprobation. Un million de fonctionnaires, de magistrats qui, depuis vingt-cinq ans, suivent les mêmes maximes, et parmi lesquels nous venons de choisir nos représentants, cinq-cent mille guerriers, notre force et notre gloire, six millions de propriétaires investis par la révolution, un plus grand nombre encore de citoyens éclairés qui font une profession réfléchie de ces idées devenues parmi nous des dogmes politiques, tous ces dignes Français n'étaient point les Français des Bourbons: ils ne voulaient régner que pour une poignée de privilégiés, depuis vingt-cinq ans punis ou pardonnés. » Dans la séance de la chambre des représentants du 24 juin, M. Dubois prononça un autre discours pour ranimer les courages abattus par la défaite de Waterloo: « Si on ne nous laisse pas le choix de la guerre et de la honte, dit-il, la nation toute entière se lève pour la guerre; elle est prête à vous dégager des offres trop modérées peut-être que vous avez faites pour épargner à l'Europe un nouveau bouleversement : tout Français est soldat; la victoire suivra vos aigles; et nos ennemis, qui comptaient sur nos divisions, regretteront bientôt de nous avoir provoqués. » — DUBOIS-LABERNADE, autre membre de la chambre des représentants, et président de la députation du collége électoral du département de la Charente, fut présenté à Napoléon, en mai 1815, à la tête de cette députation, et lui adressa un discours de félicitation. S. S.

DUBOIS (FRANÇOIS-LOUIS-ESPRIT), député du Haut-Rhin à la Convention nationale, vota la détention de Louis XVI pendant la guerre, et son bannissement à la paix. En décembre 1794, après le 9 thermidor, il présenta des observations relatives à la réorganisation du tribunal révolutionnaire. Envoyé aux armées, il transmit, le 25 avril 1795, la demande de la réunion à la France, faite par les habitants du pays d'entre Meuse et Rhin. Il passa au conseil des cinq cents, d'où il sortit le 20 mai 1798. Le directoire le nomma alors son commissaire près le tribunal de cassation, et l'envoya ensuite dans les îles vénitiennes, pour y organiser les nouveaux départements de Corcyre, d'Ithaque et de la mer Egée. Il fut depuis avoué près la cour d'appel de Colmar. — DUBOIS (Julien), avocat avant la révolution, fut député de l'Orne à la Convention nationale, et s'y montra l'un des ennemis les plus implacables de Louis XVI. Le 26 décembre 1792, il appuya, avec une sorte de fureur, la proposition tendant à faire juger ce prince par la Convention; insulta Defermon qui présidait l'assemblée; l'accusa de protéger le Roi, d'avoir des conciliabules nocturnes avec ses défenseurs, et demanda qu'on lui enlevât la sonnette. Lors du jugement de ce prince, il vota sa mort sans appel, et son exécution dans les vingt-quatre heures. Après la session, il fut nommé commissaire du directoire. B. M.

DUBOIS (Le baron ANTOINE), chirurgien-accoucheur, membre de la société médicale d'émulation et professeur à la faculté de médecine de Paris, né en Limosin vers 1760, est considéré comme un des plus habiles accoucheurs et des premiers chirurgiens opérateurs de notre temps. Ce fut lui qui accoucha, en 1811, l'impératrice Marie-Louise. Il a été nommé baron et décoré de la croix de la Légion-d'honneur sous le gouvernement impérial. M. Dubois a fondé, dans le faubourg Saint Martin, un hospice qu'il dirige lui-même, et où les personnes qui ne peuvent se faire soigner chez elles trouvent, à peu de frais, tous les secours de l'art et les soins les plus efficaces. M. Dubois est aussi directeur de l'hospice de perfectionnement attaché à l'école de santé dès la fondation de cet établissement en l'an III (1795); et les leçons de clinique qu'il y donne tous les jours y ont formé une foule de bons élèves qui ont conservé pour lui le plus vif attachement. Le portrait de cet habile chirurgien, qu'on a gravé en couleur, est très ressemblant. A.

DUBOIS (LOUIS), de l'académie celtique, né à Lisieux le 16 novembre 177.., fut bibliothécaire à Alençon, et secrétaire du préfet de l'Orne, après avoir occupé la même place en Italie à la préfecture de Trasimène. On a de lui : I. *Ankar-*

strom, mélodrame, 1792, in-8°. II. *Vers sur l'Etre-suprême*, 1794, in-8°. III. *Voyage à Mortagne*, en vers et en prose, 1800, in-12. IV. *Ode à la Concorde*, Alençon, 1800, in-8°. V. *La délivrance de l'Italie*, imitée de l'italien de V. Monti, ibid., 1801, in-8°. VI. *La Paix*, stances, 1801, in-8°. VII. *Notice historique et littéraire sur Valazé, membre de la Convention*, 1802, in-8°. VIII. *Du pommier, du poirier et du cormier*, 1804, 2 vol. in-12. IX. *Des melons et de leurs variétés*, 1810, in-12. X. *Le Barde neustrien*, hommage poétique à S. M. Napoléon, 1811, in-8°. XI. *Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne*, 1 vol. in-12, 1808 et les 4 années suivantes. M. Dubois a fourni des articles à la *Biograph. univers.*, au recueil de l'*Académie celtique*, et à divers journaux; et il a donné une *Histoire de Geneviève de Brabant* (Voy. la *Biographie universelle*, au mot GENEVIÈVE.) Il a en portefeuille une traduction en vers français du *Culex* et autres ouvrages attribués à Virgile. — DUBOIS (Louis), né à Orléans, a publié: *Méthode éprouvée avec laquelle on peut aisément et sans maître connaître les plantes de l'intérieur de la France*, 1803, in-8°. Il est collaborateur du *Cours complet d'agriculture*. — DUBOIS (P.-J.-B.-P.), né à Meindelet vers 1770, a fait ses études à Paris, au collége de Ste.-Barbe, et tient un pensionnat à Clermont, dans le département de l'Oise. On a de lui: *Jacobi Delille Ruricolæ, seu ad Gallos Georgicon libri quatuor quos è gallico poëmate in latinum carmen transtulit*, 1808, in-18. OT.

DUBOIS (J.-B.), auteur dramatique, a donné: I. *Delphinette*, ou *le mépris de l'opinion*, 1803, 3 vol. in-12. II. (Avec G. Propiac), *Voyage d'Almuza dans l'île de la Vérité*, 1804, in-12. Il a fait, avec Chazet ou d'autres auteurs, un assez grand nombre de pièces de théâtre; et il a composé seul: 1°. *La Leçon conjugale*, ou *Le voilà pris*, comédie-vaudeville en un acte, 1800, in-8°. — 2°. *Le Prisonnier pour dettes*, ou *le Portrait*, comédie-vaudeville, 1800, in-8°. — 3°. *Dorat et Colardeau*, 1803, in-8°. — 4°. *Marton et Frontin*, ou *Assaut de valets*, 1804. — 5°. *Monsieur Girouette*, ou *Je suis de votre avis*, 1804, in-8°. — 6°. *Edouard et Adèle*, ou *l'indifférence par amour*, 1804, in-8°. — 7°. *La fausse Marquise*, mélodrame. — 8°. *Les Lauriers-roses*, ou *le tribut de village*, impromptu pour le mariage de LL. MM. impériales, 1810, in-8°. — 9°. *La Ruche céleste*, ou *le secret de l'hymen*, pièce en un acte, pour la naissance du roi de Rome, 1811, in-8°. — 10°. *Le Bouquet des poissardes*, ou *la Fête de St.-Louis*, 1815. — 11°. *La Pensée d'un bon Roi*, 1816. — 12°. *Le petit Eugène*, ou *la Croix de St.-Louis*. OT.

DUBOIS-BERGERON (P.), ancien commissaire de bienfaisance, a publié: I. *Influence des juridictions prévotales sur le maintien de l'ordre en France*, décembre 1815, in-8°. II. *Des nouvelles Ecoles à la Lancaster, comparées avec l'enseignement des Frères des écoles chrétiennes*, 1816, in-8°. — DUBOIS-LAMOLIGNIÈRE (François), né à Villorioux (Charente), le 8 février 1752, a publié: *Satires de Juvenal et de Perse*, traduites en vers français, avec des notes, 1801, in-8°. — DUBOIS-MAISONNEUVE, né à Tours, a publié: I. *Nouveau voyage en France*, avec 24 itinéraires, 1807, 2 vol. in-12. II. *Peintures des vases antiques, vulgairement appelés étrusques*, 1810, in-folio, 24 livraisons; nouvelle édition, 1816. III. (Avec Jacquelin-Dubuisson), *Annales des sciences et des arts*, pour 1808, deux parties in-8°.; pour 1809, deux parties in-8°. OT.

DUBOIS-DUBAIS (Le comte LOUIS-THIBAULT), né dans le Cotentin, fut pendant plusieurs années garde-du-corps, et garde de la Manche. Il était chevalier de St.-Louis et capitaine de cavalerie au moment de la révolution, dont il adopta les principes avec beaucoup de chaleur. Il renonça à la noblesse en 1789, fut élu juge de paix, puis administrateur du département du Calvados, député à l'assemblée législative, et enfin à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, mais avec la condition qu'il serait sursis à son exécution jusqu'à ce que les troupes ennemies missent le pied sur le territoire français, ou que de nouvelles puissances se joignissent à la coalition. Il vota pour l'appel au peuple et pour le sursis à l'exécution. En 1793, M. Dubois-Dubais fut envoyé en mission à l'armée du Nord,

lorsque le prince de Cobourg assiégeait Condé; et il fit à sa sommation une réponse si violente, qu'elle déplut même à la Convention, qui le rappela. On y remarquait le passage suivant: « Déjà » les malheureux habitants de Condé » n'entendent que l'affreux cliquetis des » chaînes que tu leur proposes; mais » sous leur poids douloureux ils con- » serveront une ame libre, et leurs va- » leureux frères ne souffriront pas long- » temps qu'ils supportent le joug odieux » des tyrans qui pèse sur leur tête. Tu » apprendras bientôt par eux ce que » c'est que la valeur, et ce que tu dois » attendre du courage invincible des » hommes libres : ose faire un pas de » plus sur la terre de la liberté, et ta » perte est certaine. Un peuple indigné » se lèvera en masse, écrasera de son » seul poids les armées d'esclaves; et, » dans sa rage, aussi légitime qu'in- » domptable, il purgera la terre des ty- » rans et de tous leurs vils suppôts. Je » te prédis encore que la nation fran- » çaise sera libre, et qu'elle donnera » au monde entier l'exemple de ce que » peut un peuple, quand il a résolu de » l'être.» Après le 9 thermidor (27 juillet 1794), M. Dubois fit mettre en liberté tous les cultivateurs arrêtés comme suspects. Le 6 décembre, il fut élu secrétaire : en 1795, il eut une nouvelle mission dans la Sarthe et l'Orne, et passa au conseil des cinq-cents, où il parla plusieurs fois sur les finances; il se prononça fortement contre le parti de *Clichy*, attaqua le projet de Pichegru sur la réorganisation de la garde nationale, et, le 1er. septembre 1797, accusa le conseil d'être cause des maux de la république par la protection qu'il avait accordée à ses ennemis. Le 20 mai 1798, il sortit de ce conseil, et fut réélu à celui des anciens, où il dénonça Schérer, et l'accusa de dilapidations: le 20 juin 1799, il fut élu secrétaire, et, le 20 juillet, président Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Dubois fut envoyé en qualité de commissaire dans les départements de la rive gauche du Rhin, et passa au sénat-conservateur. En avril 1804, il alla présider le collége électoral du Calvados; fut pourvu de la sénatorerie de Nîmes, nommé commandant de la Légion-d'honneur, et obtint de nouvelles lettres de noblesse, avec le titre de comte. Le 1er. avril 1814, il vota la création d'un gouvernement provisoire, et la déchéance de Buonaparte; mais il n'exerça aucunes fonctions sous le Roi. M. Dubois-Dubais est, sans contredit, un des hommes qui ont montré le plus d'éloignement et même de mépris pour les distinctions et tout ce qui tient à la noblesse. Cependant, par une bizarrerie assez difficile à expliquer, on trouve son nom et ses titres dans tous les almanachs et tous les nobiliaires, où il les a envoyés lui-même, se prétendant issu d'une race tellement illustre, que, si on les croit, ses ancêtres furent les compagnons d'armes de Guillaume-le-Conquérant. Comme régicide, il fut obligé de sortir de France en 1816; mais ne s'étant pas d'abord fort pressé de se soumettre à la loi, il s'y vit contraint par la présence de la gendarmerie qui fut envoyée par le préfet pour l'arrêter. Il habite aujourd'hui dans le pays de Liége chez des personnes alliées à sa famille. M. Dubois-Dubais a publié : I. *Le Retour de l'Empereur des Français et roi d'Italie*, *discours*, 1807, in-8o. II. *Réponse de M. le comte Dubois-Dubay à une lettre que lui a écrite M. C. D. B., sur l'explication qu'il a donnée de son vote dans la malheureuse affaire de Louis XVI*, 1814, in-8o. III. *Mémoire pour le comte Dubois-Dubay, sénateur titulaire de la sénatorerie de Nîmes*, 1814, in-4o. IV. *Réponse à la pétition présentée à M. le commissaire du Roi par plusieurs habitants de Cambremer, à l'occasion de la réparation d'un chemin reconnu vicinal*, 1815, in-4o. V. *Observations justificatives sur les votes conditionnels dans la malheureuse affaire du roi Louis XVI*, 1816, in-8o. — DUBOIS-DUBAIS (Louis-Auguste-René), fils du précédent, capitaine de cavalerie et chevalier de la Légion-d'honneur, a fait plusieurs campagnes, notamment celle de Moscou, comme aide-de-camp du comte Watier de Saint-Alphonse. — DUBOIS-DUBAIS (Jacques-François-César), frère de Louis-Thibault, sieur d'Auberville, ancien officier d'infanterie, s'est fait recevoir avocat au parlement de Paris, et a obtenu la place de juge au tribunal de première instance de Riberac, en Périgord, où il s'est fixé, après avoir recueilli, pour lui et pour ses frères, une partie de la succession du marquis de Lostange, leur oncle. — DUBOIS-

DUBAIS (Pierre, dit le chevalier), chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'honneur, est frère du précédent. D'abord officier d'infanterie, il entra ensuite dans un régiment de hussards, fit plusieurs campagnes en qualité de lieutenant-colonel, devint commandant d'Abbeville, et il occupait encore cette place en 1814. D.

DUBOIS DE SANZAY (Le comte CLAUDE-FRANÇOIS D'AVIAU), officier de la Légion-d'honneur, né au château de Sanzay, le 7 août 1736, d'une famille noble du Poitou, était vicaire-général en 1790, lorsque M. Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, donnant sa démission pour passer le reste de sa vie dans le repos et la retraite, le désigna à Louis XVI pour son successeur. Mandé à Paris, ce respectable ecclésiastique s'y rendit à pied : lorsqu'il connut de la bouche de S. M. le choix qu'elle avait fait de lui, il s'y refusa, s'en croyant indigne, et n'accepta que sur ses ordres réitérés. Il porta sur ce siége, dans le peu de temps qu'il l'occupa, les vertus qui le distinguent, et particulièrement la charité, la modestie et la simplicité. M Dubois de Sanzay émigra en 1792. Rentré en France vers l'époque du concordat, il fut nommé à l'archevêché de Bordeaux le 9 avril 1802. C'est là qu'il faut suivre sa vie entière pour apprécier toutes ses vertus apostoliques. Etablissement de séminaires, réforme des mœurs, rappel à la morale, conversions nombreuses, secours renaissants, sa fortune particulière consacrée aux pauvres, visites pastorales de son diocèse faites à pied, et transformées en marches triomphales par l'amour, le respect et la vénération des fidèles de toutes les classes : tel est le tableau fidèle de son apostolat. Les secours qu'il a donnés aux prêtres espagnols déportés durant une guerre si injuste et si désastreuse, sont innombrables : cependant ses revenus étaient très bornés. Lorsque le duc d'Angoulême se disposa à entrer à Bordeaux, l'archevêque Dubois-de-Sanzay alla au-devant de S. A. R., et prêta le premier, entre ses mains, le serment d'obéissance au souverain légitime. Ce prélat accompagna le prince à la cathédrale, et il y fit chanter un *Te Deum* en actions de grâces. L.

DUBOTDERU (Le comte) fut élu membre de la chambre des députés par le département du Morbihan en septembre 1815; il prononça, le 2 janvier 1816, dans la discussion sur la loi d'amnistie, un discours où l'on remarquait les passages suivants : « Ce n'est point dans » de vains sophismes, dans une fausse » philantropie, qu'il faut chercher » des remèdes à nos maux... Tout le » monde sait que, comme la tyrannie » provoque la résistance et les séditions, » la faiblesse provoque la chute des em» pires avec la même effusion de sang, avec » les mêmes malheurs de tout genre.... Je » vote, sans discuter séparément aucun » des articles du projet de loi, pour qu'il » soit accepté par la chambre avec les » amendements proposés par la commis» sion. Je trouve ces amendements fondés » sur l'intérêt du Roi, de la France et de » la responsabilité dont nous devons, sur » notre honneur, compte à nos commet» tants et à notre pays. » Le comte Dubotderu vota, dans toutes les discussions, avec la majorité de la chambre; et il n'a pas été réélu pour la session de 1816. D.

DUBOUCHAGE (Le vicomte), né dans le Dauphiné vers 1750, était avant la révolution inspecteur général d'artillerie de la marine. Il fut nommé, le 21 juillet 1792, ministre de la marine par Louis XVI, qui lui confia aussi par *interim* le portefeuille des affaires étrangères. M. Dubouchage fit tous ses efforts pour empêcher que le Roi ne se rendît à l'assemblée dans la journée du 10 août; et il insista pour que ce prince repoussât la force par la force, en se mettant courageusement à la tête du petit nombre de braves qui étaient restés fidèles: mais l'opinion de la lâcheté et de la perfidie ayant prévalu, il accompagna ce prince, et traversa la terrasse des Feuillants, donnant le bras à la reine. M. Dubouchage ne quitta le Roi que lorsque S. M. fut conduite au Temple; et il ne rentra plus à l'hôtel de la marine, où sa femme était restée courageusement pendant toute cette fatale journée, voyant piller et briser ses meubles, et ne s'occupant que du salut des victimes qui venaient y chercher un asile. Trois jours après cette catastrophe, M. Dubouchage parvint à quitter Paris. Il échappa avec peine, pendant les orages de la révolution, aux nombreuses embûches que lui tendirent les chefs des *jacobins*. En 1806, Buonaparte le fit

arrêter. Détenu plusieurs jours au secret, il ne sortit de prison qu'à la suite d'un long interrogatoire que lui fit subir le nommé Bertrand, alors principal agent de la police, et sur le cautionnement de deux de ses amis. Il fut mis en surveillance à Paris, d'où il lui était défendu de s'éloigner; et cette espèce de détention ne cessa que le 31 mars 1814. M. Dubouchage fut alors nommé commandeur de Saint-Louis; et pendant les cent jours d'usurpation de 1815, il resta à Paris. S. M. avait daigné lui confier les pouvoirs les plus étendus pour le soutien de la cause royale, et il en usa avec autant de zèle que de courage. Le 27 septembre, il fut nommé de nouveau au ministère de la marine; il s'occupa dès-lors à porter la plus stricte économie dans toutes les branches de son administration, et travailla avec activité à rétablir, autant que les circonstances le permettaient, les institutions qui avaient porté la marine française à l'état de splendeur où elle était parvenue avant la révolution. Il présenta à S. M., le 28 décembre, un projet d'ordonnance tendant à traduire devant un conseil de guerre le contre-amiral de Linois, ci-devant gouverneur de la Guadeloupe, et l'adjudant-commandant Boyer comme prévenus de révolte et de trahison. Le 6 janvier 1816, le vicomte Dubouchage combattit les amendements que la commission de la chambre des députés avait proposé d'ajouter à la loi d'amnistie, et dit que le droit d'amnistie n'appartenant qu'au Roi, il ne pouvait ni être discuté, ni restreint, et termina ainsi son discours : « On voudrait sévir avec plus de force contre les fonctionnaires civils qui ont trempé dans la rebellion. On vous a dit avec justesse que l'armée était bien plus excusable. Oui, sans doute, les soldats ont été séduits par les conspirateurs civils, par ces hommes qui tous ont donné des gages affreux à la révolution, qui veulent tout, excepté le Roi et la dynastie légitime ! Mais les exceptions contiennent trente de ces individus : les autres sont bien avertis qu'il n'y aura point de pitié pour eux dès le moment où ils nous auront donné le droit de les atteindre. Alors le Roi fermera cette main pleine de clémence et de pardons. La France veut son Roi, veut la légitimité : nous avons juré de mourir plutôt que de nous écarter de cette ligne directe, la seule qui fait l'honneur et le repos de la France. Eh bien ! prosternons-nous devant la haute sagesse et la magnanimité de la clémence du Roi. » Ce discours excita dans l'assemblée les plus vifs applaudissements. — DUBOUCHAGE (Le comte), frère du précédent, était avant la révolution officier du génie militaire. Il fut nommé, en 1801, préfet des Alpes-Maritimes; et il occupait encore cette place en 1814, lorsque le comté de Nice rentra sous l'autorité du roi de Sardaigne. Les habitants de ce pays décernèrent alors au comte Dubouchage une médaille d'or, par reconnaissance de son excellente administration. Il est préfet de la Drôme, depuis le second retour du Roi, en 1815.—DUBOUCHAGE (Gabriel), neveu des précédents, né en Dauphiné vers 1780, fut élu par le département de l'Isère membre de la chambre des députés pour la session de 1815, et vota dans cette assemblée avec la majorité. A.

DUBOUCHET (PIERRE), médecin à Montbrison, fut député-suppléant de Rhône-et-Loire à la législature, et député à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI de la manière suivante : « La loi déclare Louis coupable; l'intérêt de la patrie exige qu'il soit condamné : je vote pour la mort du tyran. » Il se déclara ensuite contre le sursis. Envoyé, en juillet 1793, dans le département de la Marne, pour y exécuter les mesures révolutionnaires, il adoucit les ordres des comités, et ne se fit guère remarquer que par son goût pour la parure ; ce qui contrastait singulièrement avec le *sans-culotisme* du temps, et lui attira plusieurs dénonciations. Le 3 août 1794, il parla en faveur de Joseph Lebon, que les députés de la commune de Cambrai avaient dénoncé, et dit qu'il n'avait fait que suivre les ordres du comité de salut public. Le 4 février 1795, il s'opposa à l'envoi de représentants dans les colonies, et termina son discours par ces mots : « Je pense qu'il vaut mieux diriger toutes nos forces navales contre l'orgueilleuse Angleterre. S'il n'y avait pas eu de faction dans le sénat de Carthage, Hannon serait parti deux mois plutôt, et Rome n'existerait peut-être plus. » Depuis cette époque, il vécut dans la retraite. Exilé en 1815 par la loi contre

les régicides, il arriva à Genève le 11 février 1816. S. S.

DUBOUCHET (Le baron), ancien chevalier de St.-Louis, et depuis chef de bataillon, commandant d'armes à Saint-Tropez, fut élu membre du corps législatif par le département du Var, et nommé baron sous le gouvernement impérial. Il parla, le 24 octobre 1814, sur le projet de loi relatif à la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, approuva plusieurs articles, se plaignit de la rigueur de quelques autres, notamment de celui qui ôtait à la caisse d'amortissement et à la Légion-d'honneur les biens qui leur avaient été cédés. Il proposa ensuite de surseoir à la remise de ceux desdits biens affectés à un service public, et ajouta : « Rendons grâces aux » intentions paternelles du Roi ; secon» dons-les de tous nos efforts, et préve» nons, autant qu'il est en nous, les » fausses interprétations. » Le 8 novembre, il combattit le projet de loi sur les boissons, s'éleva contre les exercices, et vanta le système des abonnements proposé par son collègue Raynouard. « Plu» sieurs maires, dit-il, m'ont écrit que » non seulement leurs administrés vou» laient payer, mais même qu'ils étaient » pénétrés de la nécessité de faire des sa» crifices pour subvenir aux besoins de » l'Etat : seulement ils demandent d'être » exemptés des vexations inséparables du » mode de perception actuel. » A.

DUBOUCHET (Le marquis DENIS-JEAN-FLORIMOND LANGLOIS), d'une ancienne famille de Normandie, lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis, de l'ordre de Cincinnatus, et officier de la Légion-d'honneur, est né à Clermont en Auvergne le 20 octobre 1752 ; il servit d'abord en 1767, dans l'arme du génie, d'où il passa dans l'artillerie, puis dans le régiment de la Marche-Prince, infanterie, dans lequel il fit en Corse la campagne de 1770. En 1776, il entra au service des Etats-Unis d'Amérique, et y fut fait major sur le champ de bataille à Saratoga le 7 octobre 1777. Nommé, depuis le 1er. mars 1780, major-général de l'armée française, il y mérita la confiance du général en chef Rochambeau, et obtint l'estime particulière de Washington et de Franklin : ce fut par les sollicitations du premier, et par celles de l'ambassadeur des Etats-Unis, qu'il fut fait chevalier de Saint-Louis le 12 août 1783. Devenu colonel en 1788, il fut nommé, en avril 1791, adjudant-général chef de l'état-major de la 21e. division militaire. Les principes révolutionnaires faisant des progrès rapides, le marquis Dubouchet écrivit, en août 1791, à M. Duportail, alors ministre de la guerre, en lui envoyant sa démission, deux lettres qui furent imprimées dans les journaux. Il rejoignit le prince de Condé en 1791, fut commandant en premier de la compagnie de Guienne à son armée, et ensuite de la compagnie no. 8 des chasseurs nobles, jusqu'en 1795. Nommé à cette époque par le Roi, maréchal-de-camp, ce n'est qu'à l'amnistie en 1803 qu'il est rentré en France, ne pouvant plus rien faire pour la cause royale. Il fut fait, en 1809, commandant de la place d'Ypres, et, en 1810, de celle de Bréda. En mars 1815, il se fit inscrire dans les gardes-de-la-Porte. M. Dubouchet n'a point servi dans l'interrègne ; et pour récompenser ses anciens services, le Roi a rendu, en avril 1816, le titre de marquis, héréditaire dans sa famille, et l'a nommé lieutenant-général dans la même année. Indépendamment de différents Mémoires militaires, il a fait imprimer en 1785, *De la tactique*, 1 vol. in-8o. Il est aussi auteur du *Prince de Timor*, roman historique intéressant, et écrit avec chaleur. — César DUBOUCHET, fils du précédent, est connu par plusieurs ouvrages en vers. Presque tous ses sujets sont puisés dans l'histoire des malheurs de la famille royale. Ce sont : 1o. Les *Adieux de la reine à sa fille*, héroïde, in-8o., 1814. — 2o. *Le 21 janvier 1793*, poème, in-8o., 1816. A l'époque du retour de Buonaparte en 1815, il s'est fait incorporer dans les gardes-de-la-Porte. Z.

DUBOURG-BUTLER (Le comte FRÉDÉRIC), adjudant-général, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'honneur, et chevalier commandeur de l'Aigle-blanche de Pologne, naquit à Paris en 1778. Elève de marine au commencement de la révolution, il fit ses premières armes dans l'artillerie sous le prince de Talmont, commandant de l'armée vendéenne, et montra, quoique très jeune encore, dans les occasions les plus difficiles, une intelligence et une valeur peu communes. Ayant été blessé dans un combat, il tomba au pouvoir des républicains, ainsi que plusieurs de ses com-

pagnons, qui furent tous fusillés. Le même sort lui était réservé : mais sa jeunesse ayant intéressé une femme devenue célèbre, elle parvint à le sauver; et Bernadotte, alors général en chef de l'armée de l'Ouest, lui rendit la liberté. Contraint, depuis, à prendre du service, il se distingua en différentes occasions, et notamment en 1809, en Hollande. Le maréchal Bernadotte, avec lequel le comte Dubourg avait conservé des liaisons (d'autant plus intimes que ce maréchal manifestait un esprit d'opposition à Buonaparte), ayant été élu prince-royal de Suède, il l'accompagna à Stockolm : mais Buonaparte ne lui permit pas de s'y fixer. Le gouvernement suédois n'osant pas à cette époque lutter contre le souverain du grand empire, M. Dubourg fut obligé de revenir en France en 1811 : il servit alors en qualité de colonel, dans l'état-major du prince de Neufchâtel, et fut nommé, en 1812, chef d'état-major d'une division polonaise. En décembre de la même année, il fut blessé et fait prisonnier; sa troupe fut entièrement détruite : mais son courage lui ayant mérité l'attention du vainqueur, il fut envoyé à Pétersbourg, et traité avec distinction. Le général Moreau, étant arrivé à l'armée des souverains alliés, proposa à M. Dubourg de s'y rendre. Libre alors de suivre ses sentiments véritables, celui-ci accepta, sous condition d'y paraître avec la cocarde blanche. Cette demande lui ayant été refusée, il eut le désintéressement, assez rare, de ne point accepter les faveurs que lui offrait l'empereur Alexandre. Le comte Dubourg rentra en France au moment de la restauration, et fut nommé chef d'état-major du ministère de la guerre, et chargé de la révision des lois et codes militaires. Fidèle à son serment, il fut du petit nombre de ceux qui, le 20 mars 1815, suivirent les princes dans leur infortune. Durant cette retraite, il rendit les plus grands services, et parvint à sauver du pillage les caissons du trésor de S. M. : il fut l'un des rédacteurs du *Journal politique de Gand*, de concert avec M. de Châteaubriand. A la rentrée de Louis XVIII, S. M. l'ayant nommé commissaire et commandant en Artois, il s'empara par ruse ou par force de plusieurs villes, notamment d'Arras, parvint à sauver la province de la fureur des fédérés, des corps francs de Paris, commandés par les fameux Simon et Zercareau, des débris de Waterloo, et enfin de l'onéreuse protection des alliés : la province lui vota des remercîments, et il fut président des députations que les villes de ce pays envoyèrent au Roi. M. Dubourg est auteur de plusieurs écrits politiques qui lui ont attiré la haine du parti révolutionnaire, et de quelques ouvrages sur l'art militaire, où l'on remarque d'excellentes vues. Il a rédigé l'édition faite à Paris, sous la rubrique de Londres, de la *Lettre d'un Anglais, à son retour en Angleterre d'un voyage en Italie, au mois d'août 1814, sur le roi Joachim Murat*, traduction de l'anglais, augmentée de *Notes pour servir à l'histoire du général Murat*, 1814, in-8°. M. Dubourg est l'auteur de ces *notes*. Il a aussi publié : I. *De la nécessité de n'employer dans l'épuration de l'armée que des mesures légales, et Moyen de former une garde royale qui offre à la nation des garanties suffisantes*, 1815, in-8°. II. *De la nécessité d'adopter un système stable d'économie dans les dépenses publiques, et quelques moyens de l'établir*, 1816, in-8°. On attend encore de lui un ouvrage didactique intitulé : *Principes des constitutions militaires*. A.

DUBOURGUET (J.-B.-E.) a publié : I. *Opuscules mathématiques, contenant de nouvelles théories pour la résolution des équations des 2e., 3e. et 4e. degrés*, 1794, in-8°. II. *L'art du calcul astronomique des navigateurs porté à un plus haut degré d'exactitude*, 1802, in-4°. III. *Eléments d'algèbre, à l'usage du Prytanée français*, 1802, 2 vol. in-8°. IV. *Traité de la navigation*, 1808, in-4°. V. *Traité élémentaire de calcul différentiel et de calcul intégral*, 1811, 2 vol. in-8°. Ot.

DUBRETON (Jean-Louis, comte), lieutenant-général, grand-officier de la Légion-d'honneur, naquit en Bretagne le 15 janvier 1773, et commença à servir, en 1789, à Lorient, dans le corps des cadets. Un de ses oncles était premier commis de la guerre, et ce fut sous ses auspices qu'il entra dans la carrière militaire. En 1791, il passa, comme sous-lieutenant, dans le régiment de Penthièvre infanterie, et fit les premières campagnes de la révolution comme adjudant-major et capitaine de grenadiers. Blessé au passage du Mincio, il fut nommé

sur le champ de bataille, commandant d'un bataillon du 11e. régiment d'infanterie-légère, et continua à servir dans ce corps jusqu'à l'époque de l'expédition de Saint-Domingue, où il passa avec son régiment. Devenu colonel, il se distingua à l'affaire de Vertière, et y montra un courage et un sang-froid très rares. Il monta le premier à l'assaut du fort Tournebroche, et fut fait prisonnier par les Anglais lors de l'évacuation du Cap. Il rentra en France en 1803; et quoiqu'il ne fût pas encore guéri de ses blessures, il fut nommé au commandement du 5e. régiment d'infanterie légère. Le général Dubreton a commandé ce régiment pendant plus de huit ans dans les campagnes de Hollande, d'Allemagne et d'Espagne. Il fut nommé maréchal-de-camp le 6 août 1811, et pourvu du commandement de la province de Saint-Ander, où il eut souvent à soutenir des combats difficiles, tant avec les Espagnols qu'avec les Anglais débarqués sur plusieurs points de la côte. Obligé d'évacuer la province de St.-Ander, par la perte de la bataille de Salamanque, le général Dubreton fut appelé au commandement d'une brigade, avec laquelle il fit la guerre dans la Vieille-Castille. Au mois d'octobre 1812, il fut enfermé et assiégé dans la ville de Burgos par les armées réunies d'Espagne et d'Angleterre, et se couvrit de gloire à la défense de cette place, dont il fit lever le siége. Voici un extrait de l'ordre du jour du général en chef, pour informer l'armée de cet événement : « Le siége de » Burgos a été levé hier à six heures du » matin, après une défense de trente- » cinq jours contre toute l'armée an- » glaise et espagnole. Cette défense fait » le plus grand honneur aux troupes de » la garnison, et au général Dubreton, » qui la commandait : elle a résisté à cinq » assauts, et les a repoussés victorieuse- » ment; elle a fait éprouver à l'ennemi » des pertes énormes, et donné la preuve » de ce que peuvent les soldats français » mus par l'honneur et le sentiment de » leur devoir..... » En récompense de cette belle conduite, le comte Dubreton fut promu au grade de général de division le 23 décembre 1812, et employé aux armées d'Allemagne. En 1813, il commandait la 1re. division du 2e. corps; et, le 30 octobre de cette année, il fit des prodiges de valeur à la bataille d'Hanau, contre les Bavarois. Nommé par le Roi au commandement supérieur de Valenciennes, il le conserva jusqu'au 20 mars ; et après avoir vainement tenté, à cette époque, de s'opposer aux traîtres commandés par le colonel Marbot, il résigna le commandement et quitta le service. Après la seconde restauration, le Roi le nomma commandeur de Saint-Louis, le 3 mai 1816, et lui confia, au mois de juillet suivant, le commandement de la 5e. division militaire à Strasbourg, qu'il conserve encore aujourd'hui. A.

DUBROCA (J.-F.), ex-doctrinaire et ensuite libraire à Paris, où il a donné, vers 1810, des cours publics de déclamation, est né à St.-Sever en 1757; il a publié : I. *La Paix dans ses rapports avec l'ordre actuel des choses*, 1792, in-8o. II. *Entretiens d'un père avec ses enfants sur l'Histoire naturelle*, 1797, 4 vol. in-12 et un petit atlas. III. *La politique du gouvernement anglais dévoilée*, ou *Tableau historique de toutes les manœuvres que ce gouvernement a employées, et de tous les attentats qu'il a commis, pour empêcher l'établissement de la liberté en France*, 1798, in-8o.; nouv. édit., précédée de l'ouvrage de M. Boulay de la Meurthe *sur l'établissement et la chute de la république en Angleterre*, 1800, in-8o. IV. *Discours* sur divers sujets de morale et sur les fêtes nationales, 1798, in-12. V. *Eloge de Washington et des généraux Hoche, Joubert et Desaix*, 1799, in-12. VI. *Les Femmes célèbres de la révolution*, 1802, in-12. VII. *La vie de Toussaint Louverture*, 1802, in-8o. VIII. *Itinéraire des Français dans la Louisiane*, 1802, in-8o. IX. *Principes raisonnés de l'art de lire à haute voix*, 1802, in-8o. X. *Histoire universelle de Bossuet*, exposée par demandes et par réponses, 1803, in-12. XI. *Mémoires pour servir à l'Histoire des attentats du gouvernement anglais contre toutes les puissances de l'Europe et particulièrement contre la France*, 1803, in-12. XII. *Les Constitutions de l'empire français*, précédées d'une *Notice historique*, 1804, in-18; 1805, in-12. XIII. *La vie de Dessalines*, 1804, in-12. XIV. *Exposition d'une méthode élémentaire, propre à former les jeunes gens à la lecture à haute voix, au débit oratoire, et à les disposer aux cours de la haute déclamation*, 1805, in-12. XV. *Les quatre fondateurs des dy-*

nasties françaises, 1806, in-8°.; 1810, in-8°. XVI. *Essai d'un Discours religieux pour l'anniversaire du couronnement de S. M. Napoléon*, 1806, in-12. XVII. *De l'Institution du célibat dans ses rapports avec la religion et les mœurs publiques*, 1808, in-8°. XVIII. *Discours et actions de grâces à l'Éternel, pour la naissance du roi de Rome*, 1811, in-8°. XIX. *De la censure ministérielle, considérée dans les dispositions morales, politiques et intellectuelles*, 1814, in-8°. XX. *Un vieux républicain à Napoléon, sur la puissance de l'opinion publique dans le gouvernement des états*, 1815, in-8°.; suivi de *quatre autres cahiers*. Il a fourni des articles sur la prononciation au *Manuel des amateurs de la langue française*. Ot.

DUBRUEL (Pierre-Jean-Joseph), né à Rignac, occupait, avant la révolution, une place de juge. Nommé au conseil des cinq-cents, en septembre 1795, il y professa courageusement, dans toutes les occasions, de sages principes. Le 4 floréal an IV (1796), il proposa de faire procéder au partage des biens communaux entre les habitants, afin de mettre un terme aux ventes que le directoire avait dessein de continuer. Le 12 floréal de la même année, il provoqua un rapport pour faire restituer aux héritiers des condamnés les biens non vendus; et il obtint l'adoption d'un projet de loi portant que 12 millions seraient mis à la disposition du ministre des finances pour le remboursement des objets mobiliers qui, par l'effet des circonstances, ne pouvaient pas être restitués en nature. Le 25 floréal an IV, il combattit le projet de loi, présenté par Druilhe, contre les prêtres appelés *réfractaires* qui se trouvaient encore en France, et proposa, au milieu des vociférations de la Montagne, de révoquer les lois révolutionnaires rendues contre eux. Le 15 thermidor an IV, M. Dubruel fut nommé membre d'une commission pour examiner des plaintes adressées au conseil des cinq-cents contre des vexations commises par le régicide Goyeri-Laplanche, ex-bénédictin, dans une mission dont il avait été chargé. M. Dubruel, après avoir dévoilé, dans son rapport, les vols et les crimes d'une grande partie des proconsuls envoyés dans les départements par la Convention, conclut à ce que l'ex-moine Goyeri-Laplanche, qui, dans ses missions, s'était arrogé jusqu'au droit de juger des causes qui intéressaient uniquement des particuliers, fût condamné à restituer, provisoirement, une somme de 15,000 fr., à laquelle il avait condamné un sieur Périgue, notaire, et qu'il avait touchée lui-même. Le 6 fructidor an IV, il dénonça l'abus que faisaient les agents du directoire, des radiations de la liste des émigrés. Il s'éleva, avec force, contre l'injustice de ces nombreuses inscriptions, demanda que le jugement des émigrés ne restât plus dans les attributions du directoire, et qu'il fût adopté un nouveau mode de radiation. Il ajouta qu'on voyait figurer sur ces fatales listes les noms de personnes mortes, même avant la révolution. Alors le prêtre Villers, Le Cointre-Puyraveau et autres, s'écrièrent : *Allons, rayez donc en masse*. A cette réflexion, M. Dubruel se contenta de répondre avec tranquillité, que le mode actuel de radiation ne pouvait être soutenu que par ceux qui espéraient y trouver un moyen de s'enrichir ou de satisfaire leur haine; et il provoqua un message au directoire, pour dénoncer, à ce sujet, la corruption des bureaux du ministre de la police. Le 25 vendémiaire an V, il fit la proposition de mettre en liberté les prêtres sexagénaires. « Le directoire s'y oppose, dit » M. Dubruel; il vous accable de messages » pour vous prouver que les prêtres ne » cessent d'être dangereux, quoique » vieux et infirmes: mais, si vous deviez » persister dans cet acte de barbarie, je » demanderais, au nom de l'humanité, » qu'on envoyât de suite ces malheureux » à l'échafaud; une mort prompte vau- » drait mieux pour eux que l'agonie à » laquelle les souffrances et les privations » les réduisent. » Cette proposition excita la fureur de l'évêque constitutionnel Gayvernon; et la Montagne parvint à faire ajourner la proposition de M. Dubruel. Le 30 pluviôse an V, il fit un rapport sur les prêtres insermentés, et il demanda que les lois pénales prononcées contre eux fussent rapportées; il signala les désordres qu'avait entraînés l'affreuse doctrine de l'athéisme, et prouva qu'aucun gouvernement ne pouvait exister sans religion et sans morale. Une grande agitation se manifesta pour empêcher l'impression de son discours, qui fut néanmoins ordonnée. Le 4 prairial suivant, sur une proposition de Madier, au sujet de la loi du 3 brumaire, M. Dubruel

dénonça la conduite des autorités de Bordeaux et du département du Mont-Blanc, qui détenaient dans des cachots des prêtres octogénaires; il demanda qu'il fût envoyé un message au directoire pour l'inviter à mettre un terme à ces persécutions. Cette motion fut adoptée. Le 8 messidor an V, M. Dubruel, dans un nouveau rapport sur les prêtres dits réfractaires, ajouta des développements au premier rapport qu'il avait déjà fait en leur faveur; il mit dans la dernière évidence l'injustice et les contradictions des lois rendues contre eux, et en demanda l'abrogation. Le conseil des cinq-cents prit alors une résolution conforme à cette proposition. Les événements du 18 fructidor ne permirent plus à M. Dubruel de faire entendre sa voix pour la défense des principes et des malheureux: il se retira des affaires politiques. Appelé ensuite dans la composition de l'université, il remplit les fonctions de proviseur au lycée de Marseille. Le 2 mai 1815, le général Verdier, commandant-supérieur de la place, et le colonel Rey, se disant officier d'ordonnance de Buonaparte, se rendirent à ce lycée. Cette visite avait pour but de forcer les employés de cet établissement à reconnaître l'usurpateur. M. Dubruel ayant bravé leurs menaces et refusé de se soumettre à leurs ordres, tout le lycée imita son exemple; et ils ne purent arracher d'un seul élève le plus léger signe d'approbation. L'un d'eux, âgé de quatorze ans, se répandit même en imprécations contre Buonaparte. S. M., pour récompenser M. Dubruel de son dévouement à la cause des Bourbons, lui a accordé des lettres de noblesse le 25 novembre 1814. Il a reçu la décoration de la Légion-d'honneur, et a été nommé, en août 1816, membre de la chambre des députés par le département de l'Aveiron. — Dubruel (Charles), frère du précédent, fut, le 21 juillet 1793, chargé, à l'âge de dix-sept ans, de présenter à la Convention le procès-verbal de l'assemblée générale du canton de Reignac, département de l'Aveiron, *déposé aux archives du royaume*, signé des principaux propriétaires de ce canton, et entre autres de MM. Longer, président; Neuville, Mazars, avocats; et Auroni. Ce canton déclare, dans cette délibération, que la Convention a perdu la confiance de la nation; qu'il est nécessaire, pour le bien de la France, qu'une nouvelle assemblée législative soit formée, et qu'elle siége hors de Paris. Cette assemblée primaire demandait aussi l'abolition des lois révolutionnaires, le libre exercice du culte catholique, la liberté et la rentrée des prêtres déportés. Le jeune Dubruel accepta cet honorable mandat avec enthousiasme, et le remplit avec courage. Forcé ensuite de chercher un asile dans les armées, il fut nommé capitaine d'artillerie; et il quitta le service lorsque Buonaparte s'empara de l'autorité. A.

DUBUISSON (Jean-Baptiste-Remi Jacquelin), médecin à Paris, a publié: I. *Plantes usuelles, indigènes et exotiques, décrites ou indiquées par Chomel; précédées d'annotations, corrections et additions*, 1809, 8 vol. in-8°. II. (Avec Dubois-Maisonneuve), *Annales des sciences et des arts*, pour 1808, 2 vol. in-8°.; pour 1809, 2 vol. in-8°. III. *Des vésanies*, ou *maladies mentales*, 1816, in-8°. Ot.

DUCANCEL, ancien avoué à Paris, fils d'un chirurgien de Beauvais, adopta avec enthousiasme les principes de la révolution, et fut, jusqu'au voyage de Louis XVI à Varennes, un des membres les plus ardents de la société des jacobins; mais lors de la pétition du Champ-de-Mars, il se sépara de cette société, et se réunit aux Feuillants, c'est-à-dire aux constitutionnels, et revint ensuite aux véritables principes de la monarchie. M. Ducancel fit représenter, en 1795, une pièce intitulée, l'*Intérieur des comités révolutionnaires*, qui eut beaucoup de succès par la vérité et l'exactitude des portraits de tous ces hommes aussi féroces que grossiers, qui venaient de désoler la France par leur turpitude et leur cruauté. M. Ducancel, qui était alors avoué à Paris, se retira en 1810 dans une propriété assez importante qu'il possède près de Clermont dans le département de l'Oise, où il a depuis exercé ses droits politiques; et il y fut nommé sous-préfet en 1815. Il perdit cet emploi après les élections de 1816, où il avait paru comme l'un des électeurs. On a de M. Ducancel: I. L'*Intérieur des comités révolutionnaires*, comédie en trois actes et en prose, 1795, in-8°. II. *La constitution non écrite du royaume de France, et les preuves qu'elle n'a jamais cessé un instant d'être en vigueur depuis*

Clovis jusqu'à nos jours, 1814, in-8°. U.

DUCASSE (Jacques-Nicolas), né le 24 juillet 1771, d'une famille noble, devint maréchal-de-camp d'infanterie le 3 mars 1814, chevalier de Saint-Louis le 29 juillet, commandant de la Légion-d'honneur le 9 novembre même année. Il commande aujourd'hui le département de la Nièvre, et a été nommé baron par ordonnance du 2 mars 1816. — Ducasse (Jacques-Xavier), d'une famille noble, né en 1773, est maréchal-des-camps-et-armées du Roi, chevalier de Saint-Louis et commandant de la Légion-d'honneur. A.

DUCHAFFAULT (Le comte) embrassa le sacerdoce après avoir été militaire, et se trouve aujourd'hui prêtre-desservant de la Guyonnière. Il est auteur d'un écrit intitulé : *Réflexions sur la révolution de France*. Par décision du 29 août 1815, le ministre de la police ordonna la saisie de cet ouvrage; et le tribunal de Bourbon-Vendée le condamna dans le même temps comme contraire à la charte, et tendant à la restitution des biens des émigrés. M. Duchaffault fit ensuite imprimer une oraison funèbre de M. Louis de Larochejaquelein, qui excita des réclamations de la part de quelques chefs vendéens. Il a obtenu la croix de St.-Louis sur le champ de bataille, le même jour que son fils. — Duchaffault (Le comte Gabriel), fils du précédent, né dans le Poitou vers 1775, émigra, et fut employé comme officier d'artillerie à l'armée de Condé, où il servit avec distinction. Rentré en France en 1801, il enseigna et établit, dans ses propriétés situées près de Mortagne, une nouvelle manière de cultiver la vigne. Il fut nommé commandant de la garde nationale dans son pays, en 1813. En 1815, il prit part à la guerre de la Vendée en qualité de chef divisionnaire, d'abord à l'armée du centre commandée par M. de Sapinaud; ensuite à l'avant-garde du corps d'armée de M. Suzannet, qu'il commanda. Il attaqua près de Legé, avec des forces très inférieures, la colonne que le général Travot conduisait contre le marquis de Larochejaquelein, et harcela la troupe ennemie jusqu'à Legé. Il s'aboucha ensuite avec le général Lamarque, relativement au traité de paix qui fut conclu à Chollet, le 26 juin 1815, et qu'il signa en qualité de chargé de pouvoirs de M. Auguste de Larochejaquelein, et de commandant du 2e. corps de l'armée. Il avait été désigné, par M. Louis de Larochejaquelein, pour remplacer M. de Suzannet dans son commandement; mais cette nomination resta sans effet, celui-ci n'ayant pas quitté son corps, à la tête duquel on sait qu'il fut tué à Laroche-Servière. M. Duchaffault fit partie de la députation qui fut envoyée au Roi dans le mois de juillet par l'armée royale. Il a publié : *Relation des événements qui ont eu lieu dans la Vendée depuis le 27 mai jusqu'au 16 juin* 1815, 1816, in-8°. A.

DUCHATEL (Le comte Charles-Jacques-Nicolas), ancien directeur de l'administration des domaines à Bordeaux, fut député de la Gironde au conseil des cinq-cents en septembre 1795, s'y occupa particulièrement de finances, et fut nommé, en décembre 1799, membre du conseil-d'état. Il présenta, en cette qualité, divers projets de loi sur des matières financières, et fut nommé, le 20 septembre 1801, directeur-général des domaines et de l'enregistrement, puis commandant de la Légion-d'honneur. Le 1er. juin 1809, il fut désigné, par l'empereur, membre du comité de consultation de la Légion-d'honneur. Le 10 avril 1814, il donna son adhésion aux actes du sénat contre Buonaparte, fut appelé au conseil-d'état, en service extraordinaire, par le Roi, le 29 juin, et continué dans ses fonctions de directeur-général de l'enregistrement et des domaines, par ordonnance du mois de juillet. Un nouveau décret de Buonaparte, du 25 mars 1815, autorisa M. Duchâtel à conserver ses titres et dignités, qu'il perdit après le second retour du Roi; il fut alors remplacé par M. Barrairon dans la direction générale de l'enregistrement. M. Duchâtel avait signé, comme conseiller-d'état, la délibération du 25 mars 1815. (*Voy.* Defermon.) — La comtesse Duchatel jouissait d'un grand crédit auprès de Buonaparte. B. M.

DUCHESNE (Pierre-François), fils du tribun de ce nom, mort en 1813, fut nommé membre de la chambre des représentants dans le mois de mai 1815. Le 21 juin, il s'opposa à la déclaration que M. Crochon proposait d'adresser aux souverains alliés, et motiva son opinion de la manière suivante : « Dans les circonstances » difficiles où nous nous trouvons, le

» premier devoir d'un représentant du » peuple est la vérité. Je ne pense pas » que le projet en question puisse atteindre le but qu'on se propose; et » voici mes motifs: nos désastres sont » grands; on ne peut le nier, puisqu'on » n'a pas osé les avouer. On dit que l'énergie nationale n'a point de bornes; » mais les moyens d'une nation peuvent » en avoir. On rappelle notre situation » en 1791: je voudrais qu'elle fût la » même. On nous a cité l'exemple des » Espagnols et d'autres peuples........; » mais il ne faut pas nous faire illusion....: » n'est-il pas vrai de dire que malheureusement nous n'avons pas en France » l'unanimité de sentiments, qui peut » seule nous sauver. Il résulte, des renseignements nombreux qui nous ont » été transmis, que les puissances étrangères ne veulent point recevoir nos » négociations, par la seule raison qu'elles » sont offertes au nom de l'empereur. » M. Duchesne fut ensuite celui des représentants qui insista le premier, et avec le plus de force, pour l'abdication de Napoléon. Dans la séance du 23 juin, il combattit, avec MM. Dupin et Bigonnet, la motion faite par le général Mouton-Duvernet, de proclamer Napoléon II empereur des Français, et demanda l'ajournement sur cette proposition. « Si » Napoléon II, dit-il, était parmi nous, » je n'hésiterais pas à le reconnaître, à » le proclamer notre empereur: mais, ne » vous y méprenez pas, la question est » de savoir si Napoléon II, malgré tous » nos vœux et nos démarches, n'est pas » pour toujours éloigné de nous. Nos » vœux mêmes peuvent être, pour la » politique des cabinets coalisés, un » motif de se refuser à leur accomplissement. Attendons le moment heureux » où l'Autriche nous rendra Napoléon II » et son auguste mère. » Après le retour du Roi, en juillet 1815, M. Duchesne rentra dans la retraite. Il a publié: I. *Réflexions d'un royaliste constitutionnel sur les diverses brochures qui ont paru depuis le 31 mars*, 1814, in-8°. II. *Nouvelles réflexions d'un royaliste constitutionnel sur l'ordonnance de réformation*, 1814, in-8°. III. *Vote d'un Dauphinois sur l'acte additionnel aux constitutions de l'empire du 22 avril* 1815, 1815, in-8°. IV. *Des pouvoirs de la chambre des représentants, et de l'usage qu'elle en a fait*, 1815, in-8°. Ces écrits ont fait quelque sensation, et l'un d'eux a été traduit en anglais. S. S. et Ot.

DUCHESNE - DE - GILLEVOISIN (Le baron ANTOINE-CHARLES-NICOLAS), conseiller au parlement de Paris à l'époque de la révolution, se tint éloigné des affaires pendant ce temps orageux. Nommé, en 1809, député au corps législatif par le département de Seine-et-Oise, il fit partie de la députation de ce département envoyée à Napoléon pour le féliciter sur ses victoires et sur la paix de Vienne qui en avait été la suite. Il adhéra, en 1814, à la déchéance de Buonaparte, et au rappel des Bourbons; fut élu, en 1815, membre de la chambre des députés par le département de Seine-et-Oise, et vota, dans cette assemblée, avec la majorité. — DUCHESNE (Antoine-Nicolas), ancien professeur d'histoire naturelle de l'école centrale de Versailles, et membre de la société d'agriculture de la même ville, a publié: I. *Manuel de botanique*, 1764, in-12. II. *Histoire naturelle des fraisiers*, 1766, in-12. III. *Le jardinier prévoyant*, 1770, in-18. IV. (Avec Aug. S. Leblond), *Le portefeuille des enfants*, 1795 et suiv., in-4°., 34 cahiers. — DUCHESNE (Henri-Gabriel), référendaire à la cour des comptes, ancien contrôleur des rentes et garde des archives du clergé, est né à Paris en 1739. Il a publié: I. *Dictionn. de l'industrie, ou collection raisonnée de procédés utiles dans les sciences et dans les arts*, Paris, 1776, 3 vol. in-8°.; id., nouv. édit. entièrement refondue et considérablement augmentée, an IX (1801), 6 vol. in-8°. II. (Avec Macquer), *Manuel du naturaliste*, 1771, in-8°.; 1797, nouv. édition. III. *Notice historique sur la vie et les ouvrages de J.-B. Porta*, an IX (1800), in-8°. A.

DUCHESNOIS (JOSÉPHINE RAFIN, connue sous le nom DE), est née à Saint-Saulve, près de Valenciennes, le 5 juin 1777. Une amie de ses parents dirigea son éducation. Dès ses plus jeunes ans, elle montra une vocation décidée pour la scène, et s'attacha surtout à perfectionner sa diction. Elle débuta en janvier 1797, sur le théâtre de Valenciennes, jouant également dans la comédie et dans la tragédie, et obtint les suffrages de ses concitoyens. Elle représentait la *Paix* dans l'*Entrevue de Buonaparte et du prince Charles*, pièce de circonstance donnée la même année. Peu contente de

ses premiers succès, Mlle. Duchesnois passa cinq ans à fortifier et à développer son talent. Au refus du sieur Florence, qui ne l'avait jugée propre à rien, elle s'était mise entre les mains de Légouvé. Élève d'un poète, étrangère, inconnue à l'école dramatique, ayant par conséquent tout à redouter de la morgue et de la sévérité des princes du théâtre, Mlle. Duchesnois débuta, par ordre, sur la scène française, le 12 juillet 1802, dans le rôle de Phèdre, et se plaça, dès la première fois, au rang des meilleures actrices. Si sa figure parut d'abord laisser à désirer pour la régularité des traits, sa taille noble et bien prise, la pureté de sa diction, la douceur de son organe, la simplicité, la vérité de son débit, le sentiment profond des beautés poétiques, et surtout l'accent passionné de sa déclamation, entraînèrent tous les suffrages. L'enthousiasme fut général. Huit fois, dans ses débuts, Mlle. Duchesnois a répété ce rôle admirable, le plus parfait qu'il y ait au théâtre, et celui dans lequel elle a constamment déployé les talents les plus éminents. Sémiramis, Hermione, Didon, Roxane, furent les autres rôles qu'elle choisit, et dans la dernière représentation desquels elle fut couronnée, malgré l'opposition des comédiens. Mlle. Duchesnois passa ensuite trois mois et demi dans une inaction forcée, pour laisser le champ libre à une nouvelle débutante, Mlle. George. Elle ne reparut sur la scène que le 19 février 1803, dans le rôle d'Aménaïde; et, malgré les succès les plus brillants et les plus mérités, malgré les avantages pécuniaires qu'elle ne cessa de procurer à ses ingrats camarades, elle n'aurait pas été reçue de longtemps, peut-être même qu'elle ne l'eût jamais été, si l'autorité ne s'en fût mêlée. Sur l'ordre de l'impératrice Joséphine, elle fut reçue à quart de part, par arrêté du préfet du palais, le 20 mars 1804, pour jouer les reines, les mères, les grandes et les jeunes princesses. Long-temps poursuivie par la cabale de Raucourt et de sa protégée, harcelée par les critiques souvent injustes du partial Geoffroy, qui s'était décidé pour sa rivale, Mlle. Duchesnois est aujourd'hui, avec Talma, le seul appui de la scène tragique. L'habitude de jouer avec cet acteur lui a fait contracter quelques-uns de ses défauts, entre autres ce tremblement de la voix et des mains, dont la répétition n'est pas moins ridicule que l'était le bégaiement du comédien Molé. Mais sa diction naturelle et soutenue, ses gestes nobles et sans affectation, la pureté de son organe, ce don précieux d'exprimer avec une égale perfection tous les mouvements du cœur, et de passer avec un art infini des imprécations de la colère aux accents passionnés de l'amour, toutes ces qualités réunies la rendent une des actrices les plus parfaites dont puisse s'honorer la scène française. Malheureusement sa santé est loin de répondre à son talent. Depuis 1808, elle a éprouvé de longues et douloureuses maladies qui l'ont tenue long-temps éloignée du théâtre, et lui prescrivent beaucoup de ménagements dans l'emploi de ses moyens. Une fois seulement, Mlle. Duchesnois s'est essayée dans la comédie : lors de la représentation à bénéfice accordée à Mlle. Fleury en 1809, elle se chargea du rôle de Théodore dans les Deux-Pages. Le succès le plus flatteur couronna cette tentative. YE.

DUCHILLAU (Le marquis), contre-amiral, chef de l'ancienne famille de ce nom, fut présenté, en mai 1816, à S. M. Louis XVIII : « Sire, dit-il au » Roi, avec l'énergie d'un marin, j'ai » combattu pour la gloire du pavillon » français pendant trente ans, avec MM. » de Suffren et d'Estaing, mes cama- » rades d'armes. Constamment attaché à » votre auguste dynastie, j'ai refusé tout » emploi pendant l'interrègne; et je viens » aujourd'hui vous offrir mes services » avec le même zèle que j'ai manifesté sous » les rois vos prédécesseurs, mes légiti- » mes souverains. » A.

DUCKWORTH (Sir JOHN-THOMAS), vice-amiral anglais, est né dans le comté de Devon; son père était ministre d'une paroisse peu considérable. Il se destina de bonne heure au service de la mer, passa successivement par les divers grades, et servit comme lieutenant, en 1779, sur la *Princesse-Royale* de 90 canons, sous les ordres de l'amiral Byron. Il se distingua au combat de la Grenade, qui fut livré à la flotte du comte d'Estaing. Dans le mois d'août de la même année, il fut nommé lieutenant en pied, revint sur la *Princesse-Royale*, en 1780, avec le grade de capitaine, et, en février 178[illegible], conduisit en Angleterre le *Grafton*, de 74 canons, pour protéger l'entrée d'un convoi. En 1793, sir Duckworth commanda

d'abord l'*Orion*, de 74 canons, et ensuite la *Reine*, dans la flotte du canal, sous l'amiral Howe. En mai 1794, après avoir quitté Sainte-Hélène et avoir dépassé le cap Lézard, la flotte anglaise, dont la *Reine* faisait partie, rencontra la flotte française, commandée par le vice-amiral Villaret-Joyeuse, et la défit après un combat long-temps disputé, dans le rapport duquel Duckworth fut particulièrement cité. Il croisait devant Brest dans le mois de septembre suivant; et il escorta, en 1795, les convois des Indes orientales et occidentales. En 1798, il fut chargé de transporter des troupes à Minorque, et de protéger leur débarquement : il contribua puissamment à la prise de cette île. Il remplaça, en 1800, lord Hugh Seymour aux Iles-sous-le-Vent, et, secondé par les troupes du lieutenant-général Trigge, s'empara des Iles danoises et suédoises. Quelque temps après, il fut nommé chevalier du Bain; et, au renouvellement des hostilités, il eut la place importante et lucrative de commandant en chef à la Jamaïque. Ce fut à lui que le général Rochambeau, et les troupes qu'il commandait à Saint-Domingue, consentirent à se rendre prisonniers, au lieu de capituler avec les nègres. En février 1806, sir Thomas Duckworth, alors vice-amiral de l'escadre bleue, ayant appris la sortie de Brest d'une flotte française, sous les ordres du contre-amiral Leisseigues, destinée à secourir St.-Domingue, réunit tous les vaisseaux dont il put disposer, et, ayant été renforcé par l'amiral Cochrane, alla attaquer la flotte française à l'ancre dans la baie de Saint-Domingue : par suite des mauvaises dispositions de l'amiral Lesseigues, il parvint à détruire une partie des vaisseaux, et à s'emparer de quelques autres, qu'il conduisit au Fort-Royal, île Jamaïque, où il fut reçu avec des transports de joie incroyables. Les canons de la Tour de Londres furent tirés dans cette circonstance; et, sur la proposition de M. Grey et de lord Grenville, des remercîments publics lui furent votés par le parlement et par la cité de Londres, qui lui offrit le droit de bourgeoisie et une épée de la valeur de 200 guinées. Dès le mois de septembre 1804, l'assemblée coloniale de la Jamaïque lui avait présenté une épée de 1000 guinées. Sir John-Thomas Duckworth a été nommé vice-amiral de l'escadre blanche en novembre 1805; son pavillon était hissé à bord du *Royal-George*, de 110 canons. — Il a un fils qui sert dans l'armée de terre, et une fille mariée à l'amiral sir Richard King. Z.

DUCLAUX (Augustin) était sous-préfet à Baugé, lorsqu'il fut élu par le sénat, en 1808, membre du corps législatif pour le département de Maine-et-Loire. Il fut nommé sous-préfet de Varennes le 8 avril 1813. Le 4 octobre 1814, il se prononça contre l'importation des fers étrangers, dit que nous deviendrions, par cette mesure, tributaires de l'industrie étrangère aux dépens de la nôtre, invoqua l'exemple de l'Angleterre, et termina en proposant des amendements au projet. Le 26 du même mois, M. Duclaux parla en faveur du projet de loi portant restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, s'étonna que les dispositions de ce projet apportassent quelques restrictions à cet acte de justice, et dit qu'il aurait voulu voir, dans l'exposé du ministre Ferrand, quelques phrases de moins à la louange des émigrés, et, dans le projet présenté, quelques dispositions de plus en leur faveur; il vota ensuite pour que la restitution fût plus complète et ne laissât rien à desirer pour l'avenir. Le 18 novembre, il appuya le projet de loi sur les douanes, présenté par les ministres, et motiva son opinion sur l'interruption de nos rapports commerciaux avec les autres nations. « Laissons à la sagesse du Roi, dit-il, le soin de régler pour un temps déterminé nos intérêts commerciaux : ses sentiments bienveillants et paternels en faveur de la prospérité nationale, assureront les besoins les plus urgents du commerce, ceux de l'industrie et les droits du trésor. » — Duclaux (Le baron Pierre), né le 2 decembre 1776, fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 14 mars 1806, maréchal de-camp le 3 septembre 1813, et chevalier de Saint-Louis le 27 novembre 1814. Il commandait, en 1815, le département de la Meuse. C.

DUCLOT (Joseph-François), savant ecclésiastique du diocèse de Genève, né en 1745, fut destiné, en 1783, à diriger la mission que le roi de Sardaigne se disposait à envoyer au Canada, sur la demande de l'Angleterre, qui, à cause de la guerre avec la France, ne voulait pas envoyer, selon l'usage, des prêtres

français aux catholiques de cette province. La paix de Versailles, qui fut signée la même année, empêcha l'exécution de ce projet. L'abbé Duclot, successivement chanoine de Lautrec (en Languedoc), curé de Collonge, sous Bellerive, et de Viuz (en Savoie), a publié : I. *Explication historique, dogmatique et morale de toute la doctrine chrétienne*, 1796, 7 vol. in-8°. II. *La sainte Bible vengée des attaques de l'incrédulité, et justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison, avec les monuments de l'histoire, la physique, la géologie, l'astronomie*, etc., Lyon, 1816, 2 vol. in-8°. L'auteur y promet une suite de 4 volumes. T.

DUCOS (Le baron NICOLAS), frère de Roger-Ducos l'ex-directeur et consul, mort en 1816, en Bavière où il s'était retiré, ayant été obligé de sortir de France comme régicide, est né en Gascogne, le 7 mars 1756; il embrassa la carrière des armes dès les premières années de la révolution, et devint, après plusieurs actions d'éclat, général de brigade le 27 avril 1802. M. Ducos fit, en cette qualité, les campagnes de 1805, 1806 et 1807. Employé à l'armée d'Espagne en 1808, il marcha, dès le mois de juin, contre les habitants de Saint-Ander, qui s'étaient insurgés à la voix de leur évêque, et les soumit entièrement. Il donna de nouvelles preuves de courage au combat de Médina del Rio-Seco, où il enleva les positions de l'ennemi, et contribua aux succès de cette journée, après laquelle il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur, le 4 septembre 1808. Le général Ducos continua de servir en Espagne, et devint ensuite commandant supérieur à Longwi. Il était gouverneur de la citadelle d'Anvers en 1813. Il fut fait chevalier de Saint-Louis, par le Roi, le 5 novembre 1814, et il obtint sa retraite dans la même année.—DUCOS, né à Bordeaux, vint à Paris au commencement de la révolution, et en embrassa les premiers principes avec modération. Il suivit les séances de l'assemblée constituante, où il fit connaissance avec plusieurs journalistes, et notamment avec M. Lacretelle, et fut chargé de la rédaction du *Journal des Débats*, qui alors n'était qu'un tableau des séances de l'assemblée nationale, sans nouvelles de Paris ou de l'étranger. M. Ducos fut long-temps employé à ce travail. Après le 18 brumaire, la protection d'un homme puissant lui fit avoir la recette générale du département des Deux-Nèthes (Anvers), emploi où son intelligence et sa bonne conduite l'ont élevé à une très belle fortune. Il est actuellement receveur-général du Bas-Rhin, et l'un des receveurs-généraux qui composent, à Paris, un conseil particulier près le ministre des finances. U.

DUCOS (B.) a publié : I. *Henri*, roman traduit de l'anglais de Rich. Cumberland, 1797, 4 vol in-12. (*Voy.* la *Biographie universelle*, à l'article CUMBERLAND.) II. *La femme de bon sens*, ou *La prisonnière de Bohême*, traduit de l'anglais, 1798, 3 vol. in-12. III. *L'abbaye de Grasville*, traduit de l'anglais, 1798, 5 vol. in-12; 1810, 4 vol. in-18. IV. *Maria*, ou *Le malheur d'être femme*, ouvrage posthume de Mary Wolstonecraft Godwin, imité de l'anglais, 1798, in-12. (*Voy.* l'article de mistriss GODWIN dans la *Biograph. universelle.*) V. *Arundel*, par Richard Cumberland, 1799, 2 vol. in-8°.—DUCOS (Madame), femme du précédent, née Case de la Bove, a publié : I. *Marie de St-Clair*, 1798, in-12. II. *Lettre de Louise et de Valentine*, 1811, 2 vol. in-12. OT.

DUCOS (FLORENTIN), avocat, né à Toulouse, a débuté de bonne heure dans la carrière de la poésie : l'*Ode* sur la bataille de Iéna (*Journal de la Haute-Garonne*, n°. 294, an 1807) a fixé l'opinion des gens de goût. L'*Ode* sur l'arrivée de l'empereur et roi dans la ville de Toulouse (*Journal de Toulouse*, et *Almanach des troubadours*, an 1809, pag. 59 et suiv.), doit aller à la postérité la plus reculée. On y est frappé de l'image d'une ville *qui franchit ses remparts.* Cette figure ressemble peut-être un peu à celle d'une maison que l'on fait sauter par les fenêtres; mais M. Florentin Ducos a cru devoir conserver cette idée dans le recueil de ses œuvres, publié récemment. Ce poète a aussi chanté le héros anglais; et c'est en 1814 que lord Wellington reçut ses hommages dans des couplets que l'on ne peut comparer qu'à la fameuse *Ode* sur l'arrivée de Napoléon à Toulouse M. Ducos nous apprend, dans ces couplets, que,

Grâce au moderne Fabius,
La Tamise a sauvé la Seine.

Depuis l'apparition de cette pièce de vers, M. Ducos en a laissé échapper encore quelques autres; mais il nous a été impossible de les connaître, quelque peine que nous nous soyons donnée pour y parvenir. *

DUCOUEDIC (Pierre), né à Loudeac, en Bretagne, de la même famille que le Ducouedic de la *Biographie universelle*, a publié : I. *Tableau géographique de la puissance industrielle, commerciale, agricole, civile et militaire de la nation française*, 1791, 2 vol. in-8o., plusieurs éditions. II. *Ruche pyramidale*, 1813, in-8o. III. *Les feux crépusculaires*, 1813, in-8o. IV. *Journée de l'homme des champs*, ou *Manuel des cultivateurs ruraux*, 1814, in-12. V. *Poudre unique de santé*, ou *Moyen de la conserver sans recourir aux médecins et aux apothicaires*, 1814, in-8o. Ot.

DUCRAY-DUMINIL (François-Guillaume), membre de l'académie des Arcades de Rome, du Musée de Paris, et du Lycée des arts, succéda à l'abbé Aubert dans la rédaction des *Petites-Affiches* de Paris, le 15 septembre 1790. Un décret du 14 nivose an II (3 janvier 1794) ordonna son arrestation provisoire, pour avoir inséré dans ses affiches l'annonce d'une vente à faire en assignats démonétisés ; il se justifia, et fut remis en liberté. L'importante rédaction des *Petites-Affiches* n'a pas, comme on le pense bien, absorbé tout le temps de M. Ducray-Duminil ; ce fécond écrivain a consacré les loisirs que lui laissait cette rédaction, à la composition de quelques pièces de théâtre, et d'un grand nombre de romans, savoir : I. *Lolotte et Fanfan*, ou *les Aventures de deux enfants, abandonnés dans une île déserte*, 1787, 4 vol. in-12; 1792, 4 vol. in-12 ; dixième édition, 1813, 4 vol. in-18. II. *La Semaine mémorable*, ou *Tableau de la révolution depuis le 12 juillet*, 1789, in-8o., fig. III. *Le Panthéon littéraire, sous l'invocation des neuf Muses, de Thémis, d'Esculape, et des trois Grâces*, 1789, in-12. IV. *Alexis*, ou *la Maisonnette dans les bois*, 1790, 4 vol. in-12. V. *Petit Jacques et Georgette*, ou *les Petits montagnards auvergnats*, 1791, 4 vol. in-12 ; cinquième édition, 1812. VI. *Codicile sentimental*, ou *Recueil de discours, contes, anecdotes, idylles, romances et poésies fugitives*, 1793, 2 vol. in-12. VII. *Les Soirées de la chaumière*, 1794, 4 vol. in-18 ; tomes V - VIII, 1798, in-18 ; cinquième édition, 1811. VIII. *Victor*, ou *l'Enfant de la forêt*, 1796, 4 vol. in-12; sixième édition, 1803, 4 vol. in-18; neuvième édition, 1815. IX. *Cœlina*, ou *l'Enfant du mystère*, 1798, 5 vol. in-12 ; troisième édition, 1808. X. *Les Veillées de ma grand'-mère*, nouveaux contes des fées, à l'usage des jeunes enfants, 1799, 2 vol. in-18. XI. *Contes moraux de ma grand'-tante, à l'usage des enfants du second âge*, faisant suite aux *Veillées de ma grand'-mère*, 1799, 2 vol. in-12. XII. *Les cinquante francs de Jeannette*, 1799, 2 vol. in-12; 1802, 2 vol. in-18. XIII. *Les Petits orphelins du hameau*, 1800, 4 vol. in-12; 4e. édit., 1814, 4 vol. in-18. XIV. *Les Déjeuners champêtres de mon cher oncle, à l'usage des adolescents*, pour servir de suite aux *Veillées de ma grand'-mère*, et aux *Contes moraux de ma grand'-tante*, 1800, 2 vol. in-18. XV. *Paul*, ou *la Ferme abandonnée*, 1802, 4 vol. in-12; 1803, 4 vol. ; troisième édition, 1810. XVI. *Les Journées au village*, ou *Tableau d'une bonne famille*, ouvrage où l'on trouvera des contes, des historiettes, des apologues, etc., pour amuser la jeunesse, 1804, 8 vol. in-18. XVII. *Elmonde*, ou *la Fille de l'hospice*, 1804, 5 vol. in-12. XVIII. *Jules*, ou *le Toit paternel*, 1804, 4 vol. in 12. XIX. *Le petit Carillonneur*, 1809, 4 vol. in-12. XX. *Couplets sur le mariage de Napoléon-le-Grand*, 1810, in-8o. XXI. *Emilie*, ou *les Veillées de mon père*, 1811, 4 vol. in-18. XXII. *Mme. de Valnoir*, ou *l'Ecole des familles*, 1813, 4 vol. in-12. XXIII. *La fontaine de Sainte-Catherine*, 1813, 4 vol. in-12. XXIV. *L'Hermitage de St.-Jacques*, ou *Dieu, le Roi et la patrie*, 1814, 4 vol. in-12. XXV. *Jean et Jeannette*, ou *les Aventuriers parisiens*, 4 vol. in-12, 1816. On trouve dans les romans de M. Ducray-Duminil du naturel, de l'imagination, et une verve de sentiment qui leur a procuré des succès très populaires. — Ducray-Maubaillarcq, frère de Ducray-Duminil, a publié : I. *Charles Lahoussaye, fils de Cartouche*, 1809, 2 vol. in-12. II. *Adeline et Joséphine*, ou *les Amies bordelaises, sœurs sans le savoir*, 1809, 2 vol. in-12. III. *Clémen-*

tine de Valville, ou *les Repentirs d'une jolie femme*, 1812, 2 vol. in-12. — Un autre DUCRAY a publié, en 1816, un roman intitulé : *Le Village des Pyrénées, ou Est-ce un songe?* 3 vol. in-12. OT.

DUCREST (Le marquis CHARLES-LOUIS), frère de Mme. de Genlis, est né le 28 avril 1747, près d'Autun. Il entra au service en 1766, fut nommé capitaine en 1773, lieutenant-colonel en 1774, colonel en second du régiment d'Auvergne en 1776, colonel commandant du régiment des grenadiers royaux en 1779, et chevalier de St.-Louis en 1782. Il fut nommé par le duc d'Orléans chancelier de sa maison en 1785. En 1787, il présenta au roi, par l'entremise de ce prince, un Mémoire où il s'annonçait comme l'homme de France le plus propre à y rétablir les finances et à y ramener le bonheur. Cette prétention lui attira l'attention des chansonniers; et l'on trouve dans la correspondance de Grimm plusieurs des plaisanteries qui furent faites à ce sujet. Ce fut dans ce temps-là qu'il donna sa démission pour ne pas être entraîné, a-t-il dit, contre son opinion, dans le parti d'Orléans, qui se formait dès cette époque par les intrigues de plusieurs révolutionnaires, et notamment de Laclos, qui s'était introduit au Palais-Royal. M. Ducrest sortit de France en 1789; il y rentra vers la fin de l'année 1790, pour plaider contre le duc d'Orléans, qui refusait de lui payer une rente de 13,000 francs. On assure que deux ou trois avocats les plus célèbres craignirent de se charger de sa cause, intimidés par la faveur populaire dont jouissait le prince : M. Ducrest la plaida lui-même et la gagna pleinement. Il quitta la France une seconde fois, et n'y revint qu'au mois de mai 1800. Il construisit au Havre, en 1785, une frégate de 40 canons, la *Prosélyte*, sur des plans nouveaux qu'il avait proposés, et fit l'épreuve d'un procédé de son invention, pour garantir nos ports de la Manche de l'encombrement dont ils sont menacés par l'introduction continuelle du galet; mais cet essai eut peu de succès. Il construisit, en 1800, à Copenhague, un grand vaisseau marchand de 500 tonneaux de port, uniquement avec des planches de sapin, et ce bâtiment navigua pendant un mois environ; mais étant entièrement dépourvu des fortes pièces de bois qui s'emploient dans tous les autres pour les rendre solides, et ayant été jeté sur un banc de sable, il fut aussitôt mis en pièces. M. Ducrest a publié : I. *Essai sur les machines hydrauliques*, 1777, in-8°. II. *Essai sur les principes d'une bonne constitution*, 1789, in-8°. III. *Mémoire sur l'impôt considéré dans ses rapports avec la constitution*, 1791, in-8°. IV. *Notice de l'expérience faite à Copenhague pour le compte de M. de Coningh, d'un vaisseau construit en planches*, 1799, in-8°. V. *Nouvelle théorie de la construction des vaisseaux*, 1800, in-8°. VI. *Vues nouvelles sur les courants d'eau, la navigation intérieure, et la marine*, 1803, in-8°. VII. *Mémoire contenant le projet de l'établissement du commerce maritime à Paris et à Versailles*, 1806, in-8°. VIII. *Traité d'hydraulique*, ou *l'Art d'élever l'eau, porté à sa perfection*, 1809, in-8°. IX. *Nouveau système de navigation, ayant pour objet la liberté des mers pour toutes les nations, et la restauration immédiate de notre commerce maritime, au sein même de la guerre actuelle*, 1811, in-8°. Le dernier ouvrage de M. Ducrest est intitulé : *Traité de la monarchie absolue et des véritables moyens pour opérer la libération de la France, garantir l'intégrité de son territoire et assurer le bonheur du peuple*, 1 vol. in-8°. Cet écrit, publié au commencement de 1817, et dans lequel l'auteur propose de supprimer le ministère de la marine, de payer les soldats avec des billets de loterie; d'enseigner l'exercice par la méthode de Lancaster, etc., etc., a eu le sort des premières productions de M. Ducrest sur les finances; et les journalistes de nos jours se sont moqués de ses idées politiques et financières, à peu près comme firent Grimm et les chansonniers de 1787. D.

DUCRUIX (Le baron JACQUES), connu sous le nom de DUTRUY, né le 29 novembre 1762, est le fils d'un émailleur de Genève, et suivit d'abord la profession de son père. Il fut ensuite grenadier au régiment de Bourgogne, puis dans la garde nationale de Paris, section de l'Oratoire. Le ministre Servan le nomma sous-lieutenant d'infanterie le 1er. octobre 1792, et aussitôt après adjoint aux adjudants de l'armée du Midi. Le 12 novembre, il se trouvait à Perpignan : s'y étant vanté de quelques faits

qui avaient signalé son séjour dans la capitale, le peuple voulut le mettre en pièces, et on finit par l'emprisonner, pour le soustraire à sa fureur. Garat, ministre de la justice, ordonna de lui rendre la liberté. Lucia, procureur-syndic du département des Pyrénées, s'y refusa d'abord; mais il y fut contraint par un décret exprès de l'assemblée. Ducruix fut par la suite employé dans la Vendée. Devenu général de brigade, le 13 juin 1793, il servit successivement depuis cette époque dans les armées actives et dans l'intérieur, et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur, le 25 prairial an XII (1804). Il faisait encore partie, en 1806, de la 7e. division militaire; mais il cessa bientôt d'être employé, et se retira à Choisy-le-Roi. Il reparut, après le 20 mars 1815, sur la liste des généraux de brigade en activité, et commanda les gardes nationales actives de la 13e. division militaire. X.

DUDLEY (Sir Henri Bate), baronet anglais, chancelier et prébendaire de Ferns en Irlande, recteur de Willingham en Suffolk, et propriétaire du journal intitulé *Morning-Hérald*, a pris le nom de Dudley pour se conformer à la volonté d'un ami, qui lui laissa un héritage. Il fut élevé à Oxford, et obtint de bonne heure une cure dans le comté de Surrey. Vers 1775, il fut intéressé dans le journal appelé *Morning-Post*, qu'il quitta, en 1780, pour créer le *Morning-Hérald*. En 1781, il acheta le droit de patronage de la cure de Bradwell *juxtà mare*, dépensa dans cette paroisse près de 30,000 livres sterl. en améliorations, et obtint la médaille d'or de la société des arts, pour avoir mis en culture une grande étendue de terrain qui avait été occupée par la mer. Malgré son état, M. Dudley a soutenu plusieurs duels, dont il s'est tiré *avec honneur*. Il a publié différentes pièces de théâtre estimées, entre autres l'opéra-comique du *Bucheron* (the Woodman), imité de Guichard; et quelques écrits sur les affaires publiques. Z.

DUDON (le baron), auditeur au conseil-d'état sous le gouvernement impérial, fut nommé, le 7 août 1810, maître-des-requêtes, et, le 16 septembre, procureur-général du conseil du sceau des titres. Le 24 août 1815, il fut appelé par le Roi au conseil-d'état en service ordinaire, comité de l'intérieur et du commerce; et il fut désigné, par ordonnance du 24 août 1816, l'un des commissaires chargés d'examiner, de concert avec les délégués des puissances alliées, le montant des paiements faits et à faire, en vertu de la convention du 20 novembre, à dater du 1er. décembre 1815 jusqu'au 1er. juin dernier, et de constater la libération de la France pour les six premiers mois. Le 23 décembre 1815, M. Dudon fit lecture à la chambre des députés, du projet de loi sur le budget de 1816; fut nommé, par ordonnance du 1er. janvier 1816, conseiller-d'état au comité des finances, et porta plusieurs fois la parole, comme commissaire du Roi, sur des objets financiers. S. S.

DUFEY (P.-J.-S.), né en Bourgogne, était avocat à Bordeaux, et fut condamné à la déportation, en 1816, comme l'un des rédacteurs du *Nain tricolore*, qui s'imprimait à Troyes, et contenait des diatribes violentes contre le gouvernement royal. Il n'avait paru qu'un numéro de cet ouvrage lorsqu'il fut arrêté. (*Voy.* Babeuf.) M. Dufey avait publié auparavant : I. *Les acquéreurs de domaines nationaux au tribunal de l'opinion*, ou *Observations sur la lettre de M. Falconnet au Roi, relative à la vente des domaines nationaux*, 1814, in-8°. II. *Des assemblées du Champ-de-Mars*, 1815, in-8°. III. *L'Europe et la France en 1792 et 1815*, in-8°. Il était aussi rédacteur du journal intitulé : *Jurisprudence commerciale*. A.

DUFORT (André), né en 1759, ancien avocat et procureur du Roi aux eaux-et-forêts, était conseiller de préfecture à Bordeaux, sous le gouvernement impérial, et fut élu, en février 1808, membre du corps législatif pour le département de la Gironde. Le 1er. octobre 1814, il combattit le projet de loi sur l'importation des fers étrangers, s'éleva contre les assertions mensongères des maîtres de forges, et demanda le maintien du tarif des droits d'entrée, en y ajoutant une nouvelle disposition. Le 17 novembre, il parla sur le projet de loi relatif aux douanes, s'éleva avec force contre le système du gouvernement de Buonaparte à cet égard, se prononça pour la prohibition des sucres rafinés, et vota quelques amendements aux dispositions du projet de loi. Le 25, il combattit la proposition de fixer la taxe sur le sel à 3 décimes par kilogramme, fit

valoir les besoins du pauvre et de l'agriculteur, et dit qu'il n'était point de bénéfices de culture ou de bestiaux qui pussent supporter un taux si élevé. Le 15 décembre, il parla longuement en faveur du projet de loi relatif aux dettes contractées par le Roi en pays étranger; traça l'historique des différentes branches de la maison royale et des domaines réunis par elle à l'État, et s'écria: « O » Dieu, donne de longs jours à un tel » Roi, qui ne desire de vivre que pour » assurer le bonheur de son peuple! » M. Dufort fut nommé, en août 1815, membre de la chambre des députés par le département de la Gironde: il est actuellement l'un des présidents de la cour royale de Bordeaux. C.

DUFOUGERAIS (Le baron BENJAMIN-FRANÇOIS LA DOUEPE), propriétaire dans le département de la Vendée, où son père et son oncle ont péri victimes de la guerre civile qui a désolé cette contrée, chercha à réparer la perte de sa fortune en s'occupant des arts utiles. Devenu directeur de la fabrique de cristaux du Creuzot, il a donné des soins constants à la fabrication du *flint-glass*. Celui qu'il a répandu dans le commerce, a été employé avec succès par d'habiles opticiens. Plusieurs lunettes construites avec cette matière, ont été présentées à la classe des sciences physiques de l'Institut; et le rapport des commissaires chargés de les juger leur a été très favorable. Il fut nommé, le 1er. janvier 1811, président du collége électoral de l'arrondissement de Napoléon (Vendée): le 4 mai, il fut élu député au corps législatif par ce même département. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte et de sa famille, et accepta, le 8, l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France. Le 26 septembre, il fit un long rapport sur la loi d'importation des fers étrangers, et en développa toutes les dispositions. Le 4 octobre, il répondit aux différentes objections faites contre le projet de loi, démontra leur insuffisance, et vota de nouveau l'adoption de ses diverses dispositions. Le Roi lui conféra, en 1815, le titre de baron héréditaire. M. Dufougerais fut nommé, le 26 juillet, président du collége électoral de son arrondissement; puis membre de la chambre des députés par le département de la Vendée, et fit partie de la commission chargée, en mars 1816, d'examiner la proposition de M. Rolland, relative à la franchise du port de Marseille. M. Dufougerais vota constamment avec la minorité de 1816. Il fut élu de nouveau député à la chambre de 1816, par le même département, dont il avait présidé le collége électoral, et fut élu membre de la commission du budget. Le baron Dufougerais est sous-directeur de la caisse d'amortissement. — DUFOUGERAIS (Édouard), fils du précédent, était sous-préfet de Nantes en 1815, et fut nommé sous-préfet de Vitré par ordonnance du Roi, du mois de février 1816. Dans le mois de juin suivant, il sut, par sa fermeté, réprimer un mouvement séditieux qui éclata dans cet arrondissement. — DUFOUGERAIS (Auguste), frère du baron, après avoir été attaché à plusieurs administrations, et y avoir fait preuve de capacité, est inspecteur des contributions indirectes à Tours. D.

DUFOUGERAIS (GARNIER.) *Voy.* GARNIER.

DUFOUR (GEORGE-JOSEPH), fils d'un médecin, naquit le 17 mars 1758 à Saint-Seine, en Bourgogne. Sa mère était nièce de Fischer, célèbre partisan sous le règne de Louis XV. Il entra au service dans le régiment de Nivernais, où il devint fourrier, puis dans l'administration de la marine à Rochefort, et fut fait major de la garde nationale de cette ville au commencement de la révolution. Il partit bientôt à la tête d'un bataillon de volontaires de la Charente, et faisait partie de la garnison de Verdun, lorsque cette ville se rendit aux Prussiens en 1792. Il fut un des officiers qui refusèrent de signer la capitulation. Le bataillon qu'il commandait, se distingua à la défense de l'important passage de la côte de Bienne; inquiéta les Prussiens dans leur retraite, et se fit encore remarquer à l'attaque des postes de Wirton et Mars-Latour, enlevés le 30 octobre même année. Le général Dufour concourut ensuite à la prise de Namur, et s'empara des redoutes des Autrichiens dans les bois de Viviers-l'Agneau. Il fut blessé d'un biscaïen au bras droit, à la bataille de Nerwinde. Nommé général de brigade en 1793, il servit à l'armée de l'Ouest sous le général Biron, fut ensuite employé sous Turreau contre les royalistes, et remporta plusieurs avantages sur Charette dans le Bocage et à Montaigu, où il fut blessé de

nouveau. Il passa, en messidor an II (juin 1794), à l'armée de la Moselle, et s'empara, le 21 thermidor, des hauteurs de Trèves, de Pelingen et de la Montagne-Verte, après un combat de cinq heures. Le 2 vendémiaire an IV, après le passage du Rhin, le général Dufour fut envoyé au-delà du Necker, et marcha sur Heidelberg. Le désordre s'étant mis parmi ses troupes, il s'exposa aux plus grands périls pour assurer la retraite de l'infanterie, eut deux chevaux tués sous lui, reçut plusieurs blessures, et fut laissé pour mort sur le champ de bataille, d'où le comte de Hardeck le fit transporter à Heidelberg. Échangé depuis contre le général Provera, il rejoignit l'armée du Rhin sous Moreau, avec lequel il opéra la retraite de Bavière. Le neveu du comte de Hardeck, ayant, quelque temps après, été fait prisonnier, le général Dufour le renvoya sans rançon, par reconnaissance des bons traitements qu'il avait reçus de l'oncle. Il défendit pendant deux mois la tête du pont de Huningue, qui capitula le 4 février 1797. Le 1er. floréal an V, le général Dufour passa le Rhin près de Strasbourg, avec l'aile droite de l'armée, et concourut au succès des deux journées suivantes. Lorsque Buonaparte traversa la Suisse en 1798, pour se rendre à Rastadt, le général Dufour vint le complimenter à Bâle. Voici le discours qu'il lui adressa : « Je ne te comparerai » pas aux Turenne, aux Montécucculli, » tu les as surpassés ; mais je m'écrierai » avec tous les républicains : Buonaparte » est le premier homme de l'univers. » Quelque temps après, lorsque Mengaud fut accrédité par le ministre Talleyrand, comme chargé d'affaires auprès du corps helvétique, le général Dufour lui tint le discours suivant : « Citoyen Mengaud, le » directoire exécutif, en te nommant » chargé d'affaires, était bien convaincu » de ton civisme ; et nous applaudissons » à son choix. Eloigne de la diplomatie » cette affreuse politique, cette astuce » des cabinets des rois : la franchise, la » loyauté, la générosité, voilà le caractère de la grande nation que tu représentes. » Le général Dufour ouvrit encore la campagne de l'an VII (1799), devant Manheim, sous le général Bernadotte. Maïence ayant été alors menacée par le prince Charles, il se jeta dans cette place pour la défendre. Il fit ensuite la guerre de Hollande, et concourut à repousser les Anglais et les Russes qui y firent une descente. On le regardait, en 1799, comme attaché au parti des démagogues : il fut même porté sur la liste des candidats au directoire, lors de la chute de Merlin, Laréveillère et Treilhard. Après le 18 brumaire, il fut nommé au commandement de la 11e. division militaire à Bordeaux, obtint celui de la 21e. à Poitiers, et passa de là à celui de la 12e. à Nantes, qu'il avait encore en 1809. Mais ce fier républicain ne put s'accoutumer au despotisme de Buonaparte : il lui échappa des sarcasmes, dont celui-ci fut informé ; et, dès-lors, il tomba dans sa disgrâce, cessa d'être employé, et se retira à Bordeaux, où il se trouvait encore au moment de la chute de Napoléon. On pense bien que le gouvernement des Bourbons ne pouvait pas mieux lui convenir que celui de Buonaparte. Il se montra, dans le mois de mars 1815, très disposé à favoriser le retour de l'homme qu'il avait tant détesté, mais qui venait de se lier de nouveau avec les démagogues. Ce fut sous de tels auspices que le général Dufour parut au Champ-de-Mai, comme commandant des gardes nationales de la Gironde, et fut élu, par ce département, membre de la chambre des représentants. Arrêté après le retour du Roi, il était encore prisonnier à l'abbaye, à la fin de 1816. — DUFOUR (Le baron Bertrand), maréchal-de-camp de cavalerie, né le 25 juin 1765, était colonel du 21e. régiment de ligne, lorsqu'il combattit avec beaucoup de distinction à la bataille d'Austerlitz ; ce qui le fit nommer général de brigade. Ce fut en cette qualité qu'il servit en Espagne, où il se distingua en plusieurs occasions. Il fit aussi la campagne de 1812 en Russie, se fit encore remarquer à la bataille de la Moskwa, et, après la retraite, passa sous les ordres du général Vandamme. Il fut nommé, par le Roi, commandant de la Légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, le 17 janvier 1815. Dans le mois de juin même année, le général Bertrand Dufour avait un commandement au 3e. corps de l'armée du Nord. — DUFOUR (Pierre-Charles-Antoine), né le 31 mars 1772, est adjudant-commandant d'infanterie depuis le 9 septembre 1799. D

DUFOUR (JULIEN-MICHEL), avocat à Paris, a publié : I. *Observations sur*

le nouveau projet de Code civil, 1801, in-8°. II. *Considérations générales sur les délits et les peines*, et *Révision des lois pénales; moyens de remplacer la peine de mort et de prévenir les crimes*, 1802, in-8°. III. *Observations sur le projet de Code criminel, correctionnel et de police*, 1804, in-8°. IV. *Le Parfait négociant*, ou *Code de commerce, avec instructions et formules*, 1808, 2 vol. in-8°. V. *Répertoire raisonné pour les préfets, sous-préfets, maires*, etc., 1808, 2 vol. in-12. VI. *Questions illustres*, ou *Bibliothèque de livres singuliers en droit*, etc., 1813, in-12. Le titre seul de cet ouvrage occupe trois pages. VII. *Constitution française, décrétée par le sénat-conservateur*, 1814, in-12. VIII. *De la liberté de la presse, et de la direction générale de l'imprimerie et de la librairie*, 1814, in-8°. IX. *La Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, conforme à l'édition officielle, à laquelle sont ajoutées les quatre ordonnances accessoires*, 1814, in-8°. OT.

DUFRESNE-SAINT-LÉON (LÉON), né à Paris en 1752, fit de bonnes études au collége d'Harcourt par les soins de l'abbé Dufresne, son oncle, qui était professeur de ce collége, et fut successivement clerc de notaire, commis, homme d'affaires, un peu homme-de-lettres, et surtout homme de plaisir. Nommé successivement premier commis du trésor-royal en 1788, il suivit Necker à Versailles pendant la tenue des états-généraux. Lié à-la fois avec l'évêque d'Autun, l'académicien Chamfort, et presque tous les hommes un peu marquants du commencement de la révolution, il se plaça dans la ligne constitutionnelle, dont il ne s'est jamais écarté. Le 16 juillet 1789, il fut chargé des dépêches du Roi et de l'assemblée nationale, pour courir après M. Necker, qu'il ramena à Paris. Quelque temps après, il fut nommé liquidateur général de la dette publique. A titre de royaliste constitutionnel, il témoigna beaucoup de regrets de la catastrophe du 10 août 1792. Cependant, à la séance du 5 décembre 1792, le représentant Ruhl communiqua une pièce extraite de ses papiers, où Louis XVI était traité de *bûche*, pour avoir refusé de prendre, disait-il, un pistolet que la reine lui présentait, et de *perfide, qui payait ses gardes-du-corps à Coblentz*. M. Dufresne avait été arrêté le 22 septembre, et il fut décrété d'accusation le 23 décembre, pour avoir voulu provoquer la liquidation des offices de la maison du roi. (Voy. le *Procès de Louis XVI*.) Traduit au tribunal criminel de Paris, où il fut défendu éloquemment par M. Bellart, et où, lui-même, il réfuta les accusations les plus menaçantes, il fut absous après une audience de vingt heures, et renvoyé, par le jugement, à ses fonctions; mais il donna sa démission au conseil exécutif, et fut remplacé par M. Degormandie. Décrété de nouveau six mois après, il eut le bonheur d'échapper aux agents du comité de surveillance qui vinrent pour l'arrêter, sortit de Paris et gagna les frontières de la Suisse à la faveur d'un déguisement. Ce fut alors que sa femme, née Van-Robais, qui n'avait pu le suivre, crut devoir, pour sa sûreté, demander un divorce, qu'elle obtint par défaut et qu'il n'a jamais voulu reconnaître. Inscrit sur la liste des émigrés, et dépouillé de tout ce qu'il possédait, M. Dufresne alla chercher un asile à Milan; sa femme ne tarda pas à l'y rejoindre. Ils en revinrent quelques jours avant l'époque du 18 brumaire. Depuis ce temps, M. Dufresne a vécu assez retiré, tantôt dans un petit appartement chez M. de Talleyrand son ami de collége, tantôt dans une terre qui lui appartient près d'Étampes. Il a été nommé conseiller-d'état honoraire, et commissaire pour la liquidation des étrangers le 24 août 1815. Il est auteur d'une tragédie non imprimée, mais connue, par des lectures particulières, pour un ouvrage très attachant. Plusieurs morceaux de littérature de sa composition, tant en vers qu'en prose, ont été publiés dans l'*Almanach des Muses*, et dans les journaux. De plus, il s'est occupé d'un travail important sous le titre d'*Études sur le crédit public*; il n'en fit tirer qu'un exemplaire qu'il remit, en 1788, à l'abbé Desaulnays, pour que le dépôt en fût fait à la bibliothèque du Roi. On n'a pu l'y retrouver. M. Dufresne s'est associé, en 1817, à la rédaction du *Mercure*, avec MM. Benjamin Constant, Lacretelle et autres.— Son frère, homme très estimable, est mort syndic des agents de change à Paris, en 1805. S.

DUFRESNOY (Madame), veuve d'un ancien procureur au Châtelet, est auteur de quelques romans, de compilations, et de poésies assez remarquables dans le

genre sentimental. Elle a publié : I. *Armand*, ou *Le bienfait des perruques*, 1799. II. *Santa-Maria*, ou *la grossesse mystérieuse*, roman traduit de l'anglais de Fox, 1800, 2 vol in-12. III. *Le jeune héritier*, ou *les appartements défendus*, conte traduit de l'anglais de W. Henley, 1800, 2 vol. in-12. IV. *Opuscules poétiques*, avec des notes, et une relation historique sur les journées des 2 et 3 septembre, par M. l'abbé Sicard, 1806, in-12. M. l'abbé Sicard a désavoué la relation qu'on lui attribue ici. On trouve dans les poésies de Mme. Dufresnoy de la facilité, le sentiment de l'harmonie poétique, du naturel, et un abandon que quelques personnes d'une morale sévère ont désapprouvé. L'auteur avait pressenti elle-même cette sévérité, en manifestant la crainte que le ton de ses élégies érotiques ne donnât mauvaise opinion de ses mœurs. V. *La naissance du roi de Rome*, hymne, 1811. VI. *Anniversaire de la naissance du roi de Rome*, 1812, in-8o. VII. *Élégies*, suivies de *Poésies diverses*, 3e. édition, 1813, in-12. VIII. *Le tour du monde*, ou *Tableau géographique et historique de tous les peuples de la terre*, 1813, 6 vol. in-18. IX. *La petite ménagère*, ou l'*Éducation maternelle*, 1815, 4 vol. in-18. X. *Les derniers moments de Bayard*, poème couronné par l'Institut, le 5 avril 1815. XI. *Les contes de fées de Ch. Perrault*, avec une *Notice sur la vie de l'auteur*, 1816, in-18. XII. *Étrennes à ma fille*, 2e. édition, 1816, 2 vol. in-12. XIII. *Biographie des jeunes demoiselles*, ou *Vie des femmes célèbres depuis les Hébreux jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-12, 1817, fig. Mme. Dufresnoy accompagna, en 1813, à Cherbourg, l'impératrice Marie-Louise. Ot.

DUFRESSE (Le baron Simon), maréchal-de-camp, né le 2 mars 1763, était comédien avant la révolution. Il fut employé en 1793, à Lille, sous Lavalette, en qualité d'adjudant-général; il commanda à la même époque l'armée révolutionnaire du département du Nord, et fut accusé de beaucoup d'excès. Le 23 juillet, les représentants du peuple Duhem et Lesage-Sénault le firent arrêter, et apposèrent les scellés sur ses papiers : élargi par la suite, dénoncé de nouveau après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) comme complice de Robespierre, il fut décrété d'accusation et emprisonné au Luxembourg ; quelques mois après, il fut mis en jugement et acquitté. Il servit la Convention avec zèle, dans la journée du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), et fut réintégré dans son grade. Il passa ensuite à l'armée d'Italie, où il se signala. Employé à l'expédition de Naples sous Championnet, il commandait dans cette ville, fut enveloppé dans la disgrace de ce général, et traduit avec lui, en avril 1799, devant un conseil de guerre. La chute de Merlin et de Lareveillère vint le tirer de ce mauvais pas : il reprit son activité, et commanda long-temps dans la 12e. division militaire, où il se fit chérir des honnêtes gens, et montra dès-lors des sentiments favorables au rétablissement de la monarchie. Il fut ensuite employé dans la guerre contre la Russie; et, après les désastres de cette campagne, il eut le commandement de la place de Stettin, s'y défendit vaillamment, et se fit beaucoup d'honneur dans cette circonstance. Rentré en France après la première restauration, il fut créé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814, et, après le second retour de S. M., nommé commandant militaire à Nantes, emploi qu'il a cessé d'occuper. D.

DUGAS-MONTBEL, né à Saint-Chamont dans le Forez en 1776, a publié : I. *Éloge de Boissieu*. (Voy. la *Biograph. universelle*, à l'article J.-J. Boissieu.) II. *Iliade d'Homère*, traduction nouvelle, 1815, 2 vol. in-8o. — Dugas de Bois-St.-Just a publié : I. *Paris, Versailles et les provinces au XVIIIe. siècle*, 1809, 2 vol. in-8o.; 3e. édition, 1811, 2 vol in-8o.; recueil assez piquant d'anecdotes historiques, dont un grand nombre étaient peu connues. II. *Les sires de Beaujeu*, ou *Mémoires historiques sur le monastère de l'île Barbe et la tour de la belle Allemande*, 1811, 2 vol. in-8o. Ot.

DUGNANI (Antoine), cardinal-évêque de Sabina, de la création de Pie VI, sous-doyen du sacré collége, protecteur de la république de Saint-Marin auprès du St.-Siége, né à Milan le 8 juin 1748, était nonce de France avant la révolution, et resta à Paris en cette qualité jusqu'en 1792. Il fut un des dix cardinaux exilés par ordre du gouvernement français, en 1808. Le pape le nomma, le 8 mars 1816, aux évêchés réunis de Porto et de Sainte-Rufine. S. S.

DUGOUR (A. Jeudy), ancien doc-

taire, fut professeur à la Flèche, puis libraire à Paris, et eut à soutenir, pour les Œuvres de Rozier, dont il était propriétaire, un long procès contre le libraire Leroi, de Lyon, contre-facteur de l'édition de ces œuvres, et n'en obtint qu'une satisfaction incomplète, ce qui dérangea considérablement ses affaires. M. Dugour a épousé une Anglaise, et s'est retiré, depuis plusieurs années, dans le pays de sa femme. On a de lui : I. *Histoire publique et secrète de Henri IV, roi de France et de Navarre*, 1790, in-8°. II. *Nouvelle rhétorique française à l'usage des jeunes demoiselles*, 1791, in-8°. III. *Géographie de la France d'après la nouvelle division en 83 départements*, 1791, in-8°. IV. *Coup-d'œil sur l'histoire de France, pour servir d'introduction à la géographie de la France*, 1791, in-8°. V. *École de politique*, ou *Collection par ordre de matières, des discours, des opinions, des déclarations et des protestations de la minorité de l'assemblée nationale pendant les années* 1789-91, 12 vol. in-8°.; 1792, id. in-8°. VI. *Mémoire justificatif pour Louis XVI, ci-devant roi de France*, 1792, in-8°. VII. *Collection des meilleurs ouvrages qui ont été publiés pour la défense de Louis XVI*, 1792, 2 vol. in-8°. VIII. *Histoire d'Olivier Cromwell*, 1795, 2 vol. in-18. IX. *Lettres de Platon*, traduites du grec (par N. Papin), 1797, in-12. OT.

DUHAMEL (Le comte LOUIS), introducteur des ambassadeurs et maître des cérémonies sous le gouvernement impérial, fut nommé, le 21 avril 1812, sous-préfet de Toulon. Le 13 août, même année, il obtint la préfecture des Pyrénées-Orientales, et passa à celle de la Dordogne sous le gouvernement royal en 1814. Il cessa ses fonctions lors du retour de Buonaparte, en mars 1815, et fit don à S. M., en octobre même année, de la somme de 2500 francs qui lui était accordée à titre d'indemnités. Il fut désigné, en décembre suivant, pour préfet de la Vienne, en remplacement de M. de Lascours.—DUHAMEL (Le baron Louis-Marie) exerçait la profession d'avocat avant la révolution. Après avoir rempli divers emplois dans le département de la Manche, il devint maire de Coutances, et vice-président du tribunal de l'arrondissement. Il fut présenté à l'empereur, le 29 mars 1811, comme député du collége électoral du département de la Manche; et, le 6 janvier 1813, il fut appelé au corps législatif, par le sénat, pour ce même département. Il obtint, bientôt après, le titre de baron et la croix de la Légion-d'honneur, et fut nommé en 1814, par le Roi, maître des requêtes au comité des finances. Le 31 août 1814, il parla en faveur du projet de loi sur le budget, et vota pour son adoption entière, disant que ses dispositions étaient favorables au crédit public, et qu'on devait regarder comme chimériques les alarmes conçues à l'occasion de la vente des forêts nationales. Il fut élu, en mai 1815, membre de la chambre des représentants par le département de la Manche, et désigné, au mois de juillet suivant, pour présider le collége électoral de l'arrondissement de Mortain, même département. Le baron Duhamel fut chargé, par le Roi, en octobre 1816, conjointement avec M. Henri de Longuève, de l'examen des dettes de la ville de Paris sur le trésor royal, et du trésor royal sur la ville de Paris. A.

DUIGENAN (PATRICK), Irlandais, membre de la chambre des communes d'Angleterre pour le bourg d'Armagh, vicaire-général de la cour métropolitaine et professeur de droit commun à l'université de Dublin, a été élevé dans cette ville. Il parut au barreau en 1767, et s'y distingua. Après avoir obtenu une place au parlement, il fut un des plus ardents promoteurs de l'union de l'Irlande avec l'Angleterre, et se fit remarquer par sa violente opposition aux réclamations des catholiques et ses continuelles déclamations contre eux; ce qui ne l'a pas empêché d'épouser une catholique, et, ce qui est plus étonnant, de donner asile, dans sa maison, à un prêtre de cette religion, confesseur de sa femme. Il a publié divers écrits polémiques qui ont fait sensation. Z.

DUJARDIN-SAILLY, né à Bruxelles, fils d'un libraire de cette ville, vint faire le même commerce à Paris, en 1802, et entra ensuite dans l'administration des douanes. Il a rédigé le *Journal typographique et bibliographique*, de 1804 à 1808. On a encore de lui : I. *Liste alphabétique des auteurs morts*, 1805, in-8°. II. *Tarif chronologique des douanes de l'empire français*, 1806, in-4°; huitième édition, 1813, in-4°. III. *Code*

des douanes de l'empire français, 1810, in-4°. IV. *Législation des douanes de l'empire français*, 1812-13, in-4°. Ot.

DUJON, capitaine des grenadiers à cheval de la garde impériale, fut nommé, le 14 février 1807, chef d'escadron au même corps. L'empereur signa, le 9 décembre 1811, son contrat de mariage avec Mlle. de Montfort; M. Dujon était alors colonel du 4e. de cuirassiers. Le 19 juillet 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis, et, le 9 novembre, commandant de la Légion-d'honneur. Après la seconde chute de Buonaparte, M. Dujon fut nommé, le 9 septembre 1815, colonel du 2e. régiment de cuirassiers de la garde royale. S. S.

DULAULOY (Le comte Charles-François Randon), né à Laon le 9 décembre 1756, entra au service comme élève d'artillerie, le 1er. août 1780, et devint lieutenant en 1781, et capitaine en 1788. Il fut envoyé extraordinairement en Angleterre, en 1792, pour une fabrication d'armes, et il commanda l'artillerie du camp de Paris, lors de l'invasion des Prussiens. Nommé adjudant-général à l'armée de Sambre-et-Meuse en 1793, il fut destitué comme noble, mais réintégré peu de temps après, ayant prouvé qu'il ne l'était pas. Il fut nommé chef de bataillon le 24 juillet, colonel le 27 août, et enfin général de brigade le 10 décembre de la même année. Après avoir servi avec distinction pendant neuf ans aux armées de l'Ouest, de l'Intérieur, du Nord, d'Angleterre, d'Italie, et dans les états de Gênes, il fut élevé au grade de général de division, le 27 août 1803, et fit, en cette qualité, la campagne de Hanovre. Employé ensuite à l'armée de Naples, et à la grande-armée en 1807, il obtint, après la paix de Tilsitt, la croix de grand-officier de la Légion-d'honneur. Le 7 août 1809, il se distingua au combat d'Oropesa en Espagne, fut ensuite envoyé en Hollande lors de l'expédition de lord Chatam contre Anvers, puis à la grande-armée, où il fit partie, en 1812, de l'expédition contre la Russie, fut nommé colonel commandant l'artillerie de la garde impériale le 29 mars 1813, et grand'-croix de la Réunion le 3 avril suivant. Le 2 mai, il rendit des services signalés à la bataille de Lutzen, où, ainsi que le général Drouot, il chargea l'ennemi au galop avec l'artillerie légère. Il se distingua de nouveau, le 21, à Wurtschen, près de Bautzen, comme aux journées de Wachau et de Leipzig les 16 et 18 octobre. La veille de cette dernière bataille, le général Dulauloy se rendit au bivouac de Napoléon pour prendre ses ordres, et lui annonça que l'artillerie avait employé 95,000 boulets à la bataille de Wachau; que, depuis cinq jours, l'armée avait tiré plus de 220,000 coups de canon, et qu'il ne restait plus de munitions que pour environ deux heures. Cette déclaration du général obligea l'empereur à faire un mouvement pour aller s'approvisionner à Erfurt. Ce fut pendant l'une de ces manœuvres que le pont de Leipzig fut coupé. Le général Dulauloy fut appelé au conseil-d'état, section de la guerre, le 5 décembre 1813, et créé chambellan le 7 du même mois. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis le 1er. juin 1814, conseiller-d'état honoraire le 30, inspecteur-général d'artillerie pour les directions de Besançon, Paris et la Fère, le 1er. juillet, et grand'-croix de la Légion-d'honneur le 13 janvier 1815. Nommé pair de France et gouverneur de Lyon après les événements du 20 mars, il fit afficher le 15 juin, dans cette ville, une proclamation conforme aux circonstances, et fut mis en retraite par l'ordonnance du Roi du 6 octobre 1815. A.

DULAURE (Jacques-Antoine), ingénieur-géographe et membre de l'académie celtique, est né à Clermont en Auvergne le 3 septembre 1755. Il fut député du Puy-de-Dôme à la Convention nationale en 1792, et y vota la mort de Louis XVI sans sursis et sans appel, fut signalé comme partisan des *Girondins*, et décrété d'arrestation le 22 octobre 1793. Il parvint à se soustraire à cette proscription: et, le 3 décembre 1794, il écrivit à la Convention une lettre ainsi conçue, dans laquelle il réclamait sa mise en jugement: « J'ai » adressé, depuis un mois, une pétition » à la Convention; elle n'a pas même été » lue: je n'ai point attendu les circons» tances pour exprimer mes sentiments; » je n'ai suivi que l'impulsion d'une » conscience pure: ennemi de toutes les » factions, je n'en ai caressé aucune. » Comment eussé-je été complice des » conspirateurs, moi qui n'ai signé au» cune déclaration *liberticide*, qui n'ai » jamais assisté aux conciliabules se-

» crets? J'invoque le témoignage de tous » mes collègues sur ma moralité; je suis » entré pauvre à la Convention, j'en » suis également sorti pauvre : aujour- » d'hui, fugitif et réduit à vivre du tra- » vail de mes mains, j'éprouve tous les » tourments de la misère. Les plus grands » criminels ont droit de réclamer jus- » tice : pourquoi ne pourrais-je pas l'ob- » tenir de mes collègues? Je me pré- » sente seul à l'œil de la surveillance la » plus sévère; j'appelle sur ma conduite » politique l'examen le plus rigoureux. » Si mon sang est utile à ma patrie, je » suis prêt à le répandre; mais du moins » je supplie la Convention de faire faire » un rapport à mon égard. » M. Dulaure fut rappelé à la Convention le 8 décembre 1794. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il fit une motion d'ordre sur l'instruction publique, le 1er. messidor an VI; parla plusieurs fois encore sur le même objet, et dénonça, au mois d'août 1799, les écrits que les royalistes répandaient à Toulouse pour exciter une insurrection dans le Midi. Il habitait encore la capitale en 1816. Ses ouvrages principaux sont : I. *Pogonologie, ou Histoire philos. de la barbe*, 1784, 2 vol. in-12. M. Dulaure voudrait que tous les hommes, que leur place ou leurs fonctions élèvent au-dessus des autres, laissassent croître leur barbe dans toute sa longueur. II. *Nouvelle description des curiosités de Paris*, 1785, 2 vol. in-12; 1787, 2 vol. in-12; 1790, 2 vol. in-12. III. *Nouvelle description des environs de Paris*, 1786, 2 vol. in-12; 1787, 2 vol. in-12. IV. *Singularités historiques ou Tableau critique des mœurs, des usages et des événements de différents siècles*, Londres (Paris), 1788, in-12. V. *Description des principaux lieux de la France*, 1788-90, 6 vol. petit in-12. VI. *Histoire critique de la noblesse, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours*, 1790, in-8o. VII. *Supplément aux crimes des anciens comités de gouvernement, et Tableau de la conduite publique de Dulaure*, 1795, in-8o. VIII. *Discours prononcé à l'occasion de la fête funèbre en l'honneur du représentant du peuple Ferraud*, 1795, in-8o. (Voy. la *Biographie universelle* au mot FERRAUD.) IX. *Des cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie et l'adoration des figures humaines*, 1805, in-8o. X. *Des divinités génératrices, ou du culte du Phallus chez les anciens et les modernes; des cultes du dieu de Lampsaque, de Pan, de Vénus*, etc., Paris, 1805, in-8o. Il a en manuscrit un très grand nombre d'ouvrages, entre autres une *Histoire d'Auvergne*, en 7 ou 8 vol. S. S.

DUMANIANT (JEAN-ANDRÉ BOURLAIN), est né à Clermont en Auvergne, en 1754, d'une famille de robe. Destiné au barreau, il embrassa la carrière du théâtre en 1778, et prit le nom de *Dumaniant*. Il abandonna cette carrière en 1793. Poète, romancier et auteur dramatique, il a mis au jour un grand nombre d'ouvrages. Celle de ses pièces de théâtre qui a eu le plus de succès, est *Guerre ouverte*, ou *Ruse contre ruse*. Ses romans et poèmes sont : I. *L'enfant de mon père*, ou *Les torts du caractère et de l'éducation*, 1798, deux volumes in-12. II. *Les aventures d'un émigré*, 1798, 2 vol. in-18; 1801, 2 v. in-18. III. *Herclès*, poème en trois chants, suivi de la *Création de la femme*, 1805, in-8o. IV. *Trois mois de ma vie*, ou *L'histoire de ma famille*, 1811, 3 vol. in-12. V. *Des moyens de prévenir la décadence de l'art du comédien*, 1813, in-8o. On distingue encore parmi les pièces de théâtre de M. Dumaniant : 1o. *Les intrigants*, ou *Assauts de fourberies*. — 2o. *Le médecin malgré tout le monde*. — 3o. *Ricco*. — 4o. *Le dragon de Thionville*. — 5o. *Urbélise et Lanval*, ou *La journée aux aventures*. — 6o. *La loi de Jatab*. — 7o. *Les deux morts vivants*, ou *La nuit aux aventures*. On lui attribue une *Épître à l'auteur de la Gastronomie*, où l'on reconnaît une grande expérience dans cet art; ce qui a fait dire que M. Dumaniant était moins poète que Berchoux, mais beaucoup plus gourmand que lui. Enfin il a publié, à la fin de 1805, une *Grammaire en chansons*, dont les journaux ont rendu un compte très peu favorable. M. Dumaniant était, en 1812, attaché à l'administration du théâtre de l'Odéon. D.

DUMANOIR (LE PELLEY, comte), contre-amiral, débuta dans la marine en 1786, en qualité d'élève de port, et fit une campagne de mer à Saint-Domingue. Devenu lieutenant de vaisseau au moment de la révolution, il obtint bientôt le grade de capitaine par la protection de son oncle, Pleville-Lepelley, alors ministre

de la marine, et fut témoin de la bataille de Trafalgar sans y prendre part, avec l'avant-garde qu'il commandait. Mis en jugement pour ce fait, il eut quelque peine à se tirer d'affaire, et fut pris, peu de temps après, aux attérages de Rochefort, avec toute sa division, après un combat opiniâtre où il reçut une blessure à la tête; il débarqua à Plymouth, resta quelque temps prisonnier sur parole, et revint en France. Il fut employé depuis dans divers postes, entre autres à Dantzig, après la campagne de Russie; et, ayant été fait prisonnier dans cette ville, il fut conduit à Kiow en 1814. Ce fut de cette ville qu'il envoya son adhésion aux événements qui rappelaient les Bourbons au trône de France. Le Roi lui accorda le titre de comte, par lettres-patentes du 6 novembre; et le département de la Manche le nomma membre de la chambre des députés en août 1815. Après la dissolution de cette assemblée, où il vota avec la minorité, il fut nommé par le Roi président du collége électoral du même département, et ne put parvenir à réunir les opinions opposées, de manière que ce département n'a pas été représenté à la chambre de 1816. S. S.

DUMAS (Le comte Mathieu), né à Montpellier le 23 décembre 1753, est le fils d'un trésorier des finances; ce qui lui avait valu des lettres de noblesse. Il fit ses premières armes dans le régiment de Médoc, où il était sous-lieutenant en 1773. Lorsque la France eut résolu de secourir les insurgés d'Amérique, il fut nommé capitaine aide-de-camp du général Puységur, et employé à l'état-major de l'armée qui devait opérer une descente en Angleterre : mais il passa bientôt, en vertu de nouveaux ordres, à l'armée du comte de Rochambeau, dont il devint aide-de-camp, et fut nommé, en 1782, aide-maréchal-de-logis de l'état-major. Il obtint, en 1783, le grade de major, et fut employé dans l'état-major-général. En 1784, il fut envoyé à Constantinople et sur la mer Noire, pour reconnaître militairement les îles du Levant. De retour en France, en 1787, il fut fait chevalier de Saint-Louis, et fut chargé d'une mission en Hollande, où il assista au siége d'Amsterdam, sans pouvoir empêcher que cette ville fût prise par les Prussiens. En 1788, il remplaça le comte de Guibert, comme rapporteur du conseil de la guerre. Pendant le cours des années suivantes, il obtint successivement les commandements des provinces d'Alsace, de Guienne et de Languedoc. Dans le mois de juin 1789, lorsque le maréchal de Broglie fut chargé du commandement des troupes destinées à réprimer les premières révoltes de la capitale, il prit M. Dumas pour son aide-de-camp. Après le départ du maréchal, qui eut lieu le 15 juillet, M. Dumas devint aide-de-camp du général Lafayette, nommé commandant général de la garde nationale; et il fut appelé, à la fin de 1790, à la direction générale du dépôt de la guerre. Lors de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, en 1791, le général Dumas commandait les rassemblements de gardes nationales qui accoururent des départements voisins; il reçut ordre de ramener ce monarque à Paris, et fut mentionné honorablement à cette occasion. Promu peu de temps après au grade de maréchal-de-camp, commandant en second la 3e. division militaire à Metz, il fut chargé d'organiser dans cette ville la 1re. compagnie d'artillerie à cheval. Ce fut en septembre de cette année, qu'il fut nommé membre de l'assemblée législative par le département de Seine-et-Oise. Il y devint un des chefs du club des feuillants, professa des principes modérés, et pressa la punition de Jourdan Coupe-tête et autres égorgeurs. Le 20 octobre, il combattit les mesures invoquées contre l'émigration, et accusa les provocateurs de ces mesures d'égarer le peuple en le flattant. Le 29 décembre, M. Dumas s'opposa à l'envoi aux puissances étrangères, de la déclaration de Condorcet, touchant les principes politiques de la France *régénérée*. Le 28 janvier 1792, M. de Rochambeau, général de l'armée du Nord, écrivit à l'assemblée pour demander qu'il fût permis au général Dumas de se rendre auprès de lui. « Je l'ai élevé, disait-il dans cette » lettre; ses talents l'ont poussé rapi» dement dans la carrière militaire, et » je crois avoir acquis de lui le droit » d'en être secouru dans ma vieillesse. » Cette permission ayant été refusée, le général Dumas fut élu président de l'assemblée nationale, le 19 février 1792, en remplacement de Condorcet, et vota contre l'amnistie demandée pour les événements d'Avignon. Le 22 mars, il s'éleva, dans un discours très éloquent,

contre le système de la liberté des noirs, présenta des moyens d'assurer la discipline sans blesser les bases de leur soumission, et revint plusieurs fois sur cet objet. Le 22 avril, il fut du nombre des sept députés qui s'opposèrent seuls à la déclaration de guerre à l'Autriche. Le 4 mai, il défendit le général Rochambeau, forcé par Dumouriez d'accepter sa retraite, présenta ce ministre comme un factieux et un intrigant, « dont les manœuvres, dit-il, » ne pourront cependant jamais flétrir » la couronne civique du maréchal de » Rochambeau. » Le 11, il plaida la cause des généraux qui avaient été battus en Flandre, et qu'on voulait rendre responsables de ces revers. Le 28, il soutint que le pouvoir législatif n'avait rien à prononcer sur la garde du Roi. Le 20 juin, il s'éleva avec force contre les outrages faits à la personne de ce prince; et le 2 juillet, il le défendit de nouveau. Le 3, il parla sur le même sujet; et, bravant les interrupteurs, il s'étendit sur la faute qu'on avait commise en déclarant la guerre, et sur celles qu'on commettait journellement dans la manière de la faire. Présidant l'assemblée le 11, lorsqu'une députation vint réclamer contre le *veto*, il improuva vivement l'orateur. Quelques jours après, il dénonça Dumouriez, comme s'étant emparé d'un commandement qui ne lui avait été donné ni par le Roi ni par le général en chef Luckner. Le 27 du même mois, il accusa tout le ministère, composé de Rolland, Clavière, Dumouriez, d'avoir compromis la sûreté de l'État, en faisant attaquer la Belgique. Après le 10 août, il parvint à se soustraire aux proscriptions pendant tout le gouvernement révolutionnaire, et fut même nommé, en 1793, directeur du dépôt des plans de campagne. Il fut alors accusé d'être porteur des instructions de Mounier, ex-constituant; mais cette accusation n'eut pas de suite. Élu en septembre 1795, par le département de Seine-et-Oise, membre du conseil des anciens, il s'y prononça pour le parti *Clichien*. Le 27 janvier 1796, il vota contre la résolution qui levait la suspension de la loi du 3 brumaire, plaida la cause des proscrits, des fugitifs et des citoyens persécutés, et fut nommé secrétaire le 19 juin. Le 3 novembre, il fit un rapport sur des conseils de guerre à établir dans l'armée; et il en prit occasion de payer un tribut d'éloges à la belle retraite du général Moreau. Il publia ensuite un ouvrage intitulé, *Des Résultats de la dernière campagne*, où son but était d'engager le directoire à faire la paix avec l'empereur, en retenant seulement Luxembourg, Tournai, Anvers et Maestricht, pour couvrir la frontière. On a dit de lui, à cette occasion, qu'il avait parlé de la guerre en officier plein de talents, et de la paix en philantrope éclairé. Après le traité de Léoben, le général Dumas prononça, le 8 floréal an V, un long discours à la gloire des armées françaises, et offrit une couronne de chêne à Buonaparte et à Berthier. A l'époque du 18 fructidor, il était membre de la commission du conseil des anciens; et, se trouvant à son poste au moment où le directoire fit arrêter les inspecteurs, il ne parvint à se soustraire au même sort qu'au moyen de son uniforme, et en se faisant passer pour un général de service. Il se retira en Allemagne, d'où il revint en France après le 18 brumaire. Il avait publié pendant son exil, à Hambourg, en 1799, sous le titre de *Précis des événements militaires*, un journal très bien rédigé, et où il déploya de grandes connaissances dans l'art de la guerre. Au mois de mars 1800, ayant été appelé en France par Buonaparte, il reçut de lui l'ordre d'organiser à Paris les bataillons qui devaient former l'armée de réserve à Dijon. Nommé chef de l'état-major de cette armée, il fit en cette qualité la campagne de 1801, en Suisse, approvisionna les magasins de Coire, sauva l'artillerie d'avant-garde, engagée pendant quatre jours à Splugen, et contribua aux succès de cette guerre par ses talents, son zèle et son activité. Après la paix de Lunéville, le général Dumas fut nommé, en août 1801, conseiller-d'état, section de la guerre. Ce fut lui qui présenta, en 1802, le projet de la création de la Légion-d'honneur. Élevé au grade de général de division, le 1er. février 1805, et décoré du titre de grand-officier de la Légion-d'honneur, il passa au service du roi de Naples, Joseph Buonaparte, qui lui confia le porte-feuille du ministère de la guerre le 19 mai 1806, le nomma grand-maréchal du palais, et enfin grand-dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, par décret du 19 mai 1808. Après la campagne de Prusse, en

1806, le général Dumas envoya aux journaux une lettre dans laquelle il traçait, avec autant de talents que de rapidité, le plan de cette étonnante campagne, les fautes que les Prussiens y avaient faites et les véritables causes de nos succès. Cette publication parut donner quelque inquiétude au gouvernement français; il sembla craindre qu'elle n'éclairât ses ennemis, et elle fut désavouée. En 1809, M. Dumas rejoignit la grande-armée en Allemagne, fut chargé de surveiller l'exécution des conditions de l'armistice qui suivit la bataille de Wagram, et fut autorisé, au mois de décembre, à porter la décoration de grand'croix de l'ordre du Mérite militaire de Maximilien-Joseph. Employé de nouveau en Russie, en qualité d'intendant-général de l'armée, il suivit Napoléon en Saxe, en 1813, et fut fait prisonnier après la bataille de Leipzig. Rentré en France dès que les Bourbons y furent rétablis, il fut nommé par le Roi, conseiller d'état honoraire, et membre de la commission formée le 5 juin 1814, pour vérifier les titres des anciens officiers; il devint, le 1er. juillet, directeur-général des comptabilités et dépenses des armées depuis 1806, et fut fait commandeur de St.-Louis le 23 août, puis grand-croix de la Légion d'honneur le 27 décembre. Après l'invasion du mois de mars 1815, il reprit sa place dans le conseil-d'état, signa la délibération du 25 mars (*Voy.* DEFERMON), et reçut comme témoignage de la confiance de Buonaparte la direction générale des gardes nationales de France. Il a été mis en retraite par ordonnance du Roi, du 4 septembre 1815. Le général Dumas a publié: *Précis des événements militaires, ou Essai historique sur la guerre présente, avec des cartes et plans*, 1799-1800, 12 cahiers, in-8°. Il a paru en 1816 une continuation de cet ouvrage, sous ce titre: *Précis des événements militaires, ou Essais historiques sur les campagnes de* 1799 *à* 1814, tomes III et IV, 2 vol. in-8°., et atlas. Le général Dumas a été l'un des collaborateurs des *Archives littéraires de l'Europe*. On lui attribue aussi le *Journal de l'adjudant-général Ramel, l'un des déportés à la Guiane, après le* 18 *fructidor*, Hambourg et Paris, 1799, in-8°. D.

DUMERIL (ANDRÉ-MARIE-CONSTANT), professeur à l'école royale de médecine de Paris et au muséum d'histoire naturelle, membre de l'académie des sciences (section de zoologie), et de celle de Madrid, naquit à Amiens le 1er. janvier 1774: il fut un des médecins que Napoléon envoya en Espagne, en 1805, pour observer le caractère de la fièvre jaune, et qui, en octobre même année, furent accueillis par le gouverneur de Gibraltar et autorisés à faire aussi leurs observations dans cette place. On a de lui: I. *Leçons d'anatomie comparée de M. Cuvier*, 2 vol. in-8°., 1800 (*V.* DUVERNOIS). II. *Essai sur les moyens de perfectionner et d'étendre l'art de l'anatomiste, présenté et soutenu à l'École de médecine*, 1803, in-8°. III. *Traité élémentaire d'histoire naturelle*, ouvrage composé par ordre du gouvernement, pour servir à l'enseignement dans les lycées, 1804, in-8°.; 1807, 2 vol. in-8°., avec planches. IV. *Zoologie analytique, ou Méthode naturelle de classification des animaux, rendue plus facile à l'aide de tableaux synoptiques*, 1806, in-8°.; trad. en allemand par le professeur Froriep, avec quelques additions. M. Duméril est un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences naturelles*, in-8°. Il a inséré de très bons Mémoires dans les *Annales du Muséum*, dans le *Magasin encyclopédique*, et dans le *Bulletin de la Faculté de médecine*. Parmi ces Mémoires, on distingue surtout ceux qui ont pour objet la respiration et l'odorat des insectes et des poissons; et celui dans lequel sont appréciées les propriétés médicales du suc gastrique administré en frictions. M. Duméril a eu pour collaborateur dans ce dernier travail le docteur Alibert. E.

DUMERSAN a publié: *Guide des curieux et des étrangers dans les bibliothèques publiques de Paris*, 4e. édition, 1810, in-12. Il a composé plus de quatre-vingts pièces de théâtre, soit seul, soit en société; on citera les titres de quelques-unes: 1°. *Le Mariage à coup de pierre.* — 2°. *Cadet-Roussel beau-père.*—3°. *Gilles dans un potiron.* — 4° *Nicodème dans le soleil.* — 5°. *Maître André et Poinsinet.* — 6°. *Le petit Chaperon rouge.* — 7°. *Le Marché aux fleurs*, divertissement en l'honneur du mariage de l'empereur, 1810. —8°. *Les Comédiennes, ou la Critique de la Comédienne* (comédie de M. Andrieux), 1816, in-8°. — 9°. (Avec Merle et Brazier), *Les deux Philibertes*

(Métamorphose des *Deux Philiberts*, comédie de M. Picart). OT.

DUMESNIL (PIERRE), fils de la veuve Dumesnil, imprimeur à Rouen, a vendu son fonds depuis plusieurs années, et il cultive, dans la retraite, les lettres et la philosophie. Il a publié, en 1804, un poème intitulé *Oreste*, en douze chants, et qui renferme près de neuf mille vers. Cet ouvrage a fait regretter que M. Dumesnil n'ait pas consacré un véritable talent à un sujet plus favorable à la poésie. Il a eu une seconde édition en 1811. — DUMESNIL (Alexis) a publié : I. *Examen politique, philosophique et moral*, 1806, in-12. II. *De l'Esprit des religions*, 1810, in-8°.; seconde édition, 1811. Il est bon de remarquer que ce n'est pas un ouvrage anti-religieux. III. *Le règne de Louis XI*, 1811, in-8°. IV. *Éloge de Pascal*, 1813, in-8°. A.

DUMOLARD (JOSEPH-VINCENT), né à Vizille en Dauphiné le 25 novembre 1769, fut avocat-général au parlement de Grenoble dès l'âge de dix-neuf ans, et avait vingt-cinq ans lorsqu'il fut nommé par le département de l'Isère à la législature. Le 2 octobre 1791, il provoqua la prestation individuelle du serment civique, et fit maintenir au procès-verbal, la mention honorable des adresses dirigées contre les prêtres. Le 15 février 1792, il parla en faveur du divorce, et fit une sortie contre la cour de Sardaigne. En mars même année, il parla contre les émigrés; mais, bientôt après, il parut revenir à des sentiments plus modérés. Dès le 11 mai, il s'éleva contre l'insubordination qui régnait dans les armées, et contre l'esprit de faction qui dominait l'assemblée. Le 16 et le 20 du même mois, il fit d'inutiles efforts pour défendre la reine, et ensuite le juge de paix Larivière, qu'on inculpait l'une et l'autre. Le 20 juin, il provoqua un compte sévère de la conduite des administrateurs du département de Paris dans cette journée, et fit décréter que les députations armées ne seraient plus admises à l'assemblée. Le 8 août, il faillit être assassiné au sortir de la séance, par les jacobins unis aux fédérés, pour s'être opposé au décret d'accusation contre Lafayette : il se réfugia dans un corps-de-garde, et fut contraint de sortir de cet asile par une fenêtre de derrière. Le souvenir de ces dangers put seul déterminer M. Dumolard au silence, et il ne reparut plus à la tribune pendant la session. Elu, en septembre 1795, député au conseil des cinq-cents, il y appuya plusieurs élections, entre autres celle de J.-J. Aimé, que les jacobins voulaient faire déclarer nulle. Le 9 janvier 1796, bravant les murmures et les cris du parti opposé, il soutint la cause des parents des émigrés, et prouva qu'on ne pouvait les priver de leurs biens. Il fut censuré par le conseil pour ce discours; et on fut sur le point de l'envoyer à l'Abbaye. Le 5 mai, M. Dumolard demanda vivement que la loi qui ordonnait l'instruction de la procédure des réacteurs de Lyon par-devant le tribunal de l'Isère fût rapportée. Il dénonça ensuite les empiétements du directoire, qui prétendait s'immiscer dans les nominations aux divers emplois ; et il réclama contre l'effet rétroactif donné aux lois sur les successions. Le 6 septembre, il repoussa les accusations dirigées contre la ville de Lyon, que le directoire avait signalée comme un foyer de contre-révolution. En décembre, M. Dumolard se prononça en faveur de la liberté de la presse, que dès-lors le directoire voulait comprimer; et il compara le projet *entortillé* de Daunou, sur cet objet, « aux » replis d'un serpent, qui finiraient » par étouffer la presse sous prétexte » d'en corriger les abus. » Le 11 janvier 1797, il dénonça de nouveau le directoire comme envahissant la puissance législative. Il osa ensuite plaider la cause de l'ordre de Malte, s'opposa au renvoi de Lavilleheurnois et autres par-devant une commission militaire, et demanda, à cette occasion, qu'en poursuivant les agents de Louis XVIII, on s'occupât aussi d'arrêter ceux du duc d'Orléans. Au mois de mars, il sollicita la révocation de toutes les lois opposées à la constitution, et représenta, comme une violation du droit des gens, la conduite du directoire, qui avait fait jeter sur les côtes d'Angleterre une bande de galériens. Le 18 mai, il dénonça un mouvement des démagogues, et annonça que plusieurs députés étaient désignés à leurs poignards. Il provoqua, peu de temps après, le rappel des représentants exclus par la loi du 3 brumaire (octobre 1797), demanda la révision des lois sur la police des cultes, et vota la suspension du divorce pour incompatibilité d'humeurs. Le 23 juin, il fit un long rap-

port sur la conduite du directoire en Italie, lui demanda compte du renversement des états de Venise et de Gènes, et annonça que la Suisse était menacée d'un pareille destruction. Le 12 juillet, il dénonça les jacobins avec encore plus de véhémence, et s'éleva, le 18, d'une manière aussi énergique contre le renvoi des ministres qui avaient la confiance de l'assemblée (*Voy.* COCHON), et contre l'approche des troupes que le directoire appelait vers la capitale. Quelques phrases du discours qu'il prononça dans cette occasion, donnent une idée de son éloquence verbeuse et prolixe: « Représentants du peuple, dit-il, que » les injures, les menaces, les intrigues, » n'altèrent ni votre courage ni votre » activité. Les calomnies passeront; mais » le bien que vous aurez fait, ne passera point. Liberté, justice, soyez » notre devise et la règle de nos délibérations! Avec vous et par vous » s'évanouiront sans peine les préventions de la bonne foi trompée, les » inquiétudes suggérées par la perfidie, » les divisions des hommes faits pour » s'estimer quand ils se connaissent » mieux.... Laissez les philosophes » discourir d'une manière abstraite sur » le mérite des gouvernements: notre » existence commune, notre existence » individuelle, sont assises sur la constitution de l'an III. *En avant, en arrière, à gauche, à droite*, je ne vois » qu'une mer de sang. Il n'est que des » tigres à face humaine qui pourraient » vouloir changer. Rassurez-vous, amis » sincères de la république, vous n'avez » ici que des *imitateurs* et des *émules*.... » Quelle que soit au reste la lutte impie » des factions, le corps législatif saura » les comprimer par sa sagesse et son » courage; *j'en jure* par le devoir et » l'honneur: on ne nous verra *rétrograder vers aucune espèce de tyrannie.* » Le jour sanglant de la terreur ne pèsera » plus sur la France; et ce ne sera pas » en vain qu'a lui pour elle le 9 thermidor!» Le 10 août suivant, M. Dumolard prononça, sur l'anniversaire de cette sanglante époque de la révolution, un fort long discours, dont l'objet était de rappeler, par le souvenir des malheurs passés, la représentation nationale à des sentiments de modération. En voici le début: « Le canon du 10 août » retentira dans tous les siècles; il » mit en poudre un trône antique, et » la faible constitution dont on l'avait » étayé: il ouvrit à la France des destinées nouvelles; il préluda pour ainsi » dire à cette suite d'événements mémorables qui semblent avoir pressé les » âges dans le cadre étroit de quelques » années. » Le 25 août, il combattit l'établissement du club théophilantropique proposé par Leclerc. Le 30, il prononça un discours très animé contre Bailleul, contre les terroristes, et surtout contre la faction d'Orléans, qu'il accusa de faire mouvoir toutes les autres. Le 31, il parla en faveur des habitants de la Vendée et des fugitifs du Rhin. Depuis la lutte qui s'était établie à cette époque entre la majorité du directoire et celle des conseils, M. Dumolard s'était montré constamment opposé aux directeurs; aussi fut-il compris dans la proscription du 18 fructidor (4 septembre 1797), et condamné à la déportation: il sut échapper aux recherches, ne fut point conduit à Caïenne, et se remit, en 1798, ainsi que plusieurs de ses collègues, à la discrétion du directoire, qui commua, pour eux, la peine de déportation en un exil à Oléron. Les consuls le rappelèrent presque aussitôt. Depuis cette époque, il fut nommé sous-préfet à Cambrai; et, en octobre 1805, élu membre du corps législatif par le département du Nord. Le 9 novembre 1809, il fut nommé membre de la commission des finances; et, le 13, en faisant hommage au corps législatif, de la part de M. Bruguière, d'un poème intitulé, *Napoléon en Prusse*, il dit: « Je ne parlerai » point du talent du poète; mais que » dirai-je du choix du sujet? On répète, depuis long-temps, que, pour » peindre Alexandre, il faut être Apelles; soyons moins rigoureux pour les » peintres, les historiens et les poètes » de nos jours: si le premier des poètes » existait parmi nous, et qu'il eût à chanter » Napoléon et ses triomphes, son embarras serait peut-être de s'élever et de » se soutenir à la hauteur de son sujet et » de son héros. » En janvier 1811, M. Dumolard fut élu candidat au corps législatif par le collége électoral de l'Yonne, et fit partie de la députation chargée de présenter une adresse au nom de ce collége. Le 4 mai, il fut réélu, par le sénat, membre du corps législatif pour le même département; et il figura jus-

qu'aux événements de 1814 dans cette assemblée de muets. On sent avec quel empressement il dut adopter un changement qui allait lui rendre la parole; et l'on sait combien il se hâta de se livrer encore une fois à son intarissable éloquence. Dans la nouvelle assemblée formée sous les auspices du gouvernement royal, ainsi que dans toutes celles dont il avait été membre, M. Dumolard ne laissa passer aucune discussion sans occuper la tribune. Comme l'habitude du barreau lui avait donné beaucoup de facilité pour improviser, il s'est rendu souvent utile à plusieurs de ses collègues, lorsque, chargés de soutenir une discussion, ils paraissaient à l'assemblée sans avoir préparé leurs moyens d'attaque ou de défense. Alors, pour gagner du temps, M. Dumolard, à leur prière, montait à la tribune, développait quelque proposition nouvelle, improvisait quelque discours qu'il prolongeait à volonté; et rarement il quittait la partie sans avoir fait ajourner la discussion. Le 11 juin 1814, il proposa d'éliminer du corps législatif les étrangers qui s'y trouvaient, et désigna nominativement M. Pictet Diodati, de Genève. Le 27, il fit une motion tendant à ce que le Roi fût supplié de présenter, en forme de loi, un projet portant « que la collection des trois branches de la puissance législative, reconnues par l'article 15 de la Charte, » forme essentiellement et exclusivement » le parlement de France. » Le 29, il développa son opinion, rappela l'origine des parlements de la nation, cita les Champs de Mars et de Mai, et retraça les erreurs des parlements judiciaires, qui se prétendaient, dit-il, les représentants de la nation. Le 4 juillet, il remit sur le bureau une proposition ayant pour objet d'obtenir des ministres le tableau de la situation du royaume. « La France, dit-il, » a survécu, comme par miracle, aux » convulsions d'une longue anarchie, » suivie d'un règne de fer: mais elle est » menacée, dans sa lassitude, d'une désorganisation progressive et générale; » elle a besoin, elle a soif de grandes » mesures qui lui rendent promptement » la santé morale et politique. Ce fut une » institution heureuse que le tableau de » la situation de l'empire, qui vous était » offert à l'ouverture de vos sessions: » pourquoi ne pas le faire revivre? » Le 14 août, M. Dumolard prononça un discours sur la nécessité de modifier la loi du 16 septembre 1807, relative aux attributions de la cour de cassation; et, après avoir peint cette institution comme vraiment nationale, et comme un lien commun qui retenait, dans leurs limites respectives, l'action du gouvernement, la juste liberté des tribunaux, et le droit sacré du législateur, il ajouta: « Mais cet ordre de choses ne pouvait » plaire à l'homme qui voulait tout envahir... » Le 16 septembre, il s'étendit sur la nécessité de ne pas laisser plus longtemps, dans l'incertitude de leur sort, des magistrats respectables sous tous les rapports, et demanda qu'il fût promptement, et d'une manière définitive, statué sur cette cour suprême. Quelques jours après, il renouvela cette proposition pour toutes les cours royales et tribunaux. Le 16, il prononça, en faveur de la liberté de la presse, un discours véhément, dans lequel il rappela que les crimes les plus atroces de la révolution avaient été commis pendant que la presse était enchaînée. « Loin de » moi, dit-il, l'intention de protéger la » licence sous le nom de la liberté; la liberté elle-même est intéressée à la répression de ses abus: réprimons-les » donc par des garanties et par des peines; » mais ne l'étouffons pas sous le prétexte » de la défendre. » Après avoir combattu toutes les objections, il termina ainsi: « Amis de la liberté, nous supportâmes la tyrannie de Robespierre; » mais le 9 thermidor perçait dans le » lointain à travers les nuages: nous » pûmes souffrir celle de Napoléon; mais » le despotisme de la guerre était sur nos » têtes, et nous avions un avenir. Français, cet avenir, on veut l'éteindre, et couvrir à jamais d'un voile de plomb la statue de la liberté! Le souffrirez-vous? ah! » j'en appelle au Roi, qui, dans sa jeunesse, la protégea de son amour; au » Roi, que de longs malheurs n'ont pu » détourner de son culte; au Roi qui » nous a juré de la défendre, et de l'asseoir sur les fondements de la monarchie. » Le 24, il parla en faveur du projet de loi sur la restitution à faire aux émigrés de leurs biens non vendus: « Français, de tous les partis, dit-il, » embrassons-nous; laissons à la géométrie ses lignes droites et ses lignes » courbes: élevons un mur d'airain entre

» le passé et l'avenir. Quelque mesure » que l'on prenne dans la question qui » nous occupe, je n'aurai rien à demander, je n'aurai rien à rendre: j'entre » en matière. La commission a fait pour » les émigrés tout ce qu'elle a pu; et je » dirai à ceux qui murmurent de n'avoir » pas obtenu davantage: Etes-vous donc » les seuls dont un torrent dévastateur a » morcelé, a envahi les propriétés? Et » ceux qui ont été ruinés par les papiers-» monnaies, et ceux qui ont été condamnés à des réductions onéreuses, et ceux » qui ont été lésés par des déchéances, » n'ont-ils pas à se plaindre aussi? Ils » n'ont pas émigré; mais ils ont fait » preuve d'un courage plus difficile. Eh » bien! que tous ceux qui ont souffert » fassent des sacrifices réciproques. J'ai » entendu des émigrés, et j'en ai entendu beaucoup dire avec noblesse: « Dans vos délibérations, ne voyez que » le bien de l'Etat, la tranquillité publique et le droit des tiers. Ce langage » est noble, est digne des gentilshommes » français; et c'est dans cet esprit que » j'examinerai le projet de loi modifié » par la commission. » M. Dumolard termina en proposant, pour amendement au projet ministériel, que les immeubles cédés à la caisse d'amortissement et à la Légion-d'honneur fussent également restitués, etc. Le 7 novembre, on l'entendit avec surprise parler en faveur du projet de loi sur les boissons, déclarer inadmissible le mode des abonnements; et, se plaignant ensuite de la brièveté du temps qui restait pour établir un mode convenable: « Je renonce, dit-il, aux développements que je me proposais de » donner à mon opinion personnelle; je » la sacrifie à la conscience que j'ai des » besoins du trésor public, à mon dévouement pour mon Roi et ma patrie; » et je donne mon adhésion pour le pro-» jet de loi » Le 11, il s'éleva avec force contre les juges du tribunal de Meaux, qui s'étaient permis de déclarer qu'une demande en divorce était proscrite par la Charte. Le 23 novembre, il parla contre M. de Blons, accusé d'avoir exercé des violences dans une église, et demanda le renvoi de cette affaire au chancelier, « dans la conviction, dit-il, qu'il ne » laissera pas impuni cet acte arbitraire » et attentatoire à la tranquillité publi-» que. » (*Voy.* DE BLONS.) Le 12 décembre, M. Dumolard provoqua l'attention de la chambre sur la réduction présumée des traitements de la Légion-d'honneur. « Des inquiétudes, dit-il, et qui, peut-» être, ne sont pas sans motifs, ont » été répandues: il importe au Roi » de les faire cesser. La Légion-d'hon-» neur est plus qu'un ordre de chevale-» rie; elle est une institution nationale, » et la seule de ce genre qui soit garan-» tie par la constitution de l'Etat... » Le 22, il s'éleva contre le projet relatif à la cour de cassation; et, après avoir combattu la réduction du nombre de juges, il s'écria: «Loin de moi la pensée qu'une me-» sure générale et solennelle n'ait pour but » que d'éloigner quelques individus; elle » serait inutile, pour ne rien dire de plus! » Mais je vais prouver aux ministres, que » j'ai su deviner le véritable objet de la » loi dont ils pressent l'adoption avec » tant de zèle. » C'était, selon M. Dumolard, le dessein caché de rétablir le conseil privé, et surtout d'écarter de cette cour quelques régicides. Il combattit ensuite l'article portant que la section des requêtes ne motiverait plus ses arrêts de rejet, et finit en disant: « Eh! pour-» quoi, si l'on n'a pas d'arrière-pensée, » troubler la cour de cassation dans son » existence et sa marche actuelle, qui » l'honore aux yeux de l'Europe? Ses ar-» rêts sont cités au-dehors comme des » monuments de sagesse; pourquoi les » frapper de réprobation? Je vote le re-» jet du projet de loi comme inconsti-» tutionnel, inutile et dangereux. » Lors du retour de Buonaparte au mois de mars 1815, M. Dumolard ne se montra point dans la chambre des députés convoquée par le Roi. Il fut ensuite un des commissaires extraordinaires envoyés par Napoléon dans les départements: il obtint la préfecture des Basses-Alpes, et fut nommé, dans le mois de mai, membre de la chambre des représentants par ce même département, où il a des propriétés. Le 23 mai, Carnot lui écrivit une lettre qui fut insérée dans tous les journaux, et par laquelle, en le félicitant sur cette nomination, ce nouveau ministre lui annonçait que l'importance de la préfecture qu'il occupait, ne permettait pas de la laisser vacante pendant la session qui allait s'ouvrir, et que cette raison d'intérêt public était la seule qui eût pu déterminer son remplacement. Lors de la formation du bureau, M. Dumolard obtint quatre voix

pour la présidence, cent soixante-deux pour la vice-présidence, et fut élu secrétaire à la séance du 8 juin. Le 5, il avait déjà occupé la tribune pour faire observer qu'un chambellan de l'empereur ne pouvait convenablement servir d'intermédiaire entre les représentants de la nation et le chef de l'Etat. Le lendemain, il demanda que la chambre prêtât serment, sans restriction, à l'empereur et à la constitution (*V.* Dupin). « Dans » les circonstances critiques où nous nous » trouvons, dit il, il faut que la nation » se sauve avec et par l'empereur. L'acte » additionnel a été approuvé par l'im- » mense majorité de la nation; et ce n'est » pas nous qui professerions une opinion » contraire..... Mais lorsque l'ennemi est » près de nos frontières, que l'Angleterre » nous travaille pour nous désunir, notre » premier besoin est de marcher avec » nos invincibles armées. Quand les pro- » clamations insidieuses de Louis XVIII » attaquent l'honneur des soldats, les » peignent comme des révoltés, lors- » qu'on cherche à les isoler de leur chef, » il est de notre devoir de déclarer que » l'armée est la nation, que les braves » qui composent cette armée ne sont » que notre avant-garde, que nous pen- » sons comme eux, que nous marchons » avec eux. » Il nous serait impossible d'indiquer toutes les motions faites dans cette courte session par M. Dumolard, qui, à chaque séance, trouva le moyen de parler sur toutes les questions. C'était toujours lui qui se levait pour faire des lectures, pour demander l'admission de tel ou tel député, la formation de la chambre en comité secret, et qui appuyait, en quelque sorte d'*office*, les propositions, afin d'avoir le plaisir de les reproduire et d'en demander, après de longs développements, le renvoi à une commission: en un mot, la partie des motions d'ordre sembla lui être exclusivement dévolue. Il ne laissait rien à faire aux autres secrétaires, et à peine permettait-il de parler aux autres orateurs. Nous ne citerons qu'une faible partie de ses innombrables discours. Le 23 juin, il combattit la proposition de Félix-Lepelletier, tendant à l'établissement d'un journal logo-tachygraphique: « Dans une as- » semblée politique, dit-il, la diffé- » rence des opinions constitue la majo- » rité? et si, ce qui arrive dans les assem- » blées les plus pures, les vues de cette » majorité se trouvaient en opposition » avec les véritables intérêts du peuple, » voudriez-vous que la décision fût sans » réplique? » Le 24, il demanda que la commission de gouvernement donnât tous les jours à la chambre des renseignements officiels. Le 25, il se joignit aux membres qui voulaient qu'on fît mention, au procès-verbal, des acclamations de *vive l'empereur* qui avaient éclaté dans la séance du 24, après que Napoléon II eut été proclamé. Le 26, il donna lecture de l'adresse des fédérés parisiens (*Voyez* Carret), et dit « que cette adresse était un mo- » dèle de patriotisme. » Il appuya fortement le projet de loi concernant les mesures de sûreté générale, et s'opposa à l'amendement de M. Tripier, tendant à ce que les mandats d'arrêt continssent les motifs de l'arrestation: « Plût » à Dieu, dit-il, que dans ces derniers » temps on eût pris des mesures de pru- » dence *d'une manière plus large!* vous » n'auriez pas aujourd'hui la guerre ci- » vile. Si vous ordonnez de donner ces » motifs, vous révélez la marche du » gouvernement, et vous fermez la bou- » che *à des hommes francs et désinté-* » *ressés prêts à faire les révélations les* » *plus salutaires.* » Ces dernières paroles furent couvertes de murmures. Le 27, il demanda que la chambre procédât, séance tenante, à l'examen de la proposition du gouvernement, qui demandait l'ouverture d'un crédit de 1,300,000 fr. de rentes sur le grand-livre. Le 29, il proposa à la chambre de déclarer que les braves qui avaient péri à Fleurus (c'était la première bataille récemment livrée aux alliés (*Voy.* Blucher), avaient bien mérité de la patrie, et que le gouvernement prît des mesures pour prodiguer à leurs familles des témoignages de la reconnaissance publique. A la séance du lendemain, M. Dumolard partagea le ridicule dont s'était couvert son collègue Merlin, en prenant pour des conspirateurs deux messagers du gouvernement, qui s'étaient présentés chez lui par une méprise. « Dans les circonstances où » nous nous trouvons, dit-il avec son » emphase accoutumée, lorsque vous » avez cru nécessaire de proclamer vo- » tre inviolabilité, je pense que vous ne » devez pas vous borner à prendre sim- » plement en considération un fait de » cette nature, exprimé à cette tribune

» par un homme grave, un représentant » du peuple. Au nom de l'intérêt et du » salut de la nation, je demande que la » commission de gouvernement rende » compte à la chambre des mesures qu'elle » devra prendre pour s'assurer des cou- » pables et les faire punir. » Le 1er. juillet, il demanda que le nombre des commissaires de la chambre près des armées fût portée à 24. Le 5, il signa, en qualité de secrétaire, la fameuse déclaration de la chambre des représentants (*Voyez* LANJUINAIS). Le 6, il appuya, entre autres pétitions, celle des militaires du premier régiment d'infanterie polonaise, qui demandaient que les traités qui seraient conclus assurassent aux uns la liberté de rentrer dans leur patrie avec honneur et sûreté, aux autres, le droit de rester au service de France. Cette demande était, selon lui, *entièrement liée à la cause de la France, de l'Europe, du monde et de la liberté dans tous les siècles;* et il en appelait, en faveur des Polonais qui voudraient rentrer dans leur patrie, *à la générosité de l'empereur Alexandre, que,* dit-il, *nous avons connu, que nous avons su apprécier.* Le même jour, en combattant M. Crochon, qui proposait à ses collègues de se renfermer dans leurs fonctions législatives et de renoncer à celles de *voyageurs auprès des armées*, M. Dumolard accusa ce représentant d'avoir dit que les représentants *jouaient le patriotisme à la hausse et à la baisse.* Rappelé à l'ordre pour cette accusation mensongère, il reprit la parole, et se livra à toute sa véhémence : « Je suis comme vous re- » présentant du peuple, et j'ai le droit » d'être entendu. Pendant les vingt » cinq années qui se sont écoulées, j'ai » voué constamment à mon pays ma li- » berté et ma vie; et je n'ai pas été dupe, » plus que vous, d'une fausse exaltation... » Une convention a été jugée nécessaire : » je n'attaque point cette convention. De » grands sacrifices ont été faits pour Pa- » ris : on a dû les faire; Paris les mérite. » Mais il faut voir aussi la France, et » cette armée éminemment nationale, » qui, lorsque vous négociez encore avec » les puissances étrangères, est votre » meilleur appui. Il faut prendre garde » que des suggestions, des craintes ré- » pandues par ceux même qui vous voient » avec peine défendre votre indépen- » dance, n'atteignent jusqu'au cœur cette » brave armée; qu'elle ne se débande; » et alors vous auriez moins de moyens » de conciliation avec les étrangers... » puis il faut défendre l'honneur natio- » nal, et c'est dans l'existence de l'ar- » mée que vous en trouverez le véri- » table soutien. L'envoi des commissai- » res n'a pas pour objet, comme on le » craint, de la dominer, mais d'y » maintenir l'ordre, d'assurer son exis- » tence, en un mot, de la conserver à » la France. » M. Dumolard reparut un moment après à la tribune, lorsqu'on entama la discussion sur la déclaration des droits des Français, et il demanda l'initiative des lois dans les chambres, et la sanction dans les mains du monarque. Le 6 juillet, il proposa un message à la commission de gouvernement, afin qu'elle rendît compte à la chambre des mesures prises pour assurer le paiement de la solde arriérée de l'armée. Il lut ensuite la lettre de M. de Malleville à la chambre des représentants (*Voy.* MALLEVILLE). M. Dumolard parla encore plusieurs fois dans la discussion du projet de constitution, qui eut lieu le même jour. Il s'opposa vivement à la motion de M. Mourgues, qui demandait que les princes du sang impérial fussent exclus du ministère, et dit que le décret de l'assemblée constituante, qui avait établi cette exclusion, était une faute. Il s'opposa ensuite à l'ordre du jour sur les assertions de Bory-St.-Vincent, qui prétendait que la garde et la représentation nationales étaient menacées par des factieux et des officiers de la maison du Roi. « Vous ne pouvez, dit Dumolard, passer » à l'ordre du jour quand on vous an- » nonce que la tranquillité publique peut » être menacée, et que les postes de cette » garde nationale fidèle, qui veille sur » nous, pourraient être attaqués. Nous » veillerons sur elle, comme elle sur » nous. Il importe qu'aucun parti ne puis- » se faire entendre un cri séditieux, lors- » que nous touchons au moment de sti- » puler d'une manière honorable, avec les » puissances alliées, les intérêts de la na- » tion. » A la fin de cette même séance, il répondit à M. Le Gorec, qui dénonçait un article du *Journal de l'Empire*, comme contenant une provocation à l'assassinat : « Au milieu des grands objets » qui doivent nous occuper, celui-ci est » d'une bien faible importance. Dans ce » fameux article, je suis mis en tête de

» ceux que l'on signale à la fureur d'un » parti. Je présente en réponse ma vie » toute entière : je voue le rédacteur au » mépris qu'il a mérité, et je demande » l'ordre du jour. » Le lendemain, jour de la rentrée du Roi, M. Dumolard fut du nombre des représentants qui siégèrent encore dans la salle des séances ; et, le 8, il se présenta à la porte du palais : mais cette porte était fermée. Quand les gardes nationaux, qui la gardaient, l'invitèrent à se retirer, il se récria contre un pareil despotisme. On lui rit au nez ; il se retira, et bientôt après il se rendit en Bourgogne, où il demeure encore. Au mois d'août suivant, quand il fut question d'élire une nouvelle chambre, on vit circuler, dans les départements de l'Isère et de l'Yonne, des avis par lesquels on prévenait que M. Dumolard payait 1060 fr. de contribution. Ce petit manége n'échappa point à la malice des journalistes. Un d'eux rappela l'une des nombreuses épigrammes que Chénier avait faites sur lui, il y a près de vingt ans :

. . . . Dumolard au fatras léthargique,
Plein d'orgueil et de mots, Dumolard aujourd'hui
Distille en longs discours la sottise et l'ennui.

L'ex-représentant a été le sujet de beaucoup d'autres plaisanteries insérées dans les journaux. « Nos protes, dit un jour » la *Gazette de France*, regrettent » beaucoup que M. Dumolard ne soit » pas appelé à faire partie de la nou » velle chambre ; les longs discours » de cet orateur leur fournissaient un » moyen prompt et facile pour la com- » position de leur feuille. Ils avaient » eu soin de faire composer, et de tenir » en réserve de petites phrases, telles que » celles-ci : *Indépendance nationale*, » *vœu de la nation*, *respect aux idées* » *libérales*, *défense des principes*, *at-* » *titude imposante*, *représentation na-* » *tionale*, et autres lieux-communs de » tribune, employés habituellement par » cet orateur. Par ce procédé, ses dis- » cours les plus longs étaient composés » dans un instant, et avec une exactitude » qui défiait le sténographe le plus ha- » bile. » Y.

DUMOLARD (H.-F.), employé au trésor public, est éditeur des *Mémoires de Favart* (Voy. *la Biographie universelle*, à l'article FAVART). Il a publié : *Fénélon au tombeau de Rotrou*, poème, 1811, in-8o., et a fait représenter, seul et en société, quelques pièces de théâtres, savoir : I. *Les avant-postes du maréchal de Saxe*, vaudeville. II. *Mme. Favart*. III. *Le mari instituteur*. IV. *Le Philinte de Destouches*, ou *La suite du Glorieux*. V. *Le rival par amitié*. VI. *Une heure d'Alcibiade*. VII. *Vincent de Paule*. OT.

DUMONCEAU (L.-A., comte DE BERGENDAL), lieutenant-général, était tailleur de pierres à Bruxelles, lorsque la révolution du Brabant éclata en 1787. Il prit parti avec les insurgés, se distingua dans leurs rangs, et devint lieutenant dans le régiment de West-Flandre. Le général Kœhler, ayant remarqué en lui de l'intelligence et du courage, l'éleva successivement aux grades de capitaine et de major dans son régiment, et enfin lui donna le commandement d'un corps de hussards, à la tête duquel il se distingua par de nombreux traits de bravoure. Lorsque le Brabant fut soumis par les Autrichiens, M. Dumonceau passa en Hollande, muni des attestations de son chef Kœhler, et y fut fait major. En 1793, les représentants du peuple en mission à l'armée du Nord, où il servait comme commandant d'un bataillon belge, firent un grand éloge de son courage ; et le général Lamarlière sollicita pour lui le grade de général de brigade. Le 23 octobre, il enleva les postes de Roncq, Halluin et Menin, et seconda ensuite les opérations du général Souham. Il entra avec Pichegru en Hollande, et adressa une proclamation aux habitants de la Haye, pour les disposer à s'unir à la France, menaçant de punir ceux qui tenteraient de résister. Le 20 juin 1795, il prêta serment à l'assemblée des états-généraux, en qualité de lieutenant-général au service de la république batave, et fut employé contre l'expédition anglo-russe. Le gouvernement batave ayant conçu, en 1802, quelques inquiétudes sur des écrits distribués dans l'armée, et redoutant un coup de main militaire, manda à la Haye les généraux Daendels et Dumonceau. (*Voy.* DAENDELS.) Celui-ci continua cependant à être employé ; et, en 1805, il commandait l'armée expéditionnaire destinée contre l'Angleterre. Dans le mois d'octobre même année, il prit le commandement d'une division de l'armée du maréchal Bernadotte qui traversa la Franconie, et se distingua au passage du Danube et à la prise d'Ingolstadt. Après

l'avénement de Louis Buonaparte au trône de Hollande, le général Dumonceau fut son ministre plénipotentiaire à Paris. En 1806 et 1807, il commanda les troupes hollandaises auxiliaires de France, se fit naturaliser Hollandais le 30 mars 1809, et reçut, au mois de juillet suivant, le commandement d'Amsterdam. En 1809 et 1810, il commanda les troupes hollandaises qui furent successivement sous les ordres des maréchaux Bernadotte et Bessière, et il agit dans les îles de la Zélande contre l'armée aux ordres du comte de Chatam : deux bataillons de ce corps d'armée, commandés par le comte Dubourg, s'emparèrent par surprise de la ville de Middelbourg, et firent la garnison prisonnière. Le général Dumonceau avait été fait maréchal hollandais; mais lors de la réunion de ce royaume à l'empire français, Buonaparte refusa de reconnaître ce titre : il fut employé comme général de division dans les villes anséatiques, et occupa Brême en avril 1812, sous le commandement de Vandamme. Après le départ de ce général pour la grande-armée, le comte Dumonceau, resté sous les ordres du général Mouton, y fut fait prisonnier. Le Roi le créa chevalier de St.-Louis, et grand-officier de la Légion-d'honneur, par ordonnance du 23 août 1814. Nommé commandant de Mézières, il fit célébrer d'une manière brillante la fête de S. M. dans cette ville, le 25 août, et adressa aux troupes une proclamation qu'il terminait ainsi : « Camarades, jurons donc » ensemble qu'à la vie et à la mort nous » serons les inébranlables soutiens du » trône des Bourbons. » Le 21 février 1815, il transmit au ministre de la guerre une adresse exprimant, au nom de son état-major, « le vœu de voir s'élever » un monument qui transmît à la postérité » l'hommage dû aux mânes de Louis » XVI. » A cette adresse était joint le montant des souscriptions faites par les officiers sous ses ordres pour l'érection de ce monument. Le 9 mars, il écrivit au ministre de la guerre une lettre conçue en ces termes : « L'apparition de Na- » poléon Buonaparte sur l'un des points » de la France, ne peut qu'indigner qui- » conque aime sa patrie et son légitime » souverain. L'armée surtout n'aura pas » en vain fait le serment de fidélité à » *Louis-le-Desiré*. Je crois pouvoir ré- » pondre des troupes qui servent dans la » 2e. division militaire. Je m'empresse » d'en assurer Votre Excellence, en mon » nom et au nom de MM. les officiers de » tout grade qui servent à l'état-major » de la division que je commande. Ainsi » que moi, ils éprouvent le besoin, en » apprenant les événements qui font le » sujet de la proclamation du 6 de ce » mois, de se rallier autour du trône, » et de jurer de nouveau fidélité invio- » lable à leur monarque chéri. » Le général Dumonceau reconnut néanmoins ensuite l'autorité de Buonaparte; et il lui envoya de Mézières, sous la date du 23 mars, en son nom et celui des officiers et soldats sous ses ordres, les respectueuses assurances de sa soumission et de sa fidélité. « Rallions-nous, disait- » il, dans un ordre du jour, sous les » aigles victorieuses de notre empereur; » et, par la plus parfaite union, préser- » vons nos frontières et notre beau pays » des attaques que les armées étrangères » pourraient méditer. » Il réussit par-là à se faire maintenir dans le commandement de Mézières, y soutint un siége opiniâtre dans le mois de juillet, et ne capitula qu'à la fin d'août. D.

DUMONCEAUX, beau-frère de Merlin, né comme lui à Douai, d'une famille de robe, était avocat lors de la révolution, et fut nommé commissaire du Roi près le tribunal du district. En 1791, il épousa la fille de Lesage-Sénault, et resta dans une sorte d'obscurité, jusqu'à ce que les événements du 18 fructidor an V (3 septembre 1797) eussent appelé Merlin à la place de directeur. M. Dumonceaux fut alors envoyé pour organiser la partie forestière des départements réunis : il y fit, dit-on, une fortune considérable, et fut dénoncé, à ce sujet, par les habitants, et par Lakanal, qui y exerçait les fonctions de commissaire-général. Nommé au conseil des cinq-cents en 1799, par le département du Nord, il en sortit après le 18 brumaire (9 novembre 1799). Depuis il obtint la place d'inspecteur des forêts de l'arrondissement de Lille; et il l'a occupée pendant plusieurs années. S. S.

DUMONT (ANDRÉ), né dans les environs d'Abbeville le 24 mai 1764, fut député de la Somme à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Le 24 mars 1793, il dénonça une adresse de la ville d'Amiens, qui demandait « qu'on décrétât d'ac-

» cusation Robespierre, Danton, Marat, » etc., et qu'on portât une loi contre » les assassins et promoteurs d'assas- » sinats. » Il mit alors le plus grand acharnement à poursuivre les *Girondins*. Envoyé au mois de juillet dans le département de la Somme, il n'épargna pas même les pauvres, auxquels il ordonna *de porter, pendus à leur cou, leurs noms et le lieu de leur domicile*. Le 9 septembre, il fit jeter dans les fers 200 personnes, dont 64 prêtres : « J'ai fait » lier deux à deux ces cinq douzaines » de bêtes noires, mandait-il à la Con- » vention; elles ont été exposées à la » risée publique, sous la garde des co- » médiens, et ensuite incarcérées. » Ce rapport était terminé par des injures contre la mémoire de Louis XVI, qu'il appelait *Louis-le-Raccourci*. Il écrivait aussi « que trois choses faisaient trembler le département; savoir : *le tribunal révolutionnaire, la guillotine, et le maratiste André Dumont*. » Une autre fois, il annonça une *riche capture* de nobles et de prêtres, qu'il appelait *son gibier de guillotine*. Prudhomme lui a consacré trente pages de son *Histoire des crimes de la révolution*; et l'on aurait de la peine à croire aujourd'hui les faits qu'il rapporte. Revenu de sa mission, André Dumont fut secrétaire de l'assemblée. Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il se prononça énergiquement contre Robespierre; accusa même le frère de celui-ci de dilapidations, provoqua l'arrestation d'Herman, de Lannes et de David. Un mois après cette révolution, il fut membre du comité de sûreté générale; en septembre, président de la Convention; et, en octobre, membre du comité de salut public. On le vit depuis se détacher de plus en plus du parti des jacobins, et même devenir un de leurs ennemis les plus acharnés. Ce fut alors qu'il essaya de se justifier des vexations qu'il avait exercées pendant sa mission, en disant qu'il n'avait fait incarcérer beaucoup de citoyens, qu'afin de les soustraire à la rage des *terroristes*. « Tandis qu'on me demandait du sang, écrit-il dans son *Compte rendu*, j'envoyais de l'encre. » Le 31 juillet, il réclama la punition de son collègue Lebon, avec lequel il avait eu des démêlés pendant sa mission révolutionnaire. Le 5 décembre, il attaqua Maignet pour l'incendie de Bédouin; fit révoquer la mise hors la loi de son co-député Devérité, prononcée sur sa demande à la suite du 31 mai. Le 15, revenant aux idées du jacobinisme, il vanta les services rendus par les comités révolutionnaires, et s'opposa à leur suppression, ainsi qu'à la rentrée de Lanjuinais, Defermon et autres. Cependant, accusé et insulté par les jacobins, il chercha à excuser sa conduite, et fit décréter que tout membre qui en insulterait un autre serait envoyé à l'Abbaye. Le 31 décembre, il demanda l'abolition de la peine de mort. En février 1795, il fit un rapport véhément pour engager le corps législatif à poursuivre les complices de Robespierre, et à les désarmer; il fit aussi révoquer alors le décret qui instituait une fête au 31 mai. Il parla de nouveau contre les jacobins, et en même temps contre les royalistes, dans le courant de mars. Il montra beaucoup d'énergie au milieu de l'insurrection qui éclata le 1er. avril suivant contre la Convention, fit arrêter plusieurs des députés accusés de l'avoir favorisée, et provoqua la déportation de Billaud, Collot et Barère. Dans le courant du même mois, il attribua aux prêtres réfractaires l'agitation qui régnait dans l'intérieur de la France, et sollicita des mesures contre eux. Le 1er. mai, il vota la publication d'un rapport de Louvet contre les royalistes, afin de prouver que ce n'était point pour eux que la Convention travaillait en frappant les jacobins. Se trouvant présider l'assemblée, par intervalle, avec Vernier et Boissy-d'Anglas, lors du nouveau mouvement qui éclata le premier prairial (20 mai), même année, et qui coûta la vie au représentant Féraud, il se conduisit encore avec beaucoup de vigueur, et provoqua les mesures les plus extrêmes contre les insurgés. Réélu au conseil des cinq-cents, il se prononça vivement le 10 janvier 1796, en faveur des parents d'émigrés, et parla une seconde fois sur le même sujet à la séance du 7 avril. Il sortit du conseil en 1797, et fut nommé, après le 18 brumaire, sous-préfet à Abbeville, où il s'efforça de faire oublier, par une administration sage, ses opinions et ses torts révolutionnaires : on ne pense pas qu'il ait entièrement réussi. Resté dans cette place jusqu'à l'époque de la restauration, il la perdit alors, et fut nommé par Buonaparte, après le 20 mars, à la préfecture du Pas-de-Calais : mais lorsqu'il apprit

dans le mois de juin l'arrivée du comte Dubourg, commissaire du Roi dans son département, il se hâta de prendre la fuite. Le retour de S. M. l'a laissé sans fonctions; et la loi sur les régicides l'a forcé de quitter la France. Buonaparte lui avait donné la croix de la Légion-d'honneur. Il a publié : *Compte rendu à mes commettants*, 1797, in-8°. X.

DUMONT (Charles-Henri-Frédéric), né à Oisemont le 27 avril 1758, avocat à la cour royale de Paris, ancien chef de division au ministère de la justice, membre de plusieurs sociétés savantes, fit imprimer, en l'an II (1793), une brochure ayant pour titre : *Mémoire d'un détenu, suivi de Mélanges de littérature et d'histoire naturelle.* Il composa ce *Mémoire* dans une maison de détention, où il avait été mis par ordre du comité de salut public, pour avoir, à l'occasion du procès du général Custine, fait afficher un placard où il rappelait avec beaucoup de courage aux principes de la justice un peuple qu'on cherchait à égarer. M. Charles Dumont a publié plusieurs ouvrages sur l'administration, entre autres : I. *Manuel des maires*, 2 vol. in-8°., dont la 6e édition a paru en 1815. II. *Dictionnaire forestier*, 2 vol. in-8°., an XI (1803), ouvrage dont plus de la moitié est consacrée à la physiologie végétale et à l'exploitation des bois. Il est aussi l'auteur des articles d'*Ornithologie* dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*. E.

DUMONT (Étienne), de Genève, a publié : I. *Traité de législation civile et pénale*, par Jérémie Bentham, publié en français d'après les manuscrits confiés par l'auteur, 1802, 3 vol. in-8°. II. *Théorie des peines et des récompenses*, extraite des manuscrits de J. Bentham, 1811, 2 vol. in-8°. III. *Tactique des assemblées législatives*, suivie d'un *Traité des sophismes politiques*, ouvrage extrait des manuscrits du même auteur, 1816, 2 vol. in-8°. (*Voy.* l'article Bentham.) M. Dumont a rédigé, pendant quelque temps, avec M. Duroveray, un journal faisant suite à celui de Mirabeau. Il était, en 1792, bibliothécaire du lord Shelburne, à Londres. — Dumont, peintre du Roi, membre de l'académie royale de peinture, sculpture et gravure, fit hommage au département de Seine-et-Marne, en août 1816, d'un portrait de S. M, pour être placé dans le lieu des séances du conseil général. Il avait déjà fait, en 1791, un portrait en pied de Marie-Antoinette, reine de France, pressant des branches de lys sur son cœur; et il avait obtenu la permission d'en faire graver une estampe et de la dédier à cette princesse : mais les événements avaient obligé M. Tardieu, célèbre graveur, de suspendre ce travail, qui n'a été achevé qu'en 1814, époque à laquelle Madame la duchesse d'Angoulême voulut bien en agréer la dédicace. A.

DUMONT-LACHARNAYE (François) était procureur-syndic du département du Cher au commencement de la révolution. Nommé député au conseil des anciens en septembre 1795, il s'y conduisit avec modération, et en sortit le 20 mai 1798. Après la révolution du 18 brumaire, il devint membre du conseil général de la préfecture de la Seine, puis conservateur des forêts de la 8e. division. En octobre 1805, il fut nommé candidat au sénat-conservateur pour le département du Cher, et en même temps candidat au corps législatif pour l'arrondissement de Bourges; mais il ne fut appelé à aucune de ces fonctions. Après les désastres de la campagne de 1813, M. Dumont signa, à la fin d'octobre, en qualité de membre du conseil municipal de Bourges, une adresse à l'impératrice Marie-Louise, et fut chargé d'accompagner, en janvier 1814, le sénateur Latour-Maubourg, envoyé extraordinairement à Caen, et de le seconder dans ses opérations de salut public. Il était en 1815 conservateur des eaux-et-forêts à Bourges; et après le 20 mars il fut nommé par Buonaparte à la préfecture de la Lozère, place qu'il a cessé d'occuper depuis le second retour du Roi. S. S.

DUMONT de COURSET (Le baron George), de la société d'agriculture du département de la Seine, est né à Boulogne-sur-Mer le 16 septembre 1746. Il embrassa la carrière militaire dans sa jeunesse, et parvint jusqu'au grade de capitaine de cavalerie. Étant en garnison dans les Pyrénées, il se livra à l'étude de la botanique, et se passionna pour cette science. M. Dumont de Courset publia, dès l'année 1784, des *Observations sur l'agriculture du Boulonais* : il a beaucoup écrit sur cette matière; et le 3e. vol.

des *Annales d'agriculture* contient une réponse qu'il fit aux questions qui furent proposées en 1793, sur l'agriculture. On a encore de lui : I. *La météorologie des cultivateurs*, suivie d'un *Avis aux habitants des campagnes sur leur santé et sur quelques-uns de leurs préjugés*, 1798, in-12. II. *Le botaniste cultivateur*, ou *Description, culture et usage de la plus grande partie des plantes étrangères, naturalisées et indigènes, cultivées en France et en Angleterre, rangées suivant la méthode de Jussieu*, 1798, 3 vol. in-8°.; tom. IVe., 1802; tom. Ve., 1805; 2e. édit., 6 vol. in-8°.; supplément au tom. VIIe., 1814, in-8°.: cet ouvrage est devenu élémentaire. M. Pierre-Aimé Lair a publié une *Notice sur les jardins de M. Dumont de Courset*, 1813, in-8°. OT.

DUMOUCHEL (JEAN-BAPTISTE), ancien recteur de l'université de Paris, est fils d'un paysan de Picardie. Ayant obtenu une bourse au collége de Sainte-Barbe à Paris, il y fit ses études, entra ensuite comme maître-de-quartier au collége de Louis-le-Grand, et alla quelque temps après professer la rhétorique à Rhodez, d'où il fut rappelé dans la capitale, pour occuper une chaire au collége de la Marche. Avec une physionomie spirituelle, un caractère souple, un peu de littérature, il trouva le moyen d'obtenir la place de recteur de l'université, peu de temps avant les états-généraux, et de se faire élire ensuite à cette assemblée par le clergé de Paris. Il se réunit au tiers-état dès les premières séances, et se lia bientôt avec le parti révolutionnaire, qui le porta, en 1791, à l'évêché de Nîmes. M. Dumouchel se rendit alors dans cette ville, et continua à se conduire d'après les principes de ceux auxquels il devait son élévation. Il se maria ; et lors de la suppression politique du culte, il rentra dans la vie civile, fut employé dans les bureaux du ministère de l'intérieur, d'où Lucien Buonaparte l'exclut sous prétexte de *discours déplacés* qu'il aurait tenus. Il y rentra sous le ministère de Chaptal, et y resta plusieurs années en qualité de chef du bureau de l'instruction publique. M. Dumouchel fut ensuite replacé à l'université ; mais, depuis, il a été mis en retraite. S. S.

DUMOURIEZ (CHARLES-FRANÇOIS), né à Cambrai le 26 janvier 1739, descend, suivant ses *Mémoires*, d'une famille parlementaire de Provence appelée Duperrier. Son bisaïeul épousa une demoiselle de Mouriez, et prit son nom, qui fut ensuite, par corruption, changé en celui de Dumouriez. Il fut d'abord élevé au collége de Louis-le-Grand ; mais comme il était d'une faible santé, son père, traducteur du joli Poëme de *Richardet* (Voy. l'article DUMOURIEZ dans la *Biograph. univers.*), le retira de cette maison, acheva lui-même son éducation, et l'emmena, en 1757, à l'armée de M. d'Estrée, où il venait d'être nommé commissaire des guerres. Dumouriez, après avoir été, quoique très jeune, pourvu quelque temps de la même charge, l'abandonna pour entrer, l'année suivante, en qualité de cornette, au régiment d'Escars, cavalerie, et reçut, en 1759, une blessure au combat d'Amstetten. Blessé de nouveau la veille du combat de Klosterkamp, il fut fait prisonnier : il obtint, en 1761, le grade de capitaine, fut réformé en 1763, et reçut alors la croix de Saint-Louis. Son esprit actif ne lui permettant pas le repos, il passa en Italie ; offrit successivement ses services aux Génois et à Paoli, qui se disputaient la domination de la Corse. Ayant été éconduit par les deux partis, il passa, pour son propre compte, dans cette île, se joignit à un des ennemis de Paoli, et après y avoir été témoin d'une entreprise qui échoua, il revint en France, où la protection du comte de Broglie le fit entrer dans l'état-major de l'armée. Il proposa au ministère des plans pour s'emparer de la Corse ; puis se rendit en Portugal, où un séjour de quelques mois lui parut suffisant pour tracer un tableau de cette contrée, qui fut publié en 1768. Dumouriez s'était rendu en Espagne avec la permission du Roi, et de fortes recommandations du ministère de France, pour qu'il fût reçu au service de cette puissance ; il y refusa une lieutenance-colonelle, par le conseil du marquis d'Ossun, ambassadeur de France. Il était encore dans ce royaume lorsque le duc de Choiseul le nomma aide-maréchal-des-logis de l'armée de Corse, en raison des Mémoires qu'il lui avait laissés sur cette île. C'est ainsi que ce ministre répara les torts qu'il avait eus avec lui lors de son retour de Corse. Peu de temps après que Dumouriez fut revenu dans cette île, elle fut soumise ; et il n'y fit que peu de temps la guerre dans son nouveau grade. Le gouvernement

français, ayant voulu se mêler, en 1770, des affaires de la Pologne, le chargea d'aller donner de la consistance et de l'ensemble à la nouvelle confédération, et de combattre avec les confédérés; ce qu'il exécuta avec courage et distinction. Il fut employé, en 1771, à Cracovie, avec le baron de Vioménil et quelques autres officiers français, revint en France après cette campagne, et publia, en 1772, un ouvrage sur le service des troupes légères. En 1773, on l'envoya en Suède; mais il n'alla pas au-delà de Hambourg, sa mission étant devenue inutile par la réconciliation des deux factions qui avaient agité le gouvernement suédois. Il revint à Paris, et fut arrêté par l'effet d'une intrigue de cour, et de la haine du duc d'Aiguillon contre toutes les personnes employées par le duc de Choiseul et le comte de Broglie. Le marquis de Monteynard, ministre de la guerre, perdit sa place; le comte de Broglie fut exilé; le baron de Bon, Favier, Dumouriez, etc., furent mis à la Bastille. Celui-ci y composa un ouvrage sur la guerre et quelques autres écrits. Au bout de six mois, on le transféra au château de Caen: il obtint aussitôt la ville pour prison; et, à la mort de Louis XV, sa lettre de cachet fut levée. En septembre 1774, il épousa sa cousine. Nommé, en 1776 un des commissaires chargés d'examiner où l'on pourrait construire un port de guerre sur la Manche, il parvint à se faire donner, en 1778, le commandement de Cherbourg; et sans se laisser décourager par les refus qu'il éprouva, il proposa successivement dix plans différents pour attaquer les îles de Jersey, Guernesey et de Wight. Lorsqu'on forma le projet d'une descente en Angleterre, il dut être employé dans la division de St.-Malo; mais cette expédition n'ayant pas eu lieu, il retourna à Cherbourg, s'occupa des travaux du port, et eut l'honneur d'y recevoir Louis XVI en 1788. Deux ans après, il fut fait brigadier des armées du Roi. Pendant l'hiver de 1789, il se rendit à Paris, et y publia une petite brochure intitulée : *Cahiers d'un bailliage qui ne députera pas aux états-généraux*. Une pareille publication, à cette époque, n'avait pas évidemment d'autre objet que celui d'obtenir des suffrages aux élections; mais quoique l'auteur s'y prononçât pour les principes en faveur, il ne put réussir à être nommé. Alors il retourna à Cherbourg, et devint commandant de la garde nationale de cette ville. A la fin de l'année, il reparut dans la capitale, se fit recevoir aux Jacobins, et écrivit plusieurs pamphlets, un, entre autres, contre les amis des noirs. Désespéré de n'obtenir aucune place importante, il se rapprocha des députés, accabla de projets le Roi, la reine, les ministres, et finit par être envoyé en Brabant par M. de Montmorin, pour prendre connaissance des affaires de ce pays : il revint au bout de vingt jours en donner les détails, et chercha à se lier avec Mirabeau, dont il avait combattu les opinions dans ses brochures. Il fut employé à cette époque, comme maréchal-de-camp, dans la douzième division militaire; mais, peu content d'une place qui ne lui fournissait pas les moyens d'être remarqué, il resta dans la capitale, et continua d'assaillir le ministère de plans de toute espèce. Il écrivit à Barère, lors du départ de Louis XVI pour Varennes, qu'il allait rassembler le plus de troupes qu'il pourrait dans son commandement du Poitou, afin de défendre l'assemblée; puis il se rendit à Nantes, marcha contre les premiers insurgés de la Vendée, se lia avec le député Gensonné, qui avait été envoyé dans l'Ouest pour apaiser les troubles, et s'en fit un prôneur. De retour à Paris, il flatta plus que jamais les jacobins, et fut nommé lieutenant-général. Sa destination était encore incertaine, lorsqu'enfin il vint à bout d'obtenir le ministère des affaires étrangères, le 15 avril 1792. Pendant le peu de temps qu'il le remplit, il s'attacha à trouver des torts à la maison d'Autriche, et parvint à lui faire déclarer la guerre. Il *troqua* ensuite ce ministère contre celui de la guerre, où il entra le 13 juin; mais il ne garda celui-ci que quatre jours, et donna sa démission au moment où Lafayette revint, au nom de son armée, se plaindre de tous les ministres. Alors Dumouriez alla servir, en qualité de lieutenant-général, dans l'armée aux ordres de Luckner. Le mois suivant, il passa à l'armée que commandait Arthur Dillon, puis à celle que venait de quitter Lafayette. Cette armée eut bientôt à s'opposer à l'invasion des Prussiens, des Autrichiens, et des émigrés réunis, qui, déjà maîtres de Longwi, de Verdun,

s'avançaient vers la Champagne. Dumouriez prit poste à Grandpré par une marche aussi habile que hardie (*Voy.* l'article BRUNSWICK, dans la *Biographie universelle*, t. VI, p. 153), et fit occuper les cinq défilés de la Croix-aux-Bois. Ayant été forcé par les Autrichiens, il se retira vers Sainte-Menehould, y concentra ses troupes, et obtint, près de Valmy, une sorte d'avantage, pour lequel le maréchal Kellermann a été créé, par Buonaparte, duc de Valmy. Ce succès arrêta la marche des alliés; et bientôt les insinuations du gouvernement français, les maladies, la saison, tout concourut à décider la retraite des Prussiens. Dumouriez courut, avec vingt-cinq mille hommes, au secours de Lille assiégée, tandis que Kellermann poursuivit les alliés, qui se retirèrent fort à leur aise, et sans faire d'autres pertes que celles qui furent causées par les maladies et le mauvais temps. Dans le courant d'octobre, Dumouriez se rendit à Paris, et concerta avec le conseil exécutif un plan de campagne d'hiver. Il assista, le 15, à la séance des jacobins, harangua l'assemblée, reçut le bonnet rouge et l'accolade fraternelle, et fut recherché par tous les partis : Robespierre l'embrassa publiquement. De retour à son armée, il adressa, dès le 24 octobre, une proclamation aux Belges, pour les inviter à se révolter contre leur souverain, remit ses troupes en mouvement le 28, et attaqua, le 6 novembre, les Autrichiens dans le camp de Jemmape. Malgré l'inégalité du nombre, les impériaux, bien retranchés, se défendirent avec courage, et ne cédèrent la victoire qu'après un combat long et sanglant. Le 13, Dumouriez engagea un autre combat à Anderlecht, et finit par obtenir l'avantage. Le lendemain, il entra dans Bruxelles : le 22, il battit les Autrichiens devant Tirlemont; et, le 27, il culbuta leur arrière-garde à Verroux, et fit prendre aussitôt des quartiers d'hiver à ses troupes sur la Meuse et la Roer. Alors il s'occupa de ses griefs contre le ministre Pache, avec lequel il avait été pendant toute la campagne en querelle ouverte, parce que celui-ci laissait manquer l'armée de tous les objets nécessaires. Il se rendit peu après dans la capitale pour essayer, si l'on en croit ses *Mémoires*, de sauver Louis XVI, dont le procès allait commencer. Dans ce second voyage, il fréquenta beaucoup plus les députés du parti de la Gironde; mais il eut peu d'influence, et fut dénoncé à la Convention. Il écrivit alors à Miranda, à qui il avait confié, par *interim*, le commandement de son armée, de faire des préparatifs pour l'expédition qu'il méditait. Il lui ordonnait, en même temps, de négocier à Anvers un emprunt de huit millions de florins, et de le faire remplir de force, si cela était nécessaire, par les principaux négociants et par le clergé. Le 15 février, il lui donna ordre d'ouvrir la campagne par le bombardement de Maestricht, et attaqua lui-même la Hollande par Breda et Klundert, dont il s'empara. Il s'était fait précéder dans ce pays par une proclamation, où il invitait les Bataves à secouer le joug de la maison d'Orange. Mais la plus grande partie de son armée, qu'il avait laissée disséminée dans des cantonnements, sous les ordres de M. de Valence, ne put résister au prince de Cobourg, qui attaqua ses avant-postes sur la Roer, le 1er. mars, et, les ayant culbutés, se présenta dès le lendemain devant Maestricht, dont le siége fut abandonné à la hâte. Dumouriez, obligé de venir au secours de M. de Valence, réunit toutes ses troupes dans les plaines de Tirlemont, livra aux Autrichiens la bataille de Nerwinde, et la perdit par la faute de Miranda, qui commandait son aile gauche. Il fit sa retraite, en assez bon ordre, sur Louvain et sur Bruxelles; mais ces revers devinrent le signal de sa perte : tous ceux qui la desiraient, se déchaînèrent contre lui. Instruit du sort qu'on lui préparait, il chercha, en exécutant sa retraite, à imposer silence à ses dénonciateurs; et, dès-lors, il se prépara à attaquer la Convention nationale. Arrivé sur les frontières de France, il distribua ses troupes dans divers cantonnements, termina ses arrangements avec les Autrichiens, et leur livra quatre commissaires de la Convention avec le ministre Beurnonville, venus pour l'arrêter. Ce fut alors qu'il écrivit à cette assemblée qu'il allait marcher pour délivrer la France de l'oppression des jacobins. « Dût-on m'appeler César, Cromwell, ou Monck, disait-il, je sauverai » la patrie malgré les jacobins et les régicides conventionnels qui les protégent...... Je rétablirai la constitution » de 1791, etc. » Dumouriez avait alors conclu une trève avec le prince de Co-

bourg, qui était convenu de ne pas inquiéter la retraite de l'armée française, et même de joindre à elle un corps de 12,000 hommes pour marcher sur Paris; mais il perdit beaucoup de temps sans oser franchir le Rubicon, et laissa, pendant plusieurs jours, ses troupes dans l'incertitude : enfin il n'était plus temps lorsqu'il essaya de s'emparer de Condé, de Lille et de Valenciennes. De nouveaux commissaires de la Convention, arrivés dans cette dernière ville, y formèrent bientôt un noyau d'armée que les incertitudes de Dumouriez grossirent à chaque instant. Il envoya néanmoins, aux corps qui lui restaient soumis, une proclamation, dans laquelle il promettait le rétablissement de la royauté constitutionnelle dans la personne de Louis XVII, et annonçait que le prince de Cobourg était d'accord avec lui pour l'exécution de ce projet. Le lendemain, au moment où il se rendait auprès de ce général avec son état-major, il fut assailli de coups de fusil par des volontaires, qui le forcèrent à traverser l'Escaut au gué. Dès-lors, il désespéra de réussir, n'osa plus se montrer à ses troupes, et resta à l'armée autrichienne avec trois à quatre mille transfuges seulement. La Convention l'avait mis hors la loi; et elle avait promis une récompense de 300,000 livres à celui qui le ramenerait mort ou vif. Il se retira d'abord à Bruxelles, puis à Cologne, où l'électeur lui refusa assez durement la permission de séjourner à Mergentheim. Il se rendit alors en Suisse, passa dans le courant de juin en Angleterre, et se vit obligé de quitter presqu'aussitôt ce pays, d'après les injonctions de lord Grenville. Il erra quelque temps *incognito* en Suisse, en Allemagne, et se fixa enfin sur le territoire danois, près de Hambourg, où il vit Rivarol, dont il chercha à se rapprocher, ainsi que des autres royalistes qui s'y trouvaient. Ne pouvant plus occuper le monde de lui par ses exploits, il reprit la plume, et donna l'histoire de sa vie. Ce général a publié alors, soit à Hambourg, soit en Angleterre, plusieurs brochures politiques qui furent aussitôt réimprimées en France, et dans lesquelles il expliqua toute sa conduite dans le sens du royalisme le plus pur. Il alla en Russie dans la dernière année du règne de Paul Ier., et y donna aux ministres de ce prince des plans pour une descente sur les côtes de France. S'étant ensuite rendu en Angleterre, il y communiqua les mêmes plans, obtint quelque crédit auprès du gouvernement, se concilia surtout la bienveillance du duc d'York, et obtint une pension assez considérable, dont il jouissait encore en 1816. Il a publié : I. *État présent du Portugal*, 1763, in-8°.; nouvelle édition, 1797, in 8°. II. *Correspondance avec Pache pendant la campagne de la Belgique en* 1792, 1793, in-8°. (*Voy.* la *Biographie universelle* au mot GRIMOARD.) III. *A la Convention nationale et à la nation française*, 1793, in-8°. IV. *Mémoires du général Dumouriez, écrits par lui-même*, 1794, 2 vol. in-8°. V. *Vie du général Dumouriez*, 1795, 3 vol. VI. *Coup-d'œil politique sur l'avenir de la France*, 1795, in-8°. VII. *Lettre au traducteur de l'histoire de sa Vie, pour servir de suite au Coup-d'œil*, 1795, in-8°. VIII. *Aux assemblées primaires de France, suite du Coup-d'œil politique*, juillet 1795, in-8°. IX. *Examen important d'un écrit intitulé:* Déclaration de Louis XVIII, 1795, in 8°. X. *Réponse au rapport du député Camus*, 1796, in-8°. XI. *De la république, ou Coup d'œil politique sur l'avenir de la France*, 1795, in-12. XII. *Tableau spéculatif de l'Europe*, 1798, in-8°. XIII. *Fragments sur Paris*, par F. D. L. Meyer, traduits de l'allemand, 1800, 2 vol. in-12. XIV. *Campagnes du maréchal de Schomberg en Portugal de* 1662 *à* 1668, Londres, 1807, in-12. Quoique le titre porte, *par le général Dumouriez*, l'ouvrage est tiré de l'allemand de J. F. Aug. Hagner; mais le traducteur y a ajouté des notes importantes. Son but, en publiant à cette époque cet intéressant écrit, était d'exciter les Portugais, par le souvenir de leur ancienne gloire, à faire tous leurs efforts pour prévenir le joug de Buonaparte, qu'il appelle le *moderne Attila*. On peut présumer aussi qu'il n'aurait pas été fâché d'être choisi lui-même pour diriger ces nobles efforts. Il est sûr qu'il a fourni aux Espagnols et aux Portugais des plans qui leur ont été fort utiles dans la guerre que ces deux nations ont si glorieusement soutenue pour leur indépendance. (*Voy.* GIL) XV. *Jugement sur Buonaparte*, extrait de l'*Ambigu* du 10 avril 1807, réimprimé à Paris en 1814, in-8°. D.

DUMOUSTIER (Le comte PIERRE),

lieutenant-général d'infanterie, né à St.-Quentin, le 17 mars 1771, dans la religion protestante, entra au service en 1793 comme simple soldat, fit toutes les campagnes de cette époque, et parvint au commandement du 34e. régiment de ligne, à la tête duquel il fit encore les campagnes de 1805 et de 1806. Nommé général de brigade, le 30 décembre de cette dernière année, il fut employé en 1807 contre la Prusse et la Pologne, ainsi que dans la campagne de 1809. Il passa de là en Espagne, où il obtint, au mois d'octobre 1810, le commandement de 6 régiments de fusiliers de la garde, et se dirigea sur Valladolid. En juillet 1811, il prit position sur la Coa, en avant de Ciudad-Rodrigo, et se distingua au mois d'août suivant contre l'armée de Galice. Le 21 septembre 1812, il battit les insurgés à Palencia, et se fit remarquer à la fin d'octobre à la poursuite des Anglais. Rentré en France au commencement de 1813, il fut envoyé dans le nord, et combattit, le 2 mai, à la bataille de Lutzen, où il commandait une division de la jeune garde, ainsi que le 21, à Würtschen, près Bautzen. Après la conclusion de l'armistice du 4 juin, il fut désigné comme l'un des commissaires chargés de l'exécution de cet armistice. Le 26 août 1813, il fut blessé à la bataille de Dresde. Il quitta le service en 1814, après la chute du gouvernement impérial, et fut nommé, dans le mois de mai 1815, membre de la chambre des représentants, par le département de la Loire-Inférieure. A.

DUMUY (Le comte Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix), pair de France, neveu et héritier du comte Dumuy, mort ministre de la guerre sous Louis XV, est né à Ollières, en Provence, le 25 décembre 1751. Jeune encore, il entra au service dans le régiment de Mestre-de-camp cavalerie, sous le nom de marquis de St.-Mesme; et il y était parvenu au grade de capitaine, lorsque son oncle, devenu ministre, lui donna son nom, ses armes, et lui fit donner le commandement du régiment de Soissonnais, à la tête duquel le nouveau colonel fit la guerre d'Amérique, et se distingua au siége de New-York. Le comte Dumuy obtint alors la croix de *Cincinnatus*, revint en France, et fut nommé, le 9 mars 1788, maréchal-de-camp. En 1789, le ministère lui confia le commandement militaire depuis Toulon jusqu'aux environs de Lyon. Il fut ensuite envoyé à Avignon et dans le Comtat-Venaissin, pour pacifier ces contrées; mais il ne put y réussir. Il servait en 1792 à l'armée du Midi, lorsqu'il fut chargé, par le ministre de la guerre d'une mission particulière en Suisse. Ce fut à cette époque, que les commissaires de la Convention nationale le destituèrent, dans la persuasion qu'il avait émigré : mais le ministre ayant instruit l'assemblée du motif de son absence, sa destitution fut déclarée nulle à l'unanimité. Nommé général de division, le 6 février 1793, il obtint le commandement provisoire de l'armée des Alpes; et, le 3 octobre, il fut porté sur la liste des candidats au ministère de la guerre, vacant par la démission de Servan; mais il en fut rayé dans la séance du 4, sur la demande de Chabot, qui le dénonça comme auteur des troubles suscités à Avignon. A la fin de la même année, le général Dumuy quitta le service, par suite du décret de la Convention qui ordonnait la destitution de tous les officiers nobles. Remis en activité en 1795, il fut employé à l'armée du Nord, comme inspecteur-général d'artillerie, et fut promu au commandement de l'armée destinée à seconder les opérations des commissaires qui devaient être envoyés aux Indes-Occidentales. Cette expédition n'ayant pas eu lieu, le général Dumuy fit avec Buonaparte la campagne d'Égypte, où il rendit de grands services, et organisa la légion nautique. S'étant ensuite embarqué avec le général Junot pour revenir en France, il fut fait prisonnier par les Anglais, conduit à Mahon, mis en liberté sur sa parole, puis échangé. En l'an IX (1801), il fut chargé du commandement de la 21e. division militaire à Poitiers, d'où il passa à celui de la 22e. à Tours. Employé de nouveau en 1805 à l'armée active, il fit la campagne de 1806 contre les Prussiens et les Russes, se distingua au siége de Neiss, et obtint le gouvernement général de la Silésie. En janvier 1811, il fut élu candidat au sénat-conservateur par le collége électoral du Tarn. Il commandait, en 1812, la 2e. division militaire à Marseille; et il y donna, le 15 août, une fête magnifique pour célébrer la naissance de Napoléon. En mars 1814, il envoya son adhésion à la déchéance de Buonaparte; et, le

1er. avril, il écrivit au ministre de la guerre une lettre ainsi conçue : « Au » milieu de la joie que manifeste toute » la France, les Marseillais se sont si- » gnalés par l'intérêt qu'ils ont mis à ce » que les prisons d'état fussent ouvertes » aux infortunés qu'y faisait gémir la ty- » rannie. Les victimes ensevelies au châ- » teau d'If ont été relâchées; mais il y » reste une ombre outragée qui réclame » vengeance : c'est la dépouille mortelle » du malheureux Kléber. Vous savez que, » rapportée d'Egypte, elle fut indigne- » ment jetée dans l'asile du crime, tan- » dis qu'elle avait des droits au Pan- » théon. C'est le moment d'expier les » injustices d'un pouvoir qui frappait ses » victimes au-delà du tombeau. J'aban- » donne cette idée à votre ame libérale. » Il est digne de vous de procurer aux » mânes d'un vrai héros la réparation » qu'ils demandent. Le gouvernement ne » laissera point à la postérité le soin de » retirer de l'oubli et de la profanation, » des restes qui accuseraient la nation » même, si son indifférence semblait con- » firmer l'opprobre auquel une absurde » jalousie les fit condamner. Tel est, » M. le comte, ce que m'inspire mon » respect pour la mémoire d'un officier » que j'ai connu à l'armée de Sambre- » et-Meuse, et sous qui j'ai servi en » Egypte, dernier théâtre de sa gloire... » Le général Dumuy fut nommé par le Roi grand-officier de la Légion-d'honneur le 29 juillet 1814, et commandeur de St.-Louis le 23 août suivant. D.

DUNDAS (David), général anglais, né à Edimbourg en 1737, descend de l'ancienne et illustre famille d'Ecosse de ce nom. A l'âge de dix-huit ans, il commença sa carrière militaire sous son oncle le général David Watson, alors quartier-maître général. En 1756, il obtint une lieutenance dans le génie, et, en 1759, devint capitaine dans un corps de dragons levé par Elliot. Il fit auprès de ce général les fonctions d'aide-de-camp en Allemagne, dans les Indes occidentales, et à la prise de la Havane, jusqu'en 1770, qu'il fut nommé major du 15e. de dragons. Il devint successivement quartier-maître, adjudant-général, et enfin major-général en 1790. Il commandait, en 1793, un corps de troupes au siége de Toulon, fut chargé de l'expédition de Corse, et servit en Flandre dans les campagnes de 1794 et 1795. Nommé quartier-maître-général de l'armée anglaise en 1797, il accompagna l'expédition de Hollande en 1799. En 1803, il abandonna cette place; et, en 1809, après la démission du duc d'York, il prit le commandement en chef de l'armée, fut créé chevalier du Bain en 1806, en récompense des soins qu'il s'était donnés pour former la milice anglaise, devint colonel du premier régiment de dragons et du 95e. à pied, et enfin gouverneur de l'hôpital militaire de Chelsea. C'est un excellent tacticien. Il a publié : *Principes des mouvements militaires, appliqués particulièrement à l'infanterie*, in-4°., 1788. S. M., à qui l'ouvrage est dédié, ordonna qu'il fût mis à l'usage de l'armée, en 1792. Il a été, en conséquence, réimprimé sous le titre de *Modèles et réglements pour la formation, l'exercice en campagne et les mouvements des troupes de Sa Majesté*. L'ordre fut donné de s'y conformer strictement sans y rien changer; et le même réglement fut rendu applicable à la cavalerie par les soins de l'auteur. Z.

DUNDONALD. *Voyez* Cochrane.

DUPAS (Le comte), né à Evian sur les bords du lac de Genève en Savoie, servit au commencement de la révolution dans la garde nationale parisienne comme grenadier, et ensuite comme colonel de la section des Allobroges. Le 20 février 1793, il fit aux Jacobins l'éloge de la conduite du général Cartaux, et fut loué par Momoro. Devenu chef de bataillon dans la 27e. légère, et employé à l'armée d'Italie, il se conduisit avec un grand courage, le 10 mai 1796, au passage du pont de Lodi, et décida la victoire en se précipitant sur l'ennemi, à la tête des bataillons. A l'attaque du 18 juillet devant Mantoue, il montra la même valeur, et fut cité par Buonaparte comme un des braves de l'armée d'Italie. Ayant accompagné ce général en Egypte en 1798, il devint capitaine de ses guides, et, après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), l'un des officiers supérieurs de la garde des consuls, puis général de brigade, et commandant de la Légion-d'honneur. Il obtint le grade de général de division, le 24 décembre 1805, à la suite de la bataille d'Austerlitz, fit avec distinction la campagne de Prusse, et rendit de grands services, le 14 juin 1807, à la bataille de Friedland. Devenu commandant de

Lubeck, il y célébra, le 4 décembre 1808, l'anniversaire du couronnement de Napoléon, qui signa son contrat de mariage avec Mlle. Raymonel, le 30 avril 1811. Le général Dupas était en 1813 gouverneur du palais impérial de Stupinis, et commandant supérieur de la 32e. division militaire. Il a obtenu sa retraite en 1814, et s'est retiré dans sa patrie, à la fameuse terre de Ripaille, dont il a fait l'acquisition. M. B.

DUPATY (Le chevalier EMANUEL), l'un des fils du président au parlement de Bordeaux (*Voy*. DUPATY dans la *Biographie univers.*), a composé, pour les divers théâtres de Paris, un grand nombre de pièces remarquables par l'esprit et la facilité. Celle des *Valets dans l'antichambre*, donnée au théâtre Feydeau en 1802, fit beaucoup de bruit à Paris; et la représentation en fut défendue par la police. Peu de temps après, l'auteur fut conduit à Brest comme réquisitionnaire, et destiné à être embarqué pour rejoindre l'armée de Leclerc à Saint-Domingue; mais, après quelques mois de prison, il lui fut permis de revenir à Paris. On crut, dans le temps, que le ressentiment de quelques valets, devenus grands seigneurs, dont il avait paru se moquer dans sa pièce, avait été la principale cause de son voyage. Ses ouvrages les plus remarquables sont : I. (En société avec M. Bouilly) *Agnès Sorel*. II. (Avec Creuzé) *Arlequin tout seul*. III. *D'auberge en auberge*, ou *les Préventions*. Cette pièce a été transportée sur le théâtre anglais. IV. *Le Camp de Sobieski*, ou *le Triomphe des femmes*. V. *Delphine*. VI. *Le Chapitre second*. VII. *Les deux Pères*, ou *la Leçon de botanique*. VIII. *Françoise de Foix*. IX. *Mlle. de Guise*. X. *L'Intrigue aux fenêtres*. XI. *L'Opéra-Comique*. XII. *Le poëte et le musicien*. XIII. *La prison militaire*. XIV. *Sophie*, ou *la Malade qui se porte bien*. XV. *Félicie*, ou *la jeune fille romanesque*. XVI. *Les Heures*, quadrille allégorique en action, exécuté au palais des Tuileries, devant LL. MM. II., par sa Majesté la reine des Deux-Siciles (Mme. Murat), in-4°., sans date. XVII. *La Fête de Meudon*. XVIII. *Le Triomphe du mois de mars*, *ou* 1811. XIX. *Le Berceau d'Achille*, opéra-ballet, *tableau allégorique à l'occasion de la naissance de sa Majesté le roi de Rome*. Lorsque Buonaparte voulut mettre sous les armes toute la population de Paris au commencement de 1814, et qu'il dit à la garde nationale de cette ville, en la quittant, qu'il laissait sous sa garde ce qu'il avait de plus cher, son fils et sa femme, M. Dupaty fit une Ronde, dont le refrain était, *gardons-la bien*, et qui a été imprimée sous ce titre : *Gardons-la bien*, *ronde chantée le* 13 *mars* 1814, *à l'Académie impériale de musique*. M. Dupaty fit, dans la même année, des vers pour la famille royale; et ce fut lui qui fut chargé, ainsi que M. Millevoie, de composer ceux qui furent présentés au Roi, dans la fête que la ville de Paris donna à S. M. en août 1814. Cet auteur a composé d'autres poésies pour différentes cérémonies de la garde nationale de Paris, dont il est un des officiers. — Son frère, conseiller à la cour royale de Paris, a suivi l'affaire des victimes dont le président Dupaty avait commencé la défense, et il a fait réhabiliter leur mémoire par jugement de la cour d'appel de Nanci en avril 1805. — Un autre DUPATY, frère des précédents, est l'un des plus habiles statuaires de notre temps. Sa *Venus genitrix* et son *Ajax*, qu'on a vus aux expositions du Louvre en 1812, peuvent être mis au rang des morceaux les plus remarquables de la sculpture moderne. Son groupe d'*Oreste tourmenté par une Euménide, au moment où il vient de frapper Clytemnestre*, exposé au salon de 1814, est aussi un morceau du premier ordre, et le plus considérable de cette exposition. A.

DUPERAT (ISAAC-JEAN DANIAU), né à Cognac, fils d'un homme de loi, partit de son pays comme cavalier volontaire, et se joignit aux Vendéens à la prise de Thouars, en avril 1793. D'abord soldat, ensuite aide-de-camp de Lescure, il fut blessé le 13 mai à la prise de la Chataigneraie. Il fit partie de l'expédition d'outre Loire; et ayant eu le bonheur d'échapper aux désastres du Mans et de Savenay, il s'enfonça dans les forêts de la Bretagne, afin de se réunir aux Chouans. M. Duperat fut alors désigné par Puisaye, pour commander entre Château-Giron et la Guerche; mais il quitta ce chef après l'affaire de Liffré, et rentra dans la Vendée, où il commanda, sous les ordres de Sapinaud, l'infanterie de l'armée royale, dite du centre, jusqu'à la pacification de la Jaunais, dans laquelle il

fut compris. Peu de temps après, cette armée se déclara pour Charette : alors M. Duperat passa dans l'Anjou, et se rendit chez Stofflet; mais étant tombé dans les mains des republicains, il fut conduit à Nantes, et condamné par une commission militaire à être détenu jusqu'à la paix. Il fut enfermé au Bouffai, d'où il s'échappa au mois de mars 1796, après quatre mois de détention. Il passa à Lyon, et y fut employé dans l'association des *fils légitimes*. A la pacification consulaire, M. Duperat rentra dans la Vendée, afin de participer au bénéfice de l'amnistie. Il reçut son acte d'amnistie du général Duteil, et se rendit encore à Lyon, puis à Cognac près de son père, et enfin à Bordeaux, où il renoua ses liaisons avec MM. Roger, Acquart, Oreilhac, etc., qui, ainsi que lui, avaient figuré dans la fameuse association des *fils légitimes*. Décidé à servir de nouveau la cause du Roi, M. Duperat, dont l'activité et le courage s'étaient montrés dans tant d'occasions, chercha à couvrir ses plans d'une apparence de spéculation commerciale; et si l'on en croit la police de Buonaparte, qui parvint à tout éventer, il reçut des sommes considérables du gouvernement anglais, par l'entremise de M. Diégo Carréra, banquier espagnol, et d'autres agents de S. M. Il acheta une grande quantité de vins et de liqueurs, qui, transportés à Nantes et emmagasinés dans cette ville, furent distribués dans les campagnes à d'anciens chefs vendéens, liés entre eux par leurs opinions et leur existence politique. M. Duperat, ami particulier de Gogué, concourut avec lui à l'achat de plombs en saumon, donna à cet effet une somme de 9000 fr. à Merland, et dirigea lui-même un chargement de ce métal sur la Rochelle. C'était dans sa propre maison, dite *de la Fosse*, à Nantes, qu'il réunissait, sous prétexte d'affaires de commerce, les membres de l'association, composée d'anciens Vendéens. La découverte qui fut faite par le préfet de la Vendée, des plombs déposés chez le curé Jaqueneau, ayant jeté l'alarme parmi les conjurés, ils se déterminèrent à s'éloigner. M. Duperat se rendit à Bordeaux avec Kerenmar, et fut arrêté à son retour au château de la Gaudisserie, à deux lieues de Saintes. On trouva sur lui pour 17,000 fr. de lettres de change; et il fut conduit dans les prisons de Nantes comme prévenu d'être le caissier d'une association royaliste. Il nia tout dans ses interrogatoires; ce qui confirma la réputation de courage et de fermeté qu'il avait déjà dans son parti, où il jouissait d'une grande considération par son zèle, sa fidélité et son extrême désintéressement. La commission militaire de Nantes le condamna, au mois de décembre 1805, à deux années de détention. Il fut conduit à Paris, et enfermé au Temple, puis à Vincennes, d'où il n'est sorti qu'au mois de mars 1814 pour être transféré à Saumur, et enfin mis en liberté après la déchéance de Buonaparte. Lorsque le Roi fut rétabli, M. Duperat obtint le grade de maréchal-de-camp; et, en juin 1815, il prit les armes dans la Vendée, commanda un corps dans l'armée royale, s'opposa d'abord à la pacification, et, envoyé ensuite en qualité de commissaire par les principaux chefs auprès du général Lamarque, il signa la paix dans la seule vue d'épargner à la Vendée les horreurs d'une invasion. Il est aujourd'hui prévôt à Niort. P.

DUPERCHE a publié : I. *Rinaldo, chef de brigands, histoire romanesque de notre siècle*, ouvrage traduit de l'allemand de Vulpius, 1800, 3 vol. in 18. II. *La double Ursuline, ou l'Abbaye de Bibiena*, traduit de l'allemand, 1805, 2 vol. in-12. III. *Benno d'Elzembourg, ou la Succession de Toscane*, traduit de l'allemand, 1805, 4 vol. in-12. IV. *Ferrandino, suite et conclusion de Rinaldo*, traduit de l'allemand, 1815, 2 vol. in-12. Un auteur de ce nom a donné des mélodrames, entre autres la *Fille du désert*, 1816 : nous ne savons si c'est le même que le romancier. OT.

DUPÉROU (dit MARCHAND), fils d'un commissaire des guerres, fut élevé pour la carrière diplomatique, fit ses études à l'université d'Heidelberg, parcourut une grande partie de l'Europe, et apprit cinq langues vivantes. Il adopta les principes de la révolution française; et, après le 10 août 1792, il eut la direction de la police secrète de Paris, dans le temps où le parti de la Gironde luttait contre la Commune. Il fut ensuite employé sous le ministre Lebrun, pour reconnaître les forces et la position des armées ennemies. Attaché à la correspondance secrète de l'armée du Rhin, il contribua, par ses renseignements, au déblocus de Landau, à la prise de Spire et de Neustadt, fut

depuis employé au ministère des affaires étrangères, dans le bureau des agents secrets, sous Deforgues et Charles Lacroix, et passa comme sous-chef dans le bureau des consulats. Ses altercations avec le chef de division Boulouvard, et quelques écrits dans le sens des *vendémiairistes*, le firent renvoyer. Une chose remarquable, c'est qu'il obtint un diplôme et un pistolet d'honneur, pour avoir défendu la Convention au 13 vendémiaire (5 octobre 1795), tandis qu'il écrivait contre elle. Il devint, en 1799, secrétaire de Miranda, lorsque celui-ci était en Angleterre à solliciter le gouvernement pour en obtenir des moyens d'aller faire insurger l'Amérique espagnole. Il revint en France peu de temps après, et fut employé avec M. Hyde de Neuville, sous le nom de *Marchand*, par le chevalier de Coigny, alors commissaire secret du Roi Louis XVIII. Cette agence ayant été découverte par la police, M. Dupérou se réfugia en Angleterre, d'où il essaya de revenir en France quelques mois après; mais il fut arrêté à Calais en avril 1800: il s'échappa, fut repris, puis mis au Temple jusqu'en 1803, époque à laquelle il obtint sa liberté sous la surveillance des autorités. M. Dupérou s'est marié à Grenoble; et il y demeurait encore en 1816. B. M.

DUPEYRAT (Grelet), chevalier de Saint-Louis, d'une famille noble du Limousin, a eu pour précepteur le savant naturaliste Ventenat. Il émigra en 1792, fit les campagnes des armées des princes, et servit ensuite avec les royalistes de l'intérieur. Mis en arrestation sous le directoire, il fut jugé au Havre par un conseil de guerre, condamné à mort, et ne se sauva que par son courage et une sorte de miracle au moment où il allait être exécuté. Il entra dans le corps du génie au commencement du gouvernement impérial, fut employé au canal de l'Ourcq, puis dans l'île de Corse, et ensuite à Mezières, où il est ingénieur en chef des ponts-et-chaussées depuis plusieurs années. D.

DUPEYROUX (Le baron René), né le 22 septembre 1764, était colonel du 115e. de ligne, lorsqu'il fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 6 juillet 1809, après la bataille de Wagram, où il s'était distingué. Employé en Espagne, il battit les insurgés, le 4 avril 1811, à Canta Vieza, fut promu au grade de général de brigade, le 12 avril 1813, et faisait partie, en juin 1815, de l'armée du Nord, 10e. division d'infanterie. — Dupeyroux était lieutenant au 1er. de dragons le 10 février 1807, lorsqu'il fut nommé capitaine aide-de-camp du grand-duc de Berg (Murat). Devenu maréchal-de-camp, il fut créé chevalier de Saint-Louis le 21 août 1814. A.

DUPIN (Antoine), ancien employé des fermes, embrassa la cause de la révolution avec beaucoup de chaleur, et fut élu, en septembre 1792, député de l'Aisne à la Convention nationale. Après s'être prononcé pour la culpabilité, dans le procès de Louis XVI, il vota pour la peine la plus forte du code pénal après la peine de mort (celle des fers à perpétuité). Sur la question de l'appel au peuple, il dit : « Je connais les pouvoirs que mes commettants m'ont donnés; je ne crains pas que la responsabilité pèse sur ma tête; en conséquence, je dis: Non. » Il se déclara aussi contre le sursis. Lié avec son collègue Barère, M. Dupin fut long-temps du parti de la Montagne : néanmoins il protesta contre la révolution du 31 mai 1793; rétracta ensuite cette protestation, et fréquenta la société des Jacobins, où, cependant, il fut dénoncé comme protecteur des nobles. Ce fut lui qui poursuivit les fermiers-généraux, et qui se chargea du rapport à la suite duquel 60 d'entre eux furent envoyés à l'échafaud. Lorsqu'on lui reprocha cette demarche après le 9 thermidor, il s'excusa en disant, qu'il n'avait été chargé que de vérifier leurs comptes, mais que, soumis aux comités de gouvernement à qui Vadier l'avait dénoncé comme vendu à ces mêmes fermiers-généraux, il s'était vu contraint, pour se sauver, de faire le rapport dont on l'accusait. Poursuivi par Genissieux et Lesage, il fut décrété d'arrestation le 9 août 1795, comme coupable de vols et de dilapidations. Rendu à la liberté par l'amnistie, il occupa long-temps des emplois subalternes, passa dans les départements réunis, où il fut employé de la même manière, et ne revint en France qu'après l'évacuation de ces départements en 1814. A.

DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques), avocat à la cour royale de Paris, né le 1er. février 1783, s'était fait connaître, jeune encore, comme un ha-

bile jurisconsulte et comme un avocat distingué, lorsqu'au mois de mai 1815, il fut nommé par le collége électoral de la Nièvre, membre de la chambre des représentants. A la seconde séance de cette assemblée (4 juin), il proposa que, pour réponse à la lettre de Carnot annonçant que la liste des pairs ne serait publiée qu'après l'ouverture de la session, la chambre déclarât qu'elle ne procéderait à sa constitution définitive, qu'après avoir reçu cette liste, dont elle desirait prendre connaissance. De violents murmures s'élevèrent. « Eh ! Messieurs, s'écria M. Dupin, vous murmurez; ne sommes-nous pas tous représentants ? Chacun de nous n'a-t-il pas droit d'émettre son opinion ? Si nous voulons défendre la liberté de nos commettants, commençons par être libres nous-mêmes. » Le 6, avant que l'assemblée eût prêté serment à Buonaparte et à ses constitutions, M. Dupin fit la motion de prêter ce serment, non pas en vertu d'un décret qui n'était que la volonté *unilaterale* du prince, mais en vertu d'une loi émanée de la représentation nationale, et qui fût par conséquent le vœu de la nation constitutionnellement exprimé ; et qu'il serait entendu que ce serment ne préjudiciait en rien au droit d'améliorer la constitution. La chambre passa à l'ordre du jour, sur cette proposition. Le 8, il répondit à Félix le Pelletier, qui voulait qu'on décernât à Buonaparte le surnom de *Sauveur de la patrie:* « J'espère que la chambre saura se garantir des inconvénients de cette adulation, qui n'a que trop égaré les précédentes assemblées législatives. Le peuple ne nous a pas envoyés pour flatter l'empereur, mais pour l'aider de nos conseils et d'une coopération légitime : si nous prévenons les événements, quels moyens réserverons nous à notre reconnaissance pour le moment où la patrie sera sauvée ? » Le 13, il fit la motion, qu'une commission spéciale fût chargée, 1°. de s'occuper d'un travail présentant la réunion des constitutions de l'empire et de l'acte additionnel en un seul cadre; 2°. de recueillir, d'analyser et de coordonner toutes les propositions et observations qui auraient pour but de les améliorer. » Le 15, en développant cette motion, M. Dupin proposa, pour ce travail, de former une commission de vingt-un membres, « qui rechercheraient les lois constitutionnelles dans ce volumineux recueil qu'on appelle *Bulletin des lois*, où il y a si peu de lois, et où il est si difficile de les trouver. » Puis, il ajouta : « Faire connaître à la France que vous vous occupez de cet objet si important, est le plus sûr moyen d'élever l'esprit public à toute la hauteur que commandent les circonstances, et d'entretenir cet enthousiasme national auquel sont attachées les destinées de la patrie. De grands efforts sont nécessaires; de grands sacrifices sont commandés par le péril commun : pour les rendre plus faciles, prouvons qu'en bons et fidèles mandataires, nous savons stipuler les plus chers intérêts de nos commettants. Rendons cette époque et cette session recommandables dans la postérité, par la vigueur de nos résolutions, en même temps que par la sagesse des lois à la formation desquelles nous sommes appelés à concourir. » A la séance du 19, il réclama, au nom de la constitution et de la raison, l'ordre du jour sur la proposition de M. Pénières, de demander au ministre de la police, quelles mesures il avait prises contre le rédacteur du *Journal général de France*, qui avait faussement annoncé la défaite complète et la captivité du général Travot, dans la Vendée. Le lendemain, l'assemblée discuta et adopta, avec des modifications et des développements proposés par M. Ligeret de Chasey, la proposition de M. Dupin, concernant la révision des constitutions. Le 21, il insista pour l'envoi et la publication immédiate dans les départements, de la proposition de M. de Lafayette, présentée et adoptée dans cette même séance, et par laquelle la chambre déclarait l'indépendance nationale menacée, et se constituait en permanence. « Quand le malheur et la malveillance, dit-il, nous pressent de tous côtés, vous devez sentir l'importance de faire connaître promptement dans les provinces, que vous vous êtes déclarés inviolables : il faut qu'elles le sachent, afin de n'être pas abusées par des rapports mensongers et perfides..... » Le 22, il proposa la délibération suivante : « La chambre des représentants, considérant que le salut du peuple est la suprême loi, déclare, 1°. qu'elle accepte l'abdication de Napoléon; 2°. qu'elle se déclare assemblée nationale; des députés partiront de suite pour le quartier-général des alliés, afin d'y stipuler l'indépendance nationale, et particulièrement l'inviolabilité

de la personne de Napoléon ; 3°. il sera nommé une commission de cinq membres, dont trois par la chambre des représentants, et deux par la chambre des pairs; 4°. cette commission nommera de suite un généralissime; les ministres continueront leurs fonctions ; 5°. une commission spéciale sera chargée de préparer le travail de la nouvelle constitution, qui devra garantir nos institutions nationales : elle formera les bases du pacte et des conditions auxquelles le trône pourra être occupé par le prince que le peuple aura choisi.« En développant le 1er. article de sa proposition, M. Dupin dit : « L'abdication est la seule manière légale de rompre le contrat qui nous unissait à Napoléon. Les circonstances remettent entre les mains de la nation le pouvoir qu'elle avait résigné. Il faut prendre les mesures nécessaires pour replacer ce pouvoir, et rendre à la nation un gouvernement qu'elle n'a plus. Votre premier besoin est ensuite de vous adresser aux puissances alliées, et de leur demander si leur intention sera conforme aux promesses qu'elles ont faites. Elles ont déclaré solennellement qu'elles n'entendaient pas attenter à l'indépendance de la nation, et la forcer à choisir un gouvernement. La seule objection qu'elles faisaient vient de disparaître. Le motif d'inimitié qu'elles ont proclamé, n'existe plus. Nous allons donc voir si leur bonne foi sera justifiée ou démentie....... Nos constitutions doivent être refondues et réunies dans un seul cadre : ce travail doit nous occuper sans relâche ; ce n'est qu'en le terminant que nous pourrons être certains de ne pas recevoir la loi, et de faire nos conditions, quand il s'agira d'appeler au trône celui qui doit y monter. En effet, s'il y avait unanimité telle que les deux chambres, les villes, les campagnes, toute la nation enfin appelât le même homme, certes la volonté publique serait la vôtre ; mais cette volonté, il faut la consulter pour la connaître.... N'oublions pas toutefois, MM., que l'abdication de Napoléon, pour être nécessaire dans les circonstances, n'en doit pas moins avoir un grand mérite aux yeux de la nation ; elle est une preuve qu'en effet Napoléon voulait sa liberté et son bonheur.» A cette proposition, M. Dupin ajouta celle de créer une commission, qui fût chargée de s'entendre avec une commission nommée dans la chambre des pairs, afin que les deux branches de la représentation nationale pussent agir de concert pour la défense commune. Le 23, il combattit l'ordre du jour sur la proposition de M. Bérenger de déclarer la commission de gouvernement responsable collectivement, et demanda, de plus, qu'elle fût soumise au serment, dont il donna la formule : *Obéissance aux lois et fidélité à la nation*. La discussion s'étant ensuite engagée sur l'abdication de Napoléon, M. Dupin s'opposa à ce que Napoléon II fût proclamé. « Pourquoi Napoléon a-t-il abdiqué, dit-il ? pourquoi sa grande ame s'est-elle déterminée à ce sacrifice ? C'est que, malgré le vœu du peuple et de l'armée, malgré tous ses talents militaires, il a reconnu qu'après l'événement qui vient d'arriver, il ne pouvait espérer d'être utile à son pays : s'il avait cru pouvoir l'être, aurait-il abandonné l'honneur de le sauver ? Non, MM., nous serions insensés d'abandonner ce que nous pourrions encore espérer d'un héros, pour l'attendre d'un enfant.... Qu'avons-nous à opposer aux efforts des ennemis ? La nation : c'est au nom de la nation qu'on se battra, qu'on négociera ; c'est d'elle qu'on doit attendre le choix du souverain ; c'est elle qui précède tout gouvernement, qui lui survit. » — *Que ne proposez-vous la république*, s'écria un représentant, interrompant l'orateur? Une vive agitation qui se manifesta dans l'assemblée, couvrit la voix de l'orateur ; et M. Dupin ne put manifester que par des gestes, qu'il repoussait l'interpellation. Le 24, il s'opposa à ce que le projet relatif à des mesures de sûreté générale fût discuté de nouveau, et au mépris des formes prescrites par le réglement. Le 28, il fit prononcer l'ordre du jour sur la proposition de faire imprimer à six exemplaires le discours de M. Gamon, qui venait de parler en faveur de la constitution de 1791. Le lendemain, il demanda, contre la proposition de M. Defermon, l'ordre du jour pur et simple, sur la motion de M. de Malleville. « La plus forte peine de M. de Malleville, dit-il, c'est d'avoir déplu à la chambre : il doit être assez puni. » Le 4 juillet, il demanda le renvoi pur et simple de la déclaration des droits de l'homme, proposée par M. Garat, à la commission de constitution. « On veut, dit M. Dupin, une déclaration des droits ; on veut la séparer du fond même de

l'acte qui doit en garantir la jouissance; on veut un bill des droits: mais, depuis vingt-cinq ans, ce ne sont pas les droits qui nous manquent, nous savons bien que nous sommes libres; mais c'est la jouissance de nos droits toujours violés par la puissance de fait, et c'est la distribution des pouvoirs toujours méconnue, que nous devons établir.» M. Dupin reprit ensuite la parole pour demander, sur la proposition de mettre le drapeau tricolore sous la sauve-garde de l'armée, de la garde nationale et des citoyens, l'ordre du jour motivé sur l'article du projet de constitution, qui consacrait les couleurs nationales. Le 5 juillet, comme on voulut l'empêcher de parler sur la déclaration des droits, il s'écria: « Si personne ne peut combattre ce projet, ce n'est point une déclaration des droits que fait l'assemblée, c'est une déclaration de violement. — Les Anglais arrivent, interrompit un membre. — Ils seraient là, reprit, M. Dupin, que je demanderais encore à émettre mon opinion, et que je la prononcerais.» Le lendemain, il prit une grande part à la discussion sur les constitutions, demanda la suppression de l'article qui tendait à empêcher que le monarque payât des subsides à l'étranger, même sur sa liste civile, sans le consentement des chambres. Rendu aux travaux de sa profession, après le retour du Roi, M. Dupin fut choisi pour défenseur, par le maréchal Ney, conjointement avec M. Berryer et parut chargé, dans cette cause, moins du fond de la défense que de présenter des observations sur les incidents. A l'audience de la chambre des pairs du 21 novembre 1815, il s'attacha à établir la nullité des formes qu'on voulait suivre dans la procédure. « Ou l'on veut, dit-il, que vous soyez un tribunal spécial ordinaire, et alors il vous faut une loi qui établisse les formes que vous devez suivre; ou bien on prétend vous assimiler aux tribunaux speciaux extraordinaires qui sont établis pour juger seulement les vagabonds, les criminels déjà condamnés à des peines infamantes. Et c'est un maréchal de France, un homme revêtu des premières dignités de l'Etat, un guerrier illustré dans cent combats, que vous prétendrez juger à l'égal d'un de ces êtres réprouvés, nourris dans le crime et la perversité!......» A l'audience suivante (23 novembre), reproduisant les arguments déjà présentés par M. Berryer, il termina en refusant la concession faite par les commissaires du Roi, de ne prendre la justification du maréchal Ney que depuis le 14 mars 1815, jour de la lecture de la fameuse proclamation. « On prétend écarter, dit-il, tous les faits qui ont amené la journée du 14 mars; nous voulons vous les exposer au grand jour. On veut placer notre tête sous la foudre; nous voulons vous montrer comment l'orage s'est formé.» Le 5 décembre, il excita de grands murmures, lorsqu'il força le maréchal Davout à expliquer quel effet devait avoir dans sa pensée l'article 12 de la convention de Paris, du 3 juillet 1815, relatif à la sûreté des personnes pour leurs opinions. Le lendemain, pour dernier moyen préjudiciel, il déclara que le maréchal Ney n'était plus Français: « Les limites de la France, dit-il, ont été déterminées par le traité du 20 novembre. Ce traité, en traçant une nouvelle ligne à nos frontières, a laissé Sarre-Louis à droite. Le maréchal Ney est toujours Français par le cœur, s'il ne l'est plus par le fait...» Dans le cours du procès, M. Dupin avait publié, conjointement avec M. Berryer, deux mémoires, faits avec beaucoup d'art. L'un était intitulé: *Questions sur la manière d'opiner dans l'affaire du maréchal Ney;* l'autre traitait à fond la question des effets de la convention militaire du 3 juillet, et du 30 novembre 1815, relativement à l'accusation du maréchal. Chargé de la défense des Anglais Wilson, Bruce et Hutchinson, accusés d'avoir favorisé l'évasion de Lavalette, M. Dupin plaida leur cause devant la cour d'assises à l'audience du 23 avril 1816. (*V.* BRUCE.) On a de lui: I. *Traité des successions ab intestat, d'après les dispositions du Code civil*, 1804, in-12. II. *Précis historique du droit romain*, 1809, in-12. III. *Examen sur les éléments du droit romain, selon l'ordre des Institutes de Justinien*, 1810, in-8°. IV. *Dissertation sur le domaine des mers et la contrebande*, 1811, in-12. V. *Des magistrats d'autrefois, des magistrats de la révolution, des magistrats à venir*, 1814, in-8°. VI. *De la libre défense des accusés*, brochure in-8°., publiée en octobre 1815, et dans laquelle l'auteur établit la latitude qui doit être accordée aux avocats dans la défense des criminels en butte aux poursuites de l'autorité. Il a été, pour la par-

tie civile, un des collaborateurs du Dictionnaire des *Arrêts modernes*. M. Dupin a, en outre, inséré dans le *Moniteur* des articles de jurisprudence.—DUPIN (C.-A.), père du précédent, ancien avocat et subdélégué de l'intendance d'Orléans, puis procureur-syndic du district de Clameci, fut député de la Nièvre à l'assemblée législative en 1791. Il devint ensuite commissaire près l'administration du département de la Seine, fut nommé, en mars 1799, membre du conseil des anciens, passa au corps législatif, d'où il sortit en 1803, et fut, après le second retour du Roi, en 1815, nommé sous-préfet à Clameci. Y.

DUPIN, ancien préfet des Deux-Sèvres, perdit cette place au commencement de 1813, et, six mois après, fut nommé conseiller-maître en la cour des comptes. Il signa l'adresse du 25 mars 1815. (*Voyez* COLLIN DE SUSSY.) On a de lui : I. *Statistique du département des Deux-Sèvres*, 1802, in-8°. II. *Dictionnaire géographique, agronomique et industriel du département des Deux-Sèvres*, 1803. M. Dupin a épousé la veuve du fameux Danton. — DUPIN (Le baron), né le 19 décembre 1772, officier de la Légion-d'honneur le 14 mars 1806, adjudant-commandant le 24 juin 1811, et chevalier de St.-Louis le 14 novembre 1814, fut employé, en juin 1815, comme chef d'état-major du 2e. corps d'observation. Il était, en 1814, président de la société royale des antiquaires de France. — DUPIN (CHARLES), capitaine du génie maritime, correspondant de l'Institut de France, associé étranger de l'institut de Naples, a publié : I. *Expérience sur la flexibilité et la force des bois*, 1813, in-4°. II. *Développements de géométrie, pour faire suite à la géométrie de* M. Monge, 1814, in-4°. III. *Essai sur Démosthène et son éloquence*, 1814, in-8°. IV. *Des lois fondamentales de la France, au sujet de la constitution de* 1814, 1814, in-8°. V. *Du rétablissement de l'académie de marine*, 1815, in-8°. VI. *Tableau de l'architecture navale militaire aux* 18e. *et* 19e. *siècles*, 1815, in-4°. M. Charles Dupin présenta, le 12 juin 1815, à la première classe de l'Institut de France, l'analyse de la première partie de cet ouvrage. — DUPIN (Henri), auteur dramatique, a donné : I. (Avec Dartois) *Le grenadier de Frédéric-Guillaume*. II. *La Saint-Martin, ou le biscuit de Savoie*. III. (Avec Dartois) *Le courtisan dans l'embarras*. IV. (Avec J. Pain) *Deux pour un*. V. (Avec le même) *Le dîner d'emprunt, ou Lettre de carnaval*. VI. (Avec Théaulon) *La Forêt noire*. VII. *Roger Bontemps*. VIII. (Avec Dartois) *Les six Pantoufles, ou la revue des Cendrillons*. IX. (Avec le même) *Le sultan du Havre*. X. (Avec le même) *La tour de Witickind*. XI (Avec Propiac) *Les trois talismans*. XII. (Avec Desfontaines) *Le voyage de Chambord*. XIII. *La fête d'un bon prince*, scène lyrique, 1815. —DUPIN DE LA GUÉRILIÈRE fut nommé, le 29 mars 1813, administrateur des droits-réunis, en remplacement de M. Gamot, beau-frère du maréchal Ney. OT.

DUPLAQUET (L.), neveu de M. Duplaquet chapelain conventuel de l'ordre de Malte, mort en 1801, était commissaire central près le département de l'Aisne, lorsqu'il fut élu, en 1799, député au conseil des cinq-cents. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il rentra au corps législatif, et en sortit en 1802. Duplaquet, son cousin, autrefois employé dans les bureaux du ministère de la police, devint, en 1800, secrétaire-général de la préfecture de Loir-et-Cher, et, en 1804, sous-préfet à Boulogne, place qu'il occupa pendant plusieurs années. Il passa ensuite à la sous-préfecture de Béthune, d'où il fut appelé aux fonctions de secrétaire-général de la préfecture du Nord. En 1815, M. Duplaquet reçut le duc de Berri à Béthune, à la tête de la députation de cette ville, et lui adressa un discours auquel S. A. R. répondit: « M. Duplaquet, vous avez oublié un article essentiel dans votre discours; vous n'y parlez point des services signalés que vous nous avez rendus. » S. S.

DUPLESSIS (Le comte VIGOUREUX) était, avant la révolution, gouverneur de l'île de Bourbon. Revenu à Paris en 1795, il sollicita longtemps de l'emploi, et se mit sur les rangs, avant le 18 fructidor (4 septembre 1797), pour commander la garde du corps législatif, que le parti de *Clichy* voulait augmenter et mettre en d'autres mains que celles de Ramel. Le général Duplessis fit, pour cela, des démarches de toute espèce; mais, n'ayant pu réussir, il dirigea ses

projets d'un autre côté, lorsqu'il vit la défaite du parti qu'il avait voulu servir. Il obtint du gouvernement consulaire, aussitôt après le 18 brumaire (9 novembre 1799), le commandement des vétérans de Paris; et il a conservé cet emploi pendant toute la durée du gouvernement impérial, qui l'avait décoré du titre de commandant de la Légion-d'honneur. En 1809, il presida le collége électoral du Loiret, et vint, à la tête d'une députation de ce collége, féliciter l'empereur sur son retour d'Espagne. On remarquait dans son discours le passage suivant : « Quand l'imagination conçoit à peine les prodiges accumulés dont votre génie couvre le monde, c'est à l'histoire qu'il appartient de célébrer dignement ce que l'admiration du siècle présent ne peut atteindre. La France entière n'est qu'une famille, qui vous voit avec attendrissement sans cesse occupé de son bonheur; et les drapeaux, fruits de vos victoires, déposés au corps législatif, sont un gage précieux de cette auguste adoption, qui lie le plus grand des peuples au plus grand des héros. » Le général Duplessis fut créé comte en novembre 1814, et commandeur de Saint-Louis le 27 décembre même année. Il est de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis et du Mérite militaire. Il a publié : *Mémoire au Roi*, 1815, in-4°. A.

DUPLESSIS-DE-GRENEDAN, fils d'un capitaine de vaisseau qui périt sur l'échafaud révolutionnaire à Paris en 1793, fut nommé, en septembre 1815, par le département d'Ille-et-Vilaine, membre de la chambre des députés, où il vota constamment avec la majorité, et se fit remarquer par des discours très énergiques, et principalement par la proposition qu'il fit le 30 octobre, en comité secret, d'envoyer une adresse au Roi, pour que S. M. voulût bien enjoindre à tous ses procureurs-généraux, près les différentes cours et tribunaux, de poursuivre et faire juger les auteurs et complices de la rebellion qui avait livré la France à l'usurpateur, et pour qu'elle ordonnât à tous les ministres, préfets et autres dépositaires de l'autorité publique de rechercher les coupables et de les faire arrêter. M. Duplessis n'a pas été réélu pour la session de 1816. A.

DUPLESSY (Madame la baronne) a publié : I. *Répertoire des lectures faites au Musée des dames*, tome 1er., partie 1re., 1788, in-12. II. *Alexandrine de Châteaufort*, ou *La fatale alliance*, 1799, 2 vol. in-12. III. *Le capitaine Subtile*, ou *L'intrigue dévoilée*, trad. de l'anglais, 1810, 4 vol. in-12. Ot.

DUPONCHEL, ex-agent national à Arras, était, au commencement de la révolution, domestique du commandant de la marechaussée. Il fit, pendant quelque temps, un commerce d'épiceries; et, après la scission des sociétés populaires en Feuillants et Jacobins, il fut admis à la société populaire d'Arras, qui le porta, en 1793, à la place de maire de cette ville, quoiqu'il sût à peine lire. Il avait épousé une blanchisseuse, laborieuse ouvrière; mais il s'en sépara par la suite, pour se marier avec sa cousine. Il devint un des confidents intimes de Lebon, et fut nommé par lui membre de la commission dite *épuratoire* des détenus. On sait que la ville d'Arras est une de celles qui eurent le plus à souffrir de l'épouvantable régime de la terreur, dont Duponchel fut un des principaux agents. On peut consulter, à cet égard, l'ouvrage de Guffroy, intitulé : *Les Secrets de Joseph Lebon*. Il était le digne compagnon des Lefitz, des Gamot, etc. Duponchel, qui avait commencé par se livrer au trafic, s'occupa ensuite beaucoup de la saisie et du séquestre des églises. Il vit aujourd'hui retiré à Béthune, où il possède des biens considérables. D.

DUPONT (Le comte), pair de France et ancien banquier à Paris, se livra de bonne heure au commerce, et fit, pour y acquérir des connaissances, plusieurs voyages dans l'étranger. C'est ainsi qu'il se trouvait à Lisbonne, lors du tremblement de terre en 1755. Au milieu du désastre général, il échappa à la mort, parce que deux poutres de la maison qu'il habitait, se croisèrent et s'étayèrent réciproquement au-dessus de sa tête dans le moment où elles allaient l'écraser par leur chute. Un second miracle sauva M. Dupont en 1793 de l'échafaud révolutionnaire, auquel il était destiné, ayant été arrêté comme suspect et jouissant de 80 mille livres de rente. Par suite du même bonheur attaché à sa personne, se trouvant un des plus anciens maires de Paris, sous le gouvernement impérial, il fut nommé comte et sénateur : il adhéra à la déchéance de Buonaparte en 1814, ne fut pas porté sur la liste de ses pairs en

1815, et se trouve aujourd'hui pair de France, jouissant encore d'une fortune considérable. Si M. Berchoux eût connu son histoire, cet écrivain n'eût pas manqué de dire que M. Dupont était un des actionnaires de la caisse Lafarge, et il en eût fait le héros de la jolie plaisanterie qu'il a publiée sur cet établissement. — DUPONT, conseiller au parlement avant la révolution, est le traducteur de quelques ouvrages de Burke, avec lequel il s'était lié pendant son émigration, et des Mémoires de l'abbé de Firmont. Il a été nommé conseiller-d'état en 1814, et ensuite intendant de la marine à Toulon. — DUPONT (Eusèbe) fut nommé, par Buonaparte, au mois de mai 1815, préfet des Hautes-Pyrénées. Lorsque la nouvelle du désastre de Waterloo et de l'abdication de Napoléon parvint dans ce département, il publia une proclamation emphatique, où l'on remarquait le passage suivant : « Les représentants de la nation sont auprès des alliés; ils leur font la même question que les Scythes firent à Alexandre, quand il voulut envahir leur territoire, en leur présentant la coupe d'une main et le javelot de l'autre. Attendons dans le calme : le vaisseau de l'état ne peut faire naufrage avec des boussoles tournées vers le port de la liberté..., etc. » D et Y.

DUPONT-CHAUMONT (Le comte ANTOINE), né à Chabanais en Périgord, le 27 décembre 1759, entra, en 1777, au régiment de la Fère infanterie, en qualité de sous-lieutenant, et s'y fit remarquer par son exactitude et un caractère particulièrement propre au métier des armes. Ces heureuses qualités le firent choisir pour diriger l'instruction de son régiment. Au commencement de la révolution, il devint aide-de-camp du général Lafayette. Nommé, en 1790, président de la députation de Strasbourg au Champ-de-Mars, il se lia, pendant la durée de sa mission, avec les hommes les plus distingués de l'assemblée constituante, et se fit parmi eux des protecteurs et des amis. Employé à l'armée du Nord comme aide-de-camp du général d'Aumont, il se distingua dans la malheureuse affaire de Tournai, où il fut blessé, et où il mérita la croix de St.-Louis, qui lui fut décernée, ainsi qu'à son frère, par un décret de l'assemblée législative. Il servit successivement dans le 24ᵉ. régiment d'infanterie, en qualité de lieutenant-colonel, et comme adjudant-général à l'armée de Dumouriez; combattit à Jemmape, reçut plusieurs coups de feu en chargeant à la tête d'une colonne, et eut un cheval tué sous lui. Employé ensuite à Bruxelles dans l'état-major du général Morton, il obtint le grade de général de brigade, avec le commandement de la place de Douai et de son arrondissement, qu'il sut, par des mesures habiles et des combats toujours heureux, préserver des atteintes de l'ennemi. Malgré ces brillants services, il fut écarté pendant le régime de la terreur, et ne fut remis en activité qu'à la fin de 1794, époque à laquelle il commanda le camp de Marly près Paris. Promu au grade de général de division le 1ᵉʳ. septembre 1795, il fut envoyé par la Convention nationale dans les départements de l'Ouest, pour s'y opposer au débarquement des Anglais, et fut nommé inspecteur-général, à la suite de cette mission. Après la révolution du 18 brumaire, le général Dupont, qui avait servi sous Buonaparte à l'armée de l'intérieur, obtint en 1796 le commandement de la 14ᵉ. division militaire, à Caen. Il fut nommé de nouveau, en décembre 1799, inspecteur des troupes de l'armée du Rhin, et commença la campagne de cette année, sous les ordres d'Augereau, dont il seconda les opérations. Le général Dupont-Chaumont commandait, en 1805, la 27ᵉ. division, à Turin, lorsque l'empereur alla se faire couronner roi d'Italie. Opposé à Menou, il passa à l'armée de Hollande; et Louis Buonaparte ayant été proclamé souverain de ce royaume, le général Dupont fut nommé ministre plénipotentiaire de France à la cour d'Amsterdam. Il accompagna Louis Buonaparte en Prusse, en 1806; fut ensuite chargé de diverses missions et commandements, et donna, en 1814, son adhésion aux actes du sénat contre Napoléon. Le Roi alors lui confia l'inspection générale de l'infanterie de la 1ʳᵉ. division militaire. Le 29 juillet, il fut fait grand-officier de la Légion-d'honneur, commandeur de Saint-Louis le 23 août, comte le 24 septembre 1814, et enfin gouverneur de l'école militaire de la Flèche. Destitué par Buonaparte en mars 1815, il fut réintegré par ordonnance du Roi du mois d'août suivant; et il est encore au nombre des lieutenants-généraux en activité. S. S.

DUPONT-DE-L'ÉTANG (Le comte PIERRE), frère cadet du précédent, né

à Chabanais le 14 juillet 1765, embrassa le parti des armes, dès que ses études furent terminées, se rendit en Hollande, alors menacée par l'empereur Joseph II, et obtint du service dans un corps français, qui s'était formé sous les ordres de M. de Maillebois. Ce fut sous les auspices de ce vieux guerrier, que le jeune Dupont commença son apprentissage militaire, guidé par l'attrait d'un grand nom, et par le desir de servir une cause qu'appuyait secrètement le gouvernement français. La paix ayant été conclue peu de temps après, M. Dupont célébra, dans une ode de sa composition, le triomphe de la maison d'Orange; et après le licenciement de la légion de Maillebois, il entra dans l'artillerie hollandaise. Il en sortit au commencement de la révolution, pour servir dans le régiment d'Auxerrois infanterie, d'où il passa au régiment de Brie, en qualité de capitaine. Employé en 1792, sur la frontière du Nord, dans le corps de Théobald Dillon, qui le choisit pour son aide-de-camp, il fut blessé à la tête, lors de la déroute de Tournai, en s'efforçant de rallier les fuyards, et culbuté dans un fossé, auprès de son général, qui venait d'être tué. Sa mort ayant été annoncée à l'assemblée législative par le ministre de la guerre de Grave, il fut obligé de se rendre à Paris pour y prouver son existence, et reçut, ainsi que son frère Dupont-Chaumont, la croix de St.-Louis. Comme ils n'avaient encore atteint, ni l'un ni l'autre, l'âge fixé pour cette récompense, l'assemblée législative porta un décret qui autorisait le Roi à faire exception en leur faveur. M. Dupont parut à la barre, y rendit hommage à la mémoire du général Théobald Dillon, et obtint une pension pour la veuve et les enfants de ce général. Devenu premier aide-de-camp du général Arthur Dillon, employé à l'armée de Dumouriez, Dupont se distingua au combat de la forêt d'Argonne et au passage des Islettes, en Champagne. Après la mort d'Arthur Dillon, il servit à l'armée de la Belgique, en qualité d'adjudant-général, et fut chargé du travail de l'état-major. Nommé général de brigade au commencement de 1793, il fit partie du corps d'armée qui se replia sur Lille, sous les ordres de Lamarlière; seconda les vues hardies de ce général, et donna l'idée du camp de la Madelène, qui fut formé sous les murs de la place, pour faciliter la réunion des troupes que la défection de Dumouriez avait disséminées. Houchard ayant succédé à Custine dans le commandement en chef, Dupont, qui avait un ascendant absolu sur l'esprit de ce général, lui conseilla de devancer, à marches forcées, le duc d'York, qui se portait sur Dunkerque, et d'occuper ainsi le camp de Cassel. Ce mouvement donna lieu à la bataille d'Hondscotte, et sauva nos places maritimes. Il fut alors nommé à la place de Lamarlière, par les représentants du peuple, lorsque ce général quitta l'armée pour aller périr sur l'échafaud: mais Dupont refusa cette faveur, comme contraire aux principes de la hiérarchie militaire. Il se distingua, quelques jours après, au camp de Menin, contre les Hollandais, et fit mettre bas les armes à un bataillon de grenadiers, commandé par le prince de Hohenlohe. Disgracié à la fin de cette année, il fut en vain défendu par les représentants du peuple, et rentra dans la vie privée jusqu'à l'organisation de la constitution de l'an III. Rappelé alors par le directoire exécutif, il fut employé avec le général Clarke à la direction du cabinet topographique, où se formaient les plans de campagne, et fut élu au grade de général de division, le 2 mai 1797. Après la suppression de ce bureau, il fut chargé de la direction du dépôt de la guerre. Le général Dupont composa, en 1799, un Poëme sur la liberté, qui obtint une première mention honorable de la classe de la littérature de l'Institut. Il embrassa avec ardeur la cause de la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), et continua, après l'institution du gouvernement consulaire, son service important au ministère de la guerre, jusqu'à l'organisation de l'armée de réserve. Nommé chef d'état-major de cette armée, il concourut à la conquête de l'Italie; franchit le Mont-Saint-Bernard, combattit à Turbigo, sur la rive gauche du Tésin, et fut un des généraux qui contribuèrent le plus au succès de la bataille de Marengo. Il déploya ensuite de grands talents administratifs dans l'organisation d'une république en Piémont, dont il avait été nommé ministre extraordinaire; et le 9 messidor an VIII (1800), il adressa aux membres de la consulta-législative, un discours où l'on remarquait les passages suivants:

« Arraché des mains d'un ennemi dévastateur, le Piémont va ressaisir tous les avantages que la nature lui a décernés. Vous n'êtes pas seulement destinés à réparer ses pertes, mais à le porter rapidement au plus haut degré de prospérité. Rien ne peut altérer désormais le cours de sa restauration. Une barrière de trophées couvre son territoire : une armée invincible le défend ; et c'est au sein d'une sécurité profonde que vous allez discuter les intérêts qui vous sont confiés...... La république française respecte et protége les droits de la nation piémontaise ; le nouveau gouvernement qui vient d'être organisé en est la preuve. Le Russe, l'Autrichien, l'Anglais, n'ont apporté que des désastres dans ces intéressantes contrées : les Français y ramènent avec eux l'industrie, les arts et le crédit public qui en est inséparable..... » Remplacé le 15 août par le général Jourdan, M. Dupont passa à la droite de l'armée d'Italie ; entra en Toscane au mois d'octobre, prit Barberino, chassa l'ennemi jusqu'à quelques lieues de Florence, dont il s'empara le 15 octobre, et y organisa un gouvernement provisoire. Le 1er. vendémiaire (22 septembre), l'armée avait célébré, à Guastalla, la fête de la république ; et le général Dupont, qui commandait l'aile droite, adressa à ses troupes un discours très animé. L'armistice conclu avec l'Autriche ayant été rompu, le général Dupont franchit la Volta, s'empara de Bozzolo, et fit des prodiges de valeur à la bataille du Mincio, contre l'armée autrichienne, commandée par le comte de Bellegarde. Il fut employé de nouveau, en 1805, en Allemagne. La grande-armée, dont il commandait une division, ayant passé le Danube et s'étant portée sur la Bavière, le général Dupont se trouva seul, avec sa division, devant Ulm, que couvrait l'armée autrichienne du prince Ferdinand et de Mack ; et il eut ainsi à combattre la plus grande partie des forces ennemies. Il resta maître du champ de bataille, après avoir fait plus de prisonniers qu'il n'avait de soldats sous ses ordres. Une seconde affaire eut lieu deux jours après à Albeck contre le prince Ferdinand, qui était sorti d'Ulm avec 25,000 hommes ; et le général Dupont, agissant de concert avec un corps de cavalerie française, poursuivit ce prince jusqu'en Bohême, et lui enleva presque toutes ses troupes : 20,000 prisonniers signalèrent cette belle expédition. Le général en chef russe Kutusow, ayant repassé le Danube à Krems, après les événements d'Ulm, Dupont soutint contre lui, à Dierustein, un combat très vif et qui dura jusqu'à dix heures du soir ; il força l'ennemi à la retraite, et dégagea le corps du maréchal Mortier, qui se trouvait bloqué dans les gorges des montagnes qui bordent le Danube. Après la campagne de 1806, le général Dupont prit possession du grand-duché de Berg, et il y fit observer la discipline la plus exacte. La campagne de 1807 lui acquit la réputation méritée de l'un des plus habiles tacticiens de l'armée. Après la bataille de Iéna il s'empara de Halle ; et, avec trois régiments, il battit un corps de réserve prussien, fort d'environ 22,000 hommes, commandé par le prince-royal de Würtemberg. Le 26 février, chargé de l'attaque de Brausberg, il culbuta une division ennemie forte de 10,000 hommes, fit deux mille prisonniers et s'empara de 16 pièces de canon. Il gagna encore sur les Prussiens l'affaire de Bartenstein, et contribua à la prise de Lubeck. Le 14 juin, il rendit de grands services à la bataille de Friedland, et sa division décida du succès de cette grande journée. Il fut nommé, le 17 juillet, grand'-croix de la Légion-d'honneur. Le général Dupont fut envoyé en Espagne, en 1808, à la tête d'un corps d'armée composé de quatre divisions. Le pays ayant été d'abord occupé amicalement, ses troupes furent disséminées : mais les Espagnols ayant pris subitement les armes, il fut obligé de marcher sur Cadix avec une division de 6 à 7000 hommes ; il prit d'abord Cordoue, défendue par un corps de 36,000 Espagnols, la plupart insurgés, qui s'étaient jetés dans cette ville après avoir été déjà défaits au passage du Guadalquivir. Forcé de se replier pour se réunir avec une des divisions de son corps, et se voyant menacé par une armée régulière de 36,000 hommes qui avait été réunie à Séville, le général Dupont s'établit à Andujar ; et il s'y serait maintenu, malgré l'immense supériorité de l'ennemi, si les ordres qu'il avait expédiés avaient été exécutés : une de ses divisions fit un faux mouvement qui contraria ses dispositions et facilita le passage du Guadalquivir à un corps

ennemi, qui se porta sur ses derrières à Baylen. Le général Dupont déroba une marche, attaqua ce corps, et balança long-temps la victoire; mais n'ayant qu'une division, et se trouvant enveloppé par des forces quadruples, il se vit contraint de négocier avec le général Castannos (*Voy.* CASTANNOS). Il fut stipulé par la convention avec ce général, que l'armée française aurait la liberté de se retirer en France. Ce traité était aussi avantageux que les circonstances avaient permis de l'obtenir: mais il fut violé par les Espagnols; et les troupes françaises furent retenues prisonnières malgré les réclamations du général Dupont, malgré le texte de la convention, et malgré le général espagnol lui-même, qui fut contraint de céder à l'irritation de ses troupes. Par l'effet d'un manque de foi aussi extraordinaire, le général Dupont revint seul avec son état-major, et débarqua à Toulon, où Buonaparte le fit arrêter. Cet acte d'injustice, blâmé par toute l'armée, qui appréciait les talents éprouvés, la conduite de tous les temps du général Dupont, et les succès qu'il avait obtenus dans cette même campagne d'Andalousie avec des forces si inférieures, avait évidemment pour but politique de donner le change à l'opinion publique sur la guerre d'Espagne, et de couvrir les mauvaises dispositions d'une agression aussi imprudemment conçue que perfidement exécutée. Cependant l'opinion publique ne put être trompée; ce machiavélisme fut généralement senti, et le général Dupont conserva l'estime de ses compagnons d'armes. Par suite de ce système, Buonaparte le traita avec une rigueur excessive, ainsi que le général Marescot, qui avait signé la capitulation. Il le fit mettre en prison, voulut, à différentes reprises, le faire condamner par un conseil de guerre: mais n'espérant pas y réussir, il le retint prisonnier jusqu'à sa chute en 1814. Délivré alors de sa longue captivité, le général Dupont fut nommé, le 3 avril, par le gouvernement provisoire, commissaire au département de la guerre; et, le 20, il adressa à l'armée une proclamation, ainsi conçue: « Soldats, vous avez suivi l'exemple donné par vos chefs; MM. les maréchaux de France, généraux et officiers-supérieurs, ont tous adhéré avec empressement à l'éclatante et heureuse révolution qui vient de s'opérer, et vous avez partagé de si nobles sentiments. Tous les cœurs se rangent autour du trône; et partout on bénit le retour de l'auguste et légitime dynastie des Bourbons, qui seule pouvait apporter à ce beau royaume le repos et le bonheur. Un dévouement si général a pénétré de sensibilité MONSIEUR, frère du Roi, lieutenant-général du royaume. Mon premier devoir a été d'entretenir S. A. R. des intérêts de l'armée: et quelle n'a pas été ma joie, en trouvant dans ses expressions toutes les affections d'un prince qui veut être le père des soldats! Quelle émotion plus vive pouvais-je éprouver en recevant de S. A. R. l'assurance qu'elle n'était que le fidèle interprète des volontés du Roi, son auguste frère! Le sort de l'armée, et de chacun de ses membres, sera donc constamment l'objet de la paternelle sollicitude du gouvernement. La gloire dont elle n'a cessé de se couvrir dans le cours d'une guerre si féconde en illustres faits d'armes, est regardée par les Bourbons comme une portion précieuse de l'héritage que leur restitue l'amour des Français. Officiers et soldats! livrez-vous ainsi à une confiance qui ne sera pas trompée: voyez devant vous les récompenses et la considération qui doivent appartenir à la glorieuse armée d'un Roi de France. Tous les grades seront maintenus; et si, dans la nouvelle organisation destinée à réparer le désordre et à rétablir les principes de l'état militaire, quelques cadres se trouvent supprimés, le sort des officiers n'en sera point atteint: ils seront replacés dans les corps existants, ou des pensions analogues aux grades et aux services leur seront assurées...... etc. » Le 6 mai, le général Dupont fut nommé membre du conseil de la guerre, sous les ordres immédiats du Roi, et fut chargé du ministère le 13. Dans le mois de septembre même année, des plaintes furent portées à la chambre des députés, sur le marché des vivres de la guerre que venait de signer le nouveau ministre; et une commission fut nommée pour examiner ces plaintes, qui furent écartées, après une longue délibération (*Voy* DUPONT DE L'EURE et DURBACH.) Le 3 décembre, le général Dupont fut remplacé au ministère par le maréchal Soult, et nommé commandeur de St.-Louis le 6 du même mois. Appelé aussitôt après au commandement de la 22e. division, il adressa d'Orléans, à la date du 15 mars, une lettre

au Roi, ainsi conçue : « Sire, les troupes qui composent le corps d'armée dont V. M. a daigné me confier le commandement, sont heureuses d'avoir été choisies des premières, pour concourir à la vengeance du trône et de la patrie. Cet ambitieux que la France a proscrit à jamais, et dont il a fait trop long-temps le malheur, vient pour l'agiter et la désoler de nouveau ; mais il va y trouver le prix de ses fureurs, et le terme de ses projets insensés. Suivi d'une poignée d'hommes égarés par la séduction, il ose insulter à l'armée française ; il prétend la combattre, et, en même temps, il cherche à y semer la trahison : mais ses menaces et ses séductions sont également impuissantes ; elle ne le connaît plus que comme un *rebelle* et un *traître*. Cette expression de la loi qui le foudroie, est dans toutes les bouches et devient le cri universel. Je supplie V. M. d'agréer avec bonté les sentiments qui animent le corps d'armée de la Loire pour l'honneur de sa couronne, le bonheur de la patrie et la satisfaction due au meilleur des Rois. » Après les événements du 20 mars, le comte Dupont fut destitué par Buonaparte, qui ordonna son arrestation dès qu'il fut arrivé à Fontainebleau. Il se tint éloigné de toutes fonctions jusqu'au retour du Roi, et fut alors réintégré, puis nommé membre du conseil-privé par ordonnance du 19 septembre. Il fut aussi élu, à cette époque, membre de la chambre des députés par le collége électoral de la Charente, qu'il avait présidé. Il vota dans cette chambre avec la minorité, et fut réélu par le même département, pour la session de 1816, où il vota avec la majorité. Le général Dupont est gouverneur de la 22e. division militaire. On lui attribue plusieurs écrits, entre autres : *Catheluina*, ou *les Amis rivaux*, poème imité d'Ossian, et mis en vers français, d'après la traduction en prose de Letourneur, 1801, in-8°. —

DUPONT-CONSTANT (Louis), né vers 1760 à Saint-Domingue, où il possédait une fortune considérable, vint en France en 1789, et s'établit à Bordeaux, où son zèle pour la cause du Roi lui attira diverses persécutions. Proscrit et fugitif pendant la terreur, M. Dupont reparut à Bordeaux en 1794, et contribua beaucoup aux élections de l'an v. A l'aide d'un *comité dirigeant*, qu'il avait composé de douze notables, sous le titre de *Société du gouvernement* (du nom de l'hôtel où elle s'assemblait), M. Dupont, d'après les ordres et les pouvoirs du Roi, jeta, en 1795, les bases de l'organisation connue sous le nom d'*Institut philantropique*, qui, vingt ans après, devait seconder si efficacement le rétablissement des Bourbons, en ouvrant les portes de Bordeaux à un prince de cette auguste maison. Nommé en 1798, par le Roi, visiteur de l'institut dans l'arrondissement de la Guienne, dont les sociétés particulières communiquaient avec les royalistes de l'Ouest et du Midi, M. Dupont se livra à tous les périlleux travaux de cette entreprise, et se trouva, dans ses fréquents voyages en France et chez l'étranger, en rapport direct avec les membres les plus distingués de l'agence royale, tels que MM. de Précy, Dandré, de Willot, le président de Vezet, le marquis de Puyvert, et l'abbé Lacombe, directeur-général de l'institut philantropique, dans le Sud du royaume. Arrêté, en 1800, à Bordeaux, par les ordres du ministre Fouché ; jeté dans les cachots du fort du Hâ ; tenu pendant plusieurs mois au secret, il brava les mauvais traitements et les menaces, ne laissa rien transpirer des secrets de l'association, et vit sa détention (la cinquième de ce genre qu'il eût subie depuis 1792) se terminer, après dix-huit mois, par une surveillance sous caution, qui n'a fini qu'au retour du Roi. A cette époque, M. Dupont vivait modestement à Paris, avec sa nombreuse famille, des produits d'une distribution de tabac, qu'il avait obtenue en 1809. En novembre 1814, il publia un Mémoire relatif à l'institut philantropique ; et il en publia un second sur le même objet à la fin de 1816. A.

DUPONT-DELPORTE (Le baron), chevalier de la Légion-d'honneur, auditeur au conseil-d'état de première classe, était préfet de l'Ariége lorsqu'il fut nommé, le 7 août 1810, préfet du Taro : la restauration le laissa sans fonction. Buonaparte, de retour au mois de mars 1815, le nomma préfet du département du Nord. M. Dupont concourut avec zèle, dans ces nouvelles fonctions, à organiser militairement la garde nationale et les employés des douanes. Ce ne fut que le 12 juill., et après l'injonction de faire reconnaître l'autorité du Roi, qu'il publia la proclamation sui-

vante : « S. M. Louis XVIII est remontée sur son trône. Des ordres viennent d'être donnés par l'autorité militaire pour que les couleurs blanches soient arborées. Je ne doute pas qu'en ces grandes circonstances vous ne laissiez éclater les sentiments d'amour patriotique que vous avez si souvent énergiquement exprimés. » M. Dupont-Delporte est de nouveau resté sans fonctions. — DUPONT-DELPORTE, de la même famille que le précédent, était en 1813, auditeur au conseil-d'état de 2e. classe, attaché à la direction des vivres. Le Roi, par ordonnance du 29 juin 1814, lui donna le titre de maître des requêtes honoraire. Y.

DUPONT DE L'EURE (Le chevalier JACQUES-CHARLES), né le 27 février 1767, avocat avant 1789, fut depuis auditeur, membre du conseil-général du département de l'Eure, législateur, président de la cour criminelle, conseiller à la cour impériale de Rouen, et enfin président de chambre. Il entra, de nouveau, au corps législatif en 1813, présenté par le département de la Seine-Inférieure, et adhéra à tous les actes qui prononcèrent la déchéance de Buonaparte. Lorsque le Roi rappela la chambre des députés en juin 1814, il en fut nommé vice-président à une grande majorité. Le 13 octobre suivant, il demanda que la chambre ordonnât le rapport de la commission des pétitions sur une dénonciation dirigée par un sieur Hellot contre le ministre de la guerre, à l'occasion du marché des vivres passé par lui à M. Doumerc, et que ce rapport et les pièces fussent déposés à la commission. « L'opinion a été frappée du bruit de cette affaire, dit-il : elle est d'une haute importance, puisqu'il s'agit de savoir si c'est par une manœuvre coupable, ou par de justes motifs, que la compagnie Doumerc a obtenu un marché qui priverait l'Etat d'une somme de cinq millions. » M. Dupont ajouta à cette motion les témoignages les plus flatteurs en faveur du sieur Hellot, qu'il déclara connaître depuis long-temps. Le 26 octobre, il présenta à la chambre une proposition tendant à ce que tous les fonctionnaires civils et militaires fussent tenus de prêter un serment dont voici la formule : *Je jure obéissance et fidélité au Roi, à la Charte constitutionnelle, et aux lois du royaume*. Après le retour de Buonaparte, M. Dupont fut nommé, par son département, membre de la chambre des représentants. Il obtint, le 5 juin, 29 voix pour la présidence, et fut, le même jour, élu vice-president. Le 4 juillet, il fut nommé membre de la commission chargée de l'examen de la déclaration de la chambre des représentants au peuple français, présentée par M. Garat. Le lendemain il proposa une nouvelle rédaction de cette déclaration, qui fut adoptée. Le 6, il demanda qu'elle fût portée aux monarques alliés, par une députation. « Lorsque, dans votre mémorable séance d'hier, dit-il, vous avez solennellement proclamé vos principes politiques, votre pensée n'a pas été seulement de donner à la nation un nouveau gage de fidélité ; vous avez voulu, en même temps, que les souverains alliés connussent bien vos sentiments et la haute confiance que vous inspire leur magnanimité. Ils ont plus d'une fois annoncé leur volonté de respecter l'indépendance du peuple français. Ce serait leur faire injure que de craindre qu'ils veuillent lui imposer un gouvernement par la force des armes, ni favoriser un *parti* qui tenterait de *prévenir le vœu de la nation*, et de substituer quelques *acclamations individuelles* à l'expression libre de la volonté générale. » Cette proposition fut adoptée à l'unanimité ; et son auteur fut, sur la demande de Garreau, désigné, sur-le-champ, au nombre des commissaires chargés d'aller au camp des alliés porter cette déclaration ; mais les événements militaires empêchèrent la commission d'accomplir son message. Depuis le retour du Roi, M. Dupont est retourné à la cour de Rouen, où il exerce encore aujourd'hui les fonctions de vice-président. Cette cour, dont le président, M. Asselin de Villequier, beau-frère de Mgr. le chancelier d'Ambray, fit aussi partie de la chambre des représentants, n'a pas encore reçu l'institution royale. Y.

DUPONT-DE-NEMOURS (PIERRE-SAMUEL), ancien imprimeur, membre de l'Institut, chevalier de l'ordre de Vasa, etc., est né à Paris en 1739. Il avait acquis une grande réputation avant la révolution, dans la secte des économistes dont il était un des coryphées. Intimement lié avec Turgot, il fut un des principaux auteurs du fatal traité de commerce avec l'Angleterre en 1786. Il était conseiller-d'état honoraire lorsqu'il fut

député du tiers-état du bailliage de Nemours aux états-généraux. Le 4 juillet 1789, il fit un rapport sur la disette des grains, et se déclara pour la liberté absolue dans cette branche de commerce. Le 28, il pressa vivement l'assemblée de ne point se mêler de la police, cette partie du gouvernement appartenant au pouvoir exécutif. Le 4 août, il soutint qu'on devait faire observer les anciennes lois, jusqu'à ce qu'on les eût remplacées par d'autres; et le 10, il insista pour la suppression de toutes les dîmes. Le 4 septembre, dans la discussion sur le *veto*, M. Dupont demanda qu'on accordât au Roi le *veto suspensif*, et qu'on formât le corps législatif de deux chambres, l'une des représentants, l'autre des anciens. Le 24 octobre, il fit un discours fort adroit, pour prouver que les biens du clergé appartenaient à la nation, et se prononça ensuite pour la suppression des ordres religieux. Le 20 novembre, il en prononça un très savant sur l'établissement d'une banque nationale, et sollicita la préférence pour la caisse d'escompte. En 1790, il fut nommé successivement membre du comité des impositions, commissaire pour l'aliénation des biens ecclésiastiques, et commissaire inspecteur de la caisse d'escompte. Le 13 février, il combattit la proposition de déclarer nationale la religion catholique, en représentant que cette proposition était injurieuse à l'assemblée, par le doute qu'elle jetait sur ses sentiments. Il présenta, depuis cette époque, un grand nombre de travaux sur les finances, proposa d'armer dans les ports pour surveiller les opérations de l'Angleterre, discuta la question du droit de paix et de guerre, et demanda que le Roi ne pût déclarer la guerre sans le concours du corps législatif. Il fut ensuite élu secrétaire, puis président de l'assemblée, et fit une motion contre les écrits incendiaires et contre l'anarchie, dont il signala les progrès. En septembre, il fit supprimer la gabelle, et s'éleva fortement contre la création du papier-monnaie : mais il faillit être victime de son zèle; car, le 25 août, au sortir de la séance, il fut environné par la populace, que les *meneurs* avaient apostée, et il allait être noyé, quand la garde nationale accourut et le délivra. Le 10 février 1791, M. Dupont fit encore un rapport sur le nouveau mode d'impositions. Dans la discussion sur les colonies, il défendit les gens de couleur, demanda qu'on ne reconnût que deux états, la liberté et l'esclavage, et ajouta ces mots devenus si fameux : « que si leur scission devait être le résultat de cet ordre de choses, il valait mieux perdre les colonies que de sacrifier un principe. » Après la session, il présenta une adresse contre les événements du 20 juin 1792. Il vécut dans l'obscurité pendant le gouvernement conventionnel, et passa même pour avoir émigré en Suisse. En septembre 1795, il fut député au conseil des anciens par le département du Loiret. Il publia alors un aperçu sur la situation financière de la France, dans lequel il dévoila les abus qui épuisaient le trésor de l'Etat. En janvier 1796, il parla en faveur des parents d'émigrés, et contribua beaucoup à faire rejeter la loi qu'on proposait pour achever de les dépouiller. Il plaida ensuite la cause des créanciers de l'Etat, qu'on laissait périr de misère. Lors de la prestation du serment de haine à la royauté, en janvier 1797, M. Dupont adopta l'exception faite par Corbel (jurant haine à la royauté en France), afin de ne pas indisposer les rois alliés de la république. Le 31, il vota pour que le bureau fût censuré, à cause du silence qu'il avait gardé sur les mouvements des *terroristes* de Toulouse, et fut vivement rappelé à l'ordre par Legendre. Il combattit ensuite l'établissement du droit de passe, et de la contrainte par corps, en matière civile, comme injuste et contraire aux vrais principes de la liberté. Le 13 avril, il prononça un discours véhément contre le rétablissement de la loterie, développa le tableau des ressources légitimes qui restaient au gouvernement, et s'écria : « On vous fait mendier, à la face de l'Europe, des moyens d'opprimer les Français! Et pourquoi? parce que l'on veut créer des emplois lucratifs pour enrichir ses créatures. » Quelque temps après, il se plaignit de nouveau du gaspillage dans les finances, et en accusa le directoire et ses agents. Il attaqua dans le même temps l'imprimerie de la république, comme étant, pour les prix et l'accaparement des travaux, préjudiciable à l'Etat et aux particuliers, et surtout comme très nuisible à l'état d'imprimeur, que M. Dupont exerçait alors avec son fils. Le 30 juin, il combattit

la résolution sur les postes et messageries, démontra les nombreux inconvénients des fermes, et provoqua la suppression du contre-seing des députés. A la révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797), il donna sa démission, bien qu'il n'eût pas été compris dans la proscription, et passa à New-York, dans les Etats-Unis, où il forma un établissement de commerce. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il revint en France; et en 1805 il fut nommé membre de la chambre du commerce de Paris, où il a fait beaucoup de rapports sur des objets d'utilité et de circonstance. Après la chute du gouvernement impérial, en 1814, M. Dupont fut secrétaire du gouvernement provisoire pendant toute sa durée, puis conseiller-d'état le 29 juin, et chevalier de la Légion-d'honneur le 13 septembre suivant. Le 20, il porta la parole au Roi, au nom de la société philantropique, et demanda à S. M. de vouloir bien s'en déclarer protecteur. Il se réfugia en Amérique lors du retour de Buonaparte en 1815, et fut porté par le Roi, le 24 août de cette année, sur la liste des conseillers d'état en service extraordinaire; mais il n'a pas voulu quitter son asile. M. Dupont de Nemours lut à l'Institut, en 1807, plusieurs *Mémoires* sur le langage des oiseaux, et sur la faculté qu'il leur attribue, de se comprendre entre eux aussi bien que les hommes: il cita, à cet égard, sa propre expérience dans les forêts de l'Amérique; ce qui n'empêcha pas que cette étrange assertion ne fournît aux journalistes le sujet de beaucoup de plaisanteries. On n'avait pas dû trouver moins singulier le Mémoire qu'il avait lu à la même société le 27 messidor an VI (1798), à la fin duquel il s'exprimait ainsi : « Partout où l'intelligence se manifeste, il y a un Dieu : il y en a un dans le polype, peut-être plusieurs. Il y en a un dans l'huitre à l'écaille. Il y en a un très respectable dans l'éléphant. Il y en avait un sublime dans Confucius, etc.» Ce curieux Mémoire est inséré à la fin du recueil indiqué ci dessous n°. XIII. M. Dupont de Nemours fut nommé membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres par ordonnance du 21 mars 1816. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : I. *De l'exportation et de l'importation des grains*, 1764, in-8°. II. *Lettre sur la cherté des blés en Guienne*, 1764, in-12. III. *De l'administration des chemins*, 1767, in-8°. IV. *Éphémérides du citoyen*. (Voy. la *Biogr. univers.*, au mot Baudeau.) V. *Du commerce et de la compagnie des Indes*, 1770, in-8°. VI. *Observations sur les effets de la liberté du commerce des grains*, 1770, in-8°. VII. *Mémoires sur la vie de Turgot*, 1782, in-8°. 2 vol. VIII. *Procès-verbal de l'assemblée baillivale de Nemours pour la convocation des états-généraux, avec les cahiers des trois ordres*, 1789, 2 vol. in-8°. IX. *Tableau comparatif des demandes contenues dans les cahiers des trois ordres réunis, à MM. les députés aux états-généraux*, 1789, in-8°. X. *Le pacte de famille et les conventions subséquentes entre la France et l'Espagne, avec des observations sur chaque article*, 1790, in-8°. XI. *Plaidoyer de Lysias* (contre les membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale), 1795, in-8°. XII. *Philosophie de l'univers*, 1796, in-8°.; 1797, in-8°.; 1799, in-8°. XIII. *Mémoires sur différents sujets, la plupart d'histoire naturelle, ou de physique générale et particulière*, 1807, in-8°.; 2e. édition, 1813, in-8°. Ce recueil contient, entre autres écrits, un Mémoire sur l'instinct et sur les mœurs des animaux. XIV. *Irenée bon fils*, 1808, in-8°. XV. *Essai* de traduction en vers du Roland furieux de l'Arioste, 1813, in-8°. XVI. Un grand nombre d'articles dans les *Archives littéraires*, le *Mercure* et autres recueils périodiques. M. Dupont a été éditeur des *Œuvres de Turgot*, 1811, 9 vol. in-8°. Il a inséré beaucoup d'articles dans divers journaux, entre autres dans *le Publiciste*. Ses ouvrages présentent une foule d'idées ingénieuses, et de curieuses observations; ils sont écrits d'un style facile et animé, et prouvent un esprit très original. — Dupont de Poursat (Le baron Pierre), né à Chabanais le 3 juin 1761, fut, le 6 mai 1807, nommé évêque de Coutances. On peut voir la preuve de l'attachement professé par ce prélat pour le gouvernement *de fait* dans la circulaire suivante, qu'il adressa le 13 avril 1815, aux curés de son diocèse. « J'apprends avec peine que quelques-uns de MM. les curés du diocèse se sont permis dans l'exercice de leurs fonctions

de manifester des opinions politiques contraires au gouvernement existant. Cette conduite très répréhensible a été signalée à l'autorité supérieure, et elle aurait déjà attiré sur ceux qui l'ont tenue, des mesures de rigueur et une punition sévère, si l'indulgence à l'égard des coupables n'eût fait espérer que de semblables fautes ne se renouvelleraient plus..... Vous trouvez, dans les immortelles Épîtres de St.-Paul, tout ce que la sagesse éternelle prescrit à cet égard pour le *maintien des gouvernements* dont Dieu est le premier auteur. La soumission, l'exactitude à acquitter les impôts et les charges publiques, les prières pour la prospérité de l'État, voilà ce que Dieu exige de tous les sujets à l'égard des princes qui gouvernent. *Que toute personne*, dit St.-Paul, *soit soumise aux puissances supérieures! car il n'est point de puissance qui ne vienne de Dieu; et toutes celles qui sont, existent par son ordre : résister au pouvoir, c'est résister à l'ordre de Dieu.* » D et Y.

DUPORT, du Mont-Blanc (Bernard-Jean-Maurice), né à Faverge près d'Anneci, vers 1765, fut député à la Convention nationale par le département du Mont-Blanc; il n'y entra qu'après le procès de Louis XVI, et ne se fit point remarquer dans les orages de cette assemblée. Réélu au conseil des cinq-cents comme faisant partie des deux-tiers de conventionnels, outre quelques rapports particuliers à son département, il y proposa, le 12 mai 1797, de prohiber les ventes de biens communaux faites en exécution des lois de 1793. Il provoqua, le 16 janvier 1798, la création d'un ministère pour les beaux-arts. Le 20 mai, il sortit du conseil, fut nommé substitut du commissaire du directoire près le tribunal de cassation, et remplaça en juillet M. Daunou à Rome, où celui-ci avait été envoyé comme commissaire. Dans le mois de janvier 1799, le consulat romain lui fit offrir des objets d'arts, dont la valeur devait être déterminée sur le rapport du ministre de l'intérieur : mais ce témoignage de gratitude ne fut point réalisé. En février suivant, M. Duport devint ministre des finances de la république romaine : deux mois après, il donna sa démission, et retourna à Paris, où il fut nommé chef du bureau des émigrés au ministère de la justice. Les radiations furent poursuivies avec activité sous sa direction; mais il fut arrêté pour avoir fait comprendre dans l'élimination Mme. la duchesse douairière d'Orléans, et ne recouvra sa liberté qu'après que cette princesse eut renvoyé le certificat qui lui avait été délivré. M. Duport est encore aujourd'hui chef de bureau au ministère de la justice. Le bruit a couru long-temps qu'il avait épousé la princesse Santa Croce, et ce bruit n'a pas été démenti. D.

DUPORT (Louis), célèbre danseur, fit ses premiers essais dans les obscurs ballets de l'Ambigu-Comique. Parvenu, comme par miracle, sur la scène du grand Opéra en 1802, il ne tarda pas à devenir l'émule, puis le rival de Vestris. Il n'était bruit alors que de la légèreté de ses pas, de l'*incommensurabilité* de ses bonds, de l'intrépidité des tours de force qu'il exécutait avec la plus étonnante facilité. Il s'éleva bientôt entre les deux coryphées une guerre non moins vive que celle qu'on a vue s'allumer entre George et Duchesnois. On trouvera les détails de ces hostilités comiques dans l'ingénieux poëme de M. Berchoux, intitulé *La Danse*, ou *la guerre des Dieux de l'Opéra*. Fatigué d'une lutte sans cesse renaissante, Duport quitta la France en 1808, et courut se faire admirer sur les bords de la Newa. Les journaux ont annoncé, depuis peu de temps, qu'ayant enfin voulu mettre ses talents à un trop haut prix, les directeurs du théâtre de Saint-Pétersbourg ont pris le parti d'accepter sa démission. Ce chorégraphe a composé plusieurs ballets pantomimes. On a de lui, au théâtre de l'Opéra : *Acis et Galatée* (1805); *le Volage fixé*, et *Figaro*, en 1806. Yr.

DUPRAT, officier vendéen, émigra en 1791, et fit la campagne de l'année suivante comme canonnier dans l'armée des princes. Il pointait avec une merveilleuse adresse; et, au siége de Thionville, il dirigea si bien un boulet contre un officier républicain en reconnaissance, que le cheval de cet officier fut tué : par un hasard bien déplorable et dont nos guerres civiles n'ont offert que trop d'exemples, il se trouva que cet officier était le père de M. Duprat lui-même, ainsi qu'il l'apprit plus tard. Après cette malheureuse campagne, s'étant rendu dans l'intérieur de la France pour servir les intérêts du Roi, il passa dans la Vendée; et, après y avoir fait la guerre, pendant plusieurs années, avec beaucoup de distinction, il fut ar-

rêté à Châteauroux en 1798, et ne se sauva, au moment où il allait être mis à mort, qu'en descendant de sa prison au moyen d'une corde, qui lui déchira les mains au point qu'il en est resté estropié. M. Duprat était intimement lié avec Philippaux, qui a péri au siége de St.-Jean-d'Acre en 1799. Il est auteur, 1°. d'une brochure intitulée : *Deux mots au peuple français*, ou *Les adieux d'un émigré à sa patrie, après le 18 fructidor* (4 septembre 1797) ; 2°. d'une autre brochure intitulée : *Deux mots au directoire français*, 1798, in-8°. D.

DUPRÉ-SAINTE-MAURE (Émile), d'une famille du Languedoc, ancienne dans la magistrature et dans le commerce aux Échelles-du-Levant, est né à Carcassonne vers 1772. Il fut d'abord adjoint à l'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales, puis aide-de-camp du général d'Hargenvilliers dans la même armée. Il devint, le 27 septembre 1805, secrétaire des commandements de la princesse Borghèse en 1807, et membre du corps législatif : il en sortit en 1812. L'empereur le nomma, le 8 avril 1813, à la sous-préfecture de Beaune, département de la Côte-d'Or. Créé chevalier de la Légion-d'honneur par le Roi, en 1814, il refusa tout emploi pendant l'interrègne ; et il vit aujourd'hui retiré à Péreuse, département de l'Yonne. M. Dupré-de-Ste.-Maure est auteur d'un *Essai sur les relations commerciales du département de l'Aude*, publié en 1808 ; et il a fait, en 1805, un petit opéra-vaudeville, intitulé : *La jeunesse de Préville*, jouée sur le théâtre de la rue de Chartres avec quelque succès.—Dupré, consul de France à Trébisonde, faillit être victime des excès commis dans cette ville, en septembre 1816, par les troupes de Salih-Bey, à la suite d'un combat dans lequel le gouverneur avait été vaincu et forcé de prendre la fuite. M. Dupré, attaqué dans son hôtel par les rebelles, se défendit avec courage. S. S.

DUPUY (J.-B.-C.-H.), homme de loi et juge de paix à Montbrison, fut député de Rhône-et-Loire à la législature, et ensuite à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI. En rejetant l'appel au peuple, il dit : « J'ai déclaré Louis coupable ; la loi le condamne à mort ; je vote la mort sans sursis. » Il fut quelque temps en mission à Lyon en 1793 ; mais il s'y fit peu remarquer, à côté des Couthon, des Collot-d'Herbois, et des Fouché. Il disparut de la scène politique après la session conventionnelle, et fut obligé de sortir de France en 1816, par la loi contre les régicides. Il s'était réfugié d'abord à Constance. – Dupuy (J.), juge au tribunal de première instance de Paris, fut chargé, en janvier 1816, de l'instruction relative à l'évasion de Lavalette, qui fut caché dans la maison même où demeurait M. Dupuy. Il a publié : *Lettres sur la Silésie*, écrites en 1800 et 1801, durant le cours d'un voyage fait dans cette province par J. Quincy Adams, traduites de l'anglais, 1808, in-8°. A.

DUPUY (Le comte), né en 1753, fut conseiller au Châtelet. Dans les premières années de la révolution, M. de la Luzerne, ministre de la marine, cherchant un homme honnête et capable, qu'il pût envoyer comme intendant de tous les établissements français à l'est du Cap, son beau-père M. Angrand d'Alleray lui recommanda M. Dupuy, avec les éloges les plus flatteurs, que le nouvel intendant justifia complètement, en portant avec succès le poids de l'administration pendant les neuf années difficiles qu'il passa à l'Ile de France. Il s'y était marié à la veuve d'un officier de marine, M. de Beaulieu. Rappelé vers 1800, il repartit pour la France avec sa famille, emportant l'estime et l'affection de toute la colonie. Il fut employé, en 1802, aux négociations du traité d'Amiens; et, ayant fixé sur lui l'attention de Buonaparte, alors premier consul, qui savait quelquefois apprécier et employer les hommes, il fut nommé par lui conseiller-d'état et enfin sénateur le 28 mars 1805. Dans toutes les places qu'il a occupées, il a rendu des services, et il a fait tout le bien qui dépendait de lui. M. Dupuy adhéra à la déchéance de Napoléon, fut nommé par le Roi pair à vie le 4 juin 1814 ; et, n'ayant accepté aucun emploi pendant les cent jours, il a conservé cette dignité. Il est parti, en 1816, avec le titre de gouverneur civil des établissements français à l'est du Cap, dont il avait déjà eu l'intendance. A son passage au port Louis de l'Ile-de-France, dans le mois d'août de cette même année, il fut reçu de la manière la plus flatteuse. Les habitants vinrent de différents cantons de l'île, pour le complimenter ; juste récompense d'un mérite modeste et d'une administra-

tion à l'abri de tous reproches. Il se trouve actuellement à Pondichéri, chef-lieu de sa résidence comme gouverneur-général. — DUPUY (François-Victor) était chef de bataillon au 14e. de ligne, lorsqu'il fut nommé colonel d'infanterie, le 20 février 1807, après la bataille d'Eylau. Devenu officier de la Légion-d'honneur le 14 juillet 1809, il obtint, après la déchéance de Buonaparte, la croix de St.-Louis et le grade de maréchal-de-camp. Il était, en cette qualité, commandant supérieur de Philippeville en juin 1815. H.

DUPUY-DES-ISLETS (Le chevalier), parent de l'impératrice Joséphine, était, avant la révolution, chevau-léger de la garde du Roi; il émigra en 1791, fit les campagnes des armées des princes, passa ensuite en Angleterre, et revint en France après le 18 brumaire. Il a été nommé chevalier de St.-Louis et major de cavalerie en 1814. Il est auteur de quelques poésies fugitives et de différentes brochures et épigrammes anonymes. M. Dupuy-des-Islets est éditeur des *OEuvres poétiques de Boileau* avec des Notes de Lebrun, et des *OEuvres de J.-B. Rousseau* avec les Notes du même. Il a fait insérer des pièces de vers dans l'*Almanach des Muses*, et dans plusieurs autres recueils : on a de lui, notamment dans l'Appendice aux Hommages poétiques, un *Chant dithyrambique sur la naissance du roi de Rome*. Il composa aussi un chant de victoire en l'honneur de Napoléon, après la bataille de Iéna. On a du même auteur : I. *La vertu couronnée*, romance dédiée à MADAME, duchesse d'Angoulême, 1814. II. *Cantate en l'honneur de S. M. Louis XVIII*, adressée à S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, 1814. Le mot suivant, imprimé dans les journaux, donne une idée de ses principes politiques actuels. Le dimanche (16 juin 1816), jour de la Fête-Dieu et de l'entrée de Mme. la duchesse de Berri, quelques gouttes de pluie faisaient craindre que les processions ne fussent pas favorisées par le temps : « Rassurez-vous, » dit M. Dupuy-des-Islets, ce sont les » larmes des buonapartistes. » A.

DUPUYTREN (G.), professeur à la faculté de médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, chevalier de la Légion-d'honneur, de l'ordre de St.-Wladimir, de celui de Saint-Michel, etc., reçu docteur en chirurgie le 4 vendémiaire an XII (1803), après avoir soutenu une dissertation sur quelques points d'anatomie, de physiologie et d'anatomie pathologique, a publié des Mémoires très intéressants sur diverses branches de la chirurgie, insérés dans les journaux de médecine; et il annonce depuis long-temps un Traité complet d'anatomie pathologique. M. Dupuytren s'est en outre distingué par l'habileté avec laquelle il a exécuté diverses opérations regardées jusqu'à lui comme impossibles; et il est destiné à faire faire encore de grands pas à la chirurgie française, déjà si célèbre en Europe. Il eut l'honneur de remporter, dans un brillant concours (29 janvier 1817), la chaire vacante par la mort de l'illustre Sabatier, et disputée par des concurrents d'un mérite rare. Sa thèse *sur la lithotomie*, bien que rédigée très rapidement, est volumineuse et savante. C.

DURAND (JEAN-NICOLAS-LOUIS), né à Paris le 18 septembre 1760, architecte et professeur d'architecture à l'école polytechnique, a publié : I. *Recueil et Parallèle des édifices de tous genres, anciens et modernes, remarquables par leur beauté, par leur grandeur ou par leur singularité, et dessinés sur une même échelle*, 1799, 12 cahiers II. *Précis des leçons d'architecture données à l'école polytechnique*, 1802 et années suivantes, in-4°. III. *Nouveau Précis des leçons d'architecture données à l'école polytechnique*, tome 1er, 1813, in-4°. M. Durand a été nommé par le Roi, en septembre 1816, professeur d'architecture à l'école royale polytechnique. OT.

DURAND-MOLARD (MARTIN), né à Châtillon-sur-Chalaronne, fit ses études à Bourg en Bresse, et son cours de philosophie au séminaire de St.-Irénée à Lyon, d'où il sortit au mois d'août 1790. En novembre 1792, il prit part à la rédaction du journal intitulé les *Nouvelles politiques*, qui avait remplacé la *Gazette universelle*, proscrite comme royaliste après la journée du 10 août. Obligé de renoncer à ce travail pour échapper aux persécutions révolutionnaires, il reparut après la chute de Robespierre, et fut chargé de la rédaction du *Courrier républicain*, journal qui, depuis le 9 thermidor, n'ayant conservé de républicain que le titre, était une des feuilles les plus ardentes à poursuivre les anarchistes. Quelque

temps avant le 13 vendémiaire, M. Durand écrivit avec force contre le projet formé par les meneurs de la Convention de se perpétuer en place, à l'abri de leur constitution dite de l'an III. Il fit, avec Richer-Serisy et Delalot (*Voy.* DELALOT), partie du comité que la section le Pelletier avait créé dans son sein, afin de résister à la tyrannie conventionnelle. Après la journée du 13 vendémiaire, il fut condamné à mort par contumace, par la commission militaire séant au Théâtre-Français, comme ayant provoqué le rétablissement de la royauté. En germinal an V, M. Dandré, alors commissaire du Roi à Paris, le mit à la tête du journal l'*Europe politique et littéraire,* dévoué à la cause royale. Il fut, à ce titre, compris dans le décret de déportation du 18 fructidor. Réfugié à Lyon pendant la fameuse campagne de Suwarow en 1799, il y fit paraître quelques écrits royalistes, et notamment une brochure ayant pour titre, *Antidote à la Proclamation du directoire*, ou *Le directoire et le peuple, dialogue*, dans lequel l'auteur s'attachait à prouver, contre l'assertion des gouvernants, que les Français des divers partis non seulement n'avaient rien à redouter du retour des Bourbons, mais qu'ils ne pouvaient retrouver le repos et le bonheur que sous leur gouvernement. Après le 18 brumaire, M. Durand obtint un emploi d'inspecteur dans les administrations militaires. En 1802, il passa à la Martinique, et y fut nommé secrétaire-général de la préfecture; place qu'il a remplie jusqu'en septembre 1807. Pendant son séjour dans cette île, il s'est occupé d'une nouvelle édition du Recueil des ordonnances coloniales, connu sous le titre de *Code de la Martinique*, dont le premier volume a paru en 1807 à St.-Pierre Martinique, édition qui a dû être continuée depuis sur les notes et manuscrits qu'il avait rassemblés et extraits des archives coloniales. A la signature de la paix en 1814, M. Durand a publié une brochure ayant pour titre : *Essai sur l'administration intérieure des colonies françaises.* Il y expose les inconvénients du pouvoir partagé entre le gouverneur et l'intendant, et la nécessité d'une autorité unique dans les mains du gouverneur. A la fin de la même année, il s'est rendu de nouveau à la Martinique; et il y était encore secrétaire-général de la préfecture en 1816. D.

DURAND-FAJON (Le baron), président du tribunal de commerce de Montpellier, fut élu membre de la chambre des députés en septembre 1815; il vota dans cette assemblée avec la minorité, et ne parut à la tribune que dans la discussion du budget le 25 mars 1815, pour parler, au nom de son département, contre l'inégalité de la répartition de l'emprunt des 100 millions. Il fut créé baron en avril 1816. Le département de l'Hérault le nomma de nouveau membre de la chambre des députés, où il a voté avec la majorité. A.

DURANDE (Le chevalier CLAUDE-AUGUSTE), médecin et secrétaire de l'académie de Dijon, suivit les traces de son père (*Voy.* l'article DURANDE dans la *Biogr. univers.*), en consacrant ses soins généreux et gratuits à l'humanité souffrante. Après la bataille d'Austerlitz, on établit à Dijon un dépôt de prisonniers russes, parmi lesquels il se manifesta une affreuse maladie, dont tout le monde redoutait la contagion. Il périssait tous les jours près de cinquante de ces malheureux, sans que personne osât s'approcher d'eux : M. Durande lui seul leur donna des soins, et il parvint, par son habileté et sa persévérance, à arrêter le mal. Nommé maire de Dijon en 1806, il se livra tout entier à ses nouvelles fonctions; et, sans cesse occupé d'éloigner de ses concitoyens, au moins une partie des actes de rigueur et de despotisme d'un gouvernement oppresseur, il se rendit plusieurs fois à Paris, et fit des sacrifices de tous les genres En 1814, lorsque les alliés envahirent pour la première fois la Bourgogne, M. Durande prévint beaucoup de désordres par la sagesse de ses mesures; et il rendit dès-lors des services signalés à la cause du Roi. Le 19 avril, il fut admis à l'audience de MONSIEUR, et ce prince le reçut avec une extrême bonté. Le 9 mai, M. Durande fut présenté au Roi, qui l'accueillit avec le même empressement. L'empereur d'Autriche, pendant un séjour assez long qu'il fit à Dijon, traita M. Durande d'une manière très honorable; et tous les généraux alliés lui montrèrent des égards. Il ne profita de ces faveurs que pour faire alléger les charges de la guerre. Quand Buonaparte s'échappa de l'île d'Elbe, le maire de Dijon, resté seul de toutes les autorités, s'opposa, tant qu'il put, aux efforts des malintentionnés :

frappantes, qu'elles laissaient dans l'esprit des idées de dilapidations dont l'opinion avait droit de s'étonner. « Quoi! déjà de tels abus, s'écria-t-il, sous un Roi qui veut se consacrer au bonheur de son peuple! Ce marché a-t-il été conclu dans l'intérêt de la chose publique? Il est permis d'en douter, lorsqu'on a pris connaissance des observations, des tortuosités qui l'accompagnent; et une préférence répréhensible dénonce évidemment la conduite ministérielle dans cette occasion. » M. Durbach soutint à l'occasion du deuxième rapport de M. Raynouard sur la presse, que la chambre avait le droit de revenir sur une loi adoptée, lorsque la chambre des pairs y avait ajouté des amendements qui pouvaient en changer l'esprit: la moindre déviation des vrais principes, dit-il, peut avoir la plus funeste conséquence, et vous ne sauriez être trop jaloux de conserver les droits qui vous sont attribués par la Charte constitutionnelle. Le 25, il parla sur la restitution à faire aux émigrés de leurs biens non vendus, et attaqua les expressions du discours de M. Ferrand. « Toute la France, dit-il, a reconnu dans la funeste doctrine qui y est établie, le desir d'ouvrir une porte secrète sur le vaste terrain des domaines nationaux: déjà l'effet a été ressenti jusqu'aux extrémités du royaume, où toutes les transactions civiles ont été tellement paralysées à-la-fois, que le trésor royal s'en est déjà aperçu à son détriment. » M. Durbach se livra ensuite à l'examen du projet, le trouva contraire aux lois fondamentales de l'Etat et à la parole sacrée du Monarque, injuste dans son application et funeste dans ses conséquences; il termina par proposer de lui substituer la création d'un fonds de rente sur l'Etat, pour être réparti entre les émigrés avec ou sans enfants. M. Durbach était en Allemagne, pour ses affaires particulières, lorsque Buonaparte débarqua en Provence. Nommé, au mois de mai 1815, membre de la chambre des représentants par le département de la Moselle, il se rendit, avec M. de Flaugergues, au nom de la chambre, auprès de Buonaparte, à son retour de Waterloo; et il contribua beaucoup, dit-on, à le décider à sa deuxième abdication. Le 22 juin, il fit une sortie contre l'Angleterre, qu'il qualifia d'éternelle ennemie de la France, et fut interrompu par de violents murmures. Le 30 du même mois, il prononça, contre les princes de la maison de Bourbon, une sorte de philippique, dont la chambre ordonna l'impression et la distribution à l'armée. « Si le peuple français, dit-il, ne repousse pas, avec la fureur du désespoir, les prétentions de cette puissance des Bourbons, ennemie de tous sentiments généreux et patriotiques, c'en est fait de la patrie, c'en est fait de la France, c'en est fait de la représentation nationale, c'en est fait de notre constitution: les lâches débris du peuple français subiront le joug le plus honteux, comme le plus accablant. Mais vous, Messieurs, qui êtes les représentants de ce grand, bon et valeureux peuple, vous ne voudrez pas survivre à tant de désastres; vous ferez les derniers efforts pour détourner les calamités qui menacent la patrie; vous prendrez toutes les mesures que le salut du peuple commande. Certains que la continuation de la guerre ne peut plus avoir d'autre motif ni d'autre but que d'achever notre ruine et notre humiliation, en nous forçant de replacer sur le trône une famille trop justement proscrite par les vœux et par l'intérêt de l'immense majorité de la nation, proscrite par le peuple tout entier, proscrite même par une grande partie des castes ci-devant privilégiées; certains que l'invasion étrangère ne peut plus avoir d'autre objet aujourd'hui, notre défense est devenue la plus légitime, la plus évidemment nationale: elle doit être extrême; aucun moyen ne doit être négligé; tous sont bons, tous sont justes, dans une cause aussi sacrée. En conséquence, vous déclarerez aux puissances étrangères que les Bourbons qui, depuis un quart de siècle, portent la guerre en France, sont ennemis du peuple français, qu'ils sont proscrits de son territoire; vous déclarerez aux puissances, comme à tous les agents français, que, conformément à l'article 67 de notre constitution, aucune proposition de paix ne pourra être faite ni écoutée, si l'exclusion perpétuelle de ces princes du trône français n'est adoptée comme préliminaire, et comme condition *sine quâ non* de toute négociation; vous déclarerez que les Français sont résolus de combattre à mort pour leur liberté et leur indépendance, et qu'ils périront plutôt que de porter le joug humiliant qu'on voudrait leur imposer. Enfin, fidèles à votre mandat, vous jurerez de maintenir

la constitution, et de mourir au poste que le peuple vous a confié; vous jurerez de mourir, comme dignes de représenter un grand peuple, en allant vous placer désarmés, et parés des couleurs nationales, entre le canon et le feu de l'ennemi, et celui des redoutes et des braves qui doivent défendre les approches de la capitale, où siége la représentation nationale. » La chambre vota l'impression de ce discours; et le lendemain M. Durbach réclama contre une faute qui s'était glissée dans l'impression. « On y lit, dit-il : *Je n'ai pas besoin de retracer devant vous le tableau des crimes, des fautes, des prétentions et des perfidies des agents de ce règne éphémère*. Le mot *crimes* est une faute typographique, qu'il importe de rectifier; et déjà elle l'a été à la main sur un certain nombre d'exemplaires distribués. J'ai observé la marche du gouvernement royal; j'ai reconnu ses fautes, ses erreurs, et les abus qui ont entraîné sa ruine; mais je n'ai pu ni voulu me servir de l'expression qui a paru supprimée. C'est le mot *erreurs* qu'il faut lire, et je prie l'assemblée de recevoir à cet égard ma déclaration. » Ce fut aussi M. Durbach qui demanda, le 5 juillet, que des commissaires, nommés par la chambre, suivissent l'armée, pour y maintenir l'amour de la patrie, et qui fit une motion tendant à l'abolition de la noblesse et des qualifications féodales. Compris, après la deuxième chute de Buonaparte, dans l'ordonnance du Roi du 24 juillet 1815, il se plaignit amèrement d'être du nombre des députés que cette ordonnance avait atteints; et il essaya de justifier sa conduite et ses opinions, dans une lettre, ainsi conçue, qu'il adressa au ministre Fouché : « Si les opinions que j'ai manifestées dans ma carrière politique, ont pu déplaire, c'est un malheur : mais, loin d'y trouver la marche d'un conspirateur, on a dû y reconnaître toujours le caractère d'un citoyen franc et loyal, étranger à tout esprit de parti comme à toute ambition; dont l'unique desir a été de voir la France, après vingt-cinq ans de sacrifices et de malheurs, jouir enfin d'une constitution qui assurât la liberté, le repos, le bonheur de la nation, et garantît au trône toute la force et l'éclat qu'il doit avoir pour le bien même du peuple. » Après être resté quelque temps sous la surveillance de la police, M. Durbach se retira d'abord en Belgique, puis à Tœplitz en Bohême. D.

DURDENT (R.-J.), né à Paris vers 1775, se consacra d'abord à la peinture, fut élève de David, et fit un voyage à Rome pour se perfectionner. Il renonça ensuite à cet art, et ne s'occupa plus que de littérature. On a de lui : I. *Austerlitz, ou l'Europe préservée des barbares*, poème historique en deux chants, 1806, in-8°. II. *Les orphelins de Werdemberg*, par G. Lewis, traduit de l'anglais, 1810, 4 vol. in-12. III. *Le tombeau mystérieux, ou les familles de Henarez et d'Almanza*, 1810, 2 vol. in-12. IV. *Sésostris époux et père*, poème pour la naissance de S. M. le roi de Rome, 1811, in-4°. V. *Adriana, ou les passions d'une Italienne*, 1812, 3 vol. in-12. VI. *Narrations françaises*, 1812, in-12. VII. *Beautés de l'histoire greque*, 1812, in-12.; 1816, in-12. VIII. *Galerie des peintres français, et Salon de 1812*, in-8°. IX. *Alisbelle et Rosemonde, ou les châtelaines de Grentemesnil*, 1813, 3 vol. in-12. X. *Cinq nouvelles*, 2 vol. in-12. XI. *Campagne de Moscou, en 1812*, 1814, in-8°.; plusieurs éditions. XII. *Epoques et faits mémorables de l'Histoire de France*, 1814, in-12; 1815, in-12. XIII. *Bataille de Leipzig depuis le 14 jusqu'au 19 octobre 1803, ou Récit des événements mémorables qui ont eu lieu dans cette ville*, trad. de l'anglais, 1814, in-8°. XIV. *L'Ecole française en 1814, ou Examen critique des ouvrages de peinture*, 1814, in-8°. XV. *Cent dix jours du règne de Louis XVIII*, 1815, in-8°.; deux éditions. XVI. *Beautés de l'histoire des Espagnes*, 1814, in-12. XVII. *Epoques et faits mémorables de l'histoire d'Angleterre, depuis Alfred-le-Grand jusqu'à nos jours*, 1815, in-12. XVIII. *Histoire critique du sénat-conservateur*, 1815, in-8°. XIX. *Epoques et faits mémorables de l'histoire de Russie*, 1815, in-12. XX. *Ode sur les événements du mois de mai 1816*, Paris, 1816, in-8°. XXI. *Beautés de l'histoire du Portugal*, 1816, in-12. XXII. *Beautés de l'histoire de Turquie*, 1816, in-12. XXIII. *Beautés de l'histoire des trois royaumes du Nord* (Suède, Danemark et Norvége), 1816, in-12. XXIV. *Histoire de Louis XVI, suivie d'un Appendice contenant la liste alphabétique de tous les régicides, avec de court*

tes Notices sur la plupart d'entre eux, 1817, in-8°. Le ridicule de ce titre de *Beautés*, donné à des récits qui retracent trop souvent des crimes atroces, n'a pas besoin d'être indiqué; mais nous ne sommes pas assez injustes pour l'attribuer à M. Durdent. Il est évident que c'est une spéculation de libraire, à laquelle il a été obligé de se conformer. M. Durdent a composé quelques Notices pour la *Biographie univers.*; et il a concouru à la rédaction de la *Gazette de France*. Ot.

DUREAU-DELAMALLE (Adolphe-Jules-César-Auguste), né à Paris vers 1780, est fils du célèbre traducteur de Tacite et de Tite-Live. (*Voy.* Dureau-Delamalle, dans la *Biograph. univers.*) Il a fait ses premières études sous les yeux de son père, qu'il a secondé ensuite d'une manière très efficace dans ses plus importants travaux. On a de lui: I. *Géographie physique de la mer Noire, de l'intérieur de l'Afrique, et de la Méditerranée*, 1807, in-8°. Dans cet ouvrage, l'auteur cherche à prouver que les anciens avaient, de l'intérieur de l'Afrique, une connaissance beaucoup plus étendue que n'en ont eu les géographes modernes. Il a obtenu les éloges mêmes de critiques étrangers, portés à déprécier notre érudition. II. *Les Pyrénées*, poème, précédé d'*Un voyage à Vignemale*, et d'*Une description des vallées d'Azun, de Cauterets, et de Lectour*, 1808, in-18. M. Dureau-Delamalle a travaillé avec son père à la traduction, en vers français, des *Argonautes*, de Valérius Flaccus, 3 vol. in-8°., Paris, 1810. Cette traduction est très-estimée; et M. Dureau-Delamalle l'a enrichie de *Notes* pleines d'érudition. Il prépare en ce moment une troisième édition du *Tacite* de son père. D.

DUREPAIRE (Le chevalier Tardivet-Guillaume-François), né le 7 février 1757, garde-du-corps de Louis XVI, fut un de ceux qui défendirent avec le plus de courage l'entrée de l'appartement de la reine, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789. Il désarma plusieurs des assassins, et ne succomba qu'après une longue résistance: il fut ensuite rappelé à la vie, quoique couvert de blessures. M. Durepaire émigra en 1791, fit les campagnes des armées des princes, et fut nommé maréchal-de-camp et lieutenant des gardes-du-corps en 1814. D.

DURFORT (Le comte Étienne de), né le 3 octobre 1753, fut envoyé en 1790, par la reine de France, aux princes émigrés, pour les engager à tout tenter près des puissances afin que le Roi recouvrât son autorité. On peut lire les détails de cette importante mission dans les derniers *Mémoires* publiés par M. de Bertrand-Moleville. M. de Durfort eut une conférence à Mantoue avec l'empereur Léopold et avec le comte d'Artois; il courut de grands dangers à sa rentrée en France. La reine, qui l'honorait de beaucoup d'attachement, le recommanda dans le même temps à sa sœur l'archiduchesse Christine, de la manière suivante: « J'aime beaucoup les Durfort: vous marquerez à cette famille, en toute occasion, votre reconnaissance et attention. » Le comte Etienne de Durfort était aide-camp de Monsieur comte d'Artois en 1795. Il fut nommé par le Roi, le 3 mai 1814, membre de la commission chargée d'examiner les titres des anciens officiers qui réclamaient des grades, des pensions et d'autres récompenses; puis lieutenant-général le 22 juin, capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde du Roi, et commandeur de Saint-Louis le 24 août suivant. Il fut élevé à la pairie par ordonnance du 17 août 1815, nommé gouverneur de la 6e. division militaire le 10 janvier 1816, et créé grand'-croix de St.-Louis le 3 mai suivant. — Durfort (Armand-Céleste, comte de), neveu du précédent, émigra en 1791, fit toutes les campagnes dans l'armée des princes, fut ensuite attaché au service d'Autriche, et rentra après le 18 brumaire. Il a été nommé maréchal-de-camp de cavalerie le 4 juin 1814. Mesdames de Beurnonville et de Dampmartin sont ses sœurs. — Durfort-Boissière (Le comte Alphonse de), né le 19 janvier 1753, fut nommé lieutenant-général par le Roi, le 22 juin 1814. En août 1816, M. Alphonse de Durfort fit une réponse remarquable à une députation de la garde royale de Bordeaux, qui était venue le féliciter à son arrivée dans cette ville: « C'est aux relations ouvertes entre Londres et Bordeaux, dit-il, qu'est dû l'heureux résultat de la journée du 12 mars, et à cette mémorable journée la séparation du congrès de Châtillon, les événements du 31 mars à Paris, et enfin la paix générale. » Pour bien comprendre le sens de ce passage, il faut savoir que ce fut M. le comte de Durfort qui prépara, pour ainsi dire, les événements de Bordeaux, en présentant, en 1810, aux ministres de S. M. à Londres,

et au ministère britannique, M. Jacq.-Sébastien Rolac, qui, par leur organe, manifesta le vœu des Bordelais pour le rétablissement de leur légitime souverain, et les moyens de l'opérer. Cette présentation fit connaître la correspondance qui s'établit dès-lors, par l'intermédiaire de M. Rolac, entre M. le comte de Blacas, M. le duc de la Châtre, et M. de Taffard St.-Germain, nommé par le Roi son commissaire-commandant en Guienne, et chargé d'organiser un corps de royalistes dans cette province. D.

DURGET l'aîné, avocat à Vesoul, député du bailliage d'Amont aux états-généraux en 1789, s'y montra en opposition avec le parti révolutionnaire. En décembre, il provoqua la mise en liberté de Baudry-Larichardière, arrêté pour provocations *inciviques*. Le 7 août 1790, il réclama fortement l'examen des événements des 5 et 6 octobre, et la mise en jugement des députés qui y étaient compromis. Une députation de Liégeois s'étant présentée à l'assemblée, il demanda l'exhibition de ses pouvoirs. Cette motion, que Mirabeau qualifia de *désobligeante*, excita un violent tumulte. M. Durget signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations de l'assemblée nationale. Il a été anobli par ordonnance du Roi le 6 sept. 1814. D.

DURONCERAY (Pierre), né à Tours en 1772, a publié : *Sentiments de sociabilité*, ou *d'une religion pour les citoyens*, 1792, in-8°. II. *Opuscule moral, littéraire et sentimental, dédié aux adolescents de l'un et de l'autre sexe*, suivi de *Quelques idées sur l'éducation*, 1798, in 12. III. *Coup-d'œil sur les cérémonies funèbres en usage chez divers peuples*, 1799, in-8°. IV. *Développements des principes et des lois qui servent de garantie aux défenseurs officieux des accusés dans l'exercice de leur ministère*, 1799, in-12. V. *Tablettes philosophiques, religieuses et littéraires*, 1804, in-8°. VI. *Nouveaux délassements du cœur et de l'esprit*, 1805, in-8°. VII. *Barthèle*, ou *Encore une victime de la jalousie*, 1808, 2 vol. in-12. VIII. *Les souvenirs de Barthèle*, 1809, 2 vol. in-12. IX. *Harpaginet*, ou *La cassette*, comédie-vaudeville, 1812, in-12. X. *De la pensée*, ou *Réflexions sur la liberté de la presse*, 1814, in-8°. XI. *Consolations d'un solitaire*, ou *Quelques opuscules philosophiques, politiques et littéraires*, 1815, 3 vol. in-12. Ot.

DUROSNEL (Le comte Antoine-Jean-Auguste-Henri), né à Paris le 9 novembre 1771, est fils d'un chef du bureau de la cavalerie du ministère de la guerre. Il dut une grande partie de sa fortune militaire au général d'Harville, qui le prit fort jeune auprès de lui, et en fit son aide-de-camp. Quelques connaissances, et des dispositions naturelles, le firent parvenir ensuite au grade de général de brigade, qu'il obtint le 24 décembre 1805, après la bataille d'Austerlitz. Le 14 octobre 1806, il se distingua à la journée de Iéna, et fit une charge qui produisit beaucoup d'effet. Il fut ensuite détaché sur l'Oder, pour y intercepter les convois ennemis, et il y réussit complètement. Le 6 juin 1807, le général Durosnel se fit de nouveau remarquer au combat de Glottau. Employé en 1809 dans la campagne contre l'Autriche, il fut élevé au grade de lieutenant-général le 16 avril, et fut blessé par un boulet le 22 mai, à la bataille d'Essling, en portant des ordres au maréchal Lannes. Retenu alors prisonnier par une embuscade de 25 hussards, qui l'aperçurent au moment où il se cachait dans les blés, il passa pour mort jusqu'à l'époque de l'armistice qui fut conclu le 12 juillet. Le général Durosnel était depuis plusieurs années aide-de-camp de l'empereur, et il avait reçu la décoration de l'ordre de l'Éléphant de Danemark, celle du Lion de Bavière, et enfin les titres de comte et de grand-officier de la Légion-d'honneur. Après la prise de Dresde, en 1813, il fut nommé gouverneur de cette ville, et y resta jusqu'à la capitulation. Le comte Durosnel fut créé, par le Roi, commandant de la Légion-d'honneur, et chevalier de St.-Louis le 13 août 1814. En 1815, il reçut de Buonaparte la dignité de pair de France, et le titre de commandant en second de la garde nationale de Paris sous ses ordres immédiats. Il fut remplacé dans son commandement par le maréchal Masséna au commencement de juin. Depuis la rentrée du Roi, il est sans activité. Madame Durosnel, son épouse, fut grièvement blessée, et pensa même perdre la vie dans l'incendie qui termina si malheureusement le bal donné en 1811 par le prince de Schwarzemberg, ambassadeur d'Autriche. A.

DUROURE (LOUIS-HENRI-SCIPION GRIMOARD-BEAUVOIR) naquit à Marseille en 1763. Sa mère était fille unique du comte de Catherlong, pair d'Irlande; et sa grand'mère maternelle était sœur du célèbre lord Bolingbroke. Il embrassa la cause de la révolution avec enthousiasme, abandonna une fortune considérable, qu'il possédait en Provence, pour venir à Paris, se fit recevoir au club de 1789, et ensuite à celui des cordeliers. (*Voy.* DANTON, dans la *Biogr. universelle.*) Il fut chargé par la commune, en novembre 1792, d'examiner la conduite ministérielle de Roland, et, le 31 mai 1793, d'écrire l'histoire des événements de cette journée, à laquelle il avait contribué comme officier municipal. Échappé à diverses proscriptions qui pesèrent également sur les partisans et les ennemis de la révolution, et surtout à la réaction qui suivit le 9 thermidor, il a perdu toute sa fortune, dont il avait abandonné le soin pour se livrer à la politique, et il vit aujourd'hui à Paris dans la plus profonde détresse. A l'époque de la création du club du Manége, en juin 1799, M. Duroure rédigea, dans le *Journal des Hommes-libres*, auquel il avait déjà travaillé, les articles intitulés : *Aux hommes libres*. Après le 18 brumaire, il fut porté sur la liste de déportation, qui ne fut pas mise à exécution. Il a publié : *Le Maître anglais*, ou *Grammaire raisonnée*, par M. Cobbett, troisième édition, *enrichie de deux nouvelles Tables, revue, soigneusement corrigée, et augmentée de Notes critiques et explicatives*, 1805, in-8°.; 4e. édition, 1808; 5e. édition, 1816, in-8°. (*Voy.* COBBETT.) D.

DUROZOIR (CHARLES), né à Paris le 15 décembre 1790, de la même famille que le journaliste mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1792 (*Voy.* DUROZOIR dans la *Biographie universelle*), dut les moyens de suivre la carrière littéraire aux soins de M. Lacretelle jeune, qui l'avait distingué parmi les auditeurs qu'attirait son cours d'histoire à l'école normale, et qui se l'attacha en 1811 en le faisant son secrétaire. M. Durozoir devint en même temps un des rédacteurs de la *Gazette de France*. Le 31 mars 1814, il fut un des plus ardents promoteurs du mouvement royaliste, qui éclata au moment de l'entrée des alliés. Dès neuf heures du matin, il avait arboré la cocarde blanche, et il distribuait des proclamations. Le même jour il eut l'honneur d'aborder l'empereur Alexandre, et de recueillir de sa bouche des paroles de paix et de bienveillance, qu'il consigna dans la *Gazette de France*, par une lettre insérée le 3 avril suivant. Le lendemain, 1er. avril, il fut arrêté par les agents de la police de Buonaparte, comme il essayait de faire arborer les signes du royalisme dans le quartier le plus populeux de Paris. Il resta pendant deux jours détenu à la préfecture, et dut sa délivrance aux démarches de MM. Lacretelle et Michaud aîné. Au mois de mars 1815, il s'attacha au *Journal-général* de France pour la rédaction des délibérations de la chambre des députés, que le Roi venait de rappeler, s'inscrivit peu de jours après parmi les volontaires royaux qui s'organisèrent à Vincennes, et suivit la maison du Roi jusqu'à Beauvais. Le retour de Buonaparte ne changea point ses sentiments : il en donna la preuve par son vote négatif, inscrit, le 29 avril 1815, sur les registres de la préfecture. Ce vote était ainsi conçu : « Attendu que Napoléon Buonaparte, sous le nom duquel est présenté l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, n'a pas qualité pour proposer des lois au peuple français, qu'il a perdu ce droit tant par le vœu unanime de la partie saine de la nation, que par le fait de son abdication solennelle; attendu qu'en admettant le gouvernement militaire, Buonaparte ne pourrait plus même être regardé comme le chef de l'armée française, qu'il a déliée de ses serments; attendu enfin qu'aucun acte national et légal n'a prononcé et ne pourrait même prononcer la déchéance de *Louis-le-Desiré*, ni l'abolition de la charte constitutionnelle, le soussigné, loin de voter en faveur dudit acte additionnel, fait au contraire toute protestation contre, comme citoyen français, comme garde national, et *comme sujet du Roi.* » Au mois de mai suivant, M. Durozoir publia un ouvrage intitulé : *Le Dauphin, fils de Louis XV, et père de Louis XVI et de Louis XVIII*, ou *Vie privée des Bourbons, depuis le mariage de Louis XV en 1725, jusqu'à l'ouverture des états-généraux en 1789*; etc. (in-12.) Il s'exprimait ainsi dans la préface datée du 21 mars 1815 : « J'avais composé cet ouvrage dans l'intention de le présenter au Roi. Je rendais

assez justice au caractère de ce monarque pour ne pas me croire obligé de m'écarter de la vérité historique en parlant, en sa présence, de sa famille et de lui. Je publie aujourd'hui mon livre tel que je l'avais écrit, tel qu'il était en grande partie imprimé. Cette confiance ne sera sûrement pas trompée sous un gouvernement qui nous annonce le règne de la liberté et des idées libérales. » Chargé, au mois de juin suivant, de rendre compte des séances de la chambre des pairs de Buonaparte dans le *Journal-général,* M. Durozoir s'attacha à présenter, sous le côté odieux ou ridicule, les opinions et les discours des membres de cette assemblée qui montraient le plus de dévouement à Napoléon. Le 7 juillet, il publia dans les journaux un écrit signé de son nom, en qualité de grenadier de la garde nationale, par lequel il invitait cette milice citoyenne à se jeter dans les bras de Louis-le-Désiré, et s'élevait avec force contre les deux *déclarations* de la chambre des représentants. « Que contiennent ces deux déclarations, disait-il? Sont-elles autre chose que la paraphrase bien alambiquée, bien ambitieuse, bien *idéologique,* de cette charte si paternelle, si claire, si complète, que la postérité citera à jamais comme la première et la franche application des idées libérales aux institutions françaises...» Cet écrit attira à son auteur les attaques du *Nain-Jaune.* Pendant la session de 1815, M. Durozoir analysa, pour le *Journal-général,* les séances de la chambre des députés. Le 27 décembre de cette même année, il fut porté comme candidat à la place de secrétaire-rédacteur, devenue vacante par la démission de M. Despallières, et réunit le plus de voix, après M. Couchery, qui fut élu. Le même jour, il fit hommage à l'assemblée de son ouvrage, intitulé *Le Dauphin,* etc.; et il fut consigné au procès-verbal que ce livre avait été publié pendant *les cent jours.* Mais bientôt après, la vivacité avec laquelle il se prononça, dans l'analyse des séances, contre les principes de la majorité, exposèrent sa personne et son journal à des attaques réitérées. Cette transition subite vers un parti qui, jusqu'alors, n'avait pas paru être le sien, se fit remarquer à l'occasion du rapport de M. Corbières, sur la loi d'amnistie, à la séance du 27. L'analyse qu'il fit de ce rapport, et la manière dont il représenta l'effet qu'il avait produit sur une partie de l'assemblée, furent fortement désapprouvées. M. Chifflet, président de la commission, écrivit à M. Lainé, pour demander que le rédacteur du *Journal-général* fût incarcéré, et que l'entrée de la salle des séances lui fût interdite; mais cette réclamation n'eut aucune suite. M. Durozoir irrita de nouveau les membres de la majorité par le résumé qu'il fit, dans les numéros des 9, 27 et 28 janvier suivants, de la discussion qui eut lieu, en comité secret, de la proposition tendant à donner au clergé la faculté de recevoir des donations, sans l'autorisation du gouvernement. Mêlant ses propres réflexions à celles des orateurs, il jetait le blâme sur les opinions des membres qui appuyaient la proposition; et il citait avec complaisance les discours des adversaires du projet. Mais, à la fin, la liberté avec laquelle il s'exprimait sur les opinions et les personnes des députés, excitèrent de tels mécontentements, qu'un grand nombre de députés exigeaient qu'il fût exclu de l'enceinte des délibérations, et que même quelques-uns parlaient de l'exiler de Paris, comme auteur d'écrits séditieux. Le ministre de la police se contenta d'ordonner qu'il s'abstînt de signer ses analyses et de parler des comités secrets. Après la session, M. Durozoir devint rédacteur principal du *Journal-général,* et y donna beaucoup d'articles dans lesquels il négligea rarement l'occasion d'attaquer, soit directement soit indirectement, les principes de la majorité. Vers le même temps (mai 1816), M. le marquis de Clermont de Mont-Saint-Jean, inspecteur-général des gardes nationales de Seine-et Marne, le nomma son aide-de-camp. Au mois de février 1817, il cessa de prendre part à la rédaction du *Journal-général;* et il obtint une place d'examinateur des livres à la direction de la librairie. Il a inséré un grand nombre de *Notices* dans la *Biographie des jeunes gens,* publiée en 1813 par M. Alphonse de Beauchamp. Au mois de novembre 1816, il donna une édition du *Portrait de Monseigneur le Dauphin, père du Roi,* par M. le duc de la Vauguyon.

W.

DURRIEU (Le baron Antoine-Simon), né le 21 juillet 1775, fut présenté à l'empereur, le 21 avril 1811, et lui prêta serment comme adjudant-commandant. Il fut ensuite employé dans la campagne de Russie. En 1813, il se dis-

tingua à la défense de Glogau, dont l'armée française fit cesser le blocus le 1er. juin; il fut nommé, le 3, maréchal-de-camp d'infanterie. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis par ordonnance du 13 août 1814, et officier de la Légion-d'honneur le 24 du même mois. Après les événements de mars 1815, il fut appelé par Buonaparte aux fonctions de chef de l'état-major de la première division militaire du 6e. corps de l'armée du Nord. — Un autre DURRIEU (Pierre-Marie), né dans un village des environs de Boulogne, plein de zèle pour la cause de la religion et du Roi, a rempli avec courage un grand nombre de missions pour les princes français. Il fut gravement compromis dans la correspondance que la police de Buonaparte découvrit à Abbeville en 1804; et, se trouvant dans une maison où Savary vint lui-même pour l'arrêter, il n'eut que le temps d'escalader le mur du jardin. Le 2 novembre 1804, il fut condamné à mort par contumace, par un conseil de guerre séant à Rouen. Il continua néanmoins de remplir des missions du même genre sous les ordres de M. de la Châtre, et par l'entremise de l'abbé Leclerc : il fut arrêté en Hollande, et au moment où il allait être fusillé, il se sauva de la prison, par le moyen d'une corde qu'il fit lui-même. Cet homme courageux est venu à Paris en 1814, et a été présenté à la famille royale. Retourné presque aussitôt en Angleterre, il y vit d'une modique pension du gouvernement britannique. D.

DURUTTE (Le comte JOSEPH-FRANÇOIS), né le 14 juillet 1767, servit dès le commencement de la révolution, et obtint, le 27 août 1803, le grade de lieutenant-général d'infanterie. Ce fut en cette qualité qu'il alla commander la dixième division militaire à Toulouse. Employé en 1809 contre les Autrichiens, il se distingua aux passages de la Piave et du Tagliamento, et entra, l'un des premiers, dans le fort de Malborghetto. Il fit aussi la campagne de Russie, et commanda une division sous le maréchal Victor, puis sous Augereau, et enfin, après les désastres de cette campagne, sous le général Reynier, et se porta en avant de Dresde pour tâcher de couvrir cette place. Le 29 octobre 1813, il rencontra à Colditz une colonne de cavalerie ennemie, qu'il repoussa jusque sur la Saale. Après la bataille de Lutzen, le 2 mai, il passa encore avec sa division sous les ordres du général Reynier, et il se distingua le 6 septembre à la bataille de Dennevitz (*Voy.* BERNADOTTE.), où il empêcha la perte totale de l'armée par sa bonne contenance et sa fermeté. Il mérita surtout des éloges, le 18 octobre, pour sa conduite à la bataille de Leipzig, où il se vit abandonné par les Saxons, qui tournèrent leurs canons contre sa division. En avril 1814, il envoya son adhésion aux actes du sénat et du gouvernement provisoire, tant pour lui que pour les officiers du corps d'armée de la Moselle dont il faisait partie, et fut nommé par le Roi, le 23 mai, commandant de la 3e. division militaire à Metz, chevalier de Saint-Louis le 27 juin, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 23 août. Le conseil municipal de Metz lui décerna, dans le même temps, une épée pour le récompenser de sa bonne conduite pendant le blocus de cette ville. Buonaparte lui donna, en 1815, le commandement de la 4e. division du 1er. corps de l'armée du Nord. Il a cessé d'être employé après le retour du Roi en 1815. D.

DUSAULCHOY DE BERGEMONT (N.) fut l'un des journalistes qui défendirent, avec le plus d'ardeur, la cause populaire au commencement de la révolution. En 1790, il fut poursuivi par le Châtelet de Paris, ainsi que Camille-Desmoulins, pour avoir dénoncé, dans son journal, M. Talon, ancien lieutenant-civil et député à l'assemblée nationale, comme un juge prévaricateur et dont les principes étaient très dangereux. Il fut contraint à une rétractation publique, et condamné à une amende de 1200 fr.; mais cette affaire n'eut pas de suite. M. Dusaulchoy rédigea, depuis, la *Semaine politique et littéraire*, faisant la continuation des *Révolutions* de Camille-Desmoulins, et le *Batave*. Traduit, en décembre 1796, devant un tribunal, comme provocateur à la révolte contre le gouvernement directorial; absous et mis en liberté, il publia encore plusieurs *Pamphlets* de circonstance, entra dans le ministère de la police générale, au bureau des journaux, et en sortit en 1802. Il a depuis été attaché à la rédaction du *Journal de Paris*; et il est président de la société de chansonniers connue sous le nom de *Soupers de Momus*. On a de lui : I. *Almanach du peuple*, 1792, in-18.

II. *La Confédération générale des fidèles et leur réunion au tombeau de Louis XVI*, 1797, in-8°. III. *Les triomphes des armées françaises*, 1801, in-8°. IV. *La paix*, ode, 1802, in-8°. V. (Avec Charrin), *Le rappel des dieux*, ou *Le conseil céleste*, scènes héroïques pour la naissance du roi de Rome, 1811. VI. *Histoire du couronnement*, ou *Relation des cérémonies religieuses, politiques et militaires qui ont eu lieu pendant les jours mémorables destinés à célébrer le sacre et le couronnement de S. M. I. Napoléon*, rédigée par M. Dusaulchoy, et précédée d'un Discours préliminaire par M. Lavallée, 1 gros vol. in-8°., Paris, an XIII (1805). VII. *Les victoires des armées françaises*, ode, 1808, in-8°. S.

DUSAUSOIR, de l'Athénée des arts, né en 1737, a publié: I. *La fête de J.-J. Rousseau*, intermède en prose, mêlée de chants, représentée en l'an III (1794), in-8°. II. *Le sultan indécis*, ou *Les deux Circassiennes*, anecdote turque, suivie de *Contes en vers*, 1796, in-8°.; 1815, in-8°. III. *Épître aux détracteurs des femmes*, suivie du *Portrait de l'homme*, 1799, in-12. IV. *Réponse à la Satire intitulée*: La fin du XVIIIe. siècle, 1799, in-12. (*Voy.* COLNET.) V. *Le bois de Boulogne*, poëme, 1800, in-8°. VI. *Lettres amoureuses d'Émilie et de Sainval*, suivies de *Poésies fugitives*, 1802, in-12. VII. *Le retour de Louis XVIII et de la famille des Bourbons*, 1814, in-8°. VIII. *Olympie à Byrène*, héroïde, suivie de quelques *Pièces fugitives*, 1814, in-8°. IX. *L'heureux retour, fête anniversaire de la rentrée en France de Louis XVIII*, 1815, in-8°. X. *Les deux chutes de l'usurpateur*, suivies de *Stances aux incrédules*, et de *Couplets sur le mariage du duc de Berri*, 1816, in-8°. OT.

DUSOMMERARD (ALEXANDRE), conseiller référendaire à la cour des comptes, né en 1779, était entré fort jeune dans la carrière militaire. Ayant repris la carrière civile, après six années de campagnes, il fut nommé membre de la cour des comptes en 1807. Le 31 mars 1814, il signala son dévouement à la cause des Bourbons, tant dans la garde nationale, où il est capitaine, qu'à la cour des comptes, où il demanda, avec six de ses collègues, qu'on ajoutât, à l'adhésion de cette cour au sujet de la déchéance de Buonaparte, le vœu du rappel du souverain légitime. En mars 1815, il s'enrôla comme volontaire royal, et fut nommé lieutenant d'une des compagnies les plus dévouées. Dans l'interrègne, il refusa de signer l'acte additionnel, et servit de tout son pouvoir la cause du Roi. On lui attribue la chanson populaire: *Rendez-nous notre Père de Gand*, qui circula dans Paris dès les premiers jours d'avril. Le 6 juillet, il conduisit à Arnouville et à Saint-Denis une partie de sa compagnie, et publia une *Protestation* énergique au nom d'une portion de la garde nationale, contre la déclaration des chefs de légion, relative à la cocarde tricolore. (*Voy.* CHOISEUL-PRASLIN.) Il a reçu de S. M., en janvier 1816, la décoration de la Légion-d'honneur. A.

DUSSAULT (JEAN-JOSEPH), né à Paris en 1769, fit de très bonnes études à Sainte-Barbe, et, à peine sorti de ce collége, se trouva placé au milieu des orages de la révolution. M. Dussault se fit peu remarquer jusqu'au 9 thermidor (1794); mais, après cette époque, il se montra avec autant de talent que de courage parmi les jeunes écrivains qui attaquèrent d'une manière si énergique les hommes par qui la France venait d'être couverte de prisons et d'échafauds. M. Dussault rédigeait alors l'*Orateur du peuple*. (Voy. FRÉRON fils, dans la *Biographie universelle*.) Il publia à la même époque: I. *Fragments pour servir à l'histoire de la Convention nationale*, où l'on trouve des détails curieux et bien présentés. II. *Lettre au citoyen Rœderer sur la religion*, an III (1795), in-8°. III. *Lettre au citoyen Louvet au sujet de son journal*, idem. Il concourut ensuite à la rédaction du *Véridique*, journal dont les auteurs furent condamnés à la déportation après le 18 fructidor: mais il échappa à cette proscription; et, après le 18 brumaire, il devint un des collaborateurs du *Journal des Débats*, auquel il n'a pas cessé de travailler, et où ses articles sont signés d'un Y. D'un goût sûr et cultivé, M. Dussault est tellement passionné pour la littérature des anciens, qu'il ne trouve pas supportable une seule des traductions qui ont été faites de leurs écrits; et il a soutenu cette opinion avec beaucoup de force dans plusieurs articles du *Journal des Débats*, où son amour pour l'antiquité l'a rendu trop sévère et quelquefois in-

juste à l'égard d'écrivains très distingués. Il eut, en 1807, une querelle assez vive avec Chénier, dont il avait critiqué les leçons à l'Athénée. Cette polémique donna lieu à une *Lettre* qu'il adressa *à M. Chénier*, 1807, in-8°. Cette Lettre fut réfutée dans un opuscule de son adversaire. D.

DUTAILLIS (Le comte ADRIEN-JEAN-BAPTISTE-AMABLE RAMOND), né le 12 novembre 1760, était aide-de-camp du maréchal Berthier lorsqu'il fut nommé général de brigade en 1804. Le 29 juin 1807, il fut élevé au grade de général de division. Pendant la campagne de 1809 en Allemagne, Buonaparte lui donna le commandement supérieur de Munich. Le général Dutaillis reçut à cette époque, du roi de Bavière, la grande décoration de l'ordre de Maximilien-Joseph. Il fut, à la même époque, créé comte, et, au mois de janvier 1811, élu candidat au sénat par le collége électoral de Seine-et-Marne. A l'ouverture de la campagne de Russie, Buonaparte lui confia le gouvernement de Varsovie. L'abbé de Pradt, dans ses *Mémoires de l'ambassade de Varsovie*, accuse ce général d'avoir exercé, dans cette ville, les plus condamnables vexations. Le 10 septembre 1815, il fit insérer, dans les journaux, une réclamation contre cette assertion, annonçant qu'il avait déposé les pièces à l'appui chez Me. Rousse, notaire à Paris. A cette réclamation étaient jointes deux lettres, qui lui avaient été adressées en février 1813, l'une par M. Potocki, président du conseil des ministres du grand-duché, l'autre par le maire de Varsovie, et dans lesquelles ces deux fonctionnaires lui témoignaient leur reconnaissance. « J'aimais et j'estimais la nation polonaise, disait M. Dutaillis, en terminant sa lettre au Moniteur, j'étais témoin de ses nobles efforts; et j'ai toujours cherché à concilier la rigueur de mes devoirs avec les sentiments que je lui portais. A Varsovie, ainsi que dans les autres commandements qui m'ont été confiés, mon but a toujours été de faire respecter, aimer et surtout estimer le nom français. J'ai reçu de ma conduite des témoignages flatteurs; ils sont pour moi la plus douce récompense. J'ai perdu un bras sur le champ de bataille : il m'en reste un autre pour le service du Roi, etc. » Lorsque la retraite de l'armée française obligea Buonaparte d'évacuer la Pologne, le général Dutaillis quitta le gouvernement de Varsovie pour prendre le commandement supérieur de Torgau; et en novembre 1813, il devint gouverneur de cette place, après la mort du comte de Narbonne. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Y.

DUTHEIL (NICOLAS-FRANÇOIS), ancien chevalier de St.-Louis, était employé à l'intendance de Paris avant la révolution, et fut nommé, le 26 juillet 1789, commissaire du roi pour remplacer provisoirement M. Berthier dans cette administration. Il émigra en 1790, revint à Paris en 1792 pendant la captivité de Louis XVI, avec une mission des princes, et s'exposa aux plus grands dangers pour communiquer avec le roi; fut arrêté à la prison du Temple dans le mois de septembre, au moment où il y remplissait sa mission; et après s'être tiré de cette arrestation par une sorte de miracle, retourna en Allemagne, où il continua à servir avec le même zèle la cause des Bourbons, et fut envoyé par MONSIEUR, aujourd'hui Roi, auprès de son frère le comte d'Artois pour l'accompagner dans la descente que ce prince dut opérer sur les côtes de France après son retour de Pétersbourg. Ce projet ayant manqué, M. Dutheil resta à Londres, où il fut chargé, conjointement avec le duc d'Harcourt, et sous les ordres de MONSIEUR, des affaires du Roi auprès du gouvernement britannique. Buonaparte redoutait singulièrement le courage et l'activité de M. Dutheil. Il l'a souvent désigné dans ses journaux comme l'un de ses plus dangereux ennemis; et il a demandé plusieurs fois son éloignement au gouvernement anglais. Il l'avait porté sur la liste des vingt émigrés dont la proscription devait être maintenue. M. Dutheil est revenu à Paris avec le Roi. — DUTHEIL, ancien officier dans l'armée des princes, fut reçu chevalier de Saint-Louis par Mgr. le duc d'Angoulême lors du passage de S. A. R. à Limoges, le 2 mars 1815. D.

DUTTON (THOMAS), né à Londres, en 1767, fut élevé dans les séminaires des *Frères-unis*, à Fulneck, dans le comté d'York, et d'*Anyeski in Barby*, en Allemagne. A son retour en Angleterre, il abandonna cette communauté, et, quelques années après, se retira en France, où il fut employé à la rédaction du journal *the Argus*, fait par des agents

de Buonaparte, et dans lequel ses compatriotes étaient peu ménagés. Il est l'auteur des ouvrages suivants : I. *Défense de l'âge de raison de Paine*, en réponse aux Bluettes (*Strictures*) de Gilbert Wakefield et du docteur Priestley, in-8°., 1795. II. *Ariel, ou Peinture du cœur humain*, in-12, 1797. III. *Vie et opinions de Sébaldus Nothanker*, traduit de l'allemand de Nicolaï, 3 vol. in-12, 1796-1798. IV. *La cour littéraire*, poème satirique, in-8°., 1798. V. *Pizare au Pérou*, de l'allemand de Kotzebue, avec des *Notes*, in 8°., 1799. VI. *L'homme sage de l'Orient*, poème satirique, in-8°., 1800. VII. *Esquisse du caractère de George III*, 3 vol. in-8°., 1802. Z.

DUVAL (François-Raymond), général français, né le 29 juillet 1756, servit dans la guerre de sept-ans et dans celle d'Amérique, où il obtint le grade d'officier-général et la croix de St.-Louis. Il vivait retiré à Montreuil lorsque la révolution commença : il s'en montra le partisan, organisa la société populaire de cette ville, s'enrôla dans un bataillon de volontaires, et fut nommé lieutenant-colonel. Il fut employé dans la Belgique, et fait maréchal-de-camp par Dumouriez le 30 juillet 1793. M. Duval était général de division lors de la défection de ce général ; et, s'étant rangé du parti de la Convention, il fit arrêter à Lille Miaczinski, qui y avait été envoyé par Dumouriez pour s'en emparer. Il quitta le service en vertu du décret qui en excluait les nobles, et rentra dans sa retraite de Montreuil. En 1814, il fut nommé par le Roi chevalier de St.-Louis, en vertu d'une ordonnance du 20 août, et officier de la Légion-d'honneur le 12 octobre suivant. Il fut employé par Buonaparte, après le 20 mars 1815, au commandement des gardes nationales actives dans la 4e. division militaire. S. S.

DUVAL (Le chevalier Jean-Pierre) était avocat *ad honores* à Rouen, lorsqu'il fut nommé, en septembre 1792, député de la Seine-Inférieure à la Convention nationale. Il vota en ces termes dans le procès de Louis XVI : « Je ne crains pas la guerre civile ; c'est une calomnie contre le peuple, un vrai fantôme avec lequel on voudrait le conduire vers le despotisme. Je ne veux pas ravir sa souveraineté ; je vote l'appel au peuple. — Quelle peine ? — La réclusion et le bannissement. — Sursis ? — Oui. » Au mois d'août 1793, M. Duval fut décrété d'accusation, et envoyé au tribunal révolutionnaire par suite des événements du 31 mai. Il vint à bout de se soustraire au jugement, et rentra dans le sein de la Convention après la chute de la *Montagne*. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en mai 1797, et fut nommé ministre de la police générale le 29 octobre 1798. Il se dévoua dans cette place aux intérêts du directoire, ou plutôt à ceux de Merlin, dont il était la créature, et fut mis sur la liste des candidats pour remplacer Rewbell : mais Sieyes l'emporta ; et bientôt la chute du directoire, en juin 1799, entraîna celle de Duval. Alors diverses accusations furent dirigées contre lui, au sujet des entraves qu'il avait mises à la liberté de la presse. Il y répondit par des dénégations. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il entra au nouveau corps législatif, dont il devint président en janvier 1800, et dont il sortit en 1803. L'année suivante, il passa au commissariat-général de police de Nantes ; et, le 1er. février 1805, il fut nommé préfet du département des Basses-Alpes, qu'il administra pendant dix ans. En 1814, il fut maintenu dans ses fonctions par le Roi. On l'a accusé dans plusieurs brochures, et notamment dans l'*Itinéraire de Buonaparte de l'île d'Elbe à l'île Ste.-Hélène*, de n'avoir pas fait, au commencement de mars 1815, tout ce qui était en son pouvoir pour arrêter la marche de Buonaparte, qui traversa son département. M. Duval fut appelé à la préfecture de la Charente, le 6 avril suivant. Destitué après le retour du Roi, il vit aujourd'hui retiré dans ses terres. D.

DUVAL (F.-M. Charles), avocat à la Guerche, puis juge du tribunal de ce district, fut nommé député d'Ille-et-Vilaine à l'assemblée législative, et ensuite à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Attaché au parti de la *Montagne*, il fut chargé par la société des Jacobins de rédiger le journal qui en portait le titre. Il attaqua néanmoins avec beaucoup de vigueur Robespierre, au 9 thermidor an II (27 juillet 1794), et fut proposé pour le remplacer au comité de salut public. C'est sous son nom que parut le *Journal des Hommes libres*, consacré à la propaga-

tion des principes les plus exaltés du jacobinisme. Cette feuille périodique fut depuis surnommée le *Journal des Hommes-tigres* : mais Duval n'y travaillait plus à cette époque. Il présida la société des Jacobins en mars 1794. On le vit, en 1796, accuser Merlin de Thionville de s'être enrichi en vendant aux ennemis de la France Manheim et Maïence. Il sortit du conseil le 20 mai 1795, et fut désigné pour le consulat de Turquie : il refusa cette place, et fut chargé, jusqu'en octobre 1799, de l'échange des prisonniers de guerre. M. Duval fut ensuite chef de bureau dans l'administration des droits-réunis dirigée par M. Français de Nantes; et il conserva cet emploi jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut obligé de sortir de France, par la loi contre les régicides. On annonça son arrivée à Liége dans le mois d'avril de cette année. D.

DUVAL (AMAURI PINEUX), d'une autre famille que le précédent, ancien avocat au parlement de Rennes, et ensuite secrétaire de légation à Malte, fut long-temps chef de bureau au ministère de l'intérieur. Il a remporté trois prix aux concours de l'Institut, et deux à ceux d'académies étrangères. Membre de l'Institut depuis plusieurs années, M. Duval a été nommé membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, par ordonnance du 21 mars 1816. Le 18 novembre, il fit partie de la députation de l'Institut, qui assista aux obsèques de Ginguené, et prononça un éloge touchant de ce savant littérateur, qui était son compatriote, son collègue et son ami. On a de lui : I. Des *Mémoires* dans plusieurs affaires criminelles. II. *Relation de l'insurrection de Rome en* 1793 *et de la mort de Basseville* (l'auteur avait été témoin de ces événements), Naples, 1793. III. (Avec Toscan), *Voyage dans les Deux-Siciles et dans quelques parties des Apennins*, traduit de Spallanzani, 1796. IV. *Observations sur les spectacles*, 1799. V. *Des sépultures*, ouvrage couronné par l'Institut, 1800, in-8°. VI. *Précis de la nouvelle méthode d'éducation de Pestalozzi*, suivi de quelques *considerations sur cette méthode*, 1804, 8°. VII. *Paris et ses monuments*, 3 vol. in-fol. VIII. *Les fontaines de Paris, anciennes et modernes*, 1813, in-fol. M. Amauri Duval est un des collaborateurs de l'*Atheneum*, 1806, in-4°.; de la *Statistique de la France*, où il a fourni le volume sur l'état des sciences et arts; de la *Décade*, ou *Revue littéraire*, depuis 1800 jusqu'en 1807: il a été rédacteur et directeur du *Mercure*, depuis 1807 jusqu'en 1815. Il avait entrepris, en 1813, le *Mercure étranger*, qu'il a suspendu après le 4e. volume. D.

DUVAL (ALEXANDRE-VINCENT PINEUX), auteur dramatique, frère cadet du précédent, a commencé par jouer des rôles dits *nécessaires* au Théâtre-Français. Un extérieur peu favorable le condamnant aux confidents à perpétuité, il se retira de bonne heure, cultiva les lettres, et fut élu membre de l'Institut le 8 octobre 1812, à la place de Légouvé. En 1807, il fut proposé par M. Picard à M. de Remuzat, alors surintendant des spectacles, pour être directeur de l'Odéon, et il entra en exercice le 1er. janvier 1808. M. Duval conserva cette direction jusqu'en juin 1815. En 1816, il eut un démêlé très vif avec M. Picard et M. Guichard, avocat de la liste civile, à l'occasion d'une demande en indemnité auprès du ministère de la maison du Roi. M. Guichard ayant publié un mémoire contre les prétentions de M. Duval et ses sociétaires, dans lequel il les signalait comme ayant été attachés au char de l'usurpateur, M. Duval répondit à cette inculpation par une brochure in-8°., intitulée, *Mémoire en vers, en réponse au Mémoire en prose de M. l'avocat de la liste civile*; cette brochure était une mordante satire contre M. Picard. Ce dernier publia une réponse; et cette discussion commençait à devenir scandaleuse, lorsqu'elle fut terminée, le 10 août 1816, dans un conseil de trois académiciens, MM. Lemercier, de Ségur et Bigot de Préameneu. La sentence rendue par le docte conseil portait « que l'un ayant commencé par avoir des torts, l'autre avait fini par en avoir à son tour. » M. Alexandre Duval a été nommé membre de l'académie française par ordonnance du 21 mars 1816. Il est auteur d'un grand nombre de pièces jouées avec succès sur différents théâtres. — Aux Français : *Les projets de mariage; les Tuteurs vengés; le Tyran domestique*, comédie en cinq actes et en vers, et qui a été l'objet des éloges de la 2e. classe de l'Institut, dans le rapport sur les prix décennaux; (avec

Picard), *la Vraie bravoure*, 1794; *le Chanoine de Milan; le Chevalier d'industrie; Édouard en Écosse; la Femme misantrope; Guillaume-le-Conquérant; les Héritiers*, ou *le Naufr :; la Jeunesse de Henri V*, imitation d'une comédie de Mercier, intitulée *Charles II dans un certain lieu*; (avec Monvel), *la Jeunesse du duc de Richelieu*, ou *le Lovelace français*, drame en cinq actes et en prose; *Maison donnée; Shakespeare amoureux; le Voyage à Paris*. — A Louvois et à l'Odéon: *Le retour d'un Croisé; la Tapisserie; le Faux Stanislas; le Menuisier de Livonie; le Malin bonhomme; Montoni*, ou *le Château d'Udolphe; Bella*. — A l'Opéra-Comique: *Trente et quarante; le Vieux château*, ou *la Rencontre; la Prise de Toulon par les Français*, 1793; (avec Picard), *Andros et Almona*, ou *le Philosophe français à Bassora; les Suspects*, 1794; *les Artistes par occasion; Beniowski*, ou *les Exilés au Kamtschatka; le Colonel*, ou *l'Honneur militaire; le Coup d'épée*, ou *Une aventure de St.-Foix; la Double leçon*, ou *la Méprise volontaire; Joseph en Égypte; Maison à vendre; la Maison du Marais: l'Oncle valet; le Prince troubadour; le Prisonnier*, ou *la Ressemblance; le Défenseur officieux; le Dîner des peuples; les Hussites*. — Duval (Henri), frère des précédents, a publié: I. *Essai sur la critique*, 1807, in-8°. II. *Éloge de Duplessis-Mornay*, 1809, in-8°. III. *De la vraie philosophie*, discours qui a remporté le prix d'éloquence à la société de belles-lettres de Montauban, 1814, in-8°. IV. *Le Procès*, opéra, 1815, in-8°. Ot.

DUVAL (George), autre auteur dramatique, employé au ministère de l'intérieur, a donné: *L'anguille de Melun*. — (Avec Bonel et Dorvigny) *L'Auberge de Calais*. — (Avec Dorvigny) *L'Auberge de Strasbourg*. — *L'auteur soi-disant*. — (Avec Dossion) *La mouche du coche*. — (Avec Servière et Bonel) *La pièce qui n'en est pas une*. — (Avec Coster) *M. Mouton*. — (Avec A. Gouffé) *Le val de Vire*, ou *le Berceau du Vaudeville*. — (Avec le même) *Clémence-Isaure*. — (Avec le même) *Clément Marot*. — (Avec le même) *Cri-Cri*, ou *le petit Mitron de la rue de l'Oursine*. — (Avec le même) *Dancourt*, ou *la poste aux quiproquo*. — *Une journée à Versailles*, ou *le Discret malgré lui*. — *Fagotin*, ou *l'Espiègle de l'île Louviers*. — (Avec Gouffé) *Garrick double*. — *Parchemin*, ou *le Greffier de Vaugirard*. — (Avec Dorvigny) *Grippeminaud*. — *Ildamor et Zulema*, ou *l'Etendard du prophète*. — (Avec ....) *Jean-Bart*. — (Avec Dumersan) *Jean de Nivelle*, ou *les oreilles et les perdrix*. — (Avec Servière) *Jeanneton colère*. (Avec A. Gouffé) *Jocrisse autre part*. (Avec Vieillard) *Les masques*. — (Avec G. Larochefoucauld) *Midi*, ou *le Coup-d'œil de l'an VIII*. — *Mon cousin Lalure*. — (Avec Dumersan) *M. Moquette*, ou *le galant Tapissier*. — (Avec Désaugiers et Tournay) *M. Vautour*. — (Avec A. Gouffé) *Le Panorama*. — (Avec le même) *Philippe le Savoyard*, ou *l'Origine des ponts neufs*. — (Avec A. Gouffé et Léger) *La Pipe cassée*. — (Avec A. Gouffé) *Piron à Beaune*. — (Avec Dumersan) *Le Pont des Arts*, ou *Scènes sur Seine*. — (Avec A. Gouffé) *Ramponneau*. — (Avec A. Gouffé, Vieillard et Villiers) *Rancune*, parodie d'*Hécube*. — (Avec A. Gouffé) *Regnard à Alger*. — (Avec Vieillard) *Chapelle et Bachaumont*. — (Avec A. Gouffé) *Vadé à la Grenouillère*. — *Le Mariage par demande et par réponse*. — (Avec Dumersan) *Le capitaine Laroche*. — (Avec Dabaytua) *Ferdinand* XV. — (Avec Dumersan) L'*Héloïse de l'île St.-Louis*. — (Avec le même) *M. Chose*, ou *la forêt de Pantin*. — (Avec le même) *Malherbe*. — (Avec le même) *Le Retour au comptoir*, ou *l'Education déplacée*. — (Avec Dorvigny) *Le Rendez-vous au bois de Vincennes*. — (Avec A. Gouffé et Tournay) *Seringa*, ou *la fleur des apothicaires*. — (Avec Rochefort) *Le Chemin de Fontainebleau*, 1816. — (Avec le même) *La Chaumière bretonne*. M. Duval fut présenté, le 25 juillet 1816, à LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Berri, qui le félicitèrent sur le succès de sa pièce intitulée: *Le Chemin de Fontainebleau*. — Duval (W.-A.) a publié: I. *Le pauvre George*, ou l'*Officier de fortune*, traduit de l'allemand de Cramer, suivi d'un *Voyage d'un jour par B....* 1801, 2 vol. in-18. II. *La Vengeance*, traduit de l'allemand d'Auguste Lafontaine, 1801, in-18. — Duval (J.-R.), den-

tiste, a publié : I. *Des accidents de l'extraction des dents*, 1802, in-8°. II. *Le Dentiste de la jeunesse*, ou *Moyens d'avoir les dents belles et bonnes*; précédé des *Conseils des poètes anciens sur la conservation des dents*, 1804, in-8°. III. *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Jourdain*, in-8°., 1816. OT.

DUVERGIER DE HAURANNE (JEAN-MARIE), ancien négociant, né à Rouen le 21 mars 1771, est de la même famille que le fameux abbé de Saint-Cyran, si connu dans l'histoire du jansénisme. Il fut successivement juge au tribunal de commerce, membre de la chambre de commerce et administrateur des hospices civils de Rouen; puis élu par le département de la Seine-Inférieure, membre de la chambre des députés de 1815, et fit partie, le 3 novembre, de la commission chargée de présenter un rapport sur le projet de loi concernant la perception des droits sur les denrées coloniales. Le 13, il fut nommé commissaire du neuvième bureau, pour l'examen du projet de loi relatif à l'amnistie; et, dans le cours de la discussion, il fut, ainsi que MM. Cotton et de Germiny, en opposition avec la majorité de la commission. Il demandait la priorité pour le projet de loi présenté au nom du Roi, et la question préalable sur tous les amendements proposés par M. Corbières, à l'exception de celui qu'il avait proposé sur l'article relatif à la famille Buonaparte, amendement qui substituait à ces mots : « tous les membres de la famille de Buonaparte, » ceux-ci : « les ascendants, enfants et descendants de Napoléon Buonaparte, ses oncles et ses tantes, ses neveux et ses nièces, ses frères, leurs femmes et leurs descendants, ses sœurs et leurs maris. » Du reste il demanda le rejet du 2e. paragraphe de cet article qui concernait les régicides. « Il est, dit-il, des hommes qu'un crime » horrible a rendus ennemis constants de » la légitimité. Qui de nous hésiterait à » prononcer leur exil, si cela était possi- » ble? N'est-il pas déplorable que l'on » nous ait exposés à délibérer sur de pa- » reils hommes, lorsque nous savons que » notre vœu ne peut pas être accompli ! » La conscience la plus auguste, la plus » élevée, repousse jusqu'à l'apparence de » la violation d'une promesse sacrée et » du pardon accordé par le roi-martyr. » Ce n'est pas au moment où une partie » de cette assemblée réclame le respect » pour ses scrupules, que nous voudrions » faire violence à la conscience du Roi » Le 31 janvier 1816, M. Duvergier s'éleva contre la proposition tendant à changer le mode d'instruction publique. Le 5 mars, lors de la discussion relative à la loi sur les élections, il s'attacha à réfuter le système de M. Royer-Collard, qui prétendait que le droit d'élire des députés émanait de la Charte, et ne lui était pas antérieur. Dans le courant du même mois, il parla sur le budget, combattit la consolidation de l'arriéré, qu'il présenta comme une cause de ruine pour l'Etat, et vota pour l'adoption du projet proposé par le Roi, à l'exception des nouveaux impôts indirects, et du mode de régularisation de la contribution de cent millions, dont il demanda le renvoi aux conseils-généraux de département. Dans le comité secret du 19 avril, il s'opposa à ce que la tenue des registres de l'état-civil fût rendue aux curés. « En vain le » rapporteur de la commission, dit-il, » a cherché à s'étayer du nombre des » pétitions qui ont été adressées à la » chambre. Que nous importe le jour où » la séparation des pouvoirs civils et re- » ligieux a été décidée? Si du sein du » volcan révolutionnaire, il a jailli quel- » ques lueurs de raison, sachons en pro- » fiter; prenons ce qui est bon partout » où nous le trouvons. Un écrivain a dit » que pour obtenir le rétablissement des » anciennes institutions, il suffirait de » les demander sans cesse; s'il était pos- » sible que ce moyen conduisît au suc- » cès, alors la voix de l'immense majorité » des Français s'écrierait à son tour : » Nous ne voulons pas de ces institutions » surannées, dont les vices ont amené la » révolution, et dont le rétablissement » nous précipiterait peut-être dans de » nouvelles convulsions. » Le 23 du même mois, il prononça un discours sur le projet de rendre au clergé ses biens non vendus, et termina ainsi l'exposé de son opinion : « Je ne puis croire qu'il ne soit ni convenable ni politique de doter dès-à-présent le clergé de cinquante-un millions de rentes. Que n'est-il en notre pouvoir de calmer toutes les douleurs, de sécher toutes les larmes! Mais nos maux sont si grands, qu'il n'est pas donné à la puissance humaine de le faire en quelques jours. Les malheurs du clergé seront tou-

jours présents à notre pensée. Nous ferons chaque année tout le bien que nous pourrons : mais n'exagérons rien. La modération est la compagne de la force et de la raison. L'exagération n'est qu'erreur et vertige. Calmons toutes les haines, dissipons tous les ressentiments, évitons tout ce qui peut les renouveler. Puissent tous les Français, réunis autour du trône légitime, se pardonner leurs erreurs réciproques, se traiter avec bienveillance, et parvenir enfin à former cette union de cœurs et de sentiments qui fait la force des Etats! » Dans toutes les discussions importantes, M. Duvergier vota avec la minorité; et, après la dissolution de la chambre, il fut nommé adjoint au maire de Rouen, puis désigné par le ministre des finances pour faire partie de la commission chargée de proposer le budget de 1817. Au mois d'octobre 1816, il présida le collége électoral de Neufchâtel, et fut réélu député par le même département. M. Duvergier de Hauranne avait été pendant la session de 1815 membre du comité administratif de la chambre; il en fut alors nommé questeur, et il a continué à soutenir dans toutes les occasions les lois présentées par les ministres. S. S.

DUVERNE DE PRESLE (Le chevalier), neveu d'un officier-général mort sur l'échafaud révolutionnaire, est né à Giourdy dans le Nivernais, d'une famille noble, mais pauvre. Elevé à l'Ecole militaire, il entra dans la marine royale, en 1778, au moment où la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, et il passa en Amérique, sous les ordres de Rochambeau. Après la conclusion de la paix, il s'embarqua de nouveau, entreprit un voyage dans la mer Noire, et fit partie d'une autre expédition au nord de l'Amérique. Revenu en France en 1788, il fit plusieurs voyages en Suisse, en Allemagne et en Angleterre; y resta jusqu'en 1792, forma des liaisons avec un grand nombre d'émigrés, et revint en France, accompagné d'une sœur, qu'il fit passer pour sa femme. Se voyant inscrit sur la liste des émigrés, il changea plusieurs fois de noms, et prit successivement ceux de Bertrand, Mollet, Duval, Bonneval, etc. Il dut aux liaisons qu'il avait contractées en Angleterre ses relations avec les royalistes de l'intérieur. A l'époque de la pacification de la Vendée, il porta, en Bretagne, aux chefs des insurgés, une lettre du roi Louis XVIII. Sur la fin de 1795, il reçut ordre de s'entendre avec Brotier, l'un des commissaires de ce prince à Paris. Porteur de nouvelles dépêches, il passa en Angleterre, revint en France avec un faux passeport, et s'établit à Paris au faubourg Saint-Marceau, sous le nom de Dunan, épicier en gros. En janvier 1797, il fut dénoncé par le colonel de dragons Malo, comme l'un des auteurs d'une conspiration royaliste dont Lavilleheurnois était le chef, et dans laquelle il avait voulu engager ce même Malo, ainsi que Ramel, commandant des grenadiers du corps législatif. Duverne fut arrêté avec Lavilleheurnois à la caserne de l'Ecole militaire, où Malo les avait attirés sous prétexte de concerter leur plan. Traduit par le directoire devant un conseil de guerre, Duverne y lut un long historique de sa vie privée et politique, et exposa « qu'injustement porté sur une liste d'émigrés, il avait été obligé de quitter la France, et qu'il y était rentré pour servir la cause des Bourbons. » Il fut condamné à mort, comme embaucheur; mais cette peine fut commuée par le directoire en celle de dix années de réclusion. Le 18 fructidor (4 sept. 1794) arriva sur ces entrefaites; et Duverne, qu'on allait déporter, acheta sa grâce par des révélations. Il se rendit en Angleterre quelques années après, et il y proposa ses services aux royalistes français qui les rejetèrent. P.

DUVERNOIS (G.-L.), naturaliste français, né à Montbéliard, a publié des *Dissertations sur l'hystérie*, 1801, in-8°. Il est un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences naturelles*. Les *Leçons d'anatomie comparée*, de M. Cuvier, ont été recueillies et publiées par M. Duvernois, son compatriote, pour les trois derniers volumes, et, pour les autres, par M. Duméril. (*Voy*. ce nom) OT.

DUVEYRIER (Le baron HENRI) avocat dont la réputation date de son plaidoyer dans l'affaire Kornman et Beaumarchais, fut député-suppléant aux états-généraux de 1789, et, en juillet même année, membre du corps électoral, et ensuite du comité permanent de l'hôtel-de-ville. En mars 1790, il publia un travail sur la situation de la caisse d'escompte; et, en septembre suivant, il fut nommé, avec Cahier de Gerville, commissaire du Roi pour informer sur l'affaire de Nanci. Ils y rétablirent le club, firent réarmer la garde nationale, mettre en liberté les sol-

dats arrêtés par ordre de M. de Bouillé; et, dans leur rapport, ils rejetèrent tout le tort de cette insurrection sur les officiers. En juin 1791, M. Duveyrier fut chargé par le garde des sceaux d'aller à Worms, remettre au prince de Condé un décret du 11 du même mois, et une lettre du Roi, dont le but était d'engager ce prince à rentrer en France. Il se plaignit, à son retour, d'avoir été mal reçu par les émigrés, notamment par M. de Bouillé, et d'avoir été détenu quelque temps à Luxembourg par les Autrichiens, par représailles de ce qu'on avait arrêté en France des officiers de l'empereur. Nommé, en 1792, secrétaire-général du ministère de la justice, il fut accusé d'incivisme et emprisonné: il était dans les prisons lors des massacres de septembre, et fut acquitté par l'espèce de tribunal qui y siégeait. En 1793, il fut employé dans la diplomatie; et il se trouvait en Danemark à l'époque de la révolution du 31 mai, à laquelle il adhéra par lettre. Il était, en 1797, administrateur général des hôpitaux militaires, avec le Juif Mayer-Lazare, Collombelle, Lejoyant, Paré, etc. Cet emploi contribua beaucoup à sa fortune, ayant été en mission en Italie, où, à cette époque, il était très avantageux d'avoir une place dans la partie des fournitures. En 1799, il fut appelé au tribunat. En février 1800, M. Duveyrier appuya le projet de clore la liste des émigrés, et parla avec violence contre ceux qui y étaient inscrits. Le 30 décembre suivant, il présenta un rapport pour l'établissement de tribunaux spéciaux. En 1802, il appuya le nouveau Code civil, et le consulat à vie dans la personne de Napoléon Buonaparte. Le 23 décembre 1803, il fut élu secrétaire; et, en 1804, il vota pour que le premier consul fût déclaré empereur. « Les temps sont arrivés, dit-il, où la troisième race, effacée du livre héréditaire, laisse voir la race de Charlemagne demandant vengeance, et un successeur digne des trois héros qui l'ont fondée. Ce successeur, la Providence l'a formé pour nous; et elle le montre par d'assez nombreux et éclatants témoignages, par les œuvres héroïques dont elle a déjà surchargé sa vie. Elle l'a fait grand pour nous, victorieux pour nous, sage et magnanime pour nous: sa personne, sa famille, sa gloire, son exemple, son souvenir, tout ce qui est à lui nous appartient. Le bien qu'il a fait, le bien qu'il doit faire, sont nos titres absolus. Le passé et l'avenir le dévouent, le consacrent à la France: peut-il se dérober à sa patrie, qui veut splendeur et prospérité; à l'Europe, qui demande harmonie et repos; aux décrets éternels, qui, par ce qu'il a été et ce qu'il est, règlent et annoncent ce qu'il doit être? « Ce fut encore M. Duveyrier qui, le 11 septembre 1807, en qualité d'orateur du tribunat au corps législatif, porta l'adhésion de ce corps au Code de commerce, et s'exprima en ces termes: « Ainsi s'avance ce temple de la loi, dont le Code Napoléon sera le sanctuaire, et que le héros vainqueur, pacificateur, législateur, préfère aux trophées de toutes les victoires qui le rendent immortel: heureux ceux qui, sous l'influence céleste du plus grand génie, sont appelés à terminer ce monument majestueux, élevé à sa gloire, au bonheur et à l'admiration de la postérité! » Lors de la suppression du tribunat, il fut nommé premier président de la cour d'appel de Montpellier; et il remplit ces fonctions jusqu'au commencement de 1816, époque à laquelle il fut remplacé par M. de Forton.
D.

DUVILLARD (de Genève), chef de bureau à la trésorerie nationale et membre associé de l'Institut, fut, en décembre 1799, nommé membre du corps législatif, d'où il sortit en 1803. On a de lui: I. *Recherches sur les rentes, les emprunts et les remboursements*, 1787, in-4°. II. *Plan d'une association de prévoyance*, 179[illegible], in-4°. III. *Analyse et tableaux de l'influence de la petite-vérole sur la mortalité à chaque âge, et celle qu'un préservatif tel que la vaccine peut avoir sur la population et la longévité*, 1806, in-4°. Cet ouvrage, au jugement de la classe des sciences mathématiques de l'Institut, dans son rapport du 6 février 1808, doit attirer l'attention des géomètres par les nouvelles formules qu'il renferme, et celle des hommes d'état par les conséquences qui en découlent. S. S.

DUVIQUET (P.), né à Clameci, de parents pauvres, participa au bienfait des études gratuites en l'université de Paris, au collége de Lisieux, et à celui de Louis-le-Grand, où il était maître-de-quartier au commencement de la révolution. Etant retourné alors dans son pays, il y professa les belles-lettres, puis il entra dans la carrière administrative

Il se montra opposé au 31 mai 1793, et, pour se dérober aux suites du triomphe de la Montagne, s'enrôla dans un bataillon de volontaires, où il courut quelques dangers comme *fédéraliste*. M. Duviquet se tira de ce mauvais pas, en se faisant nommer secrétaire-général de la commission temporaire de Lyon. En 1799, il fut secrétaire en chef du ministere de la justice, et en même temps l'un des propriétaires du journal l'*Ami des lois*, rédigé par Poultier. Devenu député de la Nièvre au conseil des cinq-cents en mars 1798, il se montra partisan zélé du directoire; et après la chute du triumvirat de Merlin, il le défendit encore, et vota contre sa mise en accusation. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il ne fut pas compris dans le nouveau corps législatif, et devint commissaire près le tribunal civil de Clameci; emploi qu'il abandonna, en 1806, pour celui d'avocat près la cour de cassation. M. Duvicquet fut ensuite professeur dans un pensionnat, puis rédacteur des articles sur les spectacles dans le *Journal des Débats*. A.

DUWIQUET-D'ORDRE, commandant de la garde nationale de Boulogne-sur-Mer, envoya, le 9 février 1814, à l'empereur une adresse ainsi conçue: « Le glaive a brillé dans vos mains; l'ennemi tremble, et la France se rassure. Comme un rempart, s'élèvent autour du trône des milliers de braves pour le soutenir et le défendre. Tranquilles sur ce grand intérêt, d'autres braves volent sur les pas d'un prince tant de fois maître de la victoire; on lit aujourd'hui sur sa bannière : *Délivrance du territoire.* » On a de M. Duwiquet : I. *La philosophie du cœur*, 1811, in-18. II. *Notice historique sur la ville de Surène, de Vernia, aujourd'hui Delvrez*, 1811, in-12. — DUWIQUET (L.-A.) a publié : I. *Quelques idées sur plusieurs ordres militaires et civils de la monarchie française*, 1814, in-8°. II. *Almanach des fabulistes*, avec des *Notes*, 1814, in-18; 1815, in-18. D.

DYZÈS (Le comte D'ARÈNE) embrassa avec beaucoup de chaleur la cause de la révolution, et fut nommé procureur-syndic du département des Landes en 1790, puis, en 1791, député à la législature, et enfin à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il se fit peu remarquer pendant le cours de ces deux sessions, et passa, en décembre 1799, au sénat-conservateur, où il resta jusqu'à l'époque de sa dissolution, en 1814. Depuis ce temps, il n'a été employé ni par le Roi, ni par Buonaparte après son retour de l'île d'Elbe; et il n'est par conséquent pas compris dans l'exil prononcé contre les régicides qui ont accepté des places pendant l'interrègne de 1815. S.S.

E

EARLE (Sir JAMES), membre de la société royale de Londres, chirurgien extraordinaire du roi d'Angleterre et de l'hôpital de Saint-Barthélemi, jouit, dans sa patrie, comme écrivain, d'une grande réputation. Les *Notes* qu'il a ajoutées à l'ouvrage de Pott, et ses *Traités* sur différentes parties de l'art de guérir, sont le fruit de longues et savantes observations et d'une pratique étendue. Il a publié : I. *Ouvrages chirurgicaux de Percival Pott, avec une Vie de l'auteur, une Méthode de guérir l'hydrocèle par des injections*, etc. 3 vol. in-8°., 1790; réimprimés en 1808. II. *Traité sur l'hydrocèle*, 1791, in 8°.; avec un *Appendix* en 1793. III. *Observations pratiques sur l'opération de la pierre*, in-8°., 1793. IV. *Observations sur la guérison de la courbure de l'épine du dos, où l'on considère l'effet des secours mécaniques*, avec un *Traité sur les moyens de diminuer les effets du feu sur le corps humain*, in-8°., 1799. V. *Exposé d'un nouveau mode d'opération de la cataracte*, in-8°., 1801. VI. *Observations sur les fractures des membres inférieurs du corps*, in-8°., 1807. VII. *Observations sur les excroissances hémorroïdales*, in-8°., 2e. édit. Z.

EBEL (JEAN-GODEFROI), médecin, et membre de l'académie des sciences de Munich, né à Francfort-sur-l'Oder, s'est fait connaître par des ouvrages historiques, notamment sur la Suisse. Il vint à Paris au commencement de la révolution de France, y fit connaissance avec l'abbé Sieyes, et ne contribua pas peu à étendre en Allemagne la réputation colossale qu'on y a faite à cet abbé, particulièrement dans le monde philosophique. Les travaux historiques de ce

médecin sur la Suisse, lui ont acquis le titre de citoyen de la république helvétique, qui lui fut conféré en 1801. Il quitta la France à cette époque pour s'établir à Zurich. Le docteur Ebel a publié en allemand : I. *Manuel du voyageur en Suisse*, ouvrage qui peut être utile à ceux qui parcourent ce pays, Zurich, 1793; seconde édition, 1804-1805. Elle a trois traductions françaises de cet ouvrage: la dernière est de juillet 1816, 4 vol. in-8°., avec figures. Les journaux étrangers ont retenti des plaintes de M. Ebel contre le libraire de Paris, qui, en retranchant toute la partie géologique, minéralogique, botanique, etc., a osé mettre le nom de l'auteur à la contrefaçon ainsi mutilée d'un ouvrage, reconnu, dit M. Ebel, comme classique en Allemagne. II. *De la structure de la terre dans les Alpes, avec quelques Réflexions sur la conformation de la terre en général*, 2 vol. in-8°., fig. III. *Description des peuples montagnards de la Suisse*, Leipzig, 1802-1803, 2 vol. in-8°. avec des planches. Ces deux derniers ouvrages sont très estimés. B. n.

EBERLE (Le chevalier GASPARD), commandant de la Légion-d'honneur, né le 11 juin 1764, fut nommé maréchal-de-camp le 30 mars 1802, et présenté à l'empereur, le 15 décembre 1811, pour prêter serment en qualité de commandant d'armes à Nice. Le général Eberlé fut créé chevalier de Saint-Louis par le Roi, le 1er. novembre 1814, et nommé, par *interim*, commandant de la subdivision des Alpes-Maritimes, puis, en juin 1815, commandant supérieur de Briançon. Il est aujourd'hui en retraite. U.

ECKARD (J.), ancien avocat, chevalier de la Légion-d'honneur, a été, avec M. Lucet, éditeur du recueil intitulé: *Hommages poétiques à LL. MM. II. sur la naissance du roi de Rome*, 1811, 2 vol. in-8°. M. Eckard en a composé l'épilogue. Les mêmes éditeurs ont donné un supplément à cette collection sous le titre d'*Appendice aux Hommages poétiques*, 1811, in-8°. M. Eckard a publié seul: *Mémoires historiques sur Louis XVII, roi de France et de Navarre, avec Notes et Pièces justificatives, et ornés du portrait de S. M.*, 1 vol. in-8°., 1816. OT.

ECQUEVILLY (Le comte ARMAND-FRANÇOIS D'), pair de France, lieutenant-général, commandeur des ordres de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem, directeur du dépôt général de la guerre, et ci-devant capitaine du *Vautrait*, est fils du marquis d'Ecquevilly, lieutenant-général des armées du Roi, capitaine du *Vautrait*. En 1790, il rejoignit M. le prince de Condé, fut nommé, par S. A. S., maréchal-général-des-logis de sa cavalerie; et remplit avec distinction cet important emploi jusqu'en 1801, époque du licenciement. Il accompagna ce prince à Pétersbourg. Rentré sur les traces du Roi, en 1815, il suivit S. M. à Gand, et revint avec elle à Paris. A.

EDELING (Le comte D'), grand-maréchal, fut nommé, en janvier 1816, par le grand-duc de Weimar, ministre d'état et chef du département des finances, et, à la fin de la même année, envoyé extraordinaire du même souverain auprès de la cour de Berlin. A.

EDGEWORTH (RICHARD-LOVELL), écrivain anglais né vers 1743, proche parent de l'abbé Edgeworth confesseur de Louis XVI (*Voy.* FIRMONT dans la *Biographie universelle*), et habitant du bourg d'Edgeworthtown, au centre de l'Irlande, fut l'ami du docteur Darwin, avec lequel il vécut quelque temps à Lichfield. Miss Seward, dans ses *Mémoires sur Darwin*, présente M. Edgeworth, alors fort jeune, comme un homme qui savait allier une rare élégance de manières et des qualités brillantes, à une sorte de passion pour les connaissances utiles, et surtout pour les sciences exactes. Quelques services qu'il rendit à Lyon, à l'occasion d'ouvrages qui avaient pour but de détourner le cours du Rhône, lui valurent, il y a plus de quarante ans, le titre de citoyen de cette ville. Marié quatre fois, il a eu de ces diverses unions un grand nombre d'enfants, dont l'éducation a été l'objet constant de ses soins. Il jouit d'une fortune considérable. M. Pictet, de Genève, dans un voyage qu'il fit en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, et dont la relation est imprimée, voulut voir, dans leur intérieur, les auteurs d'excellents livres, dont il avait déjà donné de bons extraits dans la *Bibliothèque britannique*; et il rapporte que les auteurs lui parurent encore meilleurs que leurs ouvrages. De ceux qu'a publiés M. Edgeworth, nous ne citerons ici que le suivant: *Essais sur*

Education relativement aux diverses professions (*Essays on professional education*), Londres, 1809, in-4°. C'est le fruit d'une longue expérience domestique, éclairée par l'étude et la sagacité de l'esprit de l'auteur; le style en est vif et piquant. C'est peut-être l'écrivain qui, en Angleterre, a le plus efficacement contribué à tourner l'attention publique vers la théorie de l'éducation. — EDGEWORTH (Miss MARIE), fille du précédent, a appliqué, avec beaucoup de succès, un talent littéraire distingué, à perfectionner l'éducation du peuple, soit en publiant des traités sur ce sujet, soit en lui présentant une saine instruction, ou une morale à sa portée, sous la forme attachante du roman. Elle possède à un haut degré l'art de peindre les caractères et les mœurs. Ayant fait dans ces dernières années un voyage en France, elle y a acquis, sur nos mœurs et notre littérature, des connaissances beaucoup plus exactes et des idées plus saines que la plupart de ses compatriotes, qui se sont hasardés à nous juger après nous avoir à peine entrevus à travers le prisme de leurs préventions. On a de sa composition : I. *Lettres pour les dames qui s'occupent de littérature*, deuxième édition, 1799, 1 vol. in-8°.; réimprimé depuis en 3 vol. in-8°. II. *Le guide des pères et des mères* (*the Parent's assistant*), 6 vol. in-12. III. *Education pratique*, 1798, 2 vol. in-8°. : ouvrage qui, bien qu'un peu diffus, est regardé comme l'un des meilleurs que l'on possède sur une matière aussi importante; les exemples y sont heureusement joints aux préceptes. M. Pictet, de Genève, en a donné de longs extraits dans la *Bibliothèque britannique*, où il a aussi offert des extraits de l'ouvrage précédent. Il en a publié ensuite une traduction libre, qui a été réimprimée en 1801, Genève, 2 vol. in-8°. IV. *Bélinde*, conte moral, 1801, 2 vol. in-8°. Ce roman a été traduit en français, Paris, an x (1802), in-8°., par M. Octave de Ségur. V. *Leçons de l'enfance* (*Early lessons*), 1801, dix parties. La première partie, *Henri et Lucy*, a été traduite en français par Chéron, Paris, an xi, 2 vol. in-16. VI. *Le château de Rackrent*, 1802, in-8°. VII. *Essai sur les balourdises irlandaises*, 1803, in-8°. Dans cet Essai, composé en société avec son père, miss Edgeworth, qui, dans tous ses ouvrages, montre beaucoup de patriotisme, a eu pour but de prouver que la facilité à laisser échapper des balourdises (*bulls*), qu'on attribue particulièrement aux Irlandais, n'est pas moins commune parmi les habitants des autres pays. Ce livre offre une lecture amusante. VIII. *Contes moraux pour la jeunesse*, 1802, 3 vol. in-12. Ils ont été traduits en français. IX. *Contes populaires*, 1804, 3 vol. in-12. X. *Léonora*, 1806, 2 vol. in-12. XI. *Annales du monde élégant* (*Tales of fashionable life*), 1809, 3 vol. in-12; troisième édition, 1812, augmentée de 3 vol.: traduit en français, sous le titre de *Scènes de la vie du grand monde*, 1813, 3 vol. in-12. Une première traduction, publiée la même année, est intitulée : *Vivian, ou l'homme sans caractère*. XII. *Le patronage*, 1814, 4 vol. in-12; traduit librement en français, par J. Cohen, 1816, 5 vol. in-12, sous ce titre : *Les protecteurs et les protégés*. On a encore traduit en français les ouvrages suivants : XIII. *La Mère intrigante*, 1811, deux vol. in-12. XIV. *L'Ennui*, ou *Mémoires du comte de Glenthorn*, 1812, 3 vol. in-12. C'est probablement un extrait du n°. XI cité plus haut. XV. *Emilie de Coulanges*, 1813, in-12. XVI. *Contes à mon fils*, 1813, 2 vol. in-12. XVII. *La Griselda moderne* (dans un recueil intitulé, *Les deux Griselidis*, 1813, 2 vol. in-12.) XVIII. *L'Absent*, ou *la famille irlandaise à Londres*, 1814, 3 vol. in-12. — EDGEWORTH (C. Sneyd) a recueilli et publié les *Mémoires* de l'abbé Edgeworth de Firmont, dernier confesseur de Louis XVI. Ces *Mémoires* ont été traduits en français en 1815, par M. Dupont, conseiller d'état, et intendant de la marine à Toulon. L.

EDOUARD, marchand à Puligny avant la révolution, dont il embrassa les principes, fut alors nommé administrateur du département de la Côte-d'Or, puis député suppléant à l'assemblée législative, où il ne parut pas, et à la Convention nationale, où il ne fut appelé qu'après le procès de Louis XVI. Il en sortit à la fin de la session, sans qu'il eût été question de lui, sinon à l'époque des insurrections de prairial, où il fut accusé d'avoir crié *victoire* en faveur des jacobins. M. Edouard fut maire de Beaune sous le gouvernement impérial, et membre de la chambre des représentants formée par Buonaparte en mai 1815. D.

EGERTON (Sir Francis-Henri), le plus jeune fils de Jean, évêque de Durham, et d'Anne Sophie, fille d'Henri Grey, duc de Kent, et frère et héritier présomptif des titres et biens du riche duc de Bridgewater, est membre de la société royale de Londres, prébendaire de Durham, et recteur de Witchurch, dans le comté de Salop. Il habite Paris depuis plusieurs années, et il y a fait l'acquisition de l'hôtel de Noailles, où il tient un état honorable, fait faire bonne chère à ses savants convives, et consacre à l'encouragement des sciences et des arts une fortune considérable. Un trait de générosité de sa part mérite d'être cité. Étant venu, au mois de décembre 1816, visiter l'auteur de l'*Hermès romanus*, il le pria de l'inscrire au nombre des souscripteurs, et, pour prix de son abonnement, il laissa en or, sur le bureau, le prix de vingt souscriptions. Forcé d'accepter cette somme, M. Barbier de Vémars s'en est acquitté au moins en monnaie de poète, par une jolie pièce de vers que contient le 7e. numéro du *Mercure latin*. M. Egerton a inséré, dans les *Transactions de la société des arts*, une *Description* des ouvrages souterrains exécutés à Walkdenmoor, dans le comté de Lancaster, par le dernier duc de Bridgewater; et il a publié en outre: I. *Euripidis Hippolytus gr. cum scholiis, versione latinâ, variis lectionibus, Valkenari notis integris et selectis aliorum, quibus suas adjecit*, Oxford, 1796, in-4o. Un exemplaire de cet opuscule, que sir Francis avait donné à un savant de Paris, a été vendu 149 francs après son décès. L'auteur a fait imprimer en feuilles volantes plusieurs numéros de suppléments et corrections à cet ouvrage. II. Il a composé une *Vie* de son aïeul, le grand-chancelier, qui a d'abord été insérée dans le ve. et le vie. volumes de la *Biographie britannique*, puis imprimée séparément à Paris en anglais et en français, 1812, in-4o. M. Egerton connaît parfaitement la langue des Grecs et celle des Romains. Il a publié, ou fait paraître sous ses auspices, les ouvrages suivants: III. *Fragment et Ode de Sapho* (grec et latin), avec des *Notes sur le texte grec*, in-8o., Paris, Eberhart, 1815. IV. *Description du plan incliné souterrain, exécuté par Francis Egerton, duc de Bridgewater, dans ses mines de charbon de terre*, etc., in-8o., Paris, 1812. V. *Aperçu historique et généalogique* (Voy. dans la *Biographie universelle* les articles sur la famille Brindley et Egerton), in-4o. VI. *Extrait du No. 44 du* Monthly repertory de Galigna-ni, etc., in-8o. VII. *Lettre inédite de la seigneurie de Florence au pape Sixte IV* (avec une *Dissertation sur ce pape*), in-4o., Paris, 1814. VIII. *Comus, masque de Milton*, traduction littérale, française et italienne, Paris, Didot l'aîné, 1812, in-4o. IX. *Il Como, favola boscareccia di Milton, tradotta in italiano da Gaetano Polidori da Bientina, terza edizione*, ibid., 1812, in-8o. X. Enfin *Six planches gravées, contenant les plans et élévations du bel hôtel que M. Egerton possède à Paris*, mai 1816. Ces divers ouvrages n'ont été tirés qu'à petit nombre pour être distribués par l'auteur à ses amis. Il possède une collection très curieuse de lettres originales des personnages les plus célèbres de tous les pays et surtout du nôtre. D.

EGVILLY (Boutet), maître-d'hôtel du Roi, fut présenté à Sa Majesté le 4 décembre 1814, par monseigneur le prince de Condé. Il est auteur d'un poème en dix chants, intitulé: *Le retour de Bourbons*, 1 vol. in-12, ouvrage dont les journaux ont fait l'éloge. U.

EHRENSTROM (J.-A.), colonel suédois, héraut-d'armes de l'ordre des Séraphins, et ancien secrétaire du cabinet du roi, fut soupçonné d'être un des chefs de la conspiration contre le duc de Sudermanie régent, qui éclata en décembre 1793; il fut arrêté comme tel et condamné à mort. Sa barbe rousse, qu'on ne lui avait pas coupée pendant neuf mois de prison, et son maintien fier, lui donnaient un air imposant et farouche. Arrivé au lieu de l'exécution, il se mit à lire avec le plus grand sang-froid les inscriptions affichées sur l'échafaud; et déjà l'exécuteur avait tiré le glaive qui allait trancher sa vie, lorsqu'on lui apporta sa grâce. La peine de mort fut commuée en un emprisonnement à vie; et on le transporta à la forteresse de Karlstein. Le jeune roi Gustave-Adolphe, montant sur le trône, adoucit le sort d'Ehrenstrom, et celui de tous les Suédois qui avaient été condamnés pour cette conspiration. Les pièces de ce procès, qui n'a pas été révisé, ont été imprimées à Stockholm en plusieurs volumes. B n.

EHRMANN (Jean-François), avocat avant la révolution, remplit d'abord des fonctions de judicature dans sa province, et fut élu, en 1792, député du Bas-Rhin à la Convention nationale. Il ne vota point dans le procès de Louis XVI, étant alors retenu par une maladie. Il demanda, le 17 juin 1793, la création d'un *petit tribunal sans-culotte*, qui jugerait gratuitement les procès dont l'objet ne s'élèverait pas à 50 livres. Envoyé près des armées de Rhin-et-Moselle, il annonça l'évacuation de Saarbruck par l'ennemi; envoya en même temps une chaîne d'or en don patriotique, déclarant à l'assemblée qu'elle lui avait été donnée par une femme, *à laquelle il était obligé de renoncer*; il ajoutait qu'il possédait quelques *cadavres d'or à l'effigie de Capet*, et promettait de les faire *enterrer* au trésor national. Cette ingénieuse correspondance eut l'honneur de l'insertion au bulletin. Le 13 août 1794, M. Ehrmann s'éleva contre les mises en liberté qui avaient eu lieu depuis le 9 thermidor (27 juillet 1794); et il s'opposa ensuite à la rentrée des émigrés des Haut et Bas Rhin, et à l'annulation des taxes révolutionnaires imposées sur quelques communes par Saint-Just et Lebas. En 1795, il parla plusieurs fois sur la nouvelle constitution. Réélu au conseil des cinq-cents après la session, il demanda, en 1797, que l'on s'occupât des sépultures; vota contre l'impôt du tabac; combattit le projet d'interdire les fonctions de l'enseignement aux célibataires, et se montra, en général, très dévoué au directoire. Il sortit du conseil en mai 1798. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut appelé à une place de juge de la cour d'appel de Colmar, dont il a cessé de remplir les fonctions en 1816.

X.

EICHHORN (Jean-Godefroi), célèbre professeur de l'université de Gottingue, et l'un des plus savants orientalistes de l'Allemagne, est né, le 16 octobre 1752, à Doerrenzimmern, dans la principauté de Hohenlohe-Oehringen. Il enseigna la littérature orientale à l'université de Iéna, et fut, pendant quelques années, recteur de l'école d'Ohrdruf. Le duc de Saxe-Weimar lui conféra, en 1783, le titre de conseiller de cour; et il devint, en 1788, professeur de philosophie à l'université de Gottingue, avec le titre de conseiller de la cour britannique. Ce laborieux professeur a publié un très grand nombre d'ouvrages, qui ont fait beaucoup de bruit en Allemagne. Voici les plus remarquables : I. *Histoire du commerce des Indes orientales, avant Mohammed*, Gotha, 1775, in-8°. II. *Monumenta antiquissima historiæ Arabum, post Albertum Schultensium*, etc., etc., ibid., 1775, in-8°. III. *L'homme de la nature*, ou *Histoire d'Hai ebn Joktan*, roman oriental d'Abu-Jafar Ebn-Tofail, traduit de l'arabe, Berlin et Stettin, 1783, in-8°. IV. *Bibliothèque universelle de la littérature biblique*, Leipzig, 1787-1801, 10 gros vol. in-8°., chaque volume composé de 6 numéros. Cet ouvrage périodique, précieux pour la bibliographie, est la continuation du *Répertoire de la littérature biblique et orientale*, que M. Eichhorn avait publié de 1777 à 1786, et dont la collection forme 18 cahiers in-8°. V. *Aperçu historique sur la révolution française*, ibid., 1797, 2 vol. in-8°. VI. *Histoire générale de la civilisation et de la littérature de l'Europe moderne*, ibid., 1796-1798, 2 vol. in-8°. VII. *Histoire universelle*, ibid., 1799-1800, 2 vol. in-8°.; ibid., 1804-1814, 2 vol. in-8°. VIII. *Histoire des trois derniers siècles*, Gottingue, 1803-1804, 6 vol. in-8°.; ibid., 1806, 6 vol. in-8°. IX. *Histoire de la littérature, depuis ses commencements jusqu'à nos jours*, ibid., 1805 et années suivantes. M. Eichhorn peut être regardé comme le fondateur de cet important ouvrage, rédigé par les professeurs de Gottingue, et qui n'est pas encore terminé : il a rédigé, pour sa part, les trois premières parties (4 vol. in-8°.), qui traitent de la littérature en général; et la cinquième, ou *Histoire des langues modernes*, 2 vol. in-8°., etc. X. *Introduction à l'ancien Testament*, 2e. édition, 1803, 3 vol. in-8°. XI. *Introduction aux livres apocryphes de l'ancien Testament*, 1795, in-8°. XII. *Introduction au nouveau Testament*, 1804-1814, 3 vol. in 8°. XIII. *Introduction à l'Apocalypse*. Ces quatre derniers ouvrages, peu connus en France, ont produit une grande sensation dans l'Allemagne protestante. L'auteur, zélé partisan de ce que les théologiens réformés appellent la *nouvelle exégèse biblique*, a poussé la hardiesse bien plus loin que les fondateur de cette école (*Voyez* l'article

Doederlein, dans la *Biograph. univ.*); et l'on croit que cette hardiesse, si opposée à la modération du professeur Michaëlis, a long-temps empêché la réception de M. Eichhorn à l'académie de Gottingue. L'enseignement auquel il s'est dévoué avec un grand zèle, et ses nombreux travaux littéraires, lui ont laissé assez de loisir pour rédiger beaucoup d'articles dans des journaux de littérature. J.-R.-G. Boyer a publié une notice biographique sur M. Eichhorn, dans le 5e. No. du 2e. vol. de son *Magasin universel pour les prédicateurs.* B. D.

EINSIEDEL (Le comte Detler d'), ministre de cabinet et des affaires étrangères, secrétaire-d'état et chancelier de l'ordre civil du Mérite et envoyé extraordinaire du roi de Saxe à la cour de Bavière, a été élevé, en décembre 1815, à la dignité de conseiller intime en activité, en récompense des services importants qu'il avait rendus à l'Etat, pendant le cours de sa mission. En mars 1816, il fut nommé commissaire - médiateur et plénipotentiaire pour les arrangements à terminer entre les cours de Dresde et de Berlin; et, au mois de mai suivant, membre du conseil de l'ordre civil du Mérite. L'empereur d'Autriche lui donna, en juin de la même année, la grand'-croix de l'ordre de Saint-Etienne. On pense que ce fut en récompense de ce que fit le comte d'Einsiedel pour le rapprochement qui eut alors lieu entre les deux cours. — Le baron d'Einsiedel, ambassadeur de Saxe à la cour de Russie, fit un voyage à Paris en mars 1816. S. S.

ELDON (Lord John), Anglais, dont le nom de famille est Scott, est fils d'un petit marchand de Newcastle-sur-Tyne. Il se destina au barreau, et commença ses études pour cette profession en 1772. Après qu'il eut été reçu avocat, retenu par une certaine timidité, il resta long-temps sans oser débuter; il s'employa particulièrement comme *Draftman,* dans la chancellerie, et y eut quelques succès. Bientôt sir John Scott se hasarda à parler en public, et il ne tarda pas à être distingué par le chancelier lord Thurlow, qui, après l'avoir félicité sur ses talents, lui proposa une place de rapporteur de la cour de chancellerie, qu'il refusa. Vers 1783, il obtint une patente de préséance, qui lui procura tous les honneurs de conseiller du roi. C'est à cette époque qu'il fut nommé membre du parlement pour le bourg de Weobly, par l'influence de lord Weymouth. Sir John Scott conclut à ce sujet, avec sa seigneurie, une convention qui ne peut que lui faire infiniment d'honneur, c'est « qu'il aurait la liberté de voter comme il lui conviendrait.» Il suivit le parti de Pitt; et dans le débat sur le bill de M. Fox, relatif à l'Inde, il se plaça dans une opposition directe avec feu M. Lée, alors procureur-général. Quoiqu'il ne se fît pas remarquer comme orateur, cependant M. Scott obtint l'estime de son parti, qui le servit efficacement; car, dès 1788, il fut nommé solliciteur-général, et, peu après chevalier. En 1793, il fut fait procureur-général, et poursuivit dans ce poste plus de libellistes qu'aucun de ses deux prédécesseurs; ce fut aussi dans cette période, que l'*emprisonnement secret* fut mis à exécution. Les travaux et les talents de sir John Scott ne restèrent pas sans récompense; car il fut créé pair, sous le nom de lord Eldon, et fait juge-chef des plaids-communs. Z.

ELGIN (Lord comte d') descend de Robert Bruce, l'un des compagnons de Guillaume-le-Conquérant, qui lui donna quatre-vingt-dix seigneuries dans le comté d'York: il naquit en 1769, et fut ambassadeur d'Angleterre à Vienne, en 1792. Il s'était déjà rendu, en 1790, près de cette cour, pour complimenter Léopold sur son avénement au trône, et diriger quelques négociations secrètes. Se trouvant, à la fin de 1792, près de la gouvernante des Pays-Bas autrichiens, lorsque les Français pénétrèrent dans ces provinces, il se retira à la Haye, et recommença à résider près du même gouvernement en 1794. Il vint, à la fin de 1799, comme ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté britannique, près la Porte-Ottomane, et fit son entrée, le 23 novembre, de la manière la plus brillante. Les journaux français prétendirent, en 1800, qu'il avait été rappelé pour n'avoir pu prévenir l'évacuation de l'Egypte. Au reste, il fit tous ses efforts pour empêcher que la paix eût lieu avec la France, et fut décoré de l'ordre du Croissant par le grand-seigneur. Ayant proposé inutilement au gouvernement anglais d'envoyer des artistes d'un mérite reconnu en Grèce pour y mesurer et dessiner les monuments d'architecture de cette contrée, le comte détermina quelques artistes étrangers, entre autres, Tita Lusiori, Balestra, Ittar, et un Calmouk,

nommé Théodore, à le suivre et entreprendre à ses frais ce travail, dont les résultats ont été consignés en 1811 dans un écrit intitulé : *Memorandum*, etc. *Mémoires sur les recherches du comte d'Elgin en Grèce*. Cet ambassadeur a rapporté de la Grèce, en 1814, différents morceaux précieux qu'il a fait détacher des monuments d'Athènes, entre autres la frise du temple de Minerve (le Parthenon), que l'on dit être de Phidias, le Thésée et le Neptune, que quelques artistes préfèrent à l'Apollon et au Laocoon. Ces chefs-d'œuvre, dont les frais de transport ont fort altéré la fortune de lord Elgin, ont été placés, en 1816, dans le Muséum britannique. La commission du parlement, chargée de les examiner, lui en avait offert d'abord 35,000 livres sterl. (840,000 fr.) C'était à-peu-près la moitié de la valeur à laquelle ils avaient été estimés par les connaisseurs. S. S.

ÉLIE (J.-J.), ancien porte-drapeau au régiment de la Reine infanterie, fut le premier qui, le 14 juillet 1789, entra en *vainqueur dans la Bastille*. Ses compagnons d'armes le couronnèrent, et le portèrent en triomphe comme le héros de la journée. Il ne lui avait pas fallu sans doute beaucoup de courage pour pénétrer dans une forteresse gardée par quelques invalides, et dont les portes furent ouvertes par ordre du gouvernement (*Voy.* Delaunay, dans la *Biogr. univ.*). Au reste, Elie partagea la gloire de cette *victoire* avec Maillard, Hulin (depuis général) et le grenadier Arné. Il fut porté dans les rues, par la populace, sur une espèce de brancard triomphal. Devenu général de division en 1793, il fut employé sur la frontière des Ardennes, et il éprouva, à la tête d'un corps d'armée qu'il commandait en avant de Philippeville, un échec considérable. Depuis ce temps, on ne lui a plus confié d'emploi important. Il fut un instant commandant de Lyon en 1797, et obtint ensuite sa retraite. B. M.

ELISABETH, princesse d'Angleterre, la troisième fille du roi George III, née le 22 mai 1770, cultive les lettres avec un grand succès. On sait qu'elle a concouru à beaucoup d'ouvrages importants auxquels elle n'a pas mis son nom. Mais on ne peut pas douter qu'elle ne soit l'auteur du suivant, qui a été distribué par S. A. R. à ses amis : *Pouvoir et Progrès du génie, dans une série de vingt-une esquisses*, in-fol., 1806. Z.

ELISÉE (Le Père), chevalier de St.-Michel et premier chirurgien du Roi, entra de bonne heure dans la maison de la Charité, si célèbre par les soins qu'y recevaient les malheureux, et y fit des progrès rapides dans son art. Très opposé, dès le commencement, aux principes de la révolution, il émigra en 1792, et se rendit en Angleterre, où il exerça sa profession avec beaucoup de succès, et fut employé successivement auprès du prince-régent, de Monsieur, comte d'Artois, et enfin du Roi Louis XVIII, qui a su, plus qu'aucun autre, apprécier ses talents. Dès-lors le père Élysée n'a pas quitté ce prince : il est revenu en France à sa suite en 1814; et il l'a accompagné dans son voyage de la Belgique, en 1815. Dans les premiers jours qui suivirent son retour de cette contrée, il fut envoyé, par S. M., auprès des militaires blessés qui se trouvaient à l'hôpital du Val-de-Grâce, et il leur prodigua tous les soins dont ils avaient besoin. Le 9 novembre suivant, il fit partie de la commission chargée de rendre compte au Roi de l'état de l'enseignement de la médecine et de la chirurgie dans les différentes écoles du royaume. D.

ELLENBOROUGH (Lord Edward), juge-chef du banc du roi, né dans le comté de Cumberland, est fils du docteur Edmund Law, évêque de Carlisle. Après avoir obtenu le degré de bachelier, il fut admis au collége des avocats de Lincoln's-inn, où il s'occupa d'abord à composer des plaidoyers avant de se hasarder à parler en public. Lord Ellenborough, alors M. Law, s'étant rendu dans les comtés du nord de l'Angleterre, ne tarda pas à s'y faire remarquer. Des affaires le ramenèrent à Londres, où il obtint l'estime et l'amitié du juge Buller, qui lui fit obtenir une robe de soie, distinction remarquable dans un jeune avocat. Bientôt une affaire d'assurances, qu'il défendit avec un grand talent, attira sur lui l'attention générale, et doit être considérée comme l'origine de sa fortune. Sa réputation s'accrut encore par la part qu'il prit à la défense du gouverneur Hastings, que M. Erskine avait refusée, à cause de l'aspect défavorable qu'elle présentait. M. Law ne fut pas retenu par cette considération : il

crut que M. Hastings, n'étant qu'accusé sans être convaincu, pourrait être reconnu innocent. Il eut pour adversaires dans cette cause importante, Fox, Burke, Adams et Shéridan : les sarcasmes de ce dernier le firent quelquefois repentir de s'en être chargé; mais sa réputation ne fit que s'augmenter. Après avoir lutté plusieurs fois avec succès contre le célèbre Erskine, M. Law fut nommé procureur-général, à la mort de lord Kenyon, son ennemi personnel; et, en avril 1802, il devint juge-chef de la cour du banc du roi; enfin il a obtenu les honneurs de la pairie. Les affaires importantes dont il a été chargé, lui ont donné les moyens d'accumuler une fortune immense. Z.

ELLEVIOU, né à Rennes en 1769, fils d'un chirurgien-major des hôpitaux militaires, débuta au théâtre de l'Opéra-Comique vers 1791. En 1795, il prit beaucoup de part aux efforts que firent les jeunes-gens de la capitale contre les débris renaissants de ce qu'on appelait alors la *queue de Robespierre*. Poursuivi par ce parti sous prétexte de la réquisition, il se vit obligé de se réfugier dans les départements; et ce fut alors qu'il parut sur le théâtre de Strasbourg, où il eut beaucoup de succès. Si une belle figure, un organe agréable, une méthode de chant assez pure, suffisent pour constituer un acteur parfait, on ne saurait contester ces avantages à Elleviou. Cet acteur, qui n'est point assez naturel, s'était fait un genre dont il ne s'écartait guère; ou plutôt il paraissait s'être exclusivement chargé de nous peindre les merveilleux du jour. Otez-lui sa veste de hussard, ses bottes, son sabre traînant, son grand chapeau, ce n'est plus le même homme. Aussi presque tous les rôles qu'il a remplis dans les pièces modernes, ont-ils été, pour ainsi dire, composés pour lui seul. Trop vain des suffrages du public, et du suffrage des belles, qui le flattait encore davantage, Elleviou a quelquefois mis dans ses procédés une fierté peu convenable à sa profession. Il se battit avec Lesueur, à l'occasion d'une pièce que ce dernier avait composée exprès pour lui, et dans laquelle il ne voulait plus jouer. En 1810, il traita encore plus durement M. Etienne, pour un sujet à-peu-près semblable; enfin il prétendit élever ses appointements à 40,000 fr., et il aima mieux quitter la scène que de rabattre de ses prétentions. Elleviou avait fait un mariage avantageux, qui lui procura de bonne heure une assez grande aisance : aussi a-t-il quitté le théâtre, encore jeune, pour se livrer à son goût dominant pour l'agriculture. Il est auteur des paroles d'un opéra-comique, *Délia et Vordikan*, musique de Berton, qui a été exécuté en 1805, et qui n'eut aucun succès quoiqu'il y jouât lui-même le premier rôle. Y.E.

ELLIOT (Lord GILBERT), était en 1788 ambassadeur d'Angleterre à Copenhague, et vint, en octobre 1790, à Paris, où il eut diverses conférences avec le parti révolutionnaire de l'assemblée nationale. Lors de la conquête de la Corse par les Anglais, lord Elliot en fut élu vice-roi. Il traita, en 1796, avec la Toscane, pour l'occupation de l'île d'Elbe et de Porto-Ferrajo. Lorsque les Corses secouèrent le joug britannique pour rappeler les Français, le vice-roi fut arrêté à Bastia par les insurgés, qui le gardèrent en otage jusqu'à l'arrivée du général Gentili. Devenu ensuite membre du parlement, il s'y montra un des plus ardents ennemis du gouvernement de Buonaparte, qu'il accusa de tendre à la domination universelle, par les moyens réunis de la force et de la ruse. Il se rangea, en conséquence, dans le parti de l'opposition lorsque la paix eut lieu avec la France; et il attaqua le ministère pacificateur, auquel il reprocha de se laisser duper par le gouvernement français, au sujet des projets de ce gouvernement sur Porto-Ferrajo et sur la Louisiane. Le 15 mars 1815, lord Elliot rejeta l'avis de M. Whitbread, qui avait protesté dans le parlement contre toute tentative de la part de l'Angleterre pour se mêler des affaires intérieures de la France à l'époque du débarquement de Buonaparte.—ELLIOT (George), écrivain anglais, a publié : *Vie d'Arthur Wellesley, duc de Wellington*. Cet ouvrage a été traduit en français, vol. in-8°., Paris, 1816. On y trouve des renseignements précieux sur les guerres d'Espagne et de Portugal. A.

EMERIAU (Le comte MAURICE-JULIEN), vice-amiral, est né à Carhaix en Bretagne, en 1762. Ses parents le destinaient au génie militaire; mais son goût le porta vers la marine : il y commença sa carrière comme volontaire d'honneur;

quelque temps avant la guerre d'Amérique. La campagne de 1778 lui fournit l'occasion de se distinguer. Il participa, dans cette guerre, à douze combats et siéges, et fut blessé trois fois. Il se fit particulièrement remarquer du comte d'Estaing aux combats de la Grenade et de Savanah, où il sauta, l'un des premiers, dans la tranchée, et reçut une blessure grave. Sa courageuse conduite fut récompensée par le grade de lieutenant de frégate et la décoration de Cincinnatus qu'il reçut à l'âge de dix-sept ans. Il fut fait sous-lieutenant de vaisseau en 1786, et lieutenant en 1791. On lui confia alors le commandement d'une corvette de la station de Saint-Domingue, avec laquelle il fut employé à diverses opérations relatives à la répression des nègres révoltés; il fit ensuite partie de l'escorte qui conduisit à la Nouvelle-Angleterre les nombreux bâtiments de commerce qui se trouvaient au Cap, et fut chargé du commandement supérieur de cette expédition, dont il protégea le retour en France. Après avoir commandé encore diverses stations, il fut promu au grade de capitaine de vaisseau, et bientôt à celui de chef de division. Nommé chef de file de l'armée, et commandant la division d'avant-garde, dans la campagne d'Egypte, il entra le premier à Malte, sur le vaisseau le *Spartiate*. Au combat d'Aboukir, il se distingua par une longue et courageuse résistance contre quatre vaisseaux anglais, qui l'avaient attaqué en même temps, combattit particulièrement celui que montait Nelson, et reçut deux blessures graves. Nommé chef militaire au port de Toulon, après y avoir rempli les fonctions de préfet maritime et avoir été élevé au grade de contre-amiral, il fut chargé du commandement d'une expédition pour Saint-Domingue, où il rétablit les communications dans la partie du Sud, et contribua à sauver la ville du Port-au-Prince, assiégée par Dessalines. De retour en France, il fut appelé au commandement de l'aile droite de la flotille. En 1803, il fut nommé préfet maritime à Toulon; et pendant huit ans qu'il administra ce grand port, il répara, par l'activité qu'il imprima aux constructions, une grande partie des pertes qu'avait éprouvées notre marine, et se fit autant distinguer par sa probité que par ses talents. En 1811, il commanda l'escadre de ce port, où l'on comptait quinze superbes vaisseaux et dix frégates, construits sous ses yeux et qu'il avait fait équiper. Il manœuvra constamment en présence d'une escadre anglaise plus forte que la sienne, eut divers engagements dont les résultats lui furent toujours honorables; protégea efficacement le commerce; fit entrer à Toulon, en présence de l'ennemi, de nombreux convois, et ne perdit pas un seul bâtiment pendant les trois ans qu'il eut ce commandement. Elevé au grade de vice-amiral et nommé inspecteur-général des côtes de la Ligurie le 7 avril 1813, l'amiral Emériau se montra constamment étranger à tout esprit de parti; et son avancement ne fut jamais que la récompense de ses services. Bloqué, dès le commencement de 1814, par une escadre très supérieure en forces, et qui avait à sa disposition dix-huit mille hommes de débarquement, il dirigea et organisa tous les moyens de défense propres à couvrir la rade et le littoral de Toulon, réussit à en imposer à l'ennemi, et, par sa prévoyance et son activité, sut maintenir intact le port de Toulon, et la plus belle moitié de la marine française. Dès qu'il connut la déchéance de Buonaparte, il s'empressa de faire arborer le pavillon blanc sur ses bâtiments, adressa au gouvernement sa soumission et celle de son escadre, fit reconnaître et proclamer l'autorité du Roi, et conclut avec l'amiral Exmouth un armistice, qui assura la libre navigation des bâtiments français et conserva ainsi à S. M. l'un des plus beaux et des plus importants arsenaux maritimes du royaume. C'est aussi à ses soins qu'est due la prompte délivrance de quatre mille Français, détenus dans l'île déserte de Cabrera, qui, depuis trois ans, y étaient exposés à toutes sortes de privations. Il fut nommé, par ordonnance du Roi du 19 mai 1814, membre de plusieurs commissions qui avaient pour objet l'organisation à donner au corps de la marine et aux différentes parties de ce service. Le 9 juin, il fut créé chevalier de Saint-Louis, et, le 24 août suivant, grand-cordon de la Légion-d'honneur. Compris par Buonaparte sur la liste de ses pairs, il ne reçut aucune destination militaire, et fut, après le retour du Roi, conservé au nombre des vice-amiraux en activité, puis mis en retraite au mois de juillet 1816. R.

ÉMERIC (Toussaint-Bernard), surnommé *David*, du nom de sa mère, et connu sous les noms réunis de *Éméric-David*, né à Aix en Provence, a suivi les conférences des jeunes avocats, à Paris, et fait ensuite un voyage en Italie comme amateur des beaux-arts. De retour à Aix, il y a exercé la profession d'avocat. Antoine David, son oncle, imprimeur du Roi à Aix, auteur de plusieurs ouvrages sur l'agriculture, étant mort, M. Éméric lui succéda dans son imprimerie, et fut pourvu, en 1787, du brevet d'*imprimeur du Roi*. Elu maire d'Aix le 13 février 1791, il quitta la mairie le 27 novembre de la même année, ne figura plus dans les fonctions publiques, et fut frappé de deux mandats d'arrêt en 1793. Il fut élu, en 1809, par le sénat, membre du corps législatif pour le département des Bouches-du-Rhône. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte; et, le 22 septembre il fit un long rapport sur plusieurs demandes relatives à la fabrication des étoffes de coton, rappela toutes les lois commerciales de la révolution, s'étendit sur leur influence, s'attacha à démontrer que les fautes du gouvernement précédent étaient cause de leurs pertes, et proposa néanmoins de passer à l'ordre du jour sur leurs réclamations en indemnités, faisant observer que le maintien de la prohibition serait pour eux un dédommagement suffisant. Le 4 octobre, il s'éleva contre l'effet rétroactif du projet sur l'importation des fers étrangers. Le 5 novembre, il prononça un discours étendu contre le projet d'impôt sur les boissons; il rappela la parole donnée par le Roi, pour la suppression de la régie, et s'éleva contre les exercices vexatoires que l'on consacrait de nouveau. Le 18 novembre, il prononça un discours sur les douanes, discuta quelques dispositions du tarif, qu'il trouva en opposition avec les principes libéraux mis en avant par le rapporteur du projet de loi; il entra ensuite dans les détails techniques, historiques et commerciaux sur l'origine et l'emploi des soudes, des natrons et cendres de Sicile, dont il blâma la prohibition proposée, présenta ces objets comme un moyen d'échange avec nos produits manufacturiers, et demanda qu'ils ne fussent soumis qu'à un droit de balance. Le 5 décembre, il parla en faveur du rétablissement de la franchise du port de Marseille. Le même jour, il développa les motifs d'une proposition qu'il avait faite, dans l'intérêt de plus de 1,750 pétitionnaires, tendant à ce que le Roi fût investi du droit d'autoriser, par des dispenses, les mariages entre beau-frère et belle-sœur. M. Emeric-David a été nommé membre de l'Institut royal de France, classe de l'académie des inscriptions et belles-lettres, le 11 avril 1816, et a reçu du Roi la décoration de la Légion-d'honneur. On a de lui: I. *Recherches sur la répartition des contributions foncière et mobiliaire, faite au conseil-général de la commune d'Aix, le 12 novembre* 1791, Aix, in-4°. de 39 pages; ouvrage où sont établis les points principaux de la statistique du département des Bouches-du-Rhône. II. *Musée olympique de l'école vivante des beaux-arts*, sans nom d'auteur, Paris, Plassan, in-8°. de 51 pages; (sans date, 1796.) III. *Recherches sur l'art statuaire, considéré chez les anciens et les modernes*, ouvrage couronné par l'Institut, Paris, veuve Nyon, 1805, in-8°. de 544 pages. M. J.-B. Giraud, sculpteur, ayant prétendu avoir participé à cet ouvrage, cette réclamation a donné lieu aux écrits suivants de M. Emeric: IV. *Réponse au libelle intitulé*: LETTRE DE M. GIRAUD A M. ÉMERIC-DAVID, in-8°. V. *Réponse à un écrit intitulé*: SECONDE LETTRE DE M. GIRAUD A M. ÉMERIC-DAVID. VI. Quarante pages (pag. 61 à 100) du *Discours historique sur la sculpture ancienne*, commencé par M. Croze-Magnan, et placé à la tête d'un des volumes du *Musée français* publié par MM. Robillard-Péronville et Laurent. Ce fragment a été réimprimé dans le *Magasin encyclopédique*, en 1807, sous le titre d'*Essai sur le classement chronologique des sculpteurs grecs les plus célèbres*. VII. *Discours historique sur la gravure en taille-douce et sur la gravure en bois* (à la tête d'un des volumes du *Musée français*). VIII. *Premier discours historique sur la peinture moderne, renfermant l'histoire de cet art depuis Constantin jusqu'au commencement du* XIIIe. *siècle* (à la tete d'un des volumes du *Musée français*), réimprimé dans le *Magasin encyclopédique*, en 1812, avec des additions et des corrections. IX. *Choix de notices sur les tableaux du Musée*, in-8°. Ce choix est extrait des 42 livrai-

sons que M. Éméric-David a fournies dans le texte du *Musée français*. X. *Éloge de Pierre Puget*, ouvrage qui a remporté le prix décerné par l'académie de Marseille en 1807, inédit. XI. *Éloge de Nicolas Poussin*, ouvrage qui a remporté le prix décerné par la société philotechnique de Paris en 1812. M. Éméric-David a fait des observations importantes sur l'histoire des artistes anciens, et a rectifié de nombreuses erreurs échappées à Winckelmann sur le même sujet. Ces rectifications se trouvent principalement dans la partie qu'il a été chargé d'ajouter au discours de M. Croze-Magnan sur la sculpture ancienne. M. Éméric-David a encore donné à la *Biographie univers.* plusieurs articles d'artistes, parmi lesquels on remarque Van-Eyck, Finiguera, Gioia, Giocondo, etc. A.

EMMERY (Jean-Louis-Claude, comte de Grozyeulx), né le 26 avril 1752, était avocat à Metz lorsqu'il fut député du tiers-état de cette ville aux états-généraux de 1789. Quoique partisan de la révolution, il ne montra point d'exagération; et sa modération le rendit souvent suspect aux jacobins. Le 12 janvier 1790, il damanda une loi pour la liberté de la presse. A la suite de la prestation du serment civique par Louis XVI, il fit décréter que dorénavant nul député ne serait admis qu'après avoir prêté ce serment. En juillet, il fit un rapport, au nom du comité militaire, sur l'organisation de l'armée, et montra dans cette occasion beaucoup de connaissances sur les matières financières. Le 28 du même mois, il accusa le cardinal de Rohan et les princes allemands d'exciter des troubles en Alsace. Ce fut M. Emmery qui fit le rapport sur l'insurrection de la garnison de Nanci, et qui provoqua l'ordre d'en poursuivre les auteurs. Sa conduite, en cette circonstance, fut dirigée par M. de Bouillé, avec lequel il était en correspondance par l'entremise de M. de Lafayette, qui s'en était servi pour faire des propositions à ce général. M. de Bouillé rapporte, dans ses *Mémoires*, qu'en conversant un jour avec M. Emmery sur les changements qui s'opéraient, celui-ci lui dit: « Mais, Monsieur, qu'êtes-vous dans tout ceci? car personne ne connaît vos opinions. » — M. de Bouillé répondit: « Je ne suis ni aristocrate ni démocrate: je suis un royaliste obéissant à votre constitution que je trouve détestable, parce que le Roi l'a reconnue; mais si le Roi s'en détachait, je l'abandonnerais avec lui.» — M. Emmery reprit: « Vous avez raison; si j'étais né gentilhomme, je penserais et j'agirais comme vous: mais un avocat comme moi a dû desirer une révolution, et s'attacher à une constitution qui le fasse sortir, ainsi que les siens, de l'état d'avilissement où on les tenait. » Au surplus, le marquis de Bouillé, qui avait eu de fréquents rapports avec M. Emmery, fait l'éloge de son esprit, de ses talents et de son honnêteté; et il dit que comme lui il trouvait la constitution très mauvaise. (*Voyez* Bouillé, dans la *Biogr. univ.*) Il fut nommé président de l'assemblée nationale le 25 septembre; et, le 4 janvier 1791, il s'opposa à la destruction de l'hôtel des Invalides, contribua aux mesures de sûreté prises lors du voyage de Varennes, et vota l'arrestation de ce même M. de Bouillé, dont il avait vanté le patriotisme peu de temps auparavant. Il fit bientôt après adopter divers décrets sur le régime militaire, les tribunaux et les colonies. Après la session, il entra au tribunal de cassation, et vint, le 10 mai 1792, rendre compte à l'assemblée législative des travaux de ce tribunal. Il vécut dans l'obscurité pendant la terreur, reparut sur la scène politique en 1797, fut nommé député du département de la Seine au conseil des cinq-cents, et y professa des principes très modérés. Le 30 juin de la même année, après un discours éloquent sur la loi qui dépouillait de leurs biens les parents d'émigrés pour des événements qu'ils n'avaient pu empêcher, il proposa de l'abroger. Le 14 août, M. Emmery parla encore en faveur des pères et mères d'émigrés, et fit annuler le décret qui pesait sur leurs fortunes. Il avait été élu secrétaire le 19 juillet. Le mois suivant, il entra dans la commission des inspecteurs, dont il fit partie jusqu'au 18 fructidor. Il se comporta à cette époque avec beaucoup de circonspection, et cette révolution ne l'atteignit point personnellement: néanmoins son élection fut déclarée nulle dans la mesure générale. Après la journée du 18 brumaire, il fut appelé au conseil-d'état, section judiciaire, d'où il passa au sénat-conservateur en août 1803. Il avait été chargé, en mars 1800, d'examiner les pièces de la correspondance saisie chez

M. Hyde de Neuville, et qui fut imprimée sous le titre de *Correspondance anglaise*. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte, et fut nommé pair par le Roi, le 4 juin. N'ayant reçu aucuns titres ni fonctions pendant l'interrègne, cette dignité lui a été conservée après le retour de S. M. — EMMERY (Claude-Nicolas), sous-préfet à Briey, fut élu en 1808 membre du corps législatif pour le département de la Moselle, et, le 27 juin 1811, nommé membre de la commission de législation civile et criminelle. Le 20 juillet, il fit un rapport sur divers objets d'intérêts locaux, et proposa l'adoption du projet de gouvernement, dont il vanta l'avantage et la nécessité. Le 24 février, il fut nommé membre de la commission d'administration intérieure. — Le chevalier EMMERY fut nommé directeur-général des domaines et des douanes à la Guadeloupe, en juin 1816. U.

EMMERY (J.-M.-J.), négociant à Dunkerque, et commandant de la garde nationale de cette ville, fut élu, en 1791, député à l'assemblée législative par le département du Nord. Le 24 février 1792, il s'éleva contre les lois prohibitives en matière de commerce. « Ces lois, dit-il, sont le fléau de l'agriculture, du commerce, et le signe avant-coureur de la décadence des empires. Voulez-vous alimenter la fraude? faites des lois prohibitives. C'est en violant le principe le plus sacré de la constitution, que votre comité a pu vous proposer une telle mesure. Pour faire fleurir quelques manufactures, on entrave et l'agriculture et le commerce : c'est une véritable injustice..... » Le 27 du même mois, il proposa de négocier avec la Pologne et l'Amérique septentrionale, pour des approvisionnements de grains payables à deux ans de terme. Le 21 avril, il fit le sacrifice de son traitement de député pendant tout le temps de la guerre, en disant que c'était aux représentants de la nation qu'il appartenait de donner l'exemple du patriotisme. Le 30 mai, il proposa de charger le Roi de négocier, dans les différentes cours, l'abolition de l'armement en course; défendit, le 4 juin, le général Lafayette, calomnié par Chabot; et fit envoyer au Roi, le 8 juillet, le procès-verbal de la séance du 7, dans laquelle l'assemblée s'était prononcée contre le système républicain et celui des deux chambres. Le 3 septembre, M. Emmery fit révoquer le décret qui ordonnait le rappel des commissaires à l'armée du Nord, et demanda, le lendemain, qu'un fonds de douze millions fût mis à la disposition du ministre de l'intérieur, pour approvisionner de grains les départements qui en manquaient. Poursuivi par la haine de Robespierre, il fut arrêté en 1792, et n'échappa à la mort que par une violente maladie dont il fut atteint. Nommé maire de Dunkerque après la session, ce fut lui qui, en juin 1795, sauva la vie à Vanrike, agent de la terreur, sur le point d'être massacré par ceux qu'il avait persécutés, quoique ce Vanrike, qui était son plus implacable ennemi, l'eût dénoncé plusieurs fois. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Emmery redevint maire de Dunkerque, fit partie du conseil de commerce près le ministère de l'intérieur, et fut élu membre du corps législatif en octobre 1805. Il y siégea jusqu'en 1814. D.

EMMETT (THOMAS ADDIS), né en Irlande, se destina au barreau. Ayant été enveloppé dans la conspiration des Irlandais-unis, il fut du nombre de ceux auxquels le gouvernement permit de quitter leur pays. Il se rendit, en conséquence, aux Etats-Unis, où il donna des consultations. Son jeune frère Robert a été exécuté en 1803, comme provocateur de l'insurrection de Dublin, dans laquelle lord Kilwarden et autres personnes périrent. T. Emmett a publié, en Amérique, avec William James Mac Nevin, expatrié comme lui et pour le même sujet: *Pièces de l'histoire d'Irlande, qui font connaître la situation des catholiques de ce pays*, 1807. Z.

ENGELMANN (GODEFROI), ingénieux artiste, né à Mulhouse vers 1788, s'est fait connaître par le succès avec lequel il a introduit en France l'art de la lithographie ou impression sur pierre. Après avoir appris à Munich les procédés de cette espèce de gravure, chez les inventeurs mêmes, il en a formé à Mulhouse un établissement, où, dès 1814, il a exécuté d'assez beaux dessins, qui ont été mentionnés fort honorablement par la société d'encouragement de Paris. Après avoir perfectionné de plus en plus les procédés de cet art, il en a ouvert de nouveaux ateliers dans cette capitale

en 1816, et a réussi surtout à fournir aux jeunes dessinateurs d'excellents modèles, principalement dans le genre du crayon, tracés par les premiers artistes, et dont chaque épreuve est comme un morceau original. Élève de M. Regnault, M. Engelmann a aussi donné de ses propres dessins en différents genres, qui offrent de grandes beautés. La lithographie n'avait rien produit de supérieur aux impressions qu'il fit présenter à l'Institut le 3 août 1816, et qui sont l'objet d'un rapport très honorable. Dès le 20 décembre 1815, il en avait été fait un nouvel éloge par la société d'encouragement, qui vient de lui accorder une médaille d'argent le 9 nov. 1816. M. Engelmann a publié (en société avec G. Berger) un *Portefeuille géographique et ethnographique*, in-4°. Il en a déjà paru quatre cahiers, qui sont d'un assez grand intérêt. On a encore de lui : *Recueil d'essais lithologiques*, 1817, in-8°. T.

ENGERRAND, député du département de la Manche à la Convention nationale, déclara, le 9 décembre 1792, qu'il croyait que Louis XVI avait mérité la mort, mais qu'il pensait qu'on devait inviter le peuple à commuer la peine. Il se prononça en effet dans ce procès pour l'appel au peuple, vota pour la détention perpétuelle de ce prince, et fut d'avis du sursis à l'exécution. Il combattit ensuite quelquefois les jacobins. Le 12 juin, il osa parler en faveur de Brissot, déjà proscrit, et menaça Thuriot, son accusateur, de le dénoncer lui-même. On le vit, dans la séance du 19 mars 1795, reprocher à Lecointre de Versailles d'avoir été l'un des pourvoyeurs les plus actifs du tribunal révolutionnaire. Ayant passé au conseil des cinq-cents, M. Engerrand s'y occupa de finances, fit plusieurs rapports contre les parents d'émigrés, s'opposa, en 1796, à la révocation de la loi qui ordonnait la déportation des prêtres, et fut élu secrétaire le 19 février 1798. Sorti du conseil le 20 mai suivant, il y fut aussitôt réélu, et entra, en 1799, au corps législatif, où il siégea jusqu'en 1803. B. M.

ENGESTROEM (Le comte Laurent d'), fils de Jean Engestroem (Voy. ce mot dans la *Biogr. univ.*), évêque de Lund, fut envoyé à Vienne comme chargé d'affaires en 1783, et, en 1789, à la cour de Pologne, d'où il fut rappelé, en juillet 1792, pour être chancelier de la cour. En 1795 et 1796, il fut envoyé successivement à Londres, en Suisse, à Vienne et à Berlin. Il quitta cette dernière résidence en septembre 1802, et retourna en Suède. Après la chute de Gustave, et l'avénement au trône du duc de Sudermanie, M. d'Engestroem fut appelé, en juin 1809, au ministère des affaires étrangères, et fut créé, au mois de juillet suivant, chevalier des Séraphins, baron du royaume, enfin il reçut le titre de comte. Le 18 novembre 1810, il annonça au baron Alquier, ministre de France, que le roi, son maître, en conséquence des preuves *d'estime et d'amitié* qu'il avait reçues du gouvernement français, consentait à déclarer la guerre à l'Angleterre, et qu'il allait ordonner la saisie de tous les bâtiments anglais qui se trouveraient dans les ports de Suède. Le 31 décembre, il écrivit au même ministre en réponse à diverses demandes faites par Napoléon, notamment celle qui était relative à la levée de deux mille matelots suédois pour être employés dans la marine française. Chargé par le roi de Suède de faire un rapport sur les relations politiques de la Suède avec la France depuis deux ans, M. le comte d'Engestroem présenta ce rapport à S. M. le 7 janvier 1813. C'est un tableau complet de la marche suivie par Buonaparte, en conséquence de son système d'envahissement. Le comte d'Engestroem signa, le 5 septembre 1816, comme ministre, le traité de commerce conclu par la Suède avec les États-Unis d'Amérique. Il est chancelier de l'université de Lund, chevalier de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge de Prusse, et membre de l'académie de Stockholm, où il a lu plusieurs mémoires. Il a consacré à l'usage du public une bibliothèque de trente mille volumes dont il est propriétaire, et qui est située dans un local vaste et avantageux. S S.

ENGLEFIELD (Sir Henri-Charles), baronet, s'est distingué par son goût pour les recherches philosophiques. Outre différents articles insérés dans les *Transactions philosophiques*, l'*Archéologie*, les *Transactions de la société Linnéenne*, et d'autres écrits périodiques, il a publié : I. *Tables des lieux apparents de la comète de* 1661, *dont le retour est attendu en* 1789, *avec une nouvelle méthode de se servir du réticule rhomboïde*, in-4°., 1788. III. *Sur la détermination des orbites des comètes, suivant les méthodes du P. Boscovich et*

de Laplace, in-4°., 1793. IV. *Promenade dans Southampton, avec des dessins de ses antiquités*, in-8°., 1801. Z.

ENLART (Nicolas-François-Marie), avocat à Montreuil avant la révolution, fut administrateur du Pas-de-Calais en 1790; et craignant la suite des orages précurseurs du 10 août, il voulut donner sa démission. Nommé, en septembre suivant, député à la Convention nationale, il s'opposa à l'appel au peuple, et s'exprima ainsi sur la question de la peine à infliger à Louis XVI: « Les rois, chassés du trône, n'y sont jamais remontés. Les rois qui ont trouvé des Brutus, ont eu des successeurs. Ceux qui ont péri sur l'échafaud, ont été remplacés par des Cromwell. Je crois donc pouvoir m'écarter du Code pénal. Je demande que Louis soit enfermé dans une ville ou château quelconque, pendant la guerre, et banni à la paix. » M. Enlart s'absenta lors de l'appel sur la question du sursis. En octobre 1793, il fut envoyé à Marly pour procéder à la vente du mobilier du château, fit ensuite différents rapports sur des objets d'administration, et vécut retiré au sein de sa famille sous le directoire. Il a reparu en 1800 dans les fonctions de président du tribunal civil de Montreuil, qu'il occupait encore en 1815, lorsqu'il fut élu, par le département du Pas-de-Calais, membre de la chambre des représentants de Buonaparte. Il n'a point été compris dans la nouvelle organisation des tribunaux. U.

ENOCH (Étienne-Célestin), évêque de Rennes, né à Hénin-Liétard, en Picardie, le 22 novembre 1742, étudia avec distinction à l'université de Douai, et embrassa aussitôt après la carrière ecclésiastique. Lors du concordat de 1802, il obtint l'evêché de Rennes, et fut sacré le 21 avril 1805. Comme la plupart de ses confrères, ce prélat a célébré, dans plusieurs de ses mandements, la puissance et les victoires de Buonaparte, notamment la bataille d'Austerlitz. En juillet 1815, il présida le collége électoral de l'arrondissement de Rennes. S. S.

ÉPRÉMÉNIL (Le comte Jacques-Duval d'), lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, de la Légion-d'honneur, et de Saint-Wladimir de Russie, est fils du conseiller au parlement de ce nom (*Voy.* d'Epréménil, dans la *Biographie universelle*). Il naquit vers 1770, et émigra en 1791, fit les campagnes des armées des princes, et rentra en France après le 18 brumaire. Il fut pendant plusieurs années juge au tribunal de première instance de Paris, et prit du service en 1813 comme officier des gardes-d'honneur. Après le rétablissement du trône des Bourbons, M. d'Epréménil fut attaché au ministère de la guerre, et envoyé en Russie par le ministre Dupont au-devant des prisonniers de guerre qui revenaient de ce pays. Dans les premiers jours de mars 1815, il fut chargé de porter au maréchal Ney, à Lons-le-Saunier, des instructions du ministère relatives à la position de Buonaparte et à la force des troupes qu'il commandait; mais il ne put arriver à temps. M. d'Epréménil fut ensuite appelé en témoignage dans le procès du maréchal; et on lit dans sa déposition, imprimée avec les pièces de ce procès, qu'ayant eu occasion de voir toutes les proclamations, tant de Napoléon que du maréchal Ney, qui lui avaient été remises à Langres par le colonel Chalancey, il avait été fort étonné d'en lire une datée du golfe Juan, du 2 mars, et revêtue de la signature du maréchal. D.

ERMONCOURT (Paul-Ferdinand-Stanislas, baron d'), né le 3 mars 1771, fit la guerre d'Espagne en 1808 et 1809, comme colonel du 1er. régiment de dragons, et se signala le 28 juillet, à la bataille de Talavera-de-la-Reyna, où il fut blessé. Nommé maréchal-de-camp le 22 juillet 1813, et commandant de la Légion-d'honneur le 4 décembre même année, il fut chargé d'observer la route d'Huningue à Neuf-Brisack, commanda cette ville pendant son blocus, et repoussa plusieurs fois les Russes, qui voulaient y pénétrer. Il a été créé chevalier de S.-Louis le 17 septembre 1814, et nommé à la même époque commandant à Neuf-Brisack, où il fit célébrer d'une manière brillante la fête du 25 août. Ce même jour, la ville lui fit offrir, par les mains du maire et des autorités municipales, une riche épée, en témoignage de sa reconnaissance, pour la belle conduite qu'il avait tenue avant la restauration. A.

ERNOUF (Le comte Manuel-Jean-Auguste), lieutenant-général, est né à Alençon le 28 août 1753, d'une famille peu fortunée. Il fut quelque temps maître de danse; mais la révolution étant survenue, il devint sergent-major, puis adjudant d'un bataillon de volontaires na-

tionaux de l'Orne. Il était en garnison dans le Pas-de-Calais, lorsqu'il eut occasion de se lier avec le général Jourdan, dont il sut gagner la confiance. Il fut nommé adjudant-général en 1792, général de brigade à la fin de la même année, et général de division le 12 novembre 1793. Il fut employé, en 1794, à l'armée de la Moselle, sous les ordres de son protecteur, qui rendit souvent les témoignages les plus flatteurs de son courage, et le chargea du commandement provisoire de l'armée pendant sa maladie. Le 27 juillet, le général Ernouf annonça au comité de salut public la prise de Liége et du fort Lillo, donna des détails sur la position de l'armée, et continua d'être chef de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse. Ayant été blessé le 30 mai 1795 devant Maïence, il fut sur le point d'être réformé; mais il réclama contre cette injustice, et fut conservé. Le 8 juillet 1796, il battit l'ennemi à Limbourg, et contribua aux passages du Rhin et de la Lahn. Le 17, l'armée étant entrée dans Francfort, il passa le Mein avec un détachement pour faire une reconnaissance, attaqua un corps autrichien sur la route d'Aschaffenbourg, et s'empara d'un magasin de vivres bien précieux dans un moment où l'armée en manquait. Ce fut le général Ernouf qui signa, le 7 août suivant, à Würtzbourg, l'armistice conclu avec le cercle de Franconie. Désigné pour directeur du dépôt général de la guerre, il occupa, pendant les années 1797 et 1798, cette place importante, et s'y rendit utile par ses connaissances. En septembre 1797, il fut porté sur la liste des candidats pour remplacer Carnot au directoire. Le général Jourdan ayant été nommé, au commencement de 1799, commandant en chef de l'armée du Danube, M. Ernouf reprit auprès de lui les fonctions de chef d'état-major, et se distingua en plusieurs rencontres, notamment le 30 ventôse à Stockach, où, par son sang-froid, il protégea la retraite de l'avant-garde, commandée par le général Lefebvre, et conserva constamment, malgré la supériorité des ennemis, la position qu'il occupait au commencement de l'action. La journée du 4 germinal ne fut pas moins glorieuse pour le général Ernouf: attaqué par le prince Charles, il lui résista avec vigueur, et ne put être entamé par des forces supérieures. Le 14 du même mois, Jourdan, ayant quitté le commandement après la défaite de Stockach, le confia provisoirement au général Ernouf, qui, après avoir fait rétrograder ses troupes sur le Rhin, fut remplacé par le général Chérin dans les fonctions de chef de l'état-major de l'armée du Danube. Il vint reprendre à Paris la place de directeur-général du dépôt de la guerre, devint ensuite inspecteur-général d'infanterie, et fut envoyé à Aix pour diriger le recrutement de l'armée d'Italie. En 1803, il fut nommé capitaine-général de la Guadeloupe, en remplacement de Richepanse, mort dans cette colonie; et, l'année suivante, il envoya à Buonaparte une adresse signée par une grande partie des habitants de l'île, pour le féliciter sur son élévation à l'empire: il y joignit le détail des fêtes qu'il avait données à cette occasion, et fut nommé grand-officier de la Légion-d'honneur, le 14 juin de cette année. Revenu en France après la capitulation de la colonie, le général Ernouf fut accusé de concussions, actes arbitraires, etc., mis au secret pendant 13 mois, et traduit à la Conciergerie à la suite d'une ordonnance de prise-de-corps du tribunal de première instance: mais le conseil d'enquête formé pour le juger, n'ayant pas trouvé suffisants les motifs de l'accusation, Buonaparte le laissa dans le vague du déshonneur attaché à une pareille disgrâce, et l'envoya en surveillance dans un département. La chute de Napoléon rendit une entière liberté au général Ernouf; et il fut alors créé, par le Roi, chevalier de St.-Louis. Le 18 janvier 1815, il prononça l'éloge funèbre du général Legrand; il fut nommé, quelque temps après, inspecteur-général d'infanterie. Il était en tournée à Marseille lorsqu'on reçut la nouvelle du débarquement de Buonaparte: dans ces circonstances malheureuses, le général Ernouf donna les plus grandes preuves de dévouement au Roi. Choisi par le duc d'Angoulême pour commander le corps de droite de l'armée que ce prince organisait dans le Midi, il fit, le 18 mars, un appel à tous les habitants du Var et des Bouches-du-Rhône, forma en peu de jours un état-major et 18 compagnies franches de 100 hommes; et, le 22, il établit son quartier-général à Aix. Il avait concerté, avec le duc d'Angoulême, un projet de cam-

pagne, dont l'exécution aurait entraîné la perte de l'usurpateur, si l'on eût pu compter sur la fidélité de tous les chefs de l'armée. Déjà ses troupes étaient distribuées dans leurs positions respectives; les généraux sous ses ordres avaient leurs instructions, et devaient agir incessamment, lorsque le 2 avril il apprit la défection des généraux Chabert et Gardanne, et celle du 59e. régiment. Cette circonstance l'ayant obligé de changer la direction de ses opérations, il retira son armée sur les plateaux de la position du Poët, près Gap; et, le 11, il se rendit à Manosque avec un petit corps qui l'avait précédé. Ce fut là qu'il reçut la nouvelle de la capitulation du duc d'Angoulême. Abandonné alors de la presque-totalité des troupes de ligne, et voyant qu'il fallait céder à la force des circonstances, il conduisit son armée à Marseille, entra dans cette ville avec la cocarde blanche, mèche allumée, ne licencia les volontaires royaux sous ses ordres que le 13 avril, leur recommanda de conserver leurs armes, et passa dans l'étranger avec le duc d'Angoulême. Rentré en France le 8 juillet, il fut élu, au mois d'août suivant, membre de la chambre des députés par le département de l'Orne, et, le 3 mai 1816, fut élevé au rang de commandeur de Saint Louis. Le général Ernouf commande aujourd'hui la 3e. division militaire à Metz. Il a été élu, en 1816, par le département de la Moselle, membre de la chambre des députés. — ERNOUF (Gaspard-Augustin), chef d'escadron et ancien aide-de-camp du maréchal Lefebvre, est né le 8 décembre 1777. Il fut nommé adjudant commandant de cavalerie le 15 mars 1814, chevalier de Saint-Louis le 20 août suivant, et officier de la Légion-d'honneur le 17 janvier 1815. D.

ERNST, curé d'Afden, près d'Aix-la-Chapelle, a travaillé utilement pour l'histoire ecclésiastique de Liége, en mettant au jour, en 1806, le *Tableau historique et chronologique* des suffragants ou co-évêques de ce diocèse, avec des *Notices* sur l'origine des maisons religieuses et des établissements qui en dépendaient dans la ville et dans sa banlieue. M. Ernst a aussi publié une Histoire estimée des comtes de Limbourg. D.

ERSCH (JEAN-SAMUEL), laborieux bibliographe, né le 23 juin 1766, à Glogau en Silésie, enseigna la philosophie d'abord à Iéna, et, en 1793, à Hambourg. Il retourna ensuite à Iéna, où il fut nommé, en 1800, bibliothécaire de l'université. Depuis 1803, il est professeur de géographie et de statistique à l'université de Halle. Ses ouvrages bibliographiques, malgré les erreurs qui s'y trouvent, ne laissent pas d'être d'une grande utilité. Il a publié : I. *Catalogue de tous les ouvrages et mémoires anonymes* que renferme la 4e. édition de l'*Allemagne littéraire* (de Meusel), et les premier et second suppléments, avec un *Catalogue des traductions* en diverses langues des ouvrages qui y sont indiqués, Lemgo, 1788, in-8°. Ce dernier catalogue des traductions n'a été publié que quelques années plus tard, avec la continuation de celui des auteurs anonymes du 4e. et du 5e. supplément de l'*Allemagne littéraire*, Lemgo, 1794-1796, in-8°. II. *Répertoire* des journaux allemands et d'autres recueils périodiques pour la géographie, l'histoire et d'autres sciences qui y ont rapport, ibid. 1790-1792, 3 vol. in-8°. III. *Répertoire universel de la littérature* de 1785 à 1790, Iéna, 1790-1792, 3 vol. in-4°. La suite de ce *Répertoire*, de 1791 à 1795, a été publiée par le même, Weimar, 1799-1800, 3 vol. in-4°.; et jusqu'en 1800, ibid., 1807, 2 vol. in-4°. Cette entreprise bibliographique est continuée. Les premiers et les seconds volumes de cet ouvrage contiennent un catalogue de tous les écrits publiés, en quelque langue que ce soit, dans cet intervalle de cinq ans, rangés suivant le système bibliographique le plus méthodique et le plus minutieusement détaillé qui ait jamais été imaginé, avec l'indication du volume et de la page des journaux qui ont rendu compte de chaque ouvrage, de manière que ce Répertoire, qui est ordinairement regardé comme la table des matières de la *Gazette littéraire* de Iéna, peut en même temps servir de table à tous les autres journaux littéraires. La table générale alphabétique des auteurs et des matières forme le 3e. volume de chacune de ces périodes de cinq ans, et rend les recherches très faciles. IV. *La France littéraire*, ou *Dictionnaire des auteurs français de 1771 jusqu'en 1796*, Hambourg, 1797-1798, 3 vol. in-8°.; avec deux suppléments publiés en 1802 et 1806 : l'auteur y rectifie beaucoup d'erreurs qui avaient dû échapper à un bibliographe étran-

ger. V. *Manuel de la littérature allemande, depuis* 1750 *jusqu'à nos jours*, 1812, 2 vol. in-8°.; il est classé par ordre de matières, et l'on en peut avoir séparément les diverses parties, telles que la théologie, l'histoire, les beaux-arts, etc.: la table alphabétique qui termine l'ouvrage forme seule un assez gros volume. Il serait à desirer que les littératures des divers pays eussent une bibliographie faite sur le même plan. M. Ersch a été pendant quelques années rédacteur de la *nouvelle Gazette de Hambourg*. Il a inséré, dans plusieurs ouvrages périodiques, des articles fort intéressants sur la géographie et la statistique. Le 20e. vol. des *Annales britanniques*, par Archenholtz, qui renferme une table des matières sur les dix-neuf volumes précédents, a été rédigé par M. Ersch. B. D.

ERSKINE (Lord THOMAS), troisième frère du comte de Buchan, né en Ecosse vers 1750, commença son éducation à Édimbourg et à St.-André. Destiné à la marine, il la quitta pour entrer, en 1768, dans le premier régiment à pied, où il resta environ six ans. A cette époque, il abandonna entièrement le service militaire, et se livra à l'étude des lois et des belles-lettres, tant à Cambridge qu'à Lincoln's-inn: il fut reçu avocat en 1778. M. Erskine se distingua d'abord dans la défense du capitaine Baillie, accusé d'avoir publié un libelle contre lord Sandwich, premier lord de l'amirauté. Dans son plaidoyer, il accabla le noble lord de reproches si piquants, que lord Mansfield, président du tribunal, l'interrompit plusieurs fois. Thomas Erskine défendit aussi à la barre de la chambre des communes, le libraire Carnan, contre un bill proposé par lord North, alors premier ministre, pour accorder aux universités le privilége des almanachs. Le succès qu'il obtint dans ces deux plaidoiries, lui fit une grande réputation: il l'augmenta encore par sa défense de l'amiral Keppel, traduit devant une cour martiale après le combat d'Ouessant, et par celle de lord Gordon, à la suite des émeutes qui eurent lieu à Londres en 1780. (*Voy.* GORDON dans la *Biographie universelle.*) En 1783, il reçut l'honneur d'une robe de soie, fut élu membre du parlement pour Portsmouth, nommé conseiller du roi, et procureur-général du prince de Galles. Cette dernière place lui fut enlevée pour avoir défendu Thomas Paine: mais elle lui fut rendue en 1802; et on y joignit les titres de chancelier de S. A. R. et de garde-des-sceaux pour le duché de Cornwall. Il serait impossible de parler ici de tous les plaidoyers brillants de M. Erskine. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de citer encore ceux qu'il prononça pour Stockdale, éditeur d'un écrit virulent de M. Logie, ecclésiastique écossais, en faveur de M. Hastings, son ami; et pour le doyen de St.-Asaph, accusé d'avoir publié un libelle. Dans cette dernière affaire, il établit et prouva que les jurés sont juges du droit comme du fait. La déclaration du jury portait « que l'accusé était seulement coupable *du fait de la publication*. » M. Justin Buller, qui présidait la cour, fit observer aux jurés qu'il était impossible d'enregistrer leur déclaration (*verdict*) dans les termes dans lesquels elle était conçue. M. Erskine insista pour qu'elle le fût ainsi: le président s'y refusa, et, éprouvant une opposition sans exemple de la part de l'avocat, lui dit impérieusement de s'asseoir, et le menaça de l'y forcer. « Milord, répondit l'orateur, je ne m'assiérai pas; vous pouvez faire votre devoir, mais je ferai le mien. » Le président garda le silence. M. Erskine termina ainsi son plaidoyer: « J'ai appris dans ma jeunesse, et il m'a toujours été recommandé de faire, dans toutes les occasions, ce que ma conscience me disait être mon devoir, et d'abandonner les conséquences à Dieu. J'aurai toujours présente à ma pensée, et je mettrai toujours en pratique, jusqu'au tombeau, cette leçon de mon père, que je transmettrai à mes enfants. » L'affaire des criminels d'état, jugée en 1794, et que M. Erskine défendit conjointement avec M. V. Gibbs, est un des événements les plus brillants de sa vie. Il fut élu membre de la chambre des communes en 1783; et il n'y laissa échapper aucune occasion de combattre les opérations du ministère, notamment dans la guerre de la révolution française, et lors de la discussion sur le bill des rassemblements, qu'il combattit de toutes ses forces. Ce bill ayant passé, il proposa au club des Whigs, qu'il présidait, d'inviter toutes les provinces de l'Angleterre à se réunir pour demander qu'il fût rapporté. En décembre 1796, il entreprit de s'opposer à l'adresse que Pitt proposait de voter au roi; mais il se trou-

va mal au commencement de son discours, et ne put le continuer. En 1800, il exposa, dans un discours contre les ministres, la possibilité de traiter avec la France, et dit « que le projet de rétablir la maison de Bourbon dans ce pays ne pouvait qu'amener un bouleversement général. » Le 10 juin, il défendit avec chaleur le bill contre l'adultère; et, en avril 1801, il soutint la validité de la nomination de son ami Horne Tooke, comme membre de la chambre des communes, validité contestée par lord Lemps Etant venu à Paris après la paix d'Amiens, il fut présenté à Buonaparte, en même temps que Fox, au palais des Tuileries. Le premier consul, qui fit un grand accueil à ce dernier, parut montrer peu d'égards pour lord Erskine, à qui il dit brusquement : « Etes-vous légiste? » A la fin de 1805, il fut le défenseur de l'amiral Calder devant la commission chargée de le juger. En 1804, il avait accepté le commandement d'un corps de volontaires, sous le nom d'*association de la loi;* et, en 1806, il fut élevé à la pairie, nommé membre du conseil-privé, baron, et investi des importantes fonctions de lord grand-chancelier et président (orateur) de la chambre des pairs, qu'il abandonna l'année suivante lors du changement d'administration. En mai 1808, il parla en faveur des catholiques d'Irlande, vota l'admission de leur pétition, et son renvoi à un comité d'examen. Le 1er. février 1809, il demanda des éclaircissements sur l'expédition d'Espagne, et sur le nombre d'hommes qu'on y avait perdus. En 1814, il présenta sa pétition au nom de quatre-vingts ministres non-conformistes contre le commerce des esclaves, et se félicita de voir l'opinion contre la traite prendre un si grand ascendant. Il avait présenté, le 13 juin, à la chambre des pairs une pétition des habitants de Portsmouth, contre les changements proposés dans les lois sur les grains. Lors du voyage que les souverains alliés firent à Londres, en juin 1814, il fut présenté à l'empereur Alexandre et au roi de Prusse, qui lui firent un accueil très flatteur. Le premier lui dit, en lui donnant une lettre qu'il avait promis de lui remettre en mains propres : « Elle est de » mon ami et précepteur M. de Laharpe, » à qui je dois les principes qui seront, » pendant toute ma vie, les guides de » mon cœur et de mon esprit. » M. Erskine épousa, en 1770, une demoiselle Moore, qui mourut en 1805, et dont il a eu quatre garçons et quatre filles. On attribue à lord Erskine beaucoup de pièces fugitives, en vers, qui ont circulé parmi ses amis. On cite particulièrement comme étant de lui le *Geranium*, petit poème charmant qu'il composa lorsqu'il était à l'université de Cambridge, et qui a été imprimé à l'encre bleue. On l'a cru long-temps l'ouvrage de Sheridan. Ses discours, recueillis lorsqu'il les prononçait, mais non écrits par lui, ont été réunis en 5 volumes in-8°., Londres, 1816, 2e. édition. La seule production qu'il ait avouée, est une brochure intitulée : *Considérations sur les causes et les consequences de la guerre actuelle avec la France*, in-8°., 1797. — Son fils aîné était dernièrement envoyé extraordinaire et ministre-plénipotentiaire auprès des États-Unis d'Amérique, et membre du parlement pour la ville de Portsmouth, que lord Erskine avait représentée de 1803 à 1806. Z.

ERSKINE (Henri), Ecossais, frère du comte David Buchan, reçut une excellente éducation. La fortune de sa famille n'étant pas suffisante pour le faire exister honorablement, il suivit la carrière du barreau, et fut reçu, fort jeune, membre de la faculté écossaise des avocats; il se fit distinguer autant par les connaissances de sa profession que par son esprit et une intelligence très vive. Après s'être abandonné pendant quelques années aux plaisirs, il en secoua bientôt le joug pour se livrer de nouveau à l'étude, et devint le premier orateur de l'assemblée générale de l'église d'Écosse. Comme son frère le comte de Buchan, il se montra un whig ardent, et acquit l'amitié des plus illustres chefs de ce parti. Après la guerre d'Amérique, Fox s'étant trouvé quelque temps à la tête du gouvernement, le fit nommer lord-avocat; place importante dont il fut privé à la chute de ce ministère. La faculté des avocats l'a choisi pour son doyen. A l'époque de la révolution de France, Erskine partagea à cet égard les opinions de Fox. Z.

ESCARS (Jean-François de Perusse, duc d'), né le 13 novembre 1747, et destiné d'abord à l'état ecclésiastique, entra dans l'ordre de Malte avant la mort d'un frère aîné, et servit quelque temps dans la marine, qu'il quitta pour

le service de terre. Il était colonel du régiment d'Artois dragons, depuis 1774, lorsqu'il épousa, en 1783, la fille du riche banquier Laborde Il portait alors le titre de baron, sous lequel il a été principalement connu, et fut nommé maître-d'hôtel en survivance, dans la même année, puis maréchal-de-camp le 9 mars 1788. Il fut envoyé, en 1791, par les princes, frères de Louis XVI, auprès du roi de Suède, Gustave III, qui le traita sur le même pied que les ministres des autres puissances, et lui donna même des témoignages d'une estime particulière. Mais, en 1792, il chercha vainement à s'opposer au crédit de Verninac, envoyé de la république française auprès de cette cour. Le baron d'Escars était encore à Stockholm au moment de l'assassinat de Gustave III. Il remplit, après cet événement, plusieurs autres missions des princes, et se rendit à Berlin, où il fut très bien accueilli. Il prit même du service dans l'armée prussienne, et épousa, en secondes noces, Mme. de Nadaillac, née de La Ferrière, femme de beaucoup d'esprit, et qui jouissait d'une faveur méritée auprès de Frédéric-Guillaume II. Rentrée en France avec lui, cette dame fut en butte à la haine de Buonaparte, sans autre motif que son royalisme prononcé, et fut exilée aux îles Sainte-Marguerite : raffinement de méchanceté cruelle pour cette dame, et pour sa fille, très jeune mariée alors, qui ne voulait ni ne pouvait la quitter. Plus tard elle eut la permission d'habiter sa terre en Touraine. Le baron d'Escars fut fait lieutenant-général en 1815; et le Roi, par ordonnance du 23 août même année, le nomma à la charge de premier maître-d'hôtel, devenue vacante par la mort du comte d'Escars, son frère aîné. Il a été créé duc en mars 1816. — ESCARS (François-Nicolas-René, comte de Perusse D'), cousin du précédent, né le 12 mars 1759, fut d'abord gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, comte d'Artois, et, en 1789, député de la noblesse de Châtellerault aux états-généraux, où il se montra constamment attaché aux principes de la monarchie, et signa toutes les protestations de la minorité contre les innovations révolutionnaires. Il eut, après M. le baron d'Escars, le régiment d'Artois dragons. Ayant accompagné le comte d'Artois en pays étranger, il fut nommé son capitaine des gardes. Elevé, en 1794, au grade de maréchal-de-camp, il fut fait lieutenant-général le 22 juin 1814. Le 13 août, même année, il fut nommé de nouveau capitaine des gardes de MONSIEUR, puis, le 23 août, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et, dans le mois d'août 1815, pair de France et gouverneur de la 4e. division militaire à Nanci. — La comtesse d'Escars, née de Ligny, son épouse, qui était restée en France pendant une partie de la révolution, fut long-temps exilée à Soissons par Buonaparte. — ESCARS (Amédée-François-Régis, vicomte D'), fils du précédent, né à Chambéry le 30 septembre 1792, est aide-de-camp et gentilhomme d'honneur du duc d'Angoulême. Il commandait, après le 20 mars 1815, l'avant-garde de l'armée sous les ordres de ce prince; et, le 30, il eut un engagement en avant de Montelimart, avec les troupes du général Debelle, qu'il battit et chassa de leur position. (*Voy.* DEBELLE.) Il suivit ensuite son prince en Espagne, et rentra en France avec S. A. R. Le vicomte d'Escars fut fait maréchal-de-camp, le 3 avril 1815, par le duc d'Angoulême, qui avait été témoin de sa brillante valeur et de son dévouement; et cette nomination a été confirmée par le Roi. H.

ESCHASSERIAUX l'aîné (JOSEPH), homme de loi à Saintes, et administrateur de la Charente-Inférieure, fut député de ce département à l'assemblée législative, et ensuite à la Convention, où il opina contre l'appel au peuple, vota la mort de Louis XVI sans sursis, et se montra constamment attaché au parti démagogue. Après la chute de la *Montagne*, il entra au comité de salut public, et fit de fréquents rapports sur les subsistances et sur des objets de police et d'administration intérieure. Ennemi acharné des émigrés, il appuya toutes les mesures dirigées contre eux; il s'opposa à la rentrée des prêtres, à la liberté du culte, et défendit les clubs de tout son pouvoir. Lorsqu'il fut entré au conseil des cinq-cents, il y présenta plusieurs rapports sur les finances, fut élu secrétaire le 21 mai 1796, fit une motion sur le rétablissement de l'ordre dans les colonies, et, quelques jours après, proposa un nouveau projet, comme le seul moyen de sauver Saint-Domingue. Il devait sortir du conseil à cette époque;

mais il y fut réélu. Lors de la discussion sur la police des cultes, le 11 juillet 1797, on l'entendit demander comment, en ne reconnaissant aucune religion, on prétendait doter le culte catholique d'églises et de presbytères? « Bientôt, dit-il, la royauté elle-même, se masquant sous des formes populaires, trouvera des pétitionnaires assez audacieux pour présenter à la barre l'expression contre-révolutionnaire de ses vœux : vous qui parlez sans cesse de la religion de vos pères, non, vous ne nous ramenerez pas à d'absurdes croyances, etc. » Il provoqua ensuite le maintien des sociétés populaires; présenta un projet tendant à les mettre sous la surveillance des autorités, et à dissoudre celles qui ne se conformeraient pas à la constitution. Le 23 septembre 1797, il proposa l'érection d'un monument en l'honneur des fondateurs de la république. Le lendemain, il parla de nouveau sur l'organisation des colonies, et fit, sur cet objet, un rapport, suivi de plusieurs projets de décret. En octobre et novembre suivants, il réclama pour que Sonthonax, député de Saint-Domingue, fût entendu sur les imputations qui lui avaient été faites. Le 15 août 1799, il insista vivement sur les dangers de la patrie, en disant, « que les projets des puissances coalisées étaient plus à craindre que ceux des ennemis intérieurs, et qu'il était impolitique de redouter quelques hommes ennemis de la constitution, plus que les *sanguinaires royalistes, qui tous les jours perçaient la république au cœur.* » De-là il prit occasion de faire craindre aux républicains toutes les horreurs de l'échafaud, si la royauté se relevait en France. Malgré cette tendance à l'extrême démagogie, M. Eschassériaux n'eut point à souffrir de la révolution du 18 brumaire. Il baissa la tête avec beaucoup de facilité devant le nouveau pouvoir; et il remplit encore, par la suite, une mission diplomatique à Lucques auprès de la sœur de Buonaparte. Depuis le rétablissement du trône des Bourbons, il s'est retiré de la scène politique, n'a occupé aucune place pendant les cent jours de 1815, ni signé l'acte additionnel, et, ne se trouvant point ainsi au nombre des régicides bannis du royaume, il vit paisiblement auprès de son beau-père l'ex-sénateur Monge. M. Eschassériaux a publié : I. *Rapport fait* (à la Convention) *au nom du comité d'agriculture*, 1794, in-8°. II *Tableau politique de l'Europe au commencement du XIX*e. *siècle, et moyens d'assurer la paix générale*, 1802, in-8°. III. *L'Homme d'état*, 1803, in-8°. IV. *Lettres sur le Valais, les mœurs de ses habitants, avec les tableaux pittoresques de ce pays*, 1806, in-8°., de 136 pages. Cet opuscule intéressant et assez bien écrit, mais très superficiel, semble annoncer quelque sensibilité. U.

ESCHASSÉRIAUX, jeune (RENÉ), médecin, frère du précédent, était administrateur du district de Saintes, lorsqu'il fut élu député suppléant de la Charente-Inférieure à la législature et ensuite à la Convention. Appelé dans le sein de cette dernière assemblée après le procès de Louis XVI, il s'y montra plus modéré que son frère, et fit, ainsi que lui, de fréquents rapports au nom des comités. On le vit prendre plusieurs fois la parole en faveur des créanciers et des parents des émigrés, et sur la manière de se pourvoir en radiation. Il fut élu secrétaire le 7 octobre 1794; fit rendre, en 1795, les biens à la famille Diétrich; sortit en 1798 du conseil des cinq-cents, et y fut aussitôt réélu. Il vota, en 1799, pour la suppression des lois compressives de la liberté de la presse, et entra, après le 18 brumaire, au nouveau corps législatif, d'où il sortit en 1803. M. Eschassériaux exerça, depuis, les fonctions de conseiller de préfecture du département de la Charente-Inférieure jusqu'en 1810, époque à laquelle il donna sa démission, et fut élu maire de Saintes. En mai 1815, il fut élu, par le même département, membre de la chambre des représentants convoquée par Buonaparte; mais il ne s'y fit point remarquer. B. M.

ESCHENBURG (JEAN-JOACHIM), professeur de littérature, né à Hambourg le 1er. décembre 1743, a beaucoup contribué, par sa vaste érudition, ses leçons et ses ouvrages, à faire connaître en Allemagne, la littérature anglaise et celle de l'Allemagne même. Il fut, depuis 1767, professeur au *Carolinum*, à Brunswick, institution qui, sous le gouvernement de Jérôme Buonaparte, a été transformée en une école militaire. M. Eschenburg, qui était conseiller aulique depuis 1786, reçut du nouveau gouvernement westphalien une pension de retraite. Nous ne citerons que les principaux ouvrages qui lui ont acquis l'estime des litté-

rateurs allemands : I. *Le théâtre de W. Shakespeare*, traduit de l'anglais, Zurich, 1775-1782, 13 vol. in-8°.; ibid., 1798-1807, in-8°.; et une contrefaçon à Manheim, 1780, in-8°. Cette traduction, bien plus exacte que celle de Wieland, est une des meilleures qui existent du poète anglais. Le treizième volume renferme sept pièces de théâtre, que l'on attribue à Shakespeare. II. *Musée britannique pour les Allemands*, Leipzig, 1777-1780, 6 vol. in-8°. M. Eschenburg a continué cet ouvrage sous le titre d'*Annales de la littérature britannique*. III. *Précis d'une théorie et d'un cours de belles-lettres*, Berlin et Stettin, 1783, in-8°.; ibid., 1805, in-8°. IV. *Manuel de la litterature classique, de l'antiquité et de la mythologie*, ibid, 1782, in-8°.; ibid, 1808, in-8°. Cet ouvrage, vraiment élémentaire, a été traduit en français. (*Voy.* C.-F. Cramer, dans la *Biographie universelle.*) V. *Sur Shakespeare*, Zurich, 1787, in-8°. VI. *Recueil d'exemples pour servir à la théorie et au cours de belles-lettres*, Berlin et Stettin, 1788-1795, huit volumes in-8°. VII. *Manuel de l'étude des sciences*, Berlin et Stettin, 1792, in-8°.; ibid., 1800, in-8°. M. Eschenburg est aussi l'éditeur des *OEuvres de Hagedorn*, et il y a joint une *Vie* de ce poète. Il a traduit en vers allemands l'*Esther* de Racine, et en prose différents ouvrages anglais et français. Plusieurs journaux littéraires et autres ouvrages périodiques ont été enrichis par ce savant et laborieux professeur. B. D.

ESCODECA-DE-LA-BOISSONADE (J.-E.), évêque missionnaire italien en Chine, écrivait, de la province de Sé-Tchouen, le 25 septembre 1815 : « La religion est prêchée en Chine par des missionnaires de différents corps et de diverses nations; la principale des missions françaises dans la province de Sé-Tchouen où je me trouve, a fait, dans quelques mois, environ trente prêtres du pays, et quatre européens. Il n'y a pas long-temps que la persécution nous a privés du vicaire apostolique, immolé à la rage du gouverneur de cette province, également ennemi du nom chrétien et européen. L'évêque coadjuteur a été obligé de prendre la fuite; et on le croit réfugié dans le Tonquin. Trois prêtres du pays et plusieurs fidèles de l'un et l'autre sexe ont terminé leur carrière mortelle par un glorieux martyre. Il y a encore, dans presque toutes les prisons de la province, une troupe nombreuse de généreux confesseurs qui souffrent pour cette cause; et c'est moi, qui n'ai pas encore mérité la grâce de verser mon sang, qui suis chargé des soins spirituels et temporels de cette mission, qui comptait, avant la persécution, 60,000 chrétiens. » S. S.

ESCOIQUITZ (Don Juan), ministre-d'état, commandeur de l'ordre de Charles III, etc., est né en 1762, dans la province de Navarre. Son père, d'une noblesse ancienne, et général au service d'Espagne, avait été gouverneur d'Oran. Dès qu'il eut achevé ses études, don Juan fut envoyé à Madrid, où il devint page de Charles III. Jeune encore, il se faisait remarquer par un grand amour pour l'étude des sciences exactes, par un esprit observateur, et surtout par la sagesse de ses goûts. Les pages des rois d'Espagne ont à choisir, après un certain temps de service, entre un brevet de capitaine et un canonicat : Escoiquitz préféra le canonicat, et il entra dans le chapitre de Saragosse, l'un des plus distingués de l'Espagne. Plein de zèle pour ses devoirs, mais pieux sans affectation, riche des connaissances les plus solides, mais doué d'une rare modestie, tel parut Escoiquitz dans le nouveau genre de vie qu'il avait embrassé. Ses qualités aimables lui firent à la cour de nombreux amis et des protecteurs zélés. Aussi, lorsqu'il fut question de donner un précepteur à Ferdinand VII, alors prince des Asturies, tous les yeux se fixèrent sur le savant chanoine. Sa douceur, le charme qu'il répandit sur ses leçons, lui gagnèrent l'amitié de son auguste élève, pour lequel il conçut de son côté un attachement vraiment paternel. Il lui répétait souvent cette maxime, qu'il lui rappela encore plusieurs fois, même après que ce prince fut devenu roi : « Qu'il convenait de s'entourer de conseillers fidèles, sages et prudents; d'adopter, sur les affaires d'État, l'opinion la plus naturelle, sans se laisser influencer par aucun conseiller, *pas même par Escoiquitz, sujet à errer beaucoup plus que ceux qui avaient plus de mérite que lui, et à être corrompu, quoiqu'il fût homme d'honneur au moment où il parlait.* » Malgré les dangers qu'une si noble franchise devait entraîner dans

un temps où Charles IV était aveuglé par un favori perfide, don Juan Escoiquitz osa, en 1797 et 1798, écrire et parler plusieurs fois au roi et à la reine, relativement aux maux qui pesaient sur l'Espagne. Ses conseils demeurèrent sans effet; mais Godoy ne fut pas long-temps à s'apercevoir de l'influence du précepteur sur l'esprit du jeune prince : dès-lors ce favori devint l'ennemi le plus acharné d'Escoiquitz; il employa tous les moyens pour le perdre, et réussit enfin à le faire exiler à Tolède. Ferdinand fut très sensible à la disgrace de don Juan : il sentit combien il lui importait de conserver des relations avec un homme dont son ennemi redoutait autant la vigilance; et une correspondance secrète et régulière fut établie entre le précepteur et l'élève. Escoiquitz composa de nouveau, pendant son exil, plusieurs mémoires destinés à dessiller les yeux de Charles IV et de la reine. Mais l'ambitieux Godoy profitait de tout son ascendant sur l'esprit de Charles IV pour l'indisposer contre son fils; et sa puissance devint de plus en plus alarmante. Le prince des Asturies, qui craigait que le favori ne songeât à lui arracher la couronne, écrivit à Escoiquitz, en mars 1807, une lettre dans laquelle il lui faisait part de ses craintes, et lui confiait le soin de prévenir cet attentat. Escoiquitz se rendit sur-le-champ à Madrid. Ce fut à cette époque qu'eut lieu le fameux procès de l'Escurial. On sait avec quelle énergie don Juan défendit le prince qui avait toutes ses affections, et combien ses courageuses déclarations produisirent d'effet sur l'opinion du peuple espagnol. Lorsque Ferdinand monta enfin sur le trône par la résignation de son père, le 19 mars 1808, le nouveau roi, voulant récompenser le dévouement de son fidèle serviteur, lui offrit de choisir entre une place d'inquisiteur-général ou d'évêque, entre le titre de conseiller-d'état ou celui de ministre de grâce et de justice. Escoiquitz borna toute son ambition à la place de conseiller-d'état, comme plus convenable à son âge et à son expérience; et il refusa la fonction de juge des dépouilles, que Ferdinand lui avait également offerte. L'Espagne était alors dans la position la plus critique : Ferdinand était, dans sa capitale, entouré par les armées françaises, dont les chefs commençaient à parler en maîtres. Escoiquitz, en qualité de conseiller privé du roi, fut consulté dans toutes les circonstances de cette crise, notamment sur le voyage à Baïonne. Comme son souverain, et comme la plupart des membres du conseil, Escoiquitz ne soupçonna point que, sous les promesses fallacieuses de Buonaparte et ses feintes protestations d'amitié, était caché le projet d'un enlèvement et de la plus odieuse surprise; il ne crut pas même que ce projet pût s'accorder avec les véritables intérêts de Buonaparte. Il conseilla donc à Ferdinand de se rendre d'abord à Burgos, ensuite à Baïonne, et obtint de ce prince la permission de l'accompagner. Ce fut le 20 avril 1808, jour de son arrivée dans cette ville, que don Escoiquitz eut avec Buonaparte, au château de Marrac, cette fameuse conversation, où celui-ci montra un si grand mépris des droits sacrés des nations et de leurs souverains, et don Escoiquitz, tant de présence d'esprit et un dévouement si courageux à son roi et à sa patrie. « On m'a beaucoup parlé de vous, chauoine, lui dit Buonaparte; et, lui tirant l'oreille en le congédiant, je vois *que vous en savez long*. — Pardonnez-moi, Sire, lui répondit Escoiquitz, mais il me paraît que Votre Majesté eu sait eucore *plus long que moi*. Les faits le prouvent, et certainement l'avantage n'est pas de mon côté. Je voudrais bien qu'il en fût autrement, dût-il m'en coûter les oreilles. » Le lendemain, la conversation s'étant renouvelée, Buonaparte déclara au ministre espagnol qu'il avait irrévocablement résolu de mettre une autre dynastie en possession du trône d'Espagne, et qu'il le chargeait de déterminer le roi Ferdinand à l'échange de ses droits contre la Toscane. « Sire, lui dit Escoiquitz, la résolution de Votre Majesté m'affecte d'autant plus douloureusement, qu'outre le malheur de mon roi et de ma patrie, j'aurai à gémir sur la perte de la réputation de ceux qui étaient avec moi auprès du roi, lorsqu'il s'est décidé à venir à Baïonne. On nous considérera comme en étant les auteurs, et je serai particulièrement blâmé : on croit généralement que j'ai beaucoup d'influence sur l'esprit du roi; et, si mon caractère est assez connu pour que le public instruit ne me soupçonne pas de trahison, on ne m'en considérera pas moins comme le plus aveugle et le plus imprudent des hommes, lors même que l'on

saurait qu'avant que nous fussions décidés à conseiller le voyage, S. M. l'avait décidé sans nous consulter, qu'elle avait donné sa parole à votre ambassadeur de se rendre à votre rencontre, et même fixé le jour: malgré cela, dis-je, nous ne pourrons pas nous soustraire à l'accusation de n'avoir pas réuni nos efforts pour épargner à Sa Majesté une aussi grande imprudence. » — » Chanoine, lui répondit Napoléon, tranquillisez-vous; vous ne pouviez deviner mes intentions, que personne au monde ne connaît. On vous rendra justice; elle vous est due. Vous vous êtes comporté en honnête homme et en sujet fidèle. » Quelques jours après cette conversation, don Escoiquitz, voulant profiter des bonnes dispositions que Buonaparte lui avait témoignées personnellement, et faire un dernier effort en faveur de son roi, lui adressa, devant Ferdinand et son frère, l'infant don Carlos, un discours très éloquent, dans lequel, après avoir résumé toutes les raisons qu'il avait précédemment développées, il chercha à le toucher au nom de sa gloire, au nom de ses intérêts, et par la compassion que lui devait inspirer le sort des princes. Il parla avec tant de force et de sensibilité, que Buonaparte parut un instant attendri. Mais, comme s'il eût craint de céder à ce mouvement, il interrompit brusquement Escoiquitz, et se retournant du côté des princes: « Ce chanoine, dit-il, a beaucoup d'amitié pour vos altesses. » Le soir de ce même jour, Buonaparte, conférant avec le duc de l'Infantado, lui dit en plaisantant: « Le chanoine m'a fait ce matin une harangue dans le genre de Cicéron; mais il ne veut absolument point adopter mon plan. » Lorsque Ferdinand eut assemblé un conseil composé des personnages de sa suite les plus capables par leurs lumières de l'éclairer sur le choix du parti qu'il avait à prendre, don Escoiquitz, membre de ce conseil, fut d'abord d'avis qu'il fallait se soumettre aux volontés de Buonaparte; mais ensuite il changea d'opinion, et, le 27 avril 1808, il donna son avis par écrit, de la manière suivante: « En vertu des ordres de S. M., qui enjoignent aux membres de son conseil d'émettre par écrit leur opinion sur cette question: *Sa Majesté, dans la position critique où elle est, doit-elle faire l'abdication qu'on lui demande?* Je déclare que je ne suis point d'avis que cette abdication ait lieu. » Cependant cette cession ayant été consentie par la majorité du conseil, et Buonaparte s'étant servi depuis de l'autorité de Charles IV pour obliger Ferdinand et les infants don Carlos et don Antonio à renoncer à tous leurs droits à la succession au trône, don Escoiquitz fut chargé de rédiger cette renonciation, sous les conditions d'un traité, qu'il signa par leur ordre avec le maréchal Duroc, à Baïonne, le 10 mai de la même année. C'était plutôt un appel aux fidèles Espagnols pour soutenir la cause de leurs princes légitimes, qu'une invitation à recevoir de nouveaux souverains; et l'on doit s'étonner que Napoléon n'en ait pas soupçonné l'artifice. Malgré le rôle difficile qu'Escoiquitz avait à remplir, et malgré son opposition nécessaire aux vues de Buonaparte, ce dernier faisait un cas particulier du ministre espagnol, et il lui donnait souvent des témoignages d'estime dont on sait qu'en général il n'était pas prodigue. Plus d'une fois, il fut étonné de l'énergie du *chanoine*, et le traita, dans toutes les occasions, avec des égards vraiment distingués. Un jour que des gendarmes, déguisés pour surveiller la conduite des princes et des personnes de leur suite, avaient osé porter la main sur l'infant don Carlos, don Escoiquitz, transporté d'indignation, se répandit en imprécations et en menaces contre l'auteur de leur captivité, et s'adressant à M. de Champagny, et à quelques autres Français éminents qui étaient présents: « Vous, dit-il, qui vous vantez d'être la nation la plus polie de l'Europe, vous abusez de la force: les peuples les plus barbares ne tiendraient point une conduite pareille à celle que vous tenez à l'égard des princes espagnols. L'Espagne vengera ses injures; elle rendra cent fois les outrages qu'on lui prodigue. » Buonaparte ne crut pas devoir ajouter beaucoup de foi à cet avis prophétique: cependant il enjoignit à M. de Pradt de témoigner au ministre espagnol qu'il était touché de l'insulte faite au roi, en la personne de son frère, et de l'assurer qu'il avait prévenu de semblables abus pour l'avenir, par les injonctions les plus sévères. Après les renonciations de Baïonne et la ratification de Bordeaux, don Escoiquitz suivit les princes à Valençay, où il soutint avec la même fermeté son rôle

de courage et de dévouement. Il continua d'y jouir de la confiance de son roi, et fut envoyé à Paris avec le duc de San-Carlos, sur la nouvelle donnée par M. de Talleyrand, que Buonaparte demandait une seconde renonciation du roi Ferdinand, et qu'il avait le projet de l'exiler au Mexique, avec toute la famille royale. Pendant son séjour dans cette capitale, qui fut de peu de durée (Buonaparte ayant renoncé presqu'aussitôt à ses nouveaux projets), don Escoiquitz eut de fréquentes conférences, dans différentes maisons, notamment chez M. de Talleyrand, avec les ambassadeurs d'Autriche, de Russie, de Prusse, et de quelques états de la confédération du Rhin. Le but de ces entrevues secrètes était de déterminer tous les souverains de l'Europe à réunir leurs efforts pour secouer le joug de Buonaparte (1). Mais bientôt don Escoiquitz fut exilé à Bourges sur le refus de se faire présenter à Buonaparte par le duc de Frias, ambassadeur de Joseph. On lit, dans un *Discours patriotique et moral* du docteur Ostolaza, d'abord imprimé à Malaga, et qui l'a été depuis à Valence en 1814, que don Juan, arrivé à Valençay, commença dès-lors à s'écarter de la ligne qu'il avait suivie jusqu'ici d'une manière si honorable; qu'il écrivit à Joseph une lettre de félicitation sur son avénement au trône, et qu'il fit renvoyer tous les Espagnols de la suite du roi. Cevallos et plusieurs écrivains après lui ont répété cette erreur, qu'Ostoloza lui-même a depuis reconnue et qu'il importe de relever pour l'honneur de don Escoiquitz. Il s'est justifié de cette accusation dans une brochure publiée en 1814, et intitulée : *Les fameux traîtres réfugiés en France, et convaincus de leurs crimes*, ou *Apologie du décret royal du* 30 *mai*. Pendant le temps de son séjour à Bourges, qui fut de quatre ans et demi, don Juan partagea ses instants entre l'étude et les devoirs de son état. Il visitait les hôpitaux, soulageait les prisonniers espagnols et les Français sans fortune. Si sa bienfaisance fut restreinte par la diminution de son traitement, elle n'en devint que plus active. Retiré à la campagne, il y vécut avec moins de dépense, et put encore économiser pour les malheureux. La coalition de 1814 ayant enfin inspiré à Buonaparte des dispositions plus favorables à l'égard de Ferdinand VII et des infants, don Escoiquitz revint à Valençay le 14 décembre 1813, et il prit part à toutes les négociations qui amenèrent le rétablissement des Bourbons sur le trône d'Espagne. Au mois de novembre 1814, à l'époque de la disgrace de Macanaz et des changements opérés dans le ministère, Escoiquitz quitta la cour, et se retira à Saragosse. On crut d'abord que cette retraite avait été volontaire; mais on reconnut bientôt que c'était une véritable disgrace. Il a été depuis renfermé au château de Murcie, par ordre de Ferdinand VII. Rappelé de nouveau, il a été disgracié une seconde fois, et il est aujourd'hui relégué dans l'Andalousie. Don Juan Escoiquitz est connu comme littérateur et comme diplomate. On a de lui : I. *Les nuits d'Young*, traduites en vers espagnols, 2 vol. in-8°., Madrid, 1797. II. *Mexico conquise*, poème épique, 1 vol. in-8°., Madrid, 1802. III. Le *Paradis perdu* de Milton, avec les notes d'Addison, en vers espagnols, 3 vol. in-8°. avec figures, Bourges, 1812. IV. *Exposé des motifs qui ont engagé, en* 1808, *Sa Majesté Ferdinand VII à se rendre à Baïonne, présenté à l'Espagne et à l'Europe*. Cet ouvrage est un des témoignages les plus curieux sur l'histoire de notre temps. Il a été traduit et réimprimé plusieurs fois dans toutes les langues, et particulièrement en français. La meilleure traduction, et la plus complète dans cette dernière langue, est celle de Paris, 1816, vol. in-8°., avec portrait. V. *Réfutation d'un Mémoire contre l'inquisition*. VI. *M. Botte*, roman de Pigault Lebrun, traduit en espagnol avec des suppressions et des corrections. S. S.

ESGRIGNY (Le comte Jean-René de Jouenne d') est cousin germain et l'ami du malheureux abbé d'Esgrigny, qui fut si horriblement assassiné le 29 août 1815, à Marvejols-lès-Gardon, près de Nîmes, par les ennemis du nom royal. M. le comte d'Esgrigny a émigré en 1791, a fait les campagnes des armées des princes, et a reçu la croix de Saint-Louis le 25 août 1796. Nommé maréchal-de-camp le 4 juin 1814, il est aide-de-camp du prince de Condé, et commande le département de Saone-et-Loire. D.

(1) Il eut particulièrement à cet effet une conférence avec M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche, dans le cabinet d'histoire naturelle du jardin des plantes.

ESMENARD (Jean-Baptiste), frère cadet de l'auteur du poëme de *la Navigation*, est né à Pelissane, en Provence. Il a servi pendant plusieurs années dans un régiment espagnol; mais obligé de quitter son corps, il se retira à Madrid, et il était employé à l'état-major de cette place lorsque les Français y arrivèrent en 1808. Il prit aussitôt du service dans leur armée, et fut long-temps employé par le commandant de place à Madrid, puis en Galice et en Portugal. Il était attaché à l'état-major du maréchal Ney, et ayant été envoyé à Paris, par ce maréchal, vers 1810, il fut arrêté peu de jours après son arrivée, et conduit à la Force par ordre du prince de Neufchâtel. Ignorant les motifs de cette détention, nous nous bornerons à dire qu'il ne sortit de prison qu'après la chute de Buonaparte. Il fut alors employé dans un régiment de cavalerie en qualité de chef d'escadron, et servit dans un état-major en juin 1815. M. Esmenard s'occupe aussi de littérature espagnole, et il a fourni des articles, sur l'Espagne, à plusieurs journaux, notamment à la *Gazette de France*. Il travaille en ce moment au *Mercure* avec MM. Constant, de Jouy, Jay, Tissot, etc. Il a rédigé quelques articles de la *Biographie universelle*. A.

ESPANA (Don Carlos d'), général espagnol, fut nommé commandant du blocus de Pampelune, dans les premiers jours d'août 1813, et montra, dans ce poste important, autant de talent que de valeur. Il repoussa la garnison française dans plusieurs sorties, lui fit souvent des prisonniers, et la força enfin à capituler le 31 octobre. Quoique blessé très grièvement le 10 septembre, il continua de diriger le blocus, et refusa, le 26 octobre, la proposition qui lui fut faite par la garnison, de remettre la ville en son pouvoir, pourvu qu'il lui fût permis de retourner en France avec six pièces de canon. Lord Wellington, en donnant connaissance de cet événement au lord maire, par une dépêche du 1er. novembre 1813, s'exprime ainsi sur le compte du général Espana: « Je ne puis assez louer la conduite de don Carlos d'Espana et des troupes qu'il a commandées, pendant la durée du blocus: l'ennemi, dans toutes les sorties qu'il a faites, a été repoussé avec perte; le général, les officiers et les soldats se sont bien comportés. Don Carlos d'Espana a été blessé dangereusement le 10 septembre: mais, ayant déclaré qu'il était en état de continuer son service, j'ai cru qu'il était juste de lui laisser un commandement dont il avait rempli les fonctions d'une manière si satisfaisante; et je suis charmé qu'il lui soit échu en partage d'être l'instrument de la restitution d'une forteresse aussi importante que l'est Pampelune pour la monarchie espagnole. » S. S.

ESPERT-de-la-TOUR (Le baron Jean-Baptiste), né, le 1er. juillet 1764, d'une famille de cultivateurs des environs de Mirepoix, fit ses premières armes dès le commencement de la guerre de la révolution, et parvint au grade de chef de bataillon en 1796. Il fit partie de l'expédition d'Egypte, et s'y distingua, notamment le 18 brumaire (8 novembre 1798). Chargé par Desaix du commandement provisoire du Faïoum, il y fut attaqué à l'improviste par Mourad-Bey, à la tête de plus de 3000 Arabes et d'un grand nombre de Mameluks et de Fellahs. Espert, qui n'avait que 350 hommes, dans une place ouverte de toutes parts, les concentra dans un seul point. Les assaillants, se croyant maîtres de la ville, se précipitèrent, sans précaution, par toutes les issues. Mais Espert, qui avait formé sa petite troupe en deux colonnes, parut tout-à-coup et fondit sur cette multitude en désordre. Le carnage fut horrible; et Mourad-Bey fut poursuivi pendant plus d'une heure, sans pouvoir rallier ses troupes. Le général Desaix, en apprenant cette belle résistance du chef de bataillon Espert, lui donna des témoignages publics de satisfaction. Le 24 septembre 1806, celui-ci fut nommé colonel du 102e. de ligne, et, le 14 mai 1807, officier de la Légion-d'honneur. Devenu maréchal-des-logis de la cour de Joseph Buonaparte, roi de Naples, il l'accompagna à Baïonne en 1808. Le 14 juin 1809, il se distingua à la bataille de Raab, en Hongrie, et y fut blessé. Nommé, en décembre de la même année, commandeur de l'ordre royal d'Espagne, il se fit remarquer, le 20 février 1810, à la bataille de Viele, en Catalogne, et au combat d'Ansettla, le 2 novembre 1812. Promu au grade de général de brigade, le 1er. juillet 1813, il fut chargé, à la fin de novembre, de dégager et ravitailler le fort de Balaguer et la ville

de Tarragone, et s'acquitta de cette mission avec le plus grand succès. Rentré en France en 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis par le Roi, le 24 août. Le général Espert commandait le département du Rhône en juin 1815. — Espert-de-Sibra, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, commandant le département des Basses-Pyrénées, reçut du Roi, en août 1816, de nouvelles lettres-patentes du titre de baron, dont il avait été précédemment revêtu. A.

ESPINCHAL (Le comte Joseph-Thomas d'), d'une famille noble originaire d'Auvergne, est né le 5 novembre 1748. Il était colonel en 1774. Emigré avec Mgr. le prince de Condé, il devint maréchal-de-camp en 1792, et commanda, la même année, une partie de la noblesse d'Auvergne. Doué de la mémoire la plus heureuse, il connaît, mieux que personne en France, peut-être, l'histoire et jusqu'aux anecdotes particulières des grandes familles. Il a même étendu son esprit d'observation journalière anx premières classes de la société dans les principales villes d'Europe qu'il a parcourues comme émigré. Il fut exilé sous Buonaparte. — Son fils, Espinchal (Louis-Henri, comte d'), né le 12 juillet 1773, chevalier de St.-Louis, de la Légion-d'honneur, et des ordres de Bavière et de Bâde, servit en 1791 et 1792 à l'armée des princes avec la noblesse d'Auvergne, et les années suivantes dans les hussards du duc de Choiseul à l'armée anglaise. Rentré en France, il fut employé dans les administrations; et il est aujourd'hui officier supérieur de cavalerie. Il a épousé, en 1811, Mlle. de Boissier. — Espinchal (Hippolyte, comte d'), frère du précédent, chevalier de Malte, de St.-Louis, des ordres de Bavière et de Bade, et officier de la Légion-d'honneur, est né le 30 août 1777. Il émigra avec son père en 1791, et servit à l'armée de Condé jusqu'à son licenciement. En juin 1815, il se rendit dans les montagnes du Vivarais, où il forma un corps nombreux de volontaires-royaux sous le nom de *Corps royal des chasseurs de Henri IV*, avec lequel il tint la campagne jusqu'après le retour du Roi. A cette époque, la troupe de M. d'Espinchal fut licenciée. Il est aujourd'hui officier supérieur de cavalerie. D.

ESSEN (Jean-Henri, comte d'), feld-maréchal suédois, d'une ancienne famille livonienne, naquit en 1755 à Kasioes, dès la Westrogothie, et fut remarqué dès sa jeunesse pour la beauté de son physique et la fermeté de son caractère. Le jeune baron d'Essen fit d'abord ses études à l'université d'Upsal, et fréquenta ensuite celle de Goettingue en 1771. L'année suivante, il débuta dans la carrière militaire comme officier de dragons. Une fête chevaleresque, que le roi Gustave III donnait à sa noblesse en 1777, et qui représentait les anciens tournois, devint pour le baron une occasion de se rendre agréable à son souverain. En 1783, il accompagna ce prince dans ses voyages en France et en Italie, puis dans la campagne de Finlande, en 1788. Ce monarque l'éleva en très peu de temps au grade de général, et le nomma écuyer de la cour. Le comte se trouvait en cette qualité auprès de Gustave, lorsque la conspiration de Finlande vint à éclater. Il donna encore dans cette occasion, à son maître, de plus grandes preuves de zèle et de fidélité : il rassembla en peu de jours toute la *landwehr* de la Gothie occidentale, fit marcher les garnisons de la Scanie, débloqua Gothembourg, et mérita les faveurs dont il fut comblé par le roi, qui, en 1792, le nomma colonel et commandant de sa garde à cheval. M. d'Essen instruit, par des avis anonymes, de la malheureuse fin qu'on préparait à Gustave, l'engagea vainement à ne pas se rendre au bal masqué où ce prince fut assassiné par un coup de pistolet. (*Voy.* Gustave III, dans la *Biograph. univ.*) N'ayant pu le détourner de son projet, il ne voulut pas le quitter, et resta toujours à ses côtés, de manière que ses habits furent teints du sang de son maître. Il conserva toute sa présence d'esprit, et donna sur-le-champ l'ordre de fermer les portes de la salle. Quelques années après, M. le baron d'Essen fut nommé seigneur du royaume, et chevalier de l'ordre des Séraphins. Il accompagna, en 1795, le duc de Sudermanie (aujourd'hui roi sous le nom de Charles XIII) dans son voyage à Pétersbourg, devint, à son retour, gouverneur de Stockholm, et se retira en 1797 dans ses terres en Uplande. Gustave-Adolphe IV l'appela, en 1800, à Norkoping, pour exercer les fonctions de grand-écuyer du royaume; et, dans la même année, ce prince lui conféra le gouvernement-général de la Poméranie

et de Rugen. En 1807, il commandait en chef l'armée rassemblée dans la Poméranie. Il soutint le siége de Stralsund pendant deux mois et demi, et conclut un armistice honorable avec le chef de l'armée française. Quand le roi de Suède se chargea ensuite du commandement de l'armée, M. d'Essen se retira de nouveau dans ses terres, d'où la nation suédoise le rappela à Stockholm en le nommant conseiller-d'état. Le roi Charles XIII lui donna le titre de comte, et l'envoya à Paris avec le conseiller-d'état Lagerbielke, pour traiter de la paix. Cette négociation eut le résultat heureux d'effectuer la restitution de la Poméranie suédoise, la dernière des conquêtes de Gustave-Adolphe. Commandant, en 1814, le 2e. corps de l'armée suédoise destiné à agir contre la Norvége, il franchit, au mois de juin, la frontière de ce royaume, et s'empara, le 30 juillet, de Berby et Prestbacka, après avoir surmonté des obstacles sans nombre, dans un pays hérissé de rocs et de montagnes. Le 7 août, il établit son quartier-général à Hafslund, et coopéra puissamment à la capitulation de Frédéricstadt. Le comte d'Essen fut nommé gouverneur de la Norvége pendant la minorité du prince Oscar, donna sa démission de cette place, et devint, en octobre 1816, maréchal du royaume; il était, depuis plusieurs années, feld-maréchal. B. D.

ESTERHAZI (Le prince NICOLAS D'), prince de Galantha et magnat de Hongrie, conseiller-privé de l'empereur d'Autriche, grand'-croix de l'ordre de Saint-Étienne, feld-maréchal-lieutenant, né le 11 décembre 1765, et marié le 15 septembre 1783 à une princesse de Lichtenstein, fut, en 1792, nommé ambassadeur à l'élection de l'empereur, et s'y fit remarquer par une magnificence sans exemple. Il fut, en 1796, un des membres de la députation de la diète de Hongrie, chargée de féliciter l'archiduc Charles sur ses victoires. En 1797, il remit à ce prince 65 mille florins, produits par les premières recettes d'une souscription ouverte en faveur des officiers blessés ou malades. Il s'occupa, à cette époque, de l'organisation de l'armée d'insurrection de Hongrie, et en prit bientôt après le commandement. Cette armée était destinée à défendre les pays héréditaires, s'ils étaient menacés par les Français. Le prince d'Esterhazy accorda alors la remise d'un an de leurs redevances à tous ceux de ses vassaux qui s'enrôlèrent dans cet armement, et s'engagea à continuer cette remise tant que les mêmes dangers subsisteraient. En 1802, il fut chargé d'une mission importante près le cabinet de Pétersbourg; et, après le traité de Lunéville, il fit un voyage à Paris, et ensuite en Angleterre. Il était en 1814 à la cour du roi Murat, auquel, selon les journaux français, il était chargé de donner des assurances de l'amitié de l'empereur d'Autriche. On disait aussi qu'il vivait dans une grande intimité avec ce roi, et qu'il prenait part à tous les plaisirs de sa cour. Le prince d'Esterhazy fut autorisé par son souverain, en août 1816, à porter la grand'-croix de l'ordre hanovrien des Guelphes, que S. A. R. le prince-régent d'Angleterre lui avait donnée. Ce magnifique seigneur a fait rendre, en septembre 1810, à la mémoire d'Haydn, des honneurs funèbres dignes de cet immortel compositeur que son père avait protégé d'une manière si généreuse. Après avoir fait transporter à Eisenstadt, en Hongrie, les restes de cet homme célèbre, il les a fait déposer, avec la plus grande pompe, dans le caveau des Franciscains, à côté de ceux du fameux Tomasini; et il a acquis, à un prix très élevé, tous les livres et manuscrits de ce grand homme, ainsi que les nombreuses médailles qu'il avait obtenues dans le cours de sa longue et glorieuse carrière. Les journaux annoncèrent, à la fin de 1816, que le prince d'Esterhazy traversait l'Italie avec une suite nombreuse, se rendant de nouveau à Naples comme ministre plénipotentiaire d'Autriche. — ESTERHAZY (Le prince Paul-Antoine D'), fils du précédent, né le 11 mars 1786, et marié le 18 juin 1812 à Marie-Thérèse, princesse de la Tour-et-Taxis, commença sa carrière diplomatique à la cour de Londres, sous le prince de Stahremberg. En février 1810, il fut désigné par l'empereur d'Autriche, pour aller au-devant du prince Berthier, chargé de faire la demande de la main de l'archiduchesse Marie-Louise pour Napoléon. Après la paix de Vienne, il fut nommé ambassadeur à la cour de Hollande, et envoyé en la même qualité en 1814 auprès du Saint-Père, auquel il fut présenté le 2 septembre de cette année. Le prince d'Esterhazy est

allié à la famille royale d'Angleterre par sa femme, dont la mère est nièce de la reine. Cette circonstance, et la prédilection de ce prince pour la langue et la littérature des Anglais, le firent nommer, en 1815, aux fonctions de ministre de la cour de Vienne près celle de Londres, en remplacement du comte de Meerfeldt. Ce fut le prince-régent d'Angleterre qui lui-même sollicita cette faveur, à laquelle il voulut encore ajouter la décoration de la grand'-croix de l'ordre des Guelphes. L'empereur d'Autriche, par ordonnance du mois d'août 1816, a autorisé le prince Paul d'Esterhazy à porter cette décoration. Ce prince a aussi été attaché à l'ambassade autrichienne à Paris. — ESTERHAZY (Le comte Michel d'), chambellan de S. A. R. l'archiduc Raynier, fut nommé secrétaire de la cour d'Autriche, près la chambre générale des finances, par une lettre autographe de l'empereur François, en date du 15 juillet 1816. D.

ESTÈVE (Le baron JEAN-BAPTISTE), né le 2 janvier 1768, fit une partie des campagnes de la révolution, et s'éleva au grade de major du premier régiment de la garde de Paris. Employé en Espagne, en 1808, il se distingua lors des premières insurrections qui eurent lieu dans ce royaume, et fut nommé, à cette occasion, colonel et officier de la Légion-d'honneur. Le 26 novembre 1810, il se conduisit avec distinction à l'affaire d'Ulvecona, contre le général espagnol Bassecourt, qu'il mit en déroute, après lui avoir enlevé toutes ses positions. Il se signala de nouveau au combat de Villena, cerna le fort de cette ville, et l'obligea de capituler. Revenu en France, après la campagne de Moscou, il fut nommé administrateur-général des postes en remplacement de M. Sieyes, et devint maréchal-de-camp d'infanterie, le 23 juillet 1813. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis, par ordonnance du 13 août 1814. Le général Estève servait, en 1815, sous les ordres du général Travot. Il attaqua, dans les derniers jours du mois de mai, un détachement de l'armée royale auprès de Saint-Gilles, et le contraignit à la retraite. — ESTÈVE (Le baron Etienne), né le 11 octobre 1771, nommé officier de la Légion-d'honneur en 1804, maréchal-de-camp le 25 novembre 1813, chevalier de Saint-Louis en 1814, commandait une brigade au 5e. corps de l'armée du Rhin, dans le mois de juin 1815. — ESTÈVE (Le comte Martin-Roch-Xavier), fils d'un chapelier de Montpellier, suivit Buonaparte en Egypte, et eut long-temps l'administration de son trésor particulier. Lorsqu'il devint empereur, M. Estève fut gratifié d'une somme de cent mille francs qui se trouvait dans la caisse. Telle fut l'origine de sa fortune qui augmenta considérablement par son mariage avec Mlle. Villeminot, petite-fille des célèbres banquiers Vandenyver. M. Estève eut, en 1812, des altercations avec Buonaparte, qui ne trouvait pas la forme de ses comptes assez claire, et il fut remplacé par M. Labouillerie. Cette disgrâce l'affecta si vivement, que peu de temps après sa raison s'égara, et il la perdit totalement ensuite. Il est aujourd'hui dans une maison de santé. D.

ESTISSAC (Le duc FRANÇOIS D'), fils aîné du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, servit d'abord dans le régiment de son père, et devint colonel des chasseurs de Champagne. Il quitta la France après le 10 août 1792, et se retira à Hambourg, puis à Altona, où il épousa la fille du fameux baron de Tott. Rentré dans sa patrie, ainsi que ses frères, en 1800, il fut élu en 1809 député du département de l'Oise au corps législatif. Il commandait des gardes nationales mobiles dans la Belgique, lorsqu'il fut appelé, par le même département, à faire partie de la chambre des députés. Le 5 mai 1814, il fut autorisé par le Roi à prendre le titre de duc d'Estissac, qu'avait porté son grand-père. Au mois d'octobre, il se prononça en faveur de la restitution à faire aux émigrés de leurs biens non vendus, et s'éleva contre les restrictions, « ne voulant pas, dit-il, qu'on mît des bornes à la justice et à la générosité nationales. » Déjà nommé, en août 1815, président du collége d'arrondissement de Clermont, il fut désigné en 1816 pour présider celui du département de l'Oise. Le passage le plus remarquable de son discours d'ouverture fut celui-ci : « Riche de l'industrie d'une nombreuse population, régie par une libre et sage constitution, gouvernée par la prudence et l'habileté d'un prince que l'Europe entière respecte, notre patrie peut et doit sortir, glorieuse et forte, des calamités où l'ont plongée les crimes et

les folies d'un seul homme: mais nous connaissons aussi les écueils que nous devons éviter, et dont la rencontre détruirait toutes nos espérances; ces écueils seraient la continuation de nos divisions intestines. Abjurons-les toutes, s'il en reste encore quelques germes: faisons-en le glorieux sacrifice au Roi, qui nous y invite; à la patrie, qui nous l'ordonne. » On sait que l'assemblée électorale de l'Oise, où une partie des électeurs avait espéré élire M. de Kergorlay, se sépara sans avoir terminé ses opérations, et aussitôt après que son président eut été élu pour la session de 1816, où il a voté avec la majorité. Il a été nommé par le Roi, depuis la restauration, maréchal-de-camp, gouverneur du château de Compiègne, et commandant du département de l'Oise. A.

ESTOURMEL (Louis-Marie, marquis d'), maréchal-de-camp et chevalier de Saint-Lazare, naquit en Picardie le 11 mai 1744, et entra d'abord dans les mousquetaires. Il devint successivement officier de gendarmerie, colonel en second des dragons de Conti, brigadier des armées et colonel du régiment de Pologne cavalerie. Il fut membre de l'assemblée des notables en 1787, puis député de la noblesse du Cambrésis aux états-généraux de 1789. Dans la nuit du 4 août, il renonça aux priviléges d'hérédité dans la province d'Artois. Le 19 novembre, il défendit les états de sa province, qui avaient été dénoncés comme s'opposant aux décrets de l'assemblée. Le 18 mai 1790, il demanda que Robespierre fût rappelé à l'ordre pour avoir parlé irrespectueusement du Roi; et, le 22, il vota pour que le droit de paix et de guerre fût conféré à ce prince. En septembre, il prit la parole en faveur des religieux auxquels on ne payait pas leurs pensions, et parla plusieurs fois contre les révolutionnaires dans les discussions relatives au clergé. En mars 1791, il réclama la liberté de MM. d'Hautefeuille, arrêtés illégalement à Saint-Germain; et cette demande occasionna, dans l'assemblée, des mouvements très violents qui se prolongèrent jusqu'à la fin de la séance. Il combattit aussi avec force le projet relatif à la résidence du Roi et à son abdication dans le cas où il sortirait du royaume, s'opposa à la correspondance des sociétés populaires avec les régiments, et fut employé à l'armée du Nord après la session. Dénoncé par Custine en 1793, il fut décrété d'arrestation le 7 avril, comme étant cause des revers de l'armée: mais il parvint à se justifier; et, le 26 mai, un nouveau décret déclara qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre lui. Échappé avec peine au régime révolutionnaire, il obtint de Buonaparte la croix de chevalier de la Légion-d'honneur, et fut nommé, à la fin de 1805, député du Nord au corps législatif. Elu en janvier 1811, par le collége électoral de la Somme, candidat à la même assemblée, il en faisait encore partie lors des événements de mars 1814. Le 3 avril, M. d'Estourmel adhéra à la déchéance de Buonaparte; et, le 8 octobre, il parla en faveur de la loi sur la restitution à faire aux émigrés de leurs biens non vendus: « Leurs malheurs, dit-il, sont d'autant plus dignes d'intérêt, que la plupart ont été forcés d'abandonner leur patrie pour éviter la mort. » M. d'Estourmel a publié: *Recueil des opinions émises à l'assemblée constituante, et comptes rendus à mes commettans*, 1811, in-8°. B. M.

ESTOURMEL (Le comte Joseph d'), fils du précédent, fut auditeur au conseil-d'état sous le gouvernement impérial, et nommé, le 14 janvier 1811, sous-préfet de Château-Gontier. Il fut, lors de la restauration conservé dans ses fonctions par le Roi. Destitué par Buonaparte après l'invasion du 20 mars, il fut appelé, par S. M., à la préfecture de l'Aveiron, le 12 juillet 1815, et adressa à ses administrés la proclamation suivante, à l'occasion de quelques dispositions réactionnaires, qui s'étaient manifestées sur plusieurs points du département: « Laissez aux imaginations ardentes du Midi, les passions violentes et les souvenirs haineux. Vous êtes dignes d'entendre le langage de la modération. Quand l'Europe armée a les yeux sur nous, et réclame notre union comme la garantie de notre repos, irons-nous, en perpétuant nos discordes, lui fournir de funestes prétextes? La France épuisée a besoin de la paix; elle la trouve entre les bras de son Roi: quel Français peut hésiter à s'y jeter? Les paroles de ce bon Roi ne doivent-elles pas toujours être présentes à votre pensée: « *Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain, de pardonner à mes enfants égarés.* » Est-ce à nous à poursuivre, quand le Roi par-

donne ; à condamner, quand le Roi absout? J'en appelle aux amis de l'ordre et de leur patrie. Qu'ils s'unissent à moi pour empêcher toute réaction, de quelque prétexte dont elle se colore, de quelque voile dont elle se couvre! Je me propose de parcourir incessamment vos communes, et d'y porter moi-même les paroles de la réconciliation et de la paix. » — Son frère (Alexandre) fut nommé membre de la chambre des députés pour le département du Nord en septembre 1815, et il vota dans cette assemblée avec la minorité. Le 13 mars 1816, il prononça, sur le budget, un discours dont la chambre ordonna l'impression. Après avoir combattu la proposition faite par la commission, de transformer en traitements de retraite, les demi-soldes et traitements d'activité des officiers, il ajouta : « Transformer les demi-soldes et traitements d'activité en traitements de retraite, c'est, en d'autres termes, prononcer, contre la volonté du Roi (auquel seul appartient l'organisation de l'armée), l'exclusion définitive de tous les officiers qui n'ont pu être compris dans la nouvelle formation de l'armée; c'est la destruction radicale de la force la plus positive de l'Etat. C'est dire à l'Europe : Vous ne verrez plus sous l'antique bannière des lys, ces jeunes vétérans dont le courage a forcé votre estime! Ils sont exclus à jamais des rangs de l'armée : leur expérience ne servira plus à former cette nouvelle armée; et nous faisons porter à des milliers d'officiers, qui seraient fiers de soutenir l'honneur des armes du Roi, la peine due seulement à ceux qui ont égaré non leurs cœurs, mais leurs bras. Ce n'est pas aux Bourbons, ce n'est pas à la noblesse française, dont l'illustration, les titres et les propriétés proviennent des armes, qu'il conviendra jamais de montrer d'inquiétude jalouse, et d'effacer, d'un seul trait, l'existence de ceux qui ont acquis tant de titres à la gloire! Et d'ailleurs, êtes-vous bien sûrs que la France n'aura, de long-temps, des ennemis à combattre? Etes-vous bien sûrs que le service du Roi ne puisse pas réclamer un jour ces bras que vous enchaînez, en les mettant en retraite? N'aurons-nous jamais besoin d'une armée aguerrie, pour l'opposer à des armées qui ne se sont aguerries qu'en combattant contre elle? La conduite respectueuse de tant de milliers d'officiers récemment licenciés, prouve qu'ils ont répondu au cri de ralliement autour du trône et du gouvernement : les frapper de nullité, c'est les calomnier au moins d'intention ; c'est diviser quand il faut réunir; alarmer quand il faut rassurer; repousser quand il faudrait *attirer.* » M. d'Estourmel n'ayant pas l'âge prescrit, n'a pu être réélu pour la session de 1816. Il est auteur d'une pièce intitulée, la *Manie des arts*, qui n'a pas eu de succès au Théâtre-Feydeau, où elle fut jouée il y a quelques années. A.

ETALEVILLE (D') a publié : I. *La diligence*, poème en quatre chants, 1813, in-18. II. *Les eaux de Barrége*, ou *Remède à l'ennui*, 1814, in-18. Ot.

ETIENNE (Charles-Guillaume), né en Bourgogne vers 1770, vint en 1796 à Paris, où il concourut d'abord à la rédaction de quelques journaux, et donna ensuite au théâtre quelques pièces qui eurent du succès. Plus tard, il fit des connaissances utiles, et au nombre desquelles on doit placer en première ligne M. Maret, duc de Bassano, qui n'a pas cessé d'être son protecteur. Il fut secrétaire de ce ministre pendant plusieurs années; et dès-lors la fortune lui prodigua ses faveurs. Ce qui y mit le comble, fut la censure du *Journal de l'Empire*, qui lui fut donnée en 1810, avec deux parts dans les bénéfices de cette entreprise. Il succéda dans cet emploi à M. Fiévée; et il fut aussi chef de bureau de la police des journaux. Ce fut pour ses talents dramatiques, autant que par la protection du duc de Rovigo, ministre de la police, que M. Etienne fut élu, en 1811, membre de la 2e. classe de l'Institut. Il prononça, le 7 novembre de la même année, son discours de réception. M. Etienne perdit son emploi de censeur des journaux après la chute du gouvernement impérial, en avril 1814. Aussitôt après le retour de Buonaparte, en mars 1815, il fut rétabli dans son emploi de censeur du *Journal de l'Empire* et de chef du bureau de la censure au ministère de la police, et nommé chevalier de la Légion-d'honneur. Le 4 avril, il présida la députation de l'Institut qui vint féliciter Buonaparte sur son retour de l'île d'Elbe : « Sire, lui dit-il, les sciences que vous cultiviez, les lettres que vous encouragiez, les arts que vous protégiez, ont été en deuil depuis

votre départ. L'Institut, attaqué dans son heureuse organisation, voyait avec douleur la violation imminente du dépôt qui lui était confié, la dispersion prochaine d'une partie de ses membres. Nous appelions avec toute la France un libérateur : la Providence nous l'a envoyé. Vous êtes venu au secours de la nation inquiète sur tous ses intérêts, blessée dans ses plus chers sentiments, offensée dans sa dignité; et la route que vous avez parcourue des bords de la Méditerranée jusqu'à la capitale, a offert l'image d'un long triomphe. Une dynastie abandonnée par le peuple français, il y a plus de vingt ans, s'est éloignée devant le monarque que le vœu du peuple français avait appelé au trône par la toute-puissance de ses suffrages trois fois réitérés. Vous allez nous assurer, Sire, l'égalité des droits des citoyens, l'honneur des braves, la sûreté de toutes les propriétés, la liberté de penser et d'écrire, enfin, une constitution représentative. Bientôt nous verrons terminer ces grands monuments des arts dont nos villes s'enorgueillissaient, et ceux qui devaient répandre d'une extrémité de l'empire à l'autre la vie et la prospérité. Sire, hâtez le moment où, placé entre votre épouse et votre fils, entouré des représentants d'un peuple libre et fidèle, qui vous apporteront de tous les départements le vœu national, le résultat d'une expérience de vingt-cinq années de révolution, vous renouvelerez avec la France le contrat auguste et saint qui est gravé dans tous les cœurs français, et qui, fortifié par toutes les stipulations, par toutes les garanties qu'appelle l'opinion publique, et que promet votre sagesse, attachera pour jamais la nation à votre personne et à votre dynastie. » Le *Moniteur* ayant désigné M. Etienne, quelques jours après le retour du Roi, comme ayant concouru au retour de Buonaparte, il réclama avec chaleur contre cette dénonciation, et annonça même qu'il allait prendre le journaliste à partie. L'ordonnance du 24 juillet ayant paru dans le même moment, et M. Etienne n'y étant pas porté, cette discussion en resta là. Il n'a pas été compris dans l'ordonnance royale de 1816 qui détermine la nouvelle organisation de l'Institut, et n'a pas non plus été confirmé dans son titre de chevalier de la Légion-d'honneur. Il a continué d'habiter la capitale, où il a encore travaillé pour le théâtre, et s'est associé à la rédaction de quelques journaux. Il a eu en dernier lieu, ainsi que Nicolo (octobre 1816), une contestation assez vive avec les sociétaires du théâtre de l'Opéra-Comique qui refusaient de jouer leurs opéras, attendu que ces auteurs s'opposaient à ce que les principaux rôles de leurs pièces fussent joués par des doubles. Cette querelle donna lieu à une correspondance très active de part et d'autre dans les journaux. M. Etienne doit être considéré comme l'un de nos auteurs dramatiques les plus ingénieux. L'un de ses premiers ouvrages est la petite comédie de *Brueis et Palaprat*, qui se joue encore avec beaucoup de succès au Théâtre-Français, et dont la première scène surtout est versifiée de la manière la plus distinguée. Ses succès ont ensuite éprouvé une grande opposition; et c'est surtout à l'occasion de sa comédie des *Deux Gendres* que cette opposition a éclaté avec le plus de force. Il exerçait alors sur les journaux et sur toute la littérature, une espèce de censure dictatoriale, qui lui faisait beaucoup d'ennemis; mais la faveur que le public accorde encore aujourd'hui à ses ouvrages dramatiques, a vengé amplement M. Etienne de ces jalousies particulières. Il est bien sûr qu'il avait pris l'idée de sa pièce dans le manuscrit d'un jésuite de Rennes, qui en avait lui-même puisé le sujet dans un Conte du P. Garasse, extrait de sa *Doctrine curieuse*. Ce manuscrit d'une comédie assez spirituelle, intitulée : *Conaxa*, ou *les Gendres dupés*, avait fourni au nouvel auteur ses principaux caractères, et même quelques vers de situation. M. Lebrun-Tossa, qui avait été le confident de ce petit larcin, croyant alors avoir à se plaindre de M. Etienne, divulgua et exagéra beaucoup un plagiat fort ordinaire en littérature, et dans lequel l'auteur des *Deux Gendres* n'avait évidemment d'autre tort que de nier, assez maladroitement, qu'il eût eu connaissance du manuscrit. Des brochures sans nombre, et même des caricatures, furent publiées contre lui à cette occasion : on fit jouer, sur le théâtre de l'Odéon, la pièce du jésuite, que l'esprit de cabale applaudit avec un transport facile à expliquer; mais cette pièce n'a pas eu depuis une seule représentation. Si l'on pouvait desirer quelques détails sur un procès tout-à-fait oublié, il faudrait con-

sulter la brochure de M. Lebrun-Tossa, intitulée, *Mes révélations sur M. Etienne, les Deux Gendres et Conaxa*, et la réponse faite à ces *Révélations* dans la préface de *Conaxa*, qui fut publiée par les soins de M. Etienne lui-même, et d'après le manuscrit de la bibliothèque impériale. Cet auteur avait promis, au milieu des clameurs élevées contre lui, de montrer qu'il était capable de composer sans aucun secours une pièce en cinq actes. L'année suivante (1812) il donna l'*Intrigante*, dont la représentation réveilla les haines mal éteintes; le style de cette pièce, souvent brillant comme dans les *Deux Gendres*, avait le tort de tenir plus de la satire que de la comédie : les portraits en étaient assez bien tracés; mais c'était des portraits de circonstance, et l'intrigue était languissante : on crut y voir des allusions politiques qui déplurent beaucoup à Buonaparte. L'*Intrigante* ayant été jouée aux Tuileries, il en fut si mécontent qu'il ordonna qu'elle ne fût plus représentée. L'auteur, qui l'avait déjà fait imprimer, fut obligé de faire des suppressions considérables dans les éditions subséquentes, ce qui fit rechercher la première avec beaucoup d'empressement; mais les contrariétés que la comédie de l'*Intrigante* devait causer à son auteur ne se terminèrent pas là. Le 28 juillet 1814, le *Journal de Paris* accusa M. Etienne d'user de petits moyens d'intrigue pour ressusciter l'*Intrigante*. Il répondit le lendemain par la lettre suivante : « Une note insérée aujourd'hui dans votre journal, sur la comédie de l'*Intrigante*, me force à rétablir la vérité des faits relativement à cette pièce. Elle a été jouée douze fois de suite au milieu d'une assez grande affluence. Cela ne prouve rien, je le sais, pour le mérite d'un ouvrage dont je reconnais les nombreux défauts; mais c'est au moins une chose positive, qu'il est impossible de révoquer en doute. La treizième représentation ayant été donnée à la cour, le soir même on reçut l'ordre de ne plus jouer l'ouvrage. Une circulaire fut adressée à tous les préfets pour en interdire la représentation, et tous les exemplaires imprimés furent saisis. Dans le courant du mois de juin dernier, M. le directeur-général de la police a bien voulu m'annoncer qu'il avait rapporté cette mesure, et qu'il en avait prévenu MM. les préfets par une nouvelle lettre. Je n'ai cependant pas cru devoir profiter de cette révocation pour faire reprendre l'*Intrigante* à Paris. Dans ma position, il ne me convenait point de fonder le succès d'un ouvrage sur le souvenir de la proscription dont il avait été frappé par un gouvernement sous lequel j'étais employé. Quand ces mots : *défendu sous tel* ou *tel régime*, cesseront d'avoir de l'influence, quand les ouvrages seront jugés indépendamment de toute circonstance politique, peut-être me déciderai-je à remettre l'*Intrigante* sous les yeux du public; mais jusque-là je garderai soigneusement cet ouvrage dans mon portefeuille, parce qu'encore une fois, je serais au désespoir de donner lieu par une faute à des réflexions désobligeantes pour ceux dont j'ai reçu les bienfaits. La défense d'une comédie n'est pas un malheur pour un auteur; mais l'ingratitude est un malheur pour tout le monde. » On a de M. Etienne : I. *Les dieux à Tivoli*, arlequinade (avec Morel, Servières et Francis), 1800, in-8°. II. *Le rêve*, opéra. III. (Avec Servières, Morel et Moras), *Rembrandt*, ou *La vente après décès*, 1801, in-8°. IV. (Avec Nanteuil), *Le jugement dernier*, ou *Haydn vengé*. V. (Avec Morus), *La lettre sans adresse*. VI. (Avec Vial), *Le grand deuil*, opéra. VII. (Avec Moras et Nanteuil), *La confession du Vaudeville*, 1801, in-8°. VIII. (Avec Martainville), *Histoire du théâtre français, depuis le commencement de la révolution jusqu'à la réunion générale*, 1802, 4 vol. in-12; ouvrage précieux pour l'histoire du théâtre, de la littérature et de la révolution, et qui est écrit avec goût et une assez grande impartialité. IX. (Avec Nanteuil), *Les deux mères*, comédie, 1802, in-8°. X. (Avec le même), *Le Pacha de Suresne*, ou *L'amitié des femmes*, comédie, 1802, in-8°. XI. *La petite école des pères* (avec le même), 1803, in-8°. XII. *Les amis en bonne fortune*, 1803, in-8°. XIII. *Une heure de mariage*, opéra-comique, 1804, in-8°. XIV. *La jeune femme colère*, comédie, 1804, in-8°. Cette pièce a depuis été arrangée, en opéra, et mise en musique, par Boïeldieu. M. Etienne eut, à son occasion, une querelle polémique très vive avec le critique Geoffroi, et dans laquelle il se laissa entraîner, par l'exemple de son adversaire, à des expressions grossières et injurieuses. XV. *La jeune femme colère*, opéra. XVI. (Avec Nanteuil),

Isabelle de Portugal. XVII. *Les Deux Gendres*, comédie en cinq actes, 1810, in-8°. XVIII. *Le choix d'Alcide*, ode, 1810. XIX. *Cendrillon*, 1810, in-8°. Cette bluette-féerie eut un succès de vogue sans exemple, et donna lieu à plus de dix parodies plus ou moins ingénieuses. XX. *La fête de village*, divertissement pour la naissance du roi de Rome, 1811. XXI. *L'Intrigante*, comédie, 1813, in-8°. XXII. (Avec Baour-Lormian), *L'oriflamme*, 1814, in-8°. XXIII. *Joconde*, opéra, 1814, in-8°. XXIV. *Jeannot et Colin*, 1814, in-8°. XXV. *Ronde militaire*, adressée à la garde nationale le 18 avril 1815. XXVI. *Racine et Caron*, comédie, 1815, in-8°. XXVII. *Le rossignol*, opéra comique, 1816, in-8°. XXVIII. *Les deux maris*, opéra comique, 1816, in-8°. XXIX. *L'une pour l'autre*, idem, 1816, in-8°. — Etienne, différent du précédent, a publié : *La générosité française, ou Le commis anglais à Paris*, drame en deux actes, 1816, in-12. D. et Y.

ETON (William), ancien consul d'Angleterre à Bassora, et ensuite surintendant du département de quarantaine à Malte, a publié, outre plusieurs *Notices* dans le *Magasin philosophique* : I. *Vue de l'empire turc*, in-8°. 1798. II. *Matériaux authentiques pour l'histoire du peuple de Malte*, in-8°., 1802 à 1807. III. *Lettre sur les relations politiques de la Russie*, in-8°., 1807. On lui attribue : *Précis historique du commerce et de la navigation de la mer Noire*, in-8°., 1806. Z.

EVAIN (Le baron Louis-Auguste-Frédéric), né à Angers le 15 août 1775, débuta dans la carrière militaire, le 6 octobre 1792, comme élève d'artillerie. Il passa à l'armée du Nord en 1793, en qualité de lieutenant, fut nommé capitaine en 1795, et servit dans ce grade, sur les côtes de Normandie, jusqu'à la fin de 1799. Employé à l'armée du Rhin en 1800 et 1801, il obtint, en 1803, le grade de chef de bataillon, fit la guerre de Hanovre en 1804, et fut ensuite adjoint au général Gassendi, chef de division. En 1805, le baron Evain fut désigné pour travailler au réglement d'instruction sur son arme; et il fut nommé, en 1809, colonel et commissaire près l'administration des poudres et salpêtres, puis membre du comité central de l'artillerie en 1811. Promu au grade de maréchal-de-camp le 12 avril 1813, il devint à la même époque chef de la division d'artillerie au ministère de la guerre, et fut maintenu dans ses fonctions par le Roi, qui le créa chevalier de Saint-Louis le 27 juin 1814, et officier de la Légion-d'honneur le 29 juillet. Le 28 octobre 1815, il fut nommé directeur de l'école d'artillerie de Douai. S. S.

EVERAT (L.-N.), imprimeur à Paris, a publié : I. *Mémoires d'un jeune homme qui s'est retiré du monde*, 1808, 6 vol. in-12. II. *L'empereur imprimeur*, couplets chantés dans un banquet, musique de P. Candeille, Paris, 1811, in-fol., et insérés dans les *Hommages poétiques*, tome II, 314. (*Voy.* Eckard.) Ot.

EVERS (Le baron), lieutenant-général hollandais, a fait la guerre, pendant plusieurs années, au service de France. En septembre 1814, il rentra dans sa patrie, où le prince d'Orange le confirma dans son grade, et le nomma inspecteur général de cavalerie. C'est un officier estimé, et qui entend fort bien le service de son arme. S. S.

EXCELMANS (le baron Remi-Joseph-Isidore), né à Bar-le-Duc le 13 novembre 1775, entra dès sa jeunesse dans la carrière des armes, devint premier aide-de-camp du général Broussier, son compatriote, et se distingua, en 1799, aux différents combats qui précédèrent la conquête de Naples. Il servit ensuite à la grande-armée, en qualité de chef d'escadron et aide-de-camp de Murat, se signala à l'affaire de Wertigen, et fut chargé de présenter à l'empereur les nombreux drapeaux enlevés à l'ennemi. Ce dernier le félicita sur sa conduite, et ajouta : « Je sais qu'on ne peut être plus brave que vous; je vous fais officier de la Légion-d'honneur. » Le 27 décembre 1805, M. Excelmans fut nommé colonel du premier régiment de chasseurs à la suite de la bataille d'Austerlitz. Employé, l'année suivante, dans la guerre contre la Prusse, il s'y fit encore remarquer par plusieurs actions d'éclat, et s'empara de Posen. Il passa ensuite, en qualité de général de brigade, au service du roi Murat, qui lui conféra la dignité de grand-maréchal de son palais. Il revint en France par ordre de Buonaparte, et fut élevé au grade de lieutenant-général le 8 septembre 1812. Il commanda une division dans les campagnes de Russie et

de Saxe, et fut décoré de la croix de grand-officier de la Légion-d'honneur, le 7 novembre 1813. Il fit avec distinction la campagne de 1814, où il commanda constamment un corps de cavalerie, et continua d'être employé après la restauration. Il avait été créé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814, lorsqu'un événement, qui fit beaucoup de bruit à cette époque, le priva de toute fonction. Des lettres, saisies par ordre de la police, parmi les papiers de lord Oxford, dévoilèrent le secret d'une correspondance que le général Excelmans entretenait à Naples avec Murat, et par laquelle il lui donnait l'assurance qu'il existait encore en France, et surtout à Paris, un parti considérable pour Buonaparte, et qu'on pourrait travailler avec succès au rétablissement du gouvernement impérial. Cette affaire fut d'abord assoupie sous le ministère du comte Dupont, par un effet de la bonté du Roi, qui se borna à faire avertir le général Excelmans d'être plus circonspect à l'avenir. Mais le maréchal Soult ayant succédé au comte Dupont, ce nouveau ministre fit traduire le général Excelmans devant un conseil de guerre. Le Roi se contenta ensuite de lui donner ordre de se retirer à Bar-sur-Ornain, avec un traitement de demi-activité, en l'assurant que, sous peu de temps, il adoucirait cette espèce d'exil, et l'indemniserait de ses pertes. Excelmans promit d'abord de se soumettre ; mais ensuite, égaré par de mauvais conseils, il écrivit des lettres très hautaines, déclara qu'il n'obéirait point aux ordres du Roi, et qu'il se porterait aux dernières extrémités si l'on essayait de l'arrêter. Cependant il avait été arrêté chez lui par le général Grundler; mais il profita de la complaisance de ses gardiens qui lui permirent de passer dans une chambre voisine, et il se sauva par un escalier dérobé. Il adressa le 24 décembre, à la chambre des députés, une réclamation, dans laquelle il se plaignait du traitement qu'il avait éprouvé, et de la violation de son domicile, et s'engageait à se constituer prisonnier aussitôt qu'il serait cité légalement devant un tribunal compétent. Ayant appris, par des ordres ultérieurs du ministère, qu'il devait être jugé par le conseil de guerre séant à Lille, il écrivit la lettre suivante au général Drouet, président de ce conseil: « Les mesures qui furent prises contre moi vers le milieu du mois dernier, m'ayant paru illégales, j'ai cru qu'il m'était permis de m'y soustraire. Toutefois, en sortant des mains de ceux qui s'étaient constitués mes gardiens, je dus prendre, et je pris en effet l'engagement de me présenter volontairement, aussitôt que le tribunal, formé pour prononcer sur ma conduite, serait connu. L'accomplissement de cette obligation, que la nécessité de défendre mon honneur m'avait prescrite, ne m'inspirait alors aucune crainte, parce que j'étais convaincu qu'on ne pouvait justement m'imputer aucun fait criminel, et que j'étais trop assuré de la pureté de mes intentions dans tout ce que j'ai dit ou écrit, pour en craindre les suites sous un prince dont j'admirai toujours la justice. Connaissant aujourd'hui les membres du conseil qui doivent prononcer sur ma conduite, et plein de confiance en leur justice et dans leurs lumières, je viens vous déclarer, M. le comte, que je suis prêt à me présenter devant eux, et que je leur confie, avec la plus grande sécurité, mon honneur et ma personne. » Le général Excelmans se constitua en effet prisonnier dans la citadelle de Lille, et il fut jugé le 23 janvier, et acquitté à l'unanimité. Il profita des premiers moments de sa liberté pour aller se jeter aux pieds du Roi, et lui jurer une fidélité à toute épreuve. Néanmoins, après le 20 mars, il se joignit aux officiers à demi-solde, qui revenaient de Saint-Denis pour offrir leurs services à Buonaparte, et conduisit lui-même aux Tuileries la troupe qui y précéda l'usurpateur. Il fut aussitôt nommé commandant en chef du 2e. corps de cavalerie, à la tête duquel il poursuivit, jusqu'à la frontière, la petite armée qui accompagnait le Roi. Nommé ensuite pair de France, il combattit, dans le mois de juin, à Fleurus et à Waterloo, revint avec sa division sous Paris, et combattit encore en plusieurs occasions, notamment dans les derniers jours de juin à Versailles, où il repoussa la cavalerie prussienne, et lui fit éprouver une grande perte. Après la rentrée du Roi dans Paris, le général Excelmans établit son quartier-général à Clermont-Ferrand, où il fit arborer le drapeau blanc et entretint sa troupe dans le plus grand ordre. Les habitants de ce pays ont fait le plus grand éloge de sa conduite à cette époque. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il fut banni par celle du 17 janvier

1816, et se réfugia à Bruxelles. On le croit maintenant en Allemagne. S. S.

EXMOUTH (Lord), amiral anglais, fut connu d'abord sous le nom de sir Edward Pellew, baronet. Il est né à Douvres. Son père, après avoir été lieutenant de marine, obtint une place de collecteur, et eut ainsi les moyens de donner à ses enfants une éducation soignée. Après avoir débuté comme lieutenant en second dans la marine, sir Edward Pellew devint lieutenant en pied vers 1780. Pendant la guerre des colonies, il commanda le cutter la *Résolution*, et s'empara, après une action fort vive, du corsaire hollandais le *Flessingue*. Il passa ensuite sur le *Hamler*, et fut nommé capitaine en pied le 21 mai 1782. En 1791, il commandait le *Salisbury*, de 50 canons, sous le vice-amiral Milbank, à la station de Terre-Neuve. Lors de la guerre avec la France, en 1793, il prit le commandement de la frégate la *Nymphe*, avec laquelle il soutint un engagement meurtrier contre la frégate française la *Cléopâtre*, dont il s'empara. Cette action lui valut le titre de chevalier baronet. Sir Edward Pellew fut toujours employé pendant la guerre avec la France; et il se distingua encore dans plusieurs occasions, entre autres comme commandant du vaisseau le *Lançor* sur les côtes d'Irlande, où, après plusieurs combats opiniâtres, il détruisit une petite division commandée par le capitaine Bompart. A l'élection générale de 1802, il fut nommé pour Barnstale, dans le Devonshire, membre de la chambre des communes, où il se rangea parmi les défenseurs du ministère, et en particulier de lord St.-Vincent, son ami, qui était alors à la tête de l'amirauté, et que l'opposition accusait d'avoir négligé la marine. Il prouva la fausseté de cette inculpation par le simple exposé des forces navales de la Grande-Bretagne. La guerre s'étant rallumée, sir Edward Pellew fut nommé contre-amiral de l'escadre blanche. Le poste important de commandant en chef dans l'Inde étant devenu vacant, il en fut pourvu; et, en 1804, il quitta Londres, et arriva à l'embouchure du Gange le 20 novembre. Il a été employé depuis son retour à croiser sur les côtes de France. En 1814, il fut créé pair sous le nom de lord baron Exmouth, chevalier grand'-croix de l'ordre du Bain, puis commandant en chef des forces navales dans la Méditerranée. Il se trouvait encore à Londres lors du débarquement de Buonaparte. Dans les premiers jours de juillet, il offrit ses services aux royalistes de Marseille, menacés par le maréchal Brune qui marchait à la tête des troupes de Buonaparte. La ville de Marseille, en reconnaissance, lui offrit une olive d'argent, représentant le fort Saint-Jean, posée sur trois branches, et surmontée d'une couronne avec ces mots gravés: *Le 20 juillet 1815, la ville de Marseille à lord Exmouth*. A la même époque, Murat, qui était à Toulon, lui envoya son aide-de-camp Rosetti, pour le prier de le recevoir à bord d'un de ses vaisseaux, et de le conduire en Angleterre: cette demande n'eut pas de suite, lord Exmouth n'ayant pas voulu prendre d'engagement. En avril 1816, cet amiral reçut de l'amirauté des instructions pour négocier avec les régences barbaresques, afin qu'elles reconnussent les îles Ioniennes comme possessions anglaises. S. S. était en outre chargée de stipuler la paix entre les Barbaresques et les royaumes de Sardaigne et de Naples, et d'obtenir, *s'il était possible*, des trois régences, l'entière abolition de l'esclavage des chrétiens. Lord Exmouth se rendit à Alger avec une flotte composée du *Boyne*, de 98 canons, de quatre autres vaisseaux de 74, de sept frégates, quatre vaisseaux de transport et quelques chaloupes canonnières: il conclut avec le dey un traité portant que les îles Ioniennes jouiraient, à l'avenir, des priviléges attribués au pavillon britannique; que tous les esclaves sardes et génois seraient renvoyés pour la rançon de 500 dollars par tête, et les napolitains pour 1000 dollars. Un tiers des Napolitains devait être relâché sur-le-champ, le reste quand la rançon serait payée. Le dey s'engagea en outre à ne jamais faire la guerre contre le royaume de Sardaigne, tant que la paix subsisterait entre Alger et l'Angleterre; mais il rejeta toute proposition relative à l'abolition de l'esclavage. Lord Exmouth se dirigea ensuite vers Tunis et Tripoli, où il conclut un traité semblable avec les deux beys, mais avec cette addition importante, qu'ils signèrent une déclaration par laquelle ils promettaient que, dans le cas où ils feraient la guerre à toute autre puissance, ils traiteraient les prisonniers qu'ils pourraient faire comme font entre elles les puissances européennes. Lord Exmouth retourna à Alger, dans

le dessein d'engager de nouveau le dey à signer une déclaration semblable. Après une longue discussion, le dey persista dans son refus, sous prétexte qu'étant sujet de la Porte, il ne pouvait consentir à l'abolition de l'esclavage, sans la permission du grand-seigneur, et demanda six mois pour l'obtenir. Lord Exmouth y consentit, en réduisant le délai à trois mois. Ceci étant mutuellement convenu, la frégate le *Tage* fut chargée de prendre à bord l'ambassadeur que le dey envoyait à Constantinople. Pendant ces négociations, S. S. se vit plus d'une fois exposée à la fureur des janissaires, qui, lorsqu'il traversait les avenues du palais de leur maître, manifestaient, par leurs imprécations et par leurs gestes menaçants, qu'ils en voulaient à sa vie. L'amiral anglais opposa à leur rage un sang-froid imperturbable, et conserva un maintien aussi calme que s'il se fût trouvé au milieu des soldats de son escadre. Un jour les janissaires du bey de Tunis, furieux de ce qu'on obtenait l'abolition de l'esclavage, poussèrent l'emportement jusqu'à diriger leurs sabres sur sa poitrine; et il ne dut son salut qu'aux représentations modérées d'un des officiers de cette milice. Après avoir conclu avec Alger ce traité provisoire, S. S. fit voile pour l'Angleterre; mais vers le 20 mai, les Algériens massacrèrent des corailleurs anglais, français et espagnols, qu'ils surprirent réunis dans une église de Bona, pendant l'office divin. Ce ne fut qu'à son retour dans sa patrie que lord Exmouth apprit cette infraction au traité dont il apportait la conclusion. Alors l'amirauté prépara une nouvelle expédition contre Alger, et non contre les beys de Tunis et de Tripoli, qui paraissaient disposés à exécuter les traités. Rien ne fut négligé pour assurer le succès de l'entreprise, dont toutefois la politique du cabinet de St.-James devait faire un mystère à l'Europe jusqu'à l'événement. Lord Exmouth quitta la rade de Porstmouth le 24 juillet 1816, ayant sous ses ordres la *Reine-Charlotte*, vaisseau amiral de 110 canons, le *Minden*, l'*Hecla*, la *Furie*, l'*Infernale*, la *Cordelia*, le *Severn* le *Britomar*, le *Cadmus*, le *Douvres*, la *Tamise* et le *Jaseur*. S. S., après avoir essuyé une tempête qui l'obligea d'entrer à Sainte-Hélène, atterra à Plymouth, où il fut joint par le contre-amiral Milne, qui commandait le *Léandre*, l'*Imprenable*, quelques frégates et corvettes, et le *Belzébuth*, chargé de fusées à la Congrève, et que S. S. surnomma le *premier ministre du diable*. La flotte anglaise, dès le 8, se trouvait à la hauteur du cap Trafalgar; et, le 13, à Gibraltar, Lord Exmouth joignit à son escadre 5 chaloupes canonnières, un brûlot, et accepta la proposition du vice-amiral hollandais Van-Capellen, qui lui offrit sa coopération avec 6 frégates. Tout ce qui pouvait embarrasser les vaisseaux en fut retiré; les gros vaisseaux prirent à bord des haussières de réserve, les frégates des chaînes de haubans, et toutes les chaloupes furent munies d'obus ou de caronades. Le 26 août, à une heure après midi, l'escadre anglaise se présenta en vue d'Alger, au nombre de 32 voiles. Le lendemain, lord Exmouth envoya un parlementaire chargé d'une dépêche par laquelle S. S. proposait au dey les conditions suivantes : 1°. La délivrance immédiate des esclaves chrétiens sans rançon. 2°. La restitution de tout l'argent que le dey avait reçu pour la rançon des captifs sardes et napolitains. 3°. Une déclaration solennelle qu'à l'avenir il respecterait les droits de l'humanité, et traiterait tous les prisonniers de guerre d'après les usages suivis par les nations européennes. 4°. La paix avec S. M. le roi des Pays-Bas sur les mêmes bases qu'avec le prince-régent. Le dey ne répondit à ces propositions qu'en faisant tirer sur la flotte anglaise. Aussitôt l'amiral Exmouth fit embosser ses vaisseaux à demi-portée de canon, sous le feu des batteries du port et de la rade. Lui-même se plaça à l'entrée du port, tellement près des quais, que son beaupré touchait les maisons, et que ses batteries, prenant à revers toutes celles de l'intérieur du port, foudroyaient les canonnières d'Alger qui restaient à découvert. Le feu se soutenait depuis plus de six heures, et ne faisait qu'accroître la rage des Africains, quand deux officiers anglais demandèrent la permission d'aller, dans une embarcation, attacher une chemise souffrée à la première frégate algérienne qui barrait l'entrée du port. Cette détermination eut un plein succès : un vent d'ouest assez frais mit bientôt le feu à toute l'escadre barbaresque; cinq frégates, quatre corvettes et trente chaloupes canonnières furent la proie des flammes. Dans le fort de l'action, lord Exmouth causait tranquillement avec le capitaine Brisbane, expos

au feu le plus meurtrier, lorsque celui-ci fut atteint d'une balle morte, et renversé sur le pont. L'amiral, sans se décourager, appelle le 1er. lieutenant, et s'écrie : « Pauvre Brisbane ! c'en est fait de lui ; prenez le commandement. — Pas encore, Milord, pas encore, » reprend froidement Brisbane, en soulevant la tête et en se mettant sur son séant ; et un moment après il reprit le commandement comme s'il ne lui fût rien arrivé. Au même instant lord Exmouth reçut deux blessures, l'une au visage, et l'autre à l'os de la jambe. Le vaisseau amiral servit des deux bordées sans interruption pendant cinq heures et demie, du tribord sur la tête du môle, et du babord sur la flotte algérienne. Le bâtiment était jonché de morts, lorsque vers neuf heures et demie du soir il faillit être incendié par le contact d'une frégate ennemie tout enflammée. Le baron Van Capellen lui offrit aussitôt le secours de toutes les chaloupes de son escadre : « J'ai prévu » toutes choses, répondit S. S. ; votre » affaire n'est pas de songer à ma sûreté, » mais de redoubler de zèle à continuer » le feu, à exécuter mes ordres, et à suivre mon exemple. » Une demi-heure après, lord Exmouth, ayant achevé la destruction du môle, se retira dans la rade, et, le lendemain 28, entra en vainqueur dans le port d'Alger. C'est de là qu'il data ses dépêches, dans lesquelles, sans parler de lui, S. S. prodiguait les plus grands éloges au vice-amiral Milne, au contre-amiral Van-Capellen, et au capitaine Brisbane, qu'il chargea de la flatteuse mission d'aller porter à Londres la première nouvelle de cette grande victoire. A ces dépêches était jointe la copie d'une lettre qu'il adressait au dey le même jour, pour l'informer que, s'il n'acceptait dans deux heures les propositions qu'il avait refusées la veille, il recommencerait ses opérations. « Seigneur, lui écrivait-il, pour prix de vos atrocités à Bonne, contre les chrétiens sans défense, et de votre mépris insultant pour les propositions que je vous ai faites hier au nom du prince-régent d'Angleterre, la flotte sous mes ordres vous a infligé un châtiment signalé, par la destruction totale de votre marine, de vos arsenaux, et de la moitié de vos batteries, etc. » L'amiral anglais évalua à 128 le nombre des Anglais tués, et les blessés à 690 ; la perte des Hollandais à 13 hommes tués et 52 blessés : celle des Algériens était immense. Le 30 août, le traité fut conclu aux conditions suivantes : 1°. l'abolition perpétuelle de l'esclavage des chrétiens. 2°. La remise de tous les esclaves dans les états du dey, à quelque nation qu'ils appartiennent, le lendemain à midi. 3°. La remise de toutes les sommes d'argent reçues par le dey depuis le commencement de cette année, pour le rachat des esclaves. 4°. Des indemnités au consul britannique pour toutes les pertes qu'il a subies à la suite de sa mise en prison. 5°. Le dey fera des excuses publiques, en présence de ses ministres et officiers, et demandera pardon, au consul, dans les termes dictés par le capitaine de la *Reine-Charlotte*. Enfin le royaume des Pays-Bas, en raison de la part que l'escadre hollandaise avait prise à l'expédition, participait à ce traité avec la Grande-Bretagne. Par une lettre du 1er. sept., l'amiral annonça que les esclaves qui se trouvaient à Alger et dans les environs, lui avaient été remis, ainsi que 357,000 piastres pour Naples, et 25,500 pour la Sardaigne. La lettre suivante que S. S. écrivit le 31 août au pape, a été vivement censurée dans les journaux anglais : « Très-St.-Père, j'ai l'honneur d'informer V. S., pour sa satisfaction, du succès de l'expédition contre Alger, confiée à mon commandement : l'esclavage des Chrétiens est aboli pour toujours ; et j'ai en conséquence le bonheur de renvoyer à leurs familles 173 esclaves vos sujets. J'espère qu'ils seront un don agréable pour V. S., et qu'ils me donneront un titre à l'efficacité de vos prières. » On a aussi beaucoup reproché à lord Exmouth, en Angleterre, d'avoir écrit en ces termes au roi de Naples : « Sire, un des chevaliers de » votre ordre de Saint-Ferdinand... » Les journaux l'ont encore accusé d'avoir négligé de demander une garantie de l'exécution du traité qu'il avait conclu avec les régences, lui reprochant de n'avoir pas exigé la remise de tout ce qui restait de la marine et des forts d'Alger, comme la destruction de toutes les fortifications ; enfin on l'a blâmé d'avoir reconnu, par un traité, l'existence individuelle d'une puissance qui, jusqu'à ce jour, n'avait été traitée que comme vassale de la Porte. Mais toutes ces objections s'évanouissent devant la grandeur de cette belle expédition maritime dont lord Exmouth est le héros. Si le traité qu'il a conclu n'a pas sa-

tisfait entièrement l'Europe, on ne doit pas en accuser S. S., puisqu'elle s'est strictement renfermée dans les instructions qui lui avaient été données. Au reste, le gouvernement anglais lui a bien rendu justice; et les témoignages les plus flatteurs lui ont été prodigués par ses concitoyens. A son retour à Londres, le 15 septembre, il eut l'honneur d'être admis à la table du prince-régent. Le 26 du même mois, le conseil de la cité, après avoir voté une adresse de félicitation au prince-régent sur le glorieux résultat de l'expédition d'Alger, vota aussi des remercîments au noble lord, ainsi qu'aux marins sous ses ordres; et il lui décerna une épée de la valeur de 200 guinées. Le 2 octobre suivant, dans l'adresse que cette même corporation présenta au prince-régent, on remarqua la phrase suivante : « C'est avec un bien doux orgueil que nous voyons le génie qui animait les Howe, les Duncan, les Saint-Vincent, les Nelson, revivre dans leur successeur. » Le prince-régent, dans son discours d'ouverture du parlement en janvier 1817, a parlé de lord Exmouth avec les plus grands éloges. Enfin, dans leur séance du 4 février, les deux chambres du parlement votèrent à l'unanimité des remercîments à S. S. Le contre-amiral Pellew est frère de lord Exmouth. Z. Y.

EYRIÈS (Jean-Baptiste-Benoît), né à Marseille en 1767, a voyagé dans le nord de l'Europe et en connaît toutes les langues. On a de lui : I. *Voyage et Découvertes dans la partie septentrionale de l'Océan pacifique, par le capitaine Broughton*, trad. de l'anglais, 1806, 2 vol. in-8°. II. *Tableaux de la nature*, ou *Considérations sur les déserts, sur la physionomie des végétaux, etc., de l'Amérique*, trad. de l'allemand de A. de Humboldt, 1808, 2 vol. in-12. III. *Barneck et Saldorf*, ou *Le triomphe de l'amitié*, trad. de l'allemand d'Auguste Lafontaine, 1810, 3 vol. in-12. IV. *Fantasmagoriana*, trad. de l'allemand, 1812, 2 vol. in-12. V. *Nouveau recueil de contes*, trad. de l'allemand, 1813, 3 vol. in-12. VI. *Histoire des naufrages*, par de Perthes, nouvelle édition, 1815, 3 vol. in-8°. VII. *Voyage en Norvége et en Laponie, pendant les années* 1806, 1807 *et* 1808, trad. de l'allemand, de M. de Buch, 1816. VIII. *Voyage en Perse par Morier*, trad. de l'anglais, Paris, 1813, 3 vol. in-8°. IX. *Voyages dans l'intérieur du Brésil*, etc., trad. de l'anglais de J. Mawe, Paris, 1816, 2 vol. in-8°. M. Eyriès a inséré plusieurs écrits dans les *Annales des Voyages*, et beaucoup d'articles sur des voyageurs et des géographes, dans la *Biographie universelle*. Ot.

EZPELETA de VEYRE (Le comte), lieutenant-général espagnol, d'une des familles les plus distinguées de la Navarre, fut nommé par Ferdinand VII, en juin 1814, vice-roi de cette province. Le comte Ezpeleta dut à ses nombreux services, et à son attachement connu pour la famille des Bourbons, d'être appelé à ces fonctions que les circonstances rendaient très difficiles. Il s'agissait de dissiper les restes des séditieux qui jetaient encore l'alarme dans ce pays. Le général Mina, par son caractère fougueux et entreprenant, et par la confiance qu'il savait inspirer aux troupes, formait le plus grand obstacle, au retour de l'ordre et à la réunion des vœux et des opinions au gouvernement légitime. Ce général avait déjà fait, sur Pampelune, quelques tentatives infructueuses, qu'il paraissait vouloir renouveler, lorsque le comte Ezpeleta, averti par un officier du 1er. régiment de Navarre, prit des mesures promptes, vigoureuses, et dont l'arrestation et le bannissement des coupables furent le résultat. S. S.

FIN DU SECOND VOLUME.

